ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES DU PLAN
ET DE LA FORMATION DES CADRES

PLAN QUINQUENNAL
1968 - 1972

VOLUME I

Division de la Coordination Economique et du Plan

98960

7C
338.91
M82c9
19
v.1

Décret Royal portant Loi n° 234-68 du 5 Moharrem 1388 (4 Avril 1968) approuvant le Plan Quinquennal 1968-1972.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le Décret Royal n° 136-65 du 7 Safar 1385 (7 Juin 1965) proclamant l'état d'exception ;

Vu le projet de Plan arrêté par le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan et tel qu'il a été adopté par le Conseil des Ministres,

DECRETONS :

ARTICLE PREMIER — Est approuvé, tel qu'il est défini dans le document annexé à l'original du présent Décret Royal portant Loi, le Plan Quinquennal 1968-1972.

ARTICLE 2 — Chaque année, au moment de l'élaboration du Budget, l'autorité gouvernementale chargée du Plan établira un Rapport sur l'exécution du Plan indiquant les résultats obtenus et les mesures prises ou envisagées pour atteindre les objectifs prévus.

Fait à Rabat, le 5 Moharrem 1388
(4 Avril 1968)

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

A Notre Serviteur très agréé le Premier Ministre le Docteur Mohamed Benhima.

Vous trouverez ci-joint une lettre adressée par Notre Majesté à tous les Ministres comportant nos Directives au sujet du Plan que Nous nous proposons de promulguer à la fin du Plan Triennal.

Nous vous prescrivons d'en adresser un exemplaire à chacun do Nos Ministres, de suivre vous-même les travaux exécutés par chaque Ministre chargé de collaborer au Plan et d'assurer en personne la coordination des efforts en vue de garantir à Nos Directives une exécution propre à réaliser Notre objectif de disposer à la fin de l'année en cours d'un Plan scrupuleusement élaboré et conforme à Nos instructions et directives.

Puisse Dieu assurer plein succès à vos efforts, vous prêter assistance et Vous guider dans la meilleure voie.

Fait à Rabat, le 5 Rajab 1387
(9 Octobre 1967)

LOUANGE A DIEU SEUL

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

A nos Ministres,

L'importance primordiale que revêtent pour Nous les plans nationaux et l'intérêt tout particulier que Nous accordons aux différents projets qui s'y articulent ne vous échappent point.

Par leur execution, Nous visons tout à la fois à promouvoir et à généraliser un développement tel que soit réalisée la prospérité à laquelle Nous aspirons. Lorsque Nous avons élaboré le Plan Triennal qui touche cette année à sa fin, Nous avions scrupuleusement veillé à y inscrire, en priorité, les projets dont la réalisation multiplierait nos ressources en matière agricole, industrielle, touristique, et nous fournirait les cadres qui nous faisaient défaut.

En conséquence, Nous avons décidé de maintenir ces mêmes priorités et d'édifier sur leurs bases notre prochain Plan que Nous voulons conforme aux présentes directives destinées à faciliter votre tâche et à atteindre plus sûrement les objectifs que Nous nous sommes fixés.

Sans doute, un ensemble non négligeable de projets du Plan Triennal ont été, grâce à Dieu, menés à bonne fin. Néanmoins, l'objectif d'ensemble n'a pu être, jusqu'ici, entièrement atteint.

Aussi avons-Nous décidé d'établir une autre formule qui tiendrait davantage compte des réalités et des besoins du pays, et accorderait un grand intérêt aux problèmes spécifiques des différentes régions de Notre Royaume, afin de réaliser Notre expansion économique et généraliser le bien-être, après avoir tiré la leçon de l'expérience que Nous avons acquise des planifications précédentes.

Cela n'implique nullement l'abandon des grands projets nationaux. Nous tenons seulement à ce que le futur Plan embrasse des projets à caractère national et à caractère régional dans un ensemble parfaitement cohérent.

Parmi les projets sur lesquels Nous aurons arrêté Notre choix pour les inclure dans le futur Plan, après les avoir soumis au Conseil Supérieur du Plan, ceux qui ont un caractère national devront être précis, déterminés et limitatifs, les autres projets devront trouver leur fondement et leur raison d'être dans les besoins et les impératifs régionaux.

Dans une telle perspective, il est nécessaire de dresser une carte du Royaume comportant les limites régionales sur la base du jumelage des provinces voisines ayant des affinités d'infrastructure et des économies complémentaires.

Cependant, le Plan que Nous envisageons ne doit inclure que les projets dont la rentabilité est certaine. De plus, ne seront inscrits pour les crédits de financement que ceux des projets dont le Département promoteur s'engagera à épuiser les crédits qui lui auront été alloués pour la période du Plan correspondant. Enfin, il est d'absolue nécessité que les différents départements s'en tiennent, dans leurs prévisions, aux seuls projets qu'ils seront à même de réaliser et de mener à bonne fin.

La préparation d'un tel Plan n'est possible que si les études préalables sont menées avec profondeur et avec une grande vigueur. Une fois établie la carte fixant les lignes de démarcation des régions, il vous appartiendra de vous rendre sur les lieux, de nouer des contacts dans les capitales régionales, afin de vous informer des véritables besoins, de procéder à des comparaisons entre les résultats de vos études et la réalisation concrète, et aux aménagements qui s'imposeront.

Nul doute que le dialogue ainsi institué entre vous-même et Nos sujets, vos concitoyens, vous aidera à mieux saisir les réalités, vous facilitant ainsi la tâche et vous permettant de prendre les plus heureuses initiatives. Quelle valeur, en effet, aurait un Plan qui ignorerait les réalités concrètes et les besoins et qui ne tendrait pas à mettre au point les solutions adéquates aux problèmes spécifiques du pays.

Telles sont Nos directives et telle est la ligne à suivre. Nous attendons de vous d'en tenir scrupuleusement compte dans vos études et dans vos travaux.

Puisse Dieu, le Très Haut, assurer plein succès à nos efforts pour le plus grand bien de Notre Peuple. Puisse-t-Il aussi vous prêter assistance et vous guider dans la meilleure voie.

Fait à Rabat, le 5 Rajab 1387
(9 Octobre 1967)

VOLUME I

PERSPECTIVES GENERALES

TITRE I LE CONTEXTE ECONOMIQUE

TITRE II LES PRIORITES ET LES OBJECTIFS

TITRE III LES MOYENS

ANNEXE

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INVESTISSEMENTS PREVUS

TITRE I — LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Chapitre 1 - **La situation économique à la veille du Plan.**

Chapitre 2 - **Les projections à long terme et les objectifs de développement.**

CHAPITRE I

LA SITUATION ECONOMIQUE A LA VEILLE DU PLAN

La situation économique à la veille du Plan Quinquennal sera d'abord étudiée au niveau des principaux agrégats caractéristiques de l'activité du pays : production, consommation, épargne, investissement et emploi. Une analyse plus détaillée des secteurs économiques permettra de dresser un bilan d'exécution du Plan Triennal.

I. - La situation économique globale

Malgré des progrès incontestables, le bilan économique des Plans précédents reste relativement modeste, qu'il s'agisse de la production, du niveau de vie, de l'investissement, de l'emploi ou de l'épargne.

En matière de **production intérieure brute**, le premier Plan Quinquennal s'était fixé des objectifs relativement ambitieux puisqu'il était prévu une croissance annuelle de 6.2 % de 1960 à 1964. Le Plan Triennal n'envisageait qu'un taux de 3.5 % ; à l'exécution, ce taux s'est révélé plus réaliste et sensiblement plus proche des réalisations effectives, puisque une fois éliminé le facteur conjoncturel des bonnes et mauvaises récoltes, on constate que de 1960 à 1967 la P.I.B. a augmenté de 3 % par an environ. L'analyse par secteurs montre que cette croissance s'est principalement réalisée dans l'industrie et le secteur bâtiment et travaux publics ; cette constatation est sans nul doute favorable, d'abord parce qu'elle traduit des progrès de la part de l'industrie dans la P.I.B., ensuite parce que la croissance du bâtiment et des travaux publics reflète l'augmentation des investissements et constitue donc le gage d'un accroissement futur de la P.I.B.

Quant à l'agriculture, on peut estimer que sa croissance, au cours des Plans précédents, n'a sans doute guère excédé le chiffre annuel moyen de 1,5 %, en raison notamment des aléas climatiques. Dès lors qu'une partie aussi importante de la P.I.B. croît à un rythme aussi faible on comprend que la P.I.B. elle-même n'augmente que lentement.

Parallèlement, au cours de la même période (1960-1967), **la consommation globale des particuliers** n'a guère augmenté que de 3 % ; la population croissant à un rythme à peine supérieur, le niveau de vie moyen des résidents est resté pratiquement inchangé ; en fait, la marocanisation a permis, à niveau de vie moyen constant,

une certaine augmentation de la consommation des nationaux que l'on peut chiffrer très approximativement à 1 % par an.

En ce qui concerne les **investissements**, l'évolution apparaît à première vue comme assez favorable. Les investissements réalisés en matériel, bâtiment et travaux publics, ont augmenté d'un peu plus de 6 % par an, soit nettement plus vite que la P.I.B. ; aussi le taux d'investissement (part de la P.I.B. consacrée à l'investissement) a-t-il augmenté au cours des deux Plans précédents, passant de 11 % en 1960 à 13,5 % au cours du Plan Triennal. Ces résultats, pour encourageants qu'ils soient, restent faibles ; en 7 ans le taux d'investissement n'a augmenté que de 2,5 points (de 11 à 13,5 %) ; de plus, il serait souhaitable, pour mieux apprécier l'effort accompli, de distinguer entre, d'une part, les investissements nets directement productifs et, d'autre part, les investissements en logements et en équipements collectifs ; de 1960 à 1967, les équipements en matériel sont passés de 360 à 720 millions de dirhams, alors que les investissements en bâtiment et travaux publics passaient de 560 millions de dirhams à 1 120 millions de dirhams, soit 360 millions de dirhams pour le bâtiment et travaux publics ; une fraction appréciable de cette dernière catégorie d'investissements est directement productive (barrages notamment) mais leurs répercussions sur la P.I.B. n'apparaîtront qu'à terme ; au total la structure de la formation de capital au cours des dernières années, tout aussi bien que son volume ne pouvaient permettre d'espérer une croissance notable de la production intérieure brute.

En matière **d'emploi** on ne dispose pas de statistiques suffisamment détaillées pour étudier de façon précise l'évolution de la situation au cours des dernières années. La pression démographique et l'exode rural ont entraîné une demande considérable d'emplois nouveaux que l'on peut estimer en moyenne à 140 000 par an environ. Mais l'accroissement de l'offre d'emplois est restée limitée (en particulier les créations dans l'ensemble des branches Industrie, Energie, Mines, Bâtiment et Travaux Publics). L'institution de la Promotion Nationale, le développement des activités administratives et la marocanisation ont cependant permis d'offrir un nombre appréciable d'emplois supplémentaires.

Enfin, en ce qui concerne **le financement de l'économie** le principal fait à noter est l'endettement croissant à l'égard de l'extérieur. En 7 ans, de 1960 à 1966, l'aide extérieure publique nette d'amortissements s'est élevée à 1,9 milliard de dirhams ; dans le même temps, les avoirs extérieurs du pays diminuaient de 0,34 milliard de dirhams ; sans doute les mauvaises récoltes de 1961 et 1966 se sont-elles traduites par un prélèvement sur les avoirs extérieurs et par un endettement supplémentaire mais le pourcentage de la production consacré à l'épargne n'a pas varié de façon significative (du moins jusqu'en 1965 : en 1964 le Maroc épargnait aussi peu qu'en 1960) c'est pourquoi à la fin de 1964 des mesures très rigoureuses ont dû être prises par le

Gouvernement. Le début du Plan Triennal a été ainsi marqué par un sensible redressement de la situation ; les mesures d'austérité budgétaire, de sauvegarde de la Balance des Paiements, le maintien du prix du sucre ont, en effet, permis d'assainir les Finances Publiques, d'augmenter les réserves extérieures et l'épargne, et ceci, dès 1965.

Mais pour aussi nécessaire et salutaire qu'elle fût, cette politique d'austérité financière ne constitue qu'un point de départ et l'objectif essentiel reste le développement économique et social du Pays.

C'est ainsi qu'il faut souligner que certains efforts de développement, s'ils n'ont encore qu'une portée limitée sur l'économie générale, montrent les voies dans lesquelles des résultats peuvent être rapidement obtenus et sont donc à cet égard des signes d'espoir. Ces efforts concernent essentiellement l'agriculture, le tourisme, la Promotion Nationale, l'industrialisation. En dehors de ces actions ayant une implication économique directe, un examen de l'action des pouvoirs publics doit considérer en premier lieu la politique d'éducation et de formation des cadres.

II - Action des pouvoirs publics et bilan du Plan Triennal

1 L'Agriculture

Des efforts importants ont été accomplis par les pouvoirs publics dans le domaine agricole. On peut distinguer, d'une part, des études et travaux très généraux qui constituent en quelque sorte un investissement à long terme, d'autre part, des actions spécifiques portant sur des spéculations agricoles bien déterminées.

a) Les investissements à long terme.

Dans cette rubrique, il faut ranger quatre catégories distinctes:
- les études de mise en valeur,
- la recherche et l'expérimentation,
- les travaux de sauvegarde et amélioration du patrimoine,
- l'équipement hydraulique.

De nombreuses **études de mise en valeur** concernant 3 millions d'ha environ, dans plusieurs régions du Maroc, dont 1 million d'ha étudiés de façon particulièrement poussée, ont été menées sous la responsabilité soit des organismes d'Etat, soit d'organismes internationaux. Cet acquis qui permettra d'éviter souvent une phase d'approche et de passer plus directement aux réalisations,

concerne les régions suivantes : Sebou, Gharb, Basse-Moulouya, Loukkos, Abda-Doukkala, Tadla, Béni-Moussa Ouest, Haouz-Tessaout, Ziz Tafilalet, Rif Occidental.

Dans le domaine de la recherche agronomique où l'action de l'Etat est prépondérante, un effort positif a été accompli. L'I.N.R.A. notamment a effectué un travail substantiel en ce qui concerne l'étude des façons culturales, la sélection des semences, l'étude des sols, etc... C'est la généralisation et la pénétration progressive des méthodes modernes dans le milieu existant qui constitue dans ce domaine l'étape suivante à réaliser en même temps que la poursuite des recherches.

En ce qui concerne la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine pour lesquelles les opérations ne peuvent être que collectives au stade actuel, l'action des pouvoirs publics a été primordiale en liaison notamment avec le développement de la Promotion Nationale, mais encore insuffisante en raison de l'ampleur des travaux à accomplir. Il s'agit des opérations suivantes : travaux de défense et restauration des sols, reboisement, travaux de petite et moyenne hydraulique, défrichements, épierrage, remembrement, taille des oliviers (plus d'un million ont été taillés correctement).

L'effort accompli en matière d'équipement hydraulique a été également important. Il faut, en effet, signaler la politique de construction de barrages dont l'intérêt, tant du point de vue de l'irrigation, de la défense des sols (lorsqu'ils sont placés en amont) que des besoins en énergie, est très grand. De 1957 à 1966, les surfaces dominées par les grands ouvrages d'hydraulique, c'est-à-dire dotés de canaux principaux, se sont accrues d'environ 100 000 ha et les réalisations actuellement en chantier permettront d'étendre considérablement ces surfaces. Toutefois, il importe d'attirer l'attention sur la nécessité de pousser jusqu'au bout l'aménagement des terres irriguées pour tirer le meilleur bénéfice des effets de l'opération. Les surfaces effectivement irriguées (mise en eau), se sont accrues d'environ 40.000 ha pendant la même période.

Les effets des investissements en hydraulique déjà réalisés sont loin d'être épuisés et l'une des premières tâches de la Commission de l'agriculture a été de dégager les moyens et de prévoir les mesures pour mobiliser ce qui constitue en quelque sorte, des réserves de productivité inutilisées.

b) Les notions spécifiques

A l'instigation de l'Etat des expériences d'implantation de cultures nouvelles ont été tentées et ont donné des résultats prometteurs. Il s'agit essentiellement de la betterave, du coton et des produits maraîchers.

L'expérience de la betterave est riche d'enseignements. Dans ce domaine, tout était à créer, puisque le fellah ignorait totalement

ce type de culture. En contre partie, l'action des pouvoirs publics ne s'est pas heurtée à une résistance due à des habitudes culturales prises dans le passé. L'opération a été menée avec soin et par étapes successives. L'Etat a d'abord procédé à une recherche approfondie, puis à une large expérimentation avant de lancer l'opération. Celle-ci est accompagnée d'une vigoureuse campagne de vulgarisation auprès des fellahs ; les avances sur récolte et les crédits ont été débloqués au moment opportun. Le débouché était garanti et unique, le fellah ne pouvant qu'envoyer sa production à la sucrerie. L'opération s'est soldée par un succès d'autant plus encourageant qu'il s'agit, en même temps, d'une expérience réussie d'utilisation de produits agricoles par l'industrie. La superficie cultivée atteint actuellement plus de 14.000 ha ; la productivité est restée bonne et les fellahs sont dans l'ensemble satisfaits de cette nouvelle culture.

Si l'opération « betterave » a été menée grâce à la persuasion comme moyen essentiel, le développement de la culture du coton s'est fait, par contre, par des méthodes d'intervention plus directes. Là où il a été cultivé, le coton a été imposé comme assolement obligatoire et les façons culturales (labours, traitement, etc...) ont été exécutées par les centres de travaux pour le compte du fellah. Par ces moyens, la superficie cultivée en coton atteint actuellement, près de 20.000 ha et la situation des cultures laisse espérer une récolte de 30.000 tonnes de coton brut permettant sans doute de fournir à partir de 1968, 20.000 tonnes de graines aux industries de trituration.

La production maraîchère s'est développée, à la différence des deux précédentes spéculations, sous l'impulsion de la demande extérieure au Maroc. Elle a été réalisée par les fellahs soutenus et conseillés par les services de vulgarisation qui ont importé et contrôlé des semences et aidé les fellahs dans la façon culturale. Cette spéculation couvre 150.000 ha environ.

Malgré les efforts nombreux recensés précédemment, la production agricole n'a que faiblement augmenté ; à cela, on peut trouver deux raisons principales.

Les investissements dans l'agriculture ont une portée très longue et leurs effets n'ont pas été encore tous ressentis. On a vu, d'autre part, qu'ils n'avaient pas toujours été suffisamment rentabilisés (cas de l'hydraulique agricole). On verra plus loin que les réformes prévues par le Plan 1968-1972 s'attacheront surtout à adapter le cadre institutionnel et sociologique pour rendre pleinement efficace l'action de l'Etat. Les efforts de l'Etat en faveur de l'agriculture n'ont pas toujours été — surtout au début de la dernière période triennale — à la mesure des objectifs fixés, ainsi que le montre le tableau ci-après.

EXECUTION DU PLAN TRIENNAL
DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

(En millions de DH)

	Crédits ouverts y compris reports	*Emissions*	*% de réalisation*
Achat de terrains	3.7	2.2	59
Direction des études, des affaires économiques et juridiques	12.7	11.6	91
Direction des services vétérinaires et de l'élevage	10.4	6.0	58
Direction de la Recherche agronomique	19.6	10.7	55
Direction de l'enseignement agricole	5.8	1.0	18
Direction de la conservation foncière et service topographique	20.9	15.0	72
Direction des Eaux et Forêts et de la conservation des sols	96.5	80.6	83
Liquidation des ex-organismes de recherche et de mise en valeur	114.7	113.7	99
Offices de mise en valeur agricole			
— Hydraulique agricole	469.4	244.7	52
— Cultures en sec et élevage	147.2	45.2	31
— Projets agricoles intégrés	45.6	29.8	65
— Remboursements P.N	41.5	24.0	58
Total	988.0	584.5	59

Le retard constaté est dû à des causes diverses :

le lancement tardif du programme 1965 qui explique que les premiers travaux n'ont pu être engagés que vers le mois de juillet; ce retard est également dû en partie au remaniement des structures administratives des ex-O.N.I. et O.N.M.R. et à la création de l'O.M.V.A. ;

le manque de cadres techniques aussi bien à l'échelle de la conception qu'à celui de l'exécution ;

les structures foncières existantes qui constituent souvent un obstacle à l'exécution des travaux d'équipement interne ;

les délais nécessaires à la définition de la politique d'allotissement et des modalités d'attribution des lots ;

dans certains cas, le manque d'études et de projets spécifiques.

L'action de l'Etat ne se mesure pas à la seule exécution des projets d'investissements, mais aussi à la mise en vigueur effective des réformes qui apparaissent comme indispensables au développement du secteur considéré. Dans le domaine de l'agriculture, si les structures foncières n'ont pas évolué d'une manière significative, le crédit agricole a, par contre, été réorganisé par la création d'un réseau de caisses locales. De même, l'organisation des services d'intervention de l'Etat a-t-elle été entièrement revue avec l'institution des Offices Régionaux de Mise en Valeur.

2 - La Promotion Nationale.

La Promotion Nationale, instituée en juillet 1961, a reçu pour mission d'utiliser les ruraux sous-employés à l'équipement et à la mise en valeur des régions déshéritées du Royaume. Compte tenu de la pénurie de capitaux et de cadres, la Promotion Nationale s'attaquait à la réalisation de travaux techniquement simples, à fort coefficient de main-d'œuvre, mais susceptibles d'apporter une amélioration à la production (petite irrigation, arboriculture) à l'infrastructure (routes, pistes, constructions communales) et de contribuer à la mise en valeur des régions (défrichement, épierrage, D.R.S., reboisement).

Le Service de la Promotion Nationale s'est toujours efforcé de donner à son action le maximum d'efficacité ; ainsi, il s'est attaché à fixer des normes de prestations par journée de travail, pour les différentes catégories d'actions ; il a été possible ainsi d'utiliser 15 millions de journées de travail par an ce qui, traduit en emplois permanents, représente l'équivalent de 60.000 emplois.

La Promotion Nationale a donc permis, pour une part appréciable, de diminuer le sous-emploi en milieu rural. En cinq ans,

de 1961 à 1966, 430.000 tonnes de céréales et 140 millions de DH de salaires, ont été distribués. Les principales réalisations sont les suivantes :

En ce qui concerne les actions productives de mise en valeur, 66.000 ha de D.R.S., 60.000 ha de reboisement et la plantation de 120 millions d'arbres ont été effectués. Dans le domaine de la petite et moyenne hydraulique, 3.500 kms de canaux, 300 ouvrages d'art hydraulique, 250 bassins d'irrigation et 7 barrages moyens de dérivation ont permis une amélioration de l'irrigation traditionnelle sur environ 30.000 ha situés dans les provinces pré-sahariennes et le Sud. Enfin, au titre de l'infrastructure, les travaux d'amélioration, entretien et construction de routes et pistes ont couvert 20.000 kms, 10.000 logements ont été réalisés (lutte contre les bidonvilles, reconstruction après inondations, etc...) et la construction de 2.400 classes et 1.400 logements d'instituteurs a permis la scolarisation de 450.000 élèves supplémentaires.

L'expérience s'est donc révélée positive et durable et plusieurs enseignements peuvent en être tirés :

— Le sous-emploi constitue une réserve de « capital travail », à condition de comprendre sa nature et de s'adapter à ses caractéristiques sociologiques et techniques.

— La méthode Promotion Nationale, quand elle est menée dans une optique de développement économique (et non de lutte contre le chômage) est en mesure de contribuer à l'équipement et à la mise en valeur du pays. Avec un minimum de coût, elle constitue même la seule action possible dans de nombreux secteurs.

— Bien conduite, la Promotion Nationale se révèle souvent compétitive et même moins coûteuse que l'entreprise classique.

— L'emploi qu'elle procure et les travaux qu'elle permet de réaliser sont susceptibles de ralentir l'exode rural.

— Un aspect non moins important de la Promotion Nationale est celui de la participation de la population à son propre développement. En suscitant la discussion au niveau du projet local, en l'intéressant à sa réalisation, la Promotion Nationale a également contribué à faire du Gouverneur l'élément coordinateur et moteur de la Province et à habituer techniciens, administrateurs et élus à un travail en commun.

Mais des facteurs limitatifs sont également à noter, notamment le manque de cadres moyens et le manque d'études techniques.

A la lumière de l'expérience passée, il semble que la Promotion Nationale doive s'orienter, tout en amplifiant son action vers :

Une conception plus large centrée sur **un développement économique régional** et la contribution plus active de la population.

Les programmes de la Promotion Nationale doivent s'harmoniser avec les autres interventions publiques et les compléter.

- Des projets plus concentrés (étant donné la pénurie des cadres) et surtout des **projets intégrés** où plusieurs actions et plusieurs techniques concourent au développement d'un secteur donné. Cette méthode, employée déjà dans le cadre du D.E.R.R.O., sera étendue progressivement à l'ensemble de la Promotion Nationale.

Ainsi, tout en utilisant au maximum la main-d'œuvre disponible, une série de petits investissements productifs combinés, constitueront l'amorce d'un développement ultérieur plus large.

3 - L'Industrie.

On a vu qu'entre 1960 et 1966, la production intérieure brute avait augmenté de moins de 3 % par an ; la croissance de la branche « énergie » et de certaines branches industrielles a toutefois été nettement supérieure à ce chiffre ; ainsi, la valeur ajoutée de la branche « énergie » a augmenté de plus de 50 % de 1960 à 1966, cet accroissement spectaculaire s'expliquant pour l'essentiel par l'installation de la raffinerie de la S.A.M.I.R. La branche « textiles » a effectué également un bond en avant, (60 % d'augmentation pour la période considérée). Il en a été de même pour l'industrie chimique avec l'entrée en fonctionnement, en 1965, du Complexe de Safi.

Si l'indice d'ensemble de la production minière n'a augmenté que de 10 % depuis 1960, la croissance a été beaucoup plus élevée pour les phosphates dont l'indice de production est passé de 118 en 1960 (base 100 en 1958) à 149 en 1966. Les perspectives paraissent très favorable en raison, d'une part, de l'accroissement constant de la demande extérieure, et, d'autre part, de l'augmentation prévisible de la consommation d'engrais par l'agriculture.

Les investissements récemment réalisés dans le cadre du Plan Triennal tant par l'Etat que par le secteur privé permettent d'espérer une poursuite du développement industriel.

L'action de l'Etat s'est traduite par :

des investissements directs, notamment dans le Complexe Chimique de Safi ;

des participations ;

le versement de primes d'équipement pour les investissements industriels

Au total sur un montant de crédits disponibles de 850 millions de DH, 548 millions de DH ont été payés.

Si l'on considère l'ensemble des investissements (publics et privés) on constate que pour certaines branches industrielles, telles le textile, les réalisations sont notamment supérieures aux prévisions, dans d'autres cas, par contre, les résultats sont plus modestes en raison notamment de

La surestimation des perspectives de demande (industries diverses et matériaux de construction)

L'insuffisance de l'étude préalable de certains projets

La difficulté de trouver financement et partenaires qualifiés

4 Le Tourisme.

On sait que le Tourisme constituait, avec l'Agriculture et la Formation des Cadres, l'une des priorités du Plan Triennal. Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus dans ce domaine

EXECUTION DU PLAN TRIENNAL
DANS LE SECTEUR DU TOURISME

	Objectifs	*Résultats*	*% de la réalisation*
Nombre de touristes en 1967 (1)	700.000	500.000	71 %
Investissements d'infrastructure (millions de DH)	57	42	74 %
Investissements hôteliers (millions de DH)	327	295	90 %

(1) Y compris les touristes de croisière

Il s'ensuit que le Plan Triennal a été marqué par une progression qui, sans être optimiste, peut être estimée encourageante et qu'il a eu le mérite de mobiliser l'intérêt général et les moyens en faveur du Tourisme, lequel bénéficiera désormais d'une base sérieuse pour la poursuite de l'effort

La Formation des Cadres et l'Education.

En matière de Formation des Cadres et d'Education les objectifs du Plan Triennal se traduisaient plus en termes de nombre de cadres et d'élèves à former, qu'en termes d'investissements au sens strict du terme.

Le Plan Triennal avait défini une politique scolaire se proposant de réaliser la généralisation, l'arabisation, la marocanisation, la formation des cadres et l'unification de l'enseignement. L'unification s'effectue progressivement et la marocanisation et l'arabisation sont achevées dans le premier degré ; par contre, les progrès réalisés en matière de généralisation sont restés limités, du moins dans les enseignements primaires et supérieurs. Si la stagnation des effectifs dans l'enseignement primaire public moderne est due en partie à l'application plus stricte de la réglementation de l'âge d'admission, elle s'explique avant tout par la persistance d'un taux de fréquentation faible en milieu rural.

En matière de formation des cadres proprement dits, le Plan Triennal se proposait d'augmenter les effectifs formés tout en améliorant la qualité et en mettant l'accent sur le développement de la formation dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat. La préférence marquée des élèves pour les disciplines littéraires n'a pas permis de former dans les établissements d'enseignement supérieur, autant de cadres scientifiques et techniques qu'il serait nécessaire, pour faire face aux besoins de l'économie. De leur côté, les projets de formation dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme n'ont été que partiellement réalisés et on a vu plus haut que pour l'agriculture au moins, la pénurie de cadres était, pour une bonne part, à l'origine du retard dans la réalisation des programmes d'investissement. C'est dire que dans le domaine de la formation des cadres, comme dans celui de l'enseignement, en général, en dépit des progrès réalisés pendant le Plan Triennal, un sérieux effort sera à entreprendre au cours du Plan.

Le tableau suivant récapitule les chiffres d'exécution du Plan Triennal.

EXECUTION DU PLAN TRIENNAL (budget général)

(En millions de DH)

	Total crédits disponibles	*Emissions au 31-12-67*	*% de réalisation*
Agriculture	988	585	59
Tourisme	102	54	53
Infrastructure	528	405	77
Industrie, Mines, Energie	850	548	64
Enseignement, Formation des Cadres, Santé Publique, Habitat	416	321	77
Equipements administratifs	189	158	84
Promotion Nationale	61	61	100
Total	3.134	2.132	68

La dépense moyenne annuelle a été de 711 millions de DH contre 540 millions de DH (en prix actuels) au cours du Plan 1960-1964 : la moyenne des dépenses d'équipement de l'Etat au cours du Plan Triennal a donc été supérieure de 32 % à celle du Plan précédent ; mais on constate que les pourcentages de réalisation varient selon les secteurs ; en particulier les crédits d'équipement prévus pour l'agriculture ont été utilisés dans des proportions relativement modestes.

Quant à l'ensemble des investissements, le Plan Triennal prévoyait une réalisation de 6.200 millions de DH ; les investissements effectifs, en prix de l'année 1964, ont été de l'ordre de 4.600 millions de DH, soit un pourcentage de réalisation de 74 %.

Le présent Plan tiendra compte des enseignements du passé et s'efforcera de venir à bout des goulots d'étranglement. Mais il est d'autres préoccupations qui ont dû être prises en considération pour la préparation du Plan 1968-1972, ce sont celles qui découlent des projections économiques à long terme qui ont constitué la première phase des travaux d'élaboration du Plan.

CHAPITRE II

LES PROJECTIONS A LONG TERME ET LES IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT

Les projections à long terme effectuées par le Secrétariat d'Etat au Plan n'avaient pas pour but de prédire ce que serait l'économie nationale en 1985, mais plus modestement d'illustrer sur un modèle cohérent et à long terme les incidences multiples des hypothèses de croissance de l'économie et de son expansion démographique. Plus qu'aux résultats chiffrés de la projection obtenue le plus souvent par prolongation des tendances actuellement observées dans l'économie, on s'attachera ici aux problèmes mis en lumière par la projection, afin d'en tirer des enseignements quant aux impératifs prioritaires du développement, aux axes d'efforts dans lesquels doit s'engager le pays. Trois enseignements majeurs peuvent être tirés de ces projections.

1) L'accroissement démographique pèsera de plus en plus lourd dans le développement qui, pour permettre l'élévation du niveau de vie, devra être particulièrement rapide.

2) Pour répondre à la pression des besoins, le développement de l'agriculture nécessitera à la suite des efforts passés des réformes considérables et un plan d'ensemble de redressement qui doivent être engagés et définis dès maintenant, sous peine d'une détérioration rapide de la situation.

3) Le développement de l'épargne qui est l'une des conditions clefs de la croissance pour permettre le financement des investissements ne pourra compter sur les seules formules classiques ; des moyens relativement nouveaux devront être trouvés ou généralisés pour mobiliser et augmenter l'épargne locale (épargne-travail, emprunt national de développement notamment), tandis que l'aide extérieure, encore longtemps nécessaire, devra être diversifiée et réalisée selon des modalités nouvelles (dons, capitaux privés, etc...) sous peine de voir s'accumuler des charges de remboursement démesurées.

Quelques chiffres permettent de préciser l'ampleur des problèmes ainsi mis en évidence.

I. - Conséquences de l'accroissement démographique

La population continuera à croître très vite dans les années à venir. En l'absence d'action sur le rythme des naissances, elle doublerait entre 1964 et 1985 atteignant plus de 26,5 millions d'habitants à cette dernière date. La poursuite de la politique de planification familiale entamée pendant la période triennale apparaît donc indispensable pour essayer de freiner cet accroissement, en raison des conséquences de celui-ci dans les domaines de la consommation, de l'éducation, de l'équipement social et de l'emploi. Mais, même si la politique de planification familiale est couronnée de succès, la population marocaine en 1985 avoisinera 23 millions de personnes, ce qui correspond à un taux de croissance moyen annuel de 2,9 % par an de 1964 à 1985.

En raison de la tendance aux migrations des campagnes vers les villes, la population urbaine croîtra beaucoup plus vite que la population rurale et passera de 3.600.000 en 1964 à environ 10.000.000, même dans l'hypothèse d'un freinage sensible par rapport aux tendances actuelles d'exode rural, freinage qui pourrait être fondé sur une extension de l'action de la Promotion Nationale, des changements de structures dans l'agriculture et aussi des changements de mentalité des campagnards, en ce qui concerne l'infériorité du mode de vie rural sur le mode de vie urbain. Le freinage de l'exode rural doit donc constituer un souci permanent des pouvoirs publics et toutes mesures susceptibles d'agir en ce sens doivent être prises rapidement, sous peine d'aggraver dans des proportions difficilement tolérables le chômage urbain et d'alourdir par trop l'effort d'urbanisation à réaliser dans les années à venir.

Les conséquences de ces phénomènes démographiques sont multiples :

Le nombre d'emplois à créer sera très élevé, si l'on considère le seul milieu urbain, le nombre de personnes à occuper passera de près de 1 million à environ 3 millions en 1985, même dans l'hypothèse d'un exode rural faible. C'est dire l'importance du développement de l'industrialisation dans les villes.

Les efforts incombant à l'Etat dans le domaine social seront particulièrement importants, qu'il s'agisse d'éducation, de santé publique ou d'habitat.

Bien entendu, les besoins en produits de consommation et en équipements collectifs, apparaissent à long terme considérables, d'autant plus que là encore, aux besoins nés de l'expansion démographique, s'ajouteront ceux qui sont liés au rattrapage des retards ne serait-ce qu'à la résorbtion du déficit alimentaire des classes les plus défavorisées. Là encore quelques chiffres permettent de préciser l'ampleur des besoins à satisfaire.

En ce qui concerne la consommation, et compte tenu d'un accroissement de la population au rythme annuel d'environ 3 %, le tableau ci-dessous illustre l'effort que représentera le maintien ou une légère augmentation du niveau de vie.

CONSOMMATION DES MENAGES

(En milliards de DH)

	1964	1985
Maintien du niveau de vie	9	16
Résorbtion du déficit alimentaire des classes déshéritées et augmentation annuelle de 1 % de la consommation des autres classes	9	19
dont consommation alimentaire .	5	12

On voit donc l'ampleur de l'effort demandé à l'agriculture et aux industries alimentaires pour la satisfaction des besoins les plus essentiels et d'une manière générale à la production, qui compte tenu de la nécessité d'augmenter le taux d'investissement, doit croître de 3,5 % par an pour simplement maintenir le niveau de vie.

II. - Nécessité et difficulté du développement de l'agriculture

Le deuxième enseignement que l'on peut tirer de la projection 1985 est donc l'impérieuse nécessité d'accélérer le développement de l'agriculture, faute de quoi, un déficit alimentaire, se traduisant par une demande d'importation pesant lourdement sur la Balance des Paiements, se produirait.

Ce déficit alimentaire risque de se produire bien avant 1985 et, peut-être, dès la fin du prochain Plan. S'il n'y était pas remédié avant, il pourrait atteindre en 1985, 2 milliards de DH avec les hypothèses d'une faible croissance de l'agriculture et d'une légère amélioration du niveau de vie. La Commission de l'Agriculture s'est donc préoccupée de ce problème, d'autant plus que dans le même temps, comme le montrent les études de la F.A.O., la situation mondiale se détériorera vraisemblablement de façon considérable. Il est donc primordial que le Maroc tire le maximum de ses possibilités en la matière, possibilités dont il faut rappeler qu'elles sont plus importantes que dans la plupart des autres pays en voie de développement (ressources naturelles, abondantes et variées, ressources en cadres encore insuffisantes, mais déjà substantielles, position géographique favorable).

Or, les premières études que l'on a pu faire concernant les possibilités du développement de l'agriculture, montrent la difficulté de celui-ci. L'inadaptation d'une grande partie des structures, la lenteur des changements de mentalité nécessaires pour faire adopter avec succès des techniques plus modernes aux exploitants traditionnels, la lourdeur des opérations destinées à remédier à l'irrégularité des conditions climatiques (irrigation notamment) en sont responsables. La nécessité absolue de développer l'agriculture a conduit à la mise en œuvre au cours du Plan 1968-1972, d'un vaste programme de barrages ; en effet, une faible fraction des 110 milliards de m3 dont bénéficie le Maroc en une année moyenne est utilisée pour l'irrigation des terres productives ou la fourniture d'énergie hydraulique. Par ailleurs, la majorité des sites que comportent des zones montagnardes n'est pas équipée.

III. - Les problèmes de l'épargne et de l'aide extérieure

Le troisième enseignement important est relatif à l'épargne. Les nécessités du développement de la production conduisent à prévoir une croissance progressive du taux d'investissement brut par rapport à la production intérieure brute, portant celui-ci de 13 % environ en 1964 à plus de 20 % le plus rapidement possible. En effet, les comparaisons internationales montrent que ceci est l'ordre de grandeur observé dans les pays développés. Si l'on raisonnait en taux d'investissement net, compte tenu de la charge d'amortissement qui incombe en tout état de cause au pays, l'écart serait encore beaucoup plus élevé. Pour réaliser une telle progression des investissements, il faut trouver les moyens de leur financement, comme le prouve l'expérience des Plans précédents où le retard des investissements est dû pour une bonne part, à l'insuffisance de l'épargne. Or, le développement de l'épargne intérieure, par les seuls moyens classiques sera très difficile tant que le niveau de vie ne sera pas substantiellement élevé ; plusieurs conséquences doivent en être tirées.

Le maintien d'une aide extérieure est nécessaire pendant de longues années encore ; mais cette aide constituée actuellement pour une grande part, par les emprunts publics remboursables, devra être diversifiée ; en effet **la projection à long terme a montré que si l'aide se maintenait au niveau actuel, le cumul des charges afférentes (intérêts + amortissements) selon les modalités actuelles (de durée et d'intérêt) conduirait bien avant 1985 à un montant annuel de remboursement qui avoisinerait le niveau même de l'aide annuelle.** Le tableau suivant montre que pour un prêt brut annuel de 600 millions de DH (montant de l'aide reçue en 1965) et aux conditions généralement en vigueur actuellement, l'aide nette devient nulle avant 1980.

(En millions de DH)

Année	Prêt brut annuel	Amortissement	Intérêt	Charge totale	Prêt net annuel
1970	600	140	190	330	270
1975	600	260	260	520	340
1980	600	380	310	690	90
1985	600	440	350	790	190

En conséquence, sous peine d'annuler à terme les effets mêmes de l'aide, il convient de rechercher des formes nouvelles de celle-ci (dons, prêts à taux d'intérêt plus bas) et surtout par des mesures d'incitation appropriées de développer les mouvements vers le Maroc de capitaux privés qui, actuellement atteignent un montant assez faible. Le tourisme devra d'ailleurs contribuer substantiellement à alléger le fardeau et à équilibrer la balance.

Parallèlement, comme l'aide extérieure ne pourra, pour les raisons énoncées ci-dessus, être poussée trop loin, les moyens capables de mobiliser une épargne intérieure devront être trouvés.

Un premier moyen déjà partiellement utilisé consiste en une politique fiscale appropriée.

Un deuxième moyen dont les effets pourraient être importants s'il était utilisé à fond, est l'épargne-travail, comme le prouve déjà l'expérience de la Promotion Nationale. Utilisée surtout jusqu'ici en milieu rural, cette formule pourrait être assez largement appliquée selon d'autres modalités en milieu urbain, pour la construction de logements à la place des bidonvilles par exemple.

Enfin, une troisième source d'épargne locale doit être trouvée dans l'autofinancement même des entreprises, cet autofinancement devra être encouragé par un ensemble de mesures à étudier.

Au terme de ce panorama de la situation et des enseignements de la projection à long terme trois grands cadres d'études se sont imposés au Plan 1968-1972.

Dégager les moyens permettant de développer l'agriculture, ce qui apparaît l'impératif numéro un.

Définir une politique complète et à long terme de la formation des cadres et de l'emploi.

Repenser le problème de l'aide extérieure et chercher des formules propres à développer l'épargne intérieure et l'investissement dans les secteurs productifs (agriculture, tourisme, industrie et mines).

TITRE II. - LES PRIORITES ET LES OBJECTIFS

CHAPITRE 1 **Les orientations.**

CHAPITRE 2 **L'équilibre économique.**

CHAPITRE 3 **L'équilibre financier.**

CHAPITRE 4 **Les objectifs sociaux.**

CHAPITRE I

LES ORIENTATIONS

L'examen de la situation économique actuelle, le bilan du Plan Triennal les enseignements de la projection à long terme, ont conduit à retenir pour le Plan 1968-1972, les mêmes priorités que pour le Plan Triennal : développement agricole, développement touristique et formation des cadres. Mais il est nécessaire d'en adjoindre d'autres, particulièrement importantes : la politique démographique, le développement industriel et la politique de l'épargne et de l'aide.

I. - Les Priorités

On a vu que la **production agricole**, au cours des dernières années avait augmenté nettement moins vite que la population, d'où la nécessité absolue d'accentuer encore l'effort de l'Etat dans ce domaine, d'abord en continuant l'action directe sous forme d'investissements (en aménagements hydro-agricoles notamment), ensuite, en continuant une politique cohérente et complète d'incitation au développement de l'investissement effectué par l'agriculteur, lui-même ; l'Etat ne saurait se charger de tout, même dans ce secteur, et il est nécessaire qu'à l'exemple de ce qui existe pour l'industrie un ensemble d'avantages soient accordés aux agriculteurs dynamiques afin que d'eux-mêmes, sans que l'Etat intervienne lui-même à grands frais, ils contribuent efficacement à l'indispensable augmentation de la production agricole. Il reste entendu que ces avantages devront se combiner avec d'autres mesures telles que l'obligation de mise en valeur, la constitution du Fonds Commun de la Réforme Agraire et une révision des modalités d'application de l'impôt agricole, afin que celui-ci, qui vise la production virtuelle, joue pleinement son rôle d'encouragement à l'intensification de la production.

Sans doute l'action dans le domaine **du tourisme** peut-elle se traduire plus rapidement que dans l'agriculture par des résultats concrets, et il est assez compréhensible qu'après le délai relativement court du Plan Triennal, les réalisations prévisibles soient encore plus probantes. Mais en raison des progrès qui sont à accomplir, l'une des priorités du prochain Plan restera le développement du tourisme.

En matière de **formation des cadres**, enfin, il est évident que, l'action de l'Etat doit, pour être efficace, s'exercer de façon continue tout au long de plusieurs Plans. Le Plan Quinquennal 1968-1972 placera donc au premier rang de ses tâches, la poursuite et l'amélioration de la politique qui a été menée dans ce domaine au cours des dernières années.

La population marocaine croît très vite. On a vu les conséquences que cette croissance pourrait entraîner à long terme développement du chômage, surpeuplement des villes notamment — si il n'y était remédié par des mesures adéquates. Il importe donc de mettre en œuvre de toute urgence, une politique démographique comportant les cinq volets suivants

— achèvement de la mise en place d'une politique de planification familiale ;

politique de création d'emplois dans les villes ;

aménagement urbain et lutte contre les bidonvilles notamment par les moyens de la Promotion Nationale ;

politique d'émigration temporaire.

Le fait d'avoir donné à l'agriculture la priorité numéro 1 ne doit pas faire oublier la nécessité du **développement industriel** dont les statistiques récentes montrent qu'il est difficile à réaliser surtout de la part de l'initiative privée. Ce développement industriel peut être conçu en fonction de quelques principes généraux

— il doit s'ordonner à partir des possibilités locales et chercher à valoriser au maximum les produits locaux de façon à réaliser par l'exportation un gain de devises ;

il doit s'opérer en fonction des débouchés possibles ;

il doit enfin permettre de développer l'emploi, considéré comme une réserve productive.

Dans le domaine de l'**épargne et de l'aide**, les solutions aux problèmes posés sont à rechercher dans de multiples directions :

utilisation des formules d'épargne-travail ;

encouragement à l'autofinancement des entreprises ;

accroissement de l'épargne publique par une fiscalité judicieusement réformée et augmentation de la productivité des administrations ;

aménagement et développement des institutions d'épargne en vue de faciliter la collecte de l'épargne des particuliers ;

aménagement des modalités actuelles de l'aide extérieure (condition et durée, part des dons, garantie de débouchés pour les exportations marocaines) ;

incitation à la venue des capitaux étrangers.

Si les orientations économiques du Plan 1968-1972 restent pour une part celles du Plan précédent, il convient cependant, au moment où le pays s'engage dans un Plan de cinq années, de tirer le maximum de profit des leçons des Plans précédents. Il importe donc que le Plan, dans sa définition et son contenu, soit assorti des moyens nécessaires à sa réalisation ; celle-ci reposera sur

l'étude et **la sélection d'un certain nombre de projets** concrets, choisis pour leur intérêt national selon une méthode dont les principes seront énoncés plus loin ;

la mise en œuvre de **réformes et mesures**, tant en ce qui concerne l'action sur les comportements et les structures, que l'exécution du Plan ;

enfin, une amorce de **régionalisation** qui devra permettre de mieux faire participer que dans le passé, les parties prenantes de la Nation à la réalisation du Plan.

II. - La Conception du Plan

I - Les projets.

Les investissements prévus dans le Plan s'ordonnent en unités élémentaires : les projets. Le Plan a l'ambition de présenter dans ce domaine une double originalité :

Il contient une description détaillée des projets ainsi qu'une étude précise de leur rentabilité (caractéristiques techniques, sources de financement, localisation, avantages économiques et sociaux, emplois créés). On peut penser que les décisions d'investir auront d'autant plus de chances d'être exécutées, qu'elles auront été mûries et préparées avec soin.

Il procède à une sélection parmi les projets possibles sur la base de critères de rentabilité au sens large. La rareté des ressources dont dispose le Maroc et l'urgence qu'il y a à accélérer le développement économique du pays, n'autorisent aucun gaspillage et rendent nécessaires de tels calculs. Ceci est d'autant plus important que ces projets sont souvent financés en grande partie sur fonds publics et qu'il faut s'assurer en conséquence, qu'ils dégageront la plus-value nécessaire pour le remboursement.

Les principes guidant le choix des projets et la constitution d'un programme d'investissement peuvent s'ordonner autour de quatre idées :

le recensement et l'établissement des projets,
l'étude de leur rentabilité,
le choix des projets,
leur harmonisaiton et leur cohérence.

1) Recensement et établissement des projets.

L'une des premières tâches a été de réaliser un drainage efficace des projets épars dans les Ministères techniques et les

divers organismes publics ou privés d'étude. Ces projets peuvent être considérés comme étant arrivés à des stades de maturité plus ou moins avancés. Il est commode de distinguer trois degrés :

— **les projets déjà réalisés**, mais qui n'ont pas encore atteint leur efficacité maximum, faute de mesures complémentaires. Ces projets intéressent encore le Plan : ils constituent dans l'état actuel des pertes nettes de ressources ; c'est le cas, par exemple, de certains barrages construits et qui ne sont pas utilisés pleinement, l'équipement interne ou externe des exploitations qu'ils doivent permettre d'irriguer n'ayant pas été exécuté. A ces projets, il convient donc de rattacher de petits projets complémentaires permettant de « rentabiliser » les premiers ;

— **les projets dont l'exécution est déjà décidée**, et qui sont en cours de réalisation ou qui ont été simplement présentés au financement extérieur. A ceux-là aussi, il importe d'associer les mesures nécessaires pour accroître leur efficacité, en réunissant à leur sujet toutes les informations qui seront nécessaires pour mieux les intégrer dans le cadre du Plan et pour mieux mesurer leurs répercussions sur le reste de l'économie ;

— **les projets en cours d'étude** : certains d'entre eux sont susceptibles d'une analyse économique rationnelle. D'autres, bien que non rentables économiquement, sont cependant à retenir pour des raisons d'opportunité psychologique, politique ou sociologique : il serait néfaste de décourager par exemple les initiatives régionales pour des motifs strictement économiques. Il faudra cependant faire en sorte que ces actions aient une efficacité aussi grande que possible.

Il convient, en outre, de fixer après étude de marché, des objectifs chiffrés (de production, d'emploi, d'investissement) par secteur, objectifs correspondant aux normes et aux modalités de développement qui apparaissent les plus souhaitables. En fonction de ces objectifs, il importe de susciter l'étude de nombreux projets dans les branches où cela s'avère nécessaire. Certains de ces projets pourront prendre corps à la fin de la période couverte par le présent Plan ou même entrer dans le cadre du Plan suivant. L'essentiel est de mettre en place un dispositif de développement efficace, quitte à dépasser le terme du Plan. Ceci sera notamment le cas dans l'agriculture.

Une autre condition était la création d'un « Centre d'Accueil et d'Orientation » pour les investisseurs marocains ou étrangers. En dehors des informations d'ordre technique sur des projets particuliers, cet organisme devra être en mesure de donner des renseignements d'ordre général sur le droit et la fiscalité des entreprises au Maroc, notamment en ce qui concerne les avantages réservés aux investisseurs. Ce Centre d'Accueil aura pour tâche essentielle durant la première partie du Plan, de communiquer aux investisseurs

éventuels les résultats des études de marché des Commissions du Plan, montrant l'intérêt et les conditions de la réussite de l'implantation d'entreprises d'un secteur donné au Maroc.

Le secteur public aura à jouer également un rôle fondamental dans cette phase, d'une part, en mettant en place le système d'incitation à l'investissement approprié, d'autre part, par la prise de participation dans les sociétés à créer.

2°) Rentabilité des projets

Le choix des projets ne doit pas être seulement fait sur la base des critères de rentabilité comptable. Certes, il est nécessaire de mettre en balance les dépenses et les recettes comptables que procure chaque projet au niveau de l'entreprise et on sera amené à procéder au calcul de la rentabilité au sens classique ; mais d'autres critères doivent être pris en compte. Une approche plus globale devient nécessaire : il faudra juger des gains et des coûts au niveau de la Nation, et non seulement au niveau de l'entreprise. Divers éléments tels que le nombre d'emplois créés, l'économie de devises réalisée et, d'une manière plus générale, la valeur ajoutée nationale créée devront être pris en compte.

En raison de l'acuité et de l'urgence du problème du chômage, il faudra donner comme on l'a vu dans la partie précédente, une importance spéciale au critère du nombre d'emplois créés.

En fait de méthodologie utilisée pour comparer les projets on se contentera ici d'insister sur les deux aspects fondamentaux du critère de choix qui a été mis au point : le recours aux prix internationaux et la prise en considération des effets induits du projet sur l'ensemble de l'économie.

L'évaluation de l'intérêt économique d'un projet est fonction du système de prix utilisé pour en chiffrer les recettes et les coûts; or le recours aux prix pratiqués dans le pays risque de conduire à des erreurs graves ; ainsi il suffit que des prix artificiellement élevés puissent s'établir pour des produits locaux à l'abri d'une importante barrière douanière ; mais ce profit sera un faux profit et l'on conçoit qu'il serait fort dangereux d'en conclure que ce genre de projet est éminemment rentable et intéressant pour la Nation. Au contraire, le recours aux prix internationaux évite de comptabiliser au crédit de certains projets des bénéfices purement fictifs et permet en conséquence de choisir valablement entre les divers projets ; il reste entendu que les prix internationaux, tout comme les prix intérieurs, doivent être utilisés avec précaution ; il convient notamment de corriger les prix de dumping ou les prix dûs, pour des raisons de pure conjoncture mondiale, seraient anormalement, mais momentanément bas ou élevés ; ces corrections étant faites, l'utilisation du prix international pour la sélection des projets permet, beaucoup mieux que le recours au prix intérieur, de

rentabiliser au maximum les ressources du Pays en orientant ses investissements vers les productions pour lesquelles il est mieux placé.

C'est à cette même préoccupation que répond la prise en compte, pour apprécier l'intérêt d'un investissement, de ses effets induits sur l'ensemble de l'économie. L'intérêt d'un projet pour la Nation est, en effet, non seulement fonction de la valeur ajoutée créée directement dans le projet (salaires, impôts, profits), mais aussi des valeurs ajoutées créées en amont lorsque le projet contribue à animer d'autres secteurs de production ; ce calcul de « valorisation nationale » était déjà effectué, mais il convient de le systématiser et de l'améliorer en veillant à la prise en compte de tous les effets « amont ».

3) Choix des projets

Cette étude de la rentabilité des projets appréciée au niveau de la Nation conduira donc à un classement ; mais ce classement n'est lui-même qu'une étape ; ensuite doit s'exercer un choix ; deux cas peuvent alors se présenter :

- il s'agit de projets que l'Etat envisage de financer : l'Etat effectuera alors les investissements classés comme les plus intéressants ;

- il s'agit de projets initiés par le secteur privé : seuls ceux dont l'intérêt national est suffisant seront encouragés par les diverses mesures de détaxes et de subventions prévues ou à imaginer.

Il est bien évident que cette politique conduira à abandonner des projets, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé, qui pourra renoncer lorsque les avantages demandés ne seront pas accordés ; et c'est précisément le but de l'analyse économique à laquelle il a été procédé : lorsqu'une catégorie d'investissement est très rentable pour le Pays, il conviendra d'abord de se demander pourquoi elle n'attire pas plus d'entrepreneurs ; on constatera souvent que la rentabilité est beaucoup moins intéressante à l'échelle de l'entrepreneur qu'à l'échelle de la Nation ; mais rien n'interdira alors d'augmenter les avantages actuels afin de faire coïncider l'intérêt de l'investisseur et celui du Pays. On pourra constater aussi que l'obstacle réside dans l'étroitesse des marchés ; là encore une politique d'aide devra être étudiée.

En définitive, dès lors qu'un type de projet apparaît comme intéressant pour le Pays, il appartiendra au Gouvernement de rechercher les moyens de multiplier ce genre d'investissement notamment par une politique d'encouragement ; le coût des projets s'en trouvera sans doute augmenté mais cette majoration sera légitimée par les avantages obtenus au niveau de la Nation ; il est bien entendu que cette politique ne sera pas sans limites, celles-ci étant à fixer par le calcul économique.

4 \ Harmonisation et cohérence des projets

Les projets devront être **harmonisés** entre eux. On peut faire entrer, en effet, très approximativement les projets dans l'une des quatre catégories suivantes :

projets directement productifs,

dépenses d'infrastructure,

projets relatifs à la formation des cadres,

dépenses à caractère social.

La constitution des deux derniers groupes est liée à des décisions ayant un impact à long terme. L'enveloppe globale et le contenu du programme correspondant pour toute la période du Plan ont donc été déterminés en fonction des orientations générales à long terme de l'économie retenues par le Gouvernement. En ce qui concerne la Formation des Cadres, il convient de veiller tout spécialement à l'orienter en fonction des besoins par spécialité du Pays.

Les deux premiers groupes sont directement complémentaires. Un investissement productif sans l'infrastructure correspondante est sans effet. Inversement, une infrastructure routière, par exemple, sous-utilisée est un gaspillage de moyens. L'harmonisation de ces deux types de projets est un problème essentiel. Quelques règles simples doivent guider l'action dans ce domaine :

les projets d'infrastructure ne doivent pas avoir, sauf exceptions d'existence autonome, ils doivent être rattachés à des projets industriels ou agricoles dont ils sont la condition sine qua non ;

les projets d'infrastructure présentés exceptionnellement de façon indépendante doivent nécessiter un examen et une justification minutieux ;

en aucun cas, ces projets ne doivent anticiper sur des besoins futurs. Il vaut mieux laisser ces besoins se faire sentir, quitte à supporter un temps les coûts résultant d'un encombrement (routier ou téléphonique, par exemple).

Ces règles d'action ont pour but de compenser les déséquilibres constatés dans les périodes précédentes entre investissements productifs et investissements en infrastructures. Leur adoption réagit ailleurs sur la procédure d'élaboration du Plan. D'une part, dans la mesure où les projets d'infrastructure suivent en quelque sorte les projets productifs, la conception et le choix de ceux-ci conditionnent et doivent donc précéder la conception de ceux-là. D'autre part, les calculs de rentabilité des projets productifs doivent tenir compte des dépenses nécessaires en infrastructure.

Les projets retenus doivent être **cohérents**, c'est-à-dire s'insérer dans un programme d'investissement complet respectant les contraintes de l'équilibre économique d'ensemble.

A cette fin, les effets des différents projets sur les comptes emplois-ressources des différents produits, sur les besoins en formation des cadres, sur le montant des investissements à réaliser, ont été évalués et par totalisation confrontés aux hypothèses générales de la perspective à moyen terme, concernant les taux de croissance de la production, la Balance des Paiements, le taux d'investissement compatible avec un taux d'épargne réaliste, le nombre d'emplois total à créer, etc... Il y a donc eu une procédure d'aller-retour ou « itération » entre sélection des projets et établissement de la projection économique d'ensemble : les hypothèses de celle-ci étant remises en cause après étude des projets et réciproquement, la sélection et le programme de ceux-ci étant modifiés lorsqu'ils conduisaient à des perspectives d'ensemble incohérentes ou irréalisables.

La cohérence devra être établie également dans le temps et il conviendra de s'assurer que les installations d'unités de production supplémentaires se fassent année par année, selon un échéancier raisonnable. En effet, un mauvais ordonnancement dans le temps pourrait avoir pour conséquence, l'apparition pendant quelques années de capacités de production excédentaires ou au contraire de goulots d'étranglement pouvant compromettre la réalisation du Plan.

2 - Mesures et réformes.

Les plans de développement se contentent le plus souvent de définir les grandes lignes de la politique économique et sociale du Gouvernement, les textes d'application de cette politique devant être mis au point au cours de la période couverte par le Plan.

Il a été toutefois demandé instamment aux Commissions d'assortir tous les objectifs proposés des mesures nécessaires, et de les présenter toutes les fois qu'il y a lieu, sous forme de décret d'application. Il n'était bien sûr pas question de réglementer pour 5 ans toute l'activité économique et financière du Pays, mais à l'inverse, il serait anormal de publier un Plan qui ne serait pas accompagné d'un certain nombre de mesures concrètes dont la nécessité est apparue lors de la préparation du Plan. Certaines de ces mesures peuvent aller jusqu'au stade du texte d'application, d'autres ne peuvent être présentées que sous forme de décision-cadre à préciser ultérieurement.

Il ne s'agit pas de créer à partir de rien. En effet, les pouvoirs publics disposent d'un faisceau relativement fourni de moyens d'action directe et indirecte sur les modalités de la vie économique du Pays. Souvent, il s'agira d'améliorer le fonctionnement de cet appareil en le transformant, plus qu'en lui adjoignant d'autres

instruments. En effet, au cours des dernières années, le rôle de l'Etat en matière économique s'est déjà considérablement accru, d'une part, l'Etat est intervenu directement en matière agricole, dans le secteur des industries de base et dans les industries où l'on notait une défaillance de l'initiative privée ; d'autre part, il s'est efforcé d'encourager l'investissement purement privé par un certain nombre de mesures rassemblées dans un Code des Investissements.

Ces mesures, dont on trouvera le détail par ailleurs, concerneront d'abord l'**action purement administrative** de l'Etat ; dans ce domaine, les réformes devront conduire à la mise en place d'une administration moderne où la définition des responsabilités, la fixation des rémunérations, l'existence d'une décentralisation justifiée et d'une coordination véritable, la simplicité des procédures enfin, permettent de produire le « service administratif » au moindre coût ; il est certain que dans ces diverses directions, il reste beaucoup à faire et que la mise au point de solutions satisfaisantes demandera du temps ; l'important est que cette volonté de réforme soit bien affirmée et que dès 1968 les premières mesures voient le jour, marquant ainsi le début d'un processus continu d'amélioration donnant progressivement à la machine administrative toute l'efficience désirable.

Les interventions directes de l'Etat, qu'il s'agisse d'investissements publics ou de prises de participation, revêtent une importance primordiale, et tout porte à croire que l'action de l'Etat restera prépondérante dans les années à venir, surtout dans l'agriculture. Il n'est cependant pas suffisant de décider une dépense, encore faut-il s'assurer que l'administration a les moyens de réaliser les opérations prévues ; il est notamment indispensable de prévoir une liaison étroite entre le budget d'équipement et le budget de fonctionnement de chaque Ministère.

Malgré ces investissements directs l'action de l'Etat s'exerce cependant dans un cadre libéral ; c'est dire que l'Etat a, parallèlement à son action directe, un rôle important d'**incitation** au développement des investissements privés. Les réformes à intervenir auront donc pour objet de faire en sorte que les instruments actuels d'incitation remplissent dans les meilleures conditions les fonctions suivantes :

— informer les investisseurs,

— inciter les entrepreneurs à investir dans les activités les plus intéressantes pour le développement du Pays, par une fiscalité sélective sur les bénéfices par exemple,

— inciter les possesseurs de moyens de production (agriculteurs notamment) à utiliser ceux-ci plus rationnellement et plus intensivement.

— enfin, décourager le gaspillage de ressources et la spéculation.

On a vu ci-dessus que la **formation des cadres** resterait l'une des priorités majeures du prochain Plan ; les mesures et réformes à prévoir dans ce domaine auront donc une importance toute particulière ; la rapidité du développement démographique fait que les masses à scolariser sont de plus en plus considérables et que toute erreur dans le contenu de la formation aura des conséquences de plus en plus graves ; la lenteur des processus d'enseignement fait d'ailleurs qu'il faut prévoir très tôt les besoins ; en effet, la réussite de l'enseignement supérieur dépend de celle de l'enseignement secondaire, elle-même liée à celle de l'enseignement primaire. Les mesures à intervenir en matière de formation tiendront donc compte non seulement des manques actuels (insuffisance de l'enseignement agricole par exemple), mais aussi des besoins probables de l'économie à long terme par secteur d'activité et qualification.

Enfin, il est un domaine où les mesures à prendre auront une importance primordiale, c'est celui du **financement du Plan.**

D'une manière générale on remarquera que bon nombre de mesures et réformes en seront encore au stade de l'étude au moment de l'entrée en vigueur du Plan, qu'il s'agisse de la révision des structures foncières ou de la refonte des programmes éducatifs ; souvent il ne pouvait en être autrement car certaines réformes une fois qu'on en a dégagé la nécessité exigent un délai important pour être concrétisées sous forme de textes d'application. De plus, le Plan 1968-1972 se veut être un document immédiatement opératoire : l'objectif était ambitieux et il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait pas été atteint d'emblée. Mais un progrès important a été enregistré, un certain nombre de mesures en étant au stade d'application, tandis que d'autres pourront assez rapidement être traduites en textes législatifs. L'essentiel est que l'objectif initial ne soit pas perdu de vue et que le début de l'année 1968 soit consacré à la mise au point définitive des mesures et réformes qui s'avèrent nécessaires à la bonne exécution du Plan.

3 - Le développement économique régional.

Il n'a pas été tenu compte, dans les Plans précédents, des données et contraintes régionales. Cette lacune a provoqué une méconnaissance fréquente des réalités locales et a gêné l'application des recommandations du Plan. Le Plan 1968-1972 s'efforcera au contraire de prendre en considération l'aspect local des problèmes de développement.

La première raison d'une régionalisation du Plan est d'assurer une participation la plus large possible de la population au développement du pays. Ce but sera atteint grâce à une décentralisation jusqu'à l'échelon provincial.

Le deuxième objectif est d'aboutir à une approche plus serrée des possibilités de croissance de chaque province.

a) Les limites de la régionalisation

Il ne faut pas confondre une région, entité économique, avec la Province, cadre administratif. L'objectif présent se borne à doter les provinces d'un programme de développement qui constituerait l'amorce d'une œuvre plus ambitieuse.

b) La nature du développement régional

Le fondement du programme de développement régional sera un inventaire des données essentielles de la province (ressources, moyens, efforts faits) qui permettra de mieux mesurer la situation respective de chacune des provinces, ses potentialités et les risques de déséquilibres. Sans ce travail de mise en lumière préalable, il est à craindre, en effet, que des déséquilibres irréversibles ou extrêmement coûteux à rectifier se produisent. De nombreuses études générales ou particulières ont été conduites dans plusieurs provinces ou régions, principalement dans le domaine agricole (Haouz, Doukkala, Loukkos, Basse-Moulouya, Tadla, Tafilalet, Sebou, D.E.R.R.O.). Il s'agit là d'une masse de connaissances et de projets d'aménagements qui recouvrent une grande partie du territoire. Certaines de ces études doivent être remises à jour ou revues sous un angle concret d'application. Presque toutes comportent cependant un inventaire des régions, esquissent leur vocation essentielle, dessinent des priorités et des possibilités. Autrement dit, plus que d'études et de renseignements fondamentaux, manquent la connaissance exacte des moyens d'exécution et l'évaluation des efforts et des tendances.

Le Plan national n'est pas l'addition des différents programmes provinciaux, ce qui aboutirait à un résultat disparate et incomplet. Les programmes de développement ont été établis en tenant compte des grands projets en cours d'étude ou de réalisation et qui modifieront la physionomie des provinces concernées.

c) Les programmes provinciaux

Ils ne doivent pas être pris pour des Plans au sens scientifique du mot ; tout au plus en seront-ils une esquisse. Ces programmes visent plusieurs objectifs :

Amener à une meilleure connaissance de la situation et des ressources des provinces par le bilan qui en sera dressé.

Mesurer avec plus de réalisme les possibilités immédiates de réalisation (notamment en évaluant l'infrastructure administrative et l'implantation des cadres).

Susciter la participation de l'administration et de la population provinciale et locale. Cela doit permettre des suggestions intéressantes et créer un engagement de la province.

Ces programmes provinciaux, inscrits sur une toile de fond qui sera la situation présente et les vocations à long terme, comprendront trois catégories d'interventions :

Les projets d'intérêt national, qui comprendront essentiellement des projets sectoriels localisés choisis et arrêtés par l'administration centrale. La province sera informée de ces projets, mais n'en sera pas responsable directement (d'autant plus que ceux-ci peuvent avoir une influence négligeable pour la province). Ces projets seront financés sur le budget général et inscrits dans le budget de chaque administration compétente.

Les projets provinciaux dont les orientations et les objectifs auront été esquissés par l'échelon central, mais qui seront discutés et éventuellement modifiés au niveau de la province, notamment en ce qui concerne la localisation et l'ordre de réalisation (moyenne hydraulique, routes secondaires, urbanisation des centres, etc...). Si les projets nationaux sont à financer sur budget d'Etat, les projets provinciaux pourraient être financés conjointement par le budget général et le budget provincial.

Les projets locaux qui pourraient rassembler une série d'actions actuellement conduites sous l'égide de la Province, de la Promotion Nationale ou du Développement Communautaire, ou des communes rurales. Ces projets seraient réalisés à la demande des collectivités à condition qu'il y ait une participation de la population. On peut imaginer une telle association au niveau des collectivités de base, selon des modalités qui restent à définir.

On ne peut espérer arriver à un même degré de précision pour chaque province. L'essentiel serait d'obtenir un tableau qui comprendrait, classés dans l'ordre défini ci-dessus, les projets d'intérêt national chiffrés puis les objectifs essentiels avec un volume d'investissement et un pourcentage fixé pour chaque nature d'intervention et la part de financement qui incomberait à chacun, en ce qui concerne les projets d'intérêt provincial et local. On aboutirait à des tableaux plus détaillés selon que les projets seront déjà étudiés et localisés ou non.

d) Les critères

Pour le choix et l'adoption des projets trois critères sont intervenus :

La conformité avec les objectifs nationaux d'une part, la conformité avec les vocations prioritaires de la province, d'autre part, vocations dégagées par les données de base et les orientations qui en découlent, fixées par le Plan.

Les disponibilités présentes et prévisibles en cadres devront être prises en considération. Ainsi, quand bien même une vocation forestière indubitable pour une province se dessinerait-elle, il ne servirait à rien de prévoir des travaux de reforestation d'un volume supérieur à celui que pourront réaliser les cadres dont on dispose.

Compte tenu des deux points précédents, un facteur résidera dans l'effort plus ou moins important que proposera la Province sur ses propres ressources (investissements privés, finances locales, apport de terrains, investissement-travail). C'est ainsi, que les provinces les plus dynamiques dans l'ordre de l'effort local et ce ne seront pas forcément les plus riches pourront être « primées » par rapport à d'autres. Ainsi l'effort de la Promotion Nationale pourrait être privilégié dans ces secteurs et constituer un facteur d'équilibre pour les provinces moins dotées en investissements nationaux.

e) Procédures

A l'échelon provincial la méthode s'inspirera largement de la Promotion Nationale dans sa procédure de mise au point des programmes. Ainsi, un organisme rassemblant sous la présidence du Gouverneur, les autorités, les techniciens et les représentants de la population et des groupements professionnels peut être envisagé.

En outre, on peut penser à la création d'un secrétariat, rassemblant sous la direction du Secrétariat Général de la province : l'agent chargé de la section économique, l'agent de la Promotion Nationale, les chefs des services techniques provinciaux et l'ingénieur des travaux statistiques représentant la Division du Plan.

Par ailleurs, les responsables des projets spécifiques régionaux cités plus haut seront invités à se joindre aux travaux de planification à l'échelon central pour que les travaux puissent être intégrés dans un cadre d'ensemble. En fait, la pénurie de cadres contraindra à une grande modestie.

Cependant, après cette première étape, il sera indispensable d'aborder la régionalisation véritable du Plan. Cela impliquera, d'une part, la définition et la délimitation des régions, d'autre part, l'élaboration d'une doctrine et d'une organisation adéquate ; cela implique :

1) La mise en place de conseillers économiques auprès des Gouverneurs dont le rôle dans le développement économique du Pays s'élargit chaque jour davantage.

2) La création de Bureaux régionaux des Statistiques et du Plan. Ils desserviraient plusieurs provinces formant une entité économique.

Conclusion

Au terme de cette analyse des orientations du présent Plan, on constate que si les priorités majeures concernant l'Agriculture, le Tourisme et la Formation des Cadres restent les mêmes que dans le Plan précédent, le Plan 1968-1972 aura cependant une orientation nettement différente en ce qui concerne la nature même des documents définissant le cadre général de la politique économique.

CHAPITRE II

L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

Le présent Chapitre se propose de décrire en termes physiques la situation de l'économie en 1973, horizon du Plan Quinquennal 1968-1972.

I. - Le Changement du Rythme de Croissance

Les objectifs proposés au Plan Quinquennal 1968-1972 en termes de croissance globale, représentent pour l'économie et de façon incontestable, un changement de rythme. Cela est vrai si l'on considère la période 1960-1966 telle que les comptes nationaux en retracent l'évolution.

CROISSANCE DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

1960-1966

(En millions de DH 1960)

	1960	1966	*Taux de croissance en %*
Agriculture	2.650	2.740	0,6
Energie, Mines	720	860	3,0
Industrie, Artisanat	1.100	1.370	3,7
B.T.P.	320	500	7,7
Transports, Services, Commerce	3.410	3.910	2,3
Total	8.200	9.380	2,3

Cela est encore vrai par comparaison avec la période 1964-1968 telle que les prévisions actuelles permettent de la dessiner. Dans les deux cas, la croissance globale de l'économie est restée en dessous du taux moyen de 3 % par an.

CROISSANCE DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE 1964 - 1968 - 1973

(En milliards de FMG 1964)

	1964	1968	1973	Taux de croissance 64-68	Taux de croissance 68-73
Agriculture	3 097	3 349	3 707	1.9	2.1
Energie, Mines	890	959	1 346	2.0	7.0
Industrie, Artisanat	1 654	1 854	2 269	2.9	4.3
B.T.P.	498	620	933	5.5	8.5
Transports, Services Commerce	4 341	4 988	6 235	3.6	4.6
Total	10 480	11 770	14 490	2.9	4.3

Sans doute dans le passé la croissance de la production intérieure brute a-t-elle été forcement influencée par les aléas de la production agricole qui ont eu pour effet de faire varier de façon ample le taux de croissance de l'agriculture : ainsi de 1960 à 1966 le taux agricole a été particulièrement faible mais il suffira d'observer que s'il avait été conforme à la tendance passée (1.5 % par an) la progression de la P.I.B. entre 1960 et 1966 n'aurait quand même atteint que 2.5 % par an en moyenne. Dans l'avenir la croissance escomptée de l'agriculture n'est pas tellement plus forte : 2.1 % pour la période 1968-1972 contre 1.9 % pour la période 1964-1968. Mais ceci n'est vrai qu'à moyen terme car les efforts du Plan Quinquennal visent justement à obtenir à plus long terme une croissance agricole sensiblement plus forte.

Le rythme annuel d'expansion retenu pour la période 1968-1972 est de 4.3 % en moyenne. Premier pas vers le décollage ce Plan vise à faire passer l'économie d'un rythme de croissance inférieur à 3 % par an, qui ne permettrait pas même d'assurer le maintien du niveau de revenus de la population, à un taux voisin de 5 % en fin de période. Un tel taux s'il était maintenu sur une longue période, permettrait à la fois d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de dégager progressivement les ressources d'épargne interne qui font défaut dans la période actuelle. L'cheminement du taux de croissance de la production intérieure brute durant la période quinquennale est le suivant :

Taux de croissance

1969 par rapport à 1968	3,5 %
1970 par rapport à 1969	3,9 %
1971 par rapport à 1970	4,2 %
1972 par rapport à 1971	4,5 %
1973 par rapport à 1972	4,8 %

Les perspectives offertes par un tel cheminement ouvrent la voie à un nouveau progrès après la période du Plan Quinquennal ; les investissements retenus pour dresser le compte économique prévisionnel de l'année 1973 devraient normalement constituer la première tranche annuelle du Plan qui devra suivre l'actuel Plan Quinquennal, lequel pourrait avoir pour ambition de porter le taux moyen de croissance au-dessus de 5 %.

Réaliste dans ses objectifs, le Plan Quinquennal 1968-1972 n'en est pas moins ambitieux. La réussite du Plan est subordonnée à un certain nombre de conditions, dont il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici les lignes directrices qui sont :

une intervention croissante de l'Etat dans la réalisation des équipements productifs ;

une politique économique et financière plus active et plus rigoureuse ;

une amélioration de la capacité de l'administration à réaliser des projets ;

un choix rationnel des projets en vue de leur rentabilité économique et un contrôle plus sévère de la gestion des entreprises publiques ou semi-publiques ;

l'entretien à l'égard du secteur privé d'un certain « climat » favorable aux perspectives de développement à long terme par les actions de l'administration.

Cependant, la concrétisation de la croissance dépend essentiellement de l'investissement.

II. - Les Investissements Nécessaires

La formation de capital permet et impulse en même temps la croissance. Les Commissions sectorielles ont recensé chacune dans leur domaine, les projets productifs publics, semi-publics ou privés les équipements d'infrastructure indispensables, et les besoins éducatifs, sociaux ou administratifs. Il est indiqué, d'autre part, les critères et les méthodes qui ont présidé au choix des projets à retenir, et qui ont permis d'arrêter le montant global des investissements de l'Etat. Le Volume II présente également une liste détaillée des projets retenus dans chaque secteur. Outre les investissements de l'Etat, des prévisions relatives aux investissements des Collectivités Locales, ainsi qu'à ceux des secteurs semi-public et privé, ont été faites.

Le montant des investissements.

Le tableau ci-après presente, dans la nomenclature sectorielle des travaux des Commissions et en distinguant quatre catégories de maîtres d'œuvre, le volume total des investissements à prévoir dans la période.

Les chances de réalisation de ces investissements dépendent des efforts faits à la fois par le secteur privé et le secteur public ou semi-public.

En ce qui concerne le secteur privé, les conséquences d'une carence de son effort seraient notables surtout en raison de la contribution prévue en matière d'industrie et de tourisme. C'est pourquoi, les mesures d'incitation à l'investissement et à l'activité sont particulièrement importantes et font l'objet de longs développements, aussi bien dans le Chapitre consacré aux moyens du présent Volume que dans les Chapitres sectoriels du Volume II.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS
ASPECT ECONOMIQUE

(En millions de DH)

Secteurs	*Administration*			*Entreprises et ménages*			*Total*
	Budget d'équip de l'Etat	*Autres budgets*	*Total*	*Secteur semi-public (1)*	*Secteur privé*	*Total*	
Agriculture	1 550	55	1 605		160	160	1.765
Barrages	746		746				746
Promotion Nationale	120	30	150				150
Tourisme	171	10	181	230	349	579	760
Energie	214		214	296		296	510
Mines	300		300	829	133	962	1.262
Industrie	290		290	465	666	1.131	1.421
Artisanat	22		22				22
Commerce et Services					90	90	90
Education - Formation	276		276				276
Jeunesse et Sports	20	5	25				25
Santé Publique	101		101				101
Transports	554	10	564	57	72	129	693
Télécommunications	170		170	21		21	191
Habitat - Adductions d'eau	181	83	264	15	1.000	1.015	1.279
Equipements administratifs	196	2	198				198
Total des nouveaux investissements	4 911	195	5.106	1.913	2.470	4.383	9.489
Renouvellement (2)		205	205	317	1.300	1.617	1.822
Regularisation (3)	139		139				139
Total general	5 050	400	5.450	2.230	3.770	6.000	11.450

(1) Non compris les apports de l'Etat inscrits au Budget d'Equipement.
(2) Renouvellement de l'équipement en matériel ou B.T.P.
(3) Regularisations d'avances du Trésor pour opérations effectuées durant la période antérieure à 1968.

Mais l'effort du secteur public et semi-public est au moins aussi important. Dans ce domaine, il faut noter que l'apurement des reports du Plan Triennal permettra au Plan Quinquennal de partir sur des bases saines. De plus, les engagements pris par les divers départements ministériels sur la bonne exécution des investissements inscrits, permettent d'envisager que la matérialisation des prévisions a une forte probabilité d'être menée à bonne fin.

2. Le cheminement des investissements.

Ceci suppose cependant que la répartition des efforts dans le temps soit judicieuse. Prétendre trop en faire la première année serait irréaliste, trop en rejeter dans les dernières années du Plan, serait une fuite devant les responsabilités et reviendrait donc à ne pas exécuter le Plan en totalité.

Ainsi, bien qu'il soit difficile de prévoir avec précision la répartition dans le temps de la réalisation de chacun des programmes d'équipement, un cheminement raisonnable a du être établi. Compte tenu des programmes annuels actuellement prévus pour certaines opérations importantes, et la nécessité absolue d'échelonner l'ensemble des programmes pour assurer la régularité du financement, la répartition annuelle de l'ensemble des programmes aura probablement l'allure indiquée au tableau ci-après.

CHEMINEMENT ANNUEL DES INVESTISSEMENTS

(En millions de DH 1967)

Année	*Administration*			*Entreprises et ménages*			*Total*	*Taux d'investissement par rapport au PIB*
	Budget d'équip.	*Autres budgets*	*Total*	*Secteur semi-public*	*Secteur privé*	*Total*		
1968	1.100	70	1.170	330	500	830	2 000	15,1 %
1969	950	75	1.025	385	615	1 000	2 025	16,2 %
1970	970	80	1.050	450	710	1 160	2 210	17,0 %
1971	1.000	85	1.085	505	875	1 380	2 465	18,0 %
1972	1.030	90	1 120	560	1.070	1 630	2 750	19,3 %
	5.050	400	5.450	2 230	3 770	6 000	11 450	17,4 %

On remarquera à l'allure de ce tableau que le cheminement annuel des investissements propose un effort croissant puisqu'il a pour but de faire passer le taux d'investissements par rapport

à la production intérieure brute de 13.5 % durant la période triennale à 17.4 % en moyenne pour le quinquennat et après de 20 % en 1972. Cependant si l'effort est croissant la variation de cet effort est légèrement décroissante, les différences relatives de taux d'une année sur l'autre passant de près de 7 % en 1969 par rapport à 1968 à 6 % en 1972 par rapport à 1971.

Il faut noter que le chiffre de 1968 pour le budget d'investissement de l'Etat est surestimé du point de vue économique, puisqu'il contient plus de 150 millions de DH de régularisation d'opérations déjà effectuées. C'est pourquoi le taux d'investissement par rapport à la production intérieure brute, donné par le tableau est de 15.1 % alors qu'un calcul brut donnerait 16.3 %.

On peut se demander pourquoi un tel cheminement est qualifié de raisonnable. Les raisons en sont les suivantes.

S'il était plus étalé dans le temps, le taux d'investissement en fin de Plan arriverait à un chiffre de l'ordre de 25 % ou peut-être même plus, alors que dans le monde le taux de 30 % est pratiquement le maximum jamais atteint : il serait illusoire d'espérer qu'en 5 ans le Maroc puisse passer à peu de choses près, du minimum au maximum.

Si au contraire, le cheminement proposé était plus concentré dans les premières années, cela voudrait dire que dès 1968 l'effort demandé du pays serait extrêmement important, bien plus important que ce qui est prévu et décrit dans le Chapitre relatif à l'équilibre financier ; mais que, ensuite, cet effort serait constant, c'est-à-dire qu'en termes marginaux par rapport à l'accroissement de production, l'accroissement de l'effort serait faible, voire nul ; une telle attitude ne serait pas conciliable avec un désir de progrès.

Le cheminement ainsi proposé amènera donc le pays à un taux d'investissement de 20 %. Ainsi le Maroc dépasserait son année record de 1953 et se situerait dans la bonne moyenne mondiale, les taux d'investissements relevés dans l'annuaire des Nations Unies couvrant une plage qui va de 10 % à 30 % environ.

3 La structure des investissements.

Les tableaux des pages suivantes donnent des indications sur la structure des investissements. Le premier indique la part des investissements retenue pour chaque secteur, selon les agents et pour l'ensemble. Le second indique, secteur par secteur, quelle est la quote-part de chaque agent.

Le premier de ces tableaux met en relief le fait que 75 % environ des investissements peuvent être considérés comme productifs (c'est-à-dire se rapportent à l'Agriculture, aux Barrages, à la Promotion Nationale, au Tourisme, à l'Energie, aux Mines, à l'Industrie et à l'Artisanat) aussi bien en considérant l'ensemble des agents que l'Etat seul. Le deuxième de ces tableaux montre, en considérant ces mêmes secteurs productifs que la contribution de l'Etat est de 51 % ; celle des autres budgets et du secteur semi-public est de 29 % et celle du secteur privé de 20 %.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS
REPARTITION PAR SECTEURS

(En %)

Secteurs	Administration			Entreprises et ménages			Total
	Budget d'équip de l'Etat	Autres budgets	Total	Secteur semi-public (1)	Secteur privé	Total	
Agriculture	30,7	13,8	29,5		4,2	2,6	15,5
Barrages	14,8		13,7				6,5
Promotion Nationale	2,4	7,5	2,8				1,2
Tourisme	3,4	2,5	3,3	10,3	9,2	9,6	6,6
Energie	4,3		4,0	13,3		4,9	4,5
Mines	6,0		5,5	37,1	3,5	16,0	11,0
Industrie	5,7		5,3	20,9	17,6	18,8	12,4
Artisanat	0,4		0,4				0,2
Commerce et Services					2,6	1,6	0,8
Education - Formation	5,5		5,0				2,4
Jeunesse et Sports	0,4	1,2	0,4				0,2
Santé Publique	2,0		1,9				0,9
Transports	10,7	2,5	10,1	2,6	1,9	2,2	6,1
Télécommunications	3,4		3,1	1,0		0,4	1,7
Habitat - Adductions d'eau	3,6	20,8	4,8	0,6	26,5	16,9	11,2
Equipements administratifs	3,9	0,5	3,6				1,7
Total des nouveaux investissements	97,2	48,8	93,4	85,8	65,5	73,0	82,9
Renouvellement (2)		51,2	3,7	14,2	34,5	27,0	15,9
Régularisation (3)	2,8		2,9				1,2
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Non compris les apports de l'Etat inscrits au Budget d'Equipement
(2) Renouvellement de l'équipement en matériel ou B.T.P.
(3) Régularisations d'avances du Trésor pour opérations effectuées durant la période antérieure à 1968

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS
REPARTITION PAR AGENTS

(En %)

Secteurs	Administration			Entreprises et ménages			Total
	Budget d'équip. de l'Etat	Autres budgets	Total	Secteur semi-public (1)	Secteur privé	Total	
Agriculture	87,8	3,1	90,9		9,1	9,1	100,0
Barrages	100,0		100,0				100,0
Promotion Nationale	80,0	20,0	100,0				100,0
Tourisme	22,5	1,3	23,8	30,1	46,1	76,2	100,0
Energie	42,0		42,0	58,0		58,0	100,0
Mines	23,8		23,8	65,6	10,6	76,2	100,0
Industrie	24,4		20,4	32,7	46,9	79,6	100,0
Artisanat	100,0		100,0			100,0	100,0
Commerce et Services					100,0	100,0	100,0
Education - Formation	100,0		100,0				100,0
Jeunesse et Sports	75,0	25,0	100,0				100,0
Santé Publique	100,0		100,0				100,0
Transports	80,0	1,4	81,4	8,2	10,4	18,6	100,0
Télécommunications	88,5		88,5	11,5		11,5	100,0
Habitat - Adductions d'eau	14,2	6,5	20,7	1,2	78,1	79,3	100,0
Equipements administratifs	99,5	0,5	100,0				100,0
Total des nouveaux investissements	51,6	2,1	53,7	20,2	26,1	46,3	100,0
Renouvellement (2)		11,3	11,3	17,4	71,3	88,7	100,0
Régularisation (3)	100,0		100,0				100,0
Total général	44,1	3,5	47,6	19,4	33,0	52,4	100,0

(1) Non compris les apports de l'Etat inscrits au Budget d'Equipement.
(2) Renouvellement de l'équipement en matériel ou B.T.P.
(3) Régularisations d'avances du Trésor pour opérations effectuées durant la période antérieure à 1968.

III. - L'Evolution par Secteurs et la Structure de l'Economie

Ce changement de rythme ne manquera pas d'amplifier l'évolution des structures déjà perceptible dans le passé récent.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'importance relative de chacun des grands secteurs de l'économie constatée entre les précédents plans de développement et les résultats attendus à la fin du Plan Quinquennal.

PART DES GRANDS SECTEURS DANS LA P.I.B.

(*En %*)

	1960	1964	1968	1973
Agriculture	23.3	29.6	28.6	25.6
Energie, Mines	8.8	8.5	8.2	9.2
Industrie, Artisanat	13.4	15.7	15.7	15.6
B.T.P.	3.9	4.7	5.3	6.4
Transports, Services, Commerce	41.6	41.5	42.2	43.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

1 - L'Agriculture

Bien que l'effort en direction de l'Agriculture soit très important et que la croissance agricole doive s'accélérer nettement au cours du Plan, la part relative de l'Agriculture continue de décroître, mais plus lentement. C'est là une conséquence inéluctable du développement.

Les travaux de la Commission de l'Agriculture permettent d'envisager une croissance de la production agricole à un taux de 2,1 %, sous des conditions qui sont exposées dans le Chapitre correspondant du Volume II.

La modernisation des modes culturaux contraint ce secteur à accroître ses consommations intermédiaires plus rapidement que sa production. C'est pourquoi la valeur ajoutée par l'Agriculture ne croît qu'à 2 %. Ce résultat serait d'ailleurs encore minoré si l'on incluait dans les consommations intermédiaires les dépenses faites par les administrations.

Ce taux de 2.1 %, plus faible que le taux de croissance générale de l'économie, amène naturellement l'Agriculture à voir diminuer sa part dans la production intérieure brute, qui passe de 30 % à 25 %, à la fin du Plan Quinquennal.

2 - L'Energie

Quant à l'Energie, la progression observée ses dernières années augmenterait encore pour atteindre la moyenne de 5,4 % pour la période 1968-1973.

Cependant, l'ensemble Énergie et Industrie extractive ne rattraperait qu'en 1973 sa part relative de 1964 et resterait encore en dessous de celle de 1960. Ce phénomène s'explique par un développement plus rapide des autres secteurs (industrie, bâtiment, services).

3 - Les Mines

Un redressement vigoureux de la situation dans ce secteur est prévu. Pour les phosphates, le régime de la période quinquennale dépasserait la croissance des meilleures années sur une période de longueur comparable (9,2 %). Pour les autres mines, à la stagnation actuelle succéderait une croissance encore relativement modeste (3,7 %). Globalement pour ce secteur, il devrait en résulter un taux de 7,9 % par an pour la période 1968-1973.

4 L'Industrie et l'Artisanat

Au cours des dernières année, ce secteur s'est développé à un rythme relativement lent, ne dépassant guère 3 %. Au cours du Plan, les perspectives du groupe « industrie » et « artisanat » impliquent par contre, pour la période quinquennale, une croissance annuelle de 4,3 %, soit pour la seule industrie, un rythme de développement supérieur à 5 %. Prévoir pour l'Industrie, un taux de croissance deux à trois fois supérieur à celui observé au cours des récentes années, paraît ambitieux. Même dans un passé plus lointain, un tel taux n'a jamais été atteint sur une aussi longue période puisque l'Industrie s'est déjà développée à raison de 5 % par an, mais pendant 2 ou 3 ans seulement. Ce résultat ne peut être atteint que si, outre les grands projets étatiques ou privés bien déterminés, l'Industrie connait un développement parallèle des petite initiatives de création ou d'extension, et si les conditions climatiques, favorisant l'agriculture traditionnelle, permettent à la demande de biens de consommation de la population agricole, de se développer régulièrement.

Dans l'ensemble de l'Industrie et de l'Artisanat, les branches alimentaires se développent plus vite (6,9 %) que les autres branches (3,0 %) en raison de l'essor de l'industrie sucrière (de l'ordre de 20 %). Quant aux branches non alimentaires, les groupes

des métaux, de la mécanique, de l'automobile et du cycle, d'une part, et de la chimie, de la parachimie, de caoutchouc, de papiers, d'autre part, progresseraient sensiblement à la même cadence (de l'ordre de 4 %), un peu plus vite que l'industrie textile (un peu plus de 3,5 %) ; il semble difficile, en effet, de demander à cette dernière branche de poursuivre sa rapide croissance des années précédentes, les possibilités de substitution des productions aux importations étant à peu près saturées pour les produits finis et la relative exiguité du marché rendant souvent faible la rentabilité des productions de matières de base.

5 - Le Bâtiment et les Travaux Publics

Ce secteur est étroitement lié au volume des investissements à réaliser au cours de la période.

Le programme important de travaux d'infrastructure implique que le secteur B.T.P. soit capable de se développer à un rythme très élevé (8,5 % par an) jamais encore atteint. Peut-être sera-t-il nécessaire au cours du Plan, d' « importer » des travaux publics en ayant recours à des entreprises étrangères pour réaliser certains grands travaux.

Conséquence directe de cette croissance, la part du secteur sur la production nationale ne cesse d'augmenter.

6 - Les Transports, les Services et le Commerce

Ces secteurs, sauf exception, dont la plus notable est la demande des touristes, ont dû être traités par la projection 1973, comme induits par la demande finale ou intermédiaire.

Les principaux résultats sont les suivants :

La production des Services est fortement influencée par l'essor du Tourisme dont la demande passe de 12 à 22 % de la production de services en 9 ans, ce qui explique le taux de croissance particulièrement élevé, retenu pour se secteur (6,2 % par an, entre 1968 et 1973), bien que la demande intérieure soit influencée par la réduction des effectifs des étrangers, gros consommateurs de services.

Les Transports connaîtront une forte croissance (7,0 %) provenant à la fois de la demande intérieure et du Tourisme.

La production de logement croît nettement moins vite que la croisance démographique urbaine (3,8 % contre 5,1 %, non compris les étrangers pour la période 1968-1973), à cause de la baisse de la demande des étrangers et de la politique d'habitat à bon marché.

La somme des marges commerciales sur importations croît très nettement moins vite que les importations elles-mêmes (3,0 %

contre 6,1 % pour la période) à cause de la substitution de matières premières et demi-produits aux produits finis.

Enfin, le commerce local connaît une croissance à peu près égale à celle de la demande intérieure finale, investissements exclus (4,4 % pendant 5 ans).

IV. - L'Equilibre des Emplois et des Ressources

La présente section traite de l'équilibre des emplois et des ressources en volume, c'est-à-dire, à prix constants, les prix étant ceux de 1964. La conséquence de l'adoption de ces prix est que pour ce Chapitre, certaines données chiffrées divergent et celles données par ailleurs.

Mais une remarque plus importante encore est à faire : l'équilibre ci-dessous exposé résulte d'une certaine hypothèse faite quant à la répartition entre épargne intérieure et apports de l'extérieur. Or, on verra dans le Chapitre suivant, que les décisions relatives à cette répartition seront prises au cours de l'avancement du temps en fonction des possibilités. Par conséquent, l'équilibre ci-dessous ne peut être présenté qu'à titre indicatif. Il faut noter qu'accroître les apports extérieurs se traduirait finalement par augmenter la consommation des ménages à court terme, mais la réduire gravement à long terme et vice versa.

1 L'équilibre général

Le tableau ci-dessous retrace l'équilibre général des emplois et des ressources, pour l'année 1964, année appartenant au passé, 1968 première année du Plan Quinquennal, et 1973 année où l'on pourra juger des résultats du Plan Quinquennal.

L'EQUILIBRE GENERAL DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES EN PRIX 1964

Année	Cons. des ménages	Cons. des administrations	Cons. des administrations étrangères	Cons. des touristes	Formation brute de capital	Total	Production intérieure brute	Déficit commercial	Variation des stocks conjoncturelle
Valeurs absolues en millions de DH									
1964	8.460	510	70	310	1.390	10.740	10.480	170	90
1968	9.515	520	70	405	1.900	12.410	11.770	640	—
1973	11.190	650	70	650	2.820	15.380	14.490	890	—
Valeurs relatives en %									
1964	78,8	4,7	0,7	2,9	12,9	100	97,6	1,6	0,8
1968	76,7	4,2	0,6	3,2	13,3	100	94,8	5,2	—
1973	72,8	4,2	0,5	4,2	18,3	100	94,2	5,8	—
Taux de croissance annuel moyen en %									
1968-64	2,7	0,5	—	6,8	8,0	3,6	2,9	25 à 30	////
1973-68	3,3	4,6	—	10,0	8,3	4,4	4,3	6,9	////

Ce tableau montre clairement la structure de l'équilibre général des emplois et des ressources. On y voit, en particulier, du point de vue des emplois la part grandissante de la formation de capital et du point de vue des ressources le rôle de plus en plus important du déficit commercial.

On remarquera que la variation des stocks est seulement indiquée pour 1964. Cela est dû au fait qu'il s'agit d'une variation conjoncturelle donc imprévisible et non pas de la variation de stocks liée à la production incluse avec la formation brute de capital.

2 - La consommation des ménages

La consommation des ménages doit connaître durant la période quinquennale, un accroissement supérieur à la croissance démographique.

L'écart de la croissance de la consommation sur la croissance démographique sera d'autant plus marqué qu'à revenu égal, la propension à l'épargne spontanée ou contrainte ne s'accroît pas encore plus, ce qui obligerait à faire appel à une plus forte aide extérieure pour réaliser l'épargne nécessaire à la formation de capital.

On rappellera ici que le taux de croissance démographique entre 1968 et 1973 est de 2.9 % pour l'ensemble de la population du Maroc, et de 3.1 % pour les nationaux seuls. Or le taux de croissance de la consommation des ménages a été estimé à 3.3 % pour l'ensemble de la population du Maroc et à 4.0 % pour les nationaux seuls, ce qui revient à dire que leur consommation par tête croîtrait de près de 0.9 % par an au cours de la période quinquennale, en moyenne.

La croissance de la production et des autres sources de revenu (salaires des administrations, transferts des travailleurs émigrés à l'étranger) conduit inévitablement à l'augmentation des consommations malgré la pression que doit exercer la puissance publique sur l'épargne (cf. le Chapitre sur l'équilibre financier). Compte tenu des hypothèses faites sur l'urbanisation rapide du pays, l'évolution des consommations par tête est la suivante entre 1964, 1968 et 1973.

EVOLUTION DU NIVEAU DES CONSOMMATIONS

(En millions de DH et en %)

	Niveau			*Taux de croissance*	
	1964	1968	1973	1968/64	1973/68
Marocains ruraux	3.776	4.145	4.660	2,3	2,4
Marocains urbains	3.484	4.305	5.620	5,4	5,5
Ensemble	7.260	8.450	10.280	3,8	4,0
Etrangers	1.200	1.065	910	///	///
Total	4.460	9.515	11.190	2,7	3,3

La consommation par tête des nationaux devrait croître de 0.9 % par an dans l'ensemble, ce qui n'est pas négligeable. En fait, la présentation d'un taux global cache l'existence de deux phénomènes

distincts : d'une part, une croissance des consommations par tête relativement faible dans chaque milieu, d'autre part, une urbanisation rapide.

Les hypothèses faites sur la modification des structures sont les suivantes ; en ce qui concerne les nationaux :

légère augmentation des coefficients budgétaires et alimentaires pour les ruraux et au contraire, une légère diminution pour les urbains ;

des phénomènes opposés pour les produits industriels et artisanaux ;

une légère diminution des dépenses de logement des urbains

le statu-quo partout ailleurs

Pour les étrangers, il devient évident que les modifications apportées à leurs consommations sont négligeables sur l'ensemble.

Ces hypothèses se traduisent donc comme suit, en ce qui concerne l'évolution de la structure de la consommation des ménages.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

(En millions de DH et en %)

	Valeurs absolues			*Valeurs relatives*		
	1964	1968	1973	1964	1968	1973
Produits agricoles et alimentaires	4.895	5.506	6.479	57,8	57,9	57,9
Produits énergétiques et miniers	301	340	392	3,6	3,6	3,5
Produits industriels et artisanaux	2.305	2.584	3.010	27,2	27,1	26,9
Transports et Services	555	623	772	6,6	6,6	6,9
Logement	404	462	537	4,8	4,8	4,8
Total	8.460	9.515	11.190	100,0	100,0	100,0

Comme on peut le voir, la structure des consommations n'est guère appelée à se modifier. Toutefois, il n'est pas exclu que des

études plus fines d'élasticité par rapport aux revenus ou aux prix des produits modifieraient plus sensiblement les données de ce tableau. Il y a lieu au cours de la période quinquennale de suivre attentivement les deux principaux postes de la consommation des ménages, ne serait-ce qu'en raison de la répercussion sur les importations.

3 - Les autres consommations finales

Les chiffres retenus pour la consommation des administrations en biens et services traduisent entre 1968 et 1973 une croissance de cette consommation à raison de 4,6 % par an, soit un peu plus faible que les dépenses en matériel de l'Etat seul (4,9 %).

En ce qui concerne les administrations étrangères (représentations diplomatiques, organisations internationales, missions culturelles, chambres de commerce étrangères, etc...) l'hypothèse de statu-quo de leurs consommations a été retenue.

Le taux de croissance de 10 % qui a été retenu pour la consommation des touristes est inférieur à celui de la progression des effectifs de touristes en raison de l'hypothèse d'abaissement de la depense moyenne.

Le tableau ci-dessous indique quelles sont les consommations finales par grandes catégories de produits.

CONSOMMATIONS FINALES

(En millions de DH)

	1964			1968			1973		
	Administrations	*Extérieur*	*Touristes*	*Administrations*	*Extérieur*	*Touristes*	*Administrations*	*Extérieur*	*Touristes*
Produits agricoles et alimentaires	100	12	103	103	12	121	129	12	160
Produits énergétiques miniers et industriels	336	19	38	343	19	56	427	19	71
Transports et services	74	39	169	74	39	228	94	39	419
Total	510	70	310	520	70	405	650	70	650

Du point de vue de leur structure, les consommations varient peu dans le temps et les pourcentages ci-dessous sont sensiblement constants.

STRUCTURE DES CONSOMMATIONS FINALES EN 1973

(En %)

	Administrations	*Extérieur*	*Touristes*	*Ensemble*
Produits agricoles et alimentaires	20	17	25	22
Produits énergétiques, miniers et industriels	66	27	11	38
Transports et Services	14	56	64	40
	100	100	100	100

4 La formation de capital

Les commissions spécialisées ont fourni les indications nécessaires sur le total des investissements retenus pour la période quinquennale. Ceux-ci sont étudiés en détail dans le Volume II et récapitulés supra dans ce Chapitre même.

Par contre, en ce qui concerne 1973 une extrapolation globale a été faite qui a permis de fixer le montant des investissements à retenir pour cette année à 2.990 millions de dirhams en prix 1967 qu'il faut comparer à la moyenne quinquennale de 2.290 ou aux années extrêmes de la période, soit 1.880 en 1968 et 2.750 en 1972.

Pour les fins de la projection en volume, les investissements retenus pour 1973 ont été fixés à 2.820 millions de dirhams aux prix 1964. Le tableau ci-dessous donne la ventilation de la formation de capital pour l'année horizon en matériel et outillage, d'une part, bâtiments et travaux publics, d'autre part.

VENTILATION PAR PRODUITS DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL

(En millions de DH et en %)

	Valeurs relatives			*Valeurs absolues*		
	1964	1968	1973	1964	1968	1973
Bâtiments et travaux publics	844	1 057	1 598	61	45	56,5
Matériel et outillage	546	843	1.222	39	55	43,5
Total	1 390	1.900	2.820	100	100	100

Les ventilations pour 1968 et 1973 sont sensiblement identiques les écarts ne pouvant être considérés comme significatifs — mais diffèrent légèrement de la ventilation de 1964, référence du passé, la part du matériel et de l'outillage étant en légère hausse.

5 Le commerce extérieur

En 1973 plus qu'en 1968, et plus encore qu'en 1964, le déficit commercial est un complément important de la production intérieure brute comme moyen d'assurer la satisfaction des besoins. Ceci est dû essentiellement à l'accroissement sensible de la formation de capital brut en matériel et équipements qui restent importés pour la plus grande part.

Le commerce extérieur se caractérise par des accroissements considérables. On remarque que le taux de croissance du déficit commercial est plus élevé entre 1964 et 1968, qu'en 1968 et 1973, et ceci provient du fait que l'année 1968 qui est dans la période quinquennale se trouve être fortement marquée par l'effort d'investissement.

La structure des échanges internationaux se modifie peu. En effet aux importations, les modifications sont dues aux biens d'équipement. Quant aux exportations, les variations de structure attendues sont essentiellement le fait de l'accroissement des ventes de produits miniers durant la période quinquennale.

En ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires, on peut être assuré que la balance restera encore positive malgré la croissance trop faible de l'agriculture eu égard aux besoins, mais le solde se réduira considérablement.

6. - Conclusion

Si l'on voulait qualifier en quelques mots l'évolution de l'équilibre des ressources et des emplois, il faudrait dire que le Maroc de 1973 se situerait à un niveau remarquablement plus élevé en matière de consommation des biens et services disponibles sur son territoire par sa propre production ou par l'importation, mais que la part de celle-ci va en croissant, ce qui est inévitable, compte tenu du gros effort d'équipement prévu.

PART DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'EQUILIBRE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

(En millions de DH et en %)

	Valeurs absolues			*Valeurs relatives*		
	1964	1968	1973	1964	1968	1973
Production intérieure brute	10.480	11.770	14.490	80	80	79
Importations	2.520	3.060	3.970	19	20	21
Variation des stocks	90			1	///	
Total	13.090	14.830	18.460	100	100	100
Consommations	9.350	10.510	12.560	71,5	71	68,5
Formation de capital	1.390	1.900	2.820	10,5	13	15
Exportations	2.350	2.420	3.080	18	16	16,5
Total	13.090	14.830	18.460	100	100	100

CHAPITRE III

L'EQUILIBRE FINANCIER

Un développement économique accéléré accroît le risque de déséquilibre financier. Pour se poursuivre aussi longtemps qu'elle sera nécessaire, la croissance économique doit nécessairement s'insérer dans un contexte où les équilibres financiers fondamentaux résistent aux tensions imposées par une expansion rapide.

Le Plan doit donc s'efforcer de prévoir les tensions possibles et les moyens d'y faire face. Dans ce but trois aspects importants de l'évolution financière ont fait l'objet d'un examen approfondi : le financement des investissements publics, le financement de l'investissement au niveau de la Nation, les relations financières avec l'extérieur. Mais le financement des investissements publics ne peut être traité qu'après examen des finances de l'Etat dans leur ensemble, c'est à-dire en incluant les ressources et dépenses courantes.

I. - Les Finances de l'Etat - le Budget de Fonctionnement

En effet, le problème de financement des investissements publics, c'est-à-dire au sens où il faut l'entendre dans le présent Chapitre des investissements à la charge du budget d'équipement de l'Etat à l'exclusion des investissements des Collectivités Locales et du gros entretien des routes relevant du budget de fonctionnement — ne peut être isolé du problème de l'équilibre général des finances de l'Etat, car du point de vue du Trésor, charge de la gestion des fonds publics et finances de l'Etat forment un tout.

L'ensemble des ressources (impôts, revenus, emprunts, dépôts au Trésor, etc...) doit être mis en regard de toutes les charges (fonctionnement, service et amortissement de la dette, équipement), sans affecter de façon privilégiée certaines catégories de recettes à certaines catégories de dépenses. C'est d'ailleurs ainsi que la gestion annuelle du Trésor Public opère dans la réalité : tout excédent courant réduit le montant des emprunts nécessaires pour financer l'investissement ; tout déficit courant emploie une partie de l'emprunt disponible. Ainsi est mise en évidence, la nécessité de fixer par des décisions simultanées, l'enveloppe des dépenses du budget d'équipement pour la période quinquennale et le choix des moyens de financement à utiliser par l'Etat.

La nécessité d'accélérer au maximum le développement du Pays conduit à retenir les programmes d'équipement public les plus élevés possibles. Cependant, les ressources financières de toute nature étant nécessairement limitées, et la recherche de la stabilité impliquant le refus des moyens monétaires, le volume global des disponibilités, impose à ces programmes leur limite.

Du point de vue de la méthode, la démarche suivie est itérative. Elle consiste d'abord à examiner l'évolution probable des dépenses et des recettes courantes, en retenant pour prévoir les charges de la dette (intérêts et remboursements) un montant raisonnable d'emprunts publics. Les dépenses d'investissements souhaitées, augmentées du déficit ou diminuées de l'excédent courant, représentent le solde à financer par l'emprunt. La structure éventuellement déséquilibrée qui résulte de la confrontation générale, conduit à réexaminer chacun des postes de ressources et d'en rechercher les frontières.

Par approches successives, un équilibre acceptable est atteint, taux acceptable de pression fiscale, limites du marché financier marocain, capacité d'endettement extérieur du Pays, disponibilité des capitaux extérieurs publics ou privés, recours accru à l'emprunt, étant des contraintes.

Les résultats de cette recherche montrent qu'au niveau du plancher des dépenses publiques d'équipement au-dessous duquel il existe peu de chances d'atteindre l'objectif de croissance du revenu national, il sera nécessaire de dégager par des moyens nouveaux, des ressources intérieures supplémentaires.

Pour les commodités de l'exposé il est préférable d'analyser d'abord les recettes courantes de l'Etat à fiscalité constante, puis les dépenses de fonctionnement hors charge de la dette publique, et d'introduire celle-ci ensuite afin d'aboutir à l'équilibre du budget de fonctionnement.

I La prévision des recettes courantes à fiscalité constante

La prévision des recettes à fiscalité constante suppose que la législation fiscale (assiette, taux, barème) reste inchangée ou ne subit que de légères modifications, l'hypothèse d'une réforme fiscale profonde n'intervenant pas.

Les recettes courantes sont divisées en 4 grands groupes : droits de douane, impôts indirects, impôts directs, autres recettes.

On a cherché sur le passé (période 1960-1966) à déterminer les corrélations entre ces recettes et diverses grandeurs caractéristiques de l'économie (produit intérieur brut, revenu national, consommation). Ces mêmes corrélations ont été appliquées aux prévisions de croissance résultant des objectifs chiffrés du Plan.

La projection détaillée des comptes nationaux prospectifs pour l'année horizon (1973) comprend, par ailleurs, un calcul autonome des recettes fiscales globales qui sert de contre-épreuve.

Les droits de douane sont liés aux importations, mais la liaison n'est pas simple étant donné que les taux varient avec la nature des produits. Une croissance moyenne de 4,1 % a été retenue au moyen d'un calcul détaillé par produit entre 1968 et 1973 alors que les importations croissent globalement à raison de 6,1 %. Les croissances des impôts indirects et directs s'établissent à 4,6 % et 3,4 % pour la même période. Le taux de 4,4 % s'établit pour les autres recettes.

A noter que les chiffres cités pour 1968 sont ceux de la Loi de Finances. Toutefois dans l'optique économique et non budgétaire du Plan certaines recettes ont été soustraites : les fractions de la T.P.S. servie aux Collectivités Locales, les super-bénéfices de l'O.C.P. affectés au budget d'équipement, comme les recettes exceptionnelles et d'emprunt, et les recettes d'ordre.

L'ensemble de ces croissances s'établit à 4,1 % pour la totalité des recettes courantes à fiscalité constante entre 1968 et 1973.

Tous ces calculs permettent d'établir les prévisions de recettes courantes à fiscalité constante suivantes :

RECETTES COURANTES A FISCALITE CONSTANTE

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972
Droits de douane	466	485	505	525	546
Impôts indirects	773	808	845	884	924
Impôts directs	584	604	624	645	667
Autres recettes	442	453	466	486	523
Total	2.265	2.350	2.440	2.540	2.660

La structure de ces recettes est indiquée dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURE DES RECETTES COURANTES
A FISCALITE CONSTANTE

(En %)

	1965	1968	1972
Droits de douane	20.5	20.5	20.5
Impôts indirects	35.5	34	35
Impôts directs	25.5	26	25
Autres recettes	18.5	19.5	19.5
Total	100	100	100

Le taux de pression fiscale par rapport à la production intérieure brute dont il faut noter la remarquable stabilité est intéressant à calculer. Ce taux se maintient à 19.3 %. L'accroissement du volume de la production se répercute proportionnellement sur les recettes de l'Etat et non pas plus vite, contrairement aux systèmes fiscaux de la majorité ou même de la totalité des pays industrialisés.

TAUX DE PRESSION FISCALITE A FISCALITE CONSTANTE

(En %)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Rapport des recettes fiscales à la P.I.B	17,2	19.1	20.2	19.2	19.3	19.3	19.3	19.3

2 - La prévision des dépenses de fonctionnement

Le premier stade de la prévision des dépenses de fonctionnement a été effectué hors charge de la dette publique. Pour ce faire, les besoins exprimés par certains départements ministériels au cours des travaux des Commissions, les conclusions auxquelles sont parvenues les Commissions en matière d'effectifs administratifs et de dépenses de fonctionnement, la nécessaire liaison entre équipements nouveaux et dépenses récurrentes, ont été pris en considération et ont permis de retenir des prévisions qui, toutes charges de la dette exclues, peuvent se résumer par un taux de croissance

apparent de 4,3 %, car certaines dépenses de matériel retenues pour 1968 l'ont été à titre tout à fait exceptionnel et non susceptible d'être renouvelé. C'est pourquoi la projection a été faite hors ces dépenses exceptionnelles et elle aboutit à un taux de croissance de 5,1 %.

Il faut noter, que pour les recettes, les données de 1968 concordent avec la Loi de Finances après exclusion de la fraction de T.P.S. versée aux Collectivités Locales et de la contrepartie des recettes d'ordre.

Le deuxième stade de la prévision des dépenses de fonctionnement consiste à situer la charge de la dette publique dans l'ensemble des dépenses, dont le taux de croissance est de 5,1 %. La faible croissance de ce poste entre 1968 et 1969 provient du fait que 1968 connaîtra des échéances exceptionnelles dont la progression n'a pas tenu compte.

Ainsi faite, la prévision des dépenses de fonctionnement est récapitulée ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972
Personnel	1.440	1.517	1.592	1.676	1.772
Matériel	520	488	498	525	554
Autres dépenses	211	219	227	236	247
Charge de la dette ..	264	266	303	343	387
Total ..	2.435	2.490	2.620	2.780	2.960

La structure des dépenses de fonctionnement qui s'établit sur la base des calculs ci-dessus, montre en comparant la première année de la période quinquennale à une année passée et à l'année horizon de la projection, que les modifications du budget de fonctionnement, sont légères.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En %)

	1965	1968	1972
Dépenses de personnel	61	60	60
Dépenses de matériel	22	21	18,5
Autres dépenses	7	8	8,5
Charge de la dette ..	10	11	13
Total ..	100	100	100

3. L'équilibre du budget de fonctionnement

Le tableau ci-dessous montre que l'équilibre du budget de fonctionnement de l'Etat, à fiscalité constante, évoluerait dans le sens d'un déficit croissant.

EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
A FISCALITE CONSTANTE

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Dépenses courantes	2.435	2.490	2.620	2.780	2.960	13.285
Recettes courantes à fiscalité constante	2.265	2.350	2.440	2.540	2.660	12.255
Déficit	170	140	180	240	300	1.030

Il est certain qu'un tel déficit, d'un montant global de 1.030 millions de dirhams pour la période ne peut être toléré. C'est pourquoi, il doit être admis que des ressources nouvelles seront dégagées dès 1968, afin que le budget de fonctionnement soit équilibré. La nature de ces ressources qui peuvent fort bien être des compressions de dépenses est à définir, mais en tout état de cause, elle ne saurait être confondue avec les ressources nouvelles destinées à financer le budget d'équipement et dont on parlera plus loin.

Pour la suite de l'exposé, il suffit de retenir que cet effort sera fait et que le budget de fonctionnement sera établi.

II. - Le Financement du budget d'Equipement

1 - L'enveloppe du budget d'équipement

Le budget d'équipement dont le contenu a été étudié en détail dans le Chapitre précédent se monte à 5.050 millions de DH, soit 7,7 % de la production intérieure brute, ce taux étant sensiblement constant le long de la période. Annuellement, le budget d'équipement sera de 1.010 millions en moyenne contre 650 environ pour la période triennale.

Le volume du budget d'équipement devrait donc presque doubler entre la moyenne de la période du Plan Triennal et l'année 1973, ce qui représente de la part de l'Etat, un effort considérable. Un objectif supérieur aurait été hors de portée pour deux raisons principales.

La première tient à la capacité des administrations maîtresses d'œuvre de réaliser un volume de travaux de cette ampleur. En 1967, la consommation des crédits du budget d'équipement atteindra sensiblement 830 millions de dirhams, et il serait ainsi matériellement impossible que les services techniques soient en mesure d'absorber l'année suivante un montant supérieur à 950 millions de travaux d'investissements, correspondant à une dépense budgétaire de 1.100 par inclusion des régularisations.

La seconde raison tient aux contraintes qui pèsent sur les Finances Publiques et qu'on aperçoit déjà avant même d'avoir comparé charges et ressources totales. La dette extérieure en devises atteindrait alors un montant excessif. Du point de vue des finances extérieures, le niveau d'emprunt deviendrait rapidement une charge intolérable. Acceptable à la rigueur pendant quelques années s'il est la condition d'un « décollage économique », il aboutirait avant 1980, à une situation où les charges de la dette extérieure égalent, puis dépassent de plus en plus vite le montant de l'emprunt annuel brut. Le Pays se retrouverait dans une plus mauvaise situation qu'au départ, sans crédit extérieur, et obéré d'une dette importante. De la même façon l'emprunt intérieur pèserait rapidement d'un poids très lourd sur les Finances Publiques.

Il a donc été nécessaire de procéder à un tri dans les programmes présentés. Les critères appliqués pour y procéder ont été les suivants :

a) Importance des investissements à caractère productif pour assurer le développement de l'économie nationale.

b) Nécessité de retenir les investissements à propos desquels une décision d'exécution a déjà été prise.

c) Nécessité de maintenir le capital existant (programme de gros entretien).

d) Appréciation de l'intérêt économique des projets (sur la base de données chiffrées ou, à défaut, à partir d'indications qualitatives) sans perdre de vue l'idée que certaines actions sociales peuvent obéir à d'autres considérations que celle de la rentabilité immédiate.

Les résultats de ce tri ont ainsi conduit à retenir l'enveloppe ci-dessous du programme d'équipement de l'Etat, de 5.050 millions de DH pour le Plan Quinquennal.

Il reste à trouver les moyens de financement correspondants.

2 Le financement du budget d'équipement

Les ressources extérieures déjà définies — emprunt public, crédits fournisseurs... — atteindraient 1.940 millions de DH

pour la période quinquennale. La charge correspondante a déjà été incluse dans le budget de fonctionnement qui est considéré équilibré.

Les ressources intérieures comprennent d'abord des moyens de trésorerie classiques — dépôts, emprunts intérieurs — estimés à 626 millions de DH. Il ne s'agit pas d'un recours à l'inflation.

Le Fonds de Développement Régional contribuera pour 565 millions de DH au financement de budget d'équipement. Enfin, des ressources nouvelles déjà étudiées par le Ministère des Finances et susceptible d'entrer en application sans tarder, fiscales ou d'emprunt, ajouteront 330 millions. Le total des ressources intérieures est donc de 1.521 millions de DH.

La somme des ressources extérieures et des ressources intérieures déjà définies atteint donc 3.461 millions de DH, alors que le budget d'équipement est de 5.050 millions de DH. Il reste à trouver 1.589 millions de DH, soit dans un surcroît d'aide extérieure, soit dans un nouvel effort intérieur, mais on peut admettre que les moyens de financement ne seront définis qu'au fur et à mesure de l'avancement du temps en fonction des possibilités.

Ainsi, il est possible de dresser le tableau de financement du budget d'équipement.

LE BUDGET D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Reasources extérieures	320	360	380	420	460	1.940
Moyens de trésorerie	115	120	125	130	136	626
Fonds de Développement Régional	286	115	62	51	51	565
Ressources nouvelles intérieures définies	86	61	61	61	61	330
Total partiel	807	656	628	662	708	3.461
Ressources nouvelles intérieures ou extérieures non définies	293	294	342	338	322	1.589
Financement du budget d'équipement	1.100	950	970	1.000	1.030	5.050

III. - Les Finances Extérieures

En ce qui concerne les opérations courantes de la Balance des Paiements, il est certain que leur crédit ira en augmentant au cours de la période quinquennale. Cela est évident et résulte par dessus tout de l'aide extérieure qui ne peut se matérialiser que par des importations. Par ailleurs, les intérêts de la Dette Publique vont en augmentant et quelles que soient les atténuations apportées sur les autres sorties de devises (dépenses des administrations à l'étranger, tourisme marocain à l'étranger, dons intérêts des dettes privées et autres revenus de capital étranger investi au Maroc), les dépenses courantes de la Balance des Paiements croîtront.

A l'inverse, il est vrai que les recettes touristiques doivent connaître un grand essor. De même dans une bien moindre mesure les transferts des travailleurs marocains à l'étranger où les dons peuvent croître, ainsi que les exportations. Mais dans l'ensemble, les recettes courantes de la Balance des Paiements augmenteront moins vite que les dépenses.

Le déficit des opérations courantes de la Balance des Paiements sera compensé par l'excédent des opérations en capital, c'est-à-dire essentiellement par les apports de capitaux étrangers publics ou privés.

Il faut insister sur le fait que ces apports de capitaux se repercutent en sens inverse sur la Balance des Opérations Courantes, avec les atténuations provoquées par l'augmentation de certaines recettes courantes. Mais à ces atténuations près les apports nets de capitaux se retrouvent dans le déficit commercial. Ce phénomène est évident et absolument rigide, autant par son aspect de mécanisme comptable, qu'en ce qui concerne la nécessité d'importer physiquement des biens d'équipement. Il est normal et sain d'obtenir un fort déficit commercial, dans la mesure où il est constitué par des biens d'équipement ; ce qui serait grave, ce serait d'avoir trop d'importations de biens de consommation. Il appartient à la politique douanière d'obtenir une bonne répartition des importations entre biens d'équipement et biens de consommation. Mais de toute manière, l'équilibre entre recettes et dépenses de la Balance des Paiements doit être assuré.

IV. - Le Financement Général des Investissements

Le chapitre relatif à l'équilibre économique étudie la formation de capital devant être réalisée entre les années 1968 et 1972, afin d'atteindre des objectifs économiques et sociaux inscrits au Plan Quinquennal. En termes de financement, il en résulte qu'un montant de 11.450 millions de DH devra être consacré à l'investissement durant la période quinquennale, selon l'échéancier ci-après :

(En millions de DH)

1968	2.000
1969	2.025
1970	2.210
1971	2.465
1972	2.750
	11.450

Ainsi, les investissements seraient de 2.290 millions de DH en moyenne dans la période quinquennale. Le taux de croissance moyen serait de 10 % au cours du Plan.

Ceci revient à faire passer le taux d'investissement par rapport à la production intérieure brute de 15,1 % en 1968 à 20 % en 1972, alors qu'il était de l'ordre de 13 % dans les années précédent le Plan Quinquennal.

Le tableau ci-après récapitule les investissements prévus par la période quinquennale, mais en mettant l'accent sur le financement.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

ASPECT FINANCIER

(En millions de DH)

Secteurs	*Capitaux publics*					*Capitaux privés*	*Total*
	Budget d'équipem. de l'Etat	*Autres budgets*	*Entrep. étatiques*	*Crédits publics*	*Total*		
Agriculture ..	1.550	55		160	1.765		1.765
Barrages	746				746		746
Promotion Nationale ..	120	30			150		150
Tourisme	171	10	47	381	609	151	760
Energie	214		214		428	82	510
Mines	300		723		1.023	239	1.262
Industries	290		385		675	746	1.421
Artisanat	22				22		22
Commerce et Services .						90	90
Education - Formation ..	276				276		276
Jeunesse et Sports ..	20	5			25		25
Santé Publique	101				101		101
Transports	554	10	57		621	72	693
Télécommunications	170				170	21	191
Habitat - Adductions d'eau	181	83	15	500	779	500	1.279
Equipements administratifs	196	2			198		198
Nouveaux investissements	4 911	195	1.441	1.041	7.588	1.901	9.489
Renouvellement régularisations	139	205	317		522 139	1.300	1.822 139
Total général	5.050	400	1.758	1.041	8.249	3.201	11.450
Répartition en %	44	3	15	10	72	28	100

Une autre manière de mettre en évidence l'effort d'investissement retenu pour le Plan Quinquennal est de montrer la répartition de l'ensemble des ressources intérieures disponibles, soit production intérieure brute plus déficit commercial, entre l'investissement et les diverses consommations (en prix 1964).

Année	Investissements		Consommation		Ressources
1964	12.9 %	+	87.1 %	=	100 %
1968	13.3 %	+	86.7 %	=	100 %
1973	18.3 %	+	81.7 %	=	100 %

La part des ressources consacrées à l'investissement augmente de moitié en 9 ans, ce qui décèle une mutation sensible dans le comportement national à l'égard de l'investissement par rapport à la période antérieure au Plan Quinquennal.

Mais toutes ces considérations n'illustrent, en fait, que l'aspect investissement, l'autre aspect de la question étant le financement des investissements assuré par l'épargne intérieure complétée par des ressources extérieures.

Un certain arbitrage entre l'épargne intérieure et les apports de l'extérieur doit être obtenu. L'étude de cet arbitrage, en ce qui concerne le budget d'équipement de l'Etat, a été faite précédemment. Quelques indications relatives aux entreprises et aux ménages suivent.

Compte tenu des prévisions faites sur les ressources, d'une part, et les dépenses courantes, d'autre part, des entreprises et des ménages on peut s'attendre à ce que leur taux d'épargne disponible, c'est-à-dire net des sorties de capitaux à l'étranger, croisse. Dans une certaine hypothèse de travail qu'il serait fastidieux d'expliciter, on pourrait avancer les chiffres suivants :

TAUX D'EPARGNE DISPONIBLE DES ENTREPRISES ET DES MENAGES

(En %)

	1964	1973
Par rapport à l'ensemble des ressources	5.5	8.8
Par rapport à la consommation des ménages, y compris le tourisme à l'étranger	8.0	13.4
Par rapport à la production intérieure brute	7.0	10.7

Une amélioration sensible du comportement de ces agents vis-à-vis de l'épargne est donc décelable, mais cette modification n'est pas spontanée, car l'épargne calculée ci-dessus comprend l'accroissement de la fiscalité et l'emprunt national de dévelop-

pement comme l'épargne-travail. Sans ces éléments, le chiffre comptable pour l'épargne disponible en 1973 serait de beaucoup supérieur.

Mais il est évident qu'il serait irréaliste de considérer un tel excédent comptable comme une épargne, car si de telles sommes étaient laissées à la disposition des particuliers elles bénéficieraient à la consommation. C'est pourquoi, il est absolument indispensable d'avoir recours aux aménagements de la fiscalité, à l'emprunt national de développement si l'on veut que la consommation n'empiète pas sur l'épargne.

En revenant au problème général de l'arbitrage entre épargne intérieure et apports de l'extérieur pour l'ensemble de la Nation, il faut admettre à la fois un effort accru de l'épargne intérieure, mais raisonnable, ainsi qu'un plus large appel à l'extérieur, mais compatible avec les possibilités d'endettement du Pays.

En conséquence, en ce qui concerne les apports de capitaux extérieurs, il faut noter les difficultés de fixer la part des investissements devant être financés par des ressources extérieures. Demander trop à l'extérieur, c'est endetter lourdement le Pays et handicaper l'avenir. Ne pas en demander assez, c'est renoncer à certains des investissements ou bien exiger trop d'efforts de la Nation.

En ce qui concerne la répartition de l'épargne entre administration et entreprises et ménages, le problème est différent. Du strict point de vue de l'économie générale, plus l'accroissement de l'épargne des administrations par la fiscalité accrue et l'emprunt national de développement — sans compter la restriction des dépenses courantes — sera notable, plus le résultat aura de chances d'être atteint. Seules des considérations sociales — ne pas restreindre la consommation — ou de micro-économie — ne pas décourager le travail ou l'investissement privé — indiqueraient la limite à ne pas dépasser en ce domaine. En sens inverse, l'insuffisance de l'accroissement de l'épargne des administrations interdirait d'espérer atteindre les objectifs d'investissements fixés, car il serait difficile de compter sur une modification radicale et spontanée du comportement des particuliers en ce qui concerne l'épargne, du moins à court terme.

Les administrations se doivent donc d'éponger les revenus au delà de ce qui est nécessaire aux entreprises pour leurs investissements propres, de ce qui est fixé comme objectif de niveau de vie pour les ménages et de ce que l'on peut attendre d'épargne spontanée de ceux-ci. Cette action d'éponger les revenus au delà de ces limites peut et doit s'exercer à deux niveaux :

— au niveau de la distribution des revenus, il faut prendre garde à ne pas les faire croître trop vite quelle que soit la production ;

— au niveau de leur utilisation, il faut que des normes d'accroissement des dépenses des particuliers soient fixées et respectées.

CHAPITRE IV

LES OBJECTIFS SOCIAUX

La réalisation de certains objectifs sociaux, plus précisément l'élévation du niveau de vie, une répartition équilibrée du revenu national, la généralisation de l'enseignement, l'expansion culturelle et l'extension des activités de la jeunesse et des sports, l'amélioration de l'état sanitaire et de l'habitat, doit être considérée comme le but final du développement économique. Ces objectifs sont à la fois les conditions de réalisation de l'expansion économique et la résultante du développement économique. L'interdépendance du développement économique et du progrès social n'a pas besoin d'être prouvée. Le progrès d'un secteur est conditionné par l'effort fait dans d'autres domaines aussi éloignés qu'ils puissent paraître à première vue. Le développement industriel du Pays est, entre autres, conditionné par la formation de cadres plus nombreux et le développement agricole accéléré ne sera pas réalisé, tant que l'enseignement rural ne sera pas adapté au milieu agricole. Pour s'épauler mutuellement, la politique sociale et la politique économique devront donc être adaptées et coordonnées entre elles.

La plus grande partie des dépenses de caractère social sont comptabilisées dans le budget de fonctionnement de l'Etat, mais elles constituent en fait, de véritables investissements. Ainsi, ce sont non seulement les fonds consacrés à la construction et l'équipement des établissements scolaires et sanitaires qui doivent être considérés comme des investissements, mais également les dépenses courantes de personnel et de matériel.

I. - Population et Planification Familiale

La population marocaine s'est accrue très rapidement au cours des 30 dernières années. Elle est passée de 6.600.000 en 1935 à 8.600.000 en 1952, à 11.100.000 en 1960 et 14.340.000 en 1968.

Cet accroissement de la population est la résultante d'une fécondité qui s'est maintenue à un niveau élevé et d'une mortalité en baisse rapide, grâce au développement de l'infrastructure sanitaire. Ainsi, le taux d'accroissement naturel de la population est de l'ordre de 3,2 %, à l'heure actuelle, ce taux, un des plus élevés du monde, a pour conséquence, une situation démographique défavorable, non seulement par le rythme d'accroissement, mais encore par une structure de la pyramide des âges où la population dépendante (âgée de moins de 15 ans et de plus 64 ans) constitue une proportion importante de la population totale.

Quand on sait que 46 % de la population est âgée de moins de 15 ans et que ce pourcentage est appelé à augmenter dans les années à venir on conçoit aisément les difficultés socio-économiques que cette situation entraîne.

En effet, des générations adultes moins nombreuses doivent nourrir, entretenir et former des jeunes générations en accroissement continu. De surcroît, les générations adultes ont été peu scolarisées, peu formées, et ne disposent pas d'un effectif d'emplois suffisant et productif. Cette charge que représentent les jeunes générations constitue l'un des obstacles à l'épargne et, par conséquent, à un taux d'investissement élevé. En définitive tant que l'expansion démographique ne sera pas contrôlée dans les faits, elle fera peser une lourde hypothèque sur le développement économique et social du pays.

Le tableau suivant donne des projections de la population marocaine selon deux hypothèses : fécondité constante et fécondité en baisse planifiée.

(En milliers)

	1968	1973	1985
Hypothèse de fécondité planifiée	14 340	16 635	22 860
Hypothèse de fécondité constante	14 340	16 970	26 540
Différence entre les 2 hypothèses		335	3 680

On remarquera que dès la fin du quinquennal une action sur la fécondité permettra d'aboutir à une population relativement moins nombreuse que dans l'hypothèse de non-intervention. A plus long terme, l'écart entre les deux projections est très important : numérique : 3 680 000 personnes montre la nécessité d'un abaissement de la fécondité comme l'un des axes prioritaires d'une planification économique et sociale.

Conscient de l'importance de cette question, le Gouvernement a dès l'année 1966 instauré un programme pour la Planification Familiale. Parallèlement un séminaire national a été organisé et une enquête par sondage a été entreprise pour recueillir les connaissances, les attitudes et l'opinion de la population à l'égard de la Planification Familiale. Sur le plan juridique une Commission Supérieure de la Population (décret royal n° 1-66-65 du 16 ramadan II 1386) a été créée. Cette Commission est chargée de l'élaboration et de l'application de la politique gouvernementale pour les questions de population. Par ailleurs le décret royal n° 1-66-65 du 22 kaada I 1387 et modifiant l'article 453 du Code Pénal abrogeant les textes relatifs à la propagande anti-conceptionnelle apporte le support juridique pour une action de masse.

Le programme national de Planification Familiale se propose dans le cadre des fondements culturels et sociaux de notre société

de permettre aux familles de choisir le nombre d'enfants qu'elles désirent, et quand elles le veulent, en mettant à leur disposition, tous les moyens nécessaires. A ces fins, un programme d'éducation et d'information sera mis en œuvre, parallèlement au programme médical. Bien que l'action médicale soit principalement orientée vers l'utilisation des méthodes intra-utérines, toutes les autres méthodes seront diffusées auprès des familles.

La réalisation de ce programme permettra d'abaisser le taux de natalité de 50 à 45 pour mille durant le Plan Quinquennal. A plus long terme, cette politique de Planification Familiale se propose d'abaisser la natalité à 35 pour mille vers 1980-1985, ce qui contribuera à fournir une solution aux problèmes de nutrition, de scolarisation, de l'habitat et de l'emploi, en atténuant leur acuité.

II. - L'Exode Rural

Une des conséquences de l'expansion démographique est l'urbanisation rapide de la population, tant par l'accroissement naturel de la population déjà urbanisée, que par l'exode des populations rurales. La population des villes s'accroît actuellement au taux de 2 % par an, en moyenne dont 1,5 % par an par exode rural.

A l'origine de l'exode rural, une analyse exhaustive éclairerait un ensemble de facteurs d'ordre à la fois économique et social. D'une part, l'accroissement de la population rurale ne s'est pas accompagné d'un développement économique correspondant. D'autre part, le revenu moyen du citadin est deux fois plus élevé que celui du campagnard. L'écart n'est d'ailleurs pas uniquement économique, il est aussi bien social et culturel.

A cause de l'écart des niveaux et genres de vie, l'exode rural constitue donc un aspect de la mobilité sociale. En tant que tel, il peut être facteur de progrès. Néanmoins, un exode rural sans frein deviendrait improductif parce qu'une plus grande part des ressources nationales devra être consacrée aux dépenses sociales, au détriment des investissements directement productifs.

Les effectifs de population urbaine et rurale augmenteront comme suit au cours du quinquennat. Les estimations démographiques selon le milieu de résidence ont été effectuées sur la base des tendances passées de l'exode rural et son évolution probable.

(En milliers d'habitants)

	1968	1973
Population urbaine	4.610	5.800
Population rurale	9.970	11.025
Ensemble du Maroc	14.580	16.825

Pendant la période quinquennale 1968-1972, l'exode rural, sur la base des tendances passées, atteindra 500.000 personnes en 5 ans. Aussi, les mesures à entreprendre, qui devront s'insérer dans une perspective à long terme, tendront-elles à en atténuer les effets.

Ainsi, les projets d'aménagements régionaux (Sebou, O.E.R.R.O., Souss...), la politique des barrages et les différentes actions de la politique agricole contribueront à fixer les populations rurales. L'action de ces projets, dont les premières tranches seront exécutées au cours du Plan Quinquennal, sera renforcée par l'effort consenti par l'Etat dans l'équipement rural de base (alimentation en eau potable, électrification, équipement des souks, etc...) entrepris, soit dans le cadre de l'opération « relance communale », soit par l'action de la Promotion Nationale, soit encore par des projets spécifiques, tel que le projet P.A.M. (Programme Alimentaire Mondial) en faveur de l'Habitat.

Par ailleurs, une déconcentration progressive permettra le développement de petits centres urbains et semi-urbains qui joueront le rôle de satellites pour les grandes agglomérations urbaines. L'implantation d'industries pour la transformation et le conditionnement des récoltes sur le lieu de production apportera aux ruraux des revenus complémentaires appréciables.

III. - L'Habitat

Les Plans précédents ont toujours accordé une place importante à la lutte contre l'extension des bidonvilles et le surpeuplement des médinas. Mais l'ampleur des efforts à accomplir dans d'autres domaines prioritaires n'avait pas permis d'accorder en 1965-1967, d'importants crédits à ce secteur. Le Plan Triennal ne prévoyait donc que l'achèvement des programmes de logements en cours, l'aménagement de terrains à lotir et la construction de trames sanitaires améliorées. Ces objectifs ont été réalisés parfois même dépassés.

En matière d'Habitat, en dépit des réalisations de l'Etat et des Collectivités Locales, un effort important reste à faire. Aussi le Plan Quinquennal se propose d'entreprendre une action importante tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La lutte contre les bidonvilles sera poursuivie dans les grandes villes. Partout on fera appel au maximum à la participation et au travail des bénéficiaires que ce soit pour la construction de logements d'urgence ou le système « castor ».

S'agissant de l'habitat rural, une aide financière et technique sera fournie aux populations aussi bien dans le cadre des opérations telles que « relance communale », « Promotion Nationale », « Développement Communautaire », que de projets spécifiques (par exemple le Programme Alimentaire Mondial).

Le programme d'Habitat sera complété par les adductions d'eau et l'électrification des centres ruraux. Une opération de rénovation de certains ksours du Grand Sud, sera lancée qui permettra en même temps la conservation de ce patrimoine culturel et touristique.

Enfin, il est indispensable d'établir dès maintenant, des plans d'urbanisme à long terme qui régiront le développement des villes au cours des décennies à venir et permettront leur extension harmonieuse et équilibrée.

IV. - La Santé Publique

Malgré la pression de l'expansion démographique et des besoins médico-sanitaires en augmentation, la situation sanitaire a connu une amélioration sensible durant les 10 dernières années.

Ces progrès médico-sanitaires ont été rendus possibles, grâce au développement des réseaux de cure et de prévention et à leur meilleure répartition géographique.

Cependant, le Maroc ne compte à l'heure actuelle qu'un médecin pour 12.000 habitants et un lit d'hôpital pour 680 habitants. Un effort considérable reste donc à faire, tant pour la formation d'un personnel médical et para-médical suffisant et compétent, que pour l'accroissement de l'infrastructure hospitalière et de prévention.

La politique qui sera mise en œuvre durant la période quinquennale s'exercera simultanément dans plusieurs domaines d'action :

- maintenance et sauvegarde du patrimoine hospitalier et rentabilisation des équipements existants ;
- formation d'un personnel médical et para-médical pour faire face aux besoins actuels et futurs et à la marocanisation. La construction du Complexe Hospitalier Universitaire de Rabat et de la Faculté de Médecine, tout en répondant à ce souci, permettra d'accroître l'infrastructure hospitalière ;
- extension du réseau de prévention (milieu urbain et rural) ;
- extension et intégration de la Planification Familiale qui constitue une des priorités du Plan dans les activités de santé.

V. - L'Emploi

A l'origine du problème de l'emploi, une analyse exhaustive révèle des facteurs quantitatifs aussi bien que qualitatifs. L'aspect quantitatif peut se résumer en une inadaptation entre l'offre et la demande d'emploi. L'aspect qualitatif, en la transformation struc-

turelle de la situation de l'emploi, principalement en raison de l'urbanisation, de la prolifération des activités parasitaires et des conséquences de la généralisation de l'enseignement.

Le taux d'accroissement de la population d'âge actif est de 3,3 % par an, par suite de l'arrivée des jeunes, déjà nés, à l'âge actif. En tenant compte du taux de disponibilité, autrement dit le pourcentage de personnes qui demandent des emplois selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence, les effectifs de population active disponible (qu'on désigne également par demande d'emploi et offre de main-d'œuvre) s'accroîtront comme suit au cours du quinquennat :

(En milliers)

	Hommes	*Femmes*	*Ensemble*
Milieu urbain	280	100	380
Milieu rural	260	70	330
Ensemble du Maroc	540	170	710

Compte tenu de la croissance des différents secteurs de l'économie, l'effectif des emplois créés au cours du Plan s'élèvera à 485 000 (augmentation des emplois disponibles entre 1968 et 1973).

Agriculture

Dans ce secteur, les investissements du Plan Quinquennal 1968-1972 en vue d'accroître les surfaces irriguées et de moderniser le secteur l'irrigation entraîneront la création de 27 000 emplois agricoles, soit 57 % des emplois créés à la suite des investissements faits pendant la période quinquennale.

Mines, Energie, Industrie, Bâtiments et Travaux Publics

Les objectifs du Plan dans ces secteurs permettront la création de 29 000 emplois nouveaux. C'est un chiffre relativement faible en regard de l'effort consenti. En effet, il s'agit d'une part de la modernisation d'industries existantes et d'autre part de la réalisation de projets exigeant des capitaux considérables. Il faut s'attendre à accroître le potentiel industriel du pays par une meilleure application. Les investissements réalisés dans ce secteur entraîneront une augmentation importante de la productivité nationale. Ils permettront ainsi une absorption plus rapide de la main-d'œuvre durant la période pentaquinquennale.

Dans l'Artisanat, les investissements à réaliser visent à organiser et rationaliser la production et la commercialisation des productions. Dans un premier temps, cette action se développera dans les secteurs « modernes » de cette branche, pour l'exportation principalement.

Les créations d'emplois permettront de contre-balancer la diminution importante d'emplois artisanaux dans le secteur « traditionnel » de la branche (textiles).

Transports, Services et Commerce

Les investissements dans les transports routiers et ferrés, le tourisme, les services et commerce, destinés à améliorer, à moderniser les relations commerciales à l'intérieur du pays et avec l'étranger, et surtout à perfectionner l'équipement hôtelier du Maroc aboutiront à la création de 138.000 emplois nouveaux dans ces grands secteurs.

Administration

Grâce à une augmentation très rapide du budget d'équipement de l'administration et une augmentation corrélative du budget de fonctionnement, l'effectif des agents de l'administration passera de 215.000 en 1968 à 258.000 en 1973.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPLOIS CREES

(Augmentation nette)

Agriculture	275.000
Mines, Energie, Phosphates	2.000
Industrie, Artisanat et Travaux Publics	27.000
Transports	36.000
Services	37.000
Commerce	45.000
Administration	43.000
Ensemble des emplois nouveaux créés	485.000

La balance entre la demande et l'offre s'établit comme suit pour le quinquennat :

(En milliers)

	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble du pays
Accroissement de la demande	380	330	710
Accroissement de l'offre	180	305	485
Balance avant Promotion Nationale	200	25	225
Augmentation de la Promotion Nationale	50	20	70
Balance après Promotion Nationale	150	5	155

Une analyse détaillée du chiffre des sans-emplois montre qu'en milieu rural, il s'agit davantage d'un sous-emploi saisonnier touchant une grande partie de la population, que d'un chômage au sens strict du terme. De même, en milieu urbain, il conviendrait de ventiler l'offre d'emplois et de la demande entre les populations masculine et féminine, ce qui ferait apparaître, en fait, un chômage moins important des chargés de familles. D'ailleurs, il y a lieu de tenir compte du fait qu'en milieu urbain, le chômage est très souvent diffus dans certaines occupations « parasitaires » du secteur tertiaire.

Les axes de la politique de l'emploi à moyen terme consisteront à développer des actions qui agissent sur la demande d'emplois et l'offre d'emplois respectivement dans le sens de la baisse et de la hausse, et permettront, dans une perspective à long terme, de trouver des solutions adequates à la résorbtion du chômage et du sous-emploi.

En tout état de cause, l'extension de l'emploi, malgré son urgence ne devra pas se faire au detriment de la croissance économique. Cependant, l'augmentation de la production des biens et services sera menée en utilisant, dans les secteurs ou une telle orientation est possible, des techniques qui économisent les capitaux et font appel à davantage de main-d'œuvre.

Le taux de croissance du revenu national pendant la période quinquennale s'établira à 4,3 %, alors que le taux d'accroissement de la productivité par personne employée sera de 1,5 %. Ce dernier taux permettra la création au cours de la période quinquennale de 485.000 emplois, au lieu de 300.000 si la productivité augmentait de 3 % par an.

La conciliation des objectifs de la croissance économique du pays et l'extension de l'emploi, en faisant appel, en partie pendant

la période quinquennale, d'une part, aux investissements étrangers, d'autre part, à l'augmentation de l'épargne, ne suffira toutefois pas. La Promotion Nationale qui a permis entre 1961 et 1967, de résorber une partie du sous-emploi rural en constituant une épargne-travail, par la réalisation des travaux d'infrastructure et de mise en valeur, recevra une impulsion nouvelle au cours des années 1968-1972. Son action, limitée aux zones rurales jusqu'à 1966, s'étendra aux zones urbaines du pays, principalement pour la résorbtion des bidonvilles.

Des facteurs surtout psychologiques et administratifs ont jusqu'ici entravé l'extension de l'émigration. Celle-ci sera dirigée à la fois vers les pays d'Europe et vers certains pays méditerranéens. Cette action aura trois effets principaux : elle permettra un accroissement des rentrées de devises qui financeront en partie les investissements intérieurs ; l'emploi d'une partie de notre population qui ne peut être absorbée à l'intérieur de nos frontières sans augmentation de la main-d'œuvre dans les secteurs improductifs ; la constitution d'un groupe plus important de nationaux ayant acquis à l'étranger des qualifications professionnelles et des attitudes favorables à l'esprit d'entreprise et au développement économique.

A cet effet, d'une part, le service central de l'émigration sera renforcé et réorganisé, afin de mieux assurer que par le passé, la coordination de l'activité des divers départements ministériels concernés, d'autre part, le réseau des attachés sociaux à l'étranger sera développé. L'objectif à atteindre sera une augmentation des travailleurs à l'étranger à la fin de la période quinquennale.

VI. - L'Education et le Développement Culturel

La politique définie dans le Plan en matière d'enseignement et de formation se présente comme la confirmation et le développement des objectifs qui ont servi de base aux Plans précédents. Elle doit, tout en répondant au désir légitime de chaque individu de se cultiver et de s'éduquer pour progresser et satisfaire ses aspirations, viser à doter le pays de ces instruments fondamentaux pour le développement économique que constituent une main-d'œuvre qualifiée et des cadres valables.

Les aspects culturels et sociaux du secteur éducatif, le fait que du point de vue économique l'enseignement s'inscrit, à la fois dans la consommation et l'investissement, l'expérience et l'exécution du Plan précédent qui met en relief l'étendue des problèmes quantitatifs et surtout qualitatifs, conduisent à une réflexion fondamentale sur l'ampleur et la qualité des moyens à mettre en œuvre en vue de la formation des hommes. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire qu'elle est dictée par des impératifs financiers rigoureux.

L'Enseignement et la Formation

Les progrès réalisés depuis l'Indépendance dans la généralisation, l'arabisation, la marocanisation, la formation des cadres et l'unification ont été considérables. Toutefois, par leur rythme et les transformations structurelles qui l'ont accompagnés, ils ont fait naître des problèmes dont la principale manifestation est la baisse de la qualité de l'enseignement et de son rendement interne à tous les niveaux, et principalement au premier degré. Aussi, si ces principes demeurent, les fondements de notre doctrine de l'enseignement, leur mise en œuvre sera effectuée parallèlement avec le rétablissement de la qualité de l'enseignement et de son rendement interne. A ces fins, la priorité absolue sera accordée au cours du Plan à la formation d'enseignants compétents et qualifiés et au recyclage du personnel enseignant en exercice. D'autres mesures susceptibles d'améliorer la qualité et le rendement seront également mises en œuvre, notamment l'allongement de la durée utile de scolarité des études primaires et l'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement.

En raison de l'expansion passée et attendue du second degré dont les effectifs auront augmenté de moitié pendant le quinquennat, l'effort de l'Etat en faveur de cet ordre d'enseignement portera à la fois sur les plans quantitatifs et qualitatifs ; c'est ainsi que la moitié des investissements scolaires lui seront consacrés ; de même, la qualité de l'enseignement dispensé sera progressivement relevée grâce à la formation de maîtres plus nombreux et mieux qualifiés.

En matière d'enseignement professionnel, l'analyse des systèmes de formation fait apparaître un manque de coordination manifeste et une inadaptation aux exigences du développement économique. En conséquence, les actions du Plan Quinquennal viseront à relever le niveau de formation et son adaptation à l'emploi, tout en corrigeant les distorsions inhérentes à une non-coordination entre des départements ministériels qui dispensent des enseignements différents devant aboutir à un même profil d'emploi.

En raison des structures scolaires, la croissance accélérée de l'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'Education Nationale et des autres départements est attendue au terme du quinquennat. Aussi, les investissements consentis par l'Etat tendront à faire face à l'augmentation des effectifs et à une meilleure orientation des études supérieures.

Que ce soit dans notre société ou dans les pays économiquement plus avancés ou retardés, l'inadaptation du système d'enseignement aux besoins de l'époque est manifeste. Aussi l'orientation à long terme consistera à rechercher, sans négliger les exigences du développement culturel, une meilleure adaptation aux besoins socio-économiques du pays. On devra également adapter le système scolaire à la demande d'éducation en fonction des ressources financières du pays et du personnel enseignant, une réforme

profonde de l'Enseignement devra être mise en œuvre. Elle touchera, à la fois, à la conception de l'enseignement, la finalité du système, sa structure, ses programmes. La période quinquennale sera donc une période d'études en vue de la réalisation ultérieure et efficace de la réforme dont certains aspects entreront en application durant la période quinquennale.

Les Activités Socio-Culturelles et Sportives

Le développement des activités culturelles extra-scolaires et des activités sportives en faveur de la jeunesse, important durant le Plan Quinquennal 1960-1964 et le Plan Triennal 1965-1967, n'a toutefois pas atteint l'ampleur souhaitée, en raison du manque de cadres et d'une infrastructure en cours d'organisation. La phase de réalisation apparaissant aujourd'hui possible, le Plan Quinquennal s'oriente résolument vers une expansion des activités extra-scolaires de la jeunesse, tout aussi bien pour l'organisaiton de leurs loisirs par des activités sportives et récréatives que par leur participation à des travaux d'intérêt national. Parallèlement, les activités relatives à l'Education Populaire recevront une nouvelle impulsion, afin de répondre aux besoins de la population qui aspire à une meilleure compréhension de la civilisation d'aujourd'hui, et afin de parvenir à une diffusion culturelle la plus large possible. De même, l'action socio-éducative de la Promotion Féminine aidera les femmes à s'adapter aux nécessités du Maroc moderne. Elle s'adressera aussi bien à la population des bidonvilles qu'aux rurales et aux femmes des milieux sociaux défavorisés.

Dans le domaine sportif, le programme d'action fera bénéficier une partie croissante de la jeunesse, d'une formation physique conforme à ses besoins. Le programme d'action comportera deux volets, sports de masse et formation d'une élite en vue de représenter le pays dans les grandes confrontations internationales.

La réalisation du programme quinquennal nécessitera la mise en place d'importants équipements sportifs, culturels en faveur de la jeunesse. L'infrastructure existante à la veille du Plan Quinquennal sera ainsi complétée.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification à moyen terme ne doit pas être dissociée d'une perspective à plus long terme dans le cadre de laquelle elle doit s'insérer ; par ailleurs, l'interdépendance des différents facteurs humains du développement exige une action intégrée et coordonnée.

La planification des ressources humaines doit donc être conçue comme un processus continu visant à adapter et à coordonner l'action des différents départements ministériels intéressés. Un sous comité spécialisé du Comité Interministériel de Planification veillera durant la période quinquennale à suivre, d'une part, l'exécution du Plan à entreprendre, d'autre part, toutes les études et travaux pour promouvoir la planification des ressources humaines à plus long terme.

TITRE III. -- LES MOYENS

Chapitre 1 **La politique économique et financière.**

Chapitre 2 **La politique de formation.**

Chapitre 3 **L'action administrative.**

Chapitre 4 **L'exécution du Plan.**

CHAPITRE I

LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Le présent Plan est ambitieux ; s'ils sont encore modestes par rapport aux besoins à satisfaire, ses objectifs seront difficiles à tenir, eu égard aux réalisations récentes. Porter le taux global d'investissement par rapport à la production de 13 % à 20 %, c'est-à-dire à un niveau proche de celui de la moyenne des pays industrialisés, représente une véritable mutation et implique un effort considérable.

Le présent Plan propose donc un programme d'actions concentrées sur un certain nombre de domaines privilégiés.

Conformément aux orientations, la priorité sera donnée au développement économique (développement des secteurs les plus productifs) par rapport au développement social, c'est-à-dire en d'autres termes aux équipements productifs par rapport aux équipements sociaux, tant il est vrai que l'élévation du niveau des ressources est la condition « sine qua non » de la réalisation d'une politique sociale digne de ce nom. Celle-ci sera donc restreinte pendant la période quinquennale à des opérations de sauvegarde tendant principalement à fixer les populations dans les campagnes par des mesures d'aménagement de l'habitat et des centres ruraux et l'extension de la Promotion Nationale, à freiner en conséquence, l'extension du chômage en milieu urbain, et à améliorer le fonctionnement des équipements sociaux pratiquement dans la limite des moyens existants.

Les principales actions entreprises peuvent être regroupées autour des trois pôles relativement classiques que sont :

La politique d'investissement.
La politique de formation des cadres.
La politique de financement.

I. - La Politique d'Investissement

La politique d'investissements qui se traduit par l'importance de l'effort de l'Etat portera principalement sur les trois secteurs clefs du développement : l'Agriculture, le Tourisme et l'Industrie. Bien entendu, l'infrastructure ne sera pas négligée, mais dans la plupart des cas, les actions inscrites dans le Plan relèvent davantage de la maintenance en état et du renouvellement du patrimoine existant que de son extension, celle-ci n'étant décidée que lorsqu'elle est nécessaire au développement des trois secteurs prioritaires précités.

La politique d'investissement ne comprendra pas seulement un effort d'équipement en matériel et bâtiment très sensible, elle s'appuiera sur un ensemble de réformes et mesures qui en sont l'inséparable complément. Il ne sert à rien, en effet, de prévoir (et même dépenser) des crédits importants pour développer un secteur, si l'on ne met pas en place en même temps les conditions de la rentabilité de ces dépenses et si l'on ne supprime pas les obstacles au développement. Les mesures et réformes proposées dans le Plan Quinquennal sont donc à considérer comme partie intégrante des programmes d'équipement même si le plus souvent elles ne sont pas encore explicitées et devront l'être dans les prochains mois. S'il n'en était pas ainsi, on peut même considérer que les objectifs visés risqueraient de ne pas être atteints.

1 - La politique agricole

Malgré les efforts entrepris au cours des quinze dernières années, la production agricole n'a guère augmenté de plus de 1,5 % par an en moyenne. Le maintien d'un taux d'augmentation aussi faible et nettement inférieur aux taux d'accroissement démographique conduirait à terme, à l'apparition de graves difficultés, et notamment d'un déficit alimentaire important avec toutes les conséquences que cela entraînerait au niveau de la Balance des Paiements et dans un monde où la pénurie alimentaire risque de se généraliser comme le montre une étude de la F.A.O.

L'accélération du développement de l'Agriculture est donc l'impératif numéro un pour notre Pays et l'objectif visé en ce sens qui est de porter, au cours de la période quinquennale, le taux de croissance annuel moyen de la production agricole à environ 2,1 % en fin de Plan, implique la réalisation d'un effort très important (31 % du budget de l'Etat pendant le Plan, et 46 % en comptant les travaux de grande hydraulique), le plus souvent dans le prolongement de la politique menée dans le passé, car plus encore dans l'Agriculture qu'ailleurs le succès dépend de la persévérance dans l'action qui ne porte ses fruits qu'à long terme.

Le programme d'extension des surfaces irriguées par la construction de grands ouvrages hydrauliques et le développement de la petite et moyenne hydraulique seront poursuivis et environ 56 % du budget de l'Etat y sera consacré. Ceci permettra d'augmenter de 177.000 ha à la fin du Plan la superficie totale irriguée et donc de développer considérablement le potentiel de production. Sur ces périmètres irrigués, l'intensification des cultures sera poussée autant que possible et à cette fin, les équipements déjà existants seront rentabilisés par l'achèvement des installations permettant l'utilisation optimale des réserves en eau.

L'intensification maximale de l'exploitation agricole et la rentabilisation des actions entreprises seront donc les premières caractéristiques de l'effort du Plan Quinquennal qui comportera également un important programme d'amélioration des cultures et sec

Plus que par le passé, cet effort se caractérisera par son adaptabilité aux conditions socio-économiques du milieu auquel il s'applique. C'est ainsi qu'il prendra des formes différentes selon qu'il s'agit de développer l'agriculture moderne en milieu irrigué auquel il sera donné la priorité, comme étant le plus productif ou selon qu'il s'agit de faire passer progressivement dans la plus grande partie du pays ne bénéficiant pas de l'irrigation, une agriculture de type traditionnel à une agriculture plus intensive.

Cet effort s'appuiera sur une réforme de l'exploitation dont les principes ont déjà été définis dans le Plan Triennal, et sur une réorganisation de l'intervention de l'Etat. Parallèlement, les moyens de recherche (dans le sens de la recherche appliquée et d'une vulgarisation de ses résultats), de formation, seront développés.

Le Programme d'Action

Le programme de développement de l'Agriculture au cours du Plan Quinquennal comprend quatre grands types d'action :

— l'intensification de la culture en milieu irrigué ;

— l'amélioration progressive de l'agriculture traditionnelle en sec ;

— la poursuite et l'extension de la lutte contre la dégradation des sols, ainsi que des actions tendant à améliorer la conservation du patrimoine foncier ;

— le développement de l'élevage.

Le développement et l'intensification de la culture en milieu irrigué seront recherchés prioritairement, car il s'agit de milieux plus directement perméables au progrès et où l'action est plus immédiatement rentable et peut conduire à des rythmes d'expansion rapides, notamment par le développement de cultures industrielles pour l'exportation et l'industrie locale.

Parmi ces travaux, une partie sera consacrée à l'achèvement et à la rentabilisation des travaux d'équipement déjà entrepris : c'est ainsi que l'équipement des zones déjà sous la domination d'un grand ouvrage hydraulique (Tadla, Gharb, Basse-Moulouya, Doukkala) sera complété (achèvement de l'implantation en canaux d'amenée de l'eau jusqu'à l'exploitation).

De nouveaux programmes de construction de gros ouvrages sont déjà (Ouarzazate, Tafilalet, Haouz) ou seront (Loukkos, Souss, Sebou) mis en chantier. Aussi bien pour les zones déjà partiellement équipées que pour les projets entièrement nouveaux, de véritables plans d'aménagement et de culture conduisant au développement intégré d'une région seront mis en œuvre, généralement sous la responsabilité d'un Office Régional de Mise en Valeur.

La petite hydraulique sera également développée. Un important programme portant sur environ 50.000 ha sera mis en œuvre.

Mais la recherche de l'**amélioration de la culture en « sec »** qui constituera encore la plus grande partie de l'agriculture ne sera pas pour autant négligée. L'action caractérisée par la progressivité et son adaptation au milieu traité sera axée sur un certain nombre d'opérations, le plus souvent dans la prolongation d'opérations déjà commencées :

développement de l'utilisation et de la production du fourrage à la fois pour l'élevage et pour introduire une spéculation intéressante ; à cette fin, sera mise en œuvre, une politique de vulgarisation et de distribution de semences fourragères sélectionnées ;

amélioration des rendements céréaliers dans des zones pilotes fondées sur la pratique de labours d'été, l'utilisation de semences céréalières sélectionnées et d'engrais ; l'objectif est d'augmenter de 3 à 5 quintaux à l'hectare, le rendement céréalier actuellement très faible ; les surfaces traitées passeront d'environ 350.000 ha en 1968 à 500.000 à la fin du Plan ;

— distribution de petit matériel afin d'améliorer la technique des cultivateurs (les faire passer de l'emploi de l'araire à la charrue) ;

— interventions arboricoles par la distribution de plants d'espèces différentes pour vergers.

Ces opérations s'appuieront sur la poursuite d'une politique vigoureuse de vulgarisation adaptée au milieu local, grâce à la formation de moniteurs, en connaissant bien les caractéristiques socio-économiques. La plupart des actions citées ci-dessus, sont réunies dans le programme d'allotissements visant à la distribution aux agriculteurs de 75.000 ha de lots de terre formant des exploitations viables. Les attributaires seront obligés de respecter un cahier des charges, sous peine de se voir retirer la terre. On espère constituer ainsi des types d'exploitations pilotes. Enfin l'équipement des services « en sec » du Ministère de l'Agriculture sera aménagé en fonction des actions à accomplir.

La lutte contre la dégradation du sol sera poursuivie et étendue de façon à faire passer le traitement par D.R.S. de 13.000 ha par an à environ 15.000 ha an. Le boisement ou reboisement portera de son côté sur 70.000 ha. A ce programme s'ajouteront des études intéressant 100.000 ha. Ces actions seront concentrées prioritairement dans les zones dotées d'un équipement hydraulique. Parallelement, la recherche de débouchés pour les produits de la forêt (alfa, liège, bois d'œuvre) sera développée en liaison avec la politique d'industrialisation et de commercialisation.

La politique de lutte contre l'éparpillement des propriétés foncières axée sur le remembrement dans le cadre des travaux de grande hydraulique (130.000 ha seront remembrés) facilitée par la réforme de l'exploitation s'appuiera de surcroît sur la cons-

titution d'un cadastre national qui commencera durant le Plan Quinquennal.

Enfin, un effort tout particulier sera consacré pendant le Plan Quinquennal à l'élevage jusqu'ici parent pauvre de l'agriculture.

Dans ce but, un programme d'actions coordonnées sera mis en œuvre fondé sur :

— l'implantation de structures administratives et d'un « quadrillage sanitaire » (dotation de moyens de lutte contre les épizooties ; construction de bains parasiticides mobiles, de laboratoires et d'infirmeries, diffusion de médicaments) ;

— l'amélioration de l'alimentation du bétail, grâce à l'amélioration des parcours, l'utilisation plus poussée de fourrage, la constitution de réserves fourragères (individuelles et par groupement) et de stocks de sécurité de pulpe de betteraves près des sucreries par l'Etat ;

— l'amélioration génétique des espèces, grâce à la construction d'étables de sélections pépinières, l'importation de races pures et l'insémination artificielle ;

— une politique vigoureuse de commercialisation appuyée sur l'extension du système des centres de collecte de lait ;

— l'encouragement aux groupements d'éleveurs ;

— l'établissement d'une carte nationale de l'élevage.

Les réformes de base

L'efficacité de ce programme est conditionnée par la réussite de réformes dont les deux plus importantes sont la réforme de l'exploitation et la réorganisation de l'appareil d'intervention de l'Etat. Si ces réformes n'étaient pas mises en œuvre, les investissements si coûteux soient-ils dans le secteur agricole risqueraient d'être sans effet.

La réforme de l'exploitation agricole dans le but de constituer des unités économiquement viables et d'encourager la culture intensive comportera : la redistribution des terres et des mesures relatives au droit de succession, à la fiscalité agricole, au fermage et à la promotion des groupements agriculteurs.

L'allotissement des terres

Le problème de l'allotissement des terres se pose à propos du statut juridique actuel des terres collectives, guich, habous et domaniales, inadapté à une bonne utilisation de ces terres. Il s'agit donc, à partir de celles-ci et selon les principes définis par Sa Majesté le Roi le 20 avril 1965, de constituer un « Fonds

Commun de la Réforme Agraire » destiné à permettre ensuite la distribution aux agriculteurs, de lots constituant des exploitations viables. Une Commission spécialisée sera instituée dès que possible, en vue de donner corps à cette réforme.

Le droit de succession sera réglementé afin d'éviter le morcellement des terres nuisibles à leur bonne exploitation. Il s'agit d'éviter le partage à la mort du propriétaire en donnant un droit de préemption à l'un des sucesseurs avec possibilités de remboursement aux autres héritiers facilité par le crédit agricole.

La législation fiscale sur les revenus agricoles fondée sur le revenu « virtuel » de l'exploitation si elle était appliquée correctement devrait conduire les exploitants agricoles à cultiver leur exploitation de manière intensive sous peine d'être pénalisés. Les obstacles au bon fonctionnement de cet impôt seront levés.

L'instauration d'un **contrat-type de fermage** en garantissant les droits des deux parties contractantes mettra fin au désordre et à l'instabilité qui règnent actuellement dans ce domaine, le fermier peu sûr de son droit et de son avenir hésitant à engager les investissements nécessaires à une bonne gestion de son exploitation.

Enfin, la création de **groupements d'agriculteurs** sera encouragée à la fois comme élément de dialogue privilégié entre l'Etat et les agriculteurs et comme permettant une plus grande efficacité dans l'exploitation. Ces groupements se situeront non pas au niveau de la production (le tempérament moyen des agriculteurs ne se prêtant pas bien à cette organisation), mais à celui des approvisionnements, des fournitures en matériel de la commercialisation et du crédit. Par son action sélective au niveau des groupements (subventions, facilités de crédit) l'Etat favorise ceux-ci.

La réorganisation de l'appareil d'intervention de l'Etat s'accomplira à la fois dans le sens d'une meilleure coordination des actions au niveau du Ministère de l'Agriculture et d'une décentralisation plus poussée au niveau des régions. Enfin, elle s'appuiera sur la « Charte Agricole des aides et subventions ».

Les structures d'intervention de l'Etat dans le secteur agricole ont beaucoup varié. Il est nécessaire de s'engager dans une nouvelle réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, notamment en délimitant les compétences de chaque Direction et de chaque Office afin d'éviter les double emplois et surtout en créant une véritable Direction d'Etudes et de Programmation Générale à l'échelle du Ministère, enfin en donnant une plus large autonomie aux Offices Régionaux de Mise en Valeur.

Le rôle de la Direction d'Etudes et de Programmation Générale sera triple, réunir la documentation statistique nécessaire, traduire en programme la politique agricole du Gouvernement, suivre et promouvoir l'exécution du Plan. La coordination des actions des différentes Directions, elles-mêmes réorganisées en vue d'une plus grande efficacité sera assurée.

La décentralisation sera réalisée par les sept Offices Régionaux de Mise en Valeur qui seront dotés d'une autonomie étendue dans leur secteur.

Une commission a étudié le problème de l'aide à l'Agriculture et proposé une série de mesures relatives aux subventions et aux formes d'aide. L'application de cette « Charte Agricole » est subordonnée à la mise en œuvre des réformes précitées.

2. La politique du Tourisme

L'expérience des pays voisins montre qu'une expansion rapide et massive du tourisme peut par son apport de devises et son effet entraînant sur l'activité, jouer un rôle essentiel dans le développement d'un pays si certaines conditions sont réunies : facteurs naturels, existence d'équipement et d'une infrastructure d'accueil, compétitivité et qualité des équipements, et des services offerts, prospection des marchés.

Or, si sur le premier point, le Maroc est incontestablement privilégié (en raison de la beauté de ses sites, de la douceur de son climat), les autres conditions sont encore loin d'être réunies et les hésitations de la demande de tourisme au cours des trois dernières années, même si elles sont en partie explicables par des causes d'ordre conjoncturel montrent que l'objectif qui est visé dans ce domaine et qui revient à doubler entre 1968 et 1973 le nombre de touristes au Maroc est assez ambitieux.

Un ensemble de moyens d'une ampleur considérable devra donc être mis en œuvre au cours de la période quinquennale.

L'effort s'orientera en fonction d'une idée fondamentale : **le Tourisme au Maroc est actuellement trop cher et non compétitif ; son accessibilité actuellement limitée aux catégories « fortunées » de touristes devra être étendue aux catégories « moyennes » qui composent le gros des touristes et ce, grâce à un abaissement des tarifs pratiqués.**

L'effort s'articulera selon six grands axes :

— Coordination des actions des diverses administrations ;

— Aménagement des zones prioritaires ;

Construction de moyens d'hébergement ;

— Amélioration de la gestion hôtelière et action sur les prix ;

— Formation du personnel

— Accueil des touristes et prospection des marchés étrangers

a) **La coordination** des actions des divers organismes et ministères sera améliorée et assumée par le Ministère du Tourisme. Dans le même temps, les procédures nécessaires pour l'implantation d'équipements touristiques seront simplifiées et prises en charge pour l'essentiel, par le dit Ministère.

b) **La politique d'aménagement par l'Etat des zones prioritaires** (« Zones à Aménager en Priorité ») amorcée lors du Plan Triennal sera poursuivie et développée de façon à doter le pays de « complexes » disposant de tous les moyens requis par le développement du tourisme. Ces « complexes » sont choisis en fonction des richesses naturelles de la région concernée (douceur particulière du climat, existence de plages, de possibilités d'aménagement de centres nautiques, arrière-pays, etc...).

c) Un effort considérable de **construction de moyens d'hébergement** sera entrepris et portera sur la construction de 30.000 lits avec prépondérance des constructions de moyen standing (2 à 3 étoiles).

A cet égard, l'intervention de l'Etat aura un double caractère.

L'Etat interviendra directement comme maître d'œuvre de la construction puis gestionnaire d'une part, sur les Z.A.P. d'autre part, dans tous les cas où l'incertitude quant à la rentabilité immédiate freine l'action du secteur privé, par exemple dans le Grand Sud où les difficultés d'aménagement et d'acheminement du matériel et des approvisionnements exposent l'hôtelier à quelques risques. Cette intervention directe qui portera sur quelque 1.800 lits, soit environ 6 % du total à construire aura un caractère

exemplaire à l'égard des investisseurs privés et, conformément à l'orientation générale, ces constructions seront toutes de moyen standing dans le but de doter le pays d'une chaine d'hôtels publics pratiquant des prix accessibles au touriste moyen.

Lorsqu'il ne sera pas maître-d'œuvre direct, l'Etat interviendra néanmoins pour orienter les investissements, soit qu'il finance une partie des projets dont la gestion sera privée (projets semi-publics), soit par les avantages et aides qu'il procure au secteur privé pour le financement des projets.

d) **L'amélioration de la gestion hôtelière et l'action sur les prix,** feront l'objet d'un effort tout spécial en vue de rendre l'industrie hôtelière compétitive, l'expérience montrant qu'il s'agit là peut-être d'un obstacle au développement du tourisme au Maroc.

e) **La formation du personnel** sera développée grâce aux écoles existantes et à la création de 3 écoles supplémentaires. Un complément de formation sera donné aux élèves les plus doués grâce à une chaine d'hôtels-écoles dont deux seront implantés à Tanger et Marrakech pendant la période quinquennale et à l'envoi de stagiaires à l'étranger, comme cela se fait dans des pays voisins.

f) Enfin, un ensemble de mesures seront prises pour améliorer l'**accueil des touristes sur le sol national** et développer **la prospection des marchés étrangers.**

Les formalités d'accueil seront simplifiées et aménagées (accueil à l'aéroport, carte verte d'assurance automobile).

Des moyens de transport adéquats et à bon marché tant internationaux (charters) que nationaux (cars de circuits) seront mis à la disposition du touriste.

3 La politique industrielle

Le développement insuffisant de l'Industrie caractérisé globalement par sa faible part dans la production intérieure brute et qualitativement par la faiblesse de l'intégration des différentes branches dont le fonctionnement dépend trop largement des fournitures et débouchés extérieurs constitue un handicap majeur de l'économie marocaine. Si l'Agriculture représentera longtemps encore le principal soutien de notre économie et si pour cette raison la priorité doit lui être consacrée, l'industrialisation reste un préalable au développement. C'est pourquoi le Plan Quinquennal propose d'abord une méthode d'étude des projets industriels dont l'application a conduit à préciser les grandes lignes de ce que devrait être une politique industrielle.

La politique industrielle s'appuiera sur l'étude plus approfondie et plus sélective des projets que par le passé. A cette fin est créée au Ministère de l'Industrie, une « cellule de programmation » dont la fonction sera triple.

Prospection des possibilités de création des projets en fonction des ressources nationales et des débouchés internes et externes

Analyse des avantages et des inconvénients des projets à l'étude.

Sélection des projets les plus rentables. La rentabilité sera comprise au sens large en examinant la valorisation des ressources naturelles et création de valeur ajoutée, non seulement dans la branche considérée, mais dans les autres branches économiques er amont. A cette fin, un critère de sélection **le bénéfice pour l'économie par unité investie** a été mis au point

L'application de cette mé hode aux projets existants, a permis d'en établir une liste provisoire (qui pourra être remise en question si de nouveaux projets plus rentables sont mis en évidence) et de préciser les orientations de la politique industrielle

Les industries qui apparaissent les plus intéressantes pour l'économie et doivent donc être encouragées prioritairement, sont les industries faiblement capitalistiques et principalement, celles qui sont tournées vers l'exportation. Par contre, la création d'industries lourdes et à l'opposé d'industries de montage ne devra être envisagée qu'avec beaucoup de prudence et lorsque l'intérêt pour l'économie aura été démontré.

L'économie marocaine est, en effet, caractérisée actuellement par l'abondance de la main-d'œuvre, la faiblesse des capitaux disponibles, l'étroitesse d'un marché interieur sur lequel les possibilités de substitution de produits fabriqués localement aux importations se raréfient. Ces trois contraintes conduisent donc a rechercher des industries le moins capitalistiques possible employant beaucoup de main-d'œuvre et travaillant principalement pour l'exportation. Lorsque les industries permettent une valorisation de matières premières locales, par exemple de produits agricoles comme les agrumes le cas idéal est presque trouvé à la condition toutefois que l'industrie soit suffisamment compétitive et son implantation commerciale à l'étranger suffisamment bonne pour lui permettre de lutter victorieusement contre les concurrents en place

Bien que maintenant plus rares les possibilites de substitution de productions locales aux importations seront recherchées. Il s'agira le plus souvent d'extensions d'unites industrielles existantes en général, faiblement capitalistiques, soit fondees sur l'exploitation de produits locaux soit apportant une valorisation importante à des produits bruts importes petites industries mecaniques et chimiques, cimenteries, trituration de graines oleagineuses

Si la création d'industries moyennement capitalistiques comme la cellulose et la faience peut se justifier dans la mesure ou ces

industries permettent, par leur intégration au reste de l'économie nationale, une valorisation par unité investie importante, la création d'industries lourdes ne devra être envisagée qu'avec infiniment de précautions dans la mesure où elle réclame des dépenses en capitaux considérables, et le plus souvent incompatibles avec l'effort que notre pays peut soutenir. Surtout, ces industries réclament pour être rentables, soit la présence d'un marché intérieur considérable, soit un niveau de compétitivité excellent pour permettre l'exportation.

La présence d'un marché local (sucre) ou la possibilité de valorisation importante de matières premières locales ont conduit à envisager la création d'industries fortement capitalistiques dans ces secteurs. Encore faudra-t-il s'assurer que ces projets sont intéressants, compte tenu des prix pratiqués sur les marchés internationaux. La création d'industries de montage dont l'avantage est évidemment de fournir des emplois avec des investissements relativement faibles ne sera encouragée que si elle s'accompagne de conditions de productivité permettant des prix comparables aux prix mondiaux (cas du montage de récepteurs radio ou télé).

L'important arsenal de moyens (directs ou indirects) dont dispose l'Etat pour mettre en œuvre la politique industrielle sera aménagé dans le sens d'une plus grande sélectivité et en vue d'en accroître l'efficacité.

La mise en place d'une politique d'accueil de l'investisseur et l'instauration d'un climat de confiance, **l'aménagement de la politique d'incitation et la réorganisation de l'appareil d'intervention directe de l'Etat** sont les principaux éléments de cet aménagement d'une politique d'ensemble qui s'appuiera également sur un effort dans les domaines de la formation, de la productivité et de la commercialisation.

L'accueil des investisseurs sera amélioré, grâce à la création d'un « **Centre d'Accueil et d'Orientation des Investisseurs** » qui centralisera les informations d'ordre réglementaire, fiscal et économique nécessaires à la prise de décision des investisseurs.

Les critères de la politique d'incitation seront revus, dans le sens de la sélectivité, le principe général qui guidera les pouvoirs publics étant **de proportionner l'aide aux effets attendus sur le revenu national, tant en ce qui concerne la relance de l'activité dans certains secteurs fonctionnant en sous-capacité, qu'en ce qui concerne la réalisation de nouveaux projets. Les modalités de cette politique seront aménagées.**

Le Code des Investissements sera réformé.

La protection douanière d'industries locales de création récente qui conduisait souvent des industries, en les privant du stimulant de la concurrence, à une politique de facilité, sera progressivement abaissée en fonction du délai d'existence des industries en question.

4 - Les autres investissements

En matière d'Infrastructure, les investissements inscrits au Plan visent essentiellement d'abord, à maintenir le capital actuel en bon état de fonctionnement, à répondre aux besoins des projets spécifiques inscrits dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie et du Tourisme, et dans certains cas, à faire face aux accroissements de trafic liés à la croissance de la production et des importations.

En ce qui concerne l'Habitat, la politique du Plan Quinquennal recherchera surtout à fixer les populations sur les lieux de production, grâce à un important programme d'habitat rural, tandis qu'en milieu urbain, on s'efforcera de freiner la croissance des bidonvilles.

Dans le domaine de la Santé Publique, enfin, les investissements prévus au Plan viseront principlement à sauvegarder le patrimoine existant et à consolider les équipements réalisés durant le Plan Triennal.

II. - La Politique de Financement

Dans le domaine des techniques de planification, le Plan 1960-61 avait été marqué par un progrès appréciable pour ce qui est de l'analyse des flux de produits entre les différentes branches de l'économie, mais cette analyse des échanges inter-branches n'était pas accompagnée d'une analyse analogue portant, non plus sur les produits, mais sur les revenus : les flux de revenus, la répartition de l'épargne entre les différents agents, le financement des opérations publiques, n'avaient pu être abordés que de manière très globale sous l'aspect du taux d'épargne national nécessaire au financement de l'ensemble des investissements. De même, le Plan Triennal étudiait les problèmes financiers sous l'angle très général du volume d'épargne nécessaire.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les problèmes de l'équilibre financier ont reçu au contraire une attention toute particulière au cours de la préparation du Plan 1968-1972. D'une part, le financement des opérations de l'Etat a été étudié avec un certain détail tant en ce qui concerne les recettes fiscales qu'en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. D'autre part, les possibilités de financement ont été chiffrées sous leurs diverses formes, qu'il s'agisse de fiscalité, d'emprunt, d'épargne-travail ou d'aide extérieure.

Il appartenait à la Commission de la Politique Financière de franchir une autre étape en commençant l'étude des mesures pro

pres à rassembler les ressources financières nécessaires à en assurer une distribution conforme aux objectifs du Plan. Les travaux de la Commission se sont orientés dans trois directions : le développement de l'épargne, les problèmes du crédit et les questions de fiscalité.

Formation de l'Epargne Nationale

On a vu que le taux de l'épargne nationale doit passer de 10 à 11 % au cours de la période quinquennale. L'obtention d'un tel résultat suppose que l'on fasse appel à toutes les formes possibles d'épargne ; il serait manifestement irréaliste, par exemple, de rechercher l'épargne supplémentaire chez les seuls particuliers. Aussi la Commission de la Politique Financière s'est-elle efforcée d'explorer toutes les solutions possibles, allant de la formule classique des dépôts dans les Caisses d'Epargne à l'épargne-travail.

Epargne et Fiscalité

Il est admis qu'une part importante de cette épargne se dirige vers des emplois non profitables à l'économie du pays (achats de bijoux, investissements fonciers à caractère spéculatif, accumulation excessive des stocks...). Des mesures fiscales appropriées devraient être mises à l'étude, en vue de dissuader les épargnants de ces investissements inactifs et de pénaliser éventuellement les spéculateurs sur les plus-values réalisées.

Une politique de l'épargne implique de même une attitude sélective à l'égard du crédit à la consommation. Si ce système conduit bien à stimuler l'épargne destinée à l'acquisition de biens durables, il importe cependant que son développement soit orienté essentiellement dans un sens profitable à la production et aux investissements du pays, c'est-à-dire, vers la vente à crédit de petit équipement et vers les biens de consommation comportant une part suffisante de valorisation nationale.

A côté de ces incitations à caractère indirect, l'accroissement de l'épargne réclame plus encore une action positive de prospection et d'information de grande envergure auprès de l'ensemble de la population : propagande active et continuelle dans la masse et même éducation de base dans les écoles en faveur des livrets de Caisse d'Epargne, démarchage systématique de certains milieux plus ou moins fortunés, par exemple, des titulaires de comptes bancaires, pour susciter l'attrait des placements en valeurs mobilières encore trop mal connus dans le pays.

En ce qui concerne particulièrement la Caisse d'Epargne Nationale, à laquelle paraît revenir un rôle prépondérant dans cet effort de vulgarisation, des difficultés importantes d'ordre juridique ou administratif limitent ses possibilités de développer ses opérations et par là même de mener une action utile de prospection. Parmi les questions à mettre à l'étude ou les améliorations suscep-

tibles d'ores et déjà d'être envisagées, il convient de citer

La généralisation accélérée de l'Etat-Civil ;

L'extension progressive aux 250 agences postales des opérations de la C.E.N., actuellement limitées aux 220 bureaux de postes.

b) Epargne institutionnalisée

Les régimes d'assurances et de retraites recouvrent un potentiel financier important qui, sur le plan national, paraît pouvoir être mieux exploité ou être développé, du moins dans plusieurs branches.

Assurances « risques divers »

Le problème des polices mixtes, groupant les risques d'incendie, d'accidents ou de responsabilités paraît pouvoir être résolu dans un avenir assez rapproché, les études menées par les services officiels restant à soumettre à l'avis des organismes professionnels.

Le meilleur rendement de l'assurance obligatoire « automobiles » ne semble pas être subordonné à une aggravation des sanctions actuellement prévues par les textes réglementaires. L'action des pouvoirs publics devrait plutôt être orientée vers le renforcement et la périodicité des contrôles exercés sur les automobilistes.

L'extension par voie d'obligation légale de l'assurance en matière d'accidents du travail en est encore au stade des consultations préliminaires entre administrations. Le nouveau régime pourrait être un des objectifs à atteindre dans un avenir plus ou moins proche et devrait comporter un système efficace de contrôle et de sanctions.

« L'assurance vie »

Cette assurance est la branche dont les perspectives de développement sont les plus encourageantes ; en effet, d'après certaines estimations, il paraît possible d'en attendre un accroissement annuel des réserves financières des sociétés de l'ordre de 60 à 70 millions de DH.

L'importance des résultats escomptés permet de mettre l'accent sur l'urgence des mesures qui doivent commander le nouvel essor de ce secteur et qui comportent, dans l'ordre de priorité :

L'élaboration définitive par les professionnels des contrats types adéquats déjà mis à l'étude et susceptibles de développer aussi bien l'assurance vie individuelle que l'assurance groupe en milieu marocain ou en milieu étranger (contrat « mixte », contrat « combiné »...).

La mise au point corrélative des textes réglementaires également en cours de préparation et se rapportant à ces formules de contrats ainsi que des incitations fiscales qui auront été retenues sur la liste de celles demandées par les professionnels.

La mise en place par les compagnies des moyens indispensables à la prospection notamment en personnel qualifié.

Le lancement d'une campagne publicitaire sous l'égide des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Régime des retraites

A l'heure actuelle seuls les fonctionnaires civils de l'Etat bénéficient d'un système de retraite adapté. Les agents des offices et établissements publics ne peuvent ni sur le plan légal ni sur le plan pratique y être affiliés ce qui a entraîné le foisonnement de caisses spéciales.

L'institution d'un régime unique semblait pourtant avoir été l'idée maîtresse ayant conduit à la création en 1959 de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurances (C.N.R.A.).

La raison majeure pour laquelle l'action de cet organisme s'est trouvée limitée réside dans la formule de capitalisation pratiquée. Celle-ci n'a pas reçu l'agrément des organismes professionnels en raison de son insuffisante garantie contre les effets de l'érosion monétaire.

Des travaux ont déjà été menés préconisant certaines réformes et notamment l'établissement d'un système de répartition, liant l'évolution des pensions à celle des salaires. Ils ont abouti à un projet de texte portant création d'un régime collectif d'allocations de retraites en faveur des agents permanents de certains offices et établissements publics et services publics de l'Etat et des communes et instituant un fonds de perequation des rentes et allocations collectives. L'approbation et la mise en place de ce nouveau régime pourraient être hâtées de manière à ce que celui-ci puisse commencer à fonctionner réellement dès les premiers mois de 1968.

L'encouragement des valeurs mobilières et autres formes de placement

L'accroissement de l'épargne que l'on est en droit d'attendre des mesures envisagées ci-dessus commande que parallèlement soit renforcés tous les moyens propres à mobiliser ces capitaux. Les résultats attendus dans ce domaine seront sans doute le fruit d'une œuvre de longue haleine tant sont encore méconnues dans le grand public certaines formes de placement. Un vaste effort d'imagination paraît également s'imposer pour mettre au point les aménagements ou des formules nouvelles d'ordre institutionnel.

réglementaire ou simplement pratique. Sur certains points, des projets existent déjà qui réclament seulement d'être approuvés ; sur d'autres, les études en cours demandent, pour être poursuivies, soit des consultations supplémentaires, soit une décision de principe ; sur d'autres encore, les idées retenues n'ont pas dépassé le stade de l'hypothèse de travail. Ce n'est donc, en fin de compte, qu'une liste non limitative de propositions parfois sommairement élaborées que la Commission de la Politique Financière est en mesure de présenter.

Structure du marché

A cet égard, un effort législatif important a été récemment mené ou est en cours d'accomplissement.

Il s'agit tout d'abord des textes autorisant la constitution des sociétés privées d'investissement et d'une Société Nationale. L'intervention de ces organismes intermédiaires devrait favoriser la collecte de l'épargne en offrant à leurs souscripteurs les avantages de la sécurité des emplois et d'une mobilisation aisée. La Société Nationale a déjà commencé ses opérations et le secteur privé serait sans doute incité à suivre plus rapidement cet exemple si les actions de ces sociétés doivent, comme il est envisagé, être admises comme emploi de la future « réserve d'investissement ».

La réorganisation rationnelle et efficace du marché financier exigeait l'institution d'une Bourse sous forme d'établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ce n'est qu'après sa mise en place qui vient d'être effectuée que la rencontre de l'offre et de la demande des capitaux pourra s'effectuer dans des conditions vraiment satisfaisantes, comportant l'intervention obligatoire d'intermédiaires officiellement agréés et excluant la pratique de la contrepartie.

Distribution et diversification des instruments du marché

L'expansion de l'épargne est largement conditionnée par une plus large diffusion des valeurs mobilières dans la masse de la population. Cet objectif suppose que certaines catégories de placements soient accessibles non plus seulement aux grands investisseurs (banques, compagnies d'assurances, organismes financiers), mais aussi aux particuliers. Tel est le cas des émissions de valeurs du Trésor ou des établissements publics. L'expérience mérite d'être tentée et même répétée car, si ces résultats s'avéraient de plus en plus encourageants, elle pourrait largement influencer le comportement ultérieur des épargnants et inciter les sociétés privées emprunteuses à suivre l'exemple des pouvoirs publics.

Une plus large distribution des valeurs mobilières commande aussi une diversification assez marquée des types d'emprunts, soit en ce qui concerne leur durée, soit en ce qui concerne leurs attraits, de manière à aller au devant des possibilités d'une plus grande

masse de souscripteurs et à susciter leur intérêt. Les formules nouvelles à suggérer concernent :

— *Les valeurs à court terme*

Il s'agirait essentiellement de l'émission éventuelle dans le public de bons du Trésor à 6 mois ou 1 an, ou encore de bons à intérêt progressif. Il conviendrait d'actualiser les études techniques déjà anciennes menées sur les conditions et les problèmes administratifs de ces émissions.

— *Les valeurs à long terme*

Aux formules les plus courantes d'emprunts ou de participations publics ou privés (rentes, actions, obligations) peuvent s'ajouter d'autres dont les expériences étrangères fournissent parfois l'exemple. Trois d'entre elles sont le plus souvent citées :

Les obligations à lots qui attirent, en effet, plus facilement les particuliers que les grands investisseurs. Toutefois, dans la mesure où son succès est lié à l'importance des lots, ce type de valeurs semble être réservé à des émissions d'un montant assez élevé sous peine de rendre l'opération trop onéreuse pour l'emprunteur.

Les bons à intérêt payé d'avance, qui s'apparentent au système des bons de caisse émis par les banques privées et des Bons du Trésor actuels.

Les Bons à capitalisation obligatoire, qui assurent, grâce au jeu des intérêts composés une plus-value substantielle et relativement rapide du capital, ce qui peut satisfaire le comportement spéculatif de certains souscripteurs, plus qu'un revenu annuel.

— *Autres formes de placement*

L'institution d'un système d'épargne-logement n'est pas à écarter à priori, malgré la faiblesse du revenu national calculé par tête d'habitant. Certaines catégories sociales pourraient s'y intéresser suivant les conditions financières plus ou moins avantageuses qui seraient arrêtées et qui restent encore à déterminer (montant de l'apport personnel, taux d'intérêt servi sur cet apport, durée du crédit à recevoir...).

Accroissement des échanges de titres

Le chiffre dérisoire des opérations enregistrées par l'Office de Cotation de Casablanca (17 millions de DH en 1966) suffit à mettre en évidence l'étroitesse actuelle du marché des valeurs. C'est donc en agissant sur l'offre et la demande, par des incitations diverses, que l'on contribuera au développement des transactions.

— *Augmentation de l'offre de titres*

D'une manière générale, le défaut d'actions négociables est attribué essentiellement à la préférence marquée des entreprises pour des statuts à caractère personnel ou familial, à la réticence de certains dirigeants à faire admettre leur affaire en bourse et à l'insuffisance du capital de beaucoup de sociétés.

— En ce qui concerne le statut des sociétés, les incitations possibles semblent relever exclusivement du domaine fiscal. Il en est de même pour l'actualisation des capitaux sociaux dans la mesure où elle est liée au système de réévaluation des bilans. Sous le régime en vigueur, celle-ci est, d'une part, facultative pour l'entreprise et, d'autre part, soumise à l'agrément du Ministère des Finances ainsi qu'à l'application de certains coefficients. La réforme à entreprendre pourrait, soit être limitée à une révision des coefficients actuels, soit être plus audacieuse en rendant obligatoire la réévaluation au delà d'un chiffre d'affaires donné.

— Quant à l'extension des admissions à la cote, il semble préférable pour l'aborder d'attendre que l'établissement appelé à gérer la nouvelle Bourse de Casablanca ait fixé les nouvelles modalités d'introduction.

— *Augmentation de la demande de titres*

Dans ce domaine, le système fiscal n'offre qu'une faible marge aux incitations, en raison de l'inexistence au Maroc d'impôts spécifiques sur les revenus de placement. Seul le cas des sociétés dites « holding » a été soulevé, ces affaires ne bénéficiant d'une exemption contre la double imposition, pour les revenus tirés de leurs filiales, que lorsque leur participation atteint au moins 30 %. Mais étant donné que des taux plus favorables ont été récemment accordés, un nouvel examen de ce problème demanderait un certain délai commandé par les risques d'abus résultant de la faiblesse du capital social de nombreuses sociétés.

Une perspective très intéressante réside par contre dans un projet très avancé et relatif à l'institution de la « réserve d'investissement » obligatoire. Parmi les emplois envisagés pour cette réserve figure la possibilité d'achats en bourse des actions de la Société Nationale et des sociétés privées d'investissement, le principe de son extension aux autres valeurs faisant encore l'objet de certaines objections. Cette mesure pourrait avoir des répercussions sensibles sur le volume des transactions compte tenu de l'importance des capitaux qui seront drainés par la nouvelle réserve : 20 à 30 millions de DH par an et même si elle est devait être affectée principalement aux investissements directs dans les entreprises assujetties. Il a été suggéré de tenir que à cette occasion les sociétés soient autorisées à racheter leurs propres actions.

Les encouragements à prévoir ne sauraient enfin être réservés à la seule demande interne. Dans toute la mesure estimée compatible avec la situation de la Balance des Paiements, il conviendrait d'assouplir progressivement les restrictions existantes aux possibilités de retransfert qui font hésiter les apporteurs de capitaux étrangers à s'investir sur le marché national. C'est ainsi que, parmi les dispositions susceptibles d'être prises dans ce sens, mais qui exigent encore une décision de principe, les services compétents étudient l'extension de la garantie automatique de retransfert — mais après un certain délai — aux achats ou souscriptions de valeurs mobilières marocaines financés en devises, avantage réservé jusqu'à maintenant aux investissements agréés par la Commission des Investissements. Une mesure du même ordre serait envisagée en faveur des comptes « capital », actuellement non transférables sauf pour les amortissements annuels des fonds placés en bons à 10 ans.

d) L'Emprunt National de Développement

Il est certain que dans un pays où le revenu moyen ne dépasse pas 900 DH par an et par personne, il serait imprudent de trop attendre de l'épargne volontaire. Aussi peut-on penser qu'une formule d'emprunt pourrait compléter les actions portant sur le développement de l'épargne, qui ont été décrites ci-dessus. Sans doute cette formule relativement nouvelle devrait être utilisée avec précaution ; les taux devraient en être modérés et le prélèvement pourrait s'exercer, non pas sur les revenus actuels, mais plutôt sur leur augmentation ; un particulier dont le revenu mensuel augmente de 100 DH accepterait plus facilement de recevoir 50 DH en bons à 5 ans portant intérêt (et 50 DH en numéraire) qu'un autre particulier dont le revenu n'augmente pas et pour lequel l'emprunt de 50 DH se traduirait nécessairement par une baisse de niveau de vie immédiat. Dans le premier cas (prélèvement à l'occasion d'augmentations de revenus) le niveau de vie augmente simplement moins que prévu et il y a perspective de récupérer plus tard la différence ; il est certain toutefois que même dans le deuxième cas, le particulier préférerait la formule de l'emprunt à celle d'un prélèvement fiscal qui diminuerait son niveau de vie actuel sans perspective de récupération ultérieure.

e) L'Epargne Travail

On devine l'intérêt que présente le développement de l'épargne-travail dans un pays caractérisé par un important sous-emploi. Mobiliser l'épargne-travail consiste, en effet, à mettre en travail les populations inemployées, tout en les rémunérant de manière différée ; les travailleurs reçoivent alors un titre de créance qui, en principe, n'est payable qu'au moment où apparaît la production obtenue grâce à l'investissement réalisé par les travailleurs. Ce principe étant posé, on peut imaginer de multiples modalités

d'application ; on peut différer seulement une partie du paiement l'autre partie étant versée immédiatement par exemple sous forme de denrées alimentaires ; la partie différée porte intérêt, mais à un taux plus ou moins élevé ; elle peut être mobilisable ou non ou encore mobilisable après un certain délai ; elle peut être ou non indexée et les intérêts peuvent être payés d'avance, ou au contraire, capitalisés. On voit que les modalités pratiques peuvent être très variées.

Il est certain que si la main-d'œuvre ne manque pas, le système a quand même certaines limites, mais celles-ci sont assez lointaines ; sans doute tous les investissements ne peuvent donner lieu à cette mobilisation des hommes ; mais quand on fait le total des investissements en aménagements agricoles et en chemins tertiaires, on constate que le volume des équipements à réaliser est tel que la limite du système est bien loin d'être atteinte. Le système paraît d'autant plus susceptible d'être développé que des expériences de ce genre ont déjà été couronnées de succès, qu'il s'agisse des journées de travail gratuites fournies dans le cadre de la Promotion Nationale ou des travaux effectués dans le cadre du développement communal. Les conditions paraissent donc réunies pour que l'épargne-travail soit étendue, facilitant ainsi le financement des investissements du pays.

2°) Problèmes du crédit

La nécessité de diriger les ressources financières disponibles vers les emplois les plus utiles, doit inciter à poursuivre l'amélioration des structures et de la politique du crédit.

a) Les structures de la distribution du crédit

Divers progrès doivent être recherchés dans ce domaine notamment en ce qui concerne :

Le réseau des guichets : il se révèlera sûrement utile d'examiner le réseau des guichets afin d'éviter toute insuffisance ou, au contraire, tout excès de l'équipement bancaire dans les diverses régions.

Le recrutement du personnel, qui s'avère parfois difficile.

b) L'information

Aucune action concertée ne saurait être conduite sans une information préalable satisfaisante. Bien que les crédits octroyés par les organismes spécialisés soient en général bien connus, il est souhaitable que le recensement de l'ensemble des financements soit systématisé. Des améliorations sont également à rechercher en ce qui concerne les crédits distribués par les banques ; ces crédits, sauf lorsqu'ils font l'objet de dossiers spécialement transmis à la Banque du Maroc, ne sont recensés que par leur montant

leur durée, l'activité du bénéficiaire, il est très souvent impossible d'apprécier leur justification économique et leur valeur du fait de la situation du débiteur

c) La sélection des crédits

L'ordre à respecter pour l'encouragement sélectif des crédits est établi par le Plan qui donne normalement priorité aux actions et projets qui permettront l'augmentation maximum du revenu national. Il conviendrait de plus de coordonner les diverses sources de financement, quelles que soient les garanties offertes, le crédit ne devrait intervenir qu'après que les bénéficiaires aient fait la preuve d'apports satisfaisants de fonds propres et de recours directs au marché de l'épargne lorsqu'ils sont possibles. En outre, les modalités du crédit doivent être parfaitement adaptées aux besoins justifiés, notamment par la durée des concours et exclure toute opération dont la bonne fin apparaîtrait douteuse dès l'origine. Ces principes sont déjà mis en application au Maroc ; leur définition comme leur exécution appellent cependant la recherche de progrès nouveaux et en tous cas devront être adaptés au fur et à mesure de l'avancement du Plan.

L'action sélective la plus simple et la plus puissante se situe actuellement au niveau des établissements publics et semi-publics ; il semble que les prêts de ces organismes pourraient être davantage diversifiés en ce qui concerne leur montant, leur coût, leur durée, les conditions de remboursement dans de nombreux secteurs, en particulier dans le secteur du crédit agricole et dans celui du crédit d'équipement industriel et hôtelier.

Parallèlement, il serait souhaitable d'envisager l'extension des moyens d'intervention de la Banque du Maroc. La réglementation de l'accès au réescompte permet actuellement d'orienter les taux d'intérêt, la durée et le montant des crédits, notamment dans le cas où les crédits font l'objet de demandes individuelles d'admission à l'escompte. Par contre, des mesures peuvent se révéler souhaitables dans le domaine des crédits bénéficiant d'un accord global de la part de l'Institut d'Emission. En ce qui concerne les taux d'intervention il serait probablement très utile de rechercher les moyens d'encourager plus efficacement certaines catégories de crédits au détriment d'autres, par une différenciation des taux plus nette et fondée plus étroitement sur la justification économique des opérations. Enfin la surveillance générale des activités bancaires dont la réorganisation a été entreprise en 1967, doit fournir un moyen efficace d'orientation sélective du crédit. Des dispositions ont été mises à l'étude afin de permettre à la Banque du Maroc de s'assurer que les actifs des banques comprendront en permanence une proportion minimum d'emplois répondant aux critères d'une bonne gestion. La définition de cette proportion et celle de ses critères, en ce qu'elles conduiraient à donner une préférence aux crédits les plus sains, constituent l'un des objectifs qui méritent d'être visés à bref délai.

d) Les crédits spécialisés

En ce qui concerne le **crédit agricole**, il conviendra tout d'abord de perfectionner et éventuellement d'étendre les dispositions prises en 1967 en faveur des petits agriculteurs. De plus, l'abaissement du coût du crédit devra être recherché, notamment par la recherche systématique des remboursements des prêts à l'échéance ; mais dans le cas où l'étude du dossier montre que les chances de remboursement sont faibles, mieux vaudrait sans doute s'orienter vers la procédure de subvention pure et simple.

Pour le crédit à **l'équipement industriel et commercial**, la B.N.D.E. joue le double rôle de conseiller technique catalyseur des opérations et de financier direct. L'intérêt de développer particulièrement le premier de ces rôles en laissant à des banques primaires le soin de contribuer dans une large mesure à l'initiation et au financement des prêts, devrait apparaître à l'avenir d'autant plus grand que les ressources financières propres à la B.N.D.E. ne sont pas inépuisables. L'extension du crédit à l'équipement industriel et commercial, par la procédure du crédit à moyen terme réescomptable faisant appel aux banques pourrait être facilitée par un aménagement convenable des règles applicables à ce type de crédit, en ce qui concerne notamment les conditions d'admission à l'escompte de la Banque du Maroc.

En matière de crédit à **l'équipement hôtelier et touristique**, deux questions peuvent mériter de nouvelles études : celle de la participation des banques au préfinancement de l'hôtellerie et du tourisme, et celle de l'aide technique apportée aux investisseurs éventuels ; il conviendrait sans doute de développer ces fonctions.

e) Les ressources des établissements de crédit et les conditions de prêts

Le nouveau régime des dépôts en banque prévu par un arrêté d'octobre 1967 apporte dans l'échelle des taux certains aménagements en faveur des dépôts à terme, dont les conditions de mobilisation sont également améliorées. Il n'a pas été jugé possible pour le moment de procéder à un abaissement de la rémunération des dépôts à vue, mais cette modification ne devrait pas être perdue de vue s'il apparaissait ultérieurement opportun d'accentuer encore les mesures propres à renforcer la stabilité des ressources des banques. En ce qui concerne les ressources propres des banques on peut prévoir la mise au point de la réglementation prévue par la récente loi bancaire et relative au capital minimum des banques.

Enfin, il est certain que l'échelle actuelle des taux d'intérêt fixée par des accords interbancaires, ne fait apparaître qu'un écart

relativement faible entre les minimums et les maximums applicables, les premiers aux opérations à risques réduits et les seconds aux crédits moins sûrs. C'est là une question qui doit préoccuper les autorités monétaires ainsi que les professionnels eux-mêmes.

Les ressources fiscales

L'étude prospective des finances publiques a montré que le système fiscal marocain était très peu progressif, c'est-à-dire qu'à système fiscal constant (dans les catégories d'impôts et dans leur taux) les recettes fiscales augmentent à peu près au même rythme que la production intérieure brute (certains systèmes fiscaux sont au contraire progressifs en ce sens que les recettes augmentent plus rapidement que la production).

Les résultats à attendre de l'encouragement à l'épargne financière volontaire seront relativement limités en raison de la forte propension des particuliers à consommer ; l'emprunt national et l'épargne-travail qui constituent des formules nouvelles, demanderont à être expérimentées avant de jouer pleinement le rôle qui doit être le leur dans le financement des investissements. Il est donc très vraisemblable que le recours à la fiscalité s'imposera. Dans ce domaine les études pourront s'orienter dans trois directions.

Amélioration de la productivité du système fiscal

Il semble que des résultats non négligeables pourraient être obtenus en matière de productivité du système fiscal, grâce à la simplification de certains barèmes et procédures, et à l'institution de certains contrôles (notamment par les factures). Il appartiendra aux services compétents de rechercher toutes les possibilités de simplifier les procédures fiscales afin d'améliorer le rendement de l'impôt et la productivité de l'administration fiscale.

Aménagements fiscaux

(bases imposables, limitation des réductions).

Possibilités d'impôts nouveaux

Les ressources fiscales nouvelles nécessaires pourraient également être trouvées par des institutions d'impôts nouveaux ; les principaux impôts auxquels il est possible de penser sont les suivants :

Droits de succession : remplacement du droit actuel sur les inventaires après décès par un droit proportionnel sur ces actes, création d'un droit progressif de mutation applicable à l'ensemble de l'actif net successoral, ainsi que d'un droit progressif de succession applicable à la part nette de chaque héritier légataire ou donataire.

— **Imposition des plus-values réalisées sur les terrains à bâtir par des particuliers agissant à titre privé (cet impôt s'appliquerait essentiellement aux plus-values ayant un certain caractère spéculatif).**

— **Taxe spéciale sur les plus-values d'immeubles résultant de travaux effectués par les pouvoirs publics.**

— **Imposition des plus-values agricoles résultant des travaux d'irrigation.**

On voit que pour les mesures propres à assurer le financement du Plan, les directions d'études, sont aussi nombreuses que variées, allant de la simple propagande en faveur des dépôts à la Caisse d'Epargne à l'impôt sur les plus-values des terrains à bâtir en passant par la réglementation de l'accès au réescompte et à la modification de procédures de recouvrement d'impôts. Il est très vraisemblable que dans cet ensemble de propositions, certaines réformes, après étude détaillée, seront à éliminer provisoirement. L'important est de ne pas perdre de vue que le financement du Plan ne saurait reposer sur une ou deux catégories de ressources seulement et que toutes les possibilités de financement énumérées ci-dessus doivent être explorées ; c'est en s'appuyant sur le plus grand éventail possible de mesures, donc en faisant appel à toutes les classes sociales, qu'il sera possible de rassembler les ressources permettant la réalisation des objectifs du Plan.

Déjà dans ce domaine de la politique économique et financière d'importantes mesures ont été prises, soit au cours de la dernière année du Plan Triennal, soit au seuil de la première année du Plan 1968-1972. On signalera notamment :

L'institution, en avril 1967, du Comité de Crédit et du Marché Financier, organisme consultatif regroupant des représentants de l'administration et du secteur privé qui est appelé à donner son avis sur toutes les questions intéressant le crédit, la monnaie, le marché financier et l'épargne.

Le texte de novembre 1967 réorganisant la Bourse des valeurs de Casablanca.

La lettre Royale du 9 octobre 1967 prescrivant que soient inscrits au Plan les seuls projets que les départements ministériels sont à même de réaliser effectivement d'ici 1972 ; cette décision permettra d'accroître le taux de réalisation des projets d'équipement incombant à l'Etat.

La création à la fin de l'année 1967 du Comité de Coordination budgétaire qui permettra une collaboration constante entre la Division du Budget et la Division du Plan et assurera l'indispensable liaison entre les budgets d'équipement et les budgets de

fonctionnement des différents Ministères.

La décision de supprimer les reports de crédits d'équipement apparaissant en fin d'année et de ne réouvrir que des crédits réellement susceptibles d'être utilisés.

Enfin les innovations de la Loi de Finances pour 1968, qui prend en recettes l'intégralité des bénéfices, réserves et provisions libérées de l'Office Chérifien des Phosphates ainsi que la totalité du produit de la Taxe sur les Produits et Services. La première mesure placera l'O.C.P. sur le même plan que les autres entreprises en ce qui concerne le financement de ses investissements, le budget lui reversant une subvention en contribution à son effort d'équipement. De son côté, la budgétisation de la T.P.S. (la part des collectivités leur étant versée en subvention) permettra de simplifier les procédures et de faciliter l'établissement des Plans régionaux de développement.

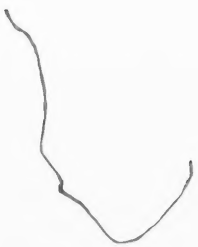

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE FORMATION

Les nécessités du développement conduisent à accorder comme au cours des Plans précédents, une priorité majeure à la politique de formation des cadres

Mais le système actuel de formation devra être aménagé. En effet, la dispersion des efforts, les double emplois entre organismes et l'inadaptation aux besoins concrets de l'économie en limitent par trop le rendement et créent un déséquilibre certain entre la structure des besoins requis par le développement, et la structure de l'offre de travailleurs et de cadres par qualification, telle qu'elle résulte du système de formation. **C'est ainsi qu'une relative pléthore de travailleurs peu qualifiés ou même de cadres dans certains secteurs (commerce, secteurs « littéraires » par exemple) coexiste avec une pénurie certaine dans les disciplines scientifiques et techniques pourtant primordiales pour le développement.** Le cas de l'enseignement en milieu rural est frappant : la formation que reçoivent les élèves à l'école (qu'ils quittent d'ailleurs au stade 1er degré), les prédispose mal à la vie dans leur milieu et risque d'en faire des inadaptés à mi-chemin entre la ville qui les attire mais dont ils risquent de grossir le flot de chômeurs et la campagne dont elle les détourne quelque peu. Une expérience actuellement en cours et portant sur une centaine d'écoles, crée un enseignement adapté au milieu rural en joignant au programme de formation générale l'initiation à la vie rurale. La création de centres ruraux d'initiation à l'utilisation des techniques modernes de l'agriculture est envisagée.

Ce n'est donc pas tant quantitativement (puisque du fait de la généralisation assez avancée de l'enseignement le système de formation couvre un effectif qui, à la fin du Plan, sera même largement supérieur aux besoins) que qualitativement que le système de formation manifeste son inadaptation. Il en résulte deux conséquences néfastes pour l'économie et la société :

- la main-d'œuvre qualifiée que l'économie peut absorber est insuffisante, ce qui requiert le maintien d'une assistance technique et retarde la marocanisation ;
- une masse de plus en plus importante de travailleurs, peu ou mal qualifiée se porte sur le marché et vient grossir le nombre des demandes d'emploi non satisfaites.

Pour remédier à cela, le Plan Quinquennal mettra en œuvre deux ordres de réformes :

- des réformes limitées, mais d'application immédiate pour améliorer le rendement du système et mieux l'adapter aux besoins prioritaires des secteurs productifs ;
- celles-ci préparent la voie à une réforme plus profonde de la structure du système en liaison avec une réforme de l'enseignement, mais dont les bases seulement pourront être jetées au cours de la période quinquennale.

Les réformes mises en œuvre pendant la période quinquennale permettront d'améliorer le rendement du système actuel et de poursuivre la marocanisation des cadres. Elles comporteront les principaux points suivants :

1°) **L'amélioration du rendement du système ;**

2°) **L'élimination des doubles emplois de formation ;**

3°) **Le développement des structures de formation professionnelle au niveau de l'entreprise en complément à la formation souvent plus générale donnée par l'administration ;**

4°) **L'orientation vers les secteurs prioritaires de l'enseignement secondaire ;**

5°) **La coordination générale de la formation par le Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres ;**

6°) **L'amorce d'un système de formation adapté au milieu rural.**

1 - **Pour l'amélioration du rendement du système d'enseignement général,** des mesures seront prises :

— pour **élever le niveau de formation des maîtres** que la pénurie avait conduit à négliger, par l'aménagement et l'allongement des études dans les écoles d'enseignants et par un recyclage des plus faibles ;

— et pour **améliorer les conditions de fonctionnement souvent très défectueux** des classes surchargées d'élèves.

2 - **Le système administratif de formation** dont la complexité tient au fait que de nombreux Ministères possèdent leur propre structure sera réorganisé afin d'éviter les doubles emplois et de rendre plus complémentaires les différentes structures.

Les doubles emplois les plus évidents concernaient jusqu'à 1965 le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail. Le premier sera spécialisé dans les tâches de formation générale et de formation technique non spécialisée, tandis que le second continuera à accomplir certaines tâches de formation technique spécialisée (complémentaires des premières et les suivant dans le temps), l'essentiel de cette tâche étant toutefois supporté par les entreprises.

3 - **Mais l'essentiel de la formation technique spécialisée sera décentralisée sous la forme d'un apprentissage auprès des entreprises elles-mêmes.**

Les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires ou du Certificat d'Etudes Primaires plus une année dans le premier cycle peuvent être admis dans les entreprises qui assureront leur formation professionnelle. Ceci suppose admis le principe de l'appren-

tissage obligatoire. Cette obligation ne peut être imposée au hasard; elle ne sera instituée qu'après étude de la situation du marché du travail et introduite progressivement. Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales sera chargé des modalités d'application. Des études techniques à ce sujet y sont actuellement en cours et préciseront tant le niveau de recrutement que les modalités de l'institution de l'apprentissage obligatoire.

4 - **L'orientation de la formation vers les secteurs prioritaires** de la Nation sera renforcée dès l'enseignement secondaire. Des décrets détermineront les modalités de la politique d'orientation.

Tant au cours qu'à l'issue de leurs études dans les enseignements secondaire et supérieur, les élèves et les étudiants de nationalité marocaine seront orientés vers les professions que les objectifs du Plan rendront prioritaires pour les besoins du Pays. Les élèves et les étudiants non adaptés au type d'enseignement qu'ils poursuivent seront réorientés, en cours de scolarité, vers vers un autre type d'un enseignement répondant à leurs aptitudes.

Ceci suppose que les inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur soient subordonnées à l'orientation.

L'attribution des bourses codifiée par un autre Decret-Loi sera fonction des besoins en cadres déterminés par le Plan.

5 - **Le Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres sera chargé au niveau gouvernemental de la coordination d'ensemble de la formation professionnelle et des cadres ainsi que de l'assistance technique et culturelle. A cette fin, il sera renforcé et comprendra :**

un service d'études chargé d'assurer la liaison entre les différents services de formation professionnelle des autres Ministères et organismes, et de procéder à l'examen de l'ensemble des études se rapportant à la formation des cadres et à la formation professionnelle ;

un service de l'orientation et des bourses chargé de coordonner et contrôler l'orientation des élèves et étudiants aux différents niveaux de formation, en fonction des besoins et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour préparer l'attribution des bourses et allocations forfaitaires ;

un service de l'Assistance Technique et Culturelle chargé d'étudier et coordonner l'ensemble des aides bilatérales et multilatérales ;

un service des Affaires Administratives.

Les modalités de son organisation seront précisées dans un Décret.

6. - **Enfin, l'adaptation de l'enseignement au milieu rural sera poursuivie.** L'expérience actuelle portant sur une centaine d'écoles sera étendue. Des centres ruraux seront créés où les élèves de la campagne, pourvus du Certificat d'Etudes Primaires pourront recevoir une formation rurale agricole délibérément pratique :

initiation à l'utilisation rationnelle des moyens modernes de culture ;

emploi des machines agricoles (tracteurs et engins tractés) ;

procédés nouveaux de mise en valeur (engrais...). Ces centres pourront être implantés dans des fermes modèles, parmi celles récupérées par l'Etat. L'enseignement comportera un complément de formation générale de 5 à 10 heures par semaine qui sera considéré comme un cycle d'entretien et non d'acquisition. Il pourra être dispensé par les adjoints techniques du Ministère de l'Agriculture qui auront reçu un complément de formation pédagogique. Un certificat de formation professionnelle sanctionnera ces études.

Mais ces mesures sont encore de portée limitée par rapport à l'ampleur du problème.

Une réforme en profondeur sera mise en chantier au cours de la période quinquennale par une Commission ad-hoc. Celle-ci aura pour première tâche de repenser le système d'enseignement (programmes, modalités) afin de l'adapter aux conditions d'un développement rapide et aux besoins propres de l'économie marocaine.

CHAPITRE III

L'ACTION ADMINISTRATIVE

Un Plan même concrétisé sous la forme de projets bien étudiés risque de n'être qu'un vœu s'il n'est assorti des mesures et réformes correspondantes. C'est, en effet, l'une des déviations les plus dangereuses et les plus courantes de la planification indicative que de se présenter sous la forme d'un catalogue de projets, et prévisions comptables, non assortis des moyens nécessaires à sa réalisation. C'est pourquoi il est indispensable d'assortir tous les objectifs proposés, des mesures nécessaires.

On constate trop souvent que la machine administrative actuelle n'a pas toute l'efficience désirable et conduit à la fois, à une certaine paralysie de l'action et un relatif gaspillage des ressources; ceci est dû en grande partie, à l'excès de complications surajoutées à un appareil ancien et qui n'est plus adapté aux besoins. Le Plan Quinquennal devra donc comporter une véritable réforme dans ce domaine, permettant de mettre en place une administration moderne, fonctionnant à la fois simplement et plus efficacement.

La déconcentration administrative, la simplification des procédures, la réforme des cadres, une politique rationnelle d'assistance technique et l'application de la comptabilité fonctionnelle en autres, peuvent faire de l'administration, une administration efficace.

I. - Déconcentration Administrative

Cette question est actuellement étudiée par une Commission spécialisée. La mission impartie à cette Commission consiste :

d'une part, à proposer les mesures à prendre pour que les Ministères et, le cas échéant, les organismes placés sous leur tutelle, soient représentés dans chaque Préfecture et Province par des services extérieurs toutes les fois que l'implantation de ces derniers apparaît nécessaire, notamment du point de vue économique et social ;

d'autre part, à déterminer dans quelle mesure certains pouvoirs exercés actuellement par les administrations centrales peuvent être délégués à leurs services extérieurs ;

enfin, à apprécier l'opportunité de doter le Gouverneur de pouvoirs accrus par les services extérieurs implantés dans sa Préfecture ou Province.

II. - Simplification Administrative

Il s'agit ici de rechercher des solutions aux problèmes évoqués dans le point n° 6 des Directives Royales du 20 avril 1965 ainsi que dans le discours que Sa Majesté le Roi a prononcé le 12 juillet 1966 à l'Ecole Marocaine d'Administration.

L'administration, instrument d'exécution du Pouvoir Politique dispose de cadres encore jeunes dans le domaine de la gestion et de l'expérience administrative. D'un autre côté, le niveau intellectuel des usagers des services publics ne permet pas toujours une normale et saine assimilation des textes de lois et règlements. D'où la nécessité :

— d'asseoir désormais la conception et l'élaboration de la réglementation générale et particulière sur des principes simples mais valables, mettant cette réglementation à la portée, à la fois des services chargés de son exécution ou de son contrôle et des usagers qui sont appelés à en bénéficier. A cet égard, les services compétents (le Service de Législation notamment) seront chargés d'apporter aux lois et règlements tous les allégements possibles de fond et de forme afin de rendre ces textes de lecture facile et d'application pratique, sans toutefois que cette recherche de la simplicité conduise à poser les règles de façon simpliste ;

— de réviser les législations et réglementations anachroniques ou insuffisantes. C'est là un point très important qui figure en bonne place dans les Directives Royales du 20 avril 1965. Il faudra persévérer dans cette voie et amener les administrations à réadapter et à simplifier les réglementations qui les concernent.

La bonne application de la législation et de la réglementation requiert :

des procédures allégées et simplifiées qui pourront être mises au point en liaison avec les représentants de tous les départements réunis ;

— une révision des circuits internes et externes des administrations et le remplacement de ceux-ci, par une série de moyens préalablement établis en accord avec les Ministères

III. - Réformes des Structures Ministérielles

La bonne application des textes législatifs et réglementaires requiert non seulement l'allégement des procédures, mais aussi une simplification des structures des Ministères et Services. Cette réforme devra être assortie d'une redistribution rationnelle des

attributions, en vue d'éviter chevauchements et conflits de compétence, notamment en matière d'administration économique.

Cette réforme des structures ministérielles exige des fonctionnaires d'un niveau intellectuel élevé et rompus aux tâches administratives pour l'exercice des responsabilités majeures à la tête des Directions et Services.

IV. - Réforme des Statuts des Personnels de de l'Etat et des Etablissements Publics

La réforme des cadres a déjà été réalisée en ce qui concerne les personnels des administrations publiques. En effet, les nouveaux statuts régissant les différents cadres de l'Administration ont été récemment publiés et sont entrés en vigueur à compter du 1er avril 1967. Il reste toutefois à compléter cette réforme par celles du régime des pensions, du système indemnitaire et par la révision des statuts des personnels des établissements publics.

Réforme du régime des pensions

Un projet de loi portant réforme du régime des pensions a été mis au point. Il a reçu l'approbation de principe du Gouvernement. Ce projet tente de realiser un triple objectif :

adaptation de la législation des pensions aux réalités nationales ;

simplification par rapport au système existant ;

amélioratoin du sort des fonctionnaires mis à la retraite.

Réforme du régime indemnitaire

L'objectif poursuivi dans ce domaine consiste :

à dégager une doctrine de l'indemnité en partant du postulat que le traitement du fonctionnaire couvre à la fois son activité et les sujetions inhérentes à sa fonction ;

à regrouper en deux ou trois grandes familles, les indemnités dont le maintien se justifie ;

à unifier les règles d'attribution et de gestion.

La mise au point de la doctrine de la réforme indemnitaire est déjà assez avancée. Cette réforme a même été réalisée en ce

qui concerne l'ensemble des personnels techniques (ingénieurs et adjoints techniques de l'Etat, médecins, vétérinaires, architectes) auxquels ont été accordées des primes de technicité dont le montant est fixé en pourcentage du traitement de base. De même le régime des indemnités de poste a été différencié par province et par ville.

La réforme devra être entreprise pour les autres catégories de fonctionnaires dans les meilleurs délais, afin d'apporter une solution globale au problème de la rémunération (traitements et indemnités).

3 - Réforme des contrôles en matière de personnel

Ces contrôles sont actuellement exercés par le Ministère des Finances, le Contrôleur des Engagements de Dépenses et la Fonction Publique. Ces contrôles sont nécessaires, mais il semble qu'il en résulte des difficultés pour les administrations. Il conviendra donc d'examiner si des simplifications ne pourraient pas intervenir dans ce domaine afin d'accélérer les procédures et éliminer les éventuels doubles emplois.

4 - Réforme des cadres des personnels des établissements publics

Les textes consacrant juridiquement cette réforme ont déjà été publiés au Bulletin Officiel. Ils n'ont jamais été rapportés ce sont :

— Le Dahir n° 1.63.132 et le Décret n° 2.63.165, du 16 novembre 1963, relatifs aux emplois supérieurs et de direction de diverses entreprises ;

— Le Décret n° 2.63.166 du 14 novembre 1963, fixant le statut type des personnels des entreprises du secteur semi-public.

Le statut-type ayant été jugé techniquement inapplicable, une Commission a été chargée de le réexaminer.

V. - Programme d'Assistance Technique

En ce qui concerne les sources d'aide, les concours sont nombreux sur le plan bilatéral puisqu'ont été conclues une vingtaine de conventions générales traçant le cadre des possibilités offertes. L'aide bilatérale vise autant, sinon davantage, le fonctionnement des services par l'apport de personnel étranger que la réalisation d'opérations spécifiques. Le principe de la coopération des divers pays à la satisfaction des besoins en assistance technique pendant le présent Plan est acquis et le recours à ces aides se fera en

fonction des besoins qui se dégageront. Il est donc difficile de chiffrer cette aide, malgré l'importance qualitative et quantitative qu'elle représentera.

Indépendamment de l'aide qui pourrait s'exercer dans le cadre d'un accord éventuel de coopération technique avec la Communauté Economique Européenne, la principale source multilatérale provient de l'O.N.U. et de ses institutions spécialisées. C'est en tenant compte des caractéristiques et des possibilités d'assistance de chaque source que les institutions multilatérales pourront le mieux être utilisées pour les actions prévues au Plan.

Les possibilités d'une couverture des besoins en assistance technique pendant le Plan sont substantielles, mais la mise en jeu de cette aide suppose que les structures internes chargées de coordonner ces aides fonctionnent correctement. Ces structures existent. Il leur appartiendra de veiller tout particulièrement à ce que :

l'inventaire des besoins soit tenu à jour ;

les administrations soient informées des différentes possibilités d'aide ;

les requêtes soient formulées, centralisées et tranamises dans le respect des procédures internes et de celles prévues par les réglements des organismes auxquels elles s'adressent ;

le déroulement des programmes d'aide soit suivi, afin de veiller au respect des obligations réciproques et d'établir le bilan des résultats ;

les requêtes présentées soient conformes aux objectifs du Plan.

VI. - Classification Budgetaire Economique et Fonctionnelle

Il est envisagé d'introduire les classifications économique, fonctionnelle et par programmes dans les budgets publics. La classification économique vise à ventiler les opérations budgétaires selon leur nature économique tandis que la classification fonctionnelle sert à grouper les dépenses publiques d'après les tâches à accomplir par les pouvoirs publics. La classification par programmes et par projets, tout en étant le reflet exact du Plan, complètera la classification fonctionnelle.

Cette réforme s'appliquera non seulement au budget général (fonctionnement, equipement et recettes) mais également aux

budgets annexes, aux budgets des comptes spéciaux, aux budgets des établissements publics autonomes ainsi qu'à ceux des Collectivités Locales.

Elle aura en premier lieu comme résultats d'assurer une correspondance parfaite entre le Plan et le Budget, de permettre une information constante des autorités publiques et d'éclairer les décisions du Gouvernement.

En second lieu, elle fournira le cadre dans lequel pourront être calculés les coûts des prestations administratives. La connaissance de ces coûts devra permettre d'améliorer le cas échéant la gestion et la productivité des administrations.

Elle aidera également à l'institution progressive d'une comptabilité patrimoniale, nécessaire pour l'établissement d'un compte de bilan du secteur public. La patrimoine public est, en effet, un élément important conditionnant le développement économique. Il est donc du plus grand intérêt qu'il soit bien connu.

Les méthodes de classification actuellement à l'étude seront prochainement portées à la connaissance des départements et des établissements intéressés.

Qu'il s'agisse de déconcentration administrative, de simplification des procédures ou de comptabilité fonctionnelle, on constate que des tâches importantes sont à accomplir au cours du Plan pour que l'administration soit à même de remplir ses fonctions dans les meilleures conditions d'efficacité et de productivité. Le mérite du Plan 1968-1972 aura été de dresser un bilan complet des problèmes qui se posaient dans ce domaine et d'en préparer les solutions.

CHAPITRE IV

L'EXECUTION DU PLAN

Les objectifs relativement ambitieux du Plan ne pourront être atteints, qu'aux prix de grands efforts et de réformes profondes. Dans Sa lettre aux Ministres, du 9 octobre 1967, Sa Majesté le Roi a fait remarquer que tous les objectifs du Plan Triennal n'ont pu être atteints et insiste pour qu'il en soit autrement dans le Plan Quinquennal en tirant les leçons de l'expérience des Plans précédents. C'est dire toute l'importance qui s'attache à la mise en place de structures et de procédures administratives nouvelles relatives à l'exécution du Plan. Ces structures et procédures devront permettre un contrôle poussé de l'exécution du Plan et surtout l'élaboration des programmes annuels de développement comportant des projets et mesures opératoires.

Tant que ces recommandations des Commissions du Plan ne seront pas transformées en programmes de mesures, la réalisation du Plan doit être considérée comme non assurée. Il est donc particulièrement important que ces travaux connaissent sur ce point un prolongement au cours du premier semestre 1968.

Des décisions ont été prises et des discussions engagées, quant aux nouvelles procédures d'exécution du Plan à mettre en œuvre :

Création de cellules de programmation au sein des Ministères techniques

Création d'un Comité Interministériel de Planification.

Création d'un Comité de Coordination Budgétaire.

Elaboration du Plan annuel.

L'action des institutions doit s'exercer sur deux plans. D'une part, elles doivent mettre au point le contenu du Plan et en préparer l'exécution, d'autre part, elles doivent permettre le contrôle proprement dit de l'exécution du Plan, au niveau des opérations, comme au niveau global, et ajuster les objectifs le cas échéant. Mais le contrôle lui-même, pour être effectué dans des conditions satisfaisantes, implique une amélioration des données statistiques (cette amélioration devant d'ailleurs tout autant bénéficier à la préparation du Plan suivant).

I. - La mise au point du contenu du Plan et la Préparation de son Exécution

1 - La mise au point des projets

Le rapport du Plan Quinquennal comprend un certain nombre de projets qui sont la représentation physique du Plan. Cependant il est hors de doute que la liste de projets présentée ne peut être considérée comme définitive et parfaitement au point. Les techniques évoluent, les besoins se modifient, ce qui fait que l'on ne peut être assuré au stade de l'analyse prévisionnelle atteint au moment de la présentation du rapport du Plan Quinquennal que la liste des projets qu'il contient sera réalisée telle quelle.

Ceci est surtout vrai pour le secteur privé, mais même pour l'Etat, des ajustements s'avéreront nécessaire au fur et à mesure de la poursuite des études et du déroulement du temps.

Pour que le développement progresse de façon régulière, l'élaboration des projets et l'établissement des programmes par secteur doit s'effectuer de façon ininterrompue. Ceci exige qu'un mécanisme spécial soit constitué à cette fin. La preparation des programmes par secteur et l'élaboration des projets incombant aux Ministères techniques, aux entreprises publiques ou semi-publiques, ce mécanisme doit être constitué au sein de ces organismes par la création de cellules de programmation.

La cellule de programmation fixera des normes et des criteres que les Services du Ministère devront suivre pour l'elaboration et l'exécution des projets qu'elle devra mettre sous forme bancable dès que leur rentabilité à l'égard de la Nation aura été établie; elle fixera le montant des investissements et des budgets de fonctionnement, étudiera diverses formules possibles d'investissements après consultation avec les directeurs des services techniques; elle fixera les normes que les départements techniques devront suivre pour rendre compte de l'état d'avancement des projets; enfin se basant sur les rapports des bureaux techniques elle établira periodiquement et en temps utile des rapports et des evaluations suffisamment complets concernant l'ensemble du programme interessant son Ministère.

L'action des cellules de programmation sera complétée par la création d'un Bureau Central d'Etudes qui aura pour objet :

La réalisation d'etudes économiques et financieres.

L'établissement des projets d'investissement allant jusqu'au programme operatoire detaillé.

— L'organisation ou la réorganisation d'administrations ou d'entreprises publiques ou privées.

— La prestation de personnel.

Parallèlement, un Centre d'Accueil et d'Orientation est chargé de l'information des investisseurs, sur les avantages et garanties dont ils bénéficieront et sur tout ce qui peut les intéresser. Le Bureau d'Accueil sollicitera, accueillera, informera les investisseurs et les orientera vers l'organisme qualifié pour répondre à leurs besoins particuliers d'étude ou de financement.

2 - La mise au point des mesures

Le besoin de mise au point des mesures est au moins aussi manifeste que pour les projets. Bien souvent, les mesures n'ont été proposées que sous forme d'exposé des motifs et il reste à les transformer en texte de loi ou en règlements d'application.

Ce travail exige des contacts entre représentants de multiples organismes, mais il faut absolument qu'un responsable en assure l'exécution. Pour ce faire, afin de ne pas multiplier les centres de recherche ou de décision et de procéder le plus rapidement possible, les cellules de programmation sont toutes désignées.

3 La coordination de la mise au point des projets et des mesures

L'indispensable coordination des travaux des cellules de programmation sera assurée par l'institution d'un Comité Interministériel de Planification et de Coordination Budgétaire, composé du Premier Ministre, du Ministre des Finances, et du Secrétaire d'Etat au Plan, ce Comité sera assisté, d'une part, d'un Sous-Comité de Coordination Budgétaire dont il sera question ci-après et, d'autre part, d'un Sous-Comité de Planification présidé par le Directeur du Plan et comprenant tous les chefs des cellules de programmation ainsi qu'un représentant du Ministère des Finances. Ce Comité sera charge, entre autres choses, d'élaborer des critères et des normes uniformes pour la préparation des projets, des programmes sectoriels et des Plans annuels. L'animation du Comité Interministériel de Planification incombera principalement à la Division du Plan qui s'attachera plus particulièrement à améliorer la méthodologie de l'étude des projets, à contrôler la vraisemblance des projets élaborés par les cellules de programmation, enfin à étudier les mesures d'exécution.

En matière d'Agriculture une coordination spéciale devra être assurée par un Comité de Coordination Agricole, groupant les représentants des Ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur, des Travaux Publics, des Finances et du Plan.

4 - La préparation de l'exécution du Plan

Le Plan 1968-1972 ne pouvant à l'avance prévoir tous les détails de son exécution, il sera nécessaire d'établir des Plans annuels, constituant les tranches d'exécution du Plan. Le Plan annuel différera du Plan Quinquennal par l'aspect opératoire et individualisé qu'il donnera aux mesures et projets.

Le Plan annuel comprendra :

Le programme d'investissement du secteur public, complété par la description des objectifs matériels et financiers des divers projets, les programmes relatifs aux divers secteurs et les perspectives générales de l'économie pour l'année à venir.

La description des progrès réalisés l'année précédente et des difficultés rencontrées dans l'exécution du Plan.

- L'indication des mesures nécessaires à la bonne exécution du Plan, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

- Des prévisions relatives au montant des investissements privés.

Le Plan annuel sera établi par la Division du Plan qui disposera des programmes des cellules de programmation et des informations globales nécessaires.

5 - La préparation de la Loi de Finances

Les propositions des cellules de programmation intégrées dans le Plan annuel se représenteront en premier lieu sur le budget d'équipement ; à cet égard, il conviendra de veiller à l'indispensable correspondance entre les rubriques du Plan et celles du Budget.

En second lieu, les programmes du Plan annuel se répercuteront sur les dépenses de fonctionnement, qu'il s'agisse des dépenses de personnel et de matériel nécessaires à l'exécution des investissements, des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'équipement ou des charges de la dette publique.

La coordination voulue entre le budget d'équipement et le budget de fonctionnement et la traduction en termes budgétaires des objectifs du Plan incomberont au Sous-Comité de Coordination Budgétaire, du Comité Interministériel précité. Ce Sous-Comité présidé par le Directeur de la Division du Budget a pour membres permanents, le Chef du Budget de Fonctionnement, le Chef du Budget d'Equipement et un haut fonctionnaire de la Division du Plan.

En outre, les fonctionnaires qui présenteront les budgets des Ministères techniques seront, en ce qui les concerne, membres

temporaires de ce Sous-Comité, pour la durée de la période pendant laquelle ils présenteront leur budget au Comité. Chaque membre temporaire, représentant un Ministère technique, présentera simultanément le budget d'équipement et le budget de fonctionnement de son Ministère, et ces deux budgets seront examinés simultanément par le Comité, l'un par rapport à l'autre, en relation avec le Plan annuel et avec les ressources disponibles.

Le Sous-Comité étudiera également le financement des opérations du secteur semi-public et les incidences de l'activité du secteur privé sur les Finances Publiques ».

La Régionalisation

Outre les projets nationaux le Plan comprendra des projets régionaux qui trouveront leur fondement et leur raison d'être dans les besoins et les impératifs de la région.

Les responsables des secteurs du Plan devront nouer des contacts avec les capitales régionales s'informer ainsi des véritables besoins et procéder à des comparaisons entre les résultats de leurs études et la réalité concrète des aménagements qui s'imposent.

Par ailleurs, la population pourra prendre conscience des nécessités nationales et ainsi mieux comprendre son rôle et mieux accepter les efforts qui lui seront demandés.

Il appartiendra au Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire de concevoir la politique d'aménagement du territoire et de coordonner les programmes du développement régional. Présidé par Sa Majesté le Roi et regroupant les responsables de différents départements ministériels, ce Comité sera pourvu d'une cellule technique d'études et de programmation, et son secrétariat sera assuré par les Services du Premier Ministre ; il incombera par ailleurs à l'autorité gouvernementale chargée du Plan, la mise sur pied l'animation et la coordination des cellules de programmation et de statistiques auprès des Gouverneurs et le lancement ultérieur de véritables travaux de programmation régionale.

De leur côté les Caisses ou les Sociétés Régionales de Développement auront pour tâche de financer certaines actions spécifiques du développement régional ; à cet effet, elles délégueront les crédits nécessaires aux représentants locaux des Ministères techniques aux Collectivités Locales et aux établissements publics.

II. - Le Contrôle de l'Exécution du Plan

1 - Le contrôle de l'exécution des opérations individualisées

Qu'il s'agisse des projets ou des mesures, il convient de s'assurer du contrôle de l'exécution des opérations individualisées.

Pour les projets, le problème est relativement simple, les institutions existent déjà. Les cellules de programmation des Ministères techniques doivent à tout moment savoir où en est la réalisation de chaque projet. Le Sous-Comité Interministériel de Planification peut donc faire la synthèse ; le Sous-Comité de Coordination Budgétaire examinera quant à lui, les répercussions des projets sur le budget.

Pour les mesures, la procédure peut être sensiblement équivalente, à ceci près, que la liaison entre la prise d'une décision et ses effets est souvent difficile à établir. Aussi, le Comité Interministériel de Planification devra mettre l'accent sur le contrôle de l'efficacité des mesures.

2 - Le contrôle budgétaire de l'exécution

Le contrôle budgétaire de l'exécution du Plan dans le domaine des équipements publics ou dans la mesure où il se répercute sur le budget, est immédiat ; il convient toutefois, de ne pas le perdre de vue et de le rendre aussi efficace que possible.

Pour ce faire, une analyse continue, rapide, fonctionnelle et détaillée des engagements et des émissions sur le budget d'équipement comme sur le budget de fonctionnement, doit être prévue.

Le Ministère des Finances est naturellement le mieux placé pour cette tâche, à condition qu'elle soit menée selon des normes définies par les organismes chargés de la planification.

3 - Le contrôle global de l'exécution

Ni le contrôle des opérations individualisées, ni le contrôle budgétaire, ne peuvent donner une vue suffisante de l'exécution du Plan et de son rendement. Une vue macro-économique est nécessaire et elle incombe à la Division du Plan. Cette étude d'ensemble sera partie intégrante des Plans annuels.

Mais pour mener à bien ce travail, les moyens de la Division du Plan devront être accrus ; les travaux de comptabilité nationale en particulier devront être développés, ce qui implique une amélioration de l'information statistique.

III. - Programme Quinquennal de Dévlopement des Travaux Statistiques

Dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement 1968-1972, il a paru nécessaire d'élaborer un programme intégré de développement des travaux statistiques dans lequel l'accent est mis sur l'orientation et l'utilisation des statistiques en vue de répondre aux besoins de la planification. Ces besoins pour la planification et à d'autres fins peuvent être répartis en six rubriques principales :

a) Ressources humaines : population et main-d'œuvre, distribution des revenus, conditions de vie.

c) Ressources matérielles : inventaire des ressources essentielles.

c) Productions et consommations courantes.

d) Finances Publiques.

e) Autres statistiques financières.

f) Balance des Paiements et Commerce Extérieur.

Le programme de développement des travaux du Service Central des Statistiques a été établi en fonction des besoins et des priorités, ainsi que des possibilités d'exécution durant la période quinquennale. Ce programme comporte des opérations de grande envergure et des opérations de moindre importance qui seront réalisées pour l'amélioration de la qualité des statistiques existantes ou le rassemblement des données chiffrées dans les domaines pour lesquels elles ne sont pas disponibles. Seules les opérations de grande envergure ont été reprises dans ce chapitre.

1 - Le recensement général de la population et de l'habitat

Depuis 1921, des recensements de population sont régulièrement effectués au Maroc. Ces opérations ont d'abord été renouvelées tous les cinq ans ; mais depuis 1950, l'intervalle entre deux recensements successifs a été ramené à dix ans. En effet, il faut tenir compte de l'ampleur des moyens nécessaires (personnel-crédits) pour mener à bien un recensement de population satisfaisant qui permette de décrire correctement la situation de la population à un moment donné et de suivre son évolution depuis le précédent recensement.

Les caractéristiques de la population et de l'habitat ont profondément changé depuis 1960, date du dernier recensement, mais les connaissances qu'on possède sur la mesure de ces changements sont d'ordre conjoncturel. L'un des objectifs principaux du recensement de 1970 est donc de mesurer les changements dans les caractéristiques des individus et des ménages pour une meilleure approche à la planification du développement économique et social.

A part les utilisations directes pour les besoins administratifs et de planification, le recensement de 1970 servira de base de sondage aux enquêtes statistiques sur les différentes caractéristiques économiques et sociales qui seront menées avant le recensement suivant.

2 - Enquête de consommation et budgets familiaux

Après plusieurs enquêtes de portée limitée le Maroc a réalisé en 1959-1960 une enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages. Les résultats de cette enquête ont été amplement utilisés pour l'élaboration des Plans de développement économique et social. En raison des changements qui sont intervenus depuis, dans la structure de la consommation, des dépenses et des revenus, une nouvelle enquête sera réalisée durant les années 1969 à 1971. Cette enquête se propose de donner à l'échelon régional, et non pas seulement à l'échelon national comme l'enquête de 1960, des informations sur la structure de la consommation :

- la consommation ;
- la distribution et la source des revenus ;
- l'actualisation ou l'extension des indices de prix ;
- la nutrition.

Cette enquête sera étalée sur plusieurs années de telle façon que ce type d'enquête sur les ménages devienne une activité permanente du Service Central des Statistiques.

3 - Statistiques agricoles

Jusqu'à 1960 la statistique agricole du Maroc était un sous-produit des impôts. Avec la disparition du tertib à cette date il a été créé au sein du Service Central des Statistiques un bureau permanent d'enquêtes agricoles. L'enquête couvre actuellement la totalité du territoire et fournit des renseignements sur les superficies, les rendements et les productions des principales cultures. Parallèlement à l'obtention de ces données de type conjoncturel il sera réalisé en 1971-1972 un recensement agricole ; il s'agit d'obtenir des statistiques sur les structures du secteur agricole par un dénombrement et une étude des exploitations agricoles dans l'ensemble du pays pour une campagne donnée.

4 - Statistiques des entreprises

4.1. - Le fichier des établissements

Un fichier général des établissements, établi à partir de la Patente, a fourni des statistiques régionales sur la répartition des établissements selon l'activité économique et le nombre de personnes employées, ce fichier sera mis à jour régulièrement.

4.2. - **Les enquêtes sur les établissements**

L'objectif principal est d'aboutir à un système intégré de statistiques courantes sur les établissements avec des statistiques plus détaillées pour certains domaines (industrie ou établissement de plus de 50 personnes) ou certaines années seulement, grâce à des enquêtes exceptionnelles. Les enquêtes seront étendues aux secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et du Commerce.

4.3. - **L'enquête de structure**

Parallèlement aux enquêtes économiques annuelles qui se proposent de recueillir dans les secteurs industriels des données courantes (production, consommations intermédiaires... emplois) une enquête de structure sera entreprise dans les principales branches industrielles et portera essentiellement sur les capacités de production.

4.4. - **Les statistiques de l'emploi**

Pendant longtemps les seules statistiques de l'emploi disponibles sont venues des recensements périodiques de la population, de statistiques établies par le Ministère du Travail et surtout des résultats d'enquêtes par sondage spécialisées, mais partielles. Une enquête plus complète sur l'emploi auprès des établissements est envisagée dans ce programme. Cette enquête comprendra des questions sur les points suivants : structure de l'emploi selon la nationalité, le sexe, le niveau de qualification, l'âge..., salaires et charges, durée moyenne du travail, stabilité de l'emploi, personnel permanent et occasionnel, variations des effectifs et des salaires de certaines professions bien déterminées...

4.5. - **Utilisation de la documentation du Ministère des Finances**

Qu'il s'agisse de salaires, d'impôts payés, d'emplois, des chiffres d'affaires, de bénéfices ou d'amortissement, il conviendra d'explorer et d'exploiter de façon systématique en collaboration étroite avec le Ministère des Finances, toutes les sources d'information statistique contenues dans la documentation administrative notamment fiscale de ce Ministère.

5 Mécanographie

Les travaux habituels portent annuellement sur différents fichiers, dont le fichier automobile et le fichier des impôts ruraux. Actuellement la capacité de l'atelier est suffisante puisqu'elle permet de traiter également des travaux occasionnels importants (fichier général des établissements, enquêtes de planification familiale, etc...)

Cependant l'atelier de mécanographie risque d'être dépassé par le volume des travaux nouveaux qui lui seront confiés durant la période quinquennale (fichier de l'Assistance Technique, de l'Agriculture, enquêtes et recensements divers)

Pour faire face à ces tâches, une reconversion de l'atelier paraît s'imposer et implique l'acquisition d'un ordinateur.

6 - Les implications budgétaires

La réalisation du programme quinquennal de développement des travaux statistiques, exigera des crédits d'études dont le cheminement annuel est donné dans le tableau ci-dessous. On distinguera les crédits relatifs au recensement général de la population et les crédits relatifs aux autres opérations.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

(En milliers de DH)

Années	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
	—	500	9.050	1.450	1.000	12.000

ENQUETES SPECIALISEES
(consommation, industrie, recensement agricole)

Années	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
	—	500	500	1.200	800	3.000

Ce programme est assez ambitieux et se propose de combler des lacunes dans les statistiques relatives à plusieurs domaines de l'activité économique et sociale. Ces lacunes ont très souvent constitué un sérieux handicap pour les travaux des différentes Commissions du Plan. Toutefois ce programme peut être aussi qualifié de réaliste car il a été tenu compte dans son élaboration des deux contraintes fondamentales que sont les moyens financiers et les cadres. Sur ce dernier point l'effort entrepris par le département du Plan et des Statistiques pour la formation de statisticiens économistes portera pleinement ses fruits durant la période quinquennale ce qui permettra de doter tant le département du Plan et des Statistiques que les autres administrations et organismes publics en cadres statisticiens économistes pour les cellules d'étude et de programmation.

7 - Les mesures

7.1. - Le Comité de Coordination des Etudes Statistiques

La création, en 1959, du Comité de Coordination des Enquêtes Statistiques (CO.CO.E.S.), a nettement contribué au développement de l'information et de la coordination statistique. Néanmoins, l'expé-

rience de quelques années de fonctionnement a montré qu'il est nécessaire d'élargir les attributions du CO.CO.E.S. En effet, le Comité ne doit pas seulement avoir pour tâche de réglementer les enquêtes statistiques des services publics, il doit être une véritable commission qui coordonne les activités statistiques de toutes les administrations publiques, et confie l'étude de problèmes particuliers à des groupes de travail qu'elle désigne.

7.2 - L'organisation statistique

Compte tenu de l'accroissement des moyens, en personnel qualifié notamment, et du fait que le Service Central des Statistiques continue d'étendre le champ de ses activités, l'organisation statistique actuelle sera progressivement modifiée durant la période quinquennale.

a) *Décentralisation*

Des ingénieurs des Travaux Statistiques, ayant acquis de l'expérience pendant l'exercice de leurs fonctions au Service Central des Statistiques, seront détachés dans les différents départements ministériels où ils devront améliorer les statistiques existantes, s'occuper éventuellement d'enquêtes particulières, et effectuer les liaisons indispensables entre ces départements, le CO.CO E.S. et le Service Central des Statistiques.

b) *Régionalisation*

Les besoins nouveaux en documentation statistique à l'échelon régional poussent à la création d'antennes régionales du Service Central des Statistiques. Les bureaux de l'enquête agricole installés actuellement dans quelques provinces et qui ont pour mission de recueillir les statistiques agricoles, étendront leur activité à d'autres domaines, et constitueront de véritables bureaux régionaux travaillant en étroite collaboration avec l'organisme central.

c) *La Commission d'Etudes du Traitement de l'Information*

Un développement équilibré et harmonieux des moyens de traitement de l'information est une condition nécessaire à une meilleure gestion et à une augmentation de la productivité.

Ainsi il a été créé au sein du CO.CO.E.S. une Commission d'études du traitement de l'information chargée :

d'établir une coordination entre administrations, organismes publics et semi-publics dans le domaine du traitement de l'information, notamment en donnant un avis sur tout projet d'installation mécanographique ;

de créer un fichier du personnel et du matériel des ateliers mécanographiques et de veiller à la formation du personnel qualifié à tous les niveaux.

ANNEXE

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU PLAN QUINQUENNAL

Les tableaux qui suivent sont la récapitulation des investissements prévus pour la période quinquennale, soit du point du financement.

Budget d'équipement de l'Etat	5.050	millions	de DH
Entreprises étatiques, Collectivités Locales et budget de fonctionnement de l'Etat	2.158	»	»
Crédits publics	1.041	»	»
Total des capitaux publics	8.249	»	»
Capitaux privés	3.201	»	»
Total général	11.450	»	»

Du point de vue du promoteur, ces investissements se répartissent comme suit :

Etat (budget d'équipement)	5.050	millions	de DH
Autres administrations	400	»	»
Secteur semi-public	2.230	»	»
Secteur privé	3.770	»	»
Total	11.450	»	»

Le présent document contient deux séries de tableaux.

Une première série de tableaux donne, par Chapitre et en récapitulation, les investissements inscrits au budget d'équipement de l'Etat pendant la période quinquennale, année par année et au total, le cheminement annuel ne pouvant être considéré que comme indicatif.

Une seconde série de tableaux donne, également par Chapitre et en récapitulation les investissements retenus pour l'ensemble de la Nation, mais pour toute la période seulement, ventilés selon la nature du financement comme suit :

1) Rappel des investissements devant être financés sur le budget d'équipement de l'Etat.

2) Investissements devant être financés par les collectivités locales (T P S), les entreprises étatiques (O.N.E., O.C.P., R.E.I., R A M, organismes de gestion des ports, filiales de la C.D.G.) et,

en récapitulation seulement, le budget de fonctionnement de l'Etat (gros entretien des routes). A noter que les participations de l'Etat aux entreprises publiques ou semi-publiques sont inscrites au budget d'équipement.

3) Investissements pour lesquels le promoteur, le plus souvent privé ou semi-public, fait appel au crédit public (C.N.C.A. C.H.I.).

4) Récapitulation des investissements des trois premières colonnes afin d'aboutir à la notion de capitaux publics.

5) Investissements devant être financés sur capitaux privés que le promoteur soit privé ou semi-public. A noter que la prime d'investissement accordée à certains projets privés est inscrite au budget d'équipement.

Il convient de signaler qu'à l'exception des investissements prévus au titre du budget d'équipement de l'Etat, tous ces investissements ont un caractère indicatif correspondant à des prévisions ou des estimations.

CHAPITRE 1
AGRICULTURE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Zones irriguées	**122.414**	**148.451**	**132.467**	**132.055**	**135.810**	**671.137**
Basse-Moulouya	24.120	27.235	27.480	20.735	16.935	116.505
Gharb	15.720	15.910	12.500	15.985	11.365	71.360
Sebou	155	1.370	5.915	13.450	22.450	43.340
Tadla	23.750	40.650	26.202	13.780	11.780	116.162
Doukkalas	15.860	10.355	5.835	6.195	6.195	44.440
Haouz	14.830	27.200	27.779	21.235	24.000	115.044
Tafilalet	19.100	13.605	9.361	9.395	6.585	58.046
Ouarzazate	3.570	8.390	6.770	9.820	10.820	39.370
Loukkos	455	1.420	7.365	8.380	12.380	30.000
Souss-Massa	4.854	2.316	3.200	13.200	13.300	36.870
Zones Bour	**106.163**	**107.870**	**114.447**	**115.890**	**127.555**	**571.925**
Direction de la mise en valeur	66.688	61.180	63.452	64.680	69.295	325.295
Autres interventions (semences sélectionnées)	4.890	5.390	5.860	6.040	6.840	29.020
Eaux et Forêts	24.240	28.260	31.140	34.180	39.680	157.500
D.E.R.R.O.	10.345	13.040	13.995	10.990	11.740	60.110
Elevage	**29.624**	**26.347**	**24.888**	**23.198**	**19.718**	**123.680**
Opérations de soutien de la production	**27.814**	**46.293**	**36.537**	**35.658**	**36.658**	**182.960**
Recherche agronomique	7.521	6.669	5.470	5.200	5.140	30.000
Lutte anti-acridienne	3.577	22.010	17.137	17.138	17.138	77.000
Etudes	9.210	4.400	4.350	3.350	3.400	24.710
Conservation Foncière	3.200	10.020	8.050	8.280	9.650	39.200
Equipements divers	4.306	3.194	1.530	1.690	1.330	12.050
Total	286.015	328.961	308.279	306.706	319.741	1.549.702

CHAPITRE 2

BARRAGES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Etudes et divers	**9.200**	**6.000**	**8.200**	**4.100**	**3.400**	**30.900**
Ouvrages en cours d'achèvement	**84.000**	**74.000**	**70.000**	**27.000**		**255.000**
Mechra-Klila	6.500					6.500
Basse-Moulouya	3.500					3.500
Ait / Aadel	28.000	34.000	30.000	12.000		104.000
Ziz	46.000	40.000	40.000	15.000		141.000
Aménagement d'ouvrages existants (Basse-Moulouya Nakhla, El-Kansera)	**14.500**	**9.500**				**24.000**
Nouveaux Barrages	**29.000**	**73.800**	**78.800**	**125.800**	**114.000**	**421.400**
Loukkos	500	1.300	4.000	4.000		9.800
Arabat	2.000	18.000	31.000	34.000	40.000	125.000
Grou	17.000	20.000	14.000	33.000	32.000	116.000
Sidi-Chého	1.000	3.000	10.000	20.000	20.000	54.000
Massa	4.800	3.000	7.000	22.000	22.000	58.800
Zaoula N'Ourbaz	3.700	28.500	12.800	12.800		57.800
Etudes de nouveaux barrages (Tfer, Lakhdar, Dechra El Oued, N'Fis)	**4.200**	**4.600**	**2.600**	**2.000**	**1.100**	**14.500**
Total	140.900	167.900	159.600	158.900	118.500	745.800

CHAPITRE 3

PROMOTION NATIONALE (1)

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Agriculture	38.300	28.300	7.840	7.500	7.500	89.440
Travaux Publics	8.000	10.000	4.260	4.000	4.000	30.260
Total	46.300	38.300	12.100	11.500	11.500	119.700

(1) Rémunération en espèces (2e partie)

CHAPITRE 4

TOURISME

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Hôtels publics	2.540	6.060	7.350	11.000	8.000	34.950
Prime d'équipement	7.000	8.000	10.000	15.000	17.540	57.540
Camping	960	1.440	1.440	2.400	3.360	9.600
Aménagement des Z.A.P.	4.000	6.000	8.000	10.000	12.000	40.000
Opérations spécifiques	2.000	2.000	1.000	1.000	1.000	7.000
Achèvement du Plan Triennal	10.000	12.000				22.000
Total	26.500	35.500	27.790	39.400	41.900	171.090

CHAPITRE 5
ENERGIE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Energie électrique						
Production	**21.927**	**23.750**	**50.400**	**32.400**	**11.150**	139.627
Distribution ..	17.735	18.204	15.312	12.400	10.478	74.129
Total ..	**39.662**	**41.954**	**65.712**	**44.800**	21.628	213.756

CHAPITRE 6
MINES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Direction des Mines	**2.364**	**5.361**	**4.419**	**4.072**	**2.474**	**18.690**
B.R.P.M.	**29.120**	**56.490**	**49.042**	**78.680**	**68.444**	**281.776**
Recherches générales ..	5.400	5.400	5.352	5.384	5.384	26.920
Recherches pétrolières	11.090	13.280	15.550	12.800	11.600	64.320
Projets spécifiques ..	12.630	37.810	28.140	60.496	51.460	190.536
Total ..	31.484	61.851	53.461	82.752	70.918	300.466

CHAPITRE 7

INDUSTRIE

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Projets	**45.000**	**70.000**	**95.000**	**10.000**		**220.000**
Sucrerie du Tadla	30 000	30 000	40 000			100 000
AIA		10 000	20 000	10 000		40 000
COTEF	10 000	20 000	20 000			50 000
Sucrerie des Doukkalas	5 000	10 000	15 000			30 000
Prime d'équipement	**25.000**	**14.000**	**10.000**	**11.000**	**10.000**	**70.000**
Etudes économiques	**330**					**330**
Total	70 330	84 000	105 000	21 000	10 000	290 330

CHAPITRE 8

ARTISANAT

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ensemble artisanaux	1 200	1 000	1 000	3 975	2 925	10 100
Centre de recherche et de Promotion Nationale		1 000	280			1 280
Catalogue de l'artisanat		500	1 000			1 500
Exposition commerciale	125	125	125	125	125	625
Aide à la création des coopératives			200	200	600	1 000
Centrales d'achat et de distribution des matières premières					1 000	1 000
Création d'agences	300	300	565			1 165
Création des Centres de Formation Professionnelle			200	50		250
Centre d'El-Hajeb	785	785				1 570
Renouvellement des centres existants	600	600	800	700	810	3 510
Total	3 010	4 310	4 170	5 050	5 460	22 000

CHAPITRE 9

ECHANGES COMMERCIAUX (p m)

CHAPITRE 10

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES CADRES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Education Nationale	**55.947**	**54.000**	**49.577**	**39.640**	**39.836**	**239.000**
Enseignement primaire	16.716	18.000	19.000	18.000	19.008	90.724
Enseignement secondaire	34.425	31.508	26.377	17.390	16.700	126.400
Enseignement supérieur	2.986	1.992	2.100	2.250	2.308	11.636
Activités culturelles	800	1.000	100		100	2.000
Formation des cadres	1.020	1.500	2.000	2.000	1.720	8.240
Formations spécifiques	**11.618**	**10.435**	**5.970**	**4.650**	**4.600**	**37.273**
Travail	1.380	2.050	1.950	1.750	1.850	8.980
Agriculture	5.280	4.250	1.920	800	750	13.000
Artisanat	520	410				930
Information	100	150	200	200		650
Mines et industrie	125	125	150	100		500
Secteur maritime	700					700
I.N.S.E.A.	350	450	500	600	700	2.600
Intérieur	800	2.000	750	700	700	4.950
Défense nationale	480					480
Formation hotelière	1.883	1.000	500	500	600	4.483
Total	67.565	64.435	55.547	44.290	44.436	276.273

CHAPITRE 11

JEUNESSE ET SPORTS

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Jeunesse	1.850	2.222	1.454	1.600	930	8.056
Education Populaire et Promotion Féminine	1.681	480	200	800	650	3.811
Sports	416	2.275	2.850	1.300	1.053	7.894
Total ..	3.947	4.977	4.504	3.700	2.633	19.761

CHAPITRE 12

SANTE PUBLIQUE ET PLANIFICATION FAMILIALE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Planification Familiale	775	1.210	1.307	1.248	1.560	6.100
Réseau urbain de prévention ..	700	1.000	2.100	2.290	3.988	10.078
Réseau rural de prévention ..	400	2.500	3.776	4.317	5.507	16.500
Centre Hospitalier Universitaire ..	673	6.726	8.365	9.790	8.076	33.630
Réseau hospitalier	2.000	6.000	6.055	5.048	6.284	25.387
Hôpitaux généraux	2.085					2.085
Formations rurales	508					508
Reconstruction du centre hospitalier d'Agadir	1.000					1.000
Lutte contre les fléaux sociaux .	4.965					4.965
Etudes	50	150	100	100	100	500
Total ..	13.156	17.586	21.703	22.793	25.515	100.753

CHAPITRE 13

TRANSPORTS

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ports	**22.934**	**30.851**	**29.291**	**23.822**	**17.403**	**124.301**
Casablanca	2.070	5.930	5.840	6.370	3.500	23.710
Tanger	3.575	1.230	660		1.000	6.465
Safi	11.000	11.200	9.900	9.900	9.200	51.200
Agadir	2.551	6.601	5.751	3.101	1.251	19.255
Kénitra	1.820	2.450	4.950	2.911	912	13.043
Autres ports	1.618	2.940	1.940	1.290	1.290	9.078
Phares et balises	300	500	250	250	250	1.550
Machine marchande	**844**	**406**				**1.250**
Pêches maritimes	**651**		**556**			**1.207**
Coopératives de pêche	466		466			932
Campagne de promotion des ventes	90		90			180
Achèvement du Plan Triennal	95					95
Routes	**34.864**	**29.360**	**31.700**	**32.450**	**34.390**	**162.764**
Routes principales et secondaires	11.500	12.300	11.900	11.750	13.100	60.550
Itinéraires touristiques	3.725	2.500	2.000	2.000		10.225
Chemins tertiaires	5.850	6.560	8.500	9.200	9.890	40.000
Projets spécifiques	13.500	8.000	9.300	9.500	11.400	51.700
Pistes rurales	238					238
Gros matériel et engins de travaux	24					24
Etudes et expérimentations	27					27

Voir texte page suivante

CHAPITRE 13

TRANSPORTS (suite)

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Chemins de fer	**28.400**	**28.200**	**40.300**	**41.000**	**37.300**	**175.400**
Adaptation du réseau aux besoins de l'économie	3.900	3.900	6.900	4.900	3.900	23.500
Renouvellement et renforcement du matériel	19.500	14.300	18.600	16.100	13.400	81.900
Desserte ferroviaire de Ben-Guérir	5.000	10.000	15.000	20.000	20.000	70.000
Aviation Civile	**46.900**	**21.000**	**11.000**	**5.250**	**4.050**	**89.000**
Aérodromes :						
Rabat-Salé		3.100	2.500			5.600
Agadir	500					500
Marrakech	500	2.900				3.400
Nouasseur	34.800	6.500	3.000			44.300
Autres aérodromes	1.000					1.000
Equipement						
Aéronautique	7.500	7.500	5.500	4.750	3.750	29.000
Météorologique	1.000	1.000	800	500	300	3.600
Achèvement du Plan Triennal	1.600					1.600
Total	134.593	109.817	113.847	102.522	93.143	553.922

CHAPITRE 14

TELECOMMUNICATIONS

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
P.T.T.	**25.746**	**35.825**	**41.557**	**17.225**	**14.825**	**135.178**
Commutation ..	1.608	4.525	8.035	7.325	5.925	27.418
Transmissions .	1.428	11.450	15.450	4.450	3.450	36.228
Mécanographie .	882	1.500	1.500	2.000	2.000	7.882
Station terrienne	2.500	1.400	1.000	2.500	2.500	9.900
Bâtiments postaux	800	800	800	800	800	4.000
Parc automobile	150	150	150	150	150	750
Paiement des échéances du Plan Triennal	18.378	16.000	14.622			49.000
R.T.M.	**2.750**	**6.000**	**7.900**	**7.885**	**9.340**	**33.875**
Radiodiffusion .	250	1.300	3.350	4.550	5.530	14.980
Télévision	2.500	4.700	4.550	3.335	3.810	18.895
Centre Cinématographique Marocain	**950**					**950**
Total ..	29.446	41.825	49.457	25.110	24.165	170.003

CHAPITRE 15

EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Habitat et Urbanisme	**21.975**	**15.100**	**21.235**	**26.815**	**19.935**	**105.060**
Habitat rural	1.725	5.300	8.685	9.255	5.035	30.000
Habitat urbain	11.750	5.800	8.550	13.560	11.400	51.060
Plans d'aménagement	1.000	1.500	1.500	1.500	1.000	6.500
Zone industrielle de Tanger	5.000					5.000
Electrification des centres ruraux	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	12.500
Prévention séismique	**50**	**150**	**100**	**100**	**50**	**450**
Adductions d'eau	**25.449**	**27.187**	**6.207**	**3.440**	**2.880**	**65.163**
Etudes et recherches	3.136	487	1.043	360		5.026
Eaux souterraines	13.760	12.940	164	230	130	27.224
Eaux superficielles	3.000	3.500	3.500	2.850	2.750	15.600
Achèvement du Plan Triennal	5.553	10.260	1.500			17.313
Reconstruction d'Agadir	**5.950**	**2.450**	**1.450**	**700**	**350**	**10.900**
Etudes générales	300	300	300	100	50	1.050
Démolition	50	50	50			150
Voirie	200	200	200	200		800
Assainissement	200	300	300	300	300	1.400
Espaces verts	100	200	100	100		500
Réfection du réseau d'égouts	500					500
Usine de traitement des ordures ménagères	450	450				900
Remplacement de 3 usines de traitement de sous-produits			500			500
Achèvement du Plan Triennal	4 150	950				5.100
Total	53.424	44.887	28.992	31.055	23.215	181.573

CHAPITRE 16

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Cour Royale et Services rattachés	25.000	20.000				45.000
Justice	2.070	3.214	1.904	1.062	1.162	9.412
Affaires Etrangères	1.778	2.000				3.778
Intérieur (y compris F.A. et Sûreté Nationale)	15.235	27.740	22.839	18.079	16.207	100.100
Travail et Questions Sociales	102	242	258	314	314	1.230
Santé Publique		200	100	150	250	700
Jeunesse et Sports			100	200	250	550
Education Nationales	50	200	250	250	250	1.000
Habous et Affaires Islamiques	2.309	2.000	1.000	1.000		6.309
Secrétariat Général du Gouvernement	120	30				150
Finances	2.847	1.000	1.000	110		4.957
Plan et Formation des Cadres	300	400	300			1.000
Travaux Publics	441	150				591
Commerce, Industrie, Mines, Artisanat, Marine Marchande et Pêches	164					164
Opérations Statistiques Recensement de la population, etc...		1.000	9.550	2.650	1.800	15.000
Défense Nationale	5.760					5.760
Total	56.176	58.176	37.301	23.815	20.233	195.701

REGULARISATION D'OPERATIONS DU PLAN TRIENNAL

(En milliers de DH)

	1968 *(seulement)*
Opérations écoles 1967	20.000
Acquisition de matériel pour la Défense Nationale	20.150
Equipement complémentaire des tanneries de Béni-Mellal et de Ksar-el-Kébir	416
Liquidation des ex-O.N.I. et O.N.M.R.	14.000
	60.000
Etudes diverses	1.100
Augmentation du capital de la S.U.N.A.L.	16.250
Manufacture Nationale d'Armes et de Munitions	7.100
Total	139.016
Pour mémoire	
Liquidation d'echeances relatives à	
l'acquisition de locomotives et de voitures à voyageurs par l'O.N.C.F. (comptabilisé dans le Chapitre Transports)	13.900
Total	162.916

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS INSCRITS AU PLAN 1968-1972

(En milliers de DH)

Chapitres	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
1. - Agriculture	286.015	328.961	308.279	306.706	319.741	1.549.702
2. - Barrages	140.900	167.900	159.600	158.900	118.500	745.800
3. - Promotion Nationale	46.300	38.300	12.100	11.500	11.500	119.700
4. - Tourisme	26.500	35.500	27.790	39.400	41.900	171.090
5. - Energie	39.662	41.954	65.712	44.800	21.628	213.756
6. - Mines	31.484	61.851	53.461	82.752	70.918	300.466
7. - Industrie	70.330	84.000	105.000	21.000	10.000	290.330
8. - Artisanat	3.010	4.310	4.170	5.050	5.460	22.000
10. - Enseignement, Formation des cadres	67.565	64.435	55.547	44.290	44.436	276.273
11. - Jeunesse et Sports	3.947	4.977	4.504	3.700	2.633	19.761
12. - Santé Publique et Planification Familiale	13.156	17.586	21.703	22.793	25.515	100.753
13. - Transports	134.593	109.817	113.847	102.522	92.143	553.922
14. - Télécommunications	29.446	41.825	49.457	25.110	24.165	170.003
15. - Equipements urbains et ruraux	53.424	44.887	28.992	31.055	23.215	181.573
16. - Equipements administratifs	56.176	58.176	37.301	23.815	20.233	195.701
Total des opérations du Plan Quinquennal	1.002.508	1.104.479	1.047.463	923.393	832.987	4.910.830
Régularisation d'opérations du Plan Triennal	139.016					139.016
Total general	1.141.524	1.104.479	1.047.463	923.393	832.987	5.049.846

CHAPITRE 1

AGRICULTURE

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales	Crédits publics (1)	Total		
Zones irriguées	**671.137**			**671.137**		**671.137**
Basse-Moulouya	116.505			116.505		116.505
Rharb	71.360			71.360		71.360
Sebou	43.340			43.340		43.340
Tadla	116.162			116.162		116.162
Doukkala	44.440			44.440		44.440
Haouz	115.044			115.044		115.044
Tafilalét	58.046			58.046		58.046
Ouarzazate	39.370			39.370		39.370
Loukkos	30.000			30.000		30.000
Souss-Massa	36.870			36.870		36.870
Zone Rour	**571.925**	**55.031**	**130.000**	**756.956**		**756.956**
Mise en valeur	325.295	55.031	130.000	510.326		510.326
Autres interventions (semences sélectionnées)	29.020			29.020		29.020
Eaux et Forêts	157.500			157.500		157.500
D E R R O	60.110			60.110		60.110
Elevage	**123.680**		30.000	**153.680**		**153.680**
Opérations de soutien de la production	**182.960**			**182.960**		**182.960**
Recherche agronomique	30.000			30.000		30.000
Lutte anti-acridienne	77.000			77.000		77.000
Etudes	24.710			24.710		24.710
Conservation Foncière	39.200			39.200		39.200
Equipements divers	12.050			12.050		12.050
Total	1.549.702	55.031	160.000	1.764.733		1.764.733

(1) Crédits à moyen terme accordés aux exploitants. Dans ce total ne sont pas compris 80 millions de DH accordés par la D.M.V. pour les zones irriguées qui, habituellement, ne sont pas recouvrés, et pour ce fait ont été comptés dans le budget d'équipement de l'Etat.

CHAPITRE 2

BARRAGES

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				*Capitaux privés*	*Total général*
	Budget d'équipement de l'Etat	*Collectivités locales*	*Crédits publics*	*Total*		
Etudes et divers	**30.900**			**30.900**		**30.900**
Ouvrages en cours d'achèvement	**255.000**			**255.000**		**255.000**
Mechra-Klila	6.500			6.500		6.500
BasseMoulouya	3.500			3.500		3.500
Ait-Adel	104.000			104.000		104.000
Ziz	141.000			141.000		141.000
Aménagement d'ouvrages existants (Basse-Moulouya, Nakhla, El-Kansera)	**24.000**			**24.000**		**24.000**
Nouveaux barrages	**421.400**			**421.400**		**421.400**
Loukkos	9.800			9.800		9.800
Arabat	125.000			125.000		125.000
Grou	116.000			116.000		116.000
Sidi-Chého	54.000			54.000		54.000
Massa	58.800			58.800		58.800
Zaouia-N'Ourbaz	57.800			57.800		57.800
Etudes de nouveaux barrages (T'Fer, Lakhdar, Dechra-el-Oued, N'Fis)	**14.500**			**14.500**		**14.500**
Total	745.800			745.800		745.800

CHAPITRE 3

PROMOTION NATIONALE (1)

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales	Crédits publics	Total		
Total	119.700	30.000		149.700		149.700

(1) Rémunération en espèces (2e partie).

CHAPITRE 4

TOURISME

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales et entreprises étatiques	Crédits publics	Total		
Hebergement y compris la prime d'equipement	92 490	46 836	380 658	519.984	151.047	671.031
Camping	9 600	10 400		20.000		20.000
Amenagement des Z A I	40 000			40.000		40.000
Operations spécifiques	7 000			7.000		7 000
Achevement du Plan Triennal	22 000			22.000		22.000
Total	171 090	57 236	380 658	608.984	151.047	760.031

CHAPITRE 5

ENERGIE

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Entreprises étatiques	Crédits publics	Total		
Energie Electrique	**213.756**	**213.756**		**427.512**		**427.512**
Production	**139.627**	**139.627**		**279.254**		**279.254**
Distribution ...	**74.129**	**74.129**		**148.258**		**148.258**
Produits pétroliers et charbon					**82.000**	**82.000**
Carburéacteur .					2.000	2.000
Bitume					14.000	14.000
Lubrifiants					36.000	36.000
Propane					3.000	3.000
Augmentation de la capacité des raffineries .					13.000	13.000
Augmentation de la capacité de stockage ...					7.000	7.000
					7.000	7.000
Total ..	213.756	213.756		427.512	82.000	509.512

CHAPITRE 6

MINES

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				*Capitaux privés*	*Total général*
	Budget d'équipement de l'Etat	*Entreprises étatiques*	*Crédits publics*	*Total*		
Direction des Mines	**18.690**			**18.690**		**18.690**
Recherche (B.R.P.M.-privé)	**91.240**			**91.240**	**84.165**	**175.405**
Recherche générale	26.920			26.920	9.685	36.605
Recherche pétrolière	64.320			64.320	74.480	138.800
Projets spécifiques (B.R.P.M.-privé)	**190.536**			**190.536**	**63.845**	**254.381**
O.C.P.		**722.552**		**722.552**		**722.552**
Mines privées					**91.510**	**91.510**
Total	390.466	722.552		1.023.018	239.520	1.262.538

CHAPITRE 7

INDUSTRIE

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Entreprises étatiques	Crédits publics	Total		
Projets étatiques						
Sucrerie du Tadla	100 000			100 000		100 000
A.I.A.	40 000			40 000		40 000
Projets semi-étatiques						
C.O.T.E.F.	50 000			50 000	50 000	100 000
Sucrerie des Doukkalas	30 000			30 000	30 000	60 000
Complexe Chimique de Mechra-Ben-Abou		385 000		385 000		385 000
Projets privés						
Maroc Faiences					13 000	13 000
Matières Plastiques					28 000	28 000
Cellulose					102 000	102 000
Traitement d'alfa					185 000	185 000
Papiers et carton					45 000	45 000
Cimenterie					32 000	32 000
Textile de Tétouan					30 000	30 000
Sucrerie raffinerie de la Moulouya					125 000	125 000
Jus de fruits					16 000	16 000
Petits projets					90 000	90 000
Primes d'équipement	70 000			70 000		70 000
Etudes économiques	330			330		330
Total	290 330	385 000		675 330	746 000	1 421 330

CHAPITRE 8

ARTISANAT

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Entreprises étatiques	Crédits publics	Total		
Ensembles artisanaux	10.100			10.100		10.100
Centre de recherche et de Promotion Nationale	1.250			1.280		1.280
Catalogue de l'artisanat	1.500			1.500		1.500
Exposition commerciale	625			625		625
Aide à la création des coopératives	1.000			1.000		1.000
Centrales d'achat et de distribution des matières premières	1.000			1.000		1.000
Création d'agences	1.165			1.165		1.165
Création des Centres de Formation Professionnelle	250			250		250
Centre d'El-Hajeb	1.570			1.570		1.570
Renouvellement des centres existants	3.510			3.510		3.510
Total	22.000			22.000		22.000

CHAPITRE 9

COMMERCE ET SERVICES

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Entreprises étatiques	Crédits publics	Total		
Commerce et services					90.000	90.000

CHAPITRE 10

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION DES CADRES

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales	Crédits publics	Total		
Education Nationale	**239.000**			**239.000**		**239.000**
Enseignement primaire	90.724			90.724		90.724
Enseignement secondaire	126.400			126.400		126.400
Enseignement supérieur	11.636			11.636		11.636
Formation des Cadres	8.240			8.240		8.240
Activités culturelles	2.000			2.000		2.000
Formations spécifiques	**37.273**			**37.273**		**37.273**
Travail	8.980			8.980		8.980
Agriculture	13.000			13.000		13.000
Artisanat	930			930		930
Information	650			650		650
Mines et Industrie	500			500		500
Secteur maritime	700			700		700
I.N.S.E.A.	2.600			2.600		2.600
Intérieur	4.950			4.950		4.950
Défense Nationale	480			480		480
Formation hôtelière	4.483			4.483		4.483
Total	276.273			276.273		276.273

CHAPITRE 11

JEUNESSE ET SPORTS

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales	Crédits publics	Total		
Jeunesse	8.056			8.056		8.056
Education Populaire et Promotion Féminine	3.811			3.811		3.811
Sports	7.894			7.894		7.894
Aménagements locaux		5.000		5.000		5.000
Total	19.761	5.000		24.761		24.761

CHAPITRE 12

SANTE PUBLIQUE ET PLANIFICATION FAMILIALE

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales	Crédits publics	Total		
Planification Familiale	6.100			6.100		6.100
Réseau urbain de prévention	10.078			10.078		10.078
Reseau rural de prévention	16.500			16.500		16.500
Centre Hospitalier Universitaire	33.630			33.630		33.630
Reseau hospitalier et études	25.387			25.387		25.387
Hopitaux generaux	2.085			2.085		2.085
Formations rurales	508			508		508
Reconstruction des centres hospitaliers d'Agadir	1.000			1.000		1.000
Lutte contre les fléaux sociaux	4.965			4.965		4.965
Etudes	500			500		500
Total	100.753			100.753		100.753

CHAPITRE 13

TRANSPORTS

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Entreprises étatiques et collectivités locales	Crédits publics	Total		
Ports	**124.301**	**26.765**		**151.066**		**151.066**
Casablanca	23.710	12.800		36.510		36.510
Mohammédia		12.960		12.960		12.960
Tanger	6.465	1.005		7.470		7.470
Safi	51.200			51.200		51.200
Agadir	19.255			19.255		19.255
Kénitra	13.043			13.043		13.043
Autres ports	9.078			9.078		9.078
Phares et balises	1.550			1.550		1.550
Marine Marchande	**1.250**			**1.250**		**1.250**
Pêches Maritimes	**1.207**			**1.207**	**6.000**	**7.207**
Routes	**162.764**	**10.000**		**172.764**	**66.000**	**238.764**
Routes principales et secondaires	60.550			60.550		60.550
Itinéraires touristiques	10.225			10.225		10.225
Chemins tertiaires	40.000	10.000		50.000		50.000
Projets spécifiques	51.700			51.700		51.700
Pistes minières	238			238		238
Divers	51			51		51
Transports routiers					66.000	66.000
Chemins de Fer	**175.400**			**175.400**		**175.400**
Adaptation du réseau aux besoins de l'économie	23.500			23.500		23.500
Renouvellement et renforcement du matériel	81.900			81.900		81.900
Desserte ferroviaire de Ben-Guérir	70.000			70.000		70.000
Aviation Civile	**89.000**	**30.000**		**119.000**		**119.000**
Aérodromes	54.800			54.800		54.800
Appareils et installations		30.000		30.000		30.000
Equipements aéronautiques	29.000			29.000		29.000
Equipements Météorologiques	3.600			3.600		3.600
Achèvement du Plan Triennal	1.600			1.600		1.600
Total	553.922	66.765		620.687	72.000	692.687

CHAPITRE 14

TELECOMMUNICATIONS

(*En milliers de DH*)

	Capitaux publics					
	Budget d'équipement de l'Etat	*Entreprises étatiques*	*Crédits publics*	*Total*	*Capitaux privés*	*Total général*
P.T.T.	**135.178**			**135.178**	**21.500**	**156.678**
Commutation	27.418			27.418		27.418
Transmissions	36.228			36.228		36.228
Mécanographie	7.882			7.882		7.882
Station terrienne	9.900			9.900	21.500	31.400
Bâtiments postaux	4.000			4.000		4.000
Parc automobile	750			750		750
Paiment des échéances du Plan Triennal	49.000			49.000		49.000
R.T.M.	**33.875**			**33.875**		**33.875**
Radiodiffusion	14.980			14.980		14.980
Télévision	18.895			18.895		18.895
Centre Cinématographique Marocain	**950**			**950**		**950**
Total	170.003			170.003	21.500	191.503

CHAPITRE 15

EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

(En milliers de DH)

	Capitaux publics					
	Budget d'équipement de l'Etat	*Collectivités locales et entreprises étatiques*	*Crédits publics*	*Total*	*Capitaux privés*	*Total général*
Habitat et Urbanisme	**105.060**	**70.000**	**500.000**	**675.060**	**500.000**	**1.175.060**
Habitat rural	30 000	70 000		100 000		100 000
Habitat urbain	51 060			51 060		51 060
Habitat privé			500 000	500 000	500 000	1 000 000
Plans d'aménagement	6 500			6 500		6 500
Zone industrielle de Tanger	5 000			5 000		5 000
Electrification des centres ruraux	12 500			12 500		12 500
Prévention sismique	**450**			**450**		**450**
Adductions d'eau	**65.163**	**28.288**		**93.451**		**93.451**
Etudes et recherches	5 026			5 026		5 026
Eaux souterraines	27 224			27 224		27 224
Eaux superficielles	15 600			15 600		15 600
Construction de réservoirs		13 318		13 318		13 318
Branchements et extensions		14 970		1 . 970		14 970
Achèvement du Plan Triennal	17 313			17 313		17 313
Reconstruction d'Agadir	**10.900**			**10.900**		**10.900**
Etudes générales	1 050			1 050		1 050
Démolition	150			150		150
Voirie	800			800		800
Assainissement	1 400			1 400		1 400
Espaces verts	500			500		500
Reconstruction du réseau d'égouts	500			500		500
Usine de traitement des ordures ménagères	900			900		900
Déplacement de 3 usines	500			500		500
Achèvement du Plan Triennal	5 100			5 100		5 100
Total	181 573	98 288	500 000	779 861		1 279 861

CHAPITRE 16

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

(En milliers de DH)

	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Collectivités locales	Crédits publics	Total		
Cour Royale et Services rattachés	45.000			45.000		45.000
Justice	9.412			9.412		9.412
Affaires Etrangères	3.778			3.778		3.778
Intérieur (y compris F.A. et Sûreté Nationale)	100.100			100.100		100.100
Travail et Questions Sociales	1.230			1.230		1.230
Santé Publique ..	700			700		700
Jeunesse et Sports	550			550		550
Education Nationale	1.000			1.000		1.000
Habous et Affaires Islamiques	6.309			6.309		6.309
Secrétariat Général du Gouvernement	150			150		150
Finances	4.957			4.957		4.957
Plan et Formation des Cadres	1.000			1.000		1.000
Travaux Publics .	591			591		591
Commerce, Industrie, Mines, Artisanat, Marine Marchande et Pêches Maritimes	164			164		164
Divers		2.000		2.000		2.000
Opérations Statistiques (Recensement de la population etc..	15.000			15.000		15.000
Défense Nationale	5.760			5.760		5.760
Total ..	195.701	2.000		197.701		197.701

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS INSCRITS AU PLAN 1968-1972

(En milliers de DH)

Chapitres	Capitaux publics				Capitaux privés	Total général
	Budget d'équipement de l'Etat	Entreprises étatiques, collectivités locales et budget de fonctionnement	Crédits publics	Total		
1 - Agriculture	1.549.702	55.031	160.000	1.764.733		1.764.733
2 - Barrages	745.800			745.800		745.800
3 - Promotion Nationale	119.700	30.000		149.700		149.700
4 - Tourisme	171.090	57.236	380.658	608.984	151.047	760.031
5 - Energie	213.756	213.756		427.512	82.000	509.512
6 - Mines	300.466	722.552		1.023.018	239.520	1.262.538
7 - Industrie	290.330	385.000		675.330	746.000	1.421.330
8 - Artisanat	22.000			22.000		22.000
9 - Commerce et services					90.000	90.000
10 - Enseignement, Formation des Cadres	276.273			276.273		276.273
11 - Jeunesse et Sports	19.761	5.000		24.761		24.761
12 - Santé Publique et Planification Familiale	100.753			100.753		100.753
13 - Transports	553.922	66.765		620.687	72.000	692.687
14 - Télécommunications	170.008			170.003	21.500	191.503
15 - Equipements urbains et ruraux	181.573	98.288	500.000	779.861	500.000	1.279.861
16 - Equipements administratifs	195.701	2.000		197.701		197.701
Total des opérations du Plan Quinquennal	4.910.830	1.635.628	1.040.658	7.587.116	1.902.067	9.489.183
Renouvellement et gros entretien du matériel et de l'équipement		522.000		522.000	1.300.000	1.822.000
Régularisation d'opérations du Plan Triennal	139.016			139.016		139.016
Total général	5.049.846	2.157.628	1.040.658	8.248.132	3.202.067	11.450.199

ERRATA

Page	Ligne	AU LIEU DE	LIRE
8	19	Soit 360 millions pour Bâtiment et Travaux Publics...	« Soit 360 millions de dirhams d'augmentation pour le matériel contre 560 millions de dirhams pour le Bâtiment et Travaux Publics ».
10	(b)	Nations.	Actions.
19	Titre du Ch. II	Les projections à long terme et les impératifs du développement...	Les projections à long terme et les objectifs du développement...
56	Dans le Tabl. Agric. 1960	23,3	32,3
59	4e lig. du § IV, ch. II	...Divergent et celles données	...Divergent de celles données
61	Total du Tabl. en 1964	4.460	8.460
65	Entête des colonnes	Valeurs relatives - Valeurs absolues.	Les 3 premières colonnes présentent des données absolues et les suivantes des données relatives.
72	Titre du T 2	— Taux de pression fiscalité à Fiscalité constante	— Taux de pression fiscale à Fiscalité constante
86	5e §, 7 lig.	— Décret Royal n° 10.66 du 10 Joumada II 1386	— Décret Royal n° 180.66 du 10 Joumada I 1386 (26 Août 1966).
86	5e §, 10 lig.	— Décret Royal 18-1-66 du 22 Rabia I 1387	— Décret Royal 181.66 du 22 Rabia I 1387 (1er Juillet 1967).
137	Titre du IV Part.	IV - Réforme des Statuts des personnels de l'Etat et des Etablissements Publics.	IV - Réforme des Statuts du Personnel de l'Etat et des Etablissements Publics.
119	Dernier §. 4e lig.	Conjoncturel.	Conjectural.
171	Dans Tabl.	..... 60.000	Liquidation du fonds dotation O.C.P. 60.000.
186	Titre du Tabl.	Récapitulation des investissements publics inscrits au Plan 1968-72.	Récapitulation des investissements inscrits au Plan 1968-72.

ABREVIATIONS

P I B	:	Production Intérieure Brute.
P.N.	:	Promotion Nationale.
O.M.V.A.	:	Office de la Mise en Valeur Agricole.
O.N.M.R.	:	Office National de la Modernisation Rurale.
O.N.I.	:	Office National des Irrigations.
D.R.S.	:	Défense et Restauration des Sols.
I.N.R.A.	:	Institut National de la Recherche Agronomique.
D.E.R.R.O.	:	Développement Economique Régional du Rif Occidental.
S.A.M.I.R.	:	Société Anonyme Marocaine Italienne de Raffinage.
F.A.O.	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
T.P.S.	:	Taxes sur les Produits et les Services.
O.C.P.	:	Office Chérifien des Phosphates

VOLUME I

PERSPECTIVES GENERALES

SOMMAIRE

		Pages
TITRE I -	**LE CONTEXTE ECONOMIQUE**	3
Chapitre I	**La situation économique à la veille du Plan Quinquennal 1968-1972**	5
	I - La situation économique globale	7
	II - Action des Pouvoirs publics et bilan du Plan Triennal	9
	1 - L'Agriculture	9
	2 - La Promotion Nationale	13
	3 - L'Industrie	15
	4 - Le Tourisme	16
	5 - La Formation des Cadres et l'Education	17
	Tableau recapitulatif de l'exécution du Plan Triennal	18
Chapitre II -	**Les projections à long terme et les impératifs du développement**	19
	I - Consequences de l'accroissement démographique	22
	II - Necessite et difficulté du développement de l'Agriculture	23
	III - Les problemes de l'epargne et de l'aide extérieure	24
TITRE II -	**LES PRIORITES ET LES OBJECTIFS**	27
Chapitre I	**Les orientations**	29
	I Les priorités	31
	II La conception du Plan	33
	1 - Les projets	33

2 - Les mesures et les réformes ... 38
3 - Le développement économique régional 40

Chapitre II - **L'équilibre économique** 45

I - Le changement du rythme de croissance 47

II - Les investissements nécessaires 50

1 - Le montant des investissements 50
2 - Le cheminement des investissements 52
3 - La structure des investissements 53

III - L'évolution par secteur et la structure de l'économie 56

1 - L'Agriculture 56
2 - L'Energie 57
3 - Les Mines 57
4 - L'Industrie et l'Artisanat 57
5 - Le Bâtiment et les Travaux Publics 58
6 - Les Transports, les Services et le Commerce 58

IV - L'équilibre des emplois et des ressources 59

1 - L'equilibre general 59
2 - La consommation des ménages 60
3 - Les autres consommations finales 63
4 - La formation de capital 64
5 - Le commerce exterieur 65
6 - Conclusion 66

Chapitre III - **L'équilibre financier** 67

I - Les finances de l'Etat - Le budget de fonctionnement 69

1 - La prevision des recettes courantes à fiscalité constante 70

2 - La prevision des dépenses de fonctionnement 72
3 - L'équilibre du budget de fonctionnement 74

II - Le financement du budget d'équipement 74

1 - L'enveloppe du budget d'équipement 74
2 - Le financement du budget d'équipement 75

III. - Les Finances extérieures 77

IV. - Le financement général des investissements 78

Chapitre IV. - Les objectifs sociaux 83

I. - Population et Planification Familiale 85

II. - L'exode rural 87

III. - L'Habitat 88

IV. - La Santé Publique 89

V. - L'Emploi 89

VI. - L'Education et le Développement Culturel 93

TITRE III. - LES MOYENS 97

Chapitre I. - La politique économique et financière 99

I. - La politique d'investissement 101

1 - La politique agricole 102
2 - La politique du Tourisme 107
3 - La politique industrielle 109
4 - Les autres investissements .. 112

II. - La politique de financement 112

1 - La formation de l'épargne nationale 113
2 - Les problèmes du crédit 120
3 - Les ressources fiscales 123

Chapitre II. - La politique de formation 127

Chapitre III. - L'action administrative 133

I. - Déconcentration administrative .. 135

II. - Simplification administrative (Point 6 des Directives Royales d'Avril 1965) 136

III. - Réformes des structures ministérielles 136

IV. - Réforme des statuts des Personnels de l'Etat et des Etablissements publics 137

V. - Programme d'assistance technique 138

VI. - Classification budgétaire, économique et fonctionnelle 139

Chapitre IV. - L'exécution du Plan 141

I. - La mise au point du contenu du Plan et la Préparation de son Exécution 144
1 - La mise au point des projets 144
2 - La mise au point des mesures 145
3 - La coordination de la mise au point des projets et des mesures 145
4 - La préparation de l'exécution du Plan 146
5 - La préparation de la Loi de Finances 146
6 - La Régionalisation 147

II. - Le contrôle de l'exécution du Plan 148
1 - Le contrôle de l'exécution des opérations individualisées 148
2 - Le contrôle budgétaire de l'exécution 148

III. - Programme Quinquennal de Développement des Travaux Statistiques 149
1 - Le recensement général de la population et de l'habitat 149
2 - Enquête de consommation et budgets familiaux 150
3 - Statistiques agricoles 150
4 - Statistiques concernant les entreprises 150
5 - Mécanographie 151
6 - Les implications budgétaires . 152
7 - Les mesures 152

Annexe. Tableaux récapitulatifs des investissements prévus au Plan Quinquennal 155

IMPRIMERIE DE FEDALA - MOHAMMEDIA

ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES DU PLAN
ET DE LA FORMATION DES CADRES

PLAN QUINQUENNAL
1968 - 1972

VOLUME II

Division de la Coordination Economique et du Plan
98961

9 C
338.91
M82c9
1968-1972
v.2

Vol II

LE DEVELOPPEMENT SECTORIEL

CHAPITRE I L'AGRICULTURE

CHAPITRE II LES BARRAGES

CHAPITRE III LA PROMOTION NATIONALE

CHAPITRE IV LE TOURISME

CHAPITRE V L'ENERGIE

CHAPITRE VI LES MINES

CHAPITRE VII L'INDUSTRIE

CHAPITRE VIII L'ARTISANAT

CHAPITRE IX LES ECHANGES COMMERCIAUX

CHAPITRE X L'ENSEIGNEMENT
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
LA FORMATION DES CADRES

CHAPITRE XI LA JEUNESSE ET LES SPORTS

CHAPITRE XII LA SANTE PUBLIQUE
ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

CHAPITRE XIII LES TRANSPORTS

CHAPITRE XIV LES TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE XV LES EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

CHAPITRE XVI LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

CHAPITRE I

L'AGRICULTURE

I. - Bilan du Plan Triennal

Le développement de la production agricole constituait l'un des objectifs prioritaires du Plan Triennal.

Or, en dépit des importants crédits d'équipement affectés à l'Agriculture (de l'ordre d'un milliard de DH) et des efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en place des structures efficaces et accélérer le développement des régions les plus favorisées, le taux de croissance de la production agricole est resté inférieur à celui de la population.

L'influence des actions entreprises durant la période triennale sur la croissance du secteur agricole ne peut encore être mesurée, les séries statistiques dont on dispose étant trop brèves et profondément marquées par les aléas climatiques, mais les mesures effectuées sur une plus longue période (15 ans) ont montré que le taux de croissance de la valeur ajoutée brute agricole n'a pas dépassé 1,5 % par an en moyenne.

Il convient donc de rechercher pourquoi les efforts consentis par le passé n'ont pas porté tous les fruits qu'on en attendait :

- la recherche de structures administratives efficaces se traduisant par des réformes diverses et successives de l'organisation du Ministère de l'Agriculture et des Offices chargés de la mise en valeur du territoire a entraîné des retards dans l'exécution des programmes d'équipement, et des chevauchements de compétences entravant la coordination des actions ;

- ces retards ont également été la conséquence du manque de cadres aussi bien en qualité qu'en quantité pour faire face aux tâches nouvelles ou suppléer au départ de coopérants techniques (équipement des périmètres d'irrigation, lotissements en bour, opération élevage parcours) ;

- le souci de consentir des efforts en faveur des régions les moins favorisées du Royaume a amené dans certains cas le Gouvernement à retarder l'exécution d'équipements rentables dans des régions bénéficiant de conditions naturelles plus clémentes (Loukkos) au profit d'aménagements moins rentables, mais devant améliorer le sort de provinces plus pauvres (barrages du Ziz et de Zaouia N'Ourbaz).

— enfin les caractéristiques du monde rural traditionnel, en particulier les structures foncières ont souvent constitué un frein à une mise en valeur rationnelle des terres et à la pleine utilisation des équipements hydro-agricoles réalisés. Des délais sont, certes, inévitables pour opérer la transformation d'une agriculture extensive (grandes exploitations) ou vivrière (petites exploitations) caractérisée par un système d'autofourniture et d'autoconsommation en une agriculture plus intensive, plus spécialisée et orientée vers l'échange. Cependant certaines mesures sont susceptibles de réduire ces délais. A cet égard, le Plan Triennal n'avait peut être pas prévu de manière assez précise, les réformes nécessaires du cadre législatif et institutionnel, si bien, que des mesures qu'il préconisait (formation d'un Fonds Commun de la Réforme Agraire, obligation de mise en valeur, transformation de la C.N.C.A. en une société d'Etat) n'ont été que partiellement appliquées; alors que d'autres ont été prises qui n'étaient pas prévues.

Ces diverses raisons, jointes à la lourdeur des procédures administratives et du contrôle financier ainsi qu'au démarrage tardif du Plan Triennal expliquent l'exécution seulement partielle de celui-ci et l'incidence limitée des dépenses effectuées sur le niveau de la production agricole.

L'exécution des programmes inscrits au Plan sera passée en revue en détail, d'une part, pour les Directions du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, d'autre part, pour les Offices de Mise en Valeur.

I - Directions du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

11 - DIRECTION DES ETUDES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

Cette Direction a vu sa création coincider avec l'entrée en vigueur du Plan Triennal.

Héritière de l'essentiel des prérogatives de la Direction de l'Economie Agricole, la D.E.A.E.J. a, par la Division des Affaires Economiques pu maintenir son rôle de coordination et de contrôle et a été amenée à poursuivre son action dans le domaine de la production et de la répartition des semences sélectionnées en liaison étroite avec la Direction de la Recherche Agronomique, le Crédit Agricole et les Organismes Coopératifs. Dans ce domaine les crédits attribués à cette Direction ont été consommés à raison de 95 %.

De même chargée des pouvoirs de l'ancien service du Génie Rural cette Direction a pu engager et utiliser dans leur totalité les crédits prévus pour la participation financière du Ministère de l'Agriculture dans les investissements et aménagements pour le stockage et le conditionnement des produits agricoles.

Dans le domaine des études, faute de moyens en personnel, cette Direction n'a pu réaliser les travaux prévus et consommer les crédits délégués (elle n'a ainsi consommé qu'environ 50 % des crédits qui étaient accordés au titre des études socio-économiques). Toutefois, sans avoir à engager des crédits autres que ceux de fonctionnement, la Division des Etudes et de Synthèse a pu participer aux études générales ou régionales et réaliser certaines études sectorielles.

12 - DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES ET DE L'ELEVAGE

Le Plan Triennal soulignait les problèmes de l'élevage et insistait sur la nécessité d'améliorer l'alimentation, l'état sanitaire, matériel et zootechnique du bétail.

La Direction des Services Vétérinaires a pour mission principale d'améliorer l'état sanitaire. Elle partage les autres tâches avec les Offices de Mise en Valeur (O.N.I. et O.N.M.R., puis O.M.V.A. actuellement D.M.V. et O.R.M.V.A.), mais la coordination entre ces différents services n'est pas suffisante.

Les crédits accordés au cours du Plan Triennal à la D.S.V.E. s'élevaient à environ 10 millions de DH, y compris les reports de l'année 1964. A la fin du Plan, les paiements consacrés essentiellement à l'extension du quadrillage sanitaire existant et à la construction de centres d'affouragement, s'élevaient à environ 58 % du total des crédits accordés.

Un effort intéressant a également été constaté dans le domaine de la vulgarisation et des concours d'élevage et les crédits ouverts à ce titre ont été consommés dans leur quasi totalité.

13 - DIRECTION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Durant le Plan Triennal, la « Recherche Agronomique » a vu son statut se modifier : d'Institut de recherche relativement indépendant du point de vue financier, elle est devenue Direction du Ministère de l'Agriculture. Ce changement a entraîné des retards importants dans la construction de nouvelles stations ou l'extension de stations existantes ainsi que dans les achats de matériel scientifique et technique. Cependant, la nouvelle D.R.A. a poursuivi les recherches et expérimentations concernant de nombreuses cultures (céréales, légumineuses, plantes maraîchères et sucreries, agrumes et coton) tandis qu'elle abordait, par ailleurs, des études particulières (prix de revient des cultures, évaluation des temps de travaux, valorisation des journées de feilah, recherche d'un équilibre économique de l'exploitation familiale). Ces travaux de base ont été entravés par le départ de chercheurs dont un certain nombre de chefs de file.

Au total, la Direction de la Recherche Agronomique a dépensé [illegible] des 19,6 millions de DH qui lui étaient affectés pour le Plan Triennal.

1.4. - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Tout d'abord attaché à l'I.N.R.A., l'enseignement agricole a ensuite été confié à une Direction créée à cet effet au sein du Ministère de l'Agriculture.

Cette direction a formé durant le Plan Triennal :

— 70 ingénieurs d'Etat ;

— 87 ingénieurs d'application ;

— 808 adjoints techniques.

Les problèmes généraux qui se sont posés à cette direction sont de deux ordres :

Les uns sont imputables à la dualité de l'enseignement agricole dispensé par deux Ministères (Education Nationale et Agriculture), les autres à la nécessité de relever le niveau des études agricoles et surtout d'adapter l'enseignement aux tâches que devront assumer les futurs cadres.

Ni sur l'un, ni sur l'autre de ces deux points, des solutions nouvelles n'ont été apportées durant la période triennale.

Cette Direction a dépensé 18 % des crédits qui lui étaient alloués.

1.5. - DIRECTION DE LA CONSERVATION FONCIERE ET SERVICE TOPOGRAPHIQUE

La Direction de la Conservation Foncière effectue des tâches auxquelles ses services sont rodés depuis de longues années ; de plus, des procédés plus rapides que les méthodes traditionnelles utilisées jusqu'a présent ont été introduits pour la réalisation de certaines opérations (système de l'immatriculation groupée) ; au total les objectifs du Plan dans le domaine des études et travaux fonciers ont été atteints et même dépassés dans certains secteurs. Sur les 20 millions de crédits qui lui ont été accordés (non compris 8 millions de DH pour le Cadastre qui a été reporté à plus tard) la Conservation Foncière a dépensé 15 millions, soit 72 % du total.

a) Travaux de triangulation et de nivellement

La triangulation et la géodésie de tout le Sud-Ouest du Maroc ont été menées à bien, ainsi que la triangulation en détail de la vallée du Ziz. Ainsi, à l'heure actuelle, le Maroc est il couvert dans sa totalité d'un réseau géodésique de premier et de deuxième ordre.

b) Etablissement et révision de la carte du Maroc

Les prévisions concernant la carte du Maroc ont été suivies de façon précise et même dépassées.

c) Etudes et travaux dans les grands périmètres :

i) Levés topographiques

Sur 150.000 ha prévus en cours du Plan, plus de 105.000 ont été réalisés.

ii) Remembrement :

Durant la période couverte par le Plan on a pu remembrer environ 75.000 ha grâce au cadastre qui avait été établi par l'ex-O.N.I.

iii) Immatriculation groupée

Elle a touché 12.000 ha environ.

16 - DIRECTION DES EAUX ET FORETS ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

La Direction des Eaux et Forêts a disposé de crédits très importants (96,5 millions de DH, y compris les reports 1964), mais encore insuffisants pour faire face à l'ampleur des problèmes posés par l'érosion. 83 % environ des crédits ont été consommés.

a) Défense et restauration des sols

Les travaux effectués au cours du Plan ont concerné 43.800 ha.

b) Reboisement

La superficie reboisée s'élève à 60.000 ha environ, dont 2.000 ha dans le cadre du projet D.E.R.R.O.

c) Chemins forestiers et maisons forestières

Pour chaque nouveau chantier il a été créé un poste forestier nouveau. L'utilisation des crédits concernant ces rubriques dépend en fait directement des rubriques précédentes. A la fin de 1967, il a été dépensé 10,5 millions de DH pour les chemins forestiers et 3,1 millions de DH pour les maisons forestières et bâtiments administratifs contre respectivement 11,4 et 4,8 millions de DH de crédits ouverts.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS EFFECTUES AU COURS DU PLAN TRIENNAL 1965-1967

(En millions de DH)

Directions	*Crédits ouverts*	*Emissions au 31-12-67*	*% de réalisation*
Achat de terrains	0,5	0,2	40
Direction des Etudes, des Affaires Economiques et Juridiques	12.7	11,6	91
Direction de l'Elevage	10,4	6,0	58
Direction de la Recherche Agronomique	19,6	10,7	55
Direction de l'Enseignement Agricole	5,8	1,0	18
Direction de la Conservation Foncière du Ser-Topographique et Cadastral	20,9 (1)	15,0	72
Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols ...	96,5	80,6	83
Total	166,4	125,1	76

(1) Non compris 8 millions concernant le Cadastre et qui n'ont pas été débloqués

2. — Les Offices chargés de la mise en valeur agricole

Au cours du Plan Triennal différentes transformations sont intervenues dans l'organisation des services chargés de la mise en valeur agricole du territoire.

Tout d'abord l'O.N.I. et l'O.S.M.L. ont fusionné pour former l'O.M.V.A. avant lui-même essaimé ultérieurement en 7 Offices Régionaux de Mise en Valeur. Monsieur Abdelaziz Belkhayat Idrissi Hafiz Charki Tadla Tafilalet placés sous la tutelle de la Direction de la Mise en Valeur créée au sein du Ministère de l'Agriculture.

Ces mutations successives de l'appareil administratif chargé de promouvoir la mise en valeur n'ont pas été sans entraîner des retards dans l'exécution des programmes ce qu'on pourra de constater à travers le bilan dressé ci-dessous pour les

zones irriguées, ensuite pour les régions cultivées en sec.

2.1. - ZONES IRRIGUEES

a) **Moulouya :**

Le Plan Triennal prévoyait la continuation des grands ouvrages et l'équipement de 8.200 ha. Les crédits prévus pour cette opération s'élevaient à 107 millions de DH.

Les travaux de construction et d'équipement du barrage de Mechra-Klila et de la galerie-tunnel du Bou-Areg sont achevés. Les crédits prévus (57 millions de DH) ont été largement dépassés (75 millions de DH) du fait de l'exécution de travaux imprévus pour remettre en état d'importantes sections de la galerie du Bou-Areg, largement affectées par de graves affaissements des terrains traversés par cet ouvrage.

L'exécution des réseaux, de l'équipement interne, la mise en place des Centres de Mise en Valeur (C.M.V.) et la construction des étables ont pris du retard sur la réalisation des gros équipements en raison essentiellement des difficultés inhérentes aux structures foncières de la région et à la dualité des législations en matière de conservation foncière.

Aussi l'équipement interne des surfaces susceptibles d'être mises sous irrigation n'a-t-il pas toujours suivi l'équipement externe réalisé.

En résumé, l'Etat a dépensé un montant d'investissement de l'ordre de 300 millions de DH dans l'aménagement hydroagricole de la Basse-Moulouya depuis 1947. Mais il reste encore 400 millions à investir pour étendre l'irrigation des 10.000 hectares environ mis en culture à l'heure actuelle à l'ensemble du périmètre (70.000 ha).

b) **Gharb :**

Une étude générale de l'aménagement du Bassin du Sebou a été effectuée par une Mission de la F.A.O., les coûts à la charge du Maroc atteignant cependant 14 millions de DH.

Par ailleurs, le Plan prévoyait de poursuivre les programmes d'équipement entamés à raison de 8.700 ha d'équipement externe et de 9.200 ha d'équipement interne en zone irriguée et de 28.000 ha en sec.

Les travaux de surélévation de 6 m du plan d'eau de la retenue d'El Kansera inscrits au Plan sont en cours, ainsi que le recalibrage du canal principal (45 km) dérivé de l'oued Beth.

En ce qui concerne les réseaux et l'équipement interne la grande majorité des opérations a été lancée.

Au total l'Etat a investi dans ce périmètre environ 900 millions de DH depuis 1930.

Actuellement, 31.000 ha sont dominés et la superficie équipée s'élève à 28.700 ha ; la superficie irriguée par gravité s'élève à 17.500 ha et 4.500 ha sont irrigués par pompage.

c) **Abda-Doukkalas**

Le plan d'aménagement du périmètre n'est pas encore arrêté de façon définitive, et ne pourra l'être, que lorsque des décisions auront été prises concernant la répartition des eaux de l'Oum-Er-R'bia entre les trois périmètres (Tadla, Haouz, Doukkala) d'une part, l'électricité et la consommation agricole, de l'autre.

La seule grande opération lancée a eu pour objet l'achèvement de l'équipement en reseaux du casier de Sidi-Smain, si bien que 10 % seulement des 79 millions de DH inscrits au Plan pour ce périmètre ont été dépensés.

Il convient de signaler que la mise en valeur de cette région se heurte, par ailleurs, aux difficultés qui découlent du morcellement des propriétés.

d) **Haouz :**

Il était prévu d'équiper 1.500 ha en réseau et aménagement interne, et d'aménager 13.000 ha en sec. L'investissement total prévu s'élevait à 75 millions de DH environ.

La réalisation des aménagements de petite hydraulique est pratiquement conforme aux prévisions ; quant à l'équipement du secteur de la Tessaout-Amont il est à peine entamé : le site du barrage d'Ait-Aadel ayant été arrêté en 1966, les travaux de construction viennent de commencer.

e) **Tadla :**

Le Plan Triennal prévoyait la poursuite des travaux de construction de 35 km de canaux principaux, ceux intéressant le canal principal G. (3 et 4 tronçons) et le canal principal Ouest (2e et 3e tronçons). Sur 14.000 ha d'équipement externe et 14.000 d'équipement interne, 7.000 et 8.000 ha ont été respectivement réalisés. L'investissement total prévu s'élevait à 91 millions de DH.

f) **Autres actions en secteur irrigué :**

Parmi les études prévues signalons en particulier l'étude des principales nappes phréatiques entreprise par le Service des Ressources en eau qui poursuit ses travaux sous l'égide du Ministère des Travaux Publics.

D'autre part, bien que non prévues au Plan Triennal certaines opérations comme le confortement du barrage de Nakhla ont été entamées sur les crédits d'hydraulique agricole, tandis que d'autres comme le barrage du Ziz l'étaient sur crédits spéciaux.

2 2 - CULTURES EN SEC ET ELEVAGE

Sur 147 millions de DH de crédits ouverts à ce titre au cours du Plan 45 millions ont été dépensés

a) **Allotissements** :

6 000 ha ont été distribués à 700 familles. Le retard constaté par rapport aux prévisions est dû au délai nécessaire à la définition de la politique d'allotissement aux modalités d'attribution des lots et à l'insuffisance des moyens mis à la disposition des services compétents.

b) **Elevage - parcours** :

Les prévisions du Plan Triennal dans ce domaine étaient ambitieuses mais à la mesure de la gravité de la situation. Elles visaient à créer un nombre important de périmètres d'améliorations pastorales intéressant 25 % de la superficie totale des parcours. Certaines opérations ont été lancées et réalisées (équipement sanitaire, aménagements de points d'eau, construction de centres d'affouragement etc.). L'opération fourrage financée sur cette rubrique a remporté des succès relatifs mais encourageants.

c) **Equipements communaux** :

Il s'agit d'équipements faits dans l'intérêt des collectivités locales : adductions d'eau potable, équipements de souks, plans de développements des centres ruraux, électrification etc. Il conviendrait de déterminer les responsables de l'entretien de ces équipements.

d) **Equipement des pépinières** :

Les crédits ouverts qui s'élevaient à 3 8 millions de DH ont été engagés à concurrence de 40 %.

e) **Matériel agricole** :

Les engins en service sont mal entretenus, la plupart des utilisateurs ayant une qualification de mécanicien insuffisante et les formalités administratives à effectuer pour pouvoir faire des réparations étant trop lourdes.

S'agissant d'acquisition de matériel neuf, il faut signaler [illegible] apportées dans les commandes.

f) **Action de vulgarisation** :

Les crédits prévus dans le cadre du Plan Triennal se sont [illegible] eu égard à l'ampleur et à la diversité des actions

de vulgarisation. Aussi des suppléments de crédits ont-ils été alloués.

C'est ainsi qu'en sus des crédits prévus (4 millions de DH pour la période triennale) une dotation supplémentaire de 6 millions a été faite à l'O.M.V.A.

2.3. - PROJETS INTEGRES

a) Derro :

Les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Agriculture ont été débloqués à l'O.M.V.A. par tranches successives pour l'exécution d'opérations définies. Pour utiliser ces crédits l'O.M.V.A. a été amené à équiper en conséquence ses services chargés de l'exécution de ces opérations.

Les crédits s'élevaient à 33,6 millions de DH. A la fin du Plan 29 millions ont été dépensés, soit 87 % du total.

b) Loukkos :

Sur 22 millions de DH initialement prévus pour ce projet, 4 millions de DH ont été réservés à l'étude préliminaire des grands ouvrages, le reste a été affecté à d'autres projets jugés plus prioritaires.

c) Tafilalet :

Les études prévues par le Plan Triennal ont été exécutées. Un Office Régional du Ziz-Tafilalet a été créé à la suite de la décision du Gouvernement de construire le barrage du Ziz.

d) Drâa :

Un Office Régional de Ouarzazate a été créé, suivant la décision du Gouvernement de construire le barrage de Zaouia N'Ourbaz.

Ces deux derniers Offices bénéficient du financement du Fonds de Développement Régional créé à la fin de 1969.

e) Sebou :

La Mission d'Etude a quasiment terminé ses travaux et a présenté un rapport détaillé des opérations à entreprendre pour équiper la plaine du Gharb.

TABLEAU D'EXECUTION DES TRAVAUX DE L'O.M.V.A.

(En millions de DH)

Catégorie	*Crédits ouverts*	*Emissions au 31-12-67*	*% de réalisation*
Achat de terrains	3,2	2,0	63
Hydraulique agricole	469,4	244,7	52
Culture en sec et élevage	147,2	45,2	31
Projets intégrés (1)	45,6	29,8	65
Remboursement - Promotion Nationale	41,5	24,0	58
Sous-Total 1	706,9	345,7	49
Liquidation des ex-Organismes de Recherche et de Mise en Valeur	114,7	113,7	99
Sous-Total 2	114,7	113,7	99
Total	821,6	459,4	56

(1) Non compris les crédits prélevés sur le Fonds de Développement Régional pour les Offices du Ziz et de Ouarzazate et y compris le D.E.R.R.O.

RECAPITULATION GENERALE
(Exécution du Plan 65-67)

(En millions de DH)

	Crédits ouverts y compris reports	*Emissions*	*% de réalisation*
Achat de terrains	3,7	2,2	59
Direction des Etudes, des Affaires Economiques et Juridiques	12,7	11,6	91
Direction des Services Vétérinaires et de l'Elevage	10,4	6,0	58
Direction de la Recherche Agronomique	19,6	10,7	55
Direction de l'Enseignement Agricole	5,8	1,0	18
Direction de la Conservation Foncière et Service Topographique	20,9	15,0	72
Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols	96,5	80,6	83
Liquidation des ex-Organismes de Recherche et de Mise en Valeur	114,7	113,7	99
Office de Mise en Valeur Agricole			
Hydraulique agricole	469,4	244,7	52
Cultures en sec et élevage	147,2	45,2	31
Projets agricoles intégrés	45,6	29,8	65
Remboursement Promotion Nationale	41,5	24,0	58
Total	988,0	584,5	59

II. - Orientations et Objectifs

La politique agricole est l'ensemble des moyens et mesures mis en œuvre en vue d'atteindre des objectifs fixé par le Gouvernement. Elle couvre l'ensemble des problèmes du monde rural et s'inscrit dans une perspective à long terme ; cependant elle s'articule autour de programmes annuels ou pluri-annuels plus détaillés et de durée moyenne. Le succès d'une telle politique réside, avant tout, dans sa permanence et la cohérence de ses objectifs.

1 Recherche d'un optimum économique

Notre pays possède des ressources multiples et en quantité importante : des terres irrigables, un climat qui permet d'entreprendre une gamme variée de spéculations agricoles enfin une force et une volonté de travail très enviables.

Face à ces richesses naturelles et humaines, les moyens financiers et techniques restent limités, ou en tout cas, bien insuffisants eu égard aux exigences du développement économique. La difficulté réside dans le choix entre leurs différentes utilisations possibles en vue d'assurer un accroissement plus rapide du secteur agricole la situation actuelle ne pouvant se prolonger dans le futur, sans que notre pays se trouve confronté à des difficultés de maintien de l'équilibre alimentaire et de déficit de la balance commerciale. La méthode utilisée vise à la réalisation d'un optimum économique ; elle passe par le calcul et le choix raisonné susceptible d'éviter le bénéfice de la Nation à leur maximum.

a) Choix des investissements :

Dans le but d'éliminer les décisions économiques arbitraires un critère de choix des investissements a été défini. Il consiste à comparer les bénéfices et les coûts des projets relativement homogènes. Ne disposant pas d'un taux permettant de mesurer le degré de dépréciation du futur, la technique arrêtée a consisté à comparer les taux de rentabilité interne des différents projets et à les classer par ordre de priorité décroissante. Cette méthode aboutit, dans sa logique même à porter la valeur ajoutée par le secteur agricole et le bénéfice de la Nation à leur maximum.

Le programme quinquennal qui découle de l'application de cette méthode réalise l'optimum économique recherché. Si des possibilités nouvelles d'investissements ou des projets nouveaux venaient à voir le jour, il serait nécessaire d'arrêter un nouveau programme d'investissement qui les intègre et les classe par rapport aux projets déjà pris en compte.

b) **Choix des spéculations :**

La gamme des spéculations possibles dans notre pays est très vaste, et le choix entre elles est très délicat. Aussi est-il nécessaire de définir une orientation générale à donner à la production agricole, capable d'inspirer les plans de culture arrêtés dans les divers projets.

Le même principe de comparaison des bénéfices et des coûts a présidé au choix des spéculations qui peuvent ainsi être classées, par ordre de priorité économique. La méthode permet d'entreprendre l'étude de n'importe quelle spéculation sur laquelle se porte l'intérêt et de l'étudier puis de comparer sa rentabilité économique par rapport à une autre.

Des contraintes d'ordre climatique ou agronomique peuvent compléter l'étude économique et quelquefois même ne pas suivre ces conclusions ; il n'en reste pas moins que pour tout sol qui accepte une gamme assez vaste de spéculations, le choix entre elles doit se faire selon un critère économique faute de quoi, il risquerait d'aboutir à une utilisation non optimale des ressources nationales.

c) **Choix des techniques :**

L'utilisation rationnelle du capital dont dispose le pays nécessite un choix raisonné des techniques à utiliser. Deux critères, qui se complètent d'ailleurs, peuvent orienter le choix des techniciens. Entre deux techniques identiques, la préférence doit aller à celle qui utilise le maximum de produits locaux et peu de devises. L'application systématique d'un tel principe entraîne une amélioration sensible de la Balance des Paiements et favorise le jeu du multiplicateur d'investissement.

Entre deux techniques semblables, le choix doit s'arrêter sur celle qui utilise le maximum de main-d'œuvre locale. L'analyse des différentes opérations exécutées par les services d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire a montré qu'il est possible de multiplier le recours à la méthode Promotion Nationale et d'arriver à une utilisation plus forte de main-d'œuvre au lieu d'une mécanisation plus poussée. La Promotion Nationale doit devenir rapidement au cours des cinq prochaines années une technique éprouvée de drainage des forces du travail. Elle doit évidemment, pour être rentable, s'appliquer à des opérations de mise en valeur, ou à des travaux d'équipement qui représentent un intérêt économique indéniable.

La recherche d'un optimum économique peut tout en assurant une croissance économique plus rapide que celle observée au cours des quinze dernières années engendrer un déséquilibre qui, à la longue, pourrait devenir intolérable. Elle doit donc être compensée par la recherche d'un développement équilibré.

2. - Recherche d'un développement équilibré

Le développement équilibré est un objectif fondamental de la politique agricole conçue dans une perspective à long terme. Sa réalisation est poursuivie par des méthodes diverses propres au domaine où il est recherché.

a) Equilibre dans le temps.

Le paysan recherche avant tout à tirer dans l'immédiat le maximum de revenu du lopin de terre dont il dispose, du terrain de parcours ou même de la forêt qui l'avoisine. Cette préoccupation individuelle est juste, mais elle débouche quelquefois sur une gigantesque entreprise de destruction du patrimoine national. En effet, la nature et l'homme se liguent pour vider rapidement la terre de toute substance.

La situation géographique de notre pays, son climat, font qu'il est soumis à une forte érosion des sols, des pluies torrentielles lessivent les terres en pente, charrient jusqu'à la mer des débits solides. A ces pluies succèdent des mois de sécheresse qui dessèchent la terre et la réduisent en poussière que des vents violents emportent.

L'homme a également une large part de responsabilité. Les disponibilités en terre devenant de plus en plus faibles, le paysan est amené à concentrer sur des superficies limitées des cultures nombreuses et surtout un troupeau. Devant l'exiguité des parcelles et la réduction progressive de la vaine pâture, il est conduit à solliciter la terre de plus en plus sans lui apporter ses reconstituants naturels. Ces sols sont ainsi épuisés, les pâturages surchargés, la forêt est défrichée et mise à feu. Le fellah cultive sur des pentes qui, en quelques années seront transformées en ravines. Les dégâts qui découlent de l'érosion n'ont pas encore été mesurés de façon précise. Des études sont entreprises dans ce sens, mais on peut, d'ores et déjà, affirmer qu'ils sont très élevés. En effet, l'érosion entraîne une perte en sol arable, enlève à la culture et précipite dans la mer. Le fellah ressent directement cette perte sous forme de faibles rendements. Les débits solides véhiculés par les torrents vont envaser les grands ouvrages de retenues d'eau dont le coût est est extrêmement élevé, mais dont la durée de vie est ainsi réduite de plusieurs années. Ces mêmes matériaux charriés par l'eau vont se déposer dans les ports fluviaux et réduire la profondeur d'eau nécessaire au transit des grands navires, occasionnant ainsi une charge financière élevée de dragage.

Mais, la conséquence la plus désastreuse sans doute de l'érosion, est l'aggravation des inondations qu'elle entraîne. La terre lessivée ayant perdu sa protection végétale, ne retient plus qu'une quantité très minime des violentes averses qui caractérisent notre climat méditerranéen.

L'équilibre dans le temps consiste à confronter les augmentations actuelles insignifiantes de production sur certaines terres soumises à l'érosion avec les pertes actuelles et futures en terre arable et la réduction probable des superficies cultivables. Cette confrontation justifie une action importante de l'Etat pour sauvegarder le patrimoine agricole national et concentrer tous ses efforts pour lutter contre le phénomène érosif et la destruction des forêts.

Cet équilibre temporel ne peut se concevoir qu'à l'échelle nationale comme une vision lointaine dépassant les préoccupations immédiates des individus. Il doit orienter l'action de l'Etat dans le domaine économique.

b) **Equilibre dans l'espace.**

Les forces de progrès économique entraînent, naturellement une centralisation des actions et des entreprises dans les régions les plus favorisées du point de vue des ressources naturelles et de la situation géographique. Il tend à s'instaurer des pôles d'attraction gigantesques qui vident le reste du pays de ses forces vives et risquent même, à brève échéance, de les plonger dans une léthargie économique prolongée.

L'Etat a pris la décision d'éviter le développement anarchique des régions, les grandes disparités qui en découlent et de favoriser un rééquilibrage régional. Cet équilibre spatial peut entrer quelquefois en concurrence avec les critères économiques, il n'en demeure pas moins justifiable.

Dans ces cas, la méthode permet sinon d'emporter la décision du moins de dégager le coût de la régionalisation et ses effets.

L'aménagement spatial du territoire sera realisé à travers une politique d'incitation et d'encouragement et surtout à travers une conception plus large des aménagements hydro-agricoles. L'équilibre spatial justifie l'adoption d'une politique d'aménagement intégré de l'aval et de l'amont du bassin versant et non plus une action séparée dans les deux parties du bassin. Les organismes chargés de veiller particulièrement à la réalisation d'un aménagement équilibré du territoire doivent veiller à aborder les problèmes de régionalisation dans une optique nationale.

c) **Equilibre des revenus.**

L'agriculture occupe 70 % de la population et le but de la politique agricole est, en dernière analyse, la promotion économique et sociale de cette partie importante de la population. L'analyse a montré que le niveau de vie est plus bas dans les campagnes que dans les villes, l'espérance de vie plus faible, les soins sanitaires, l'éducation moins développés. Dans tous les domaines il existe un écart sensible entre la ville et la campagne. Cette situation est

quasi générale de par le monde et explique en grande partie l'exode rural. On pourrait se résigner et accepter ce phénomène, en recherchant un développement accéléré des villes. Mais le Maroc reste un pays à vocation agricole : aussi l'Etat a-t-il érigé le développement agricole en priorité du développement économique et social. Le mise en œuvre d'une telle politique exige que l'on s'attaque aux causes profondes de la stagnation actuelle du monde rural et de sa faible productivité.

Tous les efforts entrepris en vue d'introduire le progrès technique dans les campagnes se sont heurtés jusqu'ici à la méfiance et à la routine du fellah. L'Etat a dépensé des sommes importantes dans le secteur agricole sans transformer le comportement des paysans, sans que les vulgarisateurs ni les autorités locales les aient convaincus de changer leurs méthodes, sauf dans certains cas très précis où le gain, l'amélioration de la situation du fellah étaient tangibles et même immédiats. Ce phénomène s'explique. Le fellah vit dans un équilibre économique précaire. En effet, la répartition actuelle de la propriété (5 à 10 % des chefs de foyer vivant de l'agriculture possèdent plus de 60 % de la terre ; 50 à 55 % détiennent 40 % des terres ; 40 ne possèdent rien) entraine que la majeure partie de la paysannerie ne dispose pas de terre ou détient des parcelles trop exiguës. Ne disposant que de ressources très limitées qui suffisent à peine à nourir leur famille, les paysans ne sont pas en mesure d'accepter un risque économique quelconque. Les méthodes de culture, leurs instruments de travail, les associations et groupements sociaux, et jusqu'à leur mentalité sont autant d'éléments étroitement adaptés les uns aux autres et forment « un ensemble rural ». Aucune des parties ne peut évoluer isolément et indépendamment des autres. La promotion rurale ne peut se faire que sur le plan technique et sur le plan humain simultanément. On ne peut rompre cet « ensemble rural » rigide, enchevêtré dans un réseau inextricable d'associations (khemmassat, khobza, azzaba) de production agricole et d'élevage sans se fixer comme objectif primordial l'amélioration du niveau de vie de l'agriculteur traditionnel. L'action sur le plan humain passe donc par l'intéressement du paysan, par le relèvement de son niveau du revenu.

La réalisation de ces objectifs nécessite l'adoption des moyens permettant d'y faire face. Le programme d'investissement traduit ces objectifs en chiffres et les encadre dans un ensemble cohérent permettant d'assurer un décollage du secteur agricole et la réalisation d'un taux de croissance de sa valeur ajoutée brute de 2,1 % en fin de l'ét

Cependant le programme ne peut donner des résultats tangibles même modestes sans l'adoption de mesures législatives propres à assurer l'adaptation du cadre socio-économique au progrès et au développement économique.

III - Programme d'Action

Le programme quinquennal traduit les objectifs de la politique agricole nationale en actions précises touchant tous les aspects du monde rural.

Des études de rentabilité ont été faites en vue de classer les grands projets d'investissement en zone irriguée. Il a été tenu compte des résultats de ces études ; cependant, d'autres critères extra-économiques ont eu leur part d'influence dans le choix définitif du programme. Ils tiennent compte de l'équilibre inter-régional et des décisions antérieurement prises par l'Etat.

L'action de l'Etat touchera les 3 grands domaines de l'Agriculture :

- les zones irriguées ;
- les zones bour ;
- l'élevage.

Ces actions de production seront complétées par des actions qui sont leurs supports logistiques :

- la recherche ;
- l'enseignement et les besoins en cadres ;
- les études ;
- la conservation foncière et la topographie ;
- les équipements divers.

A - Zones irriguées

Depuis plusieurs années, l'Etat poursuit une politique d'équipement hydro-agricole de grands périmètres. Les actions dans ce domaine demandent une haute technicité, une collaboration étroite avec les agriculteurs et des moyens financiers importants.

Malgré les difficultés rencontrées dans le passé, cette politique sera reprise et étendue dans le Quinquennat 1968-972. Cependant, fort de l'expérience de plusieurs années, l'Etat s'assurera des moyens socio-économiques, techniques et financiers avant de poursuivre son action.

Les investissements dans les Offices Régionaux de Mise en Valeur seront poursuivis, les équipements hydro-agricoles et fonciers seront intensifiés, et menés de façon concomitante de façon à livrer aux agriculteurs des terres complètement aménagées, permettant une irrigation moderne et l'application de plans culturaux rationnels. Cette phase sera suivie d'une vulgarisation intensive de façon à s'assurer de la collaboration poussée des agriculteurs.

1 - Les grandes lignes du programme

L'intervention de l'Etat englobera les sept Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole créés par le Dahir du 22 octobre 1966. Toutefois, elle ne revêtira pas partout la même intensité. La priorité est donnée à l'achèvement des travaux dans les périmètres qui ont déjà bénéficié d'un équipement important dans le passé. Les nouveaux périmètres seront partiellement équipés et leur achèvement aura lieu après la période quinquennale. Des projets nouveaux seront également entrepris. Le montant global des investissements en zone irriguée sera de 671 millions de DH pour la période quinquennale.

Les interventions dans les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole sont groupées en six grandes rubriques qui retracent toutes les catégories d'interventions qui y sont pratiquées.

1.1 - ETUDES D'ENSEMBLE

Ces études concernent, suivant les périmètres, l'inventaire des ressources en eau et l'établissement du plan d'aménagement intégré ou simplement, des études complémentaires permettant de déboucher sur des projets d'exécution et la pédologie des secteurs auxquels l'irrigation doit être étendue. Les dépenses relatives à ces études sont estimées à 21 millions de DH. D'autres études à caractère plus général dépassant le cadre d'un Office sont inscrites au titre des « Actions de support de la production agricole ».

1.2 - LES EQUIPEMENTS HYDRO-AGRICOLES

L'ensemble des equipements hydro-agricoles concernant les périmètres intégrés représente un investissement de 523 millions de DH. Ils se decomposent en équipement externe, équipement interne et remembrement.

a) **L'équipement externe.**

Cet équipement comporte, d'une part, les ouvrages principaux qui acheminent l'eau jusqu'aux secteurs d'irrigation et, d'autre part, le réseau de distribution.

Les ouvrages principaux

Il s'agit essentiellement des canaux principaux, des grands collecteurs d'assainissement, des ouvrages de dérivation ainsi que des stations de pompage et des conduites de refoulement dans le cas de secteurs haut-service. Il est à noter que, pour la période quinquennale, le cout des ouvrages principaux n'est pas en proportion des surfaces à équiper. Ceci est dû au décalage nécessaire entre la realisation de l'infrastructure et l'equipement proprement dit des surfaces. Le cout des ouvrages principaux est de 154 millions de DH.

Le réseau

Cet équipement comprend les canaux secondaires et tertiaires en irrigation gravitaire et les conduites enterrées en irrigation par aspersion.

Jusqu'à ces dernières années, le réseau était conçu pour donner une prise en tête de chaque propriété, quelle que soit sa superficie. Il était en conséquence, ou insuffisant, dans le cas des grandes propriétés, ou trop dense, donc trop coûteux, dans le cas de petites propriétés. En outre, il ne permettait pas toujours de réaliser rationnellement les aménagements complémentaires à l'intérieur des parcelles.

Depuis quelques années, le réseau est réalisé suivant une « trame rationnelle » intégrant l'équipement externe et interne avec une prise en tête de chaque canal quartenaire en terre arrosant une sole culturale commune à un ensemble de propriétés.

L'irrigation est collective sur ce canal. Cette disposition est très avantageuse : elle crée un cadre qui facilite la réalisation systématique des aménagements internes et l'application des assolements. Elle permet, par ailleurs, à l'Etat de contrôler l'application des plans de culture.

Ces principes sont valables également en irrigation par aspersion. Il est à noter que celle-ci sera utilisée à grande échelle pour la première fois au Maroc durant la période 1968-1972. Il est, en effet, prévu d'équiper suivant cette méthode 5.700 hectares dans les Doukkala et le Loukkos. Au total, l'équipement en réseau concernera une superficie de 116.800 ha compte non tenu de l'équipement de 10.200 ha en petite et moyenne hydraulique. L'investissement correspondant s'élève à 252 millions de DH.

Le remembrement

Cette opération qui est exécutée préalablement à l'implantation du réseau d'irrigation et d'assainissement pour le rendre économique et rationnel, est précédée par d'autres travaux. Il s'agit de l'établissement du Cadastre et de l'immatriculation qui, pour n'avoir pas été réalisés à la cadence voulue, ont freiné dans le passé l'exécution des programmes de remembrement et, par voie de conséquence, l'équipement. Pour pallier cette carence, ces opérations seront mieux coordonnées à l'avenir. Le rythme d'établissement du Cadastre et de l'immatriculation groupée sera accéléré.

Le remembrement portera sur 116.550 hectares durant le Plan et coûtera 12 millions de DH.

c) **L'équipement interne.**

Cette intervention groupe tous les travaux d'aménagement fonciers qui constituent le complément indispensable de l'équipement

externe. Le but recherché est de rendre les parcelles cultivables sur toute leur superficie et dans les meilleures conditions de productivité. Ces travaux comportent

le défrichement, sous-solage, défoncement suivi d'épierrage dans le but de débarrasser le sol de plantes adventices, briser les encroûtements et, dans certains cas, les dalles rocheuses qui réduisent la profondeur de sol utilisable par la plante ;

le nivellement des sols de manière à rendre les parcelles irrigables dans leur totalité et à leur donner une pente compatible avec une bonne irrigation empêchant à la fois l'érosion et la stagnation des eaux ;

la mise en place du réseau interne de canaux d'irrigation et de drainage. En irrigation par aspersion, ce réseau comporte des conduites de desserte et des rampes mobiles d'arrosage.

Cet aspect d'aménagement, longtemps négligé parce que se situant à l'intérieur de la propriété privée, est maintenant reconnu comme étant une nécessité absolue pour valoriser les investissements réalisés à l'amont de la propriété.

L'Etat poussera donc son action jusqu'au niveau de la plante d'une façon systématique en prenant l'initiative et la direction technique des travaux. Réalisés par grandes masses (secteurs hydrauliques) les travaux sont plus rationnels sur le plan technique. Ils sont aussi moins coûteux que s'ils étaient effectués isolément en raison du déplacement des lourds engins de terrassement qu'ils nécessitent.

Dans le même souci, on évitera les erreurs anciennes qui consistaient à entreprendre en régie les travaux mécanisés en envoyant les engins sur de petits chantiers disséminés et difficilement contrôlables. L'expérience a montré que cette façon de procéder est fort couteuse pour l'Etat qui accorde, ainsi, d'énormes subventions déguisées.

Le Plan prévoit le défrichement de 34.500 hectares et l'exécution du nivellement et du réseau interne (par gravité ou aspersion) sur 94 950 hectares. Cette opération nécessitera un investissement de 105 millions de DH.

La comparaison des superficies qui seront dotées du réseau externe avec les superficies qui bénéficieront de l'aménagement interne montre que ces dernières sont en nette réduction par rapport aux premières. Ceci peut paraître en contradiction avec le principe de ne plus admettre de distorsion entre les deux interventions comme cela était le cas dans le passé. Ce déséquilibre s'explique par le fait que, dans certains périmètres (notamment au Tafilalet et à Ouarzazate), l'irrigation n'est pas nouvelle. Elle est même quelquefois pratiquée d'une manière intensive par des

agriculteurs qui, par des aménagements judicieux, tirent de leurs parcelles de bons résultats. Une intervention à l'intérieur de ces parcelles serait d'ailleurs difficile et peu rationnelle étant donné leur exiguité et la densité des plantations. L'action préconisée dans ces périmètres consiste uniquement à exécuter les gros ouvrages, remodeler le réseau externe, le compléter et, si besoin est, l'étanchéiser pour réduire les pertes d'eau.

1.3. - AMENAGEMENT DES ZONES BOUR

Cette rubrique comporte des interventions touchant des zones se situant à l'intérieur des limites des Offices Régionaux mais en dehors des périmètres irrigables par les grandes retenues Il s'agit essentiellement :

— d'équipement de petite et moyenne hydraulique exploitant les possibilités d'irrigation existantes à partir de la nappe ou par l'aménagement de sources. Ces équipements porteront sur 10.200 hectares ;

— de l'aménagement de certaines zones de piémont par la construction de terrasses, banquettes et déversoirs. Les travaux présentent un grand intérêt, à la fois pour ces zones, et pour les périmètres irrigués qui sont ainsi protégés contre les eaux de ruissellement ;

— de travaux d'assainissement dans les zones de bas-fonds

L'aménagement des zones bour, dont une part importante sera exécutée par la méthode Promotion Nationale, nécessitera un investissement de 41 millions de DH.

1.4 - EQUIPEMENT RURAL

Cette intervention est destinée à mettre à la disposition des Communes situées dans la zone d'intervention des Offices Régionaux une infrastructure sociale permettant de répondre aux besoins des populations rurales. Cet équipement fait appel à la Promotion Nationale dans une large mesure. Le financement est assuré en partie par le budget additionnel ou provincial, en partie par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire qui dépensera à ce titre 22 millions de DH.

1.5. - EQUIPEMENTS ECONOMIQUES

Cette rubrique concerne les équipements en usines de transformation et de conditionnement de la production à l'exclusion des sucreries qui sont du ressort du Ministère de l'Industrie et des laiteries qui figurent au programme de l'élevage.

Le Plan prévoit la construction :

- d'usines d'égrenage de coton ;
- d'usines de séchage de niora ;
- d'huileries ;
- d'usines de conditionnement de dattes ;
- d'usines de conditionnement de la luzerne ;
- d'usines de conditionnement des olives ;
- d'usines de conditionnement du henné.

Ces équipements représentent un investissement global de 9 millions de DH. Les investissements devront être précédés d'études de marché à l'échelon national, permettant de fixer les objectifs de production correspondant à la demande et de s'assurer du plein emploi des capacités de production existantes.

1.6 - EQUIPEMENT DES SERVICES

L'extension des superficies irriguées nécessite l'installation d'une infrastructure de mise en valeur permettant de conseiller les agriculteurs et de mettre à leur disposition les moyens techniques et les services nécessaires pour obtenir l'application des techniques et des plans culturaux préconisés.

Cette infrastructure comporte, d'une part, des constructions au siège des Offices et pour des nouveaux Centres de Mise en Valeur et, d'autre part, l'achat de matériel pour équiper les C.M.V. nouveaux et renouveler le parc des C.M.V. existants. Les équipements imputables à l'élevage (étables pépinières, étables rustiques, stations de monte, etc...) sont inclus dans le programme réservé à cette intervention.

L'équipement des services représentera un investissement de 50 millions de DH dont 25 pour les bâtiments et 25 pour le matériel.

1.7 VULGARISATION

Cette rubrique concerne des actions diverses : essais culturaux, notamment de la betterave, arboriculture, viticulture, subvention pour l'acquisition de petit matériel, actions audio-visuelles. L'investissement correspondant s'élève à 5 millions de DH environ.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN ZONE IRRIGUEE

En millions de DH

	%	Etudes 1	Equipement hydro agricole				Total 2	Aménagement des zones basses 3	Equipement économique 4	Equipement social 5	Equipement des services 6	Formation 7	Total général
			Ouvrages principaux	Réseau	Equipement interne	Remembrement							
Moulouya	17		28.500	48.500	26.480	2.300	105.780	1.250	1.200	2.035	5.400	840	116.505
Gharb	10,5		15.220	23.850	14.800	940	54.810	3.900		3.150	8.700	800	71.360
Sebou	6,4		14.220	21.620	6.000	1.500	43.340						43.340
Tadla	17,0		21.890	54.780	19.830	1.900	98.400	2.862	4.500		9.600	800	116.162
Doukkala	6,5		9.540	12.140	6.660	1.700	30.040	1.050	1.600	4.300	6.650	800	44.440
Haouz	17	5.500	16.010	40.810	17.000	2.220	76.040	22.394		3.210	7.100	800	115.044
Tafilalet	8,5	6.040	19.710	15.500			35.210	9.300	800	2.126	3.270	300	58.046
Ouarzazate	5,8	2.370	15.500	7.500	3.690		26.600		900	6.000	3.200	300	39.370
Loukkos	4,5	1.100	8.500	12.600	4.200	500	25.800				3.000	100	30.000
Sous-Massa	5,4	5.990	5.100	14.950	6.600	700	27.350				3.530		36.870
Total	100	21.000	154.190	252.250	105.170	11.760	523.370	40.756	9.000	21.821	50.450	4.740	871.137

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EQUIPEMENT EXTERNE

Ha

	1968	1969	1970	1971	1972	
Moulouya	2.000	7.000	7.000	6.000	5.500	27.500
Gharb	2.660	3.200	2.000	2.000	4.000	13.860
Sebou	—		—	2.000	4.000	6.000
Doukkalas	4.000	1.200	—	500	500	6.200
Tadla	6.300	4.000	6.500	3.000	2.500	22.300
Haouz :						
Grande hydraulique		4.250	4.000	4.000	4.000	16.250
Petite hydraulique	1.490	1.550	910	850	200	5.000
Tafilalet :						
Grande hydraulique	4.000	3.000	1.500	2.000	1.100	11.600
Petite hydraulique	200	400	1.500	1.850	1.250	5.200
Ouarzazate	300	300	1.000	1.000	1.000	3.600
Loukkos			1.000	1.000	1.500	3.500
Sous-Massa			—	3.000	3.000	6.000
Grande hydraulique	19.260	22.950	23.000	24.500	27.100	116.810
Petite hydraulique	1.690	1.950	2.410	2.700	1.450	10.200
	20.950	24.900	25.410	27.200	28.550	127.010

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Défrichement*	*Nivellement*	*Aspersion*
Basse-Moulouya								
Défrichement	6.000	7.500	5.000	—	—	18.500	—	—
Nivellement	7.000	4.500	6.000	3.500	—		21.000	—
Gharb								
Nivellement	3.850	4.700	2.000	2.000	4.000		16.550	
Sebou								
Nivellement	—	—	—	2.000	4.000		6.000	
Doukkalas								
Défrichement	500	500	500	500	500	2.500		
Nivellement	4.750	—	—	—	—		4.750	
Equipement interne en aspersion	—	1.200	—	500	500			2.200
Tadla								
Défrichement	—	—	—	3.000	1.500	4.500		
Nivellement	6.300	4.000	6.500	1.500	2.500	—	20.800	
Haouz								
Défrichement	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000		
Nivellement	—	4.250	4.000	4.000	4.000	—	16.250	
Ouarzazate								
Nivellement	—	600	1.000	1.000	1.000		3.600	
Loukkos								
Equipement interne en aspersion	—	—	1.000	1.000	1.500	—	—	3.500
Sous-Massa								
Défrichement	—	—	—	2.000	2.000	4.000	—	—
Nivellement	—	—	—	3.000	3.000		6.000	—
Total								
Défrichement	7.500	9.000	6.500	6.500	5.000	34.500	—	—
Nivellement	21.900	18.050	19.500	17.900	18.500	—	94.950	—
Aspersion	—	1.200	1.000	1.500	2.000	—	—	5.700

SUPERFICIE REMEMBREE

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
Basse-Moulouya	6.000	7.000	7.000	3.000	3.000	26.000
Sebou	2.000	4.000	6.000	9.000	9.000	30.000
Gharb	—	—	2.000	4.000	—	6.000
Doukkalas	3.000	5.000	5.000	—	—	13.000
Tadla	—	—	3.000	3.300	7.000	13.300
Haouz	—	4.250	4.000	4.000	4.000	16.250
Tafilalet	—	—	—	—	—	—
Ouarzazate	—	—	—	—	—	—
Loukkos	—	1.000	1.000	1.500	1.500	5.000
Sous-Massa	—	—	2.000	2 000	3.000	7.000
Total	11.000	21.250	30.000	26.800	27.500	116.550
Réaménagements fonciers (opération spécifique au Sebou)	—	20.000	20.000	25.000	25.000	90.000

2 - Programme par Office

2.1. - MOULOUYA

L'Office de la Moulouya se fixe comme objectif d'équiper 27.500 ha en réseaux d'irrigation est de drainage ; en même temps 18.500 ha seront défrichés et 21.000 ha nivelés. Ce rythme relativement accéléré des équipements est dicté par la nécessité de rentabiliser au plus tôt l'infrastructure existante constituée par le barrage de Mechra-Klila mis en service en 1967 (ouvrages principaux rive droite et rive gauche). Ces installations possèdent une capacité suffisante pour irriguer 70.000 ha alors que 17.500 ha seulement sont équipés au stade actuel.

Les surfaces à équiper ont été localisées dans les périmètres où les ouvrages principaux sont déjà réalisés en grande partie (Triffa bas service, Bou-Areg, Zebra). Les autres périmètres (Gareb, Triffa haut service) qui nécessitent la réalisation d'une infrastructure importante ont été différés au-delà de 1972.

L'ensemble des équipements hydro-agricoles nécessite un investissement de 105,78 millions de DH dont :

- 28,5 millions de DH pour les ouvrages principaux : essentiellement les canaux G et D du Bou-Areg et le prolongement dans les Triffas Est du canal principal bas service.
- 48,5 millions de DH pour les réseaux secondaires et tertiaires.
- 26,5 millions de DH pour l'équipement interne (nivellement et défrichement) dont 6 millions de DH de subvention.
- 2,3 millions de DH pour le remembrement.

Les surfaces concernées par l'équipement externe et interne ainsi que le remembrement sont ventilées comme suit :

EQUIPEMENT EXTERNE

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Triffa bas service		2.500	2.500	2.500	1.500	9.000
Bou-Areg	2.000	2.500	2.500	2.500	2.000	11.500
Zebra		2.000	2.000	1.000	2.000	7.000
Total	2.000	7.000	7.000	6.000	5.500	27.500

EQUIPEMENT INTERNE

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
a) **Nivellement**						
Triffa bas-service ..		1.500	1.000	—	—	2.500
Bou-Areg .	3.500	3.000	3.000	2.000	—	11.500
Zebra	3.500	—	2.000	1.500	—	7.000
Total nivellement	7.000	4.500	6.000	3.500	—	21.000
b) **Défrichement**						
Triffa bas-service ..	—	1.500	1.000	—	—	2.500
Bou-Areg .	3.000	3.000	3.000	—	—	9.000
Zebra	3.000	3.000	1.000	—	—	7.000
Total défrichement	6.000	7.500	5.000	—	—	18.500

REMEMBREMENT

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
Triffa bas-service	3.000	4.000	—	—	—	7.000
Triffa haut-service ..			3.000	3.000	3.000	9.000
Zebra			4.000	—	—	4.000
Bou-Areg	3.000	3.000	—	—	—	6.000
Total	6.000	7.000	7.000	3.000	3.000	26.000

Ces tableaux laissent apparaître que les superficies qui doivent bénéficier de l'équipement interne sont plus faibles que celles qui seront équipées en réseau externe. Ceci est dû, d'une part, à ce que 3.000 ha ont déjà été défrichés dans le Bou-Areg et, d'autre part,

à l'impossibilité de généraliser l'aménagement interne dans la plaine des Triffas en raison des plantations et de l'existence de superficies importantes appartenant à des étrangers.

Les autres opérations représentent 10 % des dépenses, soit 10.7 millions de DH. Les équipements économiques comportent la construction de deux huileries et d'une usine de séchage de nora pour un montant de 1.2 million de DH.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ORMVA DE LA MOULOUYA

(En milliers de DH)

	Investissements
1) **Etudes d'ensemble**	
2) **Equipements hydro-agricoles**	**105.780**
2.1 - *Equipement externe*	
— Ouvrages principaux	28.500
— Reseaux	48.500
2.2 - *Remembrement*	2.300
2.3 - *Equipement interne*	26.480
3) **Aménagement des zones bour**	1.250
4) **Equipement rural**	2.035
5) **Equipement économique**	1.200
6) **Equipement des services**	5.400
6.1 - *Batiments*	
Siege	520
C.M.V	2.300
6.2 - *Materiel*	
Siege	900
C.M.V.	1.680
7) **Interventions agricoles et vulgarisation**	840
Total	116.505

2 2 - GHARB

Les interventions de l'Office Régional du Gharb en matière d'équipement étaient jusqu'ici orientées dans deux directions : la poursuite de l'équipement du périmètre irrigué de Sidi-Slimane et l'aménagement des zones bour par l'exécution de gros travaux d'assainissement.

Le démarrage de la première zone de développement du Sebou et par là l'incompatibilité entre les réseaux d'assainissement conçus en vue d'une mise en adas et la trame d'irrigation conçue dans le projet, nécessitent la définition d'une nouvelle orientation des actions dans les zones bour appelées à être irriguées. Il serait, en effet, irrationnel de réaliser des aménagements que l'extension des irrigations rendrait inutiles. Aussi, les interventions retenues dans les zones bour, concernent-elles uniquement les travaux de réfection des grands collecteurs qui évacuent les eaux de ruissellement et les eaux de crue. Par contre, l'équipement du périmètre de Sidi-Slimane — indépendant du projet Sebou — sera poursuivi et achevé avant 1972. La superficie équipée en réseau externe augmentera de 8.860 ha, ce qui portera la surface irrigable à 36.000 ha, ce qui est supérieur aux 30.000 ha prévus initialement au terme de l'aménagement complet.

La surélévation du barrage d'El-Kansera avait pour but de garantir une irrigation intensive de ces 30.000 ha même en année de sécheresse. Néanmoins, les études entreprises récemment, ont révélé la possibilité de surélever le barrage de 6 m. au lieu de 4 permettant ainsi de dégager une réserve supérieure aux estimations initiales et de rendre possible une extension de l'irrigation à 6.000 ha nouveaux. Le choix s'est porté sur le secteur du Zrhar, situé au sud de Sidi-Slimane et constitué par de très bonnes terres. Ce secteur non dominé par le canal principal sera irrigué par pompage dans l'oued Beth.

En dehors du périmètre de Sidi-Slimane, il est prévu d'équiper 5.000 ha de terres récupérées situées dans la région de Moghrane-Tazi. Ces terres seront allotées et aménagées en rizières et leur irrigation se fera par pompage dans l'oued Sebou. Il est à noter que le lotissement de Maghrane-Tazi se trouve dans la zone d'intervention du projet Sebou qui prévoit son équipement à une échéance lointaine. La date de réalisation de cette opération a cependant été avancée, compte tenu de la nécessité de distribuer ces terres au plus tôt.

En définitive, le programme de l'Office se résume dans l'exécution de l'équipement en réseaux de 13.860 ha et l'équipement interne de 16.550 ha. Le remembrement portera sur 6.000 ha.

La ventilation de ces superficies se présente comme suit :

(*Ha*)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Equipement externe						
Secteur 1 C bis	1.400	—				1 400
Collectif du R'Çom	—	1.200				1 200
Lotissement de Chehbiya	260	—	—	—	—	260
Lotissement de Moghrane-Tazi	1.000	2.000	2 000	—	—	5 000
Extension du Zrhar	—	—	—	2.000	4 000	6 000
Total	2.660	3.200	2 000	2 000	4 000	13 860
Equipement interne						
Nivellement et réseaux internes						
Secteur 1 C bis	700					700
Secteur 1 B	650	—		—		650
Collectif R'Çom		1 200				1 200
Secteurs 6, 7, 8 et 9 du périmètre de Sidi-Slimane	1.500	1.500				3 000
Lotissement de Moghrane-Tazi	1.000	2 000	2.000			5 000
Extension du Zrhar				2 000	4 000	6 000
Total	3.850	4 700	2 000	2 000	4 000	16 550
Remembrement						
Extension du Zrhar			2 000	4 000		6 000

Il convient de remarquer que l'aménagement interne ne concerne pas seulement les superficies nouvellement équipées, mais aussi certains secteurs déjà équipés (secteurs 1 B, 6, 7, 8 et 9 du périmètre de Sidi-Slimane).

Les opérations d'allotissement porteront sur 6.460 ha (Chebiya, terres récupérées de Moghrane-Tazi et le collectif du R'Çom). Les différentes interventions de l'Office Régional du Gharb nécessiteront un investissement de 71 millions de DH, les équipements hydro agricoles en représentant 76 %, soit 54.8 millions de DH dont :

15 millions de DH pour les ouvrages principaux (recalibrage du canal principal de Sidi-Slimane, construction du canal haut service de Zrhar).

23.8 millions de DH pour les réseaux secondaires et tertiaires.

0.9 million de DH pour le remembrement (extension du Zrhar).

14.8 millions de DH pour l'équipement interne.

Ces dépenses ne comprennent pas les opérations qui entrent dans le cadre du Projet Sebou et qui sont prévues ailleurs.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ORMVA DU GHARB

(En milliers de DH)

	Investissements
1) **Etudes d'ensemble**	—
2) **Equipements hydro-agricoles**	**54.810**
2.1 *Equipement externe*	
Ouvrages principaux	15.220
Reseaux	23.850
2.2 *Remembrement*	940
2.3 *Equipement interne*	14.800
3) **Aménagement des zones bour**	**3.900**
4) **Equipement rural**	**3.150**
5) **Equipement économique**	—
6) **Equipement des services**	**8.700**
6.1 *Batiments*	
Siege	750
C.M.V.	2.750
6.2 *Materiel*	
Siege	500
C.M.V.	4.700
7) **Interventions agricoles et vulgarisation**	**800**
Total	71.360

23. - SEBOU

Le projet Sebou figure parmi les projets nouveaux qui seront entamés durant la période quinquennale. Les premières opérations doivent commencer dès 1968. Le projet qui englobe toute la plaine du Gharb, doit aboutir, au terme d'une période de 20 à 25 ans, à l'irrigation de 200.000 ha, compte non tenu du périmètre de Sidi-Slimane et d'autres superficies déjà irriguées par pompage dans le Sebou.

Les interventions seront réalisées par zones de développement délimitées en fonction des structures agraires et de considérations d'ordre agronomique. Le Gharb est ainsi découpé en cinq zones de développement. La première zone couvre 90.000 ha dont une tranche de 38.300 sera équipée dans un premier stade et irrigué par la retenue d'Arabat

Au terme du Quinquennat, 6.000 ha situés entre Sidi-Abdelaziz et Mechra-Bel-Ksiri pourront être équipés, et 6.000 ha seront en cours d'équipement. L'équipement interne concernera 6.000 ha.

Ces opérations doivent être précédées (selon l'avant-projet) d'une réorganisation foncière de grande envergure : le « réaménagement foncier ». Le but de cette opération est de mettre en place des unités villageoises émanation des collectivités locales existantes. Le territoire du village est délimité de manière à assurer à chaque foyer une superficie moyenne d'environ 5 ha. L'existence de terres récupérées et domaniales qui constituent le tiers des terres cultivables dans le Gharb, doit permettre la création d'exploitations de cette taille.

L'ensemble des opérations représente un investissement de 43 millions de DH.

Il est à noter que ce programme ne prend en compte que les équipements hydro-agricoles, les autres opérations sont prévues dans le programme de l'O.R.M.V.A. du Gharb. Le coût du remembrement foncier est inscrit pour mémoire en attendant que les modalités d'application et de financement de cette opération soient définies.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROJET SEBOU

(En milliers de DH)

	Investissements
1) **Etudes d'ensemble**	—
2) **Equipements hydro-agricoles**	**43.340**
2.1 - *Equipement externe*	
Ouvrages principaux	**14.220**
Réseaux	**21.620**
2.2 - *Remembrement*	**1.500**
Réaménagement foncier (pour mémoire)	
2.3 - *Equipement interne*	**6.000**
3) **Aménagement des zones bour**	—
4) **Equipement rural**	—
5) **Equipement économique**	—
6) **Equipement des services**	—
6.1 - *Bâtiments*	
Siege	—
C.M.V.	—
6.2 - *Materiel*	
Siege	—
C.M.V.	—
7) **Interventions agricoles et vulgarisation**	
Total	**43.340**

2.4 TADLA

Le programme de l'Office Regional de Mise en Valeur du Tadla comporte l'equipement externe de 22.300 ha, le défrichement de 4.500 ha et l'execution du nivellement et du reseau interne sur 20.800 ha.

L'investissement global s'eleve à 116 millions de DH.

La cadence relativement rapide des équipements est motivée tant par la necessité de respecter le planning du projet des Beni-

Moussa de l'Ouest qui bénéficie d'un financement extérieur que par le souci d'accélérer l'utilisation de la retenue de Bin-El-Ouidane aux fins de l'irrigation.

Durant la période quinquennale, des études à caractère général seront entreprises pour délimiter les extensions des surfaces irrigables à l'Est des Beni-Moussa et à l'Ouest des Beni-Amir. Le coût de ces études ne figure pas dans le présent programme, leur objet dépassant le cadre de l'Office du Tadla ; en effet, les ressources de l'Oum-er-R'bia étant limitées par rapport aux surfaces irrigables, il convient de les répartir entre les différents Offices de manière à tendre vers leur utilisation optimale en ne retenant que les extensions économiquement les plus intéressantes et en établissant un ordre de priorité parmi elles. Les dépenses afférentes à ces études ont été inscrites dans la partie « Actions de support de la production agricole ».

Les équipements hydro-agricoles représentent 80 % des investissements soit, 98,4 millions de DH, dont

- 21,9 millions de DH pour les ouvrages principaux : achèvement du canal G (3e et 4e tronçons), du canal médian-Est, du canal médian-Ouest (2e et 3e tronçons), exécution des ouvrages de ruissellement.
- 54,8 millions de DH pour les réseaux d'irrigation et de drainage.
- 1,9 millions de DH pour le remembrement
- 19,8 millions de DH pour l'équipement interne.

Les surfaces concernées par l'équipement externe et interne ainsi que le remembrement, se ventilent comme suit :

(*Ha*)

Equipement externe	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Bou Moussa I	6.300					6.300
Dar Ould Zedouh		3.000				3.000
El Arich		1.000	1.500			2.500
Bou Moussa II			5.000			5.000
C.M.V. 507				3.000		3.000
C.M.V. 504					2.500	2.500
Total	6.300	4.000	6.500	3.000	2.500	22.300

(*Ha*)

Equipement interne	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
a) **Nivellement**						
Bou Moussa I	6.300	—	—	—	—	6.300
Dar Ould Zedouh		3.000	—	—	—	3.000
El Arich	—	1.000	1.500	—	—	2.500
Bou Moussa II	—	—	5.000	—	—	5.000
C.M.V. 507	—	—	—	500	—	500
C.M.V. 501	—	—	—	1.000	1.500	2.500
Autres secteurs répartis dans les Beni-Moussa Est	—	—	—	—	1.000	1.000
Total	6.300	4.000	6.500	1.500	2.500	20.800
b) **Défrichement**						
C.M.V. 507	—	—	—	1.000	—	1.000
C.M.V. 504	—	—	—	1.000	—	1.000
Autres secteurs répartis sur les Beni-Amir et Beni-Moussa	—	—	—	1.000	1.500	2.500
Total	—	—	—	3.000	1.500	4.500

(*Ha*)

Remembrement	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
C.M.V. 507			3.000	—	—	3.000
C.M.V. 504-506				3.300		3.300
C.M.V. 503					3.000	3.000
C.M.V. 508					4.000	4.000
Total			3.000	3.300	7.000	13.300

Ces tableaux font ressortir qu'au terme du Plan :

16 800 ha seront équipés en réseau dans les Beni-Moussa ce qui portera la superficie totale équipée dans ce périmètre à environ

68.000 ha. L'équipement externe des Beni-Moussa aura alors été achevé sauf en ce qui concerne la frange de 3.000 ha s'étendant entre la R.P. 24 et le canal G et constituée par des terres médiocres, à très fortes pentes. L'opportunité d'aménager cette frange devra être décidée à la lumière d'études complémentaires.

— 5.500 ha seront équipés dans les Béni-Amar. Il s'agit de la réfection d'un réseau vétuste (causant d'énormes pertes d'eau) et mal adapté à l'application des assolements. Les travaux doivent se poursuivre au delà de la période quinquennale pour englober l'ensemble des Béni-Amir (29.000 ha).

— 4.500 ha seulement seront défrichés. Cette faible superficie s'explique par le fait que des travaux de défrichement ont été entrepris depuis de longues années, et à un rythme accéléré, sur les secteurs qui vont recevoir l'eau. Par ailleurs dans le C.M.V 507,la superficie qui fera l'objet de l'aménagement interne est très faible par rapport à la superficie à équiper en réseau, ceci étant dû à la forte plantation du secteur.

En dehors des équipements hydro-agricoles, les autres opérations représentent un investissement de 17,8 millions de DH, dont 4,5 millions de DH au titre des équipements économiques ; ceux-ci comportent la construction d'une nouvelle usine d'égrenage de coton et la modernisation des usines existantes en vue de faire face à l'accroissement prévu de la production du coton.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'O.R.M.V.A DU TADLA

(En milliers de DH)

	Investissements
1) **Etudes d'ensemble**	
2) **Equipements hydro-agricoles**	**98.400**
2.1. - *Equipement externe*	
Ouvrages principaux	21.890
Réseaux	54.780
2.2. - *Remembrement*	1.900
2.3. - *Equipement interne*	19.830
3) **Aménagement des zones bour**	**2.862**
4) **Equipement rural**	—
5) **Equipement économique**	**4.500**
6) **Equipement des services**	**9.600**
6.1. - *Bâtiments*	
Siège	400
C.M.V.	3.700
6.2. - *Matériel*	
Siège	2.000
C.M.V.	3.500
7) **Interventions agricoles et vulgarisation**	**800**
Total	116.162

2.5. - DOUKKALAS

Il convient de mentionner en premier lieu les problèmes et les options qui conditionnent la poursuite des équipements dans l'Office Régional de Mise en Valeur des Doukkalas.

L'alimentation de ce périmètre se fait à partir du barrage d'Imfout qui joue le rôle de simple ouvrage de dérivation en raison de sa capacité fort réduite (27 millions de m3). L'extension des surfaces irrigables est donc commandée par le débit d'étiage de l'Oum-Er-R'bia à Imfout. Ce débit peut être porté au niveau des besoins par des lachers du barrage de Bin-El-Ouidane dont la capacité (1.200 millions de m3) dépasse les besoins du Tadla tributaire de ce barrage (800 millions de m3).

Une telle solution implique que ce barrage soit utilisé en priorité pour l'irrigation, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les volumes turbinés pendant l'hiver sont perdus pour l'irrigation. Des estimations sommaires faites, il ressort que dans les conditions actuelles d'exploitation de la retenue du Bin-El-Ouidane et compte tenu de l'accroissement des surfaces irriguées dans le périmètre de Béni-Moussa (68.000 ha en 1970), les ressources disponibles ne permettraient d'irriguer dans les Doukkalas qu'une superficie de l'ordre de 21.000 ha.

Etant donné, d'une part, que les besoins énergétiques actuels et prévus ne semblent pas permettre de donner la priorité à l'irrigation dans l'exploitation de Bin-El-Ouidane, et que, d'autre part, un nouveau barrage sur l'Oum-Er-R'bia (Sidi-Cheho) ne pourra pas entrer en fonction avant 1975, l'extension des Doukkalas doit être limitée aux possibilités actuelles. Il est, par conséquent, prévu d'équiper 6.200 ha seulement, ce qui portera la surface totale équipée à 21.200 ha au terme du Plan.

L'investissement global prévu s'élève à 44,4 millions de DH.

Des études seront entreprises en vue de définir l'extension définitive du périmètre. Leur coût n'est pas prévu dans le présent programme en raison de leur interférence avec l'étude de la répartition des eaux de l'Oum-Er-R'bia inscrite parallèlement dans la partie « Actions de support de la production agricole ».

Le coût des équipements hydro-agricoles s'élève à 30 millions de DH répartis comme suit :

9,5 millions de DH pour les ouvrages principaux comportant le calibrage du canal principal pour le porter à la capacité nécessaire à l'irrigation de l'ensemble des secteurs bas service dont l'équipement sera poursuivi au delà du Plan et la réalisation d'ouvrages de retenue sur les oueds Faregh et Aouja qui serviront au laminage des eaux de crues. La retenue de l'oued Faregh doit servir pour l'irrigation de 1.000 ha.

— 12 millions de DH pour le réseau extérieur (gravité et aspersion).

— 1,7 millions de DH pour le remembrement.

— 6,6 millions de DH pour l'équipement interne (gravité et aspersion).

L'irrigation par aspersion doit concerner 2.200 ha. Cette méthode nouvelle est exigée par la nature des terres et leur topographie. Son application à une telle échelle pour la première fois au Maroc et les résultats qui seront obtenus permettront de juger de l'opportunité de son extension à des secteurs plus importants. L'équipement interne dans le cas de l'aspersion, comprend les antennes, les conduites mobiles et les sprinklers.

Les superficies qu'il est prévu d'équiper, d'aménager et remembrer se repartissent comme suit

ÉQUIPEMENT EXTERNE

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Sidi-Smail (par gravité)	4 000					4 000
Boulaouane (aspersion)		1 200				1 200
Périmètre irrigable par la retenue du Fargh (aspersion)				500	500	1 000
Total	4 000	1 200		500	500	6 200

ÉQUIPEMENT INTERNE

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
a) Défrichement des surfaces réparties à Boulaouane et dans le Fargh	500	500	500	500	500	2 500
b) Nivellement Sidi-Smail	4 750					4 750
c) Aspersion		1 200		500	500	2 200

REMEMBREMENT

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Sidi-Bennour	3 000	1 000				4 000
Zemara		4 000	5 000			9 000
Total	3 000	5 000	5 000			13 000

Les autres opérations représentent un investissement de 14.4 millions de DH. Il y a lieu de signaler l'aménagement des zones bour qui couvre 3.900 ha de terres à lotir dont 2.600 ha sont situés à Bouchau et 1.300 ha répartis dans le périmètre. Il est également prévu la construction d'une usine d'égrenage de coton pour un montant de 1,6 millions de DH. La production de coton attendue justifie cet équipement.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES DOUKKALAS

(Ha)

	Investissements
1) **Etudes d'ensemble**	
2) **Equipements hydro-agricoles**	**30.040**
2.1 *Equipement externe*	
Ouvrages principaux	9 540
Reseaux	12 140
2.2 *Remembrement*	1.700
2.3 *Equipement interne*	6 660
3) **Aménagement des zones bour**	**1.050**
4) **Equipement rural**	**4.300**
5) **Equipement économique**	**1.600**
6) **Equipement des services**	**6.650**
6.1. *Batiments*	
Siege	1 050
C M V	1.800
6.2 *Materiel*	
Siege	1 050
C M V	2 750
7) **Interventions agricoles et vulgarisation**	800
Total	44.440

2.6. - HAOUZ

Le programme d'équipement de l'Office Régional du Haouz comporte deux interventions essentielles :

— l'équipement du périmètre intégré de la Tessaout amont irrigable par la retenue d'Ait-Aadel sur 16.250 ha ;

— l'équipement en petite et moyenne hydraulique dans les autres zones de l'Office. L'opération porte sur 5.000 ha.

L'aménagement du périmètre de la Tessaout amont est une des opérations prioritaires. L'achèvement du barrage est prévu en 1972 et il convient d'accélérer l'équipement des surfaces en vue d'utiliser au plus tôt les eaux régularisées. Le projet de la Tessaout amont concerne une superficie de 27.000 ha, en partie déjà irriguée à l'aide du réseau de seguias traditionnelles. Ces irrigations plus ou moins intensives sont tributaires du régime très irrégulier des apports de l'oued Tessaout. Les ouvrages réalisés jusqu'à présent sont le barrage de prise d'Agadir Bouchiba et la galerie de dérivation. Le planning des équipements est prévu pour réaliser en premier lieu la branche Est du canal principal ainsi que les canaux principaux rive droite et rive gauche qui longeront la Tessaout. Une telle priorité a pour but d'alimenter à l'aide de ces ouvrages les seguias traditionnelles existantes et permettre aux irrigations de se poursuivre normalement en même temps que sont exécutés les équipements complémentaires des secteurs hydrauliques. On évitera ainsi un hiatus entre la situation présente et la situation future.

En petite et moyenne hydraulique les actions envisagées consistent à :

développer les pompages dans la zone aval de la Tessaout amont en vue d'utiliser les ressources de la nappe phréatique. Dans cette zone la nappe est peu profonde. Il serait inopportun d'y pratiquer l'irrigation gravitaire. Les pompages seront également développés dans les nappes du N'Fis et du Tensift ;

— améliorer les débits captés par les rhettaras et les sources. Ces aménagements utilisent la Promotion Nationale dans une large mesure.

D'autres équipements intéressant des secteurs non irrigables mais complémentaires des équipements hydro-agricoles précités seront réalisés. Il s'agit d'aménagements dans les zones de piémont utilisant la Promotion Nationale et consistant en construction de banquettes, terrasses, petits déversoirs en pierres pour barrer les talwegs et arrêter les eaux de ruissellement. Ces équipements ainsi que la petite et moyenne hydraulique entrent dans la rubrique aménagement des zones bour.

Le programme décrit plus haut implique un investissement de 115 millions de DH.

Les études d'ensemble nécessitent 5,5 millions de DH. Elles ont pour objet d'étudier les réserves en eau souterraine par la réalisation d'un important programme de forages et d'établir l'avant-projet général de l'aménagement du Haouz. L'étude préliminaire réalisée en 1964 a dégagé plusieurs schémas d'aménagement et a donné lieu à l'établissement de l'avant-projet de la Tessaout amont. Il convient de constituer des dossiers similaires pour le reste du Haouz.

Il est à noter que ces études devront être coordonnées avec l'étude à caractère plus général ayant pour objet de définir la répartition optimale des eaux de l'Oum-Er-R'bia qui se trouve dans la partie « Actions de support de la production agricole ».

Le coût des équipements hydro-agricoles s'élève à 76 millions de DH dont :

16 millions de DH pour les ouvrages principaux : canaux principaux, branches Est, rive droite et rive gauche,

40,8 millions de DH pour le réseau.

2,2 millions de DH pour le remembrement.

17 millions de DH pour l'équipement interne.

Les dépenses au titre de l'aménagement des zones bour s'élèvent à 22 millions de DH.

Les surfaces à équiper en réseau, à aménager et à remembrer se répartissent comme suit :

(*Ha*)

Équipement externe	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Tessaout-Amont		4.250	4.000	4 000	4.000	16.250
Petite hydraulique	1.490	1.550	910	850	200	5.000
Total	1.490	5.800	4.910	4.850	4.200	21.250
Équipement interne						
Tessaout-Amont						
Nivellement		4.250	4.000	4.000	4.000	16.250
Défrichement	1 000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
Remembrement						
Tessaout-Amont		4.250	4.000	4.000	4.000	16.250

Les surfaces à équiper en petite et moyenne hydraulique sont des lotissements. Leur répartition est la suivante :

(Ha)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Freita	650	650	200	200	—	1 700
Joulla	—	400	250	350	—	1.000
Hanout						
El-Bekkal	30	40	—	—	—	70
Rosine	150	—	—	—	—	150
M'Hammedia	340	250	210	—	—	800
Ferdi	100	20	—	—	—	120
Ouidane	—	140	200	200	200	740
Aïn-Jdida	220	—	—	—	—	220
Sidi-Zouine	—	50	50	100	—	200
Total	1.490	1.550	910	850	200	5.000

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'O.R.M.V.A. DU HAOUZ

(En milliers de DH)

	Investissements
1) **Etudes d'ensemble**	**5.500**
2) **Equipements hydro-agricoles**	**76.040**
2.1. - *Equipement externe*	—
— Ouvrages principaux	16.010
— Réseaux (1)	40.810
2.2. - *Remembrement*	2.220
2.3. - *Equipement interne*	17.000
3) **Aménagement des zones bour**	**22.394**
4) **Equipement rural**	**3.210**
5) **Equipement économique**	**7.100**
6) **Equipement des services**	
6.1. - *Bâtiments*	1.456
— Siège	3.000
— C.M.V.	
6.2. - *Matériel*	1.050
— Siège	1.600
— C.M.V.	**800**
7) **Interventions agricoles et vulgarisation**	
Total	115.044

(1) Les rachats de droits d'eau sont inclus dans les dépenses du réseau

2.7. - TAFILALET

Le périmètre irrigable par la retenue de Hassan-Dakhil comprend la moyenne vallée du Ziz (4.000 ha) et la plaine du Tafilalet (environ 7.600 ha).

Ces périmètres sont actuellement irrigués d'une façon intensive à l'aide d'ouvrages traditionnels consistant en seuils de dérivations rustiques et réseaux en terre. L'irrigation est actuellement plus ou moins régulière en raison de l'extrême variabilité des apports de l'oued Ziz. Grâce au nouvel ouvrage, les volumes garantis en été seront plus importants qu'actuellement ; le barrage remplira également la fonction d'écrêtement des crues. Il n'y aura pas d'augmentation de la superficie irriguée, mais l'irrigation sera intensifiée grâce à la régularisation des eaux, ce qui doit avoir pour effet de tripler la valeur ajoutée brute des assolements actuels. Les avantages seraient encore plus élevés en cas d'implantation de cultures riches.

Le montant global des investissements s'élève à 58 millions de DH.

Les études d'ensemble, dont le coût s'élève à 6 millions de DH doivent aboutir à l'établissement (durant les années 1968-1972) de l'avant-projet d'aménagement intégré des périmètres de la moyenne vallée du Ziz et de la plaine du Tafilalet. Le coût des travaux de couverture et de photogrammétrie est inscrit dans cette rubrique.

Les équipements hydro-agricoles, qui nécessitent un investissement de 35 millions de DH, comportent uniquement la construction des ouvrages principaux de dérivation et de tête morte ainsi que la rectification et l'étanchéisation éventuelle du réseau en terre existant. Ils ne comportent ni remembrement, ni aménagement interne. Le remembrement ne présente pas, en effet, d'intérêt dans le cadre actuel de répartition de la propriété et de technique de culture (travail à la main) ; il est, par ailleurs, difficilement applicable en raison de la densité et de l'irrégularité des plantations. Quant à l'aménagement interne, il a déjà été réalisé, depuis longtemps, par les agriculteurs eux-mêmes.

Les investissements envisagés au titre des autres opérations, s'élèvent à 16,7 millions de DH, dont 9,3 millions de DH sont affectés à l'aménagement des zones bour. Cette dernière opération est particulièrement importante dans le Tafilalet et comporte, outre des travaux dans les bassins versants, un important programme de petite hydraulique.

Les superficies qui seront équipées durant le Quinquennat se répartissent comme suit :

(*Ha*)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Grande hydraulique	**4.000**	**3.000**	**1.500**	**2.000**	**1.100**	**11.600**
Petite hydraulique	**200**	**400**	**1.500**	**1.850**	**1.250**	**5.200**
Ansegmir	200	200	200	600	—	1.200
Zidallah	—	200	500	550	750	2.000
Boudnib	—	—	800	700	500	2.000
Total général	4.200	3.400	3.000	3.850	2.350	16.800

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'O.R.M.V.A DU TAFILALET

(*En milliers de DH*)

	Investissements
1) Etudes d'ensemble	**6.040**
2) Equipements hydro-agricoles	**35.210**
2.1. - *Equipement externe*	—
— Ouvrages principaux	19.710
— Réseaux	15.500
2.2. - *Remembrement*	—
2.3. - *Equipement interne*	—
3) Aménagement des zones bour	**9.300**
4) Equipement rural	**3.126**
5) Equipement économique	**800**
6) Equipement des services	**3.270**
6.1. - *Bâtiments*	1.000
— Siège	200
— C.M.V.	—
6.2. - *Matériel*	1.270
— Siège	800
— C.M.V.	300
7) Interventions agricoles et vulgarisation	—
Total	58.046

2.8. - OUARZAZATE

Le périmètre irrigable par la retenue de Zaouia-N'Ourbaz se situe dans la moyenne vallée du Draa, à partir de Agdaz jusqu'à Ghozlane... C'est un périmètre très allongé dans une vallée très encaissée.

Dans l'état actuel de mise en valeur, 18 à 20.000 ha sont irrigués irrégulièrement par l'oued Draa. L'abondance relative des eaux de cet oued par rapport aux cultures pratiquées n'a pas, jusqu'ici, entraîné une utilisation de l'eau aussi intensive que dans le Tafilalet. Cependant ces ressources abondantes peuvent après régularisation, permettre la mise en valeur de surfaces plus étendues. Le barrage remplira également la fonction d'écrêtement des crues.

L'investissement global nécessité par les différentes interventions se monte à 39,4 millions de DH.

Les études (2,4 millions de DH) qui doivent se poursuivre durant les années 68-69 permettront de préciser les schémas d'aménagement et le plan de mise en valeur. Le présent programme comporte une grande marge d'incertitude, il devra être réajusté lorsque les conclusions de ces études seront disponibles.

Un investissement de 26,6 millions de DH est prévu au titre des équipements hydro-agricoles qui comportent deux genres d'interventions :

- la construction d'ouvrages de dérivation et de tête morte qui amènent l'eau, sur les palmeraies. Peu d'aménagements seront realisés à l'intérieur de celles-ci. 6.000 ha environ doivent bénéficier de ces équipements ;

- l'équipement externe et aménagement interne de surfaces nouvelles dans la région de Zagora et de Tagounit sur une superficie de 3.000 ha. Il est également prévu d'équiper et de lotir 600 ha dans le périmètre de Skoura destiné au recasement des agriculteurs dont les terres seront submergées par la retenue de Zaouia-N'Ourbaz.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'O R M V A DE OUARZAZATE

(En milliers de DH)

	Investissements
1) Etudes d'ensemble	**2.370**
2) Equipements hydro-agricoles	**26.600**
2.1. - *Equipement externe*	
— Ouvrages principaux	15.500
— Réseau	7.500
2.2. - *Remembrement*	—
2.3. - *Equipement interne*	3.600
3) Aménagement des zones bour	—
4) Equipement rural	**6.000**
5) Equipement économique	**900**
6) Equipement des services	**3.200**
6.1 - *Bâtiments*	
— Siege	300
— C.M.V.	1.200
6.2 - *Materiel*	
— Siege	800
— C.M.V.	900
7) Interventions agricoles et vulgarisation	**300**
Total	39.370

2.9. - LOUKKOS

Le Loukkos figure parmi les projets nouveaux dont la réalisation débutera durant le Plan. Il a fait l'objet d'une étude générale poussée dont les conclusions le classent parmi les projets les plus rentables.

Le projet a trois objectifs principaux :

— équiper et mettre en valeur une superficie nette de 28 500 ha dont 11.000 ha se situent dans la plaine (entre Ksar-El-Kébir et Larache) et le reste dans les plateaux du R'mel, du Souir et du Drader ;

— protéger la plaine contre la remontée des eaux salées de la mer dans le lit du fleuve, phénomène qui se produit en été quand le débit de l'oued est faible. Cette protection sera obtenue à l'aide du barrage de garde qui sera construit non loin de Larache ;

— contrôler les crues d'hiver qui causent des dégâts considérables dans la plaine (crues de janvier 1963) par le surdimensionnement du barrage de T'fer et l'exécution de grands travaux d'endiguement, de dérivations d'oueds et d'assainissement.

La structure générale de l'aménagement est conçue d'une façon différente de celle de la plupart des autres projets : les eaux, au lieu d'être acheminées à partir du barrage par des canaux principaux, sont lachées dans l'oued et pompées en plusieurs endroits. Une telle conception réduit le coût de l'équipement et les délais de réalisation des projets ; en outre, elle rend les équipements des différents grands secteurs indépendants les uns des autres, ce qui permet de commencer par ceux qui présentent le plus d'intérêt économique. La méthode d'irrigation préconisée est l'aspersion, les terres étant, soit très imperméables (plaine), soit très perméables (R'mel). La topographie du R'mel impose également ce choix.

Pour la période du Plan, les investissements prévus s'élèvent à 30 millions de DH.

Les études représentent 1.1 millions de DH. Il s'agit de compléments d'études pédologiques et de l'étude des possibilités de la nappe du Souier et du Drader. Ces possibilités ont fait l'objet d'une estimation dans l'avant-projet.

Les équipements hydro-agricoles nécessitent un investissement de 25,8 millions de DH dont :

— 8,5 millions de DH pour les ouvrages principaux : digue du Drader, stations de pompage du Haut R'mel et du Soueir et conduites de refoulement qui doivent alimenter la retenue du Drader (20 M m3). Pendant l'hiver cette opération se fera à partir du Loukkos et les réserves ainsi accumulées serviront aux irrigations du périmètre du Drader pendant l'été. Cette disposition permet de réduire le coût des ouvrages de refoulement. L'équipement en réseau du Drader (4.000 ha) devra commencer en 1973.

— 12,6 millions de DH pour le réseau : stations de pompage, conduites de refoulement et de desserte des zones irrigables par la nappe du Soueir et du Drader.

— 0,5 million de DH pour le reboisement.

— 4,2 millions de DH pour l'équipement interne constitué par les antennes et le matériel mobile d'aspersion.

Le reste des investissements est constitué par l'équipement des services (3 millions de DH) et les interventions agricoles (0,1 million de DH). Rien n'est prévu pour l'aménagement des zones

bour et l'équipement rural, le ressort territorial de l'éventuel Office Régional du Loukkos n'étant pas encore délimité.

L'équipement externe portera sur 3.500 ha situés dans les zones irrigables par la nappe du Soueir et du Drader : 1.000 ha en 1970, 1.000 ha en 1971 et 1.500 ha en 1972.

L'équipement interne constitué par le complément du réseau d'aspersion portera sur les mêmes surfaces.

Les surfaces qui seront remembrées se répartissent comme suit :

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Zones du Soueir et du Drader	—	1 000	1.000	1.500	—	3.500
Périmètre du Drader	—	—	—	—	1.500	1.500
Total	—	1.000	1.000	1 500	1 500	5 000

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROJET LOUKKOS

(En milliers de DH)

	Investissements
1) Etudes d'ensemble	**1.100**
2) Equipements hydro-agricoles	**25.800**
2.1 - *Equipement externe*	
— Ouvrages principaux	8.500
— Reseau	12.600
2.2 - *Remembrement*	500
2.3 - *Equipement interne*	4 200
3) Aménagement des zones bour	
4) Equipement rural	
5) Equipement économique	
6) Equipement des services	**3.000**
6.1 - *Bâtiments*	
Siege	600
C.M.V	1 200
6.2 - *Matériel*	
Siege	600
C.M.V	600
7) Interventions agricoles et vulgarisation	**100**
Total	30.000

2.10. - SOUSS-MASSA

a) Souss

L'ensemble hydraulique formé par la plaine de l'oued Souss est une source importante d'eau pour l'agriculture. Deux éléments essentiels dominent les études partielles entreprises :

Les ressources en eau souterraine sont surexploitées et mal utilisées.

Des ressources en eau superficielle ne le sont pas ou peu et dans ce cas sont mal employées.

Actuellement 10.000 ha sont irrigués ; on estime que cette superficie pourra être portée à environ 30.000 ha.

b) Massa

L'extrême irrégularité des apports de l'oued Massa et l'insuffisance des terres cultivables à proximité de l'oued ont empêché jusqu'ici l'utilisation de ses importantes ressources. 400 ha environ sont actuellement irrigués à l'aide du barrage du petit Massa.

Il est envisagé de transférer les eaux du Massa après leur régularisation par le barrage de Tankist, dans la plaine des Chtoukas et éventuellement dans la région d'Ait-Melloul. Les surfaces irrigables à l'aide de ces ressources varieront entre 7.000 à 12.000 ha dont 1.000 à 1.500 ha dans le petit Massa. Il est également envisagé d'utiliser les possibilités de la nappe des Chtoukas, encore mal connues.

Le Gouvernement Marocain, la F.A.O. et le P.N.U.D. vont entreprendre en commun l'étude de l'ensemble des bassins versants du Souss et du Massa. La mission Souss aura pour objet de déterminer les potentialités existantes en eau et en terres irrigables et d'étudier les schémas d'aménagement permettant leur utilisation optimale. Les études porteront également sur l'élevage et les interventions forestières. La première phase des études durera deux ans (1968-69). Eventuellement, une deuxième phase d'études plus détaillées pourra être envisagée.

L'ensemble des investissements prévus par le Souss-Massa s'élève à 36.8 millions de DH.

Les dépenses au titre des études sont de 6 millions de DH dont 4,5 millions de DH représentent la contre-partie marocaine dans le Projet Souss et 1,5 million de DH l'étude du Massa qui sera entreprise parallèlement par l'Administration en liaison avec la Mission Souss.

Les investissements en équipements hydro-agricoles s'élèvent à 27,35 millions de DH, dont :

— 5,1 millions de DH pour les ouvrages principaux (canal principal du Massa) ;

— 7,3 millions de DH pour le réseau dans les Chtoukas et 7,6 millions de DH pour celui du Souss ;

— 0,7 million de DH pour le remembrement ;

— 4,2 millions de DH pour l'équipement interne du Massa et 2,4 millions pour celui du Souss.

Les autres interventions se limitent à l'équipement des services (3,5 millions de DH). Rien n'est prévu pour l'équipement rural et l'aménagement des zones bour

Superficies à équiper et remembrer durant le Plan

(*Ha*)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Equipement interne et externe						
Massa				1.500	1.500	3.000
Souss				1.500	1.500	3.000
Total ..				3.000	3.000	6.000
Remembrement						
Souss-Massa ..			2.000	2.000	3.000	7.000

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROJET SOUSS-MASSA

(En milliers de DH)

	Investissements
1) Etudes d'ensemble	**5.992**
1.1. - *Souss* (1)	**4.492**
1.2 - *Massa*	**1.500**
2) Equipements hydro-agricoles	**27.350**
1 - *Massa*	
— Ouvrages principaux	5.100
Réseau	7.350
1.2 - *Remembrement*	700
1.3 - *Equipement interne*	4.200
2 - *Souss*	
Réseau	7.600
2.3 - *Equipement interne*	2.400
3) Aménagement des zones bour	—
4) Equipement rural	—
5) Equipement économique	—
6) Equipement des services	**3.325**
6.1 *Bâtiments*	
Siege	825
C.M.V.	1.600
6.2 *Materiel*	
Siege	300
C.M.V.	800
7) Interventions agricoles et vulgarisation	
Total	36.867

(1) Contrepartie marocaine non compris les dépenses imputables aux Eaux et Forêts et à l'Elevage : 1.103.000 DH (852.000 en 68 - 251.000 en 69).

B - Zones Bour

L'action de l'Etat en zone bour touche un grand nombre d'agriculteurs, concerne des superficies importantes et s'intéresse aux grandes spéculations du pays. Elle ne revêt pas l'aspect spectaculaire des actions en zone irriguée, mais poursuivie, améliorée et bien organisée elle peut, à la longue, avoir des effets considérables sur l'économie du pays.

L'étude de rentabilité dans ce domaine est difficile à réaliser ; elle n'a d'ailleurs pas pu être menée jusqu'au bout pour l'ensemble des actions ; néanmoins, des études partielles portant sur certaines opérations intégrées permettent d'avancer que la rentabilité des actions en bour peut être supérieure à certaines actions en irrigué.

L'intervention de l'Etat auprès des agriculteurs se fait par l'intermédiaire de techniciens installés dans un réseau de centres de travaux couvrant pratiquement l'ensemble du territoire. Elle s'exerce dans les directions principales suivantes : vulgarisation extension du secteur des exploitations viables par l'allotissement de terres récupérées ou domaniales, développement de la petite et moyenne hydraulique, augmentation des rendements des grandes cultures traditionnelles ou leur remplacement par des cultures plus riches, développement de l'arboriculture, de la défense et restauration des sols et du reboisement.

Ces différents groupes d'interventions sont complétés par une action étatique sur le plan de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles. Les équipements correspondants sont regroupés dans une rubrique intitulée « Equipements Economiques ».

L'amélioration des conditions sanitaires et du niveau de vie des agriculteurs fait l'objet d'un équipement particulier : adduction d'eau potable, points d'eau, équipements de souks, électrifications, etc... Les actions sont regroupées dans une rubrique intitulée « Equipement Rural ».

L'action de l'Etat en zone bour ne peut cependant pas prendre un nouvel essor si les centres de travaux et les différents services provinciaux ne disposent pas d'un équipement suffisant en matériel agricole, bâtiments, logements, etc... Ceux-ci sont regroupés dans une rubrique unique « Equipement des services ».

Projet D.E.R.R.O.

En raison du caractère particulier de ce projet, toutes les actions concernant l'Agriculture qui y sont incluses, ont été regroupées. Il se présente ainsi comme une entité complète.

Les interventions en zone bour effectuées par les Offices Régionaux de Mise en Valeur restent incluses dans leurs programmes et n'apparaissent donc pas dans cette partie. De même, toutes les interventions en matière d'élevage sont regroupées en une partie unique.

I - Les grandes interventions de l'Etat

1.1. - VULGARISATION

La vulgarisation est un élément essentiel de réussite des interventions de l'Etat. La modernisation de l'agriculture se fera par l'intermédiaire des agriculteurs. Le progrès technique pénétrera dans le milieu rural au moment où les paysans seront convaincus qu'il leur rapportera un avantage économique sérieux.

L'action de l'Etat dans ce domaine sera poursuivie et renforcée par la promotion de groupements d'agriculteurs, la constitution d'organisations professionnelles poursuivant des objectifs concrets s'inscrivant dans le processus d'éducation technique et économique.

La vulgarisation se fera par différents moyens traditionnels tels que concours culturaux, aide aux groupements, aide à l'introduction de cultures nouvelles ou par des procédés nouveaux tels que, techniques audio-visuelles, brochures, affiches, sérigraphie, etc...

Le coût total des différentes actions s'élèvera à 13,9 millions de DH durant la période quinquennale.

1.2. - ALLOTISSEMENTS

L'Etat a montré sa volonté de rééquilibrer à long terme la répartition de la propriété et d'élever le niveau de vie des agriculteurs sans terre ou possédant un lopin dont la superficie est très faible.

C'est dans ce sens qu'est intervenu le Décret Royal portant Loi du 4 juillet 1966 autorisant la distribution de terres agricoles ou à vocation agricole.

Ce texte représente un véritable contrat entre l'attributaire et l'Etat.

L'Etat met à la disposition des attributaires la terre, les moyens de production, le crédit agricole et l'encadrement nécessaire.

Le paysan s'engage à exploiter de façon rationnelle son lot, à intensifier sa mise en valeur, et à coopérer avec d'autres attributaires pour faciliter le dialogue avec l'Etat.

La doctrine des allotissements est maintenant bien établie, les textes de base existent et leur application ne pose plus de difficulté.

Une superficie de 75.000 ha sera allotie au cours du Quinquennat. Les dépenses qui seront à la charge de l'Etat s'élèveront pour la même période à 30 millions de DH.

Le crédit agricole à moyen terme nécessaire à l'exploitation des lots s'élèvera à 37,5 millions de DH.

1.3 - PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE

Si l'on considère l'ensemble du territoire national, une partie très importante des superficies irrigables se situe à l'extérieur des grands périmètres délimités.

En effet, d'après les conclusions tirées des différentes études entreprises à ce jour, la superficie totale des terres irrigables dépasserait 1.000.000 d'hectares, se ventilant comme suit :

— zones d'action des Offices Régionaux de Mise en Valeur agricole : 640 000 ha environ ;

— autres périmètres : 400.000 ha environ dont 60.000 ha seulement peuvent être considérés comme déjà équipés.

Le nombre de périmètres de petite et moyenne importance qui restent à aménager est donc considérable.

D'autre part, il semble utile de rappeler qu'en secteur irrigué, tout investissement tendant à mettre en irrigation des superficies nouvelles, si minimes soient-elles, est susceptible de modifier de façon très sensible l'économie d'une région où les quelques rares hectares irrigués procurent une fraction importante du revenu global.

Toutefois, les difficultés de réalisation sont considérables en raison de la dispersion et de l'importance limitée des chantiers. Aussi, l'ouverture d'un chantier sera-t-elle précédée d'une étude détaillée des conditions de rentabilité. Dans la mesure où le groupement d'actions de petite hydraulique dans une région est possible, on lui donnera la priorité car il permet d'abaisser très nettement le coût des opérations.

Les actions de petite hydraulique continueront à être intéressantes du point de vue économique car le montant des investissements rapporté à l'hectare y est beaucoup moins élevé que dans les grands périmètres d'irrigation. Il est vrai que le produit brut n'y atteint pas toujours celui des grands périmètres irrigués. La rentabilité des interventions dans les petits périmètres reste cependant intéressante.

De plus, l'ensemble de l'aménagement pouvant être réalisé dans des délais relativement courts, le rendement des premiers investissements peut être obtenu plus rapidement que dans la grande hydraulique.

Il est prévu de réserver les deux premières années à des études approfondies des périmètres et à leur localisation, la surface équipée n'étant cependant pas négligeable, et d'accélérer le rythme de l'équipement lors des trois dernières années.

La superficie totale qui sera équipée durant les cinq années du Plan est de 50.000 ha.

Les investissements à la charge de l'Etat s'élèveront à 101 millions de DH, dont 91,5 millions de DH pour le financement des études et 9,5 millions de DH pour la réalisation des équipements.

14 - ACTION SUR LE RENDEMENT DES GRANDES CULTURES OU LEUR REMPLACEMENT PAR DES CULTURES PLUS RICHES

a) **Opération « fertilisation »**

Pour favoriser l'introduction de méthodes modernes de culture dans le large secteur où règne l'agriculture traditionnelle, l'Etat entend agir progressivement partout où cela est possible, et de manière intégrée, de façon à assurer aux paysans un revenu plus important qui les encourage à poursuivre leur effort quand l'aide de l'Etat diminuera. Cette aide porte sur la fourniture d'engrais et de semences sélectionnées.

— *Engrais*

Pour encourager l'emploi de l'engrais afin d'arriver à une utilisation généralisée dans les zones de pluviométrie suffisante, l'Etat accordera une subvention.

Un programme intégré de l'utilisation des engrais et des semences sélectionnées, avec des moyens de traction améliorés, est déjà mis en œuvre. Il couvrira 500.00 ha cultivés en blé à la fin du Plan (soit un accroissement annuel de 40.000 ha).

Le coût de l'opération qui sera à la charge de l'Etat, s'élèvera à 17,2 millions de DH.

En dehors des opérations intégrées, la rétrocession d'engrais aux agriculteurs intéressera une superficie de 150.000 ha en fin de Plan (soit un accroissement annuel de 25.000 ha) ; le coût de cette rétrocession sera de 4 millions de DH.

— *Semences sélectionnées*

En vue de disposer de semences sélectionnées de bonne qualité et en quantité suffisante, il faut encourager les particuliers à produire ces semences par des primes suffisamment rémunératrices. La multiplication devant rester sous le contrôle de la Direction de la Recherche Agronomique afin d'en assurer la qualité technique.

L'utilisation de semences sélectionnées de céréales a une influence très bénéfique sur les rendements ; ainsi l'Etat accordera-t-il des primes importantes au cours du Quinquennat 1968-1972. Elles s'élèveront à 10,9 millions de DH pour la production des semences et à 16,5 millions de DH pour leur commercialisation. Cette subvention importante portera cependant sur la production et la mise à la disposition des agriculteurs, à un prix équivalent dans toutes les provinces, d'un volume de semences sélectionnées représentant sur les 5 ans, 3,6 millions de qx.

Parallèlement à ces primes, l'Etat encouragera la production de maïs hybride et d'oléagineux, la subvention d'encouragement atteignant 1,6 million de DH.

b) **Opération fourrage**

L'introduction des cultures fourragères dans les zones où elles ne sont pas pratiquées et leur extension dans celles où elles sont courantes est une nécessité primordiale. Le cheptel national perd chaque année une quantité importante de viande, du fait de son amaigrissement durant les saisons difficiles et d'une manière générale, du fait de la sous-nutrition. En vue d'améliorer son alimentation et de l'intensifier comme il est prévu dans le programme « élevage », l'opération fourrage, commencée il y a quelques années, sera étendue et intensifiée.

Elle consiste essentiellement en une aide financière de l'Etat visant à encourager la production de semences sélectionnées fourragères et à inciter les agriculteurs à consacrer chaque année une partie de leurs terres aux cultures fourragères. Cette aide se traduit par le versement d'une prime aux producteurs de semences sélectionnées, la cession, à prix réduits, de semences sélectionnées et la distribution gratuite de maïs aux agriculteurs entreprenant des cultures fourragères.

Le maïs de compensation ainsi distribué provient de l'aide extérieure. Les dépenses à la charge de l'Etat se rapportent aux frais de manutention, de stockage éventuel et de transport.

En 1968, les semences sélectionnées seront comme les années précédentes, cédées gratuitement aux agriculteurs. Toutefois, l'aide financière de l'Etat ne pouvant être permanente, il sera demandé aux agriculteurs une contribution financière progressive pour l'achat des semences sélectionnées.

Les primes à la production de semences sélectionnées fourragères s'élèveront à 6,7 millions de DH durant la période quinquennale. L'Etat les achètera ensuite à 14,1 millions de DH pour les redistribuer aux paysans.

Au total, l'opération qui concernera environ 55.000 ha en fin de Plan (soit un accroissement annuel de 5.000 ha) coûtera 20,8 millions de DH.

:) Travaux du sol

— *Equipement des exploitations en petit matériel*

La transformation des moyens de traction, c'est-à-dire le remplacement intégral des attelages par la traction mécanique n'est ni possible ni souhaitable. Il faut au contraire utiliser au maximum les attelages de manière à ce que les petits agriculteurs préparent et cultivent de façon convenable leur terre. Cependant, ils pourraient améliorer leurs méthodes en adoptant des instruments aratoires plus modernes et adaptés à leurs attelages.

La généralisation de l'utilisation du petit matériel est bénéfique à deux points de vue puisqu'il permet une meilleure exécution des travaux du sol et constitue un facteur d'évolution, et par conséquent, de modernisation.

L'Etat subventionnera l'achat de ce petit matériel par l'agriculteur. La charge du budget de l'Etat pendant la durée du Plan sera de 4 millions de DH qui permettront l'équipement de 30.000 à 40.000 exploitations familiales.

— *Subventions pour l'achat de tracteurs pour les groupements d'agriculteurs*

Pour permettre aux paysans d'accéder à la mécanisation dans tous les cas où elle peut faciliter le travail du sol, l'Etat subventionnera l'achat des tracteurs dans le cadre de groupements d'utilisateurs de matériel agricole. Ces investissements seront donc financés en partie par les agriculteurs (auto-financement et prêts à moyen terme du Crédit Agricole) et en partie par l'Etat selon la répartition suivante : 5,1 millions de DH seront à la charge de l'Etat et 8,5 millions de DH pourront être financés par un crédit agricole à moyen terme. Le reste de la dépense est à la charge des agriculteurs eux-mêmes dans le cadre de groupements : s'élève à 3,4 millions de DH.

Cette subvention, et les facilités de crédits accordés aux agriculteurs, permettront l'achat de 500 tracteurs environ au cours u Quinquennat.

Remembrement en sec et améliorations foncières

Remembrement

A titre expérimental, il est prévu d'entreprendre un remem ement en zone bour sur une superficie de 13.000 ha dans la zone influence du polygone betteravier de Mechra-Bel-Ksiri.

L'expérience peut être étendue à d'autres surfaces où un uipement en petite hydraulique est prévu, si elle donne de bons sultats. Le coût de cette opération s'élèvera à 1,3 million de DH.

— *Améliorations foncières*

Si le remembrement en sec est introduit ici à titre expérimental en revanche, les améliorations foncières s'avèrent, elles, dès maintenant indispensables. Il s'agit de l'ensemble des travaux qui ont un caractère foncier et définitif. Ils précèdent, en général, les travaux aratoires proprement dits et tendent à les faciliter. Il s'agit du défrichement avec épierrage et dédoumage, de la confection de banquettes fruitières ou céréalières, de correction de ravins, etc...

La participation de l'Etat à ces travaux se fait sous forme de subvention, dont le montant sera de 4 millions de DH pour les cinq prochaines années.

1.5. - DEVELOPPEMENT DE L'ARBORICULTURE ET DE LA VITICULTURE

Le maintien et l'entretien de l'important patrimoine que constitue l'arboriculture intensive moderne et l'arboriculture de cueillette semblent être une opération des plus rentables et des plus urgentes. L'Etat par le biais d'avantages à l'entretien des plantations arboricoles existantes favorisera la création de groupements d'agriculteurs pour la sauvegarde du patrimoine arboricole dans les blocs homogènes et importants qui seront déclarés d'utilité publique. Il organisera, en liaison avec ces groupements, des chantiers d'entretien, d'aménagement des sols et de lutte antiparasitaire comme en matière de chantiers de Promotion Nationale.

Les besoins du pays en plants fruitiers vont se développer durant le Plan Quinquennal 1968-1972, ce qui nécessite environ 900 ha de pépinières dont 230 ha existent actuellement.

Les interventions en matière d'arboriculture visent à développer le verger national, soit en espèces traditionnelles, telles qu'oliviers, amandiers, figuiers, soit en espèces modernisées par la sélection et dont on attend des gains fructueux. Ceci sera rendu possible grâce à la distribution, au prix courant, des plans produits par les pépinières de l'Etat et par la création de vergers pilotes. Les vergers ainsi créés ou réaménagés, serviront de base à la vulgarisation (taille, boutures, etc...).

L'investissement dans les pépinières fruitières s'élèvera à 2 millions de DH. La distribution de plants entraînera une charge de 2,65 millions de DH, pour l'Etat et son intervention directe sur les vergers s'élèvera à 2,75 millions de DH.

Les crédits d'intervention destinés à la viticulture, notamment ceux pour l'entretien du vignoble riffain restauré et l'implantation d'un vignoble à raisin de table ne figurent pas dans le tableau récapitulatif. Le financement en sera assuré par le Fonds Viticole.

1.6. - PROGRAMME DE LA DIRECTION DES EAUX ET FORETS ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

La forêt occupe une place importante dans la politique agricole nationale, tenant aux rôles qu'elle joue dans l'activité économique du pays.

— Rôle économique qui se manifeste par l'apport sur le marché intérieur de produits de première nécessité comme le bois de chauffage, le charbon de bois ou les bois de construction, par la fourniture à l'industrie marocaine de matières premières traditionnelles comme le liège et le tanin, ou nouvelles comme les bois de mine ou les bois de pâte, enfin par l'exportation vers les pays étrangers de produits bruts comme l'alfa ou travaillés comme les bouchons, les agglomérés en liège ou la pâte de cellulose.

— Rôle physique, par le maintien du sol sur les pentes et la défense contre l'érosion, la régularisation du débit des ressources et des cours d'eau, et par conséquent, la protection des vallées contre les inondations.

— Rôle social, qui n'est pas le moins important, et se traduit par le fait qu'une partie importante de la population rurale vit de la forêt : bûcherons et charbonniers, exploitants de liège ou d'écorce à tan, paysans qui coupent les branches pour en faire des piquets de tente, etc...

— Un rôle récréatif et touristique dont l'importance s'accroîtra dans l'avenir.

Le programme quinquennal des Eaux et Forêts portera plus précisément sur :

La production

Dans les peuplements naturels l'accroissement de la production peut être obtenu par :

— le renforcement de la surveillance et la délimitation des forêts ;

— l'aménagement des forêts et du parcours : 10 % seulement de la surface totale des forêts sont aménagés, soit 20 % des forêts de production. Or, la production de ces forêts reste annuellement constante et on peut estimer qu'après aménagement, l'accroissement de la production sera de l'ordre de 50 %, notamment pour les peuplements de résineux ;

— les résultats des travaux et études de la recherche forestière.

La mise en valeur

Les boisements et reboisements porteront sur 70.000 ha, la prééminence étant donnée aux résineux susceptibles de fournir les produits les plus utiles à l'économie. Parmi les feuillus, une mention spéciale est réservée au peuplier. Il s'y ajoute 105.000 ha d'études de projets de reboisement.

Les travaux de D.R.S., d'amélioration pastorale et de fixation des dunes porteront sur 76.000 ha. A ce programme s'ajouteront des études intéressant 200.000 ha répartis entre la province de Ksar-Es-Souk et la province de Marrakech.

Le programme de pisciculture prévoit la création de 4 plans d'eau à permis spéciaux pour la pêche à la truite, l'aménagement

de parcours de pêche sportive sur les oueds, la création d'une station d'esociculture. Les travaux d'équipement suivants sont envisagés pour permettre les actions qui précèdent :

Maisons et maisonnettes	283
Bâtiments administratifs	6.400 m2
Ouverture de pistes	2.900 km.
Lignes téléphoniques	1.200 km.

Le programme quinquennal des opérations qui sont du ressort de la Direction des Eaux et Forêts s'élève à 157,5 millions de DH et se ventile de la façon suivante :

(En milliers de DH)

Opérations	*Montant*
Reboisement	70.000
D. R. S.	52.300
Aménagement des forêts	4.500
Recherches forestières	2.700
Lignes téléphoniques et maisons forestières	10.000
Ouverture de chemins et pistes	15.000
Pisciculture et divers	300
Bâtiments administratifs	2.700
Total	157.500

Les travaux des Eaux et Forêts se feront en grande partie grâce à la méthode Promotion Nationale et représenteront 20 millions de journées de travail.

2. - Les équipements

2.1. - EQUIPEMENT ECONOMIQUE

L'implantation de grosses unités industrielles comme les sucreries, conserveries, usines de trituration de graines oléagineuses relève actuellement de la compétence du Ministère de l'Industrie. Les autres installations relevant de la compétence du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire sont cependant susceptibles de modifier de façon très sensible l'économie de certaines régions

En effet :

— la transformation ou le conditionnement des récoltes améliorent considérablement les conditions de commercialisation et encouragent l'agriculteur à mieux produire ;

— l'implantation de stations de conditionnement permet l'introduction de nouvelles cultures (agar, sisal) ou la création d'activités annexes procurant des revenus complémentaires indispensables à l'équilibre d'un « budget de campagne » très précaire.

Aussi est-il prévu dans le Plan Quinquennal, la création d'un certain nombre d'installations pilotes de traitement des produits agricoles, visant surtout à « tester et amorcer » un mouvement de plus grande envergure et à compléter les aménagements qui pourront être effectués dans le cadre de projets de modernisation régionale. L'expérience acquise dans certains domaines (conditionnement de dattes par exemple) permettra peut-être d'envisager dans les années à venir, la création de véritables usines susceptibles d'intéresser l'exportation.

Les travaux seront en partie à la charge de l'Etat. La gestion des installations se fera sous forme coopérative chaque fois que les producteurs seront prêts à en prendre la responsabilité.

La nature des différentes industries prévues est la suivante :

— Huileries et conserveries d'olives.
— Laiteries (programme élevage)
— Usines de traitement de niora.
— Usines de traitement de figues.
— Stations de conditionnement de fruits.
— Coopératives de dattes.
— Usines de traitement d'agave - sisal.

Pour certains de ces projets des études complémentaires devront être entreprises, dès le début de la période quinquennale.

Le montant prévu pour ces investissements est de 2 millions de DH pour la période du Plan.

2 2. - EQUIPEMENT RURAL

Les travaux d'équipement de base des Collectivités Locales destinés à mettre à la disposition du citoyen rural une infrastructure permettant de répondre à ses besoins vitaux élémentaires, doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre de toute politique de développement agricole concerté.

L'Etat a toujours consenti dans ce domaine des efforts très substantiels qui se poursuivront dans le cadre du Plan Quinquennal. En effet, les travaux d'équipement des collectivités rurales constituent l'une des missions du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire dont l'intervention revêt un double aspect :

— Participation financière à la réalisation des travaux permettant « d'orienter cet équipement » et de rendre possible son exécution.

— Direction des travaux non subvertionnés (études, préparation des marchés, surveillance des chantiers).

Ces travaux d'équipement intéressent au total 676 communes rurales et représentent un investissement de 53 millions de DH pour la durée du Plan.

Ils consistent en travaux de recherche d'eau (puits, forages captages, aménagement de points d'eau, frais d'adduction (stations de pompage, canalisations, châteaux d'eau), équipement des souks, électrification, etc...

L'effort consenti par l'Etat pour l'équipement des Collectivités Locales a été considérable. Or, de trop nombreux aménagements se détériorent rapidement, faute d'entretien. Les services techniques du Ministère de l'Agriculture doivent se consacrer à la réalisation des travaux neufs. Ils ne disposent pas des moyens nécessaires aux opérations d'entretien, pourtant indispensables. Les Collectivités Locales doivent donc se charger de l'entretien et prévoir rapidement les structures susceptibles d'assumer cette mission. Si des dispositions n'étaient pas prises dans un proche avenir, les résultats des investissements antérieurs risqueraient d'être compromis.

2.3. - EQUIPEMENT DES SERVICES

La création de nouveaux services provinciaux est devenue nécessaire lors de la création des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

D'autre part, certaines Provinces sont insuffisamment équipées et n'offrent pas au personnel existant des conditions de travail satisfaisantes. La venue de nouveaux techniciens implique la construction de bureaux supplémentaires. La construction de logements de fonction a été limitée au strict minimum ; elle s'avère pourtant indispensable dans les régions éloignées des agglomérations ou lorsque les possibilités de location sont pratiquement nulles.

Une vulgarisation efficace implique un contact quotidien des agents d'encadrement avec les populations rurales intéressées. D'autre part, la mobilisation des moyens de l'Etat au profit des agriculteurs doit être immédiate, ce qui suppose que le matériel nécessaire soit disponible sur place. Pour que les structures puissent s'intégrer dans le cadre de collectivités rurales organisées

leur implantation a été déterminée à raison d'un Centre de Travaux par Cercle et généralement d'un sous-Centre par commune rurale.

Il s'avère indispensable de réaliser l'équipement de base des treize Centres de Travaux déjà créés, mais qui n'ont encore reçu aucun aménagement.

Le parc des tracteurs de l'Etat sera de 890 tracteurs en état de marche en 1972. L'amélioration du parc sera obtenue par l'élimination des tracteurs usagés et par une meilleure utilisation du parc à la faveur d'un étalement des travaux dans le temps, d'un allongement de la durée journalière de travail en période de pointe et de l'instauration de tarifs réduits en période de faible utilisation.

Les coûts des équipements s'élèveront au total à 61,5 millions de DH, dont 23,8 millions pour l'achat de tracteurs, 13,9 pour l'achat de véhicules automobiles et enfin, 23,8 millions pour des constructions.

3 - Programme du D.E.R.R.O.

L'exécution du programme du D.E.R.R.O. (Développement Economique et Rural du Rif Occidental) qui s'étend sur 25 ans, comprend un ensemble d'opérations intégrées ou spécifiques étalées dans le temps. Pour aborder sa mise en application, il convient de procéder au choix d'une première tranche d'opérations.

La première phase qui doit commencer avec la première année du Plan comprend des opérations groupées en un ensemble appelé « Projet d'intérêt agricole et forestier ».

Ce projet se décompose lui-même en 4 groupes d'opérations qui ont toutes fait l'objet d'études détaillées : périmètres de développement rural intégré, périmètres de moyenne hydraulique, opérations forestières, travaux routiers.

L'investissement total qui sera effectué au titre du D.E.R.R.O sera de 60,1 millions de DH durant la période quinquennale.

3.1 - PERIMETRES DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

Il est prévu sept périmètres de développement rural intégré, choisis dans 4 Unités de Développement Rural (U.D.R.) et répartis dans 4 Provinces (Kénitra, Tétouan, Fès et Taza) : Amlil, Tlazza,

Mazraoum, Béni-Koulla, Meckchour, Maggo et Béni-Derkoul.

Le développement de l'agriculture dans de petits périmètres de montagne constitue l'élément essentiel du programme général D.E.R.R.O. Du succès de ces première opérations dépend l'extension future à tout le Rif des actions de mise en valeur devant assurer la sauvegarde de cette région.

Le montant des investissements prévus dans le cadre du Plan pour ces périmètres sera de 23,1 millions de DH qui se répartissent ainsi :

(En milliers de DH)

D.R.S. et aménagements des sols	15.550 ha	5.790
Plantations forestières	2.690 ha	2.860
Plantations fruitières	3.050 ha	2.625
Prairies permanentes	6.775 ha	4.935
Petite hydraulique	—	945
Pistes		1.605
Equipement rural		3.015
Vulgarisation		1.325
Total		23.100

3.2 - PERIMETRE DE MOYENNE HYDRAULIQUE

Il est prévu deux périmètres de moyenne irrigation situés l'un dans la province de Tétouan, l'autre dans celle d'Al-Hoceima.

En dépit d'un ensemble de conditions favorables et d'un équipement existant non négligeable, l'agriculture et l'élevage sont encore à un niveau assez bas dans ces deux périmètres.

L'objectif principal est d'obtenir un changement rapide et profond de la mentalité, des méthodes et de l'économie rurale traditionnelle afin d'amener la production et les échanges à un niveau justifiant les investissements prévus. C'est pourquoi, une partie très importante de ceux-ci portera sur des actions de mise en valeur : équipement interne des exploitations, animation et vulgarisation, commercialisation, recherche et expérimentation.

Les investissements concernant les deux périmètres s'élèvent à 18,67 millions de DH durant la période quinquennale. Ils se répartissent ainsi entre les deux périmètres.

(En milliers de DH)

Nature des opérations	*Oued Martil*	*Oued Nekor*	*Total*
Infrastructure générale du périmètre	3 412	4.110	7.522
Aménagement interne des exploitations	775	—	775
Equipement des exploitations (bâtiments, matériel)	1.100	1.200	2.300
Actions d'animation et de vulgarisation	1.436	3.050	4.486
Organisation de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles	—	2.400	2.400
Travaux de recherche et d'études	507	680	1.187
Total	7.230	11.440	18.670

La surface concernée par les aménagements s'élève à 1.000 ha pour l'oued Martil et à 2.000 ha pour l'oued Nekor, mais au stade final de l'aménagement de cette région, on peut espérer qu'environ 15.000 ha de plaines et 15.000 ha de coteaux seront valorisés.

3.3. - OPERATIONS FORESTIERES

Il est prévu 2 opérations forestières : la plantation de résineux à croissance rapide et l'aménagement des forêts existantes.

Ces opérations qui portent respectivement sur 8.000 et 20.000 ha constituent une première étape pour la mise en œuvre d'une politique forestière rationnelle dans le Rif.

Elles permettront la réanimation des scieries existantes qui travaillent actuellement au-dessous de leur capacité. Elles ont également pour objectif de lutter contre le déficit croissant du pays en matières premières ligneuses. Enfin, elles contribueront à la lutte contre le sous-emploi par la création de nouveaux emplois permanents ou temporaires.

Les investissements concernant ces deux opérations s'élèvent à 18.34 millions de DH pour la durée du Plan. Ils se répartissent ainsi entre les deux opérations :

(En milliers de DH)

Nature des interventions	*Plantations*	*Forêts existantes*	*Total*
Etudes	—	410	410
Plantations	10.060	—	10.060
Aménagement et équipement	980	5.140	6.120
Encadrement	1.230	520	1.750
Total	12.270	6.070	18.340

3.4. - TRAVAUX ROUTIERS

Ces travaux sont cités, pour mémoire. Ils sont destinés à assurer la desserte des unités de développement rural, et à améliorer le réseau régional. Les investissements correspondants sont inscrits dans le Chapitre « Transports ».

3.5. - ENSEMBLE D.E.R.R.O.

La récapitulation de l'ensemble des investissements faits au titre du D.E.R.R.O. est la suivante :

Nature des opérations	*Investissements*
7 périmètres de développement intégré	23.100
2 périmètres de moyenne irrigation	18.670
2 opérations forestières	18.340
Réseau routier	p.m.
Total	60.110

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN ZONE BOUR

(En milliers de DH)

1. - Interventions de la D.M.V.	
— Etudes d'ensembles	—
— Petite et moyenne hydraulique	101.000
— Equipement rural	53.000
— Aménagement des terrains de parcours	
— Remembrement et aménagements fonciers	5.300
— Allotissements	30.000
— Pépinières fruitières	2.000
— Equipement économique	2.000
— Interventions agricoles	
Vulgarisation	13.900
Subvention tracteurs	5.100
Travaux du sol	—
Engrais	21.200
Semences sélectionnées (fourrage)	20.875
Equipement en petit matériel	4.000
Interventions arboricoles	5.420
Interventions viticoles	—
— Equipement des services	61.500
Total	325.295
2. - Intervention des autres Directions	
— Semences sélectionnées céréales	27.400
— Maïs	370
— Oléagineux	1.250
Total	29.020
3. - Eaux et Forêts	
— Reboisement	70.000
— D.R.S.	52.300
— Aménagement des forêts	4.500
— Recherches forestières	2.700
— Téléphone et maisons forestières	10.000
— Ouverture de chemins et pistes	15.000
— Pisciculture et divers	300
— Bâtiments administratifs	2.700
Total	157.500
4. - D.E.R.R.O.	
— Périmètres de développement intégré	23.100
— Périmètres de moyenne hydraulique	18.670
— Opérations forestières	18.340
— Réseau routier	p.m.
Total	60.110
Total Budget	**571.925**

C. - Elevage

1 - Structure de l'élevage

a) Zones d'élevage

On distingue trois ensembles très différents : les grands périmètres irrigués, les zones de cultures sèches, les zones de parcours.

— Moyennant des règles culturales précises et certaines précautions dans les procédés de récolte, le potentiel fourrager en périmètre irrigué est très grand. La luzerne par exemple, bénéficiant d'eau et de soleil atteint dans notre pays des productions records à l'hectare et procure un produit de très haute qualité alimentaire. Il s'agit là d'une modification profonde du milieu justifiant l'installation dans ces périmètres d'un élevage laitier intensif à base de races bovines spécialisées. Chacun des Offices a sa vocation propre, mais l'équilibre agronomique y laisse toujours une place à la production fourragère intensive.

— Le potentiel est en général bien moindre dans les zones de culture **sèche**, en raison des aléas climatiques, d'une part, et de l'exiguité de l'exploitation moyenne de l'autre. Les solutions zootechniques seront variées. Si la production laitière des races bovines améliorées n'est possible qu'en région très favorable, ailleurs on devra se contenter de croisements d'amélioration et viser une production mixte « lait-viande », ailleurs encore la vache devra céder la place à la chèvre laitière sédentaire moyennant un effort de vulgarisation approprié.

— dans les terrains de **parcours**, l'élevage ne peut être qu'extensif (camelins, ovins et caprins).

b) Types d'élevage

L'élevage traditionnel de type pastoral représente encore la quasi-totalité de l'élevage de notre pays. Tous les animaux, depuis les bovins jusqu'aux volailles, tirent eux-mêmes leur subsistance de la végétation naturelle. D'autre part, les abris étant rares, une grande partie du cheptel reste exposée aux intempéries. Il en découle évidemment une grande rusticité, mais aussi des pertes considérables. Ces pertes s'accroissent en année sévère par mortalité ou morbidité.

Le secteur de l'**élevage moderne** est en train de se développer largement dans les zones favorables. S'il se trouve relativement à l'abri des aléas climatiques, il rencontre certaines difficultés dans le domaine de la commercialisation en raison du caractère cyclique de la production animale du secteur traditionnel.

c) **Commercialisation**

Le marché des **produits animaux** a comme caractéristiques principales de ne pas être organisé et d'être cyclique (hausse des cours de la viande et du lait de septembre à février et baisse de mars à août).

Des essais de report, par congélation de la viande, ont été tentés à plusieurs reprises, sans connaître le succès escompté en raison principalement des habitudes alimentaires.

Dans le domaine laitier la consommation moyenne par habitant reste très faible, accusant ainsi le déficit nutritionnel en protéines d'origine animale. En outre, le pays importe chaque année l'équivalent de 150 à 200 millions de litres de lait, représentant une valeur de 40 à 50 millions de DH. Des excédents apparaissent cependant, en période de haute lactation, mais ils ne peuvent être bien valorisés, faute d'une utilisation industrielle ou même artisanale.

2 Programme quinquennal de l'Elevage

Il s'agit d'un programme regroupant toutes les actions concernant l'élevage et ne préjugeant pas de la répartition ultérieure des actions entre les Services du Ministère de l'Agriculture.

Les opérations prévues sont les suivantes :

2.1. - IMPLANTATION ADMINISTRATIVE ET QUADRILLAGE SANITAIRE

Le but poursuivi est une augmentation des effectifs d'animaux traités. Le montant des investissements prévus pour le quadrillage sanitaire se répartit comme suit selon les diverses opérations :

Quadrillage sanitaire	*Investissements*
Inspections et infirmeries	7.500
Laboratoires	3.200
Bains parasiticides	1.120
Total	11.820
Ristournes sur médicaments	
Subventions	180
Total général	12.000

— **Inspections et infirmeries (57)**

L'implantation géographique des nouvelles installations tiendra compte de la densité des animaux et des conditions de travail des agents.

— **Laboratoires**

— Construction d'un nouveau Laboratoire Central de Recherche et de fabrication de vaccins à Rabat.
— Renforcement de l'équipement des autres laboratoires.

— **Bains parasiticides (130)**

Dans toute la mesure du possible, l'équipement sera du type « bain mobile » plus souple d'emploi et donc moins sujet à l'abandon que les grands « bains fixes » actuels. Toute nouvelle installation fixe ne pourra être créée qu'après conclusion d'un contrat mettant l'entretien à la charge des collectivités bénéficiaires sous contrôle technique du Ministère de l'Agriculture.

2.2 - INTENSIFICATION ALIMENTAIRE

C'est la base de toute amélioration en matière d'élevage. Les investissements prévus au Plan Quinquennal pour cette opération sont les suivants :

(En milliers de DH)

Intensification alimentaire	*Investissements*
	p m
Opération fourrage	
Amélioration des parcours (études et exécution)	31 100
Réserves fourragères individuelles et groupements (1/2 du coût du transport groupé) Subvention	5 200
Stocks de sécurité d'Etat (immobilisation de stocks, 100 % transport) - Subvention	5 600
Total alimentation	41 900

— **Amélioration des parcours**

Il est prévu un crédit global permettant de réaliser les études nécessaires sous forme intégrée dans chacune des zones climatiques particulières et d'équiper des périmètres d'amélioration pastorale, atteignant environ 1.000.000 d'ha en cours de Plan : points d'eau, abris à moutons, rationalisation de la rotation du pâturage, améliorations pastorales, plantations d'espèces végétales de survie liaison avec le Fonds d'Intervention sur le marché de la viande pour tout ce qui concerne la commercialisation et la nécessaire décharge des parcours à certaines époques

— **Réserves fourragères**

L'opération des « Centres d'Affourragement » se scindera en deux actions distinctes

En vue d'améliorer l'alimentation dans les périodes importantes (mise bas notamment) et de récupérer de ce fait, une partie notable des pertes dues à la mortalité ou à la morbidité annuelles, un effort est engagé pour vulgariser la constitution et l'emploi, par les éleveurs de réserves fourragères dans les régions défavorisées. Les agents de l'Etat interviendront pour susciter et grouper les commandes d'aliments. Les transports groupés bénéficieront d'une subvention correspondant à la moitié du coût du transport, qui devra, en raison de son volume important, faire l'objet de tarifs réduits.

Les locaux actuels des Centres d'Affourragement existants seront, chaque fois que cela sera possible, mis à la disposition de coopératives d'affourragement, constituées pour gérer ces Centres.

— **Stocks de sécurité**

Ils seront constitués à proximité immédiate des usines (sucreries, minoteries). Ces stocks seront destinés à l'alimentation de secours des animaux des zones les plus défavorisées en année de grande disette (sécheresse exceptionnelle) ou de grande rigueur climatique (couche de neige persistante). Leur transport n'interviendra qu'à bon escient en volume et en localisation géographique, au prorata des besoins.

2.3 AMELIORATION GENETIQUE

Un accent tout particulier est mis sur l'espèce bovine et spécialement en zone irriguée à la fois, parce que l'intensification alimentaire y a plus de chance de réussite et parce que le déficit en lait, dans la ration humaine moyenne, est une des lacunes les plus importantes à combler.

INVESTISSEMENTS POUR L'AMELIORATION GENETIQUE

(En milliers de DH)

	Investissements
Espèces bovines	
Etables de sélection	900
Etables pépinières	17.850
Stations de monte	4.180
Insémination artificielle	400
Total bovins	23.330
Espèces ovines et caprines	
Bergeries de sélection	800
Bergeries pépinières	400
Chèvreries pépinières	200
Total ovins caprins	1.400
Espèce équine	
Stations et sous-stations, Haras	5.000
Aviculture	
Stations avicoles	1.100
Apiculture (stations apicoles)	800
Totaux améliorations génétiques	31.630
Subventions	
Achat par les éleveurs de bovins de race pure	3.455
Achat de reproducteurs par les éleveurs	1.545
Achat de volailles	2.000
Primes et concours d'élevage	2.000
Total des Subventions	9.000
Total général	40.630

a) Espèce bovine

Etables de sélection

Les investissements tendent à doter à long terme le Pays de souches sélectionnées d'animaux de race locale.

Etables pépinières (10)

Elles sont destinées à la production locale de reproducteurs acclimatés de races pures améliorées à partir de souches importées

Achat par les éleveurs de bovins de race pure

Des subventions et des crédits à moyen terme sont nécessaires pour permettre la mise en place chez les éleveurs dotés des réserves fourragères indispensables, des animaux produits par les étables pépinières, femelles et mâles ou éventuellement importés. Un gros effort sera fait pour vulgariser l'emploi de taureaux améliorés appartenant à des éleveurs privés, individuels ou groupés.

Stations de monte (160)

En l'absence de taureaux de races pures appartenant au secteur privé, l'Etat mettra à la disposition des éleveurs dans des stations de monte des géniteurs de races pures en vue de l'amélioration des races locales.

L'implantation des stations de monte sera dictée par les considérations suivantes :

— Certitude de ressources fourragères.

— Densité suffisante des animaux dans un rayon d'action réduit pour rentabiliser la station de monte grâce à un emploi suffisamment intensif des taureaux.

Il est indiqué de grouper la station de monte avec le centre de collecte de lait correspondant et avec un dépôt d'aliment et de produits d'usage courant.

Insémination artificielle

Le rythme d'amélioration génétique des animaux doit suivre et non précéder celui de l'amélioration alimentaire et de l'évolution psychologique des paysans de la qualité de « pasteur » vers celle « d'éleveur ». Ainsi, les bovins de race pure améliorée ne peuvent être confiés qu'à des éleveurs déjà évolués, ayant fait la preuve de disponibilités fourragères notables.

L'insémination artificielle est une méthode qui n'est rentable que si elle est pratiquée sur une large échelle. Le pays dispose bien d'une infrastructure importante en centres d'insémination artificielle, mais le fonctionnement de ces installations reste très au-dessous du seuil de rentabilité.

Pour ce Plan Quinquennal, une réorganisation de cette branche d'activité est prévue : équipement correct, d'un à trois, des centres existants, les mieux situés, et mise en place de sous-stations en zones défavorables où les inséminateurs auront un grand rôle de vulgarisation zootechnique à jouer.

b) **Espèces ovine et caprine**

Si les crédits alloués dans ce domaine paraissent faibles en regard de ceux attribués à l'espèce bovine, cela tient aux raisons suivantes :

Les races ovines autochtones sont déjà fort bien adaptées à la valorisation des parcours dans les conditions climatiques locales. Ce sont plus les méthodes d'élevage qu'il faut corriger pour récupérer notablement les pertes subies que le choix des races exploitées.

Il y a place au Maroc pour la production d'agneaux précoces issus de races améliorées ou de croisement industriel, mais le débouché en restera limité.

Enfin, les zones irriguées seront spécialisées dans la production du lait, avec utilisation des excédents par l'embouche, ce qui ne laisse pas de place importante à l'implantation de l'élevage ovin amélioré.

D'ailleurs, le Maroc dispose déjà de nombreuses stations ovines (24) ne nécessitant qu'une simple réorganisation ou un équipement complémentaire.

En revanche, la remise en activité des quatre chèvreries pépinières existantes, pourvues de chèvres laitières de race sédentaire, est prévue.

Bergeries de sélection

Des crédits sont consacrés à la réorganisation et à l'équipement complémentaire des bergeries spécialisées dans l'amélioration par sélection de chacune des races locales ou des races importées déjà bien connues au Maroc.

L'implantation éventuelle de races nouvelles ne pourrait se concevoir sans étude préalable du comportement, étude à confier à la Recherche Agronomique.

Bergeries pépinières

En utilisant les béliers sélectionnés issus des installations

précédentes, ces bergeries pépinières produirent de bons béliers méritant d'être distribués aux éleveurs.

Chèvreries pépinières

Ces installations sont comparables aux étables pépinières : production de reproducteurs mâles et femelles acclimatés, à partir de souches importées d'animaux de races laitières sédentaires.

Achat de reproducteurs par les éleveurs

Des subventions et des crédits sont nécessaires pour amener les éleveurs à acquérir des reproducteurs améliorateurs. Il est indispensable qu'un contrat soit passé avec l'éleveur ou le groupement d'éleveurs bénéficiaire pour garantir, tant la survie du mâle amélioré (subvention revêtant la forme d'une prime de conservation et échelonnée dans le temps), que son usage correct (élimination des saillies libres faites par les animaux mâles laissés dans le troupeau avant leur départ en boucherie).

c) **Espèce équine**

L'amélioration des rendements agricoles nécessite de meilleures façons culturales et la culture mécanique ne saurait pour de nombreuses raisons (micro-exploitations notamment) être totalement généralisée. C'est pourquoi la multiplication d'attelages puissants est un des objectifs de ce Plan. 14 % seulement des juments locales sont actuellement saillies par des reproducteurs du Service des Haras. Ce pourcentage doit être augmenté par la dissémination des stations et sous-stations afin de mettre des reproducteurs de bonne qualité à distance non excessive des éleveurs de juments.

d) **Aviculture**

Extension des stations avicoles existantes

Une harmonisation des doctrines et une étroite coopération des installations actuellement gérées par des services différents apparaissent indispensables.

Achats de volailles

Les reproducteurs ne peuvent être cédés à leur prix de revient. La distribution subventionnée n'est envisageable que si l'on est en mesure d'entreprendre une action générale de vulgarisation.

e) **Apiculture**

Il s'agit de l'équipement complémentaire en stations apicoles destinées aux stages de formation des apiculteurs privés et des

moniteurs d'apiculture. Ces stations auront également un rôle moteur à tenir pour susciter et animer les coopératives de conditionnement et vente de miel.

f) **Primes et concours d'élèves**

Le Plan Quinquennal verra la poursuite et l'extension de la politique actuelle en étendant les prix à toutes les espèces utiles.

2.4. - BATIMENTS D'ELEVAGE

Soins, alimentation améliorée, logement hygiénique et pratique, sont les préalables à la réussite dans l'utilisation des animaux améliorés.

a) **Bovins**

Etables pépinières

La constitution d'unité modernes d'élevage bovin laitier de format important, entraîne de lourds investissements par animal logé.

Etables rustiques

L'étable individuelle, de préférence à l'étable collective, est une garantie de l'intéressement de l'éleveur à son bétail et entraîne des dépenses relativement modestes. Il y a donc lieu d'encourager ce type de construction.

b) **Ovins - Caprins**

En dehors de la zone de parcours, l'élevage ovin se pratique en général en micro-troupeau et de simples abris très rustiques sont nécessaires. Toutefois, l'amélioration des troupeaux exige la construction de bergeries et chèvreries pépinières.

c) **Aviculture**

Rustique

Des subventions sont nécessaires pour étayer la vulgarisation avicole en matière de logement et petit matériel.

Moderne

L'aviculteur moderne a besoin de crédits à moyen terme pour construire des bâtiments convenables, à aération suffisante et les équiper de matériel pratique.

d) **Apiculture**

Nous sommes devenus importateurs de miel alors que nous devrions pouvoir en exporter. A l'action des stations apicoles citées plus haut doit s'ajouter une large opération de vulgarisation chez les apiculteurs. Il s'agit essentiellement de remplacer les ruches traditionnelles par des ruches à volume réglable.

e) **Abris à fourrage et silos**

Parallèlement à la vulgarisation en faveur de la constitution de réserves fourragères, il est nécessaire de susciter la construction d'abris à fourrages individuels. Toutefois, les centres d'affouragement actuels pourront fournir des locaux pour des réserves coopératives.

(En milliers de DH)

Bâtiments d'élevage	*Investissements*
Bovins	
Laitiers, élevage intensif	400
Laitiers, étables rustiques	1.330
Mixtes, étables rustiques	120
Total bovins	1.850
Ovins - Caprins	
Bergeries	2.500
Abris en dehors de la zone des parcours	250
Total ovins - caprins	2.750
Poulaillers (rustiques et modernes)	450
Apiculture	
Moderne (plus de 50 ruches)	100
Familiale (plus de 40 ruches)	160
Ruchers collectifs (100 ruches)	250
Achat de ruches garnies par les éleveurs	25
Total apiculture	535
Abris à fourrage et silos	150
Total bâtiments d'élevage	5.735

e) **Divers**

La collecte, le conditionnement et la vente de nombreux produits gagneraient à être rationalisés.

Notamment, en ce qui concerne le miel, l'action de vulgarisation en faveur d'une apiculture rationnelle doit être intégrée avec la création de coopératives de conditionnement et de vente, avec création de label pour les crus de miel bien connus.

(En milliers de DH)

Commercialisation	*Investissements*
Investissements	
Centres de collecte de lait	4.440
Usine laitière de Berkane	2.500
Fonds de développement pour l'écoulement de lait (1)	2.500
Fonds d'intervention sur le marché de la viande (2)	1.100
Abattoirs et chambres froides	(3)
Total des investissements	10.540
Subventions	
Démarrage de l'Union Laitière	500
Fonds de développement pour l'écoulement du lait	4.000
Fonds d'intervention sur le marché de la viande	6.000
Divers, laine, peaux, miel, etc.	375
Total subventions	10.875
Total général	21.415

(1) Remise en service de l'usine laitière de Meknès, modernisation des laiteries coopératives, recherche technologique, etc.
(2) Installations de l'organisme d'intervention (bureaux, mobilier, matériel).
(3) Le montant de cet investissement est inscrit dans les « opérations de support de la production agricole ».

2.5. - LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ELEVAGE

a) Commercialisation du lait

Le très large effort déployé sur le plan alimentaire et génétique en faveur de l'élevage bovin laitier, notamment en zone irriguée doit obligatoirement être accompagné d'une organisation rationnelle de la commercialisation du lait.

Centres de collecte

Pour assurer, dès l'origine du produit, des circuits rationnels de ramassage, l'Etat devra entreprendre la construction de centres de collecte demandant une mise de fonds initiale de 60.000 DH environ par centre. La récupération des crédits engagés pourra être obtenue par une retenue d'environ 0,01 DH par litre de lait collecté. Dans toute la mesure du possible, la gestion de ces centres devra être confiée à des groupements de producteurs.

Usine laitière de Berkane

Un crédit global a été inscrit pour l'étude et la réalisation éventuelle d'une usine de transformation des excédents laitiers (fromage, beurre, lait écrémé en poudre).

Usine laitière de Meknes

Le développement de la production du lait dans les plaines du Gharb, de Meknès et de Fès, rend urgent la remise en service de la laiterie de Meknès.

Démarrage de l'Union Laitière

Il apparait indispensable de rationaliser et de rééquiper l'ensemble des installations coopératives et de favoriser leur groupement en une Union des Coopératives Laitières. Cette Union devra prendre en charge ses frais de fonctionnement. Toutefois, étant donné les difficultés actuelles que connaissent la plupart des coopératives laitières, un crédit a été inscrit dans le chapitre des subventions pour faciliter le démarrage de l'Union.

Fonds de Développement pour l'Ecoulement du Lait

Alors qu'il apparait nécessaire de renforcer les taxes douanières frappant certains produits laitiers (beurre notamment) pour dégager d'une concurrence artificielle les produits locaux correspondants, des investissements assez importants seront nécessaires pour organiser le marché du lait, et susciter une clientèle accrue et plus stable (propagande, enquêtes de marché et de consommation, recherches technologiques, aide à l'Union Laitière).

b) **Commercialisation de la viande**

Prix

Une notable partie des pertes annuelles subies par le pays sous forme d'amaigrissement et mortalité du bétail, doit pouvoir être évitée par un certain nombre d'actions d'ordre commercial : soutien des cours au-dessus de prix planchers, organisation de l'embouche, exportations et importations suivant les époques, congélation et conserveries pour une partie des reports.

La création d'un organisme spécialisé jouant le rôle de fonds d'intervention sur le marché de la viande est apparue nécessaire. Cet organisme sera doté de moyens financiers.

Aspect physique

Afin de permettre l'équipement des municipalités et des centres autonomes en abattoirs et en chambres froides, l'administration centrale subventionne l'étude et la réalisation de chaque projet. Le programme vise à créer une capacité d'abattage de 11.000 tonnes et 4 chambres froides.

2.6. - QUESTIONS DIVERSES

Groupements d'éleveurs

Susciter la constitution de ces groupements est le rôle de la vulgarisation. Cependant, l'octroi de certaines subventions apparaît indispensable au démarrage. 500.000 DH seront ainsi dépensés de 1968 à 1972.

Traction animale

Des subventions sont nécessaires pour permettre l'achat d'animaux de trait puissants et de harnachements plus rationnels par les agriculteurs. Les crédits correspondants sont respectivement de 225.000 DH et 75.000 DH.

Carte de l'élevage

La planification en matière de politique d'élevage se heurte à une connaissance insuffisante des données du problème. Une carte donnant des indications essentielles sur les installations existantes et définissant les zones distinctes d'élevage (espèces prédominantes et secondaires, races, effectifs en ordre de grandeur, type d'élevage extensif ou intensif, production individuelle moyenne, mouvements annuels des troupeaux transhumants, zones de parcours complémentaires, montagne, plaine, circuits normaux d'approvisionnement et de commercialisation, etc...) présentera un très grand intérêt. L'échelle de cette carte est à définir. Sa précision devra être

au moins celle du 1/500.000e. 200.0000 DH sont prévus à cette fin.

Matériel de vulgarisation

Les moyens audio-visuels de propagande ont fait leurs preuves dans tous les domaines. Un équipement apparait nécessaire pour soutenir les efforts des vulgarisateurs dans le domaine de l'élevage. 1.000.000 de DH seront dépensés à ce titre.

Stages de formation

En dehors de la formation des cadres proprement dite qui relève de la Direction de l'Enseignement Agricole, il est nécessaire d'organiser des stages de formation pratique ou de recyclage. Les crédits prévus se montent à 1.000.000 de DH.

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INVESTISSEMENTS DANS L'ELEVAGE

(En milliers de DH)

Nature des opérations	*Investissements*	*Subventions*	*Total inv. + subv.*	*Crédit*
Quadrillage sanitaire	11.820	180	12.000	—
Intensification alimentaire	31.100	10.800	41.900	—
Amélioration génétique	31 610	9 000	40.610	12.490
Bâtiments d'élevage	—	5.735	5.735	8.240
Commercialisation	14.150	10 875	25.025	3.000
Groupement d'éleveurs	—	500	500	—
Animaux de trait	—	300	300	—
Carte d'élevage	200	—	200	—
Matériel de vulgarisation	1 000	—	1.000	—
Stages de formation	1 000	—	1 000	—
Total	90 880	37 390	128.270	23 730

D - Les Actions de support de la Production Agricole

Le programme d'investissement du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire ne peut être réalisé dans son intégralité que si des actions complémentaires sont menées à bonne fin.

Ces actions concernent :

- la Recherche ;
- l'Enseignement ;
- les Etudes ;
- la Conservation Foncière et la Topographie ;
- Les Equipements divers.

1. - Programme de la Direction de la Recherche Agronomique

1.1. - PROGRAMME DE BASE

Pour faire progresser l'Agriculture, il ne suffit pas d'équiper les campagnes, d'encadrer les masses rurales, de créer des coopératives. Encore faut-il que la mise en valeur repose sur l'utilisation des techniques agricoles appropriées. Or, le Maroc est un pays où les conditions de milieu sont particulièrement ingrates et les problèmes agronomiques spécialement difficiles à résoudre.

La mise en valeur doit donc s'appuyer sur des travaux de recherche agronomique, orientée et bien adaptée aux conditions particulières du pays. La recherche agronomique n'est donc pas un luxe pour notre pays, mais correspondant au contraire à un besoin réel en matière de développement agricole et doit guider l'action de toute vulgarisation entreprise à grande échelle.

La recherche appliquée est le plus souvent une recherche à court ou moyen terme, c'est d'elle que parviennent les résultats destinés à la vulgarisation. Mais la recherche agronomique ne peut pas cependant se limiter à de telles recherches car elle risquerait de s'asphyxier peu à peu. C'est pourquoi des recherches à long terme sont indispensables pour guider et appuyer celles à court terme.

La recherche à long terme concernera

a) **L'étude de milieu naturel**

Il est bien évident qu'avant toute chose l'agriculteur doit connaître à fond le milieu où il travaille et où vivent végétaux cultivés et animaux domestiques. A cet effet, des recherches approfondies sur le sol, les eaux, le climat, la végétation naturelle

la répartition des forêts et des pâturages doivent être poursuivies ; elles aboutiront à l'établissement de cartes pour l'ensemble du pays. Les cartes sont également indispensables pour la détermination des vocations culturales.

b) **Les recherches sur les végétaux**

Les recherches portent sur l'obtention par hybridation et sélection des variétés les plus adaptées et les plus fécondes, elles portent aussi sur les moyens de les protéger de leurs ennemis naturels.

— *Céréales (blés, maïs, sorgho, riz, en culture sèche ou irriguée).*

Ce secteur est prioritaire, car le pays importe beaucoup de céréales.

— *Plantes horticoles et arbres fruitiers, notamment agrumes.*

Il est inutile de rappeler l'importante source de devises que constituent les plantes maraîchères et notamment les tomates, ainsi que les agrumes. D'autre part, la production rationnelle de légumes et de fruits industriels (asperges, cornichons, fraises, abricots, etc...) est nécessaire à l'utilisation de certains sols et à l'extension de l'industrie de conserves de qualité destinées à l'exportation. Il est, en outre, nécessaire que le Pays, s'affranchisse des importations coûteuses en certains fruits tels que pommes, poires, pruneaux, etc... Les recherches sur les agrumes gardent cependant la priorité parmi les recherches sur les arbres fruitiers.

— *Plantes textiles.*

L'amélioration de la production du coton longue soie destiné à l'exportation et les recherches sur l'implantation des cotons courte soie destinés à alimenter l'industrie locale doivent être poursuivies.

— *Plantes fourragères.*

L'extension prévue de l'Elevage implique des recherches sur les fourrages, aussi bien dans les périmètres irrigués que dans les régions non irriguées.

— *Plantes oléagineuses.*

Le Maroc importe près de 90 % des matières grasses qui lui sont nécessaires. Un effort important doit être fait pour décider des espèces et variétés les plus propres à assurer une partie du ravitaillement du pays (tournesol, carthame, olivier).

— *Plantes sucrières (betteraves et canne à sucre).* La production de sucre nécessite des recherches poussées sur les plantes sucrières.

— *Théier.*

La réussite des premières expérimentations sur le théier, conduites à Larache, nécessitent la recherche de nouvelles possibilités d'extension de la culture dans d'autres régions du Maroc.

c) Les recherches zootechniques

Ce type de recherche n'a jamais été vraiment entrepris au Maroc, il est indispensable et urgent d'entamer des recherches sur les races locales et leurs possibilités, les croisements éventuels, l'utilisation des races étrangères et des croisés, la production rationnelle de viande, de lait, d'œufs, de toison, etc... Ces recherches doivent s'appliquer aussi bien à l'amélioration de l'élevage extensif en sec que de l'élevage intensif en irrigué.

d) La conservation et transformation des produits agricoles

Il ne suffit pas de produire, il faut pouvoir conserver les aliments (froid, dessication, emploi du vide, des radiations, etc...) et souvent les transformer, ce qui en augmente la valeur (boulangerie, biscuiterie, confiturerie, conserverie, viandes, légumes et fruits en boîte, laiterie, fromagerie, huilerie, etc...) ; il convient d'étudier les meilleurs procédés, de maintenir et même d'accroître les qualités des produits ainsi traités.

e) L'utilisation rationnelle des aliments disponibles

L'économie et l'utilisation dans les meilleures conditions possibles pour le maintien de la santé des humains, l'obtention de produits de qualité à partir des aliments disponibles, leur digestibilité, la part réciproque qu'ils doivent occuper dans les rations et repas équilibrés, constituent un thème de recherches. Ces recherches ne sont encore qu'amorcées au Maroc et leur extension présente un intérêt capital.

f) L'organisation de la diffusion des résultats obtenus par la recherche agronomique

Sans une diffusion organisée et atteignant tous les échelons de la production agricole, des résultats de la recherche, cette dernière demeurerait stérile et vaine, c'est pourquoi il est impératif de faire connaître et de vulgariser ces résultats le plus rapidement et le plus complètement possible, tout en restant à la portée des différentes catégories d'interlocuteurs.

La diffusion des résultats est assurée en milieu rural par les stations pilotes confiées au Service des Essais d'adaptation. Il est, en outre, nécessaire de publier sous forme de fiches techniques illustrées en langue arabe les données élémentaires des connaissances agricoles les plus récentes.

Des causeries et des conférences (si possible illustrées par la projection de films) sont le lien indispensable entre la recherche et l'application. Enfin, les publications à caractère plus technique et scientifique telle que El Awamia, les Cahiers de la Recherche et les ouvrages de synthèse, doivent permettre une diffusion des résultats obtenus dans les milieux scientifiques et techniques tant nationaux, qu'étrangers et internationaux.

Le programme d'investissement de la Recherche Agronomique s'élève à 30 millions de DH se répartissant comme suit :

(En milliers de DH)

Services utilisateurs	*Investissements*
Stations expérimentales	11.000
Service de la Protection des Végétaux	2.255
Service de l'Horticulture	100
Centres Régionaux	100
Essais d'Adaptation	570
Direction du Contrôle et de la Multiplication des Semences sélectionnées	640
Documentation, diffusion, études générales et spécialisées	7.925
Direction Scientifique	7.305
Service du parc-auto et garage	65
Total	30.000

12 - PROGRAMME DE LUTTE ANTIACRIDIENNE ET ANTIAVIAIRE

Il semble que la période de rémission des invasions acridiennes touche à sa fin. Deux faits paraissent confirmer cette hypothèse : d'une part, le caractère cyclique des invasions subies par le Maroc depuis plusieurs décennies, d'autre part, des signalisations récentes de diverses origines qui indiquent des débuts de grégarisation en plusieurs points de répartition du criquet pèlerin. Les prospections récentes dans le Sud de l'oued Drâa, ont également montré l'existence des essaims encore épars de ces insectes.

Compte tenu des probabilités d'invasion acridienne et en vue d'assurer la protection de la population rurale contre le fléau, il a été réservé des crédits importants pour la lutte anti-acridienne. Ces crédits sont inscrits au Plan à titre exceptionnel, leur utilisation effective étant subordonnée à un programme d'emploi présenté en fonction de la lutte contre ce fléau national.

Les crédits réservés à la lutte anti-acridienne s'élèvent à 77 millions de DH durant la période quinquennale et se décomposent ainsi :

(En milliers de DH)

	Investissements
Construction, aménagement, entretien	950
Achat, loyer et renouvellement du matériel	27.050
Fonctionnement du matériel	8.950
Produits de traitement	28.117
Transports et frais de déplacement	5.241
Documentation et liaisons postales	340
Frais courants et personnel saisonnier	6.352
Total	77.000

Programme d'études

Cette rubrique ne reprend pas les études dont les crédits sont déjà comptabilisés dans les divers programmes (Offices Régionaux, Directions, etc.).

2.1 - ETUDES EXISTANTES

Il existe à l'heure actuelle un nombre important de documents, d'études, de monographies plus ou moins anciens et de valeur inégale dispersés dans les archives des différents Services du Ministère de l'Agriculture. Il convient de les inventorier, de les regrouper, de les classer et de les exploiter de façon rationnelle. Parmi ces études certaines revêtent une importance capitale comme toutes celles qui concernent l'aménagement hydro-agricole de régions entières (Basse-Moulouya, Gharb, Haouz, Béni-Moussa de l'Ouest, Loukkos, Tafilalet, etc.).

2.2 - ETUDES NOUVELLES

— **La répartition des eaux de l'Oum-Er-R'bia entre la consommation industrielle, domestique et l'irrigation.** Pour mener à bien cette étude, il est nécessaire de faire la synthèse d'un certain nombre d'études à caractère régional.

- L'utilisation des eaux souterraines du Haouz.
- Un complément d'étude concernant la Basse-Moulouya.
- L'étude de la meilleure utilisation possible des eaux supplémentaires provenant de la surélévation du barrage d'El-Kanséra.
- L'étude de rentabilité de l'intensification des Béni-Amir dans le Tadla.

Complément d'étude du projet Loukkos du point de vue hydraulique.

Etude du projet d'irrigation du Souss-Massa.

Complément d'étude sur l'utilisation des eaux du Maïdir et du Rhéris.

Poursuite des études de mise en valeur du Drâa.

— Etudes sur les possibilités d'implantation de petite et moyenne hydraulique en dehors des Offices Régionaux :

- Recensement des superficies irrigables.
- Etude sommaire de l'équipement et de la mise en valeur en vue de dégager les priorités.
- Etudes détaillées des périmètres retenus (dont la plaine du bassin versant du Rif Occidental) intéressant la deuxième étape du projet D.E.R.R.O.

— Complément d'étude sur l'irrigation à partir des lacs collinaires dans le tangérois

— Etude des zones en pente.

Les zones en pente sont encore peu étudiées. A partir de l'expérience des études sur le Rif Occidental, on peut retenir les nécessités d'entreprendre les études suivantes :

- Etablissement d'une carte générale des érosions.
- Degré des pentes.
- Couverture végétale existante.
- Pluviométrie.
- Etude sur la rentabilité des contrôles de l'érosion.
- Etablissement des zones prioritaires.
- Etude des techniques de lutte contre l'érosion.

- **Etude de réglementation, de législation, et du cadre socio-économique.**

- **Etude des projets spécifiques régionaux.**

— Etude des zones de parcours.

L'étude sur l'amélioration de l'utilisation par les éleveurs des terrains de parcours, des forêts domaniale, des hauts plateaux orientaux, des parcours dans les zones en pentes.

— Etude des zones bour.

Dans le domaine de l'agriculture en sec, les interventions se concentrent obligatoirement sur certaines productions dont l'intérêt économique sera examiné dans les études par produit

L'intervention devant être appliquée régionalement sera précédée par une étude tenant compte des particularités régionales

— Etudes à caractère économique.

Il convient dans le cadre de chaque projet de faire fréquemment des études visant à évaluer le caractère actuel de sa rentabilité Une remise en question pourra en découler à leur issue.

— Etudes par produit.

Les principaux produits agricoles et animaux doivent faire l'objet d'études continues sur l'évolution de la production leur écoulement sur les marchés intérieur et extérieur y compris l'autoconsommation ainsi que sur l'évolution des prix des marchés intérieur et extérieur

Les perspectives à moyen et long terme élaborées sur la base de l'évolution prévisible des cours mondiaux doivent également faire l'objet de mises à jour permanentes afin de dégager des orientations pour la production agricole à court, moyen et long terme et d'aboutir à des objectifs chiffrés de la production et de l'exportation

2.3 : INVESTISSEMENTS

Le montant global des dépenses d'études est élevé. La plupart des études sont incluses dans les rubriques qui les concernent. Le montant de 24.71 millions de DH signalé ici est un supplément aux dépenses effectuées dans un cadre déterminé. Il concerne les études qui sont faites à l'échelon central

(En milliers de DH)

Etudes à caractère général	*Total*
Liquidation de la convention ancienne	11.360
Personnel extérieur	1.750
Etudes du Sebou	3.500
Etude comparative de l'Oum-Er-R'bia	3.000
Etudes des techniques	1.250
Etudes socio-économiques	3.000
Equipement administratif	250
Documentation	600
Total	24.710

3 Conservation Foncière et Service Topographique

La Conservation Foncière et le Service Topographique ont un rôle fondamental dans la réalisation du programme quinquennal. En effet, aucun projet de mise en valeur agricole, aucun équipement ne peut se concevoir sans l'établissement préalable d'infrastructures topographiques : géodésie, nivellement, cartes et plans à différentes échelles, photographies aériennes. En outre, aucun aménagement foncier, aucun équipement hydraulique ne peut se faire de façon rationnelle s'il n'est précédé de l'opération de remembrement. Les Services Fonciers et Topographiques doivent être en mesure de répondre aux besoins des organismes de mise en valeur et notamment de remembrement (116.550 ha en irrigué agricole et 13.000 ha en sec). La vérification de l'implantation des états et plans parcellaires des secteurs de remembrement incombe également aux services de la Direction de la Conservation Foncière et du Service Topographique.

D'autre part, l'immatriculation foncière apporte la sécurité des biens aux agriculteurs par l'immatriculation. L'agriculteur se trouve, une fois son titre foncier établi, à l'abri de toute revendication ou conflit. Il peut grâce à ce titre, demander du crédit aux organismes d'Etat ou aux banques privées.

Le programme de la Direction de la Conservation Foncière et du Service Topographique concerne également les opérations suivantes :

Extension et révision du réseau géodésique de base et du réseau de nivellement sur l'ensemble du Royaume.

- **Etablissement du Cadastre National :**

Le Service Topographique continuera ses travaux relatifs au Cadastre National. 670.000 hectares seront traités sur 28 communes. Les principaux travaux envisagés sont :

La réalisation de l'immatriculation groupée sur 75.000 ha ;

L'établissement et la révision de la Carte du Royaume à différentes echelles (100.000e, 50.000e et 20.000e ou 10.000e pour les villes) ;

Les levés de plans d'immeubles collectifs, domaniaux (forêts, domaine privé de l'Etat), 100 à 150.000 hectares seront délimités annuellement.

La vérification de certains travaux topographiques entrepris pour le compte d'autres administrations et le contrôle des cabinets topographiques et entreprises privées agréés par l'Etat ;

La centralisation et l'archivage des photographies aériennes prises sur l'ensemble du territoire du Royaume. La photothèque nationale sera chargée de cette tâche.

Les investissements prévus pour la période quinquennale s'élèveront à 39,2 millions de DH.

4 - Equipements divers

a) Répression des fraudes

Ce service a pour mission de déceler les fraudes dans la vente de marchandises et les falsifications de denrées alimentaires ou de produits agricoles. Les investissements, de l'ordre de 0,2 million de DH sont destinés à pourvoir ce service de nouvelles Inspections à Kénitra, Ouarzazate et Khouribga et à la transformation des Sous-Inspections de Beni-Mellal et d'Agadir en Inspections.

b) Usine de transformation des ordures ménagères

Les investissements prévus (5 millions de DH) représentent la participation du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire aux couts des études et des travaux de 7 usines. Le reste des dépenses est à la charge des budgets des municipalités et des centres autonomes.

c) Industries frigorifiques

Les investissements (3,2 millions de DH) concernent l'extension de deux entrepôts. Ils sont entièrement à la charge du Ministère de l'Agriculture.

5 - Enseignement Agricole et cadres de l'Agriculture

5.1 - PROBLEMES GENERAUX

La réalisation du programme quinquennal de l'Agriculture exige un nombre considérable de cadres. Ceux-ci doivent, en plus, avoir une formation adaptée aux tâches qui leur seront demandées. Une formation purement théorique ne suffit pas pour jouer le rôle d'agent du développement agricole.

L'organisation récente de l'enseignement agricole ne permettait pas au pays de disposer de cadres suffisants en nombre et en qualité. Elle souffrait du manque de coordination entre organismes différents chargés du même objet. La période quinquennale verra l'unification du système d'enseignement agricole. Comme on le verra dans le chapitre relatif à la Formation des Cadres, il est prévu la suppression du Certificat d'Etudes Techniques Agricoles (C.E.T.A.) et du Diplôme de Technicien Agricole (D.T.A.). Les promotions existantes poursuivront naturellement leurs études jusqu'à la fin de la scolarité normale ; les débouchés de ces diplômes seront également assurés par leur intégration dans le circuit normal de l'enseignement agricole.

L'enseignement de base dispensé à la campagne sera repensé et adapté aux conditions de la vie rurale ; l'expérience des classes d'enseignement rural sera poursuivie et les résultats généralisés dans tout le territoire. Cette formation rurale ne doit en aucune manière obliger à vivre à la campagne ceux qui sont aptes à suivre d'autres études.

5.2 - INVESTISSEMENTS PREVUS POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ils s'élèvent à 13 millions de DH pour la période quinquennale. Ils sont indiqués ici pour mémoire, mais sont inscrits dans le Chapitre Formation des Cadres.

5.3 - EQUILIBRE DES RESSOURCES ET EMPLOIS DE CADRES AGRICOLES

Une politique agricole se définit par ses objectifs et ses moyens ; avec le cadre socio-économique et organique, les moyens financiers et en cadres constituent la pierre de touche de la cohérence de la politique agricole.

Le manque de techniciens a souvent constitué, par le passé, un obstacle à la réalisation des programmes ; aussi, a-t-on jugé nécessaire d'établir une balance exacte des besoins et des ressources en cadres durant les cinq années à venir et d'en tenir compte pour définir la politique à suivre en matière d'enseignement agricole.

Les accroissements des besoins et des ressources en cadres

nouveaux durant la période quinquennale 1968-1972 ont été déterminés de la manière suivante :

— Les prévisions de ressources ont été établies en fonction des effectifs en cours d'étude, des effectifs prévus dans les années à venir et des déchets probables.

— Les prévisions des besoins ont été réestimées à partir des données de base (effectifs actuels et besoins exprimés) en fonction des programmes d'investissements de structures souhaitables.

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous :

RECAPITULATIF GENERAL DES BESOINS ET DES RESSOURCES

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ingénieurs d'Etat						
Ressources	20	30	37	35	43	165
Besoins	104	75	43	40	38	300
Ecart Ressources - Besoins	- 84	- 45	- 6	- 5	+ 5	- 135
Ingénieurs d'application						
Ressources	17	32	39	51	57	196
Besoins	134	94	76	64	61	429
Ecart Ressources - Besoins	- 117	- 62	- 37	- 13	- 4	- 233
Adjoints techniques						
Ressources	307	328	240	315	350	1 540
Besoins	399	312	258	269	284	1 518
Ecart Ressources - Besoins	- 92	+ 16	- 18	+ 50	+ 66	+ 22

Les besoins sont très élevés au cours de la première année du Plan ce qui s'explique par le mode de prévision qui a été adopté par les divers services des organismes d'intervention du secteur agricole. Le pays devra donc avoir recours à l'aide technique étrangère ; ce recours est relativement limité il s'agit de recruter 135

techniciens étrangers environ, du niveau d'ingénieur de conception, au cours de la période quinquennale.

Reste le déficit important en ingénieurs d'application. La seule solution possible est d'augmenter la capacité des écoles de formation existantes au Maroc. Cependant, cette mesure ne donnera de résultats qu'à partir de 1972 et des années suivantes. Il sera donc établi une échelle de priorité entre les différentes Directions et Offices pour que l'affectation des promotions sortantes réponde aux besoins des secteurs qui souffrent le plus de la pénurie en cadres. Toutefois il devra être fait appel à l'aide technique étrangère pour combler le déficit comme pour le cas des ingénieurs de conception.

Les résultats détaillés sont présentés ci-dessous

INGENIEURS D'ETAT

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Enseignement Agricole	26	20	1			47
D E A E J	5	4				9
Elevage	17	9	9	8	7	50
D R A	14	9	3	2	2	30
C F S T (1)	6	5	5	4	2	22
Eaux et Forêts	3	2	2	3	5	15
D M V						
Direction Centrale	8	5	4	4	4	25
Offices régionaux	14	8	6	5	4	37
S P et C T	3	3	3	3	3	15
O C I C		1		1		2
C N C A	1	1	1	1	1	5
B V A						
Renouvellement	7	8	9	9	10	43
Besoins y compris le renouvellement	104	75	43	40	38	300

(1) Les ingénieurs de la Propriété Foncière sont comptés dans cette rubrique

INGENIEURS D'APPLICATION

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Enseignement agricole	21	14	4	—	—	39
D.E.A.E.J.	5	6	4	—	—	15
Elevage	3	2	2	2	1	10
D.R.A.	10	6	2	1	1	20
C.F.S.T. (1) ..	17	13	14	10	8	62
Eaux et Forêts	12	8	9	10	11	50
D.M.V. :						
Direction Centrale	11	7	6	6	6	36
Offices régionaux	36	19	15	14	11	95
S.P. et C.T.	8	6	7	7	8	36
C.N.C.A.	4	4	4	4	4	20
B.V.A.						
O.C.I.C.	1	1				2
Renouvellement	6	8	9	10	11	44
Besoins y compris le renouvellement	134	94	76	64	61	429

(1) Les contrôleurs de la Propriété Foncière sont comptés dans cette rubrique

ADJOINTS TECHNIQUES

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Enseignement agricole	3	9	3	2	1	18
D.E.A.E.J.	2	4	4	—	—	10
Elevage	72	36	34	31	27	200
D.R.A.	32	19	8	4	4	67
C.F.S.T.	28	22	22	17	13	102
Eaux et Forêts	34	21	25	28	32	140
D.M.V. —						
Direction Centrale .	9	5	5	4	4	27
Offices régionaux	87	46	37	33	40	243
S.P. et C.T.	74	88	53	75	90	380
O.C.I.C.	3	3	3	3	1	13
C.N.C.A.	24	24	24	24	24	120
B.V.A.	1	1	1	1	1	5
Renouvellement	30	34	39	43	47	193
Besoins y compris le renouvellement	399	312	258	265	284	1.518

AGENTS TECHNIQUES

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
D.E.A.E.J.		2	3			5
Elevage	11	6	6	5	4	32
D.R.A.	2	2	1	1		6
C.F.S.T.	42	32	32	24	42	149
Eaux et Forêts	44	28	34	37		185
D.M.V. :						
Direction Centrale	3	1	1	1	1	7
Offices régionaux	38	20	16	14	12	100
S.P. et C.T.	157	101	112	118	134	622
O.C.I.C.						
C.N.C.A.	1	1	1	1	1	5
B.V.A.						
Renouvellement	32	36	41	45	49	203
Besoins y compris le renouvellement	330	229	247	246	262	1 314

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INVESTISSEMENTS EN OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PRODUCTION AGRICOLE

(En milliers de DH)

1. - Recherche agronomique :	
— Stations expérimentales	11.000
— Protection des végétaux	2.295
— Horticulture	100
— Centres régionaux	100
— Essais d'adaptation	570
— Contrôle et multiplication des semences sélectionnées	640
— Direction scientifique	7.305
— Documentation et diffusion	7.925
— Parc auto	65
Total	30.000
Lutte anti-acridienne :	
Construction aménagement, entretien	950
Achat, loyer renouvellement du matériel	27.050
Fonctionnement du matériel	8.950
Produits de traitement	28.117
Transports et frais de déplacement	5.241
Documentation, liaisons postales	340
Frais courants et personnel saisonnier	6.352
Total	77.000
2 - Etudes :	
Liquidation de la convention ancienne	11.360
Etude Sebou	3.500
Etude Oum-Er-R'bia	3.000
Etudes techniques	1.250
Etudes socio-économiques	3.000
Personnel extérieur	1.750
Equipement administratif	250
Documentation	600
Total	24.710

3. - Conservation Foncière :	
— Construction de blocs fonciers	2.530
— Travaux de nivellement et de triangulation	2.750
— Etablissement et révision des cartes	8.800
— Grands périmètres - Etudes et travaux	11.620
— Cadastre national	13.500
Total	39.200
4. - Equipements divers :	
— Répression des fraudes	200
— Usines d'ordures ménagères	5.040
— Industries frigorifiques	3.200
— Abattoirs et chambres froides	3.610
Total	12.050
Total	182.960

IV. - Moyens et Mesures

La mise en œuvre d'un tel programme n'est possible que si l'Etat prend les mesures nécessaires à sa réalisation.

La répartition actuelle de la propriété, le cadre humain et institutionnel constituent des obstacles à l'intensification et à l'utilisation optimale par les agriculteurs des importants investissements réalisés par l'Etat.

Aussi l'Etat se doit-il, corrélativement à l'exécution de ses programmes de dépense, de veiller à ce que le cadre socio-économique du monde rural et ses organes d'intervention soient tels qu'ils permettent la meilleure valorisation possible des efforts financiers qu'il consent.

1 - Le cadre socio-économique

1°) - RECHERCHE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES VIABLES

a) La réforme foncière

Le changement des structures foncières dans tout le pays ne peut se faire qu'à long terme sous la poussée conjuguée de la croissance démographique et du progrès technique. Néanmoins des mesures appropriées peuvent accélérer cette évolution. Le Plan Quinquennal se propose à cet égard de distribuer les terres du Fonds Commun de la Réforme Agraire.

Celui-ci verra ses possibilités accrues par la récupération des terres de colonisation. Il inclura également les autres terres domaniales, collectives, guich. Les terres du Fonds Commun pourront servir, à l'intérieur des périmètres d'irrigation, à agrandir les terres collectives ou le petit melk avoisinants. Ce Fonds Commun sera fractionné en exploitations agricoles viables qui bénéficieront d'aménagements généraux prévus dans le programme quinquennal. La dimension optimale des exploitations sera fixé selon les régions, les modes de culture, et la nature des terrains.

La distribution de ces terres se fera au profit d'exploitants directs et, en priorité, à ceux qui sont sur place, sur la base d'un cahier des charges incluant l'obligation de mise en valeur. Le non respect du cahier des charges sera sanctionné par l'expropriation effective du contrevenant.

Une des clauses importantes du cahier des charges est l'acceptation de l'exploitant d'adhérer à une coopérative de services ou, dans certains cas où la culture effectuée l'exige, à des unités de production.

Les groupements d'agriculteurs sont une nécessité à deux points de vue

ils peuvent être des interlocuteurs des services d'intervention de l'Etat et représenter le relais de vulgarisation entre le moniteur et le fellah .

ils présentent de nombreux avantages pour les paysans eux-mêmes (obtention de fournitures nécessaires à la production à de meilleurs prix, possibilité de réduction du prix de revient de l'équipement des exploitations et meilleure utilisation de celui-ci possibilité de conserver aux agriculteurs la marge de profit des intermédiaires).

Les groupements d'agriculteurs devront être encouragés par tous les moyens dont dispose l'Etat (organisation, crédit, etc).

b) **La constitution d'un contrat-type de fermage :**

L'Etat devra également agir sur le cadre actuel des associations. Le fellah démuni de terres ou possédant un trop petit lopin, est pris dans un réseau de liens d'associations diverses qui contribuent certes à résoudre certains problèmes qui se posent à des exploitants toujours démunis du nécessaire (attelage, matériels, semences, etc..), mais qui ne les garantissent nullement contre les abus de leurs partenaires et ne favorisent pas les investissements (amélioration du fonds, plantations, etc..).

Un contrat-type devra conférer au fermier ou au métayer le droit à l'occupation stable et permanente de la terre, au bénéfice des fruits de son travail et au dédommagement des investissements effectués par lui en cas de départ brusque ou de rupture du contrat.

Le propriétaire en contrepartie pourra rompre le contrat qui le lie au fermier, si ce dernier ne remplit pas ses obligations d'exploiter convenablement la terre en préservant et améliorant le capital foncier.

c) **La réforme des droits de succession .**

L'indivision fréquente des propriétés dans la campagne, contre leur émiettement, a pour cause le régime successoral.

Des réformes vigoureuses devront intervenir dans ce domaine en interdisant les partages qui aboutiraient à l'attribution de lots non viables et en créant un droit de préemption au profit de l'héritier unique méritant, dans le cas où le partage aboutirait à rendre l'exploitation non viable, à charge pour lui de verser à ses

co héritiers leur part sous forme pécuniaire ou autre. Une aide de l'Etat sous forme de crédit permettrait à l'héritier du fonds de rembourser ses co héritiers et de mettre en valeur sa propriété.

d) **Réforme du régime adoulaire :**

Pour constater leurs droits de propriété immobilière (moulkia devolutions successorales, transactions diverses) les paysans ont recours aux adouls. La législation adoulaire, qui remonte à l'année 1925, devra être modifiée et les adouls remplacés par un ordre de notaires justifiant de connaissances juridiques suffisantes et soumis à des règles précises.

3.2 - MISE A LA DISPOSITION DE L'AGRICULTEUR DE MOYENS NECESSAIRES A L'INTENSIFICATION

S'il convient de placer les exploitants dans un cadre qui les incite à intensifier la production encore l'Etat doit-il veiller à ce qu'ils aient à leur disposition les moyens qui leur permettent d'effectuer cette intensification. Ces moyens sont essentiellement :

l'information ;

l'accès au crédit agricole ;

la possibilité de se procurer au moment opportun et à de justes prix les fournitures nécessaires.

a) **L'information**

L'information doit être entendue ici comme la diffusion de méthodes efficaces et économiques de culture ; ce qui implique, tout d'abord, que ces méthodes soient déterminées (c'est là le rôle de la recherche agronomique), ensuite, qu'elles soient divulguées aux agriculteurs par un personnel compétent et efficace.

Rôle de la recherche et de l'expérimentation agronomique

Son rôle essentiel devait consister à rechercher la possibilité et les conditions de mise en culture (quantité optimale de semences d'eau, d'engrais, lutte contre les parasites, etc...) des spéculations ou variétés qu'il serait économiquement intéressant d'étendre ou d'introduire au Maroc. La recherche agronomique devrait donc travailler en grande partie à la demande des organismes de mise en valeur du territoire, ou mieux, des groupements de particuliers, moyennant paiement : ce serait la meilleure garantie de la rentabilité de la recherche.

La recherche agronomique devrait également poursuivre ses travaux de mise au point du matériel et des outils de culture les

mieux adaptés à l'emploi judicieux de la main-d'œuvre.

Il conviendrait donc de s'orienter davantage vers la recherche appliquée et de concevoir, dans certains cas, la recherche agronomique comme un service obéissant surtout aux sollicitations de la demande des utilisateurs.

s La vulgarisation

— *Recrutement et formation des vulgarisateurs.*

Le principal obstacle à la généralisation et à l'efficacité de la vulgarisation réside en l'insuffisance en qualité et en quantité des vulgarisateurs.

Les cadres formés à l'heure actuelle, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, sont en nombre tout à fait insuffisant et ne reçoivent pas une formation adaptée aux tâches qui les attendent ils sont souvent coupés du milieu paysan dont ils connaissent mal les méthodes et les habitudes et ne savent pas s'adresser à lui.

Il conviendrait de former un corps de vulgarisateurs spécialisés et de ne pas charger ce corps de tâches autres que de la formation des paysans. D'autre part, pour inciter ces agents à être efficaces, il conviendrait de les intéresser pécuniairement aux améliorations de production constatées dans la zone dont ils sont responsables et de les y laisser le plus longtemps possible, les contacts humains et la connaissance des problèmes spécifiques de la zone d'intervention constituant des atouts majeurs du succès du vulgarisateur.

— *Fermes pilotes.*

Si l'information peut être transmise par contacts directs avec le paysan, et divers moyens audio visuels (films, affiches, etc.) il est une méthode à ne pas négliger : celle de l'exemple.

Il conviendrait ainsi d'avoir dans toutes les zones homogènes du point de vue agronomique, des fermes-pilotes qui pourraient être choisies parmi les exploitations gagnantes des concours agricoles.

Outre leur fonction d'exemple, ces fermes serviraient à déterminer dans chaque zone le revenu potentiel de la terre sur lequel doit être assis l'impôt.

Ces fermes pourraient recevoir les conseils des organismes de mise en valeur, au besoin des services de la recherche agronomique. Les essais qui pourraient être effectués en application de ces conseils devraient toujours l'être à la demande du paysan et sous sa responsabilité, de façon à conserver aux fermes-pilotes leur caractère d'exploitation, semblable en tous points, sauf en degré d'évolution, aux autres exploitations de la région. Ainsi les meilleurs

agriculteurs du Maroc deviendraient vulgarisateurs sans quitter leurs exploitations.

— *Formation des enfants*

En plus de la formation professionnelle des adultes il convient de ne pas négliger la formation des enfants ; ce sont eux qui rentabiliseront les grands ouvrages construits aujourd'hui. Aussi, l'enseignement de base dispensé dans les campagnes devrait être repensé suivant des conceptions nouvelles : une solide formation technique, des connaissances rudimentaires de l'économie, du droit des contrats, et d'une façon générale de toutes les notions qui sont indispensables à la gestion d'une exploitation agricole, devraient représenter l'essentiel de l'enseignement destiné aux futurs agriculteurs.

Cette réforme ne devrait pas avoir pour effet de « condamner » à l'agriculture ceux qui pourraient faire œuvre utile ailleurs, si tous ceux qui seront jugés aptes à d'autres études techniques ou aux études secondaires peuvent bénéficier de bourses et sont orientés vers les établissements les plus conformes à leurs aptitudes.

— *Conditions de l'acceptation par le paysan des méthodes vulgarisées.*

En dehors de la formation technique proprement dite, la vulgarisation a pour objet d'amener le paysan à modifier l'optique dans laquelle il exploite la terre : il convient de lui faire prendre conscience de l'entité que constitue son exploitation et du rôle essentiel qu'il peut y jouer pour la transformer en une véritable entreprise. Il s'agit aussi de lui faire comprendre les vertus de l'épargne et de l'investissement, de l'entretien et de l'amélioration de son fonds. Cette transformation du mode d'exploitation ne pourra se faire que si, parallèlement à la vulgarisation des méthodes, des mesures sont prises pour, à la fois mettre à la disposition du paysan les moyens de production nécessaires, et assurer un débouché à la production.

A cet égard les groupements d'agriculteurs (groupements pré-coopératifs, ou mieux coopératives) doivent jouer un rôle important.

b) **Le crédit agricole**

Le manque d'épargne, et même le plus souvent de trésorerie, constitue l'un des plus gros obstacles à l'intensification qui exige des investissements (plantations, petit matériel) ou tout simplement des avances à la terre (engrais, semences de qualité). La diffusion du crédit sous toutes ses formes (de campagne, à moyen et long terme) est donc une des conditions première de l'intensification.

Le système actuel, reposant sur une Caisse Nationale, des Caisses régionales, des Caisses locales et les Sociétés de Crédit

Agricole et de Prévoyance, se heurte à un certain nombre de difficultés qui limitent ses possibilités d'action : en fait le crédit agricole ne touche guère qu'un dixième des paysans.

Le crédit total distribué s'élève à environ 170 millions de DH, dont 84 % est prêté à court terme et 16 % à long terme.

On doit constater que le volume du crédit distribué est très faible relativement à la valeur de la production agricole (5 %). Cette importance diminue encore si on considère que 65 % du crédit distribué par la Caisse Nationale va aux terres récupérées ou au financement de la commercialisation.

On constate, par ailleurs, que les agriculteurs les moins bien placés pour obtenir du crédit sont situés dans la tranche la plus basse de l'impôt agricole (revenu virtuel situé entre 1.400 DH et 6.000 DH).

Parmi les difficultés rencontrées pour un développement général du crédit agricole, il faut citer :

le problème des garanties ;

le problème administratif et de personnel qui se pose parfois en termes délicats puisque le recrutement d'un nombreux personnel très qualifié restera impossible pendant de longues années ;

la charge croissante des intérêts ;

enfin, l'insuffisance des ressources mises à la disposition d'une demande sans cesse croissante.

Les réformes à mettre en œuvre durant le Plan Quinquennal peuvent être groupées en six rubriques :

Il convient tout d'abord de définir, d'une part, le seuil économique en dessous duquel le crédit ne peut contribuer au développement (ceci vise essentiellement les très petites exploitations) ; d'autre part, le seuil au-dessus duquel les exploitations peuvent se procurer des moyens de financement par elles-mêmes.

La deuxième réforme consiste en un élargissement de l'éventail des garanties : caution solidaire qu'il convient d'appliquer plus efficacement, inscription d'un warrant sur le cheptel mort et autres garanties réelles, assurance-vie.

La troisième mesure consiste en une élimination progressive du secteur agricole non économique en réservant la totalité des crédits d'accession à la propriété à des agriculteurs du secteur dit « social ».

La quatrième réforme doit permettre une libéralisation du crédit en faveur des grosses exploitations, cela en encourageant le recours auprès des banques.

La cinquième mesure vise l'allégement de la procédure d'octroi du crédit. Il convient à ce sujet de supprimer la formalité d'autorisation, formalité assouplie en 1964, mais qui reste toujours en vigueur.

Enfin, l'incitation à la formation de caisses mutuelles présentera l'avantage d'alléger les dépenses de fonctionnement et de favoriser le recouvrement quasi intégral des créances.

c) **Mise à la disposition des agriculteurs en temps opportun et à de justes prix des fournitures nécessaires.**

La possibilité de s'approvisionner au moment opportun et à des prix raisonnables en semences, plants, engrais, travaux à façon (façons culturales et traitements) constitue bien évidemment une des conditions essentielles de l'intensification.

A terme, les fonctions d'approvisionnement et d'exécution de travaux exigeant un matériel ou présentant un intérêt dépassant le cadre de l'exploitation, devraient être exercées par **les groupements d'agriculteurs** dont la constitution doit être favorisée, ainsi qu'il a été dit à plusieurs reprises.

En l'absence de ces groupements, et en cas de défaillance ou de monopole du secteur privé, les organismes de mise en valeur devraient être en mesure d'offrir ces fournitures à tous les agriculteurs désireux de s'en procurer.

— *Travaux mécaniques*

Le climat de notre pays est caractérisé par l'insuffisance et l'irrégularité des pluies ; il en découle pour la culture céréalière : la nette prédominance du « Bekri » (1) sur le « Mazouzi » (2) en bour, et l'aggravation des difficultés culturales. En effet, les pluies d'automne sont souvent tardives et les semailles doivent être déterminées avant début janvier, ce qui laisse un temps très court pour les labours. Or, la terre est devenue compacte et dure du fait de longs mois de sécheresse et du piétinement du troupeau ; il faut par conséquent, user de techniques particulières de dry-farming, d'engins de culture puissants, ou mieux, effectuer les labours juste après la moisson pour enfouir les chaumes, favoriser la formation d'humus, mettre le sol en état de recueillir et absorber les premières pluies, et dans certains cas, permettre de se limiter à la traction animale.

Dans les cas où la traction mécanique reste indispensable, l'Etat peut, soit encourager les particuliers à acheter les engins mécaniques au moyen de subventions et du crédit, soit entreprendre

(1) Bekri : culture d'automne.
(2) Mazouzi : culture de printemps.

lui-même ces travaux, comme il le fait d'ailleurs actuellement, soit enfin encourager les groupements de particuliers à posséder les moyens nécessaires à la culture mécanique.

La meilleure solution est, sans aucun doute cette dernière ; mais tout en procédant à son instauration progressive, l'Etat continuera son action traditionnelle de fournitures de travaux mécaniques par l'intermédiaire de ses organismes d'intervention agricole, en révisant toutefois les tarifs qu'il pratique, de telle sorte qu'ils ne soient pas inférieurs au prix de revient supporté par les particuliers, ce qui aurait pour effet de décourager ceux-ci de prendre ces travaux à leur charge.

— *Semences sélectionnées :*

L'augmentation de la productivité dépend de l'utilisation des semences sélectionnées ; l'Etat pourra favoriser la production d'une quantité suffisante de celles-ci par les mesures suivantes :

— les semences sélectionnées devront être payées au producteur selon le prix du marché augmenté d'une prime tenant compte du prix de revient élevé de ces semences. Un supplément d'environ 10 % par rapport au prix de revient des céréales de consommation incitera les agriculteurs à produire ;

— l'Etat encouragera l'importation des variétés à haute productivité déjà expérimentées au Maroc et ayant donné de très bons résultats.

La production et l'importation des semences sélectionnées étant assurées, il conviendra de les mettre à la disposition des paysans à temps, à des prix abordables, et moyennant un crédit suffisant.

— *Engrais :*

L'utilisation conjuguée des travaux d'été, de semences sélectionnées et d'engrais est la meilleure façon d'augmenter les rendements de la superficie importante réservée chaque année aux cultures annuelles. L'Etat subventionnera l'utilisation des engrais qu'ils soient employés dans des opérations intégrées, ou, dans certaines conditions, individuellement par les paysans.

13. - MESURES DEVANT AMENER LES EXPLOITANTS A UTILISER AU MIEUX LES MOYENS MIS A LEUR DISPOSITION

La mise à la disposition des agriculteurs des moyens nécessaires à l'intensification de l'agriculture n'est souvent pas suffisante pour amener les paysans à les utiliser. L'attrait du profit escomptable ne sera, en effet, réel que si le paysan est assuré de débouchés rémunérateurs ; l'emploi de moyens plus ou moins contraignants

s'inscrivant dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler l'obligation de mise en valeur, est, d'autre part, nécessaire pour accélérer la transformation du mode d'exploitation.

a) L'existence de débouchés rémunérateurs

Actuellement, et sauf pour les cultures pratiquées sous contrat, l'agriculteur est entièrement soumis aux aléas d'un marché, le plus souvent très local (souk) et très sensible aux variations tant de l'offre que de la demande. L'agriculteur doit être informé des productions les plus rémunératrices et placé dans des conditions telles que la juste rémunération de ses efforts lui revienne.

Cependant, dans une économie libérale, les prix doivent demeurer le résultat d'une confrontation aussi large que possible de l'offre et de la demande. Le rôle de l'Etat doit alors consister :

— à établir des prévisions des tendances saisonnières et à long terme des prix de façon à orienter au mieux la production par les moyens dont il dispose (crédit, fournitures de moyens de production y compris l'eau, etc...) ;

— à tenir le public parfaitement informé de ces prévisions ;

— à intervenir pour que l'ajustement de l'offre à la demande se fasse au moindre coût.

Pour ce faire l'Etat doit veiller à exclure les monopoles, aussi bien privés que publics, le monopole privé ayant tendance à prélever à son profit une marge excessive au détriment des producteurs ou des consommateurs, et le monopole public ne comprimant généralement pas assez ses prix de revient.

Aussi convient-il d'étudier les moyens de réintroduire le secteur privé dans les activités monopolisées par l'Etat (commercialisation à l'exportation et à l'importation, industries du sucre et du coton transport, etc...) et, en sens inverse, de créer un secteur d'Etat ou de favoriser la formation d'un secteur coopératif dans toutes les branches où le commerce est plus ou moins contrôlé par un monopole ou une entente privée (marché des céréales, de la viande, de l'huile) et où l'initiative privée est insuffisante.

C'est ainsi que l'Etat devra souvent veiller à ce que la collecte des producteurs, leur stockage, leur conditionnement ou leur transformation soient à la mesure de la production et éviter ainsi les variations saisonnières des prix nuisibles, soit aux producteurs, soit aux consommateurs. L'organisation de ces différentes fonctions contribue, en effet, à réaliser une meilleure adaptation de l'offre à la demande aussi bien dans l'espace que dans le temps.

Le souci de comprimer les coûts de la commercialisation tout en rémunérant au mieux le producteur amène à préconiser la prise en charge de toutes les fonctions annexes de celles de la production

par les producteurs eux-mêmes, ou mieux, par les groupements de producteurs. La constitution de ces groupements, en particulier de coopératives, doit être favorisée par l'Etat, au besoin par une assistance temporaire (exemple : huileries et laiteries-coopératives, éventuellement égrenage du coton et sucrerie) de préférence dans le cadre du Dahir de 1935 qui laisse aux coopératives l'entière responsabilité de la gestion.

Tout en encourageant la prise en charge des différentes fonctions de commercialisation par les groupements de producteurs, l'Etat continuera à pratiquer et encourager la passation des contrats de culture qui garantissent débouché et prix au producteur tout en lui procurant souvent les avances dont il a besoin pour produire.

Dans certains cas les ajustements saisonniers nécessiteront la création de Fonds d'encouragement et de compensation (fonds d'intervention sur le marché de la viande, fonds de soutien à la production laitière, fonds de péréquation pour le coton, etc...).

— Enfin à veiller à ce que les prix intérieurs tendent vers les cours mondiaux : l'autarcie est, en effet, aussi peu favorable à la Nation que le sont l'autofourniture et l'autoconsommation au niveau de l'exploitation. L'ouverture au marché extérieur est nécessaire, notre pays ne pouvant, même s'il le voulait, produire tout ce dont il a besoin et étant au contraire capable, de par ses conditions naturelles économiques et sociales, d'offrir sur le marché extérieur des produits qui y sont hautement appréciés et qui ne trouvent pas preneurs à des prix rémunérateurs à l'extérieur.

Aussi, pour orienter la production conformément aux intérêts du Pays, l'Etat doit-il éviter tant le soutien permanent des prix que les limitations permanentes à l'exportation et à l'importation.

Une amélioration de la commercialisation des principales productions du Maroc pourra être obtenue par les mesures suivantes durant le Plan Quinquennal :

Pour les agrumes : L'encouragement de la création ou du développement des industries des jus concentrés surgelés associées à celles des légumes surgelés, déshydratés et la valorisation poussée des sous-produits.

Pour les autres fruits : L'extension des entrepôts frigorifiques, voire également de l'industrie du surgelé (fraises).

Pour les olives : Le développement des exportations d'olives en conserve et d'huile de qualité et la relance de 3 ou 4 huileries coopératives.

Pour la vigne : Les négociations avec la C.E.E. pour l'obtention de débouchés hors Tarif Extérieur Commun, le développement d'une industrie des jus de raisin et la production des raisins secs de qualité.

Pour les céréales principales : L'intervention de l'O.C.I.C. sur les souks pour stabiliser les prix dans les zones de culture traditionnelle et la construction de silos de souk gérés par les coopératives et les S.O.C.A.P.

Pour la viande : L'équipement en abattoirs, la création d'un organisme d'intervention pour stabiliser les cours, la congélation des viandes, et des facilités d'exportation à certaines époques.

Pour les produits laitiers : L'offre au consommateur des produits adaptés à ses goûts (leben, smen, zébda, fromage) et à meilleur prix, l'accroissement de la productivité du circuit, des mesures en faveur des groupements de coopératives.

Pour le coton : L'expérimentation de nouvelles variétés, la création de stations de recherche agronomique, l'ajustement des prix des variétés existantes en fonction des tendances actuelles du marché, la création d'un fonds de péréquation, la participation effective des agriculteurs à la COMAPRA

b: **Mesures s'inscrivant dans le cadre de l'obligation de mise en valeur**

Dans les zones irriguees de lourds investissements hyoro-agricoles (barrages, canaux, etc...) ont été réalisés, en vue d'aménager des regions entières. L'objectif de développement optimal de la production agricole nationale necessite l'utilisation la plus complete et la plus rapide possible de ces amenagements ; or, il s'est avéré que l'équipement intérne des exploitations était souvent effectué avec beaucoup de retard sur l'equipement externe. A ce retard, s'ajoute le decalage inevitable entre l'amenagement complet et la mise en exploitation optimale

Cette situation ne peut se prolonger sans porter préjudice à la rentabilite générale de tous les amenagements entrepris au profit les agriculteurs

Dans les zones bour l'allotissement des terres du Fonds Commun de la Reforme Agraire doit multiplier les exploitations viables, favoriser aussi l'intensification et améliorer le niveau de vie des beneficiaires

Mais les efforts ainsi consentis par l'Etat au profit du monde rural ne pourront souvent porter leurs fruits que si le cadre institutionnel est de nature à amener l'exploitant à utiliser au mieux les moyens mis à sa disposition

Les mesures à prendre à cet effet tendront beaucoup plus à inciter qu'à contraindre et, sauf dans certains cas particuliers, l'intervention directe cedera la place aux moyens indirects tels que la politique fiscale et financiere.

1) *Réforme de la fiscalité*

L'impôt doit être, non seulement un moyen de répartition équitable des charges publiques, mais encore être assis et calculé de façon à inciter les contribuables à avoir un comportement conforme à l'intérêt de la Nation.

Dans ce sens, la suppression du Tertib et son remplacement par un impôt basé sur le revenu virtuel est un progrès important dans l'utilisation de la fiscalité comme moyen d'incitation à l'intensification.

Cependant, l'impôt agricole est actuellement calculé, en fait, à partir de la production moyenne des dix dernières années enregistrées par le Tertib. Ce mode de calcul doit être abandonné et remplacé par un autre plus fidèle à l'esprit de la loi, dans les périmètres d'irrigation et dans les Zones Bour, soit, où les cultures sont soumises à contrat, soit où la production est commercialisée par l'O.C.E.

De plus, le texte de 1961, instaurant l'impôt agricole doit subir les réajustements suivants :

- **Afin d'opérer une répartition plus équitable** des charges de l'impôt et favoriser la transformation des structures foncières, il convient d'accroître la progressivité et de relever l'abattement à la base.

- **Afin d'encourager les plantations,** il faut supprimer l'imposition séparée des arbres, et calculer, quelle que soit la spéculation pratiquée, le revenu virtuel à l'hectare.

- **Afin d'encourager la mise en valeur des terres incultes et les exploitations extensives à devenir intensives** on supprimera la distinction entre « secteur traditionnel » et « secteur moderne », cette distinction n'ayant aucun sens lorsqu'il s'agit d'un impôt sur le revenu virtuel destiné à inciter les paysans, quels qu'ils soient, à atteindre l'intensification maximum avec les moyens et suivant les méthodes qui s'imposeront comme les meilleures.

La suppression de cette distinction ne doit pas être entendue comme un encouragement à la mécanisation, qui caractérise souvent le secteur dit « moderne », mais bien comme un encouragement à l'intensification qui n'est pas nécessairement synonyme de moderne pas plus que « traditionnel » n'est synonyme d'extensif.

- **Afin d'encourager l'utilisation des moyens de production existants,** on tiendra compte dans le calcul du revenu virtuel, des possibilités d'irrigation et non du fait accompli de l'irrigation, de façon à ne pas pénaliser ceux qui utilisent l'eau disponible par rapport à ceux qui ne le font pas.

- **Afin d'éviter le surpâturage et de favoriser l'aménagement des terres en pente :**

  — on inclura les terrains de parcours dans l'assiette de l'impôt ce qui aura pour effet d'encourager la réfection des pâturages et la plantation des versants ;

on exonérera d'impôt, ou même on subventionnera les plantations dans les terrains en pente, tout au moins pendant la période où les plantations entrainent une dimiution du revenu pour les exploitants ;

on instituera un impôt réel sur le bétail, le barême de cet impôt devant être calculé de façon à pénaliser les chèvres, à favoriser le remplacement des équins par les bovins et d'une façon générale à orienter l'élevage vers les espèces les plus utiles.

■ **Afin de favoriser la traction animale**, on associera un impôt réel sur le gros matériel à l'impôt réel sur le bétail. Les droits de douane frappant le matériel de culture ne pouvant dépasser certaines limites en raison des accords internationaux, la politique fiscale doit venir compléter la politique douanière pour décourager l'utilisation de certaines machines agricoles et encourager au contraire la traction animale, en particulier la traction bovine. Le paiement d'une redevance annuelle sur certains gros matériels de culture incitera à une limitation et à une meilleure utilisation de celui-ci : la dégressivité de cette redevance en fonction de l'âge de la machine incitera par ailleurs à un meilleur entretien.

2) *Tarification de l'eau d'irrigation*

Le but de cette mesure est d'entraîner l'utilisation optimale de l'eau d'irrigation et d'amortir les investissements faits pour amener l'eau en tête des propriétés. La recette principale théorique des budgets des Offices Régionaux de Mise en Valeur est la redevance de l'eau d'irrigation. Or, celle-ci est actuellement sans commune mesure avec le coût des ouvrages et n'est de plus pas toujours perçue ; cette situation entraine une double perte, puique l'eau n'est pas toujours utilisée de manière rationnelle et que l'Etat n'amortit pas les investissements entrepris pour l'irrigation.

Le prix de l'eau doit être calculé en tenant compte de tous les éléments qui entrent dans son coût, depuis la collecte et la régularisation de l'eau, jusqu'à sa distribution aux agriculteurs.

Une partie du coût devra être supportée par la production d'électricité ; la consommation industrielle ou domestique, le reste étant à la charge des agriculteurs et des autres agents économiques (commerçants, transporteurs, industriels) bénéficiant indirectement de l'accroissement de production imputable à l'irrigation.

Le calcul du prix de l'eau doit se faire de façon régionale. L'Etat instaurera une caisse de péréquation en vue de réaliser une certaine redistribution inter-régionale des revenus, suivant en cela une politique de ré-équilibrage régional.

Les Offices de Mise en Valeur seront chargés de facturer l'eau, même aux paysans qui en disposent, mais ne l'utilisent

pas ; le paiement pourra être perçu par le percepteur. L'agriculteur sera ainsi amené à utiliser convenablement l'eau ou à se séparer de son fonds au profit d'un paysan plus dynamique.

L'application de ces mesures devra se faire progressivement, le but recherché à travers la nouvelle tarification de l'eau d'irrigation étant de pousser les agriculteurs à une intensification maximale de leur exploitation.

3) *Droits d'eau*

Parallèlement à la tarification de l'eau, il convient de réformer son régime juridique qui n'est pas adapté à une utilisation rationnelle des ressources en eau. L'appropriation privative de l'eau entraine sa vente et son achat séparément de la terre et ceci particulièrement dans le Sud.

L'Etat reprendra tous les droits d'eau moyennant une indemnisation calculée pour chaque région. Cette mesure constitue un préalable à l'application des mesures précédentes.

4) *Obligation d'amenagement interne des exploitations*

Si dans les terres allotie, la loi oblige les attributaires à une mise en valeur, en revanche dans les terres irriguées, l'Etat n'est pas habilité à effectuer l'équipement interne sans l'accord du propriétaire. Les Offices de Mise en Valeur devront disposer de textes législatifs leur permettant dans l'intérêt général, d'intervenir à l'intérieur de la propriété, de préference en accord avec l'intéressé en vue d'exécuter certains travaux (drainage, défrichement, nivellement, etc.) nécessaires à la mise en valeur optimale de la propriété. Cette intervention ne doit pas encourager les paysans à user de l'assistance de l'Etat aussi le coût devra-t-il être en grande partie à la charge du propriétaire qui pourra le rembourser selon un système d'annuités suffisemment souple pour ne pas trop peser sur son revenu à moyen terme.

5) *Respect des plans de culture*

L'étude générale précédant l'amenagement hydro agricole d'un périmètre agricole préconise un plan de culture qui est fonction d'un certain nombre de données naturelles (nature des sols, leur aptitude à l'irrigation, leur vocation agricole, etc...)

Cette étude menée avec les moyens les plus modernes de l'analyse permet de déterminer l'utilisation optimale des terres et de l'eau disponibles. Le plan de culture qu'elle préconise doit être impératif pour les agriculteurs, faute de quoi, l'aménagement complet risque d'en souffrir, son intérêt économique à l'échelle aussi bien nationale que régionale risque de disparaître ou de diminuer fortement.

Cependant, les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole ne disposent actuellement d'aucune réglementation leur permettant d'imposer un plan de culture aux paysans réticents, ni de leur faire suivre certains préceptes sanitaires permettant de préserver les plantes de parasites et de maladies diverses. L'obligation pour tous les bénéficiaires de l'eau d'irrigation de suivre un plan de culture précis, des traitements sanitaires et des amendements de sol s'impose comme une nécessité urgente.

Divers moyens peuvent contraindre les exploitants à respecter les consignes des Offices de Mise en Valeur : distribution et taxation de l'eau, octroi de crédit, contrats de culture, etc...

b) Participation directe à la valorisation des terres irriguées

Les bénéficiaires de l'eau d'irrigation sont appelés à participer aux frais engagés par l'Etat pour les aménagements hydro-agricoles dans les périmètres d'irrigation.

La part mise à la charge des agriculteurs est à acquitter sous deux formes intimement liées :

- participation directe à la valorisation des terres,
- participation indirecte incluse dans la redevance pour usage de l'eau.

Les agriculteurs auront le choix entre le paiement au comptant et le paiement à crédit pour se libérer de leur participation directe à la valorisation des terres irriguées du fait des travaux hydro-agricoles réalisés par l'Etat.

Cadre organique

Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire a connu des changements de structure nombreux et variés.

La conséquence la plus nette est le cloisonnement des différentes Directions, le manque de coordination et d'intégration des différentes politiques sous-sectorielles.

Le programme quinquennal du Ministère de l'Agriculture ne pourra pas être réalisé si une nouvelle organisation, tendant à intégrer les différentes Directions, Divisions, Services, etc. en un organisme structuré et efficace, n'intervient pas au cours du Quinquennat.

L'administration chargée d'encadrer le monde rural ne peut pas non plus, rendre les services qu'on attend d'elle, si elle ne s'adapte pas chaque jour davantage aux réalités paysannes et aux délais impérieux des travaux de la terre.

La procédure administrative de contrôle financier et des délégations de crédit, quoique assouplie à la fin 1967, doit encore être allégée et adaptée aux particularités de l'Agriculture ; une étude très serrée du cheminement des pièces administratives à travers les bureaux et des délais d'attente dans chacun d'eux, de même que la recherche de la cause des retards de signature, devront être faites pour relever les obstacles qui s'opposent à l'accélération des procédures

La routine technique devra céder la place à une recherche continue de méthodes nouvelles toujours plus adaptées aux réalités de la terre La technique évolue très rapidement dans le monde et l'ingénieur ou le technicien ont beaucoup de difficultés à se maintenir au courant des récentes expériences entreprises à l'étranger et même au Maroc Aussi, l'Administration doit-elle envisager des recyclages périodiques de ses ingénieurs et techniciens Des expériences faites ailleurs ont montré que le rendement des cadres peut augmenter jusqu'à 30 ou 40 % après une série de recyclages et par la pratique de la formation continue

Principes directeurs de la réorganisation

ADAPTATION DE L'ORGANISATION AUX OBJECTIFS DE POLITIQUE AGRICOLE

L'organisation générale du Ministère de l'Agriculture doit être fonction des objectifs de politique générale Cette organisation doit

permettre aux différents niveaux, le passage facile de la conception à l'exécution.

Au niveau de la conception, la fonction de programmation et de planification doit pouvoir traduire en projet, programme annuel ou pluriannuel, les directives ministérielles et gouvernementales ; elle doit veiller à la cohérence, à la permanence des diverses actions et à leur intégration dans le programme d'ensemble.

Au niveau de l'exécution, les actions doivent revêtir une grande précision technique, et être coordonnées entre elles à tous les niveaux. Chaque activité doit être suivie d'un contrôle technique et son intérêt économique doit être évalué périodiquement par l'organisation centrale.

DEFINITION PRECISE DES COMPETENCES DES ORGANES

L'organisation actuelle du Ministère se caractérise par l'imprécision des compétences de certaines Directions. Ceci peut être assez rapidement corrigé en réunissant auprès de chaque Direction toutes les activités se rapportant à un sous-secteur déterminé de l'Agriculture. La concentration des activités techniques auprès des Directions centrales doit être tempérée par la décentralisation des Offices Régionaux et des Services provinciaux et par leurs relations verticales avec toutes les Directions du Ministère. La décentralisation qui est un principe de politique de régionalisation, ne peut être efficace que si elle est doublée d'une étroite coordination allant du sommet à la base.

COORDINATION ENTRE LES DIVERS SERVICES DU MINISTERE

La délimitation des compétences respectives des Directions doit permettre la collaboration étroite et interdisciplinaire. La coordination doit être un principe qui guide l'action de chaque Direction ; elle doit également être assurée par un organisme particulier. Toutes les actions dans les diverses disciplines doivent s'orienter au même but qui est la mise en valeur optimale des régions agricoles du pays.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

A - TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN ZONE IRRIGUEE

(PAR OFFICE OU PROJET)

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Moulouya	**24 120**	**27 235**	**27 480**	**20 735**	**16 935**	**116 505**
Gharb	15 720	15 910	12 500	15 865	11 365	71 360
Doukkalas	15 860	10 355	5 835	6 195	6 195	44 440
Haouz	14 830	27 200	27 779	21 235	24 000	115 044
Tadla	23 750	40 650	26 202	13 780	11 780	116 162
Tafilalet	19 100	13 605	9 361	9 395	6 585	58 046
Ouarzazate	3 570	8 390	6 770	9 820	10 820	39 370
Souss-Massa	4 854	2 316	3 200	13 200	13 300	36 870
Loukkos	455	1 420	7 365	8 380	12 380	30 000
Sebou	155	1 370	5 915	13 450	22 450	43 340
Total	122 414	148 451	132 407	132 055	135 810	671 137

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN ZONE IRRIGUEE

PAR TYPE D'INTERVENTION

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
Etudes d'ensemble	9 121	8.876	2.710	150	143	21.000
Equipements hydro-agricoles	75 729	114 495	107 417	111 465	114.264	523.370
Amenagement des zones bour	11 731	8 460	7.000	6.500	7.065	40.756
Equipement rural	4 765	5 863	3.665	3.665	3.863	21.821
Equipement économique	1 700	400	2 500	2 100	2.300	9.000
Equipement des services	18 410	9 415	8 175	7 225	7.225	50.450
Interventions agricoles	958	942	940	950	950	4.740
Total	122.414	148 451	132.407	132.055	135.810	671.137

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
1. - Interventions D.M.V. :						
11 - Etudes d'ensemble (p.m.)	—	—	—	—	—	—
12 - Petite et moyenne hydraulique	17.510	18.080	20.050	20.770	24.590	101.000
13 - Equipement rural	13.000	10.000	10.000	10.000	10.000	53.000
14 - Amélioration foncière	600	700	800	900	1.000	4.000
15 - -Remembrement en sec	—	650	650	—	—	1.300
16 - Allotissements	6.310	5.510	5.770	6.110	6.300	30.000
17 - -Pépinières fruitières	1.260	290	150	150	150	2.000
18 - Equipement économique	400	400	400	400	400	2.000
19 - Interventions agricoles						
191 - Vulgarisation	3.000	2.725	2.725	2.725	2.725	13.900
192 - Achat de tracteurs par privés	510	765	1.020	1.275	1.530	5.100
193 - Engrais	3.280	3.800	4.240	4.680	5.200	21.200
194 - Semences sélectionnées - prime à la production	1.043	1.200	1.357	1.500	1.650	6.750
195 - Semences sélectionnées - achat de semences	3.325	3.520	2.520	2.450	2.310	14.125
196 - Equipement en petit matériel	800	800	800	800	800	4.000
197 - Interventions arboricoles	750	940	1.170	1.220	1.340	5.420
20 - Equipement des services	14.900	11.800	11.800	11.700	11.300	61.500
Sous-Total I	66.688	61.180	63.452	64.680	69.295	325.295
2. - Interventions autres directions						
21 - Semences sélectionnées céréalières	4.720	5.160	5.570	5.660	6.290	27.400
22 - Maïs hybride	20	30	40	80	200	370
23 - Oléagineux	150	200	250	300	350	1.250
Sous-Total II	4.890	5.390	5.860	6.040	6.840	29.020

3 - **Direction des Eaux et Forêts :**						
31 - Reboisement	11.000	13.000	14.000	15.000	17.000	70.000
32 - D.R.S. et aménagements pastoraux	8.500	9.000	10.000	11.300	13.500	52.300
33 - Aménagement des forêts	700	800	900	1.000	1.100	4.500
34 - Recherches forestières	400	500	550	600	650	2.700
35 - Lignes téléphoniques et maisons forestières	1.600	1.900	2.100	2.150	2.250	10.000
36 - Ouverture de chemins et pistes	1.500	2.500	3.000	3.500	4.500	15.000
37 - Pisciculture et divers	40	50	60	70	80	300
38 - Bâtiments administratifs	500	510	530	560	600	2.700
Sous-Total III	**24.240**	**28.260**	**31.140**	**34.180**	**39.680**	**157.500**
4 - **D.E.R.R.O. :**						
41 - Périmètre de développement intégré	4.100	4.200	4.600	5.000	5.200	23.100
41 - Périmètres de moyenne hydraulique	5.245	5.840	5.395	990	1.200	18.670
43 - Opérations forestières	1.000	3.000	4.000	5.000	5.340	18.340
44 - Réseau routier (p.m.)	—	—	—	—	—	—
Sous-Total IV	**10.345**	**13.040**	**13.995**	**10.990**	**11.740**	**60.110**
Total général	**106.163**	**107.870**	**114.447**	**115.890**	**127.555**	**571.925**

C - TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS EN ELEVAGE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
1. - Quadrillage sanitaire :						
11 - Inspections et infirmeries	1.450	1.750	1.650	1.400	1.250	7.500
12 - Laboratoires	1.000	1.000	1.000	100	100	3.200
13 - Bains parasiticides	190	260	240	230	200	1.120
14 - Ristournes sur médicaments (S.)	20	30	40	40	50	180
Sous-total I	2.660	3.040	2.930	1.770	1.600	12.000
2. - Intensification alimentaire :						
21 - Opération fourrage	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
22 - Amélioration des parcours	9.610	5.700	5.500	5.000	5.290	31.100
23 - Réserves fourragères individuelles et groupements (S.)	800	900	1.000	1.200	1.300	5.200
24 - Stocks de sécurité d'Etat (S.)	900	1.000	1.100	1.200	1.400	5.600
Sous-total II	11.310	7.600	7.600	7.400	7.990	41.900
3. - Amélioration génétique :						
31 - Espèces bovines	6.290	6.120	4.790	3.495	2.635	23.330
32 - Espèces ovines et caprines	350	400	350	300	—	1.400
33 - Espèces équines	870	1.630	1.000	750	750	5.000
34 - Aviculture	210	440	280	170	—	1.100
34 - Apiculture	182	182	162	142	132	800
Sous-total III	7.902	8.772	6.582	4.857	3.517	31.630
Subventions :						
36 - Achat de bovins race pure (S.)	594	689	689	743	740	3.455
37 - Achat de reproducteurs (S.)	250	300	300	326	369	1.545
38 - Achat de volailles (S.)	300	350	400	450	500	2.000
39 - Primes et concours d'élevage (S.)	360	380	400	420	440	2.000
Sous-total IV	1.504	1.719	1.789	1.939	2.049	9.000

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
4 - **Bâtiments d'élevage (S.) :**						
41 - Bovins	280	405	492	328	345	1.850
42 - Ovins, caprins	430	490	550	610	670	2.750
43 - Poulaillers	90	90	90	90	90	450
44 - Apiculture	90	90	105	125	125	535
45 - Abris à fourrage	10	20	30	40	50	150
Sous-total V	900	1.095	1.267	1.193	1.280	5.735
5 - **Commercialisation :**						
51 - Collecte de lait	720	600	1 080	1 020	1 020	4.440
52 - Usine laitière de Berkane	—	—	—	2.500	—	2.500
53 - Fonds de développement du lait	1 650	150	700	—	—	2.500
54 - Fonds d'intervention de la viande	100	600	400	—	—	1.100
55 - Abattoirs et chambres froides	—	—	—	—	—	—
56 - Union Laitière (S.)	200	150	100	50	—	500
57 - Fonds de développement du lait (S.)	1.275	1.020	805	585	315	4.000
58 - Fonds d'intervention de la viande (S.)	1.000	1.100	1.200	1.300	1.400	6.000
59 - Divers (laine, miel, etc.)	50	65	75	85	100	375
Sous-total VI	4.995	3.685	4.360	5.540	2.835	21.415
6. - **Divers :**						
61 - Groupements divers (S.)	50	80	100	120	150	500
62 - Traction animale (S.)	53	56	60	64	67	300
63 - Carte de l'élevage	100	100	—	—	—	200
64 - Matériel de vulgarisation	150	200	200	220	230	1.000
65 - Stage de formation (Direction E.A.)	—	—	—	—	—	—
Sous-total VII	353	436	360	404	447	2.000
Total général	29.624	26.347	24.888	23.103	19.718	123.680

TABLEAU DE REPARTITION DES INVESTISSEMENTS
ET SUBVENTIONS EN OPERATIONS DE SUPPORT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
1 - **Recherche Agronomique :**						
11 - Stations Expérimentales	2 906	3 424	2 515	1 405	750	11 000
12 - Protection des Végétaux	500	255	395	440	705	2 295
13 Horticulture		50		50		100
14 Centres régionaux		50	50	—		100
15 - Essais d'adaptation		315	105	105	45	570
16 - Contrôle et multiplication des semences sélectionnées	345	50	5	150	90	640
17 - Direction Scientifique	3 610	685	570	970	1 470	7 305
18 - Documentation et diffusion des études générales spécialisées	125	1 825	1 825	2 075	2.075	7 925
19 - Parc auto	35	15	5	5	5	65
Sous-Total I	7.521	6 669	5.470	5 200	5 140	30 000
Lutte anti-acridienne et anti-aviaire :						
Construction, aménagement, entretien	141	360	149	150	150	950
Achat, loyers, renouvellement du matériel	1.860	9 590	5 200	5 200	5 200	27.050
Fonctionnement du matériel	420	2 530	2 000	2 000	2.000	8.950
Produits de traitement	656	6 437	7 008	7 008	7 008	28.117
Transports, frais de déplacement	170	1 471	1 200	1 200	1 200	5.241
Documentation, liaisons postales	10	90	80	80	80	340
Frais courants et personnel saisonnier	320	1 532	1 500	1 500	1 500	6.352
Sous-total II	3.577	22.010	17.437	17.138	17.138	77.000

2 - **Programme d'études :**						
21 - Liquidation de la convention ancienne	3 360	2 000	2 000	2 000	2 000	11 360
22 - Etude Sebou	3 500	—	—	—	—	3.500
23 - Etude Oum-Er-R'bia	1 000	1 000	1 000	—	—	3.000
24 - Etudes techniques	200	250	250	250	300	1.250
25 - Etudes socio-économiques	600	600	600	600	600	3.000
26 - Personnel extérieur	350	350	350	350	350	1.750
27 - Equipement administratif	50	50	50	50	50	250
28 - Documentation	150	150	100	100	100	600
Sous-total III	9 210	4 400	4.350	3.350	3.400	24.710
3 - **Conservation Foncière et Service Topographique :**						
31 - Construction de blocs fonciers	200	1 100	1 000	230	—	2.530
32 - Travaux de nivellement et de triangulation	400	600	550	550	650	2.750
33 - Etablissement et révision de la carte	300	2 000	2 000	2 000	2 500	8.800
34 - Grands périmètres	1 300	2 500	2 500	2 500	2.820	11.620
35 - Cadastre National	1 000	3 820	2 000	[illegible]	3.680	13.500
Sous-total IV	3 200	10 020	8 050	8 280	9 650	39.200
4 - **Equipement divers :**						
41 - Répression des fraudes	40	40	40	40	40	200
42 - Usines d'ordures ménagères	956	954	900	1 100	1 130	5.040
43 - Industrie frigorifique	1 600	1 600	—	—	—	3.200
44 - Abattoirs et chambres froides	1 710	600	590	550	160	3.610
Sous-total V	4 306	3 194	1 530	1 690	1.330	12.050
Total général	27 814	46 293	36 537	35 658	36.658	182.960

RECAPITULATIF GENERAL DES INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
A - Zone irriguée	122 414	148 451	132 407	132 055	135 810	671 137
B - Zone bour	106 163	107 870	114 447	115 890	127 555	571 925
C - Elevage	29 624	26 347	24 888	23 103	19 718	123 680
D - Opérations de support	27 814	46 293	36 537	35 658	36 658	182 960
Total	286 015	328 961	308 279	306 706	319 741	1 549 702
Enseignement agricole	5 280	4 250	1 920	800	750	13 000
Total général	291 295	333 211	310 199	307 506	320 491	1 562 702

CHAPITRE II

LES BARRAGES

I. - Bilan du Plan Triennal

Il convient, avant de présenter un bilan, de faire état des changements de structure qui se sont produits au sein de l'administration.

Initialement, l'ensemble des ouvrages et des équipements de l'irrigation relevait de l'O.N.I. (Office National des Irrigations), puis de l'O.M.V.A. (Office de Mise en Valeur Agricole). Après dissolution de ce dernier au mois d'Octobre 1966, il y a eu un partage des compétences : l'étude, la réalisation et l'exploitation des grands ouvrages hydrauliques incombait à la Direction de l'Hydraulique (Ministère des Travaux Publics) alors que les autres équipements, relatifs à l'irrigation des périmètres, étaient à la charge du Ministère de l'Agriculture.

Le Plan Triennal avait établi un programme général des interventions de l'O.N.I., dans lequel les grands ouvrages comportaient non seulement les barrages et les canaux de tête morte, mais encore les canaux principaux d'irrigation. Afin de présenter un bilan en accord avec les prévisions, les réalisations de l'O.N.I. et de l'O.M.V.A. concernant les barrages et les canaux de tête morte seront inclues dans le bilan général de l'Agriculture ; seules figureront dans ce chapitre, les réalisations de la Direction de l'Hydraulique durant l'année 1967.

REALISATIONS DE LA DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DURANT L'ANNEE 1967

(En milliers de DH)

Designation	*Crédits disponibles en 1967*	*Emissions au 31 12-67*	%
Etudes générales des grands ouvrages hydrauliques	3.000		
Travaux neufs et grosses réparations			
Basse-Moulouya	9.520	9.063	95,2
Confortement du Nakhla	4.100	4.086	99,6
Surélévation d'El Kansséra	240		
Ait-Aadel	35.740	33.830	94,7
Ziz	28.379	20.000	70,5
Zaouia-N'Ourbaz	10.000	10.000	100,0
Divers (véhicules, etc.)	885	885	100,0
Ressources en eau			
Hydrologie	1.600	1.070	66,9
Hydrogéologie	6.900	5.788	83,9
Total	100.364	84.722	84,4

Le taux général de réalisation s'élève à 84 %. Cependant la consommation des crédits concernant les travaux neufs et les grosses réparations s'élève, quant à elle, à 88 %. La non utilisation de crédits d'études provient de ce que la Direction de l'Hydraulique, organisme créé au début de 1967, a dû affronter dès sa naissance de nombreuse tâches ; la réalisation d'un programme cohérent d'études générales des grands ouvrages hydrauliques et de recherche des ressources en eau est donc envisagée dans le cadre du Plan Quinquennal, ainsi qu'il en sera fait état plus loin.

II. - Les Orientations

Le Gouvernement poursuivra la réalisation du programme construction de grands ouvrages hydrauliques, commencé au des Plans précédents, dans le but de permettre par l'irrigation la mise en valeur des surfaces cultivables et de developper les cultures intensives à haut rendement.

Ainsi, les efforts consentis actuellement et ceux qui le seront durant les prochains Plans s'inscrivent dans le cadre d'une politique agricole à longue échéance dont les resultats seront en croissance constante durant les prochaines decennies.

∴

Auparavant, l'augmentation de la production agricole s'était faite principalement par l'extension des surfaces ensemencées. Ainsi la production céréalière annuelle disponible par habitant a pu être maintenue de 1951 à 1956 autour de 360 kg. Mais depuis une vingtaine d'années, on est arrivé progressivement à mettre en culture tout ce qui pouvait l'être parfois dans des conditions bien médiocres et sans égard pour l'érosion. La surface cultivée se stabilise maintenant autour de 4 millions d'hectares [illegible] des ensemencements annuels et le plafond est atteint.

La seule agriculture traditionnelle fondée sur la production de céréales n'est donc pas en mesure de satisfaire les besoins d'une population en expansion rapide. Il faut donc recourir à d'autres méthodes et d'autres cultures ; c'est pourquoi le Maroc a choisi de mettre en œuvre une politique d'envergure de construction de grands barrages, en vue de mettre en valeur les terres irrigables.

Leur superficie actuellement recensée s'élève à environ un million d'hectares. Irriguer un million d'hectares revient au même que défricher 5 millions d'hectares en sec car les rendements sont plus élevés, la production est plus régulière et a davantage de valeur.

Le Maroc irrigue actuellement, par des procédés non traditionnels, 150.000 hectares environ ; les nouveaux barrages d'une retenue totale de 7,1 à 7,8 milliards de mètres cubes, permettront, lorsqu'ils seront complètement exploités, d'assurer l'irrigation de 400.000 à 450.000 ha supplémentaires. C'est-à-dire que l'utilisation intégrale des équipements envisagés permettra de mettre en valeur plus de la moitié des terres susceptibles d'être irriguées.

Les cultures produisant beaucoup et rapidement, seront génératrices d'emplois et permettront d'élever le revenu de la population rurale. Sur le plan national, cette croissance de la production permettra la création d'industries annexes nouvelles et l'augmentation des exportations.

Enfin, par leur effet régulateur sur le cours des rivières, les barrages sont en même temps un moyen nécessaire pour lutter contre les crues dévastatrices et constituent un excellent appui pour la politique de défense et restauration des sols.

En effet, en absorbant les rapides crues d'orages, ils évitent en aval l'érosion des terres cultivables et empêchent ou diminuent les inondations. En amont, le reboisement du bassin versant fixe le sol et permet d'accroître le patrimoine forestier du pays.

C'est pourquoi, au cours du Plan Quinquennal, un effort considérable représentant 746 millions de DH, soit environ 15 % du budget d'équipement de l'Etat, sera consacré à l'achèvement, l'aménagement ou la construction de nouveaux barrages. Il permettra de porter la surface irriguée totale à 308.000 hectares à la fin du Plan. Cet effort est retracé dans le tableau récapitulatif suivant :

Rubriques	*(Millions de DH)*
Etudes générales, grosses réparations et divers	30,9
Achèvement d'ouvrages en cours	255,0
Aménagement d'ouvrages existants	24,0
Nouveaux ouvrages	421,4
Etudes de nouveaux ouvrages	14,5
Total	745,8

Cette répartition des crédits fait apparaître l'importante impulsion donnée au programme de construction. Cette politique se poursuivra au-delà du Plan Quinquennal puisque dans les crédits affectés aux nouveaux ouvrages 14 millions de DH sont reservés aux études complètes de quatre barrages dont la réalisation débutera en 1973. Parallèlement, le Plan suivant verra l'achèvement des quatre barrages mis en chantier durant le Quinquennat actuel.

Enfin, des études à caractère général permettant de préciser les ressources en eau et les possibilités d'implantation de barrages nouveaux, seront menées à bien, afin de ménager une utilisation rationnelle des ressources naturelles du pays.

La réussite d'une telle politique dont on vient de voir le prix coûtera à l'Etat impliquera qu'un certain nombre de conditions soient réunies :

la mise en place du réseau permettant d'amener l'eau [illegible] et dans l'exploitation même ;

l'intensification des cultures sur les surfaces irriguées par [illegible] ppement, notamment de spéculations nouvelles à [illegible] rendus [illegible] ;

au-delà [illegible] mise en place d'un véritable [illegible] nagement [illegible] région, [illegible] tous les aspects du développement de celle-ci.

La mise en valeur d'une région ne sera pas à la [illegible] tion d'un barrage. Encore faut-il que la réserve d'eau qu'il permet de mobiliser soit [illegible] rationnellement. C'est pourquoi une attention toute particulière sera attachée à la réalisation des réseaux de canaux d'amenée d'eau, ainsi qu'aux opérations de remembrement et de nivellement des terrains. Les réalisations devront être faites [illegible] suivant par les ouvrages déjà construits.

mais dont les équipements complémentaires n'ont pas été achevés. A cette fin, il est prévu un crédit durant la période quinquennale dont on trouvera le programme d'emploi au Chapitre de l'Agriculture.

Sur les terres irriguées, l'intensification sera poussée à l'extrême. Intensifier, cela veut dire à la fois élever les rendements de chaque culture en ayant recours à des semences sélectionnées et aux engrais, accélérer au maximum les successions culturales, associer étroitement cultures et élevage, pratiquer d'abord des cultures qui ont un débouché dans l'industrie locale et ensuite favoriser les productions exportables par rapport aux productions destinées seulement à accroître la demande finale.

Ces priorités signifient que le Maroc ne fasse pas sienne l'idée trop radicale que les pays en voie de développement doivent, par principe et avant tout, couvrir leurs propres besoins alimentaires. Au contraire, les cultures destinées à un traitement industriel local et ayant une haute valeur à l'exportation permettront de pourvoir aux achats nécessaires à la couverture des besoins céréaliers.

Le développement des périmètres irrigués sera régi dans le cadre de véritables plans d'aménagement, généralement sous la responsabilité des Offices Régionaux de Mise en Valeur. Ces plans, à l'image du projet Sebou, comportent un ensemble d'actions de mise en valeur (D.R.S., construction du réseau de canaux, développement de certaines spéculations) appuyées sur un certain nombre de mesures (construction de centres ruraux et d'habitations rurales pour fixer les populations, vulgarisation, etc..).

III. - Le Programme

L'étude détaillée des projets retenus, au titre de l'équipement hydraulique comportera cinq parties.

La première est consacrée aux études générales, grosses réparations, équipement des services et projets divers. Les autres parties sont constituées par des descriptions analytiques concernant les grands ouvrages en cours d'achèvement, les aménagements d'ouvrages existants et les nouveaux barrages.

Auparavant, seront récapitulés dans trois tableaux :

1. L'échéancier des dépenses.
2. Le calendrier des travaux.
3. Le nombre d'emplois créés.

								Après 1972	Total 1968-72
1 - **Etudes et divers :**									
1.1 - Etude des eaux superficielles	3.100		2.100	1.000					3.100
1.2 - Etudes des nappes souterraines	19.700		4.700	2.500	5.200	4.000	3.300		19.700
1.3 - Grosses réparations	1.300		800	500					1.300
1.4 - Equipement des services	3.800		600	1.000	2.000	100	100		3.800
1.5 - Etudes et ouvrages divers	3.000		1.000	1.000	1.000				3.000
Total 1	30.900		9.200	6.000	8.200	4.100	3.400		30.900
2 - **Ouvrages en cours d'achèvement :**									
2.1 - Barrage de Mechra-Klila	66.500	60.000	6.500						6.500
2.2 - Basse-Moulouya. Canal d'amenée du Bou-Areg	4.000	500	3.500						3.500
2.3 - Barrage de Ait-Aadel	144.000	40.000	28.000	34.000	30.000	12.000			104.000
2.4 - Barrage du Ziz	176.000	35.000	46.000	40.000	40.000	15.000			141.000
Total 2	390.500	135.500	84.000	74.000	70.000	27.000			255.000
3 - **Aménagement d'ouvrages existants :**									
3.1 - Basse-Moulouya tunnels de tête morte	11.000	1.000	3.000	7.000					10.000
3.2 - Barrage du Nakhla, confortement	14.000	6.500	7.500						7.500
3.3 - Surélévation du barrage d'El-Kansera	7.000	500	4.000	2.500					6.500
Total 3	32.000	8.000	14.500	9.500					24.000

(En milliers de DH)

Rubriques	Total	Acquis 1968	1968	1969	1970	1971	1972	Ultérieurs	Plan 68-72
4 **Réalisation de nouveaux barrages :**									
4.1 - Aménagement du Loukkos : barrage de garde	10 000	200	500	1 300	4 000	4 000	—	—	9 800
4.2 - Barrage d'Arabat	158 000	4 000	2 000	18 000	31 000	34 000	40 000	29 000	125 000
4.3 - Adduction d'eau du Grou	152 500	1 500	17 000	20 000	14 000	33 000	32 000	35 000	116 000
4.4 - Barrage de Sidi-Cheho	104 000	1 000	1 000	3 000	10 000	20 000	20 000	49 000	54 000
4.5 - Aménagement du Massa Barrage de Tankist : galerie de tête morte	95 000	1 000	4 800	3 000	7 000	22 000	22 000	35 200	58 800
4.6 - Barrage de Zaouia N'Ourbaz	69 000	11 200	3 700	28 500	12 800	12 800			57 800
Total 4	588 500	18 900	29 000	73 800	78 800	125 800	114 000	148 200	421 400
5 - **Etude des nouveaux barrages :**									
5.1 - Loukkos - Barrage de T'Fer	5 000	500	2 000	1 500	1 000				4 500
5.2 - Barrage dans le bassin du Lakhdar (ouvrages associés)	7 000	1 500	2 000	2 000	1 000	500			5 500
5.3 - Barrage de Dechra-El-Oued	6 000	2 000				1 000	1 000	2 000	2 000
5.4 - Barrage des gorges de N'Fis	3 000	500	200	1 100	600	500	100		2 500
Total 5	21 000	4 500	4 200	4 600	2 600	2 000	1 100	2 000	14 500
Total général	1 062 900	166 900	140 900	167 900	159 600	158 900	118 500	150 200	745 800

Tableau 2 CALENDRIER DES TRAVAUX

Études et travaux préparatoires

Travaux proprement dits

Rubriques	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Canal d'amenée du Bou-Areg										
Tunnels tête morte - Moulouya										
Confortement du barrage du Nakhla										
Loukkos - Barrage de T'Fer										
Loukkos - Barrage de garde										
El-Kanséra										
Arabat										
Grou										
Sidi-Chého										
Aït-Aadel										
Massa										
Ziz										
Zaouia-N'Ourbaz										
Lakhdar										
Dechra-El-Oued										
N'Fis										

Tableau 3

CREATIONS D'EMPLOIS DURANT LES TRAVAUX

	Marocains	*Etrangers*
Basse-Moulouya - Canal d'amenée du Bou-Areg	200	5
Basse-Moulouya - Tunnels de tête morte, rive gauche	400	20
Barrage du Nakhla	600	20
Aménagement du Loukkos - Barrage de garde	200	10
Surélévation du barrage d'El-Kansséra	100	10
Barrage d'Arabat	1.000	50
Barrage du Grou	700	50
Barrage de Sidi-Chého	600	50
Barrage d'Ait-Aadel	600	50
Aménagement du Massa	600	50
Barrage du Ziz	600	70
Barrage de Zaouia-N'Ourbaz	600	50

1. - Etudes et divers

1.1. - ETUDE DES EAUX SUPERFICIELLES

HYDROLOGIE - CLIMATOLOGIE

Définition des opérations :

Construction et équipement en matériel de stations de mesures hydrométéorologiques et hydrologiques. Mise en place de réseaux d'annonces de crues.

Objet :

Poursuite de l'équipement du territoire en stations de mesures destinées à fournir les bases de conception des grands aménagements hydrauliques du pays.

Exploitation et diffusion des résultats acquis.

Investissements :

3,1 millions de DH répartis en :

Rubriques	*(En milliers de DH)*					*Total* 1968-72
	1968	1969	1970	1971	1972	
Construction de stations de mesures .	600	200	—	—	—	800
Matériel de mesures .	1.000	300	—	—	—	1.300
Etudes	500	500	—	—	—	1.000
	2.100	1.000	—	—	—	3.100

Part en devises :
75 % par effets directs et indirects.

1.2. - ETUDE DES NAPPES SOUTERRAINES

HYDROGEOLOGIE - HYDRAULIQUE SOUTERRAINE

Définition des opérations :

Prospections par méthodes géophysiques et par drains, puits et sondages. Etudes de bilans et de programmes d'exploitation des nappes au moyen de modèles analogiques et mathématiques.

Objet :

Poursuite de la prospection, puis de l'inventaire systématique du potentiel des nappes d'eaux souterraines du Pays en vue

de leur utilisation pour le développement de l'agriculture irriguée, de l'industrie et des besoins de consommation des hommes et des troupeaux. Etudes de l'exploitation rationnelle des nappes souterraines et de la préservation de ce capital naturel.

Investissements :

19,7 millions de DH répartis en :

Rubriques	*(En milliers de DH)*					
	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-72
Prospections géophysiques.	400	400	400	400	300	1.900
Drains - Puits - Sondages d'exploitation et d'exploration	3.100	1.100	3.700	3.100	2.500	13.500
Etudes de bilans et d'exploitations sur modèles .	—	—	500	500	500	1.500
Projet Souss, contrepartie marocaine ..	1.200	1.000	600	—	—	2.800
	4.700	2.500	5.200	4.000	3.300	19.700

Part en devises :

25 % par effets directs et indirects.

1.3. - GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES GROSSES REPARATIONS

Il est traditionnel d'imputer au budget d'investissement les grosses réparations d'ouvrages en service.

La Direction de l'Hydraulique est chargée de l'exploitation des grands ouvrages d'hydraulique.

— Barrage de Mechra-Homadi; Canal des Triffas; Canal du Zebra

Le barrage de Mechra-Homadi est en service depuis plus de 10 ans, ainsi que le canal des Triffas. Il est donc nécessaire de prévoir le premier entretien décennal de ces deux ouvrages en 1968.

Nous inscrivons donc :

300.000 DH pour 1968.

100.000 DH pour 1969.

— Barrage d'El-Kansera

Les grosses réparations se feront à l'occasion de la surélévation. Inscription prévisionnelle de 100.000 DH pour 1969.

— **Galerie d'Imfout**

Connaissance insuffisante de l'état de la galerie pour estimer un coût de réparation éventuelle.

Inscription prévisionnelle : 100.000 DH en 1968 et 1969.

— **Ouvrage de prise et galerie de la Tessaout**

Ouvrage de construction récente. Pas de grosses réparations prévues.

— **Barrage du N'Fis**

L'Office Régional du Haouz en a gardé l'exploitation, mais n'a rien prévu au titre des grosses réparations sur l'ouvrage.

Inscription prévisionnelle d'une somme de 100.000 DH.

— **Barrage de Kasba-Tadla et canal de dérivation**

Le barrage de Kasba-Tadla ne nécessite qu'un entretien courant exception faite du matériel hydromécanique qui exige peut-être des renouvellements. En revanche, le canal de dérivation est en service depuis plus de 30 ans, et des réparations très importantes peuvent s'avérer nécessaires.

Inscription prévisionnelle d'une somme de 100.000 DH pour 1968 et 1969.

— **Canal du Nakhla**

Canal qui conduit vers Tetouan et le Périmètre du Rio Martil les eaux régularisées par le barrage du Nakhla.

Réparations importantes indispensables ; 200.000 DH en 1968-1969.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

Rubriques	*(En milliers de DH)*					
	Total	1968	1969	1970	1971	1972
Basse-Moulouya	400	300	100			
El-Kanséra	200		100			
N'Fis	100	100				
Kasba-Tadla	200	100	100			
Nakhla	200	100	100			
Imfout	200	100	100			
Divers	100	100				
Total	1.300	800	500			

1.4. - EQUIPEMENT DES SERVICES

Services centraux de la Direction de l'Hydraulique :

La Direction de l'Hydraulique occupe actuellement deux immeubles transférés autrefois à l'ex-O.N.I., sur l'ancienne base aérienne de Rabat.

Elle y est à l'étroit, compte tenu du développement qu'elle doit prendre.

Estimation : 2 millions de DH (4.500 m2 à 400 DH/m2 plus garage et atelier).

Répartition : 1968 - 100.000 DH.
1969 - 100.000 DH.
1970 - 1.900.000 DH.

Services extérieurs :

Division des Ressources en Eau :

— Bureaux dans les Centres Régionaux qui en manquent : Beni-Mellal, Ouarzazate, Berkane, Tanger, Fès, Casablanca.

— Logements à Beni-Mellal, Ouarzazate, Kénitra, Tanger.

Coût

— 6 bureaux à 200.000 DH	1.200.000 DH	(2 en 1968 et 4 en 1969)
— 5 logements à 60.000 DH	300.000 DH	(1 par an)
	1.500.000 DH	

Exploitation des grands ouvrages :

Quelques logements de gardes des eaux
10 à 20.000 DH ..... 200.000 DH

à répartir uniformément sur les cinq années du Plan.

RECAPITULATION

Rubriques	*(En milliers de DH)*					
	Total	1968	1969	1970	1971	1972
Services centraux de la Direction l'Hydraulique	2.100	100	100	1.900	—	—
Services extérieurs - Division des Ressources en Eau	1.500	460	860	60	60	60
Exploitation ..	200	40	40	40	40	40
Total ..	3.800	600	1.000	2.000	100	100

1.5. - ETUDES ET OUVRAGES DIVERS

Outre les ouvrages mentionnés dans les fiches précédentes et dont la majeure partie doit être réalisée pendant le Plan Quinquennal, d'autres ouvrages sont susceptibles d'être étudiés ou de recevoir un début de réalisation durant les cinq années à venir.

On peut citer en particulier :

— Les barrages sur l'oued Souss et l'oued Issen ;

— Le barrage de Ksob pour l'alimentation en eau d'Essaouira et accessoirement l'irrigation ;

— Le barrage sur le Guis, pour l'irrigation de la plaine du Nekor (Province d'Al-Huceimas) ;

— Le barrage du Haouz central, pour l'irrigation ;

— La surélévation du barrage du N'Fis ;

— Les barrages divers, de deuxième urgence, situés dans les bassins dont l'équipement a déjà vu un début de réalisation (oued Derna, Bou-Krichlet, oued Lakhdar, Bou-Regreg, Kerikera, etc...).

Il faut prévoir, en outre, un certain nombre d'études à caractère général (régularisation, recherche de site).

Enfin, certains aménagements exécutés antérieurement au Plan nécessitent des travaux complémentaires.

— **Adduction d'eau du Complexe Chimique de Safi :**

Le bassin de retenue de la digue n'est pas étanche ; une intervention sera nécessaire pour éviter les fuites.

Investissements prévus : 1968 - 250.000 DH.
1969 - 250.000 DH.

— **Ouvrage de prise et galerie de la Tessaout :**

Fourniture et montage d'une partie de l'appareillage hydromécanique ;

Apurement du marché de génie civil.
Investissement prévu : 1968 - 750.000 DH.

INVESTISSEMENTS

Rubriques	*(En milliers de DH)*						
	Total	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-72
Etudes et ouvrages divers . .	3.000	1.000	1.000	1.000	—	—	3.000

Ouvrages en cours d'achèvement

21 - BARRAGE DE MECHRA-KLILA

Situation géographique :

Sur l'oued Moulouya à 60 km. au Sud de Nador (Province de Nador).

Caractéristiques :

Barrage : poids arqué en béton.

Hauteur : 64 m. au-dessus des fondations.

Longueur en crête : 305 m.

Retenue totale : 730 millions de m3.

Retenu utile : 535 millions de m3.

Usine hydroélectrique (O N E) :

Chute de 33 à 48 m.

Debit 60 m3/s sous 43 m.

Puissance : 23 MW.

— **Production moyenne : 85 millions de kWh.**

Destination :

— **Irrigation de 70.000 ha nets dans la Basse-Moulouya.**

— **Production d'énergie électrique.**

Situation actuelle :

— **Le barrage a été terminé en juillet 1967 et l'usine hydro-électrique mise en service en septembre 1967.**

— **Les travaux ont été exécutés entre 1960 et 1967, avec une interruption de 2 ans environ à la suite de la crue de mai 1963.**

Investissements (non compris l'usine) :

Avant 1968 : 60 millions de DH.

En 1968 : 6.500 000 DH.

Les dépenses à prévoir en 1968 comprennent :

— **L'achat d'un jeu de batardeaux pour l'obturation des passes déversants ..... 500.000 DH**

— **L'indemnité à verser aux constructeurs de la première tranche de génie civil ..... 5.000.000 de DH**

— **Des prestations et travaux divers ... 1.000.000 de DH**

Part en devises :

40 % par effets directs et indirects.

2 - BASSE MOULOUYA - CANAL D'AMENEE DU BOU-AREG

Situation géographique :

20 km au S S E de Nador (Province de Nador)

Caractéristiques :

Longueur 5 800 mètres

Débit 12 m3 s.

Destination :

Ouvrage inclus dans les aménagements de la rive gauche de la Basse Moulouya

Assurer la liaison entre la galerie du Bou Areg et l'usine hydroélectrique du Bou Areg

Situation actuelle et calendrier des travaux

Le marché a été approuvé en Novembre 1966 par l'ONMVA et transféré au Ministère des Travaux Publics en Septembre 1967

Fin des travaux prévue pour Septembre 1968

Investissements

Avant 1968 : [illegible]

En 1968 : 3 millions de DH

Nota

Dans les investissements ci-dessus on a inclu des restes à payer sur le canal du Zebra et la galerie du Bou Areg

Net en devises :

15 % par effets directs et indirects.

Nombre d'emplois créés sur le chantier :

Marocains 200.
Etrangers 5.

23 - BARRAGE D'AIT-AADEL

Situation géographique :

Sur l'oued Tessaout, à 70 km à l'Est de Marrakech (Province de Marrakech).

Caractéristiques :

Barrage en terre de 84 m de hauteur.
Volume total de la retenue 200 millions de m3.
Volume régularisé annuellement : environ 220 millions de m3

Destination :

Irrigation de 27.000 ha nets dans le périmètre de la Tessaout amont.
Production d'électricité (60.000.000 Kwh par an).

Situation et calendrier des travaux :

- Etudes d'avant-projet et d'appel d'offres effectuées.
- Date de mise en chantier : 14 Octobre 1966.
- Mise en eau prévue en Octobre 1970.
- Fin des travaux prévue en Juillet 1971.

Investissements (non compris l'usine hydraulique) :

(En milliers de DH)

	Total	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	*Après 1972*	*Total 68-72*
s et	6.000	6.000							
	138.000	34.000	28.000	34.000	30.000	12.000			104.000
	144.000	40.000	28.000	34.000	30.000	12.000			104.000

Voir

Usine et ouvrages hydroélectriques (O.N.E.) 32 millions de DH

Part en devises :

40 à 45 % par effets directs et indirects

Exploitation et entretien du barrage :

Coût annuel : 0.5 à 1 % du coût du barrage.

Emplois créés pendant les travaux :

— **Marocains : 600.**

— **Etrangers : 50.**

24. - BARRAGE DU ZIZ

Situation géographique :

Sur l'oued Ziz, à Foum-Rhiour, à 10 km en amont de Ksar-es-Souk (Province de Ksar-es-Souk).

Caractéristiques :

Digue principale et annexe en terre.

— **Hauteur maximale : 71 m. au-dessus du lit de l'oued**
Retenue totale : 380 millions de m3
— **Retenue utile : 280 millions de m3.**
Volume garanti : 100 millions de m3

Usine hydroélectrique (O.N.E.) :

En cours d'étude.

Production prévue : 15 millions de Kwh/an.

Destination :

Protection contre les crues
Irrigation de secteurs nouveaux et amélioration des secteurs existants sur une superficie de 15.000 ha dans la vallée du Ziz et la plaine du Tafilalet
Production d'électricité

Situation actuelle et calendrier des travaux :

Projet terminé. Jugement des offres en cours après appel d'offres international. Installations générales de chantier en cours.

Travaux annexes : 1967-68.

Début des travaux du barrage : fin 1967.

Fin des travaux : début 1971.

Investissements (non compris l'usine hydroélectrique)

Rubriques	*(En milliers de DH)*						
	Total	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	68.72
Etudes et reconnaissances ..	10.000	10.000					—
Travaux	166.000	25.000	46.000	10.000	40.000	15.000	141.000
Total	176.000	35.000	46.000	10.000	40.000	15.000	141.000

Part en devises

45 % de transfert total

Part annuelle d'entretien et de fonctionnement

0,5 % du coût de l'ouvrage

Emplois créés pendant la construction :

Marocains 600
Etrangers 70

Aménagement d'ouvrages existants

11 BASSE-MOULOUYA

TUNNELS DE TETE-MORTE RIVE GAUCHE

Situation géographique

45 km au S. S. E. de Nador (Province de Nador)

Caractéristiques :

L'ouvrage adducteur de tête morte, long de 11.865 m, comprenant

10 tunnels d'une longueur totale de 10.550 m ;
des ouvrages divers (canaux, bâches) sur 1.315 m de longueur

Débit caractéristique : 17 m3 s.

Destination :

Conduire les eaux de la Moulouya, dérivées par le barrage de Mechra-Homadi, vers les terres à irriguer rive gauche (Zébra, Bou-Areg, Gareb), l'usine hydroélectrique du Bou-Areg et la ville de Nador.

Situation actuelle et calendrier des travaux :

Travaux entrepris de 1952 à 1956 et poursuivis après l'Indépendance (1959-63). Des éboulements importants se sont produits après la mise en service et les bétons de première phase s'avèrent de mauvaise qualité.
Des réparations et des compléments d'équipements sont indispensables pour assurer la sécurité d'exploitation.
Octobre 1967 - Remise du projet.
Exécution des travaux : Mars 1968-Août 1969.

Investissements :

Avant 1968 : 1 million de DH. (Non compris les dépenses faites pendant les 2 premières phases de travaux).
1968 : 3 millions de DH.
1969 : 7 millions de DH.

Nota :

Le coût des travaux de réparation et de complément est estimé à 7 millions de DH environ. Cette évaluation pourrait toutefois être dépassée, le projet n'étant pas encore terminé et la difficulté d'exécution de travaux de l'espèce pouvant réserver des surprises. Un complément de 3 millions de DH est prévu pour les études et pour régler des réclamations anciennes.

Part en devises
20 %.

Emplois créés pendant les travaux :
— Marocains 400.
— Etrangers 20.

3. 2. - BARRAGE DU NAKHLA - CONFORTEMENT

Situation géographique :

15 km. au S.-S.-O. de Tétouan sur l'oued Nakhla en amont du confluent avec l'oued Kérikera (Province de Tétouan).

Caractéristiques :
— Barrage en enrochements de 42 m de hauteur au-dessus du lit de l'oued.
— Capacité de la retenue : 9 200 000 m3.

Destination :

Alimentation en eau potable des villes de Tétouan, Martil, Restinga (300 l./s.).

Irrigation de 700 ha nets dans la plaine du Rio Martil (700 l./s.).

Situation actuelle et calendrier des travaux :

Barrage complété après l'Indépendance (fin des travaux : automne 1961).

Après la première mise en eau, des travaux de confortement se sont avérés nécessaires. Ils sont en cours et comportent :

- La stabilisation des talus de rive à l'amont et à l'aval immédiats du barrage.
- La création d'un écran d'étanchéité le long du pied du parement amont du barrage, prolongé par des voiles au large.
- Le creusement de deux galeries de drainage.

Projet de confortement : le dossier technique est préparé.

Début des travaux : Novembre 1966.

Fin des travaux : Octobre 1968.

Investissements :

Avant 1968 : 6,5 millions de DH, non compris les travaux exécutés de 1947 à 1961.

En 1968 : 7,5 millions de DH.

Part en devises

30 % par effets directs ou indirects.

Emplois créés sur le chantier :

Marocains : 600.

Etrangers : 20.

3.3 SURELEVATION DU BARRAGE D'EL-KANSERA

Situation géographique :

Sur l'oued Beth, à 22 km. au Sud de Sidi-Slimane (Province de Kenitra).

Caractéristiques

Ouvrage actuel

Construction achevée en 1934.

Retenue : 193 millions de m3.

— Barrage-poids de 57 m. de hauteur.

Surélévation :

— D'une hauteur de 6 m.
— Ouvrage définitif h. : 63 m.
— Retenue totale : 297 millions de m3.

Usine hydroélectrique (O.N.E.) :

— Puissance : 14 Megawatts.
— Production : 15 millions de kWh/an.
— Après surélévation : 17 millions de kWh/an.

Destination :

— Laminage des crues.
— Augmentation de la production d'électricité.
— Augmentation des superficies à irriguer de l'ordre de 4.000 ha dans le périmètre de Sidi-Slimane (30.000 ha).
— Amélioration des possibilités d'irrigation : le barrage irriguera en première phase des terres devant être finalement irriguées par les aménagements du Sebou.

Programme des travaux et investissements :

— Début de chantier : fin 1967.
— Date d'achèvement : mi 1969.

Rubriques	*(En milliers de DH)*				
	Total	*Avant* 1968	1968	1969	*Total* 1968-72
Etudes et reconnaissances	1.000	500	500		500
Travaux	6.000		3.500	2.500	6.000
Total	7.000	500	4.000	2.500	6.500

Part en devises

— 40 % par effets directs et indirects.
— 25 % seront directement transférables.

Emplois créés pendant la construction :

— Marocains : 100.
— Etrangers : 10.

4 - Nouveaux barrages

4.1. - AMENAGEMENT DU LOUKKOS - BARRAGE DE GARDE.

Situation géographique :

A 2,5 km. environ à l'amont du port de Larache, sur une coupure de boucle du Loukkos à créer (Province de Tétouan).

Caractéristiques :

Barrage à vannes mobiles, d'une dizaine de mètres de hauteur.
Retenue totale : 13 millions de m3.

Destination :

Protection de la bàsse vallée du Loukkos contre les remontées d'eau de mer.
L'ouvrage servira de bassin de reprise pour les pompages des eaux d'irrigation, et de barrage de compensation pour l'usine électrique éventuelle du barrage de T'fer.
Irrigation de quelques milliers d'hectares avant la mise en service du barrage de T'fer.

Situation actuelle et calendrier dés travaux :

Un avant-projet a été établi en 1963-64.
Etudes à compléter, sondages à exécuter, avant le lancement de l'appel d'offres.
Début des travaux prévu fin 1969.
Fin des travaux : 1971.

Investissements :

Rubriques	*(En milliers de DH)*								
	Total	*Avant* 1968	1968	1969	1970	1971	1972	*Apres* 1972	*Total* 68-72
Etudes et reconnaissances	800	200	500	100	—	—	—	—	600
Travaux et contrôle	9 200	—	—	1 200	4.000	4.000	—	—	9.200
Total	10.000	200	500	1.300	4.000	4.000			9.800

Part en devises

35 à 50 % par effets directs et indirects.

Exploitation et entretien de l'ouvrage

Coût annuel 1 à 2 % du coût de l'ouvrage.

Emplois créés pendant la construction :

Marocains 200.
Etrangers 10.

12 BARRAGE D'AKABAT

OUVRAGES DE STRUCTURE GENERALE

Situation géographique :

Sur l'oued Inaouène à 25 km de Fès (Province de Fès).

Caractéristiques :

— Barrage en béton - type poids évidé.
— 60 m. de hauteur - 400 m. de longueur.
— Volume de la retenue : 1.430 millions de m3.
— Volume utilisable : 1.100 ou 500 millions de m3, suivant que la dérivation Sebou-Inaouène est réalisée ou non.

Usine hydroélectrique (O.N.E.) :

— Production d'électricité :
47 millions de kWh/an sans dérivation ;
75 millions de kWh/an avec dérivation.

Destination :

— Irrigation : 38.300 ha (première irrigation du projet Sebou) - 80.000 après la dérivation.
— Electricité.
— Laminage des crues de l'Inaouène.

Situation actuelle et calendrier des travaux :

— L'avant-projet est terminé et le dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration.
— Début des travaux : janvier 1969.
— Fin des travaux : 1973.

Investissements (usine non comprise) :

Rubriques	*(En milliers de DH)*								
	Total	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	*Ultérieures*	*Total 68-72*
Etudes et reconnaissances ..	6.000	3.000	1.000	500	500	500	500	—	3.000
	152.000	1.000	1.000	17.500	30.500	33.500	39.500	29.000	122.000
Travaux ..	158.000	4.000	2.000	18.000	31.000	34.000	40.000	29.000	125.000

Nota - Usine hydrolélectrique (O.N.E.) :
— Centrale : 25.000.000 de DH, dont 16.000.000 en 1968-72.
— Barrage de compensation : 17.000.000 de DH, dont 14.750.000 en 1968-72.

Part en devises :
35 % de transfert total.

Exploitation et entretien de l'ouvrage :
0,56 % du prix de l'ouvrage.

Emplois créés pendant la construction :
— Marocains : 1.000.
— Etrangers : 50.

4.3. - ADDUCTION D'EAU DU GROU

Situation géographique :

Barrage situé sur l'oued Grou, à 15 km. au Sud-Est de Rabat (Province de Kénitra).

Objectifs :

- Alimentation en eau de Rabat et des villes de la côte atlantique entre Rabat et Casablanca. Première phase pour un débit de 4 m3/s. dès 1972-73 (la deuxième phase allant jusqu'à 8 m3/s.).
- Alimentation provisoire devant entrer en service en Mai 1969 pour un débit de 1 m3/s.
- Irrigation d'un périmètre de près de 1.500 ha.
- Aménagements touristiques.

Caractéristiques :

- *Barrage :* 70 m. de hauteur environ. Retenue d'une capacité totale de 500 millions de m3 environ.
- *Adduction d'eau :* station de pompage, refoulement, station de traitement, réservoir et conduite gravitaire jusqu'à Rabat.
- *Alimentation provisoire pour mai* 1969 : solution à définir, à partir d'un batardeau provisoire, d'un pompage et d'une conduite provisoire.

Situation des études et calendrier des travaux :

- Le site du Grou avait été étudié dès 1940. Trois sites ont été reconnus. Il reste à faire l'étude complète de l'aménagement, et plus particulièrement l'avant-projet du barrage et les systèmes d'adduction provisoires et définitifs.
- Mi 1968 à 1974.
- Pour l'adduction d'eau, seule la phase 1 est réalisée : 4 m3/s.

Investissements :

Rubriques	*(En milliers de DH)*								
	Total	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	*Après 1972*	*Total 68-72*
Barrage									
Etudes et reconnaissances ..	9.500	1.500*	2.000	4.000	1.000	1.000	—	—	8.000
Travaux ..	99.000	—	11.000	5.000	10.000	24.000	24.000	25.000	74.000
Total barrage .	108.500	1.500	13.000	9.000	11.000	25.000	24.000	25.000	82.000
Adduction d'eau Etudes et travaux .	44.000	—	4.000	11.000	3.000	8.000	8.000	10.000	34.000
Total Grou ...	152.500	1.500	17.000	20.000	14.000	33.000	32.000	35.000	116.000

* dont 500.000 DH en 1967.

Part en devises :

45 % par effets directs et indirects.

Emplois créés pendant la construction :

— Marocains : 700.
— Etrangers : 50.

4.4. - BARRAGE DE SIDI-CHEHO

Situation géographique :

Sur l'Oum-Er-R'bia, à 60 km. au Sud de Settat (Province de Settat).

Caractéristiques :

Barrage de 60 m. de hauteur environ (en principe, barrage en béton à contreforts).
Deux digues auxiliaires sont nécessaires pour fermer deux cols existant en rive droite.
Volume total de la retenue : 1,7 milliard de m3.

Usine hydroélectrique (O.N.E.) :

Au pied du barrage, d'une puissance installée de 80 à 100.000 kW.

Destination :

— Irrigation du Périmètre des Abda-Doukkalas : 70 à 100.000 ha.

— Production d'énergie électrique : 230.000.000 de kWh les premières années - 200.000.000 de kWh en fin d'équipement des Périmètres du Tadla et des Abda-Doukkalas.

Situation des études et calendrier des travaux :

— Etudes antérieures exécutées entre 1948 et 1956 pour le compte de l'E.E.M. (Energie Electrique du Maroc).
— Le projet reste à étudier.
— Début des travaux : mi 1970.
— Fin des travaux en 1974.

Investissements (usine non comprise) :

Rubriques	*(En milliers de DH)*								
	Total	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	*Ultérieures*	*Total 68-72*
Etudes et reconnaissances ..	7.000	1.000	1.000	3.000	2.000	—	—	—	6.000
Travaux préparatoires - construction du barrage et contrôle	97.000	—	—	—	8.000	20.000	20.000	49.000	48.000
Total ..	104.000	1.000	1.000	3.000	10.000	20.000	20.000	49.000	54.000

Nota - Usine hydroélectrique (O.N.E.) : 71 millions de DH.

Part en devises :
35 à 40 % par effets directs et indirects.

Exploitation et entretien des ouvrages :
Coût annuel 0,5 à 1 % du coût de l'ouvrage.

Emplois créés pendant la construction :
— Marocains : 600.
— Etrangers : 50.

4.5. - AMENAGEMENT DU MASSA
BARRAGE DE TANKIST - GALERIE TETE-MORTE

Situation géographique :
Sur l'oued Massa, à 30 km. au N.-E. de Tiznit (Province d'Agadir).

Caractéristiques :
Barrage de 50 à 70 m. de hauteur et de 100 à 300 millions de m3 de capacité.
Galerie pouvant atteindre 6 km. de long.

Destination :
Irrigation d'un périmètre de 6.000 à 12.000 ha.

Situation actuelle et calendrier des travaux :
— Etudes antérieures exécutées en 1948-50 ; deux sites de barrages, distants de 300 m. ont été étudiés.
— Etudes à reprendre en fonction des données actuelles : reconnaissances géologiques complémentaires à effectuer.
— Début des travaux : début 1971.
— Fin des travaux : fin 1974.

Investissements :

Rubriques	*Total*	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	*Après 1972*	*Total 68-72*
Etudes et reconnaissances ..	7.000	1.000	2.000	2.000	2.000	—	—	—	6.000
Travaux préparatoires - construction du barrage de la galerie et contrôle .	88.000	—	2.800	1.000	5.000	22.000	22.000	35.200	52.800
Total ..	95.000	1.000	4.800	3.000	7.000	22.000	22.000	35.200	58.800

Part en devises :
35 à 40 % par effets directs et indirects.

Exploitation et entretien des ouvrages :
Coût annuel : 0,5 à 1 % du coût des ouvrages.

Emplois créés pendant les travaux :
— Marocains : 600.
— Etrangers : 50.

4.6. - BARRAGE DE ZAOUIA-N'OURRAZ

Situation géographique :

Sur l'oued Drâa, à 15 km. à l'Est de Ouarzazate (Province de Ouarzazate).

Caractéristiques :

— Barrage en béton de 60 m. de hauteur au-dessus du lit de l'oued.
— Retenue totale : 560 millions de m3.
— Retenue utile : 536 millions de m3.
— Volume régularisé : 251 millions de m3.

Usine électrique (O.N.E.) :

— Puissance installée : 10 Mégawatts.
— Production : 25 millions de kWh/an.

Destination :

— Irrigation - Périmètre de 18.000 ha dans la vallée du Drâa moyen.
— Electricité.

Situation des études actuelles et calendrier des travaux :

— Etudes préalables et avant-projets préliminaires établis par la Circonscription de l'Hydraulique et de l'Electricité de 1955 à 1958.
— L'avant-projet et le dossier d'appel d'offres ont été fournis fin Décembre 1967.
— Début des travaux du barrage : 1968.
— Fin des travaux (routes d'accès, cités...) : fin 1971.

Investissements :

Rubriques	*(En milliers de DH)*						
	Total	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	68-72
Etudes et reconnaissances ..	6.000	7.500*	1.500	—	—	—	1.500
Travaux ..	60.000	3.700	2.200	28.500	12.800	12.800	56.300
Total ..	69.000	11.200	3.700	28.500	12.800	12.800	57.800

* dont 1.800.000 DH en études et travaux préalables 1955-56-57.

Part en devises :

35 % de transferts directs et indirects.

Emplois créés pendant la construction :

— Marocains : 600.
— Etrangers : 50.

5. - Etude des nouveaux barrages

5.1. - AMENAGEMENT DU LOUKKOS - BARRAGE DE T'FER ETUDES

Situation géographique :

Sur l'oued Loukkos, à 25 km. à l'Est de Ksar-El-Kébir (Province de Tétouan).

Caractéristiques :

— Barrage en béton de 50 à 60 m. de hauteur.
— Volume total de la retenue : 600 à 1.000 millions de m3.

Destination :

— Irrigation de 25.000 ha nets dans la plaine du Loukkos et sur le plateau du R'Mel. (3.500 ha seront irrigués, en outre, dans le Soueir et le Drader par pompages dans la nappe).
— Protection de la plaine du Loukkos contre les inondations.
— Production éventuelle d'électricité (environ 50.000.000 de kWh par an).

Situation des études :

— Etude préliminaire exécutée en 1963-64, quelques reconnaissances géologiques et essais de sols ont été effectués.
— Etude détaillée réalisée en 1968-1969.

Investissements :

(En milliers de DH)

Rubriques	*Total*	*Avant 1968*	1968	1969	1970	1971	1972	*Après 1972*	*Total 68-72*
Etudes et reconnaissances ..	5.000	500	2.000	1.500	1.000	—	—	—	4.500

5.2. - BARRAGE DANS LE BASSIN DU LAKHDAR ET OUVRAGES ASSOCIES - ETUDES

Situation géographique :

Sur l'oued Lakhdar ou l'oued N'rzef (affluent rive gauche du Lakhdar) dans le Haouz Oriental (Province de Marrakech).

Caractéristiques :

Pour un barrage de 70 m de hauteur à Sidi-Driss la capacité serait de 220 millions de m3, avec une galerie de 8 km. de long.

Utilisation :

— Irrigation de 30 à 40.000 ha dans le Haouz.
— Accessoirement, production d'énergie électrique.

Situation des études :

— Etudes plus ou moins détaillées faites sur chaque site entre 1947 et 1956. Quatre sites ont été reconnus : Sidi-Driss, Ait-Feska, Ait-Chouarit sur le Lakhdar, Ait-Sigmine sur le N'rzef.
— Etudes complémentaires en cours.

Investissements (usine hydraulique non comprise) :

Rubriques	(En milliers de DH)								
	Total	Avant 1968	1968	1969	1970	1971	1972	Après 1972	Total
Etudes et reconnaissances ..	7.000	1.500	2.000	2.000	1.000	500	—	—	5.500

5.3. - BARRAGE DE DECHRA-EL-OUED - ETUDES

Situation géographique :

Sur l'Oum-Er-R'bia, à 35 km. au S.-O. de Khénifra (Province de Beni-Mellal).

Caractéristiques :

— Barrage de 80 à 85 m., en principe en béton.
— Volume total de la retenue : 500 à 600 millions de m3.
— Usine électrique (O.N.E.) de 60 MW environ.

Destination :

— Irrigation d'un périmètre de 30 à 40.000 ha dans le Tadla.
— Production d'électricité (150.000.000 de kWh).

Situation des études :

— Etudes antérieurement exécutées de 1948 à 1956.
— Actualisation et compléments nécessaires.

Investissements :

Rubriques	(En milliers de DH)								
	Total	Avant 1968	1968	1969	1970	1971	1972	Après 1972	Total 68-72
Etudes et reconnaissances	6.000	2.000	—	—	—	1.000	1.000	2.000	2.000

5.4. - BARRAGE DES GORGES DU N'FIS - ETUDES

Situation géographique :

Dans les gorges de l'oued N'Fis, à 50 km. environ du Sud-Ouest de Marrakech et à 5 km. au Nord-Est de Tagadirt-N'Bour (Province de Marrakech).

Caractéristiques :

Barrage en béton, en principe, pouvant atteindre et même dépasser 100 m. de hauteur (capacité de la retenue pour cette hauteur : environ 90 millions de m3).

Utilisation :

— Irrigation de la plaine du Haouz (extension du périmètre du N'Fis déjà irrigué par le barrage Cavagnac).

— Eventuellement, production d'énergie électrique.

Situation des études :

— Des études à caractère préliminaire ont déjà été effectuées.

— Les études restent à poursuivre, l'avant-projet à établir

Investissements :

Rubriques	(En milliers de DH)								
	Total	Avant 1968	1968	1969	1970	1971	1972	Après 1972	Total 68-72
Etudes et reconnaissances	3.000	500	200	1.100	600	500	100		2.500

CHAPITRE III

LA PROMOTION NATIONALE

La Promotion Nationale fut instituée en 1961 et recevait pour mission :

a) de mobiliser les ruraux sous-employés en vue d'investir leur force de travail dans la réalisation de travaux productifs ;

b) d'associer la population à l'action de développement menée par l'Etat en la faisant participer à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'intérêt national ou local ;

c) de ralentir l'exode rural par l'amélioration des conditions de vie et de production des zones déshéritées et la promotion sociale de leurs habitants ;

d) d'intensifier l'équipement des régions marginales par la mise au travail d'un maximum de main-d'œuvre, pour un minimum d'investissements financiers et techniques.

A cette fin, une organisation administrative très légère fut mise sur pied. Institutionnellement, la Promotion Nationale relève directement de Sa Majesté le Roi qui préside le Conseil Supérieur du Plan et de la Promotion Nationale. L'orientation, les directives et les programmes sont mis au point par une équipe restreinte qui s'appuie sur un Comité Technique où siègent tous les services utilisateurs. Au niveau de la Province, c'est au Gouverneur qu'il revient de présider un conseil provincial rassemblant les autorités locales, les techniciens régionaux et les représentants élus de la population.

Un tel système permet d'établir des programmes par collaboration entre techniciens et population, celle-ci présentant certains projets tandis que d'autres émanent des administrations.

Le financement est assuré, soit par un compte spécial géré par la Promotion Nationale (projets 2e partie), soit directement par les budgets normaux des Ministères, Offices ou Provinces (projets 1re partie).

Des dons céréaliers étrangers ont permis de verser une partie du salaire (l'équivalent de 2 DH par jour) en nature.

I. - Bilan du Plan Triennal

Les réalisations de la Promotion Nationale pendant le Plan Triennal et les dépenses effectuées sont résumées dans les tableaux suivants :

• Nombre de journées de travail de la Promotion Nationale au cours du Plan Triennal par nature d'opérations :

	(En milliers de DH)
Eaux et Forêts (D.R.S., reboisement, etc...)	10.875
Petite hydraulique	11.742
Equipement communal et municipal	9.860
Travaux Publics (routes)	21.469
Total	53.946

■ Nombre de journées de travail et dépenses de la Promotion Nationale au cours du Plan Triennal par origine budgétaire :

(En milliers de DH)

Projets	*Nombre de journées de travail (1.000)*	*Dépenses*
1ère partie	20.500	45.316
2e partie	33.346	70.631
Total	53.896	115.947

II. - Les Orientations

Ces réalisations ne sont pas négligeables. En outre, un capital d'expérience a été accumulé et bien des problèmes et des possibilités, à peine entrevus en 1961, sont désormais circonscrits. Aussi la Promotion Nationale, au cours du Quinquennat 1968-1972 devra s'attacher à :

— augmenter le nombre de ses travailleurs pour faire face à la demande croissante d'emplois ;

— élargir et perfectionner son champ d'action par la recherche et l'application de techniques spécialement adaptées à son mode d'intervention et par la sélection des projets les plus rentables ;

— améliorer son encadrement pour assurer la rentabilité des travaux et des investissements et simplifier ses procédures administratives ;

— inscrire son action dans le cadre d'un développement intégré tenant compte des conditions et des besoins locaux, comme des priorités nationales ;

— faire prendre conscience aux populations que leur mieux-être social dépend du travail qu'elles consacreront à leur développement économique.

1 Augmentation des emplois et extension du champ d'application de la Promotion Nationale

11 - AUGMENTATION DES EMPLOIS

20 millions de journées de travail (en 1967) représentent l'emploi de 100.000 hommes pendant 200 jours de l'année. Pour suivre la progression de la population d'âge actif, compte tenu de la croissance démographique, il faudrait augmenter chaque année de 3 millions au moins le nombre de journées de travail. Une telle progression ne ferait d'ailleurs que maintenir le niveau actuel de l'emploi.

L'expérience, d'une part, une enquête effectuée en 1964, d'autre part, ont montré qu'en milieu rural traditionnel le sous-emploi est difficilement saisissable par simple décompte du temps consacré aux activités agricoles.

Ainsi le premier Plan Quinquennal (1960-1964) avait estimé l'emploi disponible à 150 millions de journées masculines alors que l'enquête n'en révélait que 60 millions. Sachant que l'enquête a sous-estimé les disponibilités et que les villes ont été exclues de son investigation, on peut avancer que le nombre de journées utilisables s'élevait en 1967 à environ 80 millions et donc que la Promotion Nationale a absorbé environ le quart du sous-emploi rural. Toutefois, se borner à l'aspect numérique de l'emploi aboutirait aux chantiers de chômage, tendant à employer n'importe comment le maximum de bras.

12 - EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION

Il est indispensable d'intégrer, sur le plan budgétaire, plus étroitement que par le passé, l'action de la Promotion Nationale à celle des départements techniques comme à celle des Provinces.

Pour des raisons financières: 20 millions de journées de travail représentent déjà un investissement à la charge de l'Etat de plus de 50 millions de DH, plus l'équivalent de 40 millions de DH en blé, soit au total 90 millions de DH.

Pour des raisons économiques et techniques : l'utilisation d'une somme de 90 millions de DH mérite une attention particulière. En effet, elle permet surtout, jointe à d'autres moyens provenant des budgets provinciaux, une action importante de développement provincial.

2 Les domaines d'intervention de la Promotion Nationale

Les domaines essentiels où la Promotion Nationale peut intervenir efficacement sont :

- l'Agriculture et son environnement ;
- les voies de communication ;
- l'Habitat urbain et rural ;
- l'aménagement touristique.

En réalité, il y a lieu de faire une distinction entre les milieux rural et urbain. En milieu rural, les actions gagneraient à être conçues de manière intégrée et complémentaire. Dans les villes, en dehors de l'urbanisme et de l'aménagement de l'environnement touristique, l'action de la Promotion Nationale est relativement limitée.

2.1. - LE MILIEU RURAL

Il doit être envisagé lui-même sous deux aspects :

a) Les zones les plus déshéritées. Ces zones sont doublement marginales : économiquement, parce que encore très autarciques, et géographiquement, parce qu'elles englobent pratiquement l'ensemble des provinces frontalières et des provinces de la bordure méditerranéenne. Dans cette vaste zone vivent 50 % de la population rurale du pays ; elle recèle également la plus grosse réserve d'émigrants.

La Promotion Nationale y trouve son champ d'action privilégié ; elle est, dans ces régions, la principale manifestation de l'action de l'Etat. Etant donné les impératifs et les contraintes, immédiats et à moyen terme, il ne pourra guère en être autrement pendant longtemps encore.

La méthode Promotion Nationale devra ainsi assurer à la fois l'amélioration de la production, la réduction du sous-emploi, l'élévation du niveau de vie, la transformation des attitudes. Ces objectifs sont ambitieux, mais il n'existe pas d'alternative. Ils pourront seulement être atteints à un degré plus ou moins grand.

b) L'intervention de la Promotion Nationale dans les zones à haute potentialité ne doit pas être négligée pour autant. Elle est en mesure de participer aux programmes des Offices Régionaux au stade des équipements et des aménagements internes (creusement de canaux, épierrage, plantations, etc...) et de compléter leur action par la protection de l'amont (D.R.S.) ou la mise en valeur des secteurs périphériques. En outre, elle offre le moyen d'intensifier l'urbanisation des centres ruraux à implanter ou à développer dans les périmètres irrigués.

c) L'action productive sur le milieu rural n'est pas à séparer de celle qui doit être menée en matière d'infrastructure. Ainsi un programme de voies de communications doit être conçu en fonction de la production agricole ou des perspectives touristiques aussi bien que l'équipement des centres doit être envisagé en fonction des projets de développement prévus. Les diverses actions devraient être dosées, compte tenu des projets importants retenus à l'échelle nationale, des ressources en main-d'œuvre disponible, des conditions géographiques et naturelles, du degré relatif d'équipement, des ressources financières et d'épargne, des moyens techniques et administratifs. La Promotion Nationale ne peut être disjointe du « Développement Economique ».

2 2 - LE SECTEUR URBAIN

L'intervention de la Promotion Nationale en secteur urbain confine trop souvent au chantier de chômage ; le coût des travaux est généralement prohibitif et le rendement des ouvriers très faible. Toutefois, deux domaines d'action sont envisagés : une action d'urbanisation et d'habitat, surtout dans les centres secondaires proches des périmètres agricoles, et une action de mise en valeur des sites touristiques, de leurs abords et de leur infrastructure. Les « chantiers de jeunes » à l'instar du chantier expérimental du Bou-Regreg seront multipliés et dans les grandes villes, la main-d'œuvre Promotion Nationale sera utilisée principalement pour la résorbtion des bidonvilles

2 3 - LES OPERATIONS INTEGREES

La priorité sera cependant accordée aux opérations intégrées de mise en valeur. Chaque fois que cela est possible il sera recherché la combinaison des actions destinées directement à la production (plantations, aménagements des sols) avec celles qui y sont destinées indirectement (équipement de petite hydraulique, infrastructures et équipements agricoles), considérant les opérations sociales (habitat, équipement communal, etc...) comme secondaires et uniquement complémentaires, compte tenu des impératifs de production et des ressources limitées tant en crédits qu'en cadres techniques.

III. - Le Programme

1 Programme d'action

En tenant compte à la fois des impératifs démographiques et des possibilités et moyens de progression, il est prévu de réaliser environ 123 millions de journées de travail.

Ce programme se décompose suivant la nature des travaux et suivant l'organisme qui assure le financement.

a) **Selon la nature des travaux :**

(En millions de journées de travail)

Mise en valeur agricole	73
Infrastructure routière	33
Equipement Municipal et Communal	17
Total	123

b) **Selon les sources de financement :**

(En millions de journées)

Budget des départements techniques	72
Budgets provinciaux et municipaux	15
Compte spécial Promotion Nationale	36
Total	123

2 - Financement du programme

a) **Coût global**

(En millions de DH)

Salaires en espèces (2 DH-jour)	246
Petit encadrement	65
Matériaux et transport	140,7
Total ...	451,7

A cette somme en espèces s'ajoute le salaire en nature (équivalent à 2 DH-jour), soit 615.000 tonnes de blé.

b) **Financement**

Toutefois, une partie seulement de ces 451 millions de DH constitue une dépense à imputer au compte de la Promotion Nationale étant donné que les salaires en espèces, l'encadrement et les matériaux nécessaires aux projets 1re partie (soit 87 millions de journées de travail) sont intégrés dans les budgets de chaque département intéressé.

Seule la somme de 119,7 millions de DH sera inscrite dans le compte Promotion Nationale et constitue le programme 2e partie, soit 36 millions de journées. Cette somme se décompose de la façon suivante :

(En millions de DH)

Salaires en espèces	72,0
Encadrement	15,0
Matériaux	32,7
Total ...	119,7

RECAPITULATIF GENERAL 1968-1972

(En milliers de DH)

	Journées de travail (1.000)	*Salaires* (1)	*Autres frais*	*Total*
A) Progamme des Ministères (1re partie)				
1 - Agriculture	**55.300**	**143.500**	**73.600**	**217.100**
a) Eaux et Forêts	**20.000**	**51.000**	**18.000**	**69.000**
Reboisement	10.000			
D.R.S.	7.500			
Ouverture de pistes .	2.500			
b) D.E.R.R.O.	**6.000**	**16.000**	**8.000**	**24.000**
Reboisement	1.000			
D.R.S.	900			
Pistes	400			
Equipement rural ..	50			
Petite hydraulique ..	950			
Opérations forestières	2.700			
c) Petite et moyenne hydraulique	**10.000**	**26.000**	**14.000**	**40.000**
b) Offices Régionaux .	**16.000**	**42.000**	**28.600**	**70.600**
e) Equipement rural ..	**2.800**	**6.000**	**4.000**	**10.000**
f) Améliorations foncières	**500**	**2.500**	**1.000**	**3.500**
2 - Travaux Publics ..	**15.000**	**37.500**	**17.000**	**54.500**
3 - Habitat urbain	**1.400**	**3.500**	**1.400**	**4.900**
Sous-total A ..	71.700	184.500	92.000	276.500
B) Budgets provinciaux et municipaux				
a) Budgets provinciaux. Pistes, construction petite hydraulique	**10.000**	**26.000**	**10.500**	**36.500**
b) Budgets municipaux . Voirie, terrassements	**5.000**	**13.500**	**5.500**	**19.000**
Sous-total B ..	15.000	39.500	16.000	55.500
C) Projets (2e partie)				
a) Equipement et mise en valeur Petite hydraulique et aménagement.	**15.000**	**38 000**	**14.500**	**52.500**
b) Infrastructure routière	**13.000**	**31.000**	**12.200**	**43.200**
c) Equipement des Centres	**8.000**	**18.000**	**6.000**	**24.000**
Sous-total C ..	36.000	87.000	32.700	119.700
Total général ..	122.700	311.000	140.700	451.700

(1) Y compris l'encadrement.

IV. - Mesures

L'enjeu de la Promotion Nationale, la part qu'elle prend dans la réalisation des programmes de mise en valeur et d'équipement de plusieurs services techniques, l'effort financier qu'elle implique conduisent nécessairement à l'amélioration et éventuellement à la modification des moyens et des règles qui ont assuré son intervention.

En effet, les principes qui définissent les buts et le champ d'application de la Promotion Nationale, ont introduit dans la conception et l'exécution des programmes de travaux entrepris par l'Etat et par les Collectivités un élément nouveau qui, au cours de la période écoulée, a posé de nombreux et difficiles problèmes dont certains n'ont pas été entièrement résolus.

1.- Sur le plan technique

Un certain nombre de réalisations (moyenne hydraulique, barrages de dérivation, Habitat, D.R.S.) ont prouvé que la méthode Promotion Nationale permettait de dépasser le stade du « bricolage » et d'aboutir à des réalisations techniques importantes à des prix concurrentiels. Ces expériences ont également prouvé l'intérêt et la nécessité d'un minimum d'études techniques préalables. Ces études doivent être conçues et menées en fonction de la méthode de réalisation, c'est-à-dire main-d'œuvre non spécialisée et minimum de techniciens pour arriver à élaborer une véritable méthodologie.

La main-d'œuvre utilisée par la Promotion Nationale n'est pas toujours qualifiée. Elle ne peut donc être employée qu'à des travaux relativement simples n'exigeant pas de spécialisation poussée et sur des chantiers faciles à surveiller et à contrôler. D'une façon générale son efficacité est meilleure sur les grands chantiers ou sur les petits et moyens chantiers groupés, qu'ailleurs. Les travaux de terrassement, d'extraction de matériaux de construction et de maçonnerie simple, tels que la petite et moyenne hydraulique, la préparation du sol pour la plantation d'arbres, la défense des sols contre l'érosion, l'ouverture de routes, chemins et pistes figurent parmi les tâches réalisables par la Promotion Nationale. Les services techniques établiront la nomenclature des travaux justiciables de la Promotion Nationale.

Mais pour utiliser dans les meilleures conditions de rentabilité, le potentiel de main-d'œuvre insuffisamment employée, et étendre le champ d'application de la Promotion Nationale, il est nécessaire d'agir à deux niveaux :

— au niveau des études ;

— au niveau de l'exécution.

1.1. - **Au niveau des études :**

Il convient de prescrire aux services techniques de tenir compte du « fait » Promotion Nationale et de l'utiliser pour tous les travaux relevant de sa méthode, en ayant recours, au besoin, à des techniques appropriées.

Les services qui ont l'habitude de traiter avec l'entreprise devront, pour les chantiers de Promotion Nationale, établir des dossiers techniques faciles à consulter, prévoyant notamment les calendriers d'emploi de la main-d'œuvre et de fourniture de matériaux, permettant d'établir un « planning » d'exécution. Dans l'étude d'un projet, plusieurs modes d'exécution peuvent être prévus et, à égalité de prix de revient, il est admis de donner la préférence à celui qui occupera le plus de main-d'œuvre. S'il y a différence de prix, les frais supplémentaires de main-d'œuvre pourront, dans bien des cas, être compensés par l'économie de devises faite sur l'achat et le fonctionnement des engins ou du matériel d'importation. Dans ces conditions, il est permis d'envisager que certains services publics seraient susceptibles d'augmenter sensiblement leur participation aux travaux relevant de la Promotion Nationale, dont le champ d'application sera ainsi étendu.

1.2. - **Au niveau de l'exécution :**

On aura recours à des techniques simplifiées exigeant le minimum d'ouvriers spécialisés ou à des matériaux nouveaux plus faciles à mettre en œuvre, ou à toutes dispositions facilitant la tâche de l'ouvrier et réduisant la nécessité d'un contrôle technique minutieux, ou encore à l'emploi de méthodes traditionnelles améliorées et utilisant des matériaux locaux. Les services techniques intéressés pourront également élaborer un manuel technique à l'usage des cadres de la Promotion Nationale, donnant des plans-types d'ouvrages simples et précisant les modalités d'exécution.

L'accroissement des rendements est un des facteurs clés de la rentabilité des travaux. Cet accroissement peut être obtenu par :

— une meilleure organisation des chantiers et la régularité dans la paye des ouvriers ;

— un meilleur encadrement ;

— la fixation des tâches élémentaires journalières. Cette mesure déjà recommandée par les instructions de base de la Promotion Nationale doit être rappelée à nouveau, imposée sur tous les chantiers, et surtout respectée. C'est la seule façon d'obtenir des chantiers « Promotion Nationale » un rendement minimum susceptible d'assurer une rentabilité acceptable.

La fixation d'une tâche collective, rétribuée forfaitairement quelle que soit la durée d'exécution, pourrait également être envisagée. Il appartient aux services techniques d'établir des barèmes en tenant compte des contraintes attachées à la main-d'œuvre Promotion Nationale.

Une expérience d'association d'entrepreneurs privés à la conduite des chantiers pourrait être envisagée puisque ces entrepreneurs, travaillant déjà souvent pour l'administration, disposent :

— des cadres qui font défaut à l'administration ;

— des méthodes de travail qui peuvent et devraient être appliquées aux chantiers « Promotion Nationale » ;

— du matériel dont l'appoint est souvent indispensable pour permettre ou compléter le travail manuel.

En outre, ne pourront être dissociés, les problèmes techniques et ceux de la formation des cadres et ouvriers spécialisés.

1.3. - Formation des cadres et ouvriers spécialisés

Beaucoup de chantiers de Promotion Nationale ont buté sur le manque de cadres et d'ouvriers spécialisés, ce qui entraine souvent une insuffisance des rendements et une qualité d'exécution qui laisse parfois à désirer. La formation de cadres et d'ouvriers spécialisés constituera donc un souci permanent pour les administrations faisant appel à la Promotion Nationale.

Deux solutions peuvent être envisagées simultanément :

— des stages provinciaux de formation en faisant appel aux techniciens sur place, avec pré-stage et stage complémentaire sur des chantiers bien encadrés ;

— des stages sur des chantiers d'entreprise.

2 - Sur le plan administratif et comptable

Les limitations techniques ne sont pas les seuls freins à l'extension de la Promotion Nationale. Le principal obstacle réside dans la difficulté d'assurer régulièrement la paye des ouvriers. Ce retard est dû :

a) au manque de régisseurs-comptables et à leur formation ;

b) à l'inadaptation des règles de la régie-comptable à un système de type Promotion Nationale. En effet, la régie d'avances, dans la comptabilité publique, constitue un mode de règlement des dépenses de l'Etat tout à fait exceptionnel, alors que dans la Promotion Nationale c'est le mode normal d'exécution des investissements.

Une amélioration pourrait être apportée au système grâce à plusieurs mesures :

— des stages de perfectionnement des régisseurs-comptables en exercice ;

— un assouplissement des règles de la fonction de régisseur-comptable et surtout une augmentation de leur nombre ;

— la révision des règles de la régie comptable en fonction de l'expérience et des besoins de la Promotion Nationale.

En outre, les services techniques sont obligés de suivre une procédure de délégation de leurs crédits à leurs régisseurs, très lourde et très lente, surtout en début d'année budgétaire, période favorable à l'activité de la Promotion Nationale.

Cette méthode exige un minimum de 2 à 3 mois pour que les crédits parviennent aux régisseurs-comptables des chantiers première partie.

La solution consistera à établir un programme d'emploi de base, au moment de la préparation du budget d'investissement, et à le publier en même temps que la loi de Finances, dont il constituera un document annexe. Ce document pourra être ventilé de telle sorte qu'il puisse individualiser les crédits Promotion Nationale à déléguer aux différents ordonnateurs secondaires.

Enfin, si le visa du C.E.D. n'apporte en fait aucune garantie supplémentaire, la vérification de l'existence des fonds sur le compte spécial pouvant être assuré par la Trésorerie Générale, un système de contrôle périodique a posteriori doit être instauré pour garantir le bon emploi de sommes importantes.

CHAPITRE IV

LE TOURISME

I. - Situation à la veille du Plan Quinquennal

Le Tourisme constitue une des priorités majeures du Plan Quinquennal. En effet, un contexte naturel très favorable (sites, climat), une demande potentielle en plein essor (en provenance des marchés européens et américains) créent les conditions du développement rapide d'une industrie bien adaptée à un pays où les capitaux sont rares et la main-d'œuvre abondante et dont les effets induits sur le reste de l'économie sont importants.

Les succès remportés dans ce domaine par des pays placés dans des conditions similaires montrent qu'une telle ambition n'est pas hors de la portée de notre Pays; encore faut-il constituer l'infrastructure d'accueil indispensable et mettre en œuvre une politique adéquate.

Le Plan Triennal aura apporté dans cette voie un progrès important, mais limité et de nouveaux efforts sont nécessaires. Un certain nombre de réalisations d'équipement importantes, le début d'une politique d'aménagement de zones touristiques sont à mettre à l'actif du Plan Triennal dont le mérite essentiel est d'avoir déclenché la mobilisation de l'intérêt général et des moyens, d'avoir commencé à canaliser et ordonner les initiatives mises en œuvre et fourni une base sérieuse pour une poursuite concertée et organisée des efforts pour l'avenir. C'est ainsi que pendant le Plan Triennal fut créé, en 1965, le Ministère du Tourisme.

Globalement la réalisation de construction de lits hôteliers au cours de la période triennale a été de l'ordre de 8.000. Mais ces réalisations se situent presque toutes dans l'hôtellerie de luxe : il en est résulté que le montant des dépenses afférentes aux lits construits a été plus important que le montant prévu. D'autre part, le nombre de touristes entrés dans notre pays en 1967 a été de 400.000, non compris les touristes de croisière.

Le caractère global des objectifs visés explique la réalisation partielle du Plan Triennal.

Tableau 1

BILAN DU PLAN TRIENNAL

	Prévisions du Plan Triennal	*Réalisations*	*% de réalisation par rapport à l'objectif*
Investissements hôteliers (en millions de DH)	327	295	90 %
Dépenses d'infrastructure (en milions de DH)	57	42	74 %
Total des investissements (en millions de DH)	384	337	87 %
Emplois créés	8.000	1.500	19 %

Un effort important reste donc à accomplir, non seulement pour porter la capacité de l'équipement hôtelier au niveau correspondant à la demande, mais rendre cette industrie compétitive tant en ce qui concerne les prix pratiqués que la qualité du service rendu. Le manque de personnel qualifié, l'insuffisance d'infrastructures de loisirs et d'accueil et parfois de transports, un certain manque de rigueur dans la gestion des hôtels et enfin, la trop grande discrétion de la politique d'information à l'étranger, constituent des handicaps majeurs qu'il appartient au Plan Quinquennal de surmonter.

II. - Orientations et Objectifs

1 - Orientations générales

La politique du Tourisme pendant le Plan Quinquennal sera axée sur le développement des équipements hôteliers de catégories moyennes de façon à favoriser une large diffusion du Tourisme. L'Etat continuera à jouer un rôle moteur dans ce domaine en prenant l'initiative dans les zones qu'il aménage et en se substituant au secteur privé lorsque celui-ci est défaillant, la rentabilité commerciale n'étant pas assurée dans le court terme. Il s'efforcera de constituer des unités-modèles destinées à présenter des politiques de gestion compétitives tant en ce qui concerne les prix pratiqués que la qualité des services.

La politique d'aménagement de zones tendant à concentrer l'effort sur des régions privilégiées pour le Tourisme, et à constituer des complexes équipés dans tous les domaines (accueil, hôtellerie, équipements de loisir) sera poursuivie et développée. Les Zones à Aménager en Priorité (Agadir, Al-Hoceima, Smir et Tanger) formeront le cadre de cette expansion.

Enfin, tout ceci sera complété par un ensemble de mesures concernant la gestion et les prix, le financement, la formation professionnelle, l'accueil à l'intérieur, l'information à l'extérieur du pays.

2 - Les objectifs

Le Plan Quinquennal se fixe comme objectif l'entrée au Maroc d'un nombre de touristes aussi élevé que possible, compte tenu des tendances de la demande internationale et des possibilités d'accueil. Cet objectif comporte inévitablement une part aléatoire assez grande, car sa réalisation dépend de nombreux facteurs dont une partie échappe à la seule volonté nationale et dont il est difficile de prévoir les effets.

A l'objectif mesuré en nombre de touristes est associé un programme de construction de moyens d'hébergement théoriquement nécessaires à l'accueil de ces touristes. En réalité, la liaison entre l'évolution du nombre de ceux-ci et l'accroissement de la capacité d'hébergement, est assez souple, car l'hypothèse que l'on peut faire sur le taux de fréquentation des équipements est fragile.

On peut donc considérer l'objectif mesuré en termes d'équipement comme relativement peu dépendant de l'incertitude inévitable sur le nombre de touristes.

Enfin, à partir de ces évaluations, deux éléments importants pour l'équilibre économique sont calculés, les recettes apportées par le Tourisme, d'une part, les emplois créés, d'autre part.

21 - NOMBRE GLOBAL DE TOURISTES

L'évaluation du taux de croissance moyen annuel du nombre de touristes pour la période quinquennale qui fournit la base méthodologique des objectifs d'équipement et moyens à mettre en œuvre, est fondée sur une analyse des données propres à influencer l'évolution de la clientèle touristique.

La progression du nombre de touristes dans le monde fait apparaître un accroissement de 60 % en 5 ans (1962 à 1966), soit un taux annuel moyen de 12 %, avec une fourchette de 8 à 15 % suivant les années. Le taux de progression dans les pays méditerranéens paraît se situer en haut de la fourchette, ce qui semble confirmé dans le cas du Maroc par les statistiques nationales qui

font état d'une progression de 110 % pour la période (de 200.000 à 420.000 touristes), soit 21 % par an, en ce qui concerne les seuls touristes de séjour (c'est-à-dire à l'exclusion des touristes de croisière).

La proximité du Maroc des zones à population dense et revenu élevé de l'Europe Occidentale, et la capacité très large d'expansion de l'activité touristique dans le monde, permettent donc d'envisager un taux de croissance élevé de l'ordre de 15 % et de viser comme but en 1972, l'accueil de 1 million de touristes de séjour, soit plus du double du chiffre actuel.

Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agit là d'un objectif très élevé eu égard aux évolutions récentes et qui implique une nouvelle impulsion donnée au Tourisme, conformément à la volonté gouvernementale de développer ce secteur.

Si l'on ajoute aux touristes de séjour, les touristes de croisière pour lesquels on a retenu un taux de progression constant de 10 % on arrive à un nombre global de touristes en 1972 de 1.150.000.

Tableau 2

EVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES DANS LE PASSE RECENT ET OBJECTIF DU PLAN QUINQUENNAL

(En milliers)

Année	*Touristes de séjour*	*Touristes de croisière*	*Total*
1964	380	80	460
1965	380	100	480
1966	420	100	520
1967	400	100	500
1968	550	110	660
1969	640	120	760
1970	740	130	870
1971	850	140	990
1972	1.000	150	1.150

2.2 - L'OFFRE D'HEBERGEMENT

a) **Niveau global**

L'objectif du nombre de touristes étant fixé, il en découle en fonction de critères techniques tels que l'indice de fréquentation des moyens d'hébergement, le niveau d'équipement mesuré en nombre de chambres ou de lits hôteliers et para-hôteliers nécessaires à un accueil satisfaisant de la clientèle.

La comparaison du stock existant et des besoins à l'année finale détermine le montant global des équipements nécessaires à réaliser durant les 5 années du Plan.

L'ensemble des calculs fondés sur une évaluation de la durée moyenne du séjour par touriste (9 jours) et sur un taux de remplissage de 34 % des hôtels (sans tenir compte de la demande intérieure) conduit à retenir les objectifs suivants pour la période 1968-1972. L'institution durant le Plan d'une statistique régulière des nuitées hôtelières permettra d'améliorer considérablement les hypothèses qui ont permis d'estimer le nombre de lits à construire.

Tableau 3

NOMBRE DE LITS ET VOLUME DES INVESTISSEMENTS

	Nombre de lits	*Investissements en millions de DH*
Lits en hôtellerie	28.000	671
Lits en résidences touristiques	2.000	
Camping - Caravaning	10.000	20
Total	40.000	691

b) **Ventilation par catégorie**

La réalisation de l'objectif global de construction de moyens d'hébergement devra s'accompagner d'une modification de la structure de l'hébergement qui aura à s'adapter aux exigences de la clientèle.

Une enquête réalisée en Juillet 1966 révèle que la grande majorité des touristes séjournant au Maroc appartient à des catégories socio-économiques à revenu moyen. Or la structure par catégorie des hôtels existant actuellement au Maroc est caractérisée par une proportion plus forte (45 %) d'hôtels de haut standing (hôtels de 4 et 5 étoiles) qu'en moyenne dans les pays à vocation touristique (40 % seulement).

A ce déséquilibre quantitatif (cf. tableau 4) vient s'ajouter un phénomène qualitatif, les réalisations les plus récentes et les plus modernes s'étant effectuées presque exclusivement au bénéfice des catégories de luxe, alors que les petits et moyens hôtels sont souvent fort anciens et d'équipement vétuste.

Tableau 4

REPARTITION DES HOTELS PAR CATEGORIES

(*En %*)

Catégorie	1 *et* 2 *étoiles*	3 *étoiles*	4 *étoiles*	5 *étoiles*	*Total*
Structure actuelle	28 %	27 %	27 %	18 %	100 %
Structure prévue en 1972	25 %	35 %	26 %	14 %	100 %

Pour remédier à ces déséquilibres et se rapprocher de la structure moyenne, le Plan Quinquennal se fixe comme objectif une répartition par catégorie du nombre de lits à créer comportant 60 % de lits de catégorie 1 à 3 étoiles, 26 % de lits de catégorie 4 étoiles et 14 % de lits de catégorie 5 étoiles.

Ceci implique une incitation des agents économiques non directement liés par le Plan (investisseurs privés nationaux et étrangers, et dans une certaine mesure les entreprises semi-publiques) favorisant, par l'obtention d'avantages différentiels, les investissements dans la catégorie désirée (cf. plus loin les mesures).

c) Ventilation par région

Les impératifs propres au secteur touristique et ceux, plus généraux, de l'aménagement du territoire, fournissent les éléments de la ventilation par zones touristiques. Le Plan Quinquennal ne diffère pas sensiblement du Plan Triennal en ce qui concerne les grandes orientations de la planification de la croissance sectorielle dans l'espace, qui peuvent être énoncées sous la forme suivante :

- Création ou développement de pôles d'attraction répondant aux désirs de la clientèle potentielle telle qu'elle apparaît dans les études de marché. Ces Zones à Aménager en Priorité (Z.A.P.) créées au cours du Plan Triennal occupent une place fondamentale dans les prévisions du Plan Quinquennal. Une grande partie des investissements en hébergement et la presque totalité des investissements en infrastructure seront réalisés durant la période 1968-1972 dans les Z.A.P., déjà citées, d'Agadir, Al-Hoceima, Smir et Tanger.

— Elimination des goulots d'étranglement saisonniers, en certaines zones ponctuelles, où la demande potentielle est, d'ores et déjà (ou devrait être rapidement) supérieure aux possibilités d'accueil, durant des périodes suffisamment longues de l'année pour nécessiter de nouveaux investissements. Il s'agit principalement des villes impériales de Fès et Marrakech ainsi que de Casablanca, d'une part, des pôles existants du Grand Sud, de l'autre.

L'ensemble des Zones à Aménager en Priorité, et des zones ponctuelles énoncées ci-dessus auxquelles s'ajoutent quelques points d'importance secondaire, constituent les zones d'impact touristique à développer.

Compte tenu de ces orientations, l'effort d'investissement au cours du Plan Quinquennal se répartit comme suit :

Tableau 5

REPARTITION DES EQUIPEMENTS D'HEBERGEMENT EN LITS

Zones	*Situation au début du Plan*	*Prévisions de construction du Plan*	*Situation prévue à la fin du Plan*
Tanger	3.492	8.532	12.024
Smir	1.349	4.833	6.182
Al-Hoceima	1.744	1.800	3.544
Agadir	1.144	5.654	6.798
Marrakech	1.970	3.130	5.100
Meknès	1.104	120	1.224
Fès	1.046	1.640	2.686
Rabat	1.658	p.m.	1.658
Casablanca	2.898	2.114	5.012
Grand Sud	1.250	1.400	2.650
Divers	2.125	960	3.085
Total	19.780	30.183	49.963

d) **Hébergement para-hôtelier**

Une partie de la demande touristique ne porte pas sur les équipements hôteliers, mais sur des équipements annexes : centres de camping et caravaning. Le nombre de places offertes par ceux-ci est actuellement restreint, et seules 700 places construites à Azemmour, Oualidia et Tamaris, lors du Plan Triennal, semblent pouvoir satisfaire la clientèle.

C'est pourquoi l'objectif retenu par le Plan Quinquennal est la réalisation de 10.000 places de première catégorie ventilées comme suit :

Tableau 6

HEBERGEMENT PARA-HOTELIER ET COUTS

Régions	*Nombre de campings*	*Nombre de places*	*Investissements en millions de DH*
Z.A.P.	9	4.000	8
Grandes villes	4	1.000	2
Autres	16	5.000	10
Total	29	10.000	20

2.3. - INVESTISSEMENTS EN HEBERGEMENTS HOTELIERS ET PARA-HOTELIERS

En regroupant les investissements par zones touristiques (Z.A.P., grandes villes, Grand Sud et divers) il est possible de se faire une idée de l'importance de ceux-ci suivant chaque zone.

Le tableau 7 donne la ventilation du nombre de lits à construire et des investissements correspondant par région.

Tableau 7

VENTILATION DES INVESTISSEMENTS DES HEBERGEMENTS HOTELIERS

Région	*Nombre de lits*	*% de lits par région*	*Investissements en millions de DH*	*% des investissements par région*
Z.A.P.	20.819	69 %	417	62 %
Grandes villes ...	7.004	23 %	211	31 %
Grand Sud ...	1.400	5 %	26	4 %
Autres	960	3 %	17	3 %
Total	30.183	100 %	671	100 %

En ajoutant aux investissements en hôtels les investissements para-hôteliers on obtient un total de 691 millions de DH.

24. - RECETTES TOURISTIQUES

La prévision des recettes touristiques est fondée sur trois éléments :

- le nombre de touristes (objectif fixé précédemment) ;
- la dépense moyenne par jour et par touriste ;
- la durée moyenne du séjour.

La prévision relative à la dépense moyenne par touriste et par jour retenue est de 60 DH environ en fin de Plan ce qui implique un abaissement sensible par rapport à la dépense moyenne actuelle, abaissement cohérent avec l'option prise en faveur d'un Tourisme de « catégories sociales moyennes » et avec une politique de rationalisation de la gestion hôtelière conduisant à comprimer les prix de revient.

La durée moyenne de séjour des touristes au Maroc étant d'environ 9 jours, le chiffre de recettes en 1972 cohérent avec l'objectif en nombre de touristes s'établit à 555 millions de DH, compte tenu d'une évaluation des dépenses des touristes en croisière.

Tableau 8

RECETTES TOTALES AU TITRE DU TOURISME

(En millions de DH)

Année	*Recettes du tourisme de séjour*	*Recettes du tourisme de croisière*	*Total des recettes*
1968	395	11	406
1969	440	12	452
1970	475	13	488
1971	505	14	519
1972	540	15	555

25. - EMPLOIS CREES

Parallèlement aux recettes en devises qu'elle procure, l'industrie touristique à fort coefficient de main-d'œuvre permet d'accroître l'emploi de la population.

Le nombre total d'emplois directs créés correspondant à la réalisation de l'objectif de construction de 30.183 lits au cours du Plan Quinquennal, est de 8.800 personnes environ, dont 2.600 cadres.

Tableau 9

EMPLOIS CREES AU COURS DU PLAN QUINQUENNAL DANS L'HOTELLERIE

	Etrangers	*Marocains*	*Total*
Cadres	800	1.800	2.600
Subalternes		6.200	6.200
Total	800	8.000	8.800

III. - Le Programme d'Action

Au cours de la période 1968-1972, il est prévu la construction de 30.183 lits hôteliers et de 10.000 places de camping-caravaning essentiellement dans les « Zones à Aménager en Priorité » (Z A P) de Tanger, Smir, Al-Hoceima et Agadir. A ces opérations nouvelles d'aménagement et de promotion de nouveaux établissements d'hébergement, s'ajouteront en 1968 les opérations d'achèvement du Plan Triennal dans le domaine du Tourisme.

Enfin le problème de la formation professionnelle de la main-d'œuvre et des cadres du Tourisme sera résolu par la création de 3 nouvelles Ecoles Hôtelières, pour un montant de 4.483.000 DH inscrit au budget de la Formation des Cadres, auxquels s'ajouteront divers autres modes de formation.

Le tableau 10 résume ces opérations et leur coût, global d'une part, pour la puissance publique d'autre part.

Tableau 10

PROGRAMME D'ACTION

(En milliers de DH)

Opérations	*Montant global*	*Dont dépenses à la charge de l'Etat*
Hébergement hôtelier	688.131	109.590
Hébergement para-hôtelier	22.800	12.400
Infrastructure et aménagement	49.100	49.100
Total	760.031	171.090

Achèvement des opérations du Plan Triennal

Certaines opérations, engagées au titre du Tourisme durant la période du Plan Triennal seront achevées en 1968. Il s'agit essentiellement de la modernisation et de l'équipement d'établissements d'hébergement publics, comme le montre le tableau suivant

Tableau 11

ACHEVEMENT DES OPERATIONS DU PLAN TRIENNAL

(En milliers de DH)

Opérations	*Montant*
Hébergement hôtelier	
Hôtels et gîtes d'étape	11.500
Opérations spécifiques d'aménagement et d'équipement des établissements publics hôteliers	5.600
Hébergement para-hôtelier	
Camping - Caravaning	2.800
Aménagements	
Monuments Historiques - Sons et Lumière	2.100
Total	22.000

L'Hébergement

L'ensemble des projets constituant le programme d'action des investisseurs dans l'industrie hôtelière représente un total de 30.183 lits. La réalisation de cet objectif sera obtenue grâce à la participation des promoteurs des secteurs public, semi-public et privé.

Le tableau ci-dessous indique les objectifs propres à chaque secteur et par catégorie d'hôtels.

Tableau 12

VENTILATION DES EQUIPEMENTS

PAR PROMOTEUR ET CATEGORIE

(En nombre de lits)

Catégorie d'hôtel / *Promoteurs*	*5 étoiles*	*4 étoiles*	*3 étoiles*	*1 et 2 étoiles*	*Total*	*% par promoteur*
Secteur public	—	400	1.140	200	1.740	6 %
Secteur semi-public	650	3.656	4.880	2.450	11.636	35 %
Secteur privé	2.700	3.662	6.947	3.498	16.807	59 %
Total	3.350	7.718	12.967	6.148	30.183	100 %

Les tableaux 13, 14 et 15 indiquent la liste des projets par secteur, et leurs principales caractéristiques

Tableau 13

LISTE DES PROJETS DU SECTEUR PUBLIC

(Ministère du Tourisme)

Localité	*Catégorie nombre d'étoiles*	*Nombre de lits*	*Coût global en 1.000 DH*	*Emplois créés*	*Début des travaux*	*Fin des travaux*
Tanger (chaine 3 étoiles)	3	120	2.100	25	70	72
Smir (p.m.)	—	—	—	—	—	—
Al-Hoceima	3	300	6.750	74	70	72
	2	200	3.500	41	69	71
Total	—	400	10.250	115	—	—
Agadir	4	400	10.000	174	68	70
Grand Sud (chaine 3 étoiles)						
Agdz	3	120	2.100	25	70	72
Goulimine	3	120	2.100	25	70	71
Kelaa	3	120	2.100	25	68	70
Ksar es-Souk	3	120	2.100	25	70	71
Taroudant	3	120	2.100	25	68	70
Tiznit	3	120	2.100	25	69	70
Total	—	720	12.600	150	—	—
Total général		1.740	34.950	464		—

On constate que l'Etat réalisera 1.740 lits, soient 6 % du nombre total de lits à réaliser

Tableau 14

LISTE DES PROJETS DU SECTEUR SEMI-PUBLIC

Localité	Catégorie nombre d'étoiles	Nombre de lits	Coût global en 1.000 DH	Emplois créés	Début des travaux	Fin des travaux
Tanger	4	300	10.000	130	68	70
	4	120	3.300	52	68	69
	v. v. 4	600	10.000	261	68	69
	3	250	5.400	62	69	71
	2	220	3.650	45	69	71
	2	200	3.500	41	69	71
	v. v. 2	450	5.700	92	68	69
Total ..	—	2.140	41.550	683	—	—
Smir	4	200	4.000	87	67	70
	4	250	6.000	109	69	71
	4	180	4.500	78	68	70
	4	250	5.500	109	68	70
	3	300	5.000	74	68	70
	Appt 3	300	4.000	—	68	69
	Appt 3	300	4.000	—	69	71
	v. v. 3	600	7.500	147	68	69
	v. v. 2	500	8.750	102	69	71
	2	200	3.500	41	69	71
Total ..	—	3.080	52.750	747	—	—
Al-Hoceima	3	300	6.750	74	69	71
	2	200	3.300	41	69	71
	2	200	3.500	41	69	71
Total ..	—	700	13.550	156	—	—
Agadir	4	120	2.800	52	67	69
	4	376	9.000	164	67	69
	3	200	4.300	49	69	71
	3	200	4.300	49	69	71
	3	200	4.300	49	69	71
	Appt 3	550	9.600		69	71
	2	100	1.750	20	69	71
Total ..		1.746	36.050	383		
Marrakech	4	120	3.000	52	67	69
	4	300	9.000	130	67	69
	3	120	2.000	30	68	69
	3	250	5.400	62	69	71
	3	120	2.100	25	70	72
Total ..		910	21.500	299		

v. v. : village de vacances
Appt : appartements

Tableau 14 (suite)

Meknès (p.m.).	3	120	2.100	25	70	72
F è s	4	120	2.670	52	68	70
	3	120	2.000	30	68	70
	3	150	3.400	37	71	72
	3	120	2.100	25	70	72
Total ..	—	510	10.170	144	—	—
Rabat (p.m.) .	—	—	—	—	—	—
Casablanca ...	5	650	40.000	325	68	70
	4	360	9.918	157	67	69
	3	120	2.100	25	70	72
Total ..	—	1.130	52.018	507	—	—
Grand Sud :						
Foum-Z'guid.	3	120	2.100	25	70	72
Ksar-es-Souk	4	120	2.800	52	67	69
Midelt	3	120	2.100	25	69	70
Ouarzazate .	4	120	2.800	52	67	69
Tazarin	3	120	2.100	25	70	72
Tan-Tan ...	2	80	1.300	16	68	69
Total ..	—	680	13.200	195	—	—
Autres :						
Beni-Mellal	4	120	3.000	52	67	69
Chaouen ...	2	100	1.100	20	68	70
El-Jadida ..	3	200	3.500	49	68	70
Kénifra	2	100	1.100	20	68	69
Ouezzane ..	2	100	1.100	20	68	69
Total ..	—	620	9.800	161	—	—
Total général ..		11.636	252.688	3.300	—	—

Tableau 15
LISTE DES PROJETS DU SECTEUR PRIVE

Localité	*Catégorie nombre d'étoiles*	*Nombre de lits*	*Coût global en 1.000 DH*	*Emplois créés*	*Début des travaux*	*Fin des travaux*
Tanger ..	5	600	25.500	300	68	69
	4	300	7.100	130	68	69
	4	338	7.400	147	68	71
	4	200	3.000	87	69	71
	4	218	5.550	95	68	69
	4	276	9.220	120	67	69
	3	200	2.600	49	68	69
	3	500	9.416	123	69	71
	3	300	4.500	73	67	69
	2	360	4.000	74	68	70
	2	50	257	10	67	68
	v. v. 1	400	1.600	54	70	71
	5	300	9.000	160	70	72
	3	150	3.400	37	69	71
	3	150	3.400	37	70	72
	3	150	3.400	37	70	72
	3	250	5.600	62	70	72
	3	580	10.150	145	68	72
	3	250	5.600	62	70	72
	2	150	2.600	31	70	72
	2	150	2.600	31	70	72
	2	200	3.500	42	70	72
	2	200	3.500	41	69	71
Total ..		6.272	132.893	1.947		
Smir	4	300	6.000	130	68	70
	3	300	4.800	75	70	72
	3	200	4.500	49	70	72
	v. v. 3	600	11.000		68	70
	appt 2	200	3.100		70	72
	3	153	1.400	138	67	68
Total ..		1.753	39.800	392		
Al-Hoceima ..	3	100	1.650	25	70	72
	appt 3	300	5.250		69	71
	2	200	3.500	41	70	72
Total ..		600	10.400	66		

TABLEAU 15 (suite)

Agadir		4	300	12.000	130	68	70
		4	300	9.000	130	68	70
		4	500	9.000	218	68	70
		4	160	3.500	70	68	70
		3	180	3.900	45	67	69
		3	400	9.000	100	70	72
		3	300	6.750	75	69	71
	appt	3	380	6.650	—	70	72
		2	68	850	14	67	69
		2	200	3.500	41	70	72
		2	200	3.500	41	70	72
		2	200	3.500	41	70	72
		2	120	2.100	25	70	72
		2	200	3.500	41	70	72
Total			3.508	76.750	971	—	—
Marrakech		5	500	20.000	250	67	69
		4	210	4.500	91	67	69
		4	300	8.500	130	68	70
		4	160	4.000	70	68	70
		3	300	4.500	75	68	70
		3	250	5.600	62	70	72
		2	200	3.500	41	70	72
		2	150	2.600	31	69	71
		2	150	2.600	31	70	72
Total			2.220	55.800	781	—	—
Meknes (p.m.)			—	—	—	—	—
Fès		5	500	20.500	250	67	69
		3	180	3.500	45	68	70
		3	150	3.400	37	69	71
		3	200	4.500	49	70	72
		2	100	1.750	20	70	72
Total			1.130	33.650	401	—	—
Rabat (p.m.)			—	—	—	—	—
Casablanca		5	800	32.000	400	67	70
		3	184	3.600	46	68	70
Total			984	35.600	446	—	—
Grand Sud (p.m.)			—	—	—	—	—
Autres :							
El-Jadida		4	100	3.400	43	69	71
Mohammédia		3	120	2.000	30	68	69
Atlantique non précisé		3	120	2.100	30	70	72
Total			340	7.500	103	—	—
Total général			16 807	383.393	5.102	—	—

3 - Aménagement et infrastructure

3.1. - AMENAGEMENT DES Z.A.P.

Dès le Plan Triennal, la nécessité de créer des Zones à Aménager en Priorité (Z.A.P.), s'était manifestée et les régions de Tanger, Smir, Al-Hoceima et Agadir, concentraient durant la période 1965-1967 la presque totalité de l'effort d'aménagement des zones touristiques. Le Plan Quinquennal marque le renforcement de cette tendance puisque, la quasi-totalité de l'investissement en infrastructure est répartie entre ces différentes Z.A.P.

Le montant total des crédits affectés à l'aménagement des zones prioritaires durant la période quinquennale s'élève à 30 millions de DH. L'ensemble des superficies aménagées entre 1968 et 1972 sera de 800 hectares et représente 1/4 environ des opérations projetées à long terme.

Aux crédits réservés à la mise en valeur de ces zones, s'ajoutent 10 millions de DH, pour les « aménagements complementaires », suivants :

a) Opérations de reboisement des sites touristiques (crédits affectés au budget de la Direction des Eaux et Forêts).

b) Création de réserves de chasse, de plans d'eau et d'étapes touristiques afférentes, pour un montant de 5 millions de DH. Les réserves de chasse pourraient se situer, après étude approfondie, dans les régions de Kétama et Arbaoua pour le Nord, Asni, Ouarzazate et Agadir pour le Sud.

c) Etudes d'aménagement, et éventuellement, premiers travaux effectués dans la région de Ksar-Sghir, qui pourra être ultérieurement constituée en Z.A.P. Les crédits prevus sont de 5 millions de DH.

3.2. - OPERATIONS SPECIFIQUES

Outre ces divers aménagements, l'effort de l'Etat portera sur des opérations spécifiques à savoir :

préétudes de zones ;

itinéraires touristiques ;

allongement des pistes d'aérodromes praticables aux avions « longs courriers » ;

développement des liaisons téléphoniques ;

travaux de mise en valeur et conservation des « Sites et Monuments ».

a) **Préétudes de zones.** Un crédit de trois millions de DH est prévu pour couvrir le coût des études devant déboucher sur l'extension à long terme des infrastructures touristiques.

b) **Itinéraires touristiques.** La politique des circuits touristiques sera poursuivie parallèlement aux aménagements des Z.A.P. et des autres zones d'impact touristique. Le Chapitre relatif aux « Transports » fournit le détail des opérations dont le montant global est d'environ 10 millions de DH.

c) **Aérodromes.** Outre l'aérodrome de Rabat-Salé, d'ores et déjà susceptible d'accueillir les « longs courriers », l'aménagement de Casa-Nouasseur en aéroport international fournira une base d'accueil et d'envol pour des voyages sans escale aux touristes intercontinentaux.

d) **Télécommunications.** Le développement des télécommunications sera poursuivi en ce qui concerne les liaisons interurbaines et internationales. Les Z.A.P. bénéficieront en premier lieu de ces extensions, notamment Smir-Restinga.

e) **Sites et monuments.** Quatre millions de DH seront affectés à la mise en valeur des « Sites et Monuments » pour diverses opérations concernant principalement la réfection et l'aménagement des kasbas du Grand-Sud.

4 Formation professionnelle

La formation professionnelle constitue un obstacle, déjà constaté durant la période du Plan Triennal, qui risque de handicaper le développement du Tourisme si des moyens matériels et financiers suffisants ne sont pas mis en œuvre. C'est pourquoi l'effort de formation déjà amorcé lors du Plan Triennal sera poursuivi et intensifié durant le Plan Quinquennal.

Les besoins en personnel marocain correspondant à l'extension de la capacité de l'hébergement ont été évalués à 6.200 employés subalternes et 1.800 cadres.

41 - FORMATION DES CADRES

Les prévisions de créations d'emplois, durant la période quinquennale pour la catégorie professionnelle des cadres de l'hôtellerie-restauration conduisent à retenir un objectif idéal de 1.800 nationaux formés. En réalité la formation hôtelière est complétée par la formation « sur le tas ». On peut considérer que 800 cadres provenant d'autres sources que la formation spécifique, couvriront les besoins en personnel de direction générale, d'accueil, d'administration, de comptabilité, etc... 1.000 cadres seulement devront donc être formés tant par les établissements existants que par les divers modes de formation nouveaux dont la nécessité se fait sentir.

Cet objectif ne doit pas faire oublier, toutefois, que la création d'établissements d'enseignement répond à des besoins à long terme et ne doit pas conduire à un excédent permanent de personnel qualifié dans une catégorie.

Le délai initial important entre la décision de créer une école hôtelière et la sortie des premières promotions explique en outre, le recours à des moyens de formation souples : « hôtel école » dans le cadre d'investissements publics, et formation de certains cadres à l'étranger.

a) **Prévision de formation sur la base des établissements en fonctionnement au 31-12-67.**

Au 31 décembre 1967, deux écoles fonctionnent : l'une à Rabat l'autre à Tanger.

L'école de Rabat verra son équipement technique modernisé et formera 210 cadres durant la période quinquennale.

L'école de Tanger sera agrandie : trois classes nouvelles seront construites permettant de former 240 cadres durant la période quinquennale.

b) **Prévision de formation sur la base d'établissements entrant en fonctionnement durant la période 1968-1972.**

Un grand effort sera réalisé pour la formation hôtelière scolaire par la création de trois nouvelles écoles à Fès, Marrakech et Agadir.

Un effort de rapidité dans la réalisation de ces écoles et le recours à une formation accélérée permettront la sortie des premières promotions en 1972. Compte tenu des désaffections en cours de scolarité il a été retenu un nombre de 60 diplômés par promotion sortante, à l'instar de l'école de Tanger ce qui porte à 180 le nombre de cadres formés.

c) **Ventilation annuelle des cadres formés**

Tableau 16

PREVISION DE FORMATION ANNUELLE DES CADRES

Implantation de l'école	1968	1969	1970	1971	1972	T
Rabat	30	50	30	50	50	210
Tanger		60	60	60	60	240
Fès					60	60
Marrakech					60	60
Agadir					60	60
Total	30	110	90	110	290	630

L'équilibre entre les besoins (emplois offerts) et les ressources (cadres formés) sera réalisé grâce aux formations complémentaires.

4.2 - FORMATION DES SUBALTERNES

Le Centre de Benguérir forme actuellement 1.200 subalternes par an. D'ici 1972 ce Centre en aura donc fourni 6.000.

Le nombre d'emplois offerts durant la même période étant de 6.200, on peut admettre que les 200 autres subalternes seront formés "sur le tas". Il résulte donc un équilibre entre les emplois offerts et le nombre des subalternes qui seront formés pendant la même période.

4.3 - MOYENS DE FORMATION COMPLEMENTAIRES

Le dispositif actuel sera complété par :

- la création d'hôtels-écoles ;
- l'envoi de personnel à l'étranger ;
- le centre de Restinga.

La création d'hôtels-écoles permettra la formation et le perfectionnement des cadres et des meilleurs éléments des écoles hôtelières ainsi que du Centre de Benguérir.

Deux établissements choisis parmi la chaîne 3 étoiles d'hôtels publics à réaliser durant le Plan pourraient servir de cadre à une formation en "hôtels-écoles". L'envoi de personnel à l'étranger en saison relativement creuse fournirait un complément d'instruction très appréciable. Enfin le Centre de Restinga offre des stages de perfectionnement à des employés de l'hôtellerie.

4.4 - FINANCEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur la base d'un coût unitaire standardisé de 1,5 million de DH pour une école hôtelière entièrement équipée, dispensant un enseignement sur 3 années à des promotions de 60 élèves, internes, le montant total du coût de réalisation des 3 écoles de Fès, Marrakech et Agadir s'élève à 4,5 millions de DH.

A ce montant il convient d'ajouter le financement de la réorganisation de l'école de Rabat et de l'agrandissement de l'école de Tanger. Ces crédits seront prélevés sur ceux alloués à l'enseignement général.

Le coût de financement des moyens de formation est donc le suivant :

Tableau 17

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

(En milliers de DH)

Localisation	*Nature des opérations*	*Montant*
Rabat	Modernisation et extension de l'équipement	p.m.
Tanger	Agrandissement et équipement	p.m.
Fès	Création d'un établissement nouveau	1.500
Marrakech	Création d'un établissement nouveau	1.483
Agadir	Création d'un établissement nouveau	1.500
Hôtels-écoles	Fonctionnement en école de 2 hôtels publics	p.m.
Total ...		4.483

Les crédits accordés pour la construction des nouvelles écoles s'élèvent donc à 4.483.000 DH.

IV. - Les Mesures

L'objectif du développement du Tourisme que s'assigne le Plan Quinquennal, conformément à la priorité qui lui est conférée, est très élevé eu égard aux réalisations des années précédentes. Il implique que le Tourisme dans notre Pays connaisse un essor comparable à celui qui s'est produit, dans le passé, dans d'autres pays. Cet objectif n'est pas hors de portée, mais il suppose que les conditions d'infrastructure, d'accueil et d'information soient portées à un niveau compétitif ; c'est dire l'importance majeure qui doit être reconnue aux moyens et mesures associés à cet objectif.

Si ceux-ci ne sont pas rapidement exploités et mis en œuvre, l'objectif du Plan Quinquennal risque de ne pas être atteint. Les politiques à promouvoir comporteront les aspects suivants :

- Aménagement des institutions et de la réglementation ;
- Aménagement des zones touristiques ;
- Equipement et financement ;
- Gestion et action sur les prix ;
- Information et accueil ;
- Animation et loisirs.

1. - L'aménagement des institutions et de la réglementation

La mise en œuvre d'une politique du Tourisme d'envergure implique un aménagement de l'ensemble du système institutionnel et de la réglementation dans le sens d'une unification et d'un effort réellement efficace. Cette réorganisation portera sur la coordination des actions administratives et la simplification des procédures.

1.1. - COORDINATION DES ACTIONS ADMINISTRATIVES

La création du Ministère du Tourisme durant le Plan Triennal répondait à une volonté d'organisation et de spécificité de l'action des pouvoirs publics, conformément à la priorité reconnue à ce domaine. Il importe de renforcer les moyens dont dispose ce Ministère afin de lui permettre de poursuivre sa tâche.

Les actions des différents Ministères, organismes publics et semi-publics, seront en ce qui concerne le secteur touristique, coordonnées par le Ministère du Tourisme.

Ainsi, les études d'aménagement doivent faire l'objet d'une coordination très importante : les zones d'impact touristique devront être circonscrites dans les Plans d'aménagement régionaux qui s'insèrent à long terme dans un plan d'aménagement d'ensemble.

1.2. - SIMPLIFICATION DES PROCEDURES

Dans un souci de simplification et d'accélération, le Ministère du Tourisme se substituera à l'investisseur, dans ses démarches auprès des Ministères concernés, en vue de l'acquisition éventuelle de propriétés agricoles ou domaniales destinées à des fins touristiques.

D'une manière plus générale, la procédure administrative à tous les niveaux de réalisation de l'investissement (achats de terrains, importation de matériel étranger, obtention de prime d'équipement et de crédit, etc...) sera simplifiée.

2° - Aménagement des zones touristiques

Le Décret Royal n° 1092-66 du 17 Rabia I 1387 (26 Juin 1967) portant loi, déclarant d'utilité publique l'aménagement et la mise en valeur touristique de la baie de Tanger a manifesté la nécessité de pourvoir d'un statut juridique l'équipement de la zone ci-dessus nommée.

De façon plus générale, la nécessité de doter d'un statut les Zones à Aménager en Priorité résulte des impératifs suivants :

définir le cadre géographique dans lequel doit avoir lieu la mise en valeur des terrains ;

accélérer la procédure d'expropriation ;

— réaliser les travaux d'infrastructure de ces terrains suivant un plan d'aménagement touristique devant s'intégrer dans le plan d'aménagement du territoire.

Il résulte de l'importance fondamentale assignée par le Plan Quinquennal aux Z.A.P., la nécessité de promulguer les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux zones de Smir, Al-Hoceima, Agadir, et de définir les agents d'exécution du programme d'aménagement, responsables de l'exécution des travaux à l'instar de la Société Nationale d'Aménagement de la Baie de Tanger. Afin de permettre le démarrage rapide des opérations, l'organisme responsable chargé du contrôle de l'exécution de l'aménagement de chaque Z.A.P. devra être constitué en 1968, et entamer immédiatement ou poursuivre les études ou les travaux.

3. - Politique de financement des établissements d'hébergement

Outre son action pour constituer l'infrastructure d'accueil d'un nombre accru de touristes, l'Etat organise la politique de financement des investissements hôteliers. Le tableau ci-dessous, croisant les promoteurs et les sources de capitaux présente la structure du financement de ces investissements.

Tableau 18

STRUCTURE DE FINANCEMENT DES PROJETS HOTELIERS

(En milliers de DH)

Sources de financement	*Etat*	*Prime d'équipement*	*Crédit*	*Capitaux propres*		*Total*
				Secteur semi-public	*Secteur privé*	
Secteur public	34.950	—	—	—	—	34.950
Secteur semi-public	—	23.016	151.613	46.836	31.223	252.688
Secteur privé	—	34.524	229.045		119.824	383.393
Total	34.950	57.540	380.658	46.836	151.047	671.031
% des sources de financement	5 %	9 %	57 %	7 %	22 %	100 %

Dans le domaine de l'hébergement para-hôtelier, pour lequel un effort très important est entrepris durant la période 1968-1972 les 10.000 places de camping-caravaning seront financées à concur-

rence de 9,6 millions de DH par l'Etat, et 10,4 millions de DH par les Collectivités Locales.

3.1 - ORIENTATION DE LA POLITIQUE FINANCIERE

Le rôle de l'Etat apparait double ; il intervient directement et finance ses propres projets (6 % du nombre total des lits), indirectement, il incite les investisseurs.

Le secteur semi-public, qui réalisera 35 % des lits, ne les financera sur ses fonds propres que pour 7 %. De même, le secteur privé, qui doit être promoteur pour 59 % des lits, n'en financera directement qu'à concurrence de 22 %. Le crédit, et la prime d'équipement fourniront le complément nécessaire aux fonds propres privés et semi-publics, soit 66 % du total du financement.

a) L'Etat en tant qu'investisseur direct

L'Etat intervient comme promoteur dans les zones qu'il aménage : les unités publiques ainsi constituées ont le caractère d'unités modèles, destinées à exercer un effet d'attraction sur les investisseurs privés par la constitution d'une clientèle, et un effet exemplaire par la politique de gestion suivie. L'Etat intervient également dans le Grand Sud, comme substitut du secteur privé, le coût en infrastructure des projets ponctuels rendant aléatoire les résultats positifs d'un investissement dans cette zone. L'effort de l'Etat sera presqu'entièrement concentré sur la réalisation d'équipements de moyen standing (2 à 3 étoiles), ayant valeur d'exemple pour les autres projets. A cet égard, le projet spécifique de la chaine de catégorie 3 étoiles, implantée à Tanger, porte maritime du Maroc, ainsi que dans tout le Grand Sud, représente un progrès sensible et viendra s'ajouter aux deux chaines existantes des Gîtes d'Etapes (4 étoiles luxe) dans le Sud, et de l'Office National des Chemins de Fer (O.N.C.F.) dans les grandes villes du Pays.

Les objectifs physiques assignés aux établissements publics étant supposés atteints, il demeure que l'objectif global d'équipement hôtelier dépend à 95 % pour sa réalisation de la réussite des mesures d'encouragement qui seront prises.

b) Rôle d'incitation de l'Etat

Comme agent d'incitation des autres investisseurs dans le secteur touristique, l'Etat fournit un complément financier indispensable à l'apport personnel des promoteurs, sous forme de prime d'équipement représentant 9 % du montant global des investissements hôteliers de la période.

De manière plus indirecte, l'Etat intervient dans le financement par le biais du crédit ; celui-ci apparait comme stratégique puisqu'il financera plus de la moitié du montant global des investissements pour la période. Le montant annuel des nouveaux

crédits accordés par le Crédit Immobilier et Hôtelier du Maroc (C.I.H.) sera dans ces conditions d'environ 75 millions de DH, ce qui n'outrepasse pas les ressources prévisionnelles affectées par cet organisme au financement du secteur hôtelier. L'efficacité du rôle d'incitation de l'Etat sera, en outre, accrue par un certain nombre de mesures.

3.2. - MESURES TENDANT A FACILITER LES INVESTISSEMENTS DONT L'ETAT N'EST PAS LE PROMOTEUR

Le caractère industriel des entreprises du secteur touristique est limité aux entreprises ayant pour objet la construction et l'équipement d'installations destinées à l'hébergement et au séjour. Ce caractère devra être étendu aux établissements culturels ou distrayants afin de répondre aux objectifs fixés.

Ainsi complété, l'ensemble des entreprises nouvelles du secteur touristique bénéficiera des mesures existantes d'encouragement aux investissements privés au titre du Code des Investissements pour le Tourisme ; trois sortes de mesures seront considérées successivement :

— prime d'équipement ;
— modalités de crédit ;
— fiscalité et réglementation douanière.

a) La prime d'équipement

Les goulots d'étranglement au niveau de la procédure d'octroi seront éliminés.

Afin d'amener les investisseurs privés à respecter les objectifs définis par le Plan Quinquennal, le montant de la prime sera différencié selon la localisation, le standing (catégorie) et le coût du projet.

Tableau 19

TAUX DIFFERENTIEL DE LA PRIME D'EQUIPEMENT

Implantation de l'hôtel	*Catégorie*	
	2 et 3 étoiles	*1, 4 et 5 étoiles*
Z.A.P.	20 %	15 %
Fès, Marrakech, Grand Sud	20 %	15 %
Autres	10 %	10 %

La prime sera octroyée en deux temps : 50 % à la réalisation de la moitié du programme et 50 % à l'achèvement complet, ce qui permettra de soulager l'effort de l'investisseur au cours de l'exécution.

b) **Le crédit hôtelier**

Les modalités du crédit hôtelier continueront d'être aménagées afin, notamment, d'alléger le poids des charges financières qu'il entraine en début d'exploitation.

— *Durée des prêts*

La durée des prêts à la construction sera allongée de façon systématique à 20 ans, et celle des prêts d'équipement à 10 ans.

— *Différé d'amortissement*

Le remboursement du principal du prêt pourra être différé pendant une période de 5 ans. L'emprunteur n'étant tenu durant cette période qu'au paiement de l'intérêt, verra sa trésorerie facilitée, ce qui constitue une incitation supplémentaire à investir.

— *Quotité du prêt*

Le prêt consenti par l'organisme de crédit compétent (C.I.H.) atteindra 60 % du montant global de l'investissement.

— *Coût du crédit*

Elément important de la décision d'investissement, le taux uniforme du crédit est fixé à 4,5 %.

c) **La fiscalité et la réglementation douanière**

Bénéficiant déjà de la garantie de stabilité fiscale, les entreprises hôtelières nouvelles se verront conférer des avantages supplémentaires sous forme d'exonération d'impôt et de facilités douanières.

— *Garantie de stabilité fiscale*

Les investisseurs bénéficiant déjà de la garantie de stabilité fiscale instituée par l'article 46 du Décret Royal n° 1010-65 du 8 Ramadan 1383 (31 Décembre 1965) concernant les impôts suivants :

impôts sur les bénéfices professionnels ;

impôts des patentes ;

taxe urbaine et taxe d'édilité.

Cette garantie s'applique à une période de 10 ans. Elle porte sur le taux de l'impôt, les modalités de l'assiette ainsi que sur les modalités de recouvrement.

D'autres avantages seront accordés aux investisseurs dans le cadre d'une refonte du Code des Investissements.

— *Franchises Douanières*

Les importations de produits et biens d'équipement non produits au Maroc seront libérées afin de faciliter l'équipement hôtelier.

4 - Politique de gestion et d'action sur les prix

Il s'agit de l'un des volets les plus importants de la politique d'action en faveur du Tourisme pendant le Plan Quinquennal. En effet, il ne suffit pas de construire des hôtels et de faire une propagande judicieuse pour que la clientèle se déplace. celle-ci ne viendra en masse que si elle trouve à qualité de service égal des prix compétitifs avec ceux qui sont pratiqués ailleurs. C'est donc un service hôtelier, et de façon générale touristique de première qualité, à un prix favorable dans les conditions actuelles de la concurrence qu'il s'agit de promouvoir. Avant d'annoncer les moyens d'action dont l'Etat peut disposer dans ce domaine, il est nécessaire de rappeler qu'à la veille du Plan Quinquennal, les prix des services hôteliers et des autres services sont encore élevés bien que les efforts dans ce domaine du Plan Triennal commencent à porter leurs fruits.

Cette situation est l'une des raisons pour lesquelles il a été décidé d'orienter les constructions vers des catégories de moyen standing afin d'abaisser le niveau moyen des prix.

Durant le Plan Quinquennal, l'Etat disposera de trois moyens d'action en vue d'atteindre l'objectif fixé dans ce domaine :

- la création d'unités modèles ;
- la révision et la tenue à jour de la classification des hôtels et restaurants ;
- le contrôle technique des projets.

4.1. - LES CHAINES PUBLIQUES MODELES

L'Etat construira des unités hôtelières modèles choisies dans dans les catégories moyennes, conformément à l'orientation retenue et selon les modalités à étudier en fonction des besoins de la clientèle. C'est le cas de la chaîne des 7 hôtels de 3 étoiles qui constituera l'effort public principal dans ce domaine.

Ces réalisations auront valeur d'exemple, et l'Etat devra faire la démonstration qu'il est possible de construire des hôtels, compte tenu de l'amortissement technique, à des prix compétitifs.

Pour ce faire, et avant que les projets ne soient construits, il sera procédé avant la fin de l'année 1968, à une étude du coût des projets et des conditions d'exploitation afin de définir des normes, tant en ce qui concerne le coût et les modalités de la construction, que les modalités de l'exploitation. Il devra en résulter des règles pour le personnel à employer, les approvisionnements et de façon générale la gestion des hôtels publics conduisant à des prix compétitifs. Le Maroc, pays où les denrées alimentaires sont relativement bon marché, et où la rémunération du personnel n'est pas très élevée, doit pouvoir pratiquer des prix largement inférieurs à ceux des pays industrialisés d'Europe et donc attractifs pour la clientèle potentielle.

L'un des moyens pour améliorer la gestion serait de confier celle-ci (pour une unité ou pour une chaîne) à une personne physique ou morale. Cette association de l'Etat comme promoteur et du secteur privé comme gestionnaire a déjà été réalisée pour certains hôtels.

4.2. - LA CLASSIFICATION DES HOTELS ET RESTAURANTS

Toujours en fonction des études de gestion, les normes de prix pratiqués seront revues et devront avoir valeur d'obligation. Les hôtels et restaurants seront classés en fonction de la qualité du service rendu après enquête. Le non respect des tarifs officiels pourra entraîner des sanctions.

Les établissements qui se feront remarquer par la qualité du service rendu et l'efficacité de leur gestion, seront encouragés et bénéficieront d'une publicité particulière.

4.3. - CONTROLE DES PROJETS

Il est essentiel que les promoteurs privés, orientés et conseillés par le Ministère de tutelle respectent la politique des investissements définie pour la période quinquennale. En particulier l'aide directe et renforcée de l'Etat sous forme de la prime d'équipement, sera subordonnée au respect de normes financières : le contrôle du coût des projets à tous les stades, assurera le respect des orientations du Plan Quinquennal et la rentabilité à long terme des investissements. Ce contrôle sera assuré par la cellule de programmation du Ministère du Tourisme qui transmettra le dossier pour décision à la Commission des Investissements.

Politique d'information et d'accueil

Une politique de développement rapide du Tourisme ne saurait être conçue sans un effort important d'information à l'étranger et d'accueil des touristes sur le sol national. La mise en place d'une véritable "infrastructure" est à cet égard nécessaire. L'effort durant le Plan Quinquennal portera sur les points suivants :

— **prospection des marchés internationaux (propagande et publicité) ;**

— **aménagement des modes et conditions de transports, et du rôle des agences de voyage ;**

— **simplification des formalités à accomplir par les touristes ;**

— **mise en œuvre d'une politique d'animation et de loisirs.**

5.1. - PROSPECTION DES MARCHES INTERNATIONAUX

Les moyens actuellement consacrés à la propagande et à la publicité sur les marchés touristiques internationaux sont insuffisants tant en ce qui concerne le volume que la périodicité.

Or, on ne peut espérer augmenter l'affluence touristique sans faire connaître d'une manière continue les avantages particuliers du Maroc parmi la clientèle potentielle. L'action dans ce domaine postule non seulement des crédits beaucoup plus importants, mais encore une spécialisation dans le domaine spécifique de la propagande, de la publicité et des relations publiques du service chargé de ces activités. Le Maroc devra prospecter méthodiquement et systématiquement les organisations de vacances à « forfait » par avions « charters » tout au long de l'année tout en vouant une attention constante aux milieux socio-économiques dans lesquels se recrutera la clientèle individuelle.

Il a donc été décidé de faire de grands efforts dans ce domaine. Le budget de la propagande et de la publicité qui représente actuellement environ 1 % des recettes touristiques sera progressivement porté à plus de 2 % de celles-ci. Parallèlement à l'effort de l'Etat l'action du secteur privé dans ce domaine sera fondamentale pour transformer la demande potentielle en demande effective. Les agents d'exécution du secteur privé sont essentiellement les agences de voyages auxquelles il devient urgent de donner un statut légal fixant leurs droits et leurs devoirs. Pour être plus efficaces, ces dernières auront la possibilité de prospecter directement les marchés étrangers et ce, en créant des filiales, des bureaux, dans les pays prospectés.

5.2. - AMENAGEMENT DES MODALITES DE TRANSPORT

a) Le transport intérieur

Il apparaît nécessaire de fournir aux touristes individuels ou en groupes organisés, les moyens de transport routiers conformes aux exigences de la clientèle internationale. Les agents de voyages et les hôteliers devront pouvoir assurer des transports touristiques (visite de villes, circuits ...) en commun au moyen de leurs propres véhicules à des prix tels qu'ils n'exercent pas d'influence défavorable sur les forfaits de séjours offerts à la clientèle à l'étranger.

b) **Le transport international**

S'agissant de transport aérien, un très gros effort va être réalisé durant la période quinquennale. L'augmentation du parc aérien de la Royal Air Maroc (R.A.M.) et l'extension de ses services réguliers vers de nouveaux pays sont déjà pris en considération.

L'infrastructure aéroportuaire sera augmentée et améliorée, comme il a été indiqué ci-dessus. Le développement des moyens de transports de type « charter » sera recherché et les obstacles administratifs qui le limitent seront supprimés.

S'agissant du transport maritime, de grands efforts vont être réalisés par la création d'appontements et d'une gare maritime à Tanger et par le développement de services mixtes par car-ferry.

Une ligne reliant Sète à Tanger est à l'étude. Elle abrégerait le voyage routier ou ferroviaire des touristes en provenance du Nord et de l'Est de l'Europe.

53 - ACCUEIL DES TOURISTES

Les modalités de l'accueil des touristes seront améliorées. Des reformes précises sont d'ores et déjà indispensables, auxquelles devront s'ajouter les ajustements nécessaires à l'extension considérable de la clientèle touristique et qui seront décelés à l'usage : la coopération tant du public en général, que des organismes publics ou privés, en contact avec les visiteurs étrangers, sera plus que jamais requise. Deux catégories d'action sont déjà définies et ont commencé à recevoir une solution : la simplification des formalités et l'orientation des touristes. Enfin l'utilisation de la « carte verte » d'assurance sera étendue au Maroc.

a) **Simplification des formalités aux frontières**

Le premier et le dernier contact ayant souvent une importance considérable sur le jugement des touristes, il importe que le passage des frontières se fasse aussi rapidement que possible. Déjà amorcée dans le cadre de l'Année Internationale du Tourisme, la simplification des formalités de police devra être poursuivie.

Le contrôle des devises sera aussi discret que possible, et des consignes précises sur les droits et obligations des touristes seront fournies au personnel des douanes.

b) **Carte internationale d'assurance ou « carte verte »**

Cette carte n'est pas valable au Maroc ceci est un obstacle au développement du tourisme automobile, d'autant plus que la conclusion d'un contrat supplémentaire vient s'ajouter aux formalités à l'arrivée. Les organismes compétents devront aboutir aussitôt que possible, à rendre valable la carte verte comme dans la plupart des pays touristiques

c) **Orientation et conseils aux touristes**

Des bureaux d'accueil dans chaque site touristique aideront le touriste individuel à trouver un logement, et lui fourniront tous les renseignements sur les possibilités touristiques de la région. Les agences de voyage joueront également un rôle important dans l'organisation des itinéraires intérieurs ainsi que de l'approche du Maroc par les visiteurs.

d) **Inventaire des ressources en hébergement et restauration**

Les hôtels et restaurants seront présentés de façon commode et claire dans un fascicule, semblable à ceux existants dans la plupart des pays, qui précisera en particulier le coût des prestations fournies, dans le cadre de l'organisation des prix.

6 Politique d'animation et de loisirs

Le développement du Tourisme de séjour dans les Z. V. T. et des circuits touristiques doit être poursuivi parallèlement à une politique d'animation et de loisirs. Condition essentielle de la rentabilité commerciale du secteur touristique, les équipements sportifs, distractifs et culturels devront être réalisés rapidement afin d'être amené au niveau des pays avancés dans leur équipement touristique.

Le Ministère du Tourisme exercera dans ce domaine un rôle fondamental. Il aménagera ses structures pour mieux s'adapter à cette fonction et créera éventuellement un organisme spécialisé d'animation si le besoin s'en fait sentir.

Le Code des Investissements sera étendu et adapté à toutes les entreprises touristiques. Les règles du Crédit Immobilier Hôtelier seront aussi aménagées dans ce sens. Enfin, la politique de contrôle des prix sera appliquée à tous les établissements touristiques. Dans le cadre de cette politique d'ensemble, trois catégories d'action peuvent être distinguées.

animation culturelle et artistique ;

manifestations sportives et promotion des fêtes ;

autres loisirs équipements distractifs

6.1 - ANIMATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Le développement de la demande de loisirs à tendance culturelle ou artistique, auquel on assiste aujourd'hui, doit conduire à promouvoir cette nouvelle action d'animation.

Les spectacles Sons et Lumière devront être organisés sur les principaux sites historiques qui s'y prêtent, afin de fournir des spectacles nocturnes aux visiteurs soucieux de mieux connaître le pays ainsi qu'aux amateurs de musique.

Le riche folklore marocain devra être exploité au maximum au bénéfice des voyageurs itinérants du Grand Sud ou des villes impériales, mais aussi et surtout des touristes de séjour. Dans ce contexte la constitution d'une troupe folklorique nationale, dont les tournées seraient préparées et annoncées à l'avance, fournirait un spectacle itinérant attrayant à travers tout le pays, ainsi qu'une publicité efficace à l'étranger.

6.2 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. PROMOTION DES FETES.

Le souci d'occuper les voyageurs à l'étape, ainsi que les touristes de séjour installés dans une station, se manifestera par la promotion d'événements sportifs ou autres, prévus et recensés annuellement par province et rassemblés dans un « calendrier » distribué aux agences de voyages et autres intermédiaires du Tourisme à l'étranger ainsi qu'à tous les visiteurs.

Des concours nationaux ou internationaux, de golf, de chasse, de pêche, des compétitions automobiles ou nautiques devront être promus ou encouragés attentivement, en étroite relation avec les Fédérations sportives intéressées. Les sports balnéaires seront encouragés par des Coupes régionales ou nationales.

De même des concours de beauté, et des présentations de Sélection contribueront à l'animation indispensable de la vie balnéaire.

Parallèlement à l'animation sportive et des fêtes, toutes les catégories de loisirs urbains auxquels les touristes sont maintenant habitués doivent être développés tant dans les nouvelles stations que dans les agglomérations touristiques existantes.

6.3. - AUTRES LOISIRS ET EQUIPEMENTS DISTRACTIFS

Le besoin d'éléments dynamiques dans le secteur privé se fera sentir, tant en ce qui concerne la promotion des fêtes et des manifestations sportives, que dans la création et la gestion d'établissements fournissant les prestations touristiques complémentaires aux services traditionnels, hébergement-restauration. Cette catégorie d'établissements, dont l'absence risquerait de freiner le développement des ventes du secteur touristique comprend notamment :

— débits de boissons, bars, cafés ;

— night-clubs, discothèques ;

— établissements de jeux, casinos ;

— clubs sportifs balnéaires et nautiques et jeux divers : golfs miniatures, piscines, courts de tennis, équitation ;

— des « Duty free shops » et des magasins d'Etat seront ouverts dans les aéroports et les grands centres urbains pour drainer au maximum les devises et ouvrir un nouveau débouché à l'Artisanat. Les produits consommés par les touristes (vins, alcools, matériel photographique) pourront y être vendus à des prix avantageux.

En outre, les réserves de chasse offriront toutes les variétés de gibier du pays et formeront l'un des moyens complémentaires de loisirs.

L'ensemble de ces loisirs devra être encouragé, voire subventionné. Les promoteurs et les Collectivités Locales dynamiques seront informés et aidés financièrement sous forme de crédits et de prime d'équipement.

∴

Les mesures dont le principe vient d'être exposé devront être définies dans leurs modalités en 1968 et mises en application au plus tard en 1969.

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

(En milliers de DH)

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
A - Dépenses à la charge de l'Etat						
Hébergement hôtelier						
- Hôtels publics	2.540	8.060	7.350	11.000	8.000	34.950
- Prime d'équipement	7.000	8.000	10.000	15.000	17.540	57.540
Total ..	9.540	14.060	17.350	26.000	25.540	92.490
Hébergement para-hôtelier						
- Camping - Caravaning	960	1.440	1.440	2.400	3.360	9.600
Total ..	960	1.440	1.440	2.400	3.360	9.600
Infrastructure						
- Aménagement Z A P	4.000	6.000	8.000	10.000	12.000	40.000
- Operations specifiques	2.000	2.000	1.000	1.000	1.000	7.000
Total ..	6.000	8.000	9.000	11.000	13.000	47.000
Achèvement du Plan Triennal	10.000	12.000				22.000
Total ..	10.000	12.000				22.000
Formation professionnelle	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Total Fonds Publics ..	26.500	35.500	27.790	39.400	41.900	171.090

B - Dépenses à la charge des organismes semi-public et des Collectivités Locales						
Hébergement hôtelier						
— Hôtels	4 706	7 100	9 350	11 600	14 080	46 836
— Crédits C.I.H.	38 000	58 558	77 000	97 500	109 600	380 658
Total	42 706	65 658	86 350	109 100	123 680	427 494
Hébergement para-hôtelier						
Camping - Caravaning	1 040	1 560	1 560	2 600	3 640	10 400
Total Fonds Semi-Publics	43 746	67 218	87 910	111 700	127 320	437 894
C - Dépenses à la charge du secteur privé						
Hebergement hotelier						
Hotels	15 147	22 700	30 100	37 800	43 300	149 047
Total Fonds Prives	15 147	22 700	30 100	37 800	43 300	149 047
Total général	85 393	125 418	145 800	188 900	214 320	760 941

CHAPITRE V

L'ENERGIE

I. - Introduction

La contribution du secteur (production et distribution d'électricité, extraction et raffinage de pétrole, extraction de charbon) en 1966 à la Production Intérieure Brute s'est élevée à 354 millions de DH, soit 3,2 % du total ; or cette part atteint 6 % dans les pays industrialisés. L'énergie emploie 11.000 personnes, soit 0,2 % de la population active ; la part du secteur dans la Production Intérieure Brute est bien plus importante que sa contribution à l'emploi, car la productivité y est plus élevée que dans le reste de l'économie.

Le développement de ce secteur conditionnant en grande partie le développement économique du pays, il importe donc :

— d'augmenter notre capacité productive d'énergie en général, et, en conséquence, de maintenir la productibilité garantie à un niveau supérieur à la demande d'électricité. En particulier, il sera nécessaire de réaliser un réseau électrique interconnecté qui permette de satisfaire toute demande et à tout moment ;

— de mettre à la disposition de l'Industrie toute la gamme des combustibles industriels ;

— de tendre vers des prix énergétiques assez bas pour contribuer à l'expansion industrielle du pays.

1 - La situation à la veille du Plan Quinquennal

11 - LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Les chiffres de consommation pour 1967, sont :

— 1.500 GWh (millions de kilowatts-heure) ;

— 1.270.000 tonnes de produits pétroliers ;

— 82 millions de m3 de gaz ;

— 400.000 tonnes d'anthracite ;

— 50.000 tonnes de charbon gras et de coke.

Rapportées à la population, ces consommations apparaissent comme très faibles encore, surtout si l'on tient compte du fait que 200.000 tonnes d'anthracite ont été brûlées dans les centrales thermiques. La consommation d'électricité per capita est voisine de 110 kWh. Comparée à ce qu'elle est dans certains pays, elle place le Maroc dans l'ensemble des pays peu consommateurs d'énergie. Cette situation s'explique par le développement industriel, encore modeste (15 % de la P.I.B.). S'ajoute à cela, en ce qui concerne l'électricité, la faible consommation des ménages (population rurale très dispersée).

1.2. - L'EQUILIBRE ENERGETIQUE

Pour faire face à la demande énergétique, on a dû réaliser

— Plusieurs centrales hydrauliques et thermiques

— Un réseau interconnecté couvrant l'ensemble du pays et permettant de faire face à toute demande dans les meilleurs délais

— Deux raffineries.

— La mise en exploitation du gisement d'anthracite de Jérada.

Si l'on peut satisfaire toute demande d'électricité et d'anthracite en faisant appel à des ressources nationales (voire exporter de l'anthracite), on importe la quasi-totalité du pétrole brut et la totalité du charbon gras et du coke. En outre, les raffineries ne peuvent produire toute la gamme des produits pétroliers raffinés. On continuera encore, tout au moins durant les premières années du Plan, à en importer. Cependant, au-delà de 1972, on n'importera plus que du pétrole brut.

1.3. - LES PRIX ENERGETIQUES

Ceux-ci sont caractérisés par une remarquable stabilité (ils n'ont pas varié depuis 1958) et par le maintien d'un équilibre permettant de ne pas défavoriser certains combustibles aux dépens d'autres. En dépit de la faible densité de la consommation électrique de la faible consommation per capita et de l'inexistance d'installations de production et de distribution maintenues au-delà de la période d'amortissement, les prix de l'électricité sont comparables aux prix en usage dans les pays industrialisés.

La tarification est très « ouverte » et conduit à des prix de vente hors-taxe, susceptible d'évoluer entre 0,06 DH et 0,45 DH le kWh. Les tarifs comportent :

— Une taxe fixe : redevance annuelle proportionnelle à la puissance souscrite ;

— Un prix de base : par unité d'énergie consommée affecté d'une réduction pour les fournitures effectuées pendant les heures creuses ;

— Des ristournes : sur les prix de base, en fonction de l'importance de la consommation annuelle.

En outre, ces trois éléments sont affectés d'un coefficient multiplicateur tenant compte de la distance de transport de l'énergie. Le tableau ci-après donne les tarifs extrêmes en usage actuellement :

Tableau 1

PRIX DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

(En DH/kWh)

	Limite inférieure	*Limite supérieure*
Haute tension	0,0603	0,1758
Moyenne tension	0.076	0,14
Basse tension	0,10	0,45

Les prix des produits pétroliers industriels et du charbon varient avec le lieu en raison du transport. Ils n'ont pas changé depuis 1958.

2 - Bilan du Plan Triennal

Compte tenu du fait que l'évolution de la consommation a été moins élevée que prévue, la réalisation du Plan Triennal en matière d'énergie est très satisfaisante.

2.1 - ELECTRICITE

Les chiffres prévisionnels de production avaient été établis en admettant un accroissement annuel de 7 % de la consommation. En fait, les progressions annuelles ne furent que de 5,5 % en 1965, 5.6 % en 1966 et 3,4 % en 1967.

Tableau 2

CONSOMMATION ELECTRIQUE

(En millions de kWh)

	1964	1965	1966	1967
Prévisions O.N.E.	1.242	1.340	1.438	1.564
Réalisations O.N.E.	1.243	1.312	1.386	1.434
Electras Marroquies	89	90	95	103
Total	1.332	1.402	1.481	1.537

Les équipements de production prévus par le Plan et en cours d'exécution ou déjà réalisés sont :

- la turbine à gaz de 15 MW de Sidi-Kacem (réalisée en Avril 1967) ;
- le groupe de 60 MW des Roches-Noires, dont la mise en service, initialement prévue, pour fin 1968 a été avancée au début 1968 ;
- le groupe de 23 MW de Mechra-Klila (mis en service en Septembre 1967) ;
- le groupe hydro-électrique de 6,5 MW de Bou-Areg qui n'entrera en service qu'en 1969 au lieu de 1968.

Les équipements de production suivants ont été abandonnés

- le 3e groupe de 15 MW d'Im-Fout ;
- la 2e turbine à gaz de 10 MW utilisant le gaz de Jaer et Kéchoula (Essaouira).

Le Plan prévoyait essentiellement le raccordement en 150 kV de Rabat et de la zone Nord. Les travaux sont en cours.

Le tableau ci-dessous donne les prévisions du Plan Triennal et les réalisations effectives.

Tableau 3

PREVISIONS ET REALISATIONS DU PLAN TRIENNAL EN MATIERE D'ENERGIE ELECTRIQUE

(*En millions de Dhf*

	1965		1966		1967		1965 1967	
	Prévisions Plan	*Réalisations*	*Prévisions Plan*	*Réalisations*	*Prévisions Plan*	*Réalisations*	*Prévisions Plan*	*Réalisations*
Equipement de production	30,860	7,706	43,400	33,907	41,712	56,697	115,972	98,310
Transport	31,555	23,366	20,950	15,640	27,720	40,167	80,225	79,173
Autres (aménagements et études)	14,077	11,616	16,377	6,591	13,000	12,662	43,454	30,869
Total	76,492	42,688	80,727	56,138	82,432	109,526	239,651	208,352
Taux de réalisation	56 %		70 %		133 %		87 %	

On constate une forte dépense pour l'équipement de production en 1967 et ceci pour deux raisons :

l'arrivée à échéance des prêts pour les équipements faits en début du Plan ;

la mise en service de l'usine des Roches-Noires II qui était prévue pour fin 1968 et qui est avancée au début de 1968.

Au total les dépenses s'élèvent à 208 millions de DH pour une prévision de 240 (87 %).

2.2. - PRODUITS PETROLIERS

Le Pays dispose actuellement de deux raffineries pouvant produire des gaz liquéfiés, de l'essence, du pétrole lampant, du gas-oil et du fuel-oil. Elles peuvent au maximum traiter 1.700.000 tonnes par an de pétrole brut dont 1.300.000 tonnes pour la SAMIR et 400.000 tonnes pour la Société Chérifienne des Pétroles.

Ce secteur est caractérisé, au Maroc, par une évolution rapide de la demande et des techniques, ce qui explique les divergences entre les prévisions du Plan Triennal et les réalisations.

Tableau 4

PREVISIONS ET REALISATIONS DU PLAN TRIENNAL EN MATIERE DE PRODUITS PETROLIERS

(En millions de DH)

	Evaluation du Plan	*Nouvelles évaluations*	*Réalisations* 1965-1967
I **Projet prévus au Plan**			
Reforming catalytique	8	10	10
Butane et propane	0,65	0,65	0,65
Bitume	8,5	20,37	10
Paraffine	3	4	4
Conditionnement d'huiles	1,7	1,7	1,7
Emplissage gaz	4,7	6,5	5,5
Laboratoire des hydrocarbures	0,2	0,15	0,15
II **Projets non prévus au Plan**			
Carbureacteur		4,5	2,5
Total	26,75	47,87	34,50

Les investissements furent dans le secteur des produits raffinés, supérieurs aux prévisions (129 % environ). Cette circonstance, s'explique par la sous-évaluation des investissements et l'adaptation des équipements prévus à de nouvelles activités (l'usine de bitume a été conçue de manière à fournir l'unité de lubrifiants en distillats).

2.3. - CHARBON

La mine de Jérada est équipée depuis 1953 pour produire 700.000 tonnes/an environ.

Comme la production n'atteindra ce seuil qu'en 1971, il n'était pas prévu d'investissements pour augmenter la capacité de la mine

. Il y a eu cependant des investissements pour renouvellement de matériel, et pour faire face à l'augmentation de production (1.000.000 de DH/an)

Tableau 5

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS REALISES DURANT LE PLAN TRIENNAL

(En millions de DH)

—	Prévisions	Réalisations	% de réalisation
Electricité	239.65	208.35	87
Produits pétroliers	26.75	34.50	129
Charbons	3.00	3.00	100
Total	269.40	245.85	91

En ce qui concerne les investissements le Plan Triennal a été réalisé à 91 %. C'est un résultat d'autant plus satisfaisant que la demande d'électricité a progressé moins vite que prévu

MOYENS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE
EXISTANTS AU 1er JANVIER 1968

(En MW)

Usines hydrauliques		*Usines thermiques*	
	Puissance		
			32,00
Afourer	93,60	Roches-Noires I	24,50
Bin-el-Ouidane	135,00	Oujda	21,10
Im-Fout	31,20	Sidi-Kacem	8,60
Mechra-Klila	23,20	Agadir	12,10
Machou	20,30	Tanger	3,30
Daourat	17,00	Tétouan	
Autres	57,29		
Total	378,09		101,60

II. - Les Orientations

L'objectif en matière d'énergie est de faire face à la demande quelle que soit l'hydraulicité, de maintenir un équilibre harmonieux entre les différentes sources d'énergie et de diminuer les fluctuations de la demande d'anthracite.

Electricité

En matière d'électricité, cet objectif impliqué le développement de la puissance installée de manière à faire face à la demande d'électricité quelle que soit l'hydraulicité. On est ainsi conduit à maintenir la productibilité garantie, supérieure à la demande.

Les moyens nécessaires pour faire face à la demande sont donc définis à partir des productibilités garanties correspondant pour les équipements hydro-électriques, à la dernière année d'un cycle de mauvaise hydraulicité. On a également tenu compte :

pour les usines hydrauliques, des prélèvements pour irrigation qui affectent la production de certaines d'entre elles ;

pour les usines thermiques, du déclassement des installations en fonction du degré d'utilisation.

En matière de coordination entre les différentes sources d'énergie, il convient de rappeler que la priorité est accordée à l'électricité produite dans les usines hydrauliques, puis à celle

produite dans les usines thermiques. Cette option s'explique par le désir d'obtenir une gestion saine et de faire appel d'abord aux produits locaux.

En outre, pour pouvoir faire face à la demande quelle que soit l'hydraulicité, l'option prise durant le Plan Triennal d'augmenter la puissance thermique installée, a été maintenue. Ainsi la puissance thermique installée passera de 21 % en 1968 à 41 % 1972 (par rapport à la puissance totale installée). La productibilité thermique garantie passera de 53 % en 1968 à 73 % en 1972.

2 - Produits pétroliers

A l'exception de 100.000 tonnes ou moins, tout le brut traité est importé. En l'absence de découvertes de grands gisements d'hydrocarbures, on continuera à importer le brut. Mais l'on s'efforcera, d'une part, de produire dans les raffineries nationales le maximum de produits finis (au-delà de 1972, on n'importera plus que du pétrole brut), d'autre part, d'équilibrer le bilan des produits finis.

3 - Charbon

Le programme retenu permettra également de diminuer le déficit des C.N.A. et toutes choses égales d'ailleurs, d'utiliser au maximum le charbon de Jérada. Non seulement la demande de charbon augmentera en raison de la mise en marche de 3 centrales thermiques équipées pour brûler du charbon, mais elle deviendra également plus régulière (amortissement des variations de la demande de charbon en fonction de l'hydraulicité).

4 - Prix

Il est prévu de revoir au cours du Plan 1968-1972 le système des prix de l'énergie et de rechercher les moyens d'obtenir une baisse de ces prix (en particulier pour les gros consommateurs) sans nuire d'un côté à la gestion de l'O.N.E. et de l'autre au développement de la mine de Jérada.

III. - Programme d'Action

Pour faire face à l'augmentation de la demande énergétique, un investissement de 509 millions de DH est prévu dans le secteur de la production et du transport d'électricité, de la production du charbon et du raffinage des produits pétroliers, soit 4 % du total des investissements qui seront effectués par l'économie durant la période 1968-1972. Sur ces 509 millions de DH, 427 seront affectés à la production et au transport d'électricité (84 %).

Tableau 6

INVESTISSEMENTS PREVUS PAR LE PLAN QUINQUENNAL

(En milliers de DH)

	Total 1968-1972
Electricité	427.512
Produits pétroliers	75.000
Charbon	7.000
Total	509.512

1 - Electricité

11 - CONSOMMATION

La demande en 1967 s'est élevée à 1.537 GWh (106 kWh) dont 1.134 pour l'O.N.E. Le tableau ci-dessous indique la demande que l'O.N.E. a dû satisfaire depuis 1960.

Tableau 7

DEMANDE D'ELECTRICITE SATISFAITE PAR L'O.N.E. DE 1960 A 1966

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Demande en GWh	1.012	1.052	1.088	1.161	1.243	1.312	1.386
Indice	100	104	107,5	114,7	122,8	129,6	139

Après une hausse modérée durant la période 1958-1962, la consommation électrique a repris à un rythme plus soutenu. La progression de la production brute d'énergie durant la période 1968-1976 a été calculée sur la base d'une augmentation annuelle de 7 % à partir du chiffre prévisionnel pour 1967. La production brute effective, en 1967, n'a été que de 1.540 GWh, mais cette année a été caractérisée par une stagnation relative.

Les prévisions de production brute pour 1968-1976 conformes au programme retenu, ne tiennent pas compte des projets spécifiques, gros consommateurs de courant, qui pourraient être réalisés durant le Plan (plus de 50 GWh/an).

Tableau 8

DEMANDE BRUTE D'ELECTRICITE

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Demande en GWh	1.685	1.800	1.930	2.060	2.210	2.360	2.530	2.700	2.890

Cependant, le programme d'équipement retenu n'est pas rigide et si la progression de la demande s'avère plus forte ou plus faible, on pourra avancer ou retarder la mise en service de certains ouvrages.

1.2. - MOYENS DE PRODUCTION SUPPLEMENTAIRES

a) **Ouvrages devant entrer en production au cours de la période 1968--1972.** Ils sont, soit en cours d'exécution, soit déjà décidés

— *Hydraulique*

L'usine du Bou-Areg (en cours d'exécution) sera mise en service au cours du Plan (1969). La puissance installée est 6,5 MW

L'usine de Zaouia-N'Ourbaz (10 MW) sera mise en service fin 1972

La construction des usines associées aux barrages de Ait-Aadel et Hassan-Ad-Dakhil, dont la réalisation a été décidée pour les besoins agricoles, a été différée. On réalisera cependant certains travaux nécessaires pour permettre par la suite l'adjonction des usines hydrauliques

— *Thermique*

Trois usines thermiques seront mises en service au cours du Plan

1968 Roches-Noires 2 tranche (60 MW)

1970 Jerada 1re tranche (55 MW)

1971 Jérada 2 tranche (55 MW)

Pour des raisons financières et de rentabilité il s'est avéré intéressant de réaliser la 2 tranche de Jerada en 1971

— *Equilibre de l'offre et de la demande d'électricité*

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la demande d'énergie brute et de l'offre

Tableau 9

DEMANDE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

(En GWh)

	1968	1969	1970	1971	1972
Demande	1.685	1 800	1.930	2.060	2.210
Productibilité hydraulique garantie	839	886	882	875	871
Productibilité thermique garantie	900	930	1 084	1.469	1 625
Marge disponible	54	16	36	284	286

Les ouvrages en cours de réalisation, ou déjà décidés, permettent de faire face à l'augmentation de la demande.

b) **Ouvrages ne devant pas entrer en production au cours de la période 1968-1972.**

En raison des délais de réalisation — 3 à 5 ans —, certains ouvrages qui ne produiront qu'au-delà du Plan, devront être mis en chantier durant la période 1968-1972. Il s'agit de :

— L'usine d'Arabat sur l'Inaouene qui sera mise en service fin 1973.

— L'usine de Sidi-Chého sur l'Oum-Er-R'bia qui sera mise en service fin 1974.

Les études pour l'installation en 1976 de la 3e tranche des Roches-Noires (60 MW) seront entreprises en 1972.

Tableau 10

OFFRE ET DEMANDE D'ELECTRICITE (1973-1976)

(En GWh)

	1973	1974	1975	1976
Demande	2.360	2.530	2.700	2.890
Productibilité hydraulique garantie				
Usines existantes en 1972 et Zaouia-N'Ourbaz	874	864	854	844
Arabat		38	38	38
Sidi-Cheho		—	110	108
Total	874	902	1.002	990
Productibilité thermique garantie	1 625	1 625	1.625	1.835
Marge disponible	139	3	— 73	— 65

c) **Investissements**

Les investissements nécessaires, au cours de la période 1968-1972, pour terminer les ouvrages de production en cours de réalisation, effectuer les travaux prévus pour adjoindre plus tard des usines hydrauliques aux barrages Aït-Aadel et Hassan-Ad-Dakhil, commencer la réalisation et les études des ouvrages qui seront mis en service au-delà de 1972, s'élèvent à 279 millions de DH environ.

1.3. - RESEAU DE TRANSPORT

a) **Réseau 225 kV**

Parallèlement à la réalisation de nouveaux moyens de production le réseau de transport sera renforcé et étendu.

La mise en service en 1971 du 2e groupe de Jérada portera la puissance installée dans l'Oriental à plus de 160 MW, puissance qui dépasse largement la consommation régionale et qu'il faudra évacuer vers l'Occidental. A cet effet, on réalisera une ligne de 225 kV entre Jérada et Oujda. De plus, on installera des postes auto-transformateurs 225/150 kV à Ouahl, Meknès, Zaer et Tanger. On construira également un poste d'interconnexion à Meknès.

Au total, sachant que les crédits correspondants à la réalisation de la ligne 225 kV Jérada-Oujda et que l'aménagement du poste d'Oujda sont inclus dans le coût de l'usine de Jerada, les dépenses du réseau 225 kV s'élèveront à 15 700 000 DH pour la durée du Plan.

b) **Réseau 150 kV**

On a prévu :

de terminer la liaison Rabat-Tanger ;

de réaliser la ligne Tensift-Chichaoua, en prévision du raccordement en 150 kV de la région du Souss ;

de réaliser la ligne Afourer - Foum-Tizi, le poste de Foum-Tizi ;

la ligne Aït-Aadel - Tensift pour alimenter le barrage de Zaouia-N'Ourbaz ;

la liaison Tensift-Benguerir exploitée initialement à 60 kV. Elle est destinée à permettre l'exploitation du gisement phosphatier de Benguerir.

Au total, les dépenses au titre du réseau 150 kV, s'élèveront durant le Plan Quinquennal à 26.523.000 DH.

c) **Réseau 60 kV**

Un ensemble d'installation destinées à renforcer ou étendre le réseau, et dont certaines sont déjà en cours d'exécution interviendra, au total, pour 37.186.000 DH. Signalons, en outre, le raccordement au réseau général d'Al-Hoceima, Guercif, Ksar-es-Souk, Erfoud et les barrages de Zaouia-N'Ourbaz et Arabat, le raccordement de Selouane à Mechra-Klila, d'Im-Fout à la région de Zemamra, ainsi que le renforcement de certains postes et moyens de transformation (Salé, Meknès, Maachou).

d) **Moyenne tension**

Il n'a pas été possible de donner le détail de ces installations. On a simplement fait l'hypothèse que le rythme passé sera conservé, ce qui conduit à une prévision globale de 6.848.000 DH.

e) **Aménagements complémentaires et divers (62.000.000 DH)**

Il s'agit d'opérations nombreuses réparties sur tout le territoire et relatives à des aménagements complémentaires (petites extensions, bureaux, améliorations) et de distribution (création de nouveaux secteurs d'électrification, extension, refonte du réseau). Les études et les frais généraux, autres que ceux propres aux ouvrages de production, sont regroupés sous la rubrique « divers ».

Les dépenses pour l'amélioration, l'extension et le renforcement du reseau, pour les aménagements divers et les études et frais généraux s'élèveront à 148 millions de DH (non compris les charges financières et les intérêts intercalaires).

14 - LES INVESTISSEMENTS RETENUS

Au total les dépenses d'investissement pour la réalisation des équipements de production et pour le renforcement, l'amélioration et l'extension du réseau s'élèveront à 427.512.000 DH. Le budget d'équipement de l'Etat en supportera 50 % (213.756.000 DH) et l'O.N.E. 50 %.

Tableau 11

MOYENS DE PRODUCTIONS NOUVEAUX

	Puissance (en MW)	*Productibilité garantie (en GWh)*	*Productibilité moyenne (en GWh)*	*Date de mise en service*
I. - Moyens de production mis en service durant la période 1968-1972 :				
Roches-Noires II	60	420	420	1968
Bou-Areg	6,5	50	50	1969
Jérada I	55	385	385	1970
Jérada II	55	385	385	1971
Zaouia-N'Ourbaz	10	11	35	fin 1972
Total I	186,5	1.251	1.275	
II. - Moyens de production mis en service durant la période 1973-1976 :				
Arabat	17	38	47	fin 1973
Sidi-Chého	90	110	230	fin 1974
Roches-Noires III	60	420	420	milieu 1976
Total II	167	568	697	

1.5. - LES PROJETS

On trouvera dans la 5e partie les fiches donnant les principales caractéristiques des projets Arabat, Sidi-Chého, Jérada et Zaouia-N'Ourbaz.

Tableau 12

INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Au-delà de 1972*
1 - **En cours d'exécution ou dont la réalisation est déjà décidée :**							
Mechra-Klila (23 MW)	420				—	420	—
Roches-Noires 2e tranche (60 MW)	6 293					6.293	—
Bou-Areg (6,5 MW)	6 742	1 800				8.542	—
Jerada 1re et 2e tranches (55 + 55 MW)	25 200	43 000	95 800	43 000		207.000	—
Ait-Aadel	3 200					3.200	—
Hassan-Ad-Dakhil	700					700	—
Zaouia-N'Ourbaz	1 300	2 200	2 800	8 800	6 200	21 300	—
Sous-total 1	43 855	47 000	98 600	51 800	6 200	247 455	
2 - **Equipements à mettre en exécution :**							
Arabat (17 MW)		500	1 200	8 000	6.300	16.000	9.000
Sidi-Chého (90 MW)			1 000	5 000	9 300	15.300	55.700
Roches-Noires 3e tranche (60 MW)					500	500	55.500
Sous-total 2		500	2.200	13.000	16.100	31.800	120.200
Total moyens de production	43.855	47.500	100.800	64.800	22.300	279.255	120.200

Tableau 12 (suite)

3. - Réseau et aménagements complémentaires :							
3.1. - Postes 225/150 kV et lignes 225 kV	—	—	9.100	6.600	—	15.700	—
3.2. - Postes 150/60 kV et lignes 150 kV :							
— En cours d'exécution	8.893	1.000	—	—	—	9.893	
— A exécuter	4.100	9.550	2.980	—	—	16.630	
3.3. - Poste 60 kV/MT et lignes 60 kV							
— En cours d'exécution	6.222	3.119	743	700	762	11.546	
— A exécuter	4.250	8.240	4.800	3.500	4.850	25.640	9.400
3.4. - Lignes moyenne tension	1.005	1.000	1.000	1.000	2.843	6.848	—
3.5. - Aménagements complémentaires	5.000	5.500	5.000	5.500	6.500	27.500	—
3.6. - Divers (études)	6.000	8.000	7.000	7.500	6.000	34.500	—
Total réseau ..	35.470	36.409	30.623	24.800	20.955	148.257	9.400
Total général ..	79.325	83.909	131.423	89.600	43.255	427.512	129.600

2. - Produits pétroliers

2.1. - CONSOMMATION

L'évaluation de la progression de la consommation des produits raffinés a été effectuée en se basant sur la tendance passée et, pour les gros consommateurs comme l'O.C.P., sur leurs programmes quinquennaux. On a, de plus, tenu compte de la mise en route des nouveaux projets.

Tableau 13

DEMANDE DE PRODUITS RAFFINES

(En milliers de tonnes)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Propane	3,3	3,5	3,8	4,0	4,3	4,6
Butane	38,9	43,1	47,8	53,1	58,9	65,4
Super	97,9	100,6	103,3	106,3	109,3	112,2
Essence	146,6	143,9	141,2	138,7	136,2	133,8
Naphte	30,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Carburéacteur	42,0	47,1	52,8	59,2	66,4	74,4
Pétrole	65,4	66,0	66,7	67,3	67,9	68,6
Gas-oil intérieur	354,0	384,0	416,5	451,9	490,3	531,9
Gas-oil soutes	15,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Fuel-oil intérieur	415,1	427,2	430,9	450,6	478,8	519,0
Lubrifiants	21,5	22,0	22,5	23,0	23,5	24,0
Bitume	48,0	49,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Paraffine	6,0	6,0	6,5	6,5	7,0	7,0
Projets nouveaux:						
1. Faïence Propane				2,0	2,0	2,0
2. Ammoniac : (Naphte)						100,0
Fuel-oil						20,0

Compte tenu de ce que la capacité actuelle des raffineries est seulement de 1.700.000 t. de pétrole brut par an (1.300.000 t. S.A.M.I.R. - 400.000 t. S.C.P.) il est nécessaire de réaliser, pendant la durée du Plan, les investissements, d'ailleurs limités, qui permettront de répondre au fur et à mesure à la demande. Il est prévu, en outre, de mettre en activité, d'ici 1972, à Mohammédia, des unités de production de :

Carburéacteur : début 1969.

Bitume : mi 1969.

Lubrifiants : fin 1970.

Le tonnage de pétrole brut devant être traité par les raffineries passera de 1.320.000 tonnes en 1968 à 1.900.000 tonnes en 1972, soit une progression annuelle moyenne de 10 %. Cette progression ne conservera pas la structure de la consommation : en effet, la consommation de produits lourds progressera beaucoup plus vite que celle des essences qui restera pratiquement constante. Dès lors, se pose le problème du maintien de la composition de la production. Afin de rétablir en partie l'équilibre entre produits lourds, il est prévu de produire quelque 100.000 tonnes supplémentaires de naphte en vue de la synthèse de l'ammoniac.

2.2. - PROGRAMME QUINQUENNAL

Le tableau suivant donne l'évolution des produits pétroliers qui seront obtenus dans les raffineries :

Tableau 14

PRODUITS RAFFINES

(En milliers de tonnes)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Propane	3,3	3,5	3,8	6,0	6,3	6,6
Butane	38,9	43,1	47,8	53,1	58,9	65,4
Super	97,9	100,6	103,3	106,3	109,3	112,2
Essence	146,6	143,9	141,2	138,7	136,2	133,8
Naphte	30,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Carburéacteur	—	10,0	52,8	59,2	66,4	74,4
Pétrole	65,4	66,0	66,7	67,3	67,9	68,6
Gas-oil intérieur	354,0	384,0	416,5	451,9	490,3	531,1
Gas-oil soutes	15,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Fuel-oil intérieur	415,1	427,2	430,9	450,6	478,8	539,0
Bitume	—	—	25,0	50,0	50,0	50,0
Lubrifiants	—	—	—	17,0	35,0	35,0
Slack-wax	—	—	—	2,0	4,0	4,0
Total produits raffinés	1.166,2	1.218,3	1.328,0	1.442,1	1.543,1	1.760,1
Equivalent brut	1.260,0	1.317,0	1.434,0	1.558	1.667,0	1.900,0

Tableau 15

TONNAGE DE PETROLE BRUT DEVANT ETRE TRAITE PAR LES RAFFINERIES

(avec et sans les projets spécifiques)

(En milliers de tonnes)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Projets spécifiques exclus :						
S.A.M.I.R.	844	900	994	1.096	1.183	1.272
S.C.P.	412	417	440	460	482	500
Total ..	1.256	1.317	1.434	1.556	1.665	1.772
Projets spécifiques inclus :						
S.A.M.I.R.	844	900	994	1.098	1.185	1.400
S.C.P.	412	417	440	460	482	500
Total ..	1.256	1.317	1.434	1.558	1.667	1.900

23. - IMPORTATIONS DE PRODUITS PETROLIERS

En l'absence de découvertes de gisements importants d'hydrocarbures, on devra continuer à importer la quasi-totalité du brut traité dans les raffineries nationales. Cependant, au terme du Plan 1968-1972, grâce aux nouvelles unités de raffinage en cours de réalisation ou dont la réalisation doit démarrer en 1968, le Pays n'importera plus que du brut.

Tableau 16
IMPORTATIONS DE PRODUITS PETROLIERS

(En milliers de tonnes)

	1968	1969	1970	1971	1972
Pétrole brut	1.250	1.380	1.450	1.600	1.850
Lubrifiants	23	24	25	10	—
Bitume	50	25	—	—	—
Carburéacteur ...	47	—	—	—	—
Slack-wax	13	13	14	6	—

2.4. -INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous donne les investissements qui seront effectués durant la période 1968-1972 par les deux raffineries pour faire face à la demande.

Tableau 17

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Carburéacteur (S.A.M.I.R.).	2.000	—	—	—	—	2.000
Bitume (S.O.B.I.M.A.)	14.000	—	—	—	—	14.000
Lubrifiants ...	12.000	14.000	10.000	—	—	36.000
Augmentation de la capacité de la S.A.M.I.R. ..	2.000	2.000	2.000	3.000	—	9.000
Augmentation de la capacité S.C.P.	2.000	2.000	—	—	—	4.000
Propane	3.000	—	—	—	—	3.000
Augmentation du stockage S.A.M.I.R. ..	4.000	3.000	—	—	—	7.000
Total ..	39.000	21.000	12.000	3.000	—	75.000

2.5. - LES PROJETS

On trouvera dans la 5e partie des fiches qui donnent les caractéristiques principales des projets.

3. - Charbon

Une étude systématique de la partie visible du gisement de Jérada en affleurement, jointe à une campagne de sondages dans les zones situées sous les morts terrains a permis de fixer le chiffre des réserves à 100 millions de tonnes au minimum. Si les conditions d'exploitation sont difficiles et l'anthracite assez friable, le pouvoir calorifique est très élevé.

3.1 - CONSOMMATION ET PRODUCTION

Les prévisions de consommation ont été effectuées par consommateur. On a fait les hypothèses suivantes :

— Arrêt des exportations des fines (0-6) au terme du Plan.

— Maintien des exportations des calibres (20-80).

En matière de prix à l'exportation, les Charbonnages Nord-Africains se proposent de s'aligner sur les prix internationaux. Dans ces conditions il est possible d'exporter l'excédent de production non écoulé localement.

S'agissant de l'O.N.E., on a admis que ses enlèvements correspondent à une pluviométrie moyenne pour la période 1968-1974. Compte tenu de cette hypothèse «hydraulicité moyenne», les ventes totales des charbonnages pourraient être :

Tableau 18

VENTES THEORIQUES

(En milliers de tonnes)

	1968	1969	1970	1971	1972
Ventes totales	500	555	660	770	810
dont O.N.E.	215	255	340	460	560

Théoriquement, les enlèvements des centrales thermiques pourraient évoluer selon l'hydraulicité dans les limites suivantes.

Tableau 19
ENLEVEMENTS DE L'O.N.E

(En milliers de tonnes)

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Année humide .	30	60	160	220	360	460
Année moyenne	215	250	330	460	565	640
Année sèche ..	380	390	490	670	735	830

En fait, les enlèvements pour 1968 seront au moins ceux d'une année moyenne et, à partir de 1970, même en cas d'année humide, l'écoulement des fines vers les centrales sera assuré. A l'inverse, dans l'hypothèse de plusieurs années sèches (et bien que le pourcentage d'écart entre les consommations d'anthracite en années humide, moyenne et sèche diminue), il y aura lieu de prévoir pour 1971 et les années suivantes, l'accroissement éventuel de la capacité de Jérada au-delà de 800.000 tonnes, ou au contraire, sa stabilisation à ce niveau et l'utilisation de fuel dans les centrales de Casablanca. Dans tous les cas, l'augmentation de la production, conjuguée avec une certaine régularisation des enlèvements de l'O.N.E., contribuera à rentabiliser Jérada.

Le tableau suivant donne l'accroissement théorique des ventes et de la production dans l'hypothèse d'une hydraulicité moyenne au cours du Quinquennat 1968-1972.

Tableau 20
EVOLUTION DES VENTES ET DE LA PRODUCTION

(En milliers de tonnes)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
0-6									
Exportations	20	20	20	20	20	20	20		
Ventes locales	340	335	325	370	460	555	575	660	770
Total 0-6	360	355	345	390	480	575	595	660	770
6-20									
Exportations	31	45	45	45	45	45	45	45	45
Ventes locales	35	37	60	70	80	90	100	110	120
Total 6-20	66	82	105	115	125	135	145	155	165
20-80									
Exportations	21	33	33	33	40	45	50	55	60
Ventes locales	16	17	17	17	17	17	17	17	17
Total 20-80	37	50	50	50	57	62	67	72	77
Total général (ventes)	463	487	500	555	662	772	807	887	1.012
Production (arrondie)	450	500	550	600	650	700	800	900	1.000

3.2. - IMPORTATIONS DE CHARBON

Le pays ne possède pas de mines de charbon gras, ni de production de coke. Il se trouve donc dans l'obligation d'importer ces catégories de charbon qui sont brûlées conjointement avec l'anthracite par les cimenteries, les sucreries, les brasseries et diverses industries.

Tableau 21

IMPORTATIONS DE CHARBON

(En milliers de tonnes)

	1968	1969	1970	1971	1972
Charbon gras	47	49	52	84	87
Coke	15.5	17	18.5	20	21.5

3.3. - INVESTISSEMENTS

Pour faire face à l'augmentation de production, il ne sera pas nécessaire d'effectuer des investissements importants au cours du Plan 1968-1972 tant que le potentiel actuel de production, estimé à 700.000 tonnes an, ne sera pas saturé. En revanche, pour dépasser ce seuil, il faudra investir à nouveau.

Les investissements seront assurés par auto-financement et sont évalués à 1.000.000 de DH par an, avec des pointes de 2.000.000 de DH pour 1971 et 1972 pour dépasser le niveau de 700.000 tonnes an

Tableau 22

LES INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

1968	1969	1970	1971	1972	*Total 1968-1972*
1.000	1.000	1.000	2.000	2.000	7.000

3.4. - RENTABILISATION DE LA MINE

L'effectif de l'emploi ne variera guère au cours du Plan (4.000 personnes environ) et l'augmentation de production sera due à l'accroissement du rendement fond qui passera de 1967 à 1972 de 940 kg. à 1.200 kg. par homme et par jour. Il en résultera une diminution du prix de revient moyen de la tonne (78 DH en 1967) et une diminution du déficit qui sera réduit à 3 millions de DH en 1972 après avoir atteint 8 millions de DH en 1968. L'ensemble des salaires, appointements et charges sociales passera de 21 millions de DH en 1968 à 26 millions de DH environ en 1972.

IV. - La Tarification Energétique

Jusqu'à maintenant, la concurrence était vive entre les différentes sources d'énergie. Le potentiel hydro-électrique permettait de satisfaire la quasi-totalité de la demande d'électricité. De ce fait, l'équipement thermo-électrique restait inemployé, et du même coup Jérada perdait son client le plus important (50 % ou plus des enlèvements). De son côté, le fuel-oil constituait un concurrent sérieux pour l'anthracite à cause de l'organisation du réseau de distribution des produits pétroliers.

En raison de l'augmentation des enlèvements de charbon par l'O.N.E. (la puissance thermique installée sera, en effet, plus que doublée au cours du Plan, alors que la puissance hydraulique restera pratiquement constante), en raison également du fait que la demande de produits pétroliers lourds progresse plus vite que celle des essences, cette concurrence — en définitive préjudiciable à l'économie — va s'atténuer au cours de la période 1968-1972. On pourra dans ces conditions adopter une politique des prix de l'énergie plus souple. Ainsi, bien que les prix de l'électricité soient, en moyenne, comparables aux prix pratiqués par la Communauté Economique Européenne, il est prévu d'étudier au cours de la période 1968-72 les moyens de les baisser.

Toutefois, et en attendant, toute industrie forte consommatrice d'électricité (consommation annuelle supérieure à 50 GWh) qui voudrait s'installer pourrait passer un contrat spécial avec l'O.N.E. et ce, sous l'arbitrage de l'Etat. Des contrats analogues pourront également être signés en ce qui concerne les produits pétroliers.

V. - Fiches de Projets

Usine Thermique de Jerada

ORGANISME RESPONSABLE : Office National de l'Electricité.

On se propose d'installer deux groupes de 55 MW chacun. Ils seront mis successivement en service en 1970 et 1971. Le choix de 2 groupes au lieu d'un groupe s'impose en raison de la puissance déjà installée et du rythme de progression de la demande. La réalisation de ce projet présente l'avantage d'utiliser un combustible national (bas produits : schlamms et fines brutes), de rendre notre capacité de production moins dépendante de l'hydraulicité et de n'exiger qu'un délai relativement court pour sa réalisation.

CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE

Localisation : au voisinage immédiat de la mine de Jérada.

Combustible : mélange de fines brutes et de bas produits.

Productibilité

385 GWh sur la base d'une utilisation annuelle de 7.000 heures et ce pour chaque groupe.

Exécution : 40 mois.

Début des travaux : 1968.

Mise en service du 1er groupe : Octobre 1970.

Mise en service du 2e groupe : Juillet 1971.

Coût

L'ensemble des travaux représente une dépense de 207 millions de DH

ECHEANCIER

(En milliers de DH)

1968	1969	1970	1971	*Total*
25.200	43.000	95.800	43.000	207.000

Caractéristiques techniques

Alimentation (commune aux 2 groupes)

Transporteur depuis le lavoir jusqu'aux trémies des chaudières Parc de stockage de 20.000 tonnes.

Allumage des chaudières et marche à faible charge (commun)

Des réserves de fuel sont prévues (300 t.).

Générateur de valeur

Deux chaudières (une par tranche) capables chacune d'une production horaire de 215 à 230 tonnes de vapeur surchauffée à circulation naturelle.

Groupe turbo-alternateur

— Turbine à soutirages et condensation d'une puissance de 55 MW, 90 bars, 535° C. environ.

— Alternateur : 70 MVA, 10 à 15 kV, réfrigération par hydrogène.

Evacuation de l'énergie (commune)

Ligne 225 kV de 60 km. aboutissant à Oujda.

Divers

— Alimentation des auxiliaires pendant le démarrage : transformateurs communaux 2 groupes.

— Poste de déminéralisation.

Main-d'œuvre (ensemble)

Construction : 250 ouvriers et 50 agents de maîtrise et cadres.

Exploitation : 100 ouvriers et 30 agents de maîtrise et cadres.

Zaouia N'Ourbaz

ORGANISME RESPONSABLE : Office National de l'Electricité

La réalisation d'une usine au pied du barrage de Zaouia N'Ourbaz, destinée à la régularisation des apports du Draa en vue de l'irrigation et de la protection contre les crues permettra d'exploiter le potentiel de production lié à la chute créée par le barrage.

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Localisation

Au pied du barrage, à 15 km à vol d'oiseau de Ouarzazate
Retenue totale : 560 hm3
Retenue utile : 536 hm3

Consistance des ouvrages de production électrique

- Prise d'eau et conduite forcée.
- Cheminée d'équilibre (si nécessaire).
- Canal ou galerie de fuite.
- Poste MT/HT associé à l'usine.
- Usine proprement dite.
- Ligne de raccordement au réseau général.

Caractéristiques de l'équipement

- Hauteur de chute libre : 52 à 26 m.
- Débit équipé : 25 m3/s.
- Puissance installée : 10 MW.
- Nombre de groupes : 2.
- Raccordement au réseau : par une ligne, en 60 kV, aboutissant au poste de Tensift en transitant par Aït-Aadel.
  - Tronçon Zaouia-N'Ourbaz-Aït-Aadel en 60kV.
  - Tronçon Aït-Aadel-Tensift en 150 kV.

Productibilité annuelle d'énergie

Moyenne	35 GWh
Minimale	11 GWh

Le fonctionnement de l'usine sera asservi à l'irrigation et à la protection contre les crues. Mais, en raison de la distance séparant le barrage des points où s'effectueront les prélèvements d'eau pour l'irrigation, il n'est pas prévu de barrage de compensation.

Exécution

Etudes et attribution des travaux	18 mois
Réalisation	36 mois
	54 mois

Coût

L'investissement total est estimé à 32.300.000 DH. La part en devises s'élevera à 13.000.000 de DH, alors que la part en monnaie locale s'élevera à 19.300.000 DH.

Cependant, le raccordement de l'usine au réseau général intervient pour 11.000.000 de DH

ECHEANCIER

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	68-72
Usine	1.300	2.200	2.800	8.800	6.200	21.300
Ligne de raccordement ..	4.000	7.000				11.000
Total ..	5.300	9.200	2.800	8.800	6.200	32.300

Main-d'œuvre

— Phase des travaux (3 ans) : 80 ouvriers et 15 agents de maîtrise et cadres.

— Exploitation (effectif permanent) : 24 agents.

Arabat

ORGANISME RESPONSABLE : Office National de l'Electricité

La réalisation d'une usine au pied du barrage de retenue d'Arabat sur l'oued Inaouene, destinée à l'irrigation de la plaine du Sebou, permettra d'exploiter le potentiel de production électrique ainsi créé.

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Localisation

Au pied du barrage d'accumulation d'Arabat, situé sur l'Inaouene, affluent rive droite du Sebou.

Capacité totale	1 500 hm3
Capacité utilisable	1 100 hm3

Consistance des ouvrages de production électrique

— Prises d'eau et conduites forcées de courte longueur situées dans le corps du barrage.
— Usine proprement dite.
— Canal de fuite, de très courte longueur.
— Poste MT/HT associé à l'usine.
— Lignes de raccordement au réseau général.

Caractéristiques de l'équipement

— Hauteur de chute brute : 53 à 37 m.

	1er stade	2e stade
Débit équipé	40 m3/s.	60 m3/s.
Puissance installée	17 MW	35 MW
Nombre de groupes	2	3

— Raccordement au réseau : en 60 kV, au poste d'El-Ouali. Le 2e stade correspond à la réalisation de la dérivation Sebou-Inaouene dont la mise en service interviendra en 1982.

Productibilité annuelle d'énergie :

	1er stade	2e stade
Moyenne	47 GWh	75 GWh
Minimale	38 GWh	55 GWh

L'exploitation de l'usine sera asservie aux besoins d'irrigation. En raison de la longue distance séparant le barrage des points où s'effectuent les prélèvements d'eau pour l'irrigation (plaine du Gharb), il n'est pas prévu de barrage de compensation.

Exécution

Etudes et attribution des travaux	18 mois
Construction	36 mois
	54 mois

C o û t

L'investissement total est estimé à 25.000.000 de DH, dont 2.000.000 de DH pour le raccordement au réseau général. La part en devises est estimée à 12.000.000 de DH.

ECHEANCIER

(En milliers de DH)

1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-72	*Au-delà de* 1972
500	1.200	8.000	6.300	16.000	9.000

Main-d'œuvre

Phase des travaux (3 ans) : 80 ouvriers et 15 agents de maîtrise et cadres.

Phase d'exploitation : 24 agents permanents.

Sidi-Chého

— ORGANISME RESPONSABLE : Office National d'Electricité

L'aménagement de Sidi-Chého sur le cours inférieur de l'Oum-Er-R'bia est destiné à la fois à l'irrigation des Abda-Doukkalas et à la production d'énergie.

— CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

(Production d'électricité)

Localisation

A 25 km. à vol d'oiseau au Sud-Est de Mechra-Ben-Abou où la route Casablanca-Marrakech franchit l'Oum-Er-R'bia. L'emplacement se trouve à 40 km. en amont d'Im-Fout.

Retenue : 1.700 hm3.

Consistance des ouvrages de production électrique

- Prise d'eau et conduites forcées de courte longueur situées dans le corps du barrage.
- Usine, implantée au pied du barrage.
- Canal de fuite.
- Poste 150 kV avec éventuellement échelon 60 kV.
- Lignes de raccordement au réseau.

Caractéristiques de l'équipement

- Hauteur de chute brute : 51 à 34 m.
- Débit équipé : 200 à 240 m3/s.
- Puissance installée : 90 MW.
- Nombre de groupes : 2.
- Raccordement au réseau : 150 à 225 kV par une ligne aboutissant dans la région de Casablanca.

Productibilité annuelle d'énergie

En raison de l'augmentation des prélèvements d'eau en amont pour l'irrigation (périmètre du Tadla), la productibilité de l'aménagement diminue dans le temps.

	1975	1982
Moyenne	230 GWh	200 GWh
Minimale	110 GWh	95 GWh

L'exploitation de l'usine électrique sera asservie à l'irrigation lorsque le périmètre des Abda-Doukkalas aura atteint son plein développement. Mais la présence en aval du barrage d'Im-Fout qui peut jouer le rôle d'ouvrage de compensation, permet une utilisation de l'usine en période de pointe

Exécution

Etudes et attribution des travaux	18 mois
Construction et réalisation	54 mois
	72 mois

Coût

L'investissement total correspondant aux ouvrages de production électrique est estimé à 71 millions de DH dont 30 millions en devises

ECHEANCIER

(En milliers de DH)

[illegible]	1971	1972	1973	1974	1975	*Total*
[illegible]	5 000	9 300	23 700	22 000	10 000	71 000

Main d'oeuvre

Phase des travaux (4 ans) : 200 ouvriers et 25 agents de maîtrise et cadres

Exploitation (effectif permanent) : 36 agents

Bitume

LOCALISATION :

Mohammédia : en raison de l'existence de la S.A.M.I.R. qui fournira le produit à traiter.

DESCRIPTION :

L'usine aura une capacité de 50.000 t./an et produira les bitumes de type :

- Bitume à pénétration ..... 180/200 à 25° C
- Bitume à pénétration ..... 80/100 à 25° C
- Bitume à pénétration ..... 40/50 à 25° C
- Cut backs divers

soit

- Bitumes purs ..... 28.700 t.
- Bitumes oxydés ..... 6.500 t.
- Cut backs ..... 12.000 t.

L'usine sera alimentée à partir de la S.A.M.I.R. Elle cédera aux usines mères (S.A.M.I.R. et S.C.P.) les distillats non nécessaires à la production des bitumes. Elle sera alimentée en énergie électrique, vapeur, eau industrielle, eau de refroidissement et air comprimé par la S.A.M.I.R.

INVESTISSEMENTS

En milliers de DH

	Dépenses locales	*Devises*
Usine clés en mains	8.855	9.373
Frais généraux	700	
Intérêts intercalaires	751	
Imprévus	691	
Fonds de roulement	1.300	700
Total	12.297	10.073

ECHEANCIER

(En milliers de DH)

1967	1968
8.260	14.110

EXPLOITATION :

L'usine alimentera uniquement le marché local. Elle pourra juste satisfaire la demande actuelle. Elle produira, en outre, ultérieurement, les distillats nécessaires à l'usine des lubrifiants (35.000 tonnes/an de lubrifiants).

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Bitumes purs	5.464	
Bitumes industriels	1.787	
Cut-back	2.376	
Autres	861	
Consommations intermédiaires		5.905
Personnel (32 Marocains)		390
Amortissements		2.037
Intérêts et dividendes		1.316
Impôts et douane		840
Total	10.488	10.488

Lubrifiants

LOCALISATION : Mohammédia.

Elle viendra s'ajouter à l'usine de bitume dont la tour sous vide a été dimensionnée à cet effet.

PRODUCTION ET MARCHE :

35.000 tonnes/an d'huiles lubrifiantes.

4.000 tonnes/an de slack-wax.

En 1971, le marché marocain absorbera 23.000 tonnes de lubrifiants. La Société Shell qui sera actionnaire de l'usine, écoulera l'excédent de production sur le marché international. Les 4.000 tonnes de slack-wax représentent 30 % environ du tonnage nécessaire à la raffinerie de paraffine existante de la Shell à Casablanca.

Investissements :

36.000.000 de DH.

Délai d'exécution : 30 mois.

Début des travaux : 1968.

Emploi : 127 personnes, dont 10 cadres étrangers pendant 3 ans.

Ammoniac

Ce projet prévu pour la période 1968-1972 et dont l'étude de pré-investissement n'a pas encore été effectuée, est destiné à produire de l'ammoniac par synthèse en brûlant du naphte. L'ammoniac sera utilisé par les Complexes de Safi et éventuellement de Mechra-Ben-Abou (mis en service en 1972) pour la production de phosphate diamonium. Il devra être dimensionné pour produire 100 à 150.000 tonnes d'ammoniac.

CHAPITRE VI

LES MINES

Le secteur minier tient dans l'Economie une place non négligeable. Il représentait, en 1964, une valeur ajoutée de 620 millions de DH, soit 6,2 % de la Production Intérieure Brute (P.I.B.). En 1967, la valeur ajoutée du secteur minier a représenté 5,7 % de la Production Intérieure Brute (P.I.B.), soit une légère diminution par rapport à 1964.

Ce secteur a, d'autre part, employé en 1967 28.000 personnes, soit plus de 0,6 % de la population active totale. Il constitue un poste très important de la Balance Commerciale avec pour 1966, des entrées de devises de l'ordre de 870 millions de DH, alors que les ventes locales se sont élevées à 85 millions de DH, montants sensiblement du même ordre en 1967.

I. - Bilan du Plan Triennal

Ce bilan du Plan Triennal a pour but de faire le point sur l'état d'avancement des travaux prévus, sur leur degré d'engagement et sur les parties effectivement réalisées ou abandonnées, les causes essentielles de non réalisation étant alors mentionnées.

Dans ce but la comparaison des prévisions et des réalisations sera faite suivant l'ordre adopté dans le Plan Triennal.

I - Direction des Mines et de la Géologie

1.1. - DIVISION DES MINES

En ce qui concerne l'augmentation des réserves de minerai des gisements exploités par les coopératives d'artisans, les crédits prévus par le Plan Triennal étaient de 200.000 DH. Les sommes engagés au 31-12-67 ont été de 200.000 DH.

1.2. - DIVISION DE LA GEOLOGIE

Le Plan Triennal visait à développer au sein de cet organisme, outre les travaux fondamentaux que sont la levée et la publication de cartes géologiques et la réalisation de diverses études, la création de services régionaux de la géologie.

Malgré certaines difficultés administratives, la quasi-totalité des crédits a été engagée (9.030.000 DH contre 9.290.000 DH prévus).

2. - Bureau de Recherches et de Participations Minières (B.R.P.M.)

L'action du B.R.P.M. au cours de la période triennale a été orientée dans les trois directions suivantes :

1 - Recherches générales.

2 - Recherche pétrolière.

3 - Projets spécifiques.

2.1. - RECHERCHES GENERALES

Elles ont porté essentiellement sur les métaux et substances tels que le cuivre, le plomb, le zinc et l'argent ; les recherches de potasse (10 millions de DH) dans les bassins des Doukkalas et de Berréchid ont été différées. Sur les 10,5 millions de DH prévus par le Plan Triennal (potasse non comprise) 10,1 millions ont été dépensés.

2.2. - RECHERCHES PETROLIERES

Pour les trois années, le Plan prévoyait 10.000.000 de DH à la charge du B.R.P.M. Les réalisations du Plan Triennal, compte tenu des résultats prévus pour 1967, s'élèvent à 10.143.000 DH.

Le tableau ci-dessous présente un bilan résumé des opérations des 3 années du Plan.

COMPARAISON ENTRE LES REALISATIONS ET LES PREVISIONS DU PLAN TRIENNAL 1965-1967

(En milliers de DH)

	Prévisions du Plan Triennal			*Réalisations*		
	Total	*Quote-part privé*	*Quote-part BRPM*	*Total*	*Quote-part privé*	*Quote-part BRPM*
Total	84.050	74.050	10.000	82.610	72.467	10.143

2.3. - PROJETS SPECIFIQUES

Certains projets prévus au Plan Triennal ont été annulés ou différés (Fluorine), d'autres, non prévus, ont été ajoutés en 1966 ; ce sont en particulier les projets Imiter, Tiouine, Tazalaght, Cendres de Pyrrhotine et Mines de fer du Rif.

Les réalisations sont restées très en deçà des prévisions, le taux de participation des fonds privés dans le financement des projets en particulier ayant été très inférieur aux estimations.

Les projets non prévus au Plan ont donné lieu à 6 millions de DH d'investissements en 1967.

INVESTISSEMENT TOTAL ET QUOTE-PART DU B.R.P.M.

Projets	*Prévisions du Plan Triennal*		*Réalisations du Plan Triennal*	
	Total	*Quote-part B.R.P.M.*	*Total*	*Quote-part B.R.P.M.*
Projets spécifiques	49.700	15.000	15.100	13.600
Equipement mine de Kettara	16.110	—	22.700	—
Projets spécifiques non prévus au Plan	—	—	6.000	5.800
Total général	65.810	15.000	43.800	19.400

3 - Office Chérifien des Phosphates (O.C.P.)

Les prévisions de production et de ventes établies pour la durée du Plan Triennal s'élevaient à 36.000.000 de tonnes de phosphates. La production effectivement réalisée n'est que de 30.460.000 tonnes.

	Investissements en milliers de DH
— Prévisions du Plan Triennal	352.310 DH
— Réalisations du Plan	259.097 DH

4 - Secteur privé (mines en exploitation en 1964)

	Investissements en milliers de DH
— Prévisions du Plan Triennal	36.313
— Réalisations	68.885

Le tableau suivant met en regard les prévisions du Plan Triennal et les réalisations substance par substance, en ce qui concerne les productions, et la commercialisation.

RECAPITULATION DES PRODUCTIONS ET DE LA COMMERCIALISATION
(en tonnes de produits marchands)

Substances	Prévisions du Plan	Réalisations	
	Production et commercialisation	Production	Commercialisation
Phosphates	36.000.000	30.460.000	30.410.000
Fer	775.000	1.021.000	929.800
Plomb (a)	300.900	343.300	341.600
Zinc	115.400	275.500	272.600
Cobalt	39.000	50.200	53.630
Cuivre	16.500	23.250	23.110
Antimoine	7.050	9.760	8.800
Barytine	360.000	325.200	325.900
Argiles smectiques (b)	90.000	102.100	104.920
Etain	60	54	51
Pyrrhotine	854.000	760.000	711.300
Fluorine	19.500	3.000	1.440
Pétrole brut	—	305.000	305.000
Gaz naturel	—	33.648.000 m3	33.648.000 m3

RECAPITULATION DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS ET DES REALISATIONS

(En milliers de DH)

	Prévisions	Réalisations	%
Division des Mines	200	200	100
Géologie	9.290	9 030	97
B.R.P.M.			
Recherches Générales	10.500	10.130	96
Recherches Pétrolières	84.050	82.610	98
dont quote-part B.R.P.M.	(10.000)	(10.143)	101
Projets Spécifiques	65.810	43.800	65
dont quote-part B.R.P.M.	(15.000)	(19.400)	130
O.C.P.	352.310	259.097	74
Secteur privé :			
Mines existantes en 1964	36.313	68.885	190
Total général	558.473	473.752	85
dont quote-part étatique	44.990	48.903	109

(a) Minerai exporté + minerai vendu à la fonderie
(b) Minerai vendu au Maroc ou exporté

II. - Les Orientations

Les orientations du Plan Quinquennal tendent à tirer le meilleur parti possible et à utiliser au mieux les nombreuses richesses que contiennent le sol et le sous-sol du Pays.

Etant donné l'étroitesse du marché local, les productions minières sont en majeure partie exportées. Il est donc, nécessaire de pratiquer une politique commerciale dynamique et de s'assurer pour certains produits des débouchés stables afin de vendre le plus possible et dans les conditions les plus avantageuses. Pour ce faire des mesures d'ordre législatif ont été envisagées.

Le deuxième objectif de la politique minière est la valorisation maximum des produits du sous-sol par traitement et enrichissement du minerai, compte tenu des conditions de rentabilité des opérations. La notion de rentabilité oblige à tenir compte d'un certain nombre de contraintes (réserves, mises à vue, teneurs, localisation, etc....) et a conduit à faire un choix dans les projets étudiés.

Compte tenu de l'épuisement progressif de certains gisements miniers et du souci de maintenir et développer le potentiel existant un effort intensif sera entrepris dans le domaine de la recherche minière.

La recherche, en général, que ce soit dans le domaine géologique et minier ou dans le domaine pétrolier, tient une grande place dans les orientations prioritaires du Plan Quinquennal, car elle permet d'accroitre et de renouveler le patrimoine national.

III. - Le Programme

1 - Récapitulation

Le nouveau plan de développement, en matière de production minière conserve les mêmes objectifs que le Plan Triennal 1965-1967 et vise à augmenter le potentiel minier et à en assurer la mise en valeur.

Les dépenses à engager dans le cadre de la Recherche Minière et Géologique et des investissements administratifs s'élèvent à 55.295.000 DH dont 45.610.000 DH sont à la charge de l'Etat.

Les dépenses à engager au titre de la Recherche Pétrolière s'élèveront à 138.800.000 DH dont 64.320.0000 DH pour le B.R.P.M.

— Le montant total des investissements à engager au cours du Plan pour les projets spécifiques est de 254.381.000 DH, dont plus de la moitié en devises. Sur ces 254.381.000 DH, 190.536.000 DH seront engagés par l'Etat.

— En ce qui concerne les Mines en exploitation, en 1968, les investissements prévus pour la période quinquennale s'élèvent à 91.510.000 DH.

— L'O.C.P., quant à lui, à établi un budget d'expansion de 722.552.000 DH.

2. - Recherches minières et géologiques

Indépendamment des travaux effectués par les exploitations minières aux abords des mines en activité pour en renouveler les réserves, les recherches minières et géologiques, à l'exclusion des recherches d'hydrocarbures examinées par ailleurs, sont effectuées essentiellement par la Direction des Mines et de la Géologie et par le B.R.P.M.

2.1. - DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

a) Division des Mines

- *Augmentation des réserves de minerais des gisements exploités par les coopératives d'artisans*

Il est prévu de contribuer aux travaux destinés à renouveler les réserves des gisements exploités par les coopératives d'artisans mineurs qui disposent de moyens très limités, notamment pour le manganèse. Un certain nombre de gisements de cuivre seront exploités sous forme artisanale suivant la forme appliquée avec succès pour le plomb et le manganèse. 900.000 DH sont prévus dont 500.000 DH pour le cuivre et 400.000 pour le manganèse.

b) Division de la Géologie :

- *Recherche systématique*

Aéromagnétisme :

L'exécution d'une carte aéromagnétique au 1/100.000 couvrant tout le pays est envisagée, pour délimiter les problèmes qui se posent dans le domaine des gisements décelables par les méthodes magnétiques, et pour résoudre des difficultés tenant à l'existence de bassins sédimentaires. Cette étude s'effectuera sur la moitié Nord du territoire qui pourra être entièrement couverte suivant un maillage approprié. Cette étude aéromagnétique est aussi urgente pour le Rif dont l'intérêt pétrolier est probable et pour le paléozoïque du Maroc central. Les crédits prévus sont de 3 millions de DH.

Equipement géophysique :

Les essais des méthodes seront faits essentiellement par le Département de Géophysique qui aura besoin d'un matériel scientifique (magnétomètres, enregistreurs) dont l'achat représente une dépense de 340.000 DH.

Levée et établissement de cartes géologiques :

Il s'agit là de la poursuite normale des travaux tendant à doter le pays de cartes géologiques et géotechniques systématiques à différentes échelles. Les crédits prévus (3 millions de DH) comprennent les mémoires explicatifs, documents indispensables à l'intelligence de ces cartes.

Publication de la revue spécialisée trimestrielle "Mines et Géologie"

Cette revue est chargée de faire connaître les travaux de la Direction des Mines et de la Géologie et du secteur minier en général. Il est prévu d'en poursuivre la publication pendant la durée du Plan Quinquennal (200.000 DH).

Recherche sur les bassins sédimentaires en vue de la prospection du pétrole, de l'eau profonde et de la géothermie.

Hydrocarbures (Rif)

Un crédit de 950.000 DH est retenu pour l'étude géologique du Rif.

Recherche d'eau profonde et géothermie

L'étude de la structure des bassins sédimentaires peut conduire à la découverte de nappes d'eau profonde et parfois de nappes de vapeur d'eau susceptibles d'exploitation sous forme d'énergie géothermique.

— Eau profonde :

L'effort sera porté sur le Maroc Oriental et le Rif Oriental dans les régions suivantes : Gareb, Guerouaou, Kert, Rekkam, Hauts Plateaux méridionaux.

Les crédits prévus au Plan s'élèvent à 3.000.000 de DH.

— Géothermie :

Le projet couvre les principales régions volcaniques plio-quaternaires. Les travaux à engager comprennent principalement une enquête préliminaire géologique et hydrogéologique avec reconnaissance par les méthodes géophysiques.

Les crédits prévus s'élèvent à 400.000 DH.

Géochronologie :

Pour les différents projets de recherche, les analyses géochronologiques se révèlent importantes, aussi l'effort consenti dans l'équipement des laboratoires doit-il être poursuivi, ce qui nécessite un crédit de 600.000 DH.

■ *Prospection des gîtes minéraux*

Les projets de recherche de gîtes minéraux de la Division de la Géologie se répartissent, par élément, de la façon suivante

— **Plomb-Zinc** - Projet Meseta Oranaise sur les gisements cachés.

— **Cuivre** - Recherche de nouveaux gîtes.

— **Soufre** - Reconnaissance des affleurements favorables par l'exécution d'une campagne magnétométrique aéroportée

— **Fer** - Le survol magnétique de la région de Tenefert-Bou-Karoum est envisagé pour déterminer l'extension des indices reconnus.

— **Minerais radioactifs :** à la lumière des études effectuées à l'étranger et au Maroc, les sujets suivants ont été choisis : l'uranium contenu dans les phosphates, les formations gréseuses de l'acadien de l'Anti-Atlas, les formations triasiques d'Argana-Bigoudine, les formations détritiques précambriennes.

— **Terres rares :** des prospections sont envisagées pour les terres rares dans les phosphates (problème lié à celui de l'uranium) et les carbonatites niobifères du Tamazert.

— **Métaux divers** (cobalt, nickel, tungstène, antimoine, or)

— **Potasse :** des recherches générales destinées à parfaire la connaissance de la structure des gisements marocains seront menées au moyen de l'étude d'une zone pilote, choisie dans la région de Guercif.

— **Substances utiles :** il s'agit des sables siliceux, de la pyrophyllite, du kieselgur, de la dolomie. D'autres recherches doivent se poursuivre en vue de trouver des gîtes de substances pour lesquelles un grand besoin se fait sentir (argiles pour l'industrie céramique, sables siliceux pour le verre à vitre, ocres, dioxyde de titane, talc et amiante). L'ensemble de ces prospections représente une dépense de 6.200.000 DH.

c) **Formation professionnelle**

— **Ecole des Mines de Rabat :** les constructions et les équipements complémentaires des réalisations du Plan Triennal nécessitent des crédits s'élevant à 400.000 DH, comptabilisés dans le Chapitre Formation des Cadres.

Ecole Pratique des Mines de Touissit : Des aménagements complémentaires sont également prévus à Touissit, et inscrits dans le Chapitre Formation des Cadres (100.000 DH).

d) **Equipements administratifs**

Il s'agit de compléter l'équipement du Laboratoire d'Hydrocarbures afin de lui permettre d'assurer tous les contrôles concernant les caractéristiques des produits pétroliers prévus par le Code des Hydrocarbures. 100.000 DH seront dépensés à cette fin.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DE LA DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

(En milliers de DH)

1) **Coopératives d'Artisans**	900
2) **Recherche Systématique**	3.000
Aéromagnétisme	
Equipement géophysique	340
Cartes géologiques - Mémoires explicatifs	3.000
Mines et géologie	200
3) **Bassins Sédimentaires**	
Projet Rif (partie recherches)	950
Eau profonde	3.000
Géothermie	400
Géochronologie	600
4) **Gîtes Minéraux**	
Plomb - Zinc	2.276
Cuivre	950
Soufre	350
Fer	10
Minerais radioactifs	270
Terres rares	20
Métaux divers	584
Potasse	1.340
Substances utiles	400
5) **Equipements Administratifs**	100
Total Direction des Mines et de la Géologie	18.690

2.2. - BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIERES

Le B.R.P.M. a, entre autres activités, celles de faire de la recherche minière par sondages et travaux miniers en vue de

découvrir de nouveaux gisements et d'effectuer également toutes les études préalables à la mise en exploitation des gisements découverts.

L'activité prévue pendant le Plan Quinquennal portera sur les substances suivantes :

a) **Plomb - Zinc - Argent :** Des prospections et des travaux sont prévus essentiellement dans les régions du Rif, des Beni-Snassen, du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas de Midelt, du Haut-Atlas de Marrakech, du Maroc Central, de Rehamnas et du Siroua.

b) **Cuivre :** Il s'agit essentiellement de la recherche de nouveaux gîtes et de la mise en valeur des gîtes existants.

c) **Soufre :** Le B.R.P.M. doit effectuer des travaux sur les meilleurs gîtes miniers reconnus dans le Haouz, le Haut-Atlas et la Bahira.

d) **Manganèse :** On cherchera à valoriser les gisements pauvres et à étendre les différents gisements.

e) **Minerais radioactifs :** La récupération de l'uranium ainsi que d'un certain nombre d'éléments à faible teneur (vanadium, chrome, titane, fluor, terres rares) contenus dans les phosphates, fera l'objet d'une étude.

f) **Terres rares :** Un échantillonnage des carbonatites niobifères de Tafraout sera effectué.

g) **Tungstène :** Des travaux complémentaires seront effectués sur le Zguit.

h) **Divers :** Des reconnaissances et des travaux seront menés sur différents bassins.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DU B.R.P.M.

(En milliers de DH)

— Plomb - Zinc	9.875
— Cuivre	15.250
— Soufre et divers	1.795
Total	26.920

2.3. - INVESTISSEMENTS PRIVES

Il s'agit de la recherche effectuée en dehors des gîtes en cours d'exploitation. Les investissements prévus se répartissent comme suit :

(En milliers de DH)

Cuivre : Allous et Tatagout (O.N.A.)	1.350
Cuivre : Bleida (Ait-Othmane Minning Cie)	1.635
Cuivre : Divers en convention avec le B.R.P.M.	5.700
Autres gîtes (Zellidja)	1.000
Total	9.685

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DE RECHERCHE MINIERE GENERALE DE 1968 A 1972

(En milliers de DH)

1) **Direction des Mines et de la Géologie**	
a) Division des Mines	900
b) Division de la Géologie	17.690
c) Equipements administratifs	100
2) **Bureau de Recherches et de Participations Minières**	26.920
3) **Secteur privé**	9.685
Total	55.295
Part de l'Etat	45.610

3 Exploration pétrolière

Le programme d'exploration pétrolière durant le Plan Quinquennal 1968-1972 comprend trois rubriques

1) Les travaux dont les dépenses sont entièrement à la charge d'investisseurs privés Esso (23.500.000 DH) et S.C.P (10.000.000 de DH), soit 33.500.000 DH au total

2) Les travaux en cours sur les permis sous convention, dont une grande partie est financée par des groupes privés (Pétrofina en particulier), soit 40.980.000 DH pour les deux groupes et 17.120.000 DH pour le B.R.P.M

3) Un programme d'exploration propre au B.R.P.M. et concernant Beni-Mellal, Guercif, Ouarzazate, le Tafilalet, le Paleozoique, le plateau continental et le Rif.

Les dépenses prévues pour l'exécution de ce programme propre au B.R.P.M s'élèvent à 47.200.000 DH.

Au total, les dépenses pour l'exploration pétrolière s'élèvent, pour la période 1968-1972, à 138.800.000 DH 74.480.000 DH seront à la charge du secteur privé et 64.320.000 à la charge de l'Etat.

3.1. - DEPENSES A LA CHARGE DU SECTEUR PRIVE

Les sociétés privées qui se sont engagées dans cette voie sont

— La Société Esso qui a pris un permis pour la recherche en mer, au large de Tarfaya.

— La Société Chérifienne des Pétroles (S.C.P.) qui a déjà effectué des recherches ayant abouti à la mise en exploitation des champs pétrolifères du Gharb et d'Essaouira et qui entend poursuivre son activité sur différents permis.

3.2. - DEPENSES RELATIVES AUX CONVENTIONS

Les conventions en cours sont au nombre de deux. Il s'agit d'une part, de la convention B.R.P.M.-Pétrofina et, d'autre part, de la convention Doukkalas.

— **Convention B.R.P.M.-Pétrofina :** cette convention porte sur les permis Sebou et couvre 7.800 km2 dans la plaine du Gharb. L'objectif principal des recherches est constitué par les corps sableux intercalés dans le miocène supérieur. Les travaux prévus au Plan Quinquennal comportent une importante activité de forage appuyée sur de courtes campagnes sismiques.

— **Convention Doukkalas :** cette convention porte sur le permis des Doukkala qui couvre 9.300 km2. Les objectifs très intéressants ont été mis en évidence par les travaux réalisés jusqu'ici. Dans cette optique, il est prévu pour la durée du Plan une grande activité de forage interrompue par des campagnes sismiques destinées à préciser l'emplacement des objectifs et l'implantation des sondages.

3.3. - DEPENSES A ENGAGER PAR LE B.R.P.M.

Il s'agit de réaliser une pré-reconnaissance de zones non encore explorées. Le résultat de ces investigations constituera l'apport du B.R.P.M. en cas d'association avec des investisseurs privés.

— **Beni-Mellal :** Le B.R.P.M. a effectué sur ce permis couvrant 2.620 km2 des travaux de géologie de terrain et de géophysique.

La poursuite de l'exploration nécessite l'exécution d'une deuxième campagne sismique qui aboutira à l'implantation de deux sondages à moyenne profondeur. Les résultats de cette première phase d'exploration entraîneront la reprise de la campagne sismique qui sera suivie d'un troisième forage.

Ces travaux pourraient être réalisés en trois ans (1968-1970) et les résultats obtenus décideront de l'arrêt ou de la reprise des travaux d'exploration sur ce permis.

— **Guercif :** De nombreux travaux géologiques ont été réalisés sur ce permis (10.000 km2) en grande partie par la D.M.G. La poursuite de l'exploration ne peut se faire qu'avec des moyens

puissants nécessitant une campagne sismique de reconnaissance suivie d'une campagne de détail.

Ces travaux permettront d'implanter 2 à 3 sondages et l'ensemble de ces opérations s'étalera sur les cinq années du Plan.

— **Tafilalet :** Ce projet couvre l'Hamada du Guir. Après l'interprétation des résultats sismiques, une campagne sismique de détail sera effectuée.

L'implantation de sondages se fera au cours du Plan suivant. Ce projet comporte également un forage top.

— **Ouarzazate :** Une campagne de core-chills sera entreprise durant le Plan.

— **Paléozoïque :** Les sondages dans les Doukkalas ont valorisé cette région ; seront menées des études géologiques et une campagne sismique. On prévoit également la reconnaissance des Atlas.

— **Sismique marine :** Afin de valoriser le plateau continental atlantique, il s'avère nécessaire d'effectuer la reconnaissance sismique de la zone « off-shore ». En cas de succès, ces travaux pourraient être apportés comme contribution du B.R.P.M. à des conventions avec des groupes privés.

— **Rif :** Le Rif constitue une région très prometteuse, mais très difficile. Outre certains travaux de recherches en laboratoires qui seront effectués par la Direction des Mines et de la Géologie, le B.R.P.M. implantera un sondage stratigraphique.

INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

	Budget de l'Etat	*Secteurs privés*	*Total des investissements*
1 - Groupes privés :			
ESSO	—	23.500	23.500
S.C.P.	—	10.000	10.000
2 - Conventions :			
Doukkalas	15.120	22.980	38.100
Sebou	2.000	18.000	20.000
3 - Projets B.R.P.M. :			
Guercif	20.300	—	20.300
Beni-Mellal	7.800	—	7.800
Tafilalet	5.500	—	5.500
Ouarzazate	1.900	—	1.900
Paléozoïque	2.000	—	2.000
Sismique Marine	4.000	—	4.000
Rif	5.700	—	5.700
Total	64.320	74.480	138.800

La ventilation des dépenses qui seront effectuées par le B.R.P.M. pour la recherche pétrolière est la suivante :

(En milliers de DH)

— Sebou	2.000
— Doukkalas	15.120
— Guercif	20.300
— Beni-Mellal	7.800
— Tafilalet	5.500
— Ouarzazate	1.900
— Paléozoïque	2.000
— Sismique marine	4.000
— Sondage statigraphique Rif	5.700
Total	64.320

4 - Projets spécifiques

Les projets spécifiques ont été établis pour les gisements dont l'étude préliminaire a permis de conclure à la mise en exploitation probable pendant la période quinquennale. Il s'agit, soit d'exploitations minières, soit d'usines de traitement de produits tels que les haldes de Tazalaght, Imiter et Tiouine.

On distinguera deux catégories de projets spécifiques : d'une part, les projets parfaitement bien connus et qui ont fait l'objet d'études économiques et de rentabilité, d'autre part, les projets pour lesquels on ne possède que des renseignements indicatifs et dont l'étude est en cours.

Les projets de la première catégorie seront donc très détaillés, quant aux autres, il ne sera présenté qu'un résumé indiquant leurs caractéristiques principales et des estimations. En ce qui concerne les différents projets, il est possible que l'on soit amené, au cours du Plan, à effectuer des transferts de crédits d'un projet à l'autre, voire à abandonner certains pour d'autres ou à modifier l'ordre de réalisation. Il n'en reste pas moins, que dans l'essentiel, le programme ci-après devra être respecté.

RECAPITULATION DES PROJETS SPECIFIQUES

(Investissements)

(En milliers de DH)

Projets	*Minerais*	*Budget de l'Etat*	*Secteur privé*	*Total des investissements*
Haute-Moulouya	Plomb	21.500	21.500	43.000
Mines du Rif	Fer	100.000	—	100.000
Samine (El Hammam)	Fluorine	5.905	5.905	11.810
Tazalaght	Cuivre	2.565	—	2.565
Imiter	Argent	6.236	—	6.236
Tiouine	Manganèse	3.860	—	3.860
Boumadine	Plomb	3.620	—	3.620
Ouansimi	Cuivre	2.850	—	2.850
Oumjerane	Cuivre	1.750	440	2.190
Allous	Cuivre	9.000	21.000	30.000
Anti-Atlas	Cuivre	15.000	15.000	30.000
Khemisset	Potasse	18.250	—	18.250
Total		190.536	63.845	254.381

Le montant total des investissements consacrés aux projets spécifiques s'élève à 254.381.000 DH dont plus de la moitié en devises ; la part étatique se chiffre à environ 190.536.000 DH. Les éléments principaux des projets les plus importants (Mines du Rif, Tazalaght, Imiter, Tiouine, Samine, plomb, Haute-Moulouya) sont regroupés ci-après.

4.1. - PRESENTATION DES PROJETS SPECIFIQUES DEFINIS

Mines du Rif

Localisation : Nador (Province de Nador).

Description : Ce projet vise à la mise en exploitation des parties profondes du gisement qui donnent un minerai de fer sulfuré, donc plus difficilement commercialisable. Ce minerai nécessite un enrichissement que les installations actuelles ne permettent pas de réaliser. Les investissements considérés dans le présent projet concernent la préparation de la nouvelle exploitation souterraine, l'installation d'une usine de concentration et d'agglomération (pelletisation) du minerai, et la mise en place d'une infrastructure complémentaire.

Les installations nouvelles devront permettre de produire à compter de 1972, 840.000 tonnes de minerai à 60 % de fer sous forme de pellets.

Il est à noter que les usines du Rif ont été reprises par l'Etat.

Investissements :

Le montant total des investissements a été estimé à 100.000.000 de DH dont la répartition est donnée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de DH)

Désignation des opérations	*Investissements*
1) **Extraction :**	
Fonçage - aménagement du puits	5.750
Equipement du fond	7.750
2) **Concentration :**	
Génie Civil - Adduction d'eau	9.800
Matériel	15.950
3) **Pelletisation :**	
Génie Civil	9.800
Appareillage	20.250
4) **Matériel de transport**	6.500
5) **Divers**	9.200
Imprévus et Fonds de roulement	15.000
Total	100.000

Compte d'exploitation :

L'exportation des 840.000 tonnes de pellets de fer rapportera 58.674.000 DH et la vente sur le marché local de la production de pyrite (70.000 t.) rapportera 2.100.000 de DH. Les recettes totales s'élèvent donc à 60.774.000 DH.

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
— Ventes des pellets de fer	58.674	
— Ventes de pyrite	2.100	
— Consommations intermédiaires .		40.626
— Salaires :		
Maîtrise et cadres étrangers ..		525
Maîtrise et cadres marocains ..		700
Main-d'œuvre banale		4.434
— Charges financières		3.288
— Amortissements		4.700
— Taxes ad valorem		1.375
— Solde (Bénéfice brut)		5.126
Total	60.774	60.774

Le bénéfice brut, amortissements et charges financières déduits, s'élève à 5.126.000 DH.

Emploi : Actuellement, la mine emploie 2.500 personnes environ. La mise en exploitation des couches profondes permettrait d'éviter le licenciement de l'ensemble du personnel. Le tableau suivant donne la structure du personnel qui sera employé dans les nouvelles installations en plus d'un millier d'ouvriers maintenus à leur poste.

Catégorie	Etrangers		Marocains	
	Effectif	Salaires (DH)	Effectif	Salaires (DH)
Cadres	3	205.000	6	300.000
Maîtrise	8	320.000	20	400.000
Main-d'œuvre .	—	—	675	4.434.000
Total ..	11	525.000	701	5.134.000

Projet Samine (Fluorine)

Localisation : El Hammam aux environs de Meknès.

Description : Ce projet consiste à mettre en exploitation une mine de Fluorine (Ca F2) par galeries à flanc de coteau, donc sans dépenses importantes de matériel d'extraction. La durée de vie de cette mine sera d'environ 10 ans. La production envisagée est de 100.000 t. de minerai à 62 % de Ca F2 donnant après lavage, 50.000 t. de concentrés à 97 % de Ca F2.

L'exploitation se compose donc de 2 parties distinctes :

— *Extraction :* 100.000 t./an, avec un personnel total de 190 personnes et qui seront vendues aux conditions suivantes :

Prix CIF du tout-venant à 62 % de Ca F2 : 125 DH/t. ; prix carreau mine : 88,27 DH/t. (36,73 DH/t. pour le transport et la commercialisation en plus).

— *Laverie :* Transformation des 100.000 t. de tout-venant en 50.000 t. à 97 % de Ca F2 d'une valeur CIF de 250 DH/t.

Investissements : Le montant total des investissements a été estimé à 11.810.000 DH, fonds de roulement compris, dont 6.110.000 en devises.

Le tableau suivant donne la répartition de ces crédits :

(En milliers de DH)

Désignation des opérations	*Investissements*
— Piste et génie civil	1.010
— Matériel d'exploitation	3.000
— Matériel de laverie	3.625
— Equipement administratif	335
— Montage - Etudes	840
— Fonds de roulement	3.000
Total	11.810

Compte d'exploitation :

Les recettes prévues sont celles correspondant à la vente de 50.000 t. de concentrés à 97 % de Ca F2 à 250 DH/t., soit 12.500.000 DH.

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Vente de 50.000 t. de concentrés	12.500	
Consommations intermédiaires		7.967
Salaires et traitements		1.357
Charges financières		448
Taxes ad Valorem		478
Amortissements		753
Solde (Bénéfice brut)		1.497
Total	12.500	12.500

Le bénéfice brut, amortissements et charges financières déduits s'élève à 1.497.000 DH.

Emploi :

La mise en exploitation de cette mine créera 227 emplois se répartissant comme suit :

Catégorie	*Etrangers*		*Marocains*	
	Effectif	*Salaires (DH)*	*Effectif*	*Salaires (DH)*
Cadres et maîtrise	6	193.000	31	476.000
Main-d'œuvre			190	688.000
Total	6	193.000	221	1.164.000

Projet Imiter

Localisation : Imiter entre Ouarzazate et Ksar-es-Souk.

Description : Le projet vise à la mise en service d'une laverie pouvant traiter les haldes argentifères, résidus d'une exploitation minière antérieure. Ces haldes représentent environ 544.000 tonnes de minerai ayant une teneur moyenne de 298 g. d'argent/tonne. Ce tonnage est réparti en deux panneaux bien distincts :

- un panneau dit riche, contenant environ 356.000 t. d'une teneur moyenne de 381 g./t. ;
- un panneau dit pauvre, contenant environ 188.000 t. d'une teneur moyenne de 139 g./t.

Il a été envisagé pour cette laverie une marche de 300 jours/an ce qui permettrait de traiter 60.000 tonnes dans l'année. Le panneau dit riche, assurera à lui seul une durée de vie de 6 ans à la laverie. Le tonnage d'argent récupéré est de l'ordre de 20.000 kg d'argent/an.

Investissements :

Le montant total des investissements a été estimé à 6.236.000 DH dont 2.733.000 en devises et se répartit de la façon suivante :

(En milliers de DH)

Désignation des opérations	*Investissements*
— Matériel	4.260
— Transports	210
— Génie Civil, Bâtiments	450
— Prestations Techniques et Montage	600
— Fonds de roulement	716
Total	6.236

Compte d'exploitation :

L'exploitation du panneau riche à 381 g./tonne, récupérés à 90 %, permettra d'obtenir compte tenu du cours de l'argent (1,29 dollar l'once, soit 6,45 DH pour 28,35 g. d'argent) une recette annuelle totale de 4.680.000 DH.

L'exploitation du panneau pauvre ne se fera que dans la mesure où les cours de l'argent auront subi une hausse.

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
— Ventes annuelles	4.680	
— Consommations intermédiaires .		2.184
— Salaires		336
— Taxes ad valorem		234
— Amortissements et charges financières		844
— Solde (Bénéfice brut)		1.082
	4.680	4.680

Le bénéfice brut, amortissements et charges financières déduits s'élève à 1.082.000 DH.

Emploi : Création de 40 emplois se répartissant comme suit :

Catégorie	*Etrangers*		*Marocains*	
	Effectif	*Salaires (DH)*	*Effectif*	*Salaires (DH)*
Cadres	2	70.000	4	80.000
Ouvriers et employés .			25 + 9	186.000
Total ..	2	70.000	38	266.000 + chauffeurs

Projet Tazalaght

Localisation : Le gisement de Tazalaght se trouve dans l'Anti Atlas (altitude 1.800 m.) à 25 km. à l'Est de Tafraoute et à 236 km d'Agadir.

Description : Le projet vise à la mise en valeur des halde cuprifères de Tazalaght dont le tonnage reconnu s'élève à 133.500 t de minerai à 3,2 % de cuivre et 32 g. d'argent à la tonne et 166.500 t. de minerai à 2.5 % de cuivre et 32 g. d'argent à la tonne

Le rythme normal d'exploitation de ces réserves de minerai s situe autour de 30 à 40.000 t./an. Compte tenu de ces considérations on envisage une exploitation d'une durée de vie de 7 ans à capacit de 120 t. × 300 j. = 36.000 t./an de minerai tout-venant. Cett exploitation pourra commencer à partir de 1968.

Investissements :

Le montant total des investissements a été estimé à 2.565.00 DH, fonds de roulement compris dont 400.000 en devises. Ces inves tissements sont ainsi ventilés :

(En milliers de DH

Désignation des opérations	*Investissements*
— Etudes, surveillance	100
— Bâtiments génie civil	880
— Montage et Transport	260
— Matériel divers	840
— Fonds de roulement et imprévus	485
Total	2.565

Compte d'exploitation :

Le cours actuel du cuivre est de 5.320 DH/t. Le cours reten pour les calculs prévisionnels est de 4.200 DH/t. et de 1,29 doll l'once (0,228 DH/g.) pour l'argent. Ce qui conduit pour les 4 pr mières années à des recettes annuelles de 2.640.000 DH et pou les 3 dernières années à des recettes annuelles de 1.985.000 DH. L recette annuelle moyenne sur 7 ans est donc de 2.360.000 DH

(*En milliers de DH*)

	Recettes	*Dépenses*
— Ventes de cuivre	2.360	
— Consommations intermédiaires (moyenne annuelle)		1.032
— Salaires		538
— Taxes ad valorem		110
— Amortissements et charges financières		265
— Solde (Bénéfice brut)		415
Total	2.360	2.360

Le bénéfice brut moyen, amortissements et charges financières déduits s'élève à 415.000 DH.

Emploi : Création de 75 emplois environ dans la région de Tafraoute.

Catégorie	*Etrangers*		*Marocains*	
	Effectif	*Salaires (DH)*	*Effectif*	*Salaires (DH)*
Cadres	2	75.000	3	45.000
Main-d'œuvre banale			70	418.000
Total ..	2	75.000	73	463.000

Projet Tiouine

Localisation : Tiouine dans la région de l'Imini à 40 km. à l'Ouest de Ouarzazate.

Description : Ce projet vise à la création d'une usine de traitement des minerais de Manganèse de Tiouine dans le but de valoriser un certain nombre de gisements pauvres de la région de

l'Imini. Les minerais pauvres de cette région sont évalués à 363.000 t. avec une teneur de l'ordre de 30 à 48 % de Manganèse. A ce tonnage il y a lieu de rajouter 100.000 t. de haldes et les fines inférieures à 1,6 mm. L'étude envisage une marche de 12 heures par jour et 300 jours par an pour la laverie ce qui permettrait de traiter annuellement 35.000 t. Etant données les réserves actuelles, on peut envisager une durée de vie de 13 ans pour cette laverie.

Investissements :

Le montant total des investissements a été estimé à 3.860.000 DH, fonds de roulement compris, dont 2.100.000 en devises.

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses envisagées :

(En milliers de DH)

Désignation des opérations	*Investissements*
— Génie Civil, bâtiments	670
— Matériel	2.040
— Transports	60
— Montage - Mise en route	310
— Intérêts intercalaires	60
— Fonds de roulement	720
Total	3.860

Compte d'exploitation :

Le prix de vente FOB Agadir du concentré obtenu à partir d'une tonne de tout-venant étant, compte tenu du rendement-poids de la séparation, de 106 DH t. (250 × 32 %), pour 35.000 t. traitées chaque année, on obtient une recette totale annuelle de 3.710.000 DH.

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
— Ventes annuelles	3.710	
— Consommations intermédiaires		2.269
— Salaires		197
— Taxes ad valorem		112
— Amortissements et charges financières		413
— Solde (Bénéfice brut)		719
Total	3.710	3.710

Le bénéfice brut, amortissements et charges financières déduits, s'élève à 719.000 DH/an.

Emploi : La bonne marche de la laverie nécessitera la création de 15 emplois se répartissant comme suit :

Catégorie	*Etrangers*		*Marocains*	
	Effectif	*Salaires (DH)*	*Effectif*	*Salaires (DH)*
Cadres	2	60.000	3	44.000
Main-d'œuvre banale			10	93.000
Total ..	2	60.000	13	137.000

Projet Plomb Haute-Moulouya

Localisation : Zeida au Nord de Midelt à environ 160 km. au Sud de la ville de Meknès.

Description : Les prévisions de mise en exploitation sont fondées sur une production annuelle de 1.055.000 tonnes de minerai tout-venant à 3,2 % de plomb en moyenne devant donner 37.250 tonnes de concentrés à 72,5 % de plomb. Les exportations pourraient se faire soit sous forme de concentrés, soit, sous forme de métal.

Investissements :

Le montant total des investissements a été estimé à 43.000.000 de DH, fonds de roulement compris, dont la répartition figure ci-dessous :

(En milliers de DH)

Designation des opérations	*Investissements*
— Matériel de mine	5.957
— Travaux d'installation, génie civil	6.680
— Usine de concassage	9.028
— Concentration et stockage des fines	9.900
— Administration travaux divers - Engineering - Fonds de roulement	11.435
Total	43.000

Compte d'exploitation :

Une recette annuelle de 25.000.000 de DH à 669 DH/t. est attendue.

(En milliers de DH)

	Recettes	Dépenses
— Ventes annuelles	25.000	
— Consommations intermédiaires		14.249
— Salaires		2.635
— Taxes ad valorem		1.130
— Amortissements et charges financières		5.505
— Solde (Bénéfice brut)		1.481
Total	25.000	25.000

Le bénéfice brut, amortissements et charges financières déduits s'élève à 1.481.000 DH.

Emploi : Les emplois créés s'élèveront à 170 environ pour des salaires et des traitements de 2.635.000 DH.

Catégorie	Etrangers		Marocains	
	Effectif	Salaires (DH)	Effectif	Salaires (DH)
Cadres	7	564.000	19	582.000
Main-d'œuvre			144	1.489.000
Total	7	564.000	163	2.071.000

4.2. - PRESENTATION DES PROJETS EN COURS D'ETUDE

- **Bou-Madine :**

Il s'agit de la mise en exploitation d'un gisement de Plomb Zinc et métaux précieux situé à 30 km au Sud de Tinjdad.

La complexité du gisement nécessite des études techniques et économiques approfondies qui ne sont pas encore terminées. Une société d'étude est en train d'étudier la mise en exploitation de ce gisement pour le compte du B.R.P.M. La mise en exploitation du gisement dépend des résultats de cette étude. En conséquence seules les dépenses à effectuer en 1968 et 1969 ont été retenues soit, 3.620.000 DH sur un total de plus de 30.000.000 de DH. Si l'étude démontre que la mise en exploitation du gisement est rentable, l'Etat le mettra en exploitation par l'intermédiaire du B.R.P.M.

- **Gîtes de cuivre :**

Le B.R.P.M. étudie actuellement un certain nombre d'indices

de Cuivre. Parmi ces indices, on peut penser qu'au moins quatre s'avéreront suffisamment intéressants pour justifier une décision de mise en exploitation vers la fin du Plan Quinquennal.

Les réalisations interviendront dans les provinces du Sud (Tafilalet, Ouarzazate ou Agadir) et il est prévu de les commencer dans les années 1968 à 1971, la phase de fonctionnement débutant dans les années 1970 à 1973.

1° *exploitation : Ouansimi*

Il n'est prévu d'investir que 2.850.000 DH (dont 850.000 en devises) dans le cadre du Plan Quinquennal. Le reste représentant 5.150.000 DH, dont 2.850.000 en devises, ne sera investi qu'au delà de 1972. Une centaine d'emplois sera créée avant 1972.

2° *exploitation : Allous*

Dans ce cas les prévisions d'investissement sont beaucoup plus élevées, mais la charge du B.R.P.M. n'est que de 30 % de la dépense totale. 30 millions de DH seront investis en 1968 et 1969.

3° *exploitation : Anti Atlas*

Les prévisions d'investissements sont sensiblement les mêmes que pour Allous, mais avec une charge pour le B.R.P.M. de 50 %. Ces montants d'investissement ne seront dépensés qu'en 1971 et 1972.

4° *exploitation : Oumjerane*

Le gite d'Oumjerane fait également partie des gites dont l'état actuel des études permet d'envisager un début de réalisation durant la période 1971-1972. Le montant des investissements durant cette période sera de 2.190.000 DH.

Investissements dans le Cuivre

	B.R.P.M.	*Secteur privé*	*Investissements totaux*
Ouansimi	2.850		2.850
Oumjerane	1.750	440	2.190
Allous	9.000	21.000	30.000
Anti Atlas	15.000	15.000	30.000
Total	28.600	36.440	65.040

■ **Potasse de Khémisset :**

Il s'agit de la mise en exploitation des couches potassiques découvertes dans le bassin de Khémisset. Dans le cadre du Plan Quinquennal, le projet localisé dans un rayon de 10 kms autour de Khémisset, comporte un certain nombre de travaux. Les réserves reconnues à l'heure actuelle s'élèvent à 250 millions de tonnes pour la carnallite et 20 millions de tonnes pour la sylvinite.

L'action qui sera menée se déroulera en deux étapes. Jusqu'en 1972, les recherches et études seront poursuivies avec l'aide du Fonds Spécial des Nations Unies. Si les résultats sont favorables le début des investissements de mise en exploitation aura lieu en 1973.

Les dépenses qui sont à la charge du B.R.P.M. se montent à 8.550.000 DH pour la phase de recherches alors que, pour la mise en exploitation, les investissements à engager dans le cadre du Plan sont de 9.700.000 dont 4.000.000 en devises. Au total pour la durée du Plan 18.250.000 DH devront être dépensés.

■ **Cendres de pyrrhotine :**

Les études de mise au point du procédé de décuivrage des cendres de pyrrhotine continueront au cours de la période 1968-1972. L'usine de traitement sera réalisée dès que ce procédé sera au point.

5 - Office Chérifien des Phosphates

Une étude du marché mondial des phosphates faite récemment laisse apparaître que les exportations de produits bruts destinés essentiellement à la fabrication d'engrais, doivent continuer à progresser dans les prochaines années à un taux relativement rapide.

Dans le cadre de ces perspectives d'évolution et malgré une concurrence de plus en plus âpre sur l'ensemble du marché mondial l'Office Chérifien des Phosphates compte augmenter ses ventes de 60 % et sa production de 68 % durant la période 1968-1972.

Les investissements qui seront effectués au cours de ces cinq années dans le cadre de l'expansion de l'O.C.P. concernent d'une part, les centres déjà en exploitation de Youssoufia et Khouribga (625.852.000 DH) et d'autre part le nouveau gisement de Benguérir (97.000.000 de DH).

5.1 - CENTRES EN EXPLOITATION (YOUSSOUFIA ET KHOURIBGA)

a - **Prévisions de production**

Le tableau suivant fait apparaître l'exploitation de la production et sa valeur globale pour les cinq années du Plan.

Produits	Production (milliers de tonnes)					
	1968	1969	1970	1971	1972	Total Plan
Phosphate 75 % séché	6.230	7.000	7.880	8.730	9.230	39.070
Phosphate calciné 78/79 %		150	300	700	1.730	2.880
Youssoufia calciné			200	400	400	1.000
Phosphate 70/72 % Khouribga	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250	6.250
Phosphate 70/72 % Youssoufia	2.570	2.870	3.000	3.000	3.000	14.440
Phosphate 80/82 %	950	950	950	950	950	4.750
Total général	11.000	12.220	13.580	15.030	16.560	68.390

La production passera donc de 11.000.000 de tonnes en 1968 à 16.560.000 tonnes en 1972, soit une progression de 5.560.000 tonnes représentant un accroissement d'environ 50 % par rapport à 1968. Cette production sera assurée par les deux centres de Youssoufia et Khouribga.

Centre de Youssoufia : L'extraction de ce centre doit passer de 2.570.000 tonnes en 1968 à 3.400.000 tonnes en 1972. La production sera assurée par les deux recettes souterraines actuellement en exploitation, par la création d'une découverte et la mise en exploitation d'un nouveau quartier.

Centre de Khouribga : Le centre de Khouribga continuera à produire les qualités actuellement commercialisées, c'est-à-dire le 70/72, le 76/77, le calciné, le 80/82. Il fournira en outre un nouveau produit titrant 78/79 % de phosphate tricalcique. L'expansion de l'Office sera en grande partie assurée par ce centre, dont la production doit passer de 8.430.000 tonnes en 1968 à 13.160.000 tonnes en 1972, soit un accroissement de 56 % environ au cours des cinq années.

b) **Prévisions de vente**

La politique de l'Office Chérifien des Phosphates consistera à renforcer et consolider sa position sur les marchés traditionnels, en particulier en Europe, et à s'introduire sur les nouveaux marchés (Asie, Océanie, Amérique du Sud) qui offrent des perspectives de plus en plus larges.

Le tableau suivant indique le programme des ventes pour les 5 prochaines années.

PREVISIONS DE VENTES

(En milliers de tonnes)

Produits	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*
Phosphate 75 % séché	6.000	6.300	8.000	8.140	8.170	36.610
Phosphate 75 % calciné	230	250	330	330	330	1.470
Phosphate calciné 78/79 %		150	300	700	1.600	2.750
Youssoufia calciné			200	400	400	1.000
Phosphate 70/72 % Khouribga	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250	6.250
Phosphate 70/72 % Youssoufia	2.570	2.870	3.000	3.000	3.000	14.440
Phosphate 80/82 %	950	950	950	950	950	4.750
Total général	11.000	11.770	14.030	14.770	15.700	67.270

Il ressort de ce tableau que le volume total des ventes doit passer de 11.000.000 de tonnes en 1968 à 15.700.000 tonnes en 1972 soit un accroissement d'environ 40 % par rapport à l'année 1968

c) **Prévisions d'investissements (Programme d'expansion)**

L'expansion prévue de la production et des expéditions entraine des investissements importants, de l'ordre de 625.552 DH, compte tenu des reports de 1967, pour les opérations suivantes :

— *Mécanisation du Fond*

La mise en place de tailles à soutènement, abattage et évacuation mécanisés, en remplacement de la méthode actuelle, d'abattage et chargement à main, permettra d'obtenir une augmentation du rendement du personnel, une diminution de la consommation de bois de mine et une concentration des chantiers.

L'installation de ces tailles nécessitera des investissements de 10.700.000 DH pour Youssoufia et de 12.500.000 DH pour Khouribga.

— *Exploitation de la couche 2 Meraa-el-Arech*

L'objectif est d'exploiter la couche 2 qui se trouve à 3 mètres sous la couche 1 (73,75 %) exploitée depuis 1966. Cette exploitation sur la base de 1.300.000 tonnes/an en produit enrichi 78/79 %, nécessitera pour l'extraction et le traitement par calcination, un investissement de 163.250.000 DH de 1968 à 1971.

— *Exploitation de Daoui Sud (couche 1-2)*

Depuis 1952, la zone de Daoui est exploitée en découverte (couche 1 - 73,75 %) avec un recouvrement limite de 15 mètres. Compte tenu de l'évolution des possibilités du matériel de décapage, l'exploitation de la couche 2 qui sera enrichie à 78/79 % par calcination lavage, sera progressivement associée à l'exploitation de la couche 1.

Pour un potentiel de 2.150.000 tonnes an de couche 73/75 % auquel s'ajouteront 2.100.000 tonnes an de couche 2 enrichie 78/79 %, soit au total 4.250.000 tonnes/an en qualités à hautes et très hautes teneurs, il est nécessaire de consentir des investissements d'un montant de 300.900.000 DH.

— *Aménagement du port de Casablanca*

Les installations portuaires de l'Office à Casablanca doivent être aménagées et modernisées pour assurer l'exportation des tonnages prévus par le plan d'expansion. Le projet actuel permettra de porter le potentiel de chargement à 18.000.000 tonnes/an en 1970. Les investissements prévus sont estimés à 36.000.000 de DH.

— *Reconversion du Centre de Youssoufia*

Les exploitations souterraines de Youssoufia seront mécanisées

et en ce qui concerne les opérations de calcination et lavage, il est prévu un investissement de 47.050.000 DH pour un potentiel de 400.000 tonnes/an de 73/75 %.

On prévoit, en outre, l'équipement d'une découverte et le démarrage d'une nouvelle recette en 1971. Cette augmentation du potentiel de 2.285.000 t. à 3.400.000 t./an (sans traitement) nécessitera un investissement de 93.450.000 DH.

— *Préparation de deux nouvelles recettes et aménagement de l'usine de Khouribga*

Afin d'utiliser le plus longtemps possible le potentiel de traitement de l'usine de séchage et calcination de Khouribga, il a été décidé de mettre en service deux nouvelles recettes en remplacement des recettes 2 et 6 qui vont arriver à épuisement. Les investissements prévus sont sans mécanisation, estimés à 29.000.000 de DH pour un potentiel de remplacement de 3.645.000 t./an pendant 5 ans.

— *Augmentation du potentiel de séchage de l'usine de Béni-Idir*

Cette usine et ses annexes avaient été prévues pour 10.000.000 t./an. Une première tranche a été réalisée et les travaux doivent se poursuivre. Le montant correspondant des investissements est estimé à 7.750.000 DH.

— *Transport par convoyeurs entre les Centres de Meraa et Daoui et l'usine de Beni Idir*

Pour réaliser les programmes prévus, il faut augmenter de 50 % la capacité du convoyeur de Meraa-el-Arech à Béni Idir et installer le convoyeur de Daoui à Beni-Idir.

Cela conduit à un investissement de 41.200.000 DH compte tenu des frais d'infrastructure.

— *Découverte de Mast Tander*

Il est prévu de faire fonctionner cette découverte en régie directe. Le coût du matériel serait de 19.300.000 DH à engager en 1968 pour démarrer en 1969.

— *Centre portuaire de Safi*

L'aménagement des stocks et de la manutention pour deux qualités de phosphates (70/72 % ordinaire - 78/79 % calciné) coûtera environ 7.500.000 DH.

Le tableau suivant résume l'ensemble de ces investissements.

INVESTISSEMENTS DE L'O.C.P

(En milliers de DH)

Centres	*Nature des opérations*	1968	1969	1970	1971	1972	*Plan Total*
Centre de Khouribga	Extraction	8.700	4.200	—	—	—	12.900
	Services Généraux et Centraux	5.300	7.050	900	3.500	—	16.750
		14.000	11.250	900	3.500	—	29.650
Siège d'Oued-Zem	Extraction	45.950	54.250	2.000	26.500	22.000	150.700
Siège de Beni-Idir	Extraction	25.440	21.300	11.500	5.000	—	63.240
	Manutention Transport	400	—	3.000	1.000	—	4.400
	Traitement	17 250	46 400	33.000	40.000	50.000	186.650
		43 090	67 700	47.500	46.000	50.000	254.290
Siège de Khouribga	Extraction		1 000	6.000	13.000	8.000	28.000
	Traitement		—	1.000	—	—	1.000
			1 000	7 000	13.000	8.000	29.000
Centre de Youssoufia	Extraction	13 500	8 700	3.000	—	—	25.200
	Manutention Transport	11 000	13 450			—	24.450
	Traitement	15 000	24 100			—	39.100
	Services Généraux	1 000	2 700	1.000	—	—	4.700
		40 500	48 950	4 000			93 450
Centre de Casablanca	Manutention	26 500	9.500	—	—	—	36.000
Centre de Safi	Manutention			200	4.500	2.800	7.500
Total partiel		170 040	192 650	61 600	93.500	82.800	600.590
Crédits de Report ment du Plan Triennal		24 962				—	24.962
Total général		195 002	192 650	61 600	93.500	82.800	625.552

d) **Autres investissements**

Outre les investissements d'expansion, l'O.C.P. effectuera des investissements au titre de la technique ordinaire (renouvellement de matériel, déplacement de matériels), des études et recherches, de la formation professionnelle, d'aménagements administratifs et d'améliorations sociales.

Il y a également lieu de signaler le budget pour imprévus qui s'élève à 84 millions de DH.

Au total, ces investissements s'élèvent à 292.345.000 DH. Le tableau suivant en donne la ventilation et l'échéancier.

AUTRES INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

Nature	1968	1969	1970	1971	1972	*Totaux*
Technique ordinaire	29.820	17.000	20.000	22.000	24.000	112 820
Frais d'études et de recherches	10.531	8.000	8.000	8.000	8.000	42 531
Budget social ...	9.407	9.251	9.243	9.243	9.243	46 387
Budget administratif ..	1.255	600	600	600	600	3 655
Formation Professionnelle .	2.094	149	157	157	157	2 714
Imprévus	21.983	26.365	11.660	12.550	11.680	84 238
Totaux ..	75.090	61 365	49 660	52 550	53.680	292 345

5.2. - CENTRE DE BENGUERIR

En raison du rôle important que doit prendre le Centre de Benguérir (10 millions en 1980), on a regroupé dans un projet spécifique tous les investissements nécessités par sa mise en exploitation et par son développement futur.

Le gisement de Benguérir s'étend de Youssoufia à El-Kelaa-des-Sharna. La sédimentation phosphatée est particulièrement abondante (6 couches du point de vue du mineur). Le recouvrement et les intercalaires sont composés de terrains dont la dureté est sensiblement inférieure aux limites admises pour l'enlèvement par roue-pelle : la technique la plus économique pour l'exploitation en découverte de grands gisements sédimentaires. L'exploitation sera linéaire.

Les réserves actuellement évaluées dépassent 600 millions de tonnes.

a) **Exploitation**

L'objectif immédiat est la production de 2 millions de tonnes d'un phosphate bas-titre (65 %). L'exploitation démarrera en 1970 avec 650.000 tonnes pour atteindre 2.000.000 de tonnes en 1972. Ce centre doit produire vers 1980 10 millions de tonnes environ. Auparavant, certains problèmes doivent être résolus :

— Une partie importante des réserves du gisement est constituée par une couche de teneur moyenne de 55 % BPL et son exploitation est subordonnée à la mise au point d'un procédé de traitement (actuellement en phase d'études au niveau laboratoire).

— La mise en exploitation d'un centre produisant 10 millions de tonnes/an, exige de longs délais (étude commerciale et économique, étude et réalisation des infrastructures) ; le projet de 2 millions de tonnes/an n'est donc qu'un **début**.

Le tableau ci-après donne la production et les ventes dues à Benguérir.

(En milliers de tonnes)

	1968	1969	1970	1971	1972
Production ...	—	—	650	1.000	2.000
Ventes	—	—	650	1.000	1.800

b) **Investissements**

Investissements O.C.P.

L'O C P investira 97 millions de DH pour mettre en exploitation le projet préliminaire de 2 millions de tonnes/an.

(En millions de DH)

	1968	1969	1970	*Total*
Extraction ...	18	31	10	59
Manutention et transport	2	2	3,3	7,3
Services généraux et centraux	3	4	1	8
Traitement ...	5	7	10,7	22,7
Total ..	28	44	25	97

Investissements O.N.C.F.

Aux investissements de l'O.C.P. s'ajoutent les investissements qui seront effectués par l'O.N.C.F. (Office National des Chemins de Fer) et qui sont destinés à évacuer le minerai vers Safi.

Raccordement de la mine à la gare de Benguérir

La gare de chargement de Drabil sera liée à la gare de Benguérir par un raccordement de 12 km. Pour éviter le cisaillement entre le trafic des phosphates et celui de la ligne Casablanca-Marrakech, le raccordement passera sous cette ligne et sera relié à un faisceau de voies dans la partie ouest de la gare de Benguerir.

Travaux nécessaires pour accroître le débit de la ligne Benguerir-Safi

Pour écouler le trafic à destination de Safi, l'O.N.C.F. devra construire un nouveau poste d'évitement à Bidane et aménager ceux de El-Aria, Youssoufia et Bouguedra. Les travaux que l'on devra effectuer à Youssoufia seront importants en raison de l'augmentation simultanée du transit et du trafic local.

Renouvellement de la ligne Benguérir-Safi

La ligne Benguérir-Safi a été posée en 1937 avec un armement léger récupéré sur la ligne Casablanca - Sidi-Kacem où il était en service depuis 1923. Cet armement ne peut supporter une augmentation de trafic. Il sera renouvelé avec l'objectif de 15 millions de tonnes à transporter en 1980. Le doublement de la voie ne deviendra indispensable que vers 1975.

Matériel roulant

Pour faire face à l'augmentation de trafic sur la ligne Benguérir-Safi, l'O.N.C.F. devra acquérir 2 locomotives Diesel-Electriques de 3.600 CV. et 2 rames de 72 wagons trémies.

Investissements divers

Il s'agit d'installations supplémentaires et d'aménagements d'ateliers d'entretien de matériels, de compléments d'outillages et du logement pour le personnel.

L'ensemble de ces investissements à la charge de l'O.N.C.F. repris ici pour mémoire et que l'on trouvera dans le Chapitre « Transports » s'élève à 70.000.000 de DH.

Investissements routiers

Route reliant le Centre Minier à la route Benguerir-Marrakech

La route actuelle (4 m.) doit être renforcée et élargie (7 m.). Le coût, repris ici pour mémoire, est estimé à 1 200 000 DH.

Investissements portuaires

Port de Safi

En 1980, le port de Safi devra permettre l'exportation de 15 millions de tonnes de phosphates environ dont 10 en provenance de Benguérir et 5 en provenance de Youssoufia. Le port actuel ne

peut assurer un tel trafic : l'O.C.P. ne dispose que de 250 m. de quais. En outre, le port de Safi devra, en 1980, permettre le chargement de bateaux de 50.000 tonnes au moins. A cette fin, des travaux d'extension, de dragage et de construction d'ouvrages de protection contre les houles sont nécessaires. Le port ainsi aménagé devrait être mis en service en 1974. Les dépenses pour la refonte du port au cours de la période 1968-1972 sont estimées à 32.000.000 de DH.

Investissements d'approvisionnement en énergie électrique

La mine sera reliée au réseau général par une ligne de 150 kV Son coût est estimé à 4.800.000 DH.

Investissements d'adduction d'eau

A court terme, les besoins en eau seront de 15 litres s. pour la mine et de 25 litres s. pour Benguérir en raison de l'augmentation de la population induite par la mise en exploitation du gisement de Benguérir. L'investissement nécessaire est estimé à 2.000.000 de DH.

A moyen terme, pour permettre la fabrication d'engrais à partir des phosphates de Benguérir, une prise d'eau à partir de Sidi-Chého sera necessaire. Ce projet s'inscrit dans le projet du partage des eaux de l'Oum-Er-R'bia.

Investissements en logements

Dans sa première phase, la mine emploiera 350 personnes environ, dont 20 ingénieurs et cadres supérieurs, 80 cadres intermédiaires et agents de maîtrise et 250 ouvriers. Une cité sera construite pour le personnel. Son coût est estimé à 10.000.000 de DH environ

Récapitulation des investissements à effectuer à Benguérir

Le tableau ci-dessous donne les investissements nécessités par la mise en exploitation de Benguérir et par son développement ultérieur

Nature	*Maître d'œuvre*	*Coût (1.000.000 DH)*
a) Investissements miniers	O.C.P.	97
b) Voie ferrée	O.N.C.F.	70
c) Port de Safi	Ministère des T.P.	32
d) Adduction d'eau	Ministère des T.P.	2
e) Route	Ministère des T.P.	1,2
g) Electricité	O.N.E.	4,8
f) Logements	Financement privé	10
Total		217

Mis à part les 97 millions de DH correspondant aux investissements miniers le coût de l'infrastructure est pris en compte dans les chapitres correspondants.

CONCLUSION

Ainsi le programme de l'O.C.P pour les cinq années à venir comporte les caractéristiques suivantes :

— La production passera de 11.000.000 de tonnes en 1968 à 18.560.000 tonnes en 1972, soit une augmentation de 7.560.000 tonnes (68 %).

— Les ventes passeront de 11.000.000 de tonnes en 1968 à 17.500.000 tonnes en 1972, soit une augmentation de 6.500.000 tonnes (60 %). On peut estimer à 3.820 millions de DH la valeur des ventes pour les 5 années.

— Les investissements à effectuer par l'O.C.P. durant la période 1968-1972 seront de 722 millions de DH, dont 97 millions de DH pour Benguérir. Cependant les investissements induits par la mise en exploitation de Benguérir, s'élèvent à 120 millions de DH.

— Enfin, le budget ordinaire de l'O.C.P. (investissements de maintien) s'élève à 292 millions de DH.

6 - Mines existantes

En raison de la difficulté devant laquelle on se trouve de déterminer l'évolution future du marché des minerais, toutes les prévisions concernant les mines existantes ont été faites dans l'hypothèse où les cours resteraient sensiblement au niveau actuel ou, parfois, seraient inférieurs à ce niveau.

On notera, en ce qui concerne le marché intérieur, la stagnation très sensible des ventes de pyrrhotines et de phosphates.

Par ailleurs, les prévisions concernant les Mines de Fer de Nador s'arrêtent en 1970 et sont reprises ci-dessous à compter de 1971 dans les projets spécifiques.

Il convient de remarquer enfin que l'exploitation des phosphates en raison de son importance a été traitée séparément et qu'il n'en a pas été tenu compte ici.

6.1 - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION (1)

a) **Minerai de Fer :** Les exploitations d'Uixan et de Sidi Bazal toutes deux situées dans la Province de Nador fournissent un quasi

(1) L'anthracite (voir chapitre phosphates) n'est pas compris ici.

totalité du minerai de fer marocain. Ces deux exploitations, dont les réserves certaines de minerai sont évaluées à 20 millions de tonnes, doivent subir une reconversion pendant la durée du Plan Quinquennal. Il s'agit de passer à l'exploitation exclusive du minerai sulfuré qui est difficilement commercialisable si l'on se contente d'un traitement par grillage tel qu'il est pratiqué actuellement. Ces mines ont été reprises par l'Etat, et il est prévu de réaliser de nouvelles installations d'enrichissement afin de fabriquer des pellets dont l'écoulement sera plus aisé.

Ces nouvelles activités ont été étudiées dans les projets spécifiques (Mines du Rif). Malgré la concurrence de plus en plus âpre sur le marché européen, les productions et ventes suivantes sont envisagées au cours des cinq années du Plan.

MINERAI DE FER PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau mine*
Production	671 000	648 000	648 000	(a)	(a)	1.967.000	70.560
Exportations Tonnage	450 000	400 000	400 000	(a)	(a)	1.250.000	
Valeur FOB	17 780	15 820	15 820			49.420	

(a) Voir projets spécifiques

Minerais de Plomb et Zinc :

Les productions de Plomb et de Zinc proviennent de plusieurs gisements répartis sur tout le territoire. Les principaux sont ceux de Bou Beker, Touissit, Djebel Aouam (Plomb, Zinc), Aouli et Mibladen et l'ensemble filonien du Tafilalet (Plomb).

Les variations enregistrées ces dernières années dans les cours conduisent à se montrer prudent dans les prévisions. On a retenu pour la période quinquennale le cours de 1.120 DH/tonne métal pour le Plomb (cotation actuelle) et de 1.260 DH/tonne métal pour le Zinc (cours inférieur de 140 DH au cours actuel).

PLOMB : PRODUCTION ET VENTES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau*
Production (tonnes) .	110.400	114.000	100.000	100.400	100.500	525.300	325.740
Exportations (Valeur FOB) ...	53.420	52.900	53.800	54.400	54.600	269.120	
Ventes locales (Valeur carreau mine) ...	22.300	24.300	14.900	15.400	15.400	92.300	

ZINC PRODUCTION ET VENTES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau mine*
Production .	82.200	86.300	25.700	21.900	21.900	238.000	77.750
Exportations (Valeur FOB) ...	30.100	31.700	9.600	8.100	8.100	87.600	

c) **Minerai de Manganèse**

Les productions de Manganèse vont se maintenir à un niveau stable durant le Plan, et ceci, grâce aux gisements de l'Imini qui produisent la majeure partie du minerai.

Le minerai de l'Imini continuera à être pris par ses acheteurs habituels, mais la valeur FOB, pour tenir compte de la conjoncture défavorable, a été prise pour la période quinquennale égale à un taux inférieur à celui actuellement pratiqué.

MANGANESE PRODUCTION ET VENTES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau mine*
Production en tonnes Manganese metallurgique	216.500	221.000	221.500	222.000	223.000	1 104.000	74.130
Exportations (val FOB) Manganese metallurgique	11.650	12.570	12.570	12.570	12.570	61.930	
Production en tonnes Manganèse chimique	70.000	70.000	70.000	70.000	70.000	350.000	63.700
Exportations (val FOB) Manganese chimique	18.690	18.690	18.690	18.690	18.690	93.450	
Sinter (valeur FOB)	15.300	15.300	15.300	15.300	15.300	76.500	

d) **Pyrrhotine :**

En ce qui concerne la Pyrrhotine, le bond de la production qui passe de 500.000 t. en 1969 à 1.250.000 t. en 1972 est à rattacher au projet de création d'un second complexe chimique ou à l'extension de Safi.

PYRRHOTINE PRODUCTION ET VENTES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau mine*
Production en tonnes.	500.000	500.000	500.000	500.000	1.250.000	3.250.000	101.400
Ventes locales (valeur carreau mine)	15.560	15.560	15.560	15.560	39.160	101.400	

e) **Autres minerais :**

Les prévisions de production et de ventes relatives aux autres minerais sont mentionnées dans les tableaux ci-après

PREVISIONS DE PRODUCTION EN TONNES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau mine*
Pétrole brut	90.000	86.000	63.000	35.000	24.000	298.000	26.820
Gaz naturel (1.000 m3)	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000	400.000	50.560
Cuivre	7.920	7.740	7.730	7.700	7.680	38.770	53.730
Cobalt	13.500	13.500	6.500			33.500	26.170
Antimoine	2.490	2.360	2.430	2.495	2.520	12.295	11.010
Barytine	125.000	125.000	135.000	135.000	136.500	656.500	19.650
Argiles smectiques	36.000	40.000	41.000	41.000	42.000	200.000	4.760
Etain	23	33	33	60	60	209	2.185
Ghassoul	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	12.500	1.500
Sel gemme	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	175.000	3.500

PREVISIONS D'EXPORTATIONS

(Valeurs F.O.B. en milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*
Cuivre	12.490	12.310	12.280	12.210	12.190	61.480
Cobalt	11.300	11.300	5.660	—	—	28.260
Antimoine	2.490	2.350	2.360	2.470	2.570	12.240
Barytine	7.380	7.380	7.970	7.970	7.970	38.670
Argiles smectiques	1.120	1.280	1.320	1.320	1.360	6.400
Ghassoul	400	400	400	400	400	2.000

PREVISIONS DE VENTES LOCALES

(Valeurs carreau-mine en milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*
Pétrole brut	8.100	7.740	5.670	3.150	2.160	26.820
Gaz naturel	10.100	10.100	10.100	10.100	10.100	50.500
Barytine	380	380	380	380	380	1.900
Argiles smectiques	225	240	240	240	240	1.185
Etain	235	345	345	630	630	2.185
Ghassoul	150	150	150	150	150	750
Sel gemme	1.330	1.330	1.330	1.330	1.330	6.650

TABLEAU RECAPITULATIF

RESUME DES VENTES DES MINES EXISTANTES

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*
Valeur carreau-mine des productions	210.515	213.175	176.025	169.075	167.915	936.705
Valeur carreau-mine des ventes locales	58.380	60.145	48.675	16.940	69.550	283.690
Valeur FOB des exportations	182.120	182.000	155.770	133.430	133.720	787.040

6.2. - INVESTISSEMENTS :

Les investissements à engager pour les mines existantes concernent principalement la recherche minière (60 à 70 % des investissements globaux), dans le but de renouveler ou étendre les réserves des gisements en cours d'exploitation. Le traitement des minerais absorbe aussi une part importante des investissements variant dans les cas courants de 10 à 20 %. Il s'agit de renouvellement de matériel accompagné d'améliorations techniques visant à une meilleure récupération des minerais. Les investissements à caractère social (logements, formation professionnelle) prennent environ 10 % du montant global des investissements.

Le montant total de ces investissements pour la période quinquennale est de l'ordre de 91.510.000 DH, dont 29.430.000 en devises et ils se répartissent substance par substance et année par année de la façon suivante :

RECAPITULATION DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS POUR LES MINES EXISTANTES

(En milliers de DH)

Substances	1968	1969	1970	1971	1972	Total Plan
Fer	2.600	1.850	(a)	(a)	(a)	4.450
Plomb - Zinc	11.200	11.300	8.800	8.800	8.300	48.400
Manganèse	3.530	2.870	2.740	2.080	2.550	13.770
Cuivre	1.600	1.300	1.300	1.200	1.100	6.500
Cobalt	740	700				1.440
Antimoine	750	850	600	750	750	3.700
Barytine	3.940	860	1.120	460	460	6.840
Argiles smectiques	30	30	30	30	30	150
Sel gemme	50	50	50	50	50	250
Pyrrhotine	3.520	710	640	570	570	6.010
Total général	27.960	20.520	15.280	13.940	13.810	91.510

(a) Voir projets spécifiques

6.3. - AUTRES ELEMENTS

a) Emploi :

Les prévisions concernant l'emploi dans les mines existantes laissent apparaître une légère diminution de l'effectif. Cependant cette diminution sera largement compensée par la mise en exploitation des projets spécifiques.

b) Transports :

Ils s'élèvent à environ 25 % de la valeur de la production ce qui représente une charge extrêmement lourde pour les industries minières. Ils ont été évalués à plus de 200 millions de DH environ (anthracite exclue) ce qui représente une moyenne annuelle de 40 millions de DH.

c) Energie :

Les besoins en énergie des exploitations minières se traduiront par des dépenses qui seront de l'ordre de 15 millions de DH par an. Il est à noter que presque toutes les grosses mines sont reliées au réseau général de l'O.N.E. Environ 85 % des dépenses résultent d'achats d'énergie électrique à l'O.N.E.

7 Conclusion

Le secteur minier représentera en 1972 une valeur ajoutée de 810 millions de DH, soit 5,5 % de la valeur ajoutée nationale (PIB). D'autre part, ce secteur continuera d'employer 28 à 30.000 personnes et constituera un poste important de la Balance commerciale puisqu'en 1972 les entrées de devises seront de l'ordre de 1 milliard de DH et les ventes locales de 200 millions de DH environ.

Le tableau suivant donne la production minière en tonnage et en valeur pour l'ensemble des mines, y compris les divers projets qui verront le jour

PRODUCTION MINIERE

(En milliers de tonnes)

Substances	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*	*Valeur carreau mine (en milliers de DH)*
Anthracite			Voir Energie				
Pétrole brut	90	86	63	35	24	298	26 82
Gaz naturel (10.000 m3)	80	80	80	80	80	400	50 50
Barytine	125	125	135	135	135	655	19 65
Fer	671	648	648	1.210	1.210	4.387	175 24
Pyrite	—	—	—	70	70	140	3 60
Plomb	110	114	125	126	127	602	372 44
Zinc	82	86	26	23	29	246	79 95
Manganèse métallurgique	217	221	221	222	223	1.104	74.13
Manganèse chimique	70	70	87	88	87	402	71 80
Cuivre	8	10	10	12	12	52	83 05
Cobalt	14	13	7	—	—	34	26 17
Antimoine	2.5	2.4	2,4	2.5	2.5	12.3	11 01
Argiles smectiques	36	40	41	41	42	200	4 76
Pyrrhotine	500	500	500	500	1.250	3 250	101 13
Etain	0,024	0,033	0,033	0,060	0,060	0,21	2 18
Ghassoul	2,5	2,5	2,5	2,5	2.5	12.5	1 50
Sel gemme	35	35	35	35	35	175	3 50
Fluorine	—	—	50	50	50	150	26 49
Argent	—	—	—	21.300 kg	26.500 kg	47 800 kg	9 08
Or	—	—	—	18 kg	50 kg	68 kg	32
Valeur totale en milliers de DH	210.515	216.745	206.475	242.125	267.465	1 143 325	1 143 32
Phosphates							
Production (en milliers de tonnes)	11.000	12.220	14.230	16.030	18.560	72 040	
Ventes (en milliers de tonnes)	11.000	11.770	14.680	15.770	17.500	70 720	
Valeur FOB des ventes (en milliers de DH)	594.900	661.500	762.650	864.500	996.200	3.879 750	

La réalisation de ces prévisions ne pourra se faire qu'aux prix d'investissements importants, investissements dont le montant et la répartition sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de DH)

	Budget de l'État	*Secteur privé*	*Total des investissements*
1 - Direction des Mines et de la Géologie :			
1.1. - Division des Mines .	900	—	900
1.2. - Division de la Géologie	17.690	—	17.690
1.3. - Investissements administratifs	100	—	100
2 - B.R.P.M. (recherches générales)	26.920	—	26.920
3 - Secteur privé (recherches générales)	—	9.685	9.685
4 - Exploration pétrolière :			
4.1. - Secteur privé	—	33.500	33.500
4.2. - Conventions	17.120	40.980	58.100
4.3. - B.R.P.M.	47.200	—	47.200
5 - Projets spécifiques	190.536	63 845	254.381
6 - O.C.P. (expansion) :			
6.1 - Centres de Khouribga, Youssoufia, Casablanca, Safi	—	625.552	625.552
6.2 - Benguérir	—	97.000	97.000
7 - Autres mines en exploitation	—	91.510	91.510
Total ..	300.466	962.072	1.262.538

Le montant total des investissements miniers à effectuer durant la période 1968-1972 est de 1.262 millions de DH, dont 300 millions seront financés sur le budget d'équipement de l'Etat. Le budge. d'expansion de l'entreprise étatique, l'O.C.P., est de 722 millions de DH et le secteur privé investira 240 millions de DH. Cependant, outre les dépenses de renouvellement de matériel et les investissements administratifs et sociaux de l'O.C.P. (292 millions de DH), la mise en exploitation de Benguérir induira un investissement amont et aval de 120 millions de DH (repris dans les Chapitres correspondants).

IV. - Mesures d'ordre réglementaire et législatif

1. - Les besoins de l'Industrie Minière

L'examen de la situation de l'Industrie minière au cours des dix dernières années laisse globalement apparaître une détérioration des résultats des entreprises minières avec les conséquences qui en résultent sur le plan de la recherche, de la mise en exploitation de nouveaux gîtes et de la récupération des gisements dans les mines exploitées.

La concurrence internationale sur le marché des minerais, qui explique en partie cette situation, ne semble pas devoir s'atténuer dans les prochaines années, ce qui conduit à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour renforcer la position de l'industrie minière marocaine en prenant un certain nombre de mesures. Celles-ci, d'ordre législatif surtout, favorisent par un allégement de la fiscalité les investissements nouveaux dans la recherche et l'équipement des mines et rendront les exploitations plus concurrentielles.

— **Production minière** : Les difficultés sont nombreuses et il est nécessaire de tirer le meilleur parti des ressources existantes par une exploitation rationnelle et aussi complète que possible des mines, puisque les richesses minières ne se renouvellent pas. On constate, en fait, que pour adapter leur prix de revient au niveau des cours internationaux des minerais en période de baisse, les mines existantes ont tendance à effectuer une exploitation sélective des gisements, ce qui consiste en définitive en un abandon des parties les plus pauvres, d'où une réduction des quantités de minerai récupérable.

— **Recherche minière** : Les dispositifs existants semblent correctement adaptés aux exigences de la recherche. La législation actuelle permet de constituer, en les prélevant sur les bénéfices, des provisions pour « reconstitution de gisements ». Ces provisions pourraient être aussi utilisées pour la recherche de gisements nouveaux.

— **Valorisation et transformation des minerais** : Les substances extraites des mines reçoivent toutes, avant d'être livrées sur le marché, une certaine valorisation par un enrichissement pratiqué sur les lieux même de l'extraction. Pour certains minerais (Fer, Manganèse), cet enrichissement peut être amélioré sensiblement, pour d'autres (Plomb, Zinc, Cuivre) la transformation en métal peut être envisagée ou bien des débouchés dans des industries chimiques ou para-chimiques locales peuvent être créés.

Sur les trois fronts, production minière, recherche minière, valorisation il serait souhaitable d'alléger sensiblement les charges.

excessives dans la conjoncture actuelle, que supporte l'industrie minière.

2 - Les mesures

a) Taxe ad valorem

Certaines substances sont déjà exonérées (Anthracite, Manganèse pauvre). Or les perspectives d'avenir des mines, phosphates mis à part, ne sont pas particulièrement favorables et il n'est pas impossible de penser que la taxe à l'exportation tend à décourager les investissements dans la prospection et dans l'extraction. De plus cette taxe en élevant le prix de revient du minerai extrait, pénalise une activité qui exporte la majeure partie de sa production. La possibilité de sa suppression sera examinée. Il est à remarquer que le montant total de la taxe ad valorem établi sur les cinq années du Plan est de l'ordre de 33 millions de DH, soit une moyenne annuelle d'environ 6.600.000 DH (phosphates exclus).

b) Octroi des avantages du Code des Investissements aux projets miniers.

Indépendamment des provisions pour reconstitution de gisements, il s'agit de donner aux industries minières un avantage dont bénéficient de nombreuses industries. Le Code des Investissements qui sera étendu au secteur minier énoncera les conditions suivant lesquelles seront accordés la franchise douanière, les allégements fiscaux, la garantie de réexportation des capitaux et les subventions au titre de l'équipement.

c) Récupération de la taxe sur les produits et minerais

Extension à toutes les mines de la possibilité, actuellement donnée aux mines de sels et de phosphates, de récupérer la taxe sur les produits et services qu'elles paient pour les fournitures détruites au cours du cycle d'exploitation.

d) Transports

Il est important que des dispositions soient prises pour que l'O.N.T. et l'O.N.C.F. ne modifient pas les tarifs actuellement pratiqués sans l'accord formel de l'Administration des Mines. Toute mesure susceptible d'aggraver de façon quelconque les charges de transports des entreprises minières ne devrait être prise qu'avec l'accord de cette administration.

RECAPITULATION GENERALE ET ECHEANCIER DES INVESTISSEMENTS MINIERS

En milliers de DH

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*	*Part de l'Etat*	*Secteur privé et semi-public*
2 - Direction des Mines et de la Géologie :								
2.1. - Division des Mines	180	180	180	180	180	900	900	—
2.2. - Division de la Géologie	2.164	5.161	4.219	3.872	2.274	17.690	17.690	—
dont investissements administratifs	20	20	20	20	20	100	100	—
2.3. - B.R.P.M. (Recherches générales)	5.400	5.400	5.352	5.384	5.384	26.920	26.920	—
2.4. - Secteur privé (Recherches générales)	2.215	3.015	1.995	1.480	980	9.685	—	9.685
3 - Exploration pétrolière :								
3.1. - Secteur privé	5.500	6.500	8.500	11.000	2.000	33.500	—	33.500
3.2. - Conventions	6.800	13.800	15.500	12.000	10.000	58.100	17.120	40.980
3.3. - B.R.P.M.	10.350	9.650	11.000	8.600	7.600	47.200	47.200	—
4 - Projets spécifiques	20.130	52.810	32.545	77.146	71.750	254.381	190.536	63.845
5 - O.C.P. (expansion) :								
5.1. - Centres de Khouribga et Youssoufia	195.002	192.650	61.600	93.500	82.800	625.552	—	625.552
5.2. - Benguérir	28.000	44.000	25.000	—	—	97.000	—	97.000
6 - Mines en exploitation en 1968	27.960	20.520	15.280	13.940	13.810	91.510	—	91.510
Total	303.721	353.706	181.191	227.122	196 798	1.262.538	300.466	962.072
Part à financer sur le Budget d'équipement de l'Etat	31.484	61.851	53.461	82.752	70.918		300.466	

RECAPITULATION
DIRECTION DES MINES ET DE GEOLOGIE

(En milliers de DH)

Objet de l'investissement prévu	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*
1) **Coopératives d'artisans**	180	180	180	180	180	900
2) **Recherches Systématiques :**						
2.1. - Aéromagnétisme	600	1.300	460	395	245	3.000
2.2. - Equipement géophysique	100	60	60	60	60	340
2.3. - Cartes géologiques						
2.4. - Mémoires explicatifs	110	760	760	610	760	3.000
2.5. - Mines et géologie	40	40	40	40	40	200
3) **Bassins Sédimentaires :**						
3.1. - Projet Rif (partie Recherches)	200	400	350	—	—	950
3.2. - Eau profonde	100	600	1.000	1.000	300	3.000
3.3. - Géothermie		100	150	150	—	400
3.4. - Geochronologie	120	120	120	120	120	600
4) **Gites minéraux :**						
4.1. - Plomb - Zinc	540	719	165	821	31	2.276
4.2. - Cuivre	134	204	204	204	204	950
4.3. - Soufre	—	350	—	—	—	350
4.4. - Fer	—	—	10	—	—	10
4.5. - Minerais radioactifs	—	54	54	54	108	270
4.6. - Terres rares	—	10	10	—	—	20
4.7. - Métaux divers		114	256	188	26	584
4.8. - Potasse	140	250	500	150	300	1.340
4.9. - Substances utiles	80	80	80	80	80	400
5) **Investissements Administratifs**	20	20	20	20	20	100
Total Direction des Mines et de la Géologie	2.364	5.361	4.419	4.072	2.474	18.690

RECHERCHE GENERALE

1) B.R.P.M.

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Plomb - Zinc	1 975	1.975	1.975	1 975	1 975	9 875
Cuivre	3.050	3 050	3 050	3.050	3 050	15 250
Soufre et Divers	375	375	327	359	359	1 795
Total	5.400	5.400	5.352	5 384	5 384	26 920

2) Secteur privé

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Cuivre Allous et Tataout (ONA)	550	200	200	200	200	1 350
Cuivre Bleida (Ait Otmane Minning Cie)	465	315	295	280	280	1 635
Cuivre Divers en convention avec le B.R.P.M.	700	2.000	1 500	1 000	500	5 700
Autres gîtes (Zellidja)	500	500				1 000
Total	2.215	3.015	1 995	1 480	980	9 685

RECHERCHE PETROLIERE

1) Ensemble des investissements

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-72
1 - Groupes privés						
Esso	3.500	4.500	6.500	9.000	—	23.500
S C P	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	10.000
2 - Conventions						
Sebou	6.200	6.300	5.500	2.000	—	20.000
Doukkalas	600	7.500	10.000	10.000	10.000	38.100
3 - Programme B R P M :						
Guercif	1.900	4.600	4.600	5.500	3.700	20.300
Béni-Mellal	2.500	3.100	2.200	—	—	7.800
Tafilalet		100	1.600	1.900	1.900	5.500
Ouarzazate	—	—	100	1.100	700	1.900
Paléozoique	250	250	100	100	1.300	2.000
Sismique marine		1.600	2.400	—	—	4.000
Rif	5.700	—	—	—	—	5.700
	22.650	29.950	35.000	31.600	19.600	138.800

2) Investissements publics

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Sebou	620	630	550	200	—	2.000
Doukkalas	120	3.000	4.000	4.000	4.000	15.120
Guercif	1.900	4.600	4.600	5.500	3.700	20.300
Beni-Mellal	2.500	3.100	2.200		—	7.800
Tafilalet		100	1.600	1.900	1.900	5.500
Ouarzazate			100	1.100	700	1.900
Paleozoique	250	250	100	100	1.300	2.000
Sismique marine		1.600	2.400	—	—	4.000
Sondage stratigraphique du Rif	5.700		—	—	—	5.700
Total	11.090	13.280	15.550	12.800	11.600	64.320

RECAPITULATION DES PROJETS SPECIFIQUES (Investissements)

(En milliers de DH)

Projets	Minerais	Echeancier					Total Plan	Quote-part B.R.P.M.
		1968	1969	1970	1971	1972		
Haute-Moulouya	Plomb				18.000	25.000	43.000	21.500
Mines du Rif	Fer	1.000	20.000	20.000	10.000	19.000	100.000	100.000
El-Hammam (Samine)	Fluorine	1.000	2.000	8.810			11.810	5.905
Tazalaght	Cuivre	1.000	1.200	365			2.565	2.565
Imiter	Argent	1.360	3.900	770	206		6.236	6.236
Tiouine	Manganese	1.360	1.800	500	200		3.860	3.860
Bou-Madine	Plomb	2.110	1.510				3.620	3.620
Ouansimi	Cuivre				1.150	1.700	2.850	2.850
Oumjerane	Cuivre				840	1.350	2.190	1.750
Allous	Cuivre	10.000	20.000			—	30.000	9.000
Anti-Atlas	Cuivre	—			15.000	15.000	30.000	15.000
Potasse Khemisset	Potasse	2.300	2.400	2.100	1.750	9.700	18.250	18.250
Total		20.130	52.810	32.545	77.146	71.750	254.381	—
Quote-part B.R.P.M.		12.630	37.810	28.140	60.496	51.460	—	190.536

INVESTISSEMENTS DE L'OCP

(En milliers de DH)

Centres	*Nature des opérations*	1968	1969	1970	1971	1972	*Total Plan*
Centre de Khouribga	Extraction						
	Services Généraux et Centraux	8.700	4.200	—	—	—	12.900
		5.300	7.050	900	3.500		16.750
		14.000	11.250	900	3.500		29.650
Siège d'Oued-Zem	Extraction	45.950	54.250	2.000	26.500	22.000	150.700
Siège de Beni-Idir	Extraction	25.440	21.300	11.500	5.000		63.240
	Manutention Transport	400		3.000	1.000		4.400
	Traitement	17.250	46.400	33.000	40.000	50.000	186.650
		43.090	67.700	47.500	46.000	50.000	254.290
Siège de Khouribga	Extraction		1.000	6.000	13.000	8.000	28.000
	Traitement	—		1.000			1.000
			1.000	7.000	13.000	8.000	29.000
Centre de Youssoufia	Extraction	13.500	8.700	3.000			25.200
	Manutention Transport	11.000	13.450				24.450
	Traitement	15.000	24.100				39.100
	Services Généraux	1.000	2.700	1.000			4.700
		40.500	48.950	4.000			93.450
Centre de Casablanca	Manutention	26.500	9.500				36.000
Centre de Safi	Manutention			200	4.500	2.800	7.500
Crédits d'achèvement du Plan Triennal		24.962					24.962

Total partiel . .		195.002	192 650	61 600	93 500	82 800	625 552
Benguérir	Extraction	18.000	31 000	10 000			59 000
	Aménagemen et Transport Manutention	2 000	2 000	3 300			7 300
	Services Généraux et Centraux	3.000	4 000	1 000			8 000
	Traitement	5.000	7 000	10 700			22 700
Total Benguérir		28 000	44 000	25 000			97 000
Total général . .		223.002	236.650	86 600	93 500	82 800	722 552

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS POUR LES MINES EXISTANTES.

En milliers de DH

Substances	1968	1969	1970	1971	1972	1973-77
Fer	2 600	1 850	(a)	(a)	(a)	4 450
Plomb - Zinc	11 200	11 300	8 800	8 800	8 300	48 400
Manganèse .	3.530	2 870	2 740	2 080	2 250	13 470
Cuivre . .	1 600	1 300	1 300	1 200	1 200	6 600
Cobalt .	740	700				1 440
Antimoine	750	850	600	750	750	3 700
Barytine .	3 940	860	1 120	460	460	6 840
Argiles smectiques	30	30	30	30	30	150
Sel gemme . .	50	50	50	50	50	250
Pyrrhotine . .	3 520	710	640	570	570	6 010
Total général	27 960	20 520	15 280	13 940	13 810	91 510

(a) Voir projets spécifiques

CHAPITRE VII

L'INDUSTRIE

I. - Situation à la veille du Plan Quinquennal et Bilan du Plan Triennal

Malgré un taux de croissance en moyenne un peu plus élevé que dans le reste de l'économie (de l'ordre de 4 %, contre 2,5 %), mais encore nettement inférieur aux taux des pays industrialisés (6 %), la place de l'Industrie (non compris les Mines et l'Energie, mais y compris la production artisanale) dans la production nationale, reste encore faible : 15 % de la Production Intérieure Brute (P I B) en 1966, contre 35 % en moyenne dans les pays industrialisés.

Le Plan Triennal, à cause des objectifs modestes qui étaient visés, est caractérisé par un taux de réalisation d'investissement nettement plus important que celui du Plan 1960-1964, soit 86 %. Cependant, si les investissements furent de 786 millions de DH cela est dû souvent à une sous-évaluation importante des projets inscrits au Plan Triennal : on n'avait généralement pas tenu compte de l'infrastructure, des bâtiments et du fonds de roulement. Dans ces conditions, traduit en capacité de production, le taux de réalisation du Plan Triennal se situe entre 60 % et 70 %.

En ce qui concerne les projets mis en œuvre par le secteur privé, il est remarquable de constater que les taux de réalisation sont très forts dans les branches où existait une demande potentielle et pour laquelle une prévision correcte avait été faite, ce qui permettait d'escompter des profits substantiels. Tel est le cas des branches « industries alimentaires » et « textiles ».

Pour cette dernière branche, favorisée par une forte protection douanière, les investissements effectués dépassent même largement les objectifs visés. En revanche, certains projets publics ne démarreront que début 1968.

Dans les autres branches les résultats atteints par les entreprises privées sont souvent inférieurs à 50 %. Les causes en sont multiples :

manque d'entrepreneurs ;

surestimation des perspectives de la demande (industries diverses et matériaux de construction) ;

étude préalable insuffisante des projets (céramique et courroies de caoutchouc).

Cette dernière cause est, pour une grande part, à l'origine du faible taux de réalisation des projets publics dont la mise au point n'avait pas été assez poussée. L'autre partie de l'explication tient à la difficulté de trouver un financement. Les deux facteurs sont d'ailleurs liés, en ce sens que l'octroi de crédit est facilité lorsque les projets sont bien étudiés et leur rentabilité démontrée. L'accent sera donc mis sur ce point dans le présent Plan Quinquennal.

Le développement industriel se heurte aux obstacles que sont l'insuffisance des débouchés et des capitaux.

L'insuffisance des débouchés intérieurs est liée au faible niveau de vie moyen ; la partie de la population disposant d'un revenu satisfaisant est souvent trop faible pour qu'il soit possible d'implanter des unités de production de biens industriels de taille suffisante pour assurer leur compétitivité par rapport à l'extérieur. De telles industries ne fonctionnent alors, du moins dans la première phase, que grâce à de fortes protections douanières qui leur permettent d'élever leurs prix.

Les possibilités de réalisation de telles unités résident principalement dans les substitutions de productions locales à des importations, le développement même des débouchés intérieurs étant en général trop faible ; mais au fur et à mesure de l'industrialisation du pays, ces possibilités de substitution deviennent de plus en plus réduites et elles seront beaucoup plus limitées désormais qu'auparavant. En conséquence, l'industrie devra se tourner davantage vers l'exportation. Au contraire des débouchés intérieurs, les débouchés extérieurs sont, en effet, à priori, largement ouverts.

Mais, les obstacles à la croissance des industries d'exportation ne sont pas minimes ; ils résident, d'une part, dans l'insuffisance des réseaux commerciaux mis en place, d'autre part, dans le niveau trop élevé des prix pratiqués.

Enfin, au niveau global, l'industrialisation continue à se heurter à l'insuffisance des capitaux disponibles, tant en ce qui concerne les capitaux d'origine intérieure (taux d'épargne insuffisant) qu'en ce qui concerne ceux d'origine extérieure (prêts). A ces deux faits s'ajoute le faible développement du système des sociétés par actions.

II. - Les Orientations

Le programme d'action s'articulera autour de quelques grandes orientations de la politique industrielle. Il conduira à mettre en œuvre un certain nombre de projets concrets choisis du fait de leur intérêt pour la Nation. Il s'appuiera enfin sur un ensemble de mesures d'ordre législatif et réglementaire en vue de favoriser

la venue des investisseurs, le financement et la rentabilité des investissements, le développement industriel selon les orientations choisies.

Mais, avant de présenter ce programme, il convient de donner quelques indications sur la méthodologie suivie.

I - Le choix des projets

A l'aide d'une esquisse initiale globale, on a, d'abord, projeté l'économie en 1973 pour déterminer quelles valeurs pourraient être atteintes par les principales grandeurs économiques, en particulier par la consommation des ménages, les investissements, le commerce extérieur. Cette première projection a permis de calculer une estimation des besoins par grandes catégories de produit.

Une étude sectorielle a été également effectuée. L' «Industrie» a été éclatée en branches assez fines pour permettre d'envisager la création ou l'extension d'un certain nombre d'unités industrielles, assurées d'un certain débouché. Ce travail a été effectué en tenant compte des capacités de production existantes et de l'importance des importations.

On n'a pas tenté d'expliciter toutes les croissances des différentes branches sous forme de projets. Cette explicitation, outre qu'elle aurait nécessité un travail considérable — pratiquement jamais réalisé pour la préparation d'un Plan — aurait été au total de peu d'intérêt et serait certainement restée théorique, dans la mesure où la réalisation de la plupart des projets échappe à la responsabilité directe des Pouvoirs Publics.

L'étude des grands projets, d'une part, et l'étude de l'ensemble des petits projets explicités, d'autre part, a permis de déterminer les bases d'une stratégie du développement industriel.

Pour chacun des projets existants, a été rassemblé le maximum de données concernant, tant la phase d'investissement (coût, nature, origine) que la phase de fonctionnement (compte d'exploitation prévisionnel). Puis les projets ont été classés en fonction de leur intérêt pour l'ensemble de la collectivité, selon une méthodologie dont le principe est le suivant :

Il s'agit de dégager la rentabilité économique de l'investissement à l'échelle nationale, et ce, en tenant compte de la durée de vie du projet (usine, mine ...), et de ne réaliser que les projets dont le bénéfice cumulé sur la durée de vie du projet est supérieur à l'investissement.

Le principe classe les projets en fonction de la valorisation des inputs (augmentation au maximum de la valeur marchande du produit en y incorporant le minimum de facteurs de production rares : biens d'investissement, consommations intermédiaires, ca-

dres). En revanche, la main-d'œuvre banale n'est pas considérée comme un facteur de production rare ; cette catégorie de main-d'œuvre, en raison de son abondance, ne constitue pas un coût effectif pour la collectivité dons son ensemble. Les charges sociales sont considérées comme une partie des salaires.

Les taxes directes et indirectes sont également éliminées des dépenses de fonctionnement. Cette catégorie de dépense ne constitue pas non plus un coût effectif pour la collectivité. Il ne faut pas que le système fiscal — somme toute arbitraire — rende non rentable certains projets qui le sont à l'échelle de la Nation. On élimine son influence.

En outre, on rend comparables en les actualisant, les dépenses et les recettes qui se font à des époques différentes. On peut ainsi déterminer, pour chaque projet, le taux qui égalise la somme des bénéfices actualisés aux investissements actualisés : taux de rentabilité économique.

Les projets sont classés par taux de rentabilité décroissant.

Toutes choses, égales par ailleurs, ce critère implique que l'on réalise d'abord les projets qui emploient le plus de main-d'œuvre banale, plus précisément ceux qui distribuent le plus de salaires à la main-d'œuvre banale.

En outre, on a calculé le gain en devises résultant de la réalisation de chaque projet, et on l'a rapporté à l'investissement en devises nécessaire à sa réalisation. A cet effet, on a d'abord ventilé toutes les dépenses (investissements et fonctionnement) à la fois en monnaie locale et en devises. Puis, on a déterminé la part en devises des dépenses locales en remontant le processus de production. Ainsi, dans le ciment fabriqué localement, il y a une part en devises résultant de l'amortissement des investissements, de l'emploi de personnel étranger et de l'utilisation de certaines matières premières (fuel, charbon ...).

S'agissant des recettes, on les a évaluées en devises, soit en se référant à la valeur F.O.B. quand il s'agit d'un produit d'exportation, soit en se référant au prix C.A.F., quand il s'agit d'un produit qui se substitue à une importation.

On a donc déterminé :

— la recette en devises Rd ,

— les dépenses courantes en devises Dd (directes et indirectes),

— l'investissement en devises Id (direct et indirect).

Le rapport $\frac{Pi \quad Rd - Dd}{Ii \quad Id}$ renseigne sur l'importance du gain en devises.

2 Politique industrielle

Le but est d'accroître au maximum la production du pays en utilisant au mieux les possibilités disponibles en capitaux et en cadres. On est alors conduit à valoriser au maximum les produits locaux et à développer les activités pour lesquelles le pays est relativement avantagé par rapport au reste du monde.

Il faut concilier deux critères non forcément compatibles à priori : celui de l'intérêt pour la Nation et celui de la rentabilité usuelle des capitaux investis (fondamentale pour l'entrepreneur privé qui prendra sa décision en fonction de ce critère).

Le critère de l'intérêt pour l'économie doit être compris au sens large et prendre en compte divers facteurs comme la régionalisation (promouvoir un développement harmonisé de l'ensemble des régions du pays), la politique d'emploi (toutes choses égales par ailleurs, favoriser les projets créant le maximum d'emplois).

Si le deuxième critère (rentabilité de l'investissement au sens classique) vient en contradiction avec le premier (intérêt pour la Nation), l'Etat dispose d'une double possibilité d'action : soit assurer la rentabilité pour l'entrepreneur privé du projet, par des manipulations de prix, par des protections ou par des subventions, soit, dans certains cas, assurer directement la réalisation du projet.

L'application des principes précédents conduit à recommander la création ou l'extension d'unités industrielles, en priorité dans les secteurs de l'industrie légère, tournées soit vers l'exportation, soit vers le marché interne, et dans les secteurs de l'industrie moyennement capitalistique quand elle permet une valorisation des ressources nationales importantes. Au contraire, la création d'industries lourdes ou à l'opposé d'industries de montage, ne sera envisagée que si une étude économique détaillée apporte la preuve d'une contribution suffisante au revenu national.

2.1 - PROMOTION DES INDUSTRIES LEGERES

Proches de la consommation finale, les industries légères trouvent plus facilement que les industries lourdes un débouché dans un pays peu équipé comme le Maroc. Moins capitalistiques que les autres, leur implantation est donc moins coûteuse et pèse moins sur la Balance des Paiements. Elles emploient généralement davantage de main-d'œuvre qui, par ailleurs, semble pouvoir être plus facilement reconvertie à partir de l'artisanat dont ces industries sont parfois assez proches (industries textiles, industries du cuir, par exemple). En raison de sa main-d'œuvre abondante et relativement bon marché, notre pays est économiquement mieux placé pour ce genre d'industries que les pays anciennement industrialisés où la main-d'œuvre est plus rare.

Cependant, leur implantation sera gênée par le manque de débouchés et ces industries devront se tourner vers l'exportation davantage que par le passé.

Les possibilités de substitution de produits locaux aux importations qui ont joué un grand rôle dans le développement industriel de certaines branches seront de moins en moins nombreuses. Ainsi le secteur textile local sera à même de satisfaire la consommation interne dès 1969. Il paraît, en effet, impossible d'aller au delà d'une limite qui est fonction du marché interne, lui-même en faible développement à cause du niveau général d'activité et des caractéristiques du pays (séries de production trop faibles pour donner lieu à fabrication, désavantage relatif par rapport à d'autres pays pour certaines activités).

Certes, les possibilités résiduelles de développement sur le marché intérieur seront exploitées ; il s'agira surtout d'extensions industrielles, faiblement ou moyennement capitalistiques, soit fondées sur l'exploitation de produits marocains, soit apportant une valorisation nationale importante à des produits bruts importés.

C'est le cas des créations de petites et moyennes unités et des extensions prévues, d'une part dans les branches des matériaux de construction (ciment) ou dans certaines branches des industries alimentaires (trituration de graines oléagineuses) ; d'autre part dans les branches des industries mécaniques, chimiques et diverses (par exemple, tréfilerie, tôlerie, chaudronnerie, moteurs électriques, lessives, insecticides).

La recherche des débouchés devra porter principalement sur l'exportation. Mais la croissance hésitante de nos exportations montre que la conquête des marchés internationaux, à l'heure où la concurrence se fait de plus en plus sévère, n'est pas chose facile. L'effort portera donc :

- **sur la recherche de prix compétitifs à qualité égale à celle des produits offerts sur les marchés internationaux ;**
- **sur l'implantation de circuits commerciaux.**

La recherche de la compétitivité exige que soient adoptées des technologies de pointe et ce, en particulier, dans les industries alimentaires.

A ce titre, le remplacement et le regroupement des vieilles unités en unités plus importantes et plus modernes sera encouragé dans certains secteurs (conserves de poisson, de viande, de fruits et de légumes...).

La prospection des débouchés sera systématiquement entreprise à l'aide d'études de marché pour tous les produits alimentaires (conserves de poisson, conserves de fruits et primeurs, conserves de légumes, conserves de viande, boissons alcoolisées et gazeuses) et pour certains types d'engrais.

D'une manière générale, un effort constant d'imagination sera nécessaire pour trouver un grand nombre de projets de ce type, car il s'agit là, souvent pour des projets petits ou moyens, de mettre au point une politique commerciale dynamique de recherche des marchés intérieurs. Cette politique s'appuiera sur l'octroi de facilités de crédits, d'avantages fiscaux et d'avantages en matière de droits de douane.

2.2. - INDUSTRIES AGRICOLES

En raison de son impact éducatif sur le monde agricole et afin de promouvoir les cultures industrielles pour sortir le monde rural de l'économie de subsistance, une industrie alimentaire comme les sucreries, tournée vers le marché intérieur, sera également encouragée.

Ceci vise à harmoniser l'expansion de l'Industrie avec celle de l'Agriculture. Cette intégration déterminera une expansion autoentretenue de l'Industrie en amont et en aval de l'Agriculture.

Par ailleurs, l'option gouvernementale (développement prioritaire de l'Agriculture) indique clairement les types de projets dont les pouvoirs publics encourageront la réalisation :

- Industries alimentaires.

- Industries en amont de l'Agriculture (chimie des engrais, constructions mécaniques agricoles...) et des insecticides.

2.3 - PROMOTION DES INDUSTRIES MOYENNEMENT CAPITALISTIQUES VALORISANT LES RESSOURCES NATIONALES

Ces industries, si elles sont par Dirham investi, moins intéressantes que les précédentes, ont une influence non négligeable sur les régions concernées et peuvent être à l'origine de pôles de développement. De plus, en chiffres absolus, le revenu créé est très important.

2.4 - INDUSTRIES LOURDES ET INDUSTRIES DE MONTAGE

Les projets relatifs aux industries lourdes et, à l'opposé, aux industries de montage devront être étudiés avec le plus grand soin.

Les projets d'industries lourdes sont souvent connus et des études techniques ont été effectuées ; compte tenu de leur coût extrêmement élevé, il convient que des études économiques détaillées soient effectuées pour mesurer leur impact sur l'économie nationale. Souvent, en effet, la réalisation d'un seul grand projet de ce type conduit à abandonner la réalisation de multiples projets de taille moyenne, qui, s'ils sont moins spectaculaires, peuvent apporter une contribution nettement plus importante à la croissance écono-

mique. De plus, l'importance de l'investissement oblige l'Etat à le prendre entièrement à sa charge, ce qui grève lourdement le budget public.

Or, le développement d'une industrie lourde dans un pays comme le Maroc, se heurte à de nombreuses difficultés. En effet, pour être rentable, une telle industrie nécessite le plus souvent la constitution d'unités de production d'une dimension importante et dépassant les capacités d'absorption d'un marché de la taille du marché marocain, qui restera faible pendant une assez longue période. Cependant, de telles industries peuvent s'avérer du plus haut intérêt, en particulier s'il s'agit d'industries de pointe (chimie, industries du plastique et électronique), et assurées à long terme d'une demande soutenue et en expansion. Elles constituent, alors, des secteurs moteurs pour toute l'économie.

En raison des disponibilités du sous-sol marocain en phosphates et potasse, l'industrie chimique et en particulier la chimie des engrais sera spécialement encouragée.

A l'opposé des industries lourdes, les industries de montage, qui présentent l'avantage de demander de faibles investissements, ne sont pas toujours d'un intérêt économique évident. Ces industries faiblement ou moyennement capitalistiques visent à transformer, à destination du marché national, des demi-produits importés. L'intérêt de telles industries est notamment justifié par les emplois créés.

Dans la mesure où l'investissement de base est très léger et où l'écart de prix par rapport au prix international est faible, de telles industries paraissent justifiées (cas du montage de récepteurs radio ou de téléviseurs).

Dès que l'investissement devient important et que l'écart de prix s'élève, de telles industries ne présentent que peu d'intérêt pour l'économie nationale. En tout état de cause, il paraît tout à fait nécessaire, compte tenu de l'étroitesse du marché, de normaliser au maximum la production et de ne prévoir qu'un nombre extrêmement réduit de séries d'articles de même type, afin d'abaisser les prix de revient. C'est seulement après une étude détaillée, portant en particulier sur le montant des investissements, la valorisation nationale et les prix de production, que les pouvoirs publics pourront accorder des avantages permettant l'installation de telles unités.

De telles industries devront s'orienter vers l'exportation, ce qui leur permettra de s'adresser à un marché plus important et, par suite, de passer du stade du montage au stade de la production.

En résumé, en raison de la situation géographique et des caractéristiques économiques du pays (main-d'œuvre abondante et capital rare), de la tendance universelle à une libéralisation des échanges extérieurs, les projets les plus viables sont ceux qui,

toutes choses égales par ailleurs, permettent de fabriquer les produits ayant le plus de valeur à poids égal et permettent de payer le plus de salaires à prix de revient égal.

Cette conclusion découle d'ailleurs de l'étude chiffrée comparative des divers projets qui montre que les industries lourdes sont moins rentables pour la collectivité que les industries légères, la chimie ou le plastique.

III. - Les Perspectives de croissance de l'Industrie au cours de la période quinquennale

Le taux de croissance de la valeur ajoutée industrielle (Artisanat compris) devrait passer progressivement de 4 % environ en début de période, à 5.5 % environ à la fin du Plan et être en moyenne, au cours de celui-ci de 4,7 % par an. Ceci représente un effort très important par rapport aux tendances passées (2 à 3 %). Pour la seule industrie, l'effort apparait encore plus considérable (6 % par an en moyenne, contre 4 %).

Une partie de cette croissance sera due à une meilleure utilisation des capacités de production des unités existantes (utilisation plus complète et productivité améliorée). Une autre partie sera le fait de la mise en œuvre d'unités nouvelles, soit qu'il s'agisse de création d'entreprises, soit qu'il s'agisse d'extension d'entreprises déjà implantées. Pour ce dernier cas, une liste de projets a été établie. Cette liste n'est pas exhaustive : des projets supplémentaires pourront venir s'y ajouter en cours de Plan ; certains projets de la liste pourront être supprimés si d'autres projets s'avèrent plus rentables.

Perspectives d'investissement

Le montant total des investissements nouveaux des projets publics ou privés envisagés est de 1.367 millions de DH environ pour toute la durée du Plan, soit une moyenne annuelle de 270 millions de DH environ.

Dans les 1.367 millions de DH :

— les projets qui seront réalisés par l'Etat seul, totalisent 140 millions de DH ;

— deux projets qui seront réalisés par une association Etat-Secteur privé, interviennent pour 171 millions de DH environ;

— un autre projet qui sera réalisé par un organisme public, exigera 385 millions de DH ;

— les projet qui incombent au secteur privé, totalisent 671 millions de DH environ, soit près de 50 % du montant global.

On trouvera ci-après la liste des projets ventilés en projets étatiques, semi-étatiques et privés. On remarquera que le nombre des projets qui seront réalisés par l'Etat ou par une association Secteur privé-Etat est modeste. L'Etat n'intervient que lorsque le secteur privé est défaillant.

Tableau 1

PROJETS ETATIQUES OU SEMI-ETATIQUES

(En millions de DH)

Projets	*Investissements*	*Taux de rentabilité interne*	*Economie de devises Bi (— en %) Id*
1 - Etatiques :			
— Sucrerie du Tadla	100	1.8 %	13
— A.I.A. (transformation des métaux)	40	en cours d'études	
2 - Semi-étatiques :			
COTEF	100*	11 %	29
Sucrerie des Doukkalas	60	2 %	13
Total	300		

* 11 millions supplémentaires ont été dépensés en 1967

Tableau 1 bis

ECHEANCIER DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS A LA CHARGE DE L'ETAT

(En milliers de DH)

Projets	1968	1969	1970	1971	1972	1968 1972
1. **Etatiques :**						
— **Sucrerie Tadla**	30.000	30.000	40.000	—	—	100.000
— **A.I.A.**	—	10.000	20.000	10.000	—	40.000
2. **Semi-étatiques :**						
— **COTEF** ...	10.000	20.000	20.000	—	—	50.000
Sucrerie des Doukkalas .	5.000	10.000	15.000	—	—	30.000
3. **Prime d'Equipement**	25.000	14.000	10.000	11.000	10.000	70.000
4. **Etudes Economiques**	330	—	—	—	—	330
Total ..	70.330	84.000	105.000	21.000	10.000	290.330

En outre, l'étude de la réalisation d'une chaine de froid couvrant l'ensemble du pays sera entreprise. Cette chaine verra un début de réalisation au cours de la période 1968-1972.

Cependant, aux investissements correspondants aux projets qui seront réalisés par l'Etat, il faut ajouter la prime d'équipement, pour laquelle un montant de 70 millions de DH a été prévu pour la période quinquennale.

Tableau 2
PROJETS PRIVES

Projets	*Investissements (en millions de DH)*	*Taux de rentabilité interne (%)*	*Economie de devises* $\frac{B_i}{Id}$ (%)
Faïence	18	26	33
Matière plastique	28	25	50
Cellulose	102	21	40
Complexe chimique	385	17	41
Traitement d'alfa	185	15	42
Papiers et cartons	45	15	32
Cimenteries	32	14	52
Textiles de Tétouan	30	10	20
Sucrerie raffinerie de la Moulouya	125	2	15
Jus de fruits	16		
Petits projets	90		
Total	1.056		

Tableau 3

CLASSEMENT GENERAL DES PROJETS

Projets	*Investissements (en millions de DH)*	*Taux de rentabilité interne économique*	*Nature du projet*	*Economie en devises* $\frac{Bi}{Id}$
Faience	18	26 %	Privé	33 %
Matière plastique .	28	25 %	Privé	50 %
Cellulose du Maroc	102	21 %	Privé	40 %
Complexe Chimique	385	17 %	Privé	41 %
Traitement Alfa .	185	15 %	Privé	42 %
Papiers et cartons	45	15 %	Privé	32 %
Cimenteries	32	14 %	Privé	52 %
COTEF	100*	11 %	Semi-Public	29 %
Textile Tétouan ..	30	10 %	Privé	20,5 %
Sucrerie de la Moulouya	125	2 %	Privé	15 %
Sucrerie du Tadla II ...	100	1,8 %	Public	13 %
Sucrerie des Doukkalas .	60	2 %	Semi-Public	13 %
Jus de fruits ...	16	Non classés (en cours d'étude)		
A I A	40			
Petits projets ..	90			
Chaine du froid ..	–			

* 11 millions supplémentaires ont été dépensés en 1967.

Ce dernier tableau présente les projets les plus importants classés par ordre de rentabilité décroissante. Le critère de classement étant le taux d'actualisation qui égalise le bénéfice économique actualisé aux investissements actualisés.

L'étude comparative de ces projets (en particulier, des petits projets) démontre qu'à l'échelle nationale, les projets les plus rentables sont les projets d'industrie légère.

Viennent ensuite, certains gros projets de transformation de produits agricoles (pâte de cellulose, alfa) et l'industrie des engrais à base de matières premières marocaines.

La rentabilité des projets d'industrie lourde est très variable en fonction du projet considéré.

Aux investissements correspondants aux projets s'ajouteront des investissements correspondants au renouvellement et à l'accroissement de la productivité des entreprises existantes : soit 150 millions de DH par an environ.

2 - Emploi

L'augmentation de l'emploi entraîné par les nouveaux projets est de 12.000 environ. Les emplois créés en amont dans le secteur agricole s'élèvent à environ 10.000 pendant 6 mois ou 5.000 à temps plein.

L'augmentation de l'activité des entreprises existantes se traduira, quant à elle, par la création d'environ 10.000 emplois.

3 - Production

Les perspectives de croissance des diverses branches sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4

CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE INDUSTRIELLE

(Taux de croissance moyens annuels en %)

	Plan Quinquennal		
	1965/1958	1968/1964	1973/1968
Industries agricoles et alimentaires	3,5	3,9	6,8
Matériaux de construction	4,7	2,2	5,4
Autos camions	5,5	3,2	6,8
Textiles, cuir (sans artisanat textile)	6,0	3,9	3,0
Chimie	4,4	4,8	4,1
Papier et cartons	4,4	1,1	3,9
Divers	2,9	1,0	2,4
Ensemble (sans artisanat textile)	3,0	3,3	5,1

IV. - Les Moyens

La politique industrielle s'appuie sur un ensemble de moyens d'intervention directs ou indirects, en vue d'améliorer les conditions générales de la production et d'inciter les entrepreneurs à investir dans les branches rentables du point de vue de la Nation.

La fonction de l'Etat est triple en ce qui concerne l'organisation des conditions de production

i) L'Etat aménage les conditions générales de la production de façon à promouvoir au maximum le libre jeu de la concurrence. A cet effet, la réglementation et la législation qu'il édictera iront dans le sens d'une simplification et d'une clarification des règles du jeu du marché.

ii) L'Etat met en œuvre un certain nombre de mesures réglementaires et législatives en vue d'inciter les agents économiques à concourir au développement économique dans le sens défini par le Plan.

iii) Enfin, l'Etat intervient directement dans le cas où le secteur privé est défaillant. C'est le cas lorsque l'investissement est trop élevé ou quand il s'agit d'un secteur, qui malgré l'intérêt de son développement pour le pays, n'attire pas encore, pour une raison ou une autre, les entrepreneurs privés.

Dans ces trois domaines d'intervention, plus que des mesures nouvelles, le Plan Quinquennal prescrit un aménagement des moyens d'action déjà en place afin d'en augmenter l'efficacité.

Les moyens à mettre en œuvre seront les suivants

une étude plus approfondie et plus sélective des projets publics et semi-publics ;

la mise sur pied d'une véritable politique d'accueil des investisseurs en vue d'instaurer un climat de confiance ;

l'aménagement de la politique d'incitation ;

la reorganisation de l'intervention directe de l'Etat dans le sens d'une selection et d'une efficacité accrue ;

la création d'une politique de commercialisation hardie ;

l'amélioration de la productivité ;

la politique de formation professionnelle

1. - Etude plus approfondie et plus sélective des projets

La liste des projets qui figure dans le Plan Quinquennal est partiellement indicative. En effet, si certains projets sont d'ores et déjà décidés, la création d'autres n'est que suggérée. Il est possible qu'en cours de période, de nouvelles possibilités d'investissements apparaissent et conduisent à remplacer certains projets dont la rentabilité est faible pour l'économie par des projets nouveaux plus intéressants.

En conséquence, le travail d'étude des projets commencé au cours de la préparation du Plan Quinquennal se poursuivra : prospection, analyse et sélection seront les trois phases importantes de ce travail dans les années à venir.

Prospection, car il s'agit, d'une part grâce à l'étude des débouchés internes et surtout externes, de détecter les possibilités nouvelles de développement industriel, d'autre part, de se livrer à un inventaire des intentions des investisseurs potentiels.

Analyse, car il s'agit, une fois les projets connus, d'évaluer les avantages qu'ils procurent à l'économie selon la méthodologie mise au point durant la préparation du Plan.

Sélection, car il s'agit de trier les projets afin de ne retenir que les plus intéressants.

Pour ce faire, sera créée une **« cellule permanente de programmation »** au sein du Ministère de l'Industrie.

2. - Politique d'accueil des investisseurs

Cette politique aura pour objet :

— d'améliorer l'accueil des investisseurs éventuels et de leur faciliter la tâche en simplifiant les formalités à accomplir et en leur procurant rapidement l'information dont ils ont besoin ;

— d'une manière plus générale, d'instaurer un climat de confiance.

A cette fin, est créé un organisme nouveau : **« Le Centre d'Accueil et d'Orientation des Investisseurs »**. Sa tâche est de tenir à jour et de diffuser toutes les informations concernant :

— la réglementation fiscale ;

— la réglementation du travail ;

— le niveau des salaires ;

— les sources d'approvisionnement et les prix ;

— les rentabilités comparées des différents secteurs ;

— les possibilités de débouchés ;

— en règle générale, toutes informations techniques, économiques et financières relatives à la conjoncture marocaine et à ses perspectives de développement.

L'expérience montre, en effet, que les investisseurs privés sont assez largement disposés à investir au Maroc toutes les fois que les perspectives de profit sont assurées et démontrées.

En outre, ce bureau se tiendra prêt à faciliter les démarches des investisseurs auprès des différents services administratifs et techniques, démarches dont il prendra la plus grande partie à sa charge.

Le rôle de ce Centre n'est pas entendu comme uniquement statique ; doté de moyens financiers, il est chargé de la recherche des investisseurs potentiels nationaux ou étrangers, tel un véritable organisme de vente prospectant les marchés.

3. - Moyens d'incitation fiscaux

Avantages découlant du Code

Quelle que soit l'origine des capitaux (fonds propres ou d'origine bancaire), et quelle que soit la nationalité de l'entrepreneur, celui-ci peut, au titre du Code des Investissements prétendre aux avantages suivants :

a) *Prime d'équipement*

Les entreprises agréées peuvent bénéficier d'une « prime d'équipement » versée par l'Etat. Elle ne couvre que les constructions industrielles et le matériel directement affecté à la construction.

Les taux maxima sont :

20 % dans la Province de Tanger.

0 % dans la zone de Casablanca-Mohammédia.

15 % dans le reste du Maroc.

b) *Douane*

Peuvent être admis en franchise de droits de douane les matériels, outillages et biens d'équipement, à condition qu'ils soient neufs et que l'industrie locale ne puisse les fournir à des prix compétitifs.

c) *Enregistrement*

Les droits d'enregistrement pour constitution de sociétés et augmentation de capital sont réduits à 0,50 % et les taxes sur les apports en nature (immeubles et fonds de commerce) peuvent être supprimées.

d) *Amortissements accélérés*

La durée d'amortissement des biens d'équipement peut être ramenée de 10 ans à 5 ans.

e) *Patentes*

La taxe proportionnelle de l'Impôt des Patentes, assise sur la valeur locative des immobilisations (bâtiments, outillage fixe et mobile) peut être supprimée pour une durée de 5 ans.

f) *Constitution de provisions en franchise*

Il peut être constitué en franchise de l'Impôt sur les Bénéfices Professionnels (sans possibilité de cumul avec les avantages b) c) d) e)), une provision pour acquisition de matériel neuf. Celle-ci ne supprime pas le droit d'effectuer des amortissements normaux (10 ans). Elle ne peut excéder, ni 40 % de la valeur des investissements, ni 50 % du bénéfice net.

g) *Garantie de transfert des capitaux*

Tout investisseur étranger non résident, dont le projet aura été agréé, bénéficie d'office de la garantie de retransfert du produit de la liquidation totale ou partielle de ses investissements. Aucune condition de délai n'est imposée. Ce droit est tranamissible entre non résidents si l'investissement a été financé en devises convertibles, entre personnes de la même zone monétaire dans le cas contraire.

h) *Transfert de revenus d'investissements*

La politique de transfert hors du Maroc, n'a jamais été mise en cause et sera poursuivie

i) *Garantie fiscale*

Elle s'applique pendant 10 ans, et porte, quelle que soit la nature de l'impôt, sur

— le taux, les modalités d'assiette et les modalités de recouvrement. Elle est cumulable avec l'ensemble des dispositions précédentes.

Aménagement de l'appareil d'incitation

a) *Le Centre d'Accueil et d'Orientation des Investisseurs* est chargé notamment d'entreprendre toutes les études de rentabilité qu'il juge necessaires et est habilité à proposer toute modification ou aménagement en ce qui concerne les avantages, particulièrement ceux de caractère fiscal, offerts aux investisseurs.

b) *Protection douanière des industries nouvelles*

Certaines industries bénéficient actuellement d'une protection douanière extrêmement forte. Si une telle mesure se justifie au moment de l'implantation d'une industrie, elle ne saurait être maintenue durablement sans de graves inconvénients, car elle encourage l'inertie et la facilité, et prive l'entreprise de ce stimulant qu'est précisément la concurrence.

Il importe donc d'abaisser progressivement la barrière douanière qui protège les industries implantées depuis un certain délai. Des mesures en ce sens seront prises et ce, conformément à la tendance du développement commercial mondial.

d) *Autres mesures concernant les droits de douane*

En ce qui concerne l'exemption des droits de douane, une étude sera entreprise pour juger de l'efficacité des régimes de draw-back et de l'admission temporaire et pour déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications aux textes en vigueur dans le sens d'une libéralisation en vue de l'accélération du développement industriel.

L'éventualité de l'extension de l'exonération des droits de douane au matériel d'occasion sera également examinée.

d) *Garantie des investissements étrangers*

Les investissements étrangers au Maroc sont garantis. A cet effet, le pays a :

- conclu des conventions bilatérales avec les U.S.A. (1960, modifiées en Octobre 1963) ;
- avec la République Allemande (Août 1961) ;
- avec l'Union Belgo-Luxembourgeoise (Avril 1966) ;
- ratifié la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, établie par la B.I.R.D. (Mars 1965).

Le Maroc offre aux investissements un ensemble d'avantages fiscaux et réglementaires permettant d'escompter une rentabilité immédiate et importante.

Encouragements aux exportations

Les industries d'exportation paraissent actuellement nettement défavorisées au Maroc. Alors que les industries tournées vers le marché local bénéficient, la majeure partie du temps, d'une protection douanière parfois très importante, les industries d'exportation, elles, doivent affronter directement la concurrence internationale ; il y a là, semble-t-il une hétérogénéité préjudiciable au développement économique maximum du pays, d'autant plus que ces industries d'exportation permettent, outre un apport en devises, une valorisation nationale beaucoup plus poussée que celle obtenue à partir de certaines industries travaillant pour le marché local, dont les débouchés nationaux n'existent que grâce à une protection fort élevée.

Les industries exportatrices bénéficient déjà du remboursement de la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (8,7 %). Il convient également de rappeler que, suivant la proposition de la Communaute Economique Européenne, les produits industriels artisanaux marocains jouissent du régime communautairl sur les marchés des Pays membres de la C.E.E.

Afin de supprimer cette inégalité de traitement, une étude du régime fiscal est prévue. Cette étude déterminera les exonérations que l'on pourrait accorder aux industries exportatrices pour les mettres sur un pied d'égalité avec les industries travaillant pour le marché local.

4 - Amélioration de la productivité et des conditions de production

Parallèlement aux mesures tendant à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles, l'amélioratoin du rendement de l'ensemble de l'industrie nationale sera recherchée selon un certain nombre de voies :

- Normalisation des fabrications ;
- Législation de la Propriété Industrielle ;
- Statut de la recherche ;
- Elaboration d'un Code alimentaire.

Normalisation des fabrications

En vue d'abaisser les prix de revient et d'améliorer la qualité des produits, la fabrication de grandes séries sera recherchée. les caractéristiques, dimensions et qualités des produits seront « stan-

dardisées ». Ces mesures en facilitant l'approvisionnement et le contrôle de la qualité et en réduisant le gaspillage sont dans l'intérêt du vendeur comme de l'acheteur.

Législation de la Propriété Industrielle

Le Statut de la propriété industrielle sera amélioré par un ensemble de textes comportant :

- une Loi portant protection de la Propriété Industrielle en ce qui concerne les brevets industriels et l'arrêté d'application correspondant ;
- une Loi portant protection de la Propriété Industrielle en ce qui concerne les marques de fabrique et le commerce ;
- une Loi portant unification du régime de la Propriété Industrielle sur le territoire national.

Statut de la recherche

La recherche souffre dans notre pays, d'un manque de personnel scientifique et technique. Cette situation s'est aggravée, du fait du départ d'une grande partie des étrangers qui travaillaient au Maroc et dont la relève par les nationaux n'a pu être assurée si bien que les laboratoires d'Etat, pourtant bien équipés, ne peuvent assurer la mission qui leur était dévolue.

L'incertitude qui règne actuellement quant à la situation du chercheur est pour une bonne part dans l'explication de ce phénomène. C'est pourquoi, est établi un Statut du chercheur scientifique et technique.

Elaboration d'un Code alimentaire

Ce Code qui existe déjà dans les faits (Service de la Répression des Fraudes du Ministère de l'Agriculture...) aura pour objet, notamment, d'assurer le contrôle sanitaire des produits alimentaires. De plus, il devrait constituer un facteur positif important pour l'exportation des produits alimentaires marocains (conserves en particulier).

C'est pourquoi, le projet de Décret « portant institution d'une Commission Interministérielle pour le contrôle alimentaire et la répression des fraudes » élaboré en 1963, a été repris dans le présent Plan.

5 - Politique de formation professionnelle

La formation professionnelle, encore trop souvent insuffisante et mal adaptée aux besoins de l'économie, sera améliorée par

— Une meilleure coordination entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail afin d'éviter les doubles emplois ;

— La création de structures d'organisation de la formation professionnelle au niveau des entreprises (Commissions mixtes par secteur d'activité, Fonds de formation professionnelle) ;

— La création d'une école d'ingénieurs spécialisés dans les industries alimentaires, ou l'intégration d'une section spécialisée dans une école existante.

a) La formation professionnelle dispensée par les écoles techniques reste nécessairement assez générale et polyvalente. Il est donc nécessaire de la compléter et de la spécialiser par des stages dans les entreprises en fonction des besoins de l'économie.

b) Il n'existe pas d'école d'ingénieurs spécialisés dans l'industrie alimentaire, ce qui est une carence, compte tenu des développements attendus de ces industries et du fait que l'Agriculture est prioritaire.

Il est donc prévu l'adjonction d'une section dans une des écoles techniques existantes (Ecole Mohammadia, Ecole d'Agriculture de Meknès...) qui formerait des techniciens supérieurs.

ANNEXE

LES PROJETS INDUSTRIELS ET LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS

Le domaine de l'industrie comprend un certain nombre de secteurs. Les pages suivantes sont consacrées à la description de ces secteurs, l'un après l'autre. Pour chacun d'entre eux, sont exposés la situation en 1968, celle de 1973, les accroissements en ce qui concerne les besoins intérieurs ou pour l'exportation, les ressources intérieures ou d'importation, ainsi que la capacité de production, les taux d'utilisation de la capacité existante et d'importation par rapport aux besoins.

Si la croissance de la production nécessite de nouvelles installations, celles-ci sont décrites à leur tour avec les investissements par nature, le compte d'exploitation en régime de croisière et les emplois créés.

Secteur 2 - Industries Alimentaires - Sucre

Sous-Secteur 2-1 : **Sucreries - Raffineries de sucre**

MARCHE

La consommation de sucre au Maroc, de 1960 à 1966, a évolué de la façon suivante :

(En tonnes)

Année	*Sucre en pains*	*Sucre blanc (raffiné ou non)*	*Sucre coupé*	*Total*
1960	300.057	50.143	8.656	358.856
1962	307.738	54.759	9.050	371.547
1964	293.016	45.859	9.877	348.752
1965	291.703	40.996	9.430	342.129
1966	301.800	39.500	9.700	351.000

La période 1964-1965 a enregistré une régression. Cette régression a atteint principalement la demande en sucre blanc. La demande intérieure en sucre coupé n'a pas subi de variation sensible de 1964 à 1966. L'année 1966 fait apparaître une reprise sensible (accroissement de 2,6 % par rapport à 1965) et les chiffres de 1967 semblent confirmer cette reprise. Dès lors, on peut admettre en 1968, une demande intérieure globale de 372.000 t., à laquelle on peut ajouter une prévision d'exportation de 5.000 t. d'où des besoins totaux de 377.000 t. Le taux de croissance annuel retenu est de 3 %. Les besoins totaux s'élèveront en 1973 à 437.000 t.

Le tableau ci-après donne, pour toute la durée du Plan (1968-1973), des renseignements concernant les besoins, les capacités de production, les productions et les importations, nécessaires.

(En tonnes de sucre brut à 93 %)

	Année 1968	*Année 1973*	*Accroissement*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	372.000	432.000	+ 60.000	3 %
Exportations prévues ..	5.000	5.000	—	—
Total des Besoins ..	377.000	437.000	+ 60.000	—
Capacité de production .	174.000	276.000	+ 102.000	
Production annuelle	110.000	244.000	+ 134.000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	63 %	88 %	+ 25 %	
Importations nécessaires	267.000	193.000	— 74.000 t.	
Pourcentage des importations par rapport aux besoins	71 %	44 %	— 27 %	

OBJECTIFS DE LA PRODUCTION

La capacité des sucreries au début de 1968, est de 174.000 t. de sucre brut à 93 % se répartissant comme suit :

SUNAB	40.000 t.
SUTA	47.000 t.
Mechra-Bel-Ksiri	43.500 t.
Sidi-Allal-Tazi	43.500 t.
Total	**174.000 t.**

Etant donnés les besoins et les possibilités de production de betteraves sucrières, l'objectif du Plan est de porter cette capacité à 273.000 t. pendant la période 1968-1973, par la création des sucreries ci-après :

Localisation	*Capacité de production de sucre brut à 93 %*	*Investissements*	*Date de mise en service*	*Financement*
Sucrerie de Tadla II	**47.000 t.**	**100.000.000 de DH**	**Mai 1969**	étatique
Sucrerie des Doukkalas (Sidi-Bennour) .	**29.000 t.**	**60.000.000 de DH**	**Avril 1969**	semi-étatique
Sucrerie de la Moulouya .	**23.000 t.**	**125.000.000 de DH (y compris raffinerie)**	**Avril 1971**	privé
Total ..	**99.000 t.**	**285.000.000 de DH**	—	—

Les investissements réalisés par l'Etat s'élèveront au total à 130.000.000 de DH, le solde soit 155.000.000 de DH étant prévu comme investissements privés.

Les importations passeront de 267.000 t. à 193.000 t. en 1973, soit une diminution de 74.000 t. ; ce qui correspond bien au but du Plan qui est de réduire les importations dans toute la mesure du possible. De plus, la réalisation de ces sucreries créera environ 1.500 emplois nouveaux, sans compter les emplois indirects dans l'Agriculture.

PROJETS

- **Sucrerie des Doukkalas**

Localisation : Sidi-Bennour.

Description : Création d'une sucrerie dont la capacité de production annuelle est de 29.000 t. de sucre brut à 93 %. La capacité de traitement sera de 2.000 t. de betteraves par jour. La capacité de production est basée sur une campagne d'une durée de 90 jours.

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Total*
Terrain	400	—	400
Infrastructure - Bâtiments - Logements pour personnel	11.018	2.430	13.448
Frais d'établissement	1.406	1.406	2.812
Matériel de fabrication	8.600	19.700	28.300
Matériel de transport	285	215	500
Matériel d'entretien	600	600	1.200
Divers	778	422	1.200
Taxes sur le matériel	3.000	—	3.000
Montage	4.800	1.200	6.000
Fonds de roulement	2.600	540	3.140
Total	33.487	26.513	60.000

Investissement total : 60.000.000 de DH.

Investissement en devises : 26.513.000 DH.

Echéancier :

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	*Total*
Capital social	6.000	14.000	—	20.000
Prime d'équipement		4.000	4.000	8.000
Crédit fournisseur		4.250	4.250	8.500
Emprunt à long terme		11.750	11.750	23.500
Total	6.000	34.000	20.000	60.000

— **Exploitation :**

La ventilation des dépenses et recettes est la suivante

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
28.000 t. de sucre brut à 93 %	31.000	
14.350 t. de pulpes séchées	1.435	
7.180 t. de mélasse	574	
Consommations intermédiaires		18.886
Salaires et traitements :		
Cadres et employés		740
Personnel permanent		960
Personnel saisonnier		604
Charges financières, amortissements et taxes		6.273
Solde		5.646
Total	33.009	33.009

Emplois découlant de la création de cette sucrerie

Cadres administratifs	10
Cadres techniques	6
Personnel permanent	280
Personnel saisonnie	360
	656

Salaires totaux (charges sociales comprises) 2.203.000 DH

■ **Sucrerie de la Moulouya**

— **Localisation et description :**

Création d'une sucrerie à Berkane dans la province d'Oujda, comprenant :

une sucrerie mixte de betteraves et de canne [illegible] dont la production [illegible] de 100.000 t. de betteraves soit [illegible] t. de sucre brut 90.000 t. de canne à sucre soit [illegible] t. de sucre brut [illegible] t. de sucre brut

— une usine de raffinage et de production de sucre en pains centrifugés de 2 kgs.

La capacité de production sera de 200 t./j. de sucre en pains. Cette raffinerie traitera directement le sucre brut produit par la sucrerie ci-dessus.

La capacité de production de pains sera dimensionnée de manière à ce que l'usine traite également la production d'une autre sucrerie qui sera érigée à Selouan en 1973.

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Total*
Infrastructure	18.000	5.000	23.000
Frais d'établissement ..	3.000	3.000	6.000
Investissements industriels :			
Sucrerie-raffinerie de Berkane			
Sucrerie à betteraves ..	18.000	30.000	48.000
Complément pour le traitement de la canne	5.000	10.000	15.000
Raffinerie, atelier de pains	9.000	16.000	25.000
Total partiel .	53.000	64.000	117.000
Fonds de roulement .	7.000	1.000	8.000
Total général	60.000	65.000	125.000

— **Exploitation** : Les chiffres ci-dessus sont relatifs au projet avant la réalisation de la sucrerie de Selouan.

La ventilation des dépenses et recettes est la suivante

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
21.000 t. de sucre en pains	38.640	
7.770 t. de pulpes séchées	930	
6.300 t. de mélasse	504	
Consommations intermédiaires		22.190
Salaires et traitements cadres et employés		520
Personnel permanent		1.430
Personnel saisonnier		170
Charges financières, amortissements et taxes		12.610
Solde		3.154
Total général	40.074	40.074

— **Emplois** découlant de la création de cette sucrerie-raffinerie

Cadres administratifs	10
Cadres techniques	3
Personnel permanent	290
Personnel saisonnier	100
Total	403

Salaires totaux (y compris les charges sociales) 1.060.000 DH

s Sucrerie de Tadla II

— **Localisation** : Région du Tadla

— **Description** :

Création d'une sucrerie d'une capacité de traitement de 3.600 t de betteraves par jour d'où une capacité de production annuelle (90 jours) de 47.000 t de sucre brut

Investissements :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Terrain	300	—	300
Infrastructure, bâtiments (logements du personnel existant)	11.300	2.600	13.900
Frais d'établissement	400	400	800
Matériels divers et montage	30.000	50.000	80.000
Fonds de roulement et imprévus	5.000		5.000
Total	47.000	53.000	100.000

Investissement total 100.000.000 de DH

Investissement en devises 53.000.000 de DH

Exploitation :

	Recettes	*Dépenses*
47.000 t de sucre brut	51.000	
21.0000 t de pulpes séchées	2.100	
11.000 t de mélasse	880	
Consommations intermédiaires		32.114
Salaires et traitements, cadres et employés		680
Personnel permanent		1.613
Personnel saisonnier		280
Charges financières, amortissements et taxes		9.166
Solde		10.127
Total	53.980	53.980

Cadres administratifs	12
Cadres techniques	5
Personnel permanent	350
Personnel saisonnier	233
Total	600

Salaires totaux (y compris les charges sociales) 2.573.000 DH

Sous-Secteur 2-4 : **Chocolaterie**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Année 1968	*Année* 1973	*Accroissement*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	1.100(1)	1.215	115	2 %
Exportations prévues ..	50	100	50	
Total des Besoins	1.150	1.315	165	
Capacité de production .	2.000(2)	2.000	0	
Production annuelle ...	1.000	1.215	+ 215	
Taux d'utilisation de capacité de production	50 %	60 %	+ 10 %	
Importations nécessaires	150	100	— 50	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	13 %	8 %	— 5 %	

Le taux de croissance annuel est faible étant donné la diminution de la population étrangère du Maroc, cette diminution étant peu compensée par la consommation de la population locale.

De ce fait, la capacité de production reste largement excédentaire par rapport à la production (60 % en 1973).

Il est donc nécessaire de faire un effort important en matière de recherche de marchés et d'amélioration du coût de la production pour rendre ces produits compétitifs par rapport aux produits étrangers.

(1) Chocolat en masse ..... 550 t.
Chocolat en poudre ..... 150 t.
Confiserie au cacao ..... 400 t.
1.100 t.

(2) Chocolat en masse ..... 300 t.
Chocolat en poudre ..... 600 t.
Confiserie au cacao .....

Sous-Secteur 2-4 : **Confiserie industrielle**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Année 1968	*Année* 1973	*Accroissement*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.750	4.550	800	4 %
Exportations prévues ..	400	500	100	—
Total des besoins ..	4.150	5.050	900	4 %
Capacité de production .	7.500	7.500	0	
Production annuelle ...	4.050	5.000	950	
Taux d'utilisation de capacité de production	54 %	66 %	+ 12 %	—
Importations nécessaires	100	50	— 50	
Pourcentage des importations par rapport aux besoins	2,4 %	1 %	— 1,4 %	

Malgré le taux de croissance estimé à 4 %, la capacité de production reste fortement excédentaire par rapport à la production (66 % en 1973). Il y a donc un effort important à faire dans ce secteur en matière de recherche de marchés extérieurs pour en assurer un fonctionnement normal.

Sous-Secteur 2-5 : **Lévurerie alimentaire**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(*En tonnes*)

	Année 1968	*Année* 1973	*Accroissement*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	8.230	12.090	3.860	8 %
Exportations prévues	0	0	—	
Total des Besoins	8.230	12.090	3.860	
Capacité de production	8.000	13.000	5.000	
Production annuelle	7.530	12.090	4.560	
Taux d'utilisation de la capacité de production	94 %	93 %		
Importations nécessaires	700	0	700	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	8,5 %	0		

Le taux de croissance annuel a été estimé à 8 % en se basant sur l'évolution de la demande de 1960 à 1965. Aussi, afin de couvrir les besoins, un accroissement de capacité de production de 5.000 t. a-t-il été prévu. Cet accroissement est obtenu par l'extension de l'une des usines existantes : la SOMADIR.

Etant donné le taux élevé d'utilisation de la capacité de production existante en 1973 (93 %), il eût semblé nécessaire de prévoir une extension plus importante. Cependant, la demande en levure sèche, ayant tendance à croître plus rapidement que la demande en levure fraîche et la capacité de production de levure sèche devant s'avérer probablement insuffisante, une importation de produit, non prévue au tableau ci-dessus, pourrait s'avérer nécessaire. En effet, la production actuelle est orientée plus spécialement sur la levure fraîche. L'extension de la SOMADIR prévoit la fabrication de levure sèche en proportion plus importante.

Situation en 1968 (capacité de production) :

SOMADIR	6.000 t.
OCEIT	2.000 t. (mise en service au début de 1968)
Total ..	8.000 t.

Situation en 1973 :

OCEIT	2.000 t.
SOMADIR	11.000 t. (extension de 5.000 t.)
Total ..	13.000 t.

Sur ces 13.000 t., 3.300 t./an de levure fraîche seront transformées en 1.100 t. de levure sèche.

PROJETS

Localisation : Casablanca.

Description : Extension de l'usine SOMADIR, la capacité de production étant portée de 6.000 à 11.000 t. de levure fraîche dont 30 % environ seront transformées en levure sèche.

Investissements : Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Total*
Matériel importé	—	600	600
Matériel et achats locaux	300	100	400
Fonds de roulement	440	60	500
Total ..	740	760	1.500

Investissement total	1.500.000 DH
Investissement en devises	760.000 DH

Exploitation : La ventilation des dépenses et recettes est la suivante :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Extension de la production 3.000 t. × 1.290 DH/t.	3.870	
Consommations intermédiaires		1.744
Salaires et traitements :		
Cadres et employés		100
Ouvriers		100
Charges financières - Amortissements		200
Solde		1.726
Total	3.870	3.870

— **Emplois :**

Cadres	3
Ouvriers	20
Total	23

Salaires totaux (charges sociales comprises) : 200.000 DH

Secteur 3 - Industries Alimentaires - Conserves et Froid

Sous-Secteur 3-1 : **Conserves de poissons**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs :				
Sardines	3.200	3.600	400	2,5 %
Autres	1.000	1.150	150	2,5 %
Exportations prévues :				
Sardines	35.000	39.700	4.700	2,5 %
Autres	10.000	11.350	1.350	2,5 %
Total des Besoins	49.200	55.800	6.600	2,5 %
Capacité de production :				
Sardines	79.000	79.000	0	
Autres	20.000	20.000	0	
Production annuelle	49.200	55.800	6.600	
Taux d'utilisation de la capacité de production	50 %	56 %	6 %	
Importations nécessaires	0	0		

Le marché local est faible ; l'exportation est le débouché principal. Le taux de croissance annuel est assez faible : dans les 2 cas.

il a été estimé à 2,5 %. En effet l'évolution des exportations est tributaire du marché extérieur et du dynamisme commercial de la profession. Un effort tout spécial devra être effectué pour la diminution des prix, les conserves ne se vendant actuellement qu'en raison des contingents.

La capacité de production reste largement excédentaire par rapport à la production (56 % en 1973). Il n'y a donc pas lieu de prévoir une extension du secteur dans son état actuel. Cependant, un nouveau départ est possible, mais autour d'usines plus modernes, largement dimensionnées et disposant de flottilles de pêche modernes et appropriées ; il est nécessaire de rationaliser la production.

Sous-Secteur 3-2 : Jus et concentrés de fruits et légumes

Il s'agit d'un marché essentiellement orienté vers l'exportation : jus d'orange, de pomelos, de citron, de raisin, de légumes, jus concentrés. La consommation locale ne dépasse guère les 5 % de la production totale. Au cours de la période 1968-1973, il est notamment prévu la réalisation d'une unité qui traiterait 15.000 tonnes d'agrumes par an, des raisins, des légumes, des artichauts, des tomates.

EVOLUTION DU MARCHE DES JUS D'AGRUMES

— Exportations marocaines.

Elles sont orientées essentiellement vers l'Europe continentale de l'Ouest et en particulier vers la France. Elles ont notablement augmenté durant les dernières années en passant de 1961 à 1965 de 0,2 % à 13,3 % des importations de l'Europe continentale.

(En milliers de DH)

	1962	1963	1964	1965
Importations de l'Europe Continentale	61,2	63,4	62,9	66,1
Part du Maroc	4,8	5,9	8,4	8,8

Le marché du jus de fruit s'est développé notablement au cours des dernières années. Cependant, l'Europe n'a pas encore atteint le niveau de consommation par tête des U.S.A. et la consommation des pays de l'Est européen est encore négligeable. La consommation de jus d'agrumes par tête est 15 fois plus élevée aux U.S.A. qu'en Europe. Le tableau ci-après donne l'évolution des importations de l'Europe pour la période 1960-1965.

IMPORTATIONS DE L'EUROPE

	1960	1961	1962	1963*	1964	1965	Taux annuel de croissance
Jus naturel et concentré							
Total Europe (1.000 t.)	196,2	199,4	215,2	228,4	245,4	262,1	6 %
Europe continentale (1.000 t.)	120,5	128,0	153,5	173,5	175,5	188,1	9,2 %
Royaume-Uni (10⁶ galons) ..	18,2	16,2	14,9	13,2	17,3	17,8	0 %
Jus non concentré							
Europe continentale (1.000 t.)	30,7	29,9	45,1	44,3	46,0	49,1	10,3 %
Royaume-Uni (10⁶ galons) ..	9,6	9,0	9,3	8,9	10,8	11,4	4,5 %
Jus concentré							
Europe continentale (1.000 t.)	18,0	19,0	21,6	25,9	26,0	27,3	9 %
Royaume-Uni (10⁶ galons) ..	1,7	1,4	1,1	0,9	1,3	1,3	5 %

Source : Centre du Commerce International, Genève.

Il apparaît, à la lumière de ce tableau, que l'industrie du jus de fruits continuera à trouver un marché.

— Possibilités du Maroc en jus d'agrumes.

Le tableau ci-dessous donne les productions d'agrumes marocaines par région et indique la région où sera installée une usine au cours de la période 1968-1973.

PRODUCTION ET CONSOMMATION PAR REGION (1970)

(En milliers de tonnes)

	Production	Exportation	Disponible	Consommation et pertes	Excédent définitif
Casablanca ..	48	17	31	85	54
Gharb-Rabat .	540	221	319	30	289
Meknès-Fès .	100	55	45	35	10
Tadla	72	65	7		
Berkane	28	12	16	73	33
Larache-Tanger ...	22	10	12		
Marrakech ..	45	40	5		
Souss	95	80	15	7	8
Total	950	500	450	230	220

Le tableau fait apparaître un important excédent dans le Gharb. Il paraît possible d'implanter une usine dans cette région (Sidi-Slimane) au début du Plan. En outre, une autre usine pourra être implantée en fin de Plan à Larache. De plus, 20.000 et 12.000 hectares supplémentaires seront plantés dans le Gharb et dans le Loukkos.

— **Investissements.**

Une estimation des coûts de l'usine a donné le résultat ci-dessous :

(En milliers de DH)

Nature	*Dépenses*
Frais de 1er établissement	2.000
Terrains, bâtiments	1.000
Matériel importé	4.710
Montage	300
Energie	100
Imprévus	900
Fonds de roulement	7.000
Total	16.010

— **Emploi :**

L'usine est conçue pour fonctionner durant toute l'année. Sa réalisation se traduira par la création de 30 emplois permanents dont 4 emplois de cadres. L'emploi saisonnier est estimé à l'équivalent de 170 emplois permanents.

— **Exploitation :**

L'usine devra exporter quelque 95 % de sa production.

(*En milliers de DH*)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	15.000	
Matières premières		3.780
Sucre		130
Emballage		2.500
Divers		2.500
Embouteillage		750
Energie Frais généraux		800
Salaires		580
Frais de ventes (commissions)		450
Solde		3.510
Total	15.000	15.000

AUTRES JUS ET CONCENTRES DE FRUITS

— Disponibilités en fruits.

Compte tenu du verger marocain et de l'entrée en production de jeunes arbres, on a également évalué les productions des divers fruits cultivés au Maroc autres que les agrumes. Par comparaison de la production escomptée en 1970 et de la consommation locale escomptée à la même époque, on obtient les productions disponibles pour l'exportation et la transformation de ces fruits.

Fruits	*Production*	*Consommation locale*	*Disponible pour l'industrie et l'exportation*
Fruits à pépin	20.000	11.400	8.600
Abricots	14.500	13.100	1.400
Fruits à noyaux	4.000	3.800	200
Production maraîchère	96.000	92.300	3.700
Raisins	36.500	43.800	— 7.300
Figues	29.000	31.300	— 2.300
Divers (amandes, noix, noisettes) (1)	10.000	15.100	— 5.100
Total	210.000	210.800	— 800

(1). Le poste « divers » comprend beaucoup de fruits et bien que globalement on ait un déficit en volume, le disponible d'amandes, noix et noisettes pour l'exportation et la transformation par l'industrie est de 3.000 tonnes

— **Objectifs du Plan.**

Le Plan 1968-1972 se propose d'augmenter notablement la production et les exportations de jus et concentrés de fruits et légumes.

	1968	1973	*Accroissement* 1968-1973
Consommation locale ..	1.000	1.100	100
Exportations	20.000	25.300	5.300
Importations	250	150	— 100
Production locale	21.000	26.400	5.400
Capacité de production .	34.000	45.000	11.000

Pour obtenir cette augmentation de production, il est prévu de réaliser une usine qui traiterait 15.000 tonnes/an d'agrumes, de tomates, de raisins, d'artichauts...

Sous-Secteur 3-3 : Conserves et semi-conserves de fruits et légumes

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR : OLIVES ET CAPRES

(*En tonnes*)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968-1973	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.500	2.750	250	2 %
Exportations prévues ..	10.900	13.350	2.450	4,5 %
Total des Besoins ..	13.400	16.100	2.700	4 %
Capacité de production .	18.000	20.000	2.000	
Production annuelle ...	13.400	16.100	2.700	4 %
Taux d'utilisation de la capacité de production	74 %	80 %	+ 6 %	
Importations nécessaires	0	0	0	

Ce secteur apparaît dans une situation difficile actuellement étant donné la chute importante de production qui s'est produite à partir de 1965 comme le montre le tableau ci-dessous

Olives et câpres :

(*En tonnes*)

Production	1961	1962	1963	1964	1965	1966 *estimation*	1967	1968 *(hypothèse)*	1973 *base 4 % an*
Olives	8.901	9.960	16.404	14.406	9 301	11 000		11 500 (1)	13 800
Câpres	952	1.099	1.368	900	1 902	1 900		1 900 (2)	2 300
Total ..	9.853	11.059	17.772	15.306	11 203	12 900		13 400	16 100

Les besoins en 1968 ont été fixés comme suit

Olives (1) on a pris la moyenne des années 1964-1965

Câpres (2) on a pris les chiffres de 1965-1966, car il s'est produit une stabilisation.

Le taux de croissance des besoins intérieurs a été estimé à 2 %, celui des exportations à 4,5 % d'où un total des besoins de 16.100 t. en 1973. Comme il s'agit d'une industrie saisonnière il est nécessaire de maintenir le taux d'utilisation de la capacité de production au-dessous de 80 %.

En conséquence, il a été prévu la création d'une unité de production de conserves d'olives et de câpres d'une capacité de production de 2.000 t./an portant ainsi la capacité totale du pays à 20.000 t./an.

Cett usine exigera un investissement de 4 000 000 de DH (fonds de roulement compris).

La production de cette usine se décompose comme suit

Olives	1 700 t.
Câpres	300 t.
Total	2 000 t.

Quant à la production totale du pays sa répartition sera la suivante

	1968	1973
Olives	11.900	13.800
Câpres	1.900	2.300
Total	13.800	16.100

Emplois créés :

Personnel permanent	20
Personnel saisonnier	200
Total	220

Sous Secteur 3.3 **Conserves et semi-conserves de fruits et légumes** (suite)

CONSERVES DE FRUITS ET CONFITURES

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.500	3.850	350	2 %
Exportations prévues	15.800	19.250	3.450	4,5 %
Total des Besoins	19.300	23.100	3.800	4 %
Capacité de production	28.000	29.000	1.000	
Production annuelle	19.100	22.900	3.800	4 %
Taux d'utilisation de la capacité de production	68 %	79 %	+ 11 %	
Importations nécessaires	200	200	0	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	1 %	0,9 %	0,1 %	

Ce secteur, comme le précédent, apparaît dans une situation difficile actuellement étant donné la chute importante de production qui s'est produite à partir de 1965 tel que le montre le tableau ci-dessous :

(En tonnes)

Production	1961	1962	1963	1964	1965	1966 *estimation*	1967	1968 *hypothèse*	1973 *base 4e an*
Fruits au naturel	10 412	10 624	8 107	9 413	4 019	6 485		8 200 (1)	9 800
Pulpes	3 735	3 720	4 300	5 109	4 551	2 917		4 000 (1)	4 800
Fruits au sirop	4 612	4 550	6 389	6 180	4 932	5 714		5 400 (1)	6 500
Confitures	3 482	3 711	3 481	3 231	1 090	837		1 500 (2)	1 800
Total	22 241	22 605	22 277	23 933	14 592	15 953		19 100	22 900

Etant donné la diminution très sensible de la production en 1965 et 1966, il a été difficile de déterminer les chiffres à prendre comme base en 1968. Pour les trois premiers postes (1) on a pris la moyenne des années 1962 à 1965 en espérant que cette diminution sera momentanée.

Pour la confiture (2) la diminution est telle que malgré une légère reprise en 1967 par rapport à 1965-1966, il a été nécessaire de prendre en 1968 un chiffre inférieur à la moyenne 1961-1964. Le taux de croissance des besoins intérieurs a été estimé à 2 %. Celui des exportations a été estimé à 4,5 %, d'où un total Besoins de 29.000 t en 1973. Etant donné qu'il s'agit d'industries saisonnières, il est nécessaire de conserver un faible taux d'utilisation de la capacité de production, d'où la nécessité de prévoir une légère augmentation de la capacité de production 1.000 t/an.

Il est donc prévu la création d'une unité de production de conserves de fruits au naturel et au sirop de 1.000 t/an représentant un investissement de l'ordre de 4.000.000 de DH (fonds de roulement compris).

— **La production** de cette usine se répartira comme suit :

Fruits au naturel	470 t.
Pulpes	225 t.
Fruits au sirop	305 t.
Total	1.000 t.

Quant à la production totale du Pays, la répartition sera la suivante :

(En tonnes)

	1968	1973
Fruits au naturel	8.200	9.800
Pulpes	4.000	4.800
Fruits au sirop	5.400	6.500
Confitures	1.500	1.800
Total	19.100	22.900

— **Emplois créés :**

Personnel permanent	50
Personnel saisonnier	200
Total	250

Sous Secteur 3 3 **Conserves et semi-conserves des fruits et légumes** (fin)

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

CONSERVES DE LEGUMES

(tomates sauf jus, petits pois, haricots verts, plats cuisinés, divers)

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance*
Besoins intérieurs	1.500	1.650	150	2 %
Exportations prévues	9.400	11.350	1.950	4 %
Total des Besoins	10.900	13.000	2.100	4 %
Capacité de production	14.000	16.000	2.000	
Production annuelle	10.500	12.600	2.100	4 %
Taux d'utilisation de la capacité de production	75 %	79 %	+ 4 %	
Importations nécessaires	400	400	0	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	3,7 %	3 %	0,7 %	

Ce secteur apparaît dans une situtation difficile actuellement étant donné la chute assez importante de production qui s'est produite à partir de 1965. comme le montre le tableau ci-dessous

(En tonnes)

Production	1962	1963	1964	1965	1966 *estimation*	1967	1968 *(hypothèses*	1973 *(hypothèses*
Tomates (sauf jus)	2 200	3 411	5 271	5 130	3 500		5 000 (1)	6 000
Petits pois	3 242	2 067	1 364	1 878				
Haricots verts	1 727	2 977	1 496	2 254	4 500		5 500 (2)	6 000
Plats cuisinés	408	188	1 064	796				
Autres conserves	79	187	2 234	325				
Total	7 656	8 830	11 429	10 383	8 000		10 500	12 000

Etant donné qu'il s'agit d'une industrie saisonnière il est nécessaire de conserver un faible taux d'utilisation de la capacité de production. d'où la nécessité de prévoir une augmentation de la capacité de production de 2 000 t an afin de maintenir le taux d'utilisation inférieur à 80 %.

Il est donc prévu la création d'une unité de production de conserves de légumes de 2 000 t an représentant un investissement de 7.000.000 de DH (fonds de roulement compris)

— **La production** de cette usine se répartira comme suit :

Tomates	975 t
Petits pois	375 t
Haricots verts	475 t
Divers	175 t
	2 000 t

Quant à la production totale du Pays la répartition sera la suivante

	[illegible]	[illegible]
Tomates	5 000	6 000
Petits pois	2 000	2 400
Haricots verts	2 500	3 000
Divers	1 000	1 200
Total	10 500	12 600

— **Emplois créés :**

Personnel permanent	[illegible] 60
Personnel saisonnier	200
Total	260

Sous Secteur 4 **Conserves de viande**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

	Situation 1968	Situation 1978	Accroissement 1968/78	Taux de croissance annuel
Besoins intérieurs	2 000	2 300	300	1 [illegible]
Exportations prévues		1 000	1 000	
Total des Besoins	2 000	3 300	1 300	
Capacité de production	3 000	3 000	2 000	
Production annuelle	2 000	3 300	1 300	
Taux d'utilisation de la capacité de production	66 %	66 %		
Importations nécessaires	0	0		

Ce secteur est relativement mal connu. En effet, le Plan Quinquennal 1960-64 prévoyait des besoins intérieurs de 3.500 t. en 1965. Etant donné le départ des étrangers, la population locale ne consommant pratiquement pas de conserves de viande, la consommation intérieure est tombée au cours des années suivantes à moins de 1.500 t. an. Il y a cependant eu un léger redressement de la situation, d'où l'hypothèse de besoins intérieurs de 2.000 t. an en 1968 avec un taux de croissance annuel de 3 % qui est le maximum prévisible. De plus, il a été prévu en 1973 des exportations s'élevant à 1.000 t. an (1). De ce fait le total des besoins s'élèvera à 3.300 t. an, d'où la prévision d'une extension de la capacité de production de 3.000 à 5.000 t. an (2) par création d'une unité de 2.000 t. an.

Ces chiffres ne cadrent pas avec les possibilités de l'élevage. En effet, selon les chiffres donnés par le Ministère de l'Agriculture, le pays consomme actuellement environ 160.000 t. de viandes diverses et on peut admettre qu'environ 140.000 t. de viandes sont perdues annuellement

soit par perte sèche due à la mortalité des bêtes qui, présentées au marché à la fin de la saison des pluies, n'ont pas été vendues et ont dû affronter la saison sèche, sans aide quelconque,

soit par perte de poids (de 40 à 50 %) pendant la saison sèche, pour les bêtes non abattues à la fin de la saison des pluies.

Ceci étant, des mesures devraient être prises pour remédier à de telles pertes. Il conviendrait

1) d'obtenir des informations précises concernant les effectifs, l'état sanitaire du bétail, les tonnages disponibles, etc...

2) d'améliorer et régulariser le marché :

soit par le déplacement des bêtes non vendues vers les périmètres irrigués au début de la saison sèche ;

soit par exportation immédiate ;

soit par abattage suivi de congélation ou de mise en conserve.

On peut ainsi estimer qu'environ 20 à 25.000 t. de viande pourraient être annuellement disponibles pour être transformées en conserves.

Dès lors il faut revoir simultanément la capacité des usines à créer et l'importance des quantités exportées. En effet, une unité de 2.000 t. an s'avérerait peu rentable, d'où un prix de revient élevé et des difficultés d'exportation. D'autre part, l'exportation de quantités importantes pouvant atteindre 25.000 t. an demandera une étude très poussée du marché de l'exportation.

Actuellement, il semble que la solution idéale serait :

1) d'étudier le marché extérieur afin de pouvoir porter les exportations à 10.000 t./an ;

2) d'étudier et réaliser une unité d'une capacité de production de 10.000 t./an, ce qui représenterait un investissement de l'ordre de 15.000.000 de DH, compte tenu de ce qu'il y aurait lieu de prévoir en complément des conserveries et des entrepôts frigorifiques, de manière à pouvoir étaler la fabrication sur toute l'année (1). En effet, l'approvisionnement en viande est saisonnier et se concentre sur une très faible partie de l'année. Une telle usine créerait environ 600 emplois nouveaux. La localisation serait encore à déterminer.

Sous-Secteur 3-5 **Farine et huile de poissons**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(Farine alimentaire SONAFAP exclue)

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs :				
Farine	2.500	3.000	500	4 %
Exportations prévues :				
Farine	24.000	40.500	16.500	
Huile	6.000	9.500	3.500	
Total des Besoins (Farine et Huile)	32.500	53.000	20.500	
Capacité de production :				
Farine	49.000	59.000	10.000	
Huile	14.000	17.250	3.250	
Production annuelle	32.500 (1)	53.000 (2)	20.500	
Taux d'utilisation de la capacité de production	51 %	69 %	+ 18 %	
Importations nécessaires	0	0	—	

(1) Cette capacité de production correspond au traitement de 120.000 tonnes de poisson.

(2) De même 200.000 tonnes de poisson.

(1) Un projet de chaîne du froid pour tout le Maroc est à l'étude actuellement.

Le principal débouché de ce sous-secteur reste l'exportation. Les chiffres ci-dessus dépendent donc, essentiellement, de l'étude du marché extérieur et de la réduction des prix de revient. Ceux-ci sont trop lourds actuellement pour assurer un débouché extérieur suffisant par suite du prix d'achat trop élevé du poisson. Le prix vient, en effet, d'être fixé à 0,08 DH/kg. par Décret Royal. Or pour pouvoir obtenir un prix de revient concurrentiel, le prix du poisson devrait plafonner à 0,07 DH/kg. Ceci n'est possible qu'à condition de prévoir de grosses unités possédant leur propre flottille de pêche équipée de façon moderne. La législation actuelle sera, en conséquence, étudiée et un dialogue, entre les usines et les coopératives de pêcheurs, engagé sous l'arbitrage de l'Etat.

Si ces conditions sont remplies, les chiffres ci-dessus peuvent être admis et dans ce cas il y a nécessité de prévoir la création de deux usines, l'une à Safi (capacité de production : Farine 5.000 t., Huile 2.500 t.), l'autre à Agadir (capacité de production : Farine 5.000 t., Huile 750 t.) produisant au total 10.000 t. de Farine et 3.250 t. d'Huile.

La réalisation de ces 2 usines exigera un investissement de l'ordre de 3.500.000 DH et créera 200 emplois nouveaux.

Sous-Secteur 3-6 : Froid : Entrepôts frigorifiques - Fabriques de glace

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Ce sous-secteur comprend actuellement :

— **Des installations polyvalentes** et frigorifiques de transit portuaire

- publiques ..... 28.000 m3 de capacité
- semi-publiques ..... 17.500 m3 de capacité

— **Des installations frigorifiques spécialisées :**

- Frigorifiques d'abattoir 6.300 m3
- Frigorifiques spécialisés dans le poisson 8.730 m3

Les tunnels de congélation ont une capacité de 50 tonnes jour pour la viande.

Les tunnels de congélation pour le poisson ont une capacité de 210 tonnes/jour.

Soit au total pour le pays, une capacité de stockage de 60.610 m3 et une capacité de congélation de 50 t./jour pour la viande et 210 t./jour pour le poisson.

La fabrication de la glace (la pêche étant le débouché principal) aboutit à la production de 8.000 tonnes/an.

Les extensions à faire pendant le Plan 1968-72 sont à l'étude actuellement. Cette étude tient compte des prévisions des sous-secteurs poisson et viande.

En première approximation, les extensions suivantes sont prévues :

	Extension de la capacité
Tunnel de congélation de Meknès	de 5 à 10 t./jour
Tunnel de congélation de Marrakech	de 5 à 10 t./jour
Frigorifique d'Etat de Meknès	+ 1.000 tonnes
Frigorifique d'Etat de Fès	+ 1.000 tonnes
Frigorifique d'Etat de Marrakech	+ 200 tonnes
Stockages polyvalents	1.600 tonnes
Frigorifiques d'abattoir	3.400 m3 dont 3.000 m3 à Casablanca

PROJETS

Un projet de **création d'un entrepôt frigorifique** et de **production de glace** est en cours de réalisation :

— **Production de glace :**

30 tonnes/jour en plaques fragmentées, soit 10.000 tonnes/an.

— **Chambres froides :**

1 chambre d'une capacité de 200 t. de glace.

1 chambre d'une capacité de 30 t. de poisson.

1 chambre d'une capacité de 30 t. de fruits et légumes.

— **Investissement :** 851.000 DH, dont 440.000 DH en devises.

— **Chiffre d'affaires :**

290.000 DH
Solde : 19.725 DH

— **Financement :**

Capital social	600.000 DH
Crédit fournisseur	100.000 DH
Prime d'équipement	123.225 DH
Crédit bancaire à court terme	85.000 DH

— **Emplois créés** : 88.

OBJECTIFS

Si les prévisions ci-dessus sont réalisées, et en tenant compte du projet réalisé à Al-Hoceima, on aura les capacité suivantes en 1973 :

Fabrication de glace : 90.000 t./an.
Tunnels de congélation : 270 t./jour.
Entrepôts divers : 71.610 m3.

Secteur 4 - Industries Alimentaires - Produits laitiers - Corps gras

Sous-Secteur 4-1 **Trituration de graines oléagineuses**

(Production d'huiles brutes alimentaires et industrielles)

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes d'huile brute)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1967-73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	75.000	95.000	20.000	Huile consommation 5% Conserves 2,5% Industries 3%
Exportations prévues	0	0		
Total des Besoins	75.000	95.000	20.000	
Capacité de production	44.000	76.000	32.000	
Production annuelle	25.000	56.000	31.000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	57 %	73 %	+ 16 %	
Importations nécessaires	50.000	39.000	11.000	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	66 %	41 %	25 %	

Les besoins se répartissent comme suit :

(*En tonnes*)

	Total	*Huile de consommation*	*Huile pour conserverie*	*Huile à usage industriel*
Besoins en 1968	75.000	64.600	4.400	6.000
Besoins en 1973	95.000	82.400	5.200	7.400

L'Huile brute est vendue, soit aux raffineries d'Huile (Huiles fluides alimentaires), soit aux fabricants de peinture (Huile de lin).

Jusqu'ici le marché n'a pas conditionné la production, seuls le manque de graines oléagineuses et le prix trop élevé des graines d'importation limitent la production du sous-secteur trituration.

Le problème de la production dépend donc uniquement des possibilités de l'Agriculture. Actuellement on estime que la production de graines oléagineuses est la suivante :

Tournesol : 10.000 ha, soit 10.000 t. de graines ou 4.000 t. d'Huile brute.

Coton : 25.000 ha, soit 25.000 t. de graines ou 5.500 t. d'Huile brute.

Carthame : pour mémoire.

Au total, les usines de trituration disposent actuellement de 35.000 t. de graines, soit 9.500 t. d'Huile brute.

OBJECTIFS DU PLAN

Tournesol : Porter les emblavements à 45.000 ha, soit 45.000 t. de graines ou 18.000 t. d'Huile brute. La réalisation de ce programme dépend de certaines conditions pratiques de vente. Il ne pourra être realisé que vers la fin du Plan (1972).

Coton : Porter les emblavements à 50.000 ha, soit environ 50.000 t. de graines ou 11.000 t. d'Huile brute.

Carthame : 3.000 t. d'Huile brute.

On voit donc que la production de graines devra passer de 35.000 t. actuellement à 98.000 t. en 1973. Dans ce cas, la production d'huile à partir de graines locales passera de 9.500 t. à 34.000 t. en 1973 pour atteindre les chiffres de production du tableau ci-dessus (56.000 t. d'Huile brute en 1973). L'importation de 32.500 t. de graines de l'étranger suffirait alors (13.000 t. d'Huile brute). La production serait assurée comme suit :

Une usine existante (SEPO) d'une capacité de traitement de 50.000 t. de graines à 40 %, soit 20.000 t. d'Huile brute.

Une usine en cours de réalisation (SIGO-Gharb, démarrage 1968) d'une capacité finale de 60.000 t. de graines à 40 %, soit 24.000 t. d'Huile brute.

4 — **Projet de création de deux usines d'une capacité de traitement unitaire de 40.000 t. de graines, soit 80.000 t. au total ou 32.000 t. d'Huile brute (l'une en 1971, la deuxième en 1973).**

On atteindra ainsi, en 1973, la production annuelle de 56.000 t. d'Huile brute, prévue dans le tableau ci-dessous :

(En tonnes)

	Capacité de traitement en graines	*Capacité de production en huile brute*	*Production annuelle d'huile brute*
SEPO	50.000	20.000	14.000
SIGO-Gharb	60.000	24.000	18.000
Projet de 2 unités identiques	80.000	32.000	24.000
Total ..	190.000	76.000	56.000

PROJET SIGO-GHARB

— **Localisation : Kénitra.**

— **Description :**

Création d'une usine de trituration de graines oléagineuses pour la production d'Huile brute.

Capacité de traitement : 60.000 t. de graines.

Capacité de production : 24.000 t. d'Huile brute

Production annuelle prévue en 1973 : 18.000 t.

— **Investissements :**

Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Total*
Terrains et aménagements ...	800		800
Bâtiments :			
— Achats locaux ...	1.700	400	2.100
— Matériel importé .		1.400	1.400
Matériel de fabrication .	3.800	8.150	11.950
Matériel auxiliaire	50	400	450
Matériel roulant	470	630	1.100
Divers, imprévus	350	350	700
Montage	920	230	1.150
Fonds de roulement ...	4.500	1.500	6.000
Total	12.590	13.060	25.650

Investissement total ..... 25.650.000 DH
Investissement en devises ..... 13.060.000 DH

— Exploitation :

La ventilation des recettes et dépenses est la suivante :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Huiles brutes alimentaires	37.760	
Tourteaux (21.300 t.)	8.520	
Consommations intermédiaires		40.492
Salaires et appointements		1.784
Charges financières - Assurances - Intérêts sur fonds de roulement		1.070
Amortissements		1.665
Solde		1.269
Total	46.280	46.280

— Emplois créés :

(En milliers de DH)

	Nombre	*Salaires*
Cadres administratifs	14	312
Cadres techniques	24	456
Main-d'œuvre	298	986
Total	336	1.754

Donc création de 336 emplois représentant des salaires totaux de 1.754.000 DH.

PROJET DE 2 USINES D'UNE CAPACITE DE TRAITEMENT DE 40.000 T. DE GRAINES CHACUNE

Ce projet est encore à étudier. On peut retenir les chiffres suivants :

— Investissements :

30.000.000 de DH (y compris le fonds de roulement). L'une des usines serait mise en service en 1971, l'autre en 1973.

— Chiffre d'affaires :

De l'ordre de 60.000.000 de DH.

— **Emplois créés :**

De l'ordre de 450 emplois nouveaux représentant un montant de salaires de 2.340.000 DH.

L'ensemble des projets qui seront réalisés pendant le 2e Plan représente donc :

(En milliers de DH)

	Investissement	*Chiffres d'affaires*	*Emplois créés*	*Salaires*
SIGO-GHARB (60.000 t. de graines)	25.650	46.280	336	1.754
Projets 1971-1973 (80.000 t. de graines)	30.000	60.000	450	2.340
Total	55.650	106.280	786	4.094

Sous-Secteur 4-2 **Raffinage d'Huiles de graines**

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968-1973	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	71.000	90.000	19.000	Consommation 5%
Exportations prévues	0	0	19.000	Conserves 2,5%
Total des Besoins	71.000	90.000		Industrie 7%
Capacité de production	111.500	126.500	15.000	
Production annuelle	71.000	90.000	19.000	
Taux d'utilisation de la production	63 %	71 %	+ 8 %	
Importations nécessaires	0	0		

Le taux de croissance d'Huile de consommation a été estimé à 5 % et correspond à l'accroissement de consommation constaté au cours des années précédentes.

La capacité de production actuelle est suffisante pour couvrir les besoins jusqu'en 1973. Une extension est cependant prévue étant donné :

— L'existence de la Société « Oléagineux du Rharb », à Kénitra, qui a décidé un renouvellement complet de son installation.

— L'avantage de la localisation de cette usine à Kénitra, dans le Gharb : depuis l'arrêt de cette usine, aucune raffinerie d'Huile ne fonctionne. De plus la création d'une usine de trituration à Kénitra permettra un approvisionnement local.

La situation actuelle des raffineries est la suivante :

(En tonnes)

Localisation	*Capacité de raffinage*
Casablanca (4 usines)	96.900
Fès (2 usines)	8.000
Meknès (1 usine)	4.800
Marrakech (1 usine)	1.800
Total	111.500
Extension pendant le Plan : Kénitra (1 usine)	126.500

PROJET DE L'USINE DE KENITRA

— **Description :**

Reconstruction et renouvellement de la plus grande partie du matériel de fabrication de l'usine existante.

Fabrication : raffinage d'Huile brute.

Capacité de production : 15.000 t./an d'huile raffinée ; production prévue (quota) au départ : 6.000 t./an.

— **Investissements :**

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Total*
Génie civil	755	177	932
Matériel importé	—	1.111	1.111
Matériel local	795	200	995
Matériel roulant	120	160	280
Divers	200	50	250
Montage	88	21	109
Total	1.958	1.719	3.677

Investissements totaux : 3.677.000 DH (il n'y a pas de fonds de roulement prévu).

Investissements en devises : 1.719.000 DH.

Le financement sera réalisé pour :

1.470.000 DH par apport des actionnaires ;

2.210.000 DH par un prêt à long terme de la B.N.D.E.

— Emplois :

40 emplois environ seront créés par la remise en fonctionnement de cette usine.

Sous-Secteur 4-4 : **Margarinerie**

Le Maroc a consommé, en 1964, 1 896 tonnes de margarine produite en totalité localement. C'est un secteur complètement stationnaire. Les prévisions en 1968 ont été fixées à 2.000 t. et le taux de croissance annuel à 2 %, ce qui semble être un maximum.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DE CE SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/1973	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.000	2.200	200	2 %
Exportations prévues ..	0	0	0	
Total des Besoins ..	2.000	2.200	200	
Capacité de production .	4.250	4.250	0	
Production annuelle ...	2.000	2 200	200	
Taux d'utilisation de la capacité de production	47 %	52 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	0	0		

Etant donné la surcapacité jusqu'en 1973 (52 %), la production locale est uniquement fonction des besoins locaux. Afin de rendre ce secteur plus rentable, il y aura donc lieu de rechercher un débouché à l'exportation afin de mieux utiliser les installations existantes.

Sous-Secteur 4-5 **Produits laitiers**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

La consommation annuelle par habitant (en litre de lait équivalent) était en 1960 (chiffres approximatifs) :

(En litres)

	Marocains		*Etrangers*
	Ruraux	*Urbains*	*Ruraux et urbains*
Lait frais	19,3	12,3	72
Lait de conserve	0,3	3,3	39
Beurre	25,0	21,0	196
Fromage	0,4	0,4	93
Total	45,0	37,0	400

Les effectifs de population en 1960-1967 et les prévisions pour 1973 sont les suivants :

(En milliers d'habitants)

	1960	1967	1970	1973
Européens et autres	560	260	215	190
Urbains musulmans	2.910	4.130	4.910	5.610
Ruraux musulmans	8.160	9.750	10.400	11.025
Total	11.630	14.140	15.525	16.825

La consommation humaine de lait au Maroc, en 1960, avec ses sources d'approvisionnement, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En millions de litres)

1960	Ressources		Total		Consommation des ménages		
	Production	Importation	Volume	%	Ruraux	Urbains	Etrangers
Lait frais	222		222	35	65	135	22
Lait de conserves	—	23	23	4	3	9	11
Beurre	293	66	359	56	236	61	62
Fromages	4	29	33	5	3	1	29
Total	519	118	637	100	307	206	124

Entre 1960 et 1961, la production n'a pas évolué, mais l'accroissement de la consommation a été couvert par une augmentation des importations. D'autre part, malgré la diminution du nombre d'Européens, la consommation par tête a pu se maintenir grâce à l'accroissement de la consommation des nationaux qui est venue se substituer à la réduction de consommation des Européens. Toutefois, il s'agit d'un équilibre en équivalent en lait et non d'un équilibre des éléments nutritionnels. Il est à craindre que la consommation en matière protéique ait diminué, étant donné que l'augmentation a consisté essentiellement en beurre importé. Il y a donc là un objectif important pour le Plan : à savoir le développement de la production des laiteries afin d'accroître la consommation de lait proprement dit dans les agglomérations urbaines.

L'augmentation de la production pendant le Plan Quinquennal actuel restera vraisemblablement en dessous de l'augmentation des besoins, étant donné la croissance démographique du pays, d'où un accroissement des importations de 12 %, environ, nécessaire pour maintenir la consommation actuelle par tête.

(En millions de litres)

	Production	Importations	Total	Consommation des ménages		
				Ruraux	Urbains	Etrangers
1967 équivalent en lait	512	171	683	438	135	110
1973 équivalent en lait	576	191	767	484	203	80

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Des quantités ci-dessus, les usines laitières collectent actuellement 28.000.000 de litres/an, soit environ la moitié de la consommation urbaine. Devant cette situation, le Ministère de l'Agriculture s'est fixé un triple objectif :

1 - offrir aux consommateurs des produits moins chers, mieux adaptés à leur goût et de bonne qualité ;

2 - développer la production laitière ;

3 - accroître la capacité des usines laitières.

A cette fin, il convient de rénover le matériel vétuste et améliorer la gestion de ces usines afin d'assurer l'équilibre entre la production et la demande, rouvrir les laiteries fermées.

C'est principalement ce dernier paragraphe qui sera examiné en détail.

Accroissement de la capacité des usines laitières

Les prévisions d'accroissement de production et les investissements correspondants dépendent de 3 hypothèses :

1 - livraison de lait pasteurisé à 35 gr./mgr./litre comme actuellement ;

2 - livraison de lait pasteurisé à 20 gr./mgr./litre avec tolérance de lait cru colporté ;

3 - livraison de lait pasteurisé à 20 gr./mgr./litre et interdiction du lait cru colporté.

Les accroissements de capacité de production correspondant aux 3 hypothèses précédentes ont été rassemblés dans le tableau ci-après, ainsi que les investissements nécessaires. Ils concernent les opérations suivantes :

Remise en route d'usines actuellement arrêtées :

Laiterie d'Etat à Meknès (utilisée également comme école).

Coopérative de Casablanca.

Rééquipement d'usines existantes et en fonctionnement :

Colait de Kénitra.

Coopérative d'Oujda.

Coopérative de Marrakech.

		1re hypothèse : lait pasteurisé à 35 gr mgr. litre		2e hypothèse : lait pasteurisé à 20 gr mgr. litre Tolérance du lait cru colporté.		3e hypothèse : lait pasteurisé à 20 gr mgr litre. Interdiction du lait cru colporté	
Prévision de la vente totale de lait		88.000 t. an		100.000 t. an		119.000 t. an	
Pourcentage de lait pasteurisé		60 %		85 %		100 %	
Laiteries	*Capacité actuelle de production du lait pasteurisé*	*Augmentation de capacité (maximum)*	*Investissement nécessaire pour l'extension*	*Augmentation de capacité (maximum)*	*Investissement nécessaire pour l'extension*	*Augmentation de capacité (maximum)*	*Investissement nécessaire pour l'extension*
	153.000 litres/jour	102.000 litres/jour	2.950.000 DH	202.000 litres/jour	4.200.000 DH	336.000 litres/jour	6.550.000 DH

Les hypothèses 2 et 3 ont l'avantage de mettre à la disposition des laiteries une certaine quantité de crème pour la fabrication de beurre, tout en gardant un lait ayant les qualités requises (acides aminés, calcium, vitamines, phosphore, etc...).

Le beurre représente 50 % des importations laitières, il est donc intéressant d'en produire localement la plus grande quantité possible. Pour la quantité de lait ci-dessus, la quantité de beurre récupérée serait de l'ordre de 840 tonnes, soit 30 % des importations. Le problème sera de mener une campagne pour l'admission par la population de ce type de lait à 20 gr. mgr. litre. Un autre avantage du lait à 20 gr. mgr. litre est que la récupération de beurre permet de réduire substantiellement le prix du lait pasteurisé.

Outre les projets d'extension ou de réouverture des laiteries existantes et étant donné la variabilité de la production laitière au cours de l'année, il est prévu **un projet de création d'une fromagerie** et éventuellement une usine de fabrication de **poudre de lait** :

PROJET A L'ETUDE

Localisation : Basse-Moulouya

Investissements prévus : 2 500 000 DH

L'ensemble des investissements dans le secteur laitier, concernant les laiteries et les usines fabriquant du fromage et de la poudre de lait s'élève à 5 450 000 DH dans la 1ère hypothèse, 6 700 000 DH dans la 2ème hypothèse, 9 050 000 DH dans la 3ème hypothèse.

Dans cette 3ème hypothèse, les investissements totaux du secteur laitier s'élèvent à 12 410 000 DH en tenant compte des dépenses de propagande, publicité et distribution dans les écoles.

Enfin, 1 040 000 DH sont prévus pour la création de centres de collecte et de refroidissement du lait, avant l'expédition vers les [illegible]

Secteur 4 : Industries Alimentaires : Travail des Graines et Farines

Minoteries industrielles

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

La production des minoteries industrielles représente en moyenne [illegible] des besoins globaux. Les besoins actuels sont estimés à

24.000.000 de quintaux. En considérant une consommation par tête inchangée, on peut estimer le taux de croissance annuel à 2 %. Les besoins totaux en 1973 seront alors de 28.300.000 quintaux. Les minoteries industrielles devront donc produire environ 9.300.000 quintaux en 1973.

En admettant un taux d'utilisation de la capacité de production de 75 %, la capacité maximale théorique de production devra être de 12.400.000 quintaux. Or, la capacité de production actuelle est la suivante :

Au 1-1-1966	8.700.000 quintaux
Autorisation de construction accordée après cette date	600.000 quintaux
Total fin 1967	9.300.000 quintaux

Il faudra donc prévoir un accroissement de capacité de production de 3.100.000 quintaux de 1968 à 1973.

Ces chiffres sont résumés dans le tableau suivant qui se rapporte exclusivement aux minoteries industrielles :

Années	Capacité existante	Besoins totaux prévus	Taux de croissance des besoins totaux	Accroissement de capacité nécessaire
1966-67	8.7	9.2	2 %	0.5
1968-69	9.3	10.0	2 %	0.7
1973-74	12.4	15.5	2 %	3.1

Le taux de croissance annuel des minoteries industrielles est donc estimé à 6 %, alors que le taux de croissance des besoins totaux en céréales n'élève seulement à 2 %. La minoterie industrielle se substitue petit à petit aux minoteries artisanales.

L'extension de 3.100.000 quintaux de 1968 à 1973 sera une extension naturelle des minoteries existantes et le principe minimum à retenir est la construction d'une unité par mètre de cylindre de contact : 17.000 quintaux par mètre de cylindre. C'est sur cette base que les autorisations de construire pourront être accordées.

Sous-Secteur 5-1 **Amidonnerie - Glucoserie**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

(*En tonnes*)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux annuel de croissance*
Besoins intérieurs				
Amidon	600	800	200	6 %
Glucose	2 800	3 400	600	4 %
Exportations prévues	0	0		
Total des Besoins				
Amidon	600	800	200	6 %
Glucose	2 800	3 400	600	4 %
Capacité de production				
Amidon	1 000	1 000	0	
Glucose	4 000	4 000	0	
Production annuelle				
Amidon	600	800	200	
Glucose	2 800	3 400	600	
Taux d'utilisation de la capacité de production				
Amidon	60 %	80 %	+ 20 %	
Glucose	70 %	85 %	+ 15 %	
Importations nécessaires	0 (1)	0 (1)		

Les taux de croissance annuels ont été estimés en fonction des besoins des industries utilisatrices, soit 6 % pour l'amidon et 4 % pour le glucose.

Le taux d'utilisation de la capacité de production restant dans les limites admissibles jusqu'en 1973, la capacité de production existante est largement suffisante et il n'y a pas d'extensions à prévoir dans le cadre du Plan.

(1) Sous réserve de certains produits particuliers de certaines dérivés de l'amidon et de glucose, certaines importations devront être prévues pour les besoins de l'industrie pharmaceutique, certains pouvant une capacité prévue pour les besoins de l'industrie textile du [illegible] et [illegible]. Leur volume étant faible il n'a pas été tenu compte dans le tableau ci-dessus.

Secteur 6 - Industries Alimentaires : Boissons et Tabacs

Sous-Secteur 6-1 **Brasseries**

L'évolution de la demande a été la suivante depuis 1963

(En hectolitres)

	1963	1964	1965
Ventes des usines marocaines	234 000	296 700	208 616
Importations	15 030	13 860	12 050
Total	249 030	310 560	220 666

En 1958, les usines marocaines produisaient 306 000 hl et les importations s'élevaient à 45 300 hl soit un total de 351 300 hl. Il y a donc eu une diminution notable de la demande due à la diminution du nombre de consommateurs européens.

Depuis 1965, on constate un certain redressement de la situation. C'est ce qui a permis de prendre comme demande en 1968 250 000 hl et d'estimer le taux de croissance de 1968 à 1973 à ...

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En hectolitres)

	Situation 1973	Situation 1968	Accroissement 1968-1973	Taux de croissance annuel
Besoins intérieurs	250 000	276 000	26 000	2
Exportations prévues	0	0		
Total des Besoins	250 000	276 000	26 000	2
Capacité de production	470 000	470 000	0	0
Production annuelle	235 000	261 000	26 000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	50 %	56 %	6 %	
Importations nécessaires	15 000	15 000	0	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	6 %	5,4 %		

Le taux d'utilisation de la capacité de production restant très faible (55 %) jusqu'en 1973, il n'y a pas lieu de prévoir d'extension dans le cadre du Plan.

Sous Secteur 6.1 **Malterie**

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En quintaux)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	32 700	36 100	3 400	2 %
Exportations prévues	10 000	10 000	0	
Total des Besoins	42 700	46 100	3 400	
Capacité de production	60 000	60 000	0	
Production annuelle	42 700	46 100	3 400	
Taux d'utilisation de la capacité de production	71 %	77 %	+ 6 %	
Importations nécessaires	0	0		

La production de malt en 1964 était de 42 138 quintaux se répartissant en :

Besoins intérieurs	30 850 qx
Exportations	11 300 qx

[illegible] l'évolution des besoins et de la production ces dernières années. Dans tous les besoins intérieurs ont été estimés à un niveau assez faible et le taux de croissance annuel a été estimé à 2 % seulement.

Le taux d'utilisation de la capacité de production n'étant que de [illegible] en 1973, il n'y a pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan.

[illegible] **Eaux minérales naturelles**

La situation du secteur est actuellement la suivante :

(En hectolitres)

[illegible]	*Production (Volume)*	*Importations*	*Total des besoins annuels*
[illegible]	49 000	47 000	96 000
[illegible]	46 000	41 000	87 000
[illegible]	48 000	48 000	96 000
[illegible]	53 000	50 000	103 000

Sur ces 103 000 hl on compte 60 000 hl d'eau minérale gazeuse et 43 000 hl d'eau plate. La production nationale actuelle (Oulmès) est constituée uniquement d'eau gazeuse. Ainsi les importations se composent pratiquement que d'eau plate. Il y a donc place au Maroc pour une exploitation d'eau minérale dont les qualités minérales se rapprochent de celles des eaux importées (telles que Perrier, Vittel, etc.). De plus une eau produite localement aurait un prix de vente de 0,65 DH/litre soit la moitié des prix des eaux minérales importées.

On réalisera donc au cours de la période 1968-1972 une unité de mise en bouteilles d'eau minérale plate à Sidi Harazem (région de Fès).

Ce projet est basé sur le programme de production suivant :

1968 : 1 000 000 de bouteilles (15 000 hl)
1969 : 4 500 000 bouteilles (22 500 hl)
1970 : 6 000 000 de bouteilles (30 000 hl)

La demande actuelle étant de 43 000 hl, ce programme correspond aux besoins du pays.

1°) - 1967

Localisation : Sidi Harazem (région de Fès).

— **Description** : Le premier objectif est la mise sur le marché en 1968 de 1 000 000 de bouteilles d'une contenance de 1,5 litre. La main-d'œuvre étant de 30 %, la production sera donc de 1 500 000 en 1968. Il est prévu que cette production passera à 6 000 000 en 1970. Des eaux minérales provenant des qualités thérapeutiques reconnues par les services de la Santé Publique y seront embouteillées pour le traitement des troubles de nutrition légers.

Investissement :

Nature des investissements	Importation	Importation	
Frais de recherches et d'études	2,12	2,12	
Terrain, génie civil, aménagements	0,40	1,00	
Matériel industriel		0,6	
Matériel de transport	1,00	4,00	
Montage	0,00	0,00	
Matériel de laboratoire		0,00	
Electricité	0,00	0,00	
Matériel roulant	0,00	0,00	
Divers	0,00	0,00	
Frais d'engineering et d'assistance technique		1,00	
Fonds de roulement	0,00	0,00	
Total	0,00	0,00	

L'investissement total est donc de 3.978.000 Dtt, dont 2.011.000 Dtt en devises.

— **Financement** :

Capital social	1.430.000 Dtt
Apports en compte courant	457.000 Dtt
Prêt à long terme	800.000 Dtt
Crédit à moyen terme	800.000 Dtt
Prime d'équipement	489.000 Dtt

— **Intérêt du projet** :

- **Emplois** : création de 30 nouveaux emplois.
- **Réduction** des importations actuelles d'eau minérale, de 15.000 hl en 1968, ce qui représente environ 2.000.000 de Dtt.
- **Intérêt médical**.

— **Exploitation** :

(En milliers de Dtt)

	Recettes	Dépenses
1.000 hl d'eau minérale	1.740	
Consommations intermédiaires		930
Main-d'œuvre et charges sociales		225
Amortissements		387
Charges financières		120
Taxes		139
Solde		89
Total	1.740	1.740

Sous-Secteur 6.2 **Boissons gazeuses**

(eaux minérales exceptées)

La production destinée exclusivement au marché intérieur, a été de

150.000 hl en 1962

180.000 hl en 1963

210.000 hl en 1964

Cette hausse importante de la demande a été provoquée par la baisse du prix du sucre. Des mesures ont été prises, et la situation s'est normalement redressée depuis 1965. Les prévisions en 1968 n'ont été que de 135.000 hectolitres, mais le taux de croissance annuel a été fixé à 6 % étant donné le développement actuel de la demande.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(*En hectolitres*)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968-73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	335 000	407 500	72 500	4 %
Exportations prévues	0	0		
Total des Besoins	335 000	407 500	72 500	4 %
Capacité de production	550 000	550 000	0	
Production annuelle	335 000	407 500	72 500	
Taux d'utilisation de la capacité de production	61 %	74 %	+ 13 %	
Importations nécessaires	0	0		

Le taux d'utilisation de la capacité de production des usines existantes étant seulement de 74 % en 1973, il n'y a pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan.

Sous-Secteur 6-3 **Tabacs**

La culture, la fabrication et la vente du tabac constituent un monopole dont l'exploitation est confiée à une société d'Etat. On trouvera ci-après un tableau donnant l'évolution prévisionnelle du secteur.

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968-73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	5 150	5 970	820	3 %
Exportations	0	0		
Total des Besoins	5 150	5 970	820	
Capacité de production	5 571	6 458	887	
Production annuelle	2 680	3 100	420	
Taux d'utilisation de la capacité de production	48 %	48 %	0 %	
Importations nécessaires	2 470	2 870	400	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	48 %	48 %		

Les besoins de nos manufactures en tabac à feuilles sont pour les tabacs à fumer de 5.000 tonnes par an et pour les tabacs à priser de 4.000 tonnes par an.

a) **Tabacs à fumer :**

Les besoins sont couverts en partie par la récolte marocaine et en partie par des tabacs en feuilles importés. Il serait, certes, souhaitable d'économiser les devises en développant la culture nationale, toutefois la qualité des tabacs nationaux ne permet pas d'espérer en introduire plus de 50 % en moyenne dans nos mélanges. En 1965, il été récolté 2.008 t de tabacs à fumer. Ce tonnage a été produit essentiellement dans les régions de Meknès et d'Ouezzane par plus de 5.000 planteurs. La somme qui a été payée pour ces tabacs s'élevait à 6.646.152 DH. En 1966, en raison d'une part de la sécheresse générale qu'a connue le pays et d'autre part d'une forte attaque du mildiou sur semis, il n'a été récolté que 1.220 t.

De 1968 à 1973, il faut prévoir une augmentation annuelle de 3 % du contingent de 2.600 t. Nous aurons ainsi le programme suivant :

— 1968	2.680 t.
— 1969	2.760 t.
— 1970	2.840 t.
— 1971	2.930 t.
— 1972	3.000 t.
— 1973	3.100 t.

b) **Tabacs à priser :**

Cette variété est cultivée uniquement dans la région d'Agadir par près de 600 planteurs. En 1965, il en a été produit environ 1.000 t pour une valeur de 471.033 DH. En 1966, la récolte a été de 670 t et le montant s'élevait à 753.069 DH. En 1967, notre programme est fixé à 450 t. D'après les dernières estimations nous atteindrons facilement ce tonnage. De 1968 à 1973, nous envisageons pas d'augmenter ce contingent. Il faut signaler que ces prévisions concernent uniquement la consommation nationale et que dans la mesure où le Maroc parviendra à exporter son tabac, que ce soit du tabac à fumer ou du tabac à priser, il faudrait leurs augmenter les prévisions en conséquence. On a à plusieurs reprises pu exporter des tabacs à priser sur l'Algérie.

PRODUCTION DES MANUFACTURES

Les ventes globales de produits finis, se sont élevées à 5.251 tonnes pour les produits de fabrication locale et à 137 tonnes pour les produits importés. La capacité de production totale des 3 manufactures de Casablanca, Kénitra et Tétouan est de 6.200 tonnes. En supposant une progression de 3 % par an, nous devrons produire

- En 1967 : 5.409 t
- En 1968 : 5.571 t
- En 1969 : 5.738 t
- En 1970 : 5.910 t
- En 1971 : 6.087 t
- En 1972 : 6.270 t
- En 1973 : 6.458 t

Nous avons donc la possibilité de subvenir à la demande pendant les cinq premières années de la période envisagée.

Toutefois, il conviendra, comme pendant les années antérieures, de procéder au renouvellement du matériel pour le maintien de la qualité, ce qui suppose un budget annuel d'immobilisations de 2.000.000 de DH environ. Pendant cette période il sera nécessaire d'étudier, soit l'agrandissement des usines existantes, soit la construction d'une autre usine et, d'autre part, d'envisager l'amélioration des préparations générales. L'agrandissement des usines pour satisfaire les besoins dans quelques années conduira à un investissement de 5 millions de DH environ. L'amélioration des préparations générales par installation de chaines de battage conduira à un investissement de 5 millions de DH également. La construction d'une nouvelle usine pourra nécessiter un investissement de 20 à 30 millions de DH environ.

COMMERCIALISATION

Les essais d'exportation ont donné des résultats décevants, car les pays ayant une industrie tabacole protégée par des taxes importantes ou un régime de monopole. Il en résulte que nos ventes correspondent pratiquement aux besoins nationaux que nous avons indiqué en tonnage au paragraphe « Production ».

Secteur 10 : Matériaux de construction et ciments

Sous-Secteur 10-3 **Plâtre**

La production en 1964 était de 14.000 t. dont 3.000 t. pour les besoins intérieurs et 11.000 t. pour l'exportation. Le chiffre des exportations est resté constant durant les années suivantes, mais la consommation intérieure a progressé en moyenne de 200 t. par an. Dès lors, les besoins intérieurs ont été estimés à 3.600 t. en 1968.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	Situation 1973	Accroissement 1968/73	Taux de croissance annuel
Besoins intérieurs	3.600	4.600	1.000	5 %
Exportations prévues	11.000	11.000	0	
Total des Besoins	14.600	15.600	1.000	
Capacité de production	20.000	20.000	0	
Production annuelle	14.600	15.600	1.000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	73 %	78 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	0	0		

Vu un taux d'utilisation de la capacité de production de 78 % en 1973, il n'y a pas d'extension à prévoir dans le secteur dans le cadre du Plan.

Sous-Secteur 10-4 **Ciment**

La consommation de ciment au Maroc s'est accrue d'une façon régulière depuis quelques années par suite du développement de la construction et de la politique des barrages.

1958 473.000 t.
1959 501.000 t.
1963 766.000 t.
1964 928.000 t.

Cette croissance s'est maintenue les années suivantes et est due en partie à la vulgarisation de l'emploi du ciment dans le monde rural. C'est étant, il a été estimé que l'on pouvait fixer les besoins à 1.300.000 t. en 1968 et obtenir un taux de croissance annuel de 6 %. La capacité des usines était de 900.000 t. au début du Plan Triennal 1965-1967 et a été portée à 1.150.000 t. pendant cette même période avec des investissements de 12.500.000 DH. Quoique la capacité soit suffisante, il est toujours prévu l'importation des ciments spéciaux (H.R.I., ciment de laitier). Celle-ci a été estimée à 10.000 t. en

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	920.000	1.230.000	310.000	6 %
Exportations prévues	10.000	10.000		
Total des besoins	930.000	1.240.000	310.000	
Capacité de production	1.150.000	1.450.000	300.000	
Production annuelle	920.000	1.230.000	310.000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	80 %	85 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	10.000	10.000		
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	1,1 %	0,8 %	0,3 %	

Afin de maintenir le taux d'utilisation de la capacité de production à un taux acceptable, il est donc nécessaire de prévoir une extension de la capacité de production de 300 000 t par an portant ainsi la capacité totale à 1.450.000 t./an. Ceci sera realisé par **l'extension des différentes usines existantes** :

— **Localisation** : Meknes, Tanger, Casablanca, Agadir, Tetouan

— **Description** : Extension des usines existantes

— **Investissements prévus** - Ventilation des dépenses

(En milliers de DH

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Total*
Terrain	150		150
Etudes	125	125	250
Bâtiments	2 100	500	2 600
Matériel importé		19 000	19 000
Achats locaux	4 500	1 500	6 000
Véhicules	170	230	400
Divers	800	800	1 600
Fonds de roulement	1.460	540	2 000
Total	9 305	22 695	32.000

Investissement total : 32.000.000 de DH, dont 22.695.000 DH en devises.

Le financement pourra être assuré dans l'ensemble par un crédit à long terme à concurrence de 15.000.000 de DH, par la prime d'équipement qui s'élève à 4.200.000 DH environ et par l'augmentation du capital social des entreprises en extension (au total 12.800.000 DH).

— **Exploitation :**

La ventilation des recettes et dépenses est la suivante :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
310.000 tonnes à 90 DH	27.900	
Consommations intermédiaires		18.510
Salaires et traitements		2.030
Charges financières		1.800
Amortissements		2.920
Solde		2.640
Total	27.900	27.900

Emplois créés :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	22	330.000 DH
Ouvriers spécialisés	300	1.700.000 DH
Total	322	2.030.000 DH

Sous Secteur 10 6 **Agglomérés de ciment**

La production du Maroc a été la suivante :

1960 84.000 t.
1961 141.000 t.
1962 92.000 t.
1963 137.000 t.
1964 99.000 t.

Au cours des années suivantes (1965-67), il y a eu stagnation de la production entre 100.000 et 110.0000 t., mais sans connaître les productions élevées de 1961 et 1963.

La production a été estimée à 111.000 t. en 1968 et comme il y a eu une légère reprise ces derniers temps, on a estimé le taux de croissance à 4 %. Ce taux semble admissible, car il conduit à une production de 129.000 t. en 1973, chiffre encore inférieur à celui des années 1961 et 1963.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	Situation 1973	Accroissement 1968/73	Taux de croissance annuel
Besoins intérieurs	91.000	109.000	18.000	4 %
Exportations prévues	20.000	20.000		
Total des Besoins	111.000	129.000	18.000	
Capacité de production	160.000	160.000	0	
Production annuelle	111.000	129.000	18.000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	69 %	80 %	11 %	
Importations nécessaires	0	0		

Le taux d'utilisation de la capacité étant de 80 % en 1973 il n'y a pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan.

Secteur 11 - Bâtiment

Sous-Secteur 11-3 Charpentes métalliques

Ce secteur semble suffisamment équipé pour repondre aux besoins courants. Cependant, étant donné des objectifs du Plan et les réalisations qui en découleront, la capacité actuelle ne permettra pas de réalisations en dehors des besoins courants. En effet les caractéristiques previsionnelles, sans travaux exceptionnels sont les suivantes :

(En tonnes)

	Situation 1968	Situation 1973	Accroissement 1968/73	Taux de croissance annuel
Besoins intérieurs	6.900	7.750	850	2,5 %
Exportations prévues				
Total des Besoins	6.900	7.750	850	2,5 %
Capacité de production	8.000	8.000	0	
Production annuelle	6.500	7.300	800	
Taux d'utilisation de la capacité	81 %	91 %	+ 10 %	
Importations nécessaires	400	450	50	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	6 %	6 %		

Secteur 13 : Sidérurgie - Produits Sidérurgiques

Actuellement nous ne disposons pas d'une aciérie et nous devons importer la totalité de nos besoins en produits sidérurgiques.

IMPORTATIONS

(*En milliers de tonnes*)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Produits semi-finis :										
Brames, billets largets				**0,3**	**0,4**	**0,5**	**0,1**	**0,6**	**0,5**	**0,6**
Produits en barres et tiges marchandes										
— Tiges et fils	17,5	13,7	15,4	17,0	17,5	17,6	15,2	20,5	24,0	18,3
— Fers ronds, carrés, plats	33,2	21,9	31,0	26,6	32,6	41,1	39,1	49,2	60,6	41,8
— Petits profilés	8,0	4,2	7,9	4,8	7,8	7,8	10,9	9,2	11,4	8,7
Total (tiges et barres marchandes)	**58,7**	**39,8**	**54,3**	**48,4**	**57,9**	**66,5**	**65,2**	**78,9**	**96,0**	**68,8**
Rails et profilés de construction	**15,4**	**6,4**	**11,9**	**9,7**	**8,6**	**9,9**	**19,6**	**11,3**	**17,1**	**14,9**
Tubes	**5,4**	**3,8**	**6,7**	**5,8**	**8,6**	**11,1**	**11,1**	**9,1**	**8,4**	**8,8**
Produits laminés à plat										
Plaques et tôles laminés à chaud	12,8	10,0	13,8	7,1	13,3	15,0	12,6	12,9	17,0	14,2
Tôles laminées à froid	1,1	2,1	4,0	3,8	4,9	6,0	4,5	6,4	8,5	4,5
Tôles galvanisées	1,8	1,4	2,0	2,4	3,1	2,4	2,9	3,9	7,7	4,9
Plaques de fer blanc	16,4	20,6	17,8	13,8	21,8	25,7	24,0	24,8	26,4	21,0
Total produits plats	**32,1**	**34,1**	**37,6**	**27,1**	**43,1**	**49,1**	**44,0**	**48,0**	**59,6**	**44,6**
Total général	111,6	84,1	110,5	91,3	118,6	137,1	140,0	147,9	181,6	137,7

Il résulte de ces renseignements que les taux de croissance de la demande varient avec les catégories. On a approximativement :

— Total des produits sidérurgiques ..... 6,5 %

— Tiges et laminés marchands ..... 7,5 %

— Laminés à plat ..... 5,5 %

— Rails, grand profilés, tuyautages ..... 5,0 %

Les importations annuelles des tiges et barres marchandes se sont accrues à un taux beaucoup plus élevé que celles des autres groupes de produits : elles sont passées de 45.000 tonnes à 87.000 tonnes (93 %, comparé à 72 % pour les produits laminés à plat et 35 % pour les rails, grands profilés et produits tubulaires) entre 1956 et 1965. Dans la catégorie des laminés marchands, les fers ronds, carrés et plats ont connu une augmentation de tonnage encore plus grande que tous les autres produits en passant de 25.000 tonnes à 45.000 tonnes. Ces considérations permettent de projeter la demande future.

PREVISION DE LA DEMANDE

(En milliers de tonnes)

	1965	1970	1973	1975
Tiges et barres marchandes	87	130	160	185
Laminés à plat	55	70	87	90
Rails, grands profilés, tuyautages	23	30	33	35
Total	165	230	280	310

Secteur 14 : Métaux, Biens d'équipement

Sous-Secteur 14-1 : Première transformation des métaux - Tréfilerie

(Transformation et mise à dimension des fils de fer - Fils clair, fil galvanisé et fil recuit).

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR.

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	13.000	18.000	5.000	7 %
Exportations	0	0		
Total des Besoins ..	13.000	18.000	5.000	7 %
Capacité de production	14.000	19.000	5.000	
Production annuelle ..	8.000	15.000	7.000	
Taux d'utilisation de la capacité de production	57 %	78 %	+ 21 %	
Importations nécessaires	5.000	3.000	— 2.000	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	38 %	16 %	— 22 %	

PROJET

1) Etant donné l'accroissement des besoins, la capacité actuelle de production est insuffisante et nécessite une extension de 5.000 t. des usines existantes (capacité totale : 19.000 t.).

2) Il y a actuellement une très mauvaise utilisation de la capacité existante et un effort sera fait dans ce sens dans le cadre du Plan. Il est prévu de faire passer le taux d'utilisation de 57 à 78 %.

— **Investissement :**

L'extension prévue exigera un investissement de 2.000.000 de DH se répartissant comme suit :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes	10	10	20
Terrains et aménagements	Existants		
Bâtiments	162	38	200
Machines de fabrication	—	850	850
Autres installations	98	32	130
Véhicules	Existants		
Fonds de roulement	304	496	800
Total	574	1.426	2.000

— **Exploitation :**

La ventilation des recettes et des dépenses est la suivante

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
7.000 t. de fil (clair et galvanisé)	5.880	
Consommations intermédiaires		4.920
Salaires et traitements		250
Charges financières		120
Amortissements		108
Solde		482
Total	5.880	5.880

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres	6	70.000 DH
Ouvriers qualifiés	5	180.000 DH
Manœuvres spécialisés	30	
Total	41	250.000 DH

Etant donné la rentabilité élevée de ce secteur il y aurait donc intérêt à ramener les importations au minimum. Cette industrie présente, en effet, un grand intérêt tant du point de vue de l'entrepreneur que du point de vue du Pays.

Sous-Secteur 14-1 : Première transformation des métaux - Pointerie

(Pointes et clous à partir de fil clair)

La production de pointes a été la suivante :

1958 : 2.070 t.

1960 : 2.940 t.

1961 : 2.280 t.

1962 : 2.160 t.

1963 : 2.200 t.

1964 : 2.300 t.

La progression a ensuite continué pratiquement avec le même taux que depuis 1962, de sorte que le Plan a estimé que la production serait de 3.100 t. en 1968 et que le taux de croissance annuel pouvait être évalué à 7 %.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.100	4.300	1.200	7 %
Exportations prévues	—	—	—	
Total des Besoins	3.100	4.300	1.200	7 %
Capacité de production	4.700	4.700	—	
Production annuelle	3.000	4.150	1.150	
Taux d'utilisation de la capacité de production	64 %	88 %	+ 24 %	
Importations nécessaires	100	150	+ 50	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	3 %	3 %		

La capacité de production actuelle peut donc suffire jusqu'en 1973. Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan.

Sous-Secteur 14-1 : **Première transformation des métaux *. Grillages et gabions**

Les besoins qui étaient de 1.360 tonnes, en 1964, sont estimés à 1.550 t. en 1968. Le taux de croissance annuel a été estimé à 5,2 % d'où des besoins estimés à 2.000 t. en 1973. La capacité actuelle de 1.400 t./an est donc trop faible et devra être portée à 2.400 t. dans le cadre du Plan.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	1.550	2.000	450	5,2 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	1.550	2.000	450	5,2 %
Capacité de production	1.400	2.400	1.000	
Production annuelle ..	1.150	2.000	850	
Taux d'utilisation de la capacité	82 %	83 %	+ 1 %	
Importations nécessaires	400	0	— 400	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	26 %	0	26 %	

PROJET

Etant donnés les chiffres ci-dessus, il a été prévu une extension de 1.000 t./an de manière à pouvoir éliminer complètement les importations. Cette extension de 1.000 t. devra se reporter entre les deux usines existantes sous forme d'extension naturelle

— **Investissement :**

Elle exigera un investisesment de l'ordre de 850.000 DH se répartissant comme suit :

(En milliers de DH)

	Dépenses locales	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes - Terrains - Aménagements ...	Existants		
Bâtiments	53	12	65
Matériel importé		500	500
Autres installations	63	22	85
Véhicules	Existants		
Fonds de roulement ..	110	90	200
Total	226	624	850

— **Exploitation :**

La ventilation des recettes et des dépenses est la suivante :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
850 t. de grillages et gabions	1.445	
Consommations intermédiaires		985
Salaires et appointements		146
Charges financières		64
Amortissements		62
Solde		188
Total	1.445	1.445

— **Emplois créés :**

		Salaires
Cadres	2	26.000 DH
Ouvriers	23	120.000 DH
Total	25	146.000 DH

Etant donné la rentabilité élevée de ce secteur tant au point de vue de l'entrepreneur que du Pays, il y a un grand intérêt à réduire les importations au minimum.

Sous Secteur 14 1 Première transformation des métaux - Câblerie d'acier

Jusqu'ici les câbles en acier ont été importés en totalité. Les importations ont été les suivantes :

1963 859 tonnes

1964 1 100 tonnes

Les besoins en 1968 ont été estimés à 1.350 tonnes et le taux de croissance annuel à 5 %, étant donné le développement des manutentions mécaniques. Le Plan Triennal avait prévu une usine capable de produire 1.200 tonnes ; mais cette usine n'a pas été réalisée. Elle le sera donc dans le cadre du Plan actuel, mais étant donné que les besoins s'élèveront à 1.700 tonnes en 1973, la capacité de l'usine devra être d'au moins 1.500 tonnes par an.

En raison de la nécessité de certains câbles spéciaux, il est prévu que 25 % environ des besoins devront encore être importés.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	1.350	1.700	350	5 %
Exportations				
Total des Besoins	1.350	1.700	350	5 %
Capacité de production	0	1.500	+ 1.500	
Production prévue	0	1.250	+ 1.250	
Taux d'utilisation de la capacité	0	83 %	+ 83 %	
Importations nécessaires	1.350	450	900	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	100 %	26 %	— 74 %	

Il est donc prévu dans le cadre du Plan la **création d'une usine d'une capacité de production de 1.500 t./an de câbles en acier**. Cette usine entre dans le cadre du Complexe **Métallurgique A I A** à **Casablanca**, ainsi que les usines produisant les tubes en acier et s'occupant de forge et d'estampage. Ce complexe prévoit également la production de produits plats laminés à froid (étamés et galvanisés), de petites machines-outils, etc.

CARACTERISTIQUES DU PROJET CONCERNANT LES CABLES EN ACIER

— **Localisation** : Casablanca (anciens locaux de l'A I A).

— **Description** : Création d'une usine d'une capacité de production de 1.500 t./an de câbles en acier.

— **Investissements prévus** - Ventilation des dépenses.

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Études et frais d'établissement	65	65	130
Terrains	60		60
Bâtiments	251	59	310
Equipement industriel importé		3.500	3.500
Achats locaux	525	175	700
Véhicules	30	40	70
Divers	65	65	130
Fonds de roulement	346	364	710
Total	1.342	4.268	5.610

Soit 5.610.000 DH d'investissement au total, dont 4.268.000 DH en devises.

— **Exploitation :**

La ventilation des recettes et des dépenses est la suivante

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
1.250 t. de câbles d'acier à 3 DH/kg	3.750	
Consommations intermédiaires		1.382
Traitements et salaires		280
Charges financières		180
Amortissements		504
Solde		404
Total	3.750	3.750

— **Emplois créés :**

Cadres et employés	15
Ouvriers spécialisés et qualifiés	65
Total	80

Sous Secteur 14 | **Première transformation des métaux - Tubes d'acier**

Jusqu'ici les tubes d'acier ont été importés en totalité (1958 : 6.545 tonnes ; 1960 : 8.400 tonnes ; 1964 : 8.200 tonnes). Etant donné les consommations ultérieures, les besoins en 1968 ont été estimés à 10.500 t. et le taux de croissance évalué à 6 %. Dès lors, les besoins en 1973 sont évalués à 14.000 t. dont la moitié environ pourrait être fabriquée localement. En effet, la fabrication de tubes sans soudure exigeant une technique plus poussée et des investissements plus importants, il est préférable de se limiter actuellement aux tubes soudés.

Le Plan Quinquennal 1960-64 prévoyait déjà une usine d'une capacité de 6 à 8.000 t. an, usine qui n'a pas été réalisée. Le Plan Triennal 1965-1967 reprenait cette idée, mais rien n'a été fait. Il devient indispensable de créer une telle usine et c'est l'objectif du Plan actuel.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	10.500	14.000	3.500	6 %
Exportations				
Total des Besoins	10.500	14.000	3.500	6 %
Capacité de production	0	8.000	8.000	
Production	0	7.000	7.000	
Taux d'utilisation de la production	0	87 %	+ 87 %	
Importations nécessaires	10.500	7.000	3.500	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	100 %	50 %	— 50 %	

Il est donc prévu dans le cadre du Plan, la création d'une usine d'une capacité de 8.000 t./an (à l'exclusion des tubes sans soudure). Cette usine entre dans le cadre du Complexe Métallurgique A I A., ainsi que les usines de tubes, de forge et estampage.

CARACTERISTIQUES DU PROJET CONCERNANT LES TUBES D'ACIER

— **Localisation** : Casablanca (anciens locaux de l'A I A.)

— **Description** : Création d'une usine d'une capacité de production de 8.000 t. de tubes soudés et partiellement travaillés. Cette usine pourrait être construite dans le cadre du Complexe A.I.A.

— **Investissements prévus** - Ventilation des dépenses

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Terrains	100		100
Etudes	150	150	300
Bâtiments	567	133	700
Equipement industriel importé		4.500	4.500
Achats locaux	1.125	375	1.500
Véhicules de manutention divers	64	86	150
Fonds de roulement	1.040	960	2.000
Divers	175	175	350
Total	3.221	6.379	9.600

Investissement total : 9.600.000 DH, dont 6.379.000 DH en devises.

— **Exploitation :**

La ventilation des recettes et des dépenses est la suivante :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
7.000 tonnes à 1.500 DH/t.	10.500	
Consommations intermédiaires		7.500
Salaires et traitements		940
Charges financières		320
Amortissements		760
Solde		980
Total	10.500	10.500

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	16	290.000 DH
Ouvriers qualifiés	7	650.000 DH
Ouvriers spécialisés et manœuvres ..	60	
Total	83	940.000 DH

Sous-Secteur 14-2 **Transformation de l'Aluminium**

Ce secteur comporte les articles suivants :

Papier d'aluminium pour emballage.
Tôles ondulées pour couverture.
Tôles planes (moins de 5 mm. d'épaisseur).
Capsules de bouchage.
Poudre d'aluminium.
Tubes, fils, câbles.
Plaques d'aluminium (plus de 5 mm. d'épaisseur), barres.
Cadres.

La production était de 390 tonnes, en 1964, pour une capacité de 550 t. Les besoins furent de 2.280 tonnes. Il y a donc eu une importation de 1.890 tonnes.

Dans le cadre du Plan Triennal 1965-1967, des extensions représentant 3.000.000 de DH d'investissement, étaient prévues spécialement orientées vers l'intensification de la production d'articles ménagers. Les investissements réalisés ont atteint seulement 1.300.000 DH. Un effort spécial doit être fait dans le cadre du présent Plan afin d'étendre la fabrication nationale et de réduire les importations.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.350	2.700	350	3 %
Exportations	-	-	-	-
Total des Besoins	2.350	2.700	350	3 %
Capacité de production	700	1.000	300	
Production	600	900	300	
Taux d'utilisation de la capacité de production	85 %	90 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	1.750	1.800	+ 50	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	74 %	67 %	7 %	

Il est donc prévu une extension de la capacité de production de 300 t. des ateliers existants

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'EXTENSION

— **Localisation** : Mohammédia

— **Description** : Extension naturelle des ateliers existants Accroissement de la capacité : 300 t./an

— **Investissements** - Ventilation des dépenses

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes et terrains	p.m		
Bâtiments	81	19	100
Matériel importé		500	500
Achats locaux	55	20	75
Divers	13	12	25
Fonds de roulement	350	250	600
Total	499	801	1.300

Investissement total : 1.300.000 DH, dont 801.000 DH en devises

— **Exploitation** : Ventilation des recettes et dépenses

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes : 300 t à 11 DH/kg	3.300	
Consommations intermédiaires		1.522
Salaires et traitements		455
Charges financières		28
Amortissements		65
Solde		230
Total	3.300	3.300

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	15	155.000 DH
Ouvriers qualifiés	5	
Manœuvres spécialisés	70	300.000 DH
Total	90	455.000 DH

Sous Secteur 14 3 **Robinetterie**

En 1964, les besoins de ce secteur s'élevaient à 7.790.000 DH. La capacité de production était de 5.700.000 DH. La production a été de 2.800.000 DH, d'où des importations s'élevant à 4.990.000 DH. Ce secteur présente une croissance assez importante. Les besoins ont été estimés à 9.200.000 DH en 1968 et le taux de croissance annuel estimé à 5,5 %. De ce fait les besoins, en 1973, s'élèveront à 12.000.000 de DH.

Actuellement, la capacité de production est de 4.000.000 de DH puisqu'elle a subi un léger accroissement (300.000 DH) au cours du Plan Triennal 1964-1967. Etant donné les besoins en 1973, il y a donc lieu de prévoir une extension. Celle-ci sera cependant assez faible vu la diversité des produits de ce secteur qui rend nécessaire un important pourcentage d'importation. L'industrie locale ne pouvant prévoir la fabrication de certains produits spéciaux en faible quantité.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	9.200	12.000	2.800	5,5 %
Exportations prévues				
Total des Besoins	9.200	12.000	2.800	
Capacité de production	4.000	5.000	1.000	
Production	3.200	4.500	+ 1.300	
Taux d'utilisation de la capacité	80 %	90 %	+ 10 %	
Importations nécessaires	6.000	7.500	+ 1.500	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	65 %	62 %	- 3 %	

Il a donc été prévu une extension de capacité de production de 1.000.000 de DH portant la capacité totale à 5.000.000 de DH

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'EXTENSION

— **Localisation** : Ben-Slimane.

— **Description** : Extension naturelle de la capacité de production de l'usine existante. Capacité de production portée de 4.000.000 de DH à 5.000.000 de DH en augmentant la gamme de fabrications.

— **Investissements** : Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes et terrains	p.m		
Bâtiments	81	19	100
Matériel importé		520	520
Achats locaux	60	20	80
Fonds de roulement	93	57	150
Total	234	616	850

Investissement total : 850.000 DH, dont 616.000 DH en devises.

— **Exploitation** : Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes (accroissement de la production)	1.300	
Consommations intermédiaires		590
Salaires et traitements		190
Charges financières		55
Amortissements		65
Solde		400
Total	1.300	1.300

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres	3	40.000 DH
Ouvriers spécialisés et qualifiés	27	150.000 DH
Total	30	190.000 DH

Sous Secteur 14 3 **Fonderie de métaux ferreux**

En 1964, la capacité de ce secteur était de 7.600 tonnes/an. Les besoins étaient de 7 900 tonnes et la production de 5.400 tonnes, d'où 2 500 tonnes d'importations. Comme le montre le tableau ci-après, les besoins en 1968, ont été estimés à 9.600 tonnes, et le taux de croissance annuel à 5 %. Les besoins s'élèveront donc à 12.100 tonnes en 1973.

Pendant le Plan Triennal, la capacité de production a été portée de 7 600 à 10 200 tonnes. Etant donné la nécessité de certaines importations, cette capacité est suffisante jusqu'en 1973. Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	9.500	12.000	2.500	5 %
Exportations prévues ..	100	100		
Total des Besoins ..	9.600	12.100	2.500	
Capacité de production	10.200	10.200	0	
Production	6.000	7.600	1.600	
Taux d'utilisation de la capacité	59 %	74 %	+ 15 %	
Importations nécessaires	3.600	4.500	+ 900	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	37 %	37 %		

Etant donné le matériel existant, les producteurs ont intérêt à effectuer quelques investissements destinés à la modernisation de l'équipement afin de réduire les prix de revient.

Sous-Secteur 14.3 **Fonderie de métaux non ferreux**

En 1964, la capacité de ce secteur était de 750 tonnes par an. Les besoins étaient de 610 tonnes et il a été produit 550 tonnes, d'où 60 tonnes d'importation. On a constaté une stagnation de ce secteur. Dès lors, comme le montre le tableau ci-après, les besoins en 1968 ont été fixés à 700 tonnes seulement et le taux de croissance annuel, estimé à 2,8 %. On arrive ainsi à des besoins de 800 t en 1973. Quoique la capacité de production ne soit que de 750 t (sans changement depuis 1964), il n'a pas été prévu d'extension de la capacité de production pour 2 raisons :

1) Si les besoins croissent comme prévu, la capacité suffira encore en 1973 et, s'ils sont plus importants, les ateliers existants pourront y faire face par dédoublement des équipes.

2) Un certain pourcentage d'importations reste nécessaire

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	700	800	100	2,8 %
Exportations prévues ..	—	—	—	
Total des Besoins	700	800	100	2,8 %
Capacité de production	750	750	0	
Production	600	690	90	
Taux d'utilisation de la capacité	80 %	92 %	+ 12 %	
Importations nécessaires	100	110	+ 10	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	14 %	14 %		

Sous Secteur 14.4 **Tôlerie - Chaudronnerie**

En 1964, les besoins s'élevaient à 3.700 tonnes et étaient couverts par une production locale de 3.100 tonnes (capacité de production de 4.500 tonnes) et par des importations de 600 tonnes. Il n'y a pas eu d'exportations.

La nature des commandes de ce secteur étant très variable il est nécessaire de prévoir un certain pourcentage d'importations. Cependant, la croissance etant assez forte (taux de croissance annuel estimé à 5 %), les besoins qui seraient de 4.200 tonnes en 1968 s'élèveraient à 5.350 tonnes en 1973. Aussi a-t-il été jugé nécessaire de prevoir une extension de la capacité de production de 1.000 tonnes. Actuellement la capacité de production est de 5.000 tonnes (croissance de 500 tonnes au cours du Plan Triennal 1964-1967) ; elle sera donc portée à 6.000 t. au cours du Plan actuel.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	4.200	5.350	1.150	5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	4.200	5.350	1.150	5 %
Capacité de production	5.000	6.000	1.000	
Production	4.000	5.100	1.100	
Taux d'utilisation de la capacité	80 %	85 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	200	250	+ 50	
Pourcentage des importations par rapport aux Besoins	4,7 %	4,7 %	—	

Il a donc été prévu une extension de 1.000 t./an dans le cadre du Plan.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca et autres grands centres du Pays

— **Description** : Extension naturelle de la capacité de production des ateliers existants. Accroissement de la capacité globale de production de 5.000 à 6.000 t./an.

— **Investissements prévus** - Ventilation des dépenses

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes - Terrains	p.m.		
Bâtiments	81	19	100
Matériel importé	—	580	580
Achats locaux	53	17	70
Fonds de roulement	33	37	70
Total	167	653	820

Investissements totaux : 820.000 DH, dont 653.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
1.100 tonnes à 5,15 DH/kg.	5.665	
Consommations intermédiaires		4.110
Salaires		420
Charges financières		400
Amortissements		70
Solde		665
Total ...	5.665	5.665

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	7	80.000 DH
Ouvriers qualifiés et spécialisés	65	340.000 DH
Total	72	420.000 DH

Sous Secteur 14-5 **Forge - Estampage**

En 1964, les besoins s'élevaient à 2.030 tonnes et étaient couverts par les importations (1.400 tonnes) et la production locale (630 tonnes). La production locale est obtenue actuellement en partie dans des ateliers artisanaux et en partie dans des ateliers intégrés à d'autres fabrications. Le but est de créer une usine équipée de façon moderne et à haute technicité de manière à produire des matières de bonne qualité et d'un prix de revient moindre. Cette production porterait principalement sur l'outillage à main agricole (fourches, pelles, pioches, faux, etc...), l'outillage à main d'atelier, la martellerie, le forgeage et l'estampage de pièces mécaniques, de pièces pour l'industrie agricole, le montage des automobiles et camions, les ferrures pour lignes électriques, etc...

Cette nouvelle usine permettra de réduire fortement les importations, ces dernières restant partiellement nécessaires pour les outils et pièces spéciaux.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.000	2.500	500	4,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	2.000	2.500	500	4,5 %
Capacité de production	800	1.900	1.100	
Production	700	1.600	900	
Taux d'utilisation de la capacité de production	87 %	84 %	—	
Importations nécessaires	1.300	900	— 400	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	65 %	36 %	— 29 %	

Il est donc prévu dans le cadre du Plan la création d'une usine de forgeage et estampage d'une capacité de 1.900 tonnes par an. Cette usine serait intégrée dans le Complexe de l'A.I.A.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation :** Casablanca (dans les locaux de l'A.I.A.)

— **Description :** Création d'une usine comprenant des opérations de forge, estampage, soudure, meulage, fraisage, pour une capacité de 1.900 t./an.

— **Investissements prévus :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes et frais de premier établissement	150	150	300
Terrains	150	—	150
Bâtiments	486	114	600
Matériel importé	—	2.500	2.500
Matériel et achats locaux	225	75	300
Véhicules	43	57	100
Divers	75	75	150
Fonds de roulement	1.300	1.100	2.400
Total ..	2.429	4.071	6.500

Investissement total : 6.500.000 de DH, dont 4.071.000 DH en devises.

— Exploitation - La ventilation des recettes et dépenses est la suivante :

	Recettes	*Dépenses*
1.600 tonnes à 6 DH/kg	9.600	
Consommations intermédiaires		6.950
Salaires et appointements		1.245
Charges financières		200
Amortissements		405
Solde		800
Total	9.600	9.600

— Emplois créés :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	35	625.000 DH
Ouvriers qualifiés	15	
Manœuvres et ouvriers spécialisés	105	620.000 DH
Total	155	1.245.000 DH

Sous Secteur 14 6 **Moteurs à combustion interne**

Les utilisateurs de ces moteurs sont principalement :

Pour les moteurs du type mobile :

Les constructeurs de camions et autobus.

Les constructeurs de tracteurs agricoles.

Les constructeurs de matériel de T P. de levage et de manutention.

Pour les moteurs du type fixe :

Les constructeurs de groupes électrogènes et de groupes moto-pompes.

— **Agriculteurs : moulins à céréales, à huiles, concasseurs, etc...**

La gamme de puissance la plus utilisée et donc la plus intéressante à construire localement va de 10 à 90 CV. Il est, de ce fait, préférable de prévoir la création d'une usine de montage se cantonnant dans les moteurs de cette catégorie, les moteurs spéciaux et de puissance plus importante continuant à être importés. Etant donné l'importance du marché actuel et des besoins (1964 2.780 unités, 1968 : 3.000 unités, 1973 : 3.300 unités), dont le taux de croissance est de 2 % par an, la capacité de production de l'usine créée devra être d'environ 2.000 unités de manière à ce que la production puisse couvrir environ la moitié des besoins. Le Plan Triennal avait prévu la création d'un atelier d'une capacité de 1.500 unités pour un investissement de 600.000 DH. Mais ce projet n'a pu être réalisé pour des raisons non techniques. Il serait donc souhaitable que la création de cet atelier puisse être faite dans le cours du Plan actuel. Etant donné l'accroissement des besoins, il est jugé nécessaire de porter cette capacité à 2.000 pièces, ce qui représente des investissements estimés à 1.000.000 de DH. Les emplois créés s'élèvent à 100 environ.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de moteurs)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.000	3.300	300	2 %
Exportations	0	0		
Total des Besoins	3.000	3.300	300	2 %
Capacité de production	0	2.000	2.000	
Production locale	0	1.600	1.600	
Taux d'utilisation de la capacité	0	80 %		
Importations nécessaires	3.000	1.700	1.300	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	100 %	51 %	49 %	

Sous-Secteur 14-7 : **Pompes**

La capacité de production était de 220 tonnes par an en 1964. Le Plan Triennal 1965-67 ayant estimé souhaitable de développer cette activité essentielle pour le Pays, il a été prévu des investissements estimés à 1.500.000 DH, dont 800.000 DH furent réellement effectués ; la capacité de production est passée actuellement à 400 tonnes/an.

Vu les besoins prévus en 1973 (1.300 t.) on a jugé nécessaire d'accroître encore cette capacité de 400 t., portant ainsi la capacité annuelle totale à 800 t./an. Il n'est pas possible d'envisager un accroissement plus important, car les pompes de débit important nécessitent une étude hydraulique poussée ainsi que les pompes spéciales (haute pression -- injection, etc...) et elles devront continuer à être importées aussi longtemps que le marché intérieur ne justifiera pas de séries suffisantes.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

Les besoins en 1964 étaient de 877 tonnes/an et étaient couverts par la production locale (165 tonnes pour une capacité de production de 220 tonnes) et par des importations (712 tonnes). La demande de ce secteur étant assez fortement croissante, les besoins 1968 ont été estimés à 1.050 tonnes avec un taux de croissance annuel de 4,5 %.

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	1.050	1.300	250	4,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	1.050	1.300	250	
Capacité de production	400	800	400	
Production	350	700	350	
Taux d'utilisation de capacité de production	88 %	88 %		
Importations nécessaires	700	600	— 100	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	66 %	46 %	— 20 %	

Nous prévoyons donc dans le cadre du Plan, un accroissement de la capacité de production de 400 t./an, portant ainsi la capacité globale à 800 t./an.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation :** Casablanca.

— **Description :** Extension des entreprises existantes - Développement de la gamme de fabrication de pompes réalisées par assemblage de pièces détachées, soit de provenance étrangère, soit de fabrication locale.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes - Terrains - Bâtiments	p.m.	250	250
Matériel importé	—	12	50
Autres installations	38	150	300
Fonds de roulement	150		
Total	188	412	600

Investissement total : 600.000 DH, dont 412.000 DH en devises

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes : 350 t à 12 DH/kg	4 200	
Consommations intermédiaires		3 130
Salaires et appointements		340
Charges financières		50
Amortissements		30
Solde		650
Total	4 200	4 200

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres	8	80.000 DH
Ouvriers	52	260.000 DH
Total	60	340.000 DH

Sous-Secteur 14-9 **Matériel ferroviaire**

Les besoins de 1964 (5.300.000 DH) ont été couverts par une fabrication locale de 3.200.000 DH (wagons) et une importation de 2.100.000 DH (locomotives). Etant donné la croissance régulière de ce secteur (taux de croissance annuel : 6,5 %) les besoins en 1968 sont estimés à 6.900.000 DH et en 1973 à 9.300.000 DH.

La capacité de production étant restée inchangée (6.000.000 de DH) depuis 1958, il est nécessaire, vu les besoins en 1973, de prévoir une extension de la capacité de production de 2.000.000 de DH, portant la capacité totale à 8.000.000 de DH. Le Plan Triennal avait prévu un investissement de 1.300.000 DH, mais uniquement pour l'entretien du matériel existant ; en réalité 2.000.000 de DH ont été investis.

Il n'est pas possible d'envisager une extension de capacité plus importante, étant donné qu'on ne peut prévoir la fabrication locale d'un pourcentage important des besoins (locomotives, certaines pièces de rechange, etc...). Les importations pour la période du Plan ont été estimées à environ 30 % des besoins.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	6.900	9.300	2.400	6,5 %
Exportations	—	—	—	—
Total des Besoins	6.900	9.300	2.400	6,5 %
Capacité de production	6.000	8.000	2.000	
Production	5.000	6.700	1.700	
Taux d'utilisation de la capacité	83 %	83 %	—	
Importations nécessaires	1.900	2.600	+ 700	
Pourcentage des Importations aux Besoins	27 %	27 %	—	

Il est donc prévu au Plan un projet d'extension de la capacité de production de l'usine existante afin de porter la capacité totale à 8.000.000 de DH/an.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Mohammédia.

— **Description** : Extension de la capacité de production (rénovation et entretien des parcs publics et privés de wagons de marchandises) de l'usine existante.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes - Terrains	p.m.		
Bâtiments	324	76	400
Matériel importé	—	600	600
Achats locaux	60	20	80
Divers	100	100	200
Fonds de roulement ..	172	228	400
Total ..	656	1.024	1.680

Investissement total : 1.680.000 DH, dont 1.024.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	1.700	
Consommations intermédiaires		1.112
Salaires et appointements		230
Charges financières		60
Amortissements		108
Solde		190
Total .	1.700	1.700

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres	7	80.000 DH
Ouvriers	35	150.000 DH
Total	42	230.000 DH

Sous-Secteur 14-11 : **Matériel de culture (tracteurs exceptés)**

Les besoins en 1964 (2.700 tonnes) ont été couverts par la fabrication locale (1.500 tonnes) et les importations (1.200 tonnes). A cette date, la capacité de production était de 1.850 tonnes par an après avoir été accrue de 750 tonnes environ pendant le Plan Quinquennal 1960-1964.

Le Plan Triennal 1965-1967 avait prévu des investissements de 1.500.000 DH, mais seulement 500.000 DH ont été investis, ce qui a cependant permis de porter la capacité de production à 2.400 tonnes par an. Etant donné la croissance de ce secteur et compte tenu surtout des objectifs du Plan actuel pour l'Agriculture, les besoins totaux en 1968 ont été estimés à 4.000 tonnes (besoins intérieurs, 3.500 tonnes) et le taux de croissance à 6,5 %. Par suite, les besoins intérieurs seraient de 4.700 tonnes en 1973 (besoins totaux, 5.500 tonnes). Il est donc nécessaire de prévoir une extension de la capacité de production afin de couvrir les besoins supplémentaires. Cette extension a été fixée à 1.100 t., portant ainsi la capacité totale à 3.500 tonnes.

La croissance de la capacité de production et des besoins totaux est donc la suivante :

EVOLUTION DU SECTEUR

	Capacité	*Besoins totaux*
1958	1.100 t.	1.940 t.
1964	1.850 t.	2.700 t.
1968	2.400 t.	4.000 t. (dont 500 t. d'export.)
1973	3.500 t.	5.500 t. (dont 800 t. d'export.)

Le matériel de culture utilisé actuellement et fabriqué au Maroc en totalité ou partiellement est le suivant :

charrues à disques et à soc tractées, défonceuses, etc... ;

cover-crops, herses ;

charrues à traction animale ;

herses, canadiennes à traction animale ;

socs ;

semoirs, épandeurs d'engrais ;

moissonneuses-batteuses ;

pulvérisateurs, poudreuses à dos ;

remorques ;

matériel de ferme divers.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance a*
Besoins intérieurs	3.500	4.700	1.200	6,5 %
Exportations prévues	500	800	300	
Total des Besoins	4.000	5.500	1.500	
Capacité de production	2.400	3.500	1.100	
Production nationale	2.000	3.100	1.100	
Taux d'utilisation de la capacité	83 %	88 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	2.000	2.400	+ 400	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	50 %	43 %	- 7 %	

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca Rabat.

— **Inscription** : **Extension de la capacité de production des 6 entreprises existantes. Capacité totale passant de 2.400 à 3.500 t./an.**

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses en devises*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Bâtiments	81	19	100
Matériel importé	75	845	920
Achats locaux	104	76	180
Fonds de roulement	620	880	1.500
Total	880	1.820	2.700

Investissement total : 2.700.000 DH, dont 1.820.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
1.100 tonnes à 8 DH/kg	8.800	
Consommations intermédiaires		6.605
Salaires et traitements		770
Charges financières		190
Investissements		115
Solde		1.120
Total	8.800	8.800

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et emplois	14	270.000 DH
Ouvriers spécialisés et qualifiés	100	500.000 DH
Total	114	770.000 DH

Sous Secteur 14-11 **Tracteurs à roues**

Il est assez difficile de prédéterminer les besoins actuels dans ce secteur, étant donné la politique de modernisation poursuivie par le Gouvernement (en élaboration). Cependant le taux de croissance annuel estimé à 5,5 % doit permettre de serrer la réalité de près et de pouvoir ainsi conclure que la capacité de production de ce secteur est suffisante pour toute la durée du Plan en tenant compte d'importations qui pourraient se réaliser en vertu d'accords avec certains pays étrangers. En 1963, la capacité de production était encore nulle. Elle est actuellement de 1.200 pièces par an. En effet, le Plan Triennal 1965-1967 avait prévu des investissements de l'ordre de 1.500.000 DH. Il a été réalisé 1.700.000 DH, d'où une capacité de production de 1.200 pièces par an.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	800	1.040	240	5,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	800	1.040	240	5,5 %
Capacité de production	1.200	1.200	0	
Production nationale ..	800	1.040	+ 240	
Taux d'utilisation de la capacité	66 %	87 %	+ 21 %	
Importations nécessaires	0	0	—	

Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel.

Sous-Secteur 14-11 : **Tracteurs à chenilles**

Les besoins de ce secteur sont moindres que ceux du secteur précédent (tracteurs à roues). En 1964, les besoins étaient de 211 pièces dont 5 furent importées. Les prévisions du Plan sont les suivantes :

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	250	325	75	5,5 %
Exportations				
Total des Besoins	250	325	75	5,5 %
Capacité de production	1.200	1.200	0	
Production nationale ..	235	300	+ 65	
Taux d'utilisation de la capacité	20 %	25 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	15	25	+ 10	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	6 %	7 %	+ 1 %	

La capacité de production est donc nettement excédentaire et il n'y a pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel. En outre, certaines importations restent nécessaires (tracteurs spéciaux).

Sous Secteur 14.13 **Mécanique générale**

Ce secteur groupe quelque 300 à 400 ateliers d'importance variable et dont la gamme de fabrications est très étendue :

- Ateliers de construction non spécialisés.
- Ateliers de réparation.
- Maréchaux ferrants.
- Revêtement industriel des métaux : zingage, étamage, galvanisation, nickelage, chromage, etc...
- Trempe, cimentation.
- Emaillage à haute température.
- Taille des engrenages.
- Modelage.
- Fabriques d'armes.

Ce secteur est en général très dépendant des autres secteurs se rapportant à la fabrication mécanique. Le taux de croissance annuel a été estimé, en tenant compte de ces secteurs, à 4 %.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	20.000	24.000	4.000	4 %
Exportations prévues	200	300	100	
Total des Besoins	20.200	24.300	4.100	
Capacité de production	15.000	20.000	5.000	
Production nationale	12.000	17.000	5.000	
Taux d'utilisation de la capacité	80 %	85 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	8.200	7.300	900	
Pourcentages des Importations par rapport aux Besoins	40 %	30 %	— 10 %	

Etant donné l'acroissement des besoins, il est nécessaire de prévoir une extension de 5.000.000 de DH, afin de maintenir les importations à un pourcentage raisonnable. Celles-ci restent d'ailleurs nécessaires pour les produits spéciaux dont les besoins sont trop faibles pour justifier un nouvel outillage.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Toutes régions industrialisées.

— **Description** :

Extension naturelle des ateliers existants.

Modernisation et amélioration de la productivité.

Extension de la capacité de production principalement par diversification des méthodes.

Capacité de production accrue de 5.000.000 de DH passant de 15 à 20.000.000 de DH.

Production prévue : accroissement de 12 à 17.000.000 de DH.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	3.000	3.000
Achats locaux	290	210	500
Fonds de roulement	—	—	—
Total	290	3.210	3.500

Investissement total : 3.500.000 DH, dont 3.210.000 DH en devises.

Auto-financement en grande partie.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	5.000	
Consommations intermédiaires		2.265
Salaires et traitements		1.700
Charges financières		35
Amortissements		350
Solde		650
Total	5.000	5.000

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	30	500.000 DH
Ouvriers	170	1.200.000 DH
Total	200	1.700.000 DH

Sous-Secteur 14 16 **Serrurerie - Ferronnerie**

Ce secteur comprend les activités suivantes :

La menuiserie métallique, ferronnerie, serrurerie.

La fabrication de fermetures roulantes et volets vendeurs.

L'artisanat en serrurerie, ferronnerie.

La fabrication de crémones, loquets, poignées, etc...

Les 60 % de ces fabrications peuvent être réalisés localement. D'autre part, comme il s'agit d'artisanat pour une part importante, il est difficile de donner des chiffres de capacité exacts. Les chiffres cités ci-dessous sont un minimum, car la capacité réelle peut être facilement accrue par d'autres moyens que des investissements bien déterminés. Dès lors, étant donné la capacité de production estimée dans le tableau ci dessous, et les besoins prévus, il n'est pas nécessaire, dans le cadre du Plan de prévoir des investissements dans le but d'augmenter la capacité.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.300	4.200	900	5 %
Exportations				
Total des Besoins	3.300	4.200	900	5 %
Capacité de production	3.200	3.200		
Production nationale	2.000	2.550	+ 550	
Taux d'utilisation de la capacité	62 %	80 %	+ 18 %	
Importations nécessaires	1.300	1.650	+ 350	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	39 %	39 %		

Le taux de croissance de 5 % a été estimé en tenant compte de l'activité du secteur du bâtiment. Les importations qui s'élèvent à 39 % des besoins comportent essentiellement des produits de haute qualité qu'il pourrait être envisagé de fabriquer localement ultérieurement.

Sous-Secteur 14-17 : **Câbles et fils électriques**

Les principaux utilisateurs de ce secteur sont : les investisseurs publics (P.T.T., O.N.E.), les investisseurs privés, la construction électrique, le bâtiment, l'entretien des installations. De ce fait, en tenant compte de l'accroissement de ces secteurs, le taux de croissance annuel a pu être estimé à 4,5 %. Par suite, les besoins croissent comme suit :

1964 : 15.144.000 DH.

1968 : 18.250.000 DH (dont 50.000 DH d'exportations).

1973 : 22.900.000 DH (dont 100.000 DH d'exportations).

La capacité de production nationale a évolué ainsi :

1968 : 18.250.000 DH (dont 50.000 DH d'exportations).

1973 : 22.900.000 DH (dont 100.000 DH d'exportations).

Cet accroissement de la capacité a été obtenu grâce à un investissement de 2.000.000 de DH (1.800.000 DH prévus). Pour atteindre, en 1973, 25.000.000 de DH, une extension de 5.000.000 de DH de capacité, a été prévue dans le cadre du Plan actuel. Elle correspond à un investissement de 3.700.000 DH.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	18.200	22.800	4.600	4,5 %
Exportations prévues ..	50	100	50	
Total des Besoins	18.250	22.900	4.650	
Capacité de production	20.000	25.000	5.000	
Production nationale ..	7.000	21.400	4.400	
Taux d'utilisation de la capacité	85 %	86 %	+ 1 %	
Importations nécessaires	1.250	1.500	+ 250	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	7 %	6,5 %	0,5 %	

Un faible pourcentage d'importations reste nécessaire pour les câbles spéciaux.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Mohammédia.

— **Description** : Extension de la capacité de production de l'usine existante de 20 à 25.000.000 de DH, soit une extension de capacité de 5.000.000 de DH. Il est prévu que la production passera ainsi de 17 à 21.400.000 DH.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Bâtiments	243	57	300
Matériel importé	—	2.200	2.200
Achats locaux	174	126	300
Véhicules	22	28	50
Divers	75	75	150
Fonds de roulement	270	430	700
Total	784	2.916	3.700

Investissement total : 3.700.000 DH, dont 2.916.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et des dépenses :

(En milliers de DH)

	Dépenses	*Recettes*
Recettes	4.400	
Consommations intermédiaires		3.090
Salaires et appointements		500
Frais financiers		50
Amortissements		290
Solde		470
Total	4.400	4.400

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	8	80.000 DH
Ouvriers	50	420.000 DH
Total	58	500.000 DH

Sous-Secteur 14-18 : **Transformateurs**

La capacité de production de ce secteur était de 2.500.000 Dh en 1964. Le Plan Triennal 1965-67 a prévu des investissements de l'ordre de 2.000.000 de Dh qui sont en cours de réalisation de sorte que la capacité au début du Plan actuel est de 4.000.000 de Dh (1968). Les besoins étaient en 1964 de 4.039.000 Dh et ils ont été estimés à 4.600.000 Dh pour 1968 (dont 50.000 Dh d'exportations). Avec un taux de croissance estimé à 3 %, les besoins totaux s'élèveront à 5.300.000 Dh en 1973. Il convient alors de prévoir une extension de capacité de 1.000.000 de Dh dans le cadre du Plan afin de porter la capacité totale à 5.000.000 de Dh.

20 % des besoins devront continuer à être importés pour couvrir les besoins en transformateurs spéciaux dont le nombre d'unités est trop faible pour envisager la fabrication locale. Cependant une unité de production de petits transformateurs d'alimentation (pour récepteurs magnétiques) serait à étudier.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de Dh)

	Situation 1968	Situation 1973	Accroissement 1968/73	Taux de croissance annuel
Besoins intérieurs	4.550	5.250	700	3 %
Exportations prévues	50	50	—	
Total des Besoins	4.600	5.300	700	
Capacité de production	4.000	5.000	1.000	
Production nationale	3.400	4.000	+ 600	
Taux d'utilisation de la capacité	85 %	80 %	— 5 %	
Importations nécessaires	1.200	1.300	+ 100	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	26 %	24,5 %	— 1,5 %	

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca ou Mohammédia.

— **Description** : Extension des capacités de production des usines existantes, de 4 à 5.000.000 de Dh. Il est prévu que la production passera de 3.400.000 Dh à 4.000.000 de Dh.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de Dtt)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Taux de croissance annuel*
Bâtiments	90	25	120
Matériel	—	800	800
Achats locaux	45	35	80
Fonds de roulement	45	15	60
Total	180	875	1.060

Investissements totaux : 1.060.000 Dtt, dont 873.000 Dtt en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de Dtt)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	800	—
Consommations intermédiaires		340
Salaires et appointements		140
Frais financiers		40
Amortissements		94
Solde		77
	800	800

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	6	70.000 Dtt
Ouvriers	16	70.000 Dtt
Total	22	140.000 Dtt

Sous-Secteur 14-18 : **Moteurs électriques**

En 1964, les besoins étaient de 347 tonnes, couverts, dans leur totalité, par des importations. Le Plan Triennal 1965-1967 prévoyait des investissements de l'ordre de 2.000.000 de DH (secteurs moteurs et transformateurs réunis) mais la partie réservée au secteur moteurs, n'a pas été utilisée. Le Plan actuel prévoit donc la création d'une usine de fabrication de moteurs. Cette usine ne fabriquera que les moteurs les plus demandés au Maroc (petite et moyenne puissance : 2 à 50 CV.), les moteurs spéciaux (très petite puissance pour appareils électro-ménagers et puissances supérieures à 50 CV) continuant d'être importés. Les besoins prévus pour 1973, étant de 525 tonnes, cette usine devra avoir une capacité de 300 tonnes lui permettant une production de 275 tonnes environ, soit un peu plus de la moitié des besoins.

Le taux de croissance annuel de 4.5 % est le taux réel calculé entre les années 64 et 67.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	420	525	105	4.5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	420	525	105	4.5 %
Capacité de production	—	300	300	
Production nationale		275	275	
Taux d'utilisation de la capacité	—	91 %	91 %	
Importations nécessaires	420	250	170	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	100 %	47 %	53 %	

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Région de Casablanca

— **Description** : Création d'une usine de fabrication de moteurs électriques de puissances courantes normalisées, à l'exception des moteurs spéciaux de petites puissances pour appareils électro-ménagers et des moteurs de grandes puissances, ainsi que des moteurs rarement utilisés. Pièces en fonte, usinages, bobinages, assemblages et essais réalisés au Maroc.

— **Investissements - Ventilation des dépenses :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes	15	15	30
Terrains	30	—	30
Bâtiments	162	38	200
Matériel importé	—	200	200
Achats locaux	22	8	30
Véhicules	26	34	60
Divers	20	20	40
Fonds de roulement	260	290	550
Total	535	605	1.140

Investissements totaux : 1.140.000 DH, dont 605.000 DH en devises.

— **Exploitation - Ventilation des recettes et dépenses :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	3.500	
Consommations intermédiaires		2.319
Salaires et appointements		850
Charges financières		45
Amortissements		91
Solde		195
Total	3.500	3.500

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	18	250.000 DH
Ouvriers spécialisés et qualifiés	150	600.000 DH
Total	168	850.000 DH

Sous-Secteur 14-18 : **Equipements électriques**

(Tableaux de distribution, luminaires, sectionneurs, émetteurs-récepteurs et accessoires de commende divers).

En 1964, les besoins étaient de l'ordre de 15.563.000 DH, dont 13.527.000 DH étaient importés. La capacité de production de 3.300.000 DH est restée inchangée à ce jour. Le taux de croissance ayant été estimé à 4 % (basé sur la croissance réelle de 1964 à 1966), les besoins s'élèveront à 21.600.00u DH en 1973. Dès lors le Plan actuel prévoit l'extension des usines existantes de 3.300.000 DH à 5.400.000 DH. Il n'est pas possible de prévoir un accroissement plus important, car les besoins correspondent pour 80 % à du matériel faisant partie d'usines nouvelles complètes dont le matériel est importé. Ce matériel comprend généralement les appareils électriques de commande.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	18.000	21.600	3.600	4 %
Exportations				
Total des Besoins	18.000	21.600	3.600	4 %
Capacité de production	3.300	5.400	2.100	
Production	2.500	4.600	2.100	
Taux d'utilisation de la capacité	76 %	85 %	+ 9 %	
Importations nécessaires	15.500	17.000	+ 1.500	
Importations par rapport aux Besoins	86 %	79 %	-7 %	

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Région de Casablanca

— **Description** :

Extension des usines existantes

Accroissement de la capacité : 2.100.000 DH.

Activités : tableaux de distribution, tableaux de commande, armoires d'asservissement, appareils de contrôle et accessoires de commande tous fluides.

Capacité totale de production après extension : 5.400.000 DH.

— **Investissements prévus** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	600	600
Achats locaux	75	55	130
Véhicules	10	15	25
Divers	22	23	45
Fonds de roulement	130	120	250
Total	237	813	1.050

Investissement total : 1.050.000 DH, dont 813.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	2.100	
Consommations intermédiaires		1.443
Salaires et appointements		350
Charges financières		40
Amortissements		82
Solde		185
Total	2.100	2.100

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	12	170.000 DH
Ouvriers spécialisés	40	180.000 DH
Total	52	350.000 DH

Sous-Secteur 14-21 : **Emballages métalliques**

Sous cette dénomination, sont groupées les productions suivantes :

- **Les boîtes de conserves (fruits, poissons, viandes, légumes, peinture et vernis).**
- **Les bouchons et capsules métalliques (boissons gazeuses, brasserie).**
- **Les fûts métalliques.**
- **L'impression sur tôle.**

L'évalution des besoins jusqu'au début de 1968 est la suivante :

(En DH et en tonnes)

	1958	1963	1964	1968
Besoins intérieurs . .	**45.400.000 DH** —	— **33.000 t.**	**75.790.000 DH** **27.840 t.**	28.000 t.
Exportations	— —	— —	**1.260.000 DH** **460 t.**	
Total des Besoins .	**45.400.000 DH** —	— **33.000 t.**	**77.050.000 DH** **28.300 t.**	28.000 t.
Capacité de production	—	**33.000 t.**	**33.000 t.**	37.000 t.
Production nationale.	**45.400.000 DH**	**32.700 t.**	**76.100.000 DH** **28.100 t.**	28.000 t.
Importations nécessaires	**900.000 DH**	**300 t.**	**980.000 DH** **200 t.**	

Le tableau ci-dessus montre qu'il y a eu une certaine stagnation des besoins de sorte que ceux-ci ont été estimés à 28.000 tonnes en 1968. D'autre part, la capacité de production ayant été portée de 33.000 à 37.000 tonnes dans le cadre du Plan Triennal

1965-1967 (investissements de 4.200 000 DH pour 3.000.000 de DH prévus), et le taux de croissance annuel, fixé à 2,5 % pendant le Plan actuel, les besoins estimés, en 1973 (31.500 tonnes) seront largement couverts par la capacité existante.

Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan présent. Le taux de croissance annuel de ce secteur dépend en grande partie de celui du secteur «Conserves» qui en est le principal client. Comme ce secteur est actuellement en faible expansion, le taux de 2,5 %, estimé pour les emballages métalliques, doit s'avérer assez exact. Cependant même si ce taux devait être plus élevé, la capacité de production de 37.000 tonnes suffirait puisqu'elle admettrait même un taux de croissance de 5 %.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	28.000	31.500	3.500	2,5 %
Exportations	—	—	—	—
Total des Besoins	28.000	31.500	3.500	2,5 %
Capacité de production	37.000	37.000	—	
Production	28.000	31.000	3.500	
Taux d'utilisation de la capacité de production	75 %	85 %	10 %	
Importations	0	0	0	

Ce tableau montre que la production nationale couvrira entièrement les besoins. Aucune exportation n'a été prévue, celle-ci diminuant régulièrement depuis quelques années.

Secteur 15 - Automobiles, Aviation, Cycles

Sous-Secteur 15-1 : **Construction de camions**

En 1964, les besoins intérieurs se sont élevés à 1.909 pièces et 150 pièces ont été exportées. Les besoins totaux de 2.059 pièces ont été couverts presque totalement par la production locale 2.047 pièces. La capacité de production était de 5.950 pièces annuellement. Le taux de croissance prévu par le Plan Triennal (besoin de 6.000 pièces en 1968), s'est avéré nettement excessif.

Dès lors, le Plan actuel prévoit des besoins intérieurs de 2.500 pièces en 1968 et une exportation de 200 pièces. Le taux de croissance annuel a été estimé à 10 %. Les besoins totaux s'élèveront ainsi à 4.200 pièces en 1973 (y compris 200 pièces pour l'exportation) et la capacité de production annuelle à 8.000 pièces an (investissements prévus par le Plan Triennal 1965-1967). Aucune extension n'est donc à prévoir dans le cadre du Plan actuel.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.500	4.000	1.500	10 %
Exportations prévues	200	200	—	
Total des Besoins	2.700	4.200	1.500	
Capacité de production	8.000	8.000	—	
Production	2.700	4.200	1.500	
Taux d'utilisation de la capacité	34 %	53 %	+ 19 %	
Importations nécessaires	0	0	—	

Sous-Secteur 15-1 : **Véhicules spéciaux (Jeeps)**

En 1964 les besoins étaient de 373 pièces an et étaient couverts totalement par la production locale. Etant donné le taux de croissance annuel, estimé à 4 %, les besoins s'élèveront à 520 pièces, en 1973. La capacité de production étant déjà de 1.100 pièces/an, en 1964, il n'y a aucune extension de capacité à prévoir dans le cadre du Plan actuel.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	430	520	90	4 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	430	520	90	4 %
Capacité de production	1.100	1.100	+ 90	
	430	520	0	
Taux d'utilisation de la capacité	39 %	47 %	+ 8 %	
Importations nécessaires	0	0		

Sous-Secteur 15-2 : **Construction de voitures de tourisme**

Les caractéristiques de ce secteur, jusqu'au Plan actuel, sont les suivantes :

(En nombre de pièces)

	1958	1960	1963	1964
Besoins	11.146	12.764	9.927	6.640
Capacité de production	0	0	11.000	11.000
Production locale	0	0	6.276	4.300
Importations	11.146	12.764	3.651	2.340

Le secteur a subi une profonde dépression jusqu'en 1964. Ensuite s'est amorcée une certaine reprise qui a permis d'estimer le taux de croissance annuel à 3,5 %. De ce fait, les prévisions de besoins pour le Plan actuel sont de 10.000 pièces en 1968 et de 12.000 pièces en 1973.

Pendant le Plan Quinquennal 1960-64, une usine de montage a été créée, d'une capacité de 11.000 pièces par an (1 équipe de 10 heures). Le Plan Triennal avait prévu des investissements de l'ordre de 5.000.000 de DH, mais 700.000 DH seulement ont été utilisés. Actuellement, en comptant un travail à 3 équipes de 8 heures, la capacité de production peut être estimée à 30.000 pièces an.

Il n'y a donc aucune extension à prevoir dans le cadre du présent Plan.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	10.000	12.000	2.000	3,5 %
Exportations				
Total des Besoins	10.000	12.000	2.000	3,5 %
Capacité de production	30.000 (3 equipes)	30.000 (3 equipes)		
Production	10.000 (1 equipe)	12.000 (2 equipes)	2.000	
Taux d'utilisation de la capacité	33 %	40 %	7 %	
Importations				

Sous-Secteur 15.3 **Carrosserie**

Les besoins s'élevaient à 3.000.000 de DH en 1964. En 1968 ceux-ci sont estimés à 3.600.000 DH, soit un taux de croissance annuel de 4,5 % qui est maintenu pendant le Plan actuel. Les besoins s'élèveront à 4.500.000 DH. La capacité de production étant de 9.000.000 de DH depuis 1964, aucune extension n'est à prevoir dans ce secteur.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.600	4.500	900	4,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	3.600	4.500	900	
Capacité de production	9.000	9.000	—	
Production	3.600	4.500	+ 900	
Taux d'utilisation de la capacité	40 %	50 %	+ 10 %	
Importations	—	—	—	

Sous Secteur 15-5 **Motocycles et vélomoteurs**

Les caractéristiques de ce secteur ont été les suivantes :

(En nombre de pièces)

	1958	1960	1963	1964
Besoins			31.938	23.250
Capacité de production			25.000	25.000
Production locale			20.251	20.000
Importations	7.744	11.692	11.687	3.250

Après une forte regression de la demande entre 1963 et 1964, il y a eu une notable reprise se traduisant par un taux de croissance annuel de 8,5 %, chiffre qui a été conservé pour la période du Plan actuel. Les besoins s'eleveront donc à 32.000 pièces en 1968 et à 48.000 pièces en 1973.

Le Plan Quinquennal 1960-1964 avait vu la réalisation de 3 entreprises d'une capacité totale de 25.000 pièces. Le Plan Triennal avait prevu des investissements de 1.500.000 DH, dont 1.400.000 DH ont été réalisés. De ce fait la capacité de production actuelle est de 35.000 pièces an.

Etant donné les besoins en 1973 (48.000 pièces) il a été estimé nécessaire de prévoir une extension de la capacité de production à 52.000 pièces (accroissement de 17.000 pièces/an) d'où des inves-

tissements de l'ordre de 2.400.000 DH (y compris l'extension de la capacité de production des cycles).

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	32.000	48.000	16.000	8,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	32.000	48.000	16.000	8,5 %
Capacité de production	35.000	52.000	17.000	
Production nationale	30.000	46.000	16.000	
Taux d'utilisation de la capacité	86 %	88 %	+ 2 %	
Importations nécessaires	2.000	2.000	—	
Pourcentage des Importations aux Besoins	6 %	4 %	2 %	

Certaines importations restent nécessaires : motos spéciales dont la quantité est trop faible pour qu'une chaîne de fabrication soit rentable.

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'EXTENSION

Ce projet n'a pas été étudié seul, mais en y adjoignant le projet d'extension des cycles. Les caractéristiques en seront donc données après l'étude de ce secteur.

Sous-Secteur 15-5 : Cycles

Les caractéristiques de ce secteur ont été les suivantes :

(En nombre de pièces)

	1958	1963	1968	1973
Besoins			20.591	21.868
Capacité de production			26.000	26.000
Production nationale			19.970	21.000
Importations	1.549	989	621	868

Dans ce secteur la croissance est plus faible (3 %) mais plus régulière. Dès lors, le taux de croissance annuel de 3 % a été conservé pour la période 1968/73. Les besoins s'élèveront donc à 25.000 pièces en 1968 et 29.000 en 1973.

Le Plan Quinquennal 1960/64 avait vu la réalisation d'entreprises d'une capacité de 25.000 pièces. Le Plan Triennal a porté cette capacité à 28.000 pièces (partie de l'investissement de 1.400.000 DH). Etant donné les besoins en 1973 (29.000 pièces) il a été jugé nécessaire de prévoir une extension de la capacité de production à 32.000 pièces (accroissement de 4.000 pièces par an). Une partie des investissements de 2.400.000 DH, dont les caractéristiques sont données ci-après, sera donc utilisée pour réaliser cette extension.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	25.000	29.000	4.000	3 %
Exportations				
Total des Besoins	25.000	29.000	4.000	3 %
Capacité de production	28.000	32.000	4.000	
Production nationale	25.000	29.000	4.000	
Taux d'utilisation de la capacité	89 %	91 %	21 %	
Importations				

Il a donc été prévu d'annuler totalement les importations.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation :**

Extension de la capacité de production des chaînes et ateliers de montage des entreprises existantes.

(En nombre de pièces)

	Capacité actuelle	*Capacité prévue*	*Extension*
Motocycles	25.000	52.000	27.000
Cycles	25.000	29.000	4.000

— **Description :** Integration plus importante de pièces de fabrication locale.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En nombre de pièces)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	1.000	1.000
Achats locaux	300	100	400
Divers	100	100	200
Fonds de roulement .	180	620	800
Total ..	580	1.820	2.400

Investissement total : 2.400.000 DH, dont 1.820.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes :		
— Motocycles 16.000 x 500	8.000	
— Cycles 4.000 x 150	600	
Consommations intermédiaires		7.290
Salaires et appointements		266
Charges financières		144
Amortissements		180
Solde		720
Total	8.600	8.600

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	5	66.000 DH
Ouvriers	45	200.000 DH
Total	50	266.000 DH

Secteur 16 : Métaux - Biens de Consommation

Sous-Secteur 16-1 : Appareils frigorifiques

La demande s'est élevée en 1965 à 5.326 appareils. Elle était de 9.378 en 1963, 8.237 en 1960 et 10.228 en 1958. Cette réduction de la demande est due au départ progressif des étrangers et à la mise sur le marché de nombreux réfrigérateurs d'occasion. Il y a eu depuis 1965, d'abord une certaine stabilisation de la demande, suivie d'une reprise assez importante : 4,5 % de taux de croissance annuel. Dès lors, les besoins 19568 ont pu être estimés à 6.400 appareils et ceux de 1973 à 8.000.

La capacité de production, qui était de 4.750 appareils par an, a été portée pendant le Plan Triennal à 6.000 (investissements de 250.000 DH pour 800.000 DH prévus par le Plan). Etant donné les besoins en 1973, il a été estimé nécessaire de porter cette capacité à 8.000 appareils par an (investissements de 450.000 DH). Il n'a pas été jugé utile d'accroître davantage cette capacité, car un certain pourcentage d'importation subsistera. Ces importations proviennent de ce que la gamme de fabrication des usines actuelles ne comporte pas les réfrigérateurs au delà de 170 litres.

Cependant, une partie de ce secteur a été négligée jusqu'ici, il s'agit des réfrigérateurs à absorption au pétrole ou au butane propane ; il semblerait y avoir un marché suffisant pour réaliser une unité de fabrication. En effet, ce type d'appareil pourrait être utilisé en de nombreux endroits où un raccordement au réseau électrique existant ne sera pas possible avant longtemps par suite de l'éloignement. De plus une telle chaine demanderait un investissement très faible si cette usine est intégrée à une usine travaillant la tôle, comme les usines de meubles métalliques (200.000 DH d'investissements pour une capacité de production annuelle de l'ordre de 3 à 4.000 unités). Ce problème devra être étudié dans le cadre du Plan actuel

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR
(Réfrigérateurs à compresseur)

(En nombre d'appareils)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	6.400	8.000	1.600	4,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	6.400	8.000	1.600	4,5 %
Capacité de production	6.000	7.500	1.500	
Production nationale	5.000	6.300	1.300	
Taux d'utilisation de la capacité	83 %	84 %	+ 1 %	
Importations nécessaires	1.400	1.700	+ 300	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	22 %	21 %	- 1 %	

Au cas où une unité de production de réfrigérateurs à absorption se réaliserait, les caractéristiques de ce secteur pourraient être en 1973 :

Besoins intérieurs	10.000
Capacité de production	10.500
Production nationale	9.500

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'EXTENSION

— **Localisation** : Casablanca.

— **Description** :

Extension des entreprises existantes. Capacité de production portée de 6.000 à 7.500 pièces par an.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	150	150
Achats locaux	72	28	100
Divers	25	25	50
Fonds de roulement	75	75	150
Total	172	278	450

Investissement total : 450.000 DH, dont 270.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes : 1.300 appareils	1.000	
Consommations intermédiaires		652
Salaires et appointements		220
Charges financières		18
Amortissements		30
Solde		80
Total	1.000	1.000

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	4	40.000 DH
Ouvriers	36	180.000 DH
Total	40	220.000 DH

CARACTERISTIQUES DU PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE FABRICATION DE REFRIGERATEURS A ABSORPTION

— **Localisation :** Casablanca.

— **Capacité de production :** 3.000 appareils/an.

— **Investissements :** 200.000 DH à condition d'intégrer cette usine à une usine travaillant la tôle fine.

— **Emplois créés :**

	Nombre
Cadres	2
Ouvriers	20
Total	22

Sous-Secteur 16-2 : **Machines à coudre**

Le marché des machines à coudre est en pleine expansion. En effet, la demande a subi une croissance régulière :

(En nombre d'appareils)

1958	1959	1960	1963	1964
6.757	7.856	8.358	18.181	18.845

Ces besoins jusqu'en 1966, ont été totalement couverts par les importations. Le Plan Triennal 1965-67 prévoyait des investissements de 1.200.000 DH qui ont été totalement réalisés d'où une capacité de production actuelle de 12.000 pièces/an. Une nouvelle extension est en cours et sera en service dès la fin de 1968. Elle portera la capacité de production à 18.000 pièces/an, soit un accroissement de 6.000 pièces/an. L'investissement est de l'ordre de 1.800.000 DH an. Cette capacité ne couvre que la moitié des besoins, 50 % des besoins devant continuer à être importés, car il n'est pas possible de prévoir dès maintenant de fabriquer localement certains types de machines.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre d'appareils)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	22.000	30.800	8.800	7 %
Exportations				
Total des Besoins	22.000	30.800	8.800	
Capacité de production	12.000	18.000	6.000	
Production nationale	10.000	15.300	5.300	
Taux d'utilisation de la capacité	83 %	85 %	2 %	
Importations nécessaires	12.000	15.500	+ 3.500	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	54 %	50 %	4 %	

Sous-Secteur 16-3 : Articles métalliques de ménage

Ce secteur comporte les articles suivants :

— Articles de ménage en tôle brute, en tôle galvanisée, en tôle émaillée, en cuivre, en acier inox, en aluminium.
— Pailles, éponges de fer.
— Boîtes en fer.
— Réchauds.
— Articles divers en aluminium, en étain.
— Ustensiles mécaniques de cuisine.
— Couteaux, cuillers, fourchettes.
— Rasoirs et lames.
— Ciseaux et coutellerie.
— Fermetures à glissières.
— Abrasifs métalliques.

Le développement de la demande est fonction de l'accroissement de la consommation des ménages. Ces articles de grande consommation représentent d'importantes possibilités d'exportation et le secteur se développe et s'équipe régulièrement. De plus un pourcentage non négligeable de ces articles est exporté (environ 15 %). La capacité de production qui était de 2.275 tonnes/an, en 1964, a été portée à 2.800 tonnes dans le cadre du Plan Triennal 1965/1967. 500.000 DH d'investissements avaient été prévus, et 1.100.000 DH ont été investis en réalité.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.230	2.680	450	4 %
Exportations prévues	500	500	—	
Total des Besoins	2.730	3.180	450	
Capacité de production	2.800	3.300	+ 500	
Production nationale	2.400	2.780	+ 380	
Taux d'utilisation de la capacité	86 %	84 %	— 2 %	
Importations nécessaires	330	400	+ 70	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	12 %	12 %	—	

Ce tableau indique que :

1) Un certain pourcentage d'importations reste nécessaire. Il s'agit d'articles assez complexes et de séries réduites dont la fabrication ne serait pas rentable.

2) Le Plan actuel prévoit un accroissement de la capacité de production de 500 t.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca, Rabat, Mohammédia.

— **Description** : Extension naturelle des entreprises existantes. Production globale portée de 2.400 à 2.780 tonnes par accroissement de la capacité de production de 2.800 à 3.300 tonnes/an.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	400	400
Achats locaux	112	38	150
Divers	25	25	50
Fonds de roulement	130	220	350
Total	267	683	950

Investissement total : 950.000 DH, dont 683.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
380 tonnes au prix moyen de 9 DH/kg.	3.420	
Consommations intermédiaires		2.590
Salaires et appointements		342
Charges financières		48
Amortissements		60
Solde		380
Total	3.420	3.420

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	10	100.000 DH
Ouvriers	70	242.000 DH
Total	80	342.000 DH

Sous-Secteur 16-4 **Mobilier mécanique**

Ce secteur comporte les articles suivants :

- Meubles de bureau et accessoires divers.
- Mobilier médico-chirurgical.
- Literie métallique.
- Sièges métalliques.
- Buffets et meubles de cuisine.
- Objets d'ornement.

Jusqu'ici les importations concernaient surtout les mobiliers chirurgicaux, les autres articles étant fabriqués localement. Le Plan Triennal 1965/67 n'avait prévu aucun accroissement de la capacité de production (uniquement investissement d'entretien de 150.000 DH). Cependant comme le montre le tableau ci-dessous la capacité a été portée de 2.300 à 2.500 tonnes/an pendant ce Plan d'où une réduction importante des importations. Le Plan actuel prévoit la disparition complète des importations, d'où des investissements de l'ordre de 1.000.000 de DH.

CARACTERISTIQUES ACTUELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Capacité de production	*Production nationale*	*Importations*	*Total besoins*
1963	2.300	1.098	482	1.580
1964	2.300	1.390	185	1.575
1967	2.500	—	—	—

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.000	2.550	550	5 %
Exportations prévues ..	150	150	—	
Total des Besoins	2.150	2.700	550	
Capacité de production	2.500	3.200	700	
Production nationale ..	2.150	2.700	550	
Taux d'utilisation de la capacité de production	86 %	84 %	— 2 %	
Importations	—	—		

Il est donc envisagé un accroissement de la capacité de production de 700 tonnes/an. Le taux de croissance annuel a été estimé à 5 %.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation :** Région de Casablanca.

— **Description :** Extension de la capacité de production de 2.500 t./an à 3.200 t./an de l'usine existante de manière à couvrir la totalité des besoins (2.700 tonnes en 1973).

Elargissement de la gamme de fabrication.

— **Investissements - Ventilation des dépenses :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	350	350
Achats locaux	75	25	100
Divers	25	25	50
Fonds de roulement ..	235	265	500
Total ..	335	665	1.000

Investissement total : 1.000.000 de DH, dont 665.000 DH en devises.

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
550 tonnes à 10 DH/kg	5.500	
Consommations intermédiaires		3.885
Salaires et appointements		840
Charges financières		25
Amortissements		50
Solde		700
Total	5.500	5.500

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	25	240.000 DH
Ouvriers	125	600.000 DH
Total	150	840.000 DH

Sous-Secteur 16-5 **Appareils de chauffage domestiques**

(Cuisinières et réchauds à gaz et à pétrole, radiateurs à gaz et au fuel)

Jusu'en 1964, la totalité des besoins était couverts par les importations. Le Plan Triennal prévoyait des investissements de l'ordre de 2.000.000 de DH qui ont été totalement réalisés. De ce fait, la quasi-totalité de ces appareils est actuellement fabriquée localement, un faible pourcentage d'importations subsistera (appareils spéciaux et de luxe). La protection douanière de ce secteur est de l'ordre de 25 %.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	1.100	1.430	330	5,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins ..	1.100	1.430	330	5,5 %
Capacité de production	2.000	2.000	—	
Production nationale ..	1.000	1.350	350	
Taux d'utilisation de la capacité	50 %	68 %	+ 18 %	
Importations	100	80	— 20	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	9 %	6 %	— 3 %	

Les projets réalisés au cours du Plan Triennal 65/67 (3 projets) couvriront donc les besoins, largement au delà de 1973. Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel.

Sous-Secteur 16-6 **Récepteurs radio**

Jusqu'en 1962, la quasi-totalité des récepteurs radio était importée. Le Plan Quinquennal 1960/64 avait prévu la création de quelques unités de fabrication (investissements 310.000 DH) d'où en 1963 une capacité de production de 21.400 appareils. Le Plan Triennal 1964/67 prévoyait des investissements de l'ordre de 2.700.000 DH (y compris le secteur télévision). Ceux-ci ont été réalisés à concurrence de 2.500.000 DH : la capacité est donc actuellement de 250.000 appareils/an.

Les besoins croissent régulièrement comme le montre le tableau ci-dessous :

CARACTERISTIQUES ACTUELLES DU SECTEUR
(chiffrés approchés)

(En nombre d'appareils)

	1958	1960	1963	1964
Besoins	62.000	99.700	143.700	—
Capacité de production	—	21.400	21.400	250.000
Production nationale	3.000	4.700	10 700	—
Importations	59.000	95.000	133.000	—

Il n'a donc pas paru exagéré de fixer les besoins à 210.000 appareils en 1968 et le taux de croissance annuel à 7,5 %

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	210.000	300.000	90.000	7,5 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	210.000	300.000	90.000	7,5 %
Capacité de production	250.000	250.000	—	
Production	150.000	210.000	+ 60.000	
Taux d'utilisation de la capacité	60 %	84 %	+ 24 %	
Importations nécessaires	60.000	90.000	+ 30.000	
Pourcentage des Importations par rapport Total des Besoins	29 %	30 %	+ 1 %	

Un certain pourcentage d'importations reste nécessaire. Il concerne les appareils spéciaux ou de luxe dont la quantité ne justifie par une chaine de montage suffisamment rentable. Théoriquement aucune extension n'est à prévoir dans le cadre du Plan actuel, étant donné les chiffres ci-dessus. Cependant un projet d'extension de 40.000 appareils a été étudié et pourrait être réalisé au cas où le taux de croissance réel s'avérerait supérieur au taux estimé.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca.

— **Description** : Extension naturelle des deux entreprises existantes. Accroissement de la capacité de production de 40.000 appareils.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	300	300
Achats locaux	75	25	100
Divers	50	50	100
Fonds de roulement ..	360	640	1.000
Total ..	485	1.015	1.500

Investissement total : 1.500.000 DH, dont 1.015.000 DH en devises.

Comme il s'agit d'une industrie de montage, les fonds de roulement sont très élevés car ils représentent, outre les appareils fabriqués, un stock important de pièces détachées.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et des dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	7.800	
Consommations intermédiaires		6.010
Salaires et appointements		630
Charges financières		100
Amortissements		60
Solde		1.000
Total	7.800	7.800

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	7	130.000 DH
Ouvriers	60	500.000 DH
Total	67	630.900 DH

Sous-Secteur 16-6 : **Récepteurs de télévision**

Ce secteur s'est développé très rapidement depuis 1963. C'est également à partir de cette année que la production locale a débuté comme l'indique le tableau ci-dessous.

Le Plan Quinquennal 1960/64 a vu la naissance de cette industrie (capacité de production : 11.200 appareils/an) et les besoins étaient couverts en 1965 à 80 % par la production locale. La demande augmentant rapidement, le Plan Triennal 1965/67 a prévu 2.700.000 DH d'investissements (y compris les récepteurs radio), dont 2.500.000 DH ont été réalisés ; la capacité de production est ainsi passée de 11.200 à 40.000 appareils/an.

EVOLUTION PASSEE

(En nombre de pièces)

	1958	1963	1964	1965	1966	1967
Besoins	—	8.257	10.343	11.000	21.000	
Capacité de production	—	11.200	11.200	11.200	11.200	40.000
Production nationale	—	3.600	8.256	—	—	—
Importations	3.000	4.657	2.087	—	—	—

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En nombre de pièces)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	30.000	35.000	5.000	3 %
Exportations	—	4.000	4.000	
Total des Besoins	30.000	39.000	9.000	
Capacité de production	40.000	40.000	—	
Production nationale	30.000	39.000	9.000	
Taux d'utilisation de la capacité	75 %	97 %	+ 22 %	
Importations	—	—	—	

De ce tableau, il découle que :

— Le taux de croissance annuel a été estimé à 3 %.

Avec ce taux, la capacité de production actuelle est suffisante. Cependant, comme ce taux pourrait être dépassé, un projet d'extension de 10.000 appareils par an a été étudié et pourrait être mis en exécution si nécessaire.

Il est prévu de supprimer complètement les importations.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca, Tanger.

— **Description** : Extension naturelle des entreprises existantes. Accroissement de la capacité de production de 10.000 appareils/an.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Bâtiments	81	19	100
Matériel importé	-	330	330
Achats locaux	52	18	70
Divers	50	50	100
Fonds de roulement	505	895	1.400
Total	688	1.312	2.000

Investissements totaux 2.000.000 de DH, dont 1.312.000 DH en devises.

Le fonds de roulement est important car, outre les stocks d'appareils finis, il faut compter un stock important de pièces détachées.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes		
9.000 appareils à 900 DH	8.100	
Consommations intermédiaires		6.790
Salaires et appointements		316
Charges financières		50
Amortissements		43
Solde		901
Total	8.100	8.100

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	7	116.000 DH
Ouvriers	30	200.000 DH
Total	37	316.000 DH

Sous-Secteur 16-7 : **Petits appareils électro-ménagers**

Après un ralentissement dû à la diminution de la population européenne, ce secteur est de nouveau en expansion et on a estimé le taux de croissance annuel à 5,5 %. Actuellement tous ces appareils sont importés. Il a été prévu dans le cadre du Plan actuel la création d'une usine de montage couvrant un peu plus de la moitié des besoins. En 1964, les besoins se sont élevés à 315 tonnes soit en valeur 2.435.000 DH, et ont été couverts entièrement par l'importation.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	3.000	3.900	900	5,5
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins	3.000	3.900	900	5,5
Capacité de production	—	2.400	2.400	
Production nationale		2.000	2.000	
Taux d'utilisation de la capacité	—	83 %	+ 83 %	
Importations nécessaires	3.000	1.900	— 1.100	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	100 %	48 %	— 52 %	

Il n'est pas possible de prévoir actuellement une plus grande capacité de production, car il est nécessaire de se limiter aux appareils pouvant être fabriqués en grande série : ventilateurs, moulins à café, mixers ou mélangeurs, batteurs, presse-fruits. Il s'agit d'une fabrication intéressante, appelée à se développer ultérieurement et qui devrait trouver un ou plusieurs investisseurs pendant la durée du Plan actuel. Elle aurait également l'avantage de stimuler les industries en amont (pièces détachées plastique, etc...).

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation :** Région de Casablanca

— **Description :** Création d'une usine fabricant les petits appareils ménagers suivants :

— Ventilateurs,

— Moulins à café,

Mixers ou mélangeurs.
Batteurs.
Presse-fruits, etc...

Capacité de production : 2.400.000 DH.

Production prévue : 2.000.000 de DH.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses.

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes	6	6	12
Terrains	30	-	30
Bâtiments	81	19	100
Matériel importé		250	250
Achats locaux	30	10	40
Outillage spécifique	27	83	110
Véhicules	13	17	30
Divers	14	14	28
Fonds de roulement	152	248	400
Total	353	647	1.000

Investissement total : 1.000.000 de DH, dont 647.000 DH en devises

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	2.000	
Consommations intermédiaires		1.360
Salaires et appointements		390
Charges financières		33
Amortissements		68
Solde		150
Total	2.000	2.000

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	12	150.000 DH
Ouvriers	58	240.000 DH
Total	70	390.000 DH

Sous-Secteur 16-8 : **Piles électriques**

Ce secteur comprend :

— Les piles liquides (installations téléphoniques).

— Les piles sèches pour lampes portatives.

— Les piles sèches autres que les précédentes.

— Les piles diverses.

En 1964, les besoins s'élevaient à 9.570.000 DH et étaient couverts par :

La production nationale : 2.800.000 DH.

Les importations : 6.770.000 DH.

Aucun investissement n'était prévu au Plan Triennal 1965-67. Cependant 800.000 DH ont été investis et ont permis de porter la capacité de production à 5.500.000 DH (4.350.000 en 1964).

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	9.500	12.300	2.800	5,5 %
Exportation	—	—	—	—
Total des Besoins	9.500	12.300	2.800	5,5 %
Capacité de production	5.500	16.000	11.500	
Production nationale	3.500	11.000	+ 7.500	
Taux d'utilisation de la capacité	64 %	69 %	+ 5 %	
Importations nécessaires	6.000	1.300	4.700	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	63 %	11 %	— 52 %	

Il existe actuellement 2 projets se rapportant à la fabrication de piles sèches. L'un sera réalisé dès 1968, l'autre est à l'étude actuellement. Ces deux projets porteront la capacité de production totale à 16.000.000 DH/an. Il sera ainsi possible de couvrir la presque totalité des besoins. Certaines importations restent cependant nécessaires pour les piles spéciales (piles à liquides, piles de concentration, piles inertes).

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Casablanca ou Tanger

— **Description** :

— Extension de la capacité de production de l'usine existante ou nouvelle création.

— Capacité portée de 5.500.000 DH à 16.000.000 de DH.

— Production passant de 3.500.000 DH à 11.000.000 de DH.

— Modernisation des méthodes.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Frais de 1er établissement et études	200	100	300
Terrains	100	—	100
Bâtiments	283	67	350
Matériel importé	—	2.500	2.500
Achats locaux	570	190	760
Véhicules	21	29	50
Divers	20	20	40
Fonds de roulement	360	640	1.000
Total	1.554	3.546	5.100

Investissement total : 5.100.000 DH, dont 3.546.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	7.500	
Consommations intermédiaires		5.470
Salaires et appointements		1.200
Charges financières		200
Amortissements		397
Solde		233
Total	7.500	7.500

— **Emplois créés** :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	33	400.000 DH
Ouvriers	220	800.000 DH
Total	253	1.200.000 DH

Sous-Secteur 16-8 : **Accumulateurs**

En 1964, les besoins étaient de 2.000 tonnes (7.700.000 DH) et étaient couverts par :

— **La production nationale** ..... 1.440 tonnes
— **Les importations** ..... 560 tonnes

La capacité de production était de 2.000 tonnes/an et est restée inchangée à ce jour.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.320	2.780	460	4 %
Exportations	—	—	—	
Total des Besoins ..	2.320	2.780	460	4 %
Capacité de production	2.000	2.500	500	
Production Nationale ..	1.820	2.250	+ 430	
Taux d'utilisation de la capacité	91 %	90 %	— 1 %	
Importations nécessaires	500	530	+ 30	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	22 %	19 %	— 3 %	

Etant donné les besoins en 1973 (2.780 tonnes), il a été jugé nécessaire d'accroître la capacité de production de 500 tonnes de manière à maintenir les importations au même niveau par rapport aux besoins (20 %). Ces importations restent nécessaires, car elles couvrent les besoins en accumulateurs spéciaux qu'il ne serait pas rentable de fabriquer localement. Le taux de croissance estimé a été calculé en fonction de la croissance des industries de montage de voitures et camions.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Région de Casablanca.

— **Description** :

Extension naturelle de la capacité de production des usines existantes (3).

Capacité de production portée de 2.000 à 2.500 tonnes/an.

Production prévue, passant de 1.820 à 2.250 tonnes.

— **Investissements - Ventilation des dépenses :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	450	450
Achats locaux	97	33	130
Divers	10	10	20
Fonds de roulement ..	120	80	200
Total ..	227	573	800

Investissement total : 800.000 DH, dont 573.000 DH en devises.

— **Exploitation - Ventilation des dépenses et des recettes :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes :		
360 tonnes à 3.890 DH/tonne ..	1.400	
Consommations intermédiaires		1.020
Salaires et appointements		138
Frais financiers		32
Amortissements		60
Solde		150
Total	1.400	1.400

— **Emplois créés :**

	Salaires
30 ouvriers qualifiés et spécialisés	138.000 DH

Sous-Secteur 16-11 : **Bijouterie industrielle**

Les caractéristiques des années antérieures de ce secteur sont les suivantes :

(En milliers de DH)

	1958	1964
Besoins	4.745	4.358
Capacité de production	—	3.800
Production nationale	4.195	4.300
Importations	550	58

Il y a donc une réduction assez sensible de la demande. Cependant celle-ci s'est légèrement redressée et l'on a pu fixer les besoins totaux en 1968 à 4.850.000 DH. Le taux de croissance annuel a été estimé à 3 %. Il semble correct vu l'allure actuelle du marché. Les importations ont été réduites au minimum possible.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	4.750	5.450	700	3 %
Exportations prévues ..	100	100	—	
Total des Besoins ..	4.850	5.550	700	
Capacité de production	5.800	6.500	700	
Production nationale ..	4.800	5.500	+ 700	
Taux d'utilisation de la capacité	83 %	84 %	+ 1 %	
Importations nécessaires	50	50	—	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	1 %	1 %	—	

Etant donné les besoins en 1973 (5.500.000 DH) une légère extension du secteur a été prévue au Plan (700.000 DH).

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation** : Région de Casablanca.

— **Description** :

Extension naturelle des entreprises existantes.

Capacité de production portée de 5.800.000 DH à 6.500.000 DH.

Production prévue de 4.800.000 DH en 1968 à 5.500.000 DH en 1973.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Matériel importé	—	350	350
Achats locaux	120	30	150
Fonds de roulement ..	46	34	80
Total ..	166	414	580

Investissement total : 580.000 DH, dont 414.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	700	
Consommations intermédiaires		355
Salaires et appointements		175
Frais financiers		20
Amortissements		50
Solde		100
Total	700	700

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	2	25.000 DH
Ouvriers	20	150.000 DH
Total	22	175.000 DH

Secteur 17 : Textiles

Sous-Secteur 17-4 : **Filature type laine peignée**

Ce sous-secteur comporte les productions suivantes :

— Fils pour bonneterie.
— Fils pour tricots à main.
— Fils pour couvertures artisanales.
— Fils pour draperies légères en laine peignée, fibres synthétiques et fibranne.

Ce secteur s'est spécialement développé pendant le Plan Triennal 1965/67. Celui-ci avait prévu des investissements de 8.000.000 de DH (filature et tissage). En réalité, 32.500.000 DH ont été investis dans la filature et le tissage type laine peignée, de sorte que la capacité de production est passée de 1.500 tonnes/an en 1964 à 2.590 tonnes/an en 1965 et 6.000 tonnes/an en 1967. De même la production a crû régulièrement comme le montre le tableau ci-dessous.

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1967
Capacité de production	—	—	—	—	1.500	2.590	6.000
Production ...	509	592	800	870	935	955	3.000

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (pas d'exportations) .	4.150	5.120	790	4.3 %
Capacité de production	6.000	6.000		
Production	4.100	5.070	+ 970	
Taux d'utilisation de la capacité	68 %	85 %	+ 17 %	
Importations	50	50		
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	1.2 %	0.96 %		

Etant donné les réalisations du Plan Triennal 1965/67, la capacité de production actuelle (8.000 tonnes) semble suffire aux besoins jusqu'en 1973. Il n'y a donc plus d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel. Les importations de 50 tonnes représentent les produits nécessaires pour assurer une diversification des productions, notamment pour les articles de nouveauté.

Sous-Secteur 17-4 : **Filature sur cardes fileuses**

Dans ce Chapitre, seule, la production industrielle est retenue car la production artisanale ne peut être estimée avec une exactitude suffisante.

Dès lors, dans le tableau des caractéristiques de ce secteur la différence entre les besoins et les ressources totales indiquées représente les besoins qui sont couverts par la production artisanale.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (Totaux car pas d'exportation)	9.500	11.000	1.500	3 %
Capacité de production	11.250	11.250	—	
Production industrielle nationale	8.100	9.380	+ 1.280	
Taux d'utilisation de la capacité	72 %	83 %	+ 11 %	
Importations	50	50	—	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	0.5 %	0.45 %	—	

Le taux de croissance annuel des besoins intérieurs a été estimé à 3 %. Il suit pratiquement la croissance démographique.

La capacité de production de ce secteur s'est développé de façon très rapide ces dernières années. Très faible en 1958 (moins de 1.000 tonnes/an), elle était en 1965, de 10.000 tonnes et est

passée en 1967 à 11.250 tonnes, le Plan Triennal ayant consacré 5.500.000 DH d'investissements à la filature et au tissage (cycle cardes fileuses).

La production industrielle nationale a crû régulièrement :

(En tonnes)

1960	1961	1962	1963	1964	1965	1968
750	1.300	1.700	2.160	3.800	5.836	8.100

La capacité de production industrielle semble suffisante actuellement étant donné l'appoint de la production artisanale. Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel. Ce type de filature intéresse les fabrications suivantes :

— Articles artisanaux : couvertures, djellabas, tapis.

— Draperies lourdes et foulées, couvertures et molletons.

— Tissus d'ameublement.

— Certains articles de bonneterie foulée.

Sous-Secteur 17-4 **Tissage de draperies lourdes et couvertures**

Ce secteur s'est développé rapidement. En effet, la capacité de production industrielle s'est accrue comme suit :

1964 ..... 2.000 tonnes an
1965 ..... 3.400 tonnes an

Cependant la majorité des besoins reste assurée par l'artisanat dont il n'est pas possible de contrôler la production avec exactitude. La différence entre les quantités renseignées pour les besoins et celles de la production industrielle représente la production artisanale. La production industrielle s'est développée comme suit :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Production industrielle	560	650	638	720	950	1.231

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (Totaux car pas d'exportation)	7.300	8.300	1.000	2,7 %
Capacité de production	3.400	3.400	—	
Production industrielle nationale	1.500	2.200	700	
Taux d'utilisation de la capacité	44 %	55 %	+ 21 %	
Importations	80	50	— 30	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	1,1 %	0,6 %	— 0,5 %	

La capacité de production industrielle actuelle (3.400 tonnes/an) semble suffire jusqu'en 1973, étant donné l'importante production artisanale. Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans ce secteur dans le cadre du Plan actuel.

Sous-Secteur 17-4 **Tissage d'ameublement**

Ce secteur s'est développé très rapidement. En effet, la capacité de production est passée de 3.030 tonnes par an en 1965 à 4.350 tonnes en 1967 (utilisation d'une partie des 5.500.000 DH investis pendant le Plan Triennal 1965/1967). Quant à la production, elle a cru régulièrement comme suit :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Production nationale	300	550	800	1.000	1.500	1.920

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	2.450	3.120	670	5 %
Exportations	20	20	—	
Total des Besoins ..	2.470	3.140	670	
Capacité de production .	4.350	4.350	—	
Production nationale ..	2.420	3.090	670	
Taux d'utilisation de la capacité	56 %	71 %	+ 15 %	
Importations	50	50	—	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	2 %	1,6 %	—	

— Le taux de croissance annuel a pu être estimé à 5 % étant donné la croissance constatée pendant les années antérieures.

— Quelques importations restent nécessaires pour assurer une diversification des produits, notamment pour les articles de nouveauté.

— Etant donné les réalisations du Plan Triennal, la capacité de production annuelle (4.350 tonnes) est suffisante pour couvrir les besoins jusqu'en 1973.

Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel.

Sous-Secteur 17-5 : Filature type coton

La capacité de production et la production ont évolué comme suit :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1967
Capacité de production	—	—	—	—	9.500	11.855	19.300
Production	4.200	3.600	4.100	6.500	8.000	10.260	—

La capacité de production a donc été portée de 11.855 à 19.300 tonnes pendant le Plan Triennal 1965/1967.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	21.600	26.500	4.900	4,50 %
Exportations	—	450	450	
Total des besoins ..	21.600	26.950	5.350	
Capacité de production	19.300	31.590	12.290	
Production nationale ..	17.910	26.850	8.940	
Taux d'utilisation de la capacité	93 %	85 %	— 8 %	
Importations nécessaires	3.690	100	— 3.590	
Pourcentage des importations par rapport aux besoins	17 %	0,4 %	— 16,6 %	

CARACTERISTIQUES DES PROJETS

Etant donné les besoins en 1973 : 26.950 tonnes (dont 450 tonnes d'exportations), il est prévu dans le cadre du Plan actuel 3 nouveaux projets totalisant une capacité de production de 8.940 tonnes :

— Une usine complètement intégrée, à Fès : 50.000 broches de filature, 3.600 broches de retordage.
— Une usine complètement intégrée, à Kénitra : 12.688 broches.
— Une usine à Tétouan, partiellement intégrée : 13.200 broches.

Soit au total de 79.488 broches.

La capacité de production totale de ce secteur atteindra ainsi 31.590 tonnes en 1973 et permettra de ne prévoir aucune extension quelques années encore au delà du Plan. Une faible importation de filés de coton existera encore en 1973, car tous les numéros métriques utilisés par les tissages ne seront pas mis en fabrication par les filatures nationales.

— Investissements prévus :

Ceux-ci concernent les usines intégrées et partiellement intégrées et non les filatures seules :

Usine de Fès	**111.208.000 DH**
Usine de Kénitra	**25.403.000 DH**
Usine de Tétouan	**29.971.000 DH**
Total	**166.582.000 DH**

— Emplois créés :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	**297**	**5.255.000 DH**
Ouvriers	**2.524**	**12.676.000 DH**
Total	**2.821**	**17.931.000 DH**

Les caractéristiques principales de ces projets sont données à la fin du secteur : tissage type coton.

Sous-Secteur 17-5 **Tissage type coton**

La capacité de production et la production ont évolué comme suit :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1967
Capacité de production	—	—	—	—	7.000	11.000	16.620
Production	3.150	2.700	3.600	5.500	6.400	7.265	—

L'extension de la capacité pendant le Plan Triennal a été de 5.620 tonnes.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968/73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins totaux (pas d'exportation)	17.800	21.500	3.700	4,15 %
Capacité de production	16.620	24.575	7.955	
Production	14.710	19.500	4.790	
Taux d'utilisation de la capacité	88 %	79 %	9 %	
Importations	3.090	2.000	1.090	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	17 %	9 %	8 %	

Etant donné les besoins en 1973 : 21.500 tonnes, il est prévu dans le cadre du Plan actuel 3 nouveaux projets totalisant une capacité de production de 7.955 tonnes :

— Une usine complètement intégrée à Fès : COTEF - 960 métiers automatiques.

— Une usine complètement intégrée à Kénitra : MAGRETEX - 300 métiers automatiques.

— Une usine partiellement intégrée à Tétouan : 384 métiers automatiques.

Soit au total de 1.644 métiers.

La capacité totale de ce secteur atteindra ainsi 24.575 tonnes en 1973 et permettra de ne prévoir aucune extension quelques années encore au delà du Plan. Il est estimé que, quelle que soit la situation du tissage marocain, 10 % des besoins seront encore importés en 1973 : articles spécialisés, de fantaisie, etc...

Comme le détail en a été donné au secteur filature type coton, les investissements totaux des deux secteurs filature et tissage type coton s'élèveront à 166.582.000 DH. Il y aura 2.821 emplois créés représentant 17.931.000 DH de salaires et appointements.

CARACTERISTIQUES DES PROJETS D'EXTENSION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION
(filature et tissage)

1) **Projet COTEF**

— **Localisation : Fès.**
— **Description :**

Création d'un complexe textile intégré dont les activités seront les suivantes :

- Filature.
- Tissage.
- Teinturerie.
- Impression.
- Finissage.

Il utilisera 50.000 broches de filature, 3.600 broches de retordage, 960 métiers automatiques.

La production s'élèvera ainsi à 40.000.000 de mètres de tissus variés

- Popeline de coton (90 cm.).
- Toile teinte (85 cm.).
- Toile teinte fibranne-coton (90 cm.).
- Toile imprimée fibranne coton (90 cm.).
- Serge teinte fibranne-coton (140 cm.).
- Coutil rayé coton (140 cm.).

432 tonnes de fil à coudre.

Le chiffre d'affaires s'élèvera ainsi à 77.144.000 DH.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Frais d'études et de premier établissement	4.185	2.875	7.060
Terrains, infrastructure	3.220	380	3.600
Bâtiments	10.530	2.470	13.000
Matériel de production		52.125	52.125
Equipement complémentaire		7.580	7.580
Montage	1.560	3.735	5.295
Intérêts intercalaires		1.665	1.665
Dédouanement et taxes	2.389		2.389
Stocks et fonds de roulement	10.674	7.820	18.494
Total	32.558	78.650	111.208

Investissements totaux : 111.208.000 DH dont 78.650.000 DH en devises.

Début des investissements 1968
Mise en route de l'usine 1970
Production normale atteinte en 1972

Le financement sera assuré par :

Le capital social	24.000.000 de DH
Le crédit acheteur	55.000.000 de DH
La prime d'équipement	11.925.000 DH
Un crédit à court terme (banques locales) pour le financement des taxes et du fonds de roulement	20.283.000 DH
Total	111.208.000 DH

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	77.114	
Consommations intermédiaires		50.790
Salaires et appointements		12.100
Charges financières		1.110
Amortissements		6.575
Solde		6.539
Total	77.114	77.114

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	192	3.640.000 DH
Ouvriers	1.605	8.460.000 DH
	1.797	12.100.000 DH

2) **Projet MAGRETEX**

— **Localisation :** Kénitra.

— **Description :**

Création d'un complexe textile intégré ayant pour but la production de divers fils et tissus de coton et de fibranne.

Activités : filature, tissage, impression, teinture.

— Il utilisera 12.688 broches et 300 métiers automatiques.

La production s'élèvera ainsi à 11.900.000 mètres de tissus (2.000 tonnes), 1.130 tonnes d'impression, 4.400.000 mètres de tissus passés à la teinture.

Le chiffre d'affaires s'élèvera à 23.873.000 DH.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes et frais de premier établissement	360	360	720
Terrains	300	—	300
Bâtiments	2.829	563	3.392
Matériel de fabrication	—	13.858	13.858
Achats locaux	—	559	559
Matériel auxiliaire	1.069	631	1.700
Fonds de roulement	2.714	2.160	4.874
Total	7.272	18.131	25.403

Investissements totaux : 25.403.000 DH, dont 18.131.000 DH en devises.

Le financement sera assuré par :

Le capital social	4.000.000 de DH
La prime d'équipement	3.100.000 DH
Les comptes-courants	4.403.000 DH
Les crédits fournisseurs	13.900.000 DH

La prime d'équipement sera préfinancée par un emprunt à court terme.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	23.873	
Consommations intermédiaires		12.708
Salaires et appointements		4.001
Charges financières		500
Amortissements		1.786
Solde		4.878
Total	23.873	23.873

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	62	1.105.000 DH
Ouvriers	540	2.896.000 DH
Total	602	4.001.000 DH

3. **Projet : TEXTILES DE TETOUAN**

— **Localisation** : Tétouan

— **Description** :

Création d'une usine textile partiellement intégrée ayant pour but la production de tissus **écrus** de coton et de fibranne.

Elle utilisera 13.200 broches et 384 metiers automatiques.

La production s'élèvera ainsi à 13.360.000 mètres de tissus classiques de grande consommation du type cretonne (1.770 tonnes).

Le chiffre d'affaires s'élèvera à 14.883.000 DH.

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements :	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Etudes et frais de premier établissement	594	430	1.024
Terrains	310		310
Infrastructure	1.815		1.815
Bâtiments	5.350	1.255	6.605
Matériel de fabrication		12.270	12.270
Matériel auxiliaire	955	1.598	2.553
Fonds de roulement	3.344	2.050	5.394
Total	12.368	17.603	29.971

Investissements totaux : 29.971.000 DH, dont 17.603.000 DH en devises.

Le financement sera assuré par :

— Le capital social	14.500.000	DH
— La prime d'équipement	3.471.000	DH
— Un emprunt à long terme	12.000.000	de DH
Total	29.971.000	DH

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	14.883	
Consommations intermédiaires		7.475
Salaires et appointements		1.830
Charges financières		570
Amortissements		1.802
Solde		3.206
Total	14.883	14.883

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	43	510.000 DH
Ouvriers	379	1.320.000 DH
Total	422	1.830.000 DH

Sous-Secteur 17 5 Filature de fibres artificielles

Ce sous-secteur comprend la production de fibres textiles, soit continues (rayonne), soit discontinues (fibranne). Actuellement la totalité de ces fibres est importée ainsi qu'une certaine quantité de tissus en fibres artificielles. L'ensemble de ces importations (fibres et tissus) correspondant aux besoins a été le suivant :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Fibranne	2.238	2.652	4.222	6.327	8.322	9.324
Fil de Fibranne	742	523	656	978	610	196
Tissus	7.125	7.050	6.293	7.259	6.226	1.230
Total Fibranne	10.105	10.225	11.171	14.564	15.158	10.750
Fil de Rayonne	1.758	2.109	2.493	2.638	3.045	2.745
Tissus	961	926	1.312	1.169	1.257	386
Total Rayonne	2.719	3.035	3.805	3.807	4.302	3.131
Total fibres artificielles	12.824	13.260	14.976	18.371	19.460	13.881

Ce tableau permet les remarques suivantes

1) Le tonnage de matière (fibranne et fil de rayonne) importée s'est fortement accru, tandis que le tonnage de produits fabriqués (fils et tissus de fibranne, tissus de rayonne) a fortement décru par suite de la mise en fonctionnement des usines nationales de filature (fibranne) et de tissage (fibranne et rayonne).

2) Il y a eu un certain ralentissement de la demande en 1965 mais celle-ci a repris et on peut ainsi établir les caractéristiques prévisionnelles de ce secteur (exprimées en fibres uniquement).

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*de l'accroissement annuel*
Besoins intérieurs (car pas d'exportations prévues)	18.500	22.500	4.000	4
Capacité de production		25.000	25.000	
Production nationale		22.500	22.500	
Taux d'utilisation de la capacité		90 %		
Importations	18.500		18.500	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	100 %			

Le taux de croissance annuel de 4 % tient compte des taux de croissance des secteurs tissage Fibranne (4,5 %) et tissage fibres continues (Rayonne) (3,6 %). Le Plan actuel prévoit donc la création d'un complexe fabricant la fibranne et la rayonne à partir d'alfa. Ce projet a été étudié par une firme d'engineering allemande qui a conclu à la possibilité de l'intérêt national de cette fabrication. Etant donné les besoins et les possibilités d'approvisionnement en alfa, la capacité de production de ce complexe a été estimée à 25.000 tonnes de Fibranne et Rayonne par an, ce qui permettrait d'annuler les importations vers 1973.

La création de ce complexe présentera, outre l'intérêt de substituer la production locale de fibres artificielles aux importations, un intérêt social non négligeable, car elle fournira du travail à environ 5.000 ouvriers saisonniers (récolte de l'alfa) et valorisera une matière première qui ne pourrait être récoltée dans sa totalité sans la création de ce complexe.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Localisation.** Le site exact est encore à déterminer car la création de ce complexe pose un problème d'alimentation en eau et d'évacuation d'eaux usées. Le site de Berguent a été retenu provisoirement sous réserve d'études complémentaires.

— **Description :**

Création d'un complexe permettant la fabrication de fibres artificielles (continues : Rayonne - discontinues : Fibranne) à partir d'alfa.

Ce complexe comprendra 2 usines intégrées :

a) Transformation de l'alfa en pâte de cellulose-viscose. Celle-ci est envoyée directement sous forme liquide vers l'usine de fabrication de fibres artificielles.

Capacité de traitement : 80 à 90.000 tonnes d'alfa sec.

Capacité de production : 30.000 tonnes de pâte de cellulose-viscose.

b) Transformation de la cellulose-viscose en fibres artificielles.

Capacité de traitement : 30.000 tonnes de pâte de cellulose-viscose.

Capacité de production : 25.000 tonnes de fibres artificielles.

— **Investissements :**

Pour les 2 usines les investissements totaux sont estimés à 185.000.000 DH dont 105.390.000 DH en devises.

— **Exploitation :**

Recettes totales	**73.620.000 DH**
Dépenses totales	**62.600.000 DH**
Solde	**11.020.000 DH**

— **Emplois créés :**

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	**61**	**1.566.000 DH**
Ouvriers permanents	**450**	**2 200 000 DH**
Total	**511**	**3 766 000 DH**
Ouvriers saisonniers (récolte) 5.000		**6 000 000 de DH** (7 mois)

1) **Caractéristiques du projet de fabrication de cellulose-viscose** fabriquée à partir de 80.000 tonnes d'alfa

— **Investissements** - Ventilation des dépenses

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Terrain	100		
Bâtiments principaux	3 490	840	4 330
Bâtiments auxiliaires	1 800	420	2 220
Equipement de base		19 700	19 700
Equipement auxiliaire	3 005	5 795	8 800
Traitement des eaux résiduelles	1 670	330	2 000
Divers	6 710	970	7 680
Fonds de roulement	2 625	375	3 000
Total	19 400	28 400	47 800

Investissement total 47 800 000 DH dont 28 400 000 DH en devises

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
30 000 t de cellulose-viscose	24 000	
Consommations intermédiaires		15 974
Salaires et appointements		1 566
Charges financières		1 700
Amortissements		2 600
Solde		2 130
Total	24 000	24 000

— **Emplois permanents créés :**

Cadres et employés	30
Ouvriers	150
Total	**180**

2) **Caractéristiques du projet de fabrication de 25.000 tonnes de fibres artificielles**, à partir de 30 000 tonnes de cellulose-viscose

— **Investissements** - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Terrain	150	—	150
Infrastructure	3.650	850	4.500
Etudes et frais de premier établissement	2.500	2.500	5.000
Bâtiments	6.260	1.470	7.730
Matériel de fabrication	—	44.460	44.460
Matériel auxiliaire		4.000	4.000
Centrale thermique		7.500	7.500
Achats locaux	12.800	3.200	16.000
Divers et imprévus - montage	15.970	8.830	24.800
Fonds de roulement	15.060	3.800	18.860
Total	56.390	76.610	133.000

Investissement total 133.000.000 de DH, dont 76.610.000 DH en devises

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
25.000 tonnes de fibres artificielles	73.620	
Consommations intermédiaires		47.910
Salaires et appointements		2.170
Charges financières		4.400
Amortissements		10.250
Solde		8.890
Total	73.620	73.620

— **Emplois créés :**

Cadres et employés	31
Ouvriers	300
Total	**331**

Sous-Secteur 17-5 : **Tissage des fibres continues (Rayonne - Nylon)**

Ce secteur comporte la fabrication de :

— Tissus pour vêtements.

— Tissus d'ameublement.

— Tissus-supports de broderie.

Il a connu un développement important ces dernières années, comme le montre le tableau ci-dessous :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1967
Besoins	2.400	2.875	3.836	3.753	4.296	3.210	4.325
Capacité de production .	—	—	—	—	3.400	3.400	5.500
Production	1.410	1.686	2.012	2.120	2.290	2.370	2.970
Importations	990	1.189	1.824	1.633	2.00	840	1.355

Le Plan Triennal 1965-1967 a vu la capacité de production croître de 70 % environ. Il a été investi 54.000 DH (contre 18.000.000 de DH prévus). Dès lors, la production locale peut couvrir la totalité des besoins. Il est cependant prévu 400 tonnes d'importations afin d'assurer une diversification de la production.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (Totaux car pas d'exportation)	4.410	5.220	810	3,6 %
Capacité de production	5.500	5.500	—	
Production nationale ..	4.000	4.820	820	
Pourcentage d'utilisation de la capacité de production	73 %	88 %	+ 15 %	
Importations nécessaires	410	400	— 10	
Pourcentage aux Besoins ..... **par rapport des Importations**	9 %	8 %	— 1 %	

Sous-Secteur 17-5 **Tissage de draperies légères**

Comme tous les secteurs de l'industrie textile, ce secteur s'est développé fortement ces dernières années, comme le montre le tableau suivant :

(En tonnes)

	1964	1965	1968
Capacité de production	1.500	2.450	5.000
Production	320	906	3.250

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (Totaux car pas d'exportation)	3.350	4.150	800	4,7 %
Capacité de production	5.000	5.000	—	
Production nationale ..	3.250	4.050	800	
Taux d'utilisation de la capacité	65 %	81 %	+ 16 %	
Importations	100	100	—	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	3 %	2,4 %	0,6 %	

Des importations de l'ordre de 100 tonnes de tissus sont à prévoir pour assurer l'approvisionnement des tailleurs et magasins de luxe.

Comme il est possible d'envisager un meilleur rendement du matériel existant, la capacité de production actuelle (5.000 tonnes) peut suffire jusqu'en 1973. Il n'y a donc pas d'extension à prévoir dans le cadre du Plan actuel.

Sous-Secteur 17-6 **Industrie du sisal**

La production de ce secteur est destinée à la fabrication de

- Ficelles lieuses
- Ficelles d'emballage
- Cordages.

Ce secteur est assez peu actif et ne présente qu'un taux de croissance annuel faible. Il a été estimé à 3 %.

Les importations représentent certains articles spéciaux. La capacité de production étant le double des besoins il n'y a pas d'extension à prévoir avant longtemps.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968-73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (Totaux car pas d'exportation)	3.500	4.000	500	3 %
Capacité de production	7.000	7.000		
Production nationale ..	3.350	3.850	500	
Taux d'utilisation de la capacité ...	48 %	55 %	+ 7 %	
Importations	150	150		

Sous-Secteur 17-7 **Industrie du jute**

La production de ce secteur comporte les fabrications suivantes :

Sacs de tous types
Toile de jute
Ficelles

Les matières premières utilisées sont :

Le jute brut importé
Les fibres de Teal : marocaines

Ce secteur est appelé à connaître dès 1973 un accroissement notable de la demande du fait de la création de sucreries et de l'importation en vrac du sucre brut dès 1969. Ceci privera le

marché de 3 millions de sacs de réemploi environ. La création d'une usine et l'agrandissement d'une usine existante sont en cours de réalisation et de ce fait la capacité de production de ce secteur passera de 7.500 à 10.000 fin 1968, début 1969. Il a été investi dans ces 2 projets, 3.300.000 DH dans le cadre du Plan Triennal 1965/67, quoiqu'aucun investisement n'ait été prévu. Dans le tableau ci-dessous, cet accroissement de capacité a été inscrit après 1968. Il n'y a cependant aucune extension à prévoir dans le Plan actuel.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968 73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs (Totaux car pas d'exportation)	6.300	8.000	1 700	5 %
Capacité de production	7.500	10.000	2.500	
Production nationale	6.250	7.950	1.700	
Taux d'utilisation de la capacité	83 %	80 %	3 %	
Importations	50	50		

Secteur 22 - Industrie Chimique

Sous Secteur 22 1 **Grande Chimie : Acide Sulfurique**

Depuis la mise en service du Complexe de Safi, la production d'Acide Sulfurique a considérablement augmenté. Cependant, ce Complexe ne produit de l'acide que pour son usage propre.

— **Importations :**

(En milliers de DH)

	1963	1964	1965	1966
Valeur	120	45	16	22

On constate donc, une diminution rapide des importations et leur annulation. En 1966, le pays a amorcé la phase d'exportation (16 tonnes en 1966 et 85 tonnes pour les 9 premiers mois de 1967).

— Prévisions pour 1973 :

(En tonnes)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation locale	380.000	475.000	95.000
Exportations			
Production	380.000	475.000	95.000
Capacité de production	500.000	500.000	
Personnel	250	280	

La capacité installée est largement suffisante pour faire face à l'augmentation de la demande. D'un autre côté, le prix à la tonne n'est pas assez élevé pour justifier des exportations importantes.

Sous-Secteur 22-1 **Grande Chimie : gaz comprimés**

Il s'agit essentiellement d'Oxygène, d'Acétylène dissous, de gaz carbonique et d'Argon.

La production locale était de 1.750.000 m3 en 1964 soit 6 millions de DH de chiffre d'affaires environ. Les importations quant à elles, se sont élevées durant la même année à 1.740 tonnes soit une valeur de 2.100.000 DH.

— Importations :

(En milliers de DH et en tonnes)

	1963	1964	1965	1966
Valeur	2.120	2.100	2.380	3.180
Quantité	1.940	1.740	1.530	2.280

Si les importations ont été, en gros, constantes en volume, le prix unitaire a augmenté de 12 % entre 1963 et 1966.

— **Prévisions pour 1973 :**

(En milliers de m3)

	1968	1973	*Augmentation 1968-1973*
Consommation locale ..	2.800	3.560	760
Importations	600	700	
Production locale	2.200	2.860	
Capacité de production	3.300	3.300	
Personnel	300	300	

La capacité de production installée permet de faire face à l'augmentation de la demande et rend inutile des investissements. Par ailleurs, jusqu'à maintenant, malgré sa capacité excédentaire, l'industrie n'a pas pu exporter ; déjà en 1964, la capacité installée était de 3.300.000 m3.

Sous Secteur 22.1 **Grande Chimie : Chlore et Acide Chlorhydrique**

Ce secteur s'est développé régulièrement, parallèlement au secteur « Soude » tant au point de vue besoins que production, comme le montre le tableau ci-dessous :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1967
Production nationale	2 220	2 950	3.240	3.750	4.300	
Besoins	2 284	3.139	3.477	4.079	4.903	
Importations ..	64	189	237	329	603	
Capacité de production					4.600	7.000

En se basant sur les chiffres ci-dessus, les besoins ont été estimés à 6.500 tonnes en 1968. Quant au taux de croissance annuel, il n'a pas été calculé, l'accroissement étant tout à fait exceptionnel par suite des différents projets qui pourront être réalisés pendant la durée du Plan actuel.

Cet accroissement des besoins est le suivant :

1°) Projet d'extension de la Cellulose du Maroc : **4.500 tonnes** supplémentaires.

2°) Projet de création d'une usine de fibres artificielle à partir d'alfa : 1.800 tonnes de Chlore.

3°) Le projet P.V.C. dont les caractéristiques sont données au secteur « Soude » exigera 14.500 tonnes de Chlore pour la production de 10.000 tonnes de chlorure de polyvinyle.

Dès lors, les besoins 1973 ont été estimés à 27.500 tonnes. Pour couvrir ces besoins, la capacité totale de production sera portée à 30.000 tonnes an grâce aux 2 projets suivants (cités dans le secteur soude)

1 - Extension de la cellulose du Maroc : la capacité de l'atelier de production de Soude et Chlore par électrolyse du Na Cl sera augmentée de 4.500 tonnes an.

2 - Projet P.C.V. l'atelier de production de Soude et Chlore par électrolyse du Na Cl aura une capacité de production de 14.500 tonnes an.

En outre, la Société COELMA pourra éventuellement porter sa capacité de production de chlore à 5.000 tonnes/an.

On atteindra aussi une capacité totale de production de 30.000 tonnes an et une production de 27.500 tonnes.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation* 1973	*Accroissement* 1968/73	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	6.500	27.500	21.000	
Capacité de production	7.000	30.000	23.000	
Production nationale	6.500	27.500	21.000	
Taux d'utilisation de la capacité	93 %	92 %	1 %	
Importations				

Sous Secteur 22.1 **Grande Chimie : Soude**

Ce secteur s'est développé régulièrement tant au point de vue besoins que production nationale, comme le montre le tableau ci-après :

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1967
Production nationale	2.200	2.900	3.200	3.700	4.250	—
Besoins	6.322	7.012	7.222	9.576	8.906	—
Importations	4.122	4.112	4.022	5.876	4.656	
Capacité de production	—			—	4.500	8.000

En se basant sur les chiffres ci-dessus, les besoins ont été estimés à 11.000 tonnes en 1968. Quant au taux de croissance annuel pendant la période du Plan actuel, il a dû être revu en tenant compte

1. - Du projet d'extension de la « Cellulose du Maroc » qui exigera 5.000 tonnes de Soude supplémentaires.

2. - Du projet de création d'une usine de fibres artificielles à partir d'alfa qui consommera 3.000 tonnes.

3. - De la prévision d'exportations s'élevant à 8.000 tonnes.

De ce fait, on passe pour les besoins totaux, de 11.000 tonnes en 1968 à 28.000 tonnes en 1973, dont 20.000 tonnes de besoins intérieurs, soit un taux de croissance annuel de 12,5 %. D'autre part, afin d'éliminer les importations, la capacité de production devra s'accroître considérablement et atteindre au moins 30.000 tonnes en 1973.

Ces chiffres sont rassemblés dans le tableau ci-dessous

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	Situation 1968	*Situation 1973*	*Accroissement 1968-73*	*Taux de croissance annuel*
Besoins intérieurs	11.000	20.000	9.000	12,5 %
Exportations		8.000	8.000	
Total des Besoins	11.000	28.000	17.000	
Capacité de production	8.000	30.000	22.000	
Production nationale	7.500	28.000	20.500	
Taux d'utilisation de la capacité	94 %	93 %	1 %	
Importations	3.500		3.500	
Pourcentage des Importations par rapport aux Besoins	32 %		32 %	

En 1973, il est donc prévu que le Maroc, non seulement fabriquera toute la soude dont il a besoin, mais en exportera 8.000 tonnes.

Cet accroissement de la capacité de production de 8.000 à 30.000 tonnes/an sera obtenu par la réalisation de deux projets bien distincts :

CARACTERISTIQUES DES PROJETS

1. - L'extension de la « Cellulose du Maroc ». Cette usine qui fabrique de la pâte (pour le papier) à partir du bois d'eucalyptus a prévu une extension de capacité de production de 35.000 à 109.500 tonnes de pâte, soit une consommation supplémentaire de 4.000 tonnes de Soude.

Cette usine a son propre atelier de préparation de la Soude par électrolyse. Il est prévu d'accroître la capacité de production de Soude de cet atelier de 4.500 tonnes/an, d'où un investissement de l'ordre de 1.000.000 de DH.

Les caractéristiques détaillées de ce projet « extension de la Cellulose du Maroc » seront données dans le sous-secteur Papiers et Cartons.

2. - La création d'usine fabriquant le chlorure de polyvinyle (P.V.C.) avec comme production secondaire, de la Soude caustique.

Capacité de production de Soude 17.500 tonnes.

Production 14.000 tonnes.

La réalisation de ces deux projets portera donc la capacité de production totale de Soude à :

Capacité en 1968	8.000 tonnes
Extension « Cellulose du Maroc »	4.500 tonnes
Projet P.V.C.	17.500 tonnes
Total	30.000 tonnes

Projet P.V.C.

— **Localisation** : Kénitra

— **Description** :

Création d'un complexe pour la fabrication de :

Chlorure de polyvinyle	10.000 tonnes
Soude caustique	14.000 tonnes
Sulfure de sodium	2.700 tonnes
Phosphate bicalcique	12.000 tonnes

La production se fera à partir d'Ethylène (5.400 tonnes) obtenu par cracking de 12.500 tonnes de Propane. L'Ethylène est mis

en présence de Chlore pour produire le dichloroéthane. Ce dernier permet d'obtenir, par cracking, de l'Acide Chlorhydrique et du chlorure de vinyle qui est ensuite polymérisé ; à cet ensemble s'ajouteront une unité de concentration de Soude caustique et une unité de production de sulfure de sodium.

Investissements - Ventilation des dépenses :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses locales*	*Dépenses en devises*	*Dépenses totales*
Terrain	75		75
Bâtiment et génie civil	5.075	1.855	6.930
Matériel de production		38.300	38.300
Engineering		4.135	4.135
Divers		3.340	3.340
Montage	2.745	2.740	5.485
Fonds de roulement	5.040	1.260	6.300
Imprévus	765	4.720	5.485
Total	13.700	56.350	70.050

Investissements totaux : 70.050.000 DH, dont 56.350.000 DH en devises.

— **Exploitation** - Ventilation des recettes et dépenses :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Recettes	30.272	
Consommations intermédiaires		15.395
Salaires et appointements		3.544
Frais financiers		3.000
Amortissements		4.000
Patentes		400
Solde		3.933
Total	30.272	30.272

— Emplois créés :

	Nombre	*Salaires*
Cadres et employés	61	1.273.000 DH
Ouvriers	181	2.271.000 DH
Total	242	3.544.000 DH

Sous-Secteur 22-3 **Engrais**

1. - **Consommation.**

Durant la période 1960-1965, la consommation d'engrais a été caractérisée par une progression (3 %) et une restructuration de la consommation en faveur des engrais phosphatés.

(En tonnes d'éléments fertilisants)

	Azote	*Phosphate*	*Potasse*
1960	7.790	30.320	5.990
1961	9.800	21.830	7.150
1963	14.470	23.000	8.200
1964	13.320	23.900	7.430
1965	12.960	26.620	7.730

Le tableau suivant donne l'évolution de la consommation d'engrais résultant du programme de développement agricole

(En milliers d'unités fertilisantes)

	Azote	*Phosphate*	*Potasse*
1968	17.360	17.030	2.020
1969	20.360	19.930	2.320
1970	23.360	22.830	2.620
1971	26.560	25.930	2.920
1972	29.760	29.030	3.220

Soit, respectivement des augmentations de 70 % pour l'Azote et le Phosphate et 60 % pour la Potasse

2. - **Importations.**

Les importations d'engrais sont restées constantes durant toute la période de 1960-1965, mais ont subi, l'année 1966, une augmentation brusque (20 %), conséquence de l'opération engrais et de la politique gouvernementale de développement agricole.

(En tonnes)

	1962	1963	1964	1965	1966
Engrais naturels	1,2	0,4	—	—	—
Engrais azotés	48,7	48,6	48,6	48,3	68,5
Engrais potassiques	—	—	—	—	—
Engrais phosphatés	—	—	—	—	—
Divers	15,2	21,6	17,0	14,0	8,2

3. - **Offre.**

Il existe actuellement 9 entreprises qui produisent ou conditionnent les engrais, dont la plus importante est Maroc-Chimie (200.000 t./an de super-triple, 250.000 t./an de phosphate d'ammoniaque et 14.000 t./an d'acide phosphorique). Au total, la capacité de production s'élève à 650.000 tonnes.

Cependant, en raison du fait que Maroc-Chimie n'avait pas encore atteint sa pleine capacité, la production n'a pas dépassé 400.000 tonnes en 1966 (Maroc-Chimie n'ayant pas dépassé 220.000 tonnes).

Les exportations de Maroc-Chimie ont dépassé 110.000 t.

Ce secteur verra la mise en marche d'un autre complexe à Mechra Ben-Abou (1972) ou l'adjonction d'une nouvelle unité au Complexe de Safi.

COMPLEXE DE MECHRA-BEN-ABOU

— **Promoteur :**

OCP en association avec des intérêts privés (éventuellement).

— **Productions :**

	1re *phase*	2e *phase*
Acide phosphorique	125.000 t./an	250.000 t./an
Phosphate diammonium	210.000 t./an	—

Ces productions seront exportées pratiquement en totalité pour un chiffre d'affaires de 185.000.000 DH.

— **Localisation :**

A Mechra-Ben-Abou entre Ben-Guérir et l'Oum-er-R'bia ou à Safi (adjonction d'une nouvelle unité au complexe existant).

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Etudes et constitution de la Société	6.850
Terrain	80
Infrastructure et bâtiments	156.980
Equipement industriel	170.000
Divers et imprévus, fonds de roulement ..	51.200
Total	385.110

Soit un investissement total de 385 millions de DH, dont 240 millions en devises.

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	186.600	
Phosphate		33.750
Pyrrhotine		33.750
Ammoniaque		14.250
Autres		15.310
Salaires		
Cadres		2.700
Main-d'œuvre		6.000
Solde		80.240
Total ...	186.600	186.000

Ce complexe laissera donc un bénéfice brut (amortissements, charges financières et impôts non déduits) de 80 millions de DH, soit plus de 20 % de l'investissement initial.

— **Emplois créés :**

800 emplois, dont 70 pour les cadres et la maîtrise.

Secteur 23 : Parachimie et Pharmacie

Sous-Secteur 23-1 . **Lessives et produits d'entretien**

Il existe une dizaine d'entreprises dont l'activité principale est la production :

d'eau de javel ;

de détergents, lessives et cristaux ;

de cirages.

EVOLUTION DU SECTEUR

En raison de l'urbanisation et de la diffusion de ces produits dans les campagnes, le sous-secteur a connu une demande soutenue.

(En milliers de DH)

	1964	1965	1966
Production	27.330	35.340	38.830
Consommations intermédiaires	15.830	15.320	16.845
Investissements	1.280	2.540	690
Personnel	290	450	450

Ce développement de la production locale, s'est traduit par une diminution des importations, qui sont passées de 3.830.000 DH en 1963 à 3.050.000 DH en 1966.

(En milliers de DH et en tonnes)

	1963	1964	1965	1966
Valeur	3.830	3.000	2.520	3.050
Volume	1.900	1.250	1.300	1.250

Compte tenu de l'évolution passée, on a retenu un taux de progression de 4,5 % pour la consommation intérieure (en volume). On a également tablé sur une diminution des importations et sur leur stabilisation à 2.000 tonnes.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

(En tonnes)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation locale	12.500	15.600	3.100
Importations	2.000	2.000	
Production locale	10.500	13.600	3.100
Capacité de production	12.500	15.500	3.000
Personnel	460	540	

Il apparait donc une insuffisance de notre capacité de production à terme. Une augmentation de la capacité de 4.500 tonnes, porterait le taux d'utilisation de cette capacité à 87 %. Les investissements nécessaires ont été estimés à environ 2 millions de DH. Il n'est pas prévu de nouvelle création, mais uniquement l'extension des entreprises existantes.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etudes, terrains	100
Bâtiments	200
Matériel	750
Installations, achats locaux	200
Véhicules, Divers	50
Fonds de roulement	900
Total	2.200

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	10.850	
Matières premières		7.400
Energie, entretien		330
Transport		120
Frais généraux		900
Salaires		500
Solde		1.600
Total	10.850	10.850

— **Emplois :**

Les besoins en personnel nouveau sont estimés à 80, dont 10 agents de maitrise

Sous Secteur 23.2 **Peintures et Vernis**

Il y a 9 entreprises connues, produisant ou conditionnant les produits « peintures et vernis ».

EVOLUTION DU SECTEUR

(En tonnes)

	1960	1962	1964	1968	1973	Accroissement 1968-73
Production nationale	6.300	7.200	7.300	9.500	12.400	2.900
Importations	820	760	840	400	400	
Besoins	7.120	7.960	8.140	9.900	12.800	
Capacité de production			11.000	11.000	15.000	4.000
Taux d'utilisation			66 %	86 %	83 %	

Il n'y a pas eu d'investissement dans ce secteur durant la période du Plan Triennal 1965-1967, malgré des prévisions de 2.300.000 DH. Le taux annuel de progression a été estimé à 5,5 %. Il en résulte une augmentation de la demande de 2.900 tonnes. Pour faire face à cette augmentation de la demande et ramener le taux d'utilisation de la capacité installée à 80 %, il faudrait augmenter la capacité actuelle de 4.000 tonnes, ce qui nécessite un investissement de 2.700.000 DH environ (extension des entreprises existantes).

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Matériel (importé)	1.500
Installations, achats locaux	400
Véhicules, Divers	100
Fonds de roulement	700
Total	2.700

L'augmentation des ventes devrait se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires de 7.000.000 de DH environ.

Sous-Secteur 25-3 : Insecticides, Fongicides

Il existe 7 entreprises connues fabriquant ou conditionnant des insecticides, anticryptogamiques, désinfectants et employant une centaine de personnes.

EVOLUTION DU SECTEUR

(En tonnes)

	1960	1962	1964	1968	1973	*Accroissement 1968/73*
Production nationale	1.760	2.400	2.460	5.100	8.700	3.600
Importations	4.070	3.530	4.210	3.900	4.000	100
Besoins	5.830	5.930	6.670	9.000	12.700	3.700
Capacité de production				6.000	10.000	
Taux d'utilisation				85 %	87 %	

C'est un secteur où la demande est très diversifiée et l'on ne peut espérer annuler les importations en raison de la diversification de la demande et de sa faiblesse globale. Cependant, on a prévu une très importante augmentation de la production locale et de la consommation en raison de l'urbanisation rapide de la population marocaine. La demande passera de 9.000 tonnes en 1968 à 12.700 en 1973, soit une progression annuelle de 7 %.

Pour faire face à cette augmentation de la consommation intérieure, il est prévu l'extension des entreprises existantes, la capacité de production devant passer de 6.000 à 10.000 t./an. Toutes ces entreprises sont localisées à Casablanca.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— Investissements :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etudes, terrains, bâtiments	1 200
Matériels importés	300
Installations, achats	100
Véhicules	750
Fonds de roulement	
Total	2.350

— **Exploitation :**

Production : **3.600 tonnes.**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	7.200	
Matières premières, achats		5.100
Energie, entretien		200
Transport, frais généraux		365
Salaires		240
Solde		1.295
Total	7.200	7.200

— **Emplois :**

6 agents de maîtrise et 40 ouvriers spécialisés et manœuvres.

Sous Secteur 23-4 : **Huiles essentielles**

Il s'agit essentiellement d'un produit d'exportation. De plus, le marché est assez étroit et enregistre, d'une année à l'autre, des variations importantes des quantités échangées et des prix.

EVOLUTION DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	1960	1962	1964	1968	1973	*Accroissement 1968-73*
Production	4.000	5.100	5.400	7.000	10.000	3.000
Exportation	8.329	5.924	5.429	7.000	10.000	3.000
Capacité de production				8.000	11.500	3.500
Taux d'utilisation				87 %	87 %	

Un effort particulier sera porté durant la période 1968-1972 sur ce secteur : contrôle de la qualité à l'exportation, encouragements pour l'amélioration de la qualité et pour la commercialisation. Cet effort autorise une augmentation de la production de 3.000.000 de DH

Pour permettre l'accroissement de la production, on devra investir quelque 1.300.000 DH dans ce secteur, ce qui augmentera la capacité de production de 3.500.000 DH.

A cette fin, on procédera :

— à l'extension de l'usine de Casablanca ;

— à la création d'une unité mobile de traitement fonctionnant sur les lieux de cueillette.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

— Investissements :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etude, terrains, bâtiments	0
Matériel	500
Installations, achats	180
Véhicules	120
Fonds de roulement	500
Total	1.300

— Exploitation :

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	3.000	
Matière première, achats		1.500
Energie, entretien, frais généraux		150
Transport		200
Salaires		250
Solde		900
Total	3.000	3.000

Soit un bénéfice brut (impôts, amortissements et frais financiers non déduits) egal à 30 % du C.A.

— Emplois :

En dehors de l'emploi partiel (cueillette), il y aurait 40 emplois supplémentaires, dont 5 agents de maîtrise.

Sous-Secteur 23-5 **Parfumerie**

Substances odoriférantes.

Parfums liquides.

Crèmes à raser.

Dentifrices.

Produits capillaires.

Produits de parfumerie confectionnés, divers.

Il existe 8 entreprises connues appartenant au secteur, employant 200 personnes environ et localisées à Casablanca.

EVOLUTION DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	1960	1962	1964	1968	1973	*Accroissement 1968-73*
Production locale	3.800	5.400	5.630	9.100	10.800	1.700
Importations	8.170	7.020	5.270	700	1.000	300
Besoins	11.970	12.420	10.900	9.800	11.800	2.000
Capacité de production				11.000	12.000	1.000
Taux d'utilisation				83 %	90 %	

Ce secteur est caractérisé par une progression rapide de la production locale en raison de la protection instituée. Les prévisions d'investissements s'élèvent à 850.000 DH pour la période 1968-1973 (les investissements durant la période 1965-1967 se sont élevés à 800.000 DH).

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Il n'y aura pas de nouvelle création, mais uniquement une extension des entreprises existantes (Casablanca).

— **Investissements :**

Les seuls investissements à prévoir consistent en l'achat et l'installation de nouveaux outillages (700.000 DH) et en l'augmentation du fonds de roulement (150.000 DH).

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	1.700	
Matières premières, achats		880
Energie, entretien et frais généraux		110
Transport		80
Salaires		160
Solde		470
Total	1.700	1.700

— **Emplois :**

20 emplois, dont 3 agents de maîtrise.

Sous-Secteur 23-6 : **Savons**

Le marché est approvisionné principalement par la production locale. Les importations (savons de toilette de luxe) sont négligeables. Il existe 13 entreprises connues employant approximativement 500 personnes et faisant un chiffre d'affaires de 46 millions de DH environ.

EVOLUTION DU SECTEUR

(En tonnes)

	1960	1962	1964	1968	1973	*Accroissement 1968-73*
Production	24.000	25.200	29.330	30.000	34.000	4.000
Importations	560	270	220	200	200	
Besoins	24.560	25.470	29.550	30.200	34.200	4.000
Capacité de production				45.000	45.000	
Taux d'utilisation				67 %	76 %	+ 9 %

La capacité installée est largement excédentaire, et par suite, il n'y a pas lieu de l'augmenter.

Sous-Secteur 23-7 **Stéarinerie**

Ce secteur est représenté par la fabrication de bougies.

Il existe 10 entreprises connues employant 200 personnes environ et réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 millions de DH.

EVOLUTION DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	1960	1962	1964	1968	1973	*Accroissement 1968-73*
Production	5.300	4.700	4.760	4.700	4.700	—
Exportations	—	—	360	200	200	—
Besoins	—	—	5.120	4.900	4.900	—
Capacité de production				10.000	10.000	
Taux d'utilisation				47 %	47 %	

Sous l'influence de l'urbanisation et de l'extension du réseau électrique, ce secteur voit sa demande stagner, voire diminuer. La capacité de production étant largement excédentaire, il n'y a pas lieu de l'augmenter, compte tenu des perspectives futures.

Sous Secteur 23 8 **Produits pharmaceutiques**

Il existe 8 entreprises produisant ou conditionnant des produits pharmaceutiques, dont l'une n'a été mise en service qu'en 1966. Ces entreprises emploient 600 personnes et font un chiffre d'affaires de 20 millions de DH, soit 30 % des importations environ. En outre, malgré le départ progressif des Européens, la consommation n'a pas cessé d'augmenter, d'où le choix de 4,5 % comme taux de progression annuel de la consommation locale durant la période 1968-1973.

Ce secteur pourrait être notablement développé en raison de la possibilité de culture de plantes médicinales.

— **Importations, exportations :**

(En milliers de DH et en tonnes)

	1963	1964	1965	1966
Importations :				
Valeur	58.760	60.190	55.510	61.240
Quantité	2.333	2.193	1.900	3.040
Exportations :				
Valeur	1.630	1.410	615	580
Quantité	140	84	35	28

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par le secteur durant les dernières années, l'évolution de l'emploi et les objectifs fixés pour 1973.

(En milliers de DH)

	1964	1965	1966	1968	1973	*Accroissement 1968/73*
Chiffre d'affaires	11.800	14.900	19.200	29.600	38.600	9.000
Capacité de production				45.000	60.000	15.000
Personnel	250	420	600	650	750	100

Cependant, les besoins ne sont par égaux à la somme de la production locale et des importations, en raison de l'activité de commercialisation effectuée par certaines entreprises. L'extension de la capacité des entreprises existantes pour faire face à une augmentation du chiffre d'affaires de 13.000.000 de DH est estimée à 15.000.000 de DH.

CARACTERISTIQUES PREVISIONNELLES DU SECTEUR

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etudes, terrains, bâtiments	3.000
Matériel	700
Installations et achats locaux	300
Véhicules, divers	1.500
Fonds de roulement	
Total	5.500

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	13.000	
Matières premières		8.000
Energie, entretien, transport et frais généraux		1.300
Salaires :		
Cadres et agents de maîtrise		80
Ouvriers spécialisés		600
Solde		3.020
Total	13.000	13.000

— **Emplois :**

100 emplois environ dont une vingtaine de cadres et agents de maîtrise et 80 ouvriers spécialisés.

Sous Secteur 23.10 **Allumettes**

Il existe 3 entreprises fabriquant des allumettes et satisfaisant à la demande.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI

(En milliers de DH et nombre de personnes employées)

	1964	1965	1966
Production	13.100	14.510	14.540
Personnel	380	340	340

En raison de l'urbanisation et compte tenu de l'évolution passée, on a retenu pour le sous-secteur un taux annuel de progression de 4,5 %. Ce qui permet de donner le tableau ci-dessous :

(En milliers de DH et nombre de personnes employées)

	1968	1973	*Accroissement* 1968-1973
Consommation locale	15.600	19.500	3.900
Production	15.600	19.500	3.900
Capacité de production	18.000	23.000	5.000
Personnel	360	400	40

— **Investissements :**

Il n'est prévu ni exportation, ni importation, si bien que la production devra être égale à la consommation locale. Pour porter la capacité de production de 18 à 23.000.000 de DH des extensions des usines existantes sont prévues. L'une de ces extensions est déjà en cours. Au total, les investissements nécessaires sont estimés à 3.200.000 DH.

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Bâtiments	500
Matériel importé	1.500
Installation	600
Fonds de roulement	600
Total	3.200

— **Exploitation :**

Augmentation des recettes : 3.900.000 DH.

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	3.900	
Matières premières		2.520
Energie, entretien		180
Transport, frais généraux		160
Salaires		250
Solde		790
Total	3.900	3.900

— **Emplois :**

Les besoins en personnel nouveau sont estimés à 40, dont 3 agents de maîtrise.

Sous-Secteur 23-11 **Agar-agar et Alginates**

Il existe 3 entreprises produisant de l'agar-agar et des alginates et employant 160 personnes en moyenne.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

(En milliers de DH et nombre de personnes employées)

	1964	1965	1966
Production	3.480	4.970	6.670
Personnel	97	170	160

La production est tributaire des possibilités d'exportation et des matières disponibles (ramassage des algues). Il reste que c'est un produit dont le prix est relativement constant et la valeur élevée par rapport au poids (150 DH/kg.).

— **Exportations :**

(En milliers de DH et en tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Volume	450	420	260	345	215	350
Valeur	5.000	6.350	3.600	5.000	3.250	5.000

OBJECTIFS 1968-1973

On escompte produire et exporter quelque 500 tonnes en 1973. A cette fin une entreprise de production projette de s'installer à Kénitra. On aurait en gros les résultats ci-dessous :

(En tonnes et nombre de personnes employées)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Production	400	600	200
Exportations	400	600	200
Capacité de production	600	850	250
Personnel	180	330	150

Cette usine coûterait quelque 3.2000.000 DH et produira 200 tonnes d'agar-agar an, soit un chiffre d'affaires de 3.000.000 de DH. Dans ces conditions les exportations d'agar-agar rapporteront quelque 9.000.000 de DH en 1973.

Secteur 24 - Caoutchouc

Sous Secteur 24-1 Pneumatiques, Chambres à air

SITUATION DU SECTEUR

Il n'existe qu'une seule entreprise fabriquant des pneus neufs et des chambres à air pour voitures de tourisme et véhicules industriels. Elle sature la demande locale. Les importations ont diminué pendant toute la période 1960-1966 pour atteindre un plancher au-dessous duquel il est difficile de descendre. Les exportations qui avaient démarré en 1963 et progressé beaucoup en 1965, ont presque été nulles en 1967.

— **Importations, exportations :**

(En milliers de DH)

	1963	1964	1965	1966
Importations	11.160	13.210	6.250	5.790
Exportations	300	900	1.590	1.090

— **Production :**

La production de pneus est passé de 47.000 pièces en 1961 à 245.000 pièces en 1966 et celle des chambres à air de 37.000 pièces en 1962 à 185.000 pièces en 1966.

(En milliers de pièces)

	1962	1963	1964	1965	1966
Pneus	125	170	215	235	245
Chambres à air	37	145	178	181	185

En tenant compte du développement du parc automobile (3,5 %) et du développement des exportations, on peut fixer les objectifs ci-dessous pour 1973, en ce qui concerne les pneumatiques.

— **Objectifs pour 1973 (Pneumatiques) :**

(En milliers de pièces)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation locale	300	360	60
Importations	30	35	5
Exportations	20	50	30
Production locale	290	375	85
Capacité de production	350	450	100

En outre, cette même entreprise produit des chambres à air pour voitures de tourisme et véhicules industriels.

— **Objectifs pour 1973 (Chambres à air) :**

On peut estimer l'évolution future de la demande en la faisant croître au même rythme que le parc automobile. On peut également espérer que les exportations pourraient atteindre 10 % de la production (20.000 pièces).

(En milliers de pièces)

	1968	1973	Accroissement 1973-1968
Consommation locale	220	265	45
Importations	15	17	2
Exportations	20	30	10
Production	225	278	53
Capacité de production	240	340	100

Les prévisions pour la production de pneus et de chambres à air sont tributaires des exportations. Cependant, l'entreprise est arrivée à saturer le marché intérieur et elle ne peut se développer qu'autant qu'elle exportera. Les prévisions ci-dessous peuvent donc être largement dépassées si la part des exportations dans le total des ventes augmente. Pour faire face à l'augmentation de production, l'entreprise devra effectuer de nouveaux investissements.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les **investissements** peuvent être estimés à 10 millions de DH environ

Bâtiments	100.000 DH
Matériel	5.000.000 de DH
Installations	500.000 DH
Autres	400.000 DH
Fonds de roulement	4.000.000 de DH

Pneumatiques et chambres à air pour cycles et motocycles

Il n'y avait au début de 1968 qu'une seule entreprise fabriquant des pneus et chambres à air pour cycles et motocycles (40.000 pneus et 70.000 chambres à air).

Dans ces conditions, la majeure partie de la consommation locale (900.000 pneus et 900.000 chambres à air/an) est importée.

— **Importations :**

(En tonnes et milliers de DH)

	1963	1964	1965	1966
Poids	730	630	580	670
Valeur	3.560	3.100	3.130	3.040

Durant les 10 dernières années la consommation de pneus pour cycles et motocycles a progressé au taux de 5,5 % l'an. On supposera que celui-ci va se conserver durant la période 1968-1973.

PREVISIONS POUR 1968-1973

(En milliers de pièces)

	1968	1973	*Accroissement* 1968-1973
1) **Consommation locale**			
— **Pneus**	900	1.160	260
— **Chambres à air**	900	1.170	270
2) **Production locale**			
— **Pneus**	50	800	750
— **Chambres à air**	100	900	800
3) **Importations**			
Pneus	850	360	490
Chambres à air	800	270	530
Capacité de production			
Pneus	150	1.150	1.000
Chambres à air	150	1.150	1.000
Personnel	80	230	

Pour arriver à ces résultats il est prévu :

l'extension de l'usine existante,

la création d'une autre usine, voire de deux autres usines.

Les investissements sont estimés à 6.150.000 DH.

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etudes	150
Terrains	100
Bâtiments	400
Matériels	3.400
Installations	700
Véhicules, divers	400
Fonds de roulement	1.000
Total	6.150

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	4.000	
Matières premières		2.120
Energie, entretien		280
Transport, frais généraux		130
Salaires		820
Solde		650
Total	4.000	4.000

— **Emplois :**

Cadres 3
Agents de maîtrise 15
Ouvriers spécialisés 130

Sous Secteur 24.2 **Caoutchouc manufacturé**

Il n'existe que 4 entreprises produisant des articles en caoutchouc (autres que les pneumatiques, chambres à air et chaussures). Elles ont bénéficié au cours des dernières années d'une forte progression de la demande.

EVOLUTION 1964-1966

	1964	1965	1966
Production	9.980	11.950	13.520
Consommations intermédiaires	6.120	6.180	7.490
Achats de biens d'équipement	610	390	1.000
Personnel	435	460	480

Cette progression de la production locale ne s'est pas effectuée aux dépens des importations.

— **Importations :**

(En milliers de DH et en tonnes)

	1963	1964	1965	1966
Valeur	26.500	31.900	25.100	29.600
Quantité	12.850	8.970	6.520	5.400

Le poste le plus important des importations est constitué par les courroies de transport et de transmission (14,5 millions de DH en 1965, soit 850 tonnes). Les exportations de produits en caoutchouc manufacturés sont négligeables.

PREVISIONS POUR 1973

(En milliers de DH)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Production locale	16.000	35.000	19.000
Importations	32.000	30.000	2.000
Consommation locale	48.000	65.000	17.000
Capacité de production	20.000	50.000	30.000

Il est prévu une forte augmentation de la consommation de produits en caoutchouc. Celle-ci s'explique surtout par une forte demande de courroies de transport par le secteur minier : la production de phosphates augmente, d'après les prévisions, de plus de 60 % en tonnage. Il est également prévu une forte augmentation de la production locale d'articles en caoutchouc. Celle-ci s'explique d'abord par la forte progression enregistrée dans le passé et qui se maintiendra en principe (les usines existantes devront s'étendre pour pouvoir y faire face). Il y a également une entreprise qui a programmé la production de courroies de transport. Au total, les investissements sont estimés à 10.500.000 DH environ.

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etudes	210
Terrains	100
Bâtiments	1.200
Matériel	4.200
Installations	1.200
Divers	600
Fonds de roulement	3.000
Total	10.510

Emplois :

3 cadres
10 agents de maîtrise
100 ouvriers

Secteur 25 : Papiers et Cartons

Sous Secteur 25 1 **Pâte à papier**

Il existe une seule entreprise produisant de la pâte à papier au Maroc (fibre courte de cellulose), dont la capacité actuelle est de 40.000 tonnes. En revanche, on importe de la pâte longue fibre, vieux papiers, papiers et cartons pour ravitailler les usines locales de papiers et carton.

— **Importations de pâte à papier, vieux papiers, papiers et cartons :**

(En tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Pâte à papier, vieux papiers	16.000	27.000	28.000	25.000	27.000	23.000	27.000
Papiers et cartons	23.000	29.000	21.000	39.000	34.000	24.000	25.000

Les importations s'élèvent donc à un équivalent de 50.000 tonnes de pâte longue fibre, soit une valeur de 45.000.000 de DH.

— **Production locale et ventes :**

(En tonnes)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1973	Accroissement 1968-73
Exportations	26.800	25.700	26.900	30.600	33.000	32.000	98.500	66.500
Ventes locales	2.200	2.500	3.400	4.000	5.000	6.000	11.500	5.500
Production	29.000	28.200	30.300	34.600	38.000	38.000	110.000	72.000

Les exportations sont orientées uniquement vers les pays de la C.E.E. et vers le Royaume-Uni.

Pour porter la capacité de production à 110.000 tonnes, on prévoit un investissement de 102.000.000 de DH, la part des importations étant estimée à 55 millions de DH.

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Génie civil, bâtiment	7.050
Matériel électrique	5.300
Matériel de fabrication	50.450
Matériel de transport	3.800
Montage	2.400
Autres	6.000
Imprévus	15.000
Fonds de roulement	7.000
Intérêts intercalaires	5.000
Total	102.000

Cet investissement porte non seulement la capacité de production de 40.000 tonnes à 110.000 tonnes, mais remplace le vieux matériel qu'il aurait fallu de toute façon changer.

— **Exploitation** :

Il s'agit des différences entre recettes en 1973 et recettes actuelles, dépenses en 1973 et dépenses actuelles. Les prix dont on a tenu compte pour les recettes sont les prix actuels.

(En milliers de DH)

	Augmentation des recettes	*Augmentation des dépenses*
Ventes	50.462	—
Matières consommables		6.960
Bois		7.175
Transport		7.935
Energie		1.920
Autres		1.845
Salaires (usine)		1.360
Solde		23.267
Total	50.462	50.462

— **Emplois nouveaux :**

1 - **Permanents** (dans l'usine) : 150 emplois.

2 - **Saisonniers** (plantations d'eucalyptus, récolte...) 5.000 pendant 4 mois environ, soit l'équivalent de 1.600 emplois.

Sous-Secteur 25-2 **Fabrication de papiers et cartons**

Il existe 4 entreprises produisant des papiers et des cartons et employant 950 personnes. Leur capacité de production début 1968 est la suivante :

Papiers : 20.000 tonnes.

Cartons : 37.000 tonnes.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DEMANDE

(En milliers de tonnes)

	1965	1968	1970	1973
Papiers écriture et impression	11	14,5	16	20
Papiers industriels (sauf journal)	24	27	29	33
Total papiers	35	41,5	45	53
Cartons	25	30,5	35	43

Il en résulte qu'en ce qui concerne les papiers, la capacité actuelle ne satisfait que 50 % du marché. En revanche, en ce qui concerne les cartons, il y a actuellement un excédent de capacité, mais dès 1971 il apparaîtra, également, un déficit de la production.

Cependant, l'extension d'une entreprise est en cours : la capacité devant passer de 8 à 20.000 tonnes de production nette. La nouvelle unité doit entrer en production en 1968.

On aura alors l'équilibre suivant :

(En milliers de tonnes)

	1968	1970	1973
1 - **Papiers :**			
Demande	41,5	45	53
Production	25,5	30	30
Importations	16	15	23
2 - **Cartons :**			
Demande	30,5	35	43
Production	30,5	35	37
Importations	—	—	6

En dehors de l'extension de l'entreprise de Tétouan, il y a lieu de créer une nouvelle unité en 1972 ou de réaliser une extension de quelque 15.000 tonnes. Un groupe privé a présenté un projet de 14.000 tonnes de production en année de croisière (7.000 tonnes en démarrage). L'entreprise sera localisée à Kénitra ou à Mohammédia.

PROJET D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE DE TETOUAN

L'extension, en cours de réalisation, portera la capacité de production de 8 à 20.000 tonnes de papiers (production nette). La nouvelle unité sera mise en service en 1968 et pourra atteindre sa pleine capacité en 1969

— **Investissements** :

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Matériel	7.080
Transports	1 100
Installation et génie civil	1 150
Imprévus	1.000
Fonds de roulement	2.750
Total	13 080

— **Exploitation :**

En période de croisière, la production atteindra 20.000 tonnes contre 8.000 tonnes avant investissement.

(En milliers de DH)

	Augmentation des recettes	*Augmentation des dépenses*
Ventes	22.000	
Matières premières		11.200
Frais de fabrication		1.770
Frais généraux		670
Transport		1.000
Taxes		500
Salaires		1.940
Solde		4.920
Total		22.000

— **Emplois :**

Les emplois nouveaux seront au nombre de 60.

PROJET DE KENITRA OU MOHAMMEDIA

— **Exploitation :**

L'usine devra soit exporter, soit fonctionner pendant un certain temps en dessous de sa capacité ; des importations persisteront, même au-delà de 1973. Cependant, au niveau de 7.000 tonnes, on aura un coût unitaire de 1.500 DH t. (amortissements compris).

(En milliers de DH)

Frais variable	1.080
Frais fixes (amortissements compris)	420
Total	1.500

— **Emplois :**

260 emplois dont 20 cadres et agents de maîtrise.
L'entreprise distribuera 165.000 DH de salaires.

Sous Secteur 25.2 Transformation de papiers et cartons

Il existe plus de 30 entreprises dont l'activité est la transformation de papiers et cartons (production de fournitures scolaires, de bureau, sacs, caisses, boîtes et objets divers en papiers et cartons) employant 1.000 personnes environ.

EVOLUTION PASSEEE

(En milliers de DH et en nombre de personnes employees)

	1964	1965	1966
Production	60.050	45.370	50.140
Emplois	1.230	910	950

EVOLUTION FUTURE

(En milliers de DH et en nombre de personnes employees)

	1968	1973	*Accrois sement* 1968-1973
Consommation locale	74.100	92.100	18.000
Exportations	100	100	
Importations	5.100	4.100	1.000
Production	69.100	88.100	19.000
Capacité de production	120.000	120.000	
Taux d'utilisation	58 %	73 %	
Personnel	1.300	1.500	200

La capacité de production étant largement excédentaire elle ne sera pas augmentée au cours de la période 1968-1973

Sous-Secteur 25-4 **Industries polygraphiques**

Ce sous-secteur recouvre les imprimeries, les journaux, la reliure et le cartonnage. Le chiffre de production du sous-secteur s'est élevé, en 1964, à 58.900.000 DH

(En milliers de DH et en nombre de personnes occupees)

	Chiffre d'affaires	*Personne*
Imprimeries	41.580	1.780
Journaux	14.180	400
Reliure	3.140	500
Total	58.900	2.680

Malgré le développement de la demande (taux de progression annuel : 6 %) en raison du développement de la scolarisation et de l'urbanisation, il n'y a pas lieu d'augmenter la capacité de production de ce secteur.

— **Prévisions :**

(En milliers de DH et en nombre de personnes occupées)

	1968	1973	*Accroissement 1968-1973*
Consommation locale	84.000	112.000	28.000
Exportations	2.500	2.500	
Importations	16.500	19.000	2.500
Production	70.000	95.500	25.500
Capacité de production	110.000	110.000	
Taux d'utilisation	64 %	87 %	+ 23 %
Personnel	2.900	3.100	200

Secteur 26 : Bois - Ameublements divers

Sous Secteur 26-5 **Crin végétal**

Le principal debouche est constitué par l'exportation.

Depuis 1960, la production est légèrement en baisse, de même que les exportations.

(En milliers de tonnes et en milliers de DH)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Production	97	88	81	84	86	
Exportations	100	93	86	85	85	74
Valeur exportations	31.570	32.760	32.060	31.340	31.700	27.250

Bien que le prix moyen à l'exportation soit resté constant durant toute la période 1961-1965 (365 DH t.), le volume des exportations n'a pas subi de changements notables. Il apparaît, en outre, que les marchés de l'Europe de l'Est peuvent se substituer aux marchés de l'Europe de l'Ouest. En conséquence, il n'est pas prévu de changement dans la production et les exportations. On s'est fixé l'objectif du maintien d'une production de 85.000 tonnes an. Le personnel employé par ce secteur est estimé à 25.000 personnes.

Sous-Secteur 26-9 **Transformation des matières plastiques**

Il existe une vingtaine d'entreprises qui transforment des matières plastiques : chaussures, récipients en plastiques.

EVOLUTION DU SECTEUR

(En milliers de DH)

	1963	1964	1965	1966
Production locale	30 000	40 000	47 000	55 000
Importations	3 600	2 570	1 840	2 570
Exportations	1 630	1 410	620	870
Consommation locale	31 970	41 160	48 220	56 700

La production locale qui n'était que de 8 230 000 DH en 1960 est voisine en 1968 de 60 000 000 de DH. Malgré cela, la consommation per capita est encore très faible et l'on escompte un fort développement de la consommation de produits en plastiques durant la période 1968-1973. On prévoit également une modification qualitative de la demande : abandon de certains produits au profit de produits nouveaux, ce qui exigera des investissements d'adaptation.

Les investissements dans le secteur durant la période 1960-1967, se sont élevés à 8 millions de DH (6 millions pour 1966) contre une prévision de 3 millions de DH.

PREVISIONS POUR 1973

(En milliers de DH et en nombre de personnes employées)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation intérieure	60.000	96.000	36.000
Exportations	2.000	2.000	—
Production locale	59.000	95.000	36.000
Importations	3.000	3.000	—
Capacité de production	100.000	150.000	50.000
Personnel	1.800	2.140	340

En raison de la modification qualitative de la demande, on a prévu une capacité de production largement excédentaire (50 %). On a prévu une stabilisation des exportations à 2 millions de DH. Toutefois, en raison de la capacité de production excédentaire, cette estimation peut s'avérer pessimiste.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

L'augmentation de capacité sera obtenue par extension des entreprises en place, diversification de la production, adaptation aux nouvelles techniques, augmentation de la production.

— Investissements :

Le total des investissements a été estimé à 28 millions de DH, dont 3 millions de DH de fonds de roulement (un mois et demi de chiffre d'affaires).

(En milliers de DH)

Nature des investissements	*Dépenses*
Etudes	800
Bâtiments, terrains	2.000
Matériels importés	16.000
Installations, achats locaux	4.000
Véhicules	200
Divers	2.000
Fonds de roulement	3.000
Total	28.000

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	36.000	
Matières premières		21.410
Energie, entretien		990
Transport		360
Frais généraux		3.600
Salaires		3.250
Solde		6.390
Total	36.000	36.000

Cependant, il est probable que les exportations soient plus fortes que celles inscrites, ce qui améliorerait d'autant la rentabilité de ce secteur.

— **Emplois :**

3 cadres
35 agents de maîtrise.
300 ouvriers spécialisés.

Secteur 27 : Céramique et Verre

Sous-Secteur 27-1 **Briques, tuiles, céramiques**

SITUATION DU SECTEUR

Le marché est lié à la construction, fonction elle-même de l'effort gouvernemental et de la conjoncture. Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'indice de la construction en milieu urbain (valeurs des constructions).

— **Evolution de la construction :**

(En millions de DH)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Valeur	190	165	193	237	202	240
Indice	100	87	102	125	107	126

Le nombre d'entreprises connues appartenant au sous-secteur de la production des briques, tuiles et céramiques est d'environ 20. Le tableau ci-dessous donne l'évolution du sous-secteur durant les années 1964-1966.

— Evolution 1964-1966 :

(En milliers de DH)

	1964	1965	1966
Production	13.940	13.400	15.100
Consommations intermédiaires	5.100	4.510	5.300
Investissements	1.160	2.050	600
Personnel (effectif)	1.400	1.300	1.500

— Importations, exportations :

(En milliers de DH et en tonnes)

	1963		1964		1965		1966	
	Valeur	*Quantité*	*Valeur*	*Quantité*	*Valeur*	*Quantité*	*Valeur*	*Quantité*
Importations								
Briques réfractaires	490	500	240	250	520	590	720	640
Céramique sanitaire ..	1.900	1.500	1.980	1.400	1.920	1.180	2.060	1.320
Céramique (faience et vaisselle)	4.990	4.870	6.150	5.770	4.950	4.610	5.740	4.970
Exportations								
Briques réfractaires	1.540	3.250	2.480	5.060	3.810	7.400	550	9.380

Les exportations de faiences sont négligeables. En revanche, les exportations de briques réfractaires sont presque 8 fois plus importantes que les importations et presque trois fois plus importantes que les consommations locales.

OBJECTIFS 1973

En raison de la pause de la période 1965-1968, le Gouvernement prévoit un important effort dans le secteur de la construction

(construction de logements à loyer modéré et crédits à la construction...). Compte tenu de cet effort, on a retenu un taux de progression annuelle de 6 % pour la consommation locale de briques et de tuiles. En ce qui concerne les exportations de briques réfractaires, on a retenu un tonnage équivalent aux exportations de 1966.

Dans ces conditions les objectifs fixés pour 1973 sont les suivants :

1. **Briques - Tuiles**

(En tonnes)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation	138.000	184.000	46.000
Production	138.000	184.000	46.000
Capacité de production	160.000	200.000	40.000

2. **Briques réfractaires**

(En tonnes)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation locale	3.780	5.050	1.270
Exportations	10.000	10.000	
Importations	500	500	
Capacité de production	17.000	17.000	

En ce qui concerne les briques réfractaires, en principe il n'est pas prévu d'investissement nouveau, sauf si les perspectives d'exportation apparaissent meilleures.

3 **Céramiques**

Jusqu'à maintenant la production de céramiques se réduit à une production artisanale de faiences qui ne peut ni satisfaire ni répondre aux besoins industriels (construction) et à la consommation (vaisselle).

(En tonnes)

	1968	1973	Accroissement 1968-1973
Consommation locale	6.500	8.440	1.940
Importations	6.500	3.540	— 2.960
Production locale	—	4.900	4.900
Personnel		120	—

CARACTERISTIQUES DU PROJET

La production de briques et tuiles devant passer de 138.000 tonnes en 1968 à 184.000 tonnes en 1973, il faudra augmenter la capacité de production de quelque 210.000 tonnes/an. Les investissements ont été estimés à 4.500.000 DH (extension des entreprises existantes).

Pour la production de céramiques, un projet est également prévu à Fès (17.640.000 DH).

— **Investissements :**

(En milliers de DH)

Nature des investissements	Dépenses
Etudes	240
Terrain	150
Bâtiments	1.000
Matériel	9.100
Installations	2.800
Véhicules divers	1.450
Fonds de roulement	2.900
Total	17.640

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	Recettes
Ventes	9.680	
Matières premières		3.320
Energie, entretien		1.615
Transport		500
Frais généraux		400
Salaires		2.055
Solde		1.790
Total	9.680	9.680

— **Emplois :**

Les besoins en personnel nouveau sont les suivants :

Cadres 2
Agents de maîtrise 30
Ouvriers 225

Sous-Secteur 27-4 : **Verre**

SITUATION DU SECTEUR

Ce secteur comprend les entreprises (au nombre d'une dizaine) produisant :

- **des glaces, miroirs, glaces de sécurité, objets en verre ;**
- **du verre creux (bouteilles, bonbonnes, gobelets) ;**
- **du verre plat (verres à vitres, verres ornementaux imprimés ou laminés).**

Ces entreprises font un chiffre d'affaires de 20 millions de DH et emploient 600 personnes environ.

— Importations :

Seules les importations d'articles en verre ont régulièrement diminué depuis 1960, en raison du développement de la production locale. Les importations de verre plat et de verre creux ont en gros été caractérisées par la constance.

(En milliers de DH et en tonnes)

	1963		1964		1965		1966	
	Valeur	*Quantité*	*Valeur*	*Quantité*	*Valeur*	*Quantité*	*Valeur*	*Quantité*
Ouvrages en verre	7.580	3.210	5.840	2.590	3.330	1.560	5.520	2 130
Verre plat	1.450	4.960	1.010	4.920	930	4.810	1.310	4 190
Verre creux	4.150	1.470	4.330	910	4.120	1.160	3.840	1 230
Total	13.180	9.640	11.180	8.420	8.380	7.530	10.670	7.550

Les exportations sont pratiquement nulles 110.000 DH en 1966.

Jusqu'en 1966, la production locale se réduisait à la fabrication de verre creux et d'ouvrages en verre.

Une usine devant produire des verres plats et dont la capacité de production est de 10.000 tonnes/an environ a été mise en service en 1967.

— Productions locales :

(En tonnes)

	1962	1963	1964
Verre creux	12.000	14.000	11.000
Ouvrages en verre (en milliers de DH)	2.710	1.550	1 750
Verre plat			

PREVISIONS POUR 1973

La capacité actuelle de production est suffisante, en ce qui concerne les verres creux et plats, pour faire face à l'augmentation de la demande. En raison de la stabilisation de la population d'origine étrangère et de l'urbanisation, celle-ci devra se développer à un taux annuel voisin de 5,5 %.

En revanche, la capacité de production d'ouvrages en verre sera insuffisante pour faire face à l'augmentation de la demande, malgré le taux de progression retenu relativement faible (3 %).

L'investissement nécessaire pour augmenter la capacité de production a été estimé à 1.000.000 de DH.

(En tonnes)

	1968	1973	*Accroissement 1968-1973*
1. **Ouvrages en verre :**			
— Consommation locale (en milliers de DH)	8.350	9.600	1.250
Importations	5.150	5.500	350
Production locale	3.200	4.100	900
Capacité de production	3.500	4.700	1.200
2. **Verre creux :**			
Consommation locale	17.500	22.300	4.800
Importations	2.000	2.000	—
Production locale	15.500	20.300	4.800
Capacité de production	26.000	26.000	—
3. **Verre plat :**			
Consommation locale	5.900	8.300	2.400
Importations	200	200	—
Exportations	—	900	900
Production locale	5.700	9.000	3.300
Capacité de production	10.000	10.000	—
Personnel total	620	660	40

— **Exploitation :**

(En milliers de DH)

	Recettes	*Dépenses*
Ventes	7.000	
Matières premières		4.770
Energie, entretien, transport		170
Frais généraux		280
Salaires		420
Solde		1.360
Total	7.000	7.000

— **Emplois :**

L'augmentation d'emplois sera de 8 agents de maîtrise et 50 ouvriers et employés.

CHAPITRE VIII

L'ARTISANAT

I. - La Situation de l'Artisanat et le Bilan du Plan Triennal

1. - Description du secteur

L'Artisanat demeure un secteur de l'économie nationale mal connu en raison des difficultés d'investigation rencontrées pour établir des statistiques. Il est possible d'estimer le nombre des artisans ou des personnes tirant leurs principales ressources de l'exercice d'un métier artisanal, entre 200.000 et 250.000, cet effectif ayant la caractéristique d'être essentiellement variable, parce que soumis aux fluctuations des demandes et des prix des divers produits fabriqués. En effet, certaines corporations voient leur effectif doubler ou tripler, dès que la demande s'accroît, puis lorsqu'elle diminue, reviennent à leur état primitif.

Jusqu'à présent l'Artisanat n'a pas reçu de définition stricte, et les limites entre l'Artisanat et les autres secteurs économiques sont mal discernées.

On peut distinguer les formes d'Artisanat suivantes :

a) **L'Artisanat d'art** (tissage de tapis, dinanderie, maroquinerie).

L'Artisanat d'art, ou artistique, constitue un secteur susceptible de se développer, le tableau ci-après donne par produit la ventilation des exportations qui s'y rapportent :

(En milliers de DH)

Produits	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Maroquinerie	9.398	10.165	9.741	9.443	11.453	11.234	5.651	10.165
Tapis	3.131	4.160	5.481	6.522	7.828	11.077	11.708	11.290
Tannerie	1.411	1.679	2.466	2.955	3.396	3.174	1.480	1.458
Babouches	1.410	1.563	1.306	1.462	1.495	1.355	1.268	1.688
Couvertures	973	712	630	1.051	966	1.069	467	852
Cuivres	2.199	1.702	1.853	2.350	2.736	3.098	1.769	1.159
Divers	1.686	1.834	1.696	1.886	3.372	3.860	3.183	3.500
Total	20.208	21.815	23.173	25.669	31.246	34.867	25.526	30.121

(Source O.C.E.)

On constate :

— Une forte augmentation du niveau général des exportations pendant la période 1960-1965 (taux annuel de progression : 8,5 % en moyenne) puis une régression en 1966.

— Une forte expansion des exportations de tapis en 1960-1965 (elles ont été multipliées par 3,5 durant cette période), puis une stabilité en 1966 et 1967.

b) **L'Artisanat utilitaire concurrencé** (minoteries, chaux et plâtre artisanaux, carrières artisanales, tissage d'étoffes, fabrication de chaussures).

Ce type d'artisanat est appelé à régresser, voire à disparaître sous l'effet de la concurrence des techniques modernes plus efficientes : ceci pose le problème de la reconversion des artisans de ce secteur, soit vers l'industrie, soit vers l'Artisanat d'art.

c) **L'Artisanat utilitaire non concurrencé dit de service** (toutes les réparations, cycles, automobiles, machines agricoles...).

Il s'agit là d'activités qui par leur nature même ne risquent pas, avant une date relativement lointaine, d'être concurrencées par des activités semblables du secteur moderne. Au contraire elles forment un complément indispensable à ce secteur et leur croissance suivra celle de l'industrie toute entière.

2 - Bilan du Plan Triennal

Pour l'Artisanat, la période du Plan Triennal 1965-1967 a été caractérisée par des efforts consistant à encourager l'Artisanat d'art et à reconvertir partiellement l'Artisanat utilitaire.

En ce qui concerne l'**Artisanat d'art**, le Plan suggérait la création de centres de documentation, l'octroi de bourses, une protection juridique et des commandes de la part de l'Etat ; cette partie du programme n'a pu être menée à terme. En revanche, l'amélioration de l'outillage par l'établissement d'un crédit, et le développement de l'appareil commercial ont été réalisés : le crédit s'effectue par l'intermédiaire des banques populaires et les transactions commerciales se font maintenant, pour le commerce intérieur, par l'intermédiaire de Coopartim qui joue le rôle de magasin témoin, tandis

que le commerce extérieur est assuré conjointement par l'O.C.E. et des exportateurs privés.

En ce qui concerne l'**Artisanat utilitaire**, le Plan Triennal avait déterminé 3 actions :

— **La formation des cadres par l'achèvement de l'Institut National du Cuir et du Textile de Fès et du Centre de Tannerie de Béni-Mellal**

— **L'achèvement des centres de formation professionnelle en construction en 1964.**

La création de deux unités de production pilotes pour le tissage et la teinture, d'une part, le cuir, de l'autre.

A part l'unité de production de textiles (qui n'a été que partiellement achevée) ces divers travaux et installations ont été entièrement réalisés.

Le programme d'action du Plan Triennal 1965-1967 se résumait ainsi :

a) **Formation professionnelle :**

(En milliers de DH)

Institut National du Cuir et du Textile de Fès :	
Achèvement	80
Contrepartie marocaine	118
Achèvement de la tannerie de Béni-Mellal	30
Centre d'apprentissage de taille de pierres semi-précieuses de Fès	50
Centre de filature de Marrakech Centre de textile de Ksar-es-Souk Centre de textile de Tétouan	862
Total	1.140

b) **Unités de production :**

Unités de production	1.600
Estampillage	100
Total	1.700

Mis à part quelques retards, ces crédits ont été utilisés suivant le programme prévu et ils étaient engagés en totalité à la fin de l'année 1967.

II. - Les Orientations

1 - Réorganisation de la Direction de l'Artisanat et définition de ses attributions

Cet organisme fonctionne actuellement sans définition précise quant à la nature de ses activités, de son rôle, et du milieu dans lequel il agit. Ceci a pour conséquence un manque d'organisation interne : ignorance de la qualification et de l'effectif du personnel nécessaire. Il convient de préciser par un texte les attributions de la Direction de l'Artisanat, son organisation interne et les modalités de son intervention.

2 - Organisation de la profession

Il devient indispensable de réglementer la profession de l'artisan par la création d'un Registre de l'Artisanat, qui doit, entre autre tâche, définir l'artisan. Son objectif est de réglementer l'entrée dans la profession et l'exercice des métiers artisanaux. Il est la condition expresse d'une distribution rationnelle de toute aide, et d'un contrôle efficace de la qualité.

3 - Organisation de la commercialisation

Jusqu'à maintenant le développement de l'Artisanat, et en particulier de l'Artisanat d'art destiné à l'exportation, a été freiné par la commercialisation : information insuffisante des clients, absence d'un réseau de vente, prix très variables.

4 - Recherche et promotion artisanale

L'expansion commerciale de l'Artisanat d'art n'est possible que sous deux conditions :

a) Une connaissance approfondie des marchés et de l'évolution de position des productions concurrentes.

b) Un effort d'adaptation de nos articles aux exigences de ces marchés et une amélioration de la qualité.

Aujourd'hui les acheteurs deviennent de plus en plus exigeants et aucun développement sérieux de nos exportations ne peut être envisagé sans que, parallèlement, nous recherchions à adapter nos articles, à leur donner une plus grande originalité, à diversifier les formes et les textures dans le sens de la demande. Les artisans ne pouvant effectuer eux-mêmes ces recherches, elles devront être effectuées par un organisme d'Etat, qui doit être un centre de recherches et de promotion de l'Artisanat.

5. - Poursuite de l'effort de la formation professionnelle

L'Artisanat dispose d'une quarantaine de centres d'apprentissage des métiers artisanaux les plus importants. Créés pendant ces 8 dernières années, ces centres sont disséminés dans toutes les régions du Royaume et jouent ainsi un rôle éducatif et social, en plus de leur rôle de formation technique. Cependant il existe encore quelques centres à créer dans des villes ou localités où la nécessité en est apparue.

Dans les deux premiers Plans, la formation des cadres était considérée comme une des conditions du développement économique général du pays. En effet, une pénurie de techniciens qualifiés retarde le développement et entrave la bonne marche des entreprises ; cette constatation qui s'applique d'une façon générale à l'ensemble des activités économiques, est encore plus frappante pour des industries à développement rapide comme l'industrie textile qui fait l'objet d'investissements importants dans le Pays.

Dans ce but, l'Institut National du Cuir et du Textile de Fès qui forme déjà des techniciens, assurera la formation de techniciens supérieurs pour le textile.

6 - Le crédit

Le crédit à l'Artisanat ne pourra être rationnellement organisé qu'après la mise en application du « Code de l'Artisanat ». Il apparaît nécessaire d'organiser en premier lieu la profession.

III. - Le Programme d'action

1 - Ensembles artisanaux

En général les coopératives artisanales sont mal installées et souffrent d'une insuffisance de trésorerie et de cadres qui ne leur permet pas d'évoluer favorablement. Pour permettre à ces coopératives de travailler dans des conditions saines et avantageuses, et les rendre accessibles à une surveillance, il faut les regrouper dans des établissements aménagés et convenablement équipés, qui refléteront la situation artisanale de la région et constitueront un atout pour le développement de la ville, notamment dans le domaine touristique. Ils permettront également une sélection des produits artisanaux et seront en quelque sorte des centres de production témoins de la région.

1.1. - ENSEMBLE ARTISANAL DE TETOUAN

A titre d'expérience un ensemble artisanal sera installé à Tétouan, il comprendra les coopératives artisanales suivantes :

- Une coopérative de maroquinerie.
- Une coopérative de tissage de tapis du genre « Chaouen ».
- Une coopérative de tissage d'étoffes.
- Une coopérative de céramique.
- Une salle d'exposition et de vente.

Cette réalisation représente l'investissement suivant :

— Achat d'un terrain et construction des bâtiments	900.000 DH
— Coopérative de maroquinerie	250.000 DH
— Coopérative de tissage d'étoffes	350.000 DH
— Coopérative de tissage de tapis	100.000 DH
— Coopérative de céramique	400.000 DH
— Salle de vente-exposition	50.000 DH
— Transformateur électrique	150.000 DH
Total	2.200.000 DH

(Les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à 108.400 DH).

Des résultats obtenus par cet ensemble dépendront les réalisations des 4 autres ensembles artisanaux.

1.2. - ENSEMBLE ARTISANAL DE FES

Il comprendra des coopératives de lapidairerie, de broderie, de céramique, de tannerie et une unité de production textile, ainsi qu'un musée régional de la production traditionnelle et un magasin témoin.

Le coût de cet ensemble se ventile comme suit :

— Achat d'un terrain et construction de bâtiments	1.800.000 DH
— Coopérative de lapidairerie	100.000 DH
— Coopérative de broderie	25.000 DH
— Coopérative de céramique	200.000 DH
Coopérative de tannerie	150.000 DH
Extension de l'unité de production	500.000 DH
— Installation d'un transformateur	150.000 DH
— Equipement du musée	100.000 DH
— Equipement du magasin-témoin	50.000 DH
Total	3.075.000 DH

(Les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à 127.800 DH).

13 - ENSEMBLE ARTISANAL DE MARRAKECH

Il comprendra :

Une section textile composée :

- d'une coopérative de tissage de tapis « Haouz » et « Chichaoua » ;
- d'une coopérative de tissage d'étoffes et de couvertures.

Une section cuir composée :

- d'une coopérative de maroquinerie traditionnelle ;
- d'une coopérative de cordonnerie.

Une coopérative de vannerie.

Un musée régional de la production traditionnelle.

Un magasin-témoin de vente.

Le montant total de l'investissement se répartit de la façon suivante :

Bâtiments (achat d'un terrain et construction)	1.050.000 DH
Coopérative de tapis	50.000 DH
Coopérative de tissage d'étoffes	200.000 DH
Coopérative de maroquinerie traditionnelle	150.000 DH
Coopérative de cordonnerie	250.000 DH
Coopérative de vannerie	25.000 DH
Installation d'un transformateur	150.000 DH
Equipement du musée	100.000 DH
Bureau de dessin	25.000 DH
Total	2.000.000 DH

(Les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à 115.800 DH).

14 - ENSEMBLE ARTISANAL DE CASABLANCA

Casablanca, ville à vocation touristique et industrielle, possède un des cadres les plus attrayants pour cette réalisation. L'ensemble artisanal de Casablanca comprendra les centres suivants :

1 - **Un centre de formation et de production textile** avec pour activités :

- le tissage d'étoffes, de couvertures traditionnelles, etc...
- le tissage de tapis de Médiouna,
- la broderie (type Azemmour).

2°) **Un centre de formation et de production du cuir** axé sur :

— la maroquinerie moderne (confection de sacs à main),
— la cordonnerie moderne (confection de chaussures, etc...).

Ces centres, notamment de tissage d'étoffes, de maroquinerie moderne et de cordonnerie, joueront un rôle important dans la formation des artisans de Casablanca.

Par ailleurs des annexes à ces centres seront construites. Elles comprendront une salle d'exposition des produits fabriqués, un magasin-témoin et de vente de produits artisanaux, un bureau d'étude et de dessin pour la création de modèles et une salle de cours.

Le montant des investissements se répartit comme suit :

— Terrains et bâtiments	900.000 DH
— Centre de tisasge d'étoffes	250.000 DH
— Centre de tissage de tapis	50.000 DH
— Centre de broderie	25.000 DH
— Centre de maroquinerie moderne	200.000 DH
— Centre de cordonnerie	250.000 DH
— Achat de mobilier et divers	150.000 DH
— Iinstallation d'un transformateur	150.000 DH
Total	1.975.000 DH

(Les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à 267.000 DH).

1.5. - ENSEMBLE ARTISANAL DE MEKNES

Cet ensemble comprendra la coopérative des tisseuses de tapis, celle des brodeuses, dont la renommée est très grande, ainsi qu'un centre pour le travail du bois. L'habileté des artisans sculpteurs sur bois de Meknès étant bien connue, cette branche de notre Artisanat mérite d'être organisée et préservée. Il s'agit d'un centre de formation et de production réparti en sections de sculpture sur bois, peinture sur bois, marqueterie, boissellerie.

Cette réalisation représente un investissement de 850.000 DH qui se ventile en :

— Terrains et bâtiments	550.000 DH
— Coopérative de tisseuses de tapis	50.000 DH
— Coopérative de brodeuses	25.000 DH
— Coopérative de sculpture sur bois	25.000 DH
— Coopérative de peinture sur bois	25.000 DH
— Coopérative de marqueterie	25.000 DH

— Coopérative de boisselleric	50.000 DH
— Installation d'un transformateur	100.000 DH
Total	850.000 DH

(Les frais de fonctionnement annuels s'élèvent à 213.000 DH).

2 - Centre de Recherche et de Promotion artisanale

Dans ce centre sera assurée une présentation de toutes les productions qui attestent d'une recherche, rappellent l'évolution artistique du Maroc et constituent un témoignage du passé et de notre patrimoine. Tout l'art folklorique y sera admis pour faire apparaître les formes d'expression particulières à chaque région, l'origine de son art et sa signification ; y seront également présentées les réalisations qui sont dans le sens du modernisme, ainsi que des maquettes et projets qui pourront guider les artisans.

Ce centre recevra les meilleurs artisans pour des stages de perfectionnement. Là, sous la direction des maîtres, les artisans pourront trouver des sources d'inspiration pour se renouveler et affirmer leur talent. En répandant, parmi la corporation, le fruit de leurs recherches, ils seront les promoteurs des embellissements et améliorations à apporter à nos productions.

Tous les modèles créés ou améliorés seront mis à la disposition de l'ensemble des artisans qui, en raison de la précarité de leur situation, ne sont pas en état de valoriser leur production par un effort de recherche. Ce centre, par ses effets sur l'ensemble des artisans, constitue une des meilleures formes d'aide dont les artisans tireront un profit certain et immédiat.

Coût de l'opération :

Achat d'un terrain, construction, aménagement d'un local, décoration, achat de matériel	1.000.000 DH
Installation d'une salle de présentation des production, recherche et achat d'articles caractéristiques	30.000 DH
Réalisation d'une bibliothèque et d'une documentation technique	50.000 DH
Laboratoire photographique et appareil de reproduction de plans	60.000 DH
Bureau de dessins, équipement et matériel de bureau	140.000 DH
Total des frais de 1er établissement	1.280.000 DH

Les frais de fonctionnement sont estimés à 532.000 DH par année.

3. - Catalogue de l'Artisanat

Le catalogue de l'Artisanat constituera, par sa conception, la pièce maîtresse des moyens de propagande à mettre en œuvre pour toute publicité.

Ce catalogue général de l'Artisanat présentera, par Province, les productions les plus caractéristiques ; il donnera pour chacune des productions des illustrations, les sources d'inspiration, la signification des motifs, la nature des matières employées et le mode d'élaboration.

Tiré à 100.000 exemplaires, sa réalisation nécessite une dépense de 1.500.000 DH.

4. - Expositions commerciales

Parallèlement à la publication du catalogue de l'Artisanat et dans le but de faire connaître et apprécier les produits de notre Artisanat, des expositions commerciales seront organisées pour présenter aux acheteurs des grands magasins, aux décorateurs, aux spécialistes de l'ensemblement, des productions susceptibles de conquérir les marchés extérieurs.

Ces expositions représentent un coût de 125.000 DH par année, soit 625.000 DH pour la période 1968-1972.

5. - Aide à la création de coopératives

Un crédit de 1.000.000 de DH est réservé afin de pouvoir aider ou favoriser la création de coopératives dans les corporations en essor.

6. - Centrale d'achat et de distribution des matières premières

L'approvisionnement en matières premières constitue un problème pour les artisans et est pour eux une source permanente de préoccupations. Pour permettre aux artisans de trouver une solution à cette situation, un organisme devra regrouper les commandes et stocker si besoin est. Il est possible d'envisager une société dont les capitaux seront constitués par une participation, d'une part, de coopératives et d'artisans et, d'autre part, de l'Etat.

La participation de l'Etat est de 1.000.000 de DH.

7. - Création d'agences de la Direction de l'Artisanat

Création d'agence à Ksar-es-Souk	250.000 DH
Création d'agence à Taroudant	200.000 DH
Extension de l'agence d'Azrou	210.000 DH
Extension de l'agence de Khénifra	505.000 DH
Total	1.165.000 DH

8 - Création de Centres de Formation Professionnelle

— Taroudant (centre de maroquinerie)	200.000 DH
— Oujda (tissage de tapis)	50.000 DH
	250.000 DH

9. - Extension de l'Institut National du Cuir et du Textile de Fès

Cette extension, comprenant l'installation d'une 4e année d'enseignement pour la section textile, et une augmentation des effectifs (de 150 à 300), sera réalisée avec l'aide des Nations Unies (Fonds Spécial) et représente pour le Maroc l'investissement suivant :

— Matériel textile	630.000 DH
— Matériel de laboratoire	50.000 DH
— Contribution en espèces 1968 et 1969 (15 % du coût des experts)	250.000 DH
Total	930.000 DH

Ce crédit est inscrit au Chapitre « Enseignement et Formation des Cadres ».

10 - Centre d'Apprentisage d'El-Hajeb

A la suite de l'institution du service militaire, il a été créé un Centre d'Apprentissage à El-Hajeb. Son but est de donner une formation professionnelle aux recrues sans métier. Ce centre sera équipé et étendu durant le quinquennat. Il comprendra :

Une section cordonnerie	400.000 DH
Une section maroquinerie	200.000 DH
Une section d'apprentissage de tissage d'étoffes	820.000 DH
Une installation électrique	150.000 DH
Total	1.570.000 DH

11 - Renouvellement de l'équipement des centres existants

Certains centres n'ont pu assurer la formation des artisans puisqu'une partie ou la totalité de leurs machines sont vétustes. Aussi est-il prévu un crédit de 3.510.000 DH pour le renouvellement de leur équipement.

IV. - Les Mesures

Code de l'Artisanat

Le Code définit l'artisan et le maître artisan et limite l'emploi du mot « artisan » et de ses dérivés. Le Répertoire des Métiers est ensuite présenté : il est constitué par un dossier tenu dans chaque inspection régionale, où sont enregistrés l'identité du chef d'entreprise ou la raison sociale et l'identité de ses dirigeants, la dénomination de l'entreprise, la nature de ses activités, le lieu de l'établissement et l'effectif du personnel ; y est également consigné le métier pour lequel le titre d'artisan ou de maître artisan est demandé. Puis le Code définit les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers : ce sont principalement des entreprises de moins de 10 salariés. Il définit ensuite le titre d'artisan ou de maître artisan dont il est fait mention au Répertoire des Métiers et les commissions de qualifications qui devront statuer sur les demandes d'attribution du titre d'artisan ou de maître artisan.

Ensuite le Code de l'Artisanat prévoit des mesures visant à favoriser les artisans et les entreprises ou coopératives-artisanales dans les adjudications ou les passations de marchés de gré à gré (dispense de cautionnement, travaux réservés aux artisans).

Le Code prévoit enfin des dispositions visant à l'assistance des artisans sans travail.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	1968-1972
Ensemble artisanal de Tétouan	1.200	1.000	—	—	—	2.200
Ensemble artisanal de Fès	—	—	1.000	2.075	—	3.075
Ensemble artisanal de Marrakech	—	—	—	1.000	1.000	2.000
Ensemble artisanal de Casablanca	—	—	—	900	1.075	1.975
Ensemble artisanal de Meknès	—	—	—	—	850	850
Centre de Recherche et de Promotion artisanale	—	1.000	280	—	—	1.280
Catalogue de l'Artisanat	—	500	1.000	—	—	1.500
Expositions commerciales	125	125	125	125	125	625
Aide à la création de coopératives	—	—	200	200	600	1.000
Centrale d'achat et de distribution des matières premières	—	—	—	—	1.000	1.000
Création d'agences	300	300	565	—	—	1.165
Création de centres de formation professionnelle	—	—	200	50	—	250
Extension de l'I.N.C.T.F. (p.m.)	—	—	—	—	—	p.m.
Participation du Gouvernement Marocain	—	—	—	—	—	p.m.
Centre d'El-Hajeb	785	785	—	—	—	1.570
Renouvellement du matériel des centres existants	600	600	800	700	810	3.510
Total	3.010	4.310	4.170	5.050	5.460	22.000

CHAPITRE IX

ECHANGES COMMERCIAUX

A - LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Introduction

Le commerce extérieur représente environ 40 % de notre Produit Intérieur Brut : c'est dire son importance vitale pour notre développement économique que conditionnent nos exportations par lesquelles nous couvrons, au moins partiellement, nos importations de toutes sortes, notamment en biens d'équipement.

Si, au contraire de la plupart des pays en voie de développement, l'éventail de nos exportations est assez largement déployé et comprend une gamme diversifiée de produits, il est juste toutefois de reconnaître qu'il est déterminé par un petit nombre de produits. Les phosphates en représentent le quart en valeur ; avec les agrumes, les primeurs et les conserves, on arrive déjà à la moitié environ. En tonnage, les minerais l'emportent de très loin et, si l'on compare les volumes d'exportation à ceux d'importation, le rapport des premiers aux seconds est de l'ordre de 5. Ce chiffre traduit le déséquilibre fondamental entre les frêts d'aller et de retour ainsi qu'entre les valeurs à la tonne à l'exportation et à l'importation.

En ce qui concerne la répartition géographique, le déséquilibre est également important, puisqu'un seul pays, la France, absorbe environ 40 % de notre commerce extérieur. Cette constatation a entraîné des efforts méritoires depuis l'Indépendance, pour diversifier nos marchés extérieurs, clients et fournisseurs ; et, si des progrès sérieux ont été obtenus, beaucoup reste encore à faire, bien que, pour des raisons historiques et géographiques, le déséquilibre persistera longtemps en faveur de l'Europe occidentale, et principalement du Marché Commun.

Avec ce dernier, des négociations ont été engagées dès fin 1963 en vue d'assurer une base d'expansion à nos exportations, avant tout pour les produits dérivant de l'agriculture et de la pêche. Mais on ne saurait perdre de vue que les pays de l'Est européen constituent un marché potentiel en expansion rapide.

Si les premiers pas ont été faits vers la création d'un marché maghrébin sous forme d'accords bilatéraux, il s'agit maintenant, par une approche globale des problèmes, d'aboutir peu à peu à un vrai marché unifié, tout en présentant un front uni sur les marchés où les produits maghrébins sont concurrents.

Enfin, la récente réforme du régime des importations, dans un sens aussi libéral que possible eu égard à notre situation économique et financière, aura pour résultat une plus grande diversification de nos clients et fournisseurs et une amélioration des termes de l'échange.

Mais en tout état de cause, notre balance commerciale demeurera structurellement déficitaire en raison des besoins de notre développement : c'est une nécessité qu'il faut accepter, pour autant que le Pays s'impose une discipline de fer en matière de sélection des importations et donne la préférence aux biens d'équipement au détriment des biens de consommation non indispensables.

I. - La Situation à la veille du Plan

L'évolution du commerce extérieur au cours des années 1960 à 1965 a été marquée par une nette régression du déficit de la balance commerciale, régression due à l'augmentation de nos exportations (phosphates, agrumes) et, à partir d'Octobre 1964, aux mesures de limitation des importations. Ainsi, pour l'année 1965, le pourcentage de couverture des importations par les exportations a été de 101 %, traduisant un excédent de la balance commerciale de 29 millions de DH.

Cette évolution favorable ne s'est pas poursuivie au cours des deux autres années du Plan Triennal, période de réorganisation des échanges extérieurs. Pendant cette période, le déficit commercial a augmenté du fait du recul de certaines exportations (minerais), de la libéralisation partielle des importations intervenues en Septembre 1965, et des importations de céréales rendues nécessaires par la mauvaise production agricole. Dès 1966, il atteignait un niveau légèrement supérieur à celui de 1964. En 1967, en plus des raisons citées ci-dessus, le déficit s'est aggravé du fait de l'augmentation des importations de biens d'équipement qui sont passées de 350 à 500 millions de DH.

Tableau 1

BALANCE COMMERCIALE

(En millions de DH)

	1960	1963	1964	1965	1967
Importations	2.100	2.338	2.345	2.178	2.620
Exportations	1.790	1.935	2.219	2.207	2.146
Balance	— 310	— 403	— 126	+ 29	— 474

Les comparaisons des statistiques de 1965 et 1966 doivent être considérées avec précaution en raison des modifications apportées en 1966 aux méthodes d'élaboration.

Le solde excédentaire enregistré en 1965 avait un caractère exceptionnel. D'une façon générale, la persistance du déficit commercial constitue une caractéristique du commerce extérieur, dont le rôle essentiel demeure l'équipement du pays.

La part des produits finis de consommation a légèrement baissé de 21 % à 15 %. Cette évolution illustre les premiers effets de l'industrialisation du Pays, la production étant appelée à se substituer aux importations. Mais cette baisse est aussi due à la volonté de freinage des importations de produits « de luxe ».

Les achats de produits alimentaires continuent d'occuper une part importante (27 à 28 %) des importations puisque la production reste faible et la consommaton assez élevée.

En revanche, la proportion des importations de produits finis d'équipement agricole (1 %) et industriel (19 %) est demeurée à un niveau insuffisant compte tenu des exigences du développement économique.

Tableau 2

COMMERCE EXTERIEUR DU MAROC PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION

— Importations —

(En millions de DH)

Groupes de produits	1964		1967	
	Valeur	%	*Valeur*	%
Alimentation, boissons, tabacs	636	27	723	28
Energie, lubrifiants	137	6	127	5
Produits bruts d'origine animale ou végétale	243	10	269	10
Produits bruts d'origine minérale	19	1	22	1
Demi-produits	454	20	550	21
Produits finis destinés à l'équipement agricole	20	1	23	1
Produits finis destinés à l'équipement industriel	324	14	506	19
Produits finis pour la consommation	480	21	397	15
Total	2 313	100	2.617	100

Tableau 2 (suite)

Exportations

(*En millions de DH*)

Groupes de produits	1964		1967	
	Valeur	%	*Valeur*	%
Alimentation, boissons, tabacs	1.074	49	1.062	49
Energie, lubrifiants	16	1	11	
Produits bruts d'origine animale ou végétale	145	7	141	7
Produits bruts d'origine minérale	805	37	754	35
Demi-produits	72	3	122	6
Produits finis destinés à l'équipement agricole				
Produits finis pour l'équipement industriel	10	—	2	
Produits finis pour la consommation	64	3	55	3
Total	2.186	100	2.147	100

Au cours de la même période, les exportations ont légèrement diminué en tonnage et en valeur.

La prépondérance des produits agricoles et miniers avec 7 et 35 % demeure la règle. Jusqu'à présent l'industrie ne s'est pas orientée de façon systématique vers les marchés extérieurs.

Les relations avec nos marchés, fournisseurs et acheteurs, ont également peu évolué. La répartition de nos échanges par pays se présente comme suit :

Tableau 3

REPARTITION PAR PAYS

	1964		1966	
	Importations	*Exportations*	*Importations*	*Exportations*
C.E.E.	52	62	53	60
(dont France)	(39)	(42)	(37)	(41)
A.E.L.E.	7	9	5	10
U.S.A.	9	1	10	2
Pays de l'Est européen	4	5	5	8
Espagne	1	4	2	4
Maghreb	3	2	1	1
Autres pays africains	2	2	2	2
Autres	22	15	22	13
Total	100	100	100	100

Cette répartition demeure remarquablement constante. La seule variation sensible réside dans la baisse de nos exportations vers la C.E.E.

En conclusion, la situation du commerce extérieur n'a pas subi de transformation très sensible au cours de la période triennale. Des efforts ont cependant été faits en vue d'améliorer la structure de nos échanges, dont le plus important sans doute est la réforme du régime des importations survenues en Juin 1967. Premier pas vers une libéralisation des modalités du commerce extérieur, cette réforme profonde a introduit une simplification nécessaire des procédures d'importation. Elle doit entrainer une restructuration de nos importations, en les dégageant de lourdes formalités administratives, au profit de la recherche des meilleures conditions de prix et de qualité.

II. - Les Orientations du Plan Quinquennal

En 1973, plus qu'en 1964, l'excédent de nos importations sur nos exportations constituera un complément nécessaire à la production, afin d'assurer la satisfaction des besoins de l'économie. Les importants investissements prévus au cours de la période quinquennale accentueront la nécessité d'importer des biens d'équipement. Le financement de ces investissements ne pourra se faire sans une aide extérieure dont la contre-partie apparaitra dans le déficit commercial. Le but à poursuivre consistera à limiter l'ampleur de ce déficit, et à améliorer sa structure en faveur des biens indispensables à l'équipement.

Ainsi, la période quinquennale verra d'importants changements dans l'aspect de nos relations commerciales avec l'étranger. La mise en place par la C.E.E. du Tarif Extérieur Commun sera terminée en 1970. Son effet le plus immédiat à l'encontre de nos exportations sera la suppression des contingents en franchise de droits accordés par la France. Notre commerce extérieur devra s'adapter à cette situation nouvelle, à la fois par notre association à des ensembles économiques, et par la recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux fournisseurs.

1 Association à des ensembles économiques

La réalisation la plus importante dans ce contexte sera notre association au Marché Commun. Le climat d'entente constaté au cours des négociations menées à la fin du Plan Triennal permet de prévoir la conclusion d'un accord au début de la période quinquennale. Cette association aura l'immense avantage de normaliser les relations du Maroc avec la C.E.E. Le grave doute qui pesait sur l'avenir de nos exportations au cours du Plan Triennal devra être en grande partie éliminé. De plus, les possibilités qui seront

ouvertes aux produits marocains sur un marché de taille européenne, au pouvoir d'achat élevé, devraient stimuler les investissements industriels et agricoles sur notre territoire.

Cette même tendance à l'intégration dans les ensembles économiques se manifestera par la participation de notre pays à la construction de l'Union Economique Maghrébine. Au cours de la période quinquennale, le Maroc collaborera activement aux premières réalisations concrètes orientées vers une intégration effective. Sans avoir sur notre économie des répercussions aussi importantes que l'association à la Communauté Economique Européenne, l'intégration des économies maghrébines présentera un double intérêt :

— Ouverture d'un ensemble économique composé de marchés semblables par leur importance, leur structure et leur pouvoir d'achat ;

— Possibilité d'une action organisé et cohérente à la fois dans le développement économique interne du Maghreb, et face aux pays acheteurs dans les domaines où les économies maghrébines se concurrencent.

2. - Recherche de nouveaux débouchés

L'association du Maroc au Marché Commun, et son intégration dans une Union Economique Maghrébine fourniront déjà à nos échanges des possibilités importantes de diversification à l'intérieur de ces ensembles.

Une diversification plus large est cependant indispensable à l'essor du commerce extérieur marocain. La recherche de nouveaux marchés, entreprise au cours du Plan Triennal, sera poursuivie à la fois dans les pays où nos exportations ont de sérieuses chances de s'accroître (notamment les pays de l'Est européen) et dans ceux où nos premières ventes importantes suscitent de l'intérêt, et devraient faire naître des courants d'échanges durables.

En ce qui concerne les pays de la zone bilatérale, vers lesquels nos exportations connaissent les meilleures perspectives, la nécessité de coordonner les politiques d'exportation et d'importation est devenue évidente.

Quant à la zone de libre convertibilité, elle demeure notre premier débouché, notamment la C.E.E. Mais à l'intérieur même de cette zone, d'autres débouchés ne sont pas encore suffisamment exploités par le Maroc, débouchés qu'il s'agit de prospecter ou d'élargir au cours du Quinquennat (Etats-Unis, pays scandinaves, Amérique latine, etc...).

3 - Libéralisation du commerce extérieur

Le nouvel aspect de nos relations avec les ensembles économiques et l'effort de diversification de nos débouchés demanderont,

de la part des exportateurs publics et privés, un dynamisme accru. Au cours de la période quinquennale, l'Etat favorisera cet état d'esprit en poursuivant sa politique de libéralisation de la réglementation du commerce extérieur, commencée par la réforme, en Juin 1967, du régime des importations. La définition d'une politique commerciale à long terme et la révision des textes réglementant le commerce extérieur devront tendre à favoriser l'agressivité des exportateurs industriels et à les faire travailler dans de meilleures conditions de compétitivité face à la concurrence, en allégeant autant que possible les contrôles et les procédures administratives. En tout état de cause l'ensemble de la législation relative au commerce extérieur, prévue pour le temps de guerre, devra être refondue entièrement et adaptée aux orientations actuelles.

III. - Les Objectifs

La période quinquennale verra un effort considérable d'investissement en vue du « décollage économique » du Pays. Mais le déficit commercial qui en sera la conséquence sera important, d'où la nécessité de développer au maximum nos productions exportables et d'assurer la couverture de nos besoins alimentaires, notamment en céréales et, dans une certaine mesure, en sucre.

1 - Phosphates

Des études faites récemment laissent apparaître que les exportations mondiales de phosphates doivent continuer à progresser au cours des prochaines années à un taux relativement rapide.

Dans le cadre de ces perspectives d'évolution, l'Office Chérifien des Phosphates prévoit pour les 5 prochaines années le programme d'exportation ci-après :

Tableau 4

PREVISIONS D'EXPORTATIONS

(En milliers de tonnes)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Exportations de phosphates	9.269	11.000	11.770	14.680	15.770	17.500

Il ressort de ce tableau que le volume total des ventes doit passer de 9.269.000 tonnes en 1967 à 17.500.000 en 1972, soit un accroissement d'environ 90 % en 5 ans.

Ces prévisions sont considérées comme des objectifs maxima. L'Office entreprendra une lutte à armes égales contre une concurrence qui devient de plus en plus agressive pour consolider sa position sur ses marchés traditionnels et pour introduire ses produits sur ceux d'Asie, d'Océanie et d'Amérique du Sud qui offrent des perspectives de débouchés de plus en plus vastes.

2. - Produits miniers

L'excédent de la branche aura, en 1973, un niveau légèrement inférieur à celui de 1964, mais en augmentation nette sur 1968, grâce aux importants investissements prévus pour la période quinquennale.

Le détail des exportations se présentera comme suit :

Tableau 5

EXPORTATIONS D'AUTRES PRODUITS MINIERS

(En milliers de tonnes)

	1967	1968	1972
Anthracite	78	100	120
Minerai de fer	923	450	1.210
Plomb, zinc	175	161	135
Autres minerais métalliques	255	206	228
Minerais divers	130	223	307

Le redressement le plus net de nos ventes concerne le minerai de fer dont les exportations tripleront grâce aux investissements qui seront consacrés à l'exploitation des Mines du Rif et au traitement des Cendres de Pyrrhotine. On notera aussi un accroissement des ventes de Manganèse, de Cuivre, de Fluorine et, à la fin de la période quinquennale, l'apparition d'une production de Potasse.

En revanche, l'épuisement de certaines mines entrainera une forte diminution des quantités exportables de Zinc et de Plomb. Pour ce dernier, la mise en valeur de nouvelles mines permettra cependant de maintenir le niveau d'exportation.

3. - Agrumes

Les prévisions d'exportations d'agrumes pour 1973 sont les suivantes :

Tableau 6

EXPORTATIONS D'AGRUMES

(En milliers de tonnes et en milliers de DH)

	Situation actuelle 1966-1967		1973	
	Quantité	*Valeur*	*Quantité*	*Valeur*
France	220		250	
Allemagne	84		190	
Bénélux	26		40	
Total C.E.E.	330		480	337.000
Pays de l'Est	140		210	
Grande-Bretagne	31		50	
Scandinavie	16		45	
Divers	3		15	
Total hors C.E.E.	190	385.000	320	205.500
Total	520	385.000	800	542.500

La réalisation de cette croissance sera liée à l'issue des efforts indispensables concernant à la fois la conclusion d'un accord avec la Communauté Economique Européenne, et l'amélioration de la qualité des productions.

Les termes de l'association au Marché Commun auront une influence primordiale sur nos exportations vers cette zone. En effet, la différence de taxation, en cas de non association, peut être évaluée aux environs de 52 millions de DH.

En outre, il faudra accorder une attention particulière aux marchés de l'Est européen qui recèlent les plus fortes perspectives d'expansion, au moins en termes relatifs.

4 - Céréales

L'examen de la consommation des principales céréales au Maroc fait apparaître une augmentation nette et soutenue, due particulièrement à l'accroissement démographique. Le phénomène est d'autant plus frappant qu'à cette augmentation de consommation s'oppose la stagnation de la production.

Tableau 7
BILAN CEREALIER

(En milliers de tonnes)

Moyenne annuelle (4 céréales)	1958-1961 3 *ans*	1960-1965 5 *ans*	1962-1967 5 *ans*
Production	2.780	2.733	2.610
Importations	+ 140	+ 39	+ 610
Total ..	2.920	2.772	3.220
Exportations	— 234	— 515	— 141
Quantité restant dans le Pays	2.686	2.257	3.079

L'analyse des 4 rubriques : production, importation, exportation et quantités restant dans le pays appelle les remarques suivantes :

— La production des quatre principales céréales est en stagnation par suite d'une succession de mauvaises récoltes dues aux conditions atmosphériques défavorables et à la médiocrité des rendements.

— Les exportations qui étaient de l'ordre de 500.000 t. dans la première période n'atteignent plus que 150.000 dans la dernière ; il faut même signaler la cessation des exportations de céréales principales durant la campagne 1966-67

— A l'opposé, les importations insignifiantes en 1950-55, atteignent la moyenne de 610.000 t. en 1962-67, chiffre qui recouvre des disparités puisque les quantités importées augmentent chaque année (300.000 t. en 1964-65 et 1965-66, 1.000.000 de t. en 1966-67). Une quantité égale est prévue pour la campagne 1967-68.

— La comparaison des quantités de céréales produites par an et par habitant, avec la consommation par tête, confirme la croissance des besoins, et la stagnation, voire même la diminution de la production globale de céréales.

On peut en conclure que si le programme de restauration et d'amélioration des sols venait à être exécuté, le déficit céréalier serait amorti.

S'il advenait que, pour une raison ou pour une autre, le programme envisagé ne soit pas réalisé, le complément nécessaire pour faire face aux besoins, dépasserait 1.100.000 t. — exclusion faite des importations à opérer par ailleurs dans le cadre de la Promotion Nationale, soit 100.000 t. de plus que le niveau envisagé pour la campagne 1967-68 (Promotion Nationale incluse).

Il convient de signaler, par ailleurs, que le niveau de la consommation humaine en 1973 devra être égal au montant global des meilleures récoltes (1956-1963) qui avoisinent les 3.000.000 de t.

Le Maroc se trouve donc devant l'alternative suivante :

— augmenter sa production pour faire face à ses besoins ; on se heurte là à des obstacles naturels et structurels ;

— ou importer des quantités croissantes pour combler son déficit céréalier ; toutefois cette situation présente un danger certain pour l'économie puisque le Pays serait amené, pour payer ces achats de blé, à puiser dans ses ressources en devises qui pourraient trouver un meilleur emploi dans des importations de biens d'équipement.

5 - Sucre et thé

Tableau 8
SUCRE

(En tonnes)

	1964	1967	1973
Importations	379.000	345.000	193.000

Le déficit sera en nette diminution entre 1968 et 1973 grâce aux programmes sucriers dont la réalisation est préconisée pour la période quinquennale. D'après ces programmes, l'évolution de la production sucrière du Maroc, et par conséquent des importations, est effectuée sur la base d'un calendrier de réalisation de sucreries, d'une part, et du développement de la production de betteraves, d'autre part.

Pour le thé, les importations resteront stationnaires et s'élèveront en 1973 à 11.600 t au prix moyen de 5.350 DH, soit 62 millions environ.

6 - Produits pétroliers

Tableau 9

(En milliers de tonnes)

	1964	1967	1972
Pétrole brut	956	1.216	1.850
Produits raffinés, ...	200	280	—
Total ..	1.156	1.496	1.850

Ainsi, il ressort de ce tableau que la structure actuelle des importations de pétrole et produits dérivés changera sensiblement au cours de la période quinquennale.

— Les quantités de pétrole brut à importer augmenteront selon les besoins de la consommation intérieure : les quantités à importer passeront de 1.216.000 t. en 1967 à 1.850.000 t. en 1972, soit une augmentation de 50 % en cinq ans.

— En revanche, les importations de produits raffinés seront pratiquement annulées grâce à la réalisation de plusieurs projets au cours du Quinquennat.

IV. - Mesures

Dans les mesures à prévoir, le développement de nos exportations constitue l'objectif principal. Pour les importations, il s'agit d'encourager les achats en faveur du développement industriel : biens d'équipement et matières premières manquant dans le Pays.

1. - Augmentation des exportations

Le développement des exportations dépendra des mesures suivantes :

a) **Renforcement des réseaux commerciaux.**

L'essor de nos ventes dépend en premier lieu de la connaissance des marchés étrangers. Les réseaux commerciaux mis en place par les organismes étatiques de commercialisation doivent être la base d'une prospection méthodique de toutes les possibilités marocaines, ces agents devraient fournir à l'économie nationale de débouchés. En liaison avec les représentations diplomatiques des renseignements abondants et détaillés, qu'il appartiendra au Ministère du Commerce de publier.

b) **Recherche minière et pétrolière.**

Les prévisions pour la période quinquennale montrent une baisse des ventes pour la plupart des produits miniers. Seules les ventes de phosphates et de minerai de fer augmenteront sensiblement grâce à d'importants investissements. Les importations de pétrole augmenteront aussi notablement.

Il est important de préparer l'avenir en favorisant la recherche de nouvelles mines ou de gisements de pétrole. Ce domaine a été négligé au cours de Plans précédents, et bénéficiera d'importants crédits (cf. Chapitre VI :les Mines).

c) **Avantages fiscaux à l'exportation.**

Les exportations marocaines subissent des impositions diverses selon la nature des produits. Il est pourtant clair que le problème

de nos exportations est avant tout un problème de prix de revient. Le système de taxes à l'exportation devra être allégé comme dans de nombreux pays étrangers qui consentent des avantages fiscaux aux exportations, notamment pour les articles manufacturés.

d) **Simplification de la procédure d'exportation.**

La liste des produits soumis à autorisation d'exportation devra être révisée. Cette liste n'est plus adaptée à la structure actuelle de la production nationale. De nombreux produits nouveaux peuvent être exportés par le Maroc et devraient l'être librement.

2 - Mesures sélectives en faveur des importations

Les améliorations les plus urgentes porteront principalement sur les modalités de paiement pour les biens d'équipement.

a) **Amélioration des pratiques du contrôle des changes en faveur des biens d'équipement.**

Il est envisagé :

— que tous les Ministères techniques remettent à jour la liste des biens d'équipement dispensés du dépôt de 25 % à l'importation, et soumettent au Ministère des Finances des demandes de dispenses pour les équipements qui n'entrent pas suffisamment ;

— que les Banques soient avisées par l'Office des Changes de la possibilité de demander une autorisation de transfert unique, valable pour toutes les échéances de paiement d'un crédit fournisseur, et que cette possibilité soit expressément inscrite dans les textes, car elle permettra aux Banques de régler sans retard les échéances échelonnées sur plusieurs semestres à la suite d'une importation de biens d'équipement coûteux ;

— que les Banques soient autorisées à demander les allocations de devises à la Banque du Maroc, avant l'arrivée des documents matérialisant l'importation. Ainsi, les délais de paiement pourront être respectés vis-à-vis de nos fournisseurs étrangers. Ils souffrent actuellement de retards de plusieurs jours à chaque échéance.

Bien entendu, une telle mesure ne pourra être appliquée que lorsque la trésorerie en devises le permettra.

b) **Amélioration du régime de l'admission temporaire.**

Il apparaît tout d'abord opportun que certaines admissions temporaires, accordées de façon régulière à titre exceptionnel, soient légalisées. D'autre part, les importations de matières premières restant propriété étrangère et admissibles au bénéfice de l'admission temporaire sont soumises actuellement à l'autorisation d'importation. Cette formalité devrait être supprimée, comme dans de nombreux pays étrangers. Une telle mesure encouragerait certaines firmes étrangères disposées à faire transformer des matières premières non concurrentes des ressources nationales, pour réexportation.

B - LE COMMERCE INTERIEUR

Introduction

Les problèmes du commerce intérieur, que ce soit sous leur aspect proprement économique ou administratif, n'ont jamais été abordés dans leur ensemble par l'Administration de notre Pays, mais seulement fragmentairement, en fonction d'objectifs limités, toujours pragmatiquement et sans politique globale, en tout cas sans « doctrine » ni programme. Sur le plan économique, un examen si superficiel soit-il, de l'appareil commercial fait ressortir les traits fondamentaux suivants :

La structure du commerce intérieur est caractérisée par la juxtaposition de systèmes commerciaux très différents les uns des autres. C'est ainsi qu'il existe un commerce de type moderne, comportant un équipement parfaitement adapté, implanté dans les grandes villes et notamment à Casablanca.

Dans les campagnes, la commercialisation des produits, tant pour la vente des produits agricoles que pour l'achat des produits de consommation, s'effectue dans les souks, c'est-à-dire dans des enceintes sommairement aménagées, situées souvent en pleine campagne. Ces marchés correspondent à l'état normal de l'activité économique en milieu rural et rendent des services considérables.

A mi-chemin entre le commerce moderne et les souks de campagne, il existe dans les médinas des souks dont l'équipement est loin d'être négligeable. Ils sont caractérisés par des coutumes commerciales particulières ; c'est ainsi, que, outre les rues spécialisées dans la vente des produits déterminés, il existe des bourses avec mises aux enchères.

Ces trois types de commerce ne peuvent être confondus ni abordés sous le même angle, mais, en tout état de cause, demandent à être adaptés à l'évolution économique du pays.

Sur le plan administratif, cette situation se présente sous les apparences d'une atomisation des responsabilités dans le domaine du commerce intérieur, responsabilités réparties entre plusieurs administrations suivant les cas et les époques : Intérieur, Economie Nationale, Affaires Economiques, Présidence du Conseil, Premier Ministre, Ministère d'Etat, Commerce, Industrie, Agriculture, etc... Une évolution dans la pensée gouvernementale à cet égard a trouvé sa concrétisation dans la décision de créer, au sein du Ministère du Commerce, un Service du Commerce Intérieur, destiné par la suite à s'élever au rang de Division et enfin, de Direction.

Il appartiendra précisément à ce nouveau service d'aborder sa mission avec une vision globale des problèmes du commerce intérieur. Son objectif premier et fondamental sera d'étudier toute

la structure du commerce intérieur marocain et de prendre connaissance de ses problèmes en vue de proposer au Gouvernement les mesures de tous ordres à prendre en fonction d'un plan de développement général, de façon que l'évolution du commerce intérieur soit constamment adaptée au niveau économique atteint par le Pays.

Le Service du Commerce Intérieur devra progressivement promouvoir la rationalisation et la modernisation des structures commerciales et des circuits de distribution et préparer les textes législatifs et réglementaires correspondants.

En attendant une centralisation administrative éventuelle, il coordonnera l'activité des services compétents, chacun en ce qui le concerne, en matière de commerce intérieur. Il élaborera son propre programme de travail en vue des fins poursuivies, en même temps qu'il devra s'organiser et s'étoffer.

Le recrutement du personnel nécessaire posera des problèmes d'autant plus aigus, que la qualité devra être recherchée, faute de quoi l'entreprise serait vouée à l'échec.

Mais la réalisation de ce programme, dont il ne faut pas méconnaître l'ambition, non pas tant en raison du but poursuivi que de la difficulté de rassembler les moyens adéquats, ne doit pas inhiber l'action administrative immédiate dans l'attente de la connaissance approfondie de la totalité du problème.

I. - La Situation à la veille du Plan

Ce secteur mal connu de l'Economie occupe une importance considérable dans la vie économique du Pays. A la veille du Plan Triennal, le commerce local occupait environ 230.000 personnes, soit plus de 5 % de la population active. Il assurait, en 1964, une valeur ajoutée de 11.030 millions de DH, correspondant à 15 % de la Production Intérieure Brute.

Les structures du commerce intérieur sont actuellement caractérisées par certaines disparités auxquelles des solutions devront être cherchées au cours des années à venir.

Les systèmes commerciaux sont très différents en milieu urbain et en milieu rural. Que ce soit en nombre de commerçants, en qualité de l'équipement, et niveau de revenu, le déséquilibre est flagrant à l'intérieur des grandes villes. Il l'est encore davantage par rapport au milieu rural où les points de vente sont rares. Il a

des conséquences néfastes sur la concurrence, les prix et l'organisation des réseaux de distribution. Dans le contexte de ce déséquilibre géographique, la distribution est caractérisée par un nombre élevé de commerçants détaillants et d'intermédiaires. La profession commerciale, qui apparaît comme devoir ne demander aucune qualification, aspire à elle un grand nombre de personnes. Aussi, la concurrence est-elle très large, et les investissements réalisés peuvent être difficilement amortis et poursuivis. De plus, ce phénomène rend les contrôles très délicats.

En ce qui concerne les prix, leur évolution est très différente, selon qu'il s'agit de produits importés ou de produits nationaux.

— Pour les produits importés, le relèvement des droits de douane, qui atteint souvent 100 % et plus, a provoqué, depuis ces dernières années, une hausse des prix de ces produits.

— Pour les produits nationaux, il faut distinguer les produits agricoles et les produits industriels. Les deux années de sécheresse que vient de connaître le Maroc ont fait monter les prix des produits agricoles. Les prix des produits industriels fabriqués au Maroc paraissent être relativement stables avec une tendance à s'aligner, pour la plupart, sur les prix des produits importés.

Tous ces aspects de la distribution et des prix sont étroitement liés et les réformes souhaitables devront être élaborées compte tenu de la complexité de ce domaine. La modernisation du commerce intérieur sera un travail de longue haleine qui mérite d'être entrepris dès les premières années du Quinquennat. Aussi, est-il utile de rappeler à ce sujet que le service du Plan dispose d'une enquête détaillée sur les circuits de distribution de plus de 200 produits.

II. - Les Orientations

Au cours de la période 1968-1972, le commerce intérieur fera l'objet d'études approfondies en vue d'introduire des réformes concernant l'aspect structurel de la distribution, l'organisation administrative et la maîtrise des prix.

1 - Aspect structurel

Toute réforme des circuits de distribution devra tendre vers le raccourcissement du circuit des produits entre la production et la consommation. La suppression d'un certain nombre d'intermédiaires s'avère nécessaire dans quelques branches d'activité. Une telle politique aura intérêt à s'appuyer sur les demi-grossistes dont

le rôle est essentiel dans la diffusion des produits, et à favoriser la création de chaines de commerçants.

Cependant, il convient de ne pas aller trop loin dans le sens d'une réduction des points de vente, afin de ne pas aggraver de façon sensible la situation de l'emploi. En revanche, la réforme systématique du circuit commercial de certains produits bien délimités peut être un moyen de lutter contre les rentes qui se forment en certains secteurs, et de les intégrer à l'effort d'investissement, au besoin par une taxation spécifique.

2 - Aspect administratif

Il est nécessaire d'étudier les possibilités d'un regroupement ou d'une coordination plus étroite des organismes étatiques de commercialisation et de contrôle, des organisations professionnelles, Chambres de Commerce, syndicats de commerçants, etc... C'est une condition première pour que les compétences de chaque organisme puissent s'étendre à toutes les branches du commerce. La création de la Direction du Commerce Intérieur devrait favoriser une action concertée, dans ce domaine de l'Economie encore très désordonné.

3 - Politique des prix

Le contrôle des prix au Maroc affronte beaucoup de difficultés tant sur le plan administratif que sur le plan du contrôle :

— La réalisation du contrôle exige l'existence d'un personnel nombreux et suffisamment qualifié pour mener à bien cette tâche.

— D'une façon générale, le contrôle des prix n'est exercé actuellement que sur la partie détail ; or ce contrôle doit s'appliquer aussi bien sur les prix aux différents stades du circuit qu'au stade de la production.

Ainsi donc, pour arriver à un contrôle plus strict des prix, il faudrait un renforcement administratif du personnel qualifié d'une part, et une législation mieux adaptée, d'autre part. Le retour à la législation de 1957 et l'abrogation du Dahir de 1962 sont tout indiqués, mais ceci ne doit pas être considéré comme un retour à la liberté des prix.

III. - Les Objectifs

En matière de commerce intérieur, il est extrêmement difficile de fixer des objectifs chiffrés. Il a fallu se limiter à des indications sur les marges commerciales qui sont données ci-dessous :

Tableau 1
MARGES DU COMMERCE

(En millions de DH)

	1964	1968	1973
	Commerce local		
Agriculture	755	837	1.050
Industries alimentaires .	255	288	340
Energie	321	387	481
Industrie	944	1.080	1.341
Total ..	2.275	2.592	3.212
	Commerce Importations		
Agriculture	144	175	312
Industries alimentaires .	248	265	174
Energie et produits miniers	35	22	25
Industrie	538	678	798
Total ..	965	1.140	1.309
Total général ..	3.240	3.732	4.521

On note la part prédominante des produits industriels (41 %) puis ceux de l'Agriculture (33 %) dans le commerce local.

Tableau 2
PART DU COMMERCE DANS LA PIB

(En milliers de DH)

	1964		1968		1973	
	Valeur	%	*Valeur*	%	*Valeur*	%
P.I.B.	11.030	100	11.770	100	14.489	100
V.A. par l'importation .	850	7,7	996	8,5	1.154	8,0
V.A. par le commerce local	1.696	15,3	1.922	16,4	2.386	16,5

La valeur ajoutée totale du commerce qui était de 2.546 en 1964, atteindra 4.540 en 1973.

La valeur ajoutée par le commerce local représentant 15 % de la P.I.B. en 1964, atteindra 16,5 % en 1973.

IV. - Les Mesures

Les modifications d'ordre administratif et législatif qui pourront être apportées au cours de la période quinquennale concernent essentiellement :

— le renforcement de l'organisation administrative ;
— la révision du Code de Commerce ;
— la modification de la législation sur les prix.

I - Renforcement de l'intervention administrative

a) Le Service du Commerce Intérieur.

Ce nouveau service qui a été créé en 1966 au sein du Secrétariat d'Etat au Commerce est doté de moyens d'action très limités, insuffisants pour permettre d'appliquer de façon effective une politique commerciale. Les effectifs et les moyens du Service devront être étendus, pour en faire un organisme efficace qui pourrait être composé comme suit :

— Une section d'Etude et de Liaison procéderait aux études concernant le secteur, établirait les textes particuliers au commerce, et organiserait des liaisons permanentes avec les organismes professionnels.

— Une section Prix s'occuperait de la réglementation générale des prix, fixerait les prix des produits sujets à une réglementation particulière, et contrôlerait l'application de la réglementation.

— Une section Affaires Commerciales étudierait les problèmes spécifiques de la distribution, du stockage, du crédit à la consommation, etc...

Ce renforcement est la condition de toute action concertée en matière de commerce intérieur. Celui-ci devra, d'autre part, étudier les possibilités d'une coordination entre les différents Ministères, qui se partagent actuellement le contrôle des prix, pour arriver à une certaine concentration des pouvoirs.

b) Le Service des Instruments de Mesure.

La réglementation qui régit actuellement ce service est vétuste et inadaptée. Au cours de la période quinquennale, devront être mis en application des Décrets royaux concernant :

les unités de mesure,
le contrôle des instruments de mesure,

ainsi que d'autres textes relatifs à l'organisation de ce service et l'extension de sa compétence.

c) **Le Service de Répression des Fraudes.**

Les mesures suivantes devront être prises au cours de la période quinquennale :

— Extension à certaines infractions de la procédure de sanction administrative.
— Réduction des délais entre la constatation de la fraude et la sanction ; accélération de la procédure judiciaire.
— Extension des pouvoirs des agents de contrôle permettant la suspension de la mise en vente jusqu'aux résultats des analyses.

2. - Modifications d'ordre législatif

L'examen des structures et des pratiques du commerce intérieur montre que la législation commerciale devra être revue sur plusieurs points. Deux facteurs nouveaux transforment le contexte dans lequel avait été rédigé le Code de Commerce : la multiplicité des commerçants et la modernisation.

Des dispositions nouvelles devront être envisagées concernant notamment :

— l'obligation de facture pour les ventes en gros et demi-gros. Cette mesure aurait des avantages certains du point de vue fiscal. En ce qui concerne les produits alimentaires, il sera plus facile de contrôler l'état des stocks et de trouver l'auteur des fraudes ;

— l'extension de la plage d'application de l'impôt sur pièces justificatives. Actuellement, dans la majorité des cas, l'Impôt sur les Bénéfices Professionnels est établi au forfait, ce qui dispense les commerçants de tenir une comptabilité officielle. L'obligation faite au commerçant de tenir des livres comptables devrait maintenant être précisée.

3. - Réglementation des prix

Le niveau général des prix du commerce de détail a bénéficié des avantages dus à l'industrialisation progressive du Pays. Cependant, l'absence de concurrence, dans les secteurs de production laissés à des firmes ayant privilège de monopole, peut donner lieu à des abus.

Il est nécessaire qu'une politique soit définie, établissant un choix entre la protection douanière d'une firme monopolistique, et la mise au point, dans chaque cas d'implantation industrielle, d'un « Plan douanier » plaçant la firme, peu à peu, en état de concurrence face aux produits importés ou face à de nouvelles firmes.

Dans l'immédiat, la réglementation des prix pourra être l'objet de modifications diverses.

a) **Contrôle des prix.**

— **Textes en vigueur.** Les règles applicables en matière de contrôle des prix ont fait l'objet du Dahir du 21 Novembre 1957 et du Décret pris à la même date pour son application. Ces textes divisaient les produits et services en 2 catégories :

— Les produits et services susceptibles d'être réglementés, qui ont fait l'objet des listes A, B et C (jointes à l'arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 30 Novembre 1957), les infractions étant définies par l'article 5, paragraphe A de ce Dahir.

— Les produits et services non réglementés (article 5, paragraphe B).

Etaient considérées comme infractions les hausses au-dessus des cours antérieurs ou des cours moyens pratiqués par les commerçants concurrents, lorsque ces hausses n'étaient pas justifiées par une augmentation du prix de revient ou par le réapprovisionnement normal de l'entreprise.

Le 2e paragraphe B a été abrogé par le Dahir du 24 Octobre 1962 :

« Toute majoration directe ou indirecte doit faire l'objet d'une homologation dans les conditions qui seront fixées par le Ministre de l'Economie Nationale, sous peine d'infraction.

Ce Dahir ne peut matériellement être mis en application. De plus, il est susceptible de freiner les apports de capitaux étrangers, les détenteurs de ces capitaux craignant un contrôle trop strict de l'Administration.

— **Réformes.** En ce qui concerne les produits non réglementés, et devant les difficultés d'appliquer les articles 1-2 du Dahir du 24 Octobre 1962, la logique commanderait de revenir à l'ancien texte abrogé, en rétablissant l'article 5, paragraphe B, du Dahir du 21 Novembre 1957, et en abrogeant les articles 1 et 2 du Dahir du 24 Octobre 1962, ce dernier restant applicable en ce qui concerne les autres dispositions qu'il contient.

Corrélativement, la liste des produits réglementés devrait être complétée afin de réserver la surveillance des produits de grande consommation, par exemple : le ciment, la chaux, le papier et carton, les emballages métalliques, les automobiles et camions, les accumulateurs, les fers à béton, les fers pour charpente métallique, les verres et bouteilles, les sacs fabriqués avec des fibres textiles, les conserves de sardines, les détergents, etc...

Le contrôle de la fabrication des tissus et des chaussures semble d'une telle complexité qu'il ne paraît pas possible de l'instituer en raison de la diversité des produits fabriqués.

b) **Contrôle des stocks.**

Le Dahir du 24 Avril 1959 relatif aux stocks de sécurité, à la déclaration des stocks, et à la répression du stockage clandestin, qualifie de stocks clandestins (article 4), les stocks de marchandises dissimulés dans les locaux autres que ceux servant normalement et publiquement à l'exercice d'une profession agricole, industrielle ou commerciale. Les fondouks servent publiquement de dépôts aux grossistes exerçant certaines professions (sucre, café, thé, etc...). Le contrôle de ces stocks sera renforcé.

c) **Marchés de gros des fruits et légumes.**

Les conditions de vente en gros des fruits et légumes dans les villes possédant un marché de gros, peuvent paraître étrangères au contrôle des prix. Cependant, le Ministère de l'Intérieur, soucieux de faire appliquer son arrêté du 25 Juin 1962, a demandé que le détournement de ces denrées des marchés de gros soit considéré comme constituant une infraction au Dahir du 21 Novembre 1957 sur le contrôle des prix.

L'arrêté du 25 Mars 1965 n'ayant fait l'objet d'aucune publicité, et ne comportant pas de sanctions, de nombreux commerçants en gros étant installés autour du marché de gros de Casablanca, et peut-être d'autres villes où ils vendent principalement des fruits, il y aurait intérêt à ce que soit mis en application un additif à l'article 6 du Dahir du 21 Novembre 1957 fixant obligation de passage des fruits, légumes et poissons par les marchés de gros.

d) **Rôle des comités de sanctions.**

Ces comités doivent être obligatoirement consultés quand l'amende est supérieure à 5.000 DH. Mais, ils ne doivent pas l'être obligatoirement quand la confiscation dépasse cette somme, une confiscation ne pouvant être assimilée à une amende. Ce n'est sans doute pas là l'intention du législateur. Aussi, le texte actuel doit-il être remplacé par un texte rendant la consultation obligatoire dès que le montant total des sanctions pécuniaires envisagées excède 5.000 DH.

e) **Comité des prix.**

L'article 6 du Décret du 21 Novembre 1957 ne prévoit pas la présence d'un représentant du Conseil Communal parmi les membres des Comités Provinciaux et Préfectoraux des prix pour la raison que les Conseils Communaux n'étaient pas institués au moment de la parution du Dahir.

Il faudrait que cette lacune soit comblée, la représentation du Conseil Communal au sein du Comité des sanctions (article 13 du Dahir du 21 Novembre 1957) ayant été prévue par le Dahir du 24 Octobre 1962.

Conclusion Générale

La période quinquennale qui s'ouvre va donner lieu à un déficit commercial important, qui se manifestera par une forte pression sur les paiements extérieurs ; dans la situation économique du moment, l'équipement du Pays est à ce prix. Mais il ne va pas s'agir pour autant d'assister passivement à la dégradation de nos réserves de change, qui comporterait de graves conséquences si l'on n'y prenait garde.

C'est pourquoi le Pays doit s'imposer à cet égard une discipline très stricte de « surveillance » des importations par une action sélective corrélative des objectifs économiques que l'on entend atteindre. C'est à quoi répond l'établissement des listes A, B et C qui gouvernent notre réglementation en la matière ; cependant, comme on l'a vu, cette austérité n'est pas incompatible avec le libéralisme qui demeure le point de mire et qui implique avant tout la réforme des anciennes procédures administratives paralysantes. De plus une relation convenable doit être maintenue entre importations et exportations, l'expansion de ces dernières permettant une détente sur les premières.

Cette discipline quant à nos échanges extérieurs appelle une action analogue dans le domaine du commerce intérieur en ce qui concerné tant la distribution que les prix. Amélioration de l'une et contrôle des autres empêcheront la tension sur les finances extérieures de déboucher sur la tentation des facilités monétaires, génératrices de désordre économique et social. La consommation devra s'adapter aux exactes possibilités du revenu national et il appartient à l'Etat de veiller à ce que l'équilibre s'établisse et se maintienne dans le cadre de l'équité et de la justice sociales, faute desquelles le développement serait un leurre ou même, à la limite, ne se réaliserait pas du tout.

Ainsi on perçoit pourquoi commerce intérieur et commerce extérieur forment un tout qu'il faut traiter comme tel, à la fois cause et effet du progrès économique.

CHAPITRE X

L'ENSEIGNEMENT - LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION DES CADRES

L'analyse qui suit reprend l'ensemble des activités de formation en les distinguant selon deux grandes catégories fonctionnelles : d'une part, les enseignements de formation générale, enseignements primaire et secondaire, d'autre part, les formations spécialisées, technique, profesionnelle et supérieure. Cette distinction correspond à la nature différente des objectifs et des buts qui sont assignés à chacune des deux catégories par les Pouvoirs Publics. Enfin, le regroupement de toutes les activités de formation en un seul Chapitre permettra de mettre en évidence l'effort accompli par l'Etat dans le domaine de la formation.

Les activités appartenant à la première catégorie (formation générale) sont, dans leur quasi-totalité, le fait du Ministère de l'Education Nationale. Le même Ministère assure la plus grande partie des activités de la seconde catégorie (formations spécialisées). Mais des formations spécifiques très diverses se trouvent réparties entre les services de formation professionnelle de la plupart des Ministères, d'organismes semi-publics et des entreprises privées.

Après avoir examiné la situation de l'enseignement, de la formation professionnelle et des cadres à la veille du Plan, des points de vue quantitatif, qualitatif et financier, on procédera à une étude prospective en confrontant les besoins de l'économie à différents niveaux de formation avec les ressources attendues du système d'enseignement et de formation.

Il sera alors possible, en tirant toutes les leçons du passé, de définir les principaux objectifs que devra atteindre le système d'enseignement tant général que professionnel durant la période quinquennale afin d'aboutir à la meilleure adaptation possible des besoins et des ressources. Les objectifs et les orientations du programme permettront alors de préciser le plan d'équipement ainsi que les résultats attendus. Enfin, des mesures d'ordre juridique ou administratif seront préconisées.

I. - Bilan du Plan Triennal et situation actuelle

Le Plan Triennal considérait la Formation des Cadres et la Formation Professionnelle comme un facteur essentiel du développement économique. Poursuivant la politique décidée au lendemain de l'Indépendance, le Plan Triennal reprenait les grands principes de la doctrine scolaire et universitaire :

généralisation de l'enseignement primaire ;
arabisation ;
unification du système d'enseignement ;
marocanisation et formation de cadres enseignants.

Il accordait une place prioritaire à l'expansion du second degré, à la Formation des Cadres, cependant que le système de formation technique et professionnelle devait être révisé et harmonisé.

Le bilan du Plan Triennal sera présenté sous ses aspects qualitatifs, quantitatifs et financiers.

I. - Les enseignements de formation générale

1.1. - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.1.1. - Généralisation

La période triennale a été caractérisée par la poursuite de la politique de scolarisation de masse, conformément aux dispositions du Dahir qui rend l'enseignement obligatoire. Cette généralisation devait s'étendre progressivement à la scolarisation des enfants de 5 ans et de 6 ans. La réforme envisagée comportait la création d'un cycle communal de 3 ans pour les enfants de 5, 6, 7 ans et d'un cycle public de 4 ans. Ce projet, après avoir été expérimenté fut abandonné au profit de l'ancienne structure.

L'enseignement primaire, après avoir connu une expansion rapide, a vu ses effectifs se stabiliser durant la période triennale. le tableau 1, ci-après, donne pour les années 1965 à 1967 les effectifs scolarisés par type d'enseignement.

Tableau 1
EFFECTIFS D'ELEVES SCOLARISES
PENDANT LE PLAN TRIENNAL

Type d'enseignement	1965-66	1966-67	1967 68
Enseignement public Moderne et Originel	1 044 641	1 013 696	1 040 431
Enseignement privé Arabisé et Ittihad	41 844	37 941	40 456
Enseignement pré-scolaire et autres types privés	37 593	36 757	34 747
Ensemble des enfants scolarisés	1 124 078	1 088 394	1 115 634

Trois raisons expliquent cette stabilité

la scolarisation à la base pratiquement réalisée dans les grandes villes et les centres ruraux importants ;

l'application plus stricte de la réglementation sur les âges d'admission dans les cours préparatoires ;

— la fréquentation irrégulière et les réticences à la scolarisation des filles ainsi qu'une certaine désaffection pour l'école dans les zones rurales.

Dès à présent l'enseignement primaire touche la plus grande majorité des enfants accessibles. La généralisation progressera encore, dans la mesure où on aura résolu les problèmes posés par la dispersion de l'habitat et la scolarisation des filles.

112. - L'arabisation

Depuis Octobre 1967, l'arabisation de l'enseignement primaire est réalisée ; la langue arabe est devenue la langue d'enseignement pour toute les disciplines et au cours des cinq années d'études. Toutefois, il subsiste un enseignement de la langue française dispensé dans les trois dernières classes, à raison de 8 heures 45 par semaine. Son but est de permettre aux élèves admis dans le second degré d'y recevoir un enseignement en langue française pour les disciplines scientifiques et techniques.

113 - L'unification

L'unification dans l'enseignement primaire est pratiquement assurée. En effet, les sections modernes comptent plus de 92 % des élèves scolarisés. Les sections de type français et de l'Ittihad sont en voie de disparition.

114 - Marocanisation

La marocanisation des enseignants du premier degré est réalisée puisqu'on ne compte plus que 100 enseignants étrangers sur un effectif de 30 000.

115 - Formation des cadres enseignants

La formation des maîtres du premier degré est assurée par 15 Ecoles Régionales dont l'effectif a varié de 1.000 à 1.250 unités par an au cours des trois dernières années. Depuis 1964, la production des Ecoles Régionales d'Instituteurs ne couvre que 50 à 70 % des besoins en maîtres, ce qui entraine le recours à des instituteurs suppléants recrutés sur titre (C E S), mais qui doivent être formés sur le tas.

116 - Conclusion

Tel est le bilan de l'application des grands principes inscrits dans les Plans précédents. Mais, si ce bilan est sous ses aspects quantitatifs relativement satisfaisant, il ne fait pas apparaître deux faiblesses du système d'enseignement primaire : la baisse du niveau des acquisitions des élèves et la médiocre qualification des maîtres.

La baisse du niveau des acquisitions des élèves :

Les causes en sont diverses :

— l'expansion trop rapide de l'école primaire qui a exigé des aménagements dans les horaires et les structures ;

— la brièveté de l'année scolaire qui ne comprend que 30 semaines de travail plein, coupée en outre de fréquents petits congés ;

— la réduction de la durée du cycle primaire qui ne comporte que 4 années à temps plein et une année à mi-temps ;

— l'insuffisance de qualification d'un certain nombre de maîtres recrutés pour faire face à l'expansion.

La qualification des maîtres :

Etant donné le nombre important des instituteurs suppléants et des moniteurs, le Plan Triennal s'était fixé comme objectifs le perfectionnement et l'amélioration du niveau des connaissances des maîtres en exercice. Ce perfectionnement tenait compte de la suppression des cours préparatoires dans le secteur public (création d'écoles communales) qui libérait un certain nombre de maîtres. Ce projet n'ayant pas été retenu, le perfectionnement du personnel fut organisé sous forme de cours par correspondance et de cours magistraux. Mais cette organisation n'a pas donné les résultats escomptés et les cours furent supprimés.

Ces deux faiblesses du système d'enseignement primaire ont eu pour conséquence une baisse du rendement qui se traduit par une augmentation du nombre des redoublements et des abandons en cours de scolarité. L'importance des déperditions alourdit les charges de l'Etat tant en personnel qu'en matériel.

Remarque :

Afin d'adapter l'enseignement au milieu, une expérience a été tentée au cours du Plan Triennal. Elle vise à l'adaptation des programmes au milieu rural principalement par une initiation agricole pratique. Les maîtres nécessaires ont été formés à l'E.R.I. de Mechra-Bel-Ksiri. Cet essai se poursuit avec le concours de l'U.N.I.C.E.F.

1.2. - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1.2.1. - La scolarisation

La période triennale a été marquée par un net accroissement des effectifs dans le second degré. Le tableau 2, ci-après, donne les effectifs scolaires du second degré pour l'enseignement public selon la section, générale ou technique (les sections techniques ne figurent dans ce tableau que pour mémoire, elles feront l'objet d'une étude particulière dans la partie concernant les enseignements spécialisés).

Effectifs d'élèves scolarisés pendant le Plan Triennal dans le second degré général et technique pour le secteur public (moderne et originel).

Tableau 2

	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Premier cycle			
Sections générales	150.089	179.731	199.319
Sections techniques	8.928	8.345	7.086
Total ..	159.017	188.076	206.405
Second cycle			
Sections générales	17.065	18.111	19.217
Sections techniques	3.533	4.645	6.428
Total ..	20.598	22.756	25.645
Total second degré ..	179.615	210.832	232.050

Si l'on tenait compte des effectifs des autres types d'enseignement (enseignements privés) on atteindrait, pour l'année scolaire 1967-68, 270.000 élèves environ contre 210.931 en 1965-66, soit un accroissement de près de 27 %. Cet accroissement est surtout sensible dans l'enseignement public ; en effet, les divers enseignements privés jouent un rôle de moins en moins important : ils représentent environ 12 % de l'effectif total. D'autre part, la proportion de jeunes filles qui accède au second degré augmente d'année en année. Par ailleurs, les effectifs des deux cycles sont disproportionnés : c'est ainsi que 91 % des effectifs du second degré sont scolarisés dans le premier cycle. L'enseignement technique ne représente que 6 % des effectifs totaux du second degré.

Le tableau 3 donne les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement général public pendant le Plan Triennal.

Tableau 3

Cycles	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Premier cycle	150.089	179.731	199.319
Second cycle	17.065	18.111	19.217
Total ..	167.154	197.842	218.536

122 - **L'arabisation**

Dans le second degré, l'arabisation progresse ; elle est acquise dans les sections arabisées et originelles de l'enseignement public ainsi que dans l'enseignement privé musulman, ce qui représente plus de 28 000 élèves. En outre, le nombre de cours donnés en langue

arabe ne cesse d'augmenter. Toutefois, les progrès ultérieurs sont liés à ceux de la marocanisation des professeurs chargés de l'enseignement des disciplines scientifiques.

1.2.3. - **L'unification**

Au second degré l'unification a progressé très rapidement

— l'enseignement privé Ittihad est en régression continue ;
— les sections de type français dans l'enseignement public sont en voie d'extinction ;
— quant à l'enseignement privé arabisé, le contenu de ses programmes a été aligné sur celui de l'enseignement public.

1.2.4. - **La marocanisation des cadres**

A la fin du Plan Triennal, la marocanisation est réalisée à 50 % dans le second degré (39 % des cours généraux et 90 % des administratifs). Toutefois, malgré ces résultats, l'enseignement secondaire reste tributaire du recrutement extérieur pour l'enseignement des langues étrangères et des disciplines scientifiques. La marocanisation s'exerce, en fait, au niveau du premier cycle et principalement dans les disciplines enseignées en langue arabe.

1.2.5. - **Formation des cadres enseignants**

L'un des objectifs essentiels du Plan Triennal était la formation des cadres enseignants du second degré qui conditionne à la fois la marocanisation et l'arabisation. L'instrument essentiel de cette formation est l'Ecole Normale Supérieure. Elle prépare les professeurs du premier cycle et les professeurs du second cycle. Les candidats au professorat du second cycle sont plus nombreux que ceux du premier cycle (cette section est alimentée en fait par les élèves qui ne peuvent progresser au rythme voulu dans la section second cycle). La production en cadres qui s'élève à 1.031 en 3 ans reste faible. Les effectifs globaux étaient de 1.506 en 1965 et de 1.875 en 1966.

L'analyse des effectifs des élèves-professeurs scolarisés à l'Ecole Normale Supérieure amène les remarques suivantes :

une très forte proportion d'élèves-professeurs est dans la section de langue arabe et poursuit des études littéraires (1 scientifique pour 7 littéraires) ;

les déperditions en cours d'année sont très fortes (577 élèves en 1re année en 1964-65 ont fourni 150 élèves en 3e année en 1966-67) ;

le nombre des élèves-professeurs qui prennent effectivement un poste d'enseignement est notablement inférieur au nombre de ceux qui terminent avec succès leurs études ;

après un an ou deux d'enseignement, une partie des jeunes professeurs est attirée vers d'autres branches.

126 - **Conclusion**

Ces différentes remarques entrainent les conclusions suivantes : malgré l'augmentation des effectifs de l'Ecole Normale Supérieure au cours du Plan Triennal, sa production n'est appréciable qu'en professeurs de langue arabe et à un moindre degré en professeurs d'histoire et de géographie.

La formation des cadres enseignants n'a pas répondu totalement aux objectifs fixés dans le Plan Triennal. Elle ne satisfait pas les besoins actuels. En outre, la plupart des étudiants formés ou en formation, le sont dans des disciplines littéraires arabisées où les besoins risquent d'être vite saturés.

L'enseignement secondaire a donc connu une expansion très rapide au cours de la période triennale. Si les objectifs quantitatifs fixés ont été atteints, il convient de signaler une baisse de la qualité de l'enseignement et une baisse du niveau de la qualification du personnel enseignant.

Baisse de la qualité de l'enseignement

Cette baisse du niveau de l'enseignement secondaire est due :

à la faiblesse du niveau des acquisitions des élèves provenant de l'enseignement primaire ;
à l'insuffisance de l'équipement pédagogique, particulièrement pour les disciplines scientifiques (salles spécialisées) ;
au manque de qualification de certains professeurs.

Baisse du niveau de qualification du personnel

L'augmentation rapide des effectifs et le départ d'un personnel expérimenté ont eu pour conséquence un recrutement massif de personnel enseignant ne possédant pas toujours la qualification souhaitée, tant pédagogique que générale. En fait, l'analyse des effectifs des enseignants du second degré montre que cet ordre d'enseignement compte un nombre assez important d'instituteurs et de maîtres issus du premier degré, ainsi que des contractuels ne possédant que peu d'expérience pédagogique.

Ces deux considérations expliquent la baisse du rendement de l'enseignement secondaire qui se traduit par une augmentation des taux de redoublement et une baisse du taux de sortie, ce qui contribue à engorger progressivement le circuit scolaire. D'autre part, le taux de réussite aux examens est faible.

Les enseignements spécialisés

21 LES FORMATIONS TECHNIQUES OU PROFESSIONNELLES DU PREMIER CYCLE

Cet enseignement est dispensé par le Ministère de l'Education Nationale et par d'autres départements ministériels.

— Le Ministère de l'Education Nationale

Pendant la période triennale, le Ministère de l'Education Nationale a dispensé un enseignement technique préparant en 4 ans (2 ans de formation générale et 2 ans de formation technique) des élèves au Certificat d'Enseignement Technique (C.E.T.) industriel, commercial, agricole, féminin. En outre, pour certaines spécialités une année d'études complémentaires après le C.E.T. était organisée.

Le tableau 4, ci-après, donne par secteur l'évolution des effectifs de l'enseignement technique du premier cycle dépendant de l'Education Nationale.

Tableau 4

Secteurs	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Enseignement industriel	4.879	4.100	3.032
Enseignement agricole	918	937	763
Enseignement commercial	2.171	2.447	2.573
Enseignement féminin	771	851	728
Total enseignement technique du 1er cycle	8.739	8.335	7.096

Les effectifs du premier cycle technique sont en régression. Ceci est dû à l'orientation des élèves qui s'effectue en fonction des postes de travail disponibles et non en fonction de pourcentages théoriques. Par ailleurs, la répartition des effectifs par disciplines et spécialités montre, dans les sections industrielles, la prédominance de la mécanique générale (56 %).

S'agissant du secteur commercial, les effectifs sont en augmentation par rapport aux autres sections et le nombre de filles est supérieur à celui des garçons (61 % de l'effectif). Quant aux effectifs de l'enseignement agricole, ils restent peu élevés, surtout si l'on considère qu'ils sont répartis entre 10 établissements (moyenne de 90 élèves par établissement). Dans les sections techniques féminines, 90 % des effectifs s'orientent vers les arts ménagers et la couture, 6 % vers la coiffure et 4 % vers les emplois de collectivité.

— Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales

Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales dispense un enseignement professionnel dans deux secteurs : industriel et tailleur. Les élèves sont recrutés au niveau du Certificat d'Etudes Primaires au minimum, pour les centres de formation profession-

nelle, et au niveau de la 2e année secondaire, pour les centres de qualification professionnelle ; les sections tailleurs recrutent au niveau du Certificat d'Etudes Primaires. La durée de la formation est de 12 à 18 mois pour les sections industrielles et de 3 ans pour les sections tailleur.

L'évolution des effectifs pendant la période triennale est donnée dans le tableau 5, ci-dessous :

Tableau 5

	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Secteur industriel	818	1.026	1.241
Section tailleur	550	529	615
Total ..	1.368	1.555	1.856

Les effectifs ont progressé de façon régulière et le nombre de centres de formation est passé de dix à douze dans le secteur industriel pendant la période triennale.

- **Formations dépendant d'autres Ministères**

Centres de formation	*Caractéristiques*	*Effectifs*
Ministère Agriculture		
Centre de formation de mécaniciens agricoles - Rabat	Niveau : Certificat d'Etudes Primaires et diplômés des écoles du Ministère du Travail. Durée des études : 2 ans.	100 ont été formés pendant le Plan
Ministère du Tourisme	Sous la responsabilité du Tourisme et de la Défense Nationale.	
Formation hôtelière 2 Centres Restinga Smir Ben Guérir	Première promotion en 1966. Centre militaire pour les jeunes recrues. Centre ouvert en 1967.	60 élèves 1.200 élèves par an
Artisanat		
Une Ecole Nationale de tissage de tapis 44 centres d'apprentissage	Niveau : Certificat d'Etudes Primaires complété éventuellement par une année d'enseignement secondaire.	

En confrontant les diverses formations (Ministère du Travail Ministère de l'Education Nationale et autres organismes) on ne peut que remarquer un manque de coordination caractérisé par

les doubles emplois, notamment dans certains établissements publics et semi-publics qui ont créé leur propre atelier de formation à côté des centres du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, habilités à cet effet et implantés dans de nombreux cas pour répondre plus particulièrement aux besoins spécifiques des dits organismes.

les formations parallèles organisées par différents Ministères : formation technique confiée à l'Education Nationale et formation assurée par le Ministère du Travail formation agricole du Ministère de l'Agriculture et formation agricole du Ministère de l'Education Nationale. Les C.E.T. agricoles du Ministère de l'Education Nationale n'offrent pas, en général, de débouchés à leurs titulaires. formation de mécaniciens agricoles par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Travail. Ces formations parallèles débouchent sur un même niveau d'emploi et n'ont pas la même valeur. Certificat d'Etudes Techniques délivré par le Ministère de l'Education Nationale et Certificat de Qualification Professionnelle délivré par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales. L'appréciation des utilisateurs sur ces deux diplômes mérite une attention particulière. Les industriels estiment que les titulaires des C.E.T. ont une formation pratique et générale insuffisante et que les titulaires du C.Q.P. sont de culture générale insuffisante et de formation professionnelle trop spécialisée. Dans les deux cas la formation reçue n'est pas adaptée aux besoins immédiats de l'économie et réduit considérablement les chances de promotion interne.

2.2. - LES FORMATIONS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES AU NIVEAU DU SECOND CYCLE

L'enseignement technique et professionnel du second cycle est dispensé par plusieurs Ministères et Organismes.

L'Education Nationale dispense un enseignement technique préparant en trois ans, après le Certificat d'Enseignement Secondaire, au diplôme de technicien industriel, commercial, agricole, hôtelier.

Le tableau 6, ci-après, donne par secteur l'évolution des effectifs de l'enseignement technique du second cycle pendant la période triennale

Tableau 6

	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Enseignement industriel	1.182	1.325	2.015
Enseignement agricole	247	477	814
Enseignement commercial	1.783	2.320	3.345
Enseignement hôtelier		205	254
Total enseignement technique du Second Cycle	3.212	4.327	6.428

Les effectifs sont en progression constante dans tous les secteurs. Dans le secteur industriel, les effectifs sont répartis en huit spécialisations avec une prédominance de la mécanique générale (78 %). La formation commerciale du second cycle est en pleine extension elle comprend 75 % de garçons et 25 % de filles, mais le placement des diplômés présente certaines difficultés.

Dans tous les secteurs et à tous les niveaux, les personnels qualifiés pour assurer les cours techniques étant en nombre insuffisant la marocanisation progresse lentement.

— **Le Ministère de l'Agriculture.**

Le Ministère de l'Agriculture recrute sur concours au niveau de la 4 A.S. et forme des adjoints techniques dans 6 écoles et 2 sections. L'enseignement est étalé sur deux ans. Les effectifs globaux sont en augmentation et sont passés de 257 en 1965-66 à 396 en 1967-68. Ces effectifs restent insuffisants comparativement au nombre d'établissements.

L'étude *systématique des formations* agricoles dépendant du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Education Nationale fait apparaître des discordances aux différents niveaux. Des formations différentes débouchent sur le même emploi : formation, par exemple, de techniciens du Ministère de l'Education Nationale et formation d'adjoints techniques du Ministère de l'Agriculture. Des formations paraissent s'enchaîner de façon incertaine : passage des sortants du premier cycle agricole du Ministère de l'Education Nationale vers les écoles de techniciens du Ministère de l'Agriculture. Enfin certaines formations sont inadaptées. Pour les formations données par le Ministère de l'Education Nationale, se pose aussi le problème des débouchés puisque le Ministère de l'Agriculture forme ses propres cadres à ce niveau.

— Formations dépendant d'autres Ministères :

Centres de formation	*Caractéristiques*	*Effectifs de la période triennale*
Artisanat Institut National du Cuir et du Textile	— Forme des instructeurs. — Recrute au niveau du C.E.T. — Durée des études : 3 ans.	120 : Filature 33 Tissage 39 Tannerie 18 Chaussures 20 Teinture 10
Formations dépendant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales Institut National de Formation des Cadres Techniques de Casablanca	— Forme des instructeurs. — Recrute sur concours au niveau du C.E.T. — Durée des études : 2 ans. — Perfectionnement des ouvriers d'entreprise et formation des agents de maîtrise.	150
1 Centre de formation d'employés de bureau à Casablanca.	Recrute au niveau de la 3e A.S. Forme des aides-comptables pour le secteur privé.	Ouvert en 1966 Effectif formé 40
Formations dépendant du Ministère du Travail et du Ministère des Affaires Administratives. 1 Centre de formation d'employés de bureau à Rabat.	Forme des employés de bureaux pour le secteur public. Recrute au niveau de la 3e A.S. Durée des études 11 mois.	234

Centres de formation	*Caractéristiques*	*Effectifs*
Mines et Industrie		
Ecole pratique des Mines de Touissit.	— Forme des géomètres, des électro-mécaniciens. — Recrute au niveau du C.E.S. — Durée des études : 2 ans.	72 pendant le Plan Triennal
Ministère de l'Intérieur	— Forme des contrôleurs. — Niveau : 6e A.S. — Durée des études : 1 an.	42 pendant le Plan Triennal
Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres		
Institut National des Statistiques et de l'Economie Appliquée.	— Adjoints techniques.	55
Ministère des Travaux Publics		
Les centres de formation semblent avoir saturé la demande. Ils seront transformés en centres de perfectionnement.	— Adjoints techniques. — Techniciens de l'aéronautique. — Techniciens de l'Office National d'Electricité	131 88 129
Ministère de la Santé	La formation dispensée est insuffisante. De nombreux établissements de formation sont fermés faute de candidats.	997

3 - Les enseignements supérieurs

Les effectifs globaux de l'enseignement supérieur ont été de 8.996 en 1965-1966, 7.734 en 1966-1967 et près de 8.000 en 1967-1968 (chiffre provisoire). On constate ainsi que les effectifs de l'enseignement supérieur n'ont pas progressé pendant la période triennale. En fait, la diminution remarquée n'est qu'apparente, elle correspond à la fermeture de certains centres (Centre de Formation des Conseillers en Orientation, Centre d'Etudes du Développement Economique et Social, Centre de Préparation à l'Administration des Entreprises) et à la suppression de la capacité en droit. L'ensemble de ces suppressions correspond à un effectif de 1.571 étudiants. Par ailleurs, on a recensé en 1966-1967 plus de 2.760 Marocains poursuivant leurs études à l'étranger.

L'analyse des enseignements supérieurs sera faite en distinguant les enseignements dépendant du Ministère de l'Education Nationale et ceux dépendant des autres Départements.

3.1. - LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le tableau 7, ci-dessous, donné pour les années 1965 à 1967 les effectifs des Universités Mohammed V et Quaraouyne et distinguant selon les secteurs moderne ou originel. Il y a lieu de noter que les effectifs de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs, de la Faculté de Médecine ainsi que ceux de l'Ecole Normale Supérieure sont compris dans les chiffres de l'enseignement supérieur moderne.

Tableau 7

Années	*Quaraouyne (originel)*	*Mohammed V (moderne)*	*Total*
1965-1966	497	7 482	7 979
1966-1967	482	6 592	7 074
1967-1968	500 (1)	6 900 (1)	7 400 (1)

(1) Chiffres provisoires.

L'analyse du tableau des effectifs montre que 95 % des étudiants poursuivent des études à l'Université Mohammed V. Dans l'enseignement supérieur originel les effectifs sont peu nombreux et en stagnation. Les titulaires du baccalauréat originel s'orientent vers d'autres études supérieures offrant de meilleurs débouchés. La disparition de l'Institut Islamique qui alimentait l'Université Quaraouyne, due à la désaffection des étudiants pour cet établissement, nuit au recrutement de l'Université originelle.

Les tableaux 8 et 9, ci-dessous, donnent la ventilation des effectifs de l'enseignement supérieur par facultés et grandes écoles pour les années 1965-1966 et 1966-1967.

Tableau 8

Branches d'études	1965-1966	1966-1967
Humanités		
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines	1.495	1.174
Education		
Ecole Normale Supérieure	1.516	1.875
Sciences sociales		
Faculté de Droit - Institut de Sociologie	3.128	2.082
Sciences exactes et naturelles		
Faculté des Sciences	594	623
Sciences des ingénieurs		
Ecole Mohammadia	270	250
Sciences médicales		
Faculté de Médecine	481	588
Total	7.482	6.592

Effectifs globaux des étudiants de l'Université Quaraouyne :

Tableau 9

Branches d'études	1965-1966	1966-1967
Lettres	194	183
Sciences Sociales	303	299
Total	497	482

L'étude des tableaux 8 et 9 montre la prédominance des disciplines littéraires sur les disciplines scientifiques. Par ailleurs, on constate que 56 % des étudiants suivent des études entièrement arabisées dans les sections de l'Ecole Normale Supérieure, de la Faculté des Lettres, de la Faculté de Droit, de l'Institut de Sociologie et de l'Université Quaraouyne.

Le Corps professoral est trop peu nombreux et ne comprend que 45 % de nationaux.

12 LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS AUTRES QUE CEUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Le tableau 10 donne les effectifs des étudiants pour les écoles spécialisées pendant les années 1965-1966 et 1966-1967.

Tableau 10

Etablissements	1965-1966	1966-1967
Ecole Marocaine d'Administration ..	279	295
Institut National des Statistiques ..	103	87
Ecole des Mines	55	72
Ecole Nationale d'Agriculture	73	82
Ecole des Techniciens de Laboratoires	46	—
Ensemble	556	536

Si les effectifs de ces écoles sont relativement peu importants, la formation qui y est dispensée est adaptée aux besoins des différents Départements chargés de cette formation. Le rendement est généralement satisfaisant ; toutefois, ces écoles souffrent d'une pénurie conjoncturelle en bacheliers scientifiques (mathématiques principalement).

3.3. - Le rendement de l'enseignement supérieur sera analysé d'une manière approfondie. Cet enseignement sera réorganisé au cours des cinq années à venir ; ses effectifs vont augmenter sensiblement à partir de 1971-1972 et ses structures actuelles ne lui permettront pas de former dans les spécialités requises et aux niveaux voulus, les cadres dont le Pays aura besoin.

4 - Les aspects financiers

L'effort d'investissement et de fonctionnement consenti par l'Etat en matière d'Enseignement, de Formation des Cadres et de Formation Professionnelle a été considérable. Ainsi, les dépenses de l'Education représentent environ 20 % du budget de l'Etat et 4 % du Produit National Brut ; elles atteignent donc les limites généralement assignées à ce genre de dépenses. Toutefois, si les crédits accordés au Ministère de l'Education Nationale sont importants et montrent l'ampleur de l'effort consenti, il convient de signaler le déséquilibre de la répartition actuelle de ces crédits par niveaux et pas nature de dépenses. Le premier degré absorbe 57 % des crédits, le second degré 37 % et l'enseignement supérieur 6 %. Cette répartiiton devra être modifiée au cours des cinq prochaines années en fonction du développement prévisible du système d'enseignement. Enfin, il faudra augmenter la part des dépenses d'équipement et de fonctionnement en matériel au détriment des crédits en personnel. Les facteurs financiers joueront un rôle essentiel au cours du Plan. Leur détermination et leur utilisation requièrent une attention toute particulière, car ils conditionnent pour une large mesure le succès et la réussite de la politique d'enseignement et de formation.

Le tableau 11 donne pour les crédits d'investissement le pourcentage de réalisation pendant le Plan Triennal.

Tableau 11

	Crédits disponibles	*Emissions*	%
Education Nationale ...	136.615	91.000	66
Agriculture	5.780	1.011	18
Travail et Affaires Sociales	8.000	5.900	74
Artisanat	2.218	1.845	83
Industrie et Mines	431	291	67
Secteur maritime	2.694	666	24
I.N.S.E.A.	1.131	573	50
Ecoles Militaires	4.283	3.795	88

Toutefois il y a lieu de noter que les crédits affectés à l'Enseignement, à la Formation des Cadres et à la Formation Professionnelle ont été engagés dans des proportions de 85 à 100 % et que pour le Ministère de l'Education Nationale les crédits correspondaient à des besoins réels.

5 - Conclusions

L'analyse quantitative de l'appareil d'enseignement et de formation montre que les résultats obtenus n'ont pas répondu totalement aux prévisions du Plan Triennal.

Dans l'enseignement primaire, la marocanisation des cadres enseignants est réalisée, l'unification des types d'enseignement est acquise, l'arabisation est totale. En ce qui concerne la généralisation, on constate que les effectifs d'élèves admis au cours préparatoire semblent stabilisés. La scolarisation à la base est acquise pour les enfants accessibles. Les progrès futurs de cette généralisation dépendront des possibilités d'implantation d'écoles rurales dans les régions d'habitat dispersé, de la réorganisation d'écoles à structure incomplète et de leur remplacement par des écoles à classe unique et à cours multiples, et enfin de la scolarisation des filles.

Dans le secondaire, la marocanisation des cadres enseignants ainsi que l'arabisation de l'enseignement progressent d'une

façon prudente et satisfaisante. Les effectifs ont connu une expansion rapide au cours des trois dernières années, ce qui a entraîné le gonflement des effectifs du premier cycle.

— L'enseignement supérieur n'a pas commencé sa crise de croissance ; ses effectifs ont peu évolué pendant la période triennale.

Mais, si l'analyse quantitative est relativement satisfaisante, les résultats qualitatifs sont par contre assez préoccupants. En effet, il convient de mettre en évidence la baisse du niveau de l'enseignement primaire qui gagne le secondaire et risque, si l'on ne lui porte pas remède, de s'étendre à tout le système éducatif. Il faut signaler également la faible qualification ou l'inexpérience d'un grand nombre d'enseignants qui contribue à la baisse du niveau scolaire. D'autre part, l'enseignement technique et professionnel dépendant du Ministère de l'Education Nationale est inadapté et doit être revu en fonction du développement économique. Il conviendrait de vérifier, en particulier, l'opportunité de la vocation technique des établissements dont la construction est prévue dans le projet « Education » avant que la tranche finale des travaux ne soit lancée. Eventuellement, un changement de spécialisation pourrait être envisagé.

Pour les autres filières de formation, l'absence d'une coordination efficace aboutit à de nombreuses anomalies. Il est souhaitable de mettre fin à cet état de fait en vue d'une harmonisation de la Formation des Cadres et de la Formation Professionnelle.

II. - Evaluation des Besoins et des Ressources et leur confrontation pendant le Plan Quinquennal

Pour pouvoir préciser les orientations du Plan en matière d'enseignement et de formation il faut analyser au préalable les besoins en cadres et en main-d'œuvre qualifiée et les confronter avec les sorties du système de formation et d'enseignement. On tend ainsi à déterminer les conditions dans lesquelles l'appareil scolaire et universitaire et les autres formations doivent adapter leurs enseignements, les développer ou les reconvertir.

L'établissement du bilan des besoins et des ressources en formation rencontre de nombreuses difficultés. La première résulte de l'inadaptation des moyens statistiques existants à une étude de ce genre. La seconde réside dans le caractère souvent théorique

des hypothèses de travail retenues pour déterminer les besoins et le champ restreint de l'étude qui n'a pris en compte que les besoins de certaines branches d'activité soumises à développement et transformation et a écarté le secteur traditionnel agricole et artisanal. La troisième réside dans l'impossibilité de procéder à une étude prospective du système d'enseignement et de formation, celui-ci devant subir certaines mutations. Le système de formation et d'enseignement a donc été projeté pendant la période quinquennale en maintenant les taux actuels de déperdition et d'écoulement. Il a été réalisé ainsi un modèle simple permettant de faire vieillir les effectifs scolarisés tout en continuant à injecter dans le système d'enseignement des tranches de jeunes nouvellement scolarisés. Il a été tenu compte des formations parallèles ou complémentaires dispensées par les Ministères Techniques. Les ressources ont été étudiées par niveaux en distinguant les diplômés des non diplômés.

Il est bien entendu que les résultats obtenus doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Les calculs des sorties ont été conduits de façon totalement indépendante des calculs des besoins en projetant une situation actuelle de fait et sans tenir compte d'éventuelles contraintes financières ni de changements possibles des structures du système d'enseignement et de formation.

Malgré ces difficultés, la comparaison entre les besoins et les ressources devait être établie car elle seule permet de définir les orientations pour le développement de l'appareil de formation et de promotion. Néanmoins, la validité des comparaisons effectuées est assez nuancée pour interdire toute conclusion péremptoire.

I Evaluation des besoins en cadres et en personnel qualifié au cours du Plan par grands secteurs économiques et par niveaux de formation

I 1 - ORIGINE DES BESOINS

Trois sources de besoins ont été retenues :
Besoins dus au développement économique.
Besoins dus au renouvellement du personnel en fonction.
Besoins dus à la marocanisation.

L'ensemble des besoins en cadres et en personnel qualifié pour le Plan Quinquennal 1968-1972 s'élève à 175.000, dont 144.600 au titre du développement économique et 30.400 au titre de la marocanisation

1.2. - **EVALUATION DES BESOINS PAR GRANDS SECTEURS ECONOMIQUES**, en effectifs et en pourcentage de l'effectif en début de période.

Tableau 1

Secteurs économiques	*Effectifs* 1-1-1968	*Accroissement Plan*	*Renouvellement Plan*	*Besoins au cours du Plan*	*% des effectifs en début de Plan*
Mines, Energie, Phosphates .	37.100	1.600	1.800	3.400	9
Transports, Télécommunications ...	93.600	20.600	8.900	29.500	31
Autres Industries ..	127.800	24.200	11.600	35.800	28
Services	35.500	7.900	3.200	11.100	31
Commerce, Hôtellerie ..	7.300	13.500	400	13.900	191
Education Nationale ..	48.300	9.300	10.400	19.800	41
Autres Administrations .	130.700	26.500	4.700	31.100	24
	480.300	103.600	41.000	144.600	30

Les besoins liés au développement et au renouvellement, 144.600 correspondent à 30 % des effectifs présents en début de période dans le secteur moderne (480.300). Ainsi, si l'on excepte le secteur hôtelier pour lequel les besoins considérables qui sont comptes s'expliquent par le développement de ce secteur envisagé au cours du Plan, c'est pour l'Education Nationale que les besoins de recrutement sont les plus importants. On doit constater que bien que relativement moins importants par rapport aux effectifs initiaux les besoins dans les secteurs Industrie et Services sont considérables.

Le secteur traditionnel (Agriculture, Artisanat, Commerce sauf les Offices Nationaux et l'Hôtellerie classée) malgré son importance numérique, 4.147.000, n'a pas été retenu dans l'étude. La structure actuelle de ce secteur fait qu'il est très peu demandeur en cadres qualifiés. L'excédent des ressources par rapport aux besoins du secteur moderne sera absorbé, dans une certaine mesure, par le secteur traditionnel.

1.3. - REPARTITION DES BESOINS PAR GRANDS NIVEAUX DE FORMATION dans l'hypothèse d'une marocanisation complète au cours du Plan et détermination des pourcentages des besoins par niveaux.

Tableau 2

Niveaux	*Accroissement Plan*	*Renouvellement*	*Etrangers*	*Total des besoins*	*% par niveaux*
Niveau enseignement supérieur ..	2.900	1.000	8.000	11.900	7
Niveau baccalauréat .	13.900	2.000	15.000	30.900	18
Niveau C.E.S. .	27.100	16.000	6.700	49.800	28
Niveau C.E.P.	41.900	8.000	700	50.600	29
Niveau inférieur au C.E.P. ..	17.800	14.000	—	31.800	18
Total ..	103.600	41.000	30.400	175.000	100

Les besoins au niveau inférieur au Certificat d'Etudes Primaires apparaissent faibles. Ceci correspond parfaitement aux changements de structure de la pyramide des emplois du secteur moderne. En effet, la place du manœuvre, dans l'industrie et dans le secteur économique moderne en général tend à diminuer au profit des ouvriers qualifiés et spécialisés.

Les besoins en cadres moyens sont importants, surtout au niveau de la formation professionnelle du premier cycle. Il n'a pas été tenu compte des besoins en main-d'œuvre qualifiée susceptible d'être employée à l'étranger.

L'étude de la pyramide des emplois fait apparaître un gonflement des postes subalternes et moyens et une légère déficience des postes supérieurs. Ceci est dû au fait que beaucoup d'emplois sont tenus par un personnel n'ayant pas le niveau requis pour la fonction qu'il occupe.

1.4 - REPARTITION DES BESOINS ET MAROCANISATION DES EMPLOIS

Le problème de la marocanisation des emplois occupés par des étrangers mérite une attention particulière. En effet, il ne saurait

être question d'une marocanisation totale de ces postes pendant le Plan, surtout au niveau supérieur. Il serait prudent de ne pas considérer les emplois tenus par les étrangers comme des besoins nouveaux, mais comme un volant d'ajustement qui permettrait de réaliser une marocanisation progressive et valable.

2. - Evaluation des ressources en cadres et en main-d'œuvre qualifiée

2.1. - ORIGINE ET DETERMINATION DES RESSOURCES

Le personnel qualifié permettant de répondre aux besoins ne peut être fourni que par trois sources principales : les effectifs qui se trouvent déjà dans les disponibilités en main-d'œuvre actuelles, ceux fournis par le recyclage et la promotion professionnelle des travailleurs déjà qualifiés pour des occupations moins exigeantes ou par la formation sur place de ceux qui ne sont pas suffisamment qualifiés pour leurs emplois actuels, enfin, les sorties des systèmes d'enseignement et de formation.

2.2. - ETUDE DES SORTIES DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Méthode de comptabilisation des sorties

La comparaison entre les besoins et les ressources en personnel qualifié se fait au moment de l'entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire, généralement, à la sortie du système de formation. Cependant il existe des exceptions importantes à cette règle dans le cas de formations données par certains Ministères. C'est ainsi que le personnel enseignant est considéré comme entré dans l'emploi dès son admission dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs ou à l'Ecole Normale Supérieure. Il apparaît donc en ressources au niveau du C.E.S. pour les instituteurs et au niveau du Baccalauréat pour les professeurs du Second Degré. Ceci entraîne d'ailleurs que les besoins à considérer ne sont pas ceux d'enseignants pendant la même période.

2.3. - ANALYSE DES RESSOURCES

L'étude des sorties du système de formation met en évidence :

l'importance des sorties au niveau inférieur au Certificat d'Etudes Primaires, au niveau du Certificat d'Etudes Primaires et au niveau du Certificat d'Etudes Secondaires ;

l'importance des échecs et des abandons dans l'Enseignement Primaire ;

l'insuffisance des ressources au niveau Supérieur ;

l'importance des effectifs des étudiants à l'étranger.

QUALIFICATION DES FORMATIONS

Tableau 3

	Education Nationale			Autres formations				Formation à l'étranger	
	Non diplômés	Diplômés	Total	Travail	Agriculture	Mines	Total		Total
1.1 - Ingénieurs		870	870			-	870	480	1 350
1.2 - Licences ès Sciences		410	410				410	370	780
1.3 - Medecine Pharmacie		420	420				420	900	1 320
1.4 - Licence en Droit Lettres Sc Pol H E C		2 300	2 300				2 300	700	3 000
1.5 - Diplôme Agricole		200	200				200	150	350
1 Total Enseignement Supérieur		4 200	4 200				4 200	2 600	6 800
2.1 - Bac math élém sc exp	4 200	3 200	7 400				7 400		7 400
2.2 - Bac lettres Diplôme tech commercial	15 000	9 100	24 100				24 100		24 100
2.3 - Diplôme tech indus Bac technique	1 300	1 900	3 200				3 200		3 200
2.4 - Diplôme Agricole	600	700	1 300		2 000		3 300		3 300
2. Total niveau Baccalauréat	21 100	14 900	36 000		2 000		38 000		38 000
3.1 - C.E.S	59 400	15 200	74 600				74 600		74 600
3.2 - C.E.T commercial	3 300	8 500	11 800				11 800		11 800
3.3 - C.E.T tech, C A P, C.Q.P	4 600	9 100	13 700			100	13 800		13 800
3.4 - C.E.T agricole	700	2 700	3 400				3 400		3 400
3. Total niveau C.E.S.	68 000	35 500	103 500			100	103 600		103 600
4.1 - C.E.P. + form. technique		5 800	5 800	5 700			11 500		11 500
4.2 - C.E.P. seul	212 500	108 000	320 500				320 500		320 500
4. Total niveau C.E.P.	212 500	113 800	326 300	5 700			332 000		332 000
5. Niveau inférieur au C.E.P.	456 800		456 800				456 800		456 800
Total général	758 400	168 400	926 800	5 700	2 000	100	934 600	2 600	937 200

3. - Confrontation des besoins et des ressources

L'analyse du bilan des ressources et des besoins en personnel qualifié pendant le Plan Quinquennal met en relief les problèmes de l'emploi et de la formation tels qu'ils se posent dans le Pays. Cette analyse doit servir à étudier les mesures à prendre, mais elle ne peut, à elle seule, dicter ces mesures.

3.1. - COMPARAISON ENTRE LES RESSOURCES ET LES BESOINS par grands niveaux de formation, dans l'hypothèse d'une marocanisation totale.

Tableau 4

Niveau de formation	*Ressources*	*Besoins*	*Déficits excédents*
1 - **Enseignement supérieur** ..	**6.800**	**11.900**	- 5.000
1.1. - Droit, lettres, H.E.C. .	3.000	4.500	- 1.500
1.2. - Ingénieurs, médecins .	3.450	6.300	- 2.850
1.3. - Disc. agricoles	350	1.100	- 750
2 - **Niveau baccalauréat**	**38.000**	**30.600**	7.400
2.1. - Bac. Math., Sc. Exp. .	7.400	5.200	2.200
2.2. - Bac. lettres, D. T. Com.	24.100	16.900	7.200
2.3. - Diplôme tech., Bac. tech.	3.200	6.700	- 3.500
2.4. - Diplôme agricole	3.300	1.800	1.500
3 - **Niveau C.E.S.**	**103.600**	**49.400**	54.200
3.1. - C.E.S.	74.600	25.800	48.800
3.2. - C.E.T. commerce	11.800	4.300	7.500
3.3. - C.E.T. industriel	13.800	17.900	- 4.100
3.4. - C.E.T. agricole	3.400	1.400	2.000
4 - **Niveau C.E.P.**	**332.000**	**50.600**	281.400
4.1. - C.E.P. + form. tech. .	11.500	31.900	- 20.400
4.2. - C.E.P. seul	320.500	18.700	301.800
5 - **Niveau inférieur au C.E.P.**	456.800	31.800	425.000
Tous les niveaux	937.200	174.300	762.900

La comparaison entre les ressources et les besoins aux cinq grands niveaux amène les constatations suivantes :

— **Au niveau supérieur** : on constate un déficit des ressources par rapport aux besoins. Au cours du Plan et dans les hypothèses retenues, 5.000 besoins à ce niveau dont 3.500 dans les disciplines scientifiques, ne seront pas satisfaits. Ce déficit des scientifiques, 69 % du total des déficits, touche les cadres de certaines spécialités.

— **Au niveau baccalauréat** : une analyse sommaire des ressources et des besoins à ce niveau révèle un excédent des ressources sur les besoins, sauf pour les disciplines techniques et industrielles. Mais, en fait, cet excédent n'est qu'apparent. Si on analyse ces ressources, on constate qu'elles comprennent un grand nombre de non diplômés qui ne poursuivent pas d'études supérieures et des bacheliers littéraires pour lesquels les débouchés seront limités.

— **Aux autres niveaux** : les ressources sont excédentaires, sauf au niveau de certaines qualifications. Cependant, une analyse aussi rapide peut masquer certains déséquilibres partiels. Il serait prudent de ne pas tirer de conclusion hâtive en ce qui concerne les formations industrielles et commerciales car, il n'a été tenu compte, dans ces domaines que des seuls besoins du secteur contrôlé par l'Etat qui sont eux-mêmes assez imprécis. Il est certain que si une politique de modernisation de ces secteurs était poursuivie, les besoins de personnel qualifié pourraient être supérieurs à ceux pris en compte dans ce bilan.

3.2 - COMPARAISON ENTRE LES RESSOURCES ET LES BESOINS sans marocanisation des postes tenus par les étrangers.

Tableau 5

Niveau de formation	*Besoins*	*Ressources*	*Déficits excédents*
1.1. - Ingénieurs	1 050	1.350	+ 300
1.2 - Licences ès-sciences	400	780	+ 380
1.3 - Médecine, pharmacie	550	1.320	+ 770
1.4 - Licences de Droit, lettres H.E.C.	1.250	3.000	+ 1.750
1.5 - Diplôme agricole	650	350	— 300
1 Total enseignement supérieur	**3.900**	**6.800**	**+ 2.900**
2.1 - Bac. Math. Sciences Ex.	1.600	7.400	+ 5.800
2.2 - Bac. lettres, D.T. commerce	9.100	24.100	+ 15.000
2.3 - D.T. indus. bac. technique	3.500	3.200	— 300
2.4 - Diplôme agricole	1.400	3.300	+ 1.900
2 Total niveau baccalauréat	**15.600**	**38.000**	**+ 22.400**
3.1 - C.E.S.	23.300	74.600	+ 51.300
3.2 - C.E.T. commerce	2.700	11.800	+ 9.100
3.3 - C.E.T. industriel	15.400	13.800	— 1.600
3.4 - C.E.T. agricole	1.300	3.400	+ 2.100
3 Total niveau C.E.S.	**42.700**	**103.600**	**+ 60.900**
4.1. C.E.P. + form. technique	31.400	11.500	— 19.900
4.2 - C.E.P. seul	18.500	320.500	+ 302.000
4 Total niveau C.E.P.	**49.900**	**332.000**	**+ 282.100**
5 - Niveau inférieur au C.E.P.	31.800	456.800	+ 425.000
Total général	143.900	937.200	+ 793.300

Les ressources sont en excédent par rapport aux besoins sauf au niveau supérieur, aux niveaux C.E.S. et C.E.P., pour les formations techniques et professionnelles et pour les diplômes agricoles.

Si l'on confronte les deux tableaux précédents, tableau 4 et tableau 5, on peut conclure que les ressources sont suffisantes pour qu'une marocanisation progressive soit entreprise. Elle peut être partielle dans certains secteurs et totale dans d'autres.

III. - Le Programme d'action

Les enseignements du Plan Triennal et l'analyse des besoins et des ressources montrent les voies dans lesquelles le système d'enseignement et de formation professionnelle devra être orienté durant les années 1968 à 1972 et pour la période post-quinquennale. Certaines solutions n'ont pu être qu'esquissées et devront faire l'objet d'études complémentaires au cours du Plan. Les principaux objectifs assignés au système d'enseignement et de formation viseront :

- à la restauration de la qualité de l'enseignement ;
- à la coordination et à l'adaptation des systèmes d'enseignement et de formation aux besoins économiques et sociaux ;
- au recrutement, à la formation et au perfectionnement d'enseignants et d'instructeurs qualifiés.

Les grandes lignes du programme d'action

Elles ont été étudiées en considérant le système de formation dans son ensemble. Les différentes orientations du programme ont été séparées par niveaux de formation et non par organismes formateurs afin de faire apparaître les coordinations et les relations possibles. Elles tendent à apporter des solutions aux déséquilibres et aux inadaptations constatés dans le système d'enseignement et de formation.

1.1 - NIVEAU DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Au cours du Plan, de nombreux élèves quitteront l'école primaire sans autre formation que celle qu'ils y auront reçue. Il importe ailleurs, une maîtrise des connaissances de base est d'autant plus importante pour les élèves se préparant à l'emploi que pour ceux se destinant aux études secondaires. Aussi l'objectif prioritaire dans le cycle primaire pendant le Plan Quinquennal est l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Cette amélioration sera recherchée dans trois directions : qualification et perfectionnement des maîtres, action sur la durée des études et sur l'organisation pédagogique et scolaire.

adaptation au milieu.

— **Qualification et perfectionnement des maîtres**

Cette question sera traitée dans le paragraphe relatif à la formation du personnel enseignant.

— **Action sur la durée des études et sur l'organisation pédagogique et scolaire**

Pour être fructueuse, une scolarité primaire exige de 5.500 à 6.000 heures de présence utile à l'école, or elle est actuellement d'environ 3.500 heures. C'est pourquoi une série de dispositions sont dès à présent retenues pour porter remède à cette situation ; elles feront l'objet d'études préparatoires, afin d'être appliquées dans la mesure du possible au cours du Plan. Il s'agit de

La suppression progressive du mi-temps au cours préparatoire ;

La suppression des inconvénients du système de roulement dans les autres cours ;

La réduction du nombre de jours de congé.

L'augmentation du nombre d'heures de présence en classe contribuera à améliorer la situation, mais pour rétablir la durée normale d'une scolarité satisfaisante il faudrait envisager d'allonger le cycle primaire en créant une sixième année d'études, ce qui permettrait

d'affermir et de compléter la formation de base des élèves qui ne poursuivent pas leurs études au second degré ;

d'adapter le contenu des programmes aux nécessités d'une bonne préparation à la vie active ;

de renforcer la préparation aux études secondaires.

Dans cette perspective, la classe d'observation et de perfectionnement créée en 1964 à l'entrée du second degré pour compenser les faiblesses de la formation primaire, n'aurait plus de raisons d'être et pourrait être supprimée.

Parallèlement à l'action entreprise sur la durée des études, différentes mesures sont envisagées pour améliorer la qualité et le rendement de l'enseignement primaire.

Sur le plan pédagogique :

révision des programmes, des manuels et de l'équipement ;

réglementation des abandons et des redoublements de manière à régulariser l'écoulement des promotions successives.

— **Sur le plan de l'organisation scolaire :**

— **meilleure implantation des écoles satellites ;**

— **ouverture de classes à cours multiples dans les régions peu peuplées ;**

— **création ou développement de cantines scolaires avec la participation financière éventuelle des parents ou des autorités locales, etc...**

Toutefois avant d'être appliquées les différentes mesures envisagées devront faire l'objet de recherches préparatoires et d'analyses approfondies afin de justifier, le cas échéant, leur nécessité.

— L'adaptation au milieu

Ce programme d'action destiné à l'amélioration de la qualité doit être complété par une série d'études et de recherches en vue d'adapter l'école primaire au milieu et de lui permettre de jouer son rôle économique et social. Des expériences sont en cours depuis trois ans en matière d'enseignement rural. Les résultats obtenus feront l'objet d'analyses détaillées durant les premières années du Plan et permettront une meilleure adaptation du contenu des programmes de l'école primaire aux exigences de la vie active.

— La généralisation de l'enseignement

Malgré les contraintes financières et les obstacles naturels, la généralisation de la scolarisation à la base sera poursuivie au cours du Plan Quinquennal.

1.2 - NIVEAU DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES COMPLETE PAR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

C'est le niveau auquel peuvent prétendre les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires ou du Certificat d'Etudes Primaires complété par une formation générale d'au moins deux ans acquise dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires ou du Certificat d'Etudes Primaires plus une année dans le premier cycle, peuvent être admis dans les entreprises qui assureront leur formation professionnelle. Ceci suppose admis le principe de l'apprentissage obligatoire. Cette obligation ne peut être imposée au hasard ; elle sera instituée qu'après étude de la situation du marché du travail et introduite progressivement. Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales sera chargé des modalités d'application. Des études techniques à ce sujet y sont actuellement en cours et préciseront tant le niveau de recrutement que les modalités de l'institution de l'apprentissage obligatoire.

Les élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires complété par au moins deux années de premier cycle, seront admis dans des

centres de formation dépendant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Un Certificat d'Aptitude Professionnelle délivré par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales sanctionnera les études. Cette formation pourra être diversifiée par la création de centres de formation ruraux qui dispenseront un enseignement et une formation rurale pratiques, si les études préliminaires en démontrent l'utilité.

1.3. - NIVEAU DE FIN DE PREMIER CYCLE

Le bilan du Plan Triennal fait apparaître à ce niveau une baisse du rendement. D'autre part, des enquêtes menées auprès des utilisateurs montrent l'inadaptation de certaines formations techniques et professionnelles. Pour sauvegarder la qualité de l'enseignement et relever le niveau de formation de base d'une main-d'œuvre qualifiée, le Plan Quinquennal prévoit :

l'amélioration de la formation générale de base :

Les quatre années d'études du premier cycle constitueront une seule et même section : le tronc commun de formation générale.

un examen d'accès dans le second degré plus sélectif :

La sélection à l'entrée doit permettre un recrutement d'élèves ayant les aptitudes requises, ce qui évitera l'engorgement du système par des redoublements infructueux.

l'aménagement des programmes

Depuis le moment où ils ont été conçus la réalité marocaine a évolué. Une nouvelle adaptation s'impose.

la régularisation des écoulements :

Une réglementation plus stricte des redoublements doit être adoptée, elle permettra un écoulement régulier des promotions successives de manière à libérer chaque année, les places nécessaires aux nouveaux admis.

la qualification des maîtres

Cette question sera étudiée dans le paragraphe relatif à la formation des enseignants.

Les quatre années de formation générale seront sanctionnées par le Certificat d'Enseignement Secondaire (premier cycle).

1.4 - NIVEAU DU PREMIER CYCLE COMPLETE PAR UNE FORMATION TECHNIQUE OU PROFESSIONNELLE

Les élèves du niveau de fin du premier cycle qui n'accèderont pas au second cycle pourront être admis sur orientation ou sur concours dans les sections professionnelles ou techniques dépendant du Ministère de l'Education Nationale et des autres Ministères.

Les formations techniques, industrielles et commerciales

Ces formations seront assurées par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Ces deux Ministères se partageront les différentes spécialisations. Le Ministère du Travail, qui dispose de centres de qualification, organisera une formation industrielle et commerciale dont la durée et les programmes seront déterminés en accord avec le Ministère de l'Education Nationale et les utilisateurs et sous le contrôle de l'organisme chargé de la formation des cadres.

Le Ministère de l'Education Nationale organisera au même niveau et dans les mêmes conditions les sections professionnelles industrielles et commerciales qui seront reconnues nécessaires pour combler les lacunes éventuelles du système de formation relevant du Ministère du Travail et d'autres organismes.

La formation professionnelle ne peut plus continuer à se faire d'une manière désordonnée, elle doit tenir compte des besoins réels de l'économie définis par les utilisateurs au sein des commissions provinciales de la main-d'œuvre (Décret Royal du 8 Joumada I 1287 - B.O. du 23 Août 1967).

La coordination de ces différentes formations entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail demeure fondamentale. Le rôle de l'organisme chargé de la formation des cadres est essentiel car l'enseignement professionnel dispensé par le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education Nationale doit être harmonisé et contrôlé et repondre à des besoins précis.

Les formations agricoles

Les C.E.T.A. du Ministère de l'Education Nationale sont peu adaptés aux besoins exprimés par l'Agriculture. La formation agricole du premier cycle dependant du Ministère de l'Education Nationale sera donc supprimée à compter du 1er Octobre 1968. Les élèves en cours de formation continueront leurs études jusqu'à l'extinction des promotions engagées. Les élèves en cours de formation et qui obtiendront le C.E.T.A. seront pris en charge directement ou après une formation complémentaire par le Ministère de l'Agriculture en qualité d'agents techniques stagiaires.

Certains établissements et équipements dépendant du Ministère de l'Education Nationale pourront être utilisés par le Ministère de l'Agriculture.

L'enseignement social féminin

Cet enseignement ne débouchant sur aucun emploi sera remplacé par des cours pratiques d'enseignement ménager qui seront intégrés aux programmes des sections féminines de l'enseignement général.

En résumé

Les formations spécialisées dispensées à ce niveau comporteront donc une formation générale de 4 ans dispensée par le Ministère de l'Education Nationale et une formation technique ou professionnelle d'une durée de 9 à 18 mois, donnée par le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère du Travail et contrôlée par l'organisme chargé de la formation des cadres. Un Certificat de Qualification Professionnelle sanctionnera les études à ce niveau (CQP).

15 - NIVEAU DE FIN DE SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE

Les élèves admis au second cycle sont orientés selon leurs aptitudes, soit vers les sections générales qui préparent au Baccalauréat, soit vers les sections techniques qui préparent à la vie active.

Enseignement secondaire général

Actuellement, les élèves admis dans les sections générales du second cycle sont orientés dès l'entrée en 4e année secondaire vers cinq sections distinctes : les lettres originelles, les lettres modernes, les sciences expérimentales, les mathématiques et les sciences économiques. L'analyse des résultats obtenus au terme de la 4e année secondaire démontre que ces orientations définitives sont prématurées.

En conséquence, dès la rentrée d'Octobre 1968, ces élèves seront répartis en deux sections : une section littéraire et une section scientifique. Ce n'est qu'au terme de la 4e année secondaire que se situeront les orientations définitives.

La qualification et la formation des professeurs seront étudiées dans le paragraphe relatif à la formation des enseignants.

Enseignement technique du second cycle

Le Ministère de l'Education Nationale continuera à former en 3 ans et au niveau du second cycle, des techniciens pour l'Industrie et le Commerce.

Toutefois, l'emplacement des sections et le contenu des programmes seront revus en accord avec l'organisme chargé de la formation des cadres, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et les utilisateurs.

Quant à la formation agricole, le recrutement vers la section cependant du Ministère de l'Education Nationale sera supprimé dès la rentrée d'Octobre 1968. Les élèves en cours de formation termineront leurs études jusqu'à extinction des promotions engagées.

Les futurs élèves titulaires du diplôme de technicien agricole seront admis dans les écoles d'adjoints techniques du Ministère

de l'Agriculture. Les sections hôtelières seront développées dans le cadre du Ministère de l'Education Nationale et en accord avec le Tourisme.

Autres Ministères

Les autres Ministères et organismes qui assurent une formation technique spécialisée de second cycle recruteront, dorénavant, au niveau de la classe terminale (6e année secondaire) et organiseront une ou deux années de cours théoriques et pratiques de manière à relever le niveau et à normaliser la formation dispensée aux adjoints techniques.

1.6. - NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Enseignement technique supérieur

Il est envisagé de créer un niveau de formation technique supplémentaire qui se situerait entre le baccalauréat ou le diplôme de technicien et le niveau d'ingénieur d'application. Ce cycle comporterait deux années d'études théoriques et pratiques. Il recruterait par concours parmi les diplômés industriels ou commerciaux, ou sur titre, parmi les bacheliers scientifiques et économiques. Toutefois, les sections de techniciens supérieurs ne pourront être créées que si des études préalables en font ressortir la nécessité.

Facultés et Grandes Ecoles

Afin de répondre aux aspirations culturelles et humaines et aux exigences du développement économique, l'enseignement supérieur continuera à remplir sa triple mission :

- diffusion de la culture ;
- formation des chercheurs ;
- formation des cadres supérieurs et contribution à leur perfectionnement continu.

L'objectif prioritaire demeure la formation des cadres supérieurs.

En conséquence, l'enseignement supérieur sera réorganisé pour pouvoir remplir ce rôle tout en respectant cependant sa mission traditionnelle. Ses caractéristiques seront les suivantes :

- un enseignement orienté vers les secteurs prioritaires, en particulier scientifiques et techniques ;
- une recherche étroitement liée à l'enseignement et à la production.

Pratiquement, cette conception exige :

- une orientation des étudiants en fonction des besoins du Pays ;

une révision de la politique d'attribution des bourses dans le sens de cette orientation et de la planification générale de l'enseignement supérieur ;

sur le plan administratif, une réorganisation de l'Université ;

Les formations supérieures seront normalisées selon une même structure.

Cette structure sera de 3 à 4 ans pour les cadres d'application et de 5 à 6 ans pour les cadres de conception. Tout enseignement total ou partiel qui s'avèrera improductif sera supprimé. Le système des certificats sera remplacé, là où il existe, par celui des annuités. Enfin, les programmes seront revus et adaptés aux besoins réels et aux conditions particulières du Pays.

17 - FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES INSTRUCTEURS

La formation d'enseignants valables, demeure l'objectif essentiel du Plan Quinquennal.

Au niveau de l'Enseignement Primaire

Le nouveau système de formation : les sections normales

Le relèvement du niveau actuel suppose l'allongement de la durée de la formation générale des futurs instituteurs.

Dans ce but, des sections normales seront ouvertes dans les Lycées et Collèges à la rentrée d'Octobre 1968. Elles recruteront sur concours parmi les diplômés du Certificat d'Etudes Secondaires et comporteront deux années de formation générale suivies, pour les candidats retenus, d'une année de formation pédagogique théorique et pratique dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs.

La première promotion d'instituteurs ainsi formés au niveau du Baccalauréat sortira donc des Ecoles Régionales d'Instituteurs en Juin 1971.

Entre temps, le maintien de la situation actuelle permettra d'assurer la soudure : les Ecoles Régionales d'Instituteurs continueront à former des instituteurs en 1 an après le Certificat d'Etudes Secondaires, mais des candidats ayant atteint un niveau supérieur seront invités à participer au concours d'entrée en 1968, 1969 et 1970, et la capacité d'accueil des Ecoles Régionales d'Instituteurs sera augmentée.

Par ailleurs, le contenu de la formation pédagogique actuelle et les moyens d'action dont les Ecoles Régionales d'Instituteurs disposent, seront analysés et améliorés de manière à préparer progressivement les structures d'accueil des nouvelles promotions.

Les besoins

Le système régulier de formation des instituteurs peut retenir comme objectif la production annuelle de 2.000 à 2.500 diplômés au cours des cinq prochaines années.

L'organisation du perfectionnement

Parallèlement à la mise en place d'un système régulier de formation des futurs instituteurs, un système permanent de perfectionnement des maîtres en exercice a été créé au Ministère de l'Education Nationale. Le Centre National, chargé du perfectionnement systématique des maîtres en exercice, mènera des études préparatoires qui permettront d'organiser des stages dans une série de centres régionaux annexés aux Ecoles Régionales d'Instituteurs. Le programme de travail de ce Centre se présente comme suit :

Au cours **d'une phase préparatoire** (Janvier-Août 1968) le Centre National organisera :

- des séminaires d'information et de consultation ;
- une enquête nationale en vue de déterminer et de localiser les besoins selon les régions ;
- un stage de mise au point qui réunira les responsables régionaux afin de préciser le contenu du perfectionnement sa durée et les méthodes à suivre ainsi que les catégories prioritaires et les sièges des centres d'essai

La phase expérimentale (Octobre 1968-Juillet 1969) sera consacrée à l'essai sur des groupes réduits des programmes et du matériel choisi

La phase opérationnelle débutera à la rentrée scolaire 1969 et s'étendra sur les quatre années scolaires qui suivront. Les participants au stage de perfectionnement seront remplacés dans leur classe par des suppléants ou des stagiaires pour lesquels les crédits nécessaires sont prévus. Le nombre d'agents qui bénéficieront de ces stages variera selon la durée choisie mais il ne sera pas inférieur à 6.000 au terme du Plan Quinquennal. Il faudra attendre les résultats des enquêtes et des stages pour préciser les possibilités de ce nouveau service.

L'aide de l'U.N.I.C.E.F et celle des assistances techniques bilatérales seront sollicitées.

Au niveau du Second Degré

La formation des professeurs enseignants du Second Degré est l'objectif prioritaire du Plan Quinquennal en matière de formation des cadres.

La marocanisation et l'arabisation du Second Degré exigent la production en nombre suffisant de professeurs nationaux qualifiés

ORGANISATION DES S

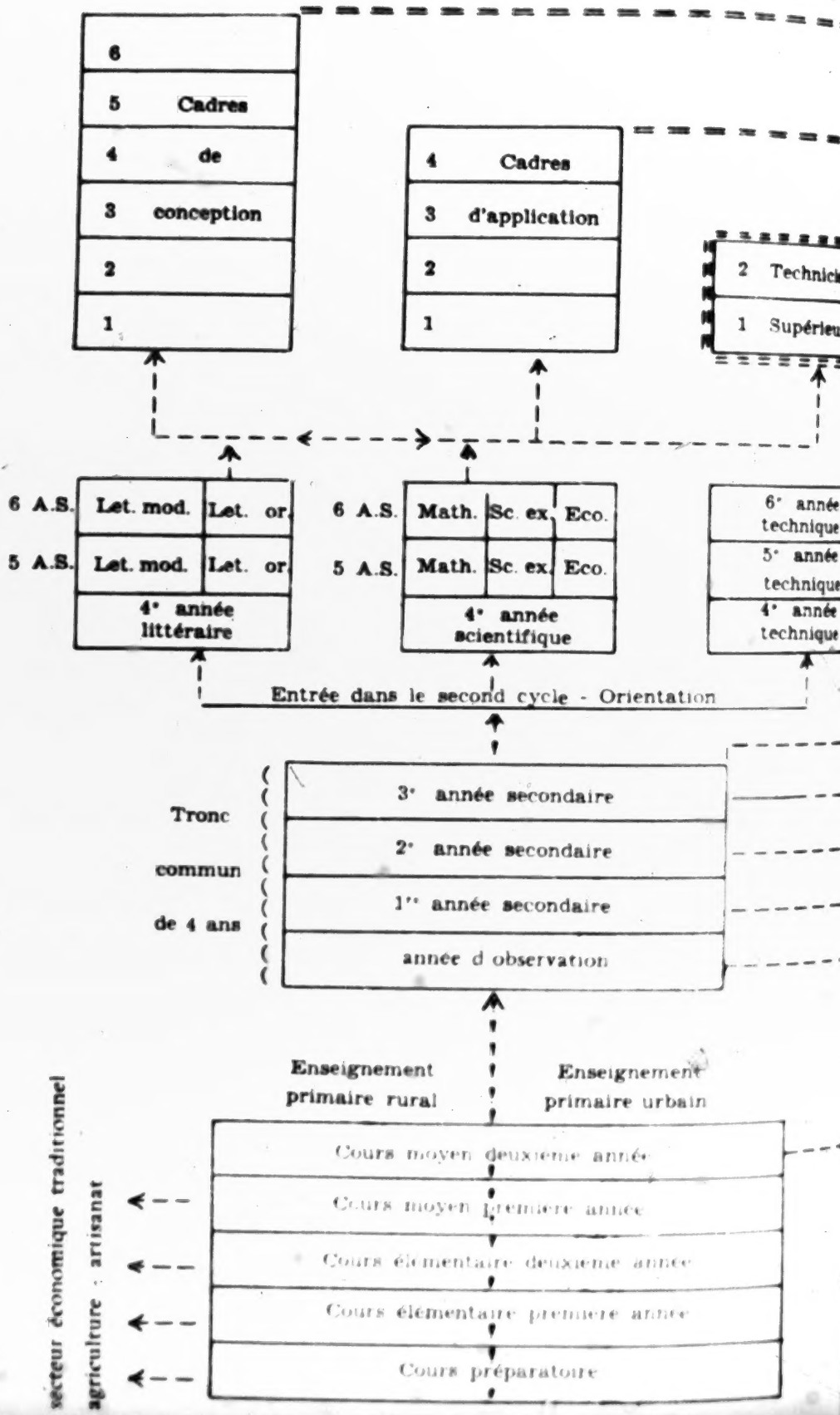

TEMES DE FORMATION

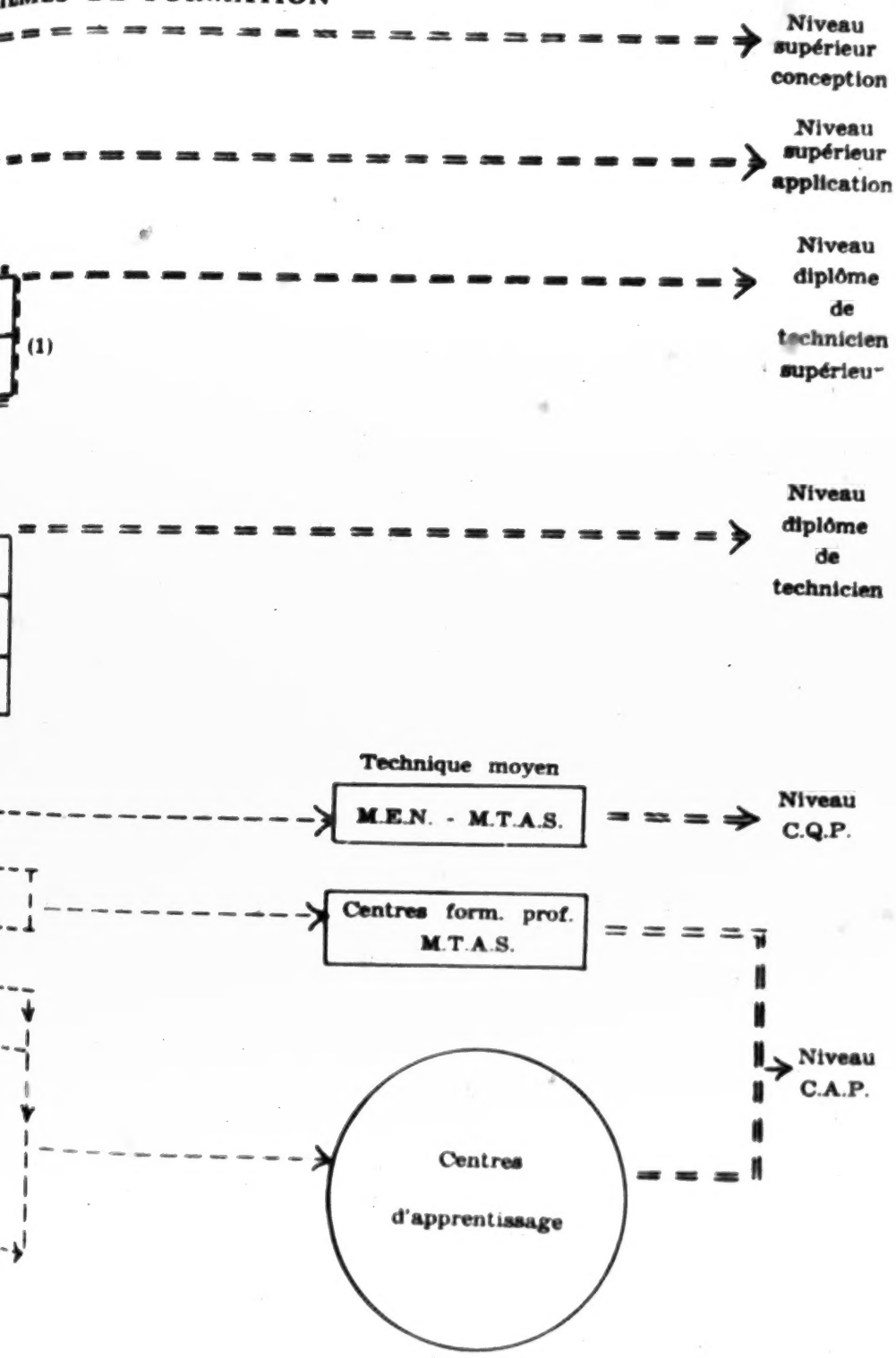

(1) Le niveau « techniciens supérieurs » n'existe pas. Des sections pourront être créées si des études préalables en démontrent la nécessité. Les diplômés du Ministère de l'Education Nationale pourront accéder à ce niveau par concours

pour enseigner toutes les disciplines figurant au programme du premier et du second cycle.

A cette fin, un système régulier sera mis en place au cours de la période couverte par le Plan Quinquennal.

La formation générale des futurs professeurs sera assurée par l'Université. Elle comportera les deux années d'études du premier cycle pour les futurs professeurs du premier cycle, les études complètes de licence pour les futurs professeurs du second cycle. La formation pédagogique sera confiée à l'Ecole Normale Supérieure. Les étudiants ayant terminé avec succès, soit le premier cycle, soit le second cycle d'études universitaires seront admis après concours, à l'E.N.S. pour y recevoir, en un an, leur formation pédagogique théorique et pratique.

Dispositions transitoires

Afin d'assurer le recrutement d'enseignants pendant la période transitoire (les 4 ou 5 prochaines années), il est prévu d'organiser une année de formation pédagogique à l'intention des candidats professeurs justifiant d'une formation générale satisfaisante. Mais tout enseignant devra bénéficier d'une initiation pédagogique pratique avant son entrée en fonction.

L'ouverture de sections pédagogiques au niveau de la 5e et de la 6e année secondaire pourra être envisagée dans les disciplines scientifiques.

Au niveau de l'Enseignement Supérieur

La formation des professeurs d'Université suppose l'envoi à l'étranger d'un certain nombre de jeunes licenciés ou diplômés choisis parmi les plus aptes. Ils bénéficieront d'un traitement privilégié pendant plusieurs années. Une politique à long terme de formation de professeurs sera déterminée de manière à faire face à l'expansion future de l'Enseignement Supérieur.

Les instructeurs formés par le Ministère du Travail

La nécessité de préparer des cadres formateurs capables de promouvoir le personnel déjà engagé dans la production industrielle exige que le niveau de l'instructeur soit revu.

La formation confiée à l'Institut National de Casablanca s'étendra au minimum sur deux années après la fin du cycle complet du second degré Technique. Le recrutement se fera par concours.

La première année sera consacrée au perfectionnement technique dans la spécialité choisie et à l'adaptation aux réalités économiques humaines et sociales de l'entreprise. Ce perfectionnement sera organisé avec le concours des milieux industriels associés au développement de la formation professionnelle. Il se fera, soit totalement, soit partiellement, dans les entreprises locales.

La deuxième année, ouverte aux candidats reconnus aptes à la fonction, sera essentiellement consacrée à la pédagogie théorique et pratique, avec des études portant sur les relations humaines au sein d'un groupe de travail. Au cours de cette 2e année, les futurs instructeurs seront progressivement amenés à diriger une section ou un groupe d'ouvriers à former ou à perfectionner après avoir étudié les divers aspects méthodologiques et psychologiques de la formation professionnelle. Le dernier trimestre de cette année pédagogique constituera un stage pratique à plein temps dans les sections d'application rattachées à l'Institut de Casablanca.

Les éducateurs formés par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports formera de nombreux éducateurs spécialisés pendant la période quinquennale (éducateurs des sports, d'activités péri-scolaires, jeunesse, éducation populaire, théâtre...). L'Institut National de Formation des Cadres sera développé et les activités de formations spécialisées coordonnées et regroupées.

1.8. - L'EDUCATION DES INADAPTES PHYSIQUES ET ARRIERES MENTAUX

Une attention toute particulière sera apportée aux problèmes soulevés par l'éducation de la jeunesse physiquement et mentalement handicapée, spécialement les jeunes aveugles et les arriérés mentaux. Les activités des différents services et organismes existants seront développées et coordonnées de manière à leur assurer toute l'efficacité voulue.

2 - Le programme d'investissement

Le programme d'investissement pendant le Plan Quinquennal pour l'Enseignement, la Formation des Cadres et la Formation Professionnelle s'élèvera, en milliers de DH, à :

Ministère de l'Education Nationale	239.000
Formations Spécifiques	37.273
Total	276 273

21 - LES ENSEIGNEMENTS DE FORMATION GENERALE

211 - L'enseignement primaire

Les crédits inscrits au Plan Quinquennal doivent permettre de poursuivre l'œuvre entreprise tout en s'efforçant d'améliorer la qualité de l'enseignement. Compte tenu des impératifs financiers, l'effort d'équipement pour l'enseignement primaire atteindra 90 724 000 DH auxquels il faut ajouter en reports 61 000 DH au titre des formations spécifiques et 379 000 DH pour la formation des cadres.

Montant total des crédits 91 164 000 DH.

PROGRAMME QUINQUENNAL
DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

(En milliers de DH)

Accroissement des effectifs	140.000
Nombre de classes de 40 élèves	
a) Pour l'accroissement	3.500
b) Pour l'amélioration du rendement	360
Total des classes	3.860
Cout des salles equipees à 23.500 DH l'unité environ	90.724
Report) Formation des cadres	
(Formations spécifiques	440
Total	91.164

Tout accroissement d'effectifs supérieur aux prévisions devra se faire au détriment de l'amélioration de la qualité. Si les effectifs restent inférieurs aux prévisions, le reliquat sera utilisé au perfec-

tionnement pédagogique à l'amélioration de l'équipement et à l'amélioration du fonctionnement pédagogique

2.1.2. - **L'enseignement secondaire**

Le montant des crédits inscrits au titre de l'enseignement secondaire pendant la période quinquennale s'élève à 126.400.000 DH

PROGRAMME QUINQUENNAL POUR LE SECOND DEGRE

En milliers de DH

Accroissement possible des effectifs	78.750
Nombre de salles de classe	1.968
Equipements scientifiques	59
Internats	30
Coût des classes à 25.000 DH environ l'unité	49.200
Coût des équipements scientifiques - Coût unitaire 462.000 DH	29.100
Coût des internats - Coût unitaire 840.000 DH	25.200
Opérations diverses	22.900
Coût total	126.400

Les investissements prévus permettront de créer 5.400 places d'internat dont 1.800 supplémentaires au projet Education 1 et de construire 38 blocs scientifiques nouveaux.

Ces moyens faciliteront la conversion des lycées existants vers leur utilisation en tant qu'établissements du second cycle à vocation scientifique. L'accroissement des effectifs des élèves orientés vers les disciplines scientifiques sera ainsi rendu possible.

Les investissements possibles pour l'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire général sont de l'ordre de 15.750 milliers de DH.

2.2 - LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

2.2.1. - **L'enseignement technique relevant du Ministère de l'Education Nationale**

Les crédits de l'enseignement technique s'élèveront à 1.900 milliers de DH. Ces crédits sont inclus dans le crédit global inscrit à l'enseignement du second degré soit 126.400 milliers de DH.

2.2.2 - **Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales**

Les crédits d'investissement et d'équipement prévus traduisent l'importance donnée dans le Plan Quinquennal à la formation professionnelle dispensée par le Ministère du Travail. Ce programme d'investissement doit permettre l'amélioration de la qualité de la formation actuelle la création de disciplines nouvelles (électro-ménager chimie industrielle mécanique de précision) la formation des cadres d'instructeurs qualifiés et l'utilisation maximale des établissements et équipements existants.

PROGRAMME QUINQUENNAL

(En DH)

	Coût	Total
Construction d'un Centre de qualification à Agadir :		
Bâtiment	1 100 000	
Equipement	900 000	2 000 000
Construction d'un Centre de formation à Casablanca :		
Bâtiment	700 000	
Equipement	400 000	1 100 000
Extension de l'Institut National de Formation des Cadres à Casablanca :		
Equipement	700 000	700 000
Extension du Centre de qualification de Fès :		
Construction	300 000	
Equipement	600 000	900 000
Transformation du C.F.P. de Marrakech en C.Q.P. :		
Construction	300 000	
Equipement	330 000	630 000
Création d'un Centre de formation d'ouvriers polyvalents pour les communes rurales :		
Construction	100 000	
Equipement	600 000	700 000
Création d'un Institut de Formation Sociale à Rabat	100 000	100 000
Création d'un C.Q.P. à Kenitra :		
Construction	540 000	
Equipement	810 000	1 350 000
Création d'un C.Q.P. à Mohammedia :		
Construction	490 000	
Equipement	810 000	1 300 000
Formation des tailleurs	200 000	200 000
Total des investissements consentis pour la formation professionnelle et technique dispensée par le Ministère du Travail (y compris les reports)		8 980 000

2.2.3. - Le Ministère de l'Agriculture

Les crédits inscrits au Plan Quinquennal au titre de la formation agricole du second degré soulignent la priorité donnée à ce secteur. Ils permettent l'extension et l'équipement des formations existantes ainsi que la création d'autres sections et centres. Le montant exceptionnel des investissements consentis doit permettre la réalisation de l'unification de la formation agricole dispensée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture. L'effort consenti par l'Etat dans ce secteur doit être rentable, aussi, l'exécution du programme devra-t-elle faire l'objet d'une attention toute particulière.

PROGRAMME QUINQUENNAL DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

(En DH)

Ecole d'Agriculture Xavier Bernard - Casablanca	100.000
— Logement de professeurs.	
— Matériel de laboratoire.	
— Matériel d'internat.	
Ecole d'Horticulture de Meknès	100.000
— Aménagements de laboratoires.	
— Modernisation du matériel pédagogigique.	
Ecole d'Agriculture de Souilha	150.000
— Logements de professeurs.	
— Matériel d'internat.	
— Matériel de laboratoire.	
— Matériel d'exploitation.	
Ecole d'Elevage de Kénitra	100.000
— Construction d'une laiterie.	
— Construction d'une bergerie.	
— Equipement d'un laboratoire et d'une salle de dissection.	
Ecole d'Agriculture du Zraïb	1.200.000
— Agrandissement des bâtiments scolaires.	
— Matériel technique de démonstration.	
Ecole de Génie Rural et de Cadastre	1.200.000
— Achèvement de travaux de construction.	
— Matériel d'internat, scolaire.	
— Création nouvelle.	

Ecole de Mécanique Agricole	600.000
— Bâtiments scolaires et internat.	
— Matériel technique.	
Section Ecole Mohammadia - Rabat	100.000
— En totalité matériel spécialisé.	
Ecole Royale Forestière de Salé	1.700.000
— Agrandissement.	
— Réaménagement.	
— Matériel scolaire.	
— Renouvellement du matériel technique.	
Centre de Formation de Mehdia	p.m.
— Extension des installations sanitaires.	
— Dortoir et bâtiments.	
— Equipement sanitaire.	
— Renouvellement du matériel d'internat.	
Centre de Formation de Sahel-Boutahar ..	100.000
— Réfection du bâtiment de la ferme d'application.	
— Cheptel vif.	
— Renouvellement du matériel agricole.	
Centre de Formation de Tiflet	50.000
— Construction d'une route vers Tiflet.	
— Réaménagement des bâtiments	
— Renouvellement du matériel agricole.	
Convention B.D.P.A.	900.000
Stages	1.000.000
Total ..	7.300.000

2.4. - La formation hôtelière

Les crédits d'investissement, 4.483.000 DH, inscrits au titre de la formation hôtelière correspondent à la poursuite de l'effort accompli au cours du Plan Triennal. L'objectif à atteindre demeure la formation de cadres hôteliers valables, et ceci afin de doter les principaux hôtels d'un personnel qualifié qui puisse contribuer au bon renom de l'industrie hôtelière et par là même attirer un plus grand nombre de touristes.

Ces crédits permettront l'achèvement des écoles de Marrakech et de Fès et la construction d'une école à Agadir.

D'autre part, les crédits prévus pour l'agrandissement de l'école de Tanger (3 classes) et la modernisation de l'école hôtelière de Rabat sont inclus dans les crédits du Ministère de l'Education Nationale (enseignement du second degré).

PROGRAMME QUINQUENNAL

(En DH)

Ecole hôtelière de Fès	1.500.000
Ecole hôtelière de Marrakech	1.483.000
Ecole hôtelière d'Agadir	1.500.000
Total ..	4.483.000

2.2.5. - Les formations artisanales

Les crédits alloués, 930.000 DH, serviront à développer l'Institut National du Cuir et du Textile de Fès. Cet Institut qui forme déjà des techniciens assurera la formation de techniciens supérieurs pour le textile et verra sa capacité augmentée de 150 places.

Cette extension comprenant l'installation d'une 4e année d'enseignement sera réalisée avec l'aide des Nations Unies (Fonds Spécial) et représente pour le Maroc un investissement détaillé comme suit :

— Equipement en matériel textile	630.000 DH
— Equipement en matériel de laboratoire	50.000 DH
	680.000 DH
— Contribution en espèces 1968	160.000 DH
— Contribution en espèces 1969	90.000 DH
	250.000 DH

Soit un total de 930.000 DH.

2.2.6. - **Formation Mines et Industrie**

Des crédits de l'ordre de 100.000 DH sont prévus pour l'extension de l'Ecole de Touissit qui forme des géomètres et des électromécaniciens.

2.2.7. - **Formation Ministère de l'Intérieur**

Un crédit de 4.950.000 DH est nécessaire pour l'achèvement de l'Académie Royale de Police.

2.2.8. - **Ministère de l'Information**

Il sera créé un Centre de Formation Journalistique avec la participation de l'Allemagne Fédérale (Friedrich Naumann Stiftung).

La dite Fondation offrira au Maroc les cadres enseignants.

— Participation de l'Allemagne : 2.000.000 de DH en 5 ans.

— Participation du Maroc ..... 500.000 DH

et construction d'un bâtiment ..... 150.000 DH

Total du crédit inscrit au Plan Quinquennal . 650.000 DH

2.2.9. - **Autres Organismes**

Pour de nombreux Organismes, la période quinquennale sera consacrée à l'achèvement des travaux en cours (Défense Nationale : 480.000 DH ; Marine Marchande : 700.000 DH).

Pour les autres, aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan. Les moyens existants paraissent suffisants pour faire face aux besoins. Les établissements de formation devront être utilisés au maximum de leur capacité.

2.3. - LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

2.3.1. - **L'enseignement supérieur relevant de l'Education Nationale**

Les effectifs de l'enseignement supérieur progresseront peu dans les premières années du Plan. La crise de croissance du système d'enseignement atteindra l'Université à partir de 1971.

Il faut prévoir dès à présent l'extension des Facultés existantes et des Grandes Ecoles.

La répartition des crédits alloués, 19.436.000 DH, a tenu compte des priorités signalées par la Direction de l'enseignement supérieur et des reports (dotation au titre du Plan : 18.997.000 DH ; report enseignement originel : 89.000 DH ; report Cités Universitaires : 350.000 DH). Toutefois les crédits de l'enseignement supérieur et surtout de l'enseignement supérieur originel pourront être augmentés en cours de Plan, compte tenu de l'évolution des effectifs et des besoins.

(En milliers de DH)

Etablissements	*Répartition*
Ecole Normale Supérieure (première tranche)	7.800
Faculté de Médecine (première tranche)	5.100
Ecole d'Ingénieurs	2.539
Faculté des Sciences	2.000
Faculté des Lettres	780
Faculté de Droit	574
C.U.R.S.	100
Institut de Sociologie	104
Reports	439
Total	19.436

2.3.2. - Les enseignements supérieurs autres que ceux dépendant de l'Education Nationale

Le Ministère de l'Agriculture :

Le montant des dépenses prévues dans ce secteur agricole pendant le Plan s'élève à 5.700.000 DH pour l'enseignement supérieur.

PROGRAMME DES TRAVAUX A EFFECTUER

(En DH)

	Coût	*Total*
Institut National Agronomique de Rabat :		
— Extension de l'internat	1.800.000	
— Equipement de l'internat	600.000	
— Equipement des laboratoires	300.000	2.700.000
Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès :		
— Construction	1.800.000	
— Equipement des bureaux et de l'internat	200.000	2.000.000
Convention B.D.P.A	1.000.000	1.000.000
Total		5.700.000

L'Industrie et les Mines :

Un crédit de 400.000 DH est prévu pour l'achèvement et l'équipement de l'Ecole des Mines de Rabat.

Le Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres

Le montant du crédit alloué pour l'amélioration et l'extension des équipements statistiques s'élève à 1.800.000 DH. La participation marocaine au Fonds spécial est de 800.000 DH.

3. - Récapitulation des investissements publics

Le Ministère de l'Education Nationale

Avant de dresser la récapitulation des investissements publics du Ministère de l'Education Nationale, il convient d'étudier l'équipement culturel et administratif dépendant de ce Ministère.

L'équipement culturel : Les crédits alloués à ce secteur auront pour but d'assurer la protection du patrimoine historique et culturel (monuments historiques, fouilles, archives, entretien des bâtiments), de favoriser la diffusion de la culture (maisons de la culture...).

— Crédit alloué pour les Affaires Culturelles : 2.000.000 de DH.

L'équipement administratif : L'accroissement des effectifs scolarisés nécessite des organes de gestion et de contrôle mieux équipés pour une plus grande efficacité. Les bâtiments actuels du Ministère sont trop exigus, certains services sont logés dans de véritables caves où l'on s'entasse. L'Administration régionale doit aussi être améliorée. Certaines délégations manquent totalement de bureaux. 1.000.000 de DH seront dépensés à ce titre, comptabilisés au Chapitre « Equipements administratifs », avec la répartition suivante :

— Administration centrale	600.000	DH
— Administration régionale	400.000	DH
Total	1.000.000	de DH

Récapitulation des crédits alloués à l'Education Nationale :

Enseignement du premier degré	91.164.000
Enseignement du second degré	126.400.000
Activités universitaires et culturelles	21.436.000
Total	239.000.000

Si l'on tient compte du crédit de 1.000.000 de DH comptabilisé dans les Equipements Administratifs, le montant du crédit alloué au Ministère de l'Education Nationale pendant le Plan est de 240.000.000 de DH.

Problèmes relatifs à la mise en valeur des investissements

L'importance des investissements consentis et des opérations à engager suppose que soient mises en œuvre diverses mesures destinées à permettre la réalisation des objectifs assignés.

C'est ainsi que dans le domaine technique, des études devront être entreprises afin de normaliser et d'industrialiser les constructions scolaires, ceci pour rechercher la qualité maximale des installations et leur utilisation la plus productive aux prix les moins élevés.

Dans le domaine du choix de l'acquisition et de l'aménagement des terrains nécessaires aux équipements, des mesures d'ordre général pourront être prises afin d'éviter la spéculation. Enfin, les procédures d'établissement des programmes de construction scolaire devront être allégées.

L'effort d'investissement consenti par l'Etat, en matière d'éducation, dépasse en fait très largement le crédit arrêté. En effet, la répercussion de la politique scolaire et universitaire pendant le Plan Quinquennal pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement.

Répercussions sur les dépenses de fonctionnement

En 1967, les crédits de fonctionnement étaient de l'ordre de 510.000.000, en 1972-1973, ils atteindront le total de 723.523.000 DH si les disponibilités financières le permettent.

Budget général de l'Education Nationale

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Fonctionnement	558.554	599.885	640.131	680.977	723.523	3.203.070
Equipement ...	57.631	55.937	43.575	40.725	41.132	239.000
Total ..	616.185	655.822	683.706	721.702	764.655	3.442.070

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Enseignement Primaire	16.716	18.000	19.000	18.000	19.008	90.724
Enseignement Secondaire	34.425	31.508	26.377	17.390	16.700	126.400
Enseignement Supérieur et Cités Universitaires	2.986	1.992	2.100	2.250	2.308	11.636
Formation des Cadres Ecoles Régionales / Ecole Normale Supérieure \	1.020	1.500	2.000	2.000	1.720	8.240
Formations Spécifiques						
Affaires Culturelles	800	1.000	100	—	100	2.000
Total	55.947	54.000	49.577	39.640	39.836	239.000

N.B. - Les investissements administratifs correspondant au développement du système éducatif, soit 1.000 milliers de Dh, sont inscrits au Chapitre 16 « Les Equipements Administratifs ».

FORMATIONS SPECIFIQUES

LE MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

	1968	1969	1970	1971	1972	*Totaux*
Construction d'un C.Q.P. à Agadir ..	800	1.200	—	—	—	2.000
Construction d'un C.F.P. à Casablanca	—	—	300	400	400	1.100
Extension de l'Institut National de F.C. à Casablanca	280	250	170	—	—	700
Extension du C.Q.P. de Fès	300	600	—	—	—	900
Transformation du C.F.P. de Marrakech en C.Q.P. .	—	—	230	200	200	630
Création d'un Centre de formation d'ouvriers polyvalents pour communes rurales	—	—	300	200	200	700
Création d'un Institut de Formation Sociale - Rabat ..	—	—	50	50	—	100
Création d'un C.Q.P. à Kénitra	—	—	400	400	550	1.350
Création d'un C.Q.P. à Mohammédia ..	—	—	400	400	500	1.300
Centre de Formation de tailleurs	—	—	100	100	—	200
Totaux ..	1.380	2.050	1.950	1.750	1.850	8.980

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Enseignement Supérieur						
Institut National Agronomique Rabat	2.400	300				2 700
Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès	1.200	800				2.000
Convention B.D.P.A. (1)	130	240	240	195	195	1.000
Enseignement Secondaire						
Ecole Xavier Bernard Casablanca		50	50			100
Ecole d'Horticulture de Meknès		50		50		100
Ecole de Souiha		50		100		150
Ecole d'Elevage de Kénitra			50		50	100

(1) Bureau de Developpement de la Production Agricole

	1968	1969	1970	1971	1972	*Totaux*
Ecole d'Agriculture du Zraïb	—	800	300	100	—	1.200
Ecole de Génie Rural et de Cadastre	620	580	—	—	—	1.200
Ecole de Mécanique Agricole	—	400	200	—	—	600
Section Ecole Mohammedia, Rabat	—	—	50	—	50	100
Ecole Royale Forestière, Salé	700	500	500	—	—	1.700
Centre de Formation, Medhia	—	—	—	—	—	p.m.
Centre de Formation, Sahel Boutahar	—	50	50	—	—	100
Centre de Formation, Tiflet	—	—	50	—	—	50
Convention B.D.P.A.	130	230	230	155	155	900
Stages de Formation	100	200	200	200	300	1.000
Total	5.280	4.250	1.920	800	750	13.000

ARTISANAT

Institut du Cuir et du Textile de Fès	520	410	—	—	—	930

INFORMATION

Centre de Formation Journalistique - Rabat	100	150	200	200	—	650

MINES ET INDUSTRIES

Ecole de Touissit	25	25	50	—	—	100
Ecole des Mines - Rabat	100	100	100	100	—	400
Total	125	125	150	100	—	500

SECTEUR MARITIME

Navire Ecole	700			—	—	700

I N S E A

I.N.S.E.A.	350	450	500	600	700	2.600

MINISTERE DE L'INTERIEUR

	1968	1969	1970	1971	1972	*Totaux*
Académie Royale de Police	750	900	1.050	1.050	1.200	4.950

DEFENSE NATIONALE

Ecoles Militaires	480	—	—	—	—	480

FORMATION HOTELIERE

Ecole de Fès	1.000	300	200	—	—	1.500
Ecole de Marrakech .	883	400	100	100	—	1.483
Ecole d'Agadir	—	300	200	400	600	1.500
Total ..	1.883	1.000	500	500	600	4.483

Total des formations Spécifiques	11.618	10.435	5.970	4.650	4.600	37.273 .

RECAPITULATIF

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS SPECIFIQUES

Ministère de l'Education Nationale	55.947	54.000	49.577	39.640	39.836	239.000
Formations Spécifiques	11.618	10.435	5.970	4.650	4.600	37.273
Total ..	67.565	64.435	55.547	44.290	44.436	276.273

4 - Perspectives de formation pour la durée du Plan Quinquennal

4 1. - LES ENSEIGNEMENTS DEPENDANT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

4 1.1. - L'enseignement primaire

Les effectifs possibles dans le premier degré entre 1968 et 1972 ont été évalués, compte tenu des possibilités budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il a été tenu compte d'une amélioration de la qualité de l'enseignement qui s'est traduite par une augmentation de 10 % du coût de l'élève.

Les effectifs de l'enseignement public primaire s'élèveront, en fin de Plan, à 1 200 000 environ.

La scolarisation à la base pourra ainsi toucher environ 230.000 enfants de 7 ans chaque année.

4 1.2. - L'enseignement du second degré

Les effectifs prévisibles dans l'enseignement public passeront de 230 000 en 1967 à 309.000 en fin de Plan. Soit un accroissement de 79.000 élèves pendant les 5 prochaines années. Les effectifs admissibles ont été calculés en fonction des crédits disponibles et du coût de l'élève pendant la période 1968-1972.

L'accroissement souhaité des effectifs des sections scientifiques entrainera une augmentation sensible du coût pendant la période du Plan.

4 1.3. - L'enseignement supérieur

Compte tenu des prévisions de sortie au cours des 3 prochaines années l'accroissement annuel retenu est de 500, ce qui portera l'effectif de l'enseignement supérieur à environ 10.500 en fin de Plan.

4 2 - LES ENSEIGNEMENTS DEPENDANT D'AUTRES ORGANISMES

4 2 1 - Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales

Les crédits alloués au Ministère du Travail permettront d'augmenter la capacité actuelle dans le secteur industriel de 1.220 élèves à 1 700 élèves

PERSPECTIVES DE FORMATION (1)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Secteur industriel ..	1.220	1.400	1.600	1.700	1.700	7.620
l'ailleurs	755	755	755	755	755	3.775
Total ..	1.975	2.155	2.355	2.455	2.455	11.395

4.2.2. - Le Ministère de l'Agriculture

Les crédits importants inscrits au budget d'équipement au titre de la formation du Ministère de l'Agriculture permettront de former pendant la durée du Plan les cadres suivants (voir tableau ci-après). On constate cependant que les cadres formés ne satisferont pas les besoins du Ministère de l'Agriculture.

PERSPECTIVES DE FORMATION

Niveaux	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ingénieurs de conception	20	27	37	35	43	162 + 3 militaires
Ingénieurs d'application	17	32	39	51	57	196
Adjoints techniques	344	353	260	335	370	1.662
Total ..	381	412	336	421	470	2 023

4.2.3. - Formation Hôtelière

Les possibilités de formation dans le secteur hôtelier ne permettront pas de satisfaire les besoins pendant la période quinquennale. Il faudra envisager pour 1 170 agents une formation spéciale.

(1) Les effectifs ont été calculés en tenant compte des capacités des établissements utilisés au maximum. Il faut ajouter à ces effectifs la formation d'environ 150 instructeurs à l'Institut de Formation des Cadres Techniques à Casablanca.

PERSPECTIVES DE FORMATION

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Cadres moyens	30	110	90	110	290	630
Perspectives de formation diverses	—	—	—	—	—	1.170
Perspectives de formation sur le tas (Ben-Guérir)	—	—	—	—	—	6.200
Total ..						8.000

4.2.4. - **Formation artisanale**

Les crédits inscrits permettront à l'Institut National du Cuir et du Textile de porter sa capacité de formation de 150 à 300, à l'école de tissage de Salé de former de 20 à 30 ouvriers par an. Les centres d'apprentissage pourront former 20 ou 30 apprentis et le centre d'El-Hajeb 200.

PERSPECTIVES DE FORMATION

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Techniciens	20	25	30	30	30	135
Apprentis	600	650	650	700	750	3.350
Total	620	675	680	730	780	3.485

Ces résultats ont été calculés par extrapolation des possibilités de formation.

4.2.5. **Les Mines et l'Industrie**

Perspectives de formation calculées en fonction des possibilités d'accueil et des crédits alloués.

Niveau	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ec. des Mines Ing. adjoints	30	30	35	35	35	165
Ecole de Touissit Ouvriers qualifiés	25	25	30	30	30	140
Khouribga	15	15	20	25	30	105
Total ..	70	70	85	90	95	410

4.2.6. - **La Jeunesse et les Sports**

Perspectives de formation (calculées en fonction des besoins

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Niveau supérieur ..	5	5	5	5	4	24
Educateurs	28	31	31	30	33	153
Instructeurs	70	70	70	70	71	351
Total ..	103	106	106	901	108	528

Les crédits nécessaires à la formation des cadres de la Jeunesse et des Sports sont inclus dans les crédits du Département de la Jeunesse et des Sports. Ils n'apparaissent pas dans cette étude.

4.2.7. - **Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres**

50 ingénieurs des statistiques et 100 adjoints techniques environ seront formés pendant le Plan.

4.2.8. - **Ministère de l'Intérieur**

PERSPECTIVES DE FORMATION

Niveau	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Administrateurs adjoints	55	58	60	62	65	300
Secrétaires comms	15	15	15	15	15	75
Agents des transmissions	260	260	260	260	260	1.300
Agents publics	48	50	50	50	50	248
Total	378	383	385	387	390	1.923

4.2.9. - **Fonction Publique**

Les cadres ont été calculés en fonction des possibilités d'accueil.

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ecole Marocaine d'Administration	90	90	90	90	90	450

4.3.0. - **Ministère de la Santé**

Le Ministère de la Santé pourra former pendant le Plan :

- 400 infirmiers diplômés d'Etat ;
- 400 techniciens ;
- 2.000 infirmiers brevetés.

La formation a été calculée en tenant compte des possibilités d'accueil des établissements de formation et des besoins prioritaires.

Pour les autres formations, dépendant d'organismes publics, qui n'ont pas été étudiées dans cette étude et pour lesquelles aucun investissement n'est prévu, on peut considérer qu'elles fonctionnent compte tenu de leurs besoins spécifiques. Une partie de ces formations servira au recyclage et au perfectionnement du personnel.

En ce qui concerne la formation organisée par les entreprises privées, aucun programme de formation professionnelle n'a été établi pour la période quinquennale. Les entreprises travaillent pour leurs propres besoins. Il est probable que la coordination des efforts permettrait un meilleur rendement. L'organisme chargé de la formation des cadres se propose d'étudier en collaboration avec les représentants qualifiés des professionnels, la possibilité d'une coordination des efforts de formation professionnelle entre les organismes publics et les organismes privés.

IV. - Les Mesures

Les études préparatoires au Plan Quinquennal 1968-1972 ont montré la nécessité d'adapter et d'harmoniser la politique d'enseignement et de formation aux exigences du développement économique et à la réalité nationale. La réalisation de ces objectifs suppose la révision du système scolaire et universitaire, la réorganisation de l'appareil de formation professionnelle et technique, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités.

L'application de ces mesures dépendra, pour une large part, des structures au sein desquelles seront élaborés les programmes et les règles d'administration, de mise en œuvre de coordination entre les divers Ministères dans le domaine de l'Education.

Il faut donc envisager la création d'organismes spécialisés et la mise en application de textes réglementaires à caractère juridique, administratif ou financier.

1. - Création d'organismes spécialisés au Ministère de l'Education Nationale

1.1. - LA COMMISSION ROYALE TECHNIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Il sera créé une Commission Royale Technique de l'Enseignement dont le rôle essentiel consistera à étudier les moyens de réaliser les options adoptées dans le programme d'action et d'ajuster le système scolaire et universitaire aux objectifs retenus par le Plan Quinquennal 1968-1972. Cette Commission aura pour tâche d'étudier les programmes, les structures pédagogiques, les méthodes, la carte scolaire, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant, les structures administratives, les problèmes relatifs à la mise en œuvre des investissements, les moyens de planification, les problèmes d'ordre social...

La Commission Royale Technique de l'Enseignement réunira les représentants des services directement intéressés par sa mission :

— des représentants du Ministère de l'Education Nationale,

- le Secrétariat Général,
- la Direction des Activités Scolaires,
- la Direction de l'Enseignement Supérieur,
- la Direction des Affaires Culturelles,
- la Direction des Affaires Administratives,
- la Division de la Planification,
- la Division de l'Equipement,
- la Division de la Recherche et de l'Action Pédagogique.

— des représentants d'instances autres que le Ministère de l'Education Nationale,

- la Division du Plan,
- la Formation des Cadres,
- les Finances,
- la Fonction Publique (lorsque les questions posées soulèvent des problèmes budgétaires et statutaires).

La présidence de cette commission technique est assurée par le Ministre de l'Education Nationale.

Pour mener à bien la mission qui lui est assignée, la commission technique disposera :

— des moyens d'action propres à chacun des services représentés ;
— de moyens spécifiques qui devront être mis à sa disposition et qui lui permettront d'entreprendre des études, des recherches, et des travaux spécialisés.

1.2. - LE CENTRE DE FORMATION DES CONSEILLERS EN ORIENTATION

La réussite d'une politique d'orientation des élèves et des étudiants suppose l'existence de cadres qualifiés. Dans le but de former ces cadres compétents, le Centre de Formation des Conseillers en Orientation sera réorganisé.

1.3. - LE CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES APPLIQUEES EN PEDAGOGIE

Pour élaborer les programmes, les méthodes, les manuels, pour mettre au point le matériel et la documentation pédagogiques, pour déterminer les épreuves des examens, les systèmes d'orientation et de sélection, un organe de recherche et d'animation pédagogique sera créé.

2. - L'organisme chargé de la formation des cadres et de la formation professionnelle

Cet organisme dont l'action pendant le Plan 1968-1972 sera prépondérante, devra être réorganisé en vue de lui permettre de jouer pleinement son rôle de coordination, de contrôle et de stimulation dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres. Il est l'organe permanent responsable de la structure générale des moyens de formation et de leur adaptation continuelle aux nécessités dynamiques de la Nation.

L'organisme chargé de la formation des cadres et de la formation professionnelle assure l'exercice de l'action gouvernementale dans les domaines de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de l'assistance technique et culturelle bilatérale ou multilatérale, de l'orientation des élèves et des étudiants, de l'attribution et du contrôle des bourses, allocations forfaitaires nationales ou étrangères (enseignement supérieur, secondaire, technique et général) du contrôle des stages, cycles de perfectionnement et recyclage.

Cet organisme comprendra quatre services :

un Service d'Etudes,
un Service de l'Assistance Technique et Culturelle,
un Service de l'Orientation et des Bourses,
un Service Administratif.

Le Service d'Etudes est chargé d'assurer la liaison entre les différents Services de formation professionnelle des autres Ministères et organismes et de procéder à l'examen de l'ensemble des études se rapportant à la formation des cadres et à la formation professionnelle.

Le Service de l'Orientation et des Bourses est chargé de coordonner et de contrôler l'orientation des élèves et des étudiants aux différents niveaux de formation, en fonction des besoins et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour préparer l'attribution des bourses et allocations forfaitaires.

Le Service de l'Assistance Technique et Culturelle est chargé d'étudier et de coordonner l'ensemble des aides bilatérales et multilatérales.

3. - Textes réglementaires

Un texte fixant les règles d'orientation à adapter pendant le Plan est à l'étude. Les idées essentielles de ce texte sont :

— L'orientation de la formation vers les secteurs prioritaires de la Nation sera renforcée dès l'enseignement secondaire.

Tant au cours qu'à l'issue de leurs études, dans les enseignements secondaires et supérieurs, les élèves et les étudiants de nationalité marocaine seront obligatoirement orientés vers les professions que les objectifs du Plan rendront prioritaires. Les élèves et les étudiants non adaptés au type d'enseignement qu'ils poursuivent seront réorientés en cours de scolarité vers un autre type d'enseignement répondant mieux à leurs aptitudes.

— Les inscriptions dans les établissements d'enseignement ou de formation technique supérieure seront subordonnées à l'orientation.

— L'attribution des bourses se fera en fonction de l'orientation. L'organisation de l'attribution des bourses sera réglementée par un texte officiel.

CHAPITRE XI

JEUNESSE ET SPORTS

Le Plan Triennal 1965-1967 ayant constitué pour le Département de la Jeunesse et des Sports une période de réflexion et de réorganisation, la période quinquennale 1968-1972 représentera donc une phase de démarrage permettant d'aborder les solutions qu'appelle le problème de la Jeunesse et d'amorcer, dans les meilleures conditions, les grandes réalisations futures.

I. - Bilan du Plan Triennal et situation actuelle

Les crédits retenus pour la Jeunesse et les Sports au titre du Plan Triennal s'élevaient à 4,8 millions de DH. Les crédits obtenus en ajoutant à cette somme les 2 millions de DH représentant les reports du Plan Quinquennal 1960-1964, atteignaient de ce fait 6,8 millions pour la période 1965-1967.

Le tableau ci-dessous donne le degré d'exécution du Plan Triennal au 31 décembre 1967. Les émissions s'élevaient à 2,9 millions de DH, soit 43 % des crédits disponibles, les engagements à 6,3 millions de DH, soit 93 % des crédits disponibles.

EXECUTION DU PLAN TRIENNAL

(En milliers de DH)

	Disponibilités 1965-1967	*Situation au 31-12-1967*			
		Emissions	*% émissions*	*Engagements*	*% engagements*
Jeunesse	2.983	1.820	61	2.897	97
Education Populaire et Promotion Féminine ...	2.035	875	43	2.014	99
Sports	1.787	239	14	1.394	70
Total ..	6.805	2.934	43	6.305	93

A l'heure actuelle, le pays dispose de 12.500 places dans les camps et colonies de vacances, de 850 lits pour la rééducation des mineurs délinquants, de 236 établissements, dont une partie est bien adaptée aux besoins des activités extra-scolaires, masculines et féminines. Enfin, si les terrains de sports sont relativement répandus, le nombre des installations modernes (piscines de compétition, salle de sports, stades omni-sports) est insuffisant. 2 stations de ski complètent cet ensemble.

II. - Les Orientations et les Objectifs du Plan

Le Plan Quinquennal se propose d'améliorer la situation actuelle des différents domaines d'activités de la Jeunesse et des Sports. Le programme envisagé entrainera une rupture de rythme par rapport aux Plans précédents. L'effort consenti tiendra compte, dans les différents secteurs, des problèmes spécifiques qu'on y rencontre sans perdre de vue le souci constant :

— d'une part, d'intégrer l'activité des jeunes dans la communauté nationale ;

— d'autre part, de compléter leur éducation en l'adaptant à leur milieu et à leur fonction sociale ;

— enfin, de leur fournir des possibilités de loisirs et de formation physique dont la mise en œuvre permettra de dégager l'élite appelée à représenter le Maroc dans les compétitions internationales.

Ce programme d'action devra être soutenu par un effort complémentaire des Collectivités Locales. La mise en œuvre du Plan s'efforcera de susciter la participation volontaire des populations locales, aussi bien dans la réalisation des projets que dans leur fonctionnement ultérieur.

L'action du Département de la Jeunesse et des Sports en faveur de la Jeunesse s'applique en premier lieu à compléter l'action de l'école en facilitant l'organisation d'activités de loisirs à caractère socio-éducatif. En second lieu, elle s'attache à susciter des programmes de formation destinés aux adolescents pour leur permettre une meilleure adaptation au moment de leur entrée dans la vie, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural. Cette action est diversifiée selon les besoins des différentes catégories de jeunes ; elle tient compte de leurs besoins en commençant par les plus urgents, tels la protection et la rééducation de la Jeunesse inadaptée.

Dans le domaine de l'éducation populaire, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, se propose de diffuser plus largement des éléments de formation culturelle et sociale, afin de favoriser le développement du Pays et l'épanouissement des individus. En ce qui concerne la Promotion Féminine, son objectif principal sera de réaliser une prise de conscience par les femmes de leurs responsabilités nouvelles, aussi bien à l'intérieur de leurs foyers que dans leurs activités au sein de la communauté.

La nécessité d'une représentation du Pays lors des confrontations sportives internationales, et la volonté d'assurer à sa jeunesse la formation physique indispensable, impliquent la réalisation d'un programme d'équipement sportif. En dehors des sports traditionnels, pour lesquels le programme quinquennal prévoit l'amélioration de l'infrastructure, un effort appréciable sera entrepris au bénéfice d'installations de plein air d'intérêt touristique et sportif.

III. - Le Programme d'action

La réalisation du programme quinquennal implique que soit mis en œuvre un ensemble de moyens tant en personnel qu'en disponibilités financières.

Les moyens financiers alloués au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports représentent un progrès sensible par rapport aux crédits ouverts durant les Plans précédents. En effet, 20,3 millions de DH sont inscrits au Plan Quinquennal contre 9,8 de 1960 à 1964 et 4,8 de 1965 à 1967.

Ces crédits d'équipement qui ont une répercussion importante sur le budget de fonctionnement se répartissent ainsi (en milliers de DH) :

Jeunesse	8.056
Education Populaire et Promotion Féminine	3.811
Sports	7.894
Total	19.761

On notera que 550.000 DH sont affectés à la Jeunesse et aux Sports pour les bâtiments administratifs de ce Département à Al-Hoceima et à Tanger. Ces crédits sont comptabilisés dans le Chapitre « Equipements Administratifs ».

1. - Jeunesse

1.1. - LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

a) La jeunesse organisée

La vocation des associations et mouvements de jeunesse consiste à offrir aux jeunes les activités éducatives qui conviennent à leurs besoins et à leurs intérêts. C'est pourquoi, pour faciliter l'expansion de telles initiatives, un programme de formation de cadres bénévoles sera entrepris. Par ailleurs, il conviendra d'associer la jeunesse organisée aux grands projets nationaux. Pour cela, un programme annuel sera établi de manière à ce que les groupements éducatifs connaissent les activités auxquelles ils pourront prendre part et pour lesquelles, dans le cas de cette participation, ils pourront bénéficier d'une aide particulière.

b) La jeunesse inorganisée

Sans viser à atteindre immédiatement la grande masse des jeunes, le programme retenu s'attachera d'abord à l'amélioration des conditions de protection et d'éducation extra-scolaire de la jeunesse. Il y parviendra à l'aide de mesures juridiques, d'une part, et à la faveur d'une extension des activités d'accueil, d'autre part. Pour cela, le nombre des places disponibles dans les centres de vacances augmentera sensiblement. De même, les maisons de jeunes seront améliorées, les moyens mis en œuvre permettant la modernisation et l'accroissement de l'actuel potentiel d'accueil. Enfin, une attention particulière sera portée aux secteurs concernés par les grands projets de développement. C'est notamment dans ces secteurs que des efforts seront entrepris au bénéfice d'une formation générale des jeunes. En outre, des camps itinérants seront réalisés de manière à orienter l'initiative et l'intérêt des jeunes vers une prise de conscience effective et une heureuse participation aux projets en cours.

c) La jeunesse délinquante et inadaptée

En collaboration avec les autorités judiciaires, le Département devra faire face à un accroissement constaté de la délinquance juvénile. En augmentant de moitié la capacité des Centres d'Observation et de Rééducation, il sera possible de tenir compte de cette récrudescence. Toutefois, il resterait à implanter auprès des juridictions régionales des établissements permettant d'exécuter effectivement les décisions du Juge des mineurs.

d) Le tourisme des jeunes

Dans l'intention de favoriser les relations internationales de jeunes et de soutenir l'effort de développement touristique, un intérêt particulier sera accordé à l'accueil des groupements de tourisme éducatif. Dans ce domaine, l'effort de formation des

cadres, et l'importance des calendriers d'accueil amélioreront la rentabilité de ces opérations qui préparent le tourisme de demain.

2.2. - BUDGET D'EQUIPEMENT
CREDITS D'EQUIPEMENT DE LA JEUNESSE

(En milliers de DH)

Camps de vacances et colonies urbaines	1.086
Centres d'éducation surveillée	6.030
Maisons de jeunes	400
Premier établissement pour l'ensemble socio-éducatif d'Agadir et les maisons de jeunes des Communes pilotes	300
Véhicules	240
Total	8.056

2. - Education Populaire et Promotion Féminine

2.1. - LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ACTION ET LES MOYENS PREVUS

L'objectif recherché en matière d'Education Populaire se traduira par un effort de diffusion culturelle conçu pour que ses bénéficiaires reçoivent une éducation compatible avec les nécessités de la vie moderne et les grandes constantes de la civilisation nationale.

L'ensemble de ces actions doit contribuer à freiner l'exode rural, à développer la compréhension des efforts nationaux de développement tout en préparant l'action communautaire ainsi qu'à toutes les formes de participation aux projets culturels et techniques de la Nation. Ce programme qui exige beaucoup plus de moyens de fonctionnement que de moyens d'équipement sera axé sur des centres d'éducation populaire à vocation rayonnante.

Par ailleurs, l'action socio-éducative de la Promotion Féminine connaîtra un essor durant la période quinquennale 1968-1972. Il ne s'agira pas tellement de créer de nouveaux centres féminins, mais plutôt d'accroître le rayonnement des centres existants aussi bien par leur réorganisation que par le recrutement et le recyclage des cadres. Ceux-ci participeront à la campagne nationale en faveur de la planification familiale, en collaboration avec le corps d'animateurs et d'animatrices spécialement formés à cet effet par le Ministère de la Santé Publique. Les foyers féminins serviront d'ailleurs de supports de base pour les campagnes nationales, aussi bien comme lieux de conférence, que comme sièges des associations féminines de planification familiale. De même des centres mobiles contribueront aux programmes de développement en regroupant des volontaires pour l'animation rurale.

2.2. - BUDGET D'EQUIPEMENT

Les crédits d'équipement de l'Education Populaire et de la Promotion Féminine sont ventilés comme suit :

	(En milliers de DH)
Construction de deux ensembles socio-éducatifs	1.710
Equipement d'un théâtre de poche	460
Construction d'un centre d'accueil	200
Autres crédits d'équipement pour l'Education Populaire	471
Construction de 5 centres de Promotion Féminine	970
Total	3.811

3. - Sports

3.1. - LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'action vise à faire bénéficier une partie croissante de la jeunesse d'une formation physique conforme à ses besoins et à mettre en place un ensemble d'équipements sportifs et de programmes d'entraînement grâce auxquels les éléments les plus doués pourront se perfectionner pour représenter le Pays dans les grandes confrontations internationales. Les deux aspects du programme d'action, sports de masse et formation d'une élite, sont d'ailleurs liés : la découverte d'une élite nécessite une action à la base aussi large que possible et les performances de champions constituent un attrait sur la masse.

La mise en œuvre du programme d'action nécessitera des délais et les effets commenceront à se faire sentir seulement au terme du Plan. L'objectif recherché consistera à :

— réaliser des équipements polyvalents et des équipements destinés à la haute compétition ;

— consacrer des crédits importants à la préparation des jeunes en réservant les moyens destinés à la haute compétition à des disciplines essentielles.

Pour le développement des sports comme le ski ou le nautisme une action concertée entre le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et le Ministère du Tourisme sera entreprise en collaboration avec d'autres Départements intéressés.

L'aménagement des stations de l'Oukaïmeden et du Jbel-Hebri permettra un développement rapide du ski. Par ailleurs, des études approfondies seront menées, en vue de réalisations futures. Pour les sports nautiques qui bénéficient dans le pays de conditions climatiques et géographiques particulièrement favorables, trois bases sont actuellement en fonctionnement (Rabat, El-Jadida, Mohammédia). L'action menée tendra, d'une part, à l'amélioration de leur rentabilité et, d'autre part, à réaliser une certaine spécialisation : la base de Rabat sera consacrée au perfectionnement, à la

préparation à la compétition et servira également de centre de formation de spécialistes ; les deux autres seront des bases d'initiation à la voile.

3.2. - BUDGET D'EQUIPEMENT

Les crédits alloués à l'équipement sportif (7.894 milliers de DH) permettront de compléter et d'améliorer les équipements sportifs existants.

Les crédits seront ventilés comme suit :

	(En milliers de DH)
1 ensemble sportif comprenant une piscine de compétition et une salle de sports	2.352
1 stade omnisports	700
1 football - basket-ball	120
1 ensemble sportif comprenant un terrain omnisport et un gymnase	903
2 gymnases avec salles annexes et gradins	1.200
Matériel de sport	500
Crédits d'équipement pour les stations de ski	698
Crédits d'équipement pour les sports nautiques	521
Construction et aménagement de piscines	900
Total	7.894

4 : Répercussion sur les budgets de fonctionnement

Le programme d'action qui sera entrepris dans le domaine de la Jeunesse et des Sports ne pourra atteindre sa pleine efficacité que que dans la mesure où des moyens importants, tant en matériel qu'en personnel, seront mis à la disposition du Département de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi pour rentabiliser les équipements existants et à réaliser, le budget de fonctionnement devra croître de 7 à 8 % par an, atteignant pour l'année 1972 un montant approximatif de 24 millions de DH.

IV. - Les Mesures

Pour la réalisation rationnelle du programme d'action 1968-1972, des textes ont été élaborés, ils permettent entre autres de mettre en œuvre :

— la réglementation des domaines d'action de la Jeunesse et des Sports ;

— la décentralisation des initiatives, sans perdre le contrôle des investissements de l'Etat ;

— la définition des mesures prises en vue de la protection des mineurs.

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET D'EQUIPEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

(En milliers de DH)

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
Jeunesse	1.850	2.222	1.454	1.600	930	8.056
Education Populaire et Promotion Féminine	1.681	480	200	800	650	3.811
Sports	416	2.275	2.850	1.300	1.053	7.894
Bâtiments administratifs* ...	—	—	(400)	(150)	—	(550)*
Total ..	3.947	4.977	4.504	3.700	2.633	19.761

Inscrits pour mémoire dans ce tableau, ces crédits sont comptabilisés dans le Chapitre relatif aux Equipements Administratifs.

BUDGET D'EQUIPEMENT DE LA JEUNESSE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
Augmentation de la capacité des Colonies Urbaines et des camps de vacances	190	350	546			1.086
Création de 400 lits en Education Surveillée	1.300	1.612	748	1.440	930	6.030
Construction de 2 Maisons de Jeunes		200	100	100		400
1er établissement pour ensemble socio-éducatif d'Agadir et Maisons de Jeunes (opération Commune pilote)	300					300
Achat de véhicules .	60	60	60	60		240
Total ..	1.850	2.222	1.454	1.600	930	8.056

BUDGET D'EQUIPEMENT DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA PROMOTION FEMININE

(En milliers de DH)

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
Education Populaire						
Construction d'un ensemble socio-éducatif (1)	600	480	—	—	—	1.080
Equipement d'un théâtre	460	—	—	—	—	460
Construction d'un centre socio-éducatif	—	—	200	430	—	630
2 expositions itinérantes	70	—	—	—	—	70
50 mallettes culturelles	31	—	—	—	—	31
Construction d'un centre d'accueil	—	—	—	—	200	200
Dernière tranche de la construction du Centre National de la Jeunesse	320	—	—	—	—	320
Equipement du bureau moyens audio-visuels	50	—	—	—	—	50
Total Education Populaire	1.531	480	200	430	200	2.841
Promotion Féminine (2)						
Construction d'un centre type B		—	—	—	270	270
Construction de 3 centres type C		—	—	370	180	550
Dernière tranche, centre type A	150	—	—	—	—	150
Total Promotion Féminine	150	—	—	370	450	970
Total Education Populaire et Promotion Féminine	1.681	480	200	800	650	3.811

(1) Ensemble socio-éducatif de Rabat comprenant un centre d'éducation populaire, un centre d'accueil d'association et un centre d'accueil de tourisme de jeunes.

(2) Pour les centres de promotion féminine, on distingue :
Type B 560 m2 couverts
Type C 380 m2 couverts.

BUDGET D'EQUIPEMENT DES SPORTS

(En milliers de DH)

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968 1972
Sports de masse						
1 ensemble sportif comprenant une piscine de compétition et une salle des sports		1 052	1 000	300		2 352
Un stade omnisport		200	300	200		700
Couverture de la piscine de Bellevue		350				350
Couverture de la piscine de Taza			250			250
1 ensemble sportif comprenant un terrain omnisport et un gymnase				600	303	903
2 gymnases avec salles annexes et gradins			600		600	1 200
1 terrain de football et de basket	120					120
1 bassin de natation 25 x 12			300			300
Matériel de sport	75	125	100	100	100	500
Ski						
Aménagement du centre de l'Oukaimeden		320				320
Matériel et installations mécaniques pour les stations de ski	50	178	100	50		378
Sports nautiques						
Base de Rabat	100					100
Base polyvalente d'El-Jadida et Mohammédia	21		100			121
Matériel pour les sports nautiques	50	50	100	50	50	300
Total	416	2 275	2 850	1 300	1 053	7 894

CHAPITRE XII

LA SANTE PUBLIQUE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

En raison d'un accroissement démographique considérable, et d'une urbanisation accélérée, le Pays doit faire face depuis plusieurs années aux exigences toujours pressantes exercées par la population en matière de santé.

Cet état de fait s'explique également par les progrès de l'éducation et de l'information, ce qui entraîne une demande plus importante de services médicaux et sanitaires. Par ailleurs, même les classes relativement aisées ou couvertes par des systèmes d'assurances s'adressent de plus en plus aux établissements de Santé Publique, soit parce qu'elles sont attirées par des équipements plus modernes, soit parce que leurs revenus ne leur permettent pas de recourir à la médecine privée.

Les besoins médico-sanitaires de la population se sont accrus à un rythme accéléré au cours des dix dernières années. Dans le même temps, l'augmentation de la capacité hospitalière et de l'effectif des médecins a seulement suffi à contrebalancer l'accroissement démographique. L'amélioration des conditions sanitaires s'est cependant poursuivie. Ainsi, le taux de mortalité qui s'élevait en 1940 à 35 pour mille s'établit actuellement à 17 pour mille dans l'ensemble du Pays, et à 11 pour mille habitants dans les villes principales.

L'ampleur de la diminution de la mortalité a plusieurs causes : progrès de la médecine et de l'hygiène, élévation du niveau vie, développement de l'éducation, utilisation plus élargie et surtout distribution géographique équilibrée de l'équipement sanitaire. Les progrès réalisés ne doivent cependant pas dissimuler l'importance de la tâche restant à accomplir ; l'amélioration de la situation sanitaire est en effet, par excellence, une action continue.

I. - Bilan du Plan Triennal et situation actuelle

Au cours du Plan Triennal, l'action de l'Etat dans le domaine de la Santé Publique devait s'exercer dans quatre directions : prévention, cure, mobilité du personnel, lutte contre les fléaux sociaux.

Pour le réseau de soins ambulatoires et de prévention, un programme de 10 millions de DH avait été retenu, comprenant la construction de 4 centres de santé et 17 dispensaires urbains,

3 centres de santé et 26 dispensaires ruraux. Ce programme a été entièrement réalisé, quelquefois même dépassé en raison des techniques de construction utilisées (bâtiments construits en éléments industrialisés) qui ont permis de réduire les délais et d'abaisser les prix de revient. Le réseau de soins ambulatoires et de prévention s'est donc amélioré de façon notable. L'effort consenti a comblé une partie appréciable des besoins, et le milieu rural en a été le principal bénéficiaire.

Les crédits prévus dans le Plan Triennal au titre de l'action hospitalière avaient pour objet la consolidation des programmes déjà engagés. Sur 26,8 millions de DH, 26 millions de DH ont donc été consacrés à l'achèvement des projets antérieurs. Parmi les opérations nouvelles figuraient les hôpitaux de Ksar-es-Souk et de Ouarzazate (340 lits au total) pour lesquels un crédit de 5 millions de DH a été ouvert.

L'action des centres de santé et des dispensaires ne pouvant être fructueuse que si le personnel de la Santé Publique est suffisamment mobile pour connaître habitants et secteurs, 1,1 million de DH avait été prévu pour assurer au personnel en question les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, la période triennale a vu, d'une part, l'extension de l'infrastructure sanitaire du Pays, d'autre part, et corrélativement, une amélioration des conditions sanitaires générales. Les tableaux 1 et 2 donnent respectivement le degré d'exécution du Plan Triennal, y compris les crédits 1960-1964 non engagés au 1-1-1965, et la situation de l'infrastructure existante à la veille du Plan Quinquennal. Les émissions se sont élevées à 30,7 millions de DH, soit 64 % des crédits disponibles ; quant aux crédits engagés, leur montant global était de 38,756 millions de DH, soit 80 % des disponibilités.

Tableau 1

BILAN DU PLAN TRIENNAL

(En milliers de DH)

	Crédits disponibles 1965-1967	*Montant des émissions*	*Pourcentages des émissions*
Réseau hospitalier	32.908	22.585	69
Prévention et transport	10.391	8.093	78
Fléaux sociaux	5.000	35	0.7
Total ..	48.299	30.713	64

Tableau 2

SITUATION DE L'INFRASTRUCTURE EXISTANTE

	1958	1965	1967
Nombre de Centres de Santé	56	59	65
Nombre de Dispensaires urbains	91	112	133
Nombre de Centres de Santé ruraux	112	115	122
Nombre de Dispensaires ruraux	358	361	394
Nombre de lits d'hôpitaux	18.244	20.398	20.738

Le Maroc dispose donc à la veille du Plan Quinquennal d'environ un lit d'hôpital pour 680 habitants et d'un médecin pour 11.000 habitants. Toutefois, la répartition géographique du corps médical, en particulier privé, est inégale.

II. - Les Orientations du Plan Quinquennal

Développer le secteur sanitaire au même rythme que les besoins dont l'accroissement est rendu plus intense par la rapidité de la croissance démographique implique, de la part de l'Etat, une action particulièrement importante dans le domaine de la Santé Publique.

Cette action au cours de la période quinquennale s'exercera dans les directions suivantes :

a) **Accentuation de la formation du personnel médical et paramédical**

En 1967, sur 1.300 médecins exerçant dans le Pays, moins de la moitié faisait partie des Services de la Santé Publique, tout en assurant le diagnostic et le traitement de près de 90 % des malades. En outre, le nombre des médecins marocains restait faible, soit 150.

C'est dire combien les hôpitaux et les Centres de Santé existants ont du mal à faire face aux besoins sans cesse croissants de la population, le nombre de médecins et de personnel paramédical y étant insuffisant.

Dans ces conditions, la formation de futures promotions de médecins revêt une importance particulière dans le Plan Quinquennal et se matérialise par la construction et l'équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire, et la construction de la Faculté de Médecine de Rabat. Cependant, et compte tenu des effectifs prévisibles d'étudiants, la formation des médecins ne s'accélèrera qu'à partir de 1970-1971 ce qui permettra d'accroître, dans de fortes proportions, l'action de l'Etat en matière de Santé Publique durant la période post-quinquennale. S'agissant de la formation du personnel para-médical aussi bien pour la Santé Publique que pour le secteur privé, l'effort accompli depuis l'Indépendance sera amplifié ; la capacité des centres de formation existants permettra de faire face aux besoins.

b) **Maintenance du patrimoine hospitalier :**

Avant de multiplier les lits d'hôpitaux pour lesquels il serait difficile de trouver, avec la rapidité nécessaire, les médecins et infirmiers indispensables, il convient de consolider le patrimoine hospitalier existant. Afin de sauvegarder, de conserver et de moderniser l'infrastructure hospitalière, il faut former le personnel complémentaire requis et faire l'effort particulièrement important exigé par la vétusté de certains hôpitaux et l'usure de beaucoup d'équipements.

c) **Développement et rentabilisation du réseau de diagnostic, de soins ambulatoires, et de prévention, tant en milieu urbain que rural :**

Le Plan Quinquennal se propose d'achever de doter le Pays du réseau minimum d'établissements de soins ambulatoires et de prévention, en l'occurrence de centres de santé et de dispensaires modernes et efficaces.

Ceci permettra de lutter contre la pression accrue des besoins sanitaires liés à l'augmentation démographique accélérée. Par ailleurs ce réseau permettra de développer les programmes de Santé Publique (lutte contre les maladies transmissibles et les fléaux sociaux, amélioration des conditions d'hygiène du milieu...) dont le but est d'amener les habitants à un état de mieux être physique, mental et social, autre façon d'endiguer la pression qui, autrement, ne manquerait pas de s'exercer sur les hôpitaux.

Cet effort s'exercera principalement dans le milieu rural en raison de la persistance de certaines maladies infectieuses et parasitaires. Ce choix est également dicté par le souci d'une meilleure répartition géographique des services sanitaires dispensés. En outre, d'autres programmes seront intégrés aux activités des centres de santé et des dispensaires. A cet effet, les crédits prévus sont destinés, en particulier, à la modernisation des conditions dans lesquelles s'exercent le traitement ambulatoire des maladies, à

l'assainissement du milieu ainsi qu'à l'éducation sanitaire de la population.

Dans les villes, l'action de l'Etat se poursuivra avec des buts analogues, marquée par un souci permanent de réduire les coûts et les délais de construction, et de réaliser une meilleure répartition des tâches entre les différents centres de soins.

d) **Intégration de la Planification Familiale dans les activités de Santé Publique.**

Considérée comme une action prioritaire du Plan, la Planification Familiale pourra atteindre ses objectifs dans la mesure où le réseau de Centres de Santé et de Dispensaires sera complété. Son programme, en effet, doit être intégré dans les activités de Santé Publique de ces établissements.

En conclusion, les crédits consacrés aux Centres et Dispensaires, et aux établissements hospitaliers proprement dits, concernent des opérations précises, déterminées compte tenu des effectifs escomptés en médecins et en personnel paramédical.

Les constructions et la modernisation des équipements hospitaliers projetées aboutiront à accroître le potentiel hospitalier du pays de près de 2.500 lits. Par ailleurs, des études seront menées dès le début du Plan Quinquennal afin de parvenir à une utilisation optimale de l'équipement sanitaire existant et à une meilleure planification des investissements à réaliser dans la période post-quinquennale, en procédant notamment à la préparation des projets hospitaliers.

III. - Le Programme d'action

Le total des crédits d'investissements alloués à la Santé Publique s'élève à 100,7 millions de DH pour opérations prévues au titre du Plan Quinquennal 1968-1972. Il faut compter, en outre, les crédits affectés à l'extension du Ministère de la Santé qui s'élèvent à 700.000 DH et qui sont comptabilisés dans Chapitre « Equipements Administratifs ». On notera que l'achèvement du Centre Hospitalier Universitaire nécessitera un crédit supplémentaire de 4.95 millions de DH en 1973. Ces crédits d'équipement se répartissent ainsi (y compris les crédits non engagés reportés sur la période quinquennale)

(En milliers de DH)

Planification Familiale	6.100
Réseau urbain de prévention	10.078
Réseau rural de prévention	16.500
Centre Hospitalier Universitaire	33.630

Réseau hospitalier	25.387
Extension du Ministère de la Santé	(700)
Etudes	500
Hôpitaux généraux	2.085
Reconstruction du Centre hospitalier d'Agadir	1.000
Lutte contre les fléaux sociaux	4.965
Formations rurales	508
Total	100.735

1. - Santé Publique

1.1. - SERVICES URBAINS DE PREVENTION

Outre les centres de santé, dispensaires et maisons d'accouchement, est prévue la construction d'un centre de diagnostic dans le cadre du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat. Ce centre de diagnostic présente un très grand intérêt pour la formation pratique des étudiants en médecine.

Les crédits destinés aux services urbains de prévention s'élèvent à 10 millions de DH ; ils se répartissent ainsi :

	(En milliers de DH)
Un centre de diagnostic et 4 centres de santé	1.520
75 dispensaires urbains ou maisons d'accouchement	6.580
Autres crédits d'équipement	1.978
Total	10.078

1.2. - SERVICES RURAUX DE PREVENTION

L'infrastructure rurale de prévention sera étendue pour que les campagnes de masse intégrées, l'éducation sanitaire et l'hygiène pratique, le programme de planification familiale et l'éradication du paludisme, puissent être menés à bien. La lutte contre la tuberculose, les maladies oculaires, les maladies mentales et d'autres maladies serait difficile à réaliser sans l'extension de cette infrastructure. L'effort de l'Etat est donc particulièrement important puisque le budget d'équipement consacré à la prévention rurale s'élèvera à 16,5 millions de DH.

	(En milliers de DH)
100 dispensaires ruraux et centres de santé	3.825
Logements du personnel médical et paramédical	9.655
Autres crédits d'équipement	3.020
Total	16.500

1.3. - EQUIPEMENT HOSPITALIER

L'effort qui sera entrepris durant le Plan dans le domaine hospitalier s'orientera dans deux directions : d'une part la maintenance, l'extension et la modernisation des équipements existants, d'autre part, la construction de nouveaux hôpitaux, dont principalement le Centre Hospitalier Universitaire de Rabat constitué par un ensemble d'hôpitaux situés à Rabat-Salé, et l'achèvement des hôpitaux commencés durant le Plan Triennal. La réalisation de ce programme aboutira à un accroissement du patrimoine hospitalier de 2.500 lits. Les projets retenus et les crédits correspondants sont résumés ci-dessous :

	(En milliers de DH)
Centre Hospitalier Universitaire	33.630
Modernisation et maintenance des hôpitaux existants	25.387
Crédits d'études pour nouveaux hôpitaux ..	500
Total	59.130

2 - Planification Familiale

Le taux de croissance de la population marocaine, un des plus élevés du monde, est appelé à augmenter dans les années à venir, si aucune action énergique n'est entreprise pour planifier l'expansion démographique. Les répercussions économiques et sociales, à moyen comme à long terme, de cette expansion démographique ont été traitées dans le Volume I. Dès 1966, le Décret Royal 180-66 du 26 Août 1966 crée la Commission Supérieure et les Commissions Locales de la Population. La même année, un séminaire national sur la Planification Familiale a été organisé. Parallèlement, des centres pilotes de Planification Familiale ont été créés. Enfin, une enquête visant à déterminer l'opinion, les attitudes, et les connaissances des familles marocaines a été réalisée. Les résultats de l'enquête montrent qu'une partie importante de la population est favorable à la Planification Familiale.

2.1. - LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme se propose :

De rendre les familles capables de choisir le nombre d'enfants qu'elles désirent et quand elles le veulent, en fonction de leurs moyens, en mettant à leur disposition l'information et l'éducation nécessaires.

D'assurer la participation volontaire de la population et d'offrir aux familles la possibilité de choisir parmi toutes les méthodes anti-conceptionnelles, celle qui leur convient le mieux.

D'équiper les services de Santé Publique en matériel et en personnel afin qu'ils puissent donner des consultations de planning familial.

Exprimé en objectif démographique, il s'agira de réduire le taux brut de natalité de 10 pour cent pendant la période quinquennale, pour atteindre un taux brut de natalité de 45 pour mille en 1972.

2.2. - LE PROGRAMME D'ACTION

L'expérience de nombreux pays en matière de Planification Familiale montre qu'un programme de Planification Familiale ne peut être couronné de succès que dans la mesure où est entreprise une action énergique d'information et d'éducation de la population. Aussi, le programme d'action envisagé revêtira-t-il deux aspects principaux : une action médicale, et une action d'information et d'éducation de la population.

a) Programme médical de Planification Familiale

Le service médical de la Planification Familiale organisera des consultations dans les centres de santé, dispensaires, unités mobiles, hôpitaux et maternités, et contrôlera leur activité. Son action devra s'effectuer en étroite collaboration, non seulement avec tous les services médicaux du Ministère de la Santé Publique, mais aussi avec le corps médical et l'ordre des pharmaciens privés.

L'activité médicale s'exercera par la mise à la disposition des familles, compte tenu de toutes les garanties médicales, d'une gamme de produits anti-conceptionnels ; l'appareil intra-utérin s'étant révélé le plus efficace pour un programme de grande envergure, un effort particulier sera entrepris afin d'atteindre l'objectif d'une insertion de 500.000 appareils durant la période quinquennale.

Ce programme s'échelonnera comme suit :

Années	Nombre d'insertions
1968	25.000
1969	65.000
1970	120.000
1971	140.000
1972	150.000
1968-1972	500.000

Parallèlement, les contraceptifs oraux et les autres méthodes anti-conceptionnelles seront mis à la disposition des familles, sous surveillance médicale.

b) Programme d'information et d'éducation

L'éducation et l'information des familles constituant l'une des tâches les plus difficiles et les plus importantes, il sera nécessaire de procéder à une action coordonnée sur divers fronts, afin de créer un climat favorable à la Planification Familiale.

Parallèlement à la mise en œuvre de tous les moyens de diffusion de masse (radio, télévision, presse, affiches, films, associations, etc.) qui nécessitera une intervention effective des principaux départements ministériels intéressés, un programme spécifique d'animation et d'éducation sera appliqué. Il s'agira de créer un corps d'animatrices et d'animateurs ayant pour mission de maintenir un contact direct avec les familles et de leur expliquer les différents aspects de la planification familiale.

Le tableau ci-dessous donne par année le programme de recrutement :

Année	Effectifs cumulés
1968	120
1969	240
1970	360
1971	480
1972	600

c) **Les implications budgétaires**

La mise en œuvre de ce programme nécessitera un budget d'équipement de 6.1 millions de DH pour la période quinquennale. La ventilation de ce budget est donnée dans le tableau ci-dessous. Les crédits de fonctionnement, sans lesquels l'objectif recherché ne pourra pas être atteint, augmenteront progressivement pour s'élever à 5 millions de DH en 1972. Les crédits d'équipement de la planification familiale se répartissent comme suit :

	(En milliers de DH)
Véhicules	550
Education sanitaire	750
Divers	4.300
Enquêtes stastistiques et recherche	500
Total	6.100

3 Répercussions sur le budget de fonctionnement

En matière de Santé Publique, plus que partout ailleurs, il existe une étroite liaison entre le budget d'équipement et le budget de fonctionnement. En effet, on ne peut rentabiliser les équipements réalisés que dans la mesure où l'on peut disposer du personnel et du matériel nécessaire.

Les dépenses annuelles de fonctionnement s'élèveront à la fin du Quinquennat, en 1972, à 254 millions de DH contre 200 millions de DH en 1967, soit une augmentation moyenne de 5 % par an.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement durant la période quinquennale permettra le recrutement d'un personnel médical et para-médical plus nombreux, afin de combler les postes

vacants dans les services de prévention et de cure. On notera que le budget de fonctionnement du Ministère de la Santé connaîtra un accroissement encore plus rapide à partir de 1973-1974, au moment où tous les équipements réalisés pendant le Quinquennat seront mis en service.

IV. - Les Mesures

1 - Dans le domaine de la Santé Publique

1.1. - GESTION FINANCIERE DES HOPITAUX

La gestion autonome des hôpitaux entraîne des commodités financières certaines ; il est apparu, cependant, que le coût de fonctionnement de ces établissements est particulièrement élevé, la charge de l'Etat est donc plus lourde. Aussi, la gestion autonome ne sera-t-elle pas étendue à de nouveaux établissements, et des études seront menées durant la période quinquennale afin de déterminer le meilleur régime juridique à adopter pour les hôpitaux et notamment pour ceux qui jouissent d'une autonomie financière et juridique.

1.2. - FINANCEMENT DES DEPENSES MEDICO-SANITAIRES

En 1967, les recettes du Ministère de la Santé Publique atteignaient à peine 4,5 % des dépenses. Pour cette raison, parallèlement aux mesures qui seront prises pour réorganiser les services sanitaires, et augmenter leur efficacité, il est prévu d'étudier et de proposer des mesures concernant les points suivants

— Sans remettre en cause le principe de la gratuité des prestations médicales pour les personnes à faible revenu, les prix des journées d'hospitalisation devront être révisés et le principe de la création d'un timbre de consultation étudié dans toutes ses modalités d'application.

— Participation éventuelle des municipalités aux frais de fonctionnement des établissements hospitaliers de leur ressort.

— Le coût de fonctionnement des hôpitaux est actuellement élevé, des mesures devront être prises afin de le diminuer, tout en améliorant les conditions de soins des patients.

1.3. - PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Durant la période quinquennale, les questions relatives à la fabrication et à la commercialisation des produits pharmaceutiques feront l'objet d'études appropriées portant notamment sur :

— L'encouragement des investissements nouveaux dans l'industrie pharmaceutique et la fabrication de produits nouveaux.

— La stabilisation des prix des médicaments et éventuellement leur baisse pour certains produits.

2 - Dans le domaine de la Planification Familiale

— Vue l'ampleur des tâches à entreprendre dans le domaine de la Planification Familiale, il est envisagé la création de la Direction des Services Techniques et de la Planification Familiale au sein du Ministère de la Santé et de la Population. En matière de Planification Familiale, les tâches de cette Direction consistent en l'élaboration, l'exécution et l'évaluation du programme national de Planification Familiale, définies par la Commission Supérieure de la Population et les Commissions Provinciales.

— En vue de la protection de la famille et afin d'éviter les conséquences fâcheuses, sur le plan social et sur le plan de la descendance, des unions d'adolescents, la majorité matrimoniale sera fixée à 18 ans pour les femmes et 21 ans pour les hommes.

— En matière d'allocations familiales, la législation en vigueur semble favoriser la natalité. En effet, les prestations sont versées jusqu'au 6e enfant inclus.

Une réforme de la législation devra donc être entreprise en conformité avec la politique retenue pour contrôler l'expansion démographique et compte tenu de l'équilibre financier du régime des allocations familiales et de la conjoncture économique du Pays.

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET D'EQUIPEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA PLANIFICATION FAMILIALE

(En milliers de DH)

Nature des opérations	1968	1969	1970	1971	1972	1968-1972
Planification Familiale	775	1.210	1.307	1.248	1.560	6.100
Réseau urbain de prévention	700	1.000	2.100	2.290	3.988	10.078
Réseau rural de prévention	400	2.500	3.776	4.317	5.507	16.500
Centre Hospitalier Universitaire	673	6.726	8.365	9.790	8.076	33.630
Réseau hospitalier	2.000	6.000	6.055	5.048	6.284	25.387
Extension du Ministère de la Santé (1)	—	(200)	(100)	(150)	(250)	(700)
Etudes	50	150	100	100	100	500
Hôpitaux généraux	2.085	—	—	—	—	2.085
Reconstruction du Centre Hospitalier d'Agadir	1.000	—	—	—	—	1.000
Lutte contre les fléaux sociaux	4.965	—	—	—	—	4.965
Formations rurales	508	—	—	—	—	508
Total	13.156	17.586	21.703	22.793	25.515	100.753

(1) Inscrit pour mémoire, les crédits affectés à l'extension du Ministère de la Santé étant comptabilisés dans le Chapitre « Equipements Administratifs ».

Le détail du budget d'équipement de la Santé Publique et de la Planification Familiale figure dans les tableaux suivants :

BUDGET D'EQUIPEMENT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	1968-1972
Education sanitaire	150	150	150	150	150	750
Equipement gynécologique, produits anticonceptionnels et divers	500	900	855	895	1.150	4.300
Enquêtes statistiques et recherche	50	75	200	75	100	500
Véhicules	75	85	102	128	160	550
Total du budget d'équipement de la planification familiale	775	1.210	1.307	1.248	1.560	6.100

BUDGET D'EQUIPEMENT DU RESEAU URBAIN DE PREVENTION

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
Constructions						
1 Centre de diagnostic	—	100	300	200	200	800
4 Centres de Santé urbains	100	200	200	220	—	720
75 Dispensaires urbains ou maisons d'accouchement	400	400	1.200	1.400	3.180	6.580
Clôtures et branchements	100	100	140	170	188	698
Equipements	100	400	260	300	220	1.280
Total du réseau urbain de prévention	700	1.200	2.100	2.290	3.788	10.078

BUDGET D'EQUIPEMENT POUR LE RESEAU SANITAIRE RURAL

(En milliers de DH)

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	*Nombre*	*Coût* 1968-1972
Dispensaires ruraux	250	745	820	895	980	99	3.690
Centres de Santé	—	135	—	—	—	1	135
Logements du personnel paramédical	50	700	2.000	2.500	3.325	1.715	8.575
Logements des médecins		300	300	240	240	18	1.080
Aménagements locaux	—	100	70	70	109	—	349
Equipements individuels	—	75	100	100	122	1.582	397
Vélomoteurs	20	49	56	49	78	360	252
Mulets	50	140	140	140	190	660	660
Abris pour mulets	20	92	98	98	119	609	427
Bicyclettes	10	32	12	15	26	643	95
Véhicules		132	180	210	318	140	840
Total du réseau rural de prévention	400	2.500	3.776	4.317	5.507	—	16.500

BUDGET D'EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET DU RESEAU HOSPITALIER

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total* 1968-1972
Centre Hospitalier Universitaire (a)						
Agrandissement d'Avicenne	—	2.250	2.500	3.000	2.250	10.000
Maternité Universitaire	300	1.526	2.000	2.000	1.824	7.650
Hôpital El-Ghazi	150	750	225	375	280	1.780
Bloc opératoire	—	400	800	1.555	2.245	5.000
Ateliers	—	—	240	160	—	400
Services hôteliers	123	1.000	1.500	1.500	877	5.000
Services des urgences	100	700	600	600	300	2.300
Hôpital Moulay Youssef	—	100	500	600	300	1.500
Total C.H.U.	673	6.726	8.365	9.790	8.076	33.630
Modernisation et Maintenance						
Equipement des hôpitaux du Plan Triennal	1.253	935	630		1.190	4.008
Véhicules	129	7	65	23	183	407
Compléments d'équipement	460	845	1.260	725	945	4.235
Logements	158	713	600	800	613	2.884
Modernisation		3.500	3.500	3.500	3.353	13.853
Total Modernisation	2.000	6.000	6.055	5.048	6.284	25.387
Crédits d'études pour les hôpitaux de la période post-quinquennale	50	150	100	100	100	500

(a) L'achèvement du Centre Hospitalier Universitaire nécessitera un crédit de 4.95 millions de DH en 1973

CHAPITRE XIII

LES TRANSPORTS

Nécessaire au développement économique de notre Pays, l'infrastructure en moyens de transports constitue l'un des secteurs importants du Plan Quinquennal 1968-1972, sans être pour cela l'une de ses priorités.

En effet, d'une part, l'ensemble des investissements jusqu'à présent réalisés entraine, de part sa masse même, des dépenses supplémentaires d'entretien et de réorganisation ; d'autre part, l'infrastructure dans le domaine des transports a essentiellement pour objet de créer les conditions indispensables à un développement rapide et rationnel sans toutefois prétendre le devancer, ce qui alourdirait la charge financière portant sur les années à venir tout en risquant, de mobiliser des reasources importantes au détriment de secteurs moins avancés.

Ce souci se traduit dans le Plan Quinquennal 1968-1972 à la fois par un rythme de dépenses au plus égal à celui adopté lors du Plan Triennal et par un choix rigoureux des projets à réaliser puisqu'un certain nombre d'études de rentabilité ont été menées afin de ne retenir que des opérations dont le profit pour l'économie nationale a été clairement démontré.

Le présent Chapitre traitera successivement des Ports, de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes, des Routes et des Transports Routiers, des Chemins de Fer et de l'Aviation Civile.

A - LES PORTS

I. - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

La part du trafic maritime dans l'ensemble des échanges extérieurs est prépondérante, puisqu'elle représentait, en 1965, 88 % en volume du total des importations et des exportations et 92 % en valeur. Ces deux taux suffisent à mettre en évidence l'importance que revêtent les ports dans l'économie de notre Pays. Cette importance est encore accrue par le rôle de pôle de développement qu'ils jouent naturellement. Afin de différencier les politiques d'investissements à mettre en œuvre en matière d'infrastructure portuaire, il est apparu utile de classer les différents ports en fonction de leur importance, de leur rôle dans le commerce extérieur et de l'étendue de leur hinterland.

1) LES PORTS NATIONAUX

Le complexe Casablanca-Mohammédia.

Le port de Safi.

Le port de Tanger.

2) **LES PORTS REGIONAUX**

Agadir.

Kénitra.

3) **LES PORTS A CARACTERE LOCAL**

Côte Atlantique :

Larache.

El-Jadida.

Essaouira.

Côte Méditerranéenne :

Al-Hoceima.

Jebha.

Martil.

M'Diq.

Ksar-Es-Seghir.

Le programme de développement de l'infrastructure portuaire pour la période triennale aura été scrupuleusement respecté, puisqu'à de très rares exceptions près la quasi-totalité des crédits a été engagée au 31 Décembre 1967 et en majeure partie liquidée. L'octroi de crédits supplémentaires, à des titres divers, aura permis, à certains ports de réaliser davantage d'opérations qu'il n'en était inscrit au Plan.

Une mention particulière doit être faite pour le port de Mohammédia qui était géré par une société privée (cette concession a d'ailleurs pris fin au début de l'année 1967). Le plan de développement arrêté pour trois ans par cette société prévoyait un investissement de près de 100 millions de DH (dont 80 millions environ étaient relatifs à l'extension de l'avant-port et au renouvellement du Sea-Line). Le montant des travaux réalisés ne s'élève en fait qu'à 14.580.000 DH, les deux opérations mentionnées ci-dessus ayant été différées en attendant qu'une étude économique et technique désigne la meilleure solution en ce qui concerne l'organisation à venir du trafic pétrolier. Cette étude, actuellement achevée, maintient Mohammédia dans son rôle de premier port pétrolier. D'autres opérations enfin ont dû aussi être abandonnées.

Le tableau ci-après récapitule les principaux traits qui caractérisent pour chacun des autres ports, la période triennale

BILAN DU PLAN TRIENNAL

(En milliers de DH)

Ports	*Crédits disponibles*	*Crédits engagés au 31-12-67*	*Observations*
1. - Ports nationaux			
Casablanca	17.843	12.785	**Principales opérations réalisées** Achèvement du Môle Chaix. Outillages et aménagements nouveaux, etc...
Tanger	15.279	15.279	**Principales opérations réalisées** Equipement de la zone franche portuaire. Equipement, superstructure et outillage. Appontement pour car-ferry. Tous les crédits ont été engagés, mais la gare maritime et la halle au poisson qui n'ont connu aucune réalisation sur le terrain seront reprises au Plan Quinquennal.
Safi	50.700	50.700	**Principales opérations réalisées** Renforcement de la jetée et construction du quai Nord. Infrastructure et superstructure portuaires relatives au Complexe Chimique.
2. - Ports régionaux			
Kénitra	8.347	7.576	**Principales opérations réalisées** Dragage de l'estuaire du Sebou (4,7 millions de DH). Opération différée : Réparation du quai « Meknès ».
Agadir	3.700	3.700	**Principales opérations réalisées** Compléments d'outillages. Aménagements divers.
3. - Ports locaux			
El Jadida	123	123	Ces crédits initialement prévus pour la réparation d'un quai ont servi au dragage du port.
Essaouira	3 250	3 250	Construction d'un quai de pêche.
Autres ports Phares et balises	5 912	3.334	Allongement de la jetée.
Total	105 154	96 747	

II - Les Orientations du Plan

Compte tenu de la part prépondérante qu'occupe le trafic maritime dans l'ensemble du commerce extérieur on comprend que la prévision de ce que sera ce trafic dans les années à venir dépend étroitement des hypothèses formulées sur l'évolution du commerce extérieur.

De 1965 à 1973, le trafic global acheminé par les ports (à l'exception de Melilla-Nador) passe de 15 554 000 tonnes à 23 331 000 tonnes, soit une progression de 5,2 % par an.

Tous les ports connaîtront des accroissements de trafic substantiels.

Certains aléas entachent naturellement cette prévision et font que ce taux pourrait être dépassé :

— à Tanger grâce à la création des zones franches industrielles et commerciales ;

— à Agadir, par l'importance croissante des exportations d'agrumes et par le rôle d'escale touristique que l'on désire lui voir jouer.

Quelques petits ports (Kénitra, Larache, El Jadida, etc.) continueront à souffrir d'une certaine désaffection si aucune mesure de relance n'intervient.

En matière d'infrastructure portuaire, une doctrine générale a été définie qui doit être appliquée soupleement en tenant compte des particularités de chaque port et de la région qu'il dessert.

Trois principes doivent guider l'action de l'Etat :

1) assurer la maintenance des installations existantes et la sauvegarde du patrimoine en procédant au gros entretien, aux réparations importantes et au renouvellement du matériel en temps utile ;

2) n'engager d'opérations d'extension que si leur nécessité est clairement démontrée et si toutes les solutions techniques permettant une utilisation intensive des installations existantes ont été explorées ;

3) satisfaire aux impératifs du développement des secteurs productifs (Agriculture, Industrie, Tourisme, ...) d'infrastructure portuaire pouvant dans quelques cas être une condition préalable de rentabilité qui se justifie dans la mesure où il y a intérêt à ce que fut par exemple le cas durant le [illegible] des travaux d'installations du port de Safi, réalisées par anticipation du Complexe Chimique, ou encore du [illegible] Quinquennal de l'extension qui a [illegible] mise en exploitation du gisement de phosphate de [illegible]

Mais, dans tous les cas, la priorité a été accordée aux opérations de maintenance. C'est ainsi qu'à Casablanca et Safi les jetées principales, qui sont constamment exposées aux fortes houles de l'Atlantique doivent être confortées, qu'à Kénitra l'envasement de ce port fluvial nécessite l'achat d'une drague, et que dans la plupart des ports, les installations de superstructure (matériel d'accostage, remorqueurs, pipe-line, etc.) doivent être renouvelées quand le besoin s'en fait sentir.

Quant aux extensions, elles porteront essentiellement sur les ports d'Agadir et de Safi. Dans le premier, un nouveau quai à minerai sera construit et le port de pêche sera agrandi. Dans le second, outre l'extension déjà citée, les chantiers navals seront étendus.

Les extensions qui étaient envisagées à Tanger et Casablanca sont différées au-delà de 1972. Ce délai d'attente permettra de mesurer l'étendue des besoins nés de l'existence des zones franches, pour Tanger, et de l'accroissement de l'afflux touristique, ainsi que du développement industriel à moyen terme pour Casablanca.

III. - Les Mesures

Les décisions d'investissement sont prises actuellement à l'échelon central. Cette pratique n'offre aucune garantie contre le sur ou une sous-estimation des besoins. La solution à ces difficultés pourrait être obtenue en conférant aux ports les plus importants une autonomie de gestion étendue.

Cette plus grande autonomie souhaitée aurait pour corollaire que les ports seraient tenus d'équilibrer leurs comptes, de pratiquer une politique d'amortissement orthodoxe et d'avoir recours pour financer leurs investissements, à leurs ressources propres ou au crédit. Des subventions d'équipement pourraient être allouées de façon exceptionnelle pour les projets les plus importants. Ceci suppose que les tarifs actuels puissent être revisés et modulés en fonction de la valeur réelle des services rendus.

Devant la complexité des problèmes soulevés par une telle proposition, il est apparu plus sage de considérer le Plan Quinquennal qui s'ouvre en 1968, comme une période de réflexion et d'études au terme de laquelle il sera possible d'indiquer quelles réformes il y a lieu d'entreprendre. Les solutions préconisées ne seront évidemment pas uniformes d'un port à l'autre.

IV. - Le Programme

Durant le Plan, [illegible] millions seront investis sur le budget [illegible] infrastructure portuaire. Les divers organismes de gestion des ports compléteront cette somme sur leurs [illegible] pour un total de 267 millions de DH.

La ventilation par ports de ces crédits est donnée ci-après :

A la charge du Budget de l'Etat

(En milliers de DH

Ports nationaux :	
Casablanca	23.710
Safi	6.465
Safi	51.200
Total ports nationaux	81.375
Ports régionaux :	
Agadir	19.255
Kénitra	13.043
Total ports régionaux	32.298
Total ports locaux	9.078
Phares et balises	1.550
Total général	124.301

A la charge d'organismes divers

Casablanca (R.A.P.C.)	12.800
Mohammédia	12.960
Tanger	1.005
Total général	26.765

I - Port de Casablanca

1.1. - INFRASTRUCTURE

Le port de Casablanca ne souffre pas actuellement d'un engorgement préccupant, cependant les délais importants de réalisation des infrastructures portuaires font que l'on doit préparer longtemps à l'avance les projets d'extension. C'est ainsi qu'à Casablanca la construction de nouvelles longueurs de quai dans l'enceinte actuelle du port, s'avérant difficile, l'augmentation du trafic nécessitera à plus ou moins long terme, la création d'un nouveau plan d'eau. Une jetée transversale de 1.100 mètres de long devrait être construite à cet effet et doublerait ainsi la surface utile du port. Mais avant d'entreprendre cet ouvrage qui exigera un gros effort financier (quelques dizaines de millions de DH), une phase d'études d'ordre économique et technique doit s'ouvrir au terme de laquelle il sera possible de fixer la date et les conditions optima de réalisation.

Les opérations de maintenance et aménagements divers dont le montant s'élève à 11.490.000 DH ont quant à elles, été l'objet d'un effort particulier. Elles comprennent essentiellement la protection de la jetée Delure dont les blocs en se tassant ont

provoqué de nombreux vides, une cale de halage et enfin la création d'une protection efficace contre les incendies et spécialement ceux de surface par les produits pétroliers.

Le tableau ci-après résume l'ensemble de ces investissements :

(En milliers de DH)

Protection de la jetée Delure	8.000
Câle de halage (travaux complémentaires)	500
Protection incendie	500
Aménagement divers	2.490

1 2. - SUPERSTRUCTURE ET OUTILLAGE

Ces opérations de renouvellement ou d'acquisitions nouvelles seront prises en charge en partie par la R.A.P.C. Les chiffres correspondant sont indiqués entre parenthèses ci-dessous.

Une étude détaillée a fixé le nombre d'unités qu'il était rentable de renouveler, et établi un planning d'entretien pour les années à venir.

(En milliers de DH)

Acquisitions nouvelles

Véhicules : 3 camions et 6 véhicules légers	220

Renouvellement de l'outillage

33 grues de 5 tonnes	12.000 (et 800 au delà du Plan)
1 grue de 12 5 tonnes	(3.700)
Tracteurs élévateurs, véhicules utilitaires, legers	(3.710)
Remorques et bennes	(1.835)
Groupes electrogènes, défense de quais et engins flottants, pipe-line et sea-line	(3.555)

Port de Mohammédia

Les investissements prevus pour ce port sont à la charge de l'organisme charge de sa gestion

2 1 - INFRASTRUCTURE

Le « sea line » actuel (conduite assurant le déchargement des pétroliers ancres dans l'avant-port), arrivant hors d'usage, sera remplacé. En outre, des amenagements divers seront réalisés et la confortation de la digue Nord engagee. Mais cette dernière opération sera achevee au delà de 1972

(En milliers de DH)

Opérations nouvelles

Construction d'un sea-line avec liaison Casa-Mohammédia S.A.M.I.R. sea-line	9.500

Maintenance et amélioration des intallations existantes

Digue Nord	65 (1.300 au delà du Plan)
Aménagement divers	995

2.2. - SUPERSTRUCTURE ET OUTILLAGE

Les travaux de superstructure consisteront en l'aménagement des locaux existants et du port de pêche. A cela il convient d'ajouter l'achat d'appareils de levage tels que grue et élévateurs, de tracteurs et enfin d'une vedette de 150 CV.

(En milliers de DH)

Superstructure

Ouvrages et bâtiments à l'usage du port	333
Aménagements divers . .	465

Outillage

Grue, tracteurs, élévateurs	1.270
Vedette de 150 CV	200
Divers	132

L'ensemble de ces opérations représente un montant de 12.960.000 DH pour la période quinquennale et 1.300.000 au delà.

3 Port de Tanger

3 - INFRASTRUCTURE

L'importance de Tanger comme premier port d'accueil des touristes exige de terminer le premier appontement pour car ferry.

Comme opération nouvelle a été envisagée la construction de nouveaux quais (ou pourrait prendre place un silo à céréales). Vu l'importance des travaux, les crédits inscrits ci-après ne seront utilisés que pour la réalisation d'études plus poussées. Enfin, il est prévu d'allonger le quai des pêcheurs.

(En milliers de DH)

Opérations d'achèvement diverses

Dont le 1er appontement pour car-ferry ... 530

Opérations nouvelles (études)

Silo à céréales et infrastructures annexes (quais n° 2 et n° 3, prolongement du brise lame) ... 1.000

Extensions

Prolongement du quai des pêcheurs ... 560

3.2. - SUPERSTRUCTURE ET OUTILLAGE

Les travaux de superstructure sont essentiellement axés sur la gare maritime et l'aménagement des accès, opérations déjà prévues au titre du Plan Triennal

Quant à l'achat d'outillage il est, dans sa quasi-totalité, à la charge de l'organisme de gestion

(En milliers de DH)

Superstructure

Construction d'une halle au poisson	500
Clôture douanière	145
Démolition de hangars et magasins	200
Gare maritime et aménagement des accès	3.400

Outillage

Outillage de l'organisme de gestion du port	(1.005)
Outillage du port	130

L'ensemble de ces opérations nécessite un investissement supérieur à 7.000.000 de DH répartis comme suit

(En milliers de DH)

A la charge du budget général	6.465
A la charge de l'organisme de gestion	(1.005)

Port de Safi

3.1. INFRASTRUCTURE

La mise en exploitation du gisement phosphatier de Ben-Guérir rend indispensable des aménagements importants du port de Safi. En effet ce sont 15 millions de tonnes de phosphates qui devront être évacuées en 1980 au lieu des 2,5 millions de tonnes actuelles. Il s'impose

- d'augmenter la profondeur des bassins (de manière à permettre le déchargement des minéraliers de 50.000 tonnes et plus)

— de construire une nouvelle digue

Le montant des travaux s'élève à 32 millions de DH

Une autre opération nouvelle concerne l'extension des chantiers navals pour 1 million de DH

Mais les travaux de maintenance ne seront pas pour autant négligés. En particulier, la réfection et le renforcement de la grande jetée présentent un caractère urgent. 10 millions de DH y seront consacrés.

En outre, la falaise dominant le port présente des risques d'éboulement. Des études analyseront l'ampleur du phénomène et détermineront les remèdes à y apporter. Devant le caractère aléatoire de ces travaux, d'autres crédits pourront s'avérer nécessaires au cours de la période 1968-1972. Les travaux d'infrastructure se répartissent comme suit :

(En milliers de DH)

Opérations nouvelles	
Infrastructure liée à la mine de Ben-Guérir	32.000
Extension des chantiers navals	1.000
Opérations de maintenance	
Achèvement du Plan Triennal	3.000
Renforcement de la grande jetée	10.000
Falaise dominant le port (études)	200
Dragages d'entretien	1.000

4.2 - SUPERSTRUCTURE ET OUTILLAGE

Les crédits alloués à l'outillage serviront à l'achat d'un remorqueur, d'une part, et à la révision et à la modernisation du matériel d'autre part.

(En milliers de DH)

Achat d'un remorqueur	2.000
Révision et modernisation du matériel	2.000

L'ensemble des travaux pour le port de Safi représente un coût de 51.200.000 DH

5 - Port d'Agadir

5.1 - INFRASTRUCTURE

S'agissant de la maintenance des ouvrages existants, des crédits ont été alloués pour les rechargements de la grande jetée

et de la jetée ouest. Quant aux extensions, il s'agit de la construction et de l'équipement d'un quai à minerai (la longueur de ce quai est évaluée à 300 m) et de l'agrandissement du port de pêche.

Les crédits sont résumés ci-dessous :

	(En milliers de DH)
Maintenance	
Maintenance des ouvrages existants	1.200
Dragages d'entretien	2.050
Extensions	
Construction et équipement d'un nouveau quai à minerai	6.000
Port de pêche	6.000

5.2 - SUPERSTRUCTURE ET OUTILLAGE

Les prévisions d'exportation d'agrumes conduisent à outiller le port en remorqueurs, grues automobiles, chariots élévateurs, etc... et à réaménager les bâtiments d'exploitation. Les crédits sont répartis comme suit :

	(En milliers de DH)
Acquisition de nouveau matériel	3.255
Bâtiments d'exploitation	750

L'ensemble des travaux pour le port d'Agadir représente 19.255 milliers de DH.

Port de Kénitra

Les travaux porteront surtout sur le dragage (et le recalibrage du lit de l'oued Sebou) et le remplètement du quai Dubreuil. Le port de Kenitra sera doté à l'avenir d'une drague. Les économies réalisées par rapport à la solution qui consistait à faire appel à des entreprises extérieures permettront de rembourser très rapidement (moins de 2 ans) cet investissement.

	(En milliers de DH)
Achèvement du Plan Triennal	**420**
Maintenance	
Dragages	4.200
Remplètement du quai Dubreuil et recalibrage de l'oued Sebou	5.000
Outillage	
Achat d'une drague	3.423
	(7.290 au delà du Plan)
Total Kenitra	13.043

7 - Ports locaux, phares et balises

El-Jadida

Essaouira

Larache

M'Diq

Jebha

Un nouveau port de pêche sera créé sur la côte méditerranéenne à Jebha (coût 3 millions de DH). Quant au nouveau port de M'Diq un crédit de 1 million de DH est destiné à compléter son équipement. Les ports secondaires de la côte Atlantique ne connaîtront aucune opération d'envergure. Il ne s'agira que de maintenir en l'état les installations. On portera une attention particulière au port de Larache qui est actuellement menacé d'envasement. Une étude sera menée pour fixer quelles pourront être les possibilités de développement de ce port.

Enfin pour les phares et les balises les travaux se répartissent en 2 catégories : les travaux d'achèvement du Plan Triennal d'une part, et les opérations nouvelles de l'autre.

L'ensemble de cette rubrique est récapitulé ci-dessous :

En millions de

PORTS LOCAUX

Achèvement du Plan Triennal	2 028
Opérations nouvelles	
Port d'El Jadida	850
Port d'Essaouira	1 200
Port de Larache	1 000
Port de M'Diq	1 000
Port de Jebha	1 000
Total ports locaux	7 078

PHARES ET BALISES

Achèvement du Plan Triennal	140
Opérations nouvelles	660
Total phares et balises	800

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DU PLAN QUINQUENNAL

A la charge du Budget de l'Etat

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*	*Au-delà du Plan*
Ports nationaux Casablanca :							
Infrastructure							
(Opérations de maintenance et aménagements divers)							
Protection de la jetée Delure	1.000	1.500	1.500	2.000	2.000	8.000	—
Cale de halage (travaux complémentaires)		500				500	—
Protection incendie		500				500	—
Aménagements divers	200	480	540	570	700	2.490	—
Superstructure et outillage							
Acquisitions nouvelles							
Véhicules 3 camions et 6 véhicules légers	70	150				220	
Renouvellement de l'outillage 34 grues de 5 t	800	2.800	3.800	3.800	800	12.000	800
Total Casablanca	2.070	5.930	5.840	6.370	3.500	23.710	800
Tanger							
Infrastructure							
Opérations d'achèvement diverses dont le premier appontement pour car ferry	530					530	—

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total	Au-delà du Plan
Opérations nouvelles (études) Silo à céréales et infrastructures annexes (quais n° 2 et 3, prolongement du brise lame)					1.000	1.000	
Extensions prolongement du quai des pêcheurs			560			560	
Superstructure et outillage							
Construction d'une halle au poisson	—	500	—	—	—	500	
Clôture douanière	145	—	—	—	—	145	
Démolition de hangars et magasins	200	—	—	—	—	200	
Gare maritime et aménagement des accès	2.700	700	—	—	—	3.400	
Outillage du port		30	100			130	
Total Tanger	3.575	1.230	660		1.000	6.465	
Safi :							
Infrastructure Achèvement du Plan Triennal Opérations de maintenance.	3.000					3.000	
Renforcement de la grande jetée	500	2.500	2.500	2.500	2.000	10.000	
Falaise dominant le port		200				200	
Dragages d'entretien	200	200	200	200	200	1.000	

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*	*Au-delà du Plan*
Extension des chantiers navals	—	—	400	400	200	1.000	—
Superstructure et outillage							
Achat d'un remorqueur ..	500	1.500	—	—	—	2.000	—
Révision et modernisation du matériel ..	400	400	400	400	400	2.000	—
Infrastructure liée au projet de Ben-Guérir	6.400	6.400	6.400	6.400	6.400	32.000	—
Total Safi	11.000	11.200	9.900	9.900	9.200	51.200	—
Total ports nationaux	16.645	18.360	16.400	16.270	13.700	81.375	800
Ports régionaux							
Agadir :							
Infrastructure							
Maintenance des ouvrages existants	100	500	600	—	—	1.200	—
Dragages d'entretien	300	650	400	350	350	2.050	—
Construction et équipement d'un nouveau quai à minerai	1.000	3.000	2.000	—	—	6.000	—
Port de pêche	500	1.500	2.000	2.000	—	6.000	—
Superstructure et outillage							
Acquisition de nouveaux matériels	51	951	751	751	751	3.255	—
Bâtiments d'exploitation	600	—	—	—	150	750	—
Total Agadir	2.551	6.601	5.751	3.101	1.251	19.255	—

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*	*Au delà du Plan*
Kénitra :							
Achèvement du Plan Triennal ..	420	—	—	—	—	420	
Maintenance							
Dragages	1.400	1.400	1.400	—	—	4.200	
Remplètement du quai Dubreuil.	—	250	2.750	2.000	—	5.000	
Outillage							
Achat d'une drague	—	800	800	911	912	3.423	7.290
Total Kénitra	1.820	2.450	4.950	2.911	912	13.043	7.290
Total ports régionaux ..	4.371	9.051	10.701	6.012	2.163	32.298	7.290
Ports locaux							
Achèvement du Plan Triennal ..	1.028	1.000				2.028	
El-Jadida	200	300	350			850	
Essaouira	40	290	290	290	290	1.200	
Larache	200	600	200			1.000	
M'Diq	50	350	200	200	200	1.000	
Jebha	100	400	900	800	800	3.000	
Total ports locaux	1.618	2.940	1.940	1.290	1.290	9.078	
Phares et balises							
Achèvement du Plan Triennal	200	350				550	
Opérations nouvelles	100	150	250	250	250	1.000	
Total phares et balises	300	500	250	250	250	1.550	
Total général	22.934	30.851	29.291	23.822	17.403	124.301	8.058

A la charge d'organismes divers

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*	*Au-delà du Plan*
Casablanca (R.A.P.C.)							
Superstructure et outillage (renouvellement)							
1 grue de 12,5 t.	600	1.050	1.050	1.000	—	3.700	—
Tracteurs élévateurs, véhicules utilitaires légers	960	965	445	350	990	3.710	—
Remorques et bennes	487	458	400	250	240	1.835	—
Groupes électrogènes, défenses de quais, engins flottants, pipeline, sea-line	1.980	515	510	550	—	3.555	—
Total Casablanca	4.027	2.988	2.405	2.150	1.230	12.800	—
Mohammédia							
Infrastructure							
Opérations nouvelles							
Construction d'un sea-line avec liaison Casa-Mohammédia-SAMIR	900	—	8.600	—	—	9.500	—
Maintenance et amélioration							
Digue du Nord	65	—	—	—	—	65	1.300
Aménagements divers	55	310	170	200	260	995	—
Superstructure et outillage							
Ouvrages et bâtiments à l'usage du port	85	100	25	98	25	333	—
Aménagements divers	145	240	80	—	—	465	—
Grues, tracteurs et élévateurs	110	—	260	450	450	1.270	—
Vedette de 150 CV			100	100	—	200	—
Divers	67	—	—	35	30	132	—
Total Mohammédia	1.427	650	9.235	883	765	12.960	1.300
Tanger							
Outillage de l'organisme de gestion du port	205	270	350	180	—	1.005	—
Total Tanger	205	270	350	180	—	1.005	—
Total général	5.659	3.908	11.990	3.213	1.995	26.765	1.300

B - LA MARINE MARCHANDE

L'édification d'une Marine Marchande nationale répond à un légitime souci d'autonomie, et au désir de manifester la présence et le dynamisme du Maroc sur les mers et dans les ports des nations avec qui nous commerçons. Il est d'autre part naturel, que le Maroc soit doté d'une marine proportionnée à son outillage portuaire et à l'intensité de son trafic maritime. Mais par dessus tout, l'existence d'un pavillon national développé permet de substantielles économies en devises. Le Plan Triennal estimait à 200 millions de DH, la sortie annuelle de devises due à la rémunération des transports assurés par des navires étrangers. Il y a donc une réelle possibilité de réduire progressivement cette fuite de devises en élargissant la flotte marocaine et en la diversifiant, les achats de bateaux (en devises) étant rapidement compensés par les gains (en devises) réalisés annuellement.

Les pouvoirs publics ont depuis longtemps pris conscience de ce problème. Des efforts ont été faits en vue de sa solution. Mais, les difficultés et les obstacles se sont révélés nombreux. La préparation du Plan Quinquennal a été l'occasion de reposer le problème et de préconiser une nouvelle organisation des transports maritimes qui puisse y apporter remède.

I. - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

1 - Inventaire de la flotte nationale

A la fin de l'année 1966, la flotte comprenait 19 navires ayant une jauge brute de 53.898 tonneaux (un port en lourd de 72.278 tonnes). Ces navires appartiennent à diverses compagnies ou sociétés dont la plus importante est la Compagnie Marocaine de Navigation, dans laquelle l'Etat a une participation majoritaire.

	Nombre de navires	*Jauge (en tonneaux)*
COMANAV	8	39 314
Consortium Maritime	2	2 190
C.G.M.A. (Filiale C.G.T.)	2	2 883
SOFRUMA	1	3 214
C.G.A.	1	1 444
Navale Chérifienne	1	1 107
Shell	1	206
Divers	3	3.540
	19	53.898

La flotte marchande s'est enrichie durant la période triennale d'une part, du car-ferry « Ibn Batouta » (Société Limadet) dans le cadre du développement touristique et, d'autre part, de 9 unités nouvelles, en majorité cargos fruitiers, ce qui double pratiquement la capacité de transport sous pavillon marocain des fruits et légumes. Ainsi, à la veille du Plan Quinquennal, la flotte marocaine comporte 29 unités.

A ces acquisitions, viennent s'ajouter un projet de création d'un armement phosphatier ainsi qu'un projet d'achat d'un hydrofoil, d'une capacité de 100 à 110 passagers, pour la traversée du Détroit.

2 La participation du pavillon national au commerce maritime

21 - LES DONNEES CHIFFREES

Les tableaux ci-après résument l'évolution des différents taux de participation du pavillon marocain.

Année	*Pourcentage des importations*	*Pourcentage des exportations*	*Pourcentage des exportations non compris les phosphates*
1963	9,56 %	2,44 %	4,29 %
1964	7,30 %	1,91 %	6,22 %
1965	3,80 %	1,30 %	4,50 %
1966	4,00 %	2,00 %	7,1 %

Pourcentage des exportations d'agrumes (campagne 1965-1966)

Pavillon marocain	12,28 %
Affrétés marocains	19,84 %
Total	32,12 %

On voit donc que la participation du pavillon marocain a été régulièrement décroissante en pourcentage, sauf en 1966, où la situation s'est légèrement améliorée.

En valeur absolue, il y avait aussi décroissance ainsi que le montre le tableau ci-après

(En milliers de tonnes)

Année	*Importations*	*Exportations*	*Total du trafic*
1963	211	262	473
1964	207	237	444
1965	120	201	321

Cette situation, bien qu'elle soit en voie d'amélioration en 1966 et 1967 du fait de l'extension attendue de la flotte, ne laisse pas d'être préoccupante.

2.2. - LES CAUSES DE CETTE SITUATION

Les causes de cette situation sont multiples. Elles sont caractéristiques des difficultés que rencontre toute industrie naissante :

- les habitudes prises par les importateurs et les exportateurs de s'adresser à certaines compagnies ont dû avoir certainement pour effet de ralentir, voire d'arrêter l'entrée des nouvelles compagnies ;

- certains importateurs ou exportateurs sont souvent dans l'obligation d'utiliser préférentiellement les navires d'une compagnie ou d'un pavillon donné ;

- les taux de frêt et d'assurance que proposent les compagnies étrangères sont souvent plus intéressants que ceux qu'offrent les compagnies nationales : en effet :

  - la concurrence est vive sur le marché des frêts, les surcapacités importantes ;

  - la plus grande puissance, la plus longue expérience des compagnies étrangères leur ont permis de comprimer leurs coûts plus que ne l'ont réussi les jeunes compagnies marocaines ;

  - les tarifs pratiqués par les assurances au Maroc sont élevés comparés aux tarifs anglais, par exemple.

On ne peut espérer trouver une réponse immédiate à tous ces problèmes. La solution ne peut venir à long terme que d'un effort patient des Pouvoirs Publics pour encourager et stimuler l'activité de ce secteur. C'est pourquoi une nouvelle loi-cadre a été proposée

II. - Les Orientations

Les transports maritimes étaient régis jusqu'à ce jour par le Dahir du 25 Septembre 1962, dont l'objectif était de contraindre par la loi toutes les entreprises à faire appel à des navires de la flotte nationale pour assurer le transport de leurs marchandises à l'import et à l'export. Il prévoyait que :

- les importations et les exportations par la voie maritime doivent être particulièrement assurées par des navires marocains ou des navires affrétés par des nationaux (dans la proportion de 40 % à l'importation et de 30 % à l'exportation) pour des produits nommément désignés ;
- les entreprises ou sociétés dans lesquelles l'Etat a une participation sont tenues de réserver à la Marine Nationale en totalité les transports des cargaisons qu'elles expédient ou qui leur sont destinées ;
- les opérations d'affrêtement des navires étrangers sont soumises à une autorisation préalable ;
- les infractions au Dahir peuvent faire l'objet de sanctions.

L'expérience a montré que ce Dahir était inapplicable. C'est pourquoi il a été décidé de l'abroger au profit d'un nouveau texte mieux adapté à une situation caractérisée par une flotte marchande plus importante et la présence d'un organisme étatique, l'O.C.E., ayant le monopole du commerce extérieur pour de nombreux produits.

Ce nouveau texte stipule que :

Sous l'égide du Directeur de la Marine Marchande, les administrations, les offices, les établissements publics, les sociétés d'économie mixte, et les entreprises concessionnaires, d'une part, les armateurs nationaux, d'autre part, doivent passer des accords de transports.

Si la procédure de conciliation échoue, un décret en Conseil des Ministres pourra déterminer les dispositions à prendre pour assurer la coordination nécessaire.

Le transport de marchandises par voie maritime d'un port à un autre du Royaume est réservé aux navires marocains.

Un décret d'application désigne les marchandises qui doivent obligatoirement être transportées pour le compte d'importateurs ou d'exportateurs privés en proportion de 40 % à l'importation et de 30 % à l'exportation. Des dérogations sont prévues à cette règle.

On peut espérer que ces nouvelles dispositions permettront durant le Plan Quinquennal une pleine utilisation et une expansion rapide de la Marine Marchande du Maroc.

III. - Le Programme

L'Etat aidera les armateurs qui ressentiront le besoin d'élargir leur flotte, ou les nouvelles compagnies qui seront créées. L'Etat pourra encourager ces initiatives en les faisant bénéficier des dispositions du Code des Investissements. Mais il n'a pas été possible d'apprécier quel pourrait être le montant de ces investissements ni les tonnages nouveaux correspondants.

1.250.000 DH sont cependant prévus pour achever diverses opérations inscrites au Plan Triennal (non compris 700.000 DH pour le règlement d'un bateau-école, inscrits au Chapitre « Enseignement et Formation des Cadres »).

Ces investissements se ventilent comme suit :

1968 : 844 milliers de DH

1969 : 406 milliers de DH.

C - PECHES MARITIMES

Favorisé par la longueur de ses côtes, et ayant accès à deux mers, l'Océan Atlantique et la Méditerranée, notre Pays se place à un rang convenable parmi les nations maritimes, en matière de pêche, avec près de 300.000 tonnes de poisson débarquées en 1966. Les mesures d'incitation et d'encadrement prises par les Pouvoirs Publics au cours des Plans précédents n'ont pu empêcher que ce secteur demeuré essentiellement privé, ne reste relativement stagnant. Le Plan Quinquennal se propose d'analyser les causes de cette situation et d'y porter remède.

I. - Bilan du Plan Triennal et situation à la veille du Plan Quinquennal

Le Chapitre du Plan Triennal concernant les Pêches avait inscrit dans le programme des années 1965-1967 des opérations correspondant à des crédits limités. Le total des sommes, d'ailleurs à partager avec la Marine Marchande, était de l'ordre de 3 millions de DH et permettait des actions dans le domaine de la surveillance des pêches, dans celui de l'ostréiculture et celui de l'enseignement maritime (mise en service d'un bateau-école). Il était envisagé, en outre, grâce à des crédits de report du Plan 1960-1964, d'achever l'Institut des Pêches. La totalité de ces crédits a été engagée, et toutes les opérations sont en voie d'achèvement.

Mais ces actions n'ont pas réussi à réduire les difficultés rencontrées par toutes les variétés de pêche.

1 Pêche industrielle

11 - PECHE A LA SARDINE

En allant d'amont en aval du processus de production, les obstacles rencontrés sont les suivants :

Les unités de pêche sont caractérisées par leur faible tonnage et leur gestion artisanale. Les marins-pêcheurs sont payés à la part (40 % du produit de la pêche allant au patron et 60 % leur revenant), ce qui leur laisse de trop faibles rémunérations.

Les usines de conserves sont utilisées au-dessous de leur capacité de production ; les exportations n'ont guère augmenté depuis 1960 (1.300.000 boîtes en 1966 comme en 1960).

En effet les prix de revient ne sont pas compétitifs et le Maroc ne réussit à écouler sa production que grâce à des accords

commerciaux qui le privilégient. Toutes les composantes des prix de revient peuvent être incriminées : prix trop élevé du poisson frais, du fer blanc, frais de commercialisation excessifs, etc.

Les usines de farine de poisson sont aussi sous-employées. Mais il existe un marché potentiel extérieur très important.

1.2. - PECHE AU THON

La capture du thon se fait actuellement :

dans des pêcheries côtières fixes (madragues) ;
artisanalement, le long du littoral par engins manœuvrés à bord d'un bateau.

Aucune augmentation des tonnages débarqués ne peut être attendue dans ce cadre restreint ; on enregistre même une diminution des exportations de thon en conserve (62.000 caisses en 1966 contre 95.000 caisses en 1960).

2. - La pêche fraîche

Cette pêche est destinée à la consommation immédiate.

Actuellement, on assiste au dépeuplement des fonds les plus proches du littoral, les bateaux étant de trop faible tonnage pour s'éloigner des côtes. Le marché intérieur est stagnant, la consommation par tête est faible (1 kg. 5 en 1966). Quant aux marchés extérieurs, ils restent inexplorés.

II. - Les Orientations

La question s'est posée de savoir, si face à cette absence de dynamisme qui caractérise un secteur vital du point de vue économique et social, puisqu'il emploie une main-d'œuvre importante concentrée dans les villes côtières, l'Etat ne devrait pas intervenir de façon directe en assumant la responsabilité des tâches de production et de commercialisation par l'intermédiaire d'un Office spécialisé qui viendrait se juxtaposer aux unités déjà existantes.

Cette solution, la plus séduisante a priori, car elle permet l'abaissement des prix de revient grâce à l'intégration verticale des unités de pêche et de conserveries, mérite d'être étudiée au cours du Quinquennat.

Les Pouvoirs Publics aideront, en outre, les professionnels à améliorer les conditions de leur activité grâce à de nouvelles dispositions relatives aux Sociétés Coopératives de Pêcheurs, la première définissant les règles de droit commercial auxquelles elles sont assujetties, la seconde proposant un statut-type pour ces sociétés.

Il est, en effet, démontré que les unités de tonnage moyen dont précisément la flottille de pêche devrait s'enrichir, ne peuvent être rentabilisées par le mode actuel de gestion (patron-armateur et marins-pêcheurs se partageant le produit de la pêche dans un rapport déterminé).

Le système des coopératives au contraire favorise les lourds gabarits et laisse aux coopérateurs un revenu plus important que celui qu'ils peuvent espérer en s'employant comme salariés. Cette innovation pourra, on peut l'espérer, contribuer à résoudre les problèmes qui ont été énumérés ci-dessus

en exerçant une pression sur le prix de revient des conserves;

en stimulant l'effort de recherche de nouveaux fonds au large des côtes africaines pour le thon, par exemple, et de nouvelles formes de pêche;

en tentant d'élargir le marché intérieur par une action de propagande en faveur de la consommation de poisson dans certaines zones pilotes.

III. - Les Mesures

Ce paragraphe vient préciser comment les orientations énoncées ci-dessus seront concrétisées durant le Plan, et indique quels crédits il faut prévoir à cet effet.

1. Coopératives de pêcheurs

11 - COOPERATIVES DE SAFI ET D'AGADIR

4 navires de pêche pour la pêche industrielle (sardine et thon).

Coût total 4 × 1.200.000 DH	4.800.000 DH
Prime d'équipement (15 %)	720.000 DH

Emplois créés 4 × 13 = 52 marins.

Les achats de navires se feront en deux temps : 1968, puis 1970.

12 - COOPERATIVES DES PECHES MARITIMES DU NORD

6 sardiniers de 30 tonneaux de jauge brute.

Coût total 235.000 DH × 6	1.410.000 DH
Prime d'équipement (15 %)	211.500 DH

Même remarque que précédemment en ce qui concerne l'échelonnement des acquisitions.

2. - Campagne de promotion des ventes

En relation avec les coopératives du Nord, une campagne sera lancée en faveur de la consommation de poisson dans quelques centres choisis à l'intérieur du Pays.

Coût du projet : 30.000 DH × 6 = 180.000 DH correspondant à l'achat de 6 camions.

Il faut ajouter à ces crédits, une somme de 95.000 DH reliquat du Plan Triennal, et que l'Institut des Pêches pourra engager dès 1968.

TABLEAU RECAPITULATIF
MONTANT DES CREDITS

(En milliers de DH)

Nature des opérations	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Coopératives de pêche						
— de Safi et Agadir	360	—	360	—	—	720
— du Nord	106		106			212
Campagne de promotion des ventes .	90	—	90	—	—	180
Crédits d'achèvement	95	—	—	—	—	95
Total ..	651	—	556	—	—	1 207

En ce qui concerne les coopératives de pêche les crédits mentionnés ici ne concernent que la prime d'équipement. Ces chiffres pourront être majorés si la formule des coopératives rencontre un succès plus grand que prévu.

D - LES ROUTES

I. - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

Le Maroc est doté d'un réseau routier en bon état, et dont la densité est satisfaisante compte tenu du niveau de développement économique auquel est parvenu le Pays, et des besoins de la circulation routière.

Le patrimoine actuel (situation au 1-1-68) est décrit dans le tableau suivant :

	Longueur (km)	
	Construites	*dont revêtues*
Routes principales	7.214	6.819
Routes secondaires	5.868	5.368
Chemins tertiaires	11.052	7.653
Total	24.134	19.840

Le bilan présenté ci-après ne retrace qu'une partie des opérations qui sont intervenues sur le réseau routier durant la période triennale, certaines d'entre elles étant le fait des Collectivités Locales.

Le tableau ci-dessous donne le bilan de l'utilisation des crédits au cours de la période triennale.

Rubriques	*Crédits disponibles*	*Emissions au 31-12-1967*
Routes principales et secondaires	46.405	44.860
Itinéraires touristiques	20.287	19.391
Chemins tertiaires :		
Réseau de Sidi-Slimane	15.898	13.952
Autres réseaux	38.117	38.012
Pistes minières	343	105
Total général	121.050	116.320

On constate que ce secteur a atteint les objectifs fixés par le Plan. Toutes les opérations ont été réalisées et seule restait à payer au 31 Décembre 1967 une fraction de 4 % du crédit total.

L'ensemble des opérations réalisées correspond à un accroissement de 541 kms en routes principales et secondaires (dont 437 kms revêtus), et de 730 kms de chemins tertiaires (dont 710 revêtus) soit des accroissements de 4 % et 6,5 % respectivement par rapport à la situation initiale.

II. - Les Orientations du Plan

L'appréciation exacte des besoins en matière d'infrastructure routière dépend largement de la connaissance que l'on peut avoir de la composition du trafic routier et de son évolution dans le temps. Manquant d'informations détaillées, on a seulement tenté d'estimer, par diverses méthodes (parc automobile, consommation de carburants, montage d'automobiles) la croissance du trafic global pendant le Plan Quinquennal. Le taux de 3 % a été retenu.

Les principes qui ont présidé à l'élaboration du programme routier sont les suivants :

Maintenance :

Les opérations tendant à la bonne conservation du patrimoine routier et à l'adaptation des chaussées au trafic de charges de plus en plus lourdes et plus nombreuses ont été considérées comme prioritaires.

Extension :

Parallèlement à cet important effort de maintenance l'extension des différents réseaux a répondu à des objectifs précis.

— *Objectif économique d'intérêt national*

La construction déjà amorcée d'un certain nombre de grandes voies de communications interrégionales sera poursuivie : R.S. 501 Marrakech-Agadir, R.S. 512 Tan-Tan Tarfaya, R.S. 133 Khouribga - Beni-Mellal.

— *Objectif touristique d'intérêt national*

L'effort porté précédemment sur la grande rocade méditerranéenne sera maintenu : liaison Tanger Ftadeq.

— *Objectif socio-économique d'intérêt régional*

Le taux d'allongement du réseau des chemins tertiaires réalisé durant le Triennat sera conservé.

— *Objectif d'intérêt régional économique :*

Les projets spécifiques d'infrastructure routière, liés à la création des périmètres agricoles ou à l'exploitation de nouveaux gisements seront activement menés

Ainsi ce programme de constructions nouvelles répond largement aux besoins ressentis par les secteurs productifs : Agriculture, Industrie et Tourisme.

III. - Les Mesures

De par sa configuration même et le degré d'évolution très contrasté entre certaines régions, le réseau routier doit répondre simultanément à deux exigences fondamentales :

Désenclaver à l'échelon national, les régions les plus éloignées des gros centres d'activité, ainsi que rattacher, à l'échelon régional les centres éloignés du réseau construit, c'est-à-dire poursuivre le maillage de l'infrastructure routière nationale et régionale.

Répondre, à l'avance, dans les zones de forte activité et de forte densité, aux besoins d'un trafic en continuelle évolution.

Ces deux exigences doivent se traduire, au niveau de la conception, par deux notions différentes, créer et adapter, qui appellent des méthodes d'investigation elles-mêmes différentes.

Les programmes de création devront être basés sur la connaissance approfondie des projets de mise en valeur régionaux. La route doit être considérée comme l'un des outils de base du développement économique des régions dont l'essor est déjà ou va être prochainement lancé. Les projets spécifiques devront donc prendre davantage d'importance et apporter aux régions intéressées, de façon rationnelle, et dans les temps impartis, une infrastructure adaptée à leurs besoins.

Les programmes d'adaptation, au contraire, doivent faire appel dans un esprit largement prospectif, aux moyens et méthodes les plus modernes en matière de recensement qualitatif et quantitatif des grands courants, présents et à venir, d'échanges urbains et interurbains. Nous n'évoquerons ici que les problèmes de circulation qui vont se poser à plus ou moins brève échéance à la ville de Casablanca et à l'ensemble de la future conurbation Rabat-Casablanca. Les études très complexes qui vont devoir être menées nécessitent la connaissance de renseignements statistiques poussés qui ne pourront être obtenus que par la poursuite accrue de la mise en place de moyens d'investigation importants comprenant, d'une part, des comptages routiers automatiques et, d'autre part, des enquêtes de circulation.

IV. - Le Programme

Le programme, établi en fonction des centres d'intérêt précédemment évoqués, comporte une dépense d'investissement de 162.764 millions de DH, ainsi répartis :

	(En milliers de DH)
Routes principales et secondaires	60.550
Itinéraires touristiques	10.225
Chemins tertiaires	40.000
Projets spécifiques	51.700
Pistes minières	238
Gros matériel et engins de travaux	24
Etudes et expérimentations	27
Total	162.764

1 - Les routes principales et secondaires

Une fraction importante des crédits retenus ira à des opérations de grosses réparations des chaussées et de reconstructions d'ouvrages d'art pour 40 millions de DH.

Les opérations nouvelles concernent principalement l'aménagement de deux grands axes de circulation, la R.S. 501 Marrakech-Taroudant, qui sera achevée complètement (coût : 6.950.000 DH) et la R.S. 512 Bou-Izakarn - Tarfaya, en ce qui concerne la section Tan-Tan - Tarfaya (coût 6 millions de DH). Il faut ajouter à ces opérations l'achèvement de la liaison Khouribga - Beni-Mellal (R.S. 133) pour 2.6 millions de DH et un crédit de 5 millions de DH pour mener à leur terme diverses opérations commencées au cours du Plan Triennal ce qui porte à 60,55 millions de DH le montant total des sommes inscrites à cette rubrique.

	(En milliers de DH)
a) **Achèvement du Plan Triennal**	5.000
b) **Opérations de maintenance**	40.000
c) **Développement économique :**	
R.S. 501 Marrakech-Taroudant. Achèvement complet	6.950
R.S. 512 Bou-Izakarn - Tarfaya. Aménagement prioritaire de la section Tan-Tan - Tarfaya	6.000
R.S. 133 Khouribga - Beni-Mellal	2.600
Total	60.550

2 - Itinéraires touristiques

Trois itinéraires, dont la construction avait été amorcée au cours du Plan Triennal, seront achevés au cours du présent Plan

	(En milliers de DH)
R.S. 704 Tanger-Fnideq	7.000
R.P. 31 Marrakech-Zagora	1.500
Ceinture nord de Fès	150
Divers	1.575
Total	10.225

3 - Chemins tertiaires

Un crédit de 36.155 millions de DH est prévu pour cette catégorie d'opérations. Viennent s'ajouter à cette dotation, des crédits d'achèvement du Plan Triennal, pour un montant de 3.845.000 DH. Ces crédits compléteront les sommes qui seront affectées à la construction ou au gros entretien de chemins tertiaires réalisés par les autorités provinciales, sur leurs budgets propres.

	(En milliers de DH)
Achèvement du Plan Triennal	3.845
Crédits nouveaux	36.155
	40.000

4 - Les projets spécifiques

La construction de voiries se poursuit sur différents périmètres (Mechra - Bel - Ksiri, Sidi-Allal-Tazi, etc...). Le projet D.E.R.R.O. a mis sur pied un programme cohérent de développement du réseau routier dans le Rif en dégageant des priorités. En outre, l'exploitation du gisement de phosphates de Ben-Guérir nécessitera la construction d'une route de 1.2 million de DH reliant la mine au reste du réseau. Enfin, 7 millions sont prévus pour l'achèvement de l'infrastructure de Safi.

	(En milliers de DH)
Polygones de Mechra-Bel-Ksiri et de Sidi-Allal-Tazi	20.000
Loukkos	1.500
Projet D.E.R.R.O.	22.000
Gisement phosphatier de Ben-Guérir	1.200
Infrastructure de Safi	7.000
Total projets spécifiques	51.700

5 - Les pistes minières

Un crédit de 238.000 DH a été inscrit au Plan Quinquennal pour aider les sociétés minières à construire les pistes d'accès aux gisements.

6 - Gros matériel et engins de travaux

Les 24.000 DH inscrits sont des crédits complémentaires.

7 - Etudes et expérimentations

27.000 DH sont en 1968 consacrés à cette rubrique.

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS 1968-1972

(En milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
Routes principales et secondaires						
Achèvement du Plan Triennal	5.000	—	—	—	—	5.000
Opérations de maintenance	4.000	8.500	7.650	8.250	11.600	40.000
Développement économique :						
R.S. 501 Marrakech-Taroudant (achèvement)	500	1.000	2.450	2.000	1.000	6.950
R.S. 512 Bou-Izakarn-Tarfaya. Aménagement prioritaire de la section Tan-Tan Tarfaya	1.000	1.500	1.500	1.500	500	6.000
R.S. 133 Khouribga-Beni-Mellal	1.000	1.300	300	—	—	2.600
Total routes principales et secondaires	11.500	12.300	11.900	11.750	13.100	60.550
Itinéraires touristiques						
Achèvement du Plan Triennal	1.575	—	—	—	—	1.575
R.S. 704 Tanger-Fnideq. Achèvement	1.000	2.000	2.000	2.000	—	7.000
R.P. 31 Marrakech-Zagora. Achèvement	1.000	500	—	—	—	1.500

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Ceinture Nord de Fès						
Achèvement	150	—	—	—	—	150
Total itinéraires touristiques	3.725	2.500	2.000	2.000	—	10.225
Chemins tertiaires						
Achèvement du Plan Triennal :	3.845	—	—	—	—	3.845
Crédits nouveaux	2.005	6.560	8.500	9.200	9.890	36.155
Total chemins tertiaires	5.850	6.560	8.500	9.200	9.890	40.000
Projets spécifiques						
Polygones de						
Mechra-Bel-Ksiri	1.140	1.560	1.600	1.800	2.000	8.100
Sidi-Allal-Tazi	2.860	2.440	2.000	2.200	2.400	11.900
Loukkos	1.500					1.500
Projets D.E.R.R.O	1.000	4.000	4.500	5.500	7.000	22.000
Infrastructure de Safi	7.000					7.000
Ben-Guérir			1.200			1.200
Total projets spécifiques	13.500	8.000	9.300	9.500	11.400	51.700
Pistes minières	238					238
Gros matériel et engins de travaux	24					24
Etudes et expérimentations	27					27
Total général	34.864	29.360	31.700	32.450	34.390	162.764

E - LES TRANSPORTS ROUTIERS

Ce Chapitre est principalement consacré **aux transports publics**, c'est-à-dire aux entreprises dont l'activité principale est le transport de voyageurs ou de marchandises pour le compte d'autrui. Par opposition, **les transports privés** sont le fait de particuliers ou d'entreprises agissant pour leurs besoins propres.

L'Administration exerce son contrôle sur les transports publics (respect des normes techniques, délivrance d'agréments de transport, etc...). Elle organise, en particulier, le transport des marchandises dans le cadre de l'Office National des Transports (O.N.T.) qui met à la disposition des transporteurs et de leurs clients des gares routières où s'ajustent l'offre et la demande.

Cependant, toutes les entreprises de transports sont la propriété de personnes physiques ou de sociétés privées. Si un accroissement de trafic ou l'apparition de besoins nouveaux nécessitent l'acquisition de nouveaux moyens de transports, le financement en est supporté par l'épargne privée.

Il en résulte que le Plan ne fera qu'énoncer les mesures propres à assurer la bonne exécution des transports et le développement rationnel de ce secteur sans prévoir de crédits publics.

I. - La Situation à la veille du Plan

Transport de voyageurs

La situation du parc en 1966 est donnée par le tableau ci-dessous :

Nombre d'entreprises	1.994
Nombre de cars	1.981
Nombre de places offertes	71.117

La gestion administrative de ce parc est assurée par le Service des Transports Routiers (contrôle des dossiers des entreprises de transports - contrôle technique des cars - contrôle routier). Mais le trafic effectué par ce parc et son évolution dans le temps ne peuvent être connus dans l'état actuel de l'organisation de ce transport. Aucune information statistique ne parvient à ce sujet à l'Office National des Transports.

Une meilleure connaissance de cette activité est donc une condition préalable à toute action efficace de l'Administration.

2 Transport de marchandises

Le parc public agréé comprenait en 1966, 1.246 entreprises qui exploitaient 2.125 camions, représentant un total de 19.000 t.

Les quantités transportées sous l'égide de l'O.N.T. sont en croissance rapide (6 % sur la période 1961-1966). Il est probable que ce rythme va se maintenir, voire s'accélérer, les agrumes et les betteraves devant être depuis 1966 impérativement pris en charge par l'Office.

II. - Les Mesures

1 Transport de voyageurs

Le besoin de l'intervention de la puissance publique se fera sentir dans de nombreux domaines. Il y a lieu par exemple de :

Veiller à la réalisation d'une plus grande sécurité (contrôle technique plus poussé), d'un confort nécessaire (aménagement minima) et à l'application d'un tarif découlant du prix réel du transport.

Réaliser, d'une part, une meilleure utilisation des moyens existants en décongestionnant les itinéraires surchargés (transports parallèles au rail, prolifération des taxis) et en dotant de moyens appropriés les itinéraires dépourvus (lignes sur les relations entre les centres de faible importance pour éliminer le transport des voyageurs par camions et charrettes) et, d'autre part, augmenter la capacité du parc en fonction des besoins nouveaux. L'une des conditions de réussite de cette coordination est évidemment une meilleure connaissance et un meilleur contrôle du secteur.

2 Transport de marchandises

Pour s'adapter aux besoins nouveaux, une capacité supplémentaire de 4.500 tonnes sera nécessaire durant le Plan Quinquennal.

L'on doit pouvoir escompter qu'une meilleure utilisation du parc de l'O.N.T. viendra réduire cette estimation à 3.000 t., soit 600 t. par an environ.

Ces gains de productivité devront en particulier résulter des textes qui sont venus en 1967 modifier la législation en vigueur (Dahir du 12 Novembre 1963, et Décret du 4 Décembre 1963) dans le sens d'une plus grande justice en matière d'attribution d'agréments de transport. Les agréments octroyés seront renouvelables, leur renouvellement étant soumis au respect de normes techniques précises. Cette nouvelle réglementation permettra ainsi la reconstitution à un rythme normal du parc routier public (actuellement dans un état d'usure avancé).

De même, en matière de transport privé, un nouveau Décret actuellement à l'étude viendra réformer la législation actuelle dans le sens d'une plus grande souplesse sur un certain nombre de points :

Délivrance des permis de circulation.

Modulation des sanctions en fonction de la gravité des délits

Voies de recours ouvertes aux contrevenants.

D'autres mesures qui n'ont pas fait encore l'objet de textes devront être mises à l'étude durant le Plan :

a) encourager la spécialisation des moyens de transports publics (gros porteurs, containers, citerniers, isothermiques)

b) limiter la capacité du parc privé au minimum des besoins du secteur intéressé en vue d'éviter, d'une part, le développement du transport « clandestin » (c'est-à-dire le transport effectué par des personnes qui ne justifient d'aucune activité économique) et, d'autre part, le gaspillage des moyens de transport (comme par exemple le retour à vide des véhicules des sociétés qui sont raccordés au rail) La grande masse du fret doit être confiée aux moyens des transports publics dont les prix de revient diminueront en conséquence. Les prix des transports pourront être alors réduits en proportion. Les entreprises et sociétés ne devront disposer que d'un parc d'une souplesse indispensable à leur bonne marche ;

c) éviter le double emploi inutile (matériel non employé ou mal employé) et permettre un accroissement du trafic routier en recommandant aux secteurs public et semi-public de remettre leurs transports aux transporteurs de profession et d'éviter de s'équiper en moyens propres

d) enfin, il faudra s'employer à organiser les entreprises de transports (entreprises coopératives, législation du travail) pour réaliser une meilleure gestion en les adaptant aux exigences de l'économie générale et réaliser une plus grande et plus efficace collaboration entre l'O N T et les transporteurs publics, et surtout pour arriver à connaître le véritable coût des transports et déterminer un tarif économique

3 Code de la Route

Une refonte complète du Code de la Route de 1953 est actuellement en cours. Le projet à l'étude s'inspire des normes internationales admises en la matière et les applique à la réalité du Pays.

En attendant la mise au point définitive de ce texte et devant le nombre croissant des accidents de la circulation, qui constituent une perte de substance non négligeable pour l'économie, un certain nombre de normes de sécurité ont été ou vont être appliquées aux usagers de la route (état des pneumatiques, port du casque obligatoire pour les cyclomotoristes, visites médicales à intervalles rapprochés pour les conducteurs de poids lourds, etc ...).

Ces mesures devront aboutir à une réduction sensible du taux des accidents durant le Plan Quinquennal.

F - LES CHEMINS DE FER

I. - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

Le réseau que gère l'Office National des Chemins de Fer s'étend sur 1.770 kms de ligne, dont 161 kms à double voie. Sept cent trente kilomètres sont exploités en traction électrique, le reste en traction diesel.

Malgré la longueur relativement faible de son réseau, l'Office National des Chemins de Fer assure un trafic très important axé surtout, pour les voyageurs, sur les transports à longue distance et pour les marchandises, sur les pondéreux, c'est-à-dire non seulement sur les produits miniers, mais sur les transports de masse: ciments, engrais, sucres, céréales, agrumes.

Les crédits mis à la disposition de l'O.N.C.F. par le Plan Triennal s'élevaient à 54 millions de DH. A ce montant sont venus s'ajouter, d'une part, le report du Plan Quinquennal 1960-1964 (4,26 millions de DH), d'autre part, les crédits relatifs à la desserte ferroviaire du complexe chimique de Safi et prévus au titre de l'infrastructure des projets spécifiques (8,45 millions de DH). Enfin, le solde du compte courant de l'Office qui fut créditeur durant la période triennale a contribué au financement de ses investissements (pour 4,88 millions de DH).

La totalité de ces crédits (soit 71,59 millions de DH) a été engagée et liquidée au 31 Décembre 1967. L'Office aura réalisé les objectifs qui lui ont été assignés, en respectant les délais fixés par le Plan Triennal.

Ces investissements ont surtout été destinés

à faire face à l'accroissement du trafic de l'O.C.P. par l'acquisition de wagons trémies spécialisés, l'achèvement du doublement de la voie entre Sidi-El-Aidi et Khouribga et la desserte ferroviaire du nouveau centre de Beni-Idir.

à desservir le Complexe Chimique de Safi par l'acquisition de wagons pour le transport de la pyrrhotine et la construction d'un embranchement.

L'O.N.C.F. a pu également amorcer une tranche de renouvellement de son parc (achat de 8 locomotives diesel-électriques et de 20 voitures à voyageurs) et de ses installations (amélioration de la ligne Sidi-Kacem - Tanger, construction d'un nouveau dépôt à Casablanca - Roches-Noires) ; ce renouvellement sera poursuivi au cours du prochain Plan.

II. - Les Orientations du Plan

L'observation de l'évolution du trafic de 1938 à nos jours montre que le nombre de tonnes-kilomètres (t.-km.) s'accroît en moyenne de 5 % par an. Ce taux se maintiendra durant les cinq années à venir. Ce qui conduit à un accroissement absolu de 750 millions de t.-km., le trafic passant de 2 213 millions de t.-km. en 1966 à 2.965 millions de t.-km. en 1972.

Une estimation directe de cette croissance peut être obtenue en considérant le nouveau trafic suscité par les projets qui sont actuellement approuvés, ou en cours de réalisation, soit 680 millions de t.-km.

A ce nouveau trafic, il faut ajouter d'autres accroissements difficilement chiffrables bien que certains, et concernant le trafic des céréales, des agrumes, du bois, etc... Enfin, quelques-uns des nombreux projets à l'étude, seront réalisés durant le Quinquennat à venir, entraînant de nouveaux accroissements du trafic (évalués à 500 millions de t.-km.).

Une expansion d'environ 750 millions de t.-km. paraît donc un pronostic très raisonnable.

L'O.N.C.F. a donc à faire face à une extension certaine du trafic ; aussi son parc d'engins moteurs et remorqués sera-t-il augmenté. Pour une part, ces nouvelles unités viendront prendre la relève de matériels anciens d'une grande vétusté et dont les coûts d'entretien s'avèrent prohibitifs. Parallèlement le maintien en l'état du réseau et son adaptation aux besoins de l'économie du Pays ne seront pas négligés, conformément à la politique générale retenue par le Plan en matière d'infrastructure. C'est ainsi que seront renforcées certaines sections de la voie Sidi-Kacem - Tanger dont les caractéristiques périmées imposent des réductions de vitesse et compromettent la sécurité du personnel et du matériel.

Le programme de l'O.N.C.F. est donc caractérisé par l'importance accordée aux opérations de maintenance. Cependant quelques extensions ou modifications du réseau sont envisagées en liaison avec des projets industriels. La plus importante, et la seule qui soit mentionnée dans ce Chapitre, concerne le raccordement du nouveau gisement phosphatier de Ben-Guerir au reste du réseau.

En résumé, trois objectifs principaux seront assignés à l'O.N.C.F.

1) Adapter son réseau aux besoins de l'économie.

2) Renouveler et renforcer son matériel moteur et remorqué.

3) Répondre aux besoins en infrastructure ferroviaire du secteur industriel et minier.

III. - Les Mesures

Il a été envisagé que le mode de gestion de l'O.N.C.F. soit libéralisé et se rapproche autant que possible de celui d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Cette réforme impliquerait que l'Office ne fasse plus appel à l'Etat pour qu'il finance ses investissements à fonds perdus. Il lui faudrait chercher lui-même ses sources de financement et parer au remboursement du capital, annuités et intérêts. Il en résulterait une plus grande indépendance, donc une plus grande souplesse, dans la gestion quotidienne de l'Office, et, sans doute, une politique d'investissement plus consciente, c'est-à-dire plus conforme aux lois de l'économie.

Il faut cependant s'attendre, si l'on opte pour cette solution à ce que l'on soit contraint d'aménager les tarifs et que les dérogations en faveur de certaines catégories de produits ou d'usagers soient réexaminées.

Ces problèmes complexes méritent d'être l'objet d'études attentives dès le début de l'année 1968.

IV. - Le Programme

Le montant total des crédits affectés aux Chemins de Fer s'élève à 175.4 millions de DH. ainsi répartis :

1 objectif adaptation des réseaux aux besoins de l'économie	23.500.000 DH
2 objectif renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué	
1 - Acquisitions nouvelles	54.000.000 DH
2 - Paiement d'échéances relatives aux opérations du Plan Triennal	27.900.000 DH
3 objectif infrastructure liée aux projets spécifiques (desserte ferroviaire de la mine de Ben-Guerir)	70.000.000 DH
Total	175.400.000 DH

Adapatation du réseau aux besoins de l'économie

Le premier objectif s'intitule « Adaptation du réseau aux besoins de l'économie ». Il comprend en fait une série d'opérations visant à maintenir en l'état les installations actuelles, éventuellement à les remplacer en les modernisant.

a) **Travaux des gares et embranchements**

Ces travaux consistent en

création de voies nouvelles et allongements de voies existantes ;

remaniement des faisceaux existants pour faciliter l'exécution des manœuvres ;

participation à l'établissement d'embranchements particuliers afin d'amener et de conserver au rail une clientèle industrielle

Les gares Casa-Voyageurs, Meknès, Oujda, Sidi-Kacem, Sidi-Yahia sont au nombre des gares intéressées par certains travaux.

Coût du projet : 3.500.000 DH

b) **Amélioration de la voie**

Il s'agit de travaux de maintien en état de la voie dans les zones sensibles situées au voisinage de Casablanca, Rabat, Sidi-Kacem, Meknès, Taza.

Coût du projet : 4.000.000 de DH

c) **Renforcement de la voie Sidi-Kacem - Tanger**

Le mauvais état de la voie est une gêne au bon écoulement du trafic et un danger pour les personnes et les marchandises. Sur 200 kms de voie, 90 furent l'objet de programmes antérieurs. 110 restent donc à renforcer. Le coût total de l'opération est de 20 millions de DH, dont 5 millions seront dépensés durant le Plan.

d) **Machines-outils, outillage et ateliers**

Le parc de machines-outils sera partiellement renouvelé et accru de nouvelles unités en corrélation avec l'augmentation du nombre de locomotives et wagons prévue par le Plan.

Les ateliers de réparation seront aménagés et réorganisés.

Notons l'achat d'un pont roulant de 25 t à Casa-Voyageurs et le déplacement à Sidi-Kacem du dépôt actuel de Ksar el-Kebir.

Enfin, l'Office acquerra un outillage spécialisé destiné à augmenter la rapidité d'intervention sur les lieux de pannes et la sécurité du trafic.

Coût du projet : 3.000.000 de DH

e) **Travaux divers**

Sont réunies sous ce titre les opérations auxquelles l'Office doit procéder de façon continue sur l'ensemble de son réseau : expropriations, bornages, clôtures, bâtiments de service, logements, etc.

Coût du projet : 4.000.000 de DH

f) **Aire de lavage et extension de la gare de Casablanca Port**

Pour faire face au développement de l'activité portuaire, 4 millions de DH seront consacrés à l'extension de la gare de Casablanca Port et à l'aménagement d'une aire de lavage.

Le tableau ci-dessous récapitule pour l'ensemble du premier objectif, les dépenses d'investissement prévues durant le Plan.

(En milliers de DH)

Travaux des gares et embranchements	3.500
Amélioration de la voie	4.000
Renforcement de la voie Sidi-Kacem - Tanger	5.000
Machines-outils, outillage et ateliers	3.000
Travaux divers	4.000
Aire de lavage et extension de la gare de Casablanca Port	4.000
Total	23.500

Renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué

c) **Acquisitions nouvelles**

Pour faire face à l'accroissement du trafic et pour renouveler son materiel roulant souvent vétuste et arrivé à la limite de ses possibilités, l'Office procédera à l'acquisition de

4 locomotives diesel-électriques de 3.600 CV. Les économies réalisées sur les frais d'entretien permettent de rembourser ces engins en 15 ans. (Coût : 11.000.000 de DH).

3 locomotives électriques de 2.000 kW destinées aux sections électrifiées du réseau et venant en remplacement de machines datant de 1935. (Coût : 7.000.000 de DH).

650 wagons de types divers pour parer aux augmentations de trafic et remplacer progressivement le parc actuel de 5.100 wagons âgés en moyenne de 35 ans. Ces nouveaux wagons seront commandés à l'industrie locale. (Coût : 26.000.000 de DH).

Pour répondre aux besoins de l'O.C.P. 2 rames de 72 wagons pour le transport des phosphates. (Coût : 10.000.000 de DH).

b) **Paiement des échéances relatives aux opérations du Plan Triennal**

Elles concernent l'achat :

— de 8 locomotives diesel-électriques commandées en 1966 ; coût : 15.700.000 DH ;

— de 20 voitures et fourgons commandés en 1966 ; coût 8.200.000 DH ;

— de 120 wagons et divers ; coût : 4.000.000 de DH.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des crédits accordés au titre du second objectif :

(En milliers de DH

1) **Acquisitions nouvelles**	
— 4 locomotives diesel-électriques	11.000
— 3 locomotives électriques	.000
— 650 wagons de type divers	26.000
— 2 rames de 72 wagons pour le transport des phosphates	10.000
Total	54.000
2) **Paiement des échéances relatives aux opérations du Plan Triennal**	27.900
Total général	81.900

3 - Infrastructure liée aux projets spécifiques

(Desserte ferroviaire du gisement phosphatier de Benguérir)

L'écoulement du phosphate à partir du nouveau gisement vers le port de Safi, nécessite la construction d'une bretelle ferroviaire de 12 kms, reliant le nouveau gisement à la gare de Ben-Guérir. En outre, la ligne Ben-Guérir - Safi sera renouvelée sur toute sa longueur et son débit augmenté. Si l'on inclut l'achat du matériel roulant que nécessitera l'augmentation des tonnages transportés, le montant total de l'investissement s'élèvera à 70 millions de DH.

Le tableau ci-après décrit la répartition du montant total des crédits accordés, **soit 175,4 millions de DH**, par opération et par année.

CHEMINS DE FER

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

1968-1972

(En milliers de DH)

Designation des projets	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
1 - **Adaptation du réseau aux besoins de l'économie :**						
Travaux des gares et embranchements	700	700	700	700	700	3.500
Amélioration de la voie	800	800	800	800	800	4.000
Renforcement de la voie Sidi-Kacem - Tanger	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
Machines-outils, outillage et ateliers	600	600	600	600	600	3.000
Travaux divers	800	800	800	800	800	4.000
Aire de lavage et extension de la gare de Casa-Port	—	—	3.000	1.000	—	4.000
Total 1 - Adaptation du reseau	3.900	3.900	6.900	4.900	3.900	23.500
2 - **Renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué**						
2 1 - **Acquisitions nouvelles :**						
Achat de 4 locomotives diesel-électriques	1.000	2.500	2.500	2.500	2.500	11.000
Achat de 3 locomotives électriques		500	2.000	3.500	1.000	7.000
Achat de 650 wagons de type divers	2.000	4.000	6.000	7.000	7.000	26.000
Achat de 2 rames de 72 wagons pour le transfert des phosphates	1.000	4.000	5.000	—	—	10.000
Total 2.1 - Acquisitions nouvelles	4.000	11.000	15.500	13.000	10.500	54.000

	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
2.2. - **Paiement des échéances** concernant l'achat de						
8 locomotives diesel électriques commandées en **1966**	7 600	2 200	2 000	2 000	1 900	15 700
20 voitures et fourgons commandés en 1966	3 900	1 100	1 100	1 100	1 000	8 200
120 wagons et divers	4 000					4 000
Total 2.2 - Paiement des échéances relatives aux opérations du Plan Triennal	15 500	3 300	3 100	3 100	2 900	27 900
Total 2 - Renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué	19 500	14 300	18 600	16 100	13 400	81 900
3 - **Desserte ferroviaire de la mine de Ben-Guérir**	5 000	10 000	15 000	20 000	20 000	70 000
Total general	28 400	28 200	40 500	41 000	37 300	175 400

G - L'AVIATION CIVILE

I. - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

Doté d'une infrastructure aéronautique relativement riche et en voie d'expansion rapide, notre Pays dispose à la date du 1er Janvier 1968, de sept aérodromes commerciaux aptes à recevoir les avions moyens courriers auxquels il faut ajouter l'aérodrome international de Rabat-Salé dont la piste récemment allongée permet d'accueillir les longs courriers quadri-réacteurs.

Par ailleurs, la Compagnie Nationale Royal Air Maroc dont la flotte se compose principalement de 4 Caravelles, assure déjà une partie notable du trafic passagers à destination ou au départ du Maroc, et, constitue par son dynamisme un instrument précieux pour la conquête des marchés touristiques. A l'heure où notre Pays fait du tourisme une des priorités de son développement et dans le but de poursuivre les progrès sensibles réalisés durant le Plan Triennal, les cinq années à venir seront l'occasion d'un nouvel effort dans le domaine de l'infrastructure aéronautique.

Les principales opérations réalisées durant la période 1965-1967 sont les suivantes :

Direction de l'Air

Le Plan Triennal mettait à la disposition de la Direction de l'Air un crédit de 31 millions de DH.

Mais ce montant apparut insuffisant pour faire face aux besoins. La loi des Finances pour l'année 1967 prévoyait un crédit supplémentaire de 3,2 millions de DH destiné au financement de travaux urgents non inscrits au Plan. Enfin, un crédit de 7,3 millions de DH a été engagé sur la rubrique budgétaire des "Infrastructures touristiques" pour l'allongement de la piste de Rabat-Salé.

En incluant le montant des reports de l'année 1964, le total des crédits alloués à l'Aviation Civile durant la période triennale s'élevait à 47,3 millions de DH.

L'exécution du Plan Triennal peut être résumée dans le tableau suivant :

(En milliers de DH)

	Crédits disponibles	*Crédits engagés au 31-12-1967*
1°) **Opérations du Plan Triennal**		
Aérodromes	17.968	16.968
Equipements météorologiques et aéronautiques ..	15.512	13.512
Divers	3.350	3.350
Total Plan Triennal ..	36.830	33.830
2°) **Opérations hors Plan**		
Aérodromes	9.600	9.600
Equipements	860	860
Total hors Plan ..	10.460	10.460
Total général ..	**47.290**	**44.290**

Toutefois, une part plus faible de ces crédits a été émise, principalement en ce qui concerne la reconversion de Nouasseur.

Au 31 Décembre 1967, le Plan Triennal est réalisé dans ses grandes lignes et la majorité des travaux est achevée à l'exception toutefois du C.C.R. - B.C.T. (Centre de Contrôle Régional et Bureau Central des Téléccmmunications) qui sera poursuivi durant le Plan Quinquennal. Bien plus, les objectifs du Plan Triennal seront dépassés, puisque d'importants crédits hors-Plan ont été affectés à l'Aviation Civile. Cette politique aura permis de rattraper une partie du retard accumulé jusqu'en 1961, date à laquelle s'est opéré le transfert des responsabilités en matière d'Aviation Civile, au Gouvernement Marocain.

Il faut retenir également qu'au cours des deux dernières années du Triennat, des études ont été menées pour ouvrir au trafic civil l'aérodrome de Casablanca-Nouasseur, et y transférer les installations industrielles de la Compagnie Royal Air Maroc. Ces études se traduiront par des réalisations durant le Plan Quinquennal.

2 - Compagnie Royal Air Maroc

Depuis sa création, la Compagnie Nationale a connu une expansion accélérée. En 1966, la Compagnie a assuré près de 40 % du trafic général des passagers au Maroc. Cet effort important a nécessité un accroissement de ses moyens, et notamment l'achat d'un quatrième appareil du type Caravelle (16,4 millions de DH) et la création de nouvelles agences à Marseille, Paris et Casablanca

II. - Les Orientations du Plan

Le secteur de l'Aviation Civile est en croissance rapide. Les mouvements de résidents augmentent au taux de 10 % l'an. Mais surtout, l'Aviation Civile doit être conçue comme étant au service du Tourisme. (Le nombre des touristes visitant le Maroc s'accroîtra de 15 % par an en moyenne).

C'est pourquoi, il est prévu que le Maroc sera doté en fin de Plan de deux aérodromes internationaux en mesure d'accueillir les longs-courriers : Rabat-Salé et Casablanca-Nouasseur (les travaux commencés au Plan Triennal seront achevés avant 1972). Cette option répond à la fois à un souci d'économie et d'efficacité. A partir de ces deux plaques tournantes, les touristes pourront être acheminés vers les lieux de vacances par voie terrestre ou sur des lignes aériennes intérieures.

Mais l'infrastructure en pistes et aérogares ne se conçoit pas sans les matériels d'aide à la navigation qui leur sont nécessairement liés. Le Maroc est d'ailleurs tenu en cette matière par :

— ses obligations sur le plan international (recommandations de l'O.A.C.I. - Organisation de l'Aviation Civile Internationale) et le rôle attribué à Casablanca dans le contrôle de la navigation au niveau régional ;

— la nécessité d'assurer la compatibilité des plans de vol civils et militaires dans l'espace aérien national (décision du 18-1-1967).

Signalons le plus important parmi ces équipements, l'installation amorcée au Plan Triennal, d'un Centre de Contrôle Régional (C.C.R.) et d'un Bureau Central des Télécommunications (B.C.T.). Le coût de la 2e tranche des travaux sera de 18 millions de DH.

L'infrastructure en stations météorologiques sera complétée à la fois pour satisfaire les besoins spécifiques de la navigation aérienne et ceux de vastes secteurs de l'économie, et plus particulièrement de l'Agriculture.

III. - Les Mesures

Le Maroc est l'un des rares Pays au monde où il n'est pas perçu de taxes d'aéroports sur les passagers en partance. Il y aura lieu de revenir sur cette disposition, ce qui ne risque guère de nuire au développement du Tourisme, mais au contraire constituera une ressource non négligeable pour le Trésor.

IV. - Le Programme

Le programme retenu au titre de l'Aviation Civile comporte la réalisation d'opérations dans les deux secteurs suivants : aménagement et construction d'aérodromes, équipements aéronautiques et météorologiques, pour les sommes indiquées ci-dessous :

(En milliers de DH)

Aérodromes	
Achèvement du Plan Triennal	1.600
Aérodromes principaux	53.800
Aérodromes secondaires	1.000
Equipements	
Equipements aéronautiques	29.000
Equipements météorologiques	3.600
Total	89.000

1. - Aménagement et construction d'aérodromes

Outre l'achèvement d'opérations du Plan Triennal (1,6 million de DH), les projets concernent quatre aérodromes principaux (Rabat-Salé, Agadir, Marrakech, Casa-Nouasseur) et deux aérodromes secondaires (Rabat-Ville et Al-Hoceima).

1.1. - AERODROMES PRINCIPAUX

a) **Aérodrome de Rabat-Salé**

Déjà doté d'une piste de 3.500 mètres qui lui permet d'accueillir des longs-courriers quadri-réacteurs, l'aérodrome de Rabat-Salé réalisera des aménagements en vue, d'une part, d'absorber le trafic de pointe qui tend à devenir la règle (extension de l'aire de trafic, parc d'observation météorologique) et, d'autre part, de suivre les recommandations de l'O.A.C.I. en ce qui concerne la sécurité des atterrissages (mise en place d'un balisage haute intensité et d'une ligne d'approche).

Le tableau ci-dessous donne l'affectation des crédits accordés dont le montant total est de 5.600.000 DH

(En milliers de DH)

— Extension de l'aire de trafic	2.500
— Bâtiments divers	400
— Balisage haute intensité et ligne d'approche	2.500
— Parc d'observation météorologique	200
Total	5.600

b) **Aérodrome d'Agadir**

500.000 DH seront affectés au balisage et à l'aménagement du réseau électrique.

c) **Aérodrome de Marrakech**

L'aérodrome de la capitale du Sud aura sans aucun doute à faire face à une augmentation du trafic dû au développement touristique de la région. Les conditions d'utilisation de la piste, notamment du point de vue de la sécurité, seront améliorées par la mise en place d'aménagements électroniques divers : I.L.S. (Installation Landing System), ligne de balisage, etc...

Le montant total des crédits accordés, soit 3.400.000 DH, sera dépensé comme le montre le tableau ci-dessous :

	(En milliers de DH)
Bâtiments techniques	1.000
Viabilité	500
Balisage	500
Installation d'un I.L.S.	1.400
Total	3.400

d) **Aérodrome de Nouasseur**

Les installations provisoires destinées au trafic des passagers risquant d'être dans un avenir prochain insuffisantes en raison du développement touristique, il devient nécessaire d'étudier la construction d'une aérogare définitive digne d'un aéroport international. Dans ces conditions 1.000.000 de DH seront dépensés en études.

Le transfert des installations de la Compagnie Royal Air Maroc, actuellement situées à Casa-Anfa, nécessitera une dépense de 13 millions de DH. Enfin, la reconversion de la base, amorcée au Plan Triennal, sera poursuivie. La dépense s'élèvera à 28,3 millions de DH. Signalons enfin le transfert des installations de guidage et d'aide à la navigation (coût : 2 millions de DH).

En résumé, ce sont 44,3 millions de DH qui seront consacrés à l'aménagement de ce qui sera le premier aérodrome du Royaume.

	(En milliers de DH)
Etudes de l'Aérogare définitive	1.000
Zone industrielle de R.A.M.	13.000
Travaux de reconversion de la base	28.300
Ligne d'approche et transfert I.L.S.	2.000
Total	44.300

12. - AERODROMES SECONDAIRES

Sont concernés les aérodromes d'Al-Hoceima, où il s'agit d'absorber l'augmentation du trafic due à la venue de touristes, et de Rabat-Ville (achèvement de travaux du Plan Triennal).

Le montant total des travaux s'élève à 1 million de DH également réparti entre ces deux aérodromes.

2 - Equipements aéronautiques et météorologiques

2.1. - EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES

Afin d'assurer le contrôle de la circulation aérienne dans l'espace marocain et d'exploiter les différents réseaux de télécommunications, notre Pays ne dispose que d'installations anciennes, insuffisantes pour faire face à l'augmentation du nombre des appareils survolant le Maroc et des messages échangés, et pour suivre les recommandations de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (O.A.C.I.) en matière de sécurité aérienne.

— Seront donc réalisés, tout d'abord, un Centre de Contrôle Régional (C.C.R.) et un Bureau Central des Télécommunications (B.C.T.) dotés des techniques d'automatisation les plus récentes.

— En second lieu, il est décidé, d'une part, de compléter l'équipement du Service d'Information Aérienne (S.I.A.) qui fonctionne depuis 1963 et, d'autre part, de faire l'acquisition d'un équipement de recherche et de sauvetage pour le Service de Recherche et de Sauvetage (S.A.R.) (Convention de Chicago ratifiée par le Maroc en 1965).

— Les crédits inscrits au titre des équipements aéronautiques divers sont destinés à l'amélioration des liaisons du service fixe des télécommunications, à l'équipement des tours de contrôle et à l'installation d'aides à la navigation.

— Enfin, pour satisfaire aux impératifs de sécurité des pistes l'achat de véhicules spéciaux est prévu (lutte contre l'incendie, ambulances, balayeuses, tracteurs).

Le détail de l'emploi des crédits accordés pour ces différentes réalisations dont le montant total est de 29 millions de DH est donné dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de DH)

Centre de Contrôle Régional (C.C.R.) et Bureau Central des Télécommunications (B.C.T.)	18.000
Service de l'Information Aéronautique (S.I.A.) et Service de Recherche et de Sauvetage (S.A.R.)	2.000
Equipements divers	5.000
Véhicules spéciaux	4.000
Total	29.000

2.2. - EQUIPEMENTS METEOROLOGIQUES

Les constructions d'un certain nombre de stations météorologiques seront réalisées notamment dans le secteur montagneux et le secteur Sud-Est, tandis que l'équipement des centres existants sera modernisé et complété.

Le montant total de ces équipements météorologiques est de 3,6 millions de DH dont 1,6 et 2 millions iront respectivement à la première et à la seconde rubrique.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS D'EQUIPEMENT 1968-1972

(En milliers de DH)

Désignation des projets	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
1. - Aérodromes						
1.0. - **Achèvement du Plan Triennal**	1.600	—	—	—	—	1.600
1.1. - **Aérodromes principaux**						
a) **Rabat-Salé**						
Extension de l'aire de trafic	—	—	2.500	—	—	2.500
Bâtiments divers	—	400	—	—	—	400
Balisage haute intensité et ligne d'approche	—	2.500	—	—	—	2.500
Parc d'observation météorologique	—	200	—	—	—	200
Total a	—	3.100	2.500	—	—	5.600
b) **Agadir.** Balisage et réseau électrique	500	—	—	—	—	500
c) **Marrakech :**						
Bâtiments techniques	—	1.000	—	—	—	1.000
Viabilité	500	—	—	—	—	500
Balisage	—	500	—	—	—	500
Installation d'un I.L.S.	—	1.400	—	—	—	1.400
Total c	500	2.900	—	—	—	3.400
d) **Casablanca-Nouasseur :**						
Aérogare définitive (études)	1.000	—	—	—	—	1.000
Zone industrielle de la R.A.M.	6.500	6.500	—	—	—	13.000
Travaux de reconversion de la base	27.300	—	1.000	—	—	28.300
Ligne d'approche et transfert I.L.S.	—	—	2.000	—	—	2.000
Total d	34.800	6.500	3.000	—	—	44.300
Total 1.1. - Aérodromes principaux	35.800	12.500	5.500	—	—	53.800

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
1.2. - **Aérodromes secondaires :**						
Aérodrome d'Al-Hoceima :						
Bloc technique et bâtiments annexés	500	—	—	—	—	500
Aérodrome de Rabat-Ville :						
Aménagement du nouveau Plan de masse	500	—	—	—	—	500
Total 1.2. - Aérodromes secondaires	1.000	—	—	—	—	1.000
Total 1 - Aérodromes	38.400	12.500	5.500	—	—	56.400
2. - **Equipements**						
2.1. - **Equipements aéronautiques :**						
Centre de Contrôle Régional (C.C.R.) et Bureau Central des Télécommunications (B.C.T.).	5.000	5.000	3.000	3.000	2.000	18.000
Service de l'Information aéronautique (S.I.A.) et Service de Recherche et de Sauvetage (S.A.R.)	500	500	500	250	250	2.000
— Equipement divers	1.500	1.500	1.000	500	500	5.000
— Véhicules spéciaux	500	500	1.000	1.000	1.000	4.000
Total 2.1. - Equipements aéronautiques	7.500	7.500	5.500	4.750	3.750	29.000
2.2. - **Equipements météorologiques**						
— Construction de stations météorologiques	500	500	300	200	100	1.600
— Equipement des stations et centres météorologiques	500	500	500	300	200	2.000
Total 2.2. - Equipements météorologiques	1.000	1.000	800	500	300	3.600
Total 2. - Equipements	8.500	8.500	6.300	5.250	4.050	32.600
Total général ..	46.900	21.000	11.800	5.250	4.050	89.000

CHAPITRE XIV

LES TELECOMMUNICATIONS

Le rôle joué par les Télécommunications dans l'économie d'un pays est à la mesure de leur caractère de service public. Les investissements dans ce domaine et surtout en matière d'équipements de radiodiffusion ou de télévision ne doivent pas être, en effet, envisagés uniquement en fonction de leur rentabilité strictement financière, mais en tenant compte également de leur utilité collective.

A l'heure actuelle, le réseau de télécommunications de notre Pays donne par sa densité et sa qualité, pleine satisfaction aux usagers. La rapidité des progrès techniques en la matière entraine cependant un effort constant d'adaptation qui se traduit en termes de renouvellement et de perfectionnement des installations existantes. Par ailleurs, l'adhésion inévitable de notre Pays à des accords internationaux implique un certain nombre d'actions qui en raison de leur étendue viennent accroitre le montant des dépenses à effectuer dans ce secteur.

L'intervention de l'Etat en matière de Télécommunications apparait donc comme particulièrement importante et le programme quinquennal prévoit la réalisation d'équipements tant dans le domaine des Télécommunications proprement dites que dans celui de la Radiodiffusion et de la Télévision.

A - POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Le secteur des Postes et Télécommunications est caractérisé par son niveau technologique avancé, et constitue un complément indispensable à la bonne marche des services publics, au développement économique et à l'action en milieu rural.

I - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

Le Plan Triennal 1965-1967 visait essentiellement à améliorer le réseau de transmissions national et à assurer l'indépendance du Maroc pour ses relations internationales. Ces objectifs ont été concrétisés par la réalisation des opérations suivantes :

- La pose d'un câble sous-marin méditerranéen Tétouan-Perpignan.
- La pose de câbles coaxiaux reliant différentes villes.
- La création d'un centre de transit automatique quatre fils à Casablanca pour permettre l'interconnexion des villes automatisées.
- Le rachat des concessions de l'ex zone Nord qui étaient exploitées par deux sociétés étrangères.
- La lutte contre l'isolement rural par la desserte téléphonique des communes rurales.

Le tableau suivant donne l'exécution du Plan Triennal

(En milliers de DH)

Rubriques	*Disponibles* 1965-1967	*Engagements* 31-12-67	*Emissions au* 31-12-67	
			Total	%
Bâtiments	6.606	6.606	4.708	71.0
Centraux téléphoniques et télégraphiques	19.482	19.482	11.620	59.6
Réseau urbain et installations d'abonnés	10.692	10.692	7.026	65.7
Lignes à grande distance	5.528	5.528	5.265	95.2
Câbles Safi - Agadir et Safi-Marrakech	12.440	12.440	9.052	72.8
Faisceau hertzien Zemamra-Marrakech	39	39	25	64.1
Renforcement de l'axe Meknès-Oujda	2.381	2.381	2.064	86.7
Câble méditerranéen	27.600	27.600	25.592	92.7
Radiotéléphonie et radiotélégraphie	796	796	796	100.0
Outillage	649	649	569	87.7
Rachat des réseaux et travaux divers	11.090	11.090	11.090	100.0
Total	97.303	97.303	77.807	79.9

II - Les Orientations du Plan

Les objectifs du Plan Quinquennal sont fondés sur les observations statistiques de ces dernières années.

En téléphonie, les recettes s'accroissent de 3 % environ par an. Il y a lieu de penser que le programme d'automatisation prévu permettra un net accroissement de ce taux dû à l'attrait exercé sur le public par le téléphone automatique en raison de ses multiples avantages.

Le service télex a connu un développement beaucoup plus rapide, de l'ordre de 17 %. Pour les années à venir, un taux d'accroissement moyen annuel de 11 % est retenu pour déterminer l'augmentation prévisible du nombre des raccordements.

Les principaux objectifs du Plan Quinquennal sont les suivants :

1 - Modernisation du réseau

Elle comporte l'automatisation de centres présentant un intérêt particulier, touristique ou agricole, et la pose de câbles ou la réalisation de stations qui amélioreront la qualité des transmissions interurbaines et internationales.

2 - Lutte contre l'isolement rural

La plupart des communes rurales pouvant être desservies par des routes ou des pistes carrossables seront dotées d'une cabine téléphonique et d'une agence postale. Celles dont le trafic postal et téléphonique le justifie, seront équipées de recettes-distributions.

3 - Mécanisation des services financiers et postaux

La méthode manuelle peut toujours être utilisée quelle que soit la difficulté du traitement de l'information. Toutefois, cette méthode se heurte à deux obstacles :

baisse de rendement due à une division excessive du travail ;

manque de main-d'œuvre qualifiée.

La mécanisation des services financiers permettra ainsi leur meilleure gestion et assurera le développement de l'épargne dans les chèques postaux et les caisses d'épargne grâce au téléprocessing ou traitement à distance.

III. - Le Programme

Pour concrétiser ces objectifs, plus de 86 millions de DH seront nécessaires et se répartiront de la façon suivante :

— Commutation et transmissions	63.646.000 DH
— Mécanographie et mécanisation postale	7.882.000 DH
— Station terrienne de télécommunications par satellite	9.900.000 DH
— Bâtiments et véhicules	4.750.000 DH
Total	86.178.000 DH

D'autre part, 49 millions de DH seront réservés au remboursement des emprunts contractés durant le Plan Triennal.

En conséquence, l'ensemble du programme des postes et télécommunications s'élève à 135.178.000 DH.

I - Les opérations nouvelles

1.1. - COMMUTATION

a) Automatisation des réseaux téléphoniques suburbains et ruraux

Tous les centres de plus de 500 abonnés ayant été automatisés au terme du Plan Triennal, le Plan Quinquennal prévoit d'automatiser ceux qui groupent plus de 300 abonnés. Les localités suivantes seront concernées : Al-Hoceima, Berkane, Nador et dans la Province de Tétouan : Fnideq, Restinga, M'Diq, Taifor, Martil.

Une dépense de 6,1 millions de DH est prévue pour cette opération.

b) Extension et automatisation du réseau télex

Sur la base d'un taux d'accroissement moyen des services télex de 11 % par an, seul le centre de Casablanca est justifiable d'une extension de la capacité existante. Ainsi 400 installations nouvelles sont prévues, ce qui nécessite un investissement de 1,8 million de DH.

D'autre part, le réseau télex sera automatisé intégralement dès 1969. Pour concrétiser cette opération, 6,9 millions de DH seront nécessaires.

c) Extension du Centre de Transit 4 fils (C.T.4) et du Centre International de Départ et d'Arrivée (C.I.D.A.) de Casablanca

Ces deux extensions s'avèrent indispensables : la première par suite de la croissance du trafic interurbain automatique, la seconde liée techniquement à la précédente, est destinée à faire face à l'augmentation du trafic international automatique. Le montant global de l'investissement est de 8 millions de DH.

d) **Extension du Central d'Agadir**

Il s'agit d'installer 1.000 équipements d'abonnés nouveaux au centre téléphonique automatique d'Agadir dont le réseau connaît une expansion rapide, par suite de la renaissance de la ville.

La dépense d'investissement est estimée à 1 million de DH environ.

e) **Extension du Central de Casablanca-El-Fida**

L'autocommutateur de Casablanca - El-Fida, équipé actuellement de 2.500 lignes, sera saturé à la fin de l'année 1969 si le pourcentage annuel des nouveaux abonnés se maintient au taux actuel de 6 %.

L'installation de 500 nouveaux équipements individuels d'abonnés au centre téléphonique automatique de Casablanca - El-Fida est prévue pour 0,5 million de DH.

f) **Acquisition de matériel téléphonique divers**

Enfin l'acquisition de matériel téléphonique divers coûtera 3,1 millions de DH.

Le tableau suivant récapitule les investissements à réaliser dans la commutation :

Extension du réseau télex	1.800.000 DH
Automatisation téléphonique	6.100.000 DH
Automatisation du réseau télex	6.900.000 DH
Extension du C.T.I. et C.I.D.A.	8.000.000 DH
Extension du Central d'Agadir	1.010.000 DH
Extension du Central Casablanca - El-Fida	500.000 DH
Matériel téléphonique divers	3.108.000 DH
Total	27.418.000 DH

1.2 TRANSMISSIONS

a) **Faisceau hertzien Tétouan - Al-Hoceima**

Améliorer les relations par télécommunications entre les villes situées le long de la côte méditerranéenne, l'installation d'un faisceau hertzien Tétouan - Al-Hoceima - Nador - Berkane et la pose d'un câble coaxial Berkane-Oujda seront réalisées pour un coût de 14,5 millions de DH.

b) **Câble Casablanca-Rabat**

Les câbles téléphoniques existants, reliant Casablanca à Rabat sont saturés à 95 % malgré une capacité actuelle de 1.100 circuits. La réalisation de cet ouvrage, d'un montant total de 7 millions de DH permettra d'acheminer jusqu'à 2.700 circuits entre les deux villes.

c) **Systèmes à courants porteurs**

Cette opération a pour but de réaliser l'extension des réseaux téléphoniques de certaines communes rurales en équipant les artères aériennes existantes de systèmes à courants porteurs. Son coût est de 1 million de DH.

d) **Réseaux souterrains**

Un gros effort sera fait pour le réaménagement et l'extension des grands réseaux existants, pour la remise en état des câbles corrodés par électrolyse, pour le passage en câbles souterrains des secteurs entiers desservis par des rames aériennes, cause de nombreux et fréquents dérangements, de même que pour la révision, la réfection et l'extension des réseaux urbains des nouveaux centres à automatiser.

Le montant de la dépense est de 8 millions de DH.

e) **Desserte des communes rurales**

L'objectif poursuivi dans le cadre de l'effort entrepris par l'Etat pour améliorer les conditions de vie dans les campagnes est de désenclaver certains centres en les raccordant au réseau téléphonique. 206 communes seront equipees sur les 294 restant encore à équiper, pour un investissement de 5,7 millions de DH.

Le tableau suivant récapitule les investissements à réaliser dans les transmissions :

Faisceau hertzien Tetouan-Oujda	14 495 000 DH
Câble Casablanca-Rabat	7 000 000 DH
Systèmes à courants porteurs	1 000 000 DH
Réseaux souterrains	8 000 000 DH
Communes rurales : extension des réseaux aériens	5 733 000 DH
Total	36 228 000 DH

13 - STATION TERRIENNE DE TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

La pose du câble sous-marin Tetouan-Perpignan a permis au Maroc de disposer de liaisons de télécommunications de bonne qualité avec la France et l'Europe.

Pour pouvoir communiquer dans des conditions similaires simultanément avec les pays d'Amérique, d'Afrique et du Moyen-Orient, la station terrienne de télécommunications par satellites est actuellement le moyen le plus pratique et le moins onéreux.

Le Maroc, pays membre du Consortium International de Telecommunications par Satellites (Intelsat), pourra avec une station terrienne disposer de circuits téléphoniques, télégraphiques et télex directs avec tous les pays qui possèdent une station travaillant avec les satellites de l'Océan Atlantique (Amérique, Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient).

Les communications, grâce à ces circuits, seront obtenues plus rapidement, de meilleure qualité, et moins coûteuses qu'elles ne le sont aujourd'hui à l'aide des réseaux terrestres et sous-marins.

Dans le domaine de la télévision, cette station permettra au Maroc de recevoir sans transit les programmes internationaux dans le cadre de l'Eurovision ou de la Mondiovision. Il pourra également transmettre en direct sur tous les pays qui le désirent tout événement important qui se sera déroulé au Maroc.

Les dépenses d'investissement correspondantes se ventilent comme suit :

Matériel	21.320.000 DH
Travaux divers	2.180.000 DH
Infrastructure	2.700.000 DH
Fonds de roulement	2.000.000 DH
Provision pour imprévu	3.200.000 DH
Total	31.400.000 DH

Une société chargée de l'exploitation de la station est créée : la SOMATELSAT (Société Marocaine de Télécommunications par Satellites).

L'Etat marocain qui a souscrit 50 % du capital aura à sa charge une partie des investissements, soit près de 10 millions de DH qui se répartissent comme suit :

Participation du Maroc au capital de la Société	2.500.000 DH
Faisceau hertzien T V	700.000 DH
Câble de jonction L C D	1.700.000 DH
Remboursement de l'emprunt	5.000.000 DH
Total	9.900.000 DH

14 MECANISATION POSTALE ET MECANOGRAPHIE

L'Administration des P T T se propose de remplacer la méthode dite manuelle qui consiste à diviser les tâches en plusieurs parties susceptibles d'être accomplies par plusieurs personnes et en plusieurs étapes par le traitement automatique de l'information.

Ce projet se présente sous les aspects de la mécanisation postale et de la mécanographie.

a - La mécanisation postale

La mécanisation postale consistera à doter les bureaux de tri des grandes villes de machines à affranchir et enregistrer [illegible] de machines pour émission de mandats [illegible] de machines de timbres-poste.

Les principaux objectifs en sont les suivants :

— éviter au public les longues attentes aux guichets ;
— améliorer le rendement et la qualité du service rendu.

b) **La mécanographie**

Le complexe mécanographique comportera un ensemble de deux ordinateurs avec enregistreurs sur disques et bandes magnétiques ainsi que près de 80 organes annexes : perforeuses, trieuses, vérificatrices...

Les domaines susceptibles d'être intéressés sont les suivants :

— La comptabilité téléphonique avec 87.000 abonnés qui traite un chiffre d'affaires de l'ordre de 73 millions de DH par an.

— La gestion des stocks du dépôt central de matériel et des dépôts régionaux.

— Les redevances de radiodiffusion avec près de 800.000 comptes.

— Les chèques postaux avec 90 000 comptes qui sont appelés à être développés. Il est essentiel, pour assurer leur extension, de faire participer par la méthode du téléprocessing tous les bureaux de poste du Royaume, aux opérations simples et plus particulièrement au retrait à vue.

— La Caisse d'Epargne avec 230.000 comptes pose un problème du même type que celui des chèques postaux, d'autant plus qu'il est prévu l'extension progressive à 250 agences postales des opérations de la Caisse d'Epargne actuellement limitées à 220 bureaux de poste.

Les dépenses d'investissement relatives à la mécanisation se répartissent comme suit :

— Mécanisation postale	300.000 DH
— Mécanographie	7.582.000 DH
Total	7.882.000 DH

1.5. - BATIMENTS POSTAUX

La construction de bureaux de postes dans les centres ruraux et dans quelques quartiers périphériques se poursuivra au même rythme que les années précédentes. 4 millions de DH seront dépensés à ce titre.

1.6. - PARC AUTOMOBILE

L'extension du réseau des L.G.D. (lignes à grandes distances) celle du télex, l'extension du réseau téléphonique qui doit desservir la plus grande partie des communes rurales, exigent des moyens accrus en véhicules et outillages permettant une intervention rapide pour la relève des dérangements de ligne et d'installations d'abonnés. 750 000 DH seront employés pour l'acquisition de véhicules de diverses catégories.

2 - Paiement des échéances du Plan Triennal

Certaines opérations réalisées au cours du Plan Triennal et mises en service en 1967 ont fait l'objet de crédits fournisseurs importants. 49 millions de DH seront destinés au règlement du reliquat et des charges financières relatives à ces remboursements.

Il s'agit des opérations suivantes :

Centraux téléphoniques	10.000.000 de DH
Câbles Safi-Agadir et Safi-Marrakech	9.000.000 de DH
Câble méditerranéen	30.000.000 de DH
Total	**49.000.000 de DH**

TABLEAU RECAPITULATIF

(En milliers de DH)

Opérations	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
1 - Opérations nouvelles						
1.1. - **Commutation**						
Automatisation	3500	1.000	2.000	2.000	600	6.100
Automatisation du réseau Télex	900	2.000	1.500	1.500	1.000	6.900
Extension du réseau Télex	—	—	600	600	600	1.800
Extension du C.T.4 et du C.I.D.A.	—	—	2.500	2.500	3.000	8.000
Extension du Central d'Agadir	—	800	210	—	—	1.010
Extension du Central d'El-Fida	—	—	500	—	—	500
Matériel téléphonique divers	208	725	725	725	725	3.108
Total Commutation ..	1.608	4.525	8.035	7.325	5.925	27.418
1.2. - **Transmissions**						
Faisceau hertzien Tétouan-Oujda	495	4.000	9.000	1.000	—	14.495
Câble Casablanca-Rabat	—	4.000	3.000	—	—	7.000
Système de courants porteurs	200	200	200	200	200	1.000
Réseaux souterrains		2.000	2.000	2.000	2.000	8.000
Communes rurales : extension des réseaux aériens	733	1.250	1.250	1.250	1.250	5.733
Total Transmissions ..	1.428	11.450	15.450	4.450	3.450	36.228

1.3. - Station Terrienne						
— Participation du Maroc au capital de la Société	2.500	—	—	—	—	2.500
— Faisceau hertzien T.V.	—	700	—	—	—	700
— Câbles de jonction L.G.D.	—	700	1.000	—	—	1.700
— Remboursement de l'emprunt	—	—	—	2.500	2.500	5.000
Total Station Terrienne	2.500	1.400	1.000	2.500	2.500	9.900
1.4. - Mécanographie et mécanisation postale						
Mécanisation postale						
— Machines diverses ..	60	50	50	60	80	300
Mécanographie	822	1.450	1.450	1.940	1.920	7.582
Total 1.4. ..	882	1.500	1.500	2.000	2.000	7.882
1.5. - **Bâtiments postaux** .	800	800	800	800	800	4.000
1.6. - **Parc automobile** ..	150	150	150	150	150	750
Total 1 ..	7.368	19.825	26.935	17.225	14.825	86.178
2. - Paiement des échéances du Plan Triennal						
— Centraux	7.000	3.000				10.000
— Câbles Safi-Agadir et Safi-Marrakech ..	6.000	3.000				9.000
— Câble méditerranéen .	5.378	10.000	14.622			30.000
Total 2 ..	18.378	16.000	14.622			49.000
Total général ..	25.746	35.825	41.557	17.225	14.825	135.178

B - RADIODIFFUSION ET TELEVISION

I - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

Le Plan Triennal 1965-1967 a permis à la R.T.M. de développer son réseau d'émission haute fréquence aussi bien en radio qu'en télévision. Ainsi, la mise en service du Centre émetteur ondes longues d'Azilal a permis de couvrir la quasi-totalité du territoire national par les programmes de radiodiffusion.

Par ailleurs, un réseau de faisceaux hertziens a été installé, parcourant le Pays de Rabat à Oujda et de Tanger à Agadir et permettant le transport des programmes de télévision.

Au 31 Décembre 1967, les opérations prévues au Plan Triennal ont été réalisées dans leurs grandes lignes.

(En milliers de DH)

Rubriques	*Crédits disponibles 1965-1967*	*Engagements au 31-12-67*		*Emissions au 31-12-67*	
		Total	*en %*	*Total*	*en %*
Travaux relatifs aux centres ondes moyennes ..	2.270	2.270	100	1.265	55,7
Maison de la Radio à Rabat	3.786	3.786	100	2.228	58,8
Equipements pour reportage	200	200	100	185	92,5
Studios régionaux	882	882	100	261	29,4
Centre émetteur du Maroc Central	8.542	8.542	100	4.271	50,0
Studios de Télévision	2.361	2.361	100	1.515	64,1
Centres émetteurs de grande puissance	5.742	5.742	100	4.098	73,1
Faisceaux hertziens	8.079	7.329	90,7	4.892	60,5
Centres émetteurs de faible puissance	980	980	100	185	18,8
Liaison Marrakech-Agadir .	900	150	16,6	100	11,1
Total ..	33.742	32.242	95,5	19.000	56,3

II - Les Orientations du Plan Quinquennal

Les deux objectifs du Plan Quinquennal sont les suivants :

Couverture totale du pays par la radiodiffusion ;
Couverture par la télévision.

Couverture totale du Pays par la radiodiffusion

Cet objectif sera obtenu essentiellement par l'extension du centre émetteur d'Azilal et par le renforcement du réseau ondes

moyennes permettant de bonnes conditions d'écoute dans des zones importantes sur le plan économique et social, telles que Tanger, Agadir, le Gharb et Ksar-es-Souk.

2 - Couverture par la Télévision

L'effort d'investissement portera au cours du Plan Quinquennal sur la couverture par la télévision de la côte méditerranéenne du Rif, de Beni-Mellal, de la plaine du Tadla et de certaines régions présahariennes situées au delà de l'Atlas.

Compte tenu de ces objectifs le programme quinquennal s'établit comme suit :

	(En milliers de DH)
— Radiodiffusion	14.980
— Télévision	18.895
Total	33.875

III. - Le Programme

1 - Radiodiffusion

1.1. - EXTENSION DU CENTRE EMETTEUR DE TANGER (BENI-MAKKADA)

Le centre de Tanger (Beni-Makkada) est équipé actuellement d'un émetteur de 50 kW ondes moyennes, et diffuse un programme spécial élaboré à Tanger, appelé « La Voix du Maroc ». Cet émetteur sera remplacé par un appareil neuf et plus puissant afin de conserver, renforcer et assurer la permanence d'une écoute largement acquise et fortement appréciée.

Le montant total de la dépense correspondante est de 3.000.000 de DH.

1.2. - STUDIO REGIONAL D'AGADIR

La construction, d'un studio régional à Agadir permettra d'enregistrer et de diffuser sur place tous les programmes à caractère social, économique et culturel.

Le programme de cette réalisation dont le coût s'élève à 750.000 DH vise la construction d'un studio avec sa cabine de prise de son, de locaux techniques annexes et de bureaux.

1.3. - EXTENSION DU CENTRE EMETTEUR D'AZILAL

Ce centre de radiodiffusion ondes longues mis en service durant le Plan Triennal, sera équipé d'un émetteur de 400 kW et couvrira toute l'étendue du territoire national de jour comme de nuit.

La dépense d'investissement se répartit comme suit :

— Infrastructure	3.587.000 DH
— Equipement	3.587.000 DH
— Matériel de premier établissement	26.000 DH
Total	7.200.000 DH

14. - CENTRES EMETTEURS LOCAUX

a) Ksar-es-Souk

Cette opération comprend l'implantation d'un centre émetteur de radiodiffusion ondes moyennes dans une zone frontière qui ne reçoit le programme national en langue arabe qu'à partir de la tombée de la nuit. Ce centre émetteur d'une puissance de 10 kW sera suffisant pour couvrir en permanence un rayon de 150 km. à partir du centre de Ksar-es-Souk.

Le montant total de la dépense est de 1.000.000 de DH.

b) Ouarzazate

Le même investissement est prévu à Ouarzazate où l'implantation d'un centre émetteur ondes moyennes est justifiée pour les mêmes raisons que précédemment.

c) Gharb

L'implantation d'un centre émetteur de radiodiffusion ondes moyennes à Sidi-Yahia-du-Gharb permettra de doubler et de renforcer l'écoute dans cette région.

Le coût de ce centre émetteur d'une puissance de 10 kW est estimé à 1.060.000 DH.

15. - MOYENS DE REPORTAGE

Afin de renforcer les moyens de production, un investissement de 1.000.000 de DH est prévu pour l'achat de cars et de voitures de reportage et d'enregistrement destinés au centre de Rabat et aux stations régionales.

En résumé, les investissements à réaliser en matière de radiodiffusion sont répartis comme suit :

Extension du centre émetteur de Tanger	3.000.000 de DH
Moyens de reportage	1.000.000 de DH
Studio régional d'Agadir	750.000 DH
Extension du centre émetteur d'Azilal	7.200.000 DH
Centre émetteur de Ksar-es-Souk	1.000.000 de DH
Centre émetteur de Ouarzazate	970.000 DH
Centre émetteur du Gharb	1.060.000 DH
Total Radiodiffusion	14.980.000 DH

2. Télévision

21. - EXTENSION DE LA COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LA TELEVISION

Afin d'étendre la couverture du territoire par la télévision, il est prévu l'installation de liaisons hertziennes et d'émetteurs de grande puissance dans les régions suivantes :

a) **Côte méditerranéenne et Rif**

Il s'agit, d'une part, de réaliser le bouclage Nord en faisceaux hertziens entre Tanger (Cap Spartel) et Djebel Zerhoun via Oujda (Boukhcuali), d'autre part, d'installer les centres émetteurs de Djebel Bou-Zeitoune, Djebel Kechkeech et Nif-Lihoudy.

La dépense correspondante se répartit comme suit :

(En milliers de DH)

— Liaison hertzienne	4.300
— Centres émetteurs	2.400
Total	6.700

b) **Beni-Mellal et plaine du Tadla**

Pour pouvoir desservir la Province de Beni-Mellal, dont nul n'ignore l'importance dans le domaine agricole, il est nécessaire de réaliser la liaison hertzienne El-Kiar - Ait-Amar - Tazerkount et l'équipement du centre de Tazerkount.

3,5 millions de DH seront employés à ce titre.

(En milliers de DH)

— Liaison hertzienne	2.500
— Centre émetteur	1.000
Total	3.500

c) **Haute-Moulouya et Ksar-es-Souk**

Pour desservir cette région par la télévision, trois centres nouveaux seront créés et équipés d'émetteurs de télévision qui seront implantés aux Djebel Tichkout, Djebel Rhaddou, Djebel Mraou. Le centre de Tazekka doit être complété.

Les dépenses d'investissements se ventilent de la façon suivante :

(En milliers de DH)

— Liaisons hertziennes	3.390
— Emetteurs	2.300
Total	5.690

d) **Implantation de réémetteurs de télévision**

A cause des « zones d'ombre » qui existent dans certaines régions, il est prévu d'installer 5 petits réémetteurs à Essaouira, El-Jadida, Chaouène, Azrou et Sidi-Boubker pour parfaire la couverture des zones de service des émetteurs de grande puissance.

Le montant total de la dépense s'élève à 405.000 DH.

22 - MOYENS DE REPORTAGE

Pour les mêmes maisons qu'en radiodiffusion, l'achat de cars et de voitures d'enregistrement est prévu en faveur de la télévision pour un montant global de 1.000.000 de DH.

23 - ACHEVEMENT DU PLAN TRIENNAL

Enfin, il faut compter 1,6 million de DH au titre des crédits d'achèvement des opérations suivantes

Installation de faisceaux hertziens
Liaison T V Marrakech-Agadir

Le tableau suivant récapitule les investissements à réaliser en matière de télévision

	(En milliers de DH)
Côte méditerranéenne et Rif	6.700
Beni-Mellal et plaine du Tadla	3.500
Haute-Moulouya et Ksar-es-Souk	5.690
Réémetteurs	405
Moyens de reportage	1.000
Achèvement du Plan Triennal	1.600
Total	18.895

24 - MAISON DE LA TELEVISION

Si la Radiodiffusion Télévision Marocaine dispose d'un réseau d'émission assez important — réseau qui sera encore renforcé au cours du Plan Quinquennal — ses moyens de productions ne sont pas assez développés.

C'est ainsi que les studios de Rabat se trouvent largement dépassés par les besoins sans cesse croissants de la programmation. Par ailleurs, les différents services, se développant au rythme de l'extension du réseau et de l'évolution de la programmation, se trouvent de plus en plus à l'étroit et ne disposent pas de locaux suffisants pour répondre aux besoins.

La qualité des programmes dépend avant tout de leur planification, de leur production, de leur programmation et de leur réalisation. Or ces activités ne prennent leur signification exacte et ne peuvent donner un résultat positif que si on dispose des moyens nécessaires en personnel, en locaux et en matériel.

Pour ces différentes raisons, et afin de pallier le déséquilibre existant entre les moyens d'émission et ceux de production, la réalisation d'une maison de la télévision devient une nécessité.

Cette opération pourra faire l'objet d'un financement spécifique.

La R.T.M. aura ainsi parachevé son infrastructure pour de longues années, puisqu'à la fin du Plan elle sera dotée d'une maison de la Radio et d'une maison de la Télévision.

RECAPITULATION

(En milliers de DH)

Opérations	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Radiodiffusion						
1.1. - Extension du Centre Emetteur de Tanger	—	500	1.000	1.500	—	3.000
1.2. - Studio Régional d'Agadir	—	300	450	—	—	750
1.3. - Extension du Centre Emetteur d'Azilal	250	500	1.250	2.000	3.200	7.200
1.4. - Centres Emetteurs locaux			200	300	500	1.000
Ksar-es-Souk	—	—	—	200	770	970
Ouarzazate	—	—	200	300	560	1.060
Gharb	—	—	250	250	500	1.000
1.5 - Moyens de reportage	—	—				
Total Radiodiffusion	250	1.300	3.350	4.550	5.530	14.980
Télévision						
2.1. - Côte méditerranéenne et Rif						
— Liaison hertzienne	700	1.000	1.700	900	—	4.300
— Emetteurs de grande puissance	—	500	1.000	900	—	2.400
2,2. - Beni-Mellal et plaine du Tadla						
— Liaison hertzienne	1.000	1.000	500	—	—	2.500
— Emetteurs de grande puissance	—	500	500	—	—	1.000
2.3. - Haute-Moulouya et Ksar-es-Souk						
— Liaison hertzienne		500	500	785	1.605	3.390
— Emetteurs de grande puissance				500	1.800	2.300
2.4. - Réémetteurs					405	405
2.5. - Moyens de Reportage		500	250	250	—	1.000
2.6. - Achèvement du Plan Triennal						
— Liaison T.V Marrakech-Agadir	800					800
— Faisceaux hertziens		700	100			800
Total Télévision	2.500	4.700	4.550	3.335	3.810	18.895
Total général	2.750	6.000	7.900	7.885	9.340	33.875

C - LE CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN

Pour la première fois, le Plan a eu son attention attirée par les problèmes du développement de l'industrie cinématographique. Cette prise de conscience des Pouvoirs Publics s'était déjà manifestée dans une décision récente d'étendre à ce secteur le bénéfice des dispositions du Code des Investissements. Outre, cet encouragement donné aux investisseurs privés, le Centre Cinématographique Marocain, établissement public, recevra une subvention d'équipement.

Pour les cinq années à venir, le programme du Centre Cinématographique comporte deux opérations pour un coût global de 950.000 DH qui seront engagés en 1968.

1) L'installation d'un auditorium et d'un laboratoire de développement de films nécessite la construction de bâtiments administratifs et techniques pour une dépense de 800.000 DH.

Le C.C.M. compte amortir rapidement cet investissement puisque les sommes qu'il dépense annuellement pour divers travaux de montage et de sonorisation dépassent 800.000 DH.

2) Les travaux d'achevement de la salle de cinéma située dans l'enceinte du Ministère de l'Information couteront 150.000 DH.

Cette salle qui comportera 300 places sera destinée aux projections des films soumis à la Commission de Contrôle de Films et la Commission Spéciale d'augmentation du prix des places, comme elle peut servir de salle d'Art et d'Essai.

CHAPITRE XV

EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

A. - HABITAT ET URBANISME

I - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

1 - Habitat urbain

L'objectif principal défini par le Plan Triennal dans le domaine de l'Habitat urbain était la lutte contre l'extension des bidonvilles et le surpeuplement des médinas. Mais l'ampleur des efforts à accomplir dans d'autres domaines prioritaires n'avait pas permis d'accorder d'importants crédits à ce secteur et le Plan Triennal prévoyait seulement l'achèvement des programmes de logements qui étaient en cours de réalisation (540 unités), l'aménagement des terrains à lotir (8.800 lots équipés) et la construction de trames sanitaires améliorées (4.500 logements). Les dépenses prévues s'élevaient pour l'ensemble à 50 millions de DH.

Enfin, pour aider dans la construction de leur logement les chefs de famille ayant acquis un lot, il était souhaité que par l'intermédiaire des Banques Populaires, l'Etat consente des prêts dont la totalité devait s'élever à 88 millions de DH.

La quasi-totalité des crédits alloués par le Plan Triennal a été consommée : le programme de logements définitifs a été largement dépassé (2,4 fois les prévisions). Le programme de trames sanitaires a été réalisé à 68 %, celui des lotissements à 80 %. Au total 9 216 logements ont été réalisés en milieu urbain, grâce à un appoint de 68 millions de DH environ apporté par le crédit « Habitat Bon Marché » (H.B.M.).

2 - Habitat rural

En milieu rural, 1.500.000 journées de travail ont été consacrées dans le cadre de la Promotion Nationale à des interventions dans le secteur de l'Habitat.

Les réalisations ont été comptabilisées séparément par le Développement Communautaire (6.024 logements) et la Promotion Nationale (4.386 logements). Cependant les logements inscrits au bilan de la seconde institution ont été réalisés en majorité dans le cadre de la première. On peut ainsi estimer à 7.000 environ le nombre total des habitations construites durant la période triennale ce qui a permis le logement de 35.000 personnes environ.

II. - Les Orientations du Plan et le Programme d'action

Le Maroc a une population en majorité rurale puisqu'en 1968 près de 10 millions de personnes demeurent fixées dans les campagnes ; les habitants des villes, soit 4.4 millions de personnes, ne représentent encore que 30 % de la population totale, mais ce pourcentage a tendance à s'accroître Cependant, si le phénomène de l'urbanisation est le complément nécessaire de l'industrialisation et de la croissance économique, il faut éviter qu'il n'anticipe sur cette croissance et par là-même, la compromette. La situation des migrants se dégradant, on assisterait à un développement accéléré des bidonvilles. Il faut donc chercher à fixer les populations sur leur lieu de travail, dans les campagnes, et décourager l'exode rural.

Cet objectif sera en grande partie atteint grâce aux multiples interventions dont bénéficiera l'Agriculture durant le Plan sur l'ensemble du Royaume Ces efforts conjugués avec une politique d'amélioration des conditions de logement inciteront la population rurale à rester sur les lieux de production

1 - Programme d'action en matière d'Habitat rural

Une action de grande envergure en matière d'habitat rural sera entreprise au cours du Plan, sans commune mesure avec celles qui ont été menées dans le passé , elle portera sur 90.000 interventions

En premier lieu il sera procédé à la construction de 60.000 habitations de type traditionnel, en utilisant les forces de travail locales Le paysan construira sa propre demeure, l'Etat lui apportant les outillages et les matériaux, et l'aide technique nécessaire

En second lieu il est prévu 30.000 opérations de rénovation des ksours du Grand Sud, cette action étant par ailleurs indispensable pour empêcher la dégradation de ce patrimoine touristique inestimable En vue de la réalisation de ce programme, les populations locales fourniront la main-d'œuvre nécessaire , aussi bien pour la construction des logements que pour la rénovation des ksours, la population sera encouragée par la distribution de denrées alimentaires, provenant éventuellement d'un organisme international, le Programme Alimentaire Mondial

La contrepartie de cette aide, au titre du budget général et de celui des Collectivités Locales, s'élèvera pour l'ensemble des 90.000 interventions à 100 millions de DH

Programme d'action en matière d'Habitat urbain

Bien que la priorité soit donnée à l'Habitat rural, un effort sera accompli en milieu urbain pour freiner directement la croissance des bidonvilles.

20.000 lotissements seront équipés à l'intention des chefs de famille désirant entreprendre eux-mêmes la construction de leur logement. Une aide substantielle de l'Etat leur sera accordée sous forme de crédit H.B.M. (Habitat Bon Marché). Ce crédit devra être également dispensé aux autres ménages à revenu modeste, désireux de construire un logement sur un terrain leur appartenant ;

des habitations modèles seront édifiées à l'intention des populations, pour les inciter à construire leur logement à des prix de revient peu élevés et en respectant des normes techniques.

Programme d'action en matière d'Urbanisme

Parallèlement à cet effort en matière de logement, l'Etat prendra un ensemble de mesures, qui permettront une croissance harmonieuse des villes : leur physionomie dans dix ou vingt années, dépend en effet de la législation mise en place aujourd'hui.

Le développement urbain à long terme sera guidé par des plans d'aménagement généraux dont la procédure d'agrément sera accélérée. Ces plans prévoieront la création de différentes zones :

1 - Zones à Equipement Prioritaire (Z.E.P.)

2 - Zones à Urbaniser en Priorité (Z.U.P.)

3 - Zones à Equipement Différé (Z.E.D.).

Ces mesures d'encadrement seront complétées durant le Plan par des textes destinés à lutter contre la spéculation foncière.

Aménagements divers

Il s'agit en premier lieu des travaux d'électrification des centres : deux 2,5 millions de DH y seront consacrés, chaque année, durant le Plan. Les centres à électrifier seront sélectionnés selon un plan d'ensemble qui sera élaboré en liaison avec les Départements ministériels intéressés et après avis des populations concernées. Notons, pour mémoire, que le programme de l'Agriculture comprend aussi des travaux d'électrification.

A Tanger, l'implantation de la zone industrielle se poursuit. 5 millions de DH seront nécessaires à cette fin.

HABITAT ET URBANISME
TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

Désignation des opérations	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
A - Dépenses à la charge du budget de l'Etat						
Habitat rural	1.725	5.300	8.685	9.255	5.035	30.000
Habitat traditionnel : 60.000 logements.						
Rénovation : 30.000 interventions.						
Habitat urbain						
Crédits d'achèvements	9.000	—	—	—	—	9.000
20.000 lotissements : études et expérimentations (y compris les dépenses Promotion Nationale)	2.750	5.800	8.550	13.560	11.400	42.060
Plans d'aménagements .	1.000	1.500	1.500	1.500	1.000	6.500
Zone industrielle de Tanger ..... (Achèvement)	5.000	—	—	—	—	5.000
Electrification des centres ruraux	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	12.500
Total A ..	21.975	15.100	21.235	26.815	19.935	105.060
B - **Dépenses financées par la Taxe sur les Produits et Services**						
Participation au programme d'Habitat rural	4.025	12.390	20.265	21.595	11.725	70.000
Total B ..	4.025	12.390	20.265	21.595	11.725	70.000
Total général ..	26.000	27.490	41.500	48.410	31.660	175.060

B. - PREVENTION SEISMIQUE

La prévention séismique est une défense passive contre le danger des tremblements de terre ; chacun a pris conscience depuis la catastrophe du 29 Février 1960, combien le Maroc y était vulnérable. Et les méthodes de prévention qui ont donné de multiples preuves de leur efficacité, doivent être mises en œuvre dans notre Pays.

Leur application nécessite au préalable une meilleure connaissance des phénomènes, afin de découper le territoire en zones plus ou moins dangereuses. A cet effet, un crédit de 450.000 DH inscrit au budget du Ministère de l'Education Nationale, est retenu et sera ainsi réparti :

— Réseau de surveillance séismique :	
4 stations supplémentaires à équiper	220.000 DH
Centre d'alerte de Rabat	20.000 DH
— Réseau de houle :	
3 stations à automatiser	65.000 DH
Centre d'alerte de Casablanca	10.000 DH
— 2 stations séismiques mobiles	135.000 DH
Total	450.000 DH

Mais la tâche essentielle à accomplir durant le Plan, doit être l'élaboration de règles de construction paraséismiques, qu'un texte de Loi rendra impératives, pour toutes habitations et bâtiments nouveaux ; la sévérité de ces règles varie évidemment suivant le danger présenté dans les différentes zones. La légère majoration des prix unitaires qui en résultera, constitue une assurance peu coûteuse, en regard de la valeur des biens et des vies qu'elle permet d'épargner.

C. - LES ADDUCTIONS D'EAU

I - Situation actuelle et Bilan du Plan Triennal

De nombreux organismes (tant publics que privés) sont compétents en matière d'adduction d'eau :

La R.E.I. (Régie des Exploitations Industrielles).

Les Collectivités Locales.

Les Services du Ministère de l'Agriculture (dans les petits centres ruraux).

— La S.M.D. (Société Marocaine de Distribution), en ce qui concerne les adductions de l'Oum-Er-R'bia alimentant Casablanca et El-Jadida.

— Les Régies autonomes (R.A.D. à Casablanca, R.E.D. Rabat, etc...) gérant les réseaux de distribution de certaines municipalités.

Une instance interministérielle (la Commission de Coordination des Problèmes concernant les Eaux Alimentaires ou C.O.P.E.A.) a été créée pour résoudre les problèmes de coordination que ne manque pas de soulever cette multiplicité d'organismes. Ceux-ci sont d'ailleurs tenus au terme du Décret portant création de la C.O.P.E.A., d'informer cette commission de leur programme et de leurs réalisations en matière d'adductions d'eau.

1 - Les réalisations du Plan Triennal

Parmi les principales opérations qui ont été réalisées durant le dernier Plan, on peut citer au titre de la R.E.I., qui contrôle 53 % des installations :

1) La modernisation de nombreuses stations de pompage ainsi que l'augmentation du rendement des réseaux desservant les petits centres.

2) L'installation de nouvelles adductions dans les centres touristiques entre Sebta et Martil.

3) Le renforcement et la modernisation des équipements du Fouarat.

N'ont pu être amorcées et sont reprises dans le cadre du Plan Quinquennal :

la nouvelle adduction pour Oued-Zem ;

la nouvelle adduction pour le centre civil de Khouribga

La dotation du Ministère des Travaux Publics dont a bénéficié la R.E.I., qui s'élevait à 7,2 millions de DH durant le Plan Triennal a été engagée dans une proportion de 94 % au 31 Décembre 1967.

2 - La situation à la veille du Plan Quinquennal

A la veille du Plan Quinquennal, la situation de l'alimentation en eau potable des villes retient toute l'attention des Pouvoirs Publics. Elle est caractérisée par

1) Les faibles valeurs de la consommation par habitan relevées dans certains centres, dues à :

a) la limitation de la production et ce, par manque de ressources, parfois par insuffisance des installations ;

b) la faible valeur du taux de desserte, c'est-à-dire du développement du réseau de distribution par périmètre, en particulier dans les centres ruraux.

2) L'hétérogénéité et la disparité du degré de satisfaction d'une Province à une autre :

Les chiffres les plus significatifs touchent plus particulièrement les petites villes (régions côtière et intérieure) avec un degré de satisfaction évalué à 65 %. Dans celles de l'arrière-pays (au-delà des montagnes) ce pourcentage est de l'ordre de 53 %. Cependant l'existence d'un grand nombre de complexes adducteurs transportant les eaux captées vers plusieurs villes et centres situés le long de leur parcours améliore pour une grande part ces degrés de satisfaction.

3) Une tendance accélérée à la saturation des installations actuelles due à :

a) un accroissement démographique important ;

b) un accroissement du niveau de vie des consommateurs.

Cette tendance est particulièrement sensible dans les zones en plein développement industriel ou dans les centres à caractère semi-rural. De ce fait les taux de consommation de 100-l.-j.-h. pour les petite villes se trouvent dépassés dans de nombreuses agglomérations.

Les investissements à consentir doivent donc être importants et urgents. Leur coût sera d'autant plus élevé qu'au fur et à mesure de l'accroissement des besoins il faut avoir recours à des eaux dont l'accès et le traitement sont de plus en plus difficiles :

— les eaux de surfaces doivent être substituées aux nappes souterraines ;

— certains centres doivent être approvisionnés à des sources de plus en plus éloignées.

II. - Le Programme d'action

L'intervention des Pouvoirs Publics s'exercera en deux étapes : d'une part, au moyen d'études devant conduire à une meilleure coordination et à une planification à long terme des efforts, d'autre part, en essayant par des investissements adéquats de satisfaire les besoins actuels et de prevoir les besoins futurs.

1. - Les études

Les problèmes sont d'une telle complexité et d'une telle importance qu'il est apparu préférable de procéder à une étude générale et exhaustive, plutôt que de se contenter de solutions improvisées, adoptées coup par coup, et dont les résultats pourraient être tout à fait néfastes à long terme.

L'assistance du « Fonds Spécial des Nations-Unies » a été demandée pour mener à bien cette étude et une requête déposée en ce sens sera examinée dans le courant de l'année 1968. Les buts du projet sont au nombre de trois :

— Etude à l'échelon national de la situation de l'approvisionnement en eau et mise en place d'un plan général échelonné concernant les mesures à prendre et les investissements à consentir.

— Préparation d'un plan directeur, complété par une étude de pré-investissement pour l'approvisionnement en eau potable dans la zone côtière et d'une enquête sur le problème des eaux usées et ordures ménagères dans les villes de cette zone.

— Etude d'une organisation régionale pour l'administration de l'eau et la formation des cadres.

La contribution du Gouvernement au projet s'élèvera à 0,8 million de DH environ.

2 - Les investissements

Compte tenu de la diversité des organismes compétents en matière d'adduction d'eau, il n'a pas été possible d'avoir une connaissance exacte de leurs programmes d'investissements (si tant est qu'ils existent pour 5 ans).

Cependant, une estimation glogale peut être faite. Les disponibilités en 1968 sont de 6,6 m3/s., alors que les besoins s'élèvent à 8,60 m3/s. En 1972, ils seront de 12 m3/s. Le complément à réaliser de 5,4 m3/s., nécessitera un investissement de l'ordre de 320 millions de DH (le mètre cube/jour étant évalué à 690 DH).

On examinera ici, uniquement le programme de la R.E.I. qui comprend les opérations les plus importantes, et auquel le budget général de l'Etat participe le plus activement. Le financement de ce programme est assuré à partir de quatre origines :

(En milliers de DH)

1 - Dotation du Ministère des Travaux Publics	47.850
2 - Dotation des Collectivités Locales pour l'installation des réservoirs	p.m.
3 - Recettes perçues auprès des abonnés à l'occasion de branchements et d'extensions	14.970
4 - Ressources propres de la R.E.I. affectées à des travaux de renouvellement	25.000
Total	87.820

Si l'on ajoute 17.313 millions de crédits d'achèvement du Plan Triennal, le montant des investissements atteint 105.133.000 DH.

La dotation du Ministère des Travaux Publics est ainsi répartie:

Etudes

Un montant de 3.446.000 DH a été retenu dont 1.700.000 DH pour le seul captage des eaux de l'oued Grou.

C'est en effet la solution à long terme en eau potable au problème de l'approvisionnement des villes de la côte atlantique.

Recherche

Une meilleure connaissance des potentialités et des disponibilités latentes permettra souvent de satisfaire les besoins à un moindre coût : 0,78 million de DH.

Travaux d'adduction

a) *Eaux souterraines.*

Les projets les plus importants concernent : Agadir (6 millions de DH), Ouezzane (7,9 millions de DH), Oued-Zem (4,5 millions de DH), Saidia (2 millions de DH). Ces divers centres connaissent depuis quelques années des difficultés croissantes pour leur approvisionnement en eau potable. 6.824.000 DH sont prévus pour les opérations de moindre envergure relatives à de petites agglomérations.

b) *Eaux superficielles.*

En premier lieu, mais pour mémoire, on citera le projet d'utilisation des eaux de l'oued Grou déjà signalé plus haut. Les crédits correspondants ont été comptabilisés dans le Chapitre Barrage (45 millions de DH).

Viennent ensuite les travaux à mener sur l'oued Beth pour l'alimentation de Khémisset (5,1 millions de DH), sur l'oued Ziz pour l'alimentation de Ksar-es-Souk (3 millions de DH), à Safi et Berkane (respectivement pour 3 millions et 2,5 millions de DH) ; enfin, la mise en exploitation du gisement phosphatier de Ben-Guérir, implique la réalisation d'une conduite d'eau pour son approvisionnement (coût : 2 millions de DH).

A ces sommes, il convient d'ajouter les crédits nécessaires à l'achèvement d'opérations diverses inscrites au Plan Triennal (soit 17,3 millions de DH).

ADDUCTIONS D'EAU

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

Désignation des opérations	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
1. - Etudes générales - Problèmes de l'eau	—	200	300	300	—	800
2. - Dotation du Ministère des Travaux Publics						
2.1. - Etudes	2.636	217	533	60	—	3.446
2.2. - Recherches	500	70	210	—	—	780
2.3. - Travaux d'adduction						
a) Eaux souterraines :						
Agadir	5.000	1.000	—	—	—	6.000
Ouezzane	3.900	4.000	—	—	—	7.900
Oued-Zem	1.000	3.500	—	—	—	4.500
Saïdia	1.000	1.000	—	—	—	2.000
Autres centres	2.860	3.440	164	230	130	6.824
Total a)	13.760	12.940	164	230	130	27.224
b) Eaux superficielles						
Grou	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Khémisset	—	1.000	2.000	2.100	—	5.100
Ksar-es-Souk	—	—	1.500	750	750	3.000
Berkane	1.500	1.000	—	—	—	2.500
Safi	1.500	1.500	—	—	—	3.000
Ben-Guérir	—	—	—	—	2.000	2.000
Total b)	3.000	3.500	3.500	2.850	2.750	15.600
Crédits d'achèvement du Plan Triennal	5.553	10.260	1.500			17.313
Total 2	25.449	26.987	5.907	3.140	2.880	64.363
Total à la charge de l'Etat 1 + 2	25.449	27.187	6.207	3.440	2.880	65.163
3. - Construction de réservoirs (sur ressources propres des collectivités)	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
4. - Branchements et extensions (sur ressources propres de la R.E.I.)	2.538	2.769	2.940	3.229	3.494	14.970
5. - Travaux de renouvellement (sur ressources propres de la R.E.I.)	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	25.000
Total général	32.987	34.956	14.147	11.669	11.374	105.133

D. - RECONSTRUCTION D'AGADIR

Le séisme d'Agadir a lourdement pesé sur la collectivité nationale et le budget de l'Etat a consacré plusieurs centaines de millions de DH à la reconstruction d'Agadir. Il était, en effet, nécessaire de reconstituer les infrastructures indispensables au fonctionnement d'une ville entièrement nouvelle. Aujourd'hui, grâce au concours apporté par l'Etat la région sinistrée est en mesure de reprendre son développement.

I. - Bilan du Plan Triennal et situation à la veille du Plan Quinquennal

La reconstruction de la ville d'Agadir devait être en majeure partie financée par l'Etat et le Plan Triennal accordait dans ce but 40 millions de DH afin que soient réalisées des opérations d'infrastructure, voirie, d'aménagements de parcs et jardins, etc... Par ailleurs des sommes étaient consacrées à la construction de bâtiments administratifs et logements de fonctionnaires de l'Etat et de la municipalité.

Or si, à la veille du Plan Quinquennal, les derniers travaux d'infrastructure primaire sont en voie d'achèvement, la réalisation des infrastructures secondaires se poursuit au fur et à mesure du gros œuvre : c'est ainsi que 5,1 millions de DH sont prévus dans le programme 1968-1972.

II. - Les Orientations et le Programme retenu

Maintenu dans sa mission de reconstruction, le Haut Commissariat disposera en outre, de 4 millions de DH au cours du Plan Quinquennal : cette somme servira à financer les opérations ci-dessous :

La mise en œuvre d'études générales, d'expertises et d'essais afin d'assurer le contrôle technique des normes séismiques tant dans les projets que dans l'exécution des constructions. 1,05 million de DH seront consacrés à l'étude des sols, au contrôle de la voirie et de la qualité des constructions.

La poursuite des travaux de déblaiement et de démolition des constructions provisoires et des ouvrages en dur : 150.000 DH seront dépensés à cet effet.

— La réalisation d'un certain nombre d'opérations dans le domaine de la voirie et du nivellement coûtera 0,8 million de DH (notamment extension des voies du quartier industriel Sud, exécution des ouvrages concernant des îlots de reconstruction, lotissements de recasement de bidonvilles).

— Des travaux d'assainissement concernant principalement la station de traitement des eaux usées, le secteur touristique et balnéaire et les lotissements de recasement des bidonvilles (1,4 millions de DH).

— Un vaste programme de plantations afin de mettre en valeur la zone côtière qui est susceptible d'un important développement touristique (0,6 million de DH).

— Enfin, 500.000 DH seront en 1968 dépensés à des travaux de réfection du réseau d'égouts, tandis que des crédits sont prévus pour une usine de traitement des ordures ménagères et le déplacement de 3 usines de sous-produits (coûts respectifs : 900.000 et 500.000 DH).

Le tableau ci-dessous récapitule par année les dépenses prévues par grandes rubriques dans les années 1968-1972.

CREDITS DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972 DU HAUT COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION D'AGADIR

(En milliers de DH)

Nature des dépenses	1968	1969	1970	1971	1972	*Total*
Etudes générale, expertises, essais	300	300	300	100	50	1.050
Démolition, déblaiement	50	50	50			150
Voirie - Nivellement	200	200	200	200		800
Assainissement	200	300	300	300	300	1.400
Espaces verts et plantations	100	200	100	100		500
Réfection du réseau d'égouts	500					500
Usine de traitement des ordures ménagères	450	450				900
Déplacement de trois usines de traitement de sous-produits			500			500
Crédits d'achèvement du Plan Triennal	4.150	950				5.100
Total	5.950	2.450	1.450	700	350	10.900

CHAPITRE XVI

LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

La diversification et l'amplification de l'action de la puissance publique impliquent un développement de l'infrastructure administrative. A ces besoins s'ajoutent ceux nés du souci de maintenir en bon état le patrimoine existant. Il était donc indispensable de prévoir un effort particulier dans ce domaine au cours des cinq années à venir, d'autant plus qu'en raison de contraintes financières, le Plan Thiennal n'avait retenu qu'un programme minimum.

I. - Bilan du Plan Triennal

Malgré des besoins importants, ne figurait dans le programme triennal que la réalisation d'objectifs limités, pour lesquels un crédit total de 124 millions de DH était prévu. Or, si les crédits ouverts au titre des Lois de Finances des années 65, 66, 67 ont été de 131 millions de DH, c'est en fait de 189 millions de DH que les diverses administrations ont pu disposer en raison de l'existence d'un crédit de 58 millions de DH provenant du Plan Quinquennal 1960-1964.

La quasi-totalité de ces 189 millions de DH a été engagée et 158 millions de DH ont été émis au cours des 3 années du Plan, dont près de la moitié en 1967. Cette situation peut s'expliquer, à la fois par la difficulté d'évaluation du coût des opérations, et par les délais de réalisation des constructions envisagées. Un certain nombre d'opérations, le plus souvent entièrement engagées, ne seront donc achevées qu'au cours des années suivantes et les crédits correspondants ont dû, pour la plupart, être repris, ce qui vient augmenter le montant global accordé au titre des équipements administratifs pour la durée du Plan Quinquennal 1968-1972 de près de 12 millions de DH.

Le tableau ci-dessous récapitule, par Ministère, l'ensemble des crédits, disponibles et émis au cours du Plan Triennal.

RECAPITULATION PAR MINISTERES DES CREDITS DISPONIBLES ET EMIS AU COURS DU PLAN TRIENNAL

(En milliers de DH)

Nature des dépenses	*Crédits disponibles 1965-1967*	*Crédits émis au 31-12-67*	%
I - Dépenses civiles			
— Cour Royale et Services Rattachés	43.373	42.876	98,8
— Justice	9.430	6.393	67,7
— Affaires Etrangères	12.417	12.152	97,8
— Intérieur (y compris F.A. et Sûreté Nationale)	29.311	22.766	77,6
— Finances	13.737	5.368	39,0
— Travail et Affaires Sociales	119	93	78,1
— Habous	7.961	5.092	63,9
— Ministère des P.T.T.	6.606	4.708	71,2
Total I	122.954	99.448	80,8
II - Dépenses militaires			
Total II	65.874	58.977	89,5
Total général	188.828	158.425	83,8

II - Les Orientations du Plan Quinquennal

En dépit des réalisations du Plan Triennal, les différentes administrations ont fait état de besoins considérables. Cependant, malgré le souci constant de répondre à ces besoins, la nécessité de faire porter l'essentiel des possibilités de financement vers les investissements les plus directement productifs et les secteurs prioritaires, n'a malheureusement pas permis de retenir les programmes présentés dans leur intégralité.

Dans ces conditions le Plan Quinquennal 1968-1972 se propose de réaliser :

D'une part, l'achèvement d'opérations lancées durant le Plan Triennal, le maintien du patrimoine existant et l'amélioration de sa gestion ;

D'autre part, les projets induits par le développement de l'action publique, sa décentralisation et sa déconcentration.

Ainsi, bien supérieur au programme adopté lors de la période triennale, le Plan Quinquennal pour les Equipements Administratifs, constitue-t-il un réel effort pour adapter l'infrastructure administrative du Pays à son développement économique et social.

Avant de décrire les réalisations projetées des différentes administrations, il importe de présenter une récapitulation par Ministère du programme retenu.

III - Le Programme Quinquennal

(En milliers de DH)

Dépenses civiles	
Cour Royale et Services Rattachés	**45.000**
Justice	**9.412**
Affaires Etrangères	**3.778**
Intérieur	**100.100**
▪ Services du Ministère	52.300
▪ Forces Auxiliaires	20.575
▪ Sûreté Nationale	27.225
Travail et Questions Sociales	**1.230**
Santé Publique	**700**
Jeunesse et Sports	**550**
Education Nationale	**1.000**
Habous et Affaires Islamiques	**6.309**
Secrétariat Général du Gouvernement	**150**
Finances	**4.957**
Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres	**16.000**
▪ Services	1.000
▪ Etudes	15.000
Travaux Publics	**591**
Commerce, Industrie, Mines, Artisanat, Marine Marchande et Pêches	**164**
Dépenses militaires :	
F.A.R. et Gendarmerie Royale	**5.760**
Total	**195.701**

Ne figurent dans ce tableau que des opérations concernant des équipements très directement liés à l'action administrative. Les bâtiments qui abritent des services techniques sont inclus dans les autres Chapitres.

Par ailleurs, ce tableau tient compte des opérations d'achèvement du Plan Triennal.

Cour Royale et Services rattachés

Une somme de 45 millions de DH a été prévue pour la Cour Royale et les Services rattachés.

2 - Ministère de la Justice

Le programme de ce Département concerne, d'une part, les différents Services Judiciaires, d'autre part, l'Administration Pénitentiaire. Un montant de 9.4 millions de DH a été prévu pour la réalisation d'opérations tendant à l'amélioration des conditions de fonctionnement des services judiciaires ou des pénitenciers (décongestion) et de la situation sanitaire des lieux de détention.

Le détail du programme retenu figure ci-dessous :

(En milliers de DH)

Services Judiciaires	
Cour Suprême (Rabat)	3.000
Tribunal Régional (Rabat)	2.000
Tribunal du Sadad (Tanger)	500
Administration Pénitentiaire	
Prison de Tanger	700
Prison de Ouarzazate	200
Prison de Rabat	1.000
Pénitencier de l'Outita	200
Extension du Pénitencier d'Ali-Moumen	190
Extension de la Prison de Taza	100
Logements divers	80
Matériel pour le travail des détenus	200
Imprimerie de la Maison Centrale de Kénitra	200
Equipements sanitaires	42
Crédits d'achèvement du Plan Triennal	1.000
Total	9.412

3 - Ministère des Affaires Etrangères

Les équipements administratifs de ce Département au cours des 5 années à venir se limitent à des opérations déjà entamées lors du Plan Triennal (résidence de Londres par exemple) et pour lesquelles des crédits de complément se sont avérés nécessaires.

Par ailleurs, pour financer un certain nombre d'équipements du Ministre des Affaires Etrangères, il est prévu de faire appel au concours d'organismes semi-publics comme la Caisse de Dépôts et de Gestion. Il est apparu, en effet, nécessaire de diminuer le montant des locations à l'étranger de bâtiments destinés à nos services diplomatiques (3 millions de DH en 1967), ce qui devrait, à terme, permettre une économie substantielle de devises.

	(En milliers de DH)
Résidence de Londres	778
Résidence de la Mission Permanente à New-York	1.000
Chancellerie à Madrid	1.000
Crédits d'achèvement du Plan Triennal	1.000
Total	3.778

4 - Ministère de l'Intérieur

Les opérations qui seront réalisées par le Ministère de l'Intérieur concernant les services suivants : ceux du Ministère proprement dit, ceux des Forces Auxiliaires et ceux de la Sûreté Nationale. L'ensemble des crédits accordés se monte à 100 millions de DH.

a) Services du Ministère

Les crédits retenus représentent environ la moitié du total acordé au Ministère de l'Intérieur, soit 52,3 millions de DH. L'effort financier est donc considérable et s'explique par le souci de répondre aux besoins nés de la création de nouvelles Provinces et du développement de l'action administrative.

L'ensemble des opérations est décrit ci-dessous :

	(En milliers de DH)
Locaux de service	
Création de 32 postes de Commandement	3.200
Achèvement de postes existants	3.000
Remplacement de 3 Secrétariats Généraux Fès, Taza, Beni-Mellal	5.220
Construction de 2 Secrétariats Généraux El-Jadida, Khouribga	3.480

— Bureaux du Service Central	1.000
— Bureaux de l'Etat-Civil	2.000
Logements	
— Logements des postes nouveaux	4.800
— Achèvements	5.500
— Logements de Gouverneurs :	
El-Jadida, Khouribga	400
Rabat, Marrakech, Al-Hoceima	600
— Acquisition d'une villa d'hôte (Rabat)	500
— Construction de 5 résidences officielles	15.000
Matériel radio	5.500
Protection civile	1.500
Développement communautaire	600
Total	52.300

b) **Forces Auxiliaires**

Les crédits inscrits à ce titre s'élèvent à 20,5 millions de DH dont l'utilisation permettra de réaliser l'achèvement des ouvrages en cours de construction, mais aussi une amélioration des conditions de logement des Moghazenis et la prise en charge de leurs soins médicaux par un centre Médico-Social moderne.

Par opération, la répartition des crédits accordés est donnée ci-dessous :

	En milliers de DH
Logement des Moghazenis	10.600
Logements des Cadres	3.250
Blocs administratifs	830
Electrification et adduction d'eau	2.000
Réseau d'égouts	630
Murs d'enceinte	125
Mur d'enceinte de la Compagnie des Forces Auxiliaires de Boukhadel	95
Ecuries	50
Bâtiments	500
Achats de terrains	950
Hangars et magasins	95
Centre Médico-Social	1.400
Total	20.575

c) **Sûreté Nationale**

27 millions de DH ont été accordés pour la durée du Plan Quinquennal au titre des équipements administratifs de la Sûreté Nationale. Ces crédits sont destinés principalement à l'édification d'Hôtels de Police et des logements nécessaires.

Quant à l'Académie Royale de Police qui ne figure pas dans le programme détaillé ci-dessous des différentes opérations, elle est inscrite au Chapitre Formation des Cadres pour un montant de 1.950.000 DH.

(En milliers de DH)

Locaux de service :	
Hôtels de Police	
Sûreté Régionale	1.940
Circonscription	4.900
Arrondissement	3.300
Compagnies mobiles d'intervention (Tétouan - Fès)	1.250
Centrale de Brigades de Sécurité (Rabat)	1.000
2e tranche de l'Hôtel de Police de Tanger	755
Logements	
Logements du Directeur de la Sûreté Nationale (Rabat) et du Chef de la Sûreté Régionale (Rabat)	480
	103
Logements du Complexe Central (Rabat)	830
Cité de Police (Rabat)	5.437
Logement du Chef de la Circonscription de Nador	35
Logements à Settat	206
Annuités Compagnie Immobilière Franco-Marocaine	4.313
Equipement de matériel spécial	
Matériel de liaison Radio	2.300
Materiel de Laboratoire	73
Vedette de Surveillance côtière	303
Total	27.225

Ministère du Travail et des Questions Sociales

Le Ministère du Travail procédera à l'extension du Service de la Main-d'Œuvre et du Service Social au cours du Plan Quinquennal. 510.000 DH seront, en outre, dépensés pour les Bourses du Travail.

	(En milliers de DH)
Service de la Main-d'Œuvre	560
Service Social	160
Bourses du Travail	510
Total	1.230

Par ailleurs, un crédit de 7.68 millions de DH est consacré à la construction et à l'aménagement des Centres de Formation et de Qualification Professionnelle et figure au Chapitre Formation des Cadres.

Ministère de la Santé Publique

Les crédits accordés (soit 700.000 DH) concernent l'extension du Ministère de la Sante Publique rendue nécessaire par le développement de l'action sanitaire et la mise en œuvre d'un programme National de Planification Familiale.

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

Au cours des années 1968 à 1972, 550.000 DH seront consacrés à la construction et l'aménagement d'Inspections Régionales à Tanger et Al-Hoceima.

	(En milliers de DH)
Inspection Régionale à Tanger	300
Inspection Régionale à Al-Hoceima	250
Total	550

Ministère de l'Education Nationale

L'effort de l'Etat en matière d'Education implique le développement des organismes de gestion. Aussi le Plan Quinquennal 1968-1972 a-t-il retenu des opérations visant à l'amélioration des installations tant du Service Central que des délégations régionales.

	(En milliers de DH)
Batiments du Service Central	600
Services régionaux	400
Total	1.000

Ministère des Habous et Affaires Islamiques

Une dotation de 2 millions de DH a été réservée à la construction du Ministère des Habous et Affaires Islamiques.

D'autre part, un crédit de 2 millions de DH est destiné à la construction d'édifices du Culte, alors que les crédits d'achèvement du Plan Triennal s'élèvent à 2.309.000 DH.

	(En milliers de DH)
Construction d'un Ministère	2.000
Edifices du Culte	2.000
Crédits d'achèvement du Plan Triennal	2.309
Total	6.309

10 Secrétariat Général du Gouvernement

Un crédit de 150.000 DH a été retenu au titre des équipements administratifs de ce Département pour l'aménagement de l'actuel quartier Administratif.

11 Ministère des Finances

Le détail des opérations correspondant aux 5 millions de DH accordés à ce Département pour ses équipements administratifs figure ci-dessous :

	(En milliers de DH)
Division des Impôts	
Immeubles des Impôts	
■ Al-Hoceima	180
■ Khouribga	200
Controle des Impôts Ruraux (Ksar-es-Souk)	120
Administration des Douanes	
Achèvement de la Sous-Direction Régionale de Casablanca	350
Logements pour les agents de Brigade (Tanger)	480
Poste de Douane à Bouarfa (Province d'Oujda)	350
Locaux de service à la frontière algérienne	160
Recettes et Perceptions du Trésor (Khouribga, Ebaudda, Beni-Mellal)	750
Crédits d'achèvement du Plan Triennal	2.367
Total	4.957

12 - Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres

Le programme quinquennal pour ce Département prévoit, en raison de l'extension des activités du Service Central des Statistiques aussi bien à l'échelon central que local, un montant de crédits (600.000 DH) qui sera destiné à la construction et à l'aménagement de bureaux. Une somme de 15 millions de DH sera, en outre, affectée à la mise en œuvre du programme de Travaux Statistiques (cf. Volume I, Titre III, Chapitre IV, L'Exécution du Plan).

Par ailleurs, à la suite d'un accord avec le Fonds Spécial des Nations Unies, il a été décidé de regrouper l'ensemble des ressources en documents au sein d'un Centre National de Documentation doté des aménagements les plus modernes.

	(En milliers de DH)
	1.000
Services Centraux	
— Bureau du Service Central des Statistiques	600
— Centre National de Documentation	400
	15.000
Etudes	
Total	16.000

13 - Ministère des Travaux Publics

Les équipements administratifs à réaliser dont le détail est donné ci-dessous sont ceux non pris en compte dans les autres Chapitres du Plan.

	(En milliers de DH)
Bâtiments à usage de bureaux	
Services ordinaires Transfert des parcs d'arrondissement (Oujda)	200
Achèvement des bureaux de la circonscription de Tanger	391
Total	591

14 - Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines de l'Artisanat de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes

Les crédits prévus pour ce Ministère concernent des achèvements d'opérations lancées durant le Plan Triennal.

(En milliers de DH)

Industrie, Mines et Commerce	
Crédits d'achèvement	**120**
Direction de la Marine Marchande et des Pêches	**44**
Clôture du quartier Maritime de Nador	16
Quartier Maritime de Tanger	28
Total	**164**

15 Défense Nationale

Outre 1.060.000 DH engagés pour 1968, qui seront dépensés à des achats de terrains de la Gendarmerie Royale, 1.400.000 DH sont affectés à la Marine Royale et 3.300.000 DH aux Formations Spécifiques comme crédits d'achèvement du Plan Triennal.

IV. - Les Mesures

En 1960 un inventaire des bâtiments administratifs avait été décidé par le Conseil Supérieur du Plan en vue d'une redistribution rationnelle des locaux, conformément aux objectifs du Plan Quinquennal 1960-1964. Par la suite, des enquêtes ont été effectuées auprès des différents Ministères sans que les résultats en soient utilisables. De ce fait, l'état du patrimoine immobilier des Administrations reste encore mal connu.

Dans ces conditions l'estimation des besoins pour la période du Plan Quinquennal 1968-1972 s'est avérée particulièrement difficile.

Il est donc nécessaire qu'

- un recensement des équipements administratifs soit effectué;
- un fichier des bâtiments en service soit établi et mis à jour régulièrement.

Enfin, il paraît souhaitable qu'au cours des années 1968-1972 soit étudiée et mise en œuvre une redistribution des locaux administratifs suivant les besoins des différents Départements aussi bien à l'échelon central que local.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS DES ADMINISTRATIONS

(En milliers de DH)

Ministère	1968	1969	1970	1971	1972	*Total des crédits*
Cour Royale et Services Rattachés	25.000	20.000	—	—	—	45.000
Justice	2.070	3.214	1.904	1.062	1.162	9.412
Affaires Etrangères	1.778	2.000	—	—	—	3.778
Intérieur	15.235	27.740	22.839	18.079	16.207	100.100
— Services du Ministère	7.450	12.200	11.210	10.810	10.630	52.300
— Forces Auxiliaires	3.000	5.219	4.859	4.066	3.431	20.575
— Sûreté Nationale	4.785	10.321	6.770	3.203	2.146	27.225
Travail et Questions Sociales	102	242	258	314	314	1.230
Santé Publique	—	200	100	150	250	700
Jeunesse et Sports	—	—	100	200	250	550
Education Nationale	50	200	250	250	250	1.000
Habous et Affaires Islamiques	2.309	2.000	1.000	1.000	—	6.309
Secrétariat Général du Gouvernement	120	30	—	—	—	150
Finances	2.847	1.000	1.000	110	—	4.957
Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres	300	1.400	9.850	2.650	1.800	16.000
— Bâtiments des Services	300	400	300			1.000
— Etudes Spécialisées	—	1.000	9.550	2.650	1.800	15.000
Travaux Publics	441	150				591
Commerce, Industrie Mines Artisanat Marine Marchande et Pêches	164					164
Défense Nationale	5.760					5.760
Total	56.176	58.176	37.301	23.815	20.233	195.701

ERRATA

Page	Références	Au lieu de	Lire
19	3e §, dern. lig.	Le bénéfice de la Nation à leur maximum.	Les gaspillages et la dispertion des efforts.
	• lig.		
25	§ 1 - 2e lig.	Dahir.	Décrets royaux.
28	§ 6 - 6e lig.	Additionnel provincial.	Des collectivités locales.
32-33	1re lig. du tabl	Basse-Moulouya.	Mou'ouya.
40	4e § - Lig. 4	Le but de cette opération est de mettre en place des unités villageoises.	Le but de cette opération est de mettre en place des coopératives.
59	Tabl. 1re rub.	Etudes d'ensemble 5.992 3.525 4.492 36.867	 5.990 3.530 4.490 36.870
84	f)	Primes et concours d'élèves.	Primes et concours d'élevage.
89	Tabl. récap. des investissements	Amélioration génétique ..... 31.610 Total lig. .. 40.610 Commercialisation : .... 14.150 Total lig. .. 25.025 Stages de formation 1.000	 31.630 40.630 10.540 21.415 A supprimer
	Total tabl. 1re. 3e col	1re col. .... 90.880 3e col. 128.270	86.390 123.680
104	Tabl. col 1972	C.F.S.T. ..... 42 Eaux et Forêts	C.F.S.T. ..... 19 Eaux et Forêts 42
108	c)	La réforme des droits de succession.	Réforme du droit successoral.
109	d) 3e lig.	Qui remonte à l'année 1925.	A supprimer.
163	1re rub. du tabl. col. total	6.000	9.000
169	Bilan du Plan Triennal	En milliers de DH	En milliers de journées de travail.

ERRATA *(suite)*

Page	*Références*	*Au lieu de*	*Lire*
170	Tabl. 2e lig., 1re col. et total	20.500 53.896	20.550 53.946
190	Tabl. 8	Recette du tourisme de séjour : 450.	540
195	Tot. Al-Hoceima (nbre de lits)	400	500
227	7e lig., 2e col. du tabl.	Machou : 20.30	Machou : 20.80
259	3) O.C.P.	352.310 DH 259.097 DH	352 310 259.097
323	Bas de la page	Montant total des investissements . 1.367 Moyenne annuelle 270	1.421 280
324	1re lig. 8e lig.	1.367 Total projets privés 671	1.421 725
326	Ds Tabl.	Petits projets . 90 Total 1.056	144 1.110
327	Ds Tabl.	Petits projets . 90	144
350	Besoins intérieurs autres	2.5 %	2.8 %
377	7e §	Secteur 4	Secteur 5
432	6e lig., 2e col du tableau	Production nationale en 1968 45.400.000	44 500.000
433	Prod. en 1973	31.000	31 500
592	Tabl. 4 Enseignement Sup. Déficit	5.000	5 100
592	3e §	5.000 3.500	5 100 3.600
607	2e rub. du tabl.	Construction d'un centre de formation à Casablanca	Construction d'un centre de formation du bâtiment à Casablanca
615	Tabl. 1re rub.	Enseignement prim total 90.724	Ce chiffre ne comprend pas les crédits de rapport réservés à la formation (voir page 605).
646	Tot. du progr. d'action	100.735	100 753
647	Equipement hospitalier	Total 59.130	59.517

ERRATA *(suite)*

Page	*Références*	*Au lieu de*	*Lire*
662	Rub. Ports nationaux	Safi 51.200.	Tanger 51.200
712	Tabl. disponibles 1965-1967	(Décalage entre noms des rubriques et chiffres).	Lignes à grande distance .... 5.528 Câbles Safi - Agadir et Safi-Marrakech . . 12.440 Zemamra-Marrakech . 39
715	5° §	Faisceau hertzien Tétouan - Al-Hoceima.	Faisceau hertzien Tétouan-Oujda.
732	§ 1 - 3° lig.	4.4 millions.	4.6 millions.

VOLUME II

LE DEVELOPPEMENT SECTORIEL

SOMMAIRE

Pages

Chapitre 1er - **L'AGRICULTURE**

I - BILAN DU PLAN TRIENNAL 7

1 - **Directions du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire** 8

2 - **Les Offices de Mise en Valeur Agricole** 12

2.1 - Zones irriguées 13
2.2 - Cultures en sec et élevage 15
2.3 - Projets intégrés 16

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 19

1 - **Recherche d'un optimum économique** 19

2 - **Recherche d'un développement équilibré** 21

III - PROGRAMME D'ACTION 24

A **Zones irriguées** 24

1 **Les grandes lignes du programme** 25

1.1 Etudes d'ensemble 25
1.2 Les equipements hydro-agricoles 25
1.3 Amenagement des zones hors 28
1.4 Equipement rural 28
1.5 Equipements economiques 28
1.6 Equipement des services 29
1.7 Vulgarisation 29
Tableaux recapitulatifs 30

2 - **Programme par Office** 34

2 1 - Moulouya 34
2 2 - Gharb 37
2 3 - Sebou 40
2 4 - Tadla 41
2 5 - Doukkalas 45
2 6 - Haouz 48
2 7 - Tafilalet 51
2 8 - Ouarzazate 53
2 9 - Loukkos 54
2 10 - Souss - Massa 57

B - **Zones hour** 60

1 - **Les grandes interventions de l'Etat** 61

1 1 - Vulgarisation 61
1 2 - Allotissements 61
1 3 - Petite et moyenne hydraulique 62
1 4 - Action sur les rendements des grandes cultures 63
1 5 - Developpement de l'arboriculture et de la viticulture 66
1 6 - Programme de la Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des sols 66

2 - **Les équipements** 68

2 1 - Equipement économique 68
2 2 - Equipement rural 69
2 3 - Equipement des services 70

3 - **Programme du D.E.R.R.O** 71

3 1 - Perimetre de developpement rural intégré 71
3 2 - Perimetre de moyenne hydraulique 72
3 3 - Operations forestieres 73
3 4 - Travaux routiers 74
3 5 - Ensemble D.E.R.R.O 74

C - **Elevage** 76

1 - **Structure de l'élevage** 76

2 - **Programme quinquennal de l'élevage** 77

2 1 - Implantation administrative et quadrillage sanitaire 77

2 2 - Intensification alimentaire 78

2 3 - Amélioration génétique 79

2 4 - Bâtiments d'élevage 84

2 5 - La commercialisation des produits de l'élevage 87

2 6 - Questions diverses 88

D - **Les actions de support de la production agricole** 90

1 - **Programme de la Direction de la Recherche Agronomique** 90

1 1 - Programme de base 90

1 2 - Programme de lutte anti-acridienne et antiaviaire 93

2 - **Programme d'études** 94

2 1 - **Les études existantes** 94

2 2 - Etudes nouvelles 94

2 3 - Investissements 96

3 - **Conservation Foncière et Service Topographique** 97

4 - **Equipements divers** 98

5 - **Enseignement agricole et cadres de l'Agriculture** 99

5 1 - Problèmes généraux 99

5 2 - Investissements prévus pour l'enseignement agricole 99

5 3 - Equilibre des ressources et emplois de cadres agricoles 99

IV - MOYENS ET MESURES 107

1 - **Le cadre socio-économique** 107

1 1 - Recherche et exploitations agricoles viables 107

1 2 - Mise à la disposition de l'agriculteur des moyens nécessaires à l'intensification 109

1.3. - **Mesures devant amener les exploitants à utiliser au mieux les moyens mis à leur disposition** 114

2 - **Le cadre organique** 121

TABLEAUX RECAPITULATIFS 124

A) Zone irriguée 125
B) Zone bour 126
C) Elevage 128
D) Opérations de support de la production agricole 130
Tableau récapitulatif général 132

Chapitre 2 - **LES BARRAGES**

I - BILAN DU PLAN TRIENNAL 135

II - LES ORIENTATIONS 136

III - LE PROGRAMME 139

1 - **Etudes et divers** 144
2 - **Ouvrages en cours d'achevement** 149
3 - **Aménagement d'ouvrages existants** 153
4 - **Nouveaux barrages** 156
5 - **Etudes des nouveaux barrages** 164

Chapitre 3 - **LA PROMOTION NATIONALE**

I - BILAN DU PLAN TRIENNAL 169

II - ORIENTATIONS 170

1 - **Augmentation de ses emplois et de son champ d'application** 171
2 - **Les domaines d'intervention de la Proomtion Nationale** 171

III - PROGRAMME 173

1 - **Programme d'action** 173
2 - **Financement du programme** 174

IV - MESURES 176

1 - **Sur le plan technique** 176
2 - **Sur le plan administratif et comptable** 178

Chapitre 4 - **LE TOURISME**

I - SITUATION A LA VEILLE DU PLAN QUINQUENNAL 183

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS .. 184

1 - **Orientations générales** 184
2 - **Les objectifs** 185

III - PROGRAMME D'ACTION 192

1 - **Achèvement des opérations du Plan Triennal** 193
2 - **Hébergement** 193
3 - **Aménagement et infrastructure** .. 200
4 - **Formation professionnelle** 201

IV - LES MESURES 204

1 - **Aménagement des institutions et de la réglementation** 205
2 - **Aménagement des zones touristiques** 205
3 - **Politique de financement des établissements d'hébergement** 206
4 - **Politique de gestion et d'action sur les prix** 210
5 - **Politique d'information et d'accueil** 211
6 - **Politique d'animation et de loisirs** 214

TABLEAU RECAPITULATIF 217

Chapitre 5 - **L'ENERGIE**

I - INTRODUCTION 221

1 - **Situation à la veille du Plan Quinquennal** 221
2 - **Bilan du Plan Triennal** 223

II - ORIENTATIONS 227

1 - **Electricité** 227
2 - **Produits pétroliers** 228
3 - **Charbon** 228
4 - **Prix** 228

III - PROGRAMME D'ACTION 228

1 - **Electricité** 229

2. - **Produits pétroliers** 237
3. - **Charbon** 241

IV. - LA TARIFICATION ENERGETIQUE 244

V. - FICHES DE PROJETS 245
Usine thermique de

Jerada 245
Zaouia-N'Ourbaz 246
Arabat 248
Sidi-Chého 250
Bitume 252
Lubrifiants 254
Ammoniac 254

Chapitre 6. - LES MINES

I. - BILAN DU PLAN TRIENNAL 257

1. - **Direction des Mines et de la Géologie** 257
2. - **Bureau de Recherches et de Participations Minières** 258
3. - **Office Chérifien des Phosphates** 259
4. - **Secteur privé** 259

II. - ORIENTATIONS 261

III. - PROGRAMME 261

1. - **Récapitulation** 261
2. - **Recherches minières et géologique** 262
3. - **Exploration pétrolière** 267
4. - **Projets spécifiques** 270

Projets spécifiques définis 271
Mines du Rif (Fer) 271
Samine (Fluorine) 274
Imiter (Argent) 276
Tazalaght (Cuivre) 278
Tiouine (Manganèse) 279
Haute Moulouya (Plomb) 281

Présentation des projets en cours d'études 282
Bou-Madine (Plomb) 282
Ouansimi (Cuivre) 283
Allous (Cuivre) 283

Anti-Atlas (Cuivre) 283
Khémisset (Potasse) 284
Centres de pyrrhotine 284
5. - **Office Chérifien des Phosphates** .. 284
5.1. - Centres en exploitation (Youssoufia et Khouribga) 284
5.2. - Centre de Benguérir 290
6. - **Mines existantes** 294
7. - **Conclusion** 301

IV - MESURES D'ORDRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF 304

1. - **Les besoins de l'Industrie Minière** 304
2. - **Les mesures** 305

Chapitre 7. - **L'INDUSTRIE**

I. - SITUATION A LA VEILLE DU PLAN QUINQUENNAL ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 315

II - ORIENTATIONS 316

1. - **Choix des projets** 317
2. - **Politique industrielle** 319

III PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE L'INDUSTRIE AU COURS DE LA PERIODE QUINQUENNALE .. 323

1 - **Perspectives d'investissement** 323
2 - **Emploi** 328
3. - **Production** 328

IV - MOYENS 329

1 - **Etude plus approfondie et plus sélective des projets** 303
2 - **Politique d'accueil des investisseurs** 330
3. - **Moyens d'incitation fiscaux** 330
4. - **Amélioration de la productivité et conditions de production** 334
5. - **Politique de formation professionnelle** 336

V. - LES PROJETS INDUSTRIELS ET DEVELOPPEMENT DES SECTEURS 337

Secteur 2 : Industries alimentaires : sucre 338
Secteur 3 : Industries alimentaires : conserves 350
Secteur 4 : Industries alimentaires Corps gras et produits laitiers .. 366
Secteur 5 : Industries alimentaires : Grains et farines 377
Secteur 6 : Industries alimentaires Boissons et tabacs 380
Secteur 10 : Matériaux de construction et ciments 387
Secteur 11 : Bâtiment et charpente métallique 390
Secteur 13 : Produits sidérurgiques 391
Secteur 14 : Métaux biens d'équipement 393
Secteur 15 : Automobiles Cycles 434
Secteur 16 : Métaux Biens de consommation 441
Secteur 17 : Textiles 462
Secteur 22 : Produits chimiques 481
Secteur 23 : Parachimie et Pharmacie 491
Secteur 24 : Caoutchouc 503
Secteur 25 : Papiers et Cartons 509
Secteur 26 : Bois - Ameublement - Divers 515
Secteur 27 : Céramique et Verre 518

Chapitre 8 - L'ARTISANAT

I - SITUATION DE L'ARTISANAT ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 527

II - ORIENTATIONS 530

III - PROGRAMME D'ACTION 531

IV - LES MESURES 538

Chapitre 9 - LES ECHANGES COMMERCIAUX

A - COMMERCE EXTERIEUR 543

I - SITUATION A LA VEILLE DU

II - ORIENTATIONS DU PLAN QUINQUENNAL 547

III - OBJECTIFS 549

IV. - MESURES 554
PLAN 544

1. - Augmentation des exportations ... 554
2. - Mesures sélectives en faveur des importations 555

B) *COMMERCE INTERIEUR* 556

I. - SITUATION A LA VEILLE DU PLAN 557

II. - ORIENTATIONS 558
1. - Aspect structurel 558
2 - Aspect administratif 559
3. - Politique des prix 559
III - OBJECTIFS 559
IV. - MESURES 561
1. - Renforcement de l'intervention administrative 561
2. - Modification d'ordre législatif .. 562
3. - Réglementation des prix 562

CONCLUSION GENERALE SUR LES ECHANGES COMMERCIAUX 565

Chapitre 10. - **L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION DES CADRES**

I. - BILAN DU PLAN TRIENNAL ET SITUATION ACTUELLE 569

1. - Les enseignements de formation générale 570
2. - Les enseignements spécialisés .. 575
3. - Les enseignements supérieurs ... 582
4. - Les aspects financiers 584
5. - Conclusion 585

II - EVALUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES ET LEUR CONFRONTATION PENDANT LE PLAN 586

1 - Evaluation des besoins en cadres et en personnel qualifié au cours du Plan 587
2. - Evaluation des ressources et en main-d'œuvre qualifiée 590

3 - **Confrontation des besoins et des ressources** 592

III - PROGRAMME D'ACTION 594

1 - **Les grandes lignes du programme d'action** 594
2 - **Le programme d'investissement** 604
3 - **Récapitulation des investissements publics** 613
4 - **Perspectives de formation pendant la durée du Plan Quinquennal** .. 619

IV - MESURES 623

1 - **Création d'organismes spécialisés** 624
2 - **Organisme chargé de la formation des cadres** 625
3 - **Textes réglementaires** 626

Chapitre 11 - **LA JEUNESSE ET LES SPORTS**

I - BILAN DU PLAN TRIENNAL ET SITUATION ACTUELLE 629

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN 630

III - PROGRAMME D'ACTION 631

1 - **Jeunesse** 632
2 - **Education populaire et Promotion féminine** 633
3 - **Sports** 634
4 - **Répercussion sur les budgets de fonctionnement** 635

IV - MESURES 635

Chapitre 12 - **LA SANTE PUBLIQUE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE**

I - BILAN DU PLAN TRIENNAL ET SITUATION ACTUELLE 641

II - ORIENTATION DU PLAN QUINQUENNAL 643

III - PROGRAMME D'ACTION 645

1 - **Santé Publique** 646
2 - **Planification familiale** 647

3. - Répercussion sura le budget de fonctionnement 649

IV. - MESURES 650

1. - Dans le domaine de la Santé Publique 650
2. - Dans le domaine de la planification familiale 651

TABLEAUX RECAPITULATIFS 652

Chapitre 13 - **LES TRANSPORTS**

A - *LES PORTS* 657

I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 657
II. - ORIENTATIONS DU PLAN 660
III. - MESURES 661
IV. - PROGRAMME 661

B - *LA MARINE MARCHANDE* 674

I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 674
II. - ORIENTATIONS 677
III. - PROGRAMME 678

C - *PECHES MARITIMES* 679

I. - BILAN DU PLAN TRIENNAL ET SITUATION A LA VEILLE DU PLAN QUINQUENNAL 679
II - ORIENTATIONS 680
III - LES MESURES 681

D *LES ROUTES* 683

I - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 683
II - ORIENTATIONS DU PLAN 684
III - MESURES 685
IV - PROGRAMME 686

1. - Routes principales et secondaires 686
2. Itinéraires touristiques 686
3. Chemins tertiaires 687
4 - Projets spécifiques 687
5. - Pistes minières 687

E - *LES TRANSPORTS ROUTIERS* 690

I. - LA SITUATION A LA VEILLE DU PLAN TRIENNAL 690

II. - MESURES 691

F - *LES CHEMINS DE FER* 693

I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 693

II. - ORIENTATIONS DU PLAN 694

III. - MESURES 695

IV. - PROGRAMME 695

1. - **Adaptation du réseau aux besoins de l'économie** 695

2. - **Renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué** 697

G - *L'AVIATION CIVILE* 701

I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 701

1. - **Direction de l'Air** 701

2. - **Compagnie Royal Air Maroc** 702

II. - ORIENTATIONS DU PLAN 703

III. - MESURES 703

IV. - PROGRAMME 704

1. - **Aménagements et construction d'aérodromes** 704

2. - **Equipements aéronautiques et météorologiques** 706

Chapitre 14. - TELECOMMUNICATIONS

A) *POSTES ET TELECOMMUNICATIONS* 712

I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 712

II. - ORIENTATIONS DU PLAN QUIN- 714

III. - PROGRAMME

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 719

B) *RADIODIFFUSION ET TELEVISION* 721

I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 721

II - ORIENTATIONS DU PLAN QUINQUENNAL 721

III. - PROGRAMME 722
1. - Radiodiffusion 722
2. - Télévision 723
3. - Maison de la Télévision 725
TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 726
C) *CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN* 727

Chapitre 15. - **EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX**

A) *L'HABITAT ET L'URBANISME* 731
I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 731
II. - ORIENTATIONS DU PLAN ET PROGRAMME D'ACTIONS 732
Récapitulatif des crédits inscrits au Plan 734
B) *LA PREVENTION SEISMIQUE* 735
C) *LES ADDUCTIONS D'EAU* 735
I. - SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN TRIENNAL 735
II. - PROGRAMME D'ACTION 738
Récapitulation des crédits inscrits au Plan 740
D) *LA RECONSTRUCTION D'AGADIR* 741
I. - BILAN DU PLAN TRIENNAL ET SITUATION A LA VEILLE DU PLAN QUINQUENNAL 741
II. - ORIENTATIONS ET PROGRAMME RETENU 741

Chapitre 16. - **LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

I. - BILAN DU PLAN TRIENNAL 745
II. - ORIENTATION DU PLAN QUINQUENNAL 746
III. - PROGRAMME QUINQUENNAL 747
1. - Cour Royale et Services rattachés 748
2. - Ministère de la Justice 748
3. - Ministère des Affaires Etrangères 748
4. - Ministère de l'Intérieur 749
5. - Ministère du Travail et des Questions Sociales 751

6. - **Ministère de la Santé Publique** .. 752
7. - **Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports** 752
8. - **Ministère de l'Education Nationale** 752
9. - **Ministère des Habous et Affaires Islamiques** 752
10. - **Secrétariat Général du Gouvernement** 753
11. - **Ministère des Finances** 753
12. - **Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres** 754
13. - **Ministère des Travaux Publics** .. 754
14. - **Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines, de l'Artisanat, de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes** 754
15. - **Défense Nationale** 755

IV. - LES MESURES 755

IMPRIMERIE DE FEDALA - MOHAMMEDIA

ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

Morocco

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES DU PLAN
ET DE LA FORMATION DES CADRES

PLAN QUINQUENNAL
1968 - 1972

VOLUME III

Division de la Coordination Economique et du Plan

106331

7C
338 91
M22p
1962/1972
v.3

VOLUME III

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

TITRE I

REGIONALISATION DU PLAN

TITRE II

SITUATION A LA VEILLE DU PLAN QUINQUENNAL ET PROGRAMME D'ACTION

INTRODUCTION

Dans les Plans précédents, les efforts avaient été concentrés sur les aspects nationaux de la programmation économique et sociale, par la formulation d'objectifs et d'actions pour les divers secteurs de l'économie. Il s'est avéré cependant que la méconnaissance des réalités locales gênait la mise en œuvre des recommandations inscrites dans ces divers Plans. D'autre part, les inégalités économiques reconnues entre les diverses régions du Royaume méritaient d'être étudiées afin de faciliter la recherche de solutions permettant d'éviter que ces inégalités ne nuisent à la croissance nationale.

C'est pourquoi, il a été jugé nécessaire d'inclure dans la planification les aspects spatiaux du développement. Parallèlement à la programmation du développement qui se propose, en mettant en œuvre projets et mesures, de fixer des objectifs sectoriels à la production, la consommation, l'emploi, l'investissement... à l'échelon national, l'élément spatial permettra de fournir à ces objectifs un cadre administratif, géographique et humain défini. Cette procédure permettra d'amorcer le « développement économique régional ».

On pourrait être tenté de croire que la régionalisation n'est autre que l'application du plan national au niveau d'une Province. En d'autres termes, on aboutirait à un découpage pur et simple du plan national en tranches provinciales. Ce problème se situe au niveau de l'exécution du Plan, car s'il est vrai que l'inscription des projets dans chaque programme provincial constitue une une part importante de la méthode de développement économique régional, celle-ci ne s'arrête pas là.

Il faut, en effet, tenir compte des besoins locaux et de la volonté exprimée par les Collectivités Locales. Un projet arrêté à l'échelon national, par exemple la construction d'une usine, affecte la Province à plus d'un égard (emploi, croissance urbaine, etc...). La bonne mise en œuvre des facteurs locaux implique des décisions au niveau de la Province, éventuellement la participation de ressources financières locales. D'où la nécessité d'un « dialogue » entre la planification nationale et la planification régionale, pour corriger les erreurs d'évaluation des possibilités sur le plan local, qui risquent de conduire à l'inexécution du Plan national, et pour coordonner les divers moyens humains, matériels ou financiers.

L'option de départ étant prise, la première tâche qui s'imposait consistait à approfondir la connaissance des données économiques et sociales caractéristiques de chaque Province. Il faut bien se rendre compte que l'état actuel de l'information économique contraint à une grande modestie. Il est hors de mesure de prétendre fournir une situation économique et sociale exhaustive de chaque Province. Tout au plus peut-on fournir un certain nombre de données qui ont été rendues uniformes pour chaque Province et qui doivent permettre en cours d'exécution du Plan de mesurer plus exactement, la situation d'une Province par rapport à l'autre et dans l'ensemble du Pays.

Il a fallu ensuite ventiler par Province les projets retenus par les diverses commissions du Plan, opérer les regroupements nécessaires au sein des divers secteurs de la production et de l'infrastructure, afin de déterminer par Province les investissements sectoriels à réaliser au cours de la période quinquennale. La difficulté de ce travail résidait dans le fait que les zones d'action des divers départements ministériels recouvrent souvent des espaces différents de l'espace provincial et un travail de répartition fut nécessaire avec la collaboration de tous les départements intéressés

Enfin, restaient les problèmes de la participation des Collectivités Locales et des souhaits qu'elles ont exprimés. Comme il a été dit ci-dessus, ce problème est rattaché à l'exécution du Plan : les vœux des Collectivités Locales qui sont inscrits dans le présent volume devront faire l'objet d'études et de décisions de financement en accord avec les objectifs retenus au niveau national et provincialisés. Mais surtout, un certain nombre de mesures devront être prises durant la période quinquennale, un certain nombre d'organismes créés, pour que soit réellement mise en œuvre cette volonté de participation

SITUATION COMPAREE DES PROVINCES

La régionalisation du Plan conduit à considérer l'ensemble des facteurs touchant à la fois le peuplement, l'urbanisation, le revenu agricole, le développement industriel et minier, ainsi que l'infrastructure administrative et sociale dont dispose le Pays. Ces données seront reprises au sein des monographies provinciales ; aussi, s'est-on contenté dans ce Chapitre, de présenter des vues globales et comparatives, Province par Province.

Malgré le caractère parfois hétérogène des données présentées, une analyse a été effectuée sur l'ensemble de ces facteurs.

I. Densite du peuplement rural

Le tableau ci-dessous indique la densité de population de chacune des Provinces, et la part que chacune d'elles occupe, quant à la superficie et à la population rurale, par rapport à l'ensemble du Pays. On constate de très grandes différences de densité entre les Provinces, que l'on peut répartir en trois groupes.

Une zone de densité faible, c'est-à-dire inférieure à 30 habitants au km2. Elle regroupe toutes les Provinces méridionales et orientales du Maroc, en particulier celles qui sont ouvertes vers le Sud (Tarfaya, Ksar-es-Souk, Ouarzazate, Agadir). Couvrant 65 % du territoire national, elle regroupe moins de 30 % de la population. La densité indiquée correspond à une moyenne, elle ne tient pas compte des zones désertiques de ces Provinces. La population se regroupe en fait autour des superficies cultivables qui ne représentent, dans aucune de ces Provinces, plus de 11 % de la superficie totale. En effet, la plus grande partie de la population s'y concentre le long des oueds et au fond des vallées. Dans certaines zones de la Province de Taza, on retrouve ce mode de fixation de la population agricole. Mise à part la bande côtière de la Province d'Oujda et certaines zones arrosées de l'intérieur, la plus grande partie du territoire est occupée par des steppes semi-désertiques. Les densités de population ramenées aux superficies cultivables donnent des chiffres beaucoup plus élevés : cela montre la nécessité de diversifier les activités de ces régions pour en accroître les ressources non agricoles.

Une zone de densité moyenne, de 30 à 50 habitants au km2. Située au pied de l'Atlas, elle regroupe les centres traditionnels du

Pays, et comprend les Provinces de Meknès, Beni-Mellal, Fès et Marrakech, soit 16 % de la superficie du territoire national et 28 % de sa population. Si ces Provinces ne sont pas uniformément riches du point de vue agricole, elles présentent des caractéristiques communes par la proximité de l'Atlas et la présence de grands centres urbains développés avant l'époque moderne, à l'exception de Beni-Mellal. Ce sont des zones possédant des conditions climatiques analogues. D'autre part, si les deux Provinces du Nord bénéficient d'une pluviométrie plus abondante, les Provinces de Beni-Mellal et Marrakech ont été favorisées par des travaux d'irrigation rendant leurs terres fertiles.

Population rurale et superficies des Provinces par rapport à l'ensemble du Pays

Provinces	*Population rurale en 1968*	*Superficie en km2*	*Densité moyen d'habitants au km2*	*Par rapport à l'ensemble du Pays*	
				Pop. rur.	*Superf.*
Tarfaya	20.000	Env. 34.000	0,6	0,2	7,4
Ksar-es-Souk	425.000	Env. 103.000	4,2	4,3	22,2
Oujda	320.000	Env. 43.000	7,5	3,2	9,3
Ouarzazate	495.000	56.000	8,5	5,0	12,1
Agadir	890.000	53.000	16,8	8,9	11,5
Taza	490.000	22.458	22,0	4,9	4,8
Meknès	430.000	13.500	32,0	4,3	2,9
Beni-Mellal	500.000	14.100	35,5	5,0	3,0
Fès	690.000	17.945	38,5	6,9	3,8
Marrakech	1.200.000	27.846	43,0	12,0	6,1
Kénitra	1.110.000	20.856	53,2	11,1	2,2
Tétouan	555.000	10.064	54,5	5,6	4,5
Safi	770.000	13.620	56,5	7,7	2,9
Casablanca	1.415.000	23.500	60,0	14,2	5,1
Al-Hoceima	215.000	3.555	60,0	2,2	0,8
Nador	415.000	6.132	68,5	4,2	1,3
Tanger	30.000	375	80,0	0,3	0,1
Ensemble du Maroc	9.970.000	env. 462.951	21,5	100,0	100,0

Densité générale et densité agricole

Provinces	*Nombre de ruraux/km2*		*Nombre d'habitants ruraux/km2 cultivable*		*Pourcentage de terres cultivables par rapport à la superficie totale*
	1960	1968	1960	1968	
Agadir	14,2	16,8	189	212	7,9
Al-Hoceima	50,0	60,0	350	430	14,0
Beni-Mellal	28,8	35,5	105	130	27,3
Casablanca	42,5	60,0	61	87	69,5
Fès	31,7	38,5	100	123	31,5
Kénitra	40,7	53,2	84	109	48,7
Ksar-es-Souk	3,4	4,2	435	522	0,8
Marrakech	34,8	43,0	110	136	31,7
Meknès	25,3	32,0	97	123	25,9
Nador	53,3	68,5	231	291	23,2
Ouarzazate	7,5	8,5	526	625	1,4
Oujda	6,0	7,5	86	110	6,7
Safi	46,5	56,5	75	92	61,8
Tanger	53,7	80,0	143	192	41,7
Tarfaya	0,5	0,6	—	—	—
Taza	18,2	22,0	159	192	11,3
Tétouan	44,2	54,5	294	366	15,0
Moyenne nationale	17,6	21,5	114	139	15,4

Une zone de densité forte, plus de 50 habitants au km2, représentant 17 % du territoire et regroupant 54 % de la population. Cette zone correspond exactement aux régions côtières du Pays, atlantiques et méditerranéennes.

La zone atlantique comprend les Provinces de Kénitra, Casablanca, et Safi où est rassemblée la majeure partie de l'infrastructure industrielle du Pays, ainsi qu'une part importante des moyens de production agricole. L'équipement de ces zones a eu une influence directe sur la densité de population, comme le prouve l'indice d'accroissement de la population dans ces Provinces depuis 1935

Par ailleurs, ces Provinces disposent de plus de la moitié des terres cultivables du Pays, et des densités agricoles (population agricole par km2 cultivable) les plus faibles.

La zone méditerranéenne comprend les Provinces de Tétouan, Al-Hoceima, Nador et Tanger. C'est une région de peuplement plus ancien où, malgré le peu d'industries et le peu de superficie cultivable, les densités de population dépassent 50 habitants au km2, et sont parmi les plus élevées du Pays.

La densité de peuplement s'y explique aussi bien par des raisons historiques qu'économiques. Dans les Provinces d'Al-Hoceima et de Nador, le développement urbain n'a pas égalé le rythme des autres Provinces du Maroc, à cause de leur retrait par rapport aux grandes villes à vocation industrielle et commerciale.

Par ailleurs, des raisons historiques telles que l'existence de l'ex-zone Nord, n'ont pas favorisé une émigration plus importante vers les Provinces atlantiques.

La mise en parallèle des indices d'augmentation de population rurale et de densité de population par rapport à la superficie cultivable semble montrer qu'il n'y a pas de corrélation entre l'exode rural — dont on sait qu'il constitue un facteur important de l'urbanisation, puisque le tiers de la population urbaine est né en milieu rural — et le revenu agricole ou la superficie cultivable disponible. Même les régions agricoles les plus riches du Pays ne seraient plus en mesure d'absorber davantage de main-d'œuvre, en raison de leurs structures actuelles.

Bien entendu, une diversification de l'agriculture et sa modernisation, ainsi que la politique des barrages, peuvent permettre l'utilisation d'une main-d'œuvre plus importante et accroître les revenus dans certaines régions.

II. - Urbanisation

1. - Vue générale

L'urbanisation de la population et la concentration urbaine permettent de saisir, d'une manière plus approfondie, la structure des différentes Provinces.

Le développement urbain n'est pas un phénomène récent au Maroc. Les villes de Fes et de Marrakech comptaient déjà, au début du XX^{e} siècle, 100.000 habitants environ. Rabat et Sale en comptaient 35.000. Meknès, Tanger, Tétouan et Casablanca, entre 20.000 et 25.000.

Dans le dernier quart de siècle, la population marocaine a augmenté de 70 % environ. Dans le même temps, l'effectif des citadins a triplé. L'augmentation a été extrêmement forte même dans les villes traditionnelles dont certaines ont toujours eu un taux d'accroissement supérieur au taux d'accroissement naturel.

La ville de Casablanca s'est développée à un rythme beaucoup plus rapide que les autres villes, toutefois, encore vers 1930, la population de la ville de Marrakech était de 200.000 habitants environ, soit plus que la ville de Casablanca à la même époque.

En 1960, les 117 centres urbains du Maroc se distribuent comme suit selon leurs effectifs de population :

Villes de plus de 40.000 habitants	11
Villes de plus de 5.000 et moins de 40.000 habitants	59
Villes de moins de 5.000 habitants	47

Le Maroc compte un nombre important de villes de dimensions moyennes. Seulement 3 % de la population urbaine du Pays résident dans les petites villes de moins de 5.000 habitants.

Le degré de concentration urbaine est donc très fort au Maroc ; toutefois, les écarts sont considérables d'une Province à l'autre : mise à part la Province de Ouarzazate, les pourcentages de population des petites villes oscillent de 52 % pour la Province de Ksar-es-Souk à 2 % pour la Province de Casablanca. Les Provinces à faible concentration urbaine sont aussi des Provinces à faible urbanisation et, en général, à faible densité de population.

Répartition de la population urbaine selon la taille des villes

Provinces	*Nbre de villes*	*Populations des villes*			*% de populations habitant*	
		Ensemble	*Villes de + 5.000 ha*	*Villes de — 5.000 ha*	*dans villes de + 5.000 ha*	*dans villes de — 5.000 ha*
Agadir	6	58.068	56.462	1.606	97	3
Al-Hoceima	2	13.563	11.266	2.297	83	17
Beni-Mellal	7	66.217	59.361	6.856	90	10
Casablanca	17	222.991	217.493	5.498	98	2
Fès	9	260.191	248.962	11.229	96	4
Kénitra	11	188.309	181.793	6.516	97	3
Ksar-es-Souk	7	27.416	13.058	14.358	48	52
Marrakech	7	271.486	259.544	11.942	96	4
Meknès	8	233.568	224.552	9.016	96	4
Nador	2	19.367	17.583	1.784	91	9
Ouarzazate	3	9.064		9.064		100
Oujda	17	237.370	215.754	21.616	91	9
Safi	4	119.031	115.766	3.265	97	3
Tanger	1	141.714	141.714		100	
Tarfaya	1	1.521		1.521		100
Taza	3	38.242	37.246	996	97	3
Tetouan	8	200.022	190.701	9.321	95	5
Prefecture de Casablanca	2	1.000.287	1.000.287		100	
Prefecture de Rabat	2	303.244	303.244		100	
Ensemble	117	3.411.671	3.294.786	116.885	97	3

2 - Distribution géographique de la population urbaine

La distribution géographique de la population urbaine tient à des considérations économiques et historiques.

Les deux Préfectures Casablanca et Rabat constituent des cas particuliers ; tout en ayant une partie rurale, elles sont pratiquement urbanisées d'une manière intégrale. Il en est de même de la Province de Tanger dont la superficie est très réduite.

Parmi les autres Provinces du Pays, celles dont le taux d'urbanisation dépasse 30 % sont Oujda, Meknès, Fès et Tétouan, c'est-à-dire, deux Provinces méditerranéennes et deux Provinces intérieures. Ces Provinces avaient déjà, en 1935, un degré d'urbanisation très élevé, d'environ 30 %.

Aujourd'hui, la zone atlantique à forte population est la plus urbanisée. Cette zone correspond à un potentiel élevé de moyens de production agricoles et miniers et d'autre part les villes côtières remplissent les fonctions industrielles, commerciales et administratives les plus importantes du Pays.

Le développement urbain rapide de la Province d'Oujda a été favorisé par le développement des régions minières voisines et par sa situation frontalière. Les structures foncières ainsi que les modes d'exploitation agricole font que la Province compte parmi les régions à plus forte population urbaine.

Les villes de Fès et de Meknès ont doublé approximativement leur population au cours de ces 25 années grâce à une progressive industrialisation, surtout dans le secteur aval de l'agriculture. Par contre, la ville de Marrakech qui, vers les années 1920, était la ville la plus importante du pays a évolué moins rapidement que le taux d'accroissement naturel et a perdu, malgré une certaine industrialisation, une partie de sa population au profit des centres urbains à forte expansion, tels que Casablanca et Rabat.

Les Provinces de Marrakech, de Kénitra, de Casablanca, de Beni-Mellal et de Safi, sont des Provinces à urbanisation moyenne (entre 15 et 25 % environ de personnes de ces Provinces habitant en milieu urbain).

Part respective de la population urbaine et de la population rurale

(Populations toutes nationalités recensement 1960)

Provinces	*Population urbaine (%)*	*Population rurale (%)*
Tanger	86	14
Oujda	45	55
Meknès	41	59
Fès	31	69
Tétouan	31	69
Kénitra	23	77
Marrakech	21	79
Casablanca	18	82
Beni-Mellal	14	86
Safi	14	86
Tarfaya	8	92
Taza	8	92
Al-Hoceima	7	93
Agadir	7	93
Ksar-es-Souk	7	93
Nador	6	94
Ouarzazate	2	98

Les Provinces à urbanisation faible sont celles de peuplement faible et dont la densité de la population rurale est en dessous de la moyenne, exception faite des Provinces d'Al-Hoceima et Nador qui, tout en ayant les densités les plus fortes du Maroc, restent des Provinces à urbanisation très faible.

La zone côtière méditerranéenne représente un cas particulier dans la mesure où elle possède à la fois une forte densité rurale, et un taux d'urbanisation très faible. Ceci s'explique par la structure de la propriété foncière et par la présence des activités non-agricoles en milieu rural. Par ailleurs, la pauvreté des ressources naturelles et l'éloignement des zones commerciales et industrielles empêchent le développement des villes. L'exode rural en provenance de la Province d'Al Hoceima, Nador se dirige vers les villes de Tétouan, de Tanger, d'Oujda.

Perspectives quinquennales d'urbanisation par Province

Dès la première année du Plan Quinquennal, la population urbaine du Maroc s'élève à 4 610 000 habitants, soit le tiers de la population. Au cours du Quinquennat, l'accroissement naturel ainsi que l'exode de 500 000 ruraux portera la population urbaine à un effectif de 5 610 000.

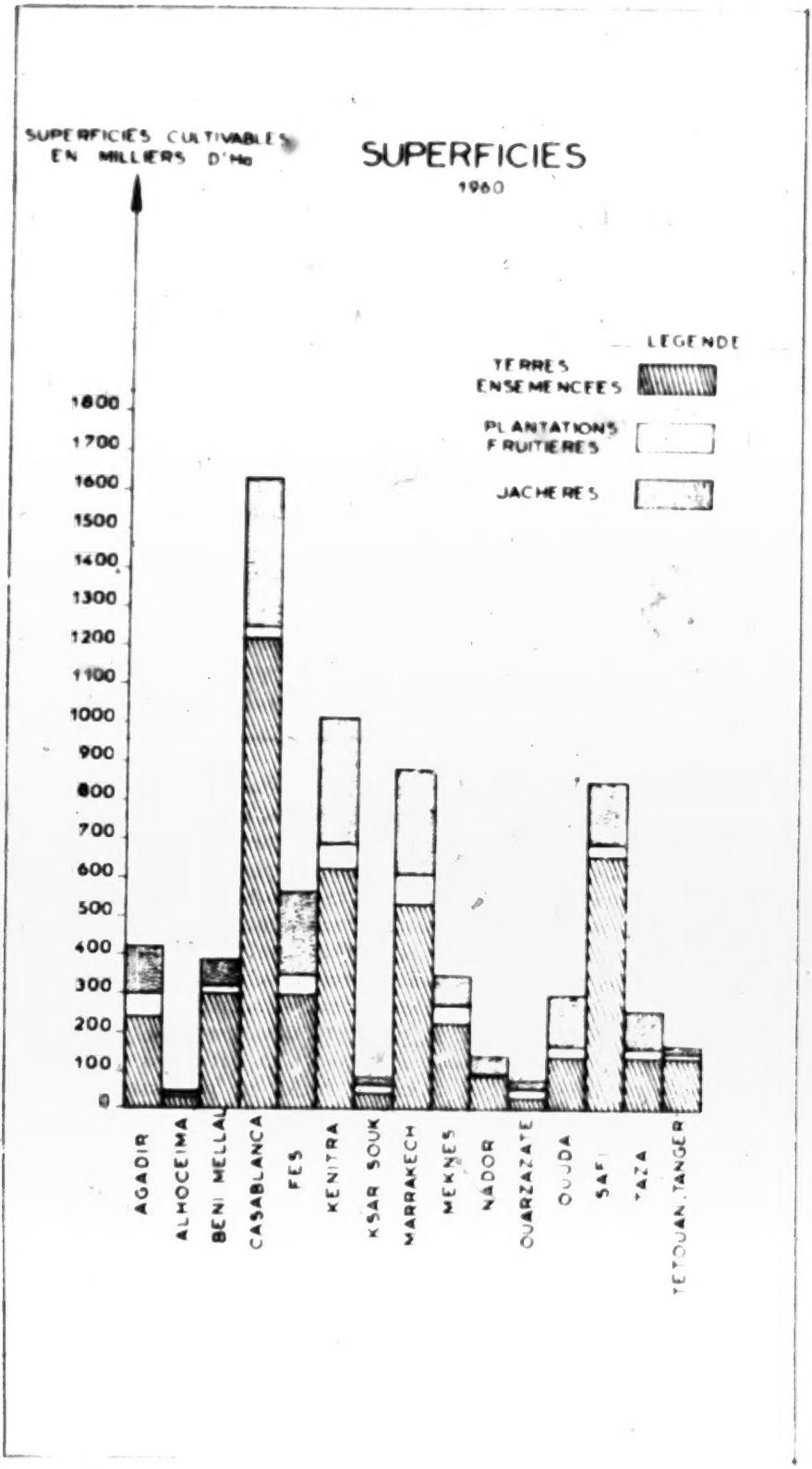
SUPERFICIES
1960
SUPERFICIES CULTIVABLES EN MILLIERS D'Ha
LEGENDE
TERRES ENSEMENCEES
PLANTATIONS FRUITIERES
JACHERES
1800
1700
1600
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
AGADIR
ALHOCEIMA
BENI MELLAL
CASABLANCA
FES
KENITRA
KSAR SOUK
MARRAKECH
MEKNES
NADOR
OUARZAZATE
OUJDA
SAFI
TAZA
TETOUAN, TANGER

Population marocaine musulmane urbaine estimée en 1968 et 1973

	1960	1968	1973
Préfecture de Casablanca (1)	808 821	1 250 000	1 625 000
Préfecture de Rabat-Salé (1)	256 297	410 000	550 000
Kénitra	75 062	120 000	160 000
Safi	76 871	120 000	160 000
Marrakech	222 419	285 000	360 000
Fès	198 064	270 000	335 000
Meknès	150 129	225 000	290 000
Tanger	101 374	150 000	200 000
Oujda	90 615	140 000	180 000
Tétouan	78 446	115 000	150 000
Population urbaine des autres villes par Provinces			
Agadir	54 732	80 000	100 000
Al-Hoceima	11 180	16 000	19 000
Beni-Mellal	63 055	91 000	110 000
Casablanca	212 963	330 000	430 000
Fès	40 396	60 000	75 000
Ksar-es-Souk	22 370	32 000	40 000
Marrakech	36 982	55 000	70 000
Safi	22 928	33 000	40 000
Meknès	56 575	85 000	100 000
Nador	16 317	25 000	30 000
Ouarzazate	8 519	12 000	14 000
Oujda	90 140	135 000	160 000
Kenitra	94 896	150 000	190 000
Tarfaya	1 517	5 000	7 000
Taza	35 360	51 000	65 000
Tétouan	85 828	125 000	150 000
Population urbaine du Maroc	2 912 216	4 370 000	5 610 000

(1) Population urbaine seulement

Bien que le tiers de la population urbaine soit concentré dans la ville de Casablanca, le caractère ancien de l'urbanisation au Maroc et le fait que le Maroc compte 11 agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants constituent des facteurs favorables à la provincialisation du développement économique. En effet, ces villes situées dans différents points du territoire ont toujours eu des fonctions économiques diversifiées. Elles disposent d'une

main-d'œuvre utilisable pour le développement industriel. Grâce à leur rôle culturel et administratif, elles comportent une infrastructure administrative, un capital technique, qui leur permet de jouer le rôle de pôles de développement, aussi bien pour leur Province que pour les Provinces limitrophes. En dehors des grandes agglomérations, les 70 villes de plus de 5.000 habitants peuvent aussi servir la provincialisation.

III. - Structure de la population active

On peut distinguer plusieurs groupes de Provinces dans la structure de la population active.

Ces groupes peuvent être classés suivant l'importance décroissante de la population active du secteur primaire.

Un premier groupe comprend les Provinces d'Agadir, Al-Hoceima, Beni-Mellal, Ouarzazate et Taza, où la population active du secteur primaire représente plus de 85 % de la population active totale (à l'exception du Tadla dont le taux d'urbanisation est inférieur à 10 %).

Cet ensemble de Provinces ne représente toutefois que 23 % de la population active totale du Pays. L'emploi dans les secteurs industriels et des services y est extrêmement faible : c'est surtout manifeste dans le Tadla, les Provinces de Taza, d'Al-Hoceima. En effet, en ce qui concerne le secteur industriel (à l'exclusion de l'Artisanat, des Bâtiments et Travaux Publics) ces trois Provinces n'atteignent pas 2 % de la valeur ajoutée industrielle totale.

Un second groupe comprend les Provinces de Safi, Marrakech et Ksar-es-Souk, où le pourcentage de population active primaire sur la population active totale est environ de 80 %. Ces trois Provinces regroupent environ 23 % de la population active. Les Provinces de Marrakech et Safi représentent environ 12 % de l'emploi industriel, et, si leur taux de population active dans l'industrie sont semblables, la proportion d'artisans est beaucoup plus élevée à Marrakech qu'à Safi.

Deux Provinces situées toutes deux sur la côte méditerranéenne, ont un taux de population active du secteur primaire de l'ordre de 75 % : Tétouan et Nador. Cette dernière Province est apparentée au premier groupe par son bas pourcentage d'actifs dans le secteur secondaire, tandis que la Province de Tétouan est plus proche de l'ensemble Marrakech, Safi, Ksar-es-Souk.

— Un groupe où le taux de population active primaire oscille entre 62 et 70 % rassemble les Provinces de Fès, Kénitra, Oujda et Meknès. Cet ensemble est important, il groupe près de 26 % de la population active du Pays. La Province de Kénitra et la Préfecture de Rabat-Salé possèdent un taux élevé de population active dans le secteur tertiaire, la proportion est cependant moindre que dans la Province de Meknès. Les Provinces de Fès et Meknès ont un taux comparable de personnes actives dans l'industrie. Elles représentent environ chacune 3 % de l'emploi industriel du Pays au sens strict.

Etant donné le nombre absolu de personnes employées dans le secteur « Industrie, Artisanat, Bâtiments, Travaux Publics », qui est presque deux fois plus élevé dans la Province de Fès que dans celle de Meknès, on peut penser que l'effectif d'artisans à Fès est bien plus important.

L'inclusion de l'Artisanat dans le secteur secondaire conduit les Provinces de Fès et Meknès à avoir un taux d'emploi dans ce secteur plus élevé que dans la Province de Kénitra. Mais il est encore plus élevé dans la Province d'Oujda, en raison de l'importance de son activité minière.

Deux Provinces occupent une situation particulière, Casablanca (et sa Préfecture), et Tanger. La Province et la Préfecture de Casablanca regroupent 18 % de la population active du Pays et plus de la moitié de l'emploi industriel au sens strict. Si le pourcentage de population active dans le secteur secondaire y est le plus élevé du Pays, il ne faut cependant pas perdre de vue que plus de la moitié de la population active de l'ensemble est encore occupée dans le secteur primaire. Le secteur tertiaire est proportionnellement le plus important de toutes les Provinces. On ne peut pas considérer qu'il soit exagérément développé : le pourcentage n'est qu'un peu supérieur à celui de la Province de Meknès.

La situation de la Province de Tanger est différente ; le statut de zone franche a entraîné un grand développement du secteur tertiaire dont plus du tiers est représenté par le commerce. Le secteur primaire est très peu important alors que, pour l'ensemble des autres Provinces, sa part ne descend jamais au-dessous de 55 % de la population active totale. Toutefois, il faut souligner que la population de la Province de Tanger est urbaine à 85 %.

D'une manière générale, la proportion de population active du secteur primaire est fonction du degré d'urbanisation, avec les exceptions suivantes :

Beni-Mellal avec un taux semblable à celui de Safi, a un pourcentage de population active dans le secteur primaire plus élevé parce qu'elle a une agriculture riche et en expansion.

— **Nador, avec un taux d'urbanisation très faible, a un pourcentage de population active agricole relativement faible, à cause de la forte densité de population (la plus élevée de tout le Pays). La saturation du secteur agricole a entraîné un déplacement de la population active vers le secteur tertiaire, notamment vers les activités commerciales.**

— **Ksar-es-Souk, avec un taux d'urbanisation très bas a une proportion moyenne de population dans le secteur agricole, parce que les mines emploient une partie relativement importante de la population active résidant en milieu rural.**

Répartition proportionnelle de la population active totale selon le grand secteur d'activité économique (1960)

Provinces	*Répartition en %*		
	Agriculture	*Industrie Mines*	*Services*
Agadir	86	4	10
Al-Hoceima	86	4	10
Beni-Mellal	86	4	10
Province et Préfecture de Casablanca	57	15	28
Fès	70	11	19
Province et Préfecture de Rabat-Kénitra	67	9	24
Ksar-es-Souk	82	6	12
Marrakech	80	8	12
Meknès	62	11	27
Nador	75	6	19
Ouarzazate	89	5	6
Oujda	65	12	23
Safi	82	8	10
Tanger	23	19	58
Tarfaya	76	4	20
Taza	88	4	8
Tetouan	75	8	17
Ensemble du Maroc	73	9	18

IV. - Agriculture

La superficie cultivable du Pays est de 7.157.000 ha, soit 16,75 % de la superficie totale du territoire. Elle est très inégalement répartie : les Provinces de Casablanca, Kénitra, Marrakech, et Safi représentent 4.375.000 ha de terres cultivables, soit 61,1 % de l'ensemble. A l'exception de la Province de Marrakech, ces Provinces font partie de la zone côtière atlantique à forte densité de peuplement.

Quant à la zone méditerranéenne rifaine très peuplée, on y trouve peu de terres cultivables. En effet, aucune des trois Provinces d'Al-Hoceima, Nador et Tétouan ne dépasse 150.000 ha.

La frange méridionale, peu peuplée (Provinces de Ouarzazate, Kasr-es-Souk, Taza et Oujda), est également peu dotée en terres cultivables. La Province d'Agadir cependant présente une superficie cultivable plus importante qui la rapproche du groupe composé des Provinces de Beni-Mellal, Fès et Meknès dont les superficies cultivables sont moyennes. Celles-ci ne dépassent pas les 500.000 ha, sauf dans la Province de Fès, où la culture extensive laisse de plus nombreuses jachères.

En résumé, on peut constater d'une part, que 44 % de la population rurale occupent 61 % des terres cultivables, réparties en quatre Provinces, soit 18,5 % du Pays et, d'autre part, que la population des trois Provinces rifaines, soit 11,7 % de la population rurale ne dispose que de 4,8 % des terres cultivables. Ces disparités se trouvent confirmées par les densités agricoles : les Provinces à forte densité de peuplement, Casablanca, Kénitra et Safi, groupant plus de la moitié des terres cultivables, ont les densités agricoles les plus faibles du Pays ; aucune d'entre elles ne présente un nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable supérieur à 90.

Les Provinces d'Al-Hoceima, Nador et Tétouan, également très peuplées mais ne disposant que d'un peu plus de 10 % des terres cultivables, ont une densité agricole qui oscille entre 200 et 350 habitants. Dans cette zone, la surpopulation coïncide avec une dispersion des exploitations et un morcellement de la propriété.

Dans le groupe des Provinces à faible densité de peuplement on rencontre des densités agricoles très élevées pour les Provinces de Kasr-es-Souk et Ouarzazate. Ceci est dû à la grande rareté des terres cultivables.

Revenu agricole

La densité de peuplement, les terres cultivables et la densité agricole expliquent les revenus tirés de l'Agriculture et leur disparité qui varie dans une proportion de 1 à 5 pour l'ensemble des Provinces.

Le revenu annuel par tête est supérieur à 400 DH pour les Provinces de Kénitra et Casablanca où vont de pair l'importance des terres cultivables et la forte densité de population.

La Province de Beni-Mellal occupe une situation particulière : la densité agricole est élevée, elle est supérieure à celle des Provinces de Casablanca et Kénitra, et le revenu agricole est sensiblement du même niveau. Le facteur prédominant est l'importance des cultures irriguées qui représentent près du tiers des superficies cultivables.

Le revenu agricole des Provinces de Meknès et d'Oujda se situe aux environs de 300 DH. Ce revenu recouvre une densité de population et un potentiel agricole différents. La densité de population est plus élevée à Meknès qu'à Oujda, où le potentiel agricole est relativement moins important.

Les Provinces de Fès, de Marrakech et de Safi ont un revenu agricole de l'ordre de 250 DH. Différents facteurs dont la densité agricole expliquent ce niveau de revenu relativement élevé.

Les revenus provinciaux inférieurs à 200 DH par tête décroissent assez régulièrement avec l'augmentation relative de l'activité dans le secteur primaire.

Revenus agricoles en 1960

Provinces	*Revenu agricole par tête d'habitant (en DH)*	*Indice de revenu agricole*
Agadir	139	152
Al-Hoceima	114	124
Beni-Mellal	438	479
Casablanca	418	457
Fès	246	269
Kénitra	448	490
Ksar-es-Souk	165	180
Marrakech-Safi	243	265
Meknes	307	336
Nador	91	100
Ouarzazate	101	110
Oujda	289	316
Tanger	159	174
Taza	184	202
Tétouan	199	218

Les Provinces d'El-Jadida de Settat et de Khouribga sont groupées avec la Province de Casablanca. Faute d'informations la Province de Tarfaya ne figure pas dans ce tableau.

Les revenus sont calculés sur la base des données du Tertib 1960 et des coefficients calculés par le projet Sebou.

L'indice de revenu agricole par tête a été calculé en prenant comme base de comparaison égale l'indice 100 pour la Province dont le revenu est le plus faible.

V. - Industrie - Mines - Energie

Ce grand secteur englobe le secteur secondaire à l'exclusion de l'Artisanat et de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics. La répartition de la valeur ajoutée brute et de l'emploi industriel en 1966 est présentée afin de fournir un aperçu du degré d'industrialisation de l'ensemble des Provinces.

On constate que la Province et la Préfecture de Casablanca produisent à elles seules plus de 65 % de la valeur ajoutée brute de l'Industrie, des Mines et de l'Energie. Les Provinces de Safi et Kénitra produisent ensemble quelque 15 % de cette valeur ajoutée.

Ces zones côtières sont celles où se trouvent des pourcentages élevés de population urbanisée : plus du tiers de la population urbaine se trouve dans la Province et la Préfecture de Casablanca.

L'implantation des industries, l'infrastructure portuaire, les gisements phosphatiers, ont entraîné le développement de cette région et créé les emplois les plus nombreux du Pays (55 % de l'ensemble).

Les autres Provinces ne produisent que des pourcentages très faibles de la valeur ajoutée brute : on mettra en évidence ceux de Meknès et Oujda. Pour cette dernière, la valeur ajoutée est créée par l'activité minière à concurrence de 68,5 %.

D'autre part, pour ce qui est de l'Industrie au sens strict, à l'exclusion des Mines et de l'Energie, l'importance de la zone de Casablanca est encore plus accentuée, la valeur ajoutée brute industrielle représente 74 % de celle del'ensemble du Pays. La structure industrielle y est la plus équilibrée du Pays, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

Branches	*Répartition des industries dans la Province et la Préfecture*	*Importance des industries de la Province et de la Préfecture dans l'ensemble du Pays*
Industries alimentaires	42,4 %	77 %
Matériaux de construction	4,4 %	43 %
Métaux	17,7 %	92 %
Textiles	13,7 %	72 %
Cuirs et chaussures	4,0 %	71 %
Chimie et parachimie	10,8 %	78 %
Papiers, bois et divers	7,0 %	53 %
Total	100 %	74 %

REPARTITION POPULATION ACTIVE TOUTES NATIONALITES SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

EN 1960 ET REPARTITION PAR PROVINCE EN %

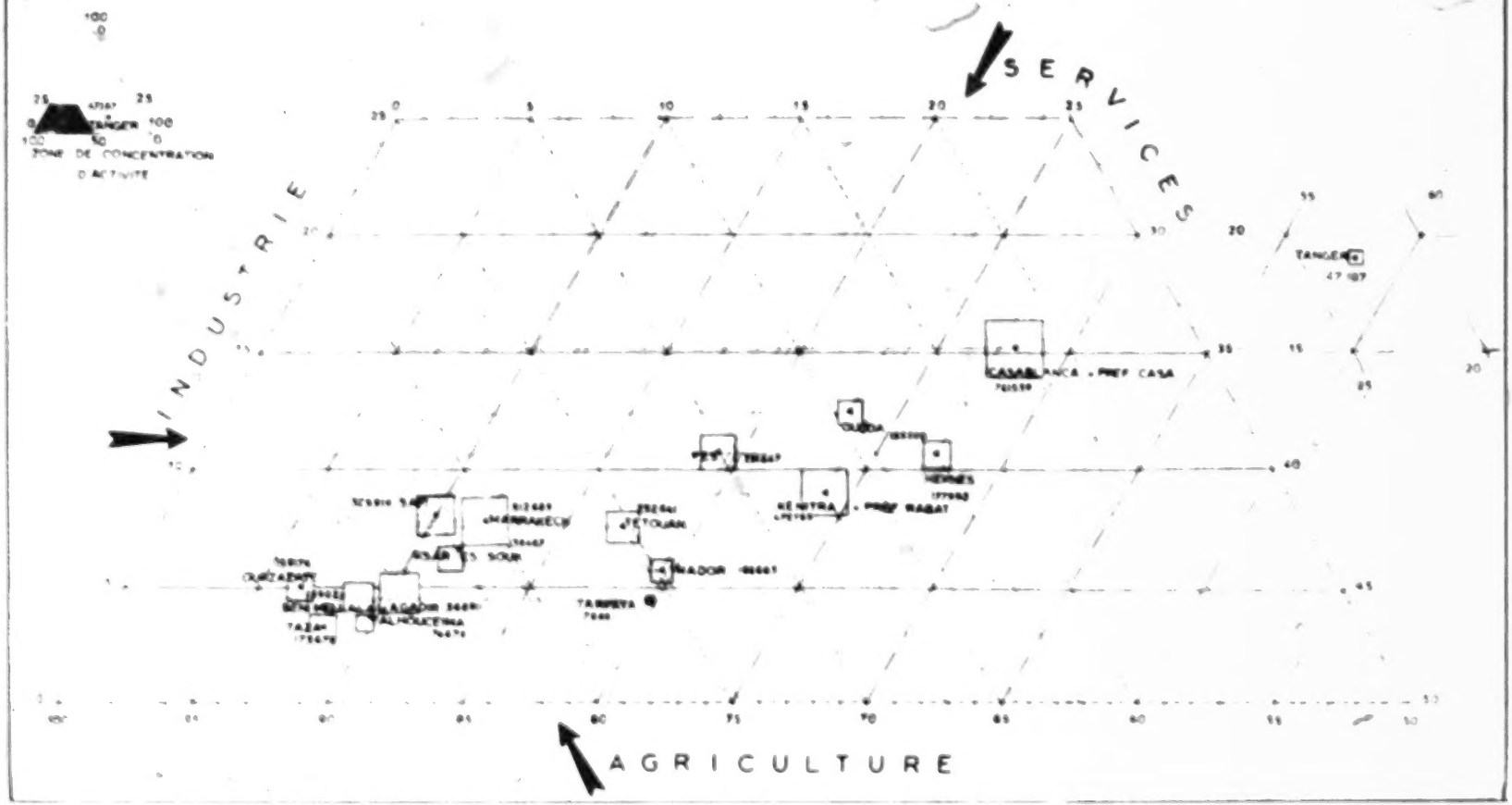

CEREALES
PRODUCTIONS. SUPERFICIES. RENDEMENTS

1960

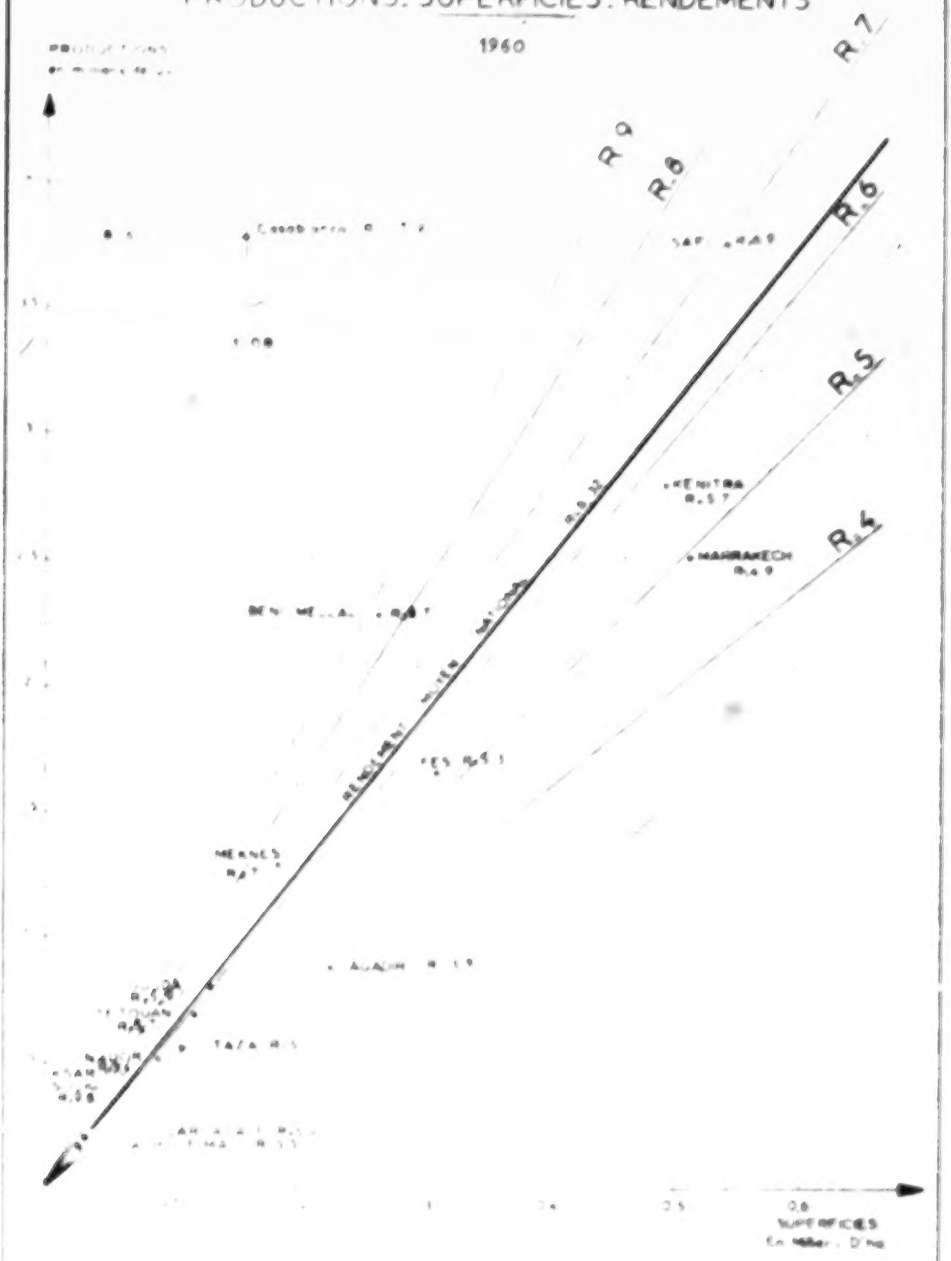

REVENU AGRICOLE
ET POPULATION ACTIVE PRIMAIRE

1960

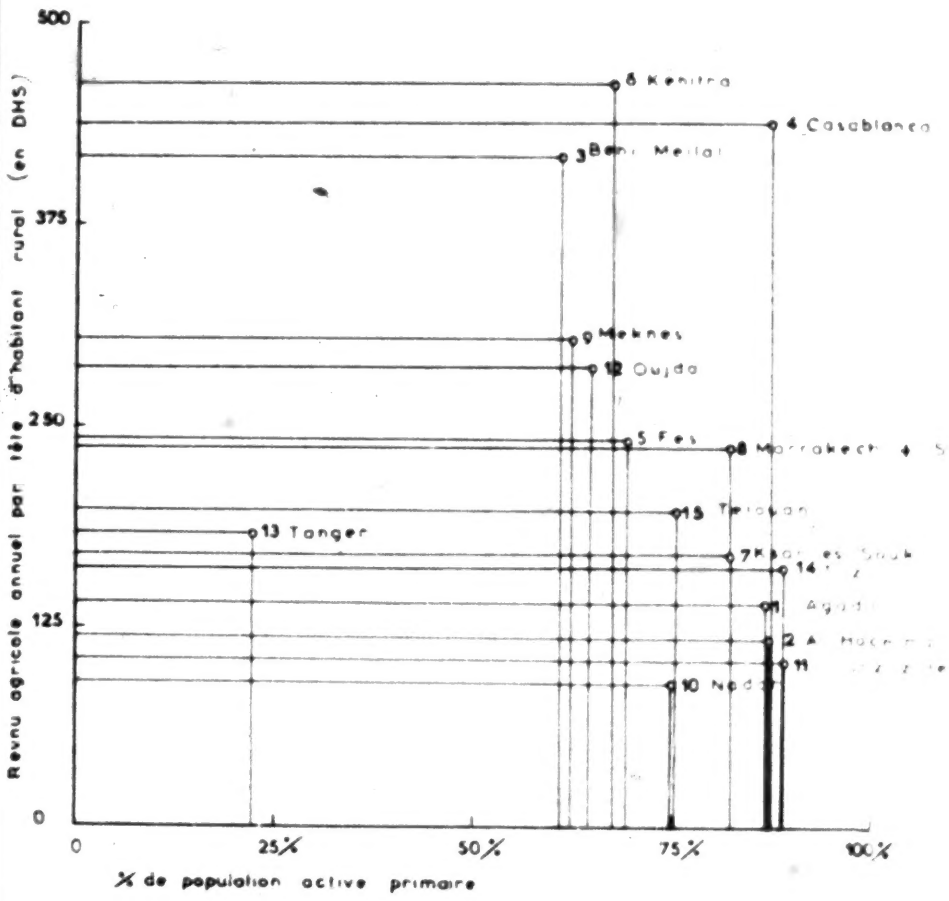

Le tableau suivant indique la répartition de la production, valeur ajoutée, salaires, charges sociales et emplois selon les Provinces.

	Production (%)	*Valeur ajoutée (%)*	*Salaires (%)*	*Charges sociales (%)*	*Emplois (%)*
Agadir	1,6	1,3	1,4	1,0	2,2
Al-Hoceima	—	—	—	—	—
Beni-Mellal et Casablanca (+ Préf.)	66,6	65,3	63,0	61,4	54,4
Fès	2,3	1,8	1,8	1,2	2,5
Kénitra (+ Préf.)	9,6	8,0	8,4	6,0	8,4
Ksar-es-Souk	1,0	1,4	1,7	1,7	1,6
Marrakech	2,4	2,1	2,4	2,3	4,0
Meknès	2,2	2,2	2,3	2,3	2,7
Nador	1,0	1,3	2,0	1,7	2,3
Ouarzazate	1,2	2,2	2,0	2,7	2,3
Oujda	3,0	3,4	5,0	8,9	6,4
Safi	5,7	7,5	6,7	8,5	9,0
Tanger	1,6	1,5	1,6	1,1	2,0
Taza	—	—	—	—	—
Tétouan	1,8	2,0	1,7	1,2	2,2
Total Industrie, Mines, Energie (O.N.E. exclu)	100	100	100	100	100

VI. - Tourisme

Le Tourisme constitue une des priorités majeures du Plan Quinquennal. En effet, un contexte naturel très favorable, une demande potentielle en plein essor créent les conditions du développement rapide d'une industrie bien adaptée à une situation où les capitaux sont rares et la main-d'œuvre abondante. Par ailleurs, les effets induits créés par le Tourisme sur le reste de l'économie sont importants.

L'infrastructure hôtelière dont disposent les Provinces est présentée dans le tableau suivant. Elle montre l'importance des hôtels de luxe notamment dans les Provinces du Sud où les réalisations par le secteur public ont suppléé au manque d'investissements privés. Les hôtels ayant 4 à 5 étoiles représentent 45 % de la capacité d'hébergement de l'ensemble du Pays. Les camping-caravannings et les villages de vacances, qui sont appelés à se développer, représentent 3.143 places, actuellement concentrés dans les Provinces du Nord du Pays.

L'enquête réalisée en Juillet 1967 sur le développement touristique au Maroc a révélé que le taux d'occupation par rapport aux lits varie peu d'une catégorie d'hôtel à l'autre. Par contre, le taux d'occupation varie sensiblement d'une Province à l'autre du Pays. Cette occupation est très élevée à Tanger, Al-Hoceima et

Restinga (Province de Tétouan) ; moyenne à Fès, Meknès, Rabat, Casablanca, Oujda et Tétouan ; faible sur la côte atlantique, le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas.

La proportion de touristes dans la clientèle hôtelière croît en fonction de la qualité des hôtels.

Répartition des lits par Province

Provinces	*5 et 4 étoiles*	*3, 2, 1 étoiles*	*Camp caravaning - Village de vacances*	*Total*
Agadir	308	438	720	1.466
Al-Hoceima	428	102	1 000	1.530
Beni-Mellal	—	100	—	100
Casablanca (Province)	—	164	—	164
Fès	528	663	140	1.331
Ksar-es-Souk	296	88	—	384
Kénitra	178	298	—	476
Marrakech	1.216	754	—	1.970
Meknès	218	860	26	1.104
Nador	188	—	124	312
Ouarzazate	532	—	—	532
Oujda	—	297	65	362
Safi	122	81	—	203
Tanger	1.396	1.272	800	3.468
Taza	—	100	—	100
Tétouan	650	669	268	1.587
Rabat-Salé	972	686	—	1.658
Casablanca (Préfecture)	1.370	1.663	—	3.033
Total	8.402	8.235	3.143	19.780

VII. - Les communications

Les liaisons intérieures sont assurées par la route et le rail. Le réseau routier est étendu et moderne ; il permet un trafic important de marchandises et de voyageurs. Le réseau ferroviaire est essentiellement tourné vers la desserte des centres miniers et le transport des produits extraits vers les ports ; ceux-ci représentent 75 % environ du tonnage transporté annuellement.

Les liaisons aériennes ont à leur disposition plusieurs aéroports de classe internationale et de nombreuses pistes qui assurent des liaisons intérieures.

Quant aux ports, celui de Casablanca attire la part la plus importante du trafic maritime, au détriment des autres ports nationaux, et concourt ainsi à une concentration des activités industrielles du Pays dans la Préfecture.

L'examen de l'infrastructure routière et ferroviaire, l'analyse des circulations confirment ce fait et donnent une idée assez nette de la répartition des activités économiques.

Province	Circulation journalière aux portes de la capitale provinciale (nombre de véhicules approximatif)	Nombre de km. de routes principales et secondaires pour 1.000 km2	Nombre de km. de routes et chemins pour 1.000 km2	Nombre de km. de routes et chemins pour 1.000 habitants
Agadir	3.500	13	120	6,8
Al-Hoceima	520	89	160	2,5
Beni-Mellal	2.000	33,5	70	3,75
Casablanca	19.000	78	288	2,46
Fès	5.500	82,5	230	4,2
Kénitra	12.000	113	300	4,9
Ksar-es-Souk	600	7,3	30	7,9
Marrakech	5.600	42	120	2,2
Meknès	6.100	67	240	4,7
Nador	1.300	54	120	1,7
Ouarzazate	250	14,7	70	7,8
Oujda	2.300	25,6	80	5,4
Safi	2.600	48	210	3,3
Tanger	2.500	320	590	1,2
Taza	1.200	35	120	5,4
Tetouan	1.600	89,4	150	2
Moyenne nationale		34	120	3,85

On constate que, pour la circulation comme pour la densité du réseau les mêmes Provinces viennent en tête : Casablanca, Kénitra, Meknès et Fès. Les Provinces les plus favorisées du Pays sont en effet reliées par un ensemble de routes qui constituent l'axe véritable des circulations au Maroc : il supporte par endroit environ 5.000 véhicules par jour, et se ramifie vers la région phosphatière de Khouribga, vers le Tadla, et d'autre part jusqu'à Tanger, par où passent la plupart des voyageurs, et vers l'Algérie. Cet axe, dont Casablanca est le pôle principal, est d'ailleurs souligné par le réseau électrifié de l'O.N.C.F. L'ensemble des régions qu'il traverse est très peuplé, mais il est desservi par des routes et chemins d'une densité supérieure à la moyenne, par rapport à la population. A la limite de cette zone, on rencontre des Provinces d'activités et de populations moindres (Safi, Marrakech, Beni-Mellal, Tétouan, Tanger) moyennement desservies par les routes et le chemin de fer, dont les liens avec les autres régions sont beaucoup plus faibles. Mais ce sont surtout les Provinces les plus excentriques qui subissent un isolement très net. Celles de la bande rifaine sont très peuplées et ont les taux les plus bas de routes par habitant. Celle qui sont situées à l'Est et au Sud de la dorsale atlasique sont au contraire très peu peuplées, ce qui explique leurs taux élevés. On ne trouve en fait de réseaux notables que vers Agadir et Oujda.

VIII. - Santé Publique

L'infrastructure existante en matière de Santé Publique comporte des disparités importantes entre les Provinces.

Dans l'ensemble, les Provinces du Sud sont moins bien équipées que celles du centre ou du Nord. Cependant cette distinction est générale et il y a de nombreuses exceptions : des Provinces telles que celles de Beni-Mellal, Safi, Kénitra, Nador et Taza ont un nombre de lits sanitaires très insuffisant.

Le personnel hospitalier actuel, en particulier les médecins, n'est pas assez nombreux pour donner des soins continus à toute la population du Pays. Sur ce plan, les deux Préfectures de Rabat-Salé et de Casablanca et la Province de Tanger sont nettement favorisées par rapport à l'ensemble des Provinces. Cette situation est due pour une large part à la présence, dans ces zones privilégiées, d'un nombre important de médecins privés.

X. - Education Nationale

a) Enseignement primaire

Dans l'ensemble, la situation de l'enseignement primaire est atisfaisante sur le plan quantitatif. Cependant, il existe encore un déséquilibre entre la scolarisation urbaine et la scolarisation rurale : les centres urbains avec 30 % de la population totale, comptent 58 % de la jeunesse scolarisée. En outre, si la scolarisation des filles est importante dans les villes, elle demeure très faible dans les campagnes. C'est ainsi que le plus fort accroissement de la population scolarisée, entre 1962 et 1966, a été enregistré dans les Préfectures de Casablanca et de Rabat-Salé et aussi dans la Province de Marrakech, qui possède la troisième agglomération du Pays. Cependant, certaines Provinces essentiellement rurales, comme celles d'Agadir et de Beni-Mellal ont connu également une progression satisfaisante. Quelques Provinces ont vu leur nombre d'élèves diminuer légèrement pendant la même période 1962-1966 : Al-Hoceima, Ksar-es-Souk, Taza et Oujda.

b) Enseignement secondaire

Des écoles du second degré sont implantées dans toutes les Provinces du Pays, à l'exception de celle de Tarfaya. Leurs effectifs ont souvent doublé au cours des trois dernières années. Seules quelques Provinces du Nord du Pays ont progressé plus lentement : Oujda, Nador, Tanger et Al-Hoceima. Le taux d'occupation des salles est plus élevé dans les deux Préfectures que dans les Provinces essentiellement rurales, comme celles d'Agadir et de Ouarzazate. Cependant, ce surpeuplement est en partie compensé par l'existence de classes à roulement.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'inscription des projets régionalisés dans le Plan Quinquennal 1968-1972 constitue une phase transitoire qui, assortie de mesures appropriées devrait déboucher à moyen terme sur une nouvelle optique de développement, la planification régionale ou l'aménagement du territoire.

I. - Les objectifs

Aménager le territoire, c'est donner une dimension géographique aux actions de développement économique et social. L'objectif est d'obtenir une répartition spatiale des actions telle qu'elle favorise au mieux le développement économique, en permettant une croissance rapide sans tensions trop fortes. Afin de réaliser les objectifs inclus dans cette conception, l'aménagement du territoire s'est donné un cadre, la région fonctionnelle.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, la région doit être une unité territoriale apte à fournir un cadre à la croissance économique. Pour cela, deux conditions paraissent primordiales : la région doit avoir une « masse » suffisante et une bonne cohérence interne.

La notion de « masse » implique la prise en considération du poids démographique de la région, de son volume économique et de ses potentialités. Quant à la notion de cohérence, elle est principalement concrétisée par la présence d'une métropole régionale et d'un réseau urbain hiérarchisé. Elle implique également une cohésion administrative et un réseau de transports structuré.

Sa « masse » et sa cohésion doivent permettre à la région de remplir la plupart des fonctions nécessaires au développement des groupes humains qui la composent : création d'emplois, formation de capital, distribution et commercialisation...

Sous peine de créer une politique régionale autarcique, il est nécessaire d'aménager également les relations et les flux inter-régionaux. Par ailleurs la volonté de favoriser au maximum le développement national tempère toute conception égalitariste de la planification régionale. En effet, les ensembles régionaux composant une nation ne possèdent pas tous des potentialités de développement uniformes.

II. - Les structures existantes

Toute politique d'aménagement du territoire supposant l'existence d'instances décentralisées aptes à mettre en œuvre les objectifs qu'elle contient, il a paru nécessaire, avant de déterminer la nature de ces instances, d'examiner les structures administratives existantes et les moyens financiers dont elles disposent.

I - L'organisation administrative

a) Structure des Collectivités Locales.

Le Pays est divisé en unités territoriales hiérarchisées dont la plus importante est la Province. Les Provinces, collectivités de droit public dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sont subdivisées en cercles qui comprennent eux-mêmes un certain nombre de caïdats. Ces derniers sont formés d'entités administratives plus petites, les communes rurales. En outre, dans les zones urbaines, il existe des « communes urbaines » formées de municipalités et de centres autonomes.

A la tête de chaque Province se trouve un gouverneur, assisté d'un cabinet et d'un secrétariat général (cf. organigramme ci-joint). Le gouverneur est l'organe exécutif des délibérations des Assemblées Provinciales. Il est chargé de préparer et d'exécuter le budget provincial. En tant qu'agent du pouvoir central, le gouverneur est chargé de veiller à l'application des lois et règlements et à l'exécution des décisions du gouvernement.

Le représentant du gouvernement à l'échelon du cercle est le super-caïd, chef de cercle qui supervise l'action des caïds.

Les communes rurales possèdent un conseil communal élu, mais relèvent de l'autorité du caïd. Elles ont leur budget propre. L'organisation administrative des communes urbaines est particulière. Les municipalités ont à leur tête un pacha qui dépend directement du gouverneur. Dans les centres autonomes, il y a un caïd qui relève du super-caïd de cercle.

D'autre part, parallèlement à l'organisation provinciale décrite ci-dessus, figurent les services extérieurs des différents Ministères techniques et les Offices régionaux : leur mission est déterminée par leur objet (Agriculture, Travaux Publics), mais leur champ d'action ne coïncide pas toujours avec la circonscription territoriale de la Province.

b) Moyens financiers à la disposition des Collectivités Locales.

On peut résumer les moyens financiers mis à la disposition des Collectivités Locales en trois types : les ressources des budgets provinciaux et préfectoraux, celles du budget de la Promotion Nationale et celles provenant des budgets des départements techniques.

ORGANISATION DES SERVICES PROVINCIAUX

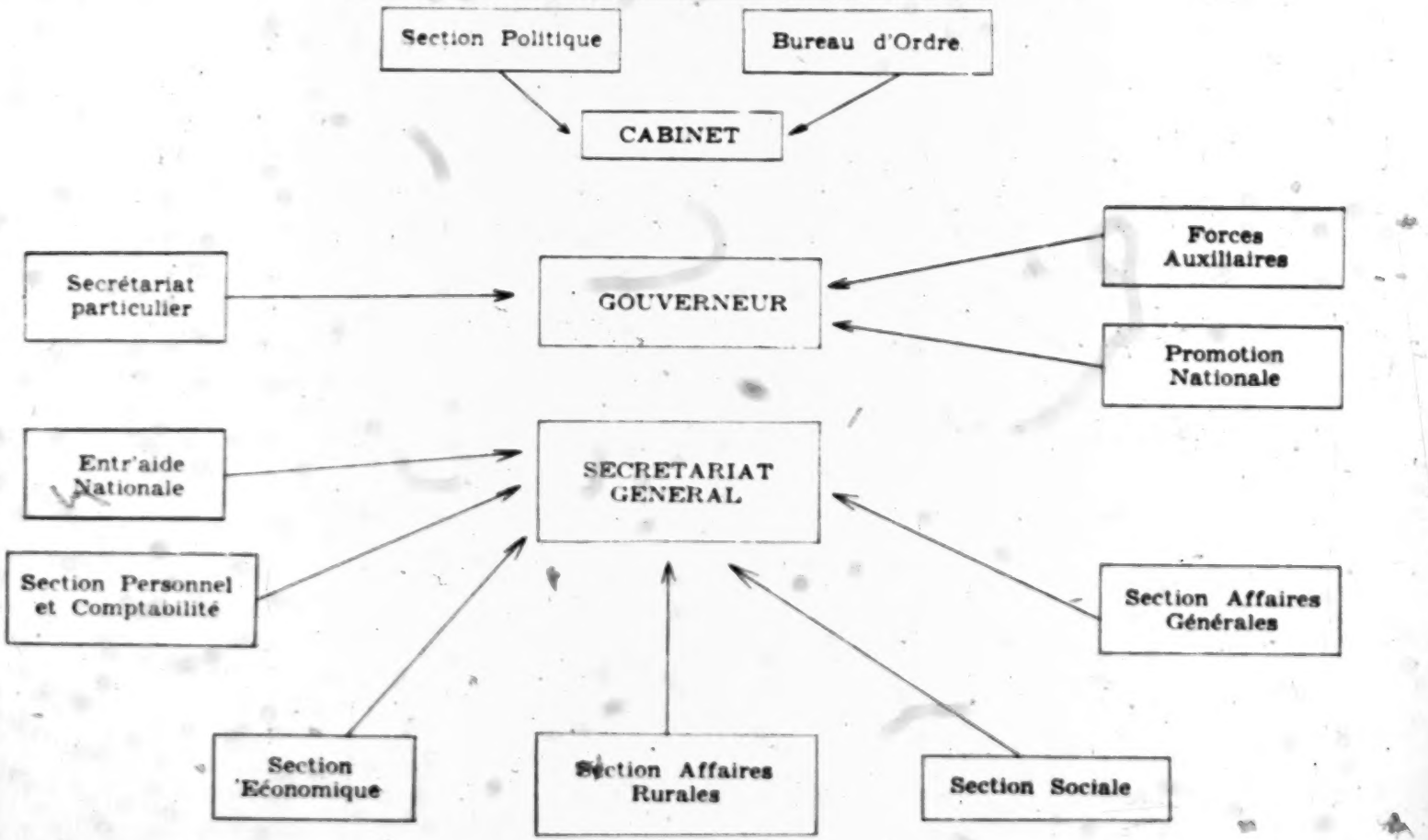

Les recettes budgétaires provinciales et préfectorales comprennent essentiellement le produit d'impositions et les ressources propres (ex. : revenus immobiliers) ou empruntées des Collectivités Locales, notamment celles du Fonds d'Equipement Communal. Les Collectivités Locales ne disposent en règle générale que de faibles ressources propres. Si l'impôt des patentes et la taxe urbaine procurent aux municipalités et aux centres autonomes des recettes importantes, les communes rurales n'en ont en général que très peu. L'Etat leur réserve chaque année une part du produit de l'impôt agricole et de la taxe sur les produits et les services. Celle-ci constitue, en outre, la majeure partie des ressources du budget additionnel des Collectivités Locales. Les budgets provinciaux et communaux ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvés par le Ministère de l'Intérieur ; le gouverneur est chargé de repartir entre les communes de son territoire la dotation du produit de la T.P.S.

2 - Déconcentration administrative

Depuis quelques années, le gouvernement s'est préoccupé d'améliorer la coordination au niveau des Collectivités Locales.

La circulaire en date du 25 Février 1964 précise que « le gouverneur assume une fonction permanente de contrôle et d'impulsion, et qu'il exerce, sous l'autorité des Ministres compétents, un contrôle de l'activité générale des fonctionnaires de l'Etat en poste dans la Province ou dans la Préfecture ».

Cette circulaire s'efforçait donc de répondre aux besoins de coordination au niveau de la Province.

D'autre part, un problème se posait quant aux moyens financiers mis à la disposition des Collectivités Locales. On a constaté, en effet, que la capacité d'absorption de crédits d'equipement des Collectivités Locales est loin d'être uniforme. L'importance des reports tient au système même des finances communales et aux possibilités techniques d'emploi des fonds. Ici également des réformes ont été proposées.

Les problèmes de la coincidence des circonscriptions, de la dualité des compétences au sein des collectivités territoriales, de la liaison hiérarchique entre l'Etat et les Collectivités Locales ont été soulevés maintes fois et des solutions ont été proposées. Celles-ci seront mises au point afin de rendre plus efficace la politique d'aménagement du territoire.

RECETTES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITES LOCALES

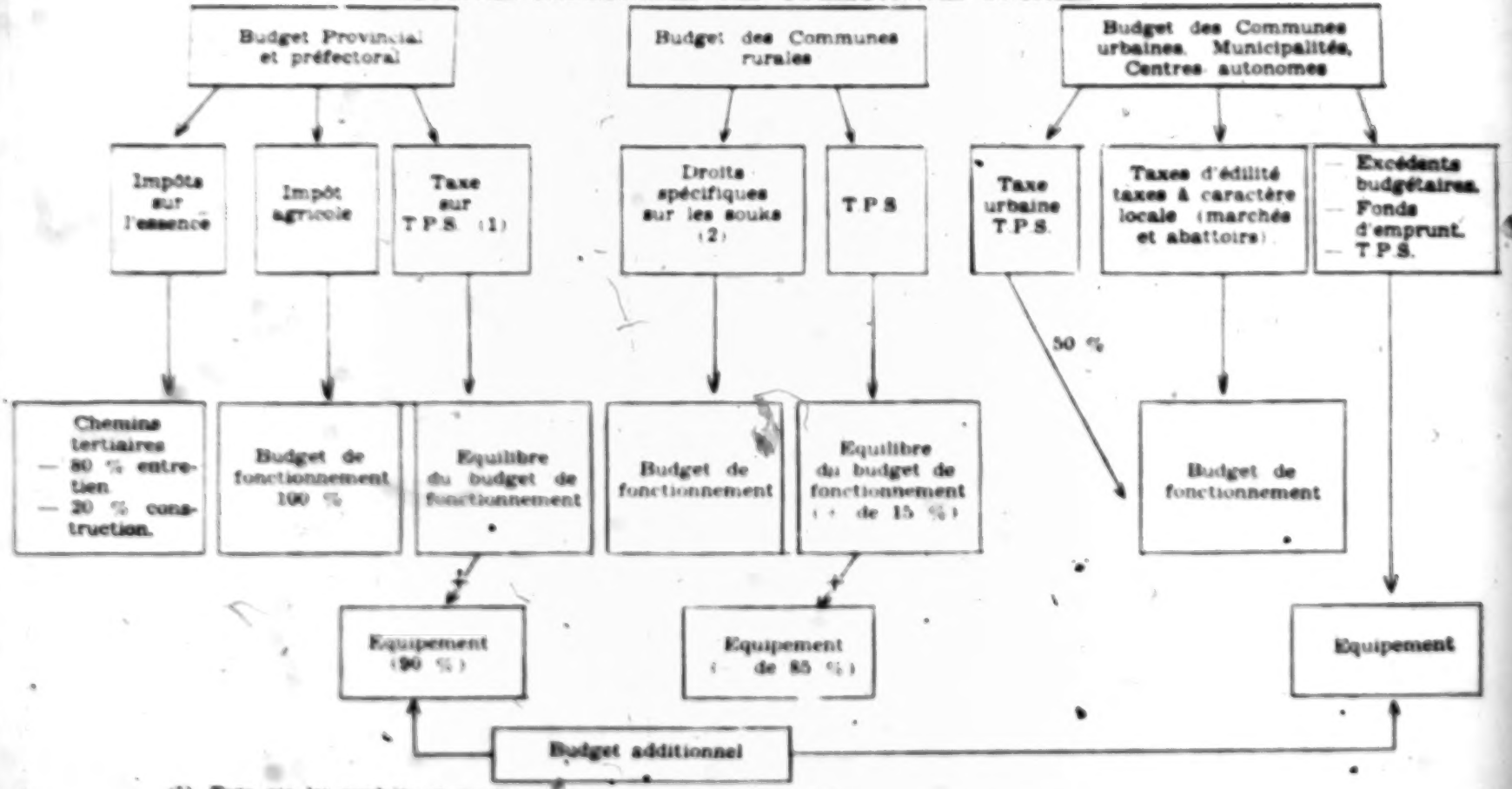

(1) Taxe sur les produits et sur les services
(2) Entrée et Stationnement

III. - Le Programme

Les objectifs une fois précisés et les structures existantes mises en lumière, l'étape suivante consiste à esquisser les grandes lignes d'un programme d'action pour la mise en place de la planification régionale.

A - L'information

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une connaissance approfondie des faits économiques et sociaux afférents aux diverses unités territoriales, aussi bien par la réunion d'informations nouvelles que par l'exploitation des données existantes jusqu'à présent peu utilisées.

A ce propos, on notera que certaines études régionales ont été entreprises surtout dans le domaine agricole : l'étude du Haouz, des Abda-Doukkalas de la Basse-Moulouya, du Tadla, du Tafilalet, les projets de développement integré D.E.R.R.O., Sebou, P.R.A.M. Pour ces derniers, le stade de l'information est fréquemment dépassé et leur caractère opérationnel est assuré.

L'information devra toucher toute la vie économique et sociale, aussi bien du point de vue de la situation actuelle que des potentialités. En fait, l'information doit se développer à deux niveaux : celui de la constitution de régions et celui des zones composant les dites régions.

Le premier niveau est pratiquement le niveau national et l'information procède de diagnostics généraux : population, emploi, répartition des industries, axes de circulation, urbanisation, etc... A partir de là, des zones homogènes peuvent être définies au niveau desquelles l'aménagement du territoire suppose une information plus vaste et un souci du détail plus approfondi. Un instrument de travail est la carte qui permet de visualiser les données recueillies à tous les niveaux. Les comptes économiques régionaux apparaissent nécessaires pour déterminer les structures productives d'une unité territoriale ; ils constituent un des aboutissements de l'information.

L'objectif « information » ne pourra être atteint que dans la mesure où une infrastructure statistique régionale sera mise en place. Signalons qu'il existe dans plusieurs Provinces des bureaux régionaux de statistiques dont l'implantation devrait correspondre aux régions et dont les moyens devraient être renforcés.

B - La conception

La concentration de l'information au sein d'un organisme responsable devrait faciliter la conception de la politique d'aménagement du territoire et sa programmation. Cette politique étant

orientée vers la croissance de la nation tout entière, la synthèse et la promotion de cette politique doivent s'effectuer au niveau des instances les plus élevées du Pays.

La décentralisation dans l'élaboration des programmes ne peut pas faire oublier que l'arbitrage doit s'effectuer à l'échelon national sous peine de rendre anarchique la planification régionale et que la cohérence des programmes doit être appréciée en fonction des besoins de la croissance globale et dans le cadre du Plan national.

La centralisation hiérarchisée de la conception de l'aménagement du territoire implique l'existence d'un échelon régional cohérent. En effet, si la synthèse des données et des programmes régionaux doit s'effectuer à partir de l'échelon le plus bas jusqu'au niveau le plus élevé, la décision et la mise en œuvre doivent recevoir leur impulsion dans le sens inverse. Ici se place le problème de la décentralisation et de l'adaptation des structures administratives existantes au cadre régional tracé, afin de rendre homogène l'action des instances responsables (autorités locales, départements techniques, organismes paraétatiques).

C - L'exécution et le contrôle

Au niveau de la mise en œuvre des programmes régionaux il est souhaitable de voir les instances territoriales décentralisées dotées des pouvoirs d'action nécessaires.

Que ce soit sur le plan de la mise en valeur, de l'investissement humain ou des moyens financiers, la coordination sur le plan régional est primordiale. Les cloisonnements entre services administratifs sont préjudiciables à la réalisation des objectifs de l'aménagement du territoire. Le programme régional devrait constituer la base de la coordination interne au plan de l'exécution : une référence unique aussi bien pour les autorités locales et les élus locaux que pour les services décentralisés des départements techniques conduirait à une rencontre de tous les intéressés et permettrait un contrôle plus efficace de l'action.

Le programme régional peut, s'il est budgétisé, faire l'objet à la fois d'un contrôle physique et d'un contrôle financier, quelle que soit la source des moyens financiers (budget de l'Etat, des Collectivités Locales, fonds empruntés...).

La méthode de contrôle ne doit cependant pas être uniforme pour toutes les sources financières, mais en tout état de cause il importe que la centralisation du contrôle soit effective au niveau national.

IV. - L'Aspect institutionnel

La mise en place d'une action efficace d'aménagement du territoire nécessite la création ou l'adaptation de structures administratives aptes à mettre en œuvre les objectifs retenus.

1) Au niveau supérieur, un « Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire », réunissant sous la présidence de Sa Majesté le Roi les responsables des différents départements ministériels, assurera la conception de la politique d'aménagement du territoire et la coordination des programmes de développement régional. Son Secrétariat sera assuré par les services du Premier Ministre. Afin de lui donner toute l'efficacité nécessaire, le Secrétariat du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire sera pourvu d'une cellule technique d'études et de programmation. Cette organisation est de nature à faciliter la collaboration et l'intégration de ses travaux avec ceux du Plan.

Le « Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire » devra également avoir à sa disposition les moyens d'action nécessaires : comme les recettes budgétaires constituent le moyen normal d'action de l'Etat, le « Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire » devra pouvoir en user pour le financement des programmes régionaux.

2) Des organismes régionaux (caisses, sociétés régionales de développement) pourvus de moyens financiers budgétaires ou empruntés, seront destinés à financer certaines actions spécifiques de développement régional. Dans ce but, ils pourront déléguer les crédits nécessaires aux représentants locaux des Ministères techniques, aux Collectivités Locales aux établissements publics et suivent l'exécution des programmes dont ils assurent le financement.

3) La nécessité d'un échelon centralisateur entre les organismes régionaux de développement et le « Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire » aboutirait à créer un organisme central de développement régional chargé de l'étude des programmes de leur financement et de leur contrôle.

Avant que ces institutions ne puissent devenir opérationnelles, il sera nécessaire de préciser l'orientation exacte de leur action pour pallier les conséquences nuisibles des doubles emplois avec les organismes publics ou paraétatiques.

4) La volonté d'élaborer des programmes régionaux considérés comme unités de référence pour toute action de développement impose la participation de tous les intéressés qui apporteront les informations et travailleront à la conception et à l'exécution des dits programmes. Leur réunion pourrait s'effectuer au sein d'un « Comité régional » qui grouperait à la fois les autorités locales

les représentants des assemblées les services extérieurs des départements techniques et les représentants des organisme régionaux de developpement

Il serait progressivement dote d'une responsabilité dans l'élaboration et l'exécution des programmes régionaux et des moyens techniques indispensables

Les services extérieurs des départements techniques verraient confirmé leur role de bureau d'études et l'extension des bureaux régionaux de statistiques supports de l'information pourrait les conduire à se préoccuper des aspects économiques de la planification regionale et améliorer la cohérence interne des programmes

La responsabilité du Comité se traduirait dans la présentation des programmes regionaux au « Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire » dont la cellule technique coordonnerait les projets avec ceux de la planification sectorielle

Tel qu'il est precise l'aspect institutionnel ne préjuge pas de l'adaptation future des structures administratives au cadre regional de la politique d'aménagement du territoire

La premiere etape de réalisation de l'aménagement du territoire devrait être axee sur la creation du cadre régional fonctionnel devant servir de base à l'établissement des programmes régionaux Des etudes approfondies devraient être entreprises sur la repartition geographique du revenu national de la consommation nationale des equipements des potentialites

Conclusion

L'approche de regionalisation retenue dans le Plan Quinquennal est loin d'etre exhaustive elle permet cependant de prendre conscience des problemes du developpement dans l'espace

Les opérations relatives à l'amenagement du territoire sont d'une grande complexité et bien des pays qui ont pourtant atteint un stade de developpement economique avancé ne les ont resolues qu'avec difficulté Aussi la politique d'aménagement du territoire mérite-t-elle d'être abordee avec beaucoup de prudence et par paliers successifs

L'amenagement du territoire dout être mis en place progressivement car il impose de nombreux renouvellements de structures et d'habitudes L'echelonnement dans le temps permet d'éviter les tensions souvent couteuses generalement irreversibles au sein de groupes humains

Les resultats de l'action régionale ne peuvent se faire sentir qu'en longue periode generalement plusieurs decades

PRESENTATION DES PROVINCES

I. - Remarques générales

Les monographies relatives à chaque Province ont été constituées à partir des données des questionnaires remplis par les autorités provinciales et harmonisées par des données provenant de sources diverses, en particulier du recensement de la population de 1960 et du Tertib de la même année. Cependant les informations recueillies ne sont pas homogènes et certains chiffres n'ont qu'un caractère indicatif.

Il n'a pas été tenu compte des nouvelles subdivisions de la Province de Casablanca (Khouribga, Settat, El-Jadida). D'autre part, les Préfectures de Casablanca et de Rabat-Salé ont été incluses respectivement dans les Provinces de Casablanca et de Kénitra.

Dans certaines statistiques, il n'a pas été possible de ventiler certains chiffres relatifs à l'ancienne Province de Marrakech entre les nouvelles Provinces de Marrakech et de Safi. Il en est de même pour certains chiffres donnés pour l'ensemble des Provinces de Tétouan et de Tanger. Enfin, on ne possède que très peu de données sur la Province de Tarfaya.

Afin de donner une base de comparaison, on a indiqué en regard des indices et taux calculés pour chacune des Provinces, des indices et taux moyens calculés à l'échelle nationale.

Les projets ont été regroupés dans le cadre provincial. Seules figurent les actions à entreprendre pour lesquelles la localisation et la ventilation des crédits par Province ont été réalisables, à l'exclusion de celles qui n'ont été définies qu'au niveau national.

I. - Remarques particulières sur chaque chapitre

Population et perspectives démographiques

Les chiffres sont extraits des résultats du recensement de 1960 sur la base desquels des projections ont été faites par la Division du Plan et des Statistiques. Ces projections n'ont été considérées comme significatives au niveau du cercle que pour l'ensemble de la population urbaine et rurale.

Agriculture

Les données et estimations concernant les terres cultivables, leurs productions et leurs rendements ont pour origine les statistiques du Tertib et sont relatives à l'année 1960. Les chiffres

des forêts ont pour source la Direction des Eaux et Forêts et sont relatifs à l'année 1966. Les chiffres du cheptel donnés par le Service Central des Statistiques concernent eux aussi l'année 1966.

Dans les terres cultivables, on distingue les superficies ensemencées, les plantations fruitières et les terres laissées en jachère. Pour certaines Provinces, la connaissance de ces dernières résulte d'une estimation. C'est le cas pour les Provinces d'Agadir, d'Al-Hoceima, de Ksar-es-Souk, d'Ouarzazate, de Tetouan et de Tanger. Pour celles de ces Provinces qui ont en totalité ou en partie un caractère désertique, la proportion de terres laissées en jachère peut varier de façon considérable avec les conditions climatiques jusqu'à atteindre le chiffre de 90 % des terres cultivables. Ces grandeurs ont été rapportées à la superficie totale de la Province pour les comparer aux taux correspondants pour l'ensemble du Pays, obtenus en faisant le quotient du total de terres cultivables, de terres ensemencées, de plantations fruitières et de jachères à la superficie totale du territoire. Ces taux correspondent à des chiffres de 1960. Ils ne tiennent pas compte de la Province de Tarfaya.

Cheptel

Pour étudier la composition du cheptel, les pourcentages de chaque espèce ont été calculés après avoir exprimé les différents chiffres en U.G.B. (unité de gros bétail). La comparaison des taux provinciaux avec les taux pour l'ensemble du Pays fait apparaître les caractéristiques prédominantes du troupeau.

Rappelons que dans le système de conversion en U.G.B. :

1 bovin = 1 U.G.B.
1 ovin = 1 caprin = 0,15 U.G.B.
1 camelin = 1 U.G.B.

Agriculture et population rurale

Ces chiffres visent à fournir une idée des conditions de l'existence rurale dans la Province : densité de population, taux de l'exploitation agricole, importance du cheptel, revenu agricole par tête d'habitant rural.

Les revenus agricoles ont été établis à partir des données du Tertib 1960. Ils concernent à la fois les cultures traditionnelles et modernes, les forêts et la pêche.

Industrie, Mines et Energie

Les chiffres indiqués sont ceux de l'Enquête Industrielle annuelle de 1960. Elle a porté sur environ un millier d'établissements industriels, miniers et énergétiques, à l'exception de ceux des Etablissements Publics et des sociétés semi-industrielles ou artisanales.

Infrastructure

Transports : Les indications de circulation ont été établies à partir de la carte des intensités de la circulation routière du Ministère des Travaux Publics (1965).

Habitat : Les données relatives à l'Habitat sont extraites du recensement de 1960.

Equipements sociaux

Les chiffres ont pour source les Ministères respectifs et ils concernent les trois dernières années : 1965, 1966 et 1967.

Santé Publique : Les données concernent l'année 1966.

Education Nationale : Les chiffres fournis concernent l'année scolaire 1966-67.

Jeunesse et Sports : Les données sont relatives à l'année 1967.

Abréviations

Différentes abréviations ont été employées à plusieurs reprises dans chacune des études provinciales. Ce sont les suivantes :

B.R.P.M.	Bureau de Recherche et de Participation Minières
Cf.	Voir
D.R.S.	Défense et Restauration des Sols
E. et F.	Eaux et Forêts
I.L.S.	International Landing System
L.G.D.	Liaison à Grande Distance
m.l.	Metre lineaire
n.d.	Non disponible
O.C.P.	Office Chérifien des Phosphates
O.N.E.	Office National de l'Electricité
O.N.M.T.	Office National Marocain du Tourisme
O.L. O.M. O.C.	Ondes longues, moyennes, courtes
P.A.M.	Programme Alimentaire Mondial
P.K.	Point kilometrique
p.m.	Pour memoire
P.N.	Promotion Nationale
T.P.S.	Taxe sur les Produits et Services
T.V.	Television
U.G.B.	Unité de gros bétail
10⁶	1 million

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INVESTISSEMENTS SELON LES SECTEURS ET LES PROVINCES

Cette annexe comporte des tableaux d'investissements par secteur et par Province qui réunissent les données chiffrées des monographies.

En fin de tableau figurent les crédits non ventilés entre les Provinces et les opérations dont l'objet même ne permet pas la répartition.

Cet ensemble constitue ainsi un aperçu global de l'ensemble des investissements du Plan Quinquennal 1968-1972 à la fois par Province et par secteur (1).

Tableau récapitulatif des investissements

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Provinces	*Zones irriguées*	*Zones bour*	*Elevage*	*Support de la production*	*Total Agriculture*
Agadir	36.870	24.573	2 714	6 567	70 724
Al-Hoceima		25.391	1 351		26 742
Beni-Mellal	116.162	15.114	10 868	2 992	145 136
Casablanca	44.440	31.601	20 211	4 487	100 739
Fès		29.715	3 144	5 539	38 398
Kénitra	114.700	37.352	8 125	9 450	169 717
Ksar-es-Souk	58.046	13.670	6 088	584	78 388
Marrakech	115.044	35.002	4 031	9 970	164 047
Meknès		20.812	3 384	4 255	28 451
Nador	68.830	14.047	3 896	1 305	88 078
Ouarzazate	39.370	8.663	1 216	1 956	51 205
Oujda	47.675	23.864	7 422	1 480	80 441
Safi		17.402	1 952	409	19 763
Tanger	—	220	712	1 058	1 990
Tarfaya	—				
Taza		27.061	5 442	650	33 153
Tétouan	30.000	47.675	2 640	2 459	82 774
Total Provinces	671.137	372.162	83 286	53 161	1 179 746
Actions non régionalisées		199 763	40 394	129 799	369 956
Total général	671.137	571 925	123 680	182 960	1 549 702*

* Non compris l'enseignement agricole.

(1) Les investissements dans le cadre de la Promotion Nationale qui s'élèvent à 149 700 000 DH n'ont pas été régionalisés.

Tableau récapitulatif des investissements

2.2. Hydraulique

(En milliers de DH)

Agadir	58.800
Al-Hoceima	
Beni-Mellal	2.000
Casablanca	54.000
Fès	125.000
Kénitra	122.500
Ksar-es-Souk	141.000
Marrakech	112.000
Meknès	
Nador	20.000
Ouarzazate	57.800
Oujda	
Safi	
Tanger	
Tarfaya	
Taza	
Tétouan	21.800
Total	714.900
Eaux superficielles	3.100
Nappes souterraines	19.700
Grosses réparations	1.300
Equipement des services	3.800
Etudes et ouvrages divers	3.000
Total général	745.800

Tableau récapitulatif des investissements

2 3 - Tourisme

(En milliers de DH)

Provinces	*Secteur public*	*Semi-public*	*Privé*	*Total*
Agadir	16.300	36.050	76.750	129.100
Al-Hoceima	10.250	13.550	10.400	34.200
Beni-Mellal	—	3.000		3.000
Casablanca Prov	—	3.500	5.500	9.000
Casablanca Préf.	—	52.018	37.600	89.618
Fès	—	10.170	33.650	43.820
Kénitra	—	1.100	—	1.100
Ksar-es-Souk	2.100	4.900	—	7.000
Marrakech	—	21.500	55.800	77.300
Meknès	—	3.200	—	3.200
Nador	—	—	—	—
Ouarzazate	4.200	7.000	—	11.200
Oujda	—	—	—	—
Safi	—	—	—	—
Tanger	2.100	41.550	132.893	176.543
Tarfaya	—	1.300	—	1.300
Taza	—	—	—	—
Tétouan	—	53.850	30.800	84.650
Total	34.950	252.688 (1)	383.393 (2)	671.031
Camping-caravaning	9.600	10.400		20.000
Aménagement des zones	40.000			40.000
Opérations spécifiques	7.000			7.000
Achèvement du Plan Triennal	22.000			22.000
Total général	113.550	263.088	383.393	760.031

(1) Y compris la prime d'équipement de 23.016.000 DH accordée par l'Etat

(2) Y compris la prime d'équipement de 34.524.000 DH accordée par l'Etat

Tableau récapitulatif des investissements

2.4 Industrie, Energie, Mines, Artisanat

En millions de DH

Provinces	*Industrie*	*Mines*	*Energie*	*Artisanat*	*Total*
Agadir		67 605		400	68 005
Al Hoceima					-
Beni Mellal	100 000	7 800			107 800
Casablanca	167 020	537 740	90 093	1 975	796 828
Fès	132 824		16 000	1 075	151 899
Kenitra	205 940	38 250	7 000	1 280	252 470
Ksar es Souk		52 120	700	250	53 070
Marrakech	385 110	97 000	3 200	2 000	487 310
Meknès		11 810		3 135	14 945
Nador		100 000	8 962		108 962
Ouarzazate		11 996	21 300		33 296
Oujda	305 800		214 000	50	519 850
Safi		104 950			104 950
Tanger					-
Tarfaya		23 500			23 500
Taza		20 300			20 300
Tétouan	13 051			2 200	15 251
Total Provinces	1 339 745	1 073 071	361 255	14 365	2 788 436
Investissements non provincialisés	82 770	189 102		7 630	279 872
Réseau de transport			118 257		118 257
Total général	1 422 515	1 262 173	479 512	22 000	3 216 565
dont Part de l'Etat	280 330	300 166	213 756	22 000	826 552

Tableau récapitulatif des investissements

25 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Provinces	Transports	Télécommunications	Habitat et aménagement	Total
Agadir	19.905	2.560	25.370	47.835
Al-Hoceima	500	1.382	939	2.821
Beni-Mellal	1.500	10.700	11.440	23.640
Casablanca \ Province	1.950		18.271	20.221
Casablanca / Préfecture	72.010	8.500	11.571	92.081
Fès	150		7.490	7.640
Kénitra	33.043	1.060	39.581	73.684
Préfecture Rabat-Sale	6.100	950	4.851	11.901
Ksar-es-Souk		6.690	7.470	14.160
Marrakech	81.400		15.446	96.816
Meknès			6.824	6.824
Nador		1.700	4.359	6.059
Ouarzazate	1.500	970	5.210	7.680
Oujda			14.821	14.821
Safi	59.400		4.355	63.755
Tanger	6.465	3.000	6.869	16.334
Tarfaya	6.000			6.000
Taza			2.825	2.825
Tétouan	17.000	1.160	6.268	24.428
Total Provinces	306.923	38.672	193.960	539.555
Investissements non régionalisés	246.999	131.331	97.583	475.913
Total général	553.922	170.003	291.543	1.015.468

Tableau récapitulatif des investissements

26 - Equipements sociaux

SANTE PUBLIQUE

(En milliers de DH)

Provinces	*Prevention urbaine*	*Prévention rurale*	*Equip. hospit.*	*Planification familiale et divers*	*Total*
Agadir	80	1.937	—	—	2.017
Al-Hoceima	—	158	—	—	158
Beni-Mellal	160	981	—	—	1.141
Casablanca	160	1.527	—	—	1.687
Préfecture de Casablanca	2.100		—	—	2.100
Fès	740	1.071	—	—	1.811
Kénitra	740	291	—	—	1.031
Préfecture de Rabat-Salé	1.460		33.630	—	35.090
Ksar-es-Souk	—	549	—	—	549
Marrakech	480	1.549	—	—	2.029
Meknès	320	310	—	—	630
Nador	160	591	—	—	751
Ouarzazate	—	717	—	—	717
Oujda	400	287	—	—	687
Safi	160	1.010	—	—	1.170
Tanger	—	15	—	—	15
Tarfaya	—	—	—	—	—
Taza	160	851	—	—	1.011
Tétouan	400	556	—	—	956
Total Provinces	7.520	12.400	33.630	—	53.550
Equipement	1.978	4.100	25.387		31.465
Crédits non provincialisés	580	—	500	6.100	7.180
Divers	—	—	—	8.558 (1)	8.558
Total général	10.078	16.500	59.517	14.658	100.753

(1) Cette rubrique comprend les crédits pour :
- les hôpitaux généraux ;
- la reconstruction du centre hospitalier d'Agadir ;
- la lutte contre les fléaux sociaux ;
- la formation rurale.

Tableau récapitulatif des investissements

EDUCATION NATIONALE

FORMATION SPECIFIQUE

(En milliers de DH)

Provinces	*Enseignement du 1er degré*	*Enseignement du 2e degré*	*Activités universitaires et culturelles*	*Total Education Nationale*	*Formation Spécifique*	*Total Education Nationale et Formation Spécifique*
Agadir	4.535	6.320	—	10.855	3.500	14.355
Al-Hoceima	907	1.264	—	2.171	—	2.171
Beni-Mellal	3.628	6.320	—	9.948	—	9.948
Casa Préf.	8.163	15.168	—	23.331	3.200	26.531
Casablanca	9.070	12.640	—	21.710	—	21.710
Fès	6.349	10.112	89	16.550	3.430	19.980
Kénitra	12.698	11.376	—	24.074	2.200	26.274
Rabat-Salé	7.710	5.056	19.347	32.113	8.850	40.963
Ksar-es-Souk	3.628	1.264	—	4.892	—	4.892
Marrakech	9.977	6.320	—	16.297	2.263	18.560
Meknès	4.535	11.376	—	15.911	8.250	24.161
Nador	2.267	2.528	—	4.795	—	4.795
Ouarzazate	2.267	1.264	—	3.531	—	3.531
Oujda	2.721	11.376	—	14.097	1.300	15.397
Safi	4.535	5.056	—	9.591	—	9.591
Taza	1.814	10.112	—	11.926	480	12.406
Tanger	1.814	5.056	—	6.870	—	6.870
Tétouan	4.082	3.792	—	7.874	—	7.874
Total Province	90.700	126.400	19.436	236.536	33.473	270.009
Report et crédits non provincialisés	464	—	2.000 (1)	2.464	3.800	6.264
Total général	91.164	126.400	21.436	239.000	37.273	276.273

(1) Equipement culturel, dont 440 de reports de formation spécifique

26 - Equipements sociaux

JEUNESSE ET SPORTS

(En milliers de DH)

	Jeunesse	*Promotion féminine*	*Sports*	*Educ. popul.*	*Total*
Agadir	—	—	—	—	—
Al-Hoceima	450	—	—	—	450
Beni-Mellal	—	—	—	—	—
Casablanca	244	—	21	—	265
Préf. de Casa	1.500	—	2.100	—	3.600
Fès	—	—	—	—	—
Kénitra	700	—	—	—	700
Préf. de Rabat-Salé	—	—	1.150	1.860	3.010
Ksar-es-Souk	—	150	—	—	150
Marrakech	1.780	—	920	630	3.330
Meknès	—	—	600	—	600
Nador	1.000	182	—	—	1.182
Ouarzazate	—	—	—	200	200
Oujda	750	—	903	—	1.653
Safi	—	272	300	—	572
Tanger	300	—	—	—	300
Tarfaya	—	182	—	—	182
Taza	250	184	250	—	684
Tétouan	500	—	6.364	—	620
Total Province	7.474	970	120	2.690	17.496
Non provincialisés	582	—	1.530	151	2.263
Total général	8.056	970	7.894	2.841	19.761

2.7. - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Provinces	Cour Royale et S.R.	Justice	Affaires Etrangères	Intérieur	Travail et Quest. Social.	Santé	Jeunesse et Sports	Education Nationale	Habous	S.G.G.	Finances	Plan et Formation Cadres	Travaux Publics	Com., Ind., Mines, M. M. et P.	Déf. Nat.	Total
Agadir	—	—	—	1.416	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.416
Al-Hoceima	—	—	—	66e	—	—	250	—	—	—	180	—	—	—	—	1.096
Beni-Mellal	—	—	—	7.495	—	—	—	—	—	—	250	—	—	—	—	2.660
Casablanca	—	190	—	2.410	—	—	—	—	—	—	700	—	—	—	—	8.388
Préfecture de Casablanca	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	350	—	—	—	—	350
Fès	—	—	—	3.169	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.169
Kénitra	—	400	—	3.125	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.525
Préfecture de Rabat-Salé	—	6.000	1.000	10.420	—	700	—	600	2.000	150	—	1.000	—	—	—	21.870
Ksar-es-Souk	—	—	—	554	—	—	—	—	—	—	140	—	—	—	—	694
Marrakech	—	—	—	60	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	600
Meknès	—	—	—	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.000
Nador	—	—	—	235	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	251
Ouarzazate	—	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200
Oujda	—	—	—	920	—	—	—	—	—	—	510	—	200	—	—	1.630
Safi	—	—	—	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200
Tanger	—	1.200	—	1.463	—	—	300	—	—	—	480	—	391	28	—	3.862
Tarfaya	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Taza	—	100	—	2.190	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.290
Tétouan	—	—	—	1.495	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.495
Total Provinces	—	8.090	1.000	37.361	—	700	550	600	2.000	150	2.610	—	591	44	—	54.696
Crédits non provincialisés	45.000	322	2.778	62.739	1.230	—	—	400	2.000	—	—	15.000	—	120	—	129.589
Crédits de report	—	1.000	—	—	—	—	—	—	2.309	—	2.367	—	—	—	5.760	11.416
Total général	45.000	9.412	3.778	100.100	1.230	700	550	1.000	6.309	150	4.977	16.000	591	164	5.760	195.701

(*) Non compris la Cour Royale et les Affaires Etrangères

TITRE II

SITUATION A LA VEILLE DU PLAN QUINQUENNAL ET PROGRAMME D'ACTION

— Province d'Agadir.
— Province d'Al-Hoceima.
— Province de Beni-Mellal.
— Province et Préfecture de Casablanca.
— Province de Fès
— Province de Ksar-es-Souk
— Province de Marrakech
— Province de Safi
— Province de Meknès
— Province de Nador
— Province de Ouarzazate
— Province d'Oujda
— Province de Kénitra et Préfecture de Rabat-Salé
— Province de Tanger
— Province de Tarfaya
— Province de Taza
— Province de Tétouan

A - Situation à la veille du Plan

1 - Présentation de la Province

2 - Les différents secteurs de développement

2.1 - Agriculture

2.2 - Hydraulique

2.3 - Tourisme

2.4 - Industrie Mines Artisanat et Energie

2.5 - Infrastructure

2.6 - Equipements sociaux

3 - La Promotion Nationale

B - Programme d'action

Les différents secteurs de développement

2.1 - Agriculture

2.2 - Hydraulique

2.3 - Tourisme

2.4 - Industrie Mines Artisanat et Energie

2.5 - Infrastructure

2.6 - Equipements sociaux

2.7 - Equipements administratifs

Province d'Agadir

A - Situation à la veille du Plan Quinquennal

1. Milieu naturel

La Province d'Agadir s'étend sur 53.000 km2. Elle couvre donc 11,5 % de la superficie du Pays. L'oued Draa marque la frontière sud de cette Province et la sépare de celle de Tarfaya. On peut y distinguer trois zones naturelles : l'extrémité occidentale du Haut-Atlas, la plaine du Souss et le massif de l'Anti-Atlas.

Le Haut-Atlas occidental est une chaine possédant des sommets de plus de 3.000 mètres. Il est prolongé vers l'ouest, et jusqu'à la côte, par les plateaux calcaires des Ida-Outanane. Le Tizi N'Test permet les relations entre la plaine du Souss et la région de Marrakech.

La plaine du Souss est une vaste cuvette synclinale, dans laquelle coule l'oued Souss. L'influence atlantique y est sensible, mais la pluviométrie est cependant faible (250 mm. en moyenne) et surtout mal répartie durant l'année. La douceur des hivers a orienté l'Agriculture vers la production des primeurs et des agrumes, dont une large part est exportée. Les surfaces non-cultivées sont occupées par les forêts, l'arganier étant caractéristique de cette région.

L'Anti-Atlas est un vieux massif usé par l'érosion. Ici c'est essentiellement l'exposition qui détermine le climat. Les versants tournés vers l'ouest reçoivent 500 mm. de pluie. Dans les zones arides le paysage est steppique. La densité de population de cette zone montagneuse et la modicité des ressources locales expliquent une émigration importante vers les grandes villes du Pays ou vers l'étranger.

2. Population et perspectives démographiques

2.1 POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	54 732	783 743	838 475	6,5	93,5	100
1968	80 000	890 000	970 000	8,2	91,8	100
1975	180 000	890 000	990 000	10,1	89,9	100
Accroissement 1968-1975 en %	25,0		2,1	—	—	—

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968.

Cercles	*Urbaine*	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Goulimine	7 961	113 762	121 723	141 000
Inezgane	7 683	274 340	282 023	322 000
Taroudant	15 988	242 598	258 586	299 000
Tiznit	7 303	153 043	160 346	185 000
Agadir Municipalité	15 797		15 797	23 000
Total Province	54 732	783 743	838 475	970 000

L'évolution de la population musulmane au cours de la période quinquennale se caractérise par une augmentation sensible de la population urbaine (5,1 %) et une stabilisation de la population rurale.

Cette évolution s'explique partiellement par l'émigration des hommes du Souss et de l'Anti-Atlas dont les familles demeurent en milieu rural, tandis qu'ils exercent des professions principalement commerciales dans tout le Pays. Ce type d'émigration d'une part influence la natalité et, d'autre part stabilise les foyers ruraux.

La répartition de la population urbaine et rurale confirme cette tendance. Le taux d'urbanisation est faible (6,5 % en 1960) et le degré de concentration urbaine est le moins élevé de l'ensemble des Provinces : on ne compte en effet que 58 % de la population urbaine dans les villes de plus de 10.000 habitants.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteur d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	316 961	85,9
Industrie	14 696	4,0
Services	37 254	10,1
Total	368 911	100,0

Les actifs de la Province d'Agadir représentent 8.8 % de la population active totale du Pays. Le pourcentage de la population active employée dans l'Agriculture est très important et dépasse largement la moyenne nationale (73.3 %).

2.1 - Agriculture

2.1.1 - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables	116.000	7.9 %	16,8 %
dont			
1- Terres ensemencées	232.500	4.4 %	11.0 %
2- Plantations fruitières	55.400	1.0 %	1.1 %
3- Jachères	128.100	2.5 %	4.7 %
Forêts	1.013.000	19.5 %	11.6 %
dont arganiers	750.000		

La proportion de terres cultivables est faible, puisque le taux de 7.9 % est inférieur de moitié au taux national.

Les terres ensemencées se situent dans la même norme, mais il faut signaler l'importance relative des plantations fruitières (agrumes) et des maraîchages dans la vallée du Souss.

Les forêts couvrent des superficies importantes, ce sont surtout des forêts claires d'arganiers.

2.1.2 - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	872.100 qx	3.9 qx	6,3 qx
Légumineuses	1.800 qx	6.3 qx	5,5 qx
Vignes	225 t	7.5 t	5,6 t.
Oliviers	12.500 t	1.2 t.	1.3 t.
Agrumes	30.000 t	5.4 t	7,7 t.

Les rendements céréaliers sont faibles, la production de légumineuses, quoique fort modeste, présente de meilleurs rendements. La Province d'Agadir occupe la seconde place en ce qui concerne la production d'agrumes après Kenitra. Les rendements sont cependant moyens par rapport aux autres Provinces productrices.

2.1.3 - CHEPTEL (1966)

L'élevage de la chèvre est développé comme dans toutes les régions d'arganier. Ceci ressort clairement des données du cheptel 1966, le pourcentage des caprins est très élevé (39.9 %, plus du double de la moyenne nationale).

	Effectifs	*Répartition en pourcentages (UGB)*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Bovins	189.000	37.6	50.0
Ovins	627.000	20.0	30.0
Caprins	1.335.000	39.9	18.5
Camelins	18.500	2.5	1.5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	502.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

2.1.3 - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Pour la Province*	*Pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	15.8	21.5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	189	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	1.3	2.4
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1.1	1.6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	129	269

Le nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable est assez élevé (189) : il résulte de la faible proportion de terres cultivables. La taille moyenne de l'exploitation, en l'occurrence le nombre d'hectares cultivables par personne rurale active, est de 1,32 ha. Le revenu agricole par tête est peu élevé.

22 - Hydraulique

Barrage du Petit Massa (Oued Massa)	
Type	Dérivation
Destination	Irrigation
Périmètre irrigué (Massa)	Quelques milliers d'hectares

23 - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle :

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégorie*							*Secteur*
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	c. c.	v. v.	
Agadir	370	150	40	12	31	17	120	600	Privé
	600								Semi-Public
Ait-Melloul	10					10	—	—	Privé
Ouled-Teima	72					72	—	—	Privé
Imouzzer des Ida-Outanane	15				65	15	—	—	Privé
Inezgane	77						12	—	Privé
Tafraout	78		78				—	—	Public
Taroudant	141	40		57		44	—	—	Privé
Tiznit	47				47		—	—	Privé
Goulimine	68			50		18	—	—	Privé
Total Province	1 178	190	118	119	143	176	132	600	Tous secteurs

c. c. : en cours de classement
v. v. : village de vacances

24 - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La structure industrielle de la Province d'**Agadir est principalement axée sur les industries agricoles et alimentaires. 60 %** de la valeur ajoutée industrielle est créée par les **industries alimentaires** (notamment les conserves de poissons). **Les matériaux de** construction représentent 36 % de la valeur **ajoutée industrielle** de la Province.

La masse des salaires et charges sociales par personne employée qui est de 4.220 DH reste inférieure à celle des autres Provinces du fait de l'existence d'une main-d'œuvre saisonnière abondante dans les industries alimentaires. La moyenne nationale est de 7.164 DH.

— Mines

Les ressources minières de la Province sont faibles : 0,04 % de la valeur ajoutée minière nationale. Les minerais de manganèse sont épuisés.

Actuellement, seuls le plomb et le cuivre sont extraits : en moyenne 780 tonnes de plomb et 1.520 tonnes de cuivre.

— Energie

Energie d'origine thermique

— Usine d'Agadir
Puissance : 8.000 kW.
Production annuelle : 19 millions de kWh.

(En milliers de DH)

Secteur	*Valeur ajoutée*	*Production*	*Charges sociales*	*Salaires*	*Nombre d'emplois*
Mines	2.194	3.150	270	1.050	230
Industries alimentaires	15.695	59.898	655	4.838	1.581
Matériaux de construction	9.504	19.284	877	3.422	692
Papiers, bois et divers	1.398	3.650	114	618	223
Total	28.791	85.982	1.916	9.928	2.726
% par rapport à l'ensemble du Pays	1,34 %	1,61 %	0,88 %	1,38 %	2,23 %

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises considérées s'élève à 10.561 DH. Les salaires et charges sociales moyens par personne occupée s'établissent à 4.540 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2.5 - Infrastructure

2.5.1 - TRANSPORTS

Réseau routier

En km

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	427	427	427
Routes secondaires	260	260	170
Chemins tertiaires	5.619	526	354

La circulation aux portes d'Agadir s'élève à 3.500 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 120, même chiffre que la moyenne nationale.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 13, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 6,8, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

La route Agadir-Taroudant draine tout le trafic du Souss. Les agrumes, généralement conditionnés sur place, sont exportés directement par le port d'Agadir. L'Anti-Atlas est desservi par la RP 30, les routes qui mènent à Tafraout, et par un réseau assez dense de chemins. L'ensemble du réseau est lié principalement au reste du Pays par la route côtière où passent environ 600 véhicules par jour.

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Agadir
Piste 1 - Longueur 2 250 m - Largeur 50 m.

Equipements :

Balisage nocturne
Station météo de renseignements et d'observation.
Aérogare provisoire.
I L S

Cet aérodrome est ouvert au trafic international.
Trafic en 1966
Passagers 22 118
Mouvements d'avions 5 174
Fret 12 t.
Fret postal 7 t

Aérodromes secondaires :

8 terrains pour liaisons intérieures

Infrastructure portuaire
Port d'Agadir

Nombre de postes à quai	10
Longueur des quais	1 360 m.
Longueur des quais de commerce	720 m.
Surface des plans d'eau	35 ha
Nombre d'engins de levage	11
Môles et terre pleins	300.000 m2
Hangars et magasins	18.400 m2
Entrepôts frigorifiques	2.000 m3
Appontement pétrolier	1
Longueur des quais de pêche	640 m
Quai de plaisance	prévu
Remorqueurs	1 de 300 CV.

Equipements :

Grues de quai	8
Autogrues	3
Payloaders (4 t.)	2
Tracteurs	16
Remorques (6 - 12 t.)	50
Chariots à primeurs	60
Elévateurs	6
Ponton grue (28 t.)	1
Matériel flottant :	
Grue de 30 t.	1
Remorqueur (300 CV.)	1
Vedettes (150 CV.)	2
Drague automotrice (500.000 m3 an)	1

Mouvements des navires :

		1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et sorties		820	834	1.016	916	978
Jauges nettes (milliers tonneaux)	Commerce	600	585	732	715	762
	Pêche	46	43	28	50	29
Importations (milliers de t.)		105	90	108	100	134
Exportations (milliers de t.)		118	115	184	171	216

Le port d'Agadir est utilisé essentiellement pour l'exportation des agrumes et des primeurs du Souss.

Mais c'est aussi le second port de pêche national, après Safi la mer est très poissonneuse sur la côte. Une partie importante du poisson frais vendu à la halle de Casablanca provient d'Agadir. La pêche du poisson industriel est aussi très active. Le tonnage pêché est de l'ordre de 62.000 t. par an.

2.5.2. : TELECOMMUNICATIONS

■ P.T.T.

Centre de Transit interurbain : 1
Centres de groupement : 4
Centre de télégraphe : 1.

	Equipements	Abonnés
Centres automatiques urbains	1.000	848
Centres équipés de standards	725	400
Centre de Télex	60	31

■ R.T.M.

Station radio onde moyenne : principale, de 100 kW (+ 20 kW).
Couverture radio : totale.
Station T.V. : émetteur de 2 kW (Biougra).
Couverture T.V. : partielle sur le nord de la Province.

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960 :

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	6.750	15.250	22.000
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc...) ..	4.500	150.150	154.650
Nombre moyen d'habitants par logement ..	5,2	4,75	4,8
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

Les logements en pisé prédominent parmi les logements sommaires ruraux, et le pourcentage de logements en dur ruraux est un des plus élevés du Pays.

2.6. Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 10.

Centre de Santé : Urbains : 2 - Ruraux : 14.

Dispensaires : Urbains : 3 - Ruraux : 36.

Nombre de lits : 1.285.

Nombre de médecins : Publics : 24 - Privés : 4.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 13,9 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 34.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons	95.800	46.312	48,3 %	49,3 %
Filles	95.600	6.943	7,3 %	22,0 %
Total	191.400	53.255	21,8 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public) :

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	13.538	39	41
Primaire rural	40.332	31	32
Second degré	5.182	33	35
Total ..	59.052		

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

3 Centres féminins (à Agadir, Tiznit et Taroudant).

2 Maisons de jeunes (à Agadir et Taroudant).

1 Centre d'accueil.

1 Camp à Taghazout.

Equipement sportif :

A Agadir,

— 2 stades.

— 1 terrain de football.

— 2 terrains de basket-ball.

— 1 terrain de volley-ball.

— 1 piscine.

— 6 courts de tennis.

Dans le reste de la Province,

— 4 terrains de football.

— 3 terrains de basket-ball.

— 4 terrains de volley-ball.

— 2 piscines.

— 7 tennis.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

	Nombre de journées de travail		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	9.112	29.547	140 ha	240 ha
Reboisement	1.151	1.230	2 ha	332 ha
Aménagement sylvo-pastoral	—	1.100	—	9 ha
Arboriculture	—	8.200	—	40 ha
Circulation des eaux	19.369	85.317	625 ml	19.225 ml
Aménagement circulation des eaux	108.363	64.198	64.077 ml	38.655 ml
Stockage des eaux	22.456	87.791	3.500 m3	10.500 m3
Exploitation des nappes	17.609	35.888	13 unités	18 unités
Lutte contre les eaux	55.409	—	71.030 m3	—
Total Mise en valeur	233.469	313.271		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	67.572	117.953	42.678 ml	192.140 ml
Aménagement des pistes	140.690	27.305	302.785 ml	167.747 ml
Construction d'ouvrages d'art	10.092	2.952	—	2 unités
Total Infrastructure	218.354	148.210		
Equipements				
Voirie	99.066	116.662	18.500 ml	30.000 ml
Equipement de centres ruraux	41.038	2.762	20.040 m3	1.413 m3
Constructions agricoles	1.624	2.080	2 unités	2 unités
Total Equipement	141.728	121.504		
Total général	593.551	582.985		

B - Programme d'Action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

(En milliers de DH)

2.1. - Agriculture :	
Zones irriguées	36.870
Zones bour	24.573
Elevage	2.714
Support de la production	6.567
Total Agriculture	70.724
2.2. - Hydraulique	58.800
2.3. - Tourisme :	
Hébergement	129.100
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	129.100
2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie :	
Industrie	
Artisanat	400
Mines	67.605
Energie	—
Total	68.005
2.5. - Infrastructure :	
Transports	19.905
Télécommunications	2.560
Habitat et Aménagement	25.370
Total Infrastructure	47.835
2.6. - Equipements sociaux :	
Santé Publique	2.017
Education Nationale et Formation Spécifique	14.355
Jeunesse et Sports	
Total Equipements sociaux	16.372
2.7. - Bâtiments administratifs	1.416
Total général	392.252

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Etudes	4.000 ha	**5.990**	
Equipement hydro-agricole		**27.350**	
Equipement externe		20.050	
Remembrement		700	
Equipement interne		6.600	
Equipement des services		**3.530**	
Total Zones irriguées		36.870	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	6.530 ha	**12.049**	
Opération « fertilisation »		**704**	
Petit matériel		200	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	19.260 ha	504	Subventions
Arboriculture			
Interventions arboricoles		**217**	
D.R.S. et opérations forestières		**6.427**	
D.R.S.	4.384 ha	2.527	
Reboisement	1.809 ha	1.850	
Equipement		2.050	
Bâtiments administratifs	500 m2		
Maisons forestières	20		
Lignes téléphoniques	180 km.		
Chemins et pistes	3.000 km		
Equipement rural		**5.176**	
Equipement économique			
Huileries	2		Souflout et Rezagna
Traitement de miel	2		Massa Immouzer
Coopérative dattes	1		Investissements non provincialisés
Total Zone bour		24.573	
Elevage			
Implantation administrative		**1.077**	
Inspections et sous-inspections	5	935	
Bains parasiticides	16	142	
Intensification alimentaire		**260**	
Alimentation du bétail		260	Subventions

Opérations à réaliser	Quantité physique	Investissements	Observations
Amélioration génétique		**916**	
Bovins :			
— Pépinières et stations de monte		127	
Ovins :			
— Sélection		200	
— Pépinières		50	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins caprins et volaille)		365	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)			
Station avicole		100	
Station apicole		74	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		222	Subventions
Animaux de trait :			
Traction animale		12	
Harnachements		9	
Commercialisation		3	Subventions
Divers : laine, miel		15	Subventions
Equipement économique:		212	
Chambres froides		47	Subventions
Abattoirs de 500 t./an	2	165	à Tiznit
Total Elevage		2 714	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		1.191	
Stations expérimentales		141	Subventions
Protection des végétaux		1 050	y compris une station de fumigation
Conservation Foncière et Topographie		5.088	
Etablissement des cartes	12	800	Echelle 1/100.000
Levés de collectifs	42.800 ha	178	
Immatriculation par zone	11.000 ha	1 840	
Cadastre national	100.500 ha	2.270	
(Remembrement)	(7.000 ha)	(50)	(Mass.) Hors Plan
Divers :			
Industrie de traitement des ordures ménagères	1120 t	288	Agadir
Total Actions de support		6.567	
Total général		70.724	

22 - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Aménagement du Massa		
Barrage de Tankist - Galerie tête morte	Sur oued Massa	
Pour irrigation d'un périmètre de 6.000 à 12.000 ha :	30 km. au N.O.	
— Etudes et reconnaissances ..	de Tiznit	6.000
— Travaux préparatoires, construction et contrôle		52.800
Total Hydraulique ..		58.800

23 - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur Public		
— 400 lits 4 *	Agadir	10.000
— 120 lits 3 * chaine O.N.M.T. ..	Taroudant	2.100
— 120 lits 3 * chaine O.N.M.T. ..	Goulimine	2.100
— 120 lits 3 * chaine O.N.M.T. ..	Tiznit	2.100
Secteur Semi-Public :		
— 496 lits 4 *	Agadir	11.800
— 1.150 lits 3 *	Agadir	22.500
— 100 lits 2 *	Agadir	1.750
Secteur Privé :		
— 1.260 lits 4 *	Agadir	33.500
— 1.260 lits 3 *	Agadir	26.300
— 988 lits 2 *	Agadir	16.950
Total tous secteurs :		
— 2.156 lits 4 *	Agadir	55.300
— 2.410 lits 3 *	Agadir	48.800
— 1.088 lits 2 *	Agadir	18.700
— 120 lits 3 *	Taroudant	2.100
— 120 lits 3 *	Goulimine	2.100
— 120 lits 3 *	Tiznit	2.100
Total Hébergement ..		129.100

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Industrie		
1 - Transfert hors d'Agadir des 3 usines de sous-produits de poissons (Avério-Maroc, Organisma, S.P.M.)		p.m. voir Aménagements
2 - Création des Coopératives de pêcheurs		
Artisanat		
1 - Maroquinerie de Taroudant	Taroudant	200
2 - Création d'une agence	Taroudant	200
Mines		
1 - Exploitation des haldes de Tazazalaght et des quasi-haldes (B.R.P.M.)	Anti-Atlas à 85 km à l'Est de Tafraout	2.565
2 - Cuivre dans les Provinces du Sud (Agadir, Ouarzazate, Tafilalet).		
Mise en exploitation de gîtes de cuivre.	Ouansimi Alious Oumjerane Anti-Atlas	65.040
Etude de certains indices et recherches (B.R.P.M. - O.I.C. - O.N.A.).		
Exploitation à partir de 1971		
Total général		68.005

En plus des projets cités ci-dessus, il est prévu :

— L'extension de l'usine de Ciment d'Agadir.

— La recherche d'hydrocarbures en mer sur 5.000 km2 off shore (ESSO Exploitation).

(Le permis maritime totalise 19.870 km2 pour l'ensemble des deux Provinces d'Agadir et de Tarfaya).

25 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
25.1 - TRANSPORTS			
Infrastructure routière			
Routes principales et secondaires			
Développement économique			
R.S. 501 Marrakech à Taroudant		150	
Infrastructure aéroportuaire			
Aérodrome d'Agadir			
Balisage et réseau électrique	Agadir	500	
Infrastructure portuaire			
Port d'Agadir	Agadir		
Maintenance		1.200	Rechargement des jetées
Dragages		2.050	
Construction d'un quai à minerai		6.000	300 m de quais et gril de carénage
Port de pêche		6.000	
Matériel nouveau		3.255	dont un remorqueur
Bâtiments d'exploitation		750	
Total Transports		19.905	

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
P.T.T.		
Commutation		
— Extension du central d'Agadir (1.000 lignes)	Agadir	1 010
Desserte des communes rurales		
— 31 communes à relier au réseau téléphonique		p m
R.T.M.		
— Studio régional d'Agadir		750
— Installation de la télévision (achèvement du Plan Triennal).		
— Liaison Marrakech-Agadir	Agadir	800
Total Télécommunications		2 560

2.5.3. - HABITAT ET AMENAGEMENT

Habitat Rural		
Construction traditionnelle 5.000 logements		7 570
Habitat Urbain		
400 lots	Agadir	900
Aménagement		
Adduction d'eau		6 000
H.C.R.A.		
Baie d'Agadir (Crédits inscrits sur le budget du Tourisme et versés à titre de subvention au H.C.R.A.)	Agadir	p m (voir Tourisme)
Démolition et déblaiements	»	150
Voirie urbaine - Nivellement	»	800
Assainissement	»	1 400
Espaces verts, plantations	»	500
Etudes, expertises et essais	»	1 050
Crédits d'achèvement	»	5 100
Réfection des égouts	»	500
Usine de traitement des ordures ménagères	»	900
Déplacement de trois usines de traitement de sous-produits du poisson	»	500
Total Habitat, Aménagement et H.C.R.A.		25 370

26 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
261 SANTE PUBLIQUE		
Prévention Urbaine		
1 dispensaire urbain	Taroudant	80
Prévention Rurale		
21 dispensaires ruraux	n d	777
232 logements pour le personnel para-médical	n d	1.160
Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal 4 hôpitaux		p.m
Total Santé Publique		2.017
262 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	—	4.535
Enseignement du 2e degré	—	6.320
Total		10.855
Formation Spécifique		
Travail et Affaires Sociales		
Creation d'un centre de qualification à Agadir	Agadir	2.000
Formation hôtelière		
Ecole hôtelière d'Agadir		1.500
Total Formation Spécifique		3.500
Total Education Nationale		14.355

2.7. - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Ministère de l'Intérieur	
1) **Service du Ministère :**	
Deux postes de commandement à réaliser pour les Services du Ministère	200
2) **Sûreté Nationale :**	
Trois commissariats de circonscription	1.050
3) **Forces Auxiliaires :**	
Un bloc administratif	166
Total Intérieur	1.416

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Equipements sociaux

7 centres de santé à Inezgane, Taroudant et Goulimine.

400 lits à Agadir, Taroudant et Tiznit.

Tourisme

Equipement d'une plage et d'un camping.

Infrastructure

Assainissement à Doheira, Goulimine, Taroudant et Tiznit.

Adductions d'eau (Tafraout et Ait-Baha).

Province d'Al-Hoceima

A - Situation à la veille du Plan Quinquennal

1 - Milieu naturel

La superficie de la Province d'Al-Hoceima est de 3.555 km2, soit 0,8 % du territoire national. Sur ce total, un faible pourcentage (14 %) est consacré aux cultures. Trois zones naturelles forment cette Province : la haute montagne, les collines et la plaine d'Al-Hoceima.

La haute montagne est une partie de la chaine du Rif occidental. Le point culminant de la Province atteint 2.450 m., dans le massif du Tidighine.

L'économie de cette zone montagneuse repose sur l'exploitation de la forêt (chêne-liège et cédre) et sur l'élevage. Les collines sont vouées à la culture de la vigne et des arbres fruitiers (figuiers, amandiers, oliviers). La plaine d'Al-Hoceima, zone agricole la plus riche de la Province, a surtout des cultures de céréales et de légumineuses.

2 - Population et perspectives démographiques

2.1 - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	*Effectifs*			*Pourcentages*		
	Urbains	*Ruraux*	*Total*	*Urbains*	*Ruraux*	*Total*
1960	11 180	177 827	189 007	5,9	94,1	100
1968	16 000	215 000	231 000	6,9	93,1	100
1973	19 000	240 000	259 000	7,3	92,7	100
Accroissement 1968-1973 en %	18,8	11,6	11,2			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

	Urbaine	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Beni-Boufrah	—	24.222	24.222	29.000
Beni-Ouriarhél	—	88.123	88.123	107.000
Targuist	2.091	65.482	67.573	82.000
Al-Hoceima Municipalité	9.089	—	9.089	13.000
Province	11.180	177.827	189.007	231.000

La premiere caractéristique à mentionner est la forte densité de population (53 habitants/km2) dans une Province qui ne renferme qu'un faible pourcentage de la production totale du Pays (1,6 %).

Le taux d'accroissement de la population urbaine s'élève à 19 % pour la période quinquennale 1968-1972, taux le plus bas de l'ensemble des Provinces.

L'urbanisation est faible, 5,9 % de la population habite en ville, et le degré de concentration également ; on ne rencontrait aucune ville de plus de 10.000 habitants en 1960, et en 1968 seule la Municipalité d'Al-Hoceima dépasse ce chiffre.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteur d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	64.584	86,5
Industrie	2.826	3,8
Services	7.268	9,7
Total	74.678	100,0

La Province d'Al-Hoceima se situe parmi les Provinces où le pourcentage de population active du secteur primaire est le plus élevé.

Les emplois industriels (à l'exception de l'Artisanat et du secteur Bâtiments, Travaux Publics) représentent 0,01 % de l'ensemble du secteur dans le Pays.

2.1. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivées dont :	49.800	14,0 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	29.600	8,3 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	7.400	2,1 %	1,1 %
3) Jachères	12.800	3,6 %	4,7 %
Forêts	115.000	32,4 %	11,6 %

La superficie de la Province ne représente qu'une faible part de l'ensemble du territoire. La proportion des terres cultivables s'apparente à la moyenne nationale.

On signalera l'importance des plantations fruitières situées dans la zone des collines et celles des forêts ; ces dernières représentent plus de 30 % de la superficie du territoire provincial.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	150.700 qx	5,5 qx	6,3 qx
Légumineuses	6.000 qx	4,9 qx	5,5 qx
Vignes	2.125 t.	1,3 t.	5,6 t.
Oliviers	52 t.	n.d.	1,3 t.
Agrumes	—	—	7,7 t.

Les rendements des cultures s'apparentent à la moyenne nationale, sauf en ce qui concerne les vignes où ils sont très bas (dégradation du vignoble rifain). Dans l'état actuel des données on ne peut se faire une idée très précise des rendements de l'arboriculture fruitière. Indépendamment des vignes mentionnées dans le tableau, on peut estimer la production de figues à 680 tonnes par an et celle d'amandes à 400 tonnes par an.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	27.000	54,0	50,0
Ovins	46.000	13,6	30,0
Caprins	108.000	32,4	18,5
Camelins	—	—	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	50.000	100	100

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Le cheptel est peu important, les bovins constituent plus de la moitié du troupeau exprimé en U.G.B. et le troupeau caprin est supérieur au troupeau ovin comme dans toute la région du Rif Occidental.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Pour la Province	Pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	53,2	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	350	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	0,77	2,34
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	0,8	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	119	269

Le nombre d'habitants par km2 cultivable est parmi les plus élevés de l'ensemble des Provinces. En conséquence la taille théorique de l'exploitation est très faible : elle n'atteint pas un hectare par actif rural. Le revenu agricole est très bas, un des plus bas du Pays.

2.3 - Tourisme

— Capacité hôtelière actuelle :

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie						Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	v. v.	
Al-Hoceima	394	—	292	—	—	102	—	Privé
	1.000	—	—	—	—	—	1.000	Semi-public
Ketama ...	136	—	136	—	—	—	—	Semi-public
Total ..	1.530	—	428	—	—	102	1.000	

v.v. village de vacances

2.4 - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La Province d'Al-Hoceima est très faiblement industrialisée, elle importe la plupart des produits alimentaires, les métaux, les matériaux de construction, les vêtements, les produits chimiques, etc... dont elle a besoin.

La valeur ajoutée brute créée par les quelques petits établissements est très faible : 4.250 DH par personne employée. (La moyenne nationale étant de 15.160 DH). Le revenu industriel par habitant est également très bas : 6 DH par tête et par an. La moyenne nationale est de 340 DH. le montant des salaires et charges sociales moyens payés par personne occupée est de 2.500 DH par an. La moyenne nationale est de 7.164 DH.

— Energie

Energie d'origine thermique

L'usine d'Al-Hoceima a une puissance de 1.700 kW.

2.5 - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km.)

Catégorie	Longueur totale	Construite	Revêtue
Routes principales	172	172	172
Routes secondaires	154	94	83
Chemins tertiaires	233	46	40

La circulation aux portes d'Al-Hoceima s'élève à 520 véhicules par jour environ.

Le nombre kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 160 (moyenne nationale : 120 km.).

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 89 (moyenne nationale : 34 km.).

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 2,5 (moyenne nationale : 3,85 km.).

La Province, petite mais peuplée, n'a que quelques routes où la circulation est très modérée (au maximum 300 véhicules par jour). Elle demeure isolée du reste du Pays.

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Souani « Côte du Rif ».
Piste : 1 - Longueur : 2.160 m. - Largeur : 45 m.

Equipements :

— Station météo.
— Aérogare.
— V.O.R.
— Aire de trafic de 6.000 m2.

Trafic (1966) :

Passagers	7.555
Mouvements d'avions	238

Infrastructure portuaire
Port d'Al-Hoceima

Nombre de postes à quai	3
Longueur des quais	500 m.
Profondeur	de 3 à 9 m.
Longueur des quais de commerce	400 m.
Surface des plans d'eau	11 ha
Nombre d'engins de levage	5
Môles et terre-pleins	13.200 m2
Hangars et magasins	500 m2
Entrepôts frigorifiques	oui

	Mouvements des navires				
	1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et sorties	484	452	n.d.	n.d.	262
Jauges nettes (m. tx)	140	107	n.d.	n.d.	76
Import (m. t.)	13,6	15,6	23,7	21,6	8
Export (m. t.)	5,6	3,3	2,9	4,3	1

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P.T.T.

Centres équipés de multiples extensibles : 400 équipements - 311 abonnés.

Centre de groupement : 1.
Centre de télégraphe : 1.

■ R.T.M.

Couverture de radio : limitée.

En l'absence de toute infrastructure permettant le relais des ondes, la Province d'Al-Hoceima ne reçoit aucune des informations T.V. de la R.T.M. Les liaisons téléphoniques très faibles accentuent son isolement et peuvent nuire à l'expansion du Tourisme.

2.5.3. - HABITAT

— **Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960 :**

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	2.000	100	2.100
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc.) ..	300	32.700	33.000
Nombre moyen d'habitants par logement ..	5,9	5,4	5,4
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

On notera la proportion très importante de logements en dur urbains, une des plus élevées du Pays et, d'autre part, la proportion extrêmement faible de logements ruraux en maçonnerie, une des plus faibles du Pays.

2.6. Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 4.
Centres de Santé : Urbains : 1 - Ruraux : 4.
Dispensaires : Urbain : 1 - Ruraux : 17.
Nombre de lits : 280.
Nombre de médecins : Publics : 10 - Privés : —.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 12,4 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 22.000 (ensemble du Pays 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons ...	22.900	6.829	29,8 %	49,3 %
Filles	22.800	1.125	4,9 %	22,0 %
Total ..	45.700	7.954	17,4 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public) :

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	1.124	35,1	41
Primaire rural	6.458	24,5	32
Second degré	1.271	31,7	35
Total ..	8.853		

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

1 centre féminin à Al-Hoceima.
1 maison de jeunes à Al-Hoceima.

Equipement sportif :

Un stade municipal à Al-Hoceima comprenant :
- 1 terrain de football.
- 1 terrain de basket-ball.
- 1 terrain de volley-ball.
- 1 stade d'athlétisme.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	45.826	—	332 ha	—
Reboisement	88.183	296.462	498 ha	965 ha
Aménagement des sols	12.000	—	189 ha	—
Circulation des eaux	—	10.764	—	11.660 ml
Stockage des eaux	14.701	28.942	7.396 m3	5.070 m3
Exploitation des nappes	—	3.115	—	9 unités
Lutte contre les eaux	—	5.390	—	660 m3
Total Mise en valeur	160.710	344.673	—	—
Infrastructure				
Ouverture pistes	139.330	349.206	29.462 ml	03.166 ml
Aménagement des pistes	—	159.669	29.500 ml	59.271 ml
Construction d'ouvrages d'art	—	—	—	245 unités
Total Infrastructure	139.330	508.875	—	—
Equipement				
Assainissement	—	11.069	—	(1) 14.312 m3
Equipement de centres ruraux	—	6.402	—	380 m3
Total Equipement	—	17.471	/	—
Total général	300.040	871.019		

(1) Assainissement de 14 102 maisons.

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

(En milliers de DH)

Récapitulatif	
2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	25.391
Elevage	1.351
Support de la production	—
Total Agriculture	26.742
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	34.200
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	34.200
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	—
Energie	—
Total	—
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	500
Télécommunications	1.382
Habitat et Aménagement	939
Total Infrastructure	2.821
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	158
Education Nationale et Formation Spécifique	2.171
Jeunesse et Sports	450
Total Equipements sociaux	2.779
2.7. - **Bâtiments administratifs**	1.096
Total général	67.638

21. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones bour			
Pétite et moyenne hydraulique	470 ha	**737**	
Opération « Fertilisation »		**251**	
Petit matériel		120	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	4.215 ha	131	Subventions
Arboriculture			
Interventions arboricoles		**331**	
D.R.S. et opérations forestières		**2.711**	
Reboisement	3.298 ha	2.260	
Aménagement des forêts	8.910 ha	451	
Equipement		**2.064**	
Batiments administratifs, maisons forestières	16		
Chemins et pistes	188 km.		
Equipement rural		**1.782**	
Projet D.E.R.R.O.		**17.515**	
Total Zone bour		25.391	
Elevage			
Implantation administrative	5	**580**	
Inspections et Sous-Inspections			
Intensification alimentaire			
Alimentation du bétail		**52**	Subventions
Amélioration génétique		**381**	
Bovins			
Pépinières et stations de monte		**57**	
Insémination artificielle		**80**	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins et volailles)		**70**	Subventions

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Station avicole		100	
Station apicole		74	
Bâtiments d'élevage			
Equipement des exploitations ..		56	Subventions
Animaux de trait		4	
Traction animale		3	Subventions
Harnachements		1	
Commercialisation			Subventions
Divers : laine, miel...		4	Subventions
Equipement économique			
Abattoirs 1.000 t./an		274	Rafsal
Total Elevage ..	»	1.351	
Total général ..		26.742	

2.3. - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur public :		
— 200 lits 3 *	Al Hoceima	6.750
— 200 lits 2 *	Al Hoceima	3.500
Secteur semi-public :		
— 300 lits 3 *	Al Hoceima	6.750
— 400 lits 2 *	Al Hoceima	6.800
Secteur privé :		
— 400 lits 3 *	Al Hoceima	6.900
— 200 lits 2 *	Al Hoceima	3.500
Total tous secteurs :		
— 1.000 lits 3 *	Al Hoceima	20.400
— 800 lits 2 *	Al Hoceima	13.800
Total Hébergement ..		34.200

25 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
25.1 - TRANSPORTS			
Infrastructure routière			
Projets spécifiques			
Projet D.E.R.R.O.		p.m.	22.000 pour l'ensemble des Provinces concernées
Infrastructure aéroportuaire			
Aérodrome d'Al-Hoceima	17 km. au sud d'Al-Hoceima		
Bloc technique et bâtiments annexes		500	
Total Transports		500	
25.2 - TELECOMMUNICATIONS			
R.T.M.			
Liaison hertzienne Bouclage Nord		p.m.	4.300 au total
Couverture T.V. Cote Méditerranéenne et Rif		p.m.	2.400 au total
P.T.T.			
Automatisation des centres			
400 équipements	Al Hoceima	1.382	
Desserte des communes rurales			
13 communes à relier au réseau téléphonique		p.m.	
Total Telecommunications		1.382	

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.5.3. - HABITAT		
Habitat rural		
T.P.S. (programme P.A.M.)		
Traditionnel (500 logements)	n.d.	750
Habitat urbain		
90 lots	Al Hoceima	189
Total Habitat		939
2.6 - **Equipements sociaux**		
2.6.1 - SANTE PUBLIQUE		
Prévention rurale		
4 dispensaires ruraux	n.d.	148
2 logements pour le personnel para-médical	n.d.	10
Maintenance, modernisation et achevement du Plan Triennal 2 hopitaux	n.d.	p.m.
Total Santé Publique		158
2.6.2 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	907
Enseignement du 2e degré	n.d.	1.264
Total Education Nationale		2.171
2.6.3 - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse		
1 maison de jeunes type B	Al Hoceima	200
1 Inspection Provinciale	Al Hoceima	250
Total Jeunesse et Sports		450

27 - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Ministère de l'Intérieur	
— Logement du Gouverneur	200
— Trois postes de commandement	300
— Un bloc administratif (Forces Auxiliaires)	166
Ministère des Finances	
— Un immeuble des impôts	180
Jeunesse et Sports	
— Une inspection régionale	250
Total Ministères	1.096

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Hydraulique

Barrage sur l'oued Bouhem

Tourisme :

Deux ports de plaisance (Al-Hoceima et I. Irris).
Station de ski.
Equipement de plage : piste d'accès (Souani).

Infrastructure

Construction d'un pont sur l'oued Ghis.
Revêtement de la route secondaire 606 (Targuist-Taounate).
Route côtière (Boufrah-Jebha).
Palais pour la foire.
Salle de fêtes à Al-Hoceima.
Batiments administratifs.
Marché et gare routière à Al-Hoceima.

Equipements sociaux

Santé Publique :

Création d'un bureau provincial de la Santé.

Jeunesse et Sports :

Une maison de jeunes à Targuist.
Deux foyers féminins à Al-Hoceima et à Targuist.
Centre de colonies de vacances à Issaguen.
Bassin pour compétition à Ketama.

Province de Beni Mellal

A - Situation à la veille du Plan Quinquennal

11 - Milieu naturel

La superficie de la Province de Beni-Mellal est de 14.100 km2, soit 3,0 % du territoire national. Elle est une des régions agricoles les plus riches du Pays, et le revenu agricole moyen se situe parmi les plus élevés. Deux zones naturelles se partagent cette Province : la plaine du Tadla et les chaines de montagne : partie méridionale du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas.

— La plaine du Tadla :

Elle est caractérisée surtout par l'existence du premier et plus important des périmètres irrigués du Pays, grâce à l'Oum-Er-R'bia et au barrage de Bin-el-Ouidane. Au total, 60.000 ha environ sont irrigués et des possibilités d'extension existent sur 70.000 ha. Les céréales occupent près des trois quarts des terres cultivables, mais l'irrigation permet le développement d'autres cultures : coton, luzerne, agrumes, cultures maraichères et betterave sucrière.

— Le Moyen-Atlas méridional et le Haut-Atlas :

Cette barrière montagneuse enserre la plaine en un demi-cercle et constitue un véritable château qui a permis l'irrigation du Tadla. Elle possède des forêts, qui jouent un rôle important dans son économie, au même titre que l'elevage.

12 - Population et perspectives démographiques

121 - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

	Effectifs			*Pourcentages*		
	Urbains	*Ruraux*	*Total*	*Urbains*	*Ruraux*	*Total*
1960	63.055	406.685	469.740	13,5	86,5	100,0
1968	91.000	500.000	591.000	15,4	84,6	100,0
1973	110.000	560.000	670.000	16,4	83,6	100,0
Accroissement 1968-1973 en %	20,9	12,0	13,4			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	*Urbaine*	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Azilal	1.317	130.026	131.343	162.000
Beni-Mellal	37.796	55.579	93.375	123.000
El-Ksiba	9.376	52.307	61.683	77.000
F'kih-Ben-Salah	13.262	123.945	137.207	172.000
Ouaouizarht	1.304	44.828	46.132	57.000
Total Province	63.055	406.685	469.740	591.000

L'évolution de la population urbaine au cours de la période 1968-1972 se caractérisera par un taux d'accroissement des villes existantes de 21 %, inférieur à la moyenne nationale (28,4 %). L'implantation des sucreries aura pour effet la création de villes nouvelles ; c'est notamment le cas de Souk-Sebt. Au terme du Plan Quinquennal, la population urbaine de la Province dépassera sans doute le niveau prévu. La population rurale s'accroîtra de façon plus sensible (12,0 %). La répartition de la population par cercle indique, d'autre part, une distribution de la population rurale sur tout le territoire de la Province.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteur d'activité	*Population active*	*Pourcentage*
Agriculture	171.777	86.3
Industrie	8.099	4.1
Services	19.152	9.6
Total	199.028	100

La Province se situe dans la série des Provinces où le pourcentage de population active du secteur primaire est le plus élevé.

21 - Agriculture

211. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont :	384.600	27,3 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	294.600	20,9 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	29.200	2,1 %	1,1 %
3) Jachères	60.800	4,3 %	4,7 %
Forêts	370.000	26,0 %	11,6 %

Les terres cultivables représentent 27,3 % de la superficie totale de la Province, la grande majorité des terres cultivables est ensemencée et comme l'indique le tableau des productions, les céréales en occupent la plus grande part.

Les forêts représentent une superficie importante dans la zone du Moyen-Atlas méridional.

212 - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Ensemble du Pays	*Province*
Céréales	2.283.700 qx	6,3 qx	8,7 qx
Légumineuses	152.300 qx	5,5 qx	9,2 qx
Vignes	400 t.	5,6 t.	2,0 t.
Oliviers	14.000 t.	1,3 t.	1,2 t.
Agrumes	29.000 t.	7,7 t.	6,6 t.

L'importance des céréales dans l'économie agricole de la Province a déjà été mentionnée les rendements céréaliers semblent très élevés par rapport à la moyenne nationale. Il en est de même pour les légumineuses. L'influence de la culture irriguée de la plaine du Tadla est manifeste.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	103.000	37,8	50,0
Ovins	676.000	37,2	30,0
Caprins	440.000	24,2	18,5
Camelins	2.200	0,8	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	273.000	100	100

Nota. Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Concernant l'élevage, il faut mentionner la répartition équilibrée du troupeau entre bovins et ovins.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Taux pour la Province	Taux pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	33.3	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	105	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	2.2	2 3
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1.6	1 6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	438	269

L'estimation de la taille de l'exploitation fournit un chiffre comparable à la moyenne nationale, la densité de population et le taux de terres cultivables ayant une influence favorable sur le degré d'occupation du sol. Le nombre de têtes de bétail par personne rurale active correspond à la moyenne nationale. Le cheptel est cependant inégalement réparti. En fait, il constitue 60 % à 80 % du revenu agricole des populations de la zone de montagnes.

L'ensemble de ces éléments procure un revenu moyen par tête très élevé, un des trois les plus élevés du Pays.

22. - Hydraulique

Barrage de Bin-El-Ouidane	(Oued El-Abid)
Type	Accumulation. Voûte active.
Destination	Hydroélectricité + Irrigation.
Retenue totale - utile	1.500-1.163 millions de m3.
Périmètre irrigué (Tadla, Beni-Moussa)	62.300 ha (irrigable = 96.000).
Turbines	3 groupes Francis + 2 auxiliaires.
Puissance installée	135.000 kW.
Production annuelle	200 millions de kWh.

Barrage de Ait-Ouarda	(Oued El-Abid)
Type	Dérivation - Voûte.
Destination	Hydroélectricité + Irrigation.
Retenue totale - utile	3,8-2,6 millions de m3.
Périmètre irrigué (Tadla)	Voir Bin-El-Ouidane.
Turbines	2 groupes Francis + 2 auxiliaires.
Puissance installée	104 000 kW.
Production annuelle	430 millions de kWh.
Observations	Complément de Bin-El-Ouidane.

Barrage de Kasba-Zidania (Kasba-Tadla)	(Oued Oum-Er-R'bia)
Type	Dérivation.
Destination	Hydroélectricité + Irrigation.
Périmètre irrigué (Beni Amir)	30 000 ha.
Turbines	2 groupes Francis.
Puissance installée	7 120 kW.
Production annuelle	20 à 30 millions de kWh.

2.3. - Tourisme

— Capacité hôtelière actuelle :

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie					Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Beni-Mellal .	45	—	—	—	15	30	Privé
Bin-El-Ouidane	32	—	—	—	32	—	Privé
El-Ksiba ..	23	—	—	—	—	23	Privé
Total ..	100	—	—	—	47	53	Privé

2.4. - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

L'industrie à Beni-Mellal est axée essentiellement sur la transformation des produits agricoles :

— La sucrerie du Tadla traitant 3.600 t. de betteraves par jour ou 185.000 t. de betteraves par an.
— Une raffinerie de sucre traitant 150 t. de sucre par jour.
— Usine d'égrenage du coton produisant 24.000 tonnes par an.
— Laiterie produisant 2.000 litres par jour.
— Huilerie produisant 5.000 à 6.000 tonnes d'huile par an
— Usine de crin végétal produisant 4.920 t. par an.
— Industrie du doum traitant 7.200 t. de doum.

Il existe également une usine de canalisations de béton (16.000 m3 de béton par an. 1.000 m. de canalisations par jour).

La valeur ajoutée industrielle de la Province représente 1 % de la valeur ajoutée nationale.

La moyenne des salaires et charges sociales par personne occupée se situe autour de 5.000 DH.

Cette Province sera appelée à jouer un rôle important dans la production industrielle nationale par la concentration des efforts dans le domaine des cultures industrielles.

— Mines

Ressources minières faibles.

La Province produit 217 tonnes de plomb par an et emploie une vingtaine de personnes.

— Energie

Energie d'origine thermique

Usine de Bin-El-Ouidane
Puissance 135.000 kW
Production annuelle 200 . 10⁶ kWh

— **Usine d'Afourer :**

Puissance : 93.600 kW.
Production annuelle : 430 × 10⁶ kWh.

— Usine de Kasbah-Zidania :

Puissance : 7.120 kW.
Production annuelle : 20 × 10⁶ kWh.

L'Office National d'Electricité assure la gestion et l'exploitation des différentes installations d'énergie de la Province.

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km.)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	216	216	216
Routes secondaires	202	202	182
Chemins tertiaires	1.673	557	511

La circulation aux portes de Beni-Mellal s'élève à 2.000 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 70, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 33,5, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 3,75, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

Si la partie atlasique de la Province est très peu desservie par les routes, la plaine du Tadla possède un réseau suffisant où les circulations restent assez limitées. La route longeant le Moyen-Atlas draine un trafic notable dans une région peuplée, mais les productions agricoles du Tadla trouvent plutôt leur débouché vers Casablanca.

Infrastructure aéroportuaire

Le terrain secondaire de Beni-Mellal possède un pavillon d'accueil.

La station d'observation météorologique qu'on y a installée devait être achevée en Décembre 1967.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P.T.T.

Centres équipés de multiples extensibles : 600 équipements - 363 abonnés.

Centres équipés de standards : 525 équipements - 247 abonnés

Centres de groupement : 4.

Centre de télégraphe : 1.

Station L.G.D. ou hertzienne : 1

L.G.D. : liaison hertzienne Beni-Mellal - Casablanca.

■ R.T.M.

Stations radio :

Relais O.M. de 0,25 kW.

Station Principale O.L. de 400 kW à Azilal.

Couverture radio : totale.

Couverture T.V. : partielle.

2.5.3. - HABITAT

— Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960 :

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	4.850	1.850	6.700
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc...)	8.450	79.650	88.100
Nombre moyen d'habitants par logement	5	5	5
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

On notera la faible proportion de logements en dur urbains et ruraux par rapport à l'ensemble des Provinces.

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hopitaux : 1

Centres de santé : Urbains : 1 - Ruraux : 4

Dispensaires : Urbains : - Ruraux : 18

Nombre de lits : 260

Nombre de médecins : Publics : 9 - Privés : —.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 4,7 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 57.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons ...	59.000	32.188	54,6 %	49,3 %
Filles	58.900	6.991	11,9 %	22,0 %
Total ..	117.900	39.179	33,2 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	8.160	39,2	41
Primaire rural	29.800	32,0	32
Second degré	5.774	37,0	35
Total	43.734		

2.6.3. - JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants

2 centres féminins à Beni Mellal, Fquih-Ben Salah et Kasba-Tadla.

1 centre d'observation (éducation surveillée) à Fquih-Ben-Salah.

2 terrains de jeunes à Fquih Ben Salah et Kasba-Tadla.

1 foyer culturel à Beni Mellal.

1 centre d'accueil à Beni-Mellal.
1 camp à El-Ksiba.

Equipement sportif

3 stades à Beni-Mellal, Fquih-Ben-Salah et Kasba-Tadla.
4 terrains de football.
6 terrains de basket-ball.
3 terrains de volley-ball.
1 terrain de hand-ball.
1 piste d'athlétisme.
4 piscines.
3 courts de tennis.
1 base nautique à Bin-El-Ouidane.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	19.034	4 693	34 ha	16 ha
Aménagement des sols	8 880	—	65 ha	
Circulation des eaux	166 512	311 477	41 140 ml	70 000 ml
Aménagement sylvo-pastoral	18 883	—	860 ha	—
Total Mise en valeur	213 309	316 170		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	276 535	448 078	90 934 ml	166 991 ml
Fourniture de matériaux	29 076	27 075	17 951 ml	10 240 ml
Aménagement des pistes	18 134	14 794	277 375 ml	344 937 ml
Total Infrastructure	323 745	489 947		
Equipements				
Voiries	8 941	22 695	3 580 ml	16 580 ml
Assainissement		3 402		
Equipement de centres ruraux	325	802		2 unités (1)
Total Equipement	9 266	26 899		
Total général	546 320	833 016		

(1) Pose de fontaine à Tadla.

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

(En milliers de DH)

Récapitulatif	
2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	116.162
Zones bour	15.114
Elevage	10.868
Support de la production	2.992
Total Agriculture	145.136
2.2. - **Hydraulique**	2.000
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	3.000
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	3.000
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines, Energie :**	
Industrie	100.000
Artisanat	—
Mines	7.800
Energie	—
Total	107.800
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	1.500
Telecommunications	10.700
Habitat et Amenagement	11.440
Total Infrastructure	23.640
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Sante Publique	1.141
Education Nationale et Formation Spécifique	9.948
Jeunesse et Sports	—
Total Equipements sociaux	11.089
2.7. - **Bâtiments administratifs**	2.660
Total general	295.325

21. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Equipement hydro-agricole	21 800 ha	**98.400**	
Equipement externe		76 670	
Remembrement		1.900	
Equipement interne		19.830	Nivellement et défrichement
Aménagement des Zones bour		**2.862**	
Equipement des services		**9.600**	
Equipement économique		**4.500**	Egrenage du coton
Intervention agricole et vulgarisation		800	
Total Zones irriguées		116.162	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	2 970 ha	**5.366**	
Opération « Fertilisation »		**1.097**	
Petit matériel		400	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	24 075 ha	697	
Arboriculture :			Subventions
Interventions arboricoles		271	
D.R.S. et opérations forestières		5.834	
D.R.S.	3 285 ha	2 047	
Reboisement	2 416 ha	2 660	
Equipements (y compris pisciculture)		1 100	
Bâtiments administratifs			
Maisons forestières	15		
Lignes téléphoniques	40 km		
Chemins et pistes	85 km		
Plan d'eau	1	2.546	
Equipement rural			
Total Zones bour		15 114	

Operations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Elevage			
Implantation administrative		**399**	
Inspections et Sous-Inspections	3	380	
Bains parasiticides	2	19	
Intensification alimentaire		**1.849**	
Parcours	31 677 ha	1.485	
Alimentation du bétail		364	Subventions
Amélioration génétique :			
Bovins		**7.250**	
Pépinières + stations de monte		5 936	
Ovins			
Sélection - Pépinières		200	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		50 490	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		500	
Station apicole		74	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		**447**	Subventions
Animaux de trait		**24**	Subventions
Traction animale		18	
Harnachements		6	Subventions
Commercialisation		**370**	
Centres de collecte de lait		340	
Divers laine miel		30	Subventions
Equipement économique :			
Abattoirs 500 t/an	2	**329**	Kasba Tadla Ekih b. Salah
Total Elevage		10 868	

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		1.337	
Stations expérimentales ..	4	834	
Protection des végétaux ..		403	
Horticulture (Inspection) ..	1	50	
Centres régionaux	1	50	
Conservation Foncière et Topographie		1.655	
Etablissement des cartes ..	4	500	Echelle 1/50.000
Etablissement des cartes ..	3	1.067	Echelle 1/100.000
Remembrement	13.300 ha	80	
Levés de collectifs	2.000 ha	8	
Cadastre National	(70.000 ha)	(1.350)	Non prévu au Plan
Total Actions de support ..		2.992	
Total général ..		145.136	

2.2. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage de Dechra-El-Oued :	Oued Oum-Er-R'bia 35 km. au S.-O. de Khénifra		— Irrigation de 30.000 à 40.000 ha dans le Tadla.
— Etudes et reconnaissances ...		2.000	— Production d'électricité (150.000.000 de kWh)

2.3 - Tourisme

(En milliers de DH)

Projet	*Localisation*	*Investissements*
Secteur Semi-Public :		
— 120 lits 4 *	Beni-Mellal	3.000

2.4 - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Industrie		
Sucrerie du Tadla II		
Création d'une sucrerie d'une capacité de production de 47.000 tonnes de sucre brut	Tadla	100.000
Mines		
Recherche pétrolière B.R.P.M.		7.800
Total général ...		107.800

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.5.1. - TRANSPORTS		
Infrastructure routière		
— R.S. 133 - Khouribga - Beni-Mellal	—	1.500
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS		
R.T.M.		
— Liaison hertzienne	Beni-Mellal	2.500
— Couverture T.V.	Beni-Mellal et Tadla	1.000
— Extension du centre émetteur radio	Azilal	7.200
P.T.T.		
Desserte des communes rurales		
— 4 communes à relier au réseau téléphonique		p.m
Total Télécommunications		10.700
2.5.3. - HABITAT		
Habitat Rural (Programme P.A.M.)		
— Traditionnel (7.000 logements)		10.600
Habitat Urbain		
— Equipement de 400 lots	Beni-Mellal Fkih-b. Salah El Ksiba Azilal	840
Total Habitat		11.440

26. - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
— 2 dispensaires urbains	n.d.	160
Prévention rurale		
— 13 dispensaires ruraux	n.d.	481
— 100 logements destinés au personnel para-médical	n.d.	500
— Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 1 hôpital	n.d.	p.m.
Total Santé Publique		1.141
2.6.2. - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	3.628
Enseignement du 2e degré	n.d.	6.320
Total Education Nationale		9.948

27 Equipements administratifs

Ministère de l'Intérieur		
Remplacement du Secrétariat Général	Beni-Mellal	1.740
Un poste de commandement	n.d.	100
Deux commissariats d'arrondissements	n.d	220
Un commissariat de circonscription	n.d	350
Ministère des Finances		
Une Recette du Trésor	Beni-Mellal	250
Total Ministères		2.660

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture

— Création d'une coopérative agricole à Beni-Mellal.

— Création d'une station d'emballage d'agrumes.

Hydraulique

— Construction de 3 petits barrages.

Industrie

— Construction d'une tannerie moderne.

Infrastructure

— Construction d'une gare routière à Beni-Mellal.

Equipements sociaux

Santé :

— Construction de trois salles de visites et agrandissement de 5 hôpitaux

Education Nationale :

— Création de 50 classes.

— Construction de 3 collèges à Azilal, à Ouaouizarhte et à Beni-Mellal.

— Création d'un centre de formation professionnelle à Beni-Mellal.

Province de Casablanca

A - Situation à la veille du Plan Quinquennal

11. - Milieu naturel :

La Province de Casablanca a une superficie de 23.000 km2 (y compris la Préfecture), soit 5,1 % du territoire national. On peut y distinguer trois grandes zones : les Chaouia, les Doukkalas, et le plateau de Oued-Zem et de Khouribga.

— La plaine des Chaouia, zone de culture ancienne, où la pluviométrie est moyenne (500 mm.). La vallée de l'Oum-Er-R'bia y est étroite et très encaissée. Les cultures d'hiver l'emportent largement sur les cultures de printemps. Parmi les cultures céréalières, l'orge est plus répandu que le blé, et le maïs occupe une place importante. Les coteaux de Ben-Ahmed portent, en outre, des vignobles et des plantations fruitières.

— La plaine des Doukkalas, qui prolonge au sud celle des Chaouia, est beaucoup moins arrosée (300 mm. en moyenne). Les revenus y sont en général faibles. Les cultures sont les mêmes que dans les Chaouia. Un important périmètre d'irrigation est en cours d'équipement.

— Le plateau de Oued-Zem et de Khouribga est la grande région phosphatière du Maroc. Du point de vue agricole, l'élevage essentiellement ovin, est la principale ressource.

La ville de Casablanca occupe une situation géographique privilégiée. Située au carrefour des principales voies de communication du Pays, elle est le grand centre économique et le premier port du Pays. Plus de 60 % de la production industrielle nationale, en valeur, sont fournis par la Préfecture de Casablanca. Elle rassemble, par ailleurs, 8,2 % de la population marocaine du Pays.

121 - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE DANS LA PROVINCE

Années	Effectifs			Pourcentage		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	213.024	1.046.955	1.259.979	16,9	83,1	100,0
1968	330.000	1.240.000	1.570.000	21,0	79,0	100,0
1973	430.000	1.380.000	1.810.000	23,7	76,3	100,0
Accroissement 1968-1973 en %	30,3	11,3	13,3			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968 DANS LA PROVINCE

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Azemmour	12.241	55.060	67.301	85.000
Ben-Ahmed	6.467	121.802	128.269	154.000
Chaouia Centre	18.512	118.420	136.932	169.000
Chaouia Nord	10.976	59.573	70.549	88.000
Chaouia Sud	32.649	174.020	206.669	256.000
El-Jadida	37.400	157.152	194.552	244.000
Khouribga	56.331	50.520	106.851	147.000
Oued-Zem	32.432	92.690	125.122	160.000
Sidi-Bennour	5.401	153.918	159.319	190.000
Zemamra	615	63.800	64.415	77.000
Total Province	213.024	1.046.955	1.259.979	1.570.000

1.2.3. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE DANS LA PREFECTURE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	808.821	97.759	906.580	89,2	10,8	100
1968	1.250.000	175.000	1.425.000	87,7	12,3	100
1973	1.625.000	195.000	1.820.000	89,3	10,7	100
Accroissement 1968-1973 en %	30,0	11,4	27,7			

1.2.4. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE PAR CERCLE ET PAR COMMUNE URBAINE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968 DANS LA PREFECTURE

Communes	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Casablanca	776.995		776.995	1.200.000
Mohammédia	31.826		31.826	50.000
Autres communes de la Préfecture		97.759	97.759	175.000
Ensemble de la Préfecture	808.821	97.759	906.580	1.425.000

1.2.5. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE DANS L'ENSEMBLE PROVINCE PLUS PREFECTURE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	1.021.845	1.144.714	2.166.559	47,2	52,8	100
1968	1.580.000	1.415.000	2.995.000	52,7	47,3	100
1973	2.055.000	1.575.000	3.630.000	56,6	43,4	100
Accroissement 1968-1973 en %	30,1	11,3	21,2			

L'ensemble Province et Préfecture de Casablanca représente 5,1 % du territoire national et 20,4 % de la population totale, à concurrence de moitié environ pour la Préfecture.

La densité de la population, quoiqu'inégalement répartie, est très élevée : 92 habitants au km2.

La proportion de population urbaine 47,2 %, la plus forte du Pays est particulièrement influencée par la Préfecture qui compte 69,2 % de population urbaine.

D'autre part 52,8 % de la population est rurale. Sa répartition est relativement inégale ; cinq cercles atteignaient en 1960 120.000 habitants, le cercle d'Oued-Zem et les communes rurales de la Préfecture comptent chacun 100.000 ruraux environ.

Cette structure se modifiera au cours de la période 1968-1973, le pourcentage d'urbains, qui est déjà supérieur au pourcentage de ruraux en 1968, s'accroîtra encore et la population urbaine atteindra les deux millions d'habitants en 1973. Dans cet ensemble, la ville de Casablanca aura plus de 1,5 million d'habitants.

1.2.6. - POPULATION ACTIVE DANS L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE ET DE LA PREFECTURE EN 1960

Secteur d'activité	Population active	Pourcentages
Agriculture	434.150	57,0
Industrie	115.328	15,1
Services	212.061	27,9
Total ..	761.539	100,0

La population active de la Province présente des caractères particuliers. Plus de la moitié des emplois industriels du Pays, au sens strict, y sont localisés et la part dans la population active nationale est la plus élevée de toutes les Provinces. Ceci a entraîné un développement parallèle du secteur tertiaire dont le tiers environ est occupé dans les branches commerciales.

2.1. - Agriculture dans l'ensemble : Province plus Préfecture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont :	1.633.900	69,5	16,8 %
1) Terres ensemencées	1.215.000	51,7	11,0 %
2) Plantations fruitières	22.900	1,0	1,1 %
3) Jachères	396.000	16,8	4,7 %
Forêts	230.000	9,8	11,6 %

La Province présente le taux le plus élevé de terres cultivables (69,5 %) de l'ensemble des provinces. Le taux d'ensemencement est également le plus élevé (51,7 %).

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	8.559.800 qx	7,9 qx	6,3 qx
Légumineuses	463.000 qx	5,9 qx	5,5 qx
Vignes	25.000 t.	1,8 t.	5,6 t
Oliviers	5.600 t.	0,8 t.	1,3 t
Agrumes	25.300 t	1,7 t.	7,7 t

On rencontre dans cette Province les productions en céréales et légumineuses les plus importantes de l'ensemble des Provinces. Plus des trois quarts de ces productions proviennent des plaines atlantiques. De plus les rendements sont supérieurs à la moyenne nationale. D'autre part, l'arboriculture fruitière présente de bas rendements. En quantités, la production des vignes est importante surtout dans les Doukkalas et les coteaux de Ben-Ahmed.

213 - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	580.000	68,4	50,0
Ovins	1.400.000	24,8	30,0
Caprins	70.000	1,2	18,5
Camelins	48.000	5,6	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	848.000	100	100

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

On observe dans cette Province une nette prédominance des bovins au sein du cheptel. La région des Doukkalas-Chaouia rassemble la moitié du troupeau ovin de la Province.

214 - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Pour la Province	Pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	92.2	24.5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	61	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	3.3	2.34
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1.5	1.6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	416	269

Le taux d'occupation des terres cultivables est le plus bas de l'ensemble des Provinces et la taille de l'exploitation favorable. Ces facteurs liés à une proportion relativement faible de population rurale et aux caractéristiques de production mentionnées ci-dessus, contribuent à un revenu agricole par tête élevé, un des plus élevés de l'ensemble des Provinces.

2.2. - **Hydraulique**

Barrage de Im' Fout (Oued Oum-Er-R'bia)

Type	Dérivation - Poids
Destination	Hydroélectricité - Irrigation
Retenue totale - utile	83-25 millions de m3
Perimètre irrigué (Doukkalas)	11.000 ha (24.000 irrigables)
Turbines	2 groupes Kaplan
Puissance installée	31.200 kW
Production annuelle	165 × 10⁶ kWh
Observations	L'installation d'un troisième groupe prévue au Plan Triennal, a été abandonnée.

Barrage de Daourat (Oued Oum-Er-R'bia)

Type	Dérivation (poids)
Destination	Hydroélectricité
Retenue totale - utile	24-16 millions de m3
Turbines	2 groupes Kaplan
Puissance installée	17.000 kW
Production annuelle	95 × 10⁶ kWh

Barrage de Sidi-Machou (Oued Ouhn-Er-R'bia)

Type	Dérivation - Poids
Destination	Hydroélectricité + Eau
Retenue totale - utile	2-0,85 millions de m3
Turbines	4 groupes Francis + 2 auxiliaires
Puissance installée	21.270 kW
Production annuelle	70 × 10⁶ kWh
Observations	Alimentation en eau de Casablanca

Barrage de Zemrane (Oued Mellah)
(Khouribga)

Type	Dérivation - Poids
Destination	Alimentation en eau de Khouribga
Retenue totale	0,6 million de m3

Barrage de l'Oued Mellah (Oued Mellah)

Destination	Irrigation + Eau
Retenue totale	18 millions de m3

2.3. - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

— Province

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégorie*					*Secteur*
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
El-Jadida ..	131	—	50	—	—	81	Privé
Khouribga .	59	—	—	—	—	59	Privé
Oualidia ...	24	—	—	—	—	24	Privé
Total ..	214	—	50	—	—	164	

— Préfecture

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégories*					*Secteur*
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Casablanca .	2.811	570	598	578	660	405	Privé
Mohammédia	87 135	115	87			20	Public Privé
Total ..	3.033	685	685	578	660	425	

2.4 Industrie, Mines et Energie

L'importance de la Province de Casablanca dans le domaine de l'Industrie de l'Energie et des Mines par rapport aux autres Provinces est marquée par les éléments suivants :

Forte concentration des établissements industriels, énergétiques et miniers : 57,5 % du nombre total d'établissements se trouvant dans le Pays.

Proportion élevée des salaires versés : 63 % du montant total des salaires versés par ces 3 secteurs dans l'ensemble du Pays.

Proportion élevée de la main-d'œuvre employée : 55 % de la main-d'œuvre du Pays dans ces trois secteurs.

Casablanca produit 65,6 % de la valeur ajoutée brute du Pays et constitue de loin la région la plus riche du Pays.

La valeur ajoutée brute créée par personne occupée dans l'Industrie, l'Energie et les Mines... (Artisanat et O.N.E. exclus) est de 21.310 DH. La moyenne nationale étant de 17.720 DH. Elle est de l'ordre de 1.070 DH par habitant si on considère la population urbaine de la Province et de la Préfecture de Casablanca.

La structure par branche d'activité économique est relativement équilibrée contrairement aux autres Provinces qui restent défavorisées, soit sur le plan industriel (manque d'établissements appropriés), soit sur le plan minier (insuffisance des ressources minières ou mauvaise exploitation des mines).

— **Industrie**

La répartition des industries dans la Province de Casablanca est très déséquilibrée d'un cercle à un autre.

Dans les cercles suivants on ne trouve aucune industrie au sens propre du mot :

— Cercle de Ben-Ahmed

— Cercle de Zemamra.

— Cercle de la Chaouia-centre.

Les autres cercles restent plus ou moins défavorisés :

— Dans le cercle de Sidi-Bennour on compte deux usines de fabrication de crin végétal.

— Dans le cercle d'Azemmour se trouvent des fabriques de tissus.

— La Chaouia-Sud, notamment Settat, pourrait devenir un pôle d'attraction pour la création d'industries. Ceci s'explique par les deux facteurs suivants : on a une bonne desserte par les routes et la voie ferrée. Les industries pouvant s'installer à Settat sont celles à créer en vue du traitement des produits locaux de l'Agriculture et de l'Elevage.

— Dans le cercle d'El-Jadida on compte six salines et une usine de crin végétal à Ain-Talmest.

L'industrie de la Province est surtout concentrée dans la Préfecture. Les facteurs suivants montrent ce phénomène :

— L'importance de la main-d'œuvre employée (63,7 % de la main-d'œuvre nationale).

— L'importance des salaires versés (73,3 %) et des charges sociales payées (65,3 %).

— La proportion élevée de la valeur ajoutée brute industrielle (75 % de la valeur ajoutée brute industrielle nationale).

Le tableau suivant montre la part de chaque branche économique dans les ressources industrielles de la Province et de l'ensemble du Pays. Cette proportion est exprimée en valeur ajoutée brute.

Désignation des branches économiques	*Part dans la Province et la Prefecture (%)*	*Part dans l'ensemble du Pays (%)*
Industries alimentaires	42.4	76.8
Matériaux de construction .	4.4	43.2
Métaux	17.7	91.7
Textiles	13.7	71.5
Cuirs et chaussures	4.0	71.0
Chimie et parachimie	10.8	78.5
Papiers, bois et divers	7.0	52.7
Total ..	100.0	74.0

Les salaires et charges sociales versés par ces branches économiques sont 8 210 DH par personne occupée, la moyenne nationale étant de 7 164 DH

La valeur ajoutée creee par personne occupee est de 17.597 DH, la moyenne nationale etant de 15 158 DH. Elle est de 720 DH par habitant urbain de la Province et de la Prefecture, tandis que la moyenne nationale ne depasse pas 340 DH par tête d'habitant.

— **Mines**

Dans le cercle de la Chaouia-Sud on rencontre les phosphates et l'uranium

Gisement de phosphates à El-Boroui qui continue celui de Khouribga

Un gisement de marbre à Boussila.

Les gisements phosphatiers de Sidi-Daoui.

Les centres miniers cités ci-dessus sont cependant de seconde importance par rapport à l'exploitation des phosphates de Khouribga. La valeur ajoutee miniere de la Province par rapport à la valeur ajoutee miniere nationale est de 75 %.

Les salaires versés et charges sociales payées par personne occupée dans les mines sont de 12.780 DH.

La part de la main-d'œuvre minière par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre employée dans les Industries, l'Energie et les Mines est de 16 % (O.N.E. exclu).

— Energie

La valeur ajoutée créée par l'Energie représente 8 % de l'ensemble des valeurs ajoutées créées par les autres branches économiques de la Province (O.N.E. exclu). Elle est de 50 % par rapport à la valeur ajoutée nationale créée par l'Energie.

Energie d'origine hydraulique

Usine de Sidi-Machou :

Puissance : 21.270 kW.

Production annuelle : 70 × 10^6 kWh.

Usine de Daourat :

Puissance : 17.000 kW.

Production annuelle : 95 × 10^6 kWh.

Usine d'Im' Fout :

Puissance : 31.200 kW.

Production annuelle : 165 × 10^6 kWh.

Energie d'origine thermique

Usine à vapeur des Roches-Noires Sud (Société Chérifienne d'Energie) :

Puissance : 32.000 kW.

Production annuelle : 204 × 10^6 kWh.

Caractéristique de l'équipement : deux groupes de 16.000 kW.

Combustible utilisé : fines brutes d'anthracite broyées de Jerada (mazout éventuellement, seul ou mélangé).

Cette usine a été conçue pour pouvoir être portée par étapes successives à une puissance totale de 120.000 kW.

Exploitation O.N.E.

Usine de secours d'El-Jadida

Puissance : 1.620 kW.

Tableau des valeurs industrielles, énergétiques et minières :

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Nombre d'emplois*
Industries alimentaires	1.435.644	415.324	129.667	23.322	18.304
Energie (O.N.E. exclu) ..	268.126	122.130	20.275	10.457	1.977
Mines	463.638	352.081	88.032	46.002	10.486
Matériaux de construction ..	65.320	32.035	10.983	2.936	1.518
Métaux	460.976	166.314	68.065	18.838	8.601
Textiles (Artisanat exclu)	365.969	129.023	53.234	11.540	10.178
Cuirs et chaussures ..	90.229	36.630	19.367	3.129	3.391
Chimie et parachimie	275.585	101.695	43.571	9.207	5.494
Papiers, bois et divers	157.062	60.618	37.074	8.392	6.026
Total	3.582.549	1.415.850	470.268	133.823	65.975
par rapport à l'ensemble du Pays	66,60	65,60	62,10	61,35	54,40

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises considérées s'élève à 21.300 DH. Les salaires et charges sociales moyens s'élèvent à 9.150 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2.5. Infrastructure

2.5.1. TRANSPORTS

Réseau routier de la Province

(En km.)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	525	525	525
Routes secondaires	976	976	976
Chemins tertiaires	4.448	2.290	2.132

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 270, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 67, la moyenne nationale étant de 34 km

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 4.05, la moyenne nationale étant de 3.85 km.

La Province de Casablanca est couverte par le réseau le plus dense de toutes les Provinces, cela correspond à une population importante et à de grandes activités dans les domaines agricole, industrielle et minier.

Réseau routier de la Préfecture

(*En km*)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	135	135	135
Routes secondaires	205	205	205
Chemins tertiaires	499	285	283

La circulation aux portes de la capitale provinciale s'élève à 19.000 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 670, la moyenne nationale étant de 120 km

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 272, la moyenne nationale étant de 34 km

Les activités industrielles et les ports de Casablanca et de Mohammédia qui assurent près de 70 % du trafic maritime national, font de la Préfecture de Casablanca le principal centre de l'infrastructure routière marocaine. Elles expliquent l'exceptionnelle densité du réseau, et son trafic. Les axes les plus importants et les plus chargés convergent depuis le Gharb, depuis Fès et Meknès, depuis le Tadla et la région de Marrakech, vers Casablanca.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km. de voies ferrées	*Désignation de la ligne*	*Traction*	*Utilisations principales*
11 en double voie	Raccordements entre gares	Electrique	
57 en double voie	Casa - Sidi-El-Aidi	Electrique	Transport des phosphates à Casablanca
120 dont 86 en double voie	Sidi-El-Aidi - Oued-Zem	Electrique	
65	Sidi-El-Aidi - Marrakech	Electrique	
22	El-Goufaf - Ait-Amar	Electrique	Desserte des mines de fer
7	Sidi-Ghazouiani - Beni-Idir	Electrique	
35	Casablanca - Sidi-Kacem	Electrique	

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Anfa.

Piste 1 - Longueur : 2.100 m. - Largeur : 47 m.

Equipements :

Balisage nocturne.
I.L.S.
Station météo de Renseignement et d'Observation.
Aérogare.
Autres : C.C.R. - B.C.T. - D.M.E. - Contrôle de circulation aérienne F.I.R.

Trafic aérien (1966) :

Passagers 274.435
Mouvements d'avions 11.373
Fret en tonnes 5.400
Fret postal en tonnes 900

Aérodrome de première importance : Nouasseur

Piste 1 - Longueur 3.720 m. - Largeur 60 m.

Equipements :

Balisage nocturne.

— Station météo de Renseignements et d'Observation.

Aérogare provisoire.

L'aéroport de Casablanca doit être transféré d'Anfa à Nouasseur.

L'installation I.L.S. suivra ce transfert.

Aérodromes secondaires :

Aviation légère : El-Jadida et Tit-Mellil.

Infrastructure portuaire

Port de Casablanca

Nombre de postes à quai	46
Longueur des quais	7.115 m
Longueur des quais de commerce	5.600 m
Surface des plans d'eau	120 ha
Nombre d'engins de levage	121
Môles et terre-pleins	550.000 m2
Hangars et magasins	158.000 m2
Docks-silos	300.000 qx
Entrepôts frigorifiques	12.500 m3
Appontements pétroliers	1 fonde a 12 m
Longueur des quais de pêche	300 m
Quais de plaisance	oui
Remorqueurs	7, de 700 à 1.500 CV

Mouvements des navires

	1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et Sorties	9.664	9.716	9.689	9.510	9.377
Jauges nettes (m. tx)	18.067	18.240	17.947	17.100	17.614
Import	2.087	1.838	1.801	1.771	2.018
Export (m. t.)	7.119	7.458	8.520	8.514	8.704

Trafic des passagers

	1964	1965	1966
Débarquements - Embarquements	51.587	39.553	34.102
Passagers de croisière	44.620	61.399	56.852

Le trafic du port de Casablanca, qui représente près de 70 % du trafic total assuré par l'ensemble du Pays est dominé par les exportations (80 % du trafic). Parmi celles-ci, les phosphates occupent une place considérable : 75 % environ, en quantités. Le reste est constitué d'abord de fruits et primeurs, ensuite de minerais et de marchandises diverses.

Dans les importations, ces marchandises diverses interviennent pour 53 %, le sucre pour 23 % et les céréales pour 12,5 %. Les importations de céréales subissent un accroissement notable.

Importations (en milliers de tonnes)	1965	*Exportations (en milliers de tonnes)*	1965
Céréales	184	Fruits et primeurs	591
Sucre	337	Céréales	61
Bois	81	Sucre et mélasses	7
Engrais	60		
Charbon	36	Minerais	138
Marchandises diverses	779	Phosphates	7.227
Total Importations.	1.477	Total Exportations.	8.024

Le trafic passagers n'est pas considérable. Casablanca se place au second rang après Tanger.

En raison d'une relative saturation, qui pourrait être réduite par la réorganisation des services du port ou par son extension, les navires doivent supporter, pendant certaines périodes de pointe, des attentes importantes. On note le caractère irrégulier de certaines exportations : les agrumes, surtout, qui sont soumises aux aléas de la production et dont la destination n'est parfois fixée qu'au moment du départ ou en cours de route, en tenant compte des cours qui sont pratiqués dans les différents ports de débarquement.

Détails de l'infrastructure du port de Casablanca

Superficie des plans d'eau :

— **Intérieur du port : 80 ha.**

— **Avant-port : 100 ha utiles.**

Longueur des quais :

— **Trafic général : 4.100 m.l.**
— **Quais spécialisés (vrac et pondéreux) : 1.500 m.l.**
— **Servitudes - pêche - plaisance : 1.515 m.l.**
— **Total : 7.115 mètres linéaires.**

Equipements	*Quais*	*Outillage*	*Stockage*	*Observations*
Pour les marchandises diverses	**4.100 m.l.**			
— Grues de quai		**103**		**de 5 à 6 t**
— Autogrues		**18**		
— Elévateurs		**47**		
— Tracteurs		**189**		
— Remorques		**1.250**		**de 3 à 30 t**
— Magasins fermés			**138.000 m2**	
— Hangars			**20.000 m2**	
— Terre-pleins			**100.000 m2**	
— Frigos			**10.700 m3**	
Pour les installations spécialisées				
— Docks-silos à céréales	**250 m.l**		**40.000 t**	**dont 30.000 en 100 cellules**
		4 portiques		**200 t. h. chacun**
		2 portiques		**750 t. h. chacun**
Station phosphates	**650 m.l.**		**240.000 t.**	**en bâtiments**
		4 portiques		**500 t. h. chacun**
		4 portiques		**750 t. h. chacun**
Charbons et minerais	**450 m.l**		**25.000 m2**	
		3 portiques		**le 12 t.**
		2 grues		**le 12,5 t**
Hydrocarbures	**2 postes**	**5 pipe-lines**	**20.000 m3**	
Frigorifiques				
Chambre de préréfrigération		**3**		**110 m2 chacune**
Chambres de stockage à 0°		**2**		**280 m2**
Chambres de congélation 14 à 12°		**4**		**280 et 110 m2**

Equipements	*Quais*	*Outillage*	*Stockage*	*Observations*
— Port de pêche	300 m.l.	1.000 m2 de frigo	132 × 22 m2	Halle au Poisson
— S.C.O.M.	268 m.l.	3 grues 6 t. - 15 t. - 15 t.	150 × 22 m2	Forme de radoub. Quai d'armement
— Pilotage		7 vedettes		
— S.C.R.A.		7 remorqueurs 1 navire-atelier		De 700 à 1.500 CV. Opérations de sauvetage
Engins de servitude		Pont maturé 2 pontons-grues 6 remorqueurs		De 150 t. De 30 t. (T.P.) 2 × 225 CV. 125 CV. - 150 et 220 CV (R.A. P.C.)
Engins de dragage		1 drague 3 pilonneuses 1 ponton-grue 1 chalands		Godets de 400 Pilons de 15 t. De 15 t. à clapets

Port de Mohammédia

Nombre de postes à quai	5 Sealines de 14, longs de 2.700 m.
Longueur des quais	236 m., profondeur de 2 à 8 m.
Longueur des quais de commerce	326 m.
Surface des plans d'eau	24 ha
Nombre d'engins de levage	7
Môles et terre-pleins	77 000 m2
Hangars et magasins	3.200 m2
Appontements pétroliers	2
Longueur des quais de pêche	n.d.

	Mouvements des navires				
	1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et Sorties ..	970	1.080	1.090	1.060	1.088
Jauges nettes (m. tx)	1.008	1.125	1.181	1.247	1.308
Import (m.t.)	788	917	932	921	1.050
Export (m.t.)	119	129	166	194	188

Port d'El-Jadida

Longueur de postes à quai 1

Longueur des quais .....75 m. à moins 4,5 m

Longueur des quais de commerce ....75 m.

Surface des plans d'eau ..... 7 ha

Nombre d'engins de levage 3

Môles et terre-pleins 25.000 m2

Hangars et magasins 5.500 m2

Longueur des quais de pêche .....460 m. à moins 1.50 m.

Observations .....100.000 m2 de terre-pleins supplémentaires disponibles

	Mouvements des navires				
	1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et Sorties ..	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	54
Jauges nettes (m. tx)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	30
Import (m. t.)	5	0	10	2	2,5
Export (m. t.)	9	32	21	13,5	6,5

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

— Province de Casablanca

■ P.T.T.

	Equipements	Abonnés
Centre automatique urbain	2.000	1.364
Centres équipés de multiples extensibles	1.500	801
Centres équipés de standards	930	473
Centres de télégraphe :	2	
Stations L.G.D. ou hertziennes :	5	
L.G.D. :	voir Préfecture de Casablanca.	

■ R.T.M.

Couverture radio :	partielle
Station T.V. :	Relais (El-Jadida)
Couverture T.V. :	limitée

— Préfecture de Casablanca

■ P.T.T.

	Equipements	Abonnés
Centre automatique urbain	39.300	31.002
Centre Télex	555	372
Centre de transit interurbain :	1	
Centres de groupement :	7	
Centres de télégraphe :	1	
Stations L.G.D. ou hertziennes :	3	
L.G.D. :		

Liaison hertzienne Casablanca - Beni-Mellal.
Liaison hertzienne Casablanca-Marrakech.
Liaison par câble coaxial Safi-Rabat.
Liaison par câble à quartes Casablanca-Berrechid.

■ R.T.M.

Stations radio :
Relais de 1 kW.
Station M.F. de 0,25 kW.
Studios radio : 2
Couverture radio : totale.
Station T.V. : émetteur de 10 kW.
Studio T.V. : 1 (Ain-Chock).
Couverture T.V. : totale sur la Préfecture.

La ville de Casablanca est le centre principal des Télécommunications tournées tant vers l'intérieur du Pays que vers l'étranger.

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

— Province :

Nombre de logements	*Urbains*	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	38.300	21.750	60.050
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc...) ..	17.450	203.450	220.900
Nombre moyen d'habitants par logement ..	4,1	4,7	4,5
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

La Province possède un des taux les plus élevés de logements ruraux en dur. En chiffres absolus, on y rencontre un nombre élevé de barraques de type bidonville en milieu rural (19.000 unités) surtout dans les communes rurales limitrophes de la Préfecture, et des villes de la Province.

En milieu urbain, la situation est favorable par rapport à l'ensemble des Provinces et le taux d'occupation nettement inférieur à la moyenne nationale.

— Préfecture :

Nombre de logements	*Urbains*	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	132.050		132.050
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc...) ..	49.500		49.500
Nombre moyen d'habitants par logement ..	5,5		5,5
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

Si la proportion de logements en maçonnerie urbains est importante elle n'est pas parmi les plus élevées du Pays. Le taux d'occupation des logements en maçonnerie est de 2,2 personnes en moyenne par pièce d'habitation. La Préfecture possède une proportion de logements sommaires sous forme de barraques de type bidonville importante moins élevé cependant que dans la Préfecture de Rabat-Salé.

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

— Dans la Province :

Hôpitaux : 10.

Centres de santé : Urbains : 4 - Ruraux : 16.

Dispensaires : Urbains : 5 - Ruraux : 44.

Nombre de lits : 3.327.

Nombre de médecins : Publics : 31 - Privés : 22.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 22,7 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 27.500 (ensemble du Pays : 12.000).

— Dans la Préfecture :

Hôpitaux : 7.

Centres de santé : Urbains : 15 - Ruraux : —.

Dispensaires : Urbains : 38 - Ruraux : —.

Nombre de lits : 3.206*.

Nombre de médecins : Publics : 90 - Privés : 276.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 24,8 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 3.600 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE

— Dans la Province :

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons	155.300	73.846	47,6 %	49,3 %
Filles	155.100	19.974	12,9 %	22,0 %
Total	310.400	93.820	30,2 %	35,1 %

* Ce chiffre ne tient pas compte des cliniques privées qui sont nombreuses dans la ville de Casablanca.

Situation de la scolarisation (enseignement public) :

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	40.280	41	41
Primaire rural	46.992	32	32
Second degré	16.208	38	35
Total ..	103.480		

— Dans la Préfecture :

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	Population scolarisée (7 à 14 ans)	Taux de scolarisation	
			pour la Province	pour l'ensemble du Pays
Garçons	140.900	124.042	88,0 %	51,4 %
Filles	140.800	86.226	61,2 %	20,9 %
Total ..	281.700	210.268	74,6 %	36,5

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	181 515	28	41
Primaire rural	9.741	36	32
Second degré	47 178	33	35
Total ..	238 434		

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

— Dans la Province :

9 centres féminins.
2 centres d'éducation surveillée à Berrechid et à Ben-Slimane.

Equipement sportif :

10 terrains de football et 4 terrains de hand-ball.
7 terrains de basket-ball.
6 terrains de volley-ball.
2 terrains de tennis.
1 piscine.

— Dans la Préfecture :

11 centres féminins, dont 1 à Mohammédia.
2 centres d'éducation surveillée.
2 foyers (éducation surveillée).
7 maisons de jeunes à Casablanca, dont 1 à Mohammédia.
1 foyer culturel à Casablanca.
1 centre d'accueil à Casablanca.
2 colonies urbaines (Mohammedia et Laila Maryem à Casa).

Equipements sportifs :

A Casablanca

24 terrains de football.
55 terrains de basket-ball.
39 terrains de volley-ball.
60 courts de tennis.
13 piscines.

Equipements divers (boxe, hockey).

A Mohammedia

1 stade.
1 terrain de football.

Remarque : Une très grande partie de l'équipement sportif appartient aux clubs et associations privés.

— Province de Casablanca :

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantité de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	177.512	435.982	1.445 ha	4.463 ha
Aménagement sylvo-pastoral .	16.527	3.986	583 ha	95 ha
Circulation des eaux	14.474	57.660	1.800 m.l.	37.000 m.l.
Total Mise en valeur	208.513	497.628		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	67.787	275.147	53.220 m.l.	188.100 m.l.
Aménagement des pistes	12.820		7.325 m.l.	
Total Infrastructure .	80.607	275.147		
Equipement				
Voiries	95.309	3.600	142.518 m.l.	2.000 m.l.
Assainissement ..	47.844		855 m3	
Equipement de centres ruraux .		4.420		1.903 m3
Total Equipement	143.153	8.020		
Total général .	432.273	780.795		

— **Préfecture de Casablanca :**

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantité de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Infrastructure				
Ouverture des pistes		88.146		25.700 m.l.
Aménagement des pistes		5.000		10.000 m.l.
Fourniture de matériaux		26.000		12.000 m.l.
Total Infrastructure		119.146		
Equipement				
Voiries	301.169	3.750	123.000 m.l.	1.800 m.l.
Assainissement	7.990	683.732	7.160 m.l.	612.700 m3
Construction de logements	45.000	77.818	250 unités	388 unités
Equipement de centres ruraux		4.000		2.450 m3
Constructions agricoles		9.000		1 unité
Total Equipement	354.159	778.300		
Total général	354.159	897.446		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

(En milliers de DH)

Récapitulatif	
2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	44.440
Zones bour	31.601
Elevage	20.211
Support de la production	4.487
Total Agriculture ..	100.739
2.2. - **Hydraulique**	54.000
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	98.618
Aménagement des zones	
Total Tourisme ..	98.618
2.4. - **Industrie, Artisant, Mines et Energie :**	
Industrie	167.020
Artisanat	1.975
Mines	537.740
Energie	90.093
Total ..	796.828
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	73.960
Télécommunications	8.500
Habitat et Aménagement ..	29.842
Total Infrastructure ..	112.302
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	3.787
Education Nationale et Formation Spécifique ..	48.241
Jeunesse et Sports	3.865
Total Equipements sociaux ..	55.093
2.7. - **Bâtiments administratifs**	8.738
Total général ..	1.226.828

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Equipement hydro-agricole	6.200 ha	**30.040**	
Equipement externe		21.680	
Remembrement		1.700	
Equipement interne		6.660	Nivellement et défrichement
Aménagement des Zones bour		**1.050**	
Equipement rural		**4.300**	
Equipement des services		**6.650**	
Equipement économique		**1.600**	
Interventions agricoles et vulgarisation		**800**	
Total Zones irriguées		**44.440**	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	1.740 ha	**3.219**	
Opération « Fertilisation »		**4.951**	
Petit matériel		880	Subventions
Engrais (y compris fourrages)	120.370 ha	4.071	
Arboriculture :			
Interventions arboricoles		**304**	
D.R.S. et opérations forestières		**17.693**	
D.R.S.	14.544 ha	4.826	
Reboisement	12.556 ha	11.260	
Aménagement des forêts	27.525 ha	40	
Equipements		1.567	
Bâtiments administratifs - Maisons forestières	24		
Lignes téléphoniques	105 km.		
Chemins et pistes	119 km.		
Equipement rural		**5.434**	
Total Zone bour		31.601	
Elevage			
Implantation administrative		**3.755**	
Inspections et Sous-Inspections	4	755	
Laboratoire central de recherches *		3.000	
Intensification alimentaire		**5.492**	
Parcours	108.000 ha	4.400	
Alimentation du bétail		1.092	Subventions

* Localisation définitive : Rabat.

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Amélioration génétique :		**8.609**	
Bovins :			
Sélection		**450**	
Pépinières et stations de monte		**6.148**	
Ovins :			
Pépinières		**40**	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volailles)		**1.471**	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		**500**	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		**1.059**	Subventions
Animaux de trait		**58**	
Traction animale		44	
Harnachements		14	
Commercialisation :		**611**	
Centres de collecte de lait		540	
Divers : laine, miel...		71	
Equipement économique		**627**	Subventions
3 abattoirs		603	
chambre froide		24	Subventions
Total Elevage		20.211	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		**700**	
Stations expérimentales	4	664	
Protection des végétaux		36	
Conservation Fonciere et Topographie		**903**	
Etablissement des cartes	1	420	Echelle 1 : 50.000
Révision des cartes	26	246	Echelle 1 : 50.000
Remembrement	13.000 ha	165	
Levés de collectifs	15.000 ha	62	
Divers :			
Industrie de traitement des ordures ménagères	10 unités à 120 t.	**2.884**	Casablanca
Total Actions de support		4.487	
Total général		100 739	

22. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage de Sidi-Chého	Sur l'Oum-er-Rbia, 60 km. au Sud de Settat		Irrigation des Abda Doukkalas
Etudes et reconnaissances, travaux préparatoires			
Construction		54.000	Electricité (200.000.000 kWh)
Total Hydraulique		54.000	

23. - Tourisme

Projets dans la Province	*Localisation*	*Investissements*
Secteur semi-public :		
200 lits 3 *	El-Jadida	3.500
Secteur privé :		
100 lits 4 *	El-Jadida	3.400
120 lits 3 *	n.d.	2.100
Total Hébergement - Province		9.000

Projets dans la Préfecture	*Localisation*	*Investissements*
Secteur semi-public :		
650 lits 5 *		40.000
360 lits 4 *		9.918
120 lits 3 *		2.100
Secteur privé :		
800 lits 5 *		32.000
184 lits 3 *		3.600
120 lits 3 *	Mohammédia	2.000
Total tous secteurs :		
1.450 lits 5 *	Casablanca	72.000
360 lits 4 *	Casablanca	9.918
304 lits 3 *	Casablanca	5.700
120 lits 3 *	Mohammédia	2.000
Total Hébergement - Préfecture		89.618

24 - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Industrie			
1) **Levurerie :** SOMADIR Extension de l'usine existante. Capacité de production portée de 6.000 t. à 11.000 t./ an de levure fraîche.	Casablanca	1.500	Secteur privé
2) **Sucrerie des Doukkalas.** Création d'une sucrerie dont la capacité annuelle de production est 29.000 t. de sucre brut.	Sidi Bennour	60.000	Semi-étatique Participation de l'Etat 30.000
2 bis) **Tréfilerie :** transformade fils de fer, fils clairs et recuit. Production portée de 14.000 à 19.000 tonnes. an.	Casa	2.000	
3) **Grillages et gabions** Extension des deux usines existantes en vue de porter la capacité de production de 1.400 t. an à 2.400 t. an	Casablanca	850	Secteur privé
4) **Complexe métallurgique A.I.A.** Forges, estampage pour outils agricoles et outils à main (1.900 t.). Câblerie (1.500 t.). Tubes d'acier (8.000 t.), etc...	Casablanca	40.000	Secteur public le montant des investissements est estimé, des études sont en cours.
5) **Transformation de l'aluminium** Extension de la capacité de production des ateliers de transformation de l'aluminium brut ou semi-œuvré en produits plus élaborés. Accroissement prévu : 300 t./an.	Mohammedia	1.300	Secteur privé

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
6) Robinetterie			
Extension de la capacité de production et diversification de la production.	Ben-Slimane	850	Secteur privé
6 bis) Moteur à combustion interne.		/1.000 .	Secteur privé
7) Pompes			
Développement des activités de fabrication de pompes réalisées par assemblage de pièces détachées de provenance étrangère et de réalisation locale.	Casablanca	600	Secteur privé
8) Matériel ferroviaire			
Extension de la capacité de production de l'usine existante pour atteindre en valeur 8.000.000 de DH/an.	Mohammedia	1.680	Secteur privé
9) Matériel de culture			
Extension des capacités de production des entreprises existantes de 2.400 à 3.500 t/an.	Casablanca	p.m.	Investissements: 2.700 y compris Rabat. Secteur privé.
10) Cables et fils électriques			
Extension de la capacité de production en valeur de 20 à 25 millions de DH.	Mohammedia	3.700	Secteur privé

24. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie** (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
11) **Transformateurs** **Extension des capacités de production des entreprises existantes en valeur à 5.000.000 de DH.**	Mohammédia ou Casablanca	1.060	Secteur privé
12) **Moteurs électriques** **Création d'une activité de fabrication de moteurs électriques de puissances courantes normalisées à l'exception des moteurs spéciaux de petites puissances pour appareils ménagers et moteurs de très grande puissance ainsi plus généralement que des moteurs rarement utilisés.**	Region de Casablanca	1 140	Secteur privé
13) **Appareils industriels de commande et d'automatisation pneumatiques.** **Extension des usines existantes.** **Les activités se rapportent aux tableaux de distribution, tableaux de commandes, armoires d'asservissement, appareils de contrôle et accessoires de commande tous fluides**	Region de Casablanca	1 050	Secteur privé
14) **Cycles et motocycles.** **Extension de la capacité de production des chaines et ateliers de montage.** **Intégration plus importante de pièces fabriquées localement.**	Province de Casablanca	2 400	Secteur privé

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
15) **Appareils frigorifiques.** Production de frigos à compresseur. Extension de l'usine existante. Capacité de production portée de 6.000 à 7.500 pièces par an.	Casablanca	450	Secteur privé
16) **Création d'une unité de fabrication de frigos à absorption (pétrole ou butane-propane).** Intégrer cette usine à une usine travaillant la tôle fine. Capacité de production : 3.000 appareils/an.	Casablanca	p.m.	en cours d'étude
17) **Articles métalliques de ménage.** Extension naturelle des entreprises existantes. Accroissement de la capacité de production de 500 t.	Casablanca Mohammédia	p.m.	950 y compris Rabat. Secteur privé.
18) **Mobilier métallique.** Extension de la capacité de production de 2.500 t./an et 3.200 t. an. Diversification de la production.	Région de Casablanca Casablanca	1.000	Secteur privé
19) **Récepteurs radio.** Extension des capacités de production de l'ordre de 40.000 postes par an.	Casablanca	1.500	Projet à réaliser si la demande le Secteur privé
20) **Appareils électro-ménagers.** Création d'une usine susceptible de réaliser des appareils électro-ménagers (ventilateurs, moulins à café...)	Région de Casablanca	1.000	Secteur privé
21) **Piles électriques** (fabrication de piles sèches). Modernisation des méthodes et extension des capacités de production à 16 millions de DH en valeur	Casablanca	p.m.	5.000 y compris Tunisie Secteur privé
22) **Récepteurs de télévision.** Extension de la capacité de production de l'ordre de 10.000 postes par an	Casablanca	p.m.	5.000 y compris Tunisie Secteur privé

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
23) **Accumulateurs.**			
Extension de la capacité de production des usines existantes de 2.000 à 2.500 t./an.	Casablanca + sa région	800	Secteur privé
24) **Bijouterie industrielle.**			
Extension naturelle de l'activité de production de bijouterie industrielle. Capacité portée à 6.500.000 DH en valeur.	Casablanca	580	Secteur privé
25) **Lessives et produits d'entretien.**			
Extension de la capacité de production pour suivre le taux de croissance naturel (15.500 t.).	Région de Casablanca	2 200	Secteur privé
Diversification de la nature des produits offerts au public.			
26) **Peinture et vernis.**			
Extension de la capacité de production de 11.000 t à 15.000 t. Pour suivre le taux de croissance de l'activité.	Casablanca	2.700	Secteur privé
Diversification des qualités offertes au marché national.			
27) **Insecticides - Fongicides.**			
Extension de la capacité de production de 6.000 t à 10.000 t./an.	Casablanca	2.350	Secteur privé
Pour permettre de suivre une utilisation plus importante et nettement croissante des produits. Diversification de la nature des produits offerts au public.			

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
28) **Huiles essentielles.** Extension de la production actuelle dans le cadre du matériel fixe existant (11,5 millions de DH en valeur).	Casablanca	1.300	Secteur privé
29) **Parfumerie.** Extension de la capacité de production de 11 à 12 millions de DH en valeur. Les investissements seront constitués surtout par des outillages nouveaux destinés à la présentation des produits et à leur diversification.	Casablanca	850	Secteur privé
30) **Produits pharmaceutiques.** Extension de la capacité de production de 45 millions à 65 millions de DH en valeur. Diversification des productions.	Casablanca El-Jadida	5.500	Secteur privé
31) **Allumettes.** Extension des capacités de production des 3 usines existantes par suppression des goulots d'étranglement.			3.200 y compris Tétouan
Capacité portée de 18 à 23 millions de DH en valeur.	Casablanca	p.m.	Secteur privé
32) **Pneumatiques et chambres à air pour automobiles, camions, etc...** Extension de la capacité de production et diversification. Capacité de production en 1973 : Pneus : 450.000 unités. Chambres à air : 340.000 unités.	Mohammédia	10.000	Secteur privé

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie (suite)

(En milliers de DH)

Projets	Localisation	Investissements	Observations
33) **Pneumatiques et chambres à air pour cycle et motocycle.** Extension de la capacité de production. Création de nouvelles usines de fabrication. Capacité de production en 1973 : Pneus : 1.150.000 unités. Chambres à air : 1.150.000 unités.	Casablanca	6.150	Secteur privé
34) **Caoutchouc manufacturé.** Extension des entreprises existantes. La capacité de production passera de 20 millions à 50 millions de DH en valeur.	Région de Casablanca	10.510	Secteur privé
35) **Transformation des matières plastiques.** Diversification des productions. Adaptation aux nouveautés techniques. Extension naturelle. Capacité de production portée de 100.000.000 DH en valeur à 180.000.000 en 1973.	Casablanca	p.m.	28.000 y compris Marrakech et Rabat. Secteur privé.
36) **Ouvrages en verre.** Production d'ouvrages en verre. Capacité portée de 3.500.000 à 4.700.000 DH.	Casablanca	1.000	Secteur privé
Artisanat			
Ensemble artisanal	Casablanca	1.975	Formation, production, exposition et vente
Mines			
1 Phosphates. Développer la productivité et créer de nouveaux moyens d'extraction. L'extraction doit passer de 8.430.000 t. en 1968 à 13.160.000 t. en 1972 pour le centre de Khouribga.	Khouribga Oued-Zem Beni-Idir		Dont 36.000 pour les installations portuaires A la charge de l'O C P
	Casablanca	499.640	
2 Recherche pétrolière (B.R.P.M. et Société Preussag)	Doukkalas	38.100	Dont 15.120 à la charge du B.P.P.M.

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Energie			
1. **Pétrole : S.A.M.I.R.**			
Carburéacteur	Mohammédia	2.000	
Augmentation de la capacité de production	Mohammédia	9.000	
Augmentation de stockage	Mohammédia	7.000	A la charge de la S.A. M.I.R.
Total ..		18.000	
2. **Bitume.** L'usine aura une capacité de 50.000 t./an et seralimentée à partir de la S.A.M.I.R.	Mohammédia	14.000	Elle produira les distillats nécessaires à l'usine des lubrifiants. Groupe privé, dont S.A.M.I.R. et S.C.P.
3. **Lubrifiants.** Production de 35.000 t./an d'huiles lubrifiants et 4.000 t./an de Slack-wax.	Mohammédia	36.000	Groupe privé dont S.A. M.I.R. et S.C.P.
4. **Barrage et usine hydraulique.** Usine de Sidi-Chého (90 MW).	A 40 km. en amont d'Im-Fout	15.300	Coût pendant le P.Q. de l'usine hydro-électrique de l'O. N.E.
5 **Usine thermique Roches-Noires.** (2e tranche 60 MW)	Casablanca	6.293	
6 **Usine thermique Roches-Noires.** (3e tranche 60 MW).	Casablanca	500	Etudes
Total général ..		796.828	

En plus des projets repris ci-dessus, il est prévu :

Remise en route de la coopérative laitière de Casablanca.

Extension de la production du ciment.

Extension naturelle de la capacité de production de tôlerie et chaudronnerie.

— Extension naturelle de la production des tuiles et briques.

— Modernisation et amélioration de la productivité des ateliers de la mécanique générale et extension de la capacité de production par la diversification des méthodes.

2.5. - **Infrastructure**

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.1. - TRANSPORTS			
Infrastructure routière			
Routes principales et secondaires.			
Développement économique:			
— Route secondaire 133 Khouribga - Beni-Mellal		1.100	
Infrastructure ferroviaire			
Gare de Casa-Port :			
— Aire de lavage		4.000	
Infrastructure aéroportuaire			
Aérodrome de Casa-Nouasseur	Nouasseur	44.300	
Infrastructure portuaire			
Port de Casablanca	Casablanca		
— Opérations de maintenance		11.490	
— Superstructures et outillage		12.220	+ 12.810 à la charge de la R.A.P.C.)
Port de Mohammédia	Mohammédia		
— Opérations nouvelles - Infrastructure		(9.500)	S.A.M.I.R sea-line)
— Opérations de maintenance		(1.060)	Crédit à la charge de l'organisme gérant le port
— Superstructures et outillage		(2.390)	
Port d'El-Jadida	El-Jadida		
— Maintenance		850	
Total Transports		73.960	+ 25.760)

2.5. - **Infrastructure** (suite)

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS			
R.T.M.			
Extension du C.T. 4 et du C.I.D.A.	Casablanca	8.000	
Extension du central d'El-Fida	Casablanca	500	
P.T.T.			
Transmissions			
Câble Casablanca-Rabat		p.m.	7.000 pour l'ensemble.
Desserte des communes rurales			
21 communes à relier au reseau téléphonique		p.m.	
Total Télécommunications		8.500	
2.5.3. - HABITAT ET AMENAGEMENT			
Habitat rural			
Traditionnel : 4.000 logements	Région d'El-Jadida	6.057	T.P.S.
Traditionnel : 3.000 logements	Settat	4.543	(Programme P.A.M.)
Habitat urbain			
1.510 lots **Préfecture**	Casablanca	3.171	
Habitat urbain			
Equipement de 5.510 lots	Mohammédia	11.571	
Total Habitat		25.342	
Aménagement			
Adduction d'eau	Oued-Zem	4.500	
Total général		29.842	

2.6. - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets dans la Province	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine :		
— 2 dispensaires urbains	Khouribga Settat	160
Prévention rurale :		
— 6 dispensaires ruraux	n.d.	222
— 261 logements pour le personnel paramédical	n.d.	1.305
— Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 3 hôpitaux	n.d.	p.m.
Total Santé Publique ..		1.687
2.6.2. - EDUCATION NATIONALE		
— Enseignement du 1er degré	n.d.	9.070
— Enseigneemnt du 2e degré	n.d.	12.640
Total Education Nationale ..		21.710
2.6.3. - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse :		
— 1 Maison de Jeunes, type B ..	Azemmour	200
— 1 Colonie de vacances (250 places)		44
Equipement sportif :		
— Base Nautique	El Jadida	21
Total Jeunesse et Sports ..		265

2.6. - **Equipements sociaux** (suite)

(En milliers de DH)

Projets dans la Préfecture	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine :		
— 1 centre de santé urbain	Casa-Mohammédia	180
— 24 dispensaires urbains	Casa-Mohammédia	1.920
— Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 7 hôpitaux	Casa-Mohammédia	p.m.
2.6.2. - EDUCATION NATIONALE		
— Enseignement du 1er degré	Casa-Mohammédia	8.163
— Enseignement du 2e degré	Casa-Mohammédia	15.168
Total Enseignement ..		23.331
Formations Spécifiques :		
— Institut de Formation Professionnelle	Mohammédia	1.300
— Travail et Affaires Sociales - Construction d'un centre de formation- Bâtiment	Casablanca	1.100
Extension de l'Institut National de Formation de Cadres Agriculture - Ecole d'Agriculture Xavier-Bernard	Casablanca	700
	Casablanca	100
Total Formation Spécifique ..		3.200
2.6.3. - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse :		
1 centre d'Observation et de Rééducation de filles	Casablanca	1.500
Equipement sportif :		
Ensemble sportif comprenant : 1 piscine de compétition ..... 1 salle des sports		2.000
Base Nautique	Mohammédia	100
Total Jeunesse et Sports ..		3.600

2.7. - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Ministère de la Justice	
— Extension du pénitentier d'Ali-Moumen, à Settat	190
Ministère de l'Intérieur	
1) **Services du Ministère :**	
— Construction du Secrétariat Général d'El-Jadida	1.740
— Construction du Secrétariat Général de Khouribga	1.740
— Logement du Gouverneur à El-Jadida	200
— Logement du Gouverneur à Khouribga	200
— 8 postes de commandement	800
2) **Sûreté Nationale :**	
— Logements à Settat	206
— Commissariat d'arrondissement	1.320
— Un commissariat de circonscription à Azemmour	350
— Deux hôtels de police de la Sûreté Régionale	776
3) **Forces Auxiliaires :**	
— Un bloc administratif	166
Ministère des Finances	
— Immeuble des Impôts à Khouribga	200
— Recette du Trésor à Khouribga	250
— Recette du Trésor à El-Jadida	250
— Achèvement de la Sous-Direction Régionale à Casablanca	350
Total Ministères ..	8.738

Projets souhaités par les Collectivités Locales pour la Préfecture et la Province

Tourisme

— Aménagement des sites.

Infrastructure

— Aménagement de routes et pistes.

Habitat

— Achèvement de lots à Sidi-Bennour, El-Jadida et Khouribga.

— Construction de bâtiments administratifs.

— Points d'eau et adduction d'eau (Azemmour, Khouribga, Oued-Zem, Oualidia).

Equipements sociaux

Santé Publique :

— 1 centre de santé rural.

Achèvement de la construction de la maternité (El-Jadida).

Education Nationale :

— Construction de 4 classes agricoles à Settat.

Province de Fès

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Fès s'étend sur 17.945 km2, soit 3,9 % du territoire national. Ses dimensions sont les suivantes :

250 km. de long et 80 km. de large en moyenne et, de ce fait, la Province comprend des régions naturelles très diverses.

Du nord au sud, on peut distinguer :

Le Rif, le Pré-Rif, la plaine du Saïs, le piémont du Moyen-Atlas, le Moyen-Atlas et la plaine de la Moulouya.

— Le Rif a dans la Province de Fès une altitude en général assez élevée (1.856 m. au Jbel Tifelouest), mais il est largement entaillé par la vallée de l'Ouerrha, large et remblayée d'alluvions. Cette partie montagneuse est très arrosée (jusqu'à 2 m. d'eau sur les sommets) et son économie est basée essentiellement sur l'arboriculture (oliviers, figuiers).

— Le Pré-Rif est une zone de collines, faisant transition entre le Rif et la plaine du Saïs. On y cultive surtout les céréales, blé dur en particulier, et les légumineuses. De nombreux oueds parcourent cette région, en décrivant de multiples méandres.

— La plaine du Saïs, formée d'une mince couche de calcaires, est malheureusement moins arrosée que le Pré-Rif (545 mm. à Fès). Cette insuffisance des précipitations pourrait être compensée par une meilleure utilisation du réseau d'irrigation.

— Le piémont du Moyen-Atlas s'étend à l'est du Saïs. Il s'incline du sud vers le nord. Le climat y est rude, avec des hivers froids. On y pratique les cultures céréalières et l'arboriculture.

— Le Moyen-Atlas, le relief le plus élevé de la Province, comprend deux parties très différentes :

Une zone tabulaire ou causse du Moyen-Atlas, haut plateau calcaire de 1.000 à 2.000 m. d'altitude. Les précipitations sont assez abondantes (800 à 1.000 mm.), mais les sols sont pauvres. De ce fait, la principale activité est l'élevage du mouton.

Une zone plissée ou Moyen-Atlas proprement dit, qui fait alterner des chaînes élevées (Jbel Bou-Iblane : 3.190 m.) et de larges cuvettes. On y pratique un élevage extensif.

— La plaine de la Moulouya est une vaste étendue subdésertique, où seule l'irrigation permet les cultures.

En fait, du point de vue agricole, la Province de Fès présente de grandes différences entre sa partie nord et sa partie sud : le nord (du Rif au piémont du Moyen-Atlas) est dans l'ensemble favorable à l'agriculture et un pourcentage important du sol y est cultivé ; au contraire, le sud (Moyen-Atlas et vallée de la Moulouya) est peu favorable à l'agriculture, à cause de son relief et surtout de son climat.

Le sous-sol de la Province ne récèle aucune richesse minière importante connue, si ce n'est les sources thermales, telles que celles de Moulay-Yacoub et de Sidi-Harazem.

1.2. - Population et Perspectives démographiques

2.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbain	Rural	Total
1960	238.460	568.912	807.372	29,5	70,5	100
1968	330.000	690.000	1.020.000	32,3	67,7	100
1973	410.000	750.000	1.160.000	35,3	64,7	100
Accroissement 1968-1973 en %	24,2	8,7	13,7	—	—	—

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Boulemane	—	56.422	56.422	68.000
Fès Banlieue	1.770	119.408	121.178	147.000
Karia-Ba-Mohammed ..	4.146	172.694	176.840	215.000
Sefrou	29.088	59.558	88.646	113.000
Taounate	5.392	160.830	166.222	203.000
Fès Municipalité	198.064	—	198.064	274.000
Total Province ..	238.460	568.912	807.372	1.020.000

La population de la Province de Fès représente 7,1 % de la population totale du Pays en 1960.

La densité moyenne s'élève à 45 habitants au km2, mais elle varie du nord au sud dans une large mesure : 70 habitants au km2 dans les cercles de Taounate et Karia-Ba-Mohammed et 8 habitants au km2 dans le cercle de Boulemane.

La population urbaine représente 29,5 % de la population totale, pourcentage quelque peu supérieur à la moyenne nationale. La concentration urbaine est élevée : la seule ville de Fès représente 80 % de la population urbaine.

La population rurale est très éparpillée : 80 % de celle-ci vit dans des douars de moins de 500 personnes.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	204.962	70,2
Industrie	31.083	10,7
Services	55.762	19,1
Total	291.807	100

La Province de Fès compte environ 2,5 % de la population active du Maroc employée dans l'industrie. Les effectifs des artisans s'élevaient en 1960 à 27.000 environ.

2.1 - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont :	564.300	31,4 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	300.800	16,3 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	55.500	3,1 %	1,1 %
3) Jachères	208.000	12,0 %	4,7 %
Forêts	228.000	12,7 %	11,6 %

La Province dispose d'un potentiel de terres cultivables relativement élevé (31 % du territoire provincial), quoique inégalement réparti.

Le taux d'ensemencement est supérieur à la moyenne nationale, mais plus important cependant est le taux de plantations fruitières (3,1 %), presque triple du taux moyen national. Les oliviers, dont près de 80 % sont situés dans la zone du Rif et du Pré-Rif, occupent la plus grande place.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	Rendement par ha	
		Province	Ensemble du Pays
Céréales	1.362.300 qx	5,3 qx	6,3 qx
Légumineuses	162.400 qx	5,0 qx	5,5 qx
Vignes (1)	68.800 t.	8,0 t.	5,6 t.
Oliviers (1)	64.000 t.	1,6 t.	1,3 t.
Agrumes (1)	15.600 t.	—	7,7 t.

(1) Y compris Province de Taza.

Plus de la moitié de cette production est issue de la zone du Pré-Rif. La Province de Fès est le premier producteur d'olives et les rendements obtenus sont parmi les plus élevés.

Pour la culture de la vigne, la Province occupe la deuxième place, mais la production est inférieure de moitié à celle de la Province de Meknès.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	165.000	54.1	50,0
Ovins	628.000	30,9	30,0
Caprins	296.000	14,5	18,5
Camelins	1.100	0,5	1,5
Total du Cheptel exprimé en U.G.B.	305.000	100,0	100,0

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Le cheptel est largement composé de bovins ; le pourcentage d'ovins est comparable au taux pour l'ensemble du Pays, les troupeaux les plus importants étant situés dans la zone du Pré-Rif et du Moyen-Atlas.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Pour la Province*	*Pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	45	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	100	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	2,75	2,34
Nombre de têtes de bétail (U. G.B.) par personne rurale active	1,3	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	246	269

Le nombre d'habitants par km2 cultivable est inférieur à la moyenne nationale et la taille théorique de l'exploitation se rapproche de trois hectares.

Aucun de ces facteurs, ni les caractéristiques de production notées ci-dessus ne sont cependant déterminants pour élever le revenu par tête au-delà de la moyenne nationale.

22. - Hydraulique

Barrage de Fès-Amont et Fès-Aval

Type ..... Usines hydroélectriques
Destination ..... Hydroélectricité
Turbines ..... 5 groupes
Puissance installée ..... 3.090 kW
Production annuelle ..... 15 millions de kWh
Observations ..... Fès aval est commandée automatiquement

Barrage de Sefrou

Destination ..... Hydroélectricité
Puissance installée ..... 470 kW

2.3. - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	Total	Nombre de lits par catégories						Secteur
		5*	4*	3*	2*	1*	v. v.	
Fès	496	—	—	124	213	159	—	Privé
	396	60	336	—	—	—	—	Public
Immouzer-du-Kandar	154	—	—	—	129	25	—	Privé
Sefrou	13	—	—	—	—	13	—	Privé
Sidi-Harazem .	132	—	132	—	—	—	—	Public
	140	—	—	—	—	—	140	Semi-public
Total ..	1.331	60	468	124	342	197	140	Tous secteurs

v.v. : Village de vacances.

2.4. - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La structure économique des différents secteurs de production est très déséquilibrée avec prépondérance du secteur textile : 52 % de la valeur ajoutée industrielle de la Province sont créés par 10 usines textiles (dont 7 sont consacrées à la filature et au tissage). 90 % des industries de la Province sont concentrées dans la ville de Fès.

Dans la banlieue de Fès sont situées :

- une usine d'armement à Aïn-Chkeff ;
- une usine de crin végétal à Oudaya ;
- deux caves vinicoles ;
- six petites unités de crin végétal à Taounate employant une centaine de personnes.

A Karia-Ba-Mohammed, 4 petites usines de crin végétal emploient une cinquantaine de personnes.

Les salaires et charges sociales moyens par personne occupée sont faibles par rapport aux autres Provinces : 5.300 DH (la moyenne nationale étant de 7.164 DH). La valeur ajoutée par personne occupée est de 11.240 DH, elle est de 120 DH si on considère l'ensemble de la population urbaine de la Province (population 1966) contre une moyenne nationale de 340 DH par tête d'habitant.

— Mines

— Trois mines de sel gemme exploitées par la méthode traditionnelle de séchage en surface ou de l'extraction suivie de vente à l'état brut. Ces 3 mines produisent 1.200 tonnes par an.

— Dix carrières de pierre et de sable employant 200 à 300 personnes.

— Du ghassoul avec une production de 2.840 tonnes par an.

— Energie

Energie d'origine hydraulique :

— Usines de Fès-amont et Fès-aval :

Puissance : 3.090 kW.

Production annuelle : 25 millions de kWh.

— Usine de Sefrou :

Puissance : 470 kW.

Energie d'origine thermique :

— Usine de secours de Fès :

Puissance : 800 kW.

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques (1966)

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Nombre d'emplois*
Industries alimentaires	55 029	10.978	3.735	719	755
Energie	9 885	5.070	1.230	270	126
Mines	840	577	310	90	75
Matériaux de construction	977	475	102	48	50
Métaux	2 995	1.174	671	95	241
Textiles (artisanat exclu)	49 568	17.138	6.603	1.252	1.408
Cuirs et chaussures (artisanat exclu)	3 834	1.435	362	65	197
Papiers, bois et divers	1 740	781	513	96	197
Total	124 878	37 646	13.526	2.635	3.049
% par rapport à l'ensemble du Pays	2,33	1,76	1,81	1,21	2,52

La valeur ajoutée dans les entreprises industrielles énergétiques et minières représente 12.350 DH par personne occupée.

Les salaires et charges sociales moyens sont de 5.300 DH pour la même personne (la moyenne nationale étant de 7.970 DH).

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	540	540	540
Routes secondaires	950	850	850
Chemins tertiaires	2.533	852	403

La circulation aux portes de Fès s'établit à 5.500 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'élève à 230 (moyenne nationale 120 km.).

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'élève à 82,5 (moyenne nationale 34 km.).

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 4,2 (moyenne nationale : 3,85 km.).

La Province de Fès est dotée d'une infrastructure routière très dense qui dessert, outre les riches plaines agricoles du Saïs, le Moyen-Atlas et surtout le Pré-Rif et le Rif. Le trafic reste pourtant assez limité en dehors de la route qui, au delà de Meknès, relie Fès à l'important axe Casablanca-Kénitra.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km de voies ferrées	*Designation de la ligne*	*Traction*
57	Sidi-Kacem, Fès, Taza, Algérie	17 km. électrifiés vers Meknès. 40 km diesel vers Taza

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Fès-Saïs.

Piste : 1 - Longueur : 2.000 m. - Largeur : 45 m.

Equipements :

— Balisage nocturne.
— Station météo de Renseignements et d'Observation.
— Aérogare.
— Aire de trafic de 8.000 m2.

Malgré ses installations, cet aéroport ne reçoit pas le trafic de lignes régulières.

Aérodromes secondaires :

— Commercial : Ifrane.

— Aviation légère : Ifrane.

— Terrain pour liaisons intérieures : Missour.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P. T. T.

Centre automatique urbain	6.500 équipements - 4.452 abonnés
Centres équipés de standards	800 équipements - 522 abonnés
Centre de transit interurbain	1
Centres de groupement	4
Centres de télégraphe	2
Station L.G.D. ou hertzienne	1
L.G.D.	Câble coaxial Fès-Kénitra - Câble à quartes Rabat-Fès-Oujda.

■ R. T. M.

Studios radio	2
Couverture radio	Totale
Station T.V.	1 Relais de 0,5 kW.
Couverture T.V.	Oui, au centre de la Province

2.5.3 - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	22.350	1.900	24.250
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc...)	6.100	114.900	121.000
Nombre moyen d'habitants par logement	9,2	4,9	5,7
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

Observations :

On notera le pourcentage élevé de logements en dur en milieu urbain (parmi les pourcentages les plus élevés du Pays), tandis qu'en milieu rural le taux de logements en maçonnerie est particulièrement peu élevé.

Le nombre moyen d'habitants par logement urbain est très élevé ; c'est le taux le plus fort enregistré pour l'ensemble des Provinces. Toutefois les logements en maçonnerie de la ville de Fès sont bien plus vastes que dans les autres grandes villes du Pays. En effet, le nombre moyen de pièces d'habitation par logement, s'établit à 3,4 à Fès contre 2,6 pour l'ensemble des grandes villes du Pays.

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 13.

Centres de Santé : Urbains : 7 - Ruraux : 8.

Dispensaires : Urbains : 11 - Ruraux : 30.

Nombre de lits : 1.697.

Nombre de médecins : Publics : 33 - Privés : 25.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 17,6 (ensemble du Pays 14,4.

Nombre d'habitants par médecin : 15.000 (ensemble du Pays 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-67)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons	100.700	64.747	64,6 %	49,3 %
Filles	100.600	23.649	23,5 %	22,0 %
Total	201.300	88.396	44 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	43.143	40	41
Primaire rural	30.943	32	32
Second degré	20.652	36	35
Total	94.738		

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Equipements existants

6 centres féminins.

1 Centre d'observation à Mont-Fleuri (route de Sefrou)

1 Foyer d'action sociale à Fès.

2 maisons de jeunes à Fès et Sefrou.

2 centres d'accueil à Fès et Sefrou.

Colonie de vacances d'Ain-Chkef.

Equipement sportif

9 terrains de football.

13 terrains de basket-ball.

11 terrains de volley-ball.

2 terrains d'athlétisme.

8 courts de tennis.

5 piscines.

Equipements divers (boxe, judo, escrime).

3 - Bilan de la Promotion Nationale

	Nombre de journées de travail		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	88.992	46.564	401 ha	305 ha
Reboisement	21.276	42.402	106 ha	91 ha
Aménagement des sols	34.152	—	204 ha	—
Circulation des eaux	32.616	32.940	33.000 ml	12.500 ml
Aménagement de la circulation des eaux	—	23.088	—	29.000 m3
Stockage des eaux	8.148	18.160	2.000 ml	75.100 m3
Lutte contre les eaux .	189.420	150.000	27.300 m3	80.000 m3
Total Mise en valeur	374.604	313.254	—	—
Infrastructure				
Ouverture des pistes	441.470	906.260	134.068 ml	210.744 ml
Aménagement des pistes	39.756	119.508	23.000 ml	92.000 ml
Fourniture de matériaux ..	7.356	—	6.240 m3	4.000 m3
Construction d'ouvrages d'art	7.752	—	1 unité	—
Total Infrastructure .	496.334	1.025.768	—	—
Equipement				
Voiries	21.528	391.668	4.300 ml	54.000 ml
Assainissement ..		50.172		25.000 m3
Construction de logements ..	—	76.464	—	150 unités
Equipement de centres ruraux .	44.716	38.702	35.736 m3	78.000 m3
Total Equipement ..	66.244	557.006	—	—
Total général .	937.182	1.896.028		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif *(En milliers de DH)*

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	29.715
Elevage	3.144
Support de la production	5.539
Total Agriculture ..	**38.398**
2.2. - **Hydraulique**	125.000
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	43.820
Aménagement des zones	—
Total Tourisme ..	**43.820**
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	132.824
Artisanat	3.075
Mines	—
Energie	16.000
Total ..	**151.899**
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	150
Télécommunications	—
Habitat et Aménagement ..	7.490
Total Infrastructure ..	**7.640**
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	1.811
Education Nationale et Formation Spécifique ..	19.980
Jeunesse et Sports	—
Total Equipements Sociaux .	21.791
2.7. - **Bâtiments administratifs**	3.169
Total général ..	**391.717**

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	**6.410 ha**	**11.400**	
Opération « Fertilisation » ...		**3.465**	
Petit matériel		400	Subventions
Engrais (y compris fourrages)	93.080 ha	3.065	Subventions
Arboriculture :			
Interventions arboricoles ..		**976**	
D.R.S. et opérations forestières		**4.236**	
D.R.S.	1.408 ha	1.243	
Reboisement	2.024 ha	2.310	
Equipements :			
Bâtiments administratifs .		683	
Maisons forestières	17		
Lignes téléphoniques	25 km.		
Chemins et pistes	26 km.		
Plan d'eau	1		
Equipement rural		**5.095**	
Equipement économique :			
Usines traitement de miel ..	3		
Usines traitement de figues	2		Non provincialisés
Coopérative collecte des œufs	1		
Usine conditionnement de fruits			
Projet D.E.R.R.O.		**4.543**	
Total Zone bour ..		29.715	
Elevage			
Implantation administrative ..		**512**	
Inspections et sous-inspections	3	300	
Bains parasiticides	26	212	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		364	Subventions
Amélioration génétique		**1.641**	
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		296	

2.1. (suite)

Ovins :			
Sélection		200	
Pépinière		55	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		490	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		600	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		560	Subventions
Animaux de trait		29	
Traction animale		22	Subventions
Harnachements		7	Subventions
Commercialisation :			
Divers, laine miel		38	Subventions
Total Elevage		3.144	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		1.783	
Stations expérimentales	2	1.536	
Protection des végétaux		247	
Conservation Foncière et Topographie		1.137	
Blocs fonciers		80	
Levés de collectifs	2.900 ha	12	
Immatriculation par zone	18.000 ha	1.080	
Divers		2.584	
Industrie de traitement des ordures ménagères	2 unités de 120 t.	576	
Industrie frigorifique		2.008	Extension et réparation
Total Actions de supports		5.539	
Total général		35.398	

2.2. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projet	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage d'Arabat sur l'oued Inaouène	25 km. de Fès		— Electricité (45 à 90 millions de kWh/an)
— Etudes et reconnaissances		3.000	— Irrigation 38.300 ha
— Travaux		122.000	— Laminage des crues
Total Hydraulique ..		125.000	

2.3. - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur semi-public :		
— 120 lits 4 *	Fès	2.670
— 120 lits 3 *	Fès	2.000
— 150 lits 3 *	Fès	3.400
— 120 lits 3 *	Fès	2.100
Secteur privé :		
— 500 lits 5 *	Fès	20.500
— 180 lits 3 *	Fès	3.500
— 150 lits 3 *	Fès	3.400
— 200 lits 3 *	Fès	4.500
— 100 lits 2 *	Fès	1.750
Total tous secteurs :		
— 500 lits 5 *	Fès	20.500
— 120 lits 4 *	Fès	2.670
— 920 lits 3 *	Fès	18.900
— 100 lits 2 *	Fès	1.750
Total Hébergement ..	Fès	43.820

24 - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Industrie			
1) **Eaux minérales naturelles** Usine de mise en bouteilles d'eau plate. Capacité de production 30.000 hectolitres.	Sidi-Harazem	3.976	Secteur privé
2) **Filature et tissage COTEF** Création d'un complexe textile intégré (filature, tissage, teinturerie). Production 40 millions de mètres de tissus variés.	Fès	111.208	Secteur parétatique. Part de l'Etat : 50.000.
3) **Céramique** Création d'une usine capable de produire 4.600 t. de céramique non sanitaire.	Fès	17.640	Secteur privé
Artisanat			
1) **Ensemble artisanal de Fès** — Lapidairerie. — Broderie. — Céramique. — Tannerie.			Sa réalisation dépendra des résultats obtenus à Tétouan.
— Unité de production textile.	Fès	3.075	
2) Extension de l'Institut National du Cuir et du Textile.	Fès	p.m.	
Energie			
1) **Barrage d'Arabat** — Usine O.N.E. : Centrale de 17 mW ..... — Barrage de compensation	Fès	16.000	Investissements pour la période quinquennale.
Total général ..		151.899	

Note : En plus des projets repris ci-dessus, il est prévu l'extension naturelle de la production des briques et tuiles.

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.1. - TRANSPORTS			
Infrastructure routière			
Itinéraires touristiques :			
— Ceinture nord de Fès ..		150	Achèvement
Projets Spécifiques			
— Projet D.E.R.R.O.		p.m.	22.000 pour l'ensemble des Provinces concernées
Total Transports ..		150	
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS			
P.T.T.			
Desserte des communes rurales		p.m.	
8 communes à relier au réseau téléphonique	n.d.		
2.5.3. - HABITAT			
Habitat Rural			
Traditionnel (3.000 logements)		4.550	T.P.S. (programme P.A.M.)
Habitat Urbain	Fes		
1.400 lots	Sefrou Karia Taounate	2.940	
Total Habitat ..		7.490	

26. - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
26.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
— 1 centre de santé urbain	Fès	180
— 6 dispensaires urbains	Fès	480
— 1 dispensaire urbain	Sefrou	80
Prévention rurale		
— 8 dispensaires ruraux		296
— 155 logements pour le personnel para-médical		775
— Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 4 hôpitaux		p.m.
Total Santé Publique ..		1.811
26.2. - EDUCATION NATIONALE		
— Enseignement du 1er degré	n.d.	6.349
— Enseignement du 2e degré	n.d.	10.112
— Activités universitaires et culturelles		89
Total Enseignement ..		16.550
Formation Spécifique		
Travail et Affaires Sociales :		
— Extension du centre de qualification	Fès	900
Agriculture :		
— Centre de formation de Sahel-Boutahar	Fès	100
Formation Hôtelière :		
— Ecole hôtelière de Fès	Fès	1.500
Formation Artisanale :		
— Institut National du Cuir et du Textile	Fès	930
Total Formation Spécifique ..		3.430

2.7. - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Ministère de l'Intérieur	
1) **Services du Ministère :**	
— Remplacement d'un Secrétariat général à Fès	1.740
— Trois postes de commandement	300
2) **Sûreté Nationale :**	
— Compagnie mobile d'intervention	575
— Hôtel de police (Sûreté Régionale) ..	388
3) **Forces Auxiliaires :**	
— Un bloc administratif	166
Total Ministère Intérieur ..	3.169

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Hydraulique :

— Un barrage à Quizreth.

Tourisme :

— Un café et un restaurant de luxe à Moulay-Yacoub.

Infrastructure :

— Piste de la source du Sebou.

— Piste du circuit des lacs.

Province de Ksar-Es-Souk

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Ksar-es-Souk est la plus étendue du Pays : elle couvre plus de 100.000 km2, soit 22,4 % du territoire national. La majeure partie du territoire étant désertique ou semi-désertique, la densité de population est la plus faible du Pays (3 habitants au km2) et moins de 1 % de la superficie totale est cultivable.

Cette Province comprend plusieurs régions naturelles, du nord au sud : la haute vallée de la Moulouya, l'extrémité orientale du Haut-Atlas et la zone présaharienne du Tafilalet.

La haute vallée de la Moulouya, située entre les chaînes du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas, correspond à la région de Midelt. Le climat est de type continental. Les ressources sont constituées principalement par quelques cultures céréalières et par l'élévage des moutons.

Les derniers plissements du Haut-Atlas forment une barrière élevée, qui culmine au Djebel Ayachi (3.737 mètres). Des forêtes de cèdres couvrent certaines pentes, quelques zone irriguées portent des cultures, mais l'élevage est la principale ressource.

La zone du Tafilalet a un climat de type saharien. La sécheresse habituelle fait place, parfois, à des inondations subites. Les écarts de température sont très importants entre l'hiver et l'été et entre le jour et la nuit. Dans les oasis l'irrigation permet des cultures et l'élevage.

La Province de Ksar-es-Souk possède également des gisements de minerais non ferreux : plomb, manganèse, zinc.

1.2 Population et perspectives démographiques

121 - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbain	Rural	Total
1960	22.370	352.023	374.393	6,0	94,0	100,0
1968	32.000	425.000	457.000	7,0	93,0	100,0
1973	40.000	475.000	515.000	7,8	92,2	100,0
Accroissement 1968-1973 en %	25,0	11,8	12,7			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Erfoud	5.242	111.324	116.566	141.000
Goulimine	1.781	61.584	63.365	77.000
Ksar-es-Souk	5.750	67.675	47.481	59.000
Midelt	7.623	41.731	75.298	93.000
Rich	1.974	69.709	71.683	87.000
Total Province	22.370	352.023	374.393	457.000

La densité de population de la Province, 3 habitants au km2, est la plus faible de l'ensemble des Provinces. La population est très inégalement répartie et concentrée le long des points d'eau. La densité atteint 100 habitants au km2 dans certaines communes du cercle d'Erfoud et 2 habitants au km2 dans celui de Rich.

L'urbanisation de la population est faible (6,0 %) et il n'existait en 1960 aucune agglomération de 10.000 habitants.

L'hypothèse d'urbanisation retenue pour la période 1968-1972 est relativement élevée : 25 % d'accroissement de la population urbaine ; il faut cependant tenir compte du bas niveau actuel.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	Population active	Pourcentages
Agriculture	113.422	81,9
Industrie	8.944	6,5
Services	16.101	11,6
Total	138.467	100,0

Comme dans les Provinces de Marrakech et de Safi, 80 % environ de la population active est employée dans le secteur primaire.

La proportion de population active dans le secteur tertiaire est relativement élevée.

2.1. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont :	81.500	0,8 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	42.300	0,4 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	16.000	0,1 %	1,1 %
3) Jachères	23.200	0,3 %	4,7 %
Forêts	167.000	1,6 %	11,6 %

Le potentiel agricole de la Province est faible : 0,8 % du territoire provincial est cultivable, tandis que ce territoire représente 29 % du Pays. Le taux d'ensemencement est aussi très faible.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par ha*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	389.600 qx	9,8 qx	6,3 qx
Légumineuses	94.000 qx	9,9 qx	5,5 qx
Vignes	—	—	5,6 t.
Oliviers	—	—	1,3 t.
Agrumes	—	—	7,7 t.

Les superficies cultivées sont restreintes, mais les productions y sont relativement élevées grâce aux rendements qui dépassent très largement la moyenne nationale. Les productions céréalières sont concentrées, d'une part, dans la zone de la Haute-Moulouya et, d'autre part, dans les oasis du Tafilalet.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	*Répartition en pourcentages (U.G.B.)*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Bovins	30.000	15,4	50,0
Ovins	596.000	46,0	30,0
Caprins	436.000	33,5	18,5
Camelins	10.500	5,1	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	195.000	100	100

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

L'économie de la Province est surtout fondée sur l'élevage ovin et caprin. Le cheptel est, en effet, composé de ces deux catégories à concurrence de 80 %.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Pour la Province*	*Pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	3.2	24.5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	435	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	0.72	2.34
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1.6	1.6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	165	269

Le revenu agricole par tête est bas, la Province se trouve parmi les plus déshéritées du Pays.

L'élevage constitue la production de subsistance, il permet de limiter les effets négatifs dus à une densité très forte (435 habitants par km2 cultivable).

2.2 - Hydraulique

Les petits barrages de dérivation de Moulay-Brahim, oued Zohra et Kadoussa servent à l'irrigation permanente de 6.000 ha. Cette superficie peut être augmentée de 18.000 ha selon les crues de l'oued Ziz.

2.3 - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégories*					*Secteur*
		5*	4*	3*	2*	1*	
Erfoud	194		194				Public
Ksar-es-Souk	40					40	Privé
Midelt	48			48			Privé
Total	282		194	48		40	Tous secteurs

2.4 - Industrie, Mines et Energie

— Mines

La valeur ajoutée minière de la Province de Ksar-es-Souk représente 4,6 % de la valeur ajoutée minière nationale.

Les centres miniers d'Aouli et Mibladen produisent ensemble 30.000 tonnes de minerai de plomb, soit le 1/4 de la production totale du Rays et la moitié de celle de la Province de Ksar-es-Souk dont les autres centres de production sont Beni-Tajite et la zone qui s'étend au sud d'Erfoud et Rissani.

L'ensemble de ces autres zones est exploité de manière artisanale.

L'exploitation du plomb à elle seule rapporte chaque année 40 millions de DH en devises.

On exploite, en outre, des mines de manganèse et de zinc.

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Nombre d'emplois*
Mines	42.700	29.713	12.910	3.773	1.986 (1)
% par rapport à l'ensemble du Pays (2)	0,80	1,38	1,73	1,73	1,64

La valeur ajoutée minière par personne occupée s'élève à 14.960 DH. La masse des salaires et charges sociales par emploi est de 8.400 DH.

2.5 Infrastructure

2.5.1 - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	700	475	475
Routes secondaires	55	25	25
Chemins tertiaires	2.703	151	118

(1) Avec les artisans ce chiffre est beaucoup plus élevé.
(2) Calculés par rapport à l'ensemble des ressources industrielles, minières et énergétiques du Pays.

La circulation aux portes de Ksar-es-Souk s'élève à 600 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 30, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 7,3, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 7,9, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

Le seul lien notable du Tafilalet avec les autres Provinces est la route de Meknès.

Autres infrastructures : Il existe 9 terrains d'aviation destinés aux liaisons intérieures.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

▪ P. T. T.

Centres équipés de standards : 800 équipements, 456 abonnés
Centres de groupement : 4.
Centres de télégraphe : 1.

▪ R. T. M.

L'absence d'infrastructure ne permet pas aux ondes de la T.V. de couvrir la Province. Les émissions radio G.O. de l'émetteur d'Azilal sont captées dans toute la Province.

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements
selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	2.950	4.150	7.100
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc.)	2.050	68.600	70.650
Nombre moyen d'habitants par logements	5,5	4,9	4,9
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

On rencontre une proportion élevée de logements en pisé dans les logements sommaires ruraux. Cet habitat a été gravement endommagé lors des pluies et des inondations catastrophiques de la fin de l'année 1965.

26 - Equipements sociaux

261 - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 4.

Centres de Santé : Urbains : — - Ruraux : 5.

Dispensaires : Urbains : — - Ruraux : 21.

Nombre de lits : 397.

Nombre de médecins : Publics : 8 - Privés : 1.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 9,0 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 44.000 (ensemble du Pays : 12.000).

L'équipement médical de la Province est très insuffisant.

Les formations sanitaires manquent de personnel qualifié, en particulier de médecins.

262 - EDUCATION NATIONALE

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons	45.800	27.428	59,9 %	49,5 %
Filles	45.700	4.100	9,0 %	22,0 %
Total	91.500	31.528	34,5 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	4.164	39	41
Primaire rural	24.622	34	32
Second degré	4.066	27	35
Total	32.852	—	—

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

3 centres féminins à Ksar-es-Souk.
2 maisons de jeunes à Ksar-es-Souk et Goulmima.
1 colonie de vacances de Aghbalou Kerdous.

Equipements sportifs

4 terrains de football.
5 terrains de basket-ball.
6 courts de tennis.
2 piscines.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	Nombre de journées de travail		Quantités de travaux	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	16.253	12.000	44 ha	86 ha
Reboisement	—	2.000	—	1 ha
Aménagement des sols	3.409	7.404	37 ha	30 ha
Circulation des eaux	657.773	686.213	58.000 ml	26.779 ml
Aménagement circulation des eaux	389.386	692.520	48.677 ml	310.697 ml
Stockage des eaux	105.428	66.452	59.749 m3	6.488 ml
Exploitation des nappes	32.571	24.134	26 nappes	170 nappes
Lutte contre les eaux	89.262	139.904	15.372 m3	108.449 m3
Total Mise en valeur	1.294.082	1.630.627		
Infrastructure				
Ouverture de pistes	44.978	202.409	11.278 ml	82.141 ml
Aménagement des pistes	69.026	126.684	185.000 ml	292.700 ml
Construction d'ouvrages d'art		32.000		1 unité
Construction de ponts		20.000		2.000 m3
Total Infrastructure	114.004	381.093		
Equipement				
Voiries	9.520	5.420	1.550 ml	1.200 ml
Construction de logements	2.584	1.709.080	2 unités	1.416 unités
Equipement de centres ruraux	17.100	25.837	8.640 m3	8.640 m3
Constructions agricoles	5.486	7.431	7 unités	4 unités
Total Equipement	34.690	1.747.768		
Total général	1.442.776	3.759.488		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	58.046
Zones bour	13.670
Elevage	6.088
Support de la production	584
Total Agriculture	78.388
2.2. - **Hydraulique**	141.000
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	7.000
Aménagement des zones	
Total Tourisme	7.000
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	
Artisanat	250
Mines	52 120
Energie	700
Total	53 070
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	
Télécommunications	6 690
Habitat et aménagement	7 470
Total Infrastructure	14 160
2.6. - **Equipements sociaux**	
Santé Publique	549
Education Nationale et Formation Spécifique	4 892
Jeunesse et Sports	150
Total Equipements sociaux	5 591
2.7. - **Bâtiments administratifs**	694
Total général	299 903

21. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Etudes		**6.040**	
Equipement hydro-agricole	16.800 ha	**35.210**	
Equipement externe		35.210	
Aménagement des zones bour		**9.300**	
Equipement rural		**3.126**	
Equipement des services		**3.270**	
Equipement économique		**800**	
— Huilerie		350	
— Conditionnement des dattes		150	
— Conditionnement des olives		200	
— Traitement du henné		100	
Interventions agricoles et vulgarisation		**300**	
Total Zones irriguées		58.046	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	3.170 ha	**5.428**	
Opération « Fertilisation »		**281**	
Petit matériel		80	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	6.620 ha	201	Subventions
Arboriculture			
Interventions arboricoles		**125**	
D.R.S. et opérations forestières		**7.836**	
D.R.S.	6.288 ha	5.050	
Reboisement	957 ha	1.180	
Aménagement des forêts	15.124 ha	600	
Equipement :			
Bâtiments administratifs		1.006	
Maisons forestières	16		
Chemins et pistes	94 km		
Total Zones bour		13.670	
Elevage			
Implantation administrative :			
Inspection	1	**180**	
Intensification alimentaire		**4.956**	
Parcours	153.000 ha	4.800	
Alimentation du bétail		156	Subventions

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Amélioration génétique :			
Bovins :		**664**	
Pépinières et stations de monte		**45**	
Ovins :			
Sélection		**200**	
Pépinières		**35**	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		**210**	Subventions
Station avicole		**100**	
Station apicole		**74**	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		**111**	Subventions
Animaux de trait		**6**	
Traction animale		**4**	Subventions
Harnachements		**2**	Subventions
Commercialisation :			
Divers, laine, miel		**7**	Subventions
Equipement économique :			
Abattoir 500 t./an	1	**164**	Subventions
Total Elevage		6.088	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique :			
Stations expérimentales	2	**530**	Rissani et Rich
Conservation Foncière et Topographie			
Levés de collectifs	13.000 ha	54	
Total Actions de support		584	
Total général		78.388	

2.2. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projet	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage du Ziz	Foum-Rhiour	141.000	— Protection contre les crues — Irrigation.

2.3. - Tourisme

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur public :		
— 120 lits 2 * chaine O.N.M.T. ..	Midelt	2.100
Secteur semi-public :	Ksar-es-Souk	
— 120 lits 4 * chaine Ramada ..		2.800
— 120 lits 3 *	Midelt	2.100
Total Hébergement ..		7.000

2.4 - Industrie, Artisanat, Mines, Energie

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Artisanat			
Creation d'une agence	Ksar-es-Souk	250	
Mines			
1) **Plomb Haute-Moulouya au nord de Midelt.** Mise en exploitation d'un gisement de plomb susceptible de donner 24.800 t. de concentrés de plomb.	Zeida	43.000	Secteur public
2) **Plomb-Zinc** Mise en exploitation d'un gisement de plomb-zinc et métaux précieux. Les productions annuelles prévues à partir de 1972 sont — 3.660 t./an de concentrés de plomb. — 14.000 t./an de concentres de zinc — 13.000 kg./an d'argent — 100 kg./an d'or	Bou Madine	3.620	Etudes non encore terminées Secteur public
3) **Cuivre** - Etudes et exploitation	Oumjrane	p.m	Voir Province d'Agadir
4) **Exploration pétroliere**	Tafilalet	5.500	Etudes. La construction est reportée au delà de la période quinquennale
Energie			
Usine de Foum Rhiour	Foum Rhiour	700	
Total général		53.070	

2.5. - **Infrastructure**

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS			
R.T.N.			
— Centre émetteur radio de Ksar-es-Souk		1 000	
— Liaison hertzienne Tazzeka - Ksar-es-Souk		3 390	Amélioration de la couverture radiophonique
Couverture T.V. de la Haute-Moulouya et de Ksar-es-Souk		2.300	
P.T.T.			
Desserte des communes rurales 7 communes à relier au réseau téléphonique		p.m	
Total Télécommunications		6 690	
2.5.3. - HABITAT ET AMENAGEMENT			
Habitat Rural			
Rénovation de 13 500 logements		4 050	TPS (Projet de PAM)
Habitat Urbain			
Equipement de 200 lots	Ksar es Souk Midelt	420	
Aménagement			
Adduction d'eau	Ksar es Souk	3 000	
Total général		7 470	

26 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
261 - SANTE PUBLIQUE		
Prévention rurale		
2 dispensaires ruraux	n.d.	74
95 logements pour personnel paramédical	n.d.	475
Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 1 hôpital	n.d.	p.m.
Total Santé Publique		549
262 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	3.628
Enseignement du 2e degré	n.d.	1.264
Total Education Nationale		4.892
263 - JEUNESSE ET SPORTS		
Promotion Féminine		
Centre Feminin (dernière tranche)	n.d.	150
Total Jeunesse et Sports		150

2.7. - **Equipements administratifs**

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Intérieur	
1) Sûreté Nationale :	
— Un Hôtel de police de la Sûreté Régionale à Ksar-es-Souk	388
2) Forces Auxiliaires :	
— Un bloc administratif	166
Ministère des Finances	
— Contrôle des Impôts ruraux	140
Total Ministères	694

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Infrastructure :

Deux ponts sur le Ziz à Erfoud et à Ksar-es-Souk

Reconstruction de radiers à Goulmima, Tindjad et Erfoud

Construction de logements administratifs (Ministère des Finances)

Equipements sociaux :

Construction de deux collèges à Midelt et à Ksar-es-Souk

Province de Marrakech

A - Situation à la veille du Plan

I. - Milieu naturel

La Province de Marrakech s'étend sur 27 846 km2, soit 6 % de la superficie de l'ensemble du Pays.

On peut distinguer trois zones principales, du nord au sud : la zone des Rehamna-Sraghna, le Haouz et le Haut-Atlas.

La zone des Rehamna-Sraghna comprend en premier lieu une série de faibles reliefs entrecoupés de plaines, où domine la culture de l'orge, en second lieu une petite chaine, les Jebilets, qui constitue une réserve de parcours, ensuite la plaine de Ben-Guérir, où l'on pratique des cultures en terrain inondé, enfin la Hadra, ensemble de collines vouées à l'élevage et à quelques cultures irriguées. Cette zone à faible pluviométrie (200 à 300 mm) constitue la transition entre les plaines céréalières atlantiques et la grande plaine irriguée du Haouz.

La plaine du Haouz, entre le Haut-Atlas et les Jebilets est une plaine alluviale aride, drainée par l'Oum-er-R'bia, l'oued Tensift et la Tessaout. Elle se caractérise par une agriculture irriguée très importante. Divers systèmes d'irrigation sont utilisés : les seguias dérivées des oueds, les rhettaras, qui captent la nappe phréatique, l'irrigation par pompage et à partir du barrage de Bab Lakerkoust. Les cultures principales sont les céréales (orge) et les légumineuses. L'arboriculture (notamment l'olivier) est importante, mais assez dispersée. L'élevage des ovins se développe sur les jachères et sur les terres de culture après la récolte.

En aval du Haouz se trouve la steppe de Chichaoua, où la pluviométrie descend au dessus de 200 mm, rendant l'agriculture difficile. C'est un pays d'élevage ovin et de quelques cultures, mais surtout en irrigué.

La zone du Haut Atlas, caractérisée par l'importance du relief, offre de rares terres cultivables limitées aux vallées et aux versants. On rencontre une agriculture irriguée et quelques cultures en terrasses, consacrées surtout aux céréales (orge et blé), aux cultures vivrières et à l'arboriculture (noyers). L'élevage est important, moins cependant que dans la partie orientale du Haut Atlas.

1.2. - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	245.354	966.638	1.211.992	20,2	79,8	100,0
1968	340.000	1.200.000	1.540.000	22,1	77,9	100,0
1973	430.000	1.335.000	1.765.000	24,4	75,6	100,0
Accroissement 1968-1973 en %	26,5	11,3	14,6			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Ait-Ourir	4.956	206.657	211.613	264.000
Amizmiz	3.768	74.380	78.148	97.000
Imi-n-Tanoute		166.162	166.162	206.000
Marrakech-Banlieue		158.472	183.414	197.000
Rehamna	4.281	179.133	158.472	228.000
Srarhna-Zemrane	9.870	181.834	191.704	240.000
Marrakech Municipalité	222.479		222.419	308.000
Total Province	245.354	966.638	1.211.932	1.540.000

La Province compte un pourcentage important de la population totale du Pays (10,6 %). La densité est relativement élevée (43,5 habitants au km2 en 1960).

En dehors de la ville de Marrakech la population urbaine est négligeable.

Malgré un exode rural relativement important la densité de la population rurale s'établit à 55 habitants au km2 en 1968.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	Population active	Pourcentages
Agriculture	411.541	80,3
Industrie	39.440	7,7
Services	61.708	12,0
Total	512.869	100,0

Avec 80 % d'actifs dans le secteur primaire, la Province de Marrakech se situe dans les mêmes normes que celles de Safi et Ksar-es-Souk. Sa population se situe dans les mêmes normes que Ksar-es-Souk. Sa population active totale représente 12,3 % de la population active nationale.

Le taux d'activité brut (nombre d'actifs pour 100 personnes) est élevé par rapport à l'ensemble des Provinces (42,5).

2.1. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont :	882.200	31,7 %	16,8 %
1) Terres ensemencées .	525.700	18,9 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	52.200	1,9 %	1,1 %
3) Jachères	304.300	10,9 %	4,7 %
Forêts	479.000	17,2 %	11,6 %

Province d'étendue moyenne par rapport à l'ensemble du Pays son territoire est cultivé à raison de 32 %. Les terres ensemencées représentent 18,9 % de la superficie, soit un pourcentage supérieur à la moyenne nationale. 89 % des terres sont plantées en céréales.

2.1.2 - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par ha*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	2.501.100 qx	4,9 qx	6,3 qx
Légumineuses	22.400 qx	3,7 qx	5,5 qx
Vignes	2.500 t.	3,8 t.	5,6 t.
Oliviers	45.000 t.	1,5 t.	1,3 t.
Agrumes	12.000 t.	2,8 t.	7,7 t.

Caractérisée par une production céréalière qui représente plus de 80 % de la production globale, l'agriculture provinciale présente de faibles rendements. Le facteur climatique et les problèmes d'irrigation et d'occupation du sol irrigué constituent les facteurs de base de cette situation. Concernant l'arboriculture fruitière, on note les rendements atteints par la culture de l'olivier, la Province se plaçant au deuxième rang dans la production des olives, après la Province de Fès.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	250.000	40,7	50,0
Ovins	1.480.000	36,2	30,0
Caprins	813.000	19,8	18,5
Camelins	20.000	3,3	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	614.000	100	100

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Le cheptel est principalement représenté par des bovins, le pourcentage d'ovins est cependant supérieur à la moyenne nationale. Le troupeau d'ovins est le plus important dans l'ensemble des Provinces.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Pour la Province	Pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	44	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	110	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	2,15	2,34
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1,2	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH) (1)	243	269

(1) Y compris Province de Safi

La taille théorique de l'exploitation s'approche de la moyenne nationale. Malgré son augmentation, la densité de population paraît moins préoccupante que dans d'autres Provinces, quoique 80,3 % de la population active soit employée dans le secteur primaire. Le revenu agricole par tête se situe dans la moyenne.

22 - Hydrauliqus

Barrage de Lalla-Takerkoust (Cavagnac)	(Oued N'Fis)
Type	Accumulation
Destination	Hydroélectricité + Irrigation
Retenue totale-utile	52-46 millions de m3
Périmètre irrigué (Haouz)	5.000 ha
Turbines	2 groupes « tourbillon »
Puissance installée	8.800 kW
Production annuelle	15 millions de kWh

Barrage de Taghdout	
Type	Accumulation - Voûte
Destination	Irrigation
Retenue totale	3 millions de m3

Barrage d'Ait-Aadel	(Oued Tessaout)
Type	Accumulation - Terre
Destination	Hydroélectricité + Irrigation
Retenue totale en fin des travaux	
Périmètre à irriguer	200 millions de m3
Puissance à installer	27.200 ha
Production annuelle prévue	24 à 28.000 kW
Observation : en construction. Fin des travaux prévue pour 1970-71.	60 millions de kWh

23 - Tourisme

La ville de Marrakech reçoit des touristes toute l'année, mais leur nombre varie suivant les saisons. Les hôtels connaissent une grande activité de Décembre à Mai, c'est-à-dire en hiver et au printemps, et leur taux d'occupation est alors en général supérieur à 70 %. En automne, ce taux tombe à 40 %, quant à la période d'été (Juin, Juillet et Août) il s'établit à moins de 20 %.

Capacité hôtelière actuelle

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie					Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Marrakech .	1.232	500	104	383	169	76	Privé
	612	612					Public
Ouirgane ..	85	—	—	—	85	—	Privé
Ourika	41	—	—	—	41	—	Privé
Total ..	1.970	1.112	104	383	295	76	

2.4. - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La structure industrielle de la Province de Marrakech est assez déséquilibrée. Les industries alimentaires représentent 60 % de la valeur ajoutée brute industrielle de la Province. Pour les abricots et les olives, la Province contribue à elle seule pour 60 à 70 % de la production globale du Pays.

La valeur ajoutée brute par personne employée est de 9.075 DH, la moyenne nationale étant de 15.158 DH. Les salaires versés et charges sociales payées sont de 4.720 DH par emploi assuré, la moyenne nationale étant de 7.164 DH. Le revenu industriel par habitant de la Province est de 96 DH contre une moyenne nationale de 340 DH.

— Mines

L'importance de la Province dans la production minière est faible, la valeur ajoutée minière de Marrakech par rapport à la valeur ajoutée nationale étant de 2.2 %

Les principaux minerais et leurs productions sont les suivants :

Mines	Production en tonnes		Emplois
	1964	1966	
Oxyde de fer	864	508*	75
Pyrite de fer	21.220	14.896*	
Goethite	24	36	49
Pyrrhotine		282.311	406
Plomb	1.834	1.598	180
Zinc	3.465	1.495	
Cuivre	775	2.489	132
Sel	46.369	27.519	41
Barytine	89.844	99.588	503
Total ..			1.386

* Pas de production de fer en 1967

Le montant total de devises rapportées par l'exportation des minerais de barytine, cuivre, plomb, zinc est de 9,5 millions de DH pour l'année 1966.

La réalisation du Complexe Chimique de Safi a permis la mise en exploitation de l'important gisement de pyrrhotine à Kettara.

— Energie

Energie d'origine hydraulique :

Usine de Takerkoust

Puissance : 8.800 kW.

Production annuelle : 15 × 10⁶ kWh.

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques (1966)

(En milliers de DH)

	Production	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Emplois*
Industries alimentaires	77.165	17.198	7.560	2.210	2.097
Energie	7.474	3.943	978	508	92
Mines	19.660	13.682	4.726	1.500	1.390
Matériaux de construction	460	237	140	44	40
Métaux	781	350	187	28	30
Textiles (artisanat exclu)	3.260	1.210	572	96	266
Cuirs et chaussures	6.932	3.073	561	53	160
Papiers, bois et divers	14.675	5.652	2.924	553	562
Total	130.407	45.345	17.648	4.992	4.637
% par rapport à l'ensemble du Pays	2,4	2,1	2,4	2,3	3,8

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises industrielles, minières et énergétiques est de 9.760 DH.

Les salaires et charges sociales par emploi s'établissent à 4.870 DH la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2. Infrastructure

2.1 - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km.)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	659	659	659
Routes secondaires	509	509	469
Chemins tertiaires	2 487	705	436

La circulation aux portes de Marrakech s'élève à 5.600 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 42 (la moyenne nationale étant de 34 km.).

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 2,2 (la moyenne nationale étant de 3,85 km.)

Marrakech est le centre d'un réseau routier en étoile qui draine une circulation assez dense dans un rayon d'environ 70 km. Au delà, seules subsistent les liaisons avec Casablanca (environ 1.000 véhicules par jour) et avec le Tadla, la route du piémont de l'Atlas traversant une zone à forte densité de population.

La liaison avec Safi pourrait représenter une ouverture sur la mer, cependant, la circulation est très faible (environ 250 véhicules par jour). En fait, malgré les trafics modérés des routes correspondantes, c'est vers le Sud que l'attraction de Marrakech se fait sentir le plus.

Infrastructure ferroviaire

Nbre de km. de voies ferrées	*Désignation de la ligne*	*Traction*	*Utilisations*
125	Casablanca-Marrakech	Electrique	Desserte de la ville de Marrakech et des mines situées plus au sud
57	Ben-Guérir - Safi	Diesel	Desserte des centres phosphatiers mais très faible trafic

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Marrakech.

Piste : 1 - Longueur : 2.330 m. - Largeur : 45 m.

Equipements :

- Balisage nocturne.
- I.L.S. prévu.
- Station météo principale.
- Aérogare provisoire.
- Autres V.O.R.

Trafic (1966)

Passagers	17 447
Mouvements d'avions	9 199
Fret (en tonnes)	20
Fret postal (en tonnes)	3

Aérodromes secondaires :

— Aviation légère : 1.

— Terrains pour liaisons intérieures : 5, dont El-Kelaa-des-Sraghna et Nzalet-El-Adem.

Observations : L'aérodrome de Marrakech peut recevoir tous les trafics, de jour et de nuit, pour tous les tonnages. L'installation prochaine d'un I.L.S. permettra l'extension du trafic actuel, et le passage d'un nombre accru de touristes.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P. T. T.

Centre automatique urbain	5.000 équipements, 3.009 abonnés
Centre de Télex	Prévu
Centre de transit interurbain	1
Centre de télégraphe	1
Stations L.G.D. ou hertziennes	2
L.G.D.	Liaison hertzienne Marrakech-Ca-Casablanca.

On notera l'absence de desserte téléphonique rurale.

■ R. T. M.

Station radio	Relais O.M. de 1 kW
Studio radio	1 + 1 en construction
Couverture radio	Totale
Station T.V.	Emetteur (Oukaimeden) de 2 kW
Studio T.V.	—
Couverture T.V.	Totale

Depuis la mise en service de l'émetteur de l'Oukaïmeden, au cours du Plan Triennal, la couverture T.V. de la Province est assurée de façon satisfaisante.

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	54.200	15.750	69.950
De type sommaire (pisé, baraques, pierres sèches, tentes, etc.)	11.100	300.150	311.250
Nombre moyen d'habitants par logements	6	5	5,2
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 12.

Centres de Santé : Urbains : 6 - Ruraux : 8.

Dispensaires : Urbains : 14 - Ruraux : 42.

Nombre de lits : 1.628.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 11,2 (ensemble du Pays 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 23.000 (ensemble du Pays 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (*)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			Pour la Province	*Pour l'ensemble du Pays*
Garçons ...	243.300	84.139	34,6 %	49,3 %
Filles	243.000	30.459	12,5 %	22,0 %
Total ..	486.300	114.598	23,6 %	35,1 %

(*) Ces chiffres concernent les Provinces de Marrakech et de Safi.

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	76.469	42	41
Primaire rural		33	32
Second degré	22.928	45	35
Total ..	99.397		

263. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

7 centres féminins dans la Province.

1 centre d'observation (éducation surveillée), à Marrakech.

1 maison de jeunes à Marrakech.

Equipements sportifs :

1 terrain de football à El-Kelaa-des-Sraghna.

9 terrains de football sommaires dans les autres localités.

Installations de ski à l'Oukaïmeden.

Deux camps de vacances à Asni et Toufliat.

A Marrakech :

5 terrains de football.

1 terrain de basket-ball.

1 terrain de hand-ball.

1 terrain de rugby.

1 terrain d'athlétisme.

1 salle de gymnastique.

4 piscines (dont deux à la Koutoubia).

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	284.754	296.372	926 ha	1.430 ha
Reboisement	70.446	4.836	900 ha	60 ha
Aménagement sylvo-pastoral	54.661	23.581	1.250 ha	205 ha
Arboriculture	116.319	26.581	390 ha	675 ha
Aménagement des sols	14.143	173.257	121 ha	904 ha
Circulation des eaux	14.165	90.857	2.300 ml	14.843 ml
Aménagement circulation des eaux	54.653	178.649	48.557 ml	85.075 ml
Stockage des eaux	54.941	38.414	2.266 m3	7.215 m3
Exploitation des nappes	3.266	17.128	3 unités	7 unités
Lutte contre les eaux	106.373	129.845	85.170 m3	397.083 m3
Total Mise en valeur	773.721	979.520		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	62.846	102.669	191.406 ml	195.868 ml
Aménagement des pistes	111.178	113.570	452.404 ml	568.388 ml
Total Infrastructure	174.024	216.239		
Equipement				
Voiries	23.310	15.613	20.000 ml	3.075 ml
Construction de logements	116.376	10.672	505 unités	90 unités
Total Equipement	139.686	26.285		
Total général	1.087.431	1.222.044		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

21 - **Agriculture :**	
Zones irriguées	115.044
Zones bour	35.002
Elevage	4.031
Support de la production	9.970
Total Agriculture	164.047
22 - **Hydraulique**	112.000
23 - **Tourisme :**	
Hébergement	77.300
Aménagement des zones	
Total Tourisme	77.300
24 - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	385.110
Artisanat	2.000
Mines	97.000
Energie	3.200
Total	487.310
25 - **Infrastructure :**	
Transports	81.400
Télécommunications	
Habitat et aménagement	15.446
Total Infrastructure	96.846
26 - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	2.029
Education Nationale et Formation Specifique	18.560
Jeunesse et Sports	3.330
Total Equipements sociaux	23.919
27 - **Bâtiments administratifs**	600
Total général	962.022

2.1. - **Agriculture**

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Etudes		**5.500**	
Equipement hydro-agricole	20.150 ha	**76.040**	
Equipement externe		56.820	
Remembrement		2.220	
Equipement interne		17.000	Nivellement et défrichement
Aménagement des zones bour		**22.394**	
Equipement rural		**3.210**	
Equipement des services		**7.100**	
Interventions agricoles et vulgarisation		**800**	
Total Zones irriguées		115.044	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	3.700 ha	**6.705**	
Opération « Fertilisation »		**618**	
Petit matériel		160	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	15.450 ha	458	Subventions
Arboriculture :			
Interventions arboricoles		**324**	
D.R.S. et opérations forestières		**23.636**	
D.R.S.	18.614 ha	13.484	
Reboisement	6.139 ha	7.460	
Equipement		2.692	
Bâtiments administratifs	23		
Maisons forestières	280 km		
Lignes téléphoniques	963 km		
Chemins et pistes			
Equipement rural		**3.719**	
Total Zone bour		35.002	
Elevage			
Implantation administrative		**777**	
Sous-Inspections	5	500	
Laboratoire	1	100	
Bains parasiticides	21	177	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		320	Subventions

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Amélioration génétique		**2.125**	
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		609	
Insémination artificielle		80	
Ovins :			
Pépinières		60	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		702	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		500	
Station avicole		100	
Station apicole		74	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		445	Subventions
Animaux de trait		26	
Traction animale		20	
Harnachement		6	
Commercialisation		138	
Centres de collecte de lait laine, miel		108	
Divers		30	
Total Elevage		4.031	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		1.297	
Stations expérimentales	3	661	
Protection des végétaux		586	
Horticulture (inspection)	1	50	
Conservation Foncière et Topographie		8.673	
Etablissement des cartes	7	460	Echelle 1/50.000e
	4	1.200	Echelle 1/100.000e
Revision des cartes	4	119	Echelle 1/50.000e
Remembrement	16.250	100	
Leves de collectifs	27.000 ha	114	
Cadastre national	330.000 ha	6.680	
Total Actions de support		9.970	
Total général		164.047	

2.2. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage du N'Fis	Oued N Fis 50 km S.O. de Marrakech		Irrigation du Haouz Energie électrique
— Etudes et reconnaissances		2 500	
Barrages dans le bassin du Lakhdar	Haouz Oriental		
— Etudes et reconnaissances		5 500	Irrigation du Haouz Energie électrique
Barrage d'Ait-Aadel	70 km à l'Est de Marrakech		Barrage en chantier depuis Octobre [illegible]
Travaux et contrôles		104 000	
Total Hydraulique		112 000	

2.3. - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur semi-public :		
120 lits 4 *	Marrakech	24 000
300 lits 4 *	Marrakech	90 000
120 lits 3 *	Marrakech	24 000
250 lits 3 *	Marrakech	54 000
120 lits 3 *	Marrakech	24 000
Secteur privé :		
500 lits 5 *	Marrakech	200 000
210 lits 4 *	Marrakech	42 000
300 lits 4 *	Marrakech	90 000
160 lits 4 *	Marrakech	48 000
300 lits 3 *	Marrakech	60 000
250 lits 3 *	Marrakech	50 000
200 lits 2 *	Marrakech	30 000
150 lits 2 *	Marrakech	24 000
150 lits 2 *	Marrakech	24 000
Total tous secteurs :		
500 lits 5 *	Marrakech	200 000
1.090 lits 4 *	Marrakech	256 000
1.040 lits 3 *	Marrakech	156 000
500 lits 2 *	Marrakech	78 000
Total Hebergement		690 000

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Industrie			
Engrais			
Complexe de Mechra-Ben-Abbou pour la production des engrais (250 000 t par an d'acide phosphorique et 210 000 t par an de phosphate di-amonium)	Mechra-Ben-Abbou	385 110	Œuvre de l'OCP en association avec les intérêts privés
Artisanat			
Ensemble artisanal	Marrakech	2 000	
■ Coopérative de tapis			
■ Coopérative de tissage			
■ Coopérative de marqueterie			
■ Coopérative de vannerie			
■ Musée régional			
■ Magasin témoin de vente			
Mines			
Phosphates production 2 00 000 de t en 1972	Ben Guérir	97 000	+ crédits d'achèvement du Plan Triennal 24 410 pour Khouribga, Youssoufia et Ben Guerir
Energie			
Barrage d'Ait Ader Usine Centrale ONE	Ait Ader	3 200	Construction reportée au delà de la période quinquennale
Total général		487 310	

Les trois projets repris ci-dessus il est prévu

Produits laitiers : remplacement de coopérative laitière.

Transformation des matières plastiques : diversification des productions, adaptation aux nouvelles techniques et extension naturelle.

Briques, tuiles : extension naturelle de la production.

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.5.1. - TRANSPORTS		
Infrastructure routière		
Développement économique		
— R.S. 501 Marrakech-Taroudant ..	P.K. 66 à 134 (Tizi-N'Test)	6.800
Projet spécifique		
— Desserte du centre minier de Ben-Guérir	Ben-Guérir	1.200
Infrastructure aéroportuaire		
Aérodrome de Marrakech — Aménagement divers	Marrakech	3.400
Infrastructure ferroviaire		
Projet spécifique — Desserte du centre minier de Ben-Guérir	Ben-Guérir	70.000
Total Transports ..		81.400
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS		
P.T.T.		
Desserte des communes rurales		
— 51 communes à relier au réseau téléphonique	p m	

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.5.3. - HABITAT ET AMENAGEMENT		
Habitat rural (T.P.S. Programme P.A.M.)		
— Traditionnel (7.000 logements) ..		10.600
Habitat urbain		
— Equipement de 1.355 lots	Marrakech El-Kelaa Demnate Ben-Guérir	2.846
Aménagement		
Projet spécifique : Mines de Ben-Guérir.		
— Adduction d'eau		2.000
Total Habitat et Aménagement ..		15.446
2.6. - **Equipements sociaux**		
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
— 6 dispensaires urbains	Marrakech	480
Prévention rurale		
— 1 centre de santé	Marrakech	135
— 12 dispensaires ruraux	n.d.	444
— 194 logements pour le personnel para-médical	n.d.	970
Réseau hospitalier		
Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 5 hôpitaux	n.d.	p.m.
Total Santé Publique ..		2.029
2.6.2. - EDUCATION NATIONALE		
— Enseignement du 1er degré	n.d.	9.977
— Enseignement du 2e degré		6.320
Total Education Nationale ..		16.297

Projets	Localisation	sements Investis-
Formation Spécifique		
Agriculture		
— Ecole d'agriculture de Souilha ..	Souilha	150
Formation hôtelière		
— Ecole hôtelière de Marrakech ..	Marrakech	1 483
Travail et Affaires Sociales		
— Transformation du centre de formation professionnelle de Marrakech en centre de qualification professionnelle	Marrakech	630
Total Formation Spécifique ..		2 263

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Jeunesse		
— 1 centre de rééducation	Marrakech	1 680
— 1 camp de vacances	Toufliat	100
Equipement sportif		
— 1 salle de sports	Marrakech	600
— Aménagement du centre national de l'Oukaimeden	Oukaimeden	320
Education Populaire		
— 1 centre d'Education Populaire type A	Marrakech	630
Total Jeunesse et Sports ..		3 330

2.7. - Equipements administratifs

Projets	Localisation	Investissements
Ministère de l'Intérieur		
— Logement du Gouverneur	Marrakech	200
— 4 postes de Commandement	n.d.	400
Total Intérieur ..		600

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture :

- Création d'un Office de Mise en Valeur Agricole du Haouz.
- Centres d'affouragement.
- Création d'un centre agricole au cercle d'Imintanout.
- Création d'une ferme expérimentale pour l'élevage caprin dans le cercle d'Amizmiz.

Infrastructure :

- Aménagement de la route de l'Oukaimeden et de la vallée de l'Ourika.
- Rectification de certaines sections de la route Casablanca-Marrakech.
- Achèvement de l'équipement de 9 centres ruraux et équipement de 4 nouveaux centres.
- Adduction d'eau potable.
- Equipement des souka.

Province de Safi

A - Situation à la veille du Plan

11. - Milieu naturel

La Province de Safi occupe une superficie de 13.620 km2, soit près de 3 % du territoire national. Son économie est lié non seulement à l'agriculture et à l'élevage, mais aussi à la pêche et à l'exploitation des gisements de phosphates.

Cette Province est largement influencée par l'Océan Atlantique et son climat doux est favorable aux cultures.

La plaine des Abda, au nord, prolonge les grandes plaines agricoles des Doukkalas et des Chaouia. Les plateaux des pays Chiadma et Haha sont, eux, moins fertiles.

La plaine des Abda est moins arrosée que celle des Doukkalas puisque la pluviométrie est souvent inférieur à 300 mm. par an, mais l'humidité due aux brumes et brouillards compense en partie cette insuffisance des précipitations. Les cultures céréalières (orge blé et maïs) sont les plus importantes.

Au sud de l'oued Tensift, les pays Chiadma et Haha sont plus pauvres. La plaine côtière y est étroite et les cultures n'occupent plus de vaste espaces. On y rencontre les premières forêts d'arganiers et de thuyas et l'élevage caprin constitue la principale reasource.

La pêche dans les ports d'Essaouira et Safi, les industries du poisson, l'exploitation des phosphates de Youssoufia et l'implantation du Complexe Chimique à Safi ont un rôle économique du premier plan pour la Province.

12. - Population et perspectives démographiques

121. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	113 906	631 292	745.198	15,3	84,7	100
1968	153 000	770.000	923.000	16,6	83,4	100
1973	200 000	855.000	055.000	19,0	81,0	100
Accroissement 1968-1973 en %	30,7	11,1	14,3	—	—	—

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968.

Cercles	*Urbaine*	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Abda	80.103	218.087	298.190	373.000
Ahmar	10.125	117.081	127.206	157.000
Essaouira	23.678	296.124	319.802	393.000
Total Province	113.906	631.292	745.198	923.000

La population de la Province représente 6,5 % de la population de l'ensemble du Pays. La densité est relativement élevée (54.1 habitants en 1960).

Le taux d'accroissement de la population retenu pour la période 1968-1973 est parmi les plus élevés de l'ensemble des Provinces. Le degré d'urbanisation en 1960 n'est pas très élevé et le degré de concentration dans les villes de plus de 10.000 habitants correspond à la moyenne nationale. L'influence de la ville de Safi n'est pas prépondérante.

Le peuplement rural est concentré dans la plaine des Abda et la région d'Essaouira.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	276.641	82.1
Industrie	25.799	7.9
Services	32.470	10.0
Total	325.910	100

La Province présente une répartition de la population active selon le secteur d'activité analogue à celle de la Province de Marrakech. Toutefois, dans la Province de Safi les emplois industriels recouvrent une proportion importante d'emplois industriels au sens

strict, et moins d'emplois artisanaux que dans la Province de Marrakech.

2.1. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont	843.300	61,8 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	651.500	47,8 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	19.300	1,4 %	1,1 %
3) Jachères	172.500	12,6 %	4,7 %
Forêts	285.000	20,9 %	11,6 %

La Province dispose d'un potentiel agricole élevé. Les plus grands espaces cultivables sont situés dans la plaine des Abda, la troisième des plaines atlantiques. Le taux d'ensemencement est élevé, mais les cultures céréalières sont moins diversifiées que dans les plaines de la Province de Casablanca. L'importance des forêts situées en pays Chiadma et Haha doit être soulignée.

2.1.2 - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	3.678.200 qx	6,9 qx	6,3 qx
Légumineuses	48.300 qx	4,4 qx	5,5 qx
Vignes	4.500 t.	2,5 t.	5,6 t.
Oliviers	9.000 t.	1,3 t.	1,3 t.
Agrumes			7,7 t.

Malgré les faibles rendements de la zone Chiadma-Haha, les rendements céréaliers sont supérieurs à ceux constatés pour l'ensemble du Pays

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	200.000	46,0	50,0
Ovins	800.000	27,6	30,0
Caprins	600.000	20,7	18,5
Camelins	25.000	5,7	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	435.000	100	100

Note - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Dans la région des Chiadma-Haha se localise l'élevage caprin dont la proportion est supérieure à la moyenne nationale.

On notera l'importance du troupeau camelin, le plus important après celui de la Province de Casablanca.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Taux pour la Province	Taux pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	54,7	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	75	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	3,2	2,31
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1,2	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	243 (*)	269

(*) Ce chiffre a été calculé pour les deux Provinces de Marrakech et de Safi.

Le degré d'occupation des terres cultivables est relativement peu élevé (88 habitants) et la taille de l'exploitation supérieure à la moyenne constatée dans l'ensemble du Pays.

Le revenu moyen par tête ne donne qu'une image partielle de la Province car les estimations comprennent également la Province de Marrakech.

23 - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégorie*					*Secteur*
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Safi	109	—	70	—	39	—	Privé
Essaouira ..	42	—	52	—	42	—	Privé
	52						Public
Total ..	203	—	122	—	81	—	

24 - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

Les industries alimentaires représentent 50 % de la valeur ajoutée brute industrielle de la Province. Elles sont constituées en majeure partie de conserveries de poisson, dans les ports sardiniers de Safi et Essaouira.

La création de Maroc-Chimie présente des avantages appréciables pour l'économie de cette Province. Le secteur chimie et para-chimie représente 33 % de la valeur ajoutée brute industrielle de la Province et 15 % de la valeur ajoutée brute nationale créée par des industries chimiques notamment par celles de Casablanca.

La valeur ajoutée par personne occupée est de 6.936 DH. Elle est de 380 DH par habitant si on considère la population urbaine de la Province.

L'industrie provinciale verse en moyenne 3.810 DH de salaires et charges sociales par emploi créé (la moyenne nationale étant de 7.601 DH). Cette faiblesse des salaires et charges sociales par rapport à la moyenne nationale provient du fait de l'existence d'une main d'œuvre saisonnière abondante dans les industries alimentaires.

— **Mines**

L'exploitation minière et notamment les phosphates de Youssoufia assurent du travail à plus de 3.000 familles.

Les ressources minières représentent 55 % de la valeur ajoutée par les différentes branches économiques dans la Province.

La valeur ajoutée minière par rapport à l'ensemble de la valeur ajoutée minière nationale est de 16.2 %.

— **Energie**

Energie d'origine thermique

— Usine de secours de Safi : 2.380 kW.

— Usine d'Essaouira :

Puissance : 1.600 kW.

Production annuelle : 3 × 10⁶ kWh.

Caractéristiques des équipements : 5 groupes « Entreprise » accouplés à des alternateurs d'une puissance unitaire de 440 kW.

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques (1966)

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Impôts*
Industries alimentaires	91 194	25.912	11 822	1 974	5 694
Energie	3 791	2.066	462	370	48
Mines	137.247	104.305	26 011	13 671	3 [illegible]
Matériaux de construction	701	343	136	23	43
Textiles (artisanat exclu)	12 564	4.308	2 133	483	346
Cuirs et chaussures	12 173	3.913	1 649	262	492
Chimie et parachimie	41.469	16.993	8 169	1 607	843
Total	299.139	157.840	50 382	18 390	10 [illegible]
% par rapport à l'ensemble du Pays	5,67	7 46	6 67	8 54	8 82

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises considérées s'élève à 14 930 DH. Les salaires et charges sociales moyens s'élèvent à 6.500 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

25 - Infrastructure

2.5.1 - TRANSPORTS

Réseau routier

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	436	436	436
Routes secondaires	217	217	147
Chemins tertiaires	2 230	666	508

La circulation aux portes de Safi s'élève à 2.600 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 210, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 48, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 3,3, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

Un réseau très dense couvre la Province de façon homogène, mais celle-ci reste relativement isolée du reste du Pays. La ville de Safi encore touchée par l'influence de Casablanca, n'est même pas le débouché portuaire de Marrakech.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km de voies ferrées	*Désignation de la ligne*	*Traction*
85	Ben-Guérir-Safi	Diesel

Utilisation : desserte des centres miniers et phosphatiers ou Complexe Chimique et du port de Safi.

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome aménagé :

Piste 1 - Longueur 1.800 m - Non goudronnée.

Equipements :

Station météo de Renseignements et d'Observation.

- Aérogare pavillon d'accueil

Aérodromes secondaires :

— Un terrain pour liaisons intérieures situé près d'Essaouira

Infrastructure portuaire

Port de Safi

Nombre de postes à quai	10
Longueur des quais	1 720 m
Longueur des quais de commerce	970 m
Surface des plans d'eau	43 ha
Nombre d'engins de levage	6
Môles et terre-pleins	140 000 m2
Hangars et magasins	9 000 m2
Docks-silos	250 000 qx
Entrepôts frigorifiques	180 m3
Longueur des quais de pêche	750 m
Remorqueurs	2 de 500 et 650 CV

Observations : Exportation des phosphates, trafic de cabotage. Mais Safi est aussi le premier port de pêche industrielle du Maroc.

	Mouvements des navires					
	1962	1963	1964	1965	1966	
Entrées	1 708	1 836	1 962	1 976	1 500	[illegible]
Sorties	840	902	722	628	538	[illegible]
Jauges nettes	2 250	2 638	2 890	2 683	2 066	[illegible]
Milliers de tx	38	30	20	23	23	[illegible]
Importations (m. t.)	90	32	49	102	128	
Exportations (m. t.)	2 527	2 845	3 105	2 551	1 980	

Trafic passagers	1964	1965	1966
Embarquements			
Débarquements	123	92	161

DETAIL DE L'INFRASTRUCTURE

Equipements	*Quais*	*Outillage*	*Stockage*	*Observations*
Pêche (6 ha)	750 ml	Cale de halage Gril de carenage		Insuffisant
▪ Frigorifique		10 t de glace par jour	70 t à 0°	
▪ Congélation		12 t à 35°		
▪ Saumurage			300 t à 20°	En 4 chambres de stockage
Commerce	970 ml			
▪ Marchandises diverses	250 ml			
— Grues de quai		6		2 livrables en 1968 de 3 à 5 t. 3 seulement utilisables
Autogrue		1		de 10 t.
Elevateurs		2 à 3		
Tracteurs		2 à 3		
Remorques		50		de 10 à 12 t.
Magasins			5.000 m2 2 (ou) m2	5 travées de 20 x 50 2 magasins de 16 x 80
Installations spécialisées				Mise en service complexe chimique
Silos à céréales	270 m	2 portiques	24.000 t	Quai mal utilisable 500 t/h import 250 t/h export
Phosphates O.C.P.	200 ml	Passerelles d'embarquement	100.000 t	1.000 t/h
▪ Fabrication et ensachage d'engrais S.M.E.P.			80 à 120 m2	40.000 t/an
Minerais	200 ml	2 grues		1 de 12,5 t. portée 28 m., 1 de 7 t. accidentée et remplacée par 1 de 6 t. d'occasion
Soude et hydrocarbures				
▪ Dépôt de butane Shell			2 à 3.400 m3	
▪ Sphère de stockage ammoniaque			6.000 t	
Bassin n° 3	200 ml		180.000 m2	Equipement en 1966-1967 Phosphates et superphosphates Capacité d'embarquement 1.200 t/h.
▪ Hall de stockage des produits du complexe			250 à 53 m2	
▪ Usine de criblage et pesage			60.000 t	
Matériel Flottant				
Remorqueurs		2		500 et 650 CV
Vedettes		3		400.000 m3/an
Drague		1		

Port d'Essaouira

Longueur des quais	200 m.
Surface des plans d'eau	2,5 ha
Nombre d'engins de levage	3
Môles et terre-pleins	15.000 m2
Hangars et magasins	1.700 m2
Longueur des quais de pêche ..	200 m.

Observations : Petit trafic de céréales, pêche de la sardine et du thon.

Mouvements des navires en 1966

Entrée et sorties	99
Jauges nettes	52.000 tonneaux
Importation	16.000 t.
Exportation	11.000 t.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P. T. T.

Centre automatique urbain	1.500 équipements - 1.110 abonnés
Centre de télex	45 équipements - 11 abonnés
Centres de groupement	2
Centre de télégraphe	1
Stations L.G.D. ou hertzienne	2
L.G.D.	Câble coaxial Safi-Essaouira-Casablanca

■ R. T. M.

Station radio O.M.	Relais de 1, kW
Couverture radio	Très limitée en O.M.
Station T.V.	Relais de 500 W. à Essaouira
Couverture T.V.	Incomplète

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	52.400	15.750	68.150
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc.) ..	11.100	300.150	311.250
Nombre moyen d'habitants par logement ..	6	5	5,2
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

2.6 - Equipements sociaux

2.6.1 - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 3.
Centres de Santé : Urbains : 3 - Ruraux : 4.
Dispensaires : Urbains : 5 - Ruraux : 21.
Nombre de lits : 734.
Nombre de médecins : Publics : 16 - Privé : 1.
Nombre de lits pour 10.000 habitants : 8,1 (ensemble du Pays : 14,4).
Nombre d'habitants par médecin : 58.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2 - EDUCATION NATIONALE

	Population l'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons ...	343.000	84.139	34,6 %	49,3 %
Filles	343.300	30.459	12,5 %	22,0 %
Total ..	486.300	114.598	23,6 %	35,1 %

Les chiffres donnés ici concernent les Provinces de Marrakech et Safi réunies.

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	76.469	42	41
Primaire rural		33	32
Second degré	22.928	45	35
Total ..	99.397	—	—

2.6.3 - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants

4 centres féminins dans la Province.
1 maison de jeunes à Essaouira.
1 foyer culturel à Safi.
1 centre d'accueil à Safi.

Equipement sportif

A Safi :

1 terrain de football.

3 terrains de volley-ball.

2 terrains de basket-ball.

1 terrain de hand-ball.

1 terrain d'athlétisme.

3 salles de gymnastique.

1 base nautique.

1 tennis.

Dans les autres localités :

3 terrains de football.

3 terrains de basket-ball.

3 terrains de volley-ball.

2 terrains de hand-ball.

2 piscines, dont une au Casino.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	85.195	60.729	355 ha	406 ha
Reboisement	10.546	12.226	100 ha	26 ha
Aménagement sylvo-pastoral	8.731	6.834	171 ha	822 ha
Arboriculture	14.069	—	547 ha	19 ha
Aménagement des sols	—	3.000	—	3 ha
Circulation des eaux	—	6.250	—	1.450 ml
Stockage des eaux	10.609	18.006	2.059 m3	3.900 m3
Lutte contre les eaux	10.410	—	18.210 m3	3.000 m3
Total Mise en valeur	139.500	107.045		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	119.954	297.404	75.606 ml	93.436 ml
Aménagement des pistes	29.044	55.463	184.500 ml	176.000 ml
Travaux portuaires	—	12.078		40.000 m3
Total Infrastructure	148.998	364.945		
Equipement				
Voiries		91.725		38.212 ml
Construction de logements		13.392		80 unités
Equipement de centres ruraux		2.592		447 m3
Total Equipement		107.709		
Total général	288.498	579.699		

B - Programme d'Action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	17.402
Elevage	1.952
Support de la production	409
Total Agriculture	19.763
2.2. - **Hydraulique**	—
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	—
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	—
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	104.950
Energie	—
Total	104.950
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	59.400
Télécommunications	—
Habitat et aménagement	4.355
Total Infrastructure	63.755
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	1.170
Education Nationale	9.591
Jeunesse et Sports	572
Total Equipements sociaux	11.333
2.7. - **Bâtiments administratifs**	200
Total général	200.001

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	29.090 ha	**2.682**	
Opération « Fertilisation »		**1.008**	
Petit matériel		200	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	29.090	808	Subventions
Interventions arboricoles		**81**	
D.R.S. et opérations forestières		**10.661**	
D.R.S.	9.384 ha	5.912	
Reboisement	3.624 ha	3.800	
Equipement		**949**	
Bâtiments administratifs			
Maisons forestières	15		
Lignes téléphoniques	59 km.		
Chemins et pistes	81 km.		
Equipement rural		**2.970**	
Total Zone bour		**17.402**	

Elevage			
Implantation administrative ..		**550**	
Inspections et sous-inspections	**4**	**480**	
Bains parasiticides	**10**	**70**	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		**280**	Subventions
Amélioration génétique		**869**	
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		**118**	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		**351**	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		**400**	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations			
Animaux de trait		**222**	Subventions
Traction animale		**12**	
Harnachements		**9**	Subventions
Commercialisation		**3**	Subventions
Divers : laine miel		**15**	Subventions
Equipement économique :			
Chambre froide		**24**	Subventions
Total Elevage ..		**1.952**	
Actions de support de la production			
Conservation Foncière			
et Topographie			
Révision de cartes	**4**	**121**	Echelle 1/50.000e
Divers :			
Industrie de traitement des ordures	1 unité de 120 t.	**288**	Safi.
Total Actions de support		**409**	
Total général		**19 763**	

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Mines			
Phosphates			
Développement de la productivité et création de nouveaux moyens d'extraction.			
Pour le centre de Youssoufia l'extraction doit passer de 2 570 000 t. en 1968 à 3 400 000 t. en 1972	Youssoufia	100.950	+ crédits d achevement du Plan Triennal 24.410 y compris Ben-Guérir et Khouribga
Recherche pétrolière			
(sismique marine)	Essaouira	4.000	dont 2 800 pour les installations portuaires
Total général		104 950	

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.1. - TRANSPORTS			
Infrastructure portuaire			
Port de Safi	Safi		
— Achèvement du Plan Triennal		3.000	Renforcement de la jetée
— Extension des chantiers navals		1.000	Falaise dominant le port
— Maintenance		11.200	
— Outillage		4.000	Dragage
— Projet spécifique : Développement des phosphates de Ben-Guérir		32.000	
Port d'Essaouira			
— Renouvellement et réparation du matériel	Essaouira	1.200	
Infrastructure routière			
— Desserte du complexe chimique	Safi	7.000	
Total Transports		59.400	
2.5.3. - HABITAT ET AMENAGEMENT			
Habitat urbain			
— Equipement de 645 lots	Safi Essaouira Youssoufia	1.355	
Aménagement			
— Adduction d'eau	Safi	3.000	
Total général		4.355	

2.6. - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
2 dispensaires urbains	Essaouira	**160**
Prévention rurale		
10 dispensaires ruraux	n.d.	**370**
128 logements pour le personnel paramédical	n.d.	**640**
Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal		
2 hôpitaux	n.d.	**p.m.**
Total Santé Publique		**1.170**
2.6.2 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	**4.535**
Enseignement du 2e degré	n.d.	**5.056**
Total Education Nationale	—	**9.591**
2.6.3 - JEUNESSE ET SPORTS		
Promotion féminine		
1 centre féminin type B		**272**
Equipement sportif		
1 piscine de compétition 25 × 12,5	Essaouira	**300**
Total Jeunesse et Sports		**572**

2.7. Equipements administratifs

Intérieur		
Deux postes de commandement		**200**

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture

— Amélioration de la zone de parcours de Sidi-Chiker

Hydraulique

— Canal externe à Scorg-Zoula.
— Retenue d'eau à Sidi-Chiker.
— 13 forages dans le plateau Bahia.
— Points d'eau à Mraner, Idaou, Bouzia, Sminou et Aït-Daoud.

Industrie

— Usine de traitement des ordures ménagères.

Tourisme

— Construction d'un hôtel de 200 lits.
— Aménagement d'un centre d'estivage à Tafelney.

Infrastructure

— Travaux de revêtement de la route principale 8.
— Elargissement de la route Safi-Oualidia.
— Entretien et construction de chemins tertiaires.
— Construction d'une maison communale.
— Construction de 310 logements économiques à Essaouira.
— Bâtiment administratif pour l'Intérieur.
— Relais de télévision à Safi.

Equipements sociaux

Santé Publique

Construction d'un pavillon d'urgence à l'Hôpital Mohammed-V, à Safi.
Extension de l'Hopital Mohamed-Ben-Abdellah, à Essaouira.
Demande de 120 lits pour Telnest-Chemaia.
Un centre de sante a Telnest.

Education Nationale

Construction de 4 classes dans un college de Chemaia.
Construction de 61 classes primaires.
Extension de l'école professionnelle de Safi.

Jeunesse et Sports

Construction de 4 foyers de jeunes.
Construction d'une garderie.

Province de Meknès

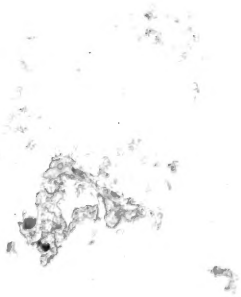

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Meknès s'étend sur 13.500 km2, soit 2,9 % de la superficie du Pays.

La diversité des paysages y est grande, mais dans l'ensemble les montagnes couvrent une large part du territoire.

Du nord au sud, plusieurs zones naturelles se succèdent : le massif du Zerhoun la plaine de Meknès, le plateau central et les chaînes du Moyen-Atlas.

Le massif du Zerhoun, au nord de Meknès, forme une muraille d'une altitude moyenne de 1.000 mètres. La pluviométrie y est abondante (jusqu'à 1.500 mm. de pluie par an). L'économie repose sur l'arboriculture, la culture des céréales et l'élevage.

La plaine de Meknès, qui est en fait plutôt un plateau (Meknès se trouve à 520 mètres d'altitude), a une pluviométrie abondante (500 à 700 mm.) et assez bien répartie au cours de l'année. Les cultures céréalières et légumineuses l'emportent ici largement sur l'élevage et l'arboriculture, et les grands domaines voisinent avec les petites exploitations.

Le haut plateau central, pays des hautes terres à sol pauvre, est recouvert en partie de forêts. L'activité essentielle demeure l'élevage.

Les chaînes du Moyen-Atlas ont surtout un relief tabulaire et constituent un véritable château d'eau. Les forêts couvrent de larges surfaces et constituent une ressource importante pour la Province.

La vocation agricole de la Province de Meknès est certaine. Les conditions naturelles sont dans l'ensemble favorables aux cultures et à l'élevage. En dehors des cultures de céréales, de légumineuses, d'agrumes et d'arbres fruitiers, on notera la production de vin (un tiers du vignoble du Pays). En outre, la pêche et la pisciculture sont importantes dans la Province.

Les principales industries sont alimentaires pour traiter une partie de la production agricole locale, la Province est également riche en minerais ferreux et non ferreux.

1.2. - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	207.004	340.642	547.646	37.8	62.2	100
1968	310.000	430.000	740.000	41.9	58.1	100
1973	390.000	480.000	870.000	44.8	55.2	100
Accroissement 1960-1973 en %	25.8	11.6	17.6			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1968	1973
Azrou	16.820	63.363	80.183	105.000
El-Hajeb	10.740	73.584	84.324	109.000
Khénifra	20.902	97.214	118.116	153.000
Meknes Banlieue	8.113	106.481	114.594	147.000
Meknes Municipalite	150.429		150.429	226.000
Total Province	207.004	340.642	547.646	740.000

La population totale de la Province représente 5.0 % de la population nationale et la densité supérieure à la moyenne nationale se rapproche de celle de la Province de Marrakech.

Le degré d'urbanisation de la population est élevé 37.8 % des habitants résident en ville. Ce pourcentage est supérieur à ceux des Provinces de Fès, Marrakech et Kénifra.

La répartition par cercle montre l'importance des populations urbaines dans chaque cercle.

123 - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	110.756	62,2
Industrie	18.734	10.5
Services	48.463	7,3
Total	177.953	100.0

La Province présente un taux relativement peu élevé d'actifs dans le secteur primaire et un taux de population active du secteur tertiaire parmi les plus élevés du Pays. L'influence des professions commerciales y est importante.

21 - Agriculture

211 - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont	350 500	26 %	16,8 %
1 - Terres ensemencees	221 500	16,5 %	11,0 %
2 - Plantations fruitieres	35 200	2,6 %	1,1 %
3 - Jachères	93 800	6,9 %	4,7 %
Forêts	275.000	20,4 %	11,6 %

La Province a une superficie cultivable estimée à 26 % de son territoire. Le taux d'ensemencement des terres, sans être parmi les plus élevés est néanmoins supérieur à la moyenne nationale. Le plateau de Meknès y contribue pour la plus grande part. C'est en effet la zone la plus riche en cultures, y compris les plantations fruitières dont la part en superficie est plus du double de la moyenne nationale. Le cheptel représente à lui seul un tiers du cheptel du Pays.

Les forêts couvrent 20,4 % du territoire provincial. Elles sont situées en majeure partie dans la zone du Moyen Atlas et du plateau central.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	Rendement par hectare	
		Province	Ensemble du Pays
Céréales	1.268.200 qx	7,0 qx	6,3 qx
Légumineuses	162.700 qx	4,7 qx	5,5 qx
Vignes	150.000 t.	8,5 t.	5,6 t.
Oliviers (1)	12.200 t.	0,9 t.	1,3 t.
Agrumes (1)	13.500 t.	4,5 t.	7,7 t.

(1) Y compris Province de Ksar-es-Souk.

En quantité, les productions de la vigne sont les plus importantes : la Province fournit une très grande part du raisin de cuve du Pays et la production ainsi que les rendements sont les plus élevés par rapport à l'ensemble des Provinces.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	109.000	47,7	50,0
Ovins	638.000	42,0	30,0
Caprins	157.000	10,3	18,5
Camelins			1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B. ..	228.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Les deux zones du Moyen-Atlas et du plateau central comprennent la majorité du troupeau ovin qui représente 42,0 % du cheptel.

Un pourcentage de bovins du même ordre est réparti assez uniformément dans les quatre zones principales de la Province.

21.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Taux pour la Province*	*Taux pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	40,6	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	97	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	3,17	2,34
Nombre de têtes de bétail (U. G.B.) par personne rurale active	2,2	1,6
Revenu par tête d'habitants rural (DH)	307	269

Le revenu agricole par tête se situe dans la tranche supérieure de la série des revenus provinciaux. Une disparité assez grande existe entre les revenus agricoles de la plaine et des autres zones, étant donné leur étendue et la diversité de l'activité rurale.

22 - Hydraulique

Barrage de Meknès

Type ..... Usine hydroélectrique
Destination ..... Hydroélectricité
Puissance installée ..... 600 kW.
Observations ..... Centrale de secours

Barrage de Khénifra

Destination ..... Hydroélectricité
Puissance installée ..... 170 kW.

2.3. - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie						Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	C.C.	
Meknès	733	218	—	98	321	70	26	Privé Public
Azrou	69	—	—	54	—	15	—	Privé
El-Hajeb ..	61	—	—	—	—	61	—	Privé
Ifrane	227	—	—	120	107	—	—	Privé
Khénifra ..	14	—	—	—	—	14	—	Privé
Total ..	1.104	218	—	272	428	160	26	

C.C. : En cours de classement.

2.4. - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

L'industrie dans la Province de Meknès se développe grâce à l'existence d'un marché de consommateurs urbains très important et à la situation géographique de la Province : position sur l'axe Casablanca-Kenitra-Fès.

Caractéristiques : prédominance de l'industrie alimentaire et des matériaux de construction qui représentent respectivement 45 % et 43 % de la valeur ajoutée industrielle brute de la Province. Les autres branches ont une structure relativement équilibrée.

La valeur ajoutée brute créée par personne employée est de 16.532 DH, la moyenne nationale étant de 16.160 DH. Le revenu industriel à l'exclusion des revenus miniers et énergétiques par habitant urbain de la Province s'élève à 110 DH, la moyenne nationale étant de 340 DH par tête d'habitant.

— Mines

La valeur ajoutée minière par personne occupée est de 10.756 DH. Les mines représentent 33 % des ressources industrielles minières et énergétiques de la Province et 2,5 % de la valeur ajoutée minière nationale.

Les principales substances minières exploitées sont les suivantes :

Minerais	1964	1966	
	Quantités (t.)	Quantités (t.)	Emplois
Manganèse chimique ...	565	16	7
Manganèse métallurgique	—	134	6
Cuivre	—	26	7
Antimoine	1.624	723	114
Zinc	830	2.008	760
Plomb	14.827	18.095	894
Total ..			

Les minerais non ferreux représentent la majorité de la production.

— Energie

Energie d'origine thermique

Centrale hydraulique de secours de Meknès :
Puissance : 600 kW.

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques

(En milliers de DH)

Secteur	Production	Valeur ajoutée	Salaires	Charges sociales	Nombre d'emplois
Industries alimentaires	53.328	12.145	2.839	602	630
Energie	8.371	4.318	1.175	250	119
Mines	22.804	15.876	7.380	3.000	1.476
Matériaux de construction ..	24.054	11.796	3.335	872	444 (1)
Métaux	260	133	45	8	5
Textiles (artisanat exclu) .	6.329	2.180	1.144	161	346
Cuirs et chaussures .	895	287	147	25	24
Papiers, bois et divers	2.087	925	598	128	209
Total ..	118.128	47.660	16.663	5.046	3.253
Par rapport à l'ensemble du Pays	2,21	2,21	2,26	2,32	2,70

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises industrielles, minières et énergétiques s'élève à 14.630 DH ; les salaires et charges sociales par emploi s'établissent à 6.665 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

(1) Y compris artisans miniers.

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km.)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	530	530	530
Routes secondaires	364	364	316
Chemins tertiaires	2.300	922	(582)

La circulation aux portes de Meknès s'élève à 6.100 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 240, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 67, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 4,7, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

Meknès est située sur l'axe Rabat-Fès-Algérie. Cette route supporte un trafic quotidien d'environ 2.000 véhicules. La circulation vers le Moyen-Atlas est également importante.

Le réseau routier est très dense dans la Province : le double de la moyenne nationale et autant qu'à Casablanca. Il draine vers le Sud et jusqu'au Tafilalet.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km de voies ferrées	*Désignation*	*Traction*
93	Casa - Meknès - Oujda	Electrique

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Mézergues

Deux pistes : Longeurs : 2.000 m., 2.520 m. - Largeurs : 45 m., 50 m.

— Station météo de Renseignements et d'Observations.

Cet aérodrome possède des installations ultra-modernes qui permettent l'atterrissage de gros appareils à réaction. Un îlot civil est prévu.

Aérodromes secondaires :

— 3 terrains pour liaisons intérieures.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

• P. T. T.

Centre automatique urbain	4.200 équipements - 2.878 abonnés
Centres équipés de mutiples extensibles	300 équipements - 184 abonnés
Centres équipés de standards ..	650 équipements - 406 abonnés
Centre de Télex	Prévu
Centre de transit interurbain ..	1
Centres de groupement	4
Centre de télégraphe	1
Stations L.G.D. ou hertzienne .	2
L.G.D.	Câble coaxial Kénitra-Fès Câble à quartes Rabat-Fès

• R. T. M.

Stations radio :	
— O. M.	Station Principale de Sebaa-Aioun 140 et 25 kW.
— M. F.	Station de Sebaa-Aioun : 1 kW.
— O. C.	Station de Sebaa-Aioun : 10 et 50 kW.
Couverture radio	Totale
Station T.V.	Emetteur du Zerhoun : 10 kW.
Couverture T.V.	Partielle.

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	37.250	3.050	40.300
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc.) ..	12.050	67.550	79.600
Nombre moyen d'habitants par logement ..	4,6	4,9	4,8
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

Observations : La proportion de logements en dur en milieu urbain est parmi les plus élevés du Pays. En milieu rural, les constructions en pierres sèches constituent une part importante des logements.

Le taux d'occupation des logements urbains est peu élevé, par rapport à la moyenne nationale.

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 11.

Centres de Santé : Urbains : 6 - Ruraux : 6.

Dispensaires : Urbains : 13 - Ruraux : 21.

Nombre de lits : 1.800.

Nombre de médecins : Publics : 36 - Privés : 24.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 26,3 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 12.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons ..	73.000	52.671	72,2 %	49,3 %
Filles	72.900	22.942	31,5 %	22,0 %
Total ..	145.900	75.613	51,8 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire	38.140	39	41
Primaire rural	27.730	32	32
Second degré	17.947	35	35
Total ..	83.817	—	—

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

7 centres féminins.

1 foyer d'action sociale à Meknès.

4 maisons de jeunes (à Meknès, Azrou, Moulay-Idriss et Khénifra).

1 foyer culturel à Meknès.

2 centres d'accueil à Meknès et Azrou.

8 camps de vacances.

Equipements sportifs :

— A Meknès :

5 terrains de football.

6 terrains de basket-ball.

2 terrains de volley-ball.

1 terrain de rugby.

1 terrain de hand-ball.

1 installation d'athlétisme.

6 courts de tennis.

3 piscines.

— Dans les autres localités :

6 terrains de football.

1 terrain de basket-ball.

1 court de tennis.

4 piscines.

2 installations de ski au Mischliffen et au Jbel-Hebri.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	Nombre de journées de travail		Quantités de travaux	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	67.332	67.890	311 ha	301 ha
Reboisement	53.270	64.701	552 ha	271 ha
Arboriculture	—	6.706	1.148 ha	1.449 ha
Circulation des eaux	—	2.448	—	9.600 ha
Exploitation des nappes	—	16.743	—	16 unités
Total Mise en valeur	120.602	158.488		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	540.332	630.798	455.660	3.446 ml
Aménagement des pistes	80.201	23.156	79.900	20.611 ml
Fourniture de matériaux ..	115.584	—	110.500	—
Total Infrastructure .	736.117	653.954		—
Equipement				
Voirie	122.916	31.500	34.200	6.680 ml
Assainissement ..	—	15.496		9 200 m3
Equipement de centres ruraux .	70.776	—	32.000	—
Constructions agricoles	1.966	—	8 unités	—
Total Equipement ..	195.658	46.996	—	—
Total général ..	1.052.377	859.438	—	—

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	20.812
Elevage	3.384
Support de la production	4.255
Total Agriculture	28.451
2.2. - **Hydraulique**	—
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	3.200
Aménagement des zones	
Total Tourisme	3.200
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	3.135
Mines	11.810
Energie	—
Total	14.945
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	—
Télécommunications	—
Habitat et Aménagement	6.824
Total Infrastructure	6.824
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	630
Jeunesse et Sports	600
Education Nationale et Formation Spécifique	24.161
Total Equipements sociaux	25.391
2.7. - **Bâtiments administratifs**	1.000
Total général	79.811

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Petite et moyenne hydraulique			
Opération « Fertilisation »	5.120 ha	**10.056**	
Petit matériel		**3.129**	
Engrais (y compris fourragers)	85.060 ha	400 2.729	Subventions Subventions
Arboriculture :			
Interventions arboricoles ..		**868**	
D.R.S. et opérations forestières		**6.759**	
D.R.S.	1.455 ha	1.548	
Reboisement	2.746 ha	2.920	
Aménagement des forêts ..	71.081 ha	1.254	Chênes
Equipement :		1.067	+ cèdres
Bâtiments administratifs .			
Maisons forestières	18		
Lignes téléphoniques	45 km		
Chemins et pistes	72 km		
Total Zone bour ..		20.812	
Elevage			
Implantation administrative ..		**699**	
Inspections et sous-inspections	3	575	
Laboratoire	1	100	
Bains parasiticides	2	24	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		**364**	
Amélioration génétique		**1.653**	Subventions
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		**858**	
Ovins :			
Pépinières		**5**	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		**490**	
Stations et sous-stations haras (équins)		**300**	Subventions
Bâtiments d'élevage		**445**	
Equipement des exploitations			Subventions
Animaux de trait		**29**	
Traction animale		**22**	Subventions
Harnachements		**7**	Subventions

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Commercialisation :			
Divers : laine miel, etc.		**30**	Subventions
Equipement économique :			
Abattoir 500 t./an	1	**164**	Subventions
Total Elevage		**3.384**	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		**397**	
Station expérimentale	1	128	
Protection des végétaux		269	
Conservation Foncière et Topographie		**2.406**	
Blocs fonciers		800	Echelle 1/50.000
Etablissement des cartes	10	450	
Levés de collectifs	16.000 ha	66	
Immatriculation par zone	18.000 ha	1.080	
Divers :			
Industrie frigorifique		**1.452**	Extension et réparation
Total Actions de support		**4.255**	
Total général		**28.451**	

2.3. - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur semi-public		
100 lits 2 *	Khénifra	1.100
120 lits 3 *	Meknès	2.100
Total toutes catégories ..		3.200

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Industrie		
1) **Produits laitiers**		
Remise en route de la laiterie d'Etat	Meknès	p.m.
2) **Ciments** (1)		
Extension de l'usine de Meknès en vue de la satisfaction des besoins des chantiers de barrages en construction. Capacité augmentée de 15.000 t. par an.	Meknès	p.m
Artisanat		
1) Ensemble artisanal (Coopérative de tissage de tapis, broderie, travail du bois)	Meknès	850
2) Extension des agences	Azrou	210
3) Centre d'apprentissage	Khénifra	505
	El Hajeb	1.570
Mines		
Projet Samine (fluorine) avec participation du B.R.P.M. Mise en exploitation d'une mine de fluorine (Ca F2) sans dépenses importantes de matériel d'extraction.	El Hammam	11.810
— Installation d'une laverie		
Total		14.945

(1) Coût de toutes les extensions 32.000 DH (Meknès, Tanger, Casablanca, Agadir et Tétouan)

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS		
P.T.T.		
— Traditionnel 1.500 logements - **Desserte des communes rurales** téléphonique	—	p.m.
2.5.3. - HABITAT		
Habitat rural		
— Traditionnel 2.500 logements) - T.F.S. (Programme P.A.M.)	Meknès Khénifra Moulay-Yacoub El-Hajeb	3.790
Habitat urbain		
— Equipement de 1.445 lots		3.034
Total Habitat ..		6.824

2.6 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
3 dispensaires urbains	Meknès	240
1 dispensaire urbain	Khénifra	80
Prévention rurale		
62 logements pour personnel paramédical	n.d	310
Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal		p.m
4 hôpitaux		p.m
Total Santé Publique		630
2.6.2 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d	4.535
Enseignement du 2e degré	n.d	11.376
Total Enseignement		15.911
Formation Spécifique		
Agriculture		
Ecole d'horticulture de Meknès	Meknès	
Aménagement de laboratoires		100
Amélioration du matériel pédagogique		
Ecole nationale d'agriculture	Meknès	2.000
Ecole du génie rural et du Cadastre	Meknès	1.200
Ministère de l'Intérieur		
Achèvement de l'Académie Royale de Police	Meknès	4.950
Total Formation Spécifique		8.250

(En milliers de DH)

Projets	Localisation	Investissements

263 JEUNESSE ET SPORTS

Equipement sportif		
Une salle de sports		600
Total Jeunesse et Sports		600

Equipements administratifs

Intérieur		
1 Services du Ministere		
Trois postes de commandement	n d	300
2 Surete Nationale		
Deux commissariats de circonscription	n d	700
Total Interieur		1 000

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Infrastructure

Construction de routes et chemins tertiaires

Itineraires touristiques

Voirie rurale

Electrification

Amenagement des souks et des centres

Agriculture

Defense et restauration des sols

Points d'eau et adduction d'eau potable

Province de Nador

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Nador s'étend sur 6.132 km2 (1,9 % de la superficie du Pays). Sa population était de 343.000 habitants en 1960.

Le relief de la Province est caractérisé par la présence de trois chaines montagneuses (Quebdana, Gourougou, Atalayoune) appartenant au Rif oriental. Cette zone de massifs dénudés à pluviométrie faible (200 mm. vers la Moulouya) n'offre pas de grandes possibilités agricoles. Sur les côtes de la Province, un cordon dunaire de 26 km. sépare la « Sekba du Bou-Areg », de la Méditerranée, en face de Nador.

L'élevage est la principale ressource de la Province. En outre, 3.000 ha portent des plantations de coton. L'alfa couvre 100.000 ha dans les Quebdana. Des possibilités de cultures irriguées existent dans les plaines du Bou-Areg, de la Zebra et du Gareb.

1.2. - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	16.317	326.709	343.026	4,8	95,2	100,0
1968	25.000	415.000	440.000	5,7	94,3	100,0
1973	30.000	480.000	510.000	5,9	94,1	100,0
Accroissement 1968-1973 en %	20,0	15,6	15,9			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968.

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Gelaia	1.609	106.280	107.889	137.000
Louta	—	82.996	82.996	105.000
Nador (Municipalité)	14.708	—	14.708	23.000
Rif	—	137.433	137.433	175.000
Total Province	16.317	436.709	343.026	440.000

La population de la Province représente 3 % de la population totale du Pays. Du point de vue démographique, le premier facteur à considérer est une densité très élevée (56 habitants au km2 en 1960), l'une des plus élevées du Pays.

Un deuxième facteur important est constitué par une expansion de la population rurale plus rapide que l'accroissement moyen national estimé pour la période 1968-1973. Ceci est dû au fait que l'exode rural de la région se dirige surtout sur Oujda.

L'urbanisation de la population est faible (4,8 % en 1960, 5,9 % en 1968). Elle n'évoluera sans doute pas au même rythme que dans l'ensemble du Pays.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	79.825	74,8
Industrie	6.104	5 7
Services	20.734	19,5
Total ..	106.663	100

La population active de la Province est caractérisée par un pourcentage faible de population employée dans le secteur secondaire et une importance du secteur tertiaire, consécutif au déplacement d'activité intervenu par la saturation des emplois agricoles.

2.1. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont :	142.500	23,2 %	16,8 %
1) Terres ensemencées .	95.700	15,6 %	11,0 %
2) Plantations fruitières		0,8 %	1,1 %
3) Jachères	42.000	6,8 %	4,7 %
Forêts	140.000	22,8 %	11,6 %

Le territoire provincial, peu étendu, présente un pourcentage relativement élevé de terres cultivables : 23 % ; celles-ci sont essentiellement ensemencées. Les plantations fruitières n'y occupent que peu de place.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	Rendement par hectare	
		Province	Ensemble du Pays
Céréales	492.900 qx		
Légumineuses	7.500 qx	5,4 qx	6,3 qx
Vignes	375 t.	4,4 qx	5,5 qx
Oliviers	—	1,3 t.	5,6 t.
Agrumes	—	—	1,3 t.
			7,7 t.

Les productions agricoles sont très peu diversifiées ; on pourrait parler de monoculture céréalière. Les rendements sont bas par rapport à la moyenne nationale.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	27.000	36,0	50,0
Ovins	235.000	47,0	30,0
Caprins	77.000	15,4	18,5
Camelins	1.000	1,6	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	75.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Le cheptel est constitué d'ovins, à concurrence de moitié. Il crée environ 40 % des revenus agricoles.

Rubriques	*Taux pour la Province*	*Taux pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	56	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	231	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active .	1.78	2.34
Nombre de têtes de bétail (U. G.B.) par personne rurale active	0,8	1.6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	92	269

Il faut tenir compte de la densité de la population et de l'absence de structures productives autres qu'agricoles : 74 % de la population active est occupée dans l'agriculture. La taille moyenne théorique de l'exploitation est réduite. 1.78 ha.

2.2. - Hydraulique

Barrage de Mechra-Klila (Oued Moulouya)

Type	Accumulation
Destination	Hydroélectricité + eau
Retenue totale - utile	700-500 millions de m3
Périmètre irrigué (rive gauche)	2.500 ha (20.000 irrigables)
Puissance installée	23.000 kW
Production annuelle	85 millions de kWh
Observations	Voir Oujda

Barrage de Mechra-Homadi (Oued Moulouya)

Type	Dérivation
Destination	Irrigation
Retenue totale	42 millions de m3
Périmètre irrigué	Voir Mechra-Klila

Barrage de Guerrouaou

Type	Dérivation

2.3 - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie						Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	C.C.	
Nador	312	—	188	—	—	—	124	Privé

C.C. : En cours de classement.

2.4 - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La Province est très peu industrialisée ; le revenu industriel est très faible : 10 DH par habitant contre une moyenne nationale de 340 DH.

La valeur ajoutée brute par personne occupée s'élève à 4.810 DH, la moyenne nationale étant de 15.160 DH.

— Mines

Les ressources minières de la Province représentent 4 % de la valeur ajoutée minière nationale.

Année	1966		1967	
Mines	Production (t.)	Emplois	Production (t.)	Emplois
Minerais de fer	1.012.520	2.628	900.000	2.460
Argiles smectiques	30.483	44	21.279	44
Total ..		2.672		2.504

La valeur ajoutée minière par personne employée est de 9.975 DH.

Le montant des devises rapportées par l'exploitation des minerais de la Province est de l'ordre de 36 millions de DH.

Le minerai de fer exploité en grande partie en carrières est en voie d'épuisement. En effet il ne reste que l'équivalent de 3 années d'exploitation, à raison de 1 million de tonnes par an. Il s'avère donc nécessaire de convertir l'exploitation de façon à pouvoir extraire et traiter le minerai sulfuré des parties profondes du gisement dont les réserves sont évaluées à 40 millions de tonnes.

— **Energie**

Energie d'origine hydraulique

.. **Usine de Mechra-Klila :**

Puissance : 23.000 kW.

Production annuelle : 85 millions de kWh.

Energie d'origine thermique

— **Trois centrales.**

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques (1966)

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Emplois*
Industries alimentaires	4.597	355	186	28	42
Mines	37.863	26.210	15.393	3.644	2.628
Papiers, bois et divers	752	357	241	32	106
Total ..	43.012	26.922	15.820	3.704	2.776
% par rapport à l'ensemble de pays	0,80	1,25	2,12	1,70	2,29

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises industrielles et minières représente 9.700 DH. Les salaires et charges sociales par emploi sont de 7.030 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	165	165	165
Routes secondaires	163	163	104
Chemins tertiaires	398	290	84

La circulation aux portes de la capitale provinciale s'élève à 1.300 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 120, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 54, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 1,7, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

Le réseau routier couvre bien la Province, en se ramifiant autour de Nador vers Al-Hoceima, Guercif et Berkane-Oujda. On note cependant sa relative faiblesse vis-à-vis de la densité de population. La route Sélouane-Melilla, qui supporte le plus gros trafic, est isolée du reste du réseau national.

Infrastructure aéroportuaire

Un aérodrome commercial secondaire est utilisé par la Compagnie Ibéria pour sa ligne Nador-Malaga. (Piste de 1.200 × 45 m., mais de portance faible).

Infrastructure portuaire
Port de Nador

Longueur des quais	213 m. fondés à 2,60 m.
Surface des plans d'eau	0,6 ha
Môles et terre-pleins	2.500 m2
Longueur des quais de pêche	213 m.

25.2 - TELECOMMUNICATIONS

a P. T. T.

Centres équipés de multiples extensibles	480 équipements - 393 abonnés
Centre de groupement	1
Centres de télégraphe	2

25,3 - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	2.250	4.750	7.000
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc.)	1.450	58.150	59.600
Nombre moyen d'habitants par logement	5,2	5,3	5,3
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

On mentionnera l'importance relative des logements en dur ruraux, deux fois plus nombreux que les logements en dur urbains et qui représentent plus de 7 % de l'ensemble des logements.

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 1.

Centres de santé : Urbains : 1 - Ruraux : 6.

Dispensaires : Urbain : — - Ruraux : 14.

Nombre de médecins : Publics : 12 - Privés : 6.

Nombre de lits pour 10.000 habitants 3,9* (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 21.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			pour la Province	*pour l'ensemble du Pays*
Garçons ...	43.400	20.660	47,6 %	49,3 %
Filles	43.400	3.248	7,5 %	22,0 %
Total ..	86.800	23.908	27,5 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	3.887	37	41
Primaire rural	18.442	33	32
Second degré	1.610	33	35
Total ..	23.939	—	—

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

— 1 centre féminin à Nador

— 2 terrains de football

— 1 camp à Triffa

---

* Le nombre de lits sanitaires pour 10.000 habitants indiqué ici est très faible, mais il ne tient pas compte du nouvel hôpital qui vient d'être construit à Nador.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	94.811	120.259	2.450 ha	906 ha
Reboisement	78.306	156.860	2.283 ha	1.066 ha
Circulation des eaux	6.896	34.104	4.000 ml	6.479 ml
Stockage des eaux	28.766	88.491	12.805 m3	12.600 m3
Exploitation des nappes	—	7.764	—	6 unités
Lutte contre les eaux .	—	900	—	1.500 m3
Total Mise en valeur	208.779	408.378	—	—
Infrastructure				
Ouverture des pistes	20.219	153.354	30.000 ml	123.350 ml
Aménagement des pistes ..	8.609	—	3.100 ml	—
Construction d'ouvrages d'art	2.296	244	7 unités	1 unité
Construction de ponts	4.471	—	2.477 m3	—
Total Infrastructure	35.595	153.598	—	—
Equipement				
Equipement de centres ruraux	271	—	700 m3	—
Constructions agricoles	—	650	—	—
Total Equipement	271	650	—	—
Total général ..	244.645	562.626		

B - Programme d'Action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - Agriculture :	
Zones irriguées	68.830
Zones bour	14.047
Elevage	3.896
Support de la production	1.305
Total Agriculture ..	88.078
2.2. - Hydraulique	20.000
2.3. - Tourisme :	
Hébergement	—
Aménagement des zones	—
Total Tourisme ..	—
2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie :	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	100.000
Energie	8.962
Total ..	108.962
2.5. - Infrastructure :	
Transports	—
Télécommunications	1.700
Habitat et Aménagement	4.359
Total Infrastructure ..	6.059
2.6. - Equipements sociaux :	
Santé Publique	751
Education Nationale et Formation Spécifique ..	4.795
Jeunesse et Sports	1.182
Total Equipements sociaux ..	2.728
2.7. - Bâtiments administratifs	251
Total général ..	230.078

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Equipement hydro-agricole	16.200 ha	**63.465**	
Equipement externe		46.200	
Remembrement		1.380	
Equipement interne		15.885	
Aménagement des Zones bour		**625**	
Equipement rural		**1.020**	
Equipement des services		**2.700**	
Equipement économique		**600**	
Intervention agricole et vulgarisation		**420**	
Total Zones irriguées		68.830	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	1.660 ha	**3.352**	
Opération « Fertilisation »		**259**	
Petit matériel		80	Subventions
Engrais (y compris fourrages)	6.220 ha	179	Subventions
Arboriculture :			
Interventions arboricoles		**119**	
D.R.S. et opérations forestières		**8.024**	
D.R.S.	4.223 ha	3.920	
Reboisement	4.147 ha	2.900	
Equipement		1.204	
Bâtiments administratifs	16		
Maisons forestières	10 km.		
Lignes téléphoniques	115 km.		
Chemins et pistes			
Equipement rural		**2.293**	
Equipement économique			
Huilerie	1		Crédits non provincialisés
Usine de traitement d'agaves à sisal	1		
Total Zones bour		14.047	
Elevage			
Implantation administrative		**328**	
Inspections	3	300	
Bains parasiticides	3	28	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		104	Subventions

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Amélioration génétique		**2.794**	
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		2.144	
Insémination artificielle		80	
Ovins :			
Pépinières		30	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		140	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		300	
Station avicole		100	
Bâtiments d'élevage			
Equipement des exploitations		111	Subventions
Animaux de trait		6	
Traction animale		4	Subventions
Harnachements		2	Subventions
Commercialisation		281	
Centres de collecte de lait		274	
Divers : laine, miel		7	Subventions
Equipement économique :			
Abattoir de 1 000 t. an		274	Subventions
Total Elevage		3 896	
Actions de support de la production			
Conservation Foncière et Topographie		1.305	
Blocs fonciers		500	
Nivellement de précision	500 km	250	
Triangulation complémentaire	250 pts	200	
Remembrement	21 000 ha	55	
Total Actions de support		1.305	
Total général		88 078	

22 - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage de Mechra-Klila			
— Achèvement		6.500	— Irrigation de 70.000 ha
Basse-Moulouya Canal d'amenée du Bouareg			— Production électricité (85 millions de kWh)
Achèvement		3.500	
Tunnels de tête morte rive gauche			
Réparations et compléments		10.000	
Total Hydraulique		20.000	

24 - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Mines			
1- **Mines de Rif**			
Mise en exploitation des parties profondes du gisement de fer. Installation d'une usine de concentration et d'agglomération (pelletisation) du minerai et mise en place d'une infrastructure complémentaire	Nador	100.000	Part du B.R.P.M.
Energie			
1- Usine de Bou-Areg Puissance à installer 6,5 Mw	Basse-Moulouya	8.542	
2- Mechra-Klila Puissance à installer 23 Mw	Basse-Moulouya	420	
Total général		108.962	

Note - En plus des projets repris ci-dessus, il est prévu l'extension naturelle de la production des briques et tuiles.

2.5 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.2 - TELECOMMUNICATIONS			
R.T.M.			
— Liaison hertzienne : bouclage nord		p.m.	4 300 y compris Tétouan Al Hoceima
— Couverture T.V. côte méditerranéenne et Rif		p.m.	Oujda 2 400 au total
P.T.T.			
Automatisation des centres : — 600 équipements	Nador	1 700	
2.5.3 - HABITAT			
Habitat rural			
Traditionnel (2.750 logements)		4 170	PPS (Programme PAM)
Habitat urbain			
— 90 lots	Nador	189	
Total Habitat		4 359	

26 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
26.1 - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
2 dispensaires urbains	n.d.	160
Prévention rurale		
3 dispensaires ruraux	n.d.	111
96 logements pour le personnel para-médical	n.d.	480
Maintenance modernisation et achèvement du Plan Triennal 1 hôpital	n.d.	p.m.
Total Santé Publique	—	751
26.2 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	2.267
Enseignement du 2e degré	n.d.	2.528
Total Education Nationale	—	4.795

(En milliers de DH)

Projets	Localisation	Investissements
Jeunesse		
— 1 centre de rééducation	Nador	1 000
— 1 centre féminin type C	Nador	182
Total Jeunesse et Sports		1 182

27 Equipements administratifs

Intérieur		
1) Services du Ministère		
Deux postes de commandement	n d	200
2) Sûreté Nationale		
Logement du Chef de la circonscription	Nador	35
3) Marine Marchande et Pêche		
Quartier Maritime à Nador	Nador	16
Total Intérieur	—	251

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture

- Irrigation (Zebra, Bouareg, Gareb).

Industrie

- Complexes textiles

Tourisme

- Equipement stations balnéaires : Charranés, Miami, Kariat-Arkman, Ras-El-Ma
- 50 chalets d'estivage.

Infrastructure

- Locaux administratifs (Intérieur).
- Port de Beni-Enzar
- Raccordement au chemin de fer d'Oujda.

Equipements sociaux

Education Nationale

- Réouverture de l'école professionnelle de Nador.
- Création d'une école de Formation des Cadres.

Province de Ouarzazate

A - Situation à la veille du Plan

11 - Milieu naturel

La Province de Ouarzazate a une superficie d'environ 55.700 km2, soit 12 % de la superficie totale du Pays. Cependant les terres cultivables ne représentent que 1.5 % de ce territoire. Son relief montre une dépression centrale, la vallée du Draâ et de son affluent le Dadès, entourée de montagnes et de plateaux : au nord le Haut-Atlas, au sud le Djebel Sarho.

La vallée du Draâ est étroite dans sa partie supérieure enserrée entre l'Anti-Atlas et le Djebel Sarho, puis elle s'élargit au sud. Un chapelet d'oasis vouées à l'Agriculture se trouvent le long de cet oued.

Les montagnes et les plateaux qui occupent le pourtour de la Province sont très dissemblables. Le Haut-Atlas, au nord, est une chaine élevée, difficilement franchissable. On y rencontre une économie de montagne essentiellement basée sur l'élevage.

Par contre, l'Anti-Atlas et le Djebel Bani sont de vieux massifs usés par l'érosion et profondément entaillés par les oueds : l'économie est comparable à celle du Haut-Atlas, élevage très important, agriculture et arboriculture dans les vallées et sur les terrasses, mais avec des caractères beaucoup plus sahariens qui constituent le lien avec la vallée de l'oued Draâ.

12 - Population et perspectives démographiques

121 - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	8.519	421.037	429.556	2,0	98,0	100
1968	12 000	495.000	507.000	2,4	97,6	100
1973	14.000	515.000	529.000	2,6	97,4	100
Accroissement 1968 1973 en %	16.7	4,0	4.3	—	—	—

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	*Urbaine*	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Boulmane du Dadès	2.335	85.899	88.234	104.000
Ouarzazate	3.996	207.988	211.984	251.000
Zagora	2.188	127.150	129.338	152.000
Total Province	8.519	421.037	429.556	507.000

La superficie de la Province représente 12 % du territoire national tandis que la population ne représente que 3,7 % de la population totale des Provinces. La population urbaine apparait comme négligeable (2 % en 1960) et réside dans des agglomérations peu importantes, aucune d'entre elles n'atteignait 5.000 habitants en 1960. C'est dire toute l'importance de la population rurale dont la moitié environ est rassemblée dans le cercle de Ouarzazate.

Les perspectives d'accroissement démographique 16,7 % pour la population urbaine et 4,0 % pour la population rurale sont bien plus faibles que les taux d'accroissement pour l'ensemble du Pays.

1.2.3 - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	140.894	88 %
Industrie	7.933	5,0
Services	10.349	6,5
Total	159.176	100 %

Avec 88,5 % de sa population active employée dans le secteur agricole, la Province de Ouarzazate possède le taux d'agriculture le plus élevé du Pays.

La part de la population employée dans la branche « Industrie » correspond en fait aux ouvriers travaillant dans les mines, qui sont assez nombreuses dans la Province.

21 - Agriculture

211 - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont	79 000	1.3 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	33 700	0,5 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	26 200	0,5 %	1,1 %
3) Jachères	19 100	0,3 %	4,7 %
Forêts	122 000	2.2 %	11,6 %

Les terres cultivables de la Province occupent 1.3 % de la superficie, tandis que le territoire provincial représente 12 % de la superficie du Pays. Moins de la moitié des terres cultivables est ensemencée et la moitié des terres ensemencées appartient aux oasis rattachées à l'oued Draâ.

212 - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	200 300 qx	6,4 qx	6,3 qx
Légumineuses	3 300 qx	5,5 qx	5,5 qx
Vignes			5,6 t.
Oliviers			1,3 t.
Agrumes			7,7 t.

Les céréales orge et maïs surtout, constituent la plus grande part de la production agricole. Par rapport à la moyenne nationale, elles offrent des rendements satisfaisants, surtout en économie d'oasis lorsqu'elles sont cultivées en terrain irrigué ou inondé.

2.1.3. - **CHEPTEL (1966)**

	Effectifs	*Répartition en pourcentages (U.G.B.)*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Bovins	44.400	22.6	50.0
Ovins	438.000	33.8	30.0
Caprins	518.000	39.8	18.5
Camelins	8.100	100	1.5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	195.000	3.8	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

La majorité du cheptel caprin et ovin se trouve dans la région de l'oued Draâ, ainsi que le troupeau camelin dont on retiendra l'importance par rapport au taux moyen national.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Taux pour la Province*	*Taux pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	7.1	24.5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	526	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	0.6	2.34
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1.3	1.6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	101	269

A cause de la faible proportion de terres cultivables la taille de l'exploitation est extrêmement réduite : 0.56 ha par actif rural. Aussi, le revenu agricole par tête est il un des moins élevés dans l'ensemble des Provinces.

23 - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie 5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	Secteur
Ouarzazate	204		204				Public
	138		138				Semi-public
Zagora	190	—	190				Public
Tinerhir	102	—	102				Public
Total	634		634				Tous secteurs

24 - Industrie, Mines et Energie

— Mines

La Province de Ouarzazate offre une production minière variée : l'importance de la valeur ajoutée créée par l'exploitation des mines de manganèse, cobalt, cuivre plomb, par rapport à la valeur ajoutée minière nationale est de 7,2 %.

La masse des salaires et charges sociales par personne occupée est de 7.730 DH, la moyenne nationale étant de 10.040 DH. La valeur ajoutée créée par l'exploitation minière est de 17.160 DH par personne employée.

Evolution de la production

	1964	1966	
	Production (en t.)	Production (en t.)	Empiois
Manganèse chimique	74.113	77.714	1.841
Manganèse métallurgique	168.959	206.122	
Cobalt	15.253	18.130	585
Cuivre	4.652	3.707	289
Plomb	1.205	180	
Total			2.715

Le coût du transport des minerais vers Marrakech et Casablanca est du même ordre de grandeur que le prix de revient du minerai extrait. Ceci s'explique par la traversé du Haut-Atlas par des camions spécialisés.

(En milliers de DH)

Secteur	Production	Valeur ajoutée	Salaires	Charges sociales	Emplois
Mines	66.724	46.436	14.975	5.950	2.705
% par rapport à l'ensemble du Pays (1)	1,24	2,16	2,61	2,73	2,24

(1) Pourcentage calculé à partir de l'ensemble des ressources minières, industrielles et énergétiques du Pays.

— Energie

Toute l'énergie dont dispose la Province provient de la transformation des carburants liquides.

Il s'agit essentiellement d'une production d'électricité par les groupes électrogènes appartenant aux établissements publics ou privés (mines, etc...) pour satisfaire leurs propres besoins.

2.5 - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

Catégorie	Longueur totale	Construite	Revêtue
Routes principales	782	649	649
Routes secondaires	36	25	25
Chemins tertiaires	2.983	33	3

La circulation aux portes de Ouarzazate s'élève à 250 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 70, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 14,7, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'élève à 7,8, la moyenne nationale étant de 3,8 km.

La faiblesse du réseau et de la circulation correspond au caractère prédésertique de la Province et à sa faible densité de population.

La circulation vers Marrakech comme vers Agadir ne dépasse pas 100 véhicules par jour

Autres : en dehors de quelques terrains pour liaisons aériennes intérieures, il n'existe pas d'autre infrastructure destinée aux transports

2.3.2 - TELECOMMUNICATIONS

■ P T T

Centre équipé de standard : 250 équipements, 122 abonnés
Centre de groupement : 1

■ R T M

Les émissions radio G.O. de l'émetteur d'Azilal sont captées dans la Province qui n'est pas couverte par les ondes de la télévision.

2.3.3 - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	300	150	450
De type sommaire (pisé, baraques, pierres sèches, tentes, etc.)	1.300	76.300	77.600
Nombre moyen d'habitants par logement	5,7	5,6	5,6
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

Observations : On constate une proportion élevée de logements en pisé dans les logements sommaires ruraux et la proportion de logements ruraux en dur est la plus faible de l'ensemble des Provinces.

Equipements sociaux

2.4.1 - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 0

Centres de Santé : Urbains : Ruraux : 3

Dispensaires : Urbains : Ruraux : 18

Nombre de lits : 276

Nombre de médecins : Publics : 9 Privé :

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 17 (ensemble du Pays 14)

Nombre d'habitants par médecin : 57.000 (ensemble du Pays 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	Population scolarisée (7 à 14 ans)	Taux de scolarisation pour la Province	Taux de scolarisation pour l'ensemble du Pays
Garçons	50.000	20.537	41,1 %	49,3 %
Filles	49.900	1.183	2,4 %	22,0 %
Total	99.900	21.720	21,7 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	781	34,0	41
Primaire rural	23.224	29,6	32
Second degré	1.147	38,2	35
Total	25.152		

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

1 centre féminin à Taourirt.

3 maisons de jeunes dans la Province.

1 centre d'accueil à Ouarzazate.

Equipement sportif :

2 stades respectivement à Sidi Daoud et Ouarzazate.

5 terrains (sans équipements).

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	4.200	1.040	45 ha	5 ha
	10.000	—	100 ha	—
Arboriculture	—	3.840	—	2 ha
Aménagement des sols	—	4.500	—	1 ha
Circulation des eaux	501.041	979.269	180.865 ml	15.194 m3
Aménagement circulation des eaux	476.400	420.461	161.000 ml	179.871 ml
Stockage des eaux	73.656	77.907	12.542 m3	219.316 ml
Exploitation des nappes	225.435	35.328	359 unités	32 unités
Lutte contre les eaux	71.389	116.778	36.720 m3	26.810 m3
Total Mise en valeur	1.362.139	1.639.123		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	105.826	62.845	164.600 ml	97.000 ml
Aménagement des pistes	76.135	143.166	256.000 ml	306.000 ml
Construction d'ouvrages d'art	21.024	6.336	36 unités	2 unités
Construction de ponts	9.000	31.200	380 m3	14.000 m3
Total Infrastructure	211.985	243.547		
Equipement				
Voiries	5.760	—	1.600 ml	—
Assainissement	—	11.160	—	3.600 m3
Construction de logements	—	43.960	—	106 unités
Equipement de centres ruraux	29.040	41.472	11.400 m3	6.600 m3
Constructions agricoles	—	15.743		5 unités
Total Equipement	34.800	112.335		
Total général	1.608.924	1.995.005		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	39.370
Zones bour	8.663
Elevage	1.216
Support de la production	1.956
Total Agriculture	51.205
2.2. - **Hydraulique**	57.800
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	11.200
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	11.200
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	11.996
Energie	21.300
Total	33.296
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	1.500
Télécommunications	970
Habitat et Aménagement	5.210
Total Infrastructure	7.680
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	717
Education Nationale	3.531
Jeunesse et Sports	200
Total Equipements sociaux	4.448
2.7. - **Bâtiments administratifs**	200
Total général	165.829

2-1 - **Agriculture**

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
. Zones irriguées			
Etudes		**2.370**	
Equipement hydro-agricole	2.830 ha	**26.600**	
Equipement externe		23.000	
Equipement interne		3.600	
Equipement rural		**6.200**	(+ PN nature)
Equipement des services		**3.200**	
Equipement économique		**900**	
Conditionnement de dattes		300	
Luzerne		600	
Interventions agricoles et vulgarisation		**300**	
Total Zones irriguées		**39.370**	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	4.355 ha	**5.361**	
Opération « Fertilisation »		**241**	
Petit matériel		40	Subventions
Engrais (y compris fourrages)	6.620 ha	201	Subventions
Arboriculture :			
Interventions arboricoles		125	
D.R.S. et opérations forestières		**1.240**	
D.R.S.	779 ha	317	
Reboisement	140 ha	210	
Equipement			
Bâtiments administratifs		713	
Maisons forestières	9		
Lignes téléphoniques	20 km.		
Chemins et pistes	107 km.		
Equipement rural		**1.696**	
Equipement économique :			
Huilerie	1		Crédits non provincialisés
Total Zones bour		**8.663**	
Elevage			
Implantation administrative		**602**	
Inspections	2	555	
	6	47	

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		**156**	Subventions
Amélioratoin génétique		**334**	
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		**104**	
Ovins :			
Pépinières		**20**	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		**210**	Subventions
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		**111**	Subventions
Animaux de trait		**6**	
Traction animale		**4**	Subventions
Harnachements		**2**	Subventions
Commercialisation :			
Divers : laine, miel		**7**	Subventions
Total Elevage ..		1.216	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique			
Conservation Foncière et Topographie		**1.956**	
Etablissement de cartes	11	933	
Levée de collectifs	170.700 ha	713	Echelle 1/100.000e
Cadastre national	40.000 ha	310	
Total Actions de support ..		1.956	
Total général		51.205	

2.2. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage de Zaouia-N'Ourbaz			
Sur l'oued DraÂ à 15 km. est de Ouarzazate	Ouarzazate		Irrigation de 18.000 ha
Etudes et reconnaissance .		1.500	
Travaux		56.300	
Total Hydraulique ..		57.800	

2 3 - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur public		
120 lits 2 * Chaine O.N.M.T.	El-Kelaa	2.100
120 lits 2 * Chaine O.N.M.T.	Agdz	2.100
Secteur semi-public		
120 lits 4*	Ouarzazate	2.800
120 lits 3*	Foum-Z'Guid	2.100
120 lits 3*	Tazzarine	2.100
Total Hébergement ..		11.200

24. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Mines			
1) **Traitement des minerais argentifères.** Mise en service d'une laverie pouvant traiter les haldes argentifères. Ces haldes représentent environ 544.000 t. de minerai ayant une teneur moyenne de 298 g. d'argent/tonne. Capacité de traitement 200 t jour	Imiter	6.236	
2) **Traitement des minerais de manganèse.**	Tiouine région de l'Imini a 40 km. a l'ouest de Ouarzazate		
Valorisation d'un certain nombre de gisements pauvres de la région par la création d'une usine de traitement des minerais de manganèse		3.860	
3) **Developpement de la production miniere des centres d'Imini, Bouskour et Bouazzer.**			Investissements non provinciales
4) **Exploration pétroliere**		1.900	
Energie			
1) **Barrage de Zaouia-N'Ourhaz.** O.N.E. - Usine hydroelectrique	Region de Ouarzazate	1.500	
Etudes		19.800	
Construction			
Total général		33.296	

25 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
25 1 - TRANSPORTS		
Infrastructure routière		
R.P. 31 Marrakech-Zagora		**1.500**
25 2 - TELECOMMUNICATIONS		
R.T.M.		
Centre émetteur radio de Ouarzazate	Ouarzazate	**970**
P.T.T.		
Desserte des communes rurales		
5 communes à relier au réseau téléphonique		p.m.
25 3 - HABITAT		
Habitat rural		
Traditionnel (200 logements)		
T P S (programme P A M.)		**300**
Rénové (16 500)		**4.910**
Total Habitat ..		**5.210**

2.6. - **Equipements sociaux**

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention rurale		
— **6 dispensaires ruraux**	n.d.	222
— **104 logements pour le personnel para-médical**	n.d.	495
— **Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal : 2 hôpitaux**	n.d.	p.m.
Total Santé Publique ..		717
2.6.2. - EDUCATION NATIONALE		
— **Enseignement primaire**	n.d.	2 267
— **Enseignement secondaire**	n.d.	1 264
Total Education Nationale ..		3.531
2.6.3. - JEUNESSE ET SPORTS		
Education populaire		
1 centre d'accueil de tourisme des jeunes	Ouarzazate	200
Total Jeunesse et Sports ..		200

2.7. - **Equipements administratifs**

Construction d'une prison	Ouarzazate	200

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture

115 abris à moutons.

Dépistage et lutte anti-acridienne.

Hydraulique

Ouvrage d'art sur le canal principal du barrage de Taghbalt

— Canaux, réservoir et puits à Zagora.

Infrastructure

5 lignes de desserte (Iderghane, Telouet, Taliouine-Askaoun et Taliouine-Akka-Irhen)

Adductions d'eau (Tinerhir, Boulmane, El-Kelaa-M'Gouna, Zagora, Tazzarine, Agdz, Ouarzazate).

Electrification totale de Ighrem-Tamegrout.

Voiries (Tinerhir, Ouarzazate)

Equipements sociaux

Santé Publique

Achèvement de la construction de 5 dispensaires et création de 3 autres.

1 centre de santé à Kelaa-M'Gouna.

180 lits à Ouarzazate

70 lits à Tinerhir

39 lits à Boumalne

Province d'Oujda

V - Situation à la veille du Plan

Milieu naturel

La Province d'Oujda couvre 42 400 km2, soit environ 9 % du territoire national. Le relief et l'hydrologie permettent de distinguer dans la Province quatre régions géographiques nettement caractérisées.

La plaine des Triffas : située entre l'embouchure de la Moulouya et celle de l'Oued N'Fiss, elle est une zone diversifiée sur le plan agricole. L'irrigation (périmètre d'irrigation de la Basse-Moulouya rive droite) permet de compenser les effets d'une pluviométrie moyenne et irrégulière (400 à 500 mm) et d'assurer le développement du maraîchage, des cultures céréalières et des plantations fruitières (agrumes). La partie orientale du massif constitue un prolongement de la plaine des Triffas. On fait de l'élevage dans le massif assez humide, des productions fruitières dans les vallées et quelques cultures céréalières dans le piémont sud rattaché à la plaine des Angads.

La plaine des Angads : prolongée vers l'ouest par le couloir d'El-Aioun, elle est dotée d'une pluviométrie médiocre et irrégulière. Ceci conditionne le développement agricole de la zone, moyennement rentable aux abords d'Oujda, la culture des céréales l'est beaucoup moins vers Naima et dans le couloir d'El-Aioun. Mais les cultures ne constituent jamais qu'un complément à l'élevage pratiqué par les populations nomades des Hauts-Plateaux.

A cette zone peut être rattachée la partie extrême-orientale des plaines de Guercif et particulièrement la plaine de la Tafrata, vouée à l'élevage. En complément existent plusieurs périmètres d'irrigation dont ceux de l'Oued Za (3 000 ha) et de Dar-Slimane (1 000 ha) sont les plus importants.

Les massifs montagneux : s'étendant au sud d'Oujda, ils ont une altitude moyenne et une pluviométrie relativement abondante, ce qui a provoqué le développement de forêts livrées à l'élevage caprin. C'est aussi la zone où l'activité minière est importante (houille, plomb, manganèse).

Les Hauts-Plateaux : ils couvrent 78 % du territoire de la Province. Zone de hautes terres au climat continental où la pluviométrie ne dépasse pas 100 mm., elle se caractérise par la présence de nappes d'alfa et d'armoise. L'élevage y est la principale ressource.

On rencontre cependant des cultures céréalières irriguées dans la région de Berguent (2 000 ha) et autour des cuvettes dépressionnaires (Chotts).

1.2 - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	180 755	257 265	438 020	41.3	58.7	100.0
1968	275 000	320 000	595 000	46.2	53.8	100.0
1973	340 000	360 000	700 000	48.6	51.4	100.0
Accroissement 1968-1973 en %	23.6	12.5	17.6			

1.2.2 - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	Urbains	Ruraux	Ensemble	
	1968		1968	1973
Béni-Snassen	24 866	115 905	140 771	182 000
Figuig	19 593	18 854	38 447	54 000
Oujda-Banlieue	32 401	59 750	92 151	123 000
Taourirt	13 280	62 756	76 036	98 000
Oujda Municipalité	90 615		90 615	138 000
Total Province	180 755	257 265	438 020	595 000

La Province d'Oujda se situe dans la série des Provinces à faible densité de population (14 habitants par km2). La population est relativement concentrée dans la moitié Nord de la Province et plus de 40 % dans la municipalité d'Oujda et le cercle d'Oujda-Banlieue.

Le degré d'urbanisation est élevé (41 % de la population provinciale sont urbanisés), mais non le degré de concentration puisque la moitié seulement de la population urbaine réside à Oujda. Ceci s'explique principalement par la présence de plusieurs centres miniers.

123 - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	85 869	64.5
Industrie	16 463	12.3
Services	30 877	23.2
Total	133 209	100

La proportion de population active dans le secteur secondaire est l'un des plus élevés de l'ensemble des Provinces. Le secteur tertiaire est également prospère avec une proportion importante d'emplois dans la Police et les Forces Armées.

2 Agriculture

211 POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour ensemble du Pays*
Terres cultivables dont	292 000	6.9 %	16.8 %
1 Terres ensemencées	142 400	3.4 %	11.0 %
2 Plantations fruitières	21 200	0.5 %	1.1 %
3 Jachères	128 400	3.0 %	4.7 %
Forêts	330 000	7.8 %	11.6 %

212 PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	782 400 qx	5.9 qx	8.3 qx
Légumineuses	17 600 qx	6.0 qx	5.5 qx
Vivres	67 000 t	7.4 t	5.6 t.
Tubercules	1 400 t	0.5 t	1.3 t.
Maraîchers	16 000 t	4.2 t	7.7 t.

Les productions caractéristiques peuvent être tirées de la comparaison entre la superficie totale de la Province soit 10 %

du territoire national, le taux de terres cultivables 7 % du territoire provincial et l'importance de la population, soit 4,5 % de l'ensemble du Pays. On en déduit que la faible proportion des terres cultivables est partiellement compensée par la faible densité de la population. Il faut rappeler cependant que plus de 70 % du territoire provincial est constitué par une zone de hautes terres où les superficies cultivables sont peu importantes et que le taux d'ensemencement de 3,4 % qui apparait très bas par rapport à la moyenne nationale ne s'applique qu'à une fraction très limitée du territoire provincial.

Les rendements agricoles se comparent favorablement à la moyenne nationale, sauf en ce qui concerne l'arboriculture fruitière où ils sont nettement inférieurs. La vigne offre cependant de bons rendements en même temps qu'un volume de production important.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	*Répartition en pourcentages (U G B)*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Bovins	24.000	14,5	50,0
Ovins	628.000	57,0	30,0
Caprins	268.000	24,4	18,5
Camelins	6.800	4,1	1,5
Total en U.G.B.	165.000	100	100

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

On notera l'importance du cheptel ovin, dont la plus grande part se trouve précisément dans la zone des Hauts-Plateaux et qui crée les principaux revenus des populations qui y demeurent.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Pour la Province*	*Pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	10,3	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	86	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	3,40	2,34
Nombre de têtes de bétail (U G.B.) par personne rurale active	1,9	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	289	269

La taille de l'exploitation est supérieure à la moyenne nationale, ce qui explique le niveau de revenu par tête d'habitant rural. Les disparités des revenus agricoles par Province s'étalant de 1 à 5, la Province d'Oujda peut être affectée du coefficient 3,16 ce qui situe le revenu dans la zone moyenne des revenus agricoles unitaires nationaux.

2.2 Hydraulique

Barrage de Mechra-Klila (Oued Moulouya)

Type	Accumulation
Destination	Hydroélectricité + eau
Retenue totale - utile	700-500 millions de m3
Périmètre irrigué (rive droite)	12 000 ha (40 000 irrigables)
Puissance installée	23 200 kW
Production annuelle	85 millions de kWh
Observations	Voir Province de Nador

Barrage de Mechra-Homadi (Oued Moulouya)

Type	Dérivation
Destination	Irrigation
Retenue totale	42 millions de m3
Observations	Voir Province de Nador

2.3 Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégorie*						*Secteur*
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	C.C.	
Oujda	310	—	—	45	99	101	65	Privé
Berkane	26	—	—	—	—	26	—	Privé
Saidia	26	—	—	—	—	26	—	Privé
Total Province	362	—	—	45	99	153	65	Privé

(*) En cours de classement

2.4. - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La Province d'Oujda est peu industrialisée le secteur industriel est constituée principalement par

- L'industrie de transformation alimentaire 16 % de la valeur ajoutée
- L'industrie des métaux (fonderie de plomb) 49 % de la valeur ajoutée

Les industries de la Province créent 12.330 DH de la valeur ajoutée par personne employée et versent 5.845 DH de salaires et charges sociales pour chaque emploi.

Le revenu industriel distribué par habitant de cette Province est de 45 DH (la moyenne nationale étant de 340 DH par tête d'habitant). On doit souligner toutefois que la plus grande partie des revenus du secteur secondaire est constituée par les revenus miniers et énergétiques. En comptant ceux-ci, le revenu industriel et minier par citadin s'élève à 300 DH.

— Mines

Le tableau ci-après indique l'importance du secteur minier à terme du Plan Triennal 1965-1967.

Mines	1966		1967	
	Production (en t.)	Emplois	Production (en t.)	Emplois
Jerada :				
— Anthracite	451.000	4.130	484.000	4.02
Zellidja et Touissit				
— Plomb	35.956		36.000	1.621
— Zinc	87.400	1.699	57.000	
Bou-Arfa (*) Ayat :				
— Manganèse	87.104	1.041	51.000	110
Jbel Lakhakh :				
— Cuivre	1.109	88	1.000	120
— Barytine	3.850	30	0	0

(*) En fin d'année 1967 fermeture de la mine de manganèse de [illegible]

Le montant des devises rapportées par l'exportation des minerais en 1966 est 51 millions de DH. Il est de 29 millions de DH pour les 8 premiers mois de 1967.

L'exploitation minière représente 8 % de la valeur ajoutée minière nationale, et 68 % des ressources du secteur secondaire dans la Province.

Les salaires et charges sociales payés par personne employée sont de 9.510 DH.

Le niveau de production réalisé durant la période triennale est satisfaisant par rapport aux prévisions. Mais la faiblesse des investissements des sociétés privées, aussi bien en matière d'équipement qu'en matière de recherches, a entraîné un plafonnement de la production.

On peut aussi préciser qu'en dehors de la mine de Zellidja, qui est caractérisée par l'épuisement des réserves de minerai exploitable, les principales difficultés que connaissent les autres exploitations minières sont d'ordre économique et financier : outre le manque d'investissements déjà mentionné, on citera la forte concurrence que subit notre secteur minier, et en particulier celui de l'anthracite sur le marché algérien et européen.

On examinera pour chaque minerai les obstacles qui lui sont propres.

— **Mine d'anthracite de Jerada :**

Les réserves importantes des gisements de Jerada sont évaluées à 100 000 000 de t.

Les couches sont minces, donc difficiles à exploiter et le charbon est friable ce qui conduit à une grande proportion de fines. Par contre l'anthracite est d'excellente qualité et possède un pouvoir calorifique élevé.

Compte tenu de la production importante des fines il faut trouver des débouchés pour l'anthracite chez les grands consommateurs industriels tels que les centrales thermiques et les cimenteries.

L'accroissement de la production s'explique par le développement de la production des centrales thermiques et de certaines industries comme les sucreries.

Mines de plomb et de zinc :

Leur situation est caractérisée par la dégradation des cours internationaux du plomb et du zinc.

Mine de manganèse de Bou-Arfa :

Cette mine a cessé son activité depuis Juin 1966, 800 ouvriers ont été licenciés.

— **Energie**

Energie d'origine hydraulique

Usine de Mechra-Klila

Puissance 23 200 kW

Production annuelle 85 millions de kWh.

Energie d'origine thermique

Usine à vapeur d'Oujda

Puissance : 24.500 kW.
Production annuelle : 160 millions de kWh.
Caractéristiques de l'équipement : 4 groupes, dont un de 12.000 kW.

Combustible utilisé : fines brutes d'anthracite de Jerada broyées (éventuellement le mazout).

Exploitation : O.N.E.

Charbon

Il assure 4.130 emplois, c'est-à-dire plus de 50 % des emplois des secteurs industriels, minières et énergétiques assurés par la Province. (Cf. plus haut : mine de Jerada).

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques

(En milliers de DH)

Secteur	Production	Valeur ajoutée	Salaires	Charges	Nombre d'emplois
Industries alimentaires	16.489	1.576	988	158	173
Energie	29.060	13.855	14.288	10.896	4.130
Mines	74.650	51.959	18.372	7.229	2.691
Matériaux de construction	536	259	70	24	50
Métaux	29.112	273	1.760	773	305
Cuirs et chaussures	5.160	4.964	390	45	120
Chimie et para-chimie	666	2.289	96	17	26
Papiers, bois et divers	1.362	654	309	117	138
Total	157.035	75.829	36.273	19.259	7.633

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises industrielles, minières et énergétiques s'élève à 9.930 DH.

Les salaires et charges sociales par emploi s'établissent à 7.275 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km)

Catégorie	Longueur totale	Construite	Revêtue
Routes principales	622	622	543
Routes secondaires	460	360	324
Chemins tertiaires	2.242	465	364

La circulation aux portes d'Oujda s'élève à 2.300 véhicules par jour environ

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 80, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 25.6, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 5.4, la moyenne nationale étant de 3.85 km.

Le réseau routier, qui couvre bien la partie nord de la Province, est très réduit au sud de Berguent sur les Hauts-Plateaux désertiques. Dans l'ensemble, il est suffisamment dense par rapport à la population. La circulation des véhicules est surtout localisée entre Oujda et Bérkane sur l'extrémité de l'axe Fès-Oujda. On n'enregistre chaque jour qu'un nombre limité de passages (500 environ).

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km de voies ferrées	*Designation de la ligne*	*Traction*	*Utilisations*
150	Fès-Algérie	Diesel	Desserte des mines de Jerada
45	Guenfouda - Hassi-Bial	Diesel	Desserte des mines de Bou-Arfa
288	Oujda - Bou-Arfa	Diesel	

La ligne Oujda-Mengoub se prolongeait vers le Sud et représentait l'amorce du « Méditerranée-Niger » aujourd'hui abandonné.

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Anegad.

Piste 1 - Longueur : 2 470 m. - Largeur : 42 m.

Equipements :

Station meteo de Renseignements et d'Observation.
Aérogare.

Trafic aérien (1966)

Passagers : 6 416
Mouvement d'avions : 301
Fret : 27 t.
Fret postal : 4 t.

Aérodromes secondaires :

— Terrains pour liaisons intérieures : 7

Observations : La présence des centres miniers explique le développement de l'infrastructure aéroportuaire et la présence de nombreux terrains secondaires.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

▪ P. T. T.

Centre automatique urbain	2.500 équipements, 1 717 abonnés
Centres équipés de multiples extensibles	400 équipements, 320 abonnés
Centres équipés de standards	350 équipements, 214 abonnés
Centres de Télex	45 équipements, 14 abonnés
Centre de transit interurbain	1
Centres de groupement	2
Centres de télégraphe	2
Stations L.G.D. ou hertziennes	3
L.G.D.	Câble à quartes Oujda-Fès-Casablanca

▪ R. T. M.

Station radio O.M.	Principale de 100 kW
Studios radio	2
Couverture radio	Totale
Station T.V.	Relais de Boukhouali - 2 kW
Couverture T.V.	Assurée sur le nord de la Province

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	23 750	4 750	28 500
De type sommaire (pisé, baraques, pierres sèches, tentes, etc.)	12 350	47 050	59 400
Nombre moyen d'habitants par logements	6,6	5,5	6
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

Observations : L'estimation de la charge des logements ruraux est rendue difficile par la proportion élevée de logements sommaires non fixes, le taux moyen d'occupation est supérieur à la moyenne nationale.

La Province présente un des taux de logements ruraux en maçonnerie les plus élevés du pays, sachant qu'aucun de ces pourcentages ne dépasse 10 %.

26 - Equipements sociaux

261 - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux 6

Centres de Santé Urbains 4 - Ruraux 8

Dispensaires Urbains 7 - Ruraux 13

Nombre de lits 771

Nombre de médecins Publics 31 - Privés 28

Nombre de lits pour 10 000 habitants 14,1 (ensemble du Pays 14,4)

Nombre d'habitants par médecin 9 300 (ensemble du Pays 12 000)

262 - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			Pour la Province	*Pour l'ensemble du Pays*
Garçons	58 800	47 343	80,5 %	49,3 %
Filles	58 800	18 134	30,8 %	22,0 %
Total	117 600	65 477	55,7 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	38 961	39	41
Primaire rural	21 704	29	32
Second degré	12 123	25	35
Total	72 788		—

263 - JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

4 centres féminins dans la Province
1 centre d'éducation surveillée à Oujda.

3 maisons de jeunes dans la Province.

1 foyer culturel.

2 camps à Saidia et Taforalt.

Equipement sportif à Oujda :

2 terrains de football.

1 terrain de hand-ball.

1 terrain de rubgy.

1 terrain de volley-ball.

2 terrains de basket-ball.

1 stade d'athlétisme.

2 piscines.

9 courts de tennis.

Dans les autres localités :

7 terrains de football (dont 4 sommaires)

2 terrains de basket-ball.

1 court de tennis.

1 piscine.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	958	10.929	16 ha	90 ha
Reboisement	185.136	254 392	3.250 ha	3.025 ha
Aménagement sylvo-pastoral	3 768	—	170 ha	—
Aménagement des sols	3.660	—	13 ha	—
Circulation des eaux	41 977	62.253	26 170 ml	25.044 ml
Aménagement circulation des eaux	—	13.854	—	9.231 ml
Stockage des eaux	9.456	5.785	5.580 m3	900 m3
Exploitation des nappes	420	—	1 unité	—
Lutte contre les eaux	11.304	31.980	6.500	10.394
Total Mise en valeur	256 679	379 193		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	75 739	232.754	70.870 ml	131.514 ml
Aménagement des pistes	52 837	59.325	110.750 ml	176.600 ml
Construction d'ouvrages d'art	—	852		1 unité
Total Infrastructure	128 576	292 931		
Equipement				
Voiries	329 228	224 016	33 959 ml	37 674 ml
Assainissement		1 569		1.500 m3
Construction de logements	—	2 700		28 unités
Equipement de centres ruraux	422		400 m3	
Total Equipement	329 650	228 285		
Total général	714 905	900 409		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	47.675
Zones bour	23.864
Elevage	7.422
Support de la production	1.480
Total Agriculture	80.441
2.2. - **Hydraulique**	—
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	—
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	—
2.4 - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	305.800
Artisanat	50
Mines	—
Energie	214.000
Total	519.850
2.5 - **Infrastructure :**	
Transports	
Télécommunications	
Habitat et aménagement	14.821
Total Infrastructure	14.821
2.6 - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	687
Education Nationale Formation Spécifique	15.397
Jeunesse et Sports	
Total Equipements sociaux	
2.7 - **Bâtiments administratifs**	1.630
Total général	633.559

21 Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Equipement hydro-agricole	11 300 ha	**42.315**	
Equipement externe		30 800	
Remembrement		920	
Equipement interne		10.595	
Aménagement des zones bour		**625**	(+ P.N nature)
Equipement rural		**1.015**	
Equipement des services		**2.700**	(+ P.N nature)
Equipement économique		**600**	
Interventions agricoles et vulgarisation		**420**	
Total Zones irriguées		47 675	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	4 324 ha	**8.046**	
Opération « Fertilisation »		**409**	
Petit matériel		200	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	6 220 ha	209	Subventions
Arboriculture :			
Interventions arboricoles		**217**	
D.R.S. et opérations forestières		**11.200**	
D.R.S.	2 553 ha	2.310	
Reboisement	8 816 ha	6.980	
Equipement			
Bâtiments administratifs		1 910	
Maisons forestières	22		
Chemins et pistes	201 km		
Equipement rural		**3.992**	
Equipement économique			
Usines de traitement de nora	2		Crédits non provinciaux
Total Zone bour		23.864	
Elevage			
Implantation administrative			
Inspections et Sous Inspections	4	580	
Bains parasiticides	7	54	
Intensification alimentaire		**634**	
Alimentation du bétail		**260**	Subventions

Projets à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Amélioration génétique		**3.116**	
Bovins :			
Pépinières et stations de monte		2 195	
Ovins :		70	
Pépinières			
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins volaille)		351	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		500	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		**280**	Subventions
Animaux de trait		**15**	
Traction animale		11	
Harnachements		4	Subventions
Commercialisation		**343**	
Centres de collecte de lait		324	
Divers laine, miel		18	Subventions
Equipement économique		**2.774**	
Abattoir 1.000 t. an	1	274	
Usine laitière	1	2.500	A Berkane
Total Elevage		7 422	
Actions de support de la production			
Recherche Agronomique		**1.088**	
Station expérimentale	1	907	
Protection des végétaux		81	
Horticulture (inspection)	1	50	
Centres régionaux		50	
Conservation Foncière et Topographie		**104**	
Remembrement	12.000 ha	60	
Levés de collectifs	10.600 ha	44	
Divers :			
Industrie de traitement des ordures ménagères	1 unité de 120 t.	288	
Total Actions de support		1 480	
Total général		80 441	

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Industrie			
1) **Sucrerie de la Moulouya** : Création d'un complexe sucrier comprenant			
Une sucrerie mixte de betteraves et de cannes à sucre (capacité de production 23 000 t)			Mise en service 1971
Une usine de raffinage et de production de sucre en pains centrifugés de 2 kg (capacité de production 60 000 t)	Berkane	125 000	
2) **Fibres artificielles** :			
Usine de fibrane viscose à partir d'alfa Création d'un complexe permettant la fabrication de fibres artificielles à partir d'alfa		(133 000)	
Transformation d'alfa en pâte de cellulose viscose (30 000 t)		(47 800)	
Transformation de la cellulose viscose en fibres artificielles (25 000 t).	Berguent	180 800	
3) **Fromagerie**			
Création d'une fromagerie et éventuellement une usine de fabrication de poudre de lait	Basse-Moulouya	p.m.	Projet à l'étude y compris la localisation
Artisanat			
Centre de formation professionnelle (tissage de tapis)	Oujda	50	
Energie			
1) Rentabilisation de l'exploitation de la mine d'anthracite de Jerada	Jerada	7 000	Autofinancement
2) **Centrale thermique de Jerada I**			
Installation d'un groupe de 55 mW pour la production d'électricité			
3) **Centrale thermique de Jerada II** (55 mW)			
Extension de l'usine existante, c'est-à-dire de la centrale thermique de Jerada I (y compris la ligne 225 kV Jerada et le poste transformation à Oujda)	Jerada	207.000	
Total général		519.850	

Outre les projets repris ci-dessus, il est prévu l'équipement de la coopérative laitière d'Oujda.

2 5 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2 5 2 - TELECOMMUNICATIONS			
R.T.M.			
Liaison hertzienne		p m	4 9[illegible]
Bouclage nord			V compris
Couverture T V côte méditerranéenne et Rif		p m.	Al Hoce[illegible] Nador 2 4 [illegible] au total
P.T.T.			
Desserte des communes rurales :			
7 communes à relier au reseau telephonique		p.m.	-
2.5.3 - HABITAT ET AMENAGEMENT			
Habitat rural			
— Traditionnel (5.000 logements)		7.570	T P S (Programme P A M)
Habitat urbain			
— Equipement de 1 310 lots	Oujda Berkane Jerada Figuig Bou-Arfa Taourirt Boubker Ahfir	2 751	
Aménagement			
Adduction d'eau	Berkane	2 500	
Adduction d'eau	Saidia	2.000	
Total général		14.821	

26 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
261 - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine :		
3 dispensaires urbains	Oujda	240
2 dispensaires urbains	Berkane	160
Prévention rurale :		
1 dispensaire rural	n.d.	37
15 logements pour le personnel para-medical	n.d.	250
Maintenance modernisation et achèvement Plan Triennal 3 hôpitaux	n.d.	p.m.
Total Santé Publique		687
262 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	2.721
Enseignement du 2e degré	n.d.	11.376
Total Enseignement		14.097
FORMATION SPECIFIQUE		
Agriculture :		
Ecole d'agriculture du Zraib	Oujda	1.200
Mines et industries :		
Extension de l'Ecole de Toulssit	Toulssit	100
Total Formation Spécifique		1.300
263 - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse :		
1 centre d'observation	n.d.	750
Equipement sportif :		
1 ensemble sportif comprenant		
1 ensemble omnisports	Oujda	903
1 gymnase		
Total Jeunesse et Sports		1.653

27 - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Intérieur - Sûreté Nationale :	
Deux commissariats de circonscription	220
Un commissariat d'arrondissement	700
Ministère des Finances :	
Poste de douane à Bou-Arfa	350
Locaux de services à la frontière	160
Ministère des Travaux Publics :	
Services ordinaires. transfert des parcs d'arrondissements (Oujda)	200
Total Ministères	1 630

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture

- 2 coopératives de conditionnement et de commercialisation de nlora.
- Une sucrerie à Berkane.
- Mesures à prendre sur la propriété des terres.

Tourisme

- Hôtel, village de vacances et camping-caravaning à Saidia.
- Aménagement des abords du lac de Mechra-Klila.
- Construction d'un camping au parc Lalla-Aicha.
- Aménagement de la nouvelle station thermale de Sidi-Ghazwani.

Industrie

— Prévision de la fermeture de la mine de Zellidja en 1970.

Infrastructure

— Liaison ferroviaire Oujda-Nador.

— Prolongement de la R.P. 32.

— Desserte du barrage et du lac de Mechra-Klila.

— Achèvement de la R.S. 330 Engil-Berguent (100 km.).

— Prolongement de la R.S. 410 Taourirt-Debdou.

— Amélioration de l'aéroport des Anegads.

Equipements sociaux

— Terrains de sports à Oujda.

— Centre d'éducation surveillée à Oujda.

— Ensembles socio-éducatifs à Figuig et Berkane.

— 1 foyer de promotion féminine et un foyer culturel à Oujda.

— Extension du camp de jeunes de Saïdia.

— Création d'un camp de jeunes à Taforalt.

— Collège à Oujda - Quartier Dhar-Mhella.

— Internat à Touissit.

— Classes d'observation à Boubeker et Touissit.

— Annexe de l'Ecole Normale Supérieure à Oujda.

— Collège de jeunes filles à Berkane.

Province de Kenitra

Préfecture de Rabat - Salé

A - Situation à la veille du Plan

11 - Milieu naturel

La Province de Kénitra s'étend sur 20.354 km2, ce qui représente 4,7 % du territoire national.

Cependant, elle possède 13 % des terres cultivées du Pays, et ceci malgré de larges étendues aux forêts (région de la Mamora) et aux terres de pacage.

Quatre zones naturelles se partagent ce territoire : le pays des Zaërs, le plateau des Zemmours, la plaine du Gharb et la région du pré-Rif.

Le pays des Zaërs est un socle tabulaire dans lequel les rivières ont creusé des vallées profondes. La pluviométrie y est assez forte (500 à 600 mm.). Les cultures d'hiver (surtout le blé dur) l'emportent largement sur les cultures de printemps (maïs, pois-chiche, sorgho). L'élevage des ovins et caprins est relativement important, celui des bovins par contre est limité par le manque de cultures fourragères.

Le plateau des Zemmours comprend en fait deux terrains fort différents : un pays plat et déboisé et un pays mouvementé et forestier. Les cultures les plus fréquentes sont l'orge, le maïs et les fèves. La vigne et l'arboriculture occupent aussi d'importantes surfaces.

La plaine du Rharb est une zone de terres lourdes, résultant des alluvionnements des rivières, qui sont assez nombreuses (Sebou et ses affluents). La pluviométrie y est abondante (600 à 800 mm.).

La zone côtière, formée de sables et marécageuse, a une agriculture assez pauvre surtout céréalière. Par contre, la zone formée par les alluvions est couverte d'un riche limon et porte des cultures variées : céréales, légumineuses, betterave sucrière, et riz. Le coton se développe en fonction des progrès de l'irrigation. L'élevage des bovins est important grâce à l'existence de pâturages permanents.

La région du pré-Rif et du Rif : le pré-Rif est une zone de collines bien arrosées qui constituent un des terrains agricoles les plus riches du Pays. Les céréales occupent 75 % des superficies cultivées. Les montagnes du Rif, dans la région d'Ouezzane, sont peu élevées et reçoivent en moyenne 800 à 900 mm. de pluie.

La Préfecture de Rabat-Salé joue un rôle de centre administratif. C'est aussi un important centre économique qui fournit 7 % en valeur de la production industrielle du Pays.

1.2. - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE DE LA PROVINCE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	169.958	858.375	1.028 333	16,5	83,5	100
1968	270.000	1.065.000	1.335.000	20,2	79,8	100
1973	350.000	1.210.000	1.560.000	22,4	77,6	100
Accroissement 1968-1973 en %	29,6	13,6	16,9			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968 DANS LA PROVINCE

Cercles	Urbaine	Rurale	Ensemble	
	1960		1960	1968
Kénitra	106 051	191 354	297 405	406 000
Ouezzane	24 929	159 128	184 057	237 000
Rabat-Banlieue		54 603	54 603	68 000
Souk-el-Arba-du-Gharb	15 557	206 503	222 060	281 000
Zaer	2 903	69 726	72 629	91 000
Zemmour	20 518	177 061	197 579	252 000
Province	169 958	858 375	1 028 333	1 335 000

1.2.3 - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE DE LA PREFECTURE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	256 297	28 322	284 619	90,0	10,0	100
1968	410.000	45.000	455.000	90,1	9,9	100
1973	550.000	50.000	600.000	91,7	8,3	100
Accroissement 1968-1973 en %	34,1	11,1	31,9			

1.2.4. - **REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR COMMUNE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968 DANS LA PREFECTURE**

Communes	*Urbaine*	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Rabat	183 321	—	183.321	693.000
Salé	72 976	—	72.976	117.000
Bouknadel		15 219	15 219	
Témara		13.103	13.103	45.000
Rabat Préfecture	256 297	28.322	284.619	455.000

1 2 5 - **POPULATION MAROCAINE DE L'ENSEMBLE PROVINCE - PREFECTURE**

Années	*Effectifs*			*Pourcentages*		
	Urbains	*Ruraux*	*Total*	*Urbains*	*Ruraux*	*Total*
1960	426 255	886 697	1 312 952	32,5	67,5	100
1968	680 000	1 110.000	1 790 000	38,0	62,0	100
1973	900 000		2.160.000	41,7	58,3	100
Accroissement 1968-1973 en %	32,3	13,5	20,7	—	—	—

L'ensemble Province de Kénitra, Préfecture de Rabat-Salé présente une densité élevée de population 63 habitants au km2 en 1960 et sa population totale est égale à 11,9 % de la population du Pays.

Le pourcentage de population urbaine est élevé, mais plusieurs Provinces, dont Oujda et Meknès, ont un taux supérieur. L'influence de la Préfecture de Rabat-Salé qui compte plus de la moitié de la population urbaine de l'ensemble est très sensible.

La concentration urbaine est très forte : 96 % de la population urbaine réside dans des villes de plus de 10.000 habitants (Rabat-Salé, Kénitra, Khémisset, Sidi-Kacem, Sidi-Slimane, Souk-el-Arba, Tiflet).

Concernant la répartition de la population rurale, on constate que les cercles de Rabat-banlieue et des Zaërs sont faiblement peuplés par rapport aux autres cercles constituant la Province.

A cause du nombre important de grandes agglomérations et de villes de dimensions moyennes bien réparties sur le territoire de la Province, l'accroissement de population urbaine au cours de la période quinquennale est le plus élevé du Pays (34,2 %) tandis que l'évolution de la population rurale se rapproche de la moyenne nationale.

1.2.6. - **POPULATION ACTIVE EN 1960** (Province plus Préfecture de Rabat-Salé)

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	317 314	67,1
Industrie	42 013	8,9
Services	113 466	24,0
Total	472 793	100,0

L'importance des villes Kenitra Rabat Salé influence la répartition de la population active dans l'ensemble Province et Préfecture.

Le taux d'activité dans le secteur secondaire paraît faible alors que l'emploi industriel au sens strict représente près de 8 % de l'emploi industriel du Pays. Ceci s'explique par le fait que des Provinces comme Fes ou Meknes ont une activité artisanale traditionnelle plus importante ; dès lors les taux d'activité dans le secteur secondaire sont plus élevés.

2.1. - **Agriculture** Dans l'ensemble de la Province et de la Préfecture de Rabat-Salé

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables dont	1 015 500	49,0 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	616 200	29,6 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	67 100	3,2 %	1,1 %
3) Jachères	332 200	16,2 %	4,7 %
Forêts	516 000	24,8 %	11,6 %

Le potentiel agricole de la Province est important et diversifié. Le taux de terres cultivables est près du triple de la moyenne nationale ; la majeure partie des terres cultivables est ensemencée, mais l'arboriculture fruitière occupe une grande place : la vigne sur le plateau des Zemmours, les agrumes dans le Gharb, l'olivier dans le Rif et le pré-Rif.

Le quart du territoire est recouvert de forêts, où dominent le chêne-liège et l'eucalyptus.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	Rendement par hectare	
		Province	Ensemble du Pays
Céréales	2.801.500 qx	5,7 qx	6,3 qx
Légumineuses	385.900 qx	5,4 qx	5,5 qx
Vignes	60.000 t.	3,4 t.	5,6 t.
Oliviers	12.300 t.	0,8 t.	1,3 t.
Agrumes	261.700 t.	10,7 t.	7,7 t.

La production d'agrumes est la plus élevée par rapport à l'ensemble des Provinces, il en est de même pour les rendements. Les céréales représentent cependant une part sensible de la production agricole. La production des cultures industrielles est estimée à 70.000 quintaux en 1960.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentage (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	486.000	71,6	50,0
Ovins	1.039.000	29,9	30,0
Caprins	239.000	5,3	18,5
Camelins	1.500	0,2	1,5
Total en U.G.B.	679.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Le cheptel est important, les bovins dominent largement, notamment grâce aux pâturages permanents des plaines et des fonds de vallées.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	*Taux pour la Province*	*Taux pour l'ensemble des Provinces*
Nombre d'habitants par km2	**63**	**24,5**
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	**84**	**114**
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	**2,64**	**2,34**
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	**1,7**	**1,6**
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	**448**	**269**

Le nombre d'habitants par km2 cultivable est relativement peu élevé. Cependant la taille de l'exploitation n'est qu'un peu supérieure à 2,5 ha, le nombre de personnes actives dans l'agriculture étant élevé. L'importance de la production et les rendements élevés sont dès lors déterminants dans le revenu par tête (le plus élevé de l'ensemble des Provinces), beaucoup plus que le facteur structure des terres rurales.

2.2. - Hydraulique

Barrage de El-Kansera du Beth	(Oued Beth)
Type	Accumulation - Poids
Destination	Hydroélectricité + Irrigation
Retenue totale - utile	227-193 millions de m3
Perimètre irrigué	18.000 ha (31.000 irrigables)
Turbines	2 groupes Francis
Puissance installée	13.900 kW
Production annuelle	75 millions de kWh
Observations	L'ouvrage en surélévation verra le volume de sa retenue porté à 297 millions de m3 et la production annuelle à 17 millions de kWh

Barrage de Ouezzane	
Type	Terre
Destination	Alimentation en eau
Retenue totale	0,4 million de m3
Observations	Exploitation de la R.E.I.

2.3 - Tourisme

Capacité hôtellière actuelle

— Province de Kénitra

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie					Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Kénitra	209		38	101	70	—	Privé
Arbaoua	10		—	—	10	—	Privé
Dayet-er-Roumi	58		—	—	58	—	Privé
Oulmès	50		—	50	—	—	Privé
Skhirat	99		90			9	Privé
Total	426		128	151	138	9	

— Préfecture de Rabat

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie					Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Rabat	806		120	319	180	187	Privé
	334	334				—	Public
	518	518					Semi-Public
Total	1658	852	120	319	180	187	

3 - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

La Province de Kénitra occupe le 2e rang dans la production industrielle du Pays bien qu'elle apparaisse comme peu industrialisée par rapport à Casablanca (10 % de la valeur ajoutée créée par Casablanca).

Le développement industriel de la Province de Kénitra est favorisé par la présence de matières premières (notamment agricoles), d'eau d'énergie. La présence d'un marché de consommateurs urbains, la situation de la Province à proximité de Casablanca, la présence d'un port de mer, d'un réseau routier et d'un réseau de voies ferrées jouent un rôle essentiel dans l'industrialisation de la Province.

La moyenne des salaires et charges sociales par personne occupée, s'élève à 7.000 DH, la moyenne nationale étant de 7.164 DH La Province occupe le second rang, après Casablanca, pour le montant des salaires et charges sociales par personne active. La valeur ajoutée créée par emploi est de 13.523 DH, la moyenne nationale étant de 15.158 DH. Le revenu industriel par habitant est de 167 DH (la moyenne nationale est de 340 DH par habitant).

Les particularités de la répartition géographique des différentes industries et leur importance sont les suivantes :

■ **Cercle de Souk-el-Arba-du-Gharb :**

Il existe dans le Gharb quelques entreprises créées en vue de la transformation des produits agricoles de la région. On rencontre 4 stations de conditionnement d'emballages des agrumes à Mechra-bel-Ksiri et à Sidi-Allal-Tazi et une cave coopérative à Souk-el-Tleta. 6 usines de crin végétal sont en fonctionnement

■ **Cercle des Zemmours :**

Il est peu industrialisé, on y rencontre deux fabriques d'extrait de parfum à Aït-Brital et à Tiddas et trois usines de crin végétal à Sidi-Allal-el-Bahraoui et à Souk-Jemâa

■ **Cercle de Rabat-Banlieue :**

Comme dans les autres cercles, l'industrie est essentiellement une industrie de transformation des produits à l'agriculture

On rencontre une usine de traitement de liège à Bouznika (cette usine a des difficultés pour exporter sa production sur les marchés mondiaux), des usines de crin végétal (trois à Ain-Aouda et une à Sidi-Azzouz), mais aussi une fonderie à Skhirat

■ **Cercle des Zaërs :**

On y rencontre quatre usines de crin végétal employant 600 ouvriers permanents et 830 saisonniers

■ **Cercle de Ouezzane :**

On y compte 8 usines de crin végétal employant 600 ouvriers permanents et 830 saisonniers

— **Mines**

On note la présence des mines suivantes : carrière de marbre à Tiflet et gisement de potasse à Khémisset

En outre deux autres minerais sont exploités : le sel gemme à Souk-el-Arba-du-Gharb et l'antimoine dont la production atteint 907 tonnes

On notera la faiblesse de la production minière dans la Province : en effet la valeur ajoutée minière créée n'est que de l'ordre de 4 % par rapport à la valeur ajoutée nationale.

— **Energie**

Energie d'origine hydraulique

Usine d'El-Kansera :

Puissance : 13.900 kW.
Production annuelle : 15 × 10⁶ kWh.

Energie d'origine thermique

- **Usine de Sidi-Kacem I :**

Puissance : 13.900 kW.
Caractéristiques des équipements : turbine à gaz.
Exploitation : O.N.E.

- **Usine de Sidi-Kacem II :**

Puissance : 7.200 kW.
Production annuelle : 37 × 10⁶ kWh.
Caractéristiques des équipements : deux groupes Sulzer de 5.200 kW, accouplés chacun à un alternateur de 3.600 kW.

Pétrole :

Il est exploité dans la région de Sidi-Kacem. Des petites quantitées d'huile brute sont traitées par la raffinerie de Sidi-Kacem.

Tableau des valeurs industrielles, minières et énergétiques (1966)

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Nombre d'emplois*
Industries alimentaires	118.091	18.819	11.542	2.767	17.288
Energie	184.960	68.854	20.078	3.570	2.729
Mines	3.035	2.117	530	85	125
Matériaux de construction	24.581	12.056	4.972	972	785
Métaux	15.865	6.768	3.590	702	717
Textiles (artisanat exclu)	48.504	16.105	8.575	1.722	1.502
Cuirs et chaussures	447	145	136	39	39
Chimie et parachimie	18.899	7.717	1.317	287	293
Papier, bois et divers	104.894	38.482	12.182	3.056	2.338
Total	519.276	171.063	62.922	13.200	10.256
— par rapport à l'ensemble du Pays	9,60	7,90	8,40	6,00	8,40

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises industrielles, minières et énergétiques s'élève à 16.680 DH.

Les salaires et charges sociales par l'emploi s'établissent à 7 035 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2 5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	950	942	941
Routes secondaires	1.374	1 136	1 120
Chemins tertiaires ...	3.842	1 604	567

La circulation aux portes de Rabat s'élève à 12.000 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1 000 km2 s'établit à 300, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 113, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1 000 habitants s'établit à 4,9, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

La Province est couverte par un réseau routier très dense même par rapport à sa population. Les routes reliant Casablanca à Rabat et Kenitra sont les plus fréquentées du Pays.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de kms de voies ferrées	*Désignation de la ligne*	*Traction*
177	Casa - Rabat - Sidi Kacem	Electrique
98	Tanger - Fès	Diesel

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Salé

Pistes 2 - Longueurs 3.500 m et 1.868 m - Largeurs n.d et 45 m

Equipements :

Balisage nocturne (basse intensité)

I.L.S

Station météo Principale

Aérogare

3 postes moyens courriers - 2 postes quadriréacteurs

Aire de trafic 30.000 m2

Trafic aérien en 1966 :

Passagers 112.895

Mouvements d'avions 5.475

Fret 370 tonnes

Fret postal 85 tonnes

Aérodromes secondaires :

Aviation légère Rabat-Ville Kénitra Khemisset

Terrains pour liaisons intérieures Rabat et Ouezzane

Infrastructure portuaire

Port de Kenitra

Nombre de postes à quai	10
Longueur des quais	870 m. (profondeur 5,50 m.)
Longueur des quais de commerce	870 m.
Surface des plans d'eau	22 ha sur l'Oued Sebou
Nombre d'engins de levage	16
Môles et terre-pleins	90.000 m2
Hangars et magasins	16.000 m2
Silos	120.000 qx
Bassins frigorifiques	800 m3
Ravitaillement pétrolier	1
Poste à quai	1 de 400 à 7 V

Observations : Port en basse constante victime de l'ensablement.

Les activités [illegible] sont parfois abandonnées [illegible] trafic par exemple) au profit de Casablanca part importante des exportations des agrumes du Gharb.

Mouvements des navires

	1962	1963	1964	1965	1968
Entrées et sorties ..	1.610	1.338	1.450	1.413	1.187
Jauges nettes (milliers de tonneaux)	873	749	825	680	658
Importations	127	101	126	109	165
Exportations ..... (milliers de tonnes)	398	359	377	323	297

Trafic passagers	1964	1965	1966
Débarquements - Embarquements	193	108	148

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS DANS LA PROVINCE

■ P. T. T.

Centre automatique urbain	2.000 équipements, 1.510 abonnés
Centre équipé de multiples extensibles	1.200 équipements, 864 abonnés
Centre équipé de standards	925 équipements, 616 abonnés
Centre de groupement	8
Centre de télégraphe	2
Station L.G.D. ou hertzienne ..	4
L.G.D.	Câble à quartes Casablanca-Kénitra Câble coaxial Casablanca-Kénitra-Tanger Faisceau hertzien Kénitra-Tanger

■ R. T. M.

Couverture radio et couverture T.V.	Totales

TELECOMMUNICATIONS DANS LA PREFECTURE DE RABAT-SALE

▪ P. T. T.

Centre automatique urbain	14 400 équipements, 12.338 abonnés
Centre de transit interurbain	1
Centre de télégraphe	1
Station L G D ou hertzienne	1
L G D	Câble coaxial Casablanca-Fès Câble à quartes Casablanca-Kénitra Câble coaxial Casablanca-Tanger

▪ R T M

Stations radio	Relais de 1 kW O.M. Station M F de 0,35 kW
Studios radio	6
Couverture radio	Totale
Station T V	Emetteur de 10 kW + 4 kW
Studio T V	1 insuffisant
Couverture T V	Totale

253 HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960 — Province de Kénitra

Nombre de logements	*Urbains*	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	29 850	8 550	38 400
De type sommaire (pisé, baraques, pierres sèchées, tentes, etc.)	21 500	164 650	186 150
Nombre moyen d'habitants par logement	3,7	5,0	4,7
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

A cause du développement très rapide de Kénitra, le nombre de logements sommaires est important (60 % des logements sommaires sont des baraques de type bidonville).

En milieu rural, surtout dans les communes limitrophes des agglomérations urbaines, les baraques de type bidonville sont fréquentes.

— **Préfecture de Rabat-Salé**

Nombre de logements	*Urbains*	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	31.950	—	31 950
De type sommaire (pisé, baraques, pierres séchées, tentes, etc.)	11.350	—	11 350
Nombre moyen d'habitants par logement	6,9		6,9
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

La proportion de logements urbains en maçonnerie est élevée elle est comparable à celle de la Préfecture de Casablanca

2.6 - Equipements sociaux

2.6.1 - SANTE PUBLIQUE

— **Dans la Province**

Hôpitaux : 12

Centres de santé : Urbains : 4 - Ruraux : 13

Dispensaires : Urbains : 4 - Ruraux : 56

Nombre de lits : 794

Nombre de médecins : Publics : 26 - Privés : 23

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 64* (ensemble du Pays 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 25.000 (ensemble du Pays 12.000).

* Le chiffre de 64 lits sanitaires pour 10.000 habitants est faible, mais la proximité des villes de Rabat et Tanger, assez bien équipées, remédie à cette infrastructure insuffisante

— **Dans la Préfecture de Rabat-Salé**

Hôpitaux : 6

Centres de santé : Urbains : 7 - Ruraux :

Dispensaires : Urbains : 21 - Ruraux :

Nombre de lits : 1.841

Nombre de médecins : Publics : 78 - Privés : 75

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 44,8 (ensemble du Pays 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 2.800 (ensemble du Pays 12.000).

La Préfecture de Rabat-Salé possède le nombre de lits et de médecins le plus élevé du pays. Cette situation privilégiée s'explique par la présence de nombreux médecins du secteur privé.

Le nombre de lits ne représente que ceux qui existent dans les ormations de la Santé Publique, et ne tient donc pas compte des liniques privées.

262 - EDUCATION NATIONALE DANS LA PROVINCE

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	Population scolarisée (7 à 14 ans)	Taux de scolarisation	
			Pour la Province	Pour l'ensemble du Pays
Garçons	131 900	73 130	55,4 %	49,3 %
Filles	131 700	22 381	17,0 %	22,0 %
Total	263 600	95 511	36,2 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	38 600	41	41
Primaire rural	51 689	33	32
Second degré	13 524	33	35
Total	103 813	—	—

EDUCATION NATIONALE DANS LA PREFECTURE

	Population d'âge scolaire (7 à 14 (sur	Population scolarisée (7 à 14 ans)	Taux de scolarisation	
			Pour la Province	Pour l'ensemble du Pays
Garçons	45 000	38 710	86,0 %	49,3 %
Filles	44 900	27 554	61,4 %	22,0 %
Total	89 900	66 264	73,7 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	51 219	41	41
Primaire rural	7 650	39	32
Second degré	18 014	34	35
Total	76 883		

2 6 3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

a) **Liste des équipements existants dans la Province :**

6 centres féminins.
1 centre provisoire d'éducation surveillée à Skhirat (capacité de 30 lits).
2 maisons de jeunes (à Ouezzane et Sidi-Kacem)
2 foyers culturels (à Kénitra et Khémisset)
1 centre d'accueil à Ouezzane.

Equipement sportif :

6 terrains de football.
6 terrains de basket-ball.
3 terrains de volley-ball.
1 terrain de rugby-football.
2 terrains d'athlétisme.
1 piscine.
4 terrains de tennis.

b) **Dans la Préfecture de Rabat-Salé :**

11 centres féminins (8 à Rabat, 2 à Salé et une garderie d'enfants à Rabat).
2 centres d'éducation surveillée (le centre national de Yacoub el-Mansour à Rabat et un centre d'observation à Témara).
2 maisons de jeunes à Rabat et Salé.
1 foyer culturel à Rabat.

Equipement sportif :

— Dans la ville de Rabat

7 terrains de football.
13 terrains de basket-ball.
6 terrains de volley-ball.
3 terrains de hand-ball.
2 terrains de rugby.
2 stades d'athlétisme.
20 courts de tennis.
7 piscines.
1 salle omnisports.
1 base nautique et équipement divers.

— Dans la ville de Salé :

1 terrain de football.
2 terrains de basket-ball.
1 terrain de volley-ball.
1 terrain de hand-ball.
3 courts de tennis.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

— Dans la Province

Nature des opérations	Nombre de journées de travail		Quantité de travaux	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	25.430	63.922	189 ha	248 ha
Reboisement	37.639	133.212	225 ha	1.034 ha
Aménagement des sols	—	11.768	—	37 ha
Circulation des eaux		20.400	—	4.600 ml
Aménagement circulation des eaux	21.917	22.776	54.100 ml	1.091 ml
Exploitation des nappes	1.644	2.038	3 unités	4 unités
Total Mise en valeur	86.630	254.116	—	—
Infrastructure				
Ouverture des pistes	162.512	189.570	150.000 ml	255.404 ml
Aménagement des pistes	57.919	215.141	223.150 ml	105.206 ml
Total Infrastructure	220.431	404.711	—	—
Equipement				
Voiries	152.892	33.288	71.550 ml	54.884 ml
Construction de logements	22.392	210.241	19 unités	2.057 unités
Assainissement	2.124	—	5.700 m3	
Total Equipement	177.408	243.529	—	—
Total général	484.469	902.356	—	—

— Dans la Préfecture de Rabat-Salé

Nature des opérations	Nombre de journées de travail		Quantité de travaux	
	1965	1966	1965	1966
Equipement				
Voiries	219.013	296.509	13.500 ml	33.750 ml
Assainissement	40.752	63.141	13.500 m3	57.000 ml
Construction de logements	27.385	—	1 unité	—
Total Equipement	287.150	359.650	—	—

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - Agriculture :	
Zones irriguées	114.700
Zones bour	37.352
Elevage	8.215
Support de la production	9.450
Total Agriculture	169.717
2.2. - Hydraulique	122.500
2.3. - Tourisme	
Hebergement	1.100
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	1.100
2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie :	
Industrie	205.940
Artisanat	1.280
Mines	38.250
Energie	7.000
Total	252.470
2.5. - Infrastructure :	
Transports	39.143
Télécommunications	2.010
Habitat et Aménagement	44.432
Total Infrastructure	85.585
2.6. - Equipements sociaux :	
Santé Publique	36.121
Education Nationale et Formation Spécifique	67.237
Jeunesse et Sports	3.710
Total Equipements sociaux	107.068
2.7. - Bâtiments administratifs	25.395
Total général	763.835

21 - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Equipement hydro-agricole	18.360 ha	**98.150**	
Equipement externe		74.910	
Remembrement		2.440	
Equipement interne		20.800	
Aménagement des zones bour		**3.900**	
Equipement rural		**3.150**	
Equipement des services		**8.700**	
Interventions agricoles et vulgarisation		**800**	
Total Zones irriguées		114.700	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	1.830 ha	**3.354**	
Opération « Fertilisation »		**6.102**	
Petit matériel		400	Subventions
Engrais (y compris fourragers)	158.490 ha	5.702	Subventions
Remembrement	13.000 ha	**1.300**	
Arboriculture :			
Interventions agricoles		**324**	
D.R.S. et opérations forestières		**26.272**	
D.R.S.	1.572 ha	1.828	
Reboisement	13.514 ha	15.890	
Aménagement des forêts			
Recherches forestières	113.427 ha	1.735	
Equipement :		850	
Bâtiments administratifs		5.969	
Maisons forestières	19		
Lignes téléphoniques	303 km.		
Chemins et pistes	204 km.		
Total Zone bour		37.352	
Elevage			
Implantations administratives		**479**	
Sous-Inspections	4	400	
Bains parasiticides	7	79	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		624	Subventions

Amélioration génétique :			
		5.011	
Bovins :		**450**	
Sélection			
Pépinières et stations de monte		**3.055**	
Ovins :		**65**	
Pépinières			
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins volailles)		**841**	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		**500**	
Stations avicoles		**100**	
Bâtiment d'élevage :			
Equipement des exploitations		**667**	Subventions
		35	
Animaux de trait		**26**	Subventions
Traction animale		**9**	Subventions
Harnachement		**765**	
Commercialisation		**720**	
Centres de collecte de lait		**45**	Subventions
Divers, laine, miel			
Equipement économique :			
Abattoirs		**634**	Subventions
Total Elevage		8.215	
Action de support de la production			
		5.458	
Recherche agronomique		5 029	
Stations expérimentales	7	329	
Protection des végétaux	1	50	
Horticulture	1	50	
Centre régional			
Conservation Foncière et Topographie		**3.704**	
Blocs fonciers		500	Bâtiment pour la C F S T à Rabat
Etablissement des cartes	1	460	
Révision des cartes	19	214	Echelle 1/50.000
Remembrement	49.000 ha	190	
Cadastre national	110.000 ha	2.340	Echelle 1/50.000
Divers :			
Industrie de traitement des ordures ménagères	1 unité 120 t	288	
Total Actions de support		9.450	
Total général		169.717	

22. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets dans la Province	*Localisation*	*Investissements*
Barrage d'El-Kansera du Beth	Oued Beth	
Augmentation des superficies irriguées et de la production d'électricité		
Surélévation, études et travaux .		6.500
Adduction d'eau du Grou		
1. Barrage - Etudes et reconnaissances - Travaux (eau pour Rabat, irrigation de 1.500 ha).	Oued Grou 15 km. S.-E. de Rabat	8.000 74.000
2. Adduction d'eau (électricité, tourisme)		34.000
Total Hydraulique ..		122.500

23. - Tourisme

Projets dans la Province	*Localisation*	*Investissements*
100 lits 2 *	Ouezzane	1.100
Total Hébergement ..		1.100

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets dans la Province et dans la Préfecture	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Industrie			
1) **Jus de fruits + légumes:** Création d'une fabrique de jus de fruits.	Sidi-Slimane	16.010	Secteur privé
2) **Sigo Gharb** Création d'une usine de trituration et d'extraction de graines oléagineuses pour la production d'huiles brutes. Capacité de production : 24.000 t. d'huile brute alimentaire et 21.300 t. de tourteaux.	Kénitra	25.650	Secteur privé
3) **2 usines de traitement de grains.** Capacité unitaire : 40.000 t., soit 16.000 t. d'huile brute.	Kénitra	30.000	
4) **Raffinage d'huiles de graines** Renouvellement de l'usine, la capacité de production sera portée à 15.000 t. par an d'huile raffinée.	Kénitra	3.677	Secteur privé
5) **Chimie (P.V.C. de Kénitra)** Création d'une usine produisant du chlorure de polyvinyle (10.000 t.), de la soude (14.000 t.), du phosphate bicalcique (12.000 t.) et du sulfure de sodium (2,700 t.).	Kénitra	p.m.	Secteur privé
6) **Agar-agar et aliginates** Une unité de production d'agar-agar produirait 200 t./an.	Kénitra	3.200	Secteur privé
7) **Cellulose du Maroc** Extension de l'usine existante de fabrication de pâte de cellulose à partir du bois d'eucalyptus. La production sera portée de 40.000 t. à 100.000 t.	Sidi-Yahia-du-Gharb	102.000	Secteur privé
8) **MAGRETEX** Création d'un complexe textile intégré : filature, tissage, impression, teinture.	Kénitra	25.403	Secteur privé

24. - (Suite)

(En milliers de DH)

Projets dans la Province et dans la Préfecture	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
9) **Papiers et cartons** Création d'une entreprise spécialisée. Production 14.000 t.	Kénitra (ou Mohammédia)		Secteur privé
Artisanat			
1) Centre de recherche et de promotion artisanale.	Rabat	1.280	
Mines			
1) **Potasse de Khémisset** Mise en exploitation des couches potassiques découvertes dans le bassin de Khémisset. Recherches jusqu'en 1971, production de 100.000 t. de K_2O par an.	Khémisset	18.250	Secteur public
2) Recherche pétrolière (B.R.P.M. et Petrofina Gharb).			Dont 2.000 à la charge du secteur public
Energie			
1) **Pétrole** Augmentation de la capacité de production de la Société Chérifienne des Pétroles + programme de recherches pétrolières.		20.000	
	Sidi-Kacem	7.000	
To.al général ..		252.470	

Autres projets

Produits laitiers : Rééquipement de la Colait Kénitra.

Matériel de culture : Extension des capacités de production des entreprises existantes à Rabat.

Transformation de matières plastiques : Diversification de la production et adaptation aux nouveautés techniques.

Briques et tuiles : Extension naturelle de la capacité de production.

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Infrastructure routière			
Projets spécifiques :			
— Polygone de Sidi-Allal-Tazi et Mechra-bel-Ksiri	Gharb	20.000	1 500 milliers de DH à répartir entre les Provinces de Kénitra et Tetouan
— Loukkos		p.m.	
— Projet D.E.R.R.O.		p.m.	
Infrastructure aéroportuaire			22 000 milliers de DH à répartir entre les 5 Provinces interessées
Aérodrome de Rabat-Salé :	Salé		
— Extension de l'aire de trafic		2.500	
— Bâtiments divers		400	
— Balisage haute intensité et ligne d'approche		2.500	
— Parc d'observation météorologique		200	
Aérodrome de Rabat-ville :	Rabat	500	
— Aménagement du nouveau plan de masse			
Infrastructure portuaire			
Port de Kénitra :	Kénitra		
— Achèvement du Plan Triennal		420	
— Maintenance		9.200	
— Outillage : achat d'une drague - Aménagement		3.423	
Total Transports		39.143	

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*

2 5 2. - TELECOMMUNICATIONS

P.T.T.			
Desserte des communes rurales :			
7 communes à relier au réseau téléphonique	—	p.m.	
R.T.M.			
Centre émetteur radio du Gharb	—	1.060	
C C M	Rabat	950	
Total		2.010	

2 5 3. - HABITAT ET AMENAGEMENT

Habitat rural			
T.P.S. (programme P.A.M.) Traditionnel (16.000 logements)		24.250	
Habitat urbain			
Equipement de 1.110 lots	Kénitra Ouezzane Sidi-Kacem Khémisset Souk-el-Arba Sidi-Slimane	2.331	
Projets à réaliser dans la Préfecture de Rabat-Salé :			
Habitat urbain			
Equipement de 2.310 lots	Rabat-Salé	4.851	
Total Habitat ..		31.432	
Aménagement			
Adduction d'eau	Ouezzane	7.900	
Adduction d'eau	Khémisset	5.100	
Total général ..		44.432	

26 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets dans la Province	*Localisation*	*Investissements*
261. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
1 centre de sante urbain	Kenitra	180
3 dispensaires urbains	Kenitra	240
2 dispensaires urbains	Ouezzane	160
1 dispensaire urbain	Sidi Kacem	80
1 dispensaire urbain	Khemisset	80
Prévention rurale		
3 dispensaires ruraux	n.d	101
38 logements pour le personnel para-médical	n.d	190
Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal 4 hôpitaux	n.d	p.m
Total Sante Publique		1 031
262 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1 degré	n.d	12 698
Enseignement du 2 degré	n.d	11 376
Total Enseignement		24 074
FORMATION SPECIFIQUE		
Travail et Affaires Sociales		
Creation d'un centre de formation d'ouvriers polyvalents pour les communes rurales	Ieddars	700
Creation d'un centre de qualification	Kenitra	1 350
Agriculture		
Ecole d'elevage de Kenitra	Kenitra	100
Centre de formation de Tiflet	Tiflet	50
Total Formation Specifique		2 200
263 - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse		
1 centre de rééducation	Sidi Slimane	700
Total Jeunesse et Sports		700

(En milliers de DH)

Projets dans la Préfecture de Rabat Salé	*Localisation*	*Investissements*

261 - SANTE PUBLIQUE

Prévention urbaine		
1 centre de santé urbain	Rabat Salé	180
6 dispensaires urbains	Rabat Salé	480
1 centre de diagnostic	Rabat Salé	800
Réseau hospitalier		
Centre hospitalier universitaire	Rabat Salé	33 630
Total Santé Publique		35 090

262 - EDUCATION NATIONALE

Enseignement du 1er degré	Rabat Salé	7 710
Enseignement du 2e degré	Rabat Salé	5 056
Enseignement supérieur	Rabat	19 347
Total Enseignement		32 113

FORMATION SPECIFIQUE

Travail et Affaires Sociales		
Création d'un Institut de Formation Sociale	Rabat	100
Agriculture		
Institut National Agronomique	Rabat	2 700
Ecole de mécanique agricole	Rabat	600
Section de l'école de Meknès		100
Ecole Rurale Forestière de Salé	Salé	1 700
Ministère de l'Information		
Création d'un centre de formation radiophonique	Rabat	650

Industrie et les Mines		
— Achèvement et équipement de l'école des Mines de Rabat ..	Rabat	400
Secrétariat d'Etat au Plan et à la Formation des Cadres		
— Amélioration et extension des équipements statistiques (I.N.S.E.A.)	Rabat	2.600
Total Formation Spécifique ...	—	8.850

2.6.3. - JEUNESSE ET SPORTS

Education populaire		
— Ensemble socio-éducatif comprenant :		
— Centre d'éducation populaire type A	n.d.	630
— Centre d'accueil d'associations		300
— Centre d'accueil de tourisme		150
— Théâtre de Poche	Rabat	460
— Centre National des Chênes (dernière tranche)		320
Equipement sportif		
Stade omnisport		700
— Piscine de Bellevue (couverture)		350
— Base nautique		100
Total Jeunesse et Sports ..		3.010

2.7 - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Ministère de la Justice	
— Cour Suprême à Rabat	3.000
— Prison de Rabat	1.000
— Imprimerie pour la maison centrale de Kénitra	200
— Pénitentier de l'Outita	2.000
— Tribunal régional à Rabat	2.000
Affaires Etrangères : Ministère	1.000
Ministère de l'Intérieur	
1) Services du Ministère :	
— Bureau du Service central à Rabat	1.000
— Acquisition d'une villa d'hôte	500
— Logement du gouverneur	200
— Deux postes de commandement	200
2) Sûreté Nationale :	
— Contrôle de brigades de sécurité de Rabat	1.000
— Logements du complexe central	830
— Logement du Directeur de la Sûreté Nationale	480
— Logement du chef de la Sûreté Régionale	103
— Cité de police	5.437
— Cinq commissariats d'arrondissements	1.100
— Deux commandements de circonscription	700
3) Forces Auxiliaires :	
— Un centre médico-social à Rabat	1.400
— Achèvement du mur d'enceinte de la compagnie des F.A. de Bouknadel	95
— Bâtiments administratifs pour compagnies des F.A. à Rabat	500
Ministère de la Santé	
Extension du Ministère de la Santé	700
Ministère de l'Education Nationale	
Bâtiments du service central à Rabat	600
Ministère des Habous	
Construction du Ministère des Habous	200
Premier Ministre	
1) Secrétariat général du Gouvernement :	
— Aménagement du quartier administratif à Rabat	150
— Bureaux du Service Central de Statistiques	600
— Centre National de Documentation de Rabat	400
Total Ministères	25.395

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture :

— Plantation de résineux (région d'Ouezzane).

— Plantation d'eucalyptus et chênes-liège dans la forêt de la Mamora.

Hydraulique :

— Etude du barrage de Tanonbert.

— Adduction d'eau (El-Gamzza, Faid-Attacha).

— Eau potable à Sfossif et à Sonabeur.

Infrastructure :

— Construction de la chaussée de la R.S. 316.

— Autoroute Rabat-Casablanca.

— Route Kénitra-Larache.

Province de Tarfaya

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Tanger, avec une superficie de 375 km2 est la plus petite Province du Royaume. Elle ne représente que 0,1 % de la superficie totale du Pays. Elle se compose de plaines basses le long du littoral et de collines dans l'intérieur du Pays, qui prolongent le Rif Occidental.

L'économie de la Province repose essentiellement sur le tourisme et sur les activités liées à la présence du port de Tanger. Tanger occupe une position remarquable dans l'économie par l'importance du secteur des services.

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	101.374	22.104	123.478	82,1	17,9	100,0
1968	150.000	30.000	180.000	83,6	16,4	100,0
1973	200.000	35.000	235.000	85,1	14,9	100,0
Accroissement 1968-1973 en %	33,3	16,7		—	—	—

La Province de Tanger présente des caractéristiques très particulières au point de vue population : une faible part de la population nationale (1,4 %), une population très dense (329 habitants au km2), urbanisée à plus de 80 %.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	Population active	Pourcentages
Agriculture	10.641	22,6
Industrie	9.098	19,3
Services	27.448	58,1
Total	47.187	100

La répartition de la population active de la Province est très différente de celle des autres Provinces, car la ville de Tanger groupe plus de 80 % de la population totale. C'est ainsi que la branche des « services » occupe 58 % de la population active, alors que le taux moyen national est 17,9 %. Ce chiffre reflète l'économie de la ville de Tanger, qui repose essentiellement sur le tourisme et le commerce.

21. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables, dont :	15.600	41,6 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	6.300	17,0 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	400	1,0 %	1,1 %
3) Jachères	n.d.	n.d.	4,7 %
Forêts	n.d.	n.d.	11,6 %

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Province	*Rendement par hectare*	
		Production	*Ensemble du Pays*
Céréales	28.200 qx	5,1 qx	6,3 qx
Légumineuses	2.200 qx	4,9 qx	5,5 qx
Vignes	—	—	5,6 t.
Oliviers	—	—	1,3 t.
Agrumes	—	—	7,7 t.

Cette Province est caractérisée par un territoire exigu et une proportion extrêmement élevée de terres cultivables. Mais la proportion de terres ensemencées à l'intérieur des terres cultivables est assez faible.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

Le troupeau est peu important avec une large prédominance de bovins.

	Effectifs	Répartition en pourcentage (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	9.000	75,0	50,0
Ovins	15.000	18,7	30,0
Caprins	5.000	6,3	18,5
Camelins	—	—	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	12.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Pour la Province	Pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	329	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	143	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	1,5	2,34
Nombre de têtes de bétail (U G.B.) par personne rurale active	1,2	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	184	269

La taille moyenne de l'exploitation est peu élevée et le revenu agricole est inférieur à la moyenne nationale.

2.3. - Tourisme

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie						Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	Village de vacances	
Tanger	2 668 800	400	996	263	473	536	800	Privé Semi-Public
Total	3 468	400	996	263	473	536	800	

24. - Industrie, Mines et Energie

— Industrie

Grâce à la politique d'encouragement (code des investissements et prime d'équipement) le potentiel industriel de cette Province a été sensiblement développé par l'implantation d'usines textiles, de stations de conditionnement d'agrumes, de minoteries, de fabriques de papier et d'emballages, d'une usine de traitement d'algues.

Tanger offre une structure relativement équilibrée entre branches économiques, cependant le textile représente 32 % de la valeur ajoutée industrielle. L'industrie provinciale verse 5.750 DH de salaires et charges sociales par emploi créé, la moyenne nationale étant de 7.164 DH. La valeur ajoutée par personne occupée est de 10.830 DH. Elle est de 170 DH par habitant si on considère l'ensemble de la population urbaine de la Province, la moyenne nationale étant de 340 DH.

L'objectif de la Province est de développer l'industrie du textile (filature et tissage), de créer de petites industries d'assemblage et de montage et de développer la zone franche industrielle.

— Energie

Energie d'origine thermique :

— Usine de Tanger

Puissance : 12.100 kW

Production annuelle : 19 × 10⁶ kWh

Caractéristiques des équipements : 8 groupes Diesel accouplés à des alternateurs

Exploitation : Régie de Tanger.

Valeurs industrielles et énergétiques (1966)

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Emplois*
Energie	16.686	3.637	3.407	913	452
Industries alimentaires	25.528	3.742	1.559	270	420
Matériaux de construction	8.848	4.332	1.118	174	276
Métaux	4.803	1.879	550	72	167
Textiles (artisanat exclu)	20.660	7.154	2.662	461	597
Cuirs et chaussures	2.580	1.145	210	25	60
Chimie et parachimie	3.511	1.334	577	99	94
Papiers, bois et divers	4.505	2.848	2.062	338	457
Total	87.121	31.071	12.145	2.352	2.523
% par rapport à l'ensemble du Pays	1,62	1,45	1,64	1,08	2,08

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises considérées s'élève à 12.315 DH. Les salaires et charges sociales moyens s'établissent à 5.780 DH, la moyenne nationale étant de 7 970 DH.

2.5 - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km.)

Catégorie	*Longueur totale*	*Construite*	*Revêtue*
Routes principales	41	41	41
Routes secondaires	79	78	75
Chemins tertiaires	100	84	17

La circulation aux portes de Tanger s'élève à 2.500 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 590, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 320, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 1,2, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

La densité des routes de cette Province s'explique par sa superficie très faible et par l'importance de sa population. Au départ de Tanger, la circulation est relativement importante tant vers Larache que vers Tétouan (plus de 1.000 véhicules par jour), mais celle faiblit vers Ksar-el-Kébir. Le port et les activités commerciales de Tanger, ainsi que le passage des véhicules venant d'Europe par car-ferry, expliquent ce trafic.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km de voies ferrées	*Designation de la ligne*	*Traction*	*Utilisations*
29	Tanger - Sidi-Kacem	Diesel	Desserte du port de Tanger. Passage des voyageurs venant d'Europe. Trafic faible.

Infrastructure aéroportuaire

Aérodrome de première importance : Boukhalf.

Piste : 1 - Longueur : 2.000 m.

Equipements :

— Balisage nocturne.
— I.L.S.
— Station météo principale.
— Aérogare.
— Aire de trafic de 15.000 m2.

Trafic (1966) :

— Passagers : 124.468.
— Mouvements d'avions : 6.755.
— Fret (en tonnes) : 200.
— Fret postal (en tonnes) : 36.

L'aérodrome de Boukhalf, de classe internationale, est desservi par des Comet effectuant la liaison Londres-Tanger.

Infrastructure portuaire

Port de Tanger

— Nombre de postes à quai	10 (dont 4 pour car-ferries)
— Longueur des quais	1.785 m. fondés de 2 à 11 m
— Longueur des quais de commerce	1.445 m.
— Surface des plans d'eau	100 ha
— Nombre d'engins de levage	13
— Môles et terre-pleins	110.000 m2
— Hangars et magasins	29.000 m2
— Entrepôts frigorifiques	1.370 m3 (Comaref Glacières)
— Hydrocarbures	Entrepôts Shell et ESSO
— Longueur des quais de pêche ..	130 m.
— Halle aux poissons	4,5 ha
— Quais de plaisance	210 m.
— Remorqueurs	3
— Vedettes	3
— Ponton drague (5 tonnes)	1
— Canots	4
— Chalands	19
— Chalands à clapet	1

La zone d'influence du port de Tanger atteint la région de Larache et s'étend jusqu'à Tétouan. Elle s'étendra de plus en plus à l'ensemble de la région nord-ouest. L'extension du port et la création d'une zone franche dans son enceinte ont permis un développement notable du trafic.

Mouvements des navires

	1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et sorties ..	3.506	3.887	4.096	4.387	5.004
Jauges nettes (tx) ..	5.031	4.403	5.672	6.393	6.030
Importations (m. tx)	111	117	154	174	223
Exportations (m. tx)	82	92	155	178	172

Trafic des passagers

	1964	1965	1966
Embarquements - Débarquements	163.042	169.524	345.988
Voitures	71.000	61.600	n.d.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P. T. T.

Centre automatique urbain ..	10.000 équipements, 7.795 abonnés
Centre de Télex	100 équipements, 60 abonnés
Centre de groupement	1
Centre de télégraphe	1
Station L.G.D. ou hertzienne .	2
	Liaison hertzienne Kénitra-Tanger-Séville

■ R. T. M.

Station radio O.M.	50 kW (+ 1 kW)
Station radio O.C.	100-50 et 10 kW
Studio radio	4 studios à Tanger
Stations T.V.	Relais de Tanger 50 kW
	Emetteur (Cap Spartel) de 2 kW

La couverture radio et T.V. est totale.

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

Nombre de logements	*Urbains*	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	24.200	100	24.300
De type sommaire (pisé, baraques, pierres sèches, tentes, etc.)	7.950	4.200	12.150
Nombre moyen d'habitants par logement	4,4	5,2	4,5
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 2.
Centres de Santé : Urbains : 2 - Ruraux : —.
Dispensaires : Urbains : 6 - Ruraux : 2.
Nombre de lits : 500.
Nombre de médecins : Publics : 18 - Privés : 47.
Nombre de lits pour 10.000 habitants : 301 (ensemble du Pays : 14,4).
Nombre d'habitants par médecin : 2.500 (ensemble du Pays 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-67)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			Pour la Province	*Pour l'ensemble du Pays*
Garçons	17.900	12.334	68,9 %	49,3 %
Filles	17.900	7.924	44,3 %	22,0 %
Total ..	35.800	20.258	56,6 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	14.213	39	41
Primaire rural	1.098	19	32
Second degré	5.910	29	35
Total ..	21.221		

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

— 1 centre d'action sociale à Tanger.
— 2 centre d'observation à Tanger.
— 1 foyer culturel à Tanger.
— 2 centres d'observation à Tanger.

Equipement sportif (ville de Tanger) :

— 3 terrains de football.
— 3 terrains de basket-ball.

— 1 terrain de volley-ball.
— 1 terrain de hand-ball.
— 1 terrain d'athlétisme.
— 4 courts de tennis.
— 1 terrain de golf.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
Reboisement	24.361	54.120	150 ha	360 ha
Exploitation des nappes	—	732	—	3 unités
Total Mise en valeur	24.361	54.852	—	—
Infrastructure				
Ouverture des pistes	50.388	87.852	16.000 ml	99.000 ml
Aménagement des pistes	4.112	31.644	8.000 ml	30.000 ml
Total Infrastructure	54.500	119.496	—	—
Equipement				
Voiries	—	17.040	—	800 ml
Equipement de centres ruraux	—	2.640	—	2.500 m3
Constructions agricoles	—	732	—	1 unité
Total Equipement	—	20.412	—	—
Total général	78.861	194.760		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	220
Elevage	712
Support de la production	1.058
Total Agriculture	1.990
2.2. - **Hydraulique**	—
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	176.543
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	176.543
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	—
Energie	—
Total	—
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	6.465
Télécommunications	3.000
Habitat et aménagement	6.869
Total Infrastructure	16.334
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	15
Education Nationale	6.870
Jeunesse et Sports	300
Total Equipements sociaux	7.185
2.7. - **Bâtiments administratifs**	3.862
Total général	205.914

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique			
Opération « Fertilisation » :			
Petit matériel			
Engrais (y compris fourrages)			Cf. Tétouan
Arboriculture :			
Interventions arboricoles			
D.R.S. et opérations forestières			
D.R.S.			
Reboisement	196 ha	220	Cf. Tétouan
Aménagement des forêts			
Equipement			
Equipement rural			
Total Zone bour		220	
Elevage			
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		52	Subventions
Amélioration génétique		230	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		56	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		100	
Station apicole		74	
Bâtiment d'élevage :			
Equipement des exploitations		111	Subventions
Animaux de trait		6	
Traction animale		4	Subventions
Harnachement		2	Subventions
Commercialisation :			
Divers laine, miel		8	Subventions
Equipement économique :			
Abattoirs : 1.500 t. an	1	305	Subventions
Total Elevage		712	
Actions de support de la production			
Recherche agronomique		770	
Station expérimentale	1	471	
Protection des végétaux		299	
Divers			
Industrie de traitement des ordures ménagères	1 unité de 120 t.	288	
Total Actions de support		1.058	
Total général		1.990	

2.3. - Tourisme

(En milliers de DH)

	Localisation	*Investissements*
Secteur public		
— 120 lits 3 * (chaîne de l'ONMT)	Tanger	8.100
Secteur semi-public		
— 600 lits 4 * (vill. de vacances)	Tanger	10.000
— 300 lits 4 *	Tanger	10.000
— 120 lits 4 *	Tanger	3.300
— 250 lits 3 *	Tanger	5.400
— 220 lits 2 *	Tanger	3.650
— 200 lits 2 *	Tanger	3.500
— 450 lits 2 * (vill. de vacances)	Tanger	5.700
Secteur privé		
— 600 lits 5 *	Tanger	25.500
— 300 lits 5 *	Tanger	9.000
— 300 lits 4 *	Tanger	7.100
— 338 lits 4 *	Tanger	7.400
— 200 lits 4 *	Tanger	3.000
— 218 lits 4 *	Tanger	5.550
— 276 lits 4 *	Tanger	9.220
— 250 lits 3 *	Tanger	5.600
— 200 lits 3 *	Tanger	2.600
— 250 lits 3 *	Tanger	5.600
— 500 lits 3 *	Tanger	9.416
— 300 lits 3 *	Tanger	4.500
— 150 lits 3 *	Tanger	3.400
— 150 lits 3 *	Tanger	3.400
	Tanger	3.400
— 580 lits 3 *	Tanger	10.150
— 360 lits 2 *	Tanger	4.000
— 50 lits 2 *	Tanger	257
— 150 lits 2 *	Tanger	2.600
— 150 lits 2 *	Tanger	2.600
— 200 lits 2 *	Tanger	3.500
— 400 lits 1 * (vill. de vacances)	Tanger	1.600
— 200 lits 2 *	Tanger	
Total tous secteurs		3.500
900 lits 5 *	Tanger	34.500
2.352 lits 4 *	Tanger	55.570
2.900 lits 3 *	Tanger	53.466
1.980 lits 2 *	Tanger	31.407
400 lits 1 *	Tanger	1.600
Total Hébergement		176.543

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Industrie			
1) **Piles électriques** Modernisation des méthodes et extension des capacités de production à 16 millions de DH en valeur.	Tanger	p.m.	Investissements : 5.100 y compris Casablanca
2) **Récepteurs de Télévision** Augmentation de la capacité de production de 10.000 postes par an.	Tanger	p.m.	2.000 y compris Casablanca

En plus des projets mentionnés ci-dessus, il est prévu :
l'extension des capacités de production de ciment ;
l'extension naturelle de la production de briques et tuiles.

2.5 - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.1. - TRANSPORTS			
Infrastructure ferroviaire			
Voie Sidi-Kacem-Tanger		p.m.	Voir Tétouan 5.000 DH pour l'ensemble de la voie
Infrastructure portuaire			
Port de Tanger			
— Achèvement du 1er appontement	Tanger	530	(+ 1.005 à la charge de l'organisme de gestion du port)
Opérations nouvelles - Infrastructure		1.560	
— Superstructures et outillages		4 375	Silo
Total Transports		6 465	
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS			
R.T.M.			
Extension du centre émetteur de Tanger		3.000	
P.T.T.			
Desserte des communes rurales 2 communes à relier au réseau téléphonique		p.m.	
2.5.3 - HABITAT ET AMENAGEMENT			
Habitat urbain			
Equipement de 890 lots		1 869	
Aménagement projets spécifiques		5.000	
Total Habitat et aménagement		6 869	

26 - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
261. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention rurale		
3 logements pour personnel paramédical	n.d	15
Maintenance modernisation et achèvement du Plan Triennal 2 hôpitaux	Tanger	p.m.m
Total Santé Publique	—	15
262. - ÉDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	Tanger	1.814
Enseignement du 2e degré		5.056
Total Education Nationale	—	6.870
263. - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse		
Inspection provinciale		300

27 - Equipements administratifs

(En millions de DH)

Projets	*Investissements*
Ministère de la Justice :	
— Tribunal du Sadad de Tanger	500
— Prison de Tanger	700
Ministère de l'Intérieur :	
1) Service du Ministère	
Un poste de commandement	100
2) Sûreté Nationale	
— Deuxième tranche de l'hôtel de police de Tanger	755
— Un commissariat d'arrondissement	220
— Un hôtel de police (Sûreté Régionale)	388
Ministère des Finances :	
— Logement pour les agents de brigade à Tanger	480
Jeunesse et Sports :	
— Inspection régionale de Tanger	300
Ministère du Commerce, de l'Artisanat, de l'Energie, des Mines, de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes :	
Quartier maritime de Tanger	28
Ministère des Travaux Publics :	
— Achèvement des bâtiments de la circonscription	391
Total Ministères	3.862

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Industrie

— Usine textile.

Infrastructure :

— Maison communale.

— Achèvement du réseau d'égouts.

— Gare routière.

— Abattoir.

— Halle aux poissons.

Equipements sociaux

Education Nationale 1 internat

Province de Tarfaya

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Tarfaya couvre 34.150 km2, soit 7,4 % de la superficie du Pays. Le climat et la végétation se caractérisent par une aridité accusée, mais le littoral est moins désolé grâce à l'influence de l'Océan Atlantique. Seule cette zone côtière possède quelque végétation, et les écarts thermiques y sont moins violents. Le relief est monotone et les hamadas, plateaux désertiques et pierreux, occupent la majeure partie du territoire.

L'élevage des chèvres et des chameaux par des éleveurs nomades est la base de l'économie de la Province. La pêche fournit une ressource complémentaire. Les renseignements relatifs à l'agriculture et à l'élevage ne sont pas disponibles.

1.2. - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
1960	1.517	16.728	18.245	8,3	91,7	100.0
1968	5.000	20.000	25.000	20,0	80,0	100.0
1973	7.000	25.000	32.000	21,9	78,1	100.0
Accroissement 1968-1973 en %	40,0	25,0	28,0			

La population de la Province ne représente que 0,2 % de la population totale du Pays, la densité est très faible, 0,5 habitant au km2. L'évolution démographique se caractérisera par un taux d'accroissement élevé, surtout pour la population urbaine qui atteindra 5.000 personnes en 1968.

Les migrations saisonnières sont importantes dans la région.

1.2.2. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	Population active	Pourcentages
Agriculture	5.980	75,8
Industrie	354	4,5
Services	1.551	19,7
Total	7.885	100,0

La Province présente un pourcentage très élevé d'emplois dans les services où les deux tiers des emplois sont dans la Gendarmerie et les Forces Armées, l'exclusion de ceux-ci rendrait le nombre d'actifs dans le secteur tertiaire comparable à celui des actifs dans le secteur secondaire.

2.6 - Equipements sociaux

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			Pour la Province	*Pour l'ensemble du Pays*
Garçons	2.400	774	32,3 %	49,3 %
Filles	2.400	189	7,9 %	22,0 %
Total ..	4.800	963	20,1 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire urbain	201	34	41
Primaire rural	984	49	32
Second degré	—	—	35
Total ..	1.185	—	—

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
Reboisement	—	7.589	—	15 ha
Aménagement des sols	7.080	—	180 ha	—
Stockage des eaux ..	11.782	7.834	1.050 m3	459 m3
Exploitation des nappes	—	542	—	1 unité
Total Mise en valeur ..	18.862	15.965	—	—
Infrastructure				
Aménagement des pistes	65.793	127.108	85.000 ml	95.000 ml
Fourniture de matériaux	26.985	27.093	1.600 m3	1.800 m3
Total Infrastructure ..	92.778	154.201	—	—
Equipement				
Voiries	—	45.765		72.000 ml
Total général ..	111.640	215.931		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	—
Elevage	—
Support de la production	—
Total Agriculture	—
2.2. - **Hydraulique**	—
2.3. - Tourisme :	
Hébergement	1.300
Aménagement des zones	—
Total Tourisme	1.300
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	23.500
Energie	—
Total	23.500
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	6.000
Télécommunications	—
Habitat et aménagement	—
Total Infrastructure	6.000
2.6. - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	—
Education Nationale	—
Jeunesse et Sports	182
Total Equipements sociaux	182
2.7. - **Bâtiments administratifs**	—
Total général	30.982

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.3 - **Tourisme**			
Secteur semi-public :			
— 80 lits 2 *	Tan-Tan	1.300	Financé par la collectivité
2.4 - **Mines**			
— Recherche pétrolière en mer	Tarfaya	23.500	ESSO
2.5 - **Infrastructure**			
2.5.1. - TRANSPORTS			
Infrastructure routière			
— R. S. 512 Bou - Izakarn - Tarfaya		6.000	
2.6. - **Equipements sociaux**			
2.6.3. - JEUNESSE ET SPORTS			
Promotion féminine			
— 1 centre féminin ..	Tan-Tan	182	

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Industrie

— Industrie de conserve et farine de poissons.

Infrastructure

— Port de pêche à Tan-Tan.

Province de Taza

A - Situation à la veille du Plan

1.1. - Milieu naturel

La Province de Taza couvre 22.460 km2, soit environ 5 % de la superficie totale du Pays. Par sa position géographique, elle joue un rôle stratégique important. Différentes régions naturelles se partagent cette Province : le Rif Oriental et Occidental, le pré-Rif, les plaines de Guercif et de la Moulouya, le Moyen-Atlas et le plateau des Beni-Snassen.

Le Rif Oriental, formé de massifs assez dénudés, est peu arrosé (400 mm. dans la région d'Aknoul). L'agriculture y est donc peu pratiquée et l'élevage est la principale richesse (caprins et ovins).

Le Rif Occidental, où la pluviométrie est importante, est partiellement recouvert de forêts. L'arboriculture fruitière y est développée.

Les plaines de Guercif et de la Moulouya, vastes zones dépressionnaires, sont très souvent balayées par des vents violents, la pluviométrie y est très faible (100 à 200 mm.), ce qui fait que le paysage le plus fréquent est la steppe. L'agriculture y est donc réduite, sauf dans les parties irriguées, c'est-à-dire principalement le long de l'oued Moulouya. Le pays est évidemment orienté vers l'élevage.

Le Moyen-Atlas présente deux parties très différentes :

- une zone tabulaire, haut plateau assez bien arrosé, mais aux sols pauvres ;
- une zone plissée, où alternent les massifs et les cuvettes et où les cultures se développent grâce à l'irrigation. En particulier, le maïs occupe une place importante.

Le pré-Rif à forte pluviométrie, où l'agriculture se développe dans les terres lourdes, et où se rencontre surtout l'élevage bovin.

1.2. - Population et perspectives démographiques

1.2.1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbain	Rural	Total
1960	51.000	406.480	441.840	8,0	92,0	100,0
1968	35.360	490.000	541.000	9,4	90,6	100,0
1973	65.000	570.000	635.000	10,2	89,8	100,0
Accroissement 1968-73 en %	27,5	16,3	17,4	—	—	—

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968 :

	Urbaine	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Aknoul	—	53.505	53.505	64.000
Guercif	4.788	80.071	84.859	204.000
Tahala	911	65.378	66.286	80.000
Taineste	—	92.164	92.164	111.000
	—	115.362	115.362	139.000
Taza municipalité	29.661	—	29.661	43.000
Total Province	35.360	406.480	441.840	541.000

La Province de Taza se situe dans la série des Provinces de densité inférieure à la moyenne nationale, 20 habitants au km2 en 1960. La structure de la population est caractérisée par un faible pourcentage de population urbaine (8 % en 1960), concentrée à 84 % dans la ville de Taza. L'évolution de la population urbaine se rapproche très sensiblement de celle de l'ensemble du Pays tandis que la population rurale croîtra proportionnellement plus rapidement de 1968 à 1973.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentage*
Agriculture	153.597	88.4
Industrie	5.721	3.3
Services	14.360	8.3
Total	173.678	100.0

Avec seulement 3.3 % de sa population active employée dans la branche « industrie », la Province de Taza possède le taux le plus faible du Pays. La moyenne nationale s'établit à 8.8 %.

21. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	Taux par rapport à la superficie totale de la Province	Taux pour l'ensemble du Pays
Terres cultivables, dont :	254.900	11,0 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	134.200	6,0 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	24.100	1,1 %	1,1 %
3) Jachères	96.600	3,9 %	4,7 %
Forêts	427.000	19,0 %	11,6 %

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENTS

	Production	Rendement par hectare	
		Province	Ensemble du Pays
Céréales	539.300 qx	5,0 qx	6,3 qx
Légumineuses	59.200 qx	4,2 qx	5,5 qx
Vignes*	68.000 t.	8,0 t.	5,6 t.
Oliviers*	64.000 t.	1,6 t.	1,3 t.
Agrumes*	15.600 t.	4,6 t.	7,5 t.

* Y compris Province de Fès

Le taux moyen de terres cultivables est peu élevé. Ce taux s'applique à des zones naturelles différentes et ne présente ainsi qu'une vue sommaire du potentiel agricole provincial.

Les plantations fruitières sont relativement importantes principalement dans la zone rifaine. Les rendements céréaliers sont faibles, parmi les moins élevés de l'ensemble des Provinces. Il en est de même pour les légumineuses.

Quoiqu'on ne dispose pas de données ventilées entre la Province et celle de Fès concernant l'arboriculture fruitière, la similitude des zones plantées d'oliviers permet d'appliquer à Taza les rendements trouvés pour l'ensemble et qui sont les plus élevés du Pays. Le revenu agricole total est de 64.763.000 DH.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U.G.B.)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	70.000	34,8	50,0
Ovins	398.000	29,7	30,0
Caprins	467.000	34,8	18,5
Camelins	1.700	0,7	1,5
Total en U.G.B. ..	201.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

Concernant le cheptel, on signalera l'importance du troupeau caprin principalement dans la région du Moyen-Atlas et la zone du Rif.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Pour la Province	Pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2 .	20	24,5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	159	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active .	1,7	2,34
Nombre de têtes de bétail (U. G.B.) par personne rurale active	1,2	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	159	169

Le nombre d'habitants par km2 cultivable est relativement élevé et la taille de l'exploitation est inférieure à la moyenne nationale.

2.2 - Hydraulique

Barrages de prise à Taza (640 kW) et à Guercif (centrales hydroélectriques de secours)

2.3. - Tourisme

Ville	Total	Nombre de lits par catégorie					Secteur
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Taza	17	—	—	35	37	11	Privé
Guercif ...	83	—	—	—	—	17	Privé
Total ..	100	—	—	35	37	28	Privé

2.4. - Industrie, Mines et Energie

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises industrielles, minières et énergétiques se chiffre à 5.800 DH, la moyenne nationale étant de 17.720 DH.

Les salaires et charges sociales moyens représentent 2.480 DH par emploi, la moyenne nationale étant de 7.973 DH.

— Industrie :

La production industrielle est négligeable. La Province de Taza importe l'essentiel des produits d'équipement et de consommation.

La valeur ajoutée brute créée par les industries alimentaires, les matériaux de construction, papiers, bois et divers est de 5.000 DH par personne employée, la moyenne nationale étant de 15.160 DH.

Par conséquent, le revenu industriel par habitant de la Province est très faible : 5 DH par habitant et par an, la moyenne nationale étant de 340 DH.

— Mines :

La Province recèle quelques gisements miniers (sel, plomb et zinc).

On exploite un petit gisement de fer ainsi qu'un gisement de sel gemme.

— Energie :

Centrale hydraulique de secours : 640 kW. (Exploitation O.N.E.).

2.5. - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

Catégorie	Longueur totale	Construite	Revêtue
Routes principales	187	187	187
Routes secondaires	600	500	380
Chemins tertiaires	1.982	247	78

La circulation aux porte de Taza s'élève à 1.200 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 120, soit le même chiffre que la moyenne nationale.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 35, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 5,4, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

La Province, desservie par un réseau moyen surtout composé de routes secondaires, est traversée par l'axe Fès-Oujda qui, tout en étant le plus chargé, ne supporte qu'une circulation assez faible (environ 500 véhicules par jour).

Infrastructure ferroviaire

La ligne Fès-Oujda-Algérie traverse la Province sur environ 190 km. (traction diesel).

Infrastructure aéroportuaire

Seuls existent deux terrains utilisés pour les liaisons intérieures.

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

■ P. T. T.

Centres équipés de multiples extensibles	500 équipements, 456 abonnés
Centres équipés de standards	225 équipements, 112 abonnés
Centres de groupement	3
Centre de télégraphe	1
Stations L.G.D. ou hertzienne	3
L.G.D.	Câble à quartes Fès-Oujda-Oujda

■ R. T. M.

Couverture radio	Totale
Station T.V.	Relais (Tazzeka) de 0,5 kW
Couverture T.V.	Partielle au nord de la Province

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

	Urbains	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	3.150	350	3.500
De type sommaire (pisé, baraques, pierres sèches, tentes, etc...)	2.750	75.750	78.500
Nombre moyen d'habitants par logement	6,5	5,4	5,5
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

La Province a un taux de logements ruraux en dur parmi les plus faibles du Pays.

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux : 5

Centres de Santé : Urbains : 1 - Ruraux : 7.

Dispensaires : Urbains : 1 - Ruraux : 13.

Nombre de lits : 495.

Nombre de médecins : Publics : 17 - Privés : 2.

Nombre de lits pour 10.000 habitants : 97 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 27.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	*Population scolarisée (7 à 14 ans)*	*Taux de scolarisation*	
			Pour la Province	*Pour l'ensemble du Pays*
Garçons	53.600	26.888	49,3 %	50,2 %
Filles	53.500	5.603	22,0 %	10,5 %
Total ..	107.100	32.491	35,1 %	30,3 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	*Nombre d'élèves par classe*	
		Dans la Province	*Ensemble du Pays*
Primaire	9.686	42	41
Primaire rural	19.632	31	32
Second degré	3.810	39	35
Total ..	33.128	—	—

2.6.3 - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants

1 centre féminin à Taza.
1 centre d'éducation surveillée à Taza.
2 maisons de jeunes à Taza et Guercif.
1 centre d'accueil à Taza.
1 camp de vacances à Adman.

Equipement sportif

4 terrains de football et 2 terrains non équipés.
4 terrains de basket-ball.
1 terrain de hand-ball.
5 terrains de volley-ball.
2 terrains d'athlétisme.
1 piscine.
3 courts de tennis.

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	Nombre de journées de travail		Quantité de travaux	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	37.944	—	303 ha	—
Reboisement	107.118	25.919	589 ha	69 ha
Aménagement des sols	6.400	—	100 ha	—
Circulation des eaux	3.660	—	10.000 ml	—
Aménagement circulation des eaux	103.924	22.932	155.200 ml	16.850 ml
Stockage des eaux	14.364	84.728	25.855 ml	54.080 m3
Exploitation des nappes	5.148	7.816	3 unités	4 unités
Lutte contre les eaux	1.200	12.000	600 m3	6.000 m3
Total Mise en valeur	279.758	153.395		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	448.292	597.427	111.140 ml	750.426 ml
Aménagement des pistes	38.964	294.448	41.100 ml	87.736 ml
Total Infrastructure	487.256	891.875		
Equipement				
Voiries	30.924	12.784	40.700	18.500 ml
Assainissement	—	—		—
Construction de logements	18.032	12.164	344 unités	402 unités
Equipement de centres ruraux	18.452	57.982	39.000 ml	65.900 m3
Constructions agricoles	8.760	2.100	10 unités	5 unités
Total Equipement	76.168	85.030		
Total général	843.182	1.130.300		

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	—
Zones bour	27.061
Elevage	5.442
Support de la production	650
Total Agriculture	33.153
2.2. - **Hydraulique**	
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	—
Aménagement	—
Total Tourisme	—
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines et Energie :**	
Industrie	—
Artisanat	—
Mines	20.300
Energie	—
Total	20.300
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	—
Télécommunications	—
Habitat et aménagement	2.825
Total Infrastructure	2.825
2.6. - **Equipements sociaux**	
Santé Publique	1.011
Education Nationale	12.406
Jeunesse et Sports	684
Total Equipements sociaux	14.101
2.7. - **Bâtiments administratifs**	2.290
Total général	72.669

2.1. - Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	3.620 ha	**6.705**	
Opération « Fertilisation »		**1.429**	
Petit matériel		160	Subventions
Engrais (y compris fourrages)	41.530 ha	1.269	Subventions
Arboriculture :		**542**	
Interventions arboricoles		**9.928**	
D.R.S. et opérations forestières	5.161 ha	4.146	
D.R.S.	2.090 ha	2.470	
Reboisement	6.548 ha	88	
Aménagement des forêts		3.224	
Equipement :			
Bâtiments administratifs	21		
Maisons forestières	95 km.		
Lignes téléphoniques	218 km.		
Chemins et pistes		**2.716**	
Equipement rural			
Equipement économique :			
Huilerie	1		Crédits non provincialisés
Conserverie d'olives	1		
Usine de traitement de figues	1	**5.741**	
Projet D.E.R.R.O.			
Total Zone bour		27.061	
Elevage			
Implantation administrative		**822**	
Inspections et sous-inspections	6	680	
Bains parasiticides	16	142	
Intensification alimentaire		**2.860**	
Parcours	65.000 ha	2.600	
Alimentation du bétail		260	Subventions
Amélioration génétique :			
Bovins :		**1.269**	
Pépinières et stations de monte		148	
Insémination artificielle		80	

Suite

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Ovins et caprins :			
Pépinières		90	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		351	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		500	
Station avicole		100	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		447	Subventions
Animaux de trait :		17	
Traction animale		13	
Harnachements		4	Subventions
Commercialisation			Subventions
Divers : laine, miel		27	Subventions
Total Elevage		5.442	
Actions de support de la production			
Conservation Foncière et Topographie :			
Blocs fonciers		650	
Total Actions de support		650	
Total général		33.153	

24 Industrie, Artisanat, Mines et Energie

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Mines			
Exploration pétrolière (BRPM)	Guercif	20.300	Secteur public

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS			
P.T.T.			
Desserte des communes rurales			
— 6 communes à relier au réseau téléphonique	n.d.	p.m.	
2.5.3. - HABITAT			
Habitat rural			
— Traditionnel (1.650 logements)		2.500	TPS (programme PAM)
Habitat urbain			
— Equipement de 155 lots ..	Taza	325	
Total Habitat ..		2.825	

2.6. - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Prévention urbaine			
2 dispensaires urbains ..	n.d	160	
Prévention rurale			
8 dispensaires ruraux ..	n.d	296	
111 logements pour personnel para-médical	n.d	555	
Maintenance modernisation et achèvement du Plan Triennal 2 hopitaux		p.m	Crédits d'investissement non prévisionnels
Total Santé Publique		1.011	

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
262 - EDUCATION NATIONALE		
Enseignement du 1er degré	n.d.	1.814
Enseignement du 2e degré		10.112
Formation Spécifique		
Défense Nationale	Ahermounou	480
Total Education Nationale		12.406
263 - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse		
1 camp de vacances	Bab Bou-Ider	250
Equipement sportif		
Couverture de piscine		250
Promotion féminine		
1 centre féminin type C	Taza	184
Total Jeunesse et Sports		684
27 - Equipements administratifs		
Ministère de la Justice		
Extension de la prison de Taza	Taza	100
Ministère de l'Intérieur		
1) Services du Ministère		
Remplacement du Secrétariat général	Taza	1.740
Un poste de commandement	Taza	100
2) Sûreté Nationale		
Un commissariat de circonscription	Taza	350
Total Equipements Administratifs		2.290

Province de Tetouan

A - Situation à la veille du Plan

1 1 - Milieu naturel

La Province de Tétouan couvre 10.060 km2, soit 2,2 % de la superficie totale du Pays. Elle peut être divisée en trois grandes zones naturelles.

La zone de montagnes occupe le centre et l'est de la Province. Elle correspond à la partie occidentale de la chaîne du Rif. Les surfaces couvertes par les forêts sont assez importantes, le chêne-liège étant l'arbre le plus fréquent ; elles sont une des richesses de la Province.

Une zone de collines, d'une altitude de 100 à 200 m., morcelée par de petites vallées.

Une zone côtière, abrupte sur la Méditerranée entre l'oued Laou et Jebha, assez plate et formée d'alluvions au nord de l'oued Martil et sur l'Océan Atlantique (sables littoraux du Gharb).

Dans l'ensemble, cette Province connaît des précipitations annuelles importantes, mais mal réparties dans le temps, puisque se produisant presque uniquement en hiver. L'agriculture est l'activité principale de cette Province où les sols cultivés ne représentent pourtant que 14 % de la superficie totale. Les céréales couvrent d'ailleurs 90 % des surfaces vouées aux cultures, mais les rendements sont très faibles et la propriété du sol est beaucoup trop morcelée. En outre, la densité moyenne de population est la plus élevée parmi les Provinces du Royaume (61 habitants au km2, en 1960).

1 2 - Population et perspectives démographiques

1 2 1. - POPULATION MAROCAINE MUSULMANE

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbain	Rural	Total
1960	164.274	446.217	610.491	26,9	73,1	100
1968	204.000	555.000	795.000	20,2	69,8	100
1973	300.000	620.000	920.000	32,6	67,4	100
Accroissement 1968-1973 en %	25,0	11,7	15,7			

1.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE MUSULMANE PAR CERCLE ET PAR MUNICIPALITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 1960 ET 1968

Cercles	*Urbaine*	*Rurale*	*Ensemble*	
	1960		1960	1968
Bahria	—	61.907	61.907	77.000
Baria	13.399	80.424	93.823	120.000
Ksar-el-Kébir	32.147	81.179	113.326	148.000
Jébala	6.741	86.363	93.104	117.000
Larache	33.541	78.046	111.587	146.000
Tétouan (cercle)	—	58.298	58.298	73.000
Tétouan (municipalité)	78.446	—	78.446	114.000
Province	164.274	446.217	610.491	795.000

On peut qualifier le degré d'urbanisation de moyen, il est en effet très proche du taux national de 26.3 %. La population urbaine est concentrée dans les villes de plus de 10.000 habitants à concurrence de 90.2 %, ce qui classe la Province parmi les six premières Provinces à ce point de vue. Grâce à une pluviométrie favorable, la population rurale est également répartie sur le territoire provincial.

Pour la période 1968-1973, l'évolution démographique aussi bien pour la population urbaine que rurale est comparable à celle prévue au niveau national.

1.2.3. - POPULATION ACTIVE EN 1960

Secteurs d'activité	*Population active*	*Pourcentages*
Agriculture	175.395	75.3
Industrie	17.381	7.5
Services	40.065	17.2
Total	232.841	100

Le taux de population active dans le secteur tertiaire est élevé. Ce secteur paraît hypertrophié surtout si l'on considère le pourcentage élevé de personnes employées dans les services non spécialisés. Sans atteindre le niveau atteint par les villes de Marrakech et de Fès, l'artisanat est prospère à Tétouan.

2.1. - Agriculture

2.1.1. - POTENTIEL AGRICOLE

	Superficies en hectares	*Taux par rapport à la superficie totale de la Province*	*Taux pour l'ensemble du Pays*
Terres cultivables, dont :	151.400	15,1 %	16,8 %
1) Terres ensemencées	138.000	13,8 %	11,0 %
2) Plantations fruitières	12.300	1,2 %	1,1 %
3) Jachères			4,7 %
Forêts	265.000	26,5 %	11,6 %

La Province ne dispose que d'un potentiel de terres cultivables d'environ 15 % de la superficie du territoire provincial, dont la grande majorité est ensemencée.

Les forêts représentent 26,5 % de la superficie, ce qui constitue un taux élevé par rapport à la moyenne nationale. La moitié de la superficie forestière est plantée de chênes-liège et de palmiers nains.

2.1.2. - PRODUCTION ET RENDEMENT

	Production	*Rendement par hectare*	
		Province	*Ensemble du Pays*
Céréales	676.800 qx	5,7 qx	6,3 qx
Légumineuses	68.800 qx	5,5 qx	5,5 qx
Vignes	4.700 t.	0,4 t.	5,6 t.
Oliviers	13.200 t.	5,6 t.	1,3 t.
Agrumes	n.d.	n.d.	7,7 t.

Les rendements céréaliers moyens sont inférieurs à la moyenne nationale, malgré l'importance de la culture du sorgho (plus de 7 qx/ha) et les rendements élevés obtenus pour le blé et le sorgho dans la plaine du Loukkos.

Concernant l'arboriculture fruitière, on mentionnera les rendements exceptionnellement élevés de l'olivier, et la production d'agrumes dans la région de Larache.

2.1.3. - CHEPTEL (1966)

	Effectifs	Répartition en pourcentages (U G B)	
		Province	Ensemble du Pays
Bovins	186.000	65.0	50.0
Ovins	285.000	15.0	30.0
Caprins	382.000	20.0	18,5
Camelins	100	—	1,5
Total du cheptel exprimé en U.G.B.	286.000	100	100

Note. - Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau exprimé en U.G.B.

L'élevage est caractéristique des régions rifaines, prédominance des caprins en nombre et troupeau bovin très important en valeur U.G.B.

2.1.4. - AGRICULTURE ET POPULATION RURALE

Rubriques	Pour la Province	Pour l'ensemble des Provinces
Nombre d'habitants par km2	60.7	24.5
Nombre d'habitants ruraux par km2 cultivable	294	114
Nombre d'hectares cultivables par personne rurale active	0,9	2,34
Nombre de têtes de bétail (U.G.B.) par personne rurale active	1,5	1,6
Revenu par tête d'habitant rural (DH)	199	269

2.2. - Hydraulique

Barrage du Nakhla	(Oued Nakhla)
Type	Accumulation
Destination	Irrigation + eau
Retenue totale	9.2 millions de m3
Périmètre irrigué	70 ha
Observations	En reconstruction Eau pour Tétouan et Martil

Barrage de Taourart et Lau Talambot (Koudiakerizen)	(Oued Talambot et Oued Lau)
Retenue totale	24 millions de m3
Turbines	5 groupes Francis
Puissance installée	12.700 kW
Production annuelle	47 millions de kWh
Observations	Exploités par Electras Marroquies

2.3 - Tourisme

Capacité hôtelière actuelle

Ville	*Total*	*Nombre de lits par catégorie*						*Secteur*
		5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	C. C.	
Tétouan	383	—	—	220	78	85	—	Privé
Asilah	24	—	—	—	—	24	—	Privé
Chechaouen	10	—	—	—	—	10	—	Privé
	67	—	—	67	—	—	—	Public
Larache	107	—	—	—	85	22	—	Privé
Smir	698	—	650	48	—	—	—	Semi-public
Taifor	268	—	—	—	—	—	268	Semi-public
Total	1.557	—	650	335	163	141	268	Tous secteurs

C C en cours de classement.

2.4 - Industrie, Mines, Energie (1966)

— Industrie

La Province de Tétouan offre une structure plus ou moins déséquilibrée entre les différentes branches industrielles : en effet les industries alimentaires représentent 58 % de la valeur ajoutée industrielle. Province peu industrialisée, elle représente une production, qui reste encore insuffisante pour les besoins de la population.

La valeur ajoutée brute créée par personne employée est de 13.650 DH, la moyenne nationale étant de 15.158 DH.

Le revenu industriel par habitant est de 152 DH, la moyenne nationale étant de 340 DH.

Les salaires et charges sociales par emploi créé sont de 5.470 DH, la moyenne nationale étant de 7.164 DH.

— **Mines**

Peu de ressources minières : au total 124 emplois assurés par la production de 540 t. d'antimoine.

— **Energie**

Energie d'origine hydraulique :

— Usine de Taourart - Oued Talambot

Puissance : 12.700 kW.
Production annuelle : 47 × 10⁶ kWh.
Exploitation : Electras Marroquies.

Energie d'origine thermique :

— Usine de Tétouan

Puissance : 5.060 kW.
Production annuelle : 18 × 10⁶ kWh.
Caractéristiques des équipements : 3 groupes diesel de 1.200 kW chacun, 2 groupes à vapeur.
Exploitation : Electras Marroquies.

Valeurs industrielles, minières et énergétiques

(En milliers de DH)

Secteur	*Production*	*Valeur ajoutée*	*Salaires*	*Charges sociales*	*Nombre d'emplois*
Industries alimentaires	55.639	18.970	5.137	719	1.067
Energie	8.535	4.506	1.017	621	206
Mines	941	674	391	89	124
Matériaux de construction	6.145	3.012	873	167	145
Métaux	953	423	258	49	48
Textiles (artisanat exclu)	7.565	2.757	1.459	268	403
Cuirs et chaussures	6.020	2.669	480	85	140
Chimie et parachimie	4.161	1.611	1 139	218	209
Papiers, bois et divers	8.702	3.234	2.035	234	382
Total	98.661	37.856	12.789	2 430	2 724
% par rapport à l'ensemble du Pays	1,84	1,76	1,71	1,12	2,25

La valeur ajoutée par personne occupée dans les entreprises considérées s'élève à 13.900 DH. Les salaires et charges sociales moyens sont de 5.560 DH, la moyenne nationale étant de 7.970 DH.

2.5 - Infrastructure

2.5.1. - TRANSPORTS

Réseau routier

(En km.)

Catégorie	Longueur totale	Construite	Revêtue
Routes principales	421	421	421
Routes secondaires	473	473	473
Chemins tertiaires	614	398	58

La circulation aux portes de Tétouan s'élève à 1.600 véhicules par jour environ.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 km2 s'établit à 150, la moyenne nationale étant de 120 km.

Le nombre de kilomètres de routes principales et secondaires pour 1.000 km2 s'établit à 89,4, la moyenne nationale étant de 34 km.

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1.000 habitants s'établit à 2, la moyenne nationale étant de 3,85 km.

En dehors de la route qui relie Tétouan et Sebta, le réseau routier de densité moyenne ne supporte que des circulations peu importantes.

Infrastructure ferroviaire

Nombre de km de voies ferrées	Désignation de la ligne	Traction	Utilisations
92	Tanger - Sidi-Kacem	Diesel	Desserte du port de Tanger. Passage des voyageurs.

Infrastructure aéroportuaire

Aérodromes secondaires :

Commerciaux 1 ancien aérodrome militaire dont la piste est longue de 1 700 m et large de 60 m., capable de recevoir des appareils de type D.C 4

Infrastructure portuaire

Ports de Larache, M'Diq et Ksar-es-Seghir

Equipements	*Larache*	*M'Diq*
Nombre de postes à quai	2	1
Longueur des quais	380 m. de - 2	560 m.
Longueur des quais de commerce	à - 4 m.	185 m. à - 4 m.
Surface des plans d'eau	30 ha	2,7 ha
Nombre d'engins de levage ..	4	
Môles et terre-pleins	13.200 m2	
Hangars et magasins	3.200 m2	
Entrepôts frigorifiques :	Fabrique	
— Longueur des quais de pêche	de glace	150 m.
— Quais de plaisance		100 m.

Nota. - Pour le port de Ksar-es-Seghir on n'a aucune donnée. Le port de M'Diq a été construit ex « nihilo » en 1964 - Cargos de 3.000 t.

Mouvements des navires à Larache

	1962	1963	1964	1965	1966
Entrées et sorties ..	44	344	n.d.	n.d.	97
Jauges nettes (milliers de tonneaux)	3	13	n.d.	n.d.	18
Importations (milliers de tonnes)					
Exportations (milliers de tonnes)	n.d.	n.d	n.d	n.d.	0,2

■ P T T

Centre automatique urbain	5 100 équipements 3 135 abonnés
Centres équipés de multiples extensibles	600 équipements 313 abonnés
Centres équipés de standards	200 équipements 142 abonnés
Centre de transit interurbain	1
Centres de groupement	4
Centres de télégraphe	3
Stations L.G.D. ou hertzienne	2
L.G.D.	Liaison hertzienne Kénitra-Tanger

■ R. T. M.

Station radio O.M.	Principale de 20 kW + 5 kW
Couverture radio	Totale
Station T.V.	Relais (Sarsar) de 0,5 kW
Couverture T.V.	Partielle

2.5.3. - HABITAT

Répartition des logements selon la nature et le milieu en 1960

Nombre de logements	*Urbains*	*Ruraux*	*Ensemble*
En maçonnerie	28.550	350	28.900
De type sommaire (pisé, barraques, pierres sèches, tentes, etc...)	5.800	92.950	98.750
Nombre d'habitants par logement	5,9	4,8	5,1
Moyenne nationale	5,5	5,1	5,2

On notera la proportion très élevée de logements en dur en milieu urbain, une des plus élevées du Pays. Les logements sommaires urbains sont constitués à concurrence de 50 % environ par des barraques de type bidonville.

D'autre part, la proportion de logements ruraux en dur est une des plus faibles de l'ensemble des Provinces.

2.6 - Equipements sociaux

2.6.1. - SANTE PUBLIQUE

Nombre d'hôpitaux : 7.

Centres de Santé : Urbains : 4 - Ruraux : 7.

Dispensaires : Urbains : 10 - Ruraux : 24.

Nombre de lits : 1 158.

Nombre de medecins : Publics : 38 - Privés : 32.

Nombre de l'ts pour 10.000 habitants : 15,4 (ensemble du Pays : 14,4).

Nombre d'habitants par médecin : 10.000 (ensemble du Pays : 12.000).

2.6.2. - EDUCATION NATIONALE (1966-1967)

	Population d'âge scolaire (7 à 14 ans)	Population scolarisée (7 à 14 ans)	Taux de scolarisation	
			Pour la Province	Pour l'ensemble du Pays
Garçons	78.300	31.088	39,7 %	49,3 %
Filles	78.100	13.848	17,7 %	22,0 %
Total ..	156.400	44.936	28,7 %	35,1 %

Situation de la scolarisation (enseignement public)

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	
		Dans la Province	Ensemble du Pays
Primaire urbain	24.357	38	41
Primaire rural	14.809	20	32
Second degré	8.922	23	35
Total ..	48.088	—	—

2.6.3. - JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Liste des équipements existants :

5 centres féminins dans la Province
1 centre d'éducation surveillée à Larache
3 maisons de jeunes dans la Province

Equipement sportif :

1 foyer culturel à Tétouan
4 terrains de football
2 terrains de basket-ball
1 terrain de volley-ball
1 salle de gymnastique
1 piste d'athlétisme
1 piscine

3 - Bilan de la Promotion Nationale

Nature des opérations	*Nombre de journées de travail*		*Quantités de travaux*	
	1965	1966	1965	1966
Mise en valeur				
D.R.S.	2.268	2.316	25 ha	117 ha
Reboisement	102.849	172.994	1.113 ha	1.647 ha
Arboriculture	1.028		170 ha	134 ha
Aménagement des sols	358	22.060	65 ha	234 ha
Aménagement circulation des eaux	14.418	42.504	26.863 ha	24.879 m2
Stockage des eaux	26.546	38.828	6.897 m3	15.584 m3
Total Mise en valeur	147.467	278.702		
Infrastructure				
Ouverture des pistes	902.500	463.788	83.630 ml	239.111 ml
Aménagement des pistes	20.709	804.375	36.300 ml	811.603 ml
Travaux portuaires	36.648	50.000	2.394 m3	30.730 m3
Total Infrastructure	959.857	1.318.163		
Equipement				
Voiries	35.830	24.687	16.600 ml	6.700 ml
Assainissement		22.796		26.185 m3
Construction de logements		35.248		202 unités
Equipement de centres ruraux	1.080	5.872	1.880 m3	5.060 m3
Constructions agricoles	924	426	1 unité	1 unité (1)
Total Equipement	37.834	89.029		
Total général	1.145.158	1.685.894		

(1) Y compris pose de machines à tannerie

B - Programme d'action

Investissements prévus au Plan Quinquennal

Récapitulatif

(En milliers de DH)

2.1. - **Agriculture :**	
Zones irriguées	30.000
Zones bour	47.675
Elevage	2.640
Support de la production	2.459
Total Agriculture	82.774
2.2. - **Hydraulique**	21.800
2.3. - **Tourisme :**	
Hébergement	84.650
Aménagement des zones	
Total Tourisme	84.650
2.4. - **Industrie, Artisanat, Mines**	
Industrie	43.051
Artisanat	2.200
Mines	
Energie	
Total	45.251
2.5. - **Infrastructure :**	
Transports	17.000
Télécommunications	1.160
Habitat et aménagement	6.268
Total Infrastructure	24.428
2.6 - **Equipements sociaux :**	
Santé Publique	2.80
Education Nationale	4.84
Jeunesse et Sports	6.50
Total Equipements sociaux	9.34
2.7 - **Bâtiments administratifs**	1.49
Total général	269.43

Agriculture

(En milliers de DH)

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Zones irriguées			
Etudes		**1.100**	
Equipement hydro-agricole	3.500 ha	**25.800**	
Equipement externe		21.100	
Remembrement		500	
Equipement interne		4.200	
Equipement des services		**3.000**	
Interventions agricoles et vulgarisation		**100**	
Total Zones irriguées		30.000	
Zones bour			
Petite et moyenne hydraulique	4.337 ha	**8.041**	
Opération « Fertilisation »		**1.256**	
Petit matériel		280	
Engrais (y compris fourragers)	33.700 ha	970	Subventions
Arboriculture :			Subventions y compris Tanger
Interventions arboricoles		**597**	
D.R.S. et opérations forestières		**9.308**	
D.R.S.	1.595 ha	1.546	
Reboisement	6.204 ha	5.630	
Aménagement des forêts	6.445 ha	331	
Equipement :			
Bâtiments administratifs		**1.800**	
Maisons forestières	42		
Lignes téléphoniques	45 km		
Chemins et pistes	162 km		
Equipement rural		**3.563**	
Equipement économique :			Crédits non provincialisés
Usine de conditionnement de fruits	1		
Coopérative laiterie	1		
Projet D.E.R.R.O.		**24.910**	
Total Zone bour		47.675	
Elevage			
Implantation administrative		**433**	Subventions
Sous-inspection	3	300	
Bains parasiticides	14	133	
Intensification alimentaire :			
Alimentation du bétail		**312**	

Opérations à réaliser	*Quantité physique*	*Investissements*	*Observations*
Amélioration génétique		**1.238**	
Bovins			
Pépinières et stations de monte		170	
Insémination artificielle		80	
Ovins			
Pépinières		30	
Achat de reproducteurs (bovins, ovins, caprins, volaille)		412	Subventions
Stations et sous-stations haras (équins)		300	
Station avicole		100	
Station apicole		146	
Bâtiments d'élevage :			
Equipement des exploitations		**291**	Subventions
Animaux de trait :		**15**	
Traction animale		11	
Harnachements		**4**	Subventions
Commercialisation			Subventions
Divers : laine, miel		**22**	Subventions
Equipement économique :			
Abattoirs	2	**329**	Subventions
Total Elevage		2 640	
Actions de support de la production			
Recherche agronomique			
Station expérimentale	1	**209**	A Laroche
Conservation Foncière et Topographie		**2.250**	
Triangulation complémentaire	250 points	500	
Nivellement de précision	500 km	250	
Immatriculation par zone	25.000 ha	1 500	(Loukkos non inscrit au Plan)
Remembrement		(51,5)	
Total Actions de support		2 459	
Total général		82 774	

2.2. - Hydraulique

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
Barrage du Nakhla Confortement	15 km. au S.S.O de Tetouan	7.500	Eau potable pour sation Tetouan. Martil. Restinga Irrigation de 700 ha
Aménagement du Loukkos	25 km. à l'est de Ksar el-Kebir		
Barrage de T'Fer Etudes et reconnaisances		4.500	Irrigation de 25.000 ha Protection de la plaine du Loukkos contre les inondations Electricite (50 millions de kWh)
Barrage de garde	A 2,5 km. en amont de Larache		Protection de la basse vallée du Loukkos contre les remontées d'eau de mer
Etudes et reconnaisances		600	
Travaux et controle		9.200	Bassin de reprise et barrage de compensation
Total Hydraulique		21.800	

4.3. - Tourisme

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Secteur semi-public		
— 200 lits 4 *	Smir	4.000
— 250 lits 4 *	Smir	6.000
— 180 lits 4 *	Smir	4.500
— 250 lits 4 *	Smir	5.500
— 300 lits 3 *	Smir	5.000
— 300 lits 3 *	Smir	4.000
	Smir	4.000
— 600 lits 3 * (villag. de vacances)	Smir	7.500
— 500 lits 3 * (villag. de vacances)	Smir	8.750
— 200 lits 2 *	Smir	3.500
— 100 lits 2 *	Chaouen	1.100
Secteur privé		
— 300 lits 4 *	Smir	6.000
— 300 lits 3 *	Smir	4.800
— 153 lits 3 *	Smir (Tafor)	1.400
— 600 lits 3 * (villag. de vacances)	Smir (M'Diq)	11.000
— 200 lits 2 *	Smir (M'Diq)	3.100
— 200 lits 3 *	Smir	4.500
Total tous secteurs		
— 1.180 lits 4 *	Smir	26.000
— 2.753 lits 3 *	Smir	43.700
— 900 lits 2 *	Smir	15.750
— 100 lits 2 *	Chaouen	1.100
Total Hébergement		84.650

2.4. - Industrie, Artisanat, Mines et Energie

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
Industrie		
2) Filature et tissage. Création d'une usine de textiles partiellement intégrée pour la production de tissus écrus de coton et de fibranne. Production de 13 millions de mètres de crétonne.	Tétouan	29.971
3) Fabrication de papiers et cartons. Extension de la capacité de production de 8.000 à 20.000 tonnes de papiers.	Tétouan	13.080
4) Création de coopératives de pêche à Larache, Jebha et M'Diq par la Direction de la Marine Marchande.		p.m.
Artisanat		
1) Ensemble artisanal. — Coopérative de tisseurs de tapis. — Coopérative de maroquinerie. — Coopérative de tissage d'étoffes. — Coopérative de céramique. — Salle d'expositions et de ventes.	Tétouan	2.200
Total général		45.251

Autres projets :

Extension naturelle de la production de briques et tuiles.

Extension de la cimenterie de Tétouan.

Extension naturelle des capacités de production des allumettes.

2.5. - Infrastructure

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*	*Observations*
2.5.1. - TRANSPORTS			
Infrastructure routière			
Itinéraires touristiques :			
— R.S. 704 Tanger-Fnideq		7.000	
Projets spécifiques :			
— Loukkos		p.m.	1.500 à répartir entre les provinces de Tétouan et de Kénitra
— Projet D.E.R.R.O.		p.m.	22.000 à répartir entre les 5 provinces concernées
Infrastructure ferroviaire :			
— Voie Sidi-Kacem-Tanger		5.000	Pour l'ensemble de la voie (110 km.)
Infrastructure portuaire :			
— Port de Larache	Larache	1.000	60 % de crédits d'études
— Port de M'Diq	M'Diq	1.000	
— Port d'El-Jebha	El-Jebha	3.000	Aménagement d'un nouveau port de pêche
Total Transports		17.000	

2.5.2. - TELECOMMUNICATIONS

R.T.M.			
Liaison hertzienne (bouclage nord)	Tétouan	p.m.	4.300 y compris à Al-Hoceima, Nador, Oujda
Couverture T.V. côte méditerranéenne et Rif		p.m.	2.400 au total
P.T.T.			
Automatisation des centres: 740 équipements	Kaar-el-Kébir Taifor F'nideq Restinga M'Diq Martil	1.160	
Desserte des communes rurales :			
26 communes à relier du réseau téléphonique		p.m.	

2.5.3. - HABITAT

Habitat rural			
Traditionnel 2.500 logements		3.790	T.P.S. (programme P.A.M.)
Habitat urbain Equipement de 1.180 lots		2.478	
Total Habitat		6.268	

2.6. - Equipements sociaux

(En milliers de DH)

Projets	*Localisation*	*Investissements*
2.6.1. - SANTE PUBLIQUE		
Prévention urbaine		
— 3 dispensaires urbains	Tétouan	240
— 1 dispensaire urbain	Ksar-el-Kébir	80
— 1 dispensaire urbain	Larache	80
Prévention rurale		
— 3 dispensaires ruraux	n.d.	111
— 89 logements destinés au personnel para-médical	n.d.	445
— Maintenance, modernisation et achèvement du Plan Triennal 4 hôpitaux	n.d.	p.m.
Total Santé Publique		956
2.6.2. - EDUCATION NATIONALE		
— Enseignement du 1er degré	n.d.	4.082
— Enseignement du 2e degré	n.d.	3.792
Total Education Nationale		7.874
2.6.3. - JEUNESSE ET SPORTS		
Jeunesse		
— 1 centre d'observation	Larache	300
— 1 centre de rééducation	Larache	100
— 1 camp de vacances	Asilah	100
Equipement sportif		
— 1 ensemble sportif comprenant — 1 terrain de football — 1 terrain de basket-ball		120
Total Jeunesse et Sports		620

27 - Equipements administratifs

(En milliers de DH)

Projets	*Investissements*
Intérieur - Sûreté Nationale	
Compagnie mobile d'intervention	575
Un commissariat d'arrondissement	220
Un commissariat de circonscription	700
Total Intérieur	1.495

Projets souhaités par les Collectivités Locales

Agriculture

Culture de la canne à sucre.
Flottille de pêche.

Industrie

Chaîne du froid à Jebha, Oued Laou et M'diq.

Infrastructure

Route Oued Laou-Jebha, Ksar-el-Kebir, Chaouen, Bab Taza-Beni-Ahmed.
Electrification de Ksar-es-Seghir.
Eau potable à M'diq, Martil, Ksar-es-Sghir et Fnideq.

Sommaire

Titre I

	Pages
	—
INTRODUCTION	5
SITUATION COMPAREE DES PROVINCES	7
I. - Densité du peuplement rural	7
II. - Urbanisation	10
III. - Structure de la population active	16
IV. - Agriculture	19
V. - Industrie - Mines - Energie	21
VI. - Tourisme	25
VII. - Communications	26
VIII. - Santé Publique	28
IX. - Education Nationale	29
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31
I. - Les objectifs	31
II. - Les structures existantes	32
III. - Le programme	36
IV. - L'aspect institutionnel	38
V. - Conclusion	39
PRESENTATION DES PROVINCES	41
ANNEXE	
TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INVESTISSEMENTS	44

Titre II

Province d'Agadir 55

» d'Al-Hoceima 77

» de Beni-Mellal 95

» de Casablanca 115

» de Fès 161

» de Ksar-es-Souk 183

» de Marrakech 201

» de Safi 225

» de Meknès 247

» de Nador 269

» de Ouarzazate 289

» d'Oujda 309

» de Kénitra-Rabat 333

» de Tanger 365

» de Tarfaya 385

» de Taza 391

» de Tétouan 407

ERRATA

Page	Références	Au lieu de	Lire
51	Tableau Jeunesse et Sports	Tétouan 6.364	Tétouan 120
51	Tableau Jeunesse et Sports	Total province 120	Total province . 6.324
52	Tableau équipement adm.	Béni-Mellal . 7.498 Préf. Casa .. 2.410 C. de reports: les finances . 2.367 Total général: les finances . 4.977	Béni-Mellal .... 2.410 Préfecture ..... 7.498 Les finances .... 2.347 Les finances 4.957
177	Tableau Agriculture	Total général: 35.398	Total général .. 38.398
280	Récapitulatif programme	Total équipements sociaux. 2.728	6.728
282	Tableau Agriculture	Triangulation . 200	500
357	Tableau : 2) Recherche pétrolière	—	20.000
357	Tableau : 1) Energie	20.000	—
365	Page de garde	Province de Tarfaya	Province de Tanger
378	Tableau Tourisme	Secteur privé : 200 lits 2* .. —	200 lits 2* 3.500
378	Tableau Tourisme	Total tous secteurs : 3.500 au-dessus de 34.500.	
421	Tableau Tourisme	2.753 lits 3* . 43.700 900 lits 2* . 15.750	2.953 lits 3* .... 50.950 400 lits 2* 6.600